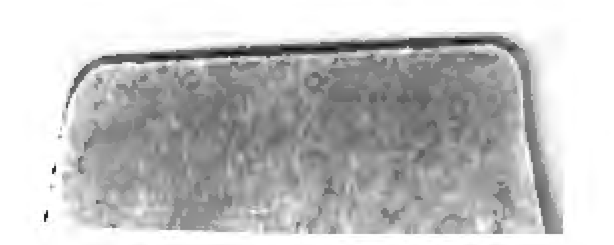





600008370O





HISTOIRE

DE BLANCHE DE CASTILLE,

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE

DE

BLANCHE DE CASTILLE

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE,

PAR Mlle VAUVILLIERS,

Auteur de l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, etc., etc.

Dans l'entreprise du bien, Dieu protége, et il donne aux faibles la force qui leur manque.

PIERRE DE FONTAINES

I

PARIS.

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 33.

1841

INTRODUCTION

DIVISÉE EN TROIS PARTIES.

1° GAULES, ROMAINS ET GOTHS. — 2° LES DEUX RACES FRANQUES. — 3° LES CAPETS.

Dans l'entreprise du bien, Dieu protége, et il donne aux faibles la force qui leur manque.

PIERRE DE FONTAINES.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

GAULES, ROMAINS ET GOTHS.

La France offre un champ sans limites aux conquêtes de l'histoire. Noble fille des nobles Gaules, elle peut porter avec fierté ses regards sur le passé. Si nombreuses et si diverses, si terribles et si dominantes, favorables ou contraires que furent les révolutions qui ont bouleversé ou régénéré son ordre social, sillonné ou morcelé son sol, elle demeure, comme son sol même, avec ses mérites suprêmes et ses défectuosités natives.

Plus qu'on ne le croit, le passé est dans le présent. Et, moins qu'on ne le croit aussi, le temps, les hommes, les événements effacent et détrônent le caractère d'une grande nation qui eut ses lois, ses institutions, son culte, ses gloires, et qui ne fut grande qu'à ce prix. Une terre nationale reste toujours la terre des souvenirs, lors même que le méchant ou l'ambitieux a voulu qu'elle ne fût plus celle de la loi et de la liberté. Et les nations les plus maltraitées par le sort ou par la délirante ambition des hommes, conservent toujours au fond des caractères, comme dans le fond des cœurs, les traits originels qui les distinguent. Qu'un événement fortuit ou prévu, mais plutôt que la puissance des choses humaines, mère de la nécessité, les révèlent : un grand homme, au génie civilisateur, apparaît alors. Envoyé des cieux pour consoler la terre, il les comprend, en suit les lois, relève les peuples de la misère et de l'oppression, il donne au monde une face nouvelle. Et les siècles des désastres, de la douleur, de l'abjection, reculent,

*

s'abaissent, se taisent, et cèdent au génie réparateur. Dieu, qui fit l'homme pour les grandes choses, pour l'empire de la morale éternelle, prouve la grandeur, la bonté de son œuvre. Et sa providence est justifiée.

Au treizième siècle, le souvenir des Gaules était encore tout palpitant en France. Il y était très-imposant et indestructible. Les indigènes les plus doués de cette intelligence que notre belle patrie reçut en partage, l'embrassaient dans le secret; et au moment favorable ou protecteur, ils le produisaient au grand jour. En un mot, l'antique patrie des Gaules restait chère et sacrée; la voir renaître de ses cendres était le vœu comme l'espérance des plus nobles cœurs.

A mesure que l'historien remonte vers les sources de ces grands drames politiques qui occupèrent la scène du monde, qu'il en étudie et comprend les mouvements cachés, les faits authentiques, tout l'être de l'homme social dans les Gaules, il s'étonne, il s'émeut. A peine en croit-il sa raison à la vue de tant et de si riches trésors enfouis, et qui se découvrent incessamment à ses consciencieux labeurs, à ses intelligentes investigations, à son âme attristée.

Les Gaulois sont sortis de l'Orient, le berceau et l'école des nations. L'époque de cette grande migration se perd dans les temps. Population immense, elle se répandit, et à plusieurs reprises, sur toute la terre. Le flux et reflux de ses races leur firent souvent trouver des frères, des compatriotes chez ceux qu'ils venaient conquérir ou gouverner. Ainsi les nations de la terre auraient une même origine, et le globe où nous vivons ne serait qu'une seule et même patrie! il est permis de croire que le trop plein de l'Orient se porta sur l'Occident, et comme pour obéir dans le monde intellectuel au mouvement qui emporte incessamment le monde matériel.

Ils s'établirent plus compactes, plus nombreux, plus multiples, enfin Nation, du Rhin à l'Océan, ayant au sud les Alpes et les Pyrénées. Et ce vaste espace prit d'eux le nom de *Gaules*.

Tous les systèmes de gouvernement sont du destin de l'homme. Tous ont été essayés, produits et maintenus, détruits et recouvrés tour à tour. Après les avoir créés, l'homme en subit les lois. Cependant ce n'est jamais au point de perdre entièrement ou pour toujours les traces de celles qui l'ont protégé. Il n'est pas vrai que la chaîne du monde moral et politique se brise sous la main des révolutions sociales, plus puissantes que celles des pouvoirs. La chaîne continue. Quelques anneaux brisés par le temps ou dans la tourmente sont *renouvelés*; et les institutions antiques ou reléguées sont *reproduites*.

Rappeler celles des Gaulois, nos aïeux, c'est introduire à l'histoire du treizième siècle, personnifiée dans un des plus beaux types humains qui doive jamais étonner le monde.

Les Gaules, comme nation, furent d'abord constituées en *république monarchique*, deux éléments politiques qui semblent devoir se repousser par nature. Les Gaulois de ces temps antiques comprenaient apparemment la république dans la monarchie : elle s'y interne, en effet, quand la monarchie offre la réelle personnification de la *chose publique*, qui en est la rigoureuse signification : *res publica*.

L'origine de la république monarchique des Gaules se perd Avant J.
aussi dans les siècles. Nous savons seulement qu'elle existait
bien avant Moïse; qu'elle remonte même au-delà de cette 1571,
grande époque de colonisation où Inachus vint s'établir dans 1970,
l'Argolide, et que déjà elle comptait quinze rois au temps de
Cécrops, fondateur d'Athènes; que les lettres y étaient con- 1657,
nues avant que Cadmus les apportât dans la Béotie; qu'enfin 1594.
Samothès, le premier de leurs rois, eut l'insigne honneur de
les y faire connaître et aimer.

Après ce grand homme succède, dans une période d'environ neuf cents ans, une suite de vingt-trois rois, qui marchent plus ou moins heureusement sur ses traces. Ils se succèdent dans l'ordre *héréditaire*, et de père en fils, jusqu'au neuvième, appelé *Celtes*. Il n'eut qu'une fille; elle régna après lui, et,

comme lui, avec gloire. Francus ou Francion paraît en être le dernier : il fut roi du droit de sa femme ; elle était fille du roi Remès, et *unique héritière des Gaules*.

Si ces deux faits historiques peuvent être justifiés, il en faut conclure que les femmes, à défaut de mâles en ligne directe, succédaient à la couronne et au gouvernement de l'État, sous la première monarchie des Gaules : les analogies politiques des Ibères et du pays Breton, la confraternité sociale des Gaulois avec les premiers surtout, viendraient en preuves.

Quoi qu'il en soit, non seulement Samothès intronisa dans la Gaule les lettres, mais aussi les sciences, la philosophie, une loi fondamentale, une foi religieuse. La Gaule était peuplée à son arrivée : il arrivait précédé d'un nom célèbre ; il parlait la même langue que les indigènes ; il avait de grandes richesses, une famille nombreuse, une suite imposante. Il fut accueilli avec acclamations : peut-être avait-il été appelé.

Il établit un gouvernement régulier chez ces peuplades, qui probablement vivaient encore de la vie nomade, chacune sous la direction d'un chef ou juge élu. Et en même temps il institua une école de philosophie : lui-même en fut le premier professeur ; lui-même initia les hommes aux sciences divines et humaines ; il leur enseigna l'immortalité de l'âme, le culte du *Très-Haut*, l'amour du prochain ; il donna des lois qui respirent la justice et l'humanité. Il fit des hommes ; il forma des philosophes. Peu à peu, sous ses successeurs, et particulièrement sous le règne de son petit-fils Sarron, la Gaule se couvrit d'écoles où les hommes qu'il avait formés, enseignant ses doctrines, firent des hommes à leur tour.

Dans cette période de la république monarchique, tout le sol des Gaules fut partagé comme en trois larges zones : celle du centre, appelée Gaule *Celtique ;* au nord, la Gaule *Belgique ;* au sud, la Gaule *Aquitaine*. Elles étaient subdivisées en provinces et tribus, avec leurs villes et leurs villages ou *wics :* dans la suite, les tribus furent appelées *cités*.

Le gouvernement se montre composé d'un roi et de son

conseil, d'une assemblée générale, représentant tous les pouvoirs, soit politiques, religieux et enseignant, soit ceux de la magistrature et des armes.

Les philosophes présidaient, les uns à la religion, les autres à l'enseignement de la jeunesse, à toute l'éducation publique; les magistrats ou *Causidiques*, à la justice; les *hommes d'armes*, à la garde des uns et des autres, à la défense générale du pays. Le corps armé se composait du roi comme chef suprême, et des chefs de toutes les provinces, tribus, villes et villages, avec leurs hommes. Car le peuple, dans les villes et les villages, a aussi ses conseillers ou magistrats particuliers; ils ont la charge et le devoir de le *conduire par le conseil, par la persuasion, et non par la force*.

Quand le roi meurt sans enfants, on fait élection d'un nouveau roi, fût-il étranger. Et s'il se présente sur les rangs plusieurs prétendants d'un mérite égal, le sort en devra décider.

Les rois ne peuvent rien statuer sans l'avis des divers corps de l'État assemblés : ses édits, ses ordonnances mêmes, qui pourtant n'ont d'autre objet que d'entretenir la loi fondamentale, en dépendent.

Dans l'assemblée générale, on discute, on délibère en commun sur les affaires de la république. Chacun des membres appelés doit s'y rendre aussitôt, et *y agir sans fourbe ni fallace*, sous peine de la vie. Les Gaulois avaient en horreur *la lâcheté et tardiveté*. Ils ne toléraient point qu'un homme préférât ses intérêts propres aux intérêts de la république.

Le silence du secret politique était absolu; et les chefs de l'*État* furent les plus silencieux des hommes.

Les premiers rois des Gaules, à l'exemple de Samothès, n'admettent dans leurs propres conseils que des hommes réputés les plus sages et les plus prudents. Comme lui, ils enseignaient ou pratiquaient une philosophie sublime.

L'éducation ou l'enseignement de la jeunesse étaient confiés aux philosophes les plus profonds. Ces philosophes fu-

rent appelés aussi dans la suite *Sarronides*, *Mages*, et enfin *Druides*.

Parmi les philosophes étaient encore les *Bardes* : poètes sacrés, ils avaient le devoir ou le privilége de chanter, en s'accompagnant de la harpe, les beautés de la vertu, les biens de la nature, la grandeur du Très-Haut et de la création, les triomphes ou le deuil de la patrie; et à la mort, de répandre ou l'éloge ou le blâme sur ceux qui ne sont plus.

La religion présidait à tout; ou plutôt on voit qu'elle fut chez les Gaulois l'âme sociale de leur empire et la sainte animation du foyer domestique. Ils invoquaient le Très-Haut avant de délibérer sur les affaires de la république, avant d'entrer sur le champ de bataille, après la victoire, dans l'enseignement des hommes, dans tous les actes qui en servent les plus chers intérêts. Chez tous l'immortalité de l'âme fut une croyance passionnée.

J'ai dit, et c'est contre l'opinion universellement établie depuis plus de deux mille ans, que l'unité de la foi religieuse fut le culte général des Gaules sous la république monarchique. Samothès et ses successeurs, toute la nation avec eux, célébraient le culte de l'Éternel, créateur du ciel et de tous les mondes, de la terre et de tout ce qu'elle renferme. Ils l'appelaient le *Très-Haut*. Leurs temples ou *Lhans* étaient toujours bâtis sur les hauts lieux, qui souvent étaient représentés par un monument symbolique, le *Peulvan* ou *Pilier sacré*. Les pontifes et les prêtres ou *sacerdotes*, dans les solennités, offraient les prémices des moissons, immolaient des animaux sans taches; mais, avant tout sacrifice, ils consa-
Avant J.-C. craient *le pain et le vin*, comme Melchisédech bénissant Abra-
1996. ham, vainqueur du roi d'Élimaïde. En un mot, la croyance d'un Dieu suprême était celle de toutes les Gaules, et les Gaulois étaient réputés les peuples les plus religieux du monde.

Leur croyance était également celle du peuple hébreu, qui eut aussi son mont Sinaï, où la loi lui fut donnée; le peuple hébreu, ces mêmes Juifs dispersés encore aujourd'hui

sur toute la terre, n'étant plus nation compacte, n'ayant plus de patrie, et célébrant toujours l'Éternel, à travers plus de deux mille ans de tortures aussi cruelles qu'elles furent insensées.

J'oserai ajouter que les divinités païennes honorées dans les colonies étrangères, soit égyptiennes, puis grecques et autres, qui relevaient des Gaules, n'étaient pour les Gaulois (et pour ces colonies elles-mêmes peut-être) que des symboles. Cérès était la déesse des moissons et le symbole de la fécondité; *Minerve*, celui de la sagesse; Mercure était honoré *comme* l'inventeur des arts, des métiers, le guide des chemins et l'âme du commerce : c'était le dieu, ou plutôt le *patron* des marchands. Il avait un temple fameux à Lutèce, près de celui de Cérès ou Isis, et un autre plus fameux encore à Bibracte, capitale des OEduës. Sa fête s'y solennisait chaque année, le premier *mercredi* (Mercure) du mois de mai ou *maya* : de toutes les parties des Gaules les marchands s'y rendaient en multitude. Enfin le Coq, si chéri des Gaulois, était le symbole de la vigilance et du brillant courage.

Le Chêne même était un symbole sacré. Regardé comme l'arbre le plus agréable au Très-Haut, et le premier dans l'ordre de la création, à trente ans il devait prêter son ombrage aux solennités du culte, et un siége au Conseil suprême rendant la justice. C'était aussi sous le chêne que l'on célébrait la fête de l'agriculture et du travail : l'image d'un vieillard, la serpette à la main, et coupant le *gui* du chêne, en était l'emblème. Enfin, les chênes dépouillés par les ans de leur *feuillage*, les restes, larges et belles souches appelées *Luces*, demeuraient autour des temples ou lhans, comme autant de socles vénérés où étaient rangés les dieux-patrons.

Dans les plus grandes solennités du culte, chacun portait à la main une branche de *chêne-robre*.

Durant toutes les célébrations religieuses devait régner le plus profond silence. Un officier, ou *bidel*, était chargé de le maintenir. Armé d'un cimeterre, il coupait un pan du manteau

de quiconque, averti deux fois, osait le rompre encore : c'était un insigne affront.

La plus grande de toutes les solennités du culte se célébrait, de toute antiquité, le premier de l'an, qui paraît répondre à notre mois de mai. Après la consécration *du pain et du vin*, on offrait au Très-Haut le sacrifice de deux jeunes taureaux blancs, une génisse, un veau, images de la pureté, pour qu'il préservât la république et chacun des assistants, durant le cours de l'année, de tout mal, et qu'il lui accordât les nécessités de la vie.

Les assemblées générales se tenaient en hiver; c'était dans le pays Chartrain, comme le plus central des Gaules; et le siége des *Grands jours*, pour la justice, à Dreux.

Là se jugeaient les grands procès et les plus graves différends. On s'y rendait de toutes les parties de la Gaule. Les Causidiques, ou magistrats assemblés, y étaient pris pour arbitres suprêmes. Ils arrivaient à Dreux en chars appelés *Essèdes*. Ils portaient une longue robe marquetée d'or, et au cou un collier de même métal. Leur marche et leur entrée à Dreux étaient très-solennelles. Aucun d'eux n'était reçu Causidique que dans un âge avancé, ayant la barbe blanche, la chevelure belle aussi de blancheur; l'une et l'autre très-longues. Après les *Grands jours*, ils retournaient à Bibracte, leur résidence habituelle.

Au nombre des lois ou des usages les plus remarquables, on voit qu'il est sévèrement défendu de discuter sur la religion et les affaires politiques en dehors des assemblées générales; d'exporter certaines marchandises sans une permission expresse; d'en importer de l'étranger qui puissent provoquer les hommes *à la mollesse*, *aux plaisirs sensuels*. L'usure est qualifiée *une espèce de larcin*, et frappée d'un châtiment rigoureux. L'argent, ou ce qui en tient lieu, doit être prêté au pauvre sans intérêt dans ce monde; il le payera dans l'autre. Le vol était puni de mort. Il n'y a de douaire exigible pour la femme qu'autant que l'homme en offre un égal. Dans chaque

ville est un asile où doivent être reçus le malade pauvre, l'infirme, le vieillard; ils y sont soignés, ou nourris et entretenus du bien public. L'homme du peuple porte ses plaintes devant les magistrats de sa ville, ou seulement devant le premier des magistrats. S'il arrivait qu'il n'eût confiance ni aux magistrats ni aux chefs, il prenait pour arbitres les femmes, et leur jugement était consacré. Tout Gaulois a le devoir de révéler aux autorités ce qu'il découvre de contraire aux intérêts de la république; il ne pourrait se confier à un étranger sans encourir une peine sévère. Quand un père voulait marier sa fille, il réunissait tous les jeunes garçons à marier du pays; celui à qui elle présentait l'eau à laver était l'époux de son choix. Dans les sépultures, on plaçait auprès du mort deux vases : l'un était rempli de glands, l'autre de noix. Peut-être ces biens de la terre déposés près des cercueils n'étaient-ils qu'un naïf symbole d'une vie qui ne doit pas finir; ils étaient du moins un enseignement de culture et de travail. Les hommes portaient le deuil en noir, les femmes en blanc.

Tout ce qui traite de l'éducation publique porte un caractère très-grave. La jeunesse devait être élevée dans la crainte du Dieu suprême, dans l'amour de la patrie et de ses semblables. Elle était profondément initiée dans l'étude des sciences et de la philosophie. Elle devait s'inspirer de l'horreur de l'oisiveté, qualifiée le *poison de la république*. Les enfants pauvres étaient élevés aux frais du pays. L'instruction était universellement considérée dans toutes les Gaules comme l'âme de la république. En tout l'éducation était sévère et laborieuse. Un enfant élevé mollement ne pouvait être admis aux charges publiques. Jusqu'à l'âge de vingt ans, sa vie était une vie de labeur, soit dans les écoles, soit dans les champs. Partout la vie des champs est comme une nécessité, ou plutôt la philosophie gauloise en faisait un culte, et la fête de la terre était solennelle.

Les enfants des premières classes ne paraissaient devant leurs pères qu'à l'âge de vingt ans, l'âge présumé où ils pouvaient porter les armes.

La plus grande injure que l'on pût faire à un Gaulois, c'était de l'accuser de *lâcheté*.

Les femmes gauloises de tous les rangs et de toutes les classes nourrissaient elles-mêmes leurs enfants, de peur qu'ils ne vinssent à dégénérer de *vaillance et prudhomie*.

Elles étaient *fertiles à merveilles* et d'une beauté célèbre. Leurs vertus les mettaient en si grande vénération, que dans les guerres, et même au plus fort du combat, ou dans les dissensions civiles, si elles apparaissaient, elles arrêtaient le combat, elles calmaient les esprits irrités, soit par leurs paroles, leurs prières ou leurs larmes. La vaillance des Gauloises avait un si grand renom qu'elle était devenue une appellation proverbiale : *C'est une Gauloise*, disait-on.

En général, pour apaiser les querelles particulières ou connaître et juger d'une injure, on appelait les femmes. L'amitié civile et l'amitié de famille, cette sainte inspiration de tout grand législateur, était très-cultivée dans les Gaules. Les femmes en étaient l'âme. Il est très-digne de remarque que toutes les législations amies de l'homme font de l'union et de l'amitié civile un culte, et que l'arme des mauvais pouvoirs est la *division*.

Les familles gauloises étaient extraordinairement fécondes, et la population souvent débordait le sol. La seule Belgique pouvait mettre trois cent mille hommes sur pied.

Les Gaulois avaient pour armes, les uns (dans la première origine) la pierre tranchante, ensuite l'épée en fer, portée au côté droit, avec la hallebarde à la main droite, la rondache ou bouclier dans la gauche : les autres le carquois sur l'épaule et rempli de flèches, avec l'arbalète à la main. Ils frottaient leurs flèches d'*ellébore*, *pour mieux férir les navrés à la mort*.

Extraordinaire usage! ils dansaient en entrant sur le champ de bataille; et loin d'enflammer leur vaillance si redoutable par les sons excitants de la trompette et du clairon, on la modérait par le son des instruments harmonieux. Dans les guerres les plus terribles, on appelait de Lyon et de Bibracte

les Bardes les plus célèbres des Gaules ; ils chantaient, s'accompagnant de la harpe, et telle était la puissance de l'harmonie sur les Gaulois, que les Bardes, de même que les femmes, faisaient souvent de deux armées ennemies des hommes amis.

Que si le combat avait lieu, et qu'il fût couronné de la victoire, les vainqueurs gaulois offraient tout leur butin au premier, au plus grand de tous les dieux ; ils l'élevaient en monticule ou trophée ; personne n'aurait songé à en distraire la plus minime parcelle : de là le *Mont-Jov*, ou *Mont-Jou* des Romains ; plus tard *Mont-Joye* ; et enfin *Mont-Joye-Saint-Denis*, qui était également, au treizième siècle du moins, le cri de la victoire et celui de la détresse.

Le frêne était la palme du brave.

Les Gaulois furent toujours vainqueurs dans leur république monarchique, parce qu'ils furent toujours unis. Plus tard, sous des gouvernements sans unité, sans union, la division eut son empire fatal : nous le verrons tout à l'heure.

Rien n'est à dédaigner dans la vie et les mœurs d'un grand peuple : les détails même sont souvent d'un haut intérêt, souvent des leçons. Le lecteur ami de l'honnête les saura accueillir ici.

Le vêtement des Gaulois se composait de la robe ou tunique, et du manteau très-court : dans le midi, ils remplacèrent la tunique par le pantalon serré à la manière des Ibériens. La tunique et le manteau des femmes ne différaient que par la longueur : ils descendaient jusqu'aux pieds. Le vêtement du peuple était la *saye* ou le *sayon*, et la *chamarre*, ou chemisette *bariolée*. Bon nombre parmi le peuple revêtait le petit haubert (*haubergeon*), ou cottes de mailles, et par dessus le manteau. Tout son vêtement était en gros drap, ou en laine grossière. Le manteau était de toutes les classes. Dans toutes les classes aussi les hommes portaient le bonnet, et les serviteurs le chapeau à très-larges bords, comme on les porte encore aujourd'hui au pays Morvan. Les femmes se coiffaient de guimpes, et par dessus d'un voile. Il était très-court chez les femmes du

peuple. Leur coiffure s'est transmise par tradition jusqu'au dix-septième siècle chez les femmes de Poissy. Elle a son analogue dans celle de nos Sœurs de la charité. Enfin, dans tous les rangs, on chaussait les *gallicæ* (galoches) très-fortes.

Les Gaulois prenaient le plus grand soin de leur chevelure et de leur barbe pour n'être point réputés *volages et efféminés*. Au besoin, ils attachaient leurs cheveux en aigrettes sur le sommet de la tête, figurant le cimier du heaume.

Les femmes la soignaient comme l'ornement le plus beau de leur parure. Chez les hommes, comme chez les femmes, la tête rasée était un opprobre. Chez les prêtres, ou sacerdotes, c'était l'insigne de l'humilité et de l'abnégation.

Les maisons étaient d'ordinaire vastes, circulaires, voûtées et couvertes en *bardeaux et charpentes*. On les éclairait par un grand nombre de fenêtres et de lucarnes. On n'y voit point de cheminées. Les lits touchaient presque à la terre. Des botteaux de paille ou de foin servaient de siéges, chez les riches comme chez les pauvres. Au treizième siècle encore on n'en connaissait point d'autres.

La plupart des villes fortifiées, comme Bibracte, Alise, etc., au pays des OEduës, Gergovie dans celui des Arvernes, etc., étaient bâties sur le sommet des plus hautes montagnes. Selon plusieurs savants, c'était en prévision de nouveaux déluges. Il est plus probable que c'était en vue de ménager aux populations des retraites rendues, et par la nature, et par les hommes, inaccessibles dans les temps de guerre, car les villes fortifiées du plat pays, bâties près des fleuves, des rivières, des étangs, en sont entourées par de grands travaux tranchés de main d'hommes.

Leurs murs de fortifications présentaient des masses colossales dont l'élévation dominait les maisons. Ils se composaient de plusieurs rangs parallèles de très-grosses pierres, liées ensemble en charpentes, et transversalement; les interstices étaient remplis de terre jusqu'au niveau des murailles.

La nourriture des Gaulois était le pain en abondance et le

bitage, puis le bœuf, le mouton, le porc, frais ou salés; les jambons gaulois eurent un très-grand renom. La liqueur par excellence (*le piment*) se composait de vin, d'épices et de miel, que les abeilles, partout cultivées, offraient à tous.

Les festins de famille les plus joyeux étaient ceux de *la Fève* ou des Rois, en hiver et dans toutes les classes; puis ceux de la moisson et surtout des vendanges. On les accompagnait de chants, de danses, de jeux divers : le premier de tous était le combat du coq.

Dans les jours heureux ou de bonnes nouvelles, le festin se renouvelait. Ces jours-là, la famille heureuse ornait sa porte d'un chapeau couronné de fleurs. Il semblait que la joie d'une famille était du domaine de tous.

Toutes les Gaules parlaient une seule et même langue, et l'on voit que *langue* est le synonyme de *pays*, de *patrie*.

Sous l'empire de la république monarchique, les Gaules, religieusement vouées au culte de l'Union, de l'Unité, furent très-prospères et d'une population immense; elles étaient couvertes de villes opulentes, de villages sans nombre, de campagnes ou tribus ou cités heureuses. La plupart des noms de leurs villes nous sont restés, du moins ceux qui échappèrent à la destruction romaine.

Enfin, les Gaules reconnaissantes avaient surnommé leur premier fondateur le *Divin Samothès*, *Dis Samothès* (*l'homme bien avec Dieu*). Jusqu'à leur dernier soupir de nation, elles mirent leur plus grande gloire à descendre de lui. Il est permis de croire que c'est dès leur plus haute origine qu'ils se qualifièrent, de même que les Hébreux, *le Peuple de Dieu*.

Mais Dis-Samothès, le fondateur, le législateur de ce vaste empire, à quelle époque du monde antique arriva-t-il dans les Gaules? Quelle région le vit naître? Est-ce la Phénicie, l'Arménie, centres antiques aussi de la civilisation? Est-ce l'Égypte, la Libye? Où avait-il reçu ses nobles et savantes inspirations morales et religieuses? Où puisa-t-il sa philosophie sublime, ses doctrines, l'esprit et la profondeur de ses insti-

tutions, la nature et la forme de son gouvernement? Plusieurs de ces questions demeurent insolubles, et les hommes couvriront les autres d'un doute absolu. Mais doit-on nier ce que l'on ne connaît pas?

Pendant combien de siècles l'histoire nous a-t-elle fait répéter que les premiers Romains n'étaient qu'un ramassis de bandits, de pâtres? Singuliers pâtres, singuliers bandits que ces hommes qui improvisent soudain un gouvernement, des institutions, et qui donnent pour successeur à Romulus, un Numa (1)!

Si cette observation n'est pas complètement concluante, on en croira sans doute les témoignages des philosophes de l'antiquité qui viennent s'imposer ici, irrécusables, authentiques. Aristote, ce beau, cet immortel génie de la pensée divine et humaine, dit formellement que la philosophie était connue des Gaulois plus de mille ans avant qu'elle pénétrât dans la Grèce. Pythagore vint l'étudier dans les Gaules. La plus grande partie de ses doctrines, si long-temps défigurées, méconnues, calomniées, est empruntée de la philosophie des Gaules. Solon a précédé ce grand homme, Platon l'a suivi, et leurs doctrines morales, leurs théories politiques et leurs enseignements, comme ceux de Pythagore, offrent une évidente analogie avec les doctrines, théories et enseignements des rois et des philosophes de la Gaule. Diogène Laërce dit, et aussi formellement qu'Aristote, que la philosophie des Grecs leur est venue des barbares; et par cette appellation il désignait, lui aussi, les Gaulois. Enfin, quel homme pourrait assigner l'époque première de son triomphe dans les Gaules, quand il lit Homère, une des plus grandes merveilles de l'antiquité grecque, et qui précéda de près de quatre cents ans Solon lui-même (2), autre merveille? Mais surtout comment l'assigner, s'il médite Cécrops, dont les lois et les institutions *respirent la sagesse et l'humanité, et qui aurait été*, dit Barthélemy, *le premier des législateurs et le plus grand des humains*, si d'autres philosophes avant lui *n'avaient, dans une longue suite de siècles*, ouvert toutes les voies de la civilisation?

Certes, la philosophie des Gaules était célèbre dans toute la terre connue au temps de sa république monarchique. Et, *philosophia manavit à Gallis* (la philosophie est sortie de la Gaule) doit être un axiome accueilli, puisque c'est une vérité.

Un autre fait du plus haut enseignement social, c'est que ces grands hommes de l'antiquité ne venaient pas seulement étudier la philosophie des Gaules, mais encore leur gouvernement : deux éléments qui semblent se confondre au berceau du monde civilisé.

Eh ! après tout, pourquoi ne le dirais-je pas ? Le monde, tout l'univers a-t-il moins de grandeur parce que l'innombrable des siècles nous cache le jour de la création et le mystère de l'Éternel ?

Dès son origine monarchique, la Gaule prit un caractère d'élévation qui révèle des insignes de civilisation antérieure : peut-être y doit-on reconnaître aussi des puissances morales innées que Samothès put soudainement féconder. La plupart de ses rois s'illustrèrent plus encore par des institutions sages et des établissements utiles, par l'érection de nombreuses villes, de nouvelles tribus ou cités heureuses, que par leurs conquêtes : tels Magus ou Mages, Sarron, Bardus, Celtes, la reine Gallathe sa fille, qui épousa un héros ; ils régnèrent ensemble, créèrent un chemin magnifique à travers les Alpes, et fondèrent la fameuse Alise ; Janigène, roi élu après Belgius, mort sans enfants ; Allobrox, Romands, etc. En un mot, la république monarchique se montra pleine de grandeur vraie et digne de son origine.

Mais, soit que la constitution monarchique des Gaules ait enfin perdu sous l'action et le faix du temps de sa puissance tutélaire ; soit que le dernier de ses rois ne fût pas doué comme ses prédécesseurs de cette haute prévision qui est le plus grand ressort de toute machine sociale ; soit enfin que le principe de perpétuité d'un premier corps de l'État porte dans son sein le germe de la tyrannie, les philosophes ou conseillers des rois et de l'État, appelés alors du nom de *Druides*,

s'emparèrent du pouvoir. De conseillers sages et utiles qu'ils avaient été, ils se firent maîtres. Chefs suprêmes de la religion, d'un savoir riche, élevé, profond, d'une habileté sans égale, ils furent désormais les chefs suprêmes de l'État; et le premier de ces chefs prit le titre d'*Archi-Druide.*

Les Druides avaient sous leur autorité, et selon l'ordre hiérarchique du rang sacerdotal, les prêtres qui desservaient le culte : ils étaient sans nombre. En outre, les Druides avaient acquis dès long-temps l'amour et la vénération du peuple, qui les croyait en possession du privilége ou don de lire dans l'avenir. Ils ne trouvèrent donc point de résistance parmi le peuple; et ils eurent incessamment des auxiliaires et des appuis multiples dans leurs prêtres subordonnés, *Bardes, Eubages* ou *Vacies,* pour àrriver au pouvoir suprême et s'y maintenir.

Ce déplacement du pouvoir, ou plutôt cette révolution politique, changea la nature des principaux éléments monarchiques et leurs distributions nécessaires. Elle amena un nouvel ordre constitutif, en apparence plus républicain, plus populaire. En réalité, il était plus brillant que solide : et dans tout son ensemble, sous le voile des libertés publiques, sous le prisme ou l'attrait séduisant autant qu'abusif du concours de tous au gouvernement de l'État, il cacha un abîme : l'ambition des Druides creusa ainsi le tombeau des Gaules.

Toutefois, profonds en politique, habiles en gouverne, extraordinairement adroits à fasciner et dominer les esprits, ils s'appliquèrent à paraître maintenir les doctrines et les lois de la république monarchique qui n'est plus, à persuader qu'ils ne veulent qu'en réformer les abus nés du temps ou de l'ambition des hommes. Ils en font une déclaration publique et solennelle.

C'est, disent-ils, après la délibération, et du consentement des chefs, Eubages, Vacies, Sarronides, Causidiques, et *autres du peuple,* qu'ils donnent aux Gaules, que Dieu les appelle, eux Druides, à gouverner, des lois, des ordonnances nouvelles :

suivant en cela l'exemple que leur ont légué leurs ancêtres dans les plus anciens temps.

Comme eux, ils imposent le sacrifice solennel du premier de l'an. Ils consacrent de nouveau toutes les solennités religieuses ; mais les hommes de tous les rangs, pour être admis dans les temples, devant s'y présenter en toute pureté et chasteté, comme s'y présentèrent de toute antiquité les Gaulois leurs aïeux, pour celui qui sera reconnu coupable des vices contraires le temple sera fermé ; il demeure excommunié ; le peuple *le fuira* ; le pain, l'eau, le feu, lui seront refusés jusqu'à *parfaite* soumission.

Et comme la félicité des Gaules est due aux doctrines et aux enseignements des sacerdotes de tous les rangs, tous sont exempts de tous subsides, de tout impôt.

Ils laissent au peuple, il est vrai, le droit d'élire ses officiers ou magistrats dans leurs villes et leurs villages, et, comme par le passé, ils restent juges des premiers griefs ; mais ce droit est vain, illusoire : les Druides tout-puissants tiennent dans leurs mains les élections, depuis le premier de tous les rangs jusqu'au dernier, et le peuple est serf de fait.

De même, l'antique juridiction des femmes, toute pacifique comme nous l'avons vu, ne subsista plus que de nom : partout où les Druides purent exercer leur pouvoir absolu, elles furent plus serves encore et plus esclaves que les hommes du peuple n'étaient eux-mêmes esclaves et serfs. Les maris, dans toutes les classes, eurent toute puissance sur leurs épouses, et les pères sur leurs enfants. Juges et parties, ils condamnent à *mort l'épouse* adultère et l'enfant débauché.

Les Gaules comptaient alors soixante-quatre Provinces ou *Nations*. Parmi elles on distinguait, comme principales et prépondérantes, les provinces des OEduës et celle des Séquanes, les Arvernes et les Bituriges, puis les Armoriques. Les soixante-quatre Provinces étaient subdivisées en une infinité de tribus *ou cités*. Par exemple, la partie des Armoriques appelée aujourd'hui Bretagne en comptait dix ; leur principale

ville était Aleth, place très-fortifiée, et le rempart de toute l'Armorique. Elle fut célèbre dans toutes les Gaules.

Le gouvernement fut composé d'un roi, de l'Archi-Druide, d'un sénat, d'assemblées générales tenues aux époques de l'équinoxe, et où se rendaient les députés des provinces, des tribus; toutes les Gaules y étaient représentées.

Chaque province avait son roi, chaque tribu son chef ou *patron*, chaque ville ses chefs ou magistrats, et le roi de tout l'empire des Gaules s'intitulait *le roi des rois*.

Tout le système politique des Druides conserva pour base l'esprit d'*association*, et pour principe l'*élection libre*, et tous les emplois étaient soumis à l'élection, disons-nous, depuis les chefs suprêmes jusqu'aux officiers des derniers degrés, depuis le roi des rois et l'Archi-Druide jusqu'aux simples notables et magistrats, en suivant l'échelle graduée des pouvoirs et des emplois.

Tous les chefs des corps de l'État étaient liés les uns aux autres par un serment : les notables des villes et villages à leurs patrons des tribus; eux aux rois des provinces; ces patrons et ces rois au roi des rois, et lui-même à tout l'Empire, dont il était l'élu.

Ce serment reposait sur l'observation religieuse des lois, sur le maintien des institutions, et sur le devoir de veiller respectivement aux intérêts de tous.

Enfin, dans l'imminent péril de l'Empire surgissait soudainement le *Conseil armé*, ou le soulèvement général des Gaules, rangées sous les armes pour la défense commune du pays. On y faisait élection d'un chef suprême auquel était confié le commandement général des armées.

Outre les assemblées générales de l'équinoxe, où se discutaient les intérêts généraux des *nations* et de tout l'Empire, où l'on faisait les lois, et où l'on décidait de la paix ou de la guerre, chaque nation et chaque tribu avait aussi ses assemblées particulières qui réglaient, en quelque sorte, les intérêts de la famille.

L'Empire gaulois ainsi constitué est comme le symbole de tous les états confondus dans une seule et même *confédération*, et les lois fédérales, émanées des premiers pouvoirs, sont obligatoires pour tous; leur action est universelle, invariable; elle anime ou protége tous les corps divers du grand corps social, c'est-à-dire tout l'Empire.

Cela est vrai si l'on excepte les contrées du midi, ou l'intime voisinage des Ibères, et quelques cantons du nord.

Dans l'ensemble de ces institutions, dans le ressort ou l'action de leurs puissances distributives, comme dans l'économie de l'homme gouverné, on reconnaît toujours un grand mérite de législation sociale et politique, morale et religieuse. Et ici, encore une fois, l'historien s'étonne, s'émeut. Il comprend et se persuade toujours davantage que l'on ait pu, et sous la république monarchique, et sous les Druides, venir de toutes les parties du monde étudier et la science du gouvernement des Gaules, et sa philosophie sublime.

Toutefois cette nouvelle constitution des Gaules, plus brillante que solide, disons-nous, demeure comme une preuve de plus que la plus belle machine politique est au pouvoir de la main, ou généreuse ou funeste, qui en fait mouvoir le plus puissant ressort.

Et, d'ailleurs, tout ici bas a son écueil. Celui des nouvelles institutions gauloises fut, d'une part, l'élection trop généralisée se portant jusqu'au trône, et, par cela même, l'affaiblissement du grand levier monarchique au profit des Druides; de l'autre, le défaut d'*unité*.

Car le midi, par exemple, comptait des républiques ou états comme à part, gouvernés suivant des institutions qui leur étaient propres. Ainsi Massilie et ses tribus. Colonie et phénicienne et grecque, très-peuplée, d'une richesse immense, elle était gouvernée par ses magistrats, une assemblée générale de six cents citoyens, et un sénat sédentaire. Ce sénat se composait de quinze membres chargés de veiller toujours au maintien des lois et à l'administration de la ville, de toutes

les cités ou tribus; mais c'était sous la sanction de l'assemblée des six cents. Au-dessus du sénat sédentaire était un conseil suprême, composé de six magistrats à vie. Un triumvirat était investi du pouvoir exécutif. La dernière classe du peuple était sous le servage d'un patron par tribu : ce patron pouvait affranchir; mais c'était sous le poids de tant de conditions d'affranchissement, que la liberté possible des hommes du peuple était illusoire : ainsi la république de Massilie, comme la république romaine, consacrait la servitude. Ce fut peut-être un de ses titres à la trompeuse protection de Rome.

Le nord des Gaules comptait aussi de petits états indépendants, et les Frisons ou Bataves, fiers de leurs institutions populaires, se vantèrent dans tous les temps d'être les peuples les plus libres de la terre. Enfin, dans la Ligurie, population d'antique origine ibérienne, les femmes conservaient cet ascendant qu'elles avaient eu sous la république monarchique des Gaules, et que les Druides, chose remarquable, venaient de leur ôter de fait. Dans la Ligurie, les femmes avaient même une autorité au-dessus de celle des hommes dans certains cas.

Cette autorité demeurait toute pacifique : elle intervenait dans les guerres, les combats, les querelles, comme par le passé. Mais elle fut si sage dans son action et si heureuse dans ses résultats; les femmes, qui en étaient l'âme et le mouvement, avaient acquis un si grand renom de sagesse et d'équité, qu'elles furent appelées aux délibérations sur la paix et sur la guerre. Enfin, l'amitié entre les cités et les familles restait un témoignage solennel et touchant de leur bienfaisante influence. Elle pouvait être pour toutes les populations un enseignement comme elle était un exemple. L'authenticité de ce fait politique ne peut être douteuse : il suffit, pour la prouver, de rap-
Avant J.-C. peler le traité d'Annibal avec les Gaulois quand ce grand
218. homme marcha sur l'Italie. Extraordinaire rapprochement ! au treizième siècle, c'est aussi une femme des Ibères qui dut régner sur les Gaules ! Ses actes nous diront à quel prix.

L'institution ibérienne des *Dévouements*, chez les Ligures

et dans tout le midi, est également digne de mémoire : elle y était toute-puissante, et elle avait fini par être admise et maintenue dans toutes les Gaules comme une loi fondamentale de l'État. Elle imposait aux hommes de guerre, dans la fortune favorable ou contraire, un dévouement à la vie, à la mort, pour leur chef. Et ce dévouement était chez eux une religion. Nous verrons dans la suite que la Féodalité fit de ce principe la base de son régime. Mais le devoir du dévouement, principe social et protecteur, perdant de sa bonne origine, devint, à l'une et à l'autre époque, chez les uns parfois un abus plutôt qu'un appui, et chez les autres toujours un fléau destructeur.

A travers l'obscurité des temps qui nous cachent l'ordre social des Gaules, on distingue trois révolutions capitales et successives : celle des *Druides* ou la *Puissance sacerdotale*, surmontant le gouvernement des rois; le gouvernement des Druides ou la *Théocratie*, surmonté à son tour par les chefs des nations et des tribus, constituant le *Pouvoir militaire*; enfin une *Révolution populaire*, saisissant tous les pouvoirs qui l'avaient précédée, et qui les modifia.

Au temps de leur gouvernement théocratique, les Druides étaient parvenus à réunir dans leurs mains tous les pouvoirs et tous les éléments de la puissance, la législation, la justice, l'enseignement public, le pouvoir exécutif, même celui des armes, par leur influence, enfin la religion qui dominait tout. Ils avaient rendu tout droit d'élection illusoire, abusif : il n'était plus qu'une vaine image. A la mort de l'*Archi-Druide* ou *souverain Pontife*, d'ordinaire le sang coulait par torrents, et le choix des Druides l'emportait toujours : ainsi, par le fait, ils étaient *héréditaires*. L'orgueil du pouvoir, si fatal au pouvoir même, égara leur raison. Et constituant le pouvoir le plus absolu qui fût jamais, ils franchirent et violèrent toutes les limites que les institutions du pays avaient consacrées. Le droit d'excommunication, droit terrible et par ses cruels châtiments et par ses derniers effets, frappant dans tous les rangs et dans toutes les classes, ajoutait encore à leur omnipotence comme à l'aveu-

tion. Ambigat, un des plus distingués parmi ces rois, régna sur toutes les Gaules : elles étaient alors d'une population immense. Ce grand prince se vit même dans la nécessité d'envoyer deux nombreuses colonies hors des frontières de son empire. Il leur donna pour chefs ses deux fils (d'autres disent ses neveux). L'un, *Bellonèse*, alla fonder un royaume en Italie ; l'autre, *Sigonèse*, fonda le sien en Germanie, dans la forêt Hercinienne (forêt Noire), alors sans limites. Ambigat régnait en 590 avant Jésus-Christ, au temps de Tarquin l'Ancien. Il vit s'élever Massilie (Marseille), destinée à jouer un rôle et grand et triste dans les fastes de la Gaule. Les descendants de ce roi illustre, moins sages que lui ou moins habiles, établirent le siége de leur empire à Milan, maîtres qu'ils étaient et des Gaules et d'une partie de l'Italie. Les Gaulois s'en irritèrent : ils élurent un chef en-deçà des monts. C'est le Sénonais Brennus, dont le nom est arrivé jusqu'à nous plein d'éclat.

Il faut remarquer que les Druides maintinrent dans les Gaules le culte de l'Éternel, selon la croyance du peuple hébreu, dont ils sont issus. Comme les prêtres hébreux, ils croyaient, ils enseignaient que leur Dieu est le vrai Dieu ; que le monde, que tout l'univers est son ouvrage. Et ce culte demeura le culte et la foi des Gaules, le *Culte national*, si l'expression peut être permise.

Cependant il n'effaça pas les cultes symboliques offerts aux génies ou esprits ou déités subalternes. Chacune de ces déités patronymiques eut son culte particulier. La navigation, le commerce, l'agriculture, les arts, l'éloquence, la poésie, les sciences chères à l'humanité, les puissances de l'âme, le travail, recevaient les hommages des peuples gaulois. Chacune de ces déités avait son caractère particulier, comme la chose humaine elle-même qu'elles personnifiaient en elles. Leurs Lhans les plus fameux étaient encore, et près de Lutèce, et à Bibracte, à Arles, etc., etc. ; mais surtout dans la Bretagne.

Cette province était distinguée entre toutes les provinces des Gaules par ses monuments consacrés au *Très-Haut*. On y

voit encore aujourd'hui le beau *Peulvan* du champ Dolant, dont les Romains firent un autel à leurs grands dieux, et plus particulièrement à Cybèle; ils y célébrèrent leurs cérémonies expiatoires, appelées *tauroboles*. Ils élevèrent de même sur les ruines de celui de Lutèce, le temple de Mars et le temple de Mercure; et le *haut-lieu* prit le nom de *Mons-Mercore*, qu'il portait encore au treizième siècle : *Mons-Merc*.

Sans doute ils convertirent pareillement tous les lhans ou temples des Gaules en temples païens, et les Gaulois vaincus furent accusés de l'idolâtrie des vainqueurs.

Mais le Peulvan du champ Dolant a triomphé à son tour de tous les efforts et de Rome antique et de Rome moderne, et du temps même. Il demeure de sa propre force et puissance comme un solennel et majestueux témoignage du culte de l'Éternel dans les Gaules (3).

Il se peut que dans les temps de leur vie nomade, bien antérieure à leur république monarchique, les Gaulois aient aussi connu les sacrifices humains; mais, et quoi qu'en ait voulu dire César, il est certain que, sous le gouvernement des Druides eux-mêmes, c'était le sang des animaux qui coulait dans les sacrifices, et que si parfois ils sacrifièrent des hommes, c'étaient des malfaiteurs, des criminels, que la loi avait condamnés à la mort. Ainsi le voleur était offert à Mercure, le patron des marchands.

Une autre preuve incontestable que le culte druidique conserva la croyance d'Israël et de Juda, c'est qu'ils continuèrent de consacrer *le pain et le vin* comme Melchisédech. La Bretagne fut le foyer ardent de leur croyance, et Chartres, dans l'ordre politique, resta, sous leur gouvernement, comme sous celui des rois, la capitale de leur empire.

Les Druides, après la révolution populaire, conservèrent une grande prépondérance dans tous les états. Ils étaient d'ailleurs exempts de tous subsides et du poids de la guerre. Très-savants et très-profonds dans toutes les sciences, habiles dans les arts même, ils restaient chargés de l'éduca-

tion publique, de tous les enseignements : ils en toléraient la puissance, pourvu qu'elle fût leur possession absolue.

Néanmoins, leur doctrine morale ne saurait trouver le blâme devant le tribunal de la saine raison. Ils enseignaient que l'âme est immortelle, que le courage se doit exercer sur la vertu, que l'on doit apprendre la vérité des choses, la grandeur de l'univers, les cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme; qu'il ne faut pas craindre la mort; que la récompense de la belle vie est dans un autre monde; aussi le châtiment de la vie coupable : la vie éternelle demeura chez les Gaulois une croyance passionnée.

La Bretagne n'était pas seulement le foyer du culte druidique, elle était aussi le foyer de l'étude du droit civil, des belles-lettres, de la poésie, de la religion. Les hommes les plus doctes s'y retiraient *pour y estre quiets en leurs études.*

Il n'est pas permis de croire que les Gaulois étaient barbares, ainsi que César l'a constaté. Tous les documents authentiques les représentent comme *le peuple le plus révérant, le plus courtois, le plus gracieux des peuples.* Tite-Live les peint *vaillants et puissants*, Strabon et Martial *simples et sans malice.* Hirtius dit que « César avait à combattre dans » les Gaules, et en champs ouverts, des hommes sans fraude, » accoutumés à batailler par force et vertu, et non par cauteleuse finesse. Les Gaulois, ajoute-t-il, sont courtois et gra- » cieux, prêts à baiser les mains de chacun qui leur montre » un bon visage, et principalement ceux qui enseignent en » sciences utiles. »

Certes, il faut en croire Cicéron, qui d'ordinaire les juge avec une prévention si rigoureuse, il faut l'en croire lorsque, dans le calme du philosophe ami de la dignité humaine, il représente la nation des Gaules comme *la plus religieuse entre toutes les nations.* Mais il ne mérite pas de confiance quand, avocat, il les accuse d'anthropophagie, pour justifier l'injustifiable Fonteius, un des plus grands opprobres de la conquête romaine. Enfin, après trois siècles de proscriptions et

de barbarie, le pape Zosime célèbre encore leur science profonde ; et saint Jérôme, qui, lui aussi, comme tant d'autres saints personnages, fut converti au christianisme dans les Gaules, dit que *jamais on n'y a vu des monstres, et que l'on y compte par multitude des hommes vertueux et très-éloquents.*

La politique romaine fut constamment appliquée à défigurer les doctrines et la philosophie des Gaules, et plus encore la foi dans l'*unité de Dieu*. Leurs plus fameux écrivains eux-mêmes prouvent cette vérité (4).

Toutefois, nier que les Gaulois et les Hébreux enseignaient *une philosophie* sublime et célébraient le culte du *Très-Haut*, c'est nier l'évidence.

L'idée de l'unité de Dieu, idée grande, glorieuse et consolante, ne peut être le partage que d'un ordre d'hommes supérieurs en morale, en lumières, en civilisation. Les âmes les plus hautes et les plus fortes ne sauraient s'abaisser aux croyances petites et avilissantes ; elles s'élancent de toute leur puissance vers l'Éternel.

Le culte de l'Éternel, enseigné dans les Gaules, fut peut-être une des causes les plus influentes de la haine des Romains célébrant l'idolâtrie ; et des institutions qui n'étaient pas celles de Rome ne purent que l'envenimer et l'accroître. Au reste, l'ambition de conquérir la terre et de la subjuguer les dut porter plus impatiemment vers la nation la plus difficile à conquérir, à mettre sous le joug de la servitude.

Ce qui est certain, c'est que l'être social des Gaules était tel que je viens de le décrire quand les Romains en résolurent et préparèrent l'entier bouleversement, la ruine entière.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que le caractère des Gaulois, ou comme nation, ou comme individus, se distingue entre tous : la nation est éminemment religieuse, intelligente, d'une vaillance sans modèle connu, prodigieuse d'activité, douée d'une sensibilité soudaine et profonde. Émus, les Gaulois répandaient des larmes abondantes ; dans le deuil, ils pleuraient à sanglots ; mais, cédant à leurs affections plutôt qu'à

la sagesse, ils étaient d'un entraînement invincible et souvent téméraire. Passionnément épris de l'amour de la patrie et de la gloire, ils croyaient tout possible à leur courage, à leurs armes.

Je ne hasarde rien si je dis que la France, restée la plus belle patrie du monde, est encore, par les races et par le caractère, toute gallique. C'est chez elle toujours une même intelligence innée, la même sensibilité, le même héroïsme de sentiments. Modifiée par les siècles, elle se distingue entre toutes les nations par une dignité instinctive, que les circonstances solennelles, ou seulement les occasions délicates, voient toujours éclater.

Cependant, ce beau, ce grand et privilégié caractère, il faut l'avouer, est souvent déparé par l'orgueil même de ses mérites, et dans le vulgaire des hommes riches ou puissants par la vanité du rang ou de la fortune, par la légèreté qui les suit.

Les Gaulois, sous l'empire de leurs lois ou institutions, soit monarchiques ou druidiques, aristocratiques ou populaires, montrent toujours le trait originel du conquérant. Populations innombrables, et invincibles quand elles sont unies, on les voit partout, en Asie, leur premier berceau, en Afrique, chez les Germains, dans la Grèce, en Italie, où ils fondent un glorieux empire d'une durée de quatre siècles; chez les Bretons, peuples amis et peut-être d'une même origine; mais plus intimement encore dans la Péninsule ibérique. Entre les deux peuples s'établit cette confraternité sociale, déjà signalée, et qui protégea le midi des Gaules de tout le saint empire de la loi, dans les temps que ces mêmes Gaules, sous le poids dégradant des armes et de la servitude étrangères, n'entendaient plus ni le cri de la loi ni celui de la liberté.

C'est pied à pied, et comme de siècle en siècle, que les Romains, très-sagaces et d'une effrayante prévision, s'approchèrent des Gaules, en ouvrirent les portes, après une longue alternative de combats et de trêves, de guerres et de paix,

selon les temps et les circonstances. La renommée des Gaulois retentissait dans toute la terre, ils étaient partout redoutés. Cicéron disait « que les dieux, par une extrême providence, » avaient séparé l'Italie de la Gaule par les Alpes, afin de pré- » venir sa destruction par cette nation sur toute autre farou- » che et invincible. Les Romains, ajoute-t-il, ont combattu » avec les autres nations pour l'honneur ou l'espoir du butin, » mais avec les Gaulois pour la mort et la vie ; et sur cette » crainte on a toujours estimé qu'il ne fallait jamais les atta- » *quer, mais* seulement, dans l'invasion, les repousser par les » armes. » La plupart des écrivains romains portent le même jugement, et le *tumulte gallique*, comme on l'appelait, était pour tous les peuples connus l'expression de la vaillance la plus éminente et la plus invincible.

Une guerre habilement combinée contre les Allobroges, et vainqueurs cette fois, ils entrèrent dans les Gaules. Sextus y fonda une ville, *Aquæ Sextiæ*, Aix, l'an 154 avant Jésus-Christ. Située dans un pays délicieux et ravissant alors, elle présentait un grand attrait ; et comme par la puissance du mouvement de gravitation, qui se précipite toujours plus rapide à mesure qu'il approche du terme, après moins de vingt ans, les Romains, par le conseil de Crassus, fondèrent une colonie près de Narbonne. L'image parlante de Rome, sous le grand rapport social de ses institutions civiles, on pouvait croire que Crassus, d'accord avec le sénat romain, avait la grande pensée d'un grand bienfait public ; mais non : cette Rome *Narbonnaise* n'était pas fondée en vue de sociabilité, de civilisation, *et comme* l'avaient été les colonies des Phéniciens et des Grecs, généreux propagateurs de la plus belle civilisation du monde.

Avant J.-C. 154

Rome était très-savante et très-habile dans l'art de tromper et de corrompre, de calomnier et de soumettre, de diviser. Elle avait en vue ici de donner dans la ville et les cités de Narbonne une rivale à Marseille, dont elle redoutait la puissance. Elle était en effet très-redoutable, s'avançant toujours

sur le littoral de la Méditerranée au moyen de ses comptoirs, dont elle faisait successivement et en peu de temps des villes, comme Monaco, Nice, Antibes, Eaube, Saint-Gilles, etc. Ses richesses immenses s'accroissaient sans cesse par son commerce avec tout l'Orient, avec les Ibères, avec les côtes d'Afrique, avec l'antique et puissante Coba, aujourd'hui Bougie, qui était comme le point ou entrepôt central de l'Orient avec l'Occident; enfin avec la colonie de l'île *Corsica* (la Corse), peuplée de marins très-expérimentés : espèce de pirates, ils étaient d'autant plus à craindre qu'ils étaient tolérés. Nous connaissons le gouvernement de cette république et sa prépondérance dans les Gaules. Les lettres jetaient à la fois sur elle un grand éclat; ses constructions nautiques et maritimes la rendaient célèbre; elles avaient atteint le plus haut degré de perfection. Dès son origine, elle avait montré un caractère de grandeur qui s'était maintenu; et elle réclamait encore avec orgueil, comme un titre à sa gloire, l'entretien de cette prodigieuse *route phénicienne*, qui avait fait de l'Italie et des Ibères, à travers les Gaules, comme un même sol. Tant de puissance, tant de richesses, de grandeur, la rendaient toujours plus imposante, et pour les Gaules et dans le midi. Ce n'est pas tout : rivale de Carthage, quand il était si sage de la tenir pour amie ou pour émule, dans peu rivale de Rome peut-être, elle faisait toujours plus ombrage aux Romains. Ils voyaient l'avenir. Ils eurent d'abord l'habileté de s'en faire une alliée. Bientôt cette alliée, sans prévision, elle, applaudit sans justice à la ruine de Carthage, sa rivale; Carthage, qui avait laissé sur ses ruines même des monuments impérissables du plus pieux amour de la patrie, du plus sublime courage.

Massilie sut entraîner avec elle dans l'alliance des Romains les OEduës, jaloux des Allobroges, des Séquanes, des Arvernes. Les Massiliens l'étaient eux-mêmes des Ligures. Les OEduës et les Massiliens se montrèrent fiers jusqu'à l'insolence de leurs titres, *alliés des Romains*. Les Romains riaient

sans doute du nom de *Frères*, que leur avaient donné en échange ces Gaulois imprudents, irréfléchis, téméraires.

Là fut le point fatal de ce grand mouvement de destruction qui couvrit d'un deuil éternel toutes les Gaules infortunées. Et Massilie, qui avait flatté, accueilli les Romains contre les intérêts de la patrie gauloise, paya cruellement la peine de sa cupidité par sa ruine même et celle des Gaules.

La division et la corruption, ces deux perpétuels mobiles des pouvoirs ennemis de la grandeur de l'homme, eurent leur effet immédiat, intime, incessant, corrosif, destructeur : il seconda puissamment les vues d'envahissement des Romains. Des guerres partielles avaient été comme des essais tentés pour arriver à une guerre générale. Les guerres des Romains, tous les monuments écrits le prouvent, étaient des guerres de spoliations et de servitude. Les terres conquises, le pillage, le butin, les hommes, les femmes, les enfants, devenaient le partage des vainqueurs; et ces vainqueurs, habiles dans l'art de la guerre, acquérant sans cesse, se virent en possession de richesses folles. Héritage des familles, elles se transmettaient d'âge en âge, toujours plus folles, plus multiples; et la passion d'en acquérir de nouvelles, ou de suppléer celles qu'engloutissaient les désordres de la vie, qui en sont les suites inévitables, fut une véritable frénésie. La voie des armes même ne suffisait plus à un grand nombre parmi les Romains, chefs et soldats, sénateurs ou tribuns, ou magistrats; et tous les moyens les moins permis, souvent les plus criminels, étaient des armes nouvelles pour dépouiller et les peuples et les familles, celles mêmes des Romains entre eux. Les mœurs publiques furent atteintes au cœur de la république, par l'exemple des chefs; et l'on vit tous les genres de spoliations ajoutées aux spoliations de la guerre, et celles-ci franchir toutes les bornes, violer toutes les lois divines et humaines. Le pillage de Toulouse, prise par trahison sous Servilius Cépion, fut si monstrueux, qu'il devint une appellation flétrissante pour quiconque osa s'enrichir désormais de dépouilles

sacriléges : *Il a de l'or toulousain*, disait-on : *Aurum habet tolosanum*.

Que dis-je? toute l'Italie est en feu. Les chefs de la république s'en disputent le pouvoir ou l'appui pour servir leur propre ambition ou leur cupidité, également dévorantes : les uns se déclarent pour le peuple, les autres pour la noblesse. Bientôt les proscriptions de Marius et Sylla, tour à tour vainqueurs, s'inscrivirent en caractères de sang dans les annales romaines : leur retentissement terrible semble durer encore; il fait frémir notre âge. Après eux, Catilina paraît, ayant pour cohorte tout ce que Rome recèle de plus impur. Pour comble de malheur, les Cimbres ou Teutons débordent sur toute l'Italie et le midi des Gaules, où Rome a sa *province romaine*, et où furent englouties six de ses armées. Déjà d'au- 3 avant J.-C. tres Cimbres, par trois cent mille, hommes, femmes, enfants, fuyant leur pays envahi par les mers du Nord, étaient venus chercher une nouvelle patrie dans l'Occident. Après avoir ravagé toute l'Italie, l'Illyrie et le midi des Gaules, arrêtés par rs 63 de J.-C. les Ibères, ils furent défaits sous Marius. Mais dans cette seconde invasion, plus en nombre, et encore accrus par les Helvètes, par des Germains et par des bandes de Sicambres, que les Druides avaient témérairement laissées s'établir, les uns dans la forêt des Ardennes, les autres au nord de la Gaule Belgique, ils se précipitent comme la foudre; ils ravagent, incendient, égorgent; rien ne leur résiste : la consternation est générale. César, qui voulait suivre les traces et l'exemple des Marius, des Sylla, des Catilina, César, le rival de Pompée, avait conçu l'effroyable projet d'envahir les Gaules à la faveur de cette irruption terrible, de les bouleverser de fond en comble, et, puisant de toutes leurs puissances dépouillées, usurper à son tour dans sa propre patrie le pouvoir suprême.

L'Italie, dans la stupeur à la vue des Cimbres vainqueurs, et vainqueurs cruels, la Gaule, consternée comme elle, l'une et l'autre aveugles et trompées, voient avec ravissement César triompher de ces barbares. Les Gaules célèbrent son

triomphe, et ce triomphe n'est que le prélude de leur ruine. A peine les Cimbres, et les Helvètes, et les Sicambres, et les Germains, sont-ils défaits ou dispersés, César, déchirant le voile qui couvre ses hardis projets, prend inopinément Vesontio, la capitale des Séquanes, ville très-forte. Alors les Gaulois, De 58
trop éclairés par les faits mêmes, changent en deuil la joie du à 45,
triomphe qui leur avait caché l'abîme : alors commença le lu- et de 45
gubre cours de leurs misères sans paroles. à 37.

Les Gaulois, qui avaient été jadis partout vainqueurs et partout établis, furent vaincus à leur tour. Ils avaient porté en *tous lieux* la haine du nom romain, devenu le fléau de la terre; les Romains, sous le commandement de César, envahirent les Gaules. Durant neuf années de combats sur combats, les Romains consommèrent avec une habileté satanique les mortelles puissances de la division, de la corruption et de la trahison tout ensemble, puissances plus fatales aux Gaules que les armes mêmes de César, le démon de la guerre et de la corruption.

Plus d'une de ses victoires, osons le dire, *furent d'un brigand* : tout le sol Éburon dont il fit un vaste tombeau; celui des Trévires, un désert; les deux nations livrées en proie à des ramassis de malfaiteurs, de bandits cruels, égorgeant, pillant, incendiant sous la protection sacrilége des armées romaines; le massacre en trahison des femmes suèves et de leurs enfants, masse inoffensive et sans défense; la mutilation des prisonniers d'*Uxellodunum*, et ailleurs; la nation bretonne vendue à l'enchère et ses sénateurs livrés au plus cruel supplice; ceux de toutes les Gaules hypocritement réunis par lui au port d'*Itius*, infâme guet-apens, où il fait mourir les plus redoutables par leur héroïque courage et leurs vertus sublimes; les Druides, les Eubages, les Vacies, qui tombent en sa puissance, *branchés* aux arbres qui ombragent les temples; une monstrueuse spoliation partout; partout des cruautés sans langage : tous ces forfaits, et bien d'autres, sont en effet d'un brigand; ils ont fait dire au sénat romain

lui-même, qu'il fallait livrer César, pieds et poings liés, aux Gaulois, selon la loi romaine contre ceux qu'elle abandonne ou désavoue. Des ruines et des cendres trempées de sang, une cruelle spoliation, une plus cruelle servitude, telles furent les Gaules, et tels furent les trophées de César!

Pourtant l'histoire, écrite jusqu'à nos jours sous l'influence des pouvoirs inhabiles ou corrompus, célèbre la conquête des Gaules, sans songer aux douleurs qu'elle a coûtées; sans tenir compte de l'héroïsme de tout un peuple grand, magnanime, qui combattit jusqu'à son dernier soupir pour la patrie et la liberté. De siècle en siècle, depuis deux mille ans, retentit dans nos écoles et sur nos théâtres le nom de *César :* il est dans toutes les bouches; sa figure de conquérant décore nos palais, nos jardins, nos places publiques. Et le silence de la tombe couvre les noms augustes de Camulogènes, ce chef prodigieux des Parisis; d'Ambiorix, le héros des Éburons infortunés; de Cativoke, son compagnon d'armes et d'infortune; Indutiomar, chef des Trévires héroïques; Acco, celui des Senons, ennemi terrible des Romains; Viridorix, le héros breton; Galba, le roi des Suessons; Andromades, le dernier roi des Belges magnanimes; et les Bellovaques, grands de courage et toujours indomptés; et les Nerves, leur chef Rodusgnac, qui combat encore quand tout est vaincu; le dévouement des Carnutes, à leur tête Tasget, Coluat, Conétodun, tous sublimes d'héroïsme et de grandeur, et pourtant tous surpassés par l'Arverne Vercingétorix, chef suprême dans le suprême péril, le plus grand homme du siècle et l'étonnement du nôtre, si le nôtre le savait comprendre : toutes les Gaules vaincues, il s'offrit en holocauste à la haine des Romains pour le salut de sa patrie. A cette vue soudaine, tous les Romains vainqueurs ont tressailli : César tout seul demeura insensible; et l'homme le plus grand de l'antiquité peut-être, car il fut grand par la vertu, fut envoyé par lui, garrotté, chargé de fers, à Rome, où son supplice fut un trophée.

Pas une voix dans nos écoles, sur nos théâtres, dans nos

demeures domestiques, dans nos temples, ne fait entendre ce nom prodigieux de grandeur, ni aucun de ceux des héros morts comme lui pour la plus sainte des causes! Nos annales mêmes ne les ont pas recueillis. Il les faut chercher dans les fastes romains, où ils sont reproduits comme monuments d'esclavage qui décorent leurs victoires.

Pardonnez, ombres saintes! Un jour viendra, et peut-être est-il proche, que tous les Français à nobles cœurs, secouant toutes les poussières des siècles, et révélant la vérité, auguste comme vous-mêmes, sauront reproduire vos images sacrées, et salueront d'amour et de reconnaissance vos dévouements sublimes.

Si la corruption a ses puissances, elle a aussi ses abîmes. Et le déluge des maux que l'invasion romaine déborda sur les Gaules, se refoula sur Rome même, sur l'Italie, sur toute la terre, la terre dont le Romain avait fait son vaste domaine. A un ordre social grand, majestueux, illustre par ses institutions et fatal par ses armes, succédèrent en peu de temps les déchirements de l'empire. Une ambition frénétique s'en disputa la possession et bientôt les lambeaux. Et le monde fut un champ de carnage, d'horreurs. César, riche des richesses immenses de toutes les Gaules, fort de la même armée qui l'avait aidé à les bouleverser, vainquit à son tour Rome, qu'il acheva de corrompre, depuis le sénat jusqu'au peuple même; et il détruisit la république. Mais il paya de sa vie l'asservissement et la corruption de sa patrie.

La plupart de ses successeurs, souillés de sang, de vices, de crimes, parurent sur le trône au même prix, et eurent le même sort.

Dans ce déluge de tous les maux, au milieu même de ce chaos immonde, apparaît le Christ, divin médiateur de la terre et des cieux. Symbole sacré de toutes les vertus, il annonce, il enseigne des doctrines à la fois sublimes et consolantes, la foi de l'Éternel, l'espérance et la charité. Toutes les hautes régions sociales, corrompues et sans ressort vers

le bien, repoussent la vérité qui les flétrit, qui les gêne.

C'est au peuple que le Christ adresse la pure parole, le peuple qui n'avait plus de foi ni d'espérance, qui ne voit plus la charité. Il appelle les humbles : les humbles l'entendent, ils conservent éternellement l'étincelle du feu sacré. C'est au cœur de ceux-là que le Christ en rallume le flambeau. Il se choisit parmi eux des apôtres ; il leur confie la sainte mission du bien ; il prépare, il prédit le triomphe de la raison et de la vérité : c'est-à-dire le triomphe de l'âme sur l'abject empire des sens.

Mais annonçant la pure parole, la vérité, il a bientôt pour ennemis les grands de la terre, ces mêmes Romains vainqueurs et tout-puissants ; et Jérusalem, cet antique berceau de tous les cultes qui célébrèrent l'Éternel, fut le tombeau du Christ, après avoir été le lieu de son cruel supplice. Des Juifs insensés ou pervers servirent d'instrument au pouvoir romain plus pervers encore : ils demandèrent, sous son influence, la mort du Sauveur qui appelait à la vie.

Ses doctrines ne pouvaient périr : elles avaient été prêchées par lui avec cette sagesse de raison, de vérité, avec cette sublime pureté qui les met éternellement au-dessus de toutes les philosophies de la terre ; et le symbole de toutes les vertus dont il fut la réalité divine, demeura pour l'enseignement et la consolation du monde. Ses apôtres eurent des successeurs. Saint Paul, homme prodigieux de savoir et d'éloquence, suivit la grande voie chrétienne qu'il avait ouverte et tracée. Il fit d'illustres prosélytes parmi les grands eux-mêmes : le roi Agrippa et la reine sa femme ne purent l'entendre sans être émus. Il était digne d'un Néron de faire tomber la tête de l'apôtre illustre ; mais c'était en vain : la pensée humaine se produisit partout lumineuse et consolante. Les premiers siècles furent féconds en grands hommes, en orateurs chrétiens, et le Christianisme, d'abord invoqué et célébré dans le silence de la solitude ou des déserts, eut enfin ses solennités publiques. Saint Jean Chrysostome, le plus grand des pères chrétiens,

comme il en fut le plus pur modèle, répandit par toute la terre les doctrines de son divin maître. Le saint patriarche, aussi sage qu'il est illustre, cherche et recueille partout les lumières qui mènent à la vérité; et les saints écrits de l'antique peuple d'Israël, reproduits par ce beau modèle de la chrétienté, furent répandus jusque chez les peuples Cimbres, Teutons, Goths et Scythes, que nous appelons barbares. Les Psaumes, si féconds en principes de tout ordre social élevé sur les bases de la raison, furent le livre des peuples. On entendit enfin des chants religieux où depuis des siècles on n'entendait plus que des cris de douleur, que des gémissements. Un monde nouveau commença de s'élever au milieu du vieux monde corrompu, et la morale éternelle eut son temple.

Le culte chrétien fut promptement accueilli dans les Gaules. Il se confondit aussitôt avec le culte druidique, célébrant l'Éternel, proclamant le créateur de tous les mondes. Les premiers évêques ou les premiers *Pères*, car ils prirent ce nom touchant, s'y portèrent en nombre. C'était un hommage tacite rendu à la haute intelligence de leurs populations. Le Christianisme fut la foi ardente des peuples de la Gaule; il en franchit bientôt les bords, et alla consoler, édifier de même la Grande-Bretagne, l'Écosse et l'Irlande. L'Irlande fut durant des siècles la grande école de l'apostolat modeste, et dans ces missionnaires, hommes vraiment angéliques, l'exemple de toute la terre.

Les plus simples notions de la raison, la plus faible clarté du sentiment, suffirent pour faire accueillir et préconiser le Christianisme à la vue de tous ces empereurs romains souillés de barbarie et d'impiétés, ces empereurs s'élevant des autels, des temples où ils se faisaient adorer comme des dieux. De la cabane au palais doré s'élevaient aussi des tribunaux, des juges qui faisaient justice et raison de la délirante ambition des maîtres du monde. Le cordonnier de Lyon qui refusa de plier le genou devant Caligula, élevé sur l'autel de Jupiter dans la place publique de cette ville, faisait à la fois une ré-

ponse que répétaient sans doute dans le secret des populations plus timides que lui : « Que penses-tu? lui demanda le frénétique empereur. — Ma foi, répond le cordonnier, je pense que c'est une grande extravagance. »

Ainsi l'on peut dire que le Christianisme s'établit autant et plus encore peut-être par le spectacle des turpides dérèglements des maîtres de la terre que par la bonté même de ses doctrines.

Les persécutions des empereurs romains et de leurs lieutenants, toujours plus cruelles, toujours plus multiples, loin d'affaiblir les courages et les persistances dans la foi chrétienne, les exaltaient, et l'héroïsme dans les plus cruelles tortures était un enseignement toujours plus célébré devant ces arènes même où ils jetaient les chrétiens, hommes, femmes, jeunes filles, pour y être dévorés par les bêtes féroces. Leurs supplices atroces étaient un spectacle pour les Romains; pour ces martyrs de la foi, de la vérité, c'était un triomphe, et à la fois un exemple, deux symboles contre lesquels toutes les armes et toutes les cruautés également stupides étaient désormais sans puissance.

Mais toute cette grandeur des premiers temps de Rome elle-même n'avait pu périr tout entière : sous le rapport de ses lois et de sa civilisation, elle devait laisser des éléments de puissances sociales qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme de détruire. Il était de leur destin de survivre aux ruines mêmes de Rome, et de servir éternellement aussi à l'enseignement du monde.

Elles s'étaient identifiées avec deux peuples d'une population immense, les Gaules et les Espagnes, beaux et nobles types parmi les beaux et nobles types du genre humain. Et si Rome comptait dans le plus grand nombre de ses empereurs des ambitieux frénétiques, des bourreaux sans pitié, elle voyait aussi s'élever parfois sur son trône toujours disputé des souverains amis de l'humanité, de la vraie gloire; alors la terre respirait. Les Auguste et les Tibère, un Caligula, un Néron et

tant d'autres monstres couronnés tombant d'un trône qu'ils avaient souillé de forfaits; Nerva et Trajan, Antonin et Marc-Aurèle, Constance Chlore et son neveu Julien, l'ami généreux des Gaules, purifiaient, quelque temps du moins, ce même trône par la sagesse de leur règne et l'équité des lois. Théodose II eut la gloire d'en faire un recueil qui porte son nom et l'immortalise. Amis de l'humanité, témoins de ses mal- 438 de J.
heurs, ils avaient compris que ce n'est pas sous le perpétuel faix des armes et des égorgements que l'on gouverne les *peuples; que* pour conserver même leurs conquêtes, il leur *fallait faire* appel au régime de la loi politique et sociale, à la bienfaisante institution du Municipe, à la morale universelle. Agricola, dans les Iles Britanniques, vertueux consolateur des Bretons; Drusus, ce beau modèle du vrai courage, de la justice, de la bonté, et qui semblait avoir recueilli en lui-même la grandeur antique de Rome; Drusus, béni des Gaules, au temps même qu'Auguste n'avait pas assez de toutes ses armées pour en essayer l'organisation, Drusus disait glorieusement à quel prix on peut conquérir l'amour et la confiance des nations. *Il n'était* que gouverneur des Gaules : Julien, plus heureux, eut le pouvoir souverain; il put rétablir dans toutes les Gaules le droit romain et le Municipe, violés et perdus dans les déchirements de l'empire. Il fit taire l'iniquité monstrueuse des premiers chefs politiques et civils. Sous lui, la loi régna sans acception des rangs, ainsi que la liberté de la foi religieuse, et la Gaule étonnée bénit et son règne et son nom.

Les Romains ne furent jamais possesseurs tranquilles des *Gaules*. Dès les premiers temps de l'asservissement, et sous *César lui*-même, ils eurent à combattre : une guerre de partisans, dernière ressource des nations vaincues, les harcela sans cesse. Elle aussi, elle eut ses héros : les Sacrovir, les Drapès, et Leuctère et Sure, honorèrent les Gaules. Maric, ce Gaulois sorti des rangs du peuple, sut arrêter un temps, sur les bords de la Loire, les armées romaines; et ces terribles *Bagaudes*, qui restèrent invaincus, déposent aussi pour la

gloire. Les Romains voyaient s'élever perpétuellement contre eux obstacles sur obstacles. Il fallut plus d'un demi-siècle pour arriver à faire l'organisation des Gaules : César et Auguste y avaient échoué. En vain toute la Gaule est sous la garde de deux camps romains, sous le faix des armes : les armes ne gouvernent pas ; et quand ils transplantent violemment dans les Gaules du nord des tribus germaines vaincues, pour s'en faire contre elles un rempart, les maîtres du monde prouvent plus de violence brutale que d'habileté. Entre les Gaulois et ces nouveaux vaincus, également malheureux, s'intimait peu à peu la communauté du souffrir. Il creusa de ce côté même le premier tombeau des Romains. Que dis-je? il se creusait partout, et jusque dans les deux camps : foyers d'anarchie, on y voyait tous les ambitieux, chefs et soldats, se disputer avec fureur les dépouilles de l'empire ; et comme les mêmes excès se reproduisaient partout où le Romain avait imposé ses armes et son pouvoir spoliateur, le nom romain était partout en horreur : il l'était même chez les familles romaines proscrites, dépouillées, torturées comme l'étaient les peuples vaincus.

Ainsi les Romains, après avoir épuisé dans les Gaules les puissances de la force brutale, se virent dans l'absolue nécessité d'user des puissances de la loi, de la raison. Ils rappelèrent, ils rétablirent, ou réelles ou fictives, les institutions gauloises. On vit renaître leurs assemblées générales. Pour y attirer les Gaulois, ils cherchent à flatter l'orgueil national ; ils ne disent plus la *Faction Gallique*, quand ils les convoquent, ils disent la *Gaule Courageuse*, comme ils disent aussi, et dans le même esprit, la *Belle Espagne!* Ils modifient ou remplacent les appellations ignobles et dégradantes de *Gaule Chevelue*, de *Gaule Togée*, de *Gaule Brayée*, dont les flagella César, par les noms de *Gaule Lyonnaise*, d'*Aquitaine*, de *Belgique* première, seconde, des *Armoriques*, etc. On ne dit plus la *Province Romaine*, mais la *Gaule Narbonnaise*, etc. Les Rêmes seuls ont conservé intact leur nom patronymique ; parce que

seuls, de toutes les nations ou tribus de la Gaule en deuil, infidèles, ils passèrent dans le camp romain. Ce n'est plus un impôt honteux que les Romains perçoivent, c'est une *solde militaire.* Ils laissent au peuple sa foi druidique, redoutant une guerre religieuse; et peut-être aussi dans la vue secrète de détrôner la foi chrétienne, qu'ils redoutent bien davantage encore. La barbare *Loi Claude*, impuissante, comme l'avaient été les tentatives d'Auguste et de Tibère, est pour eux dans l'ordre civil une impérieuse loi de tolérance négative. Ils élèvent des écoles publiques où la belle littérature romaine, source féconde où puisèrent désormais toutes les nations civilisées, est enseignée avec le plus grand éclat. Narbonne et Toulouse, Lyon et Bordeaux, Arles et Marseille, Vienne et Autun, sont illustrées par les lettres, par le génie de l'histoire et de la poésie; elles le sont plus encore par le droit romain qui survit à toutes les ruines de Rome, et dépose pour elle de la vraie gloire. La jeunesse gauloise se porte en foule dans ces écoles justement célèbres. Les Ibères héritent comme les Gaules, et par la seule puissance des choses, de ces nobles et consolants apanages de l'humanité. Le *Municipe*, au sud des Gaules, au nord, et de l'est au couchant, est partout établi. C'est une vérité de fait qu'on ne peut nier sans être accusé d'ignorance ou de mauvaise foi. Il vient occuper la prodigieuse activité des Gaulois dans les communes, comme les lettres, les sciences et les arts occupent celle de la jeunesse dans les écoles. La commune se remontre dès le premier siècle, et avec elle les premiers indices de nos *Libertés Gallicanes* ou *Gauloises.* Celles-ci furent reproduites accomplies, en 314, dans le fameux concile d'Arles. Ainsi la *Commune*, héritage modifié des Gaules, institution civique qui vit de mouvement et de liberté, servit les Romains plus que toutes leurs armées ensemble. Les armes n'occupent que le sol.

Elle n'est pas sans titre aux hommages des nations, la Nation qu'il faut rendre à ses institutions, à ses lois, pour retenir chez le vainqueur la conquête, et tempérer chez le vaincu

le cruel regret de la domination étrangère. Elles ne sont point à mépriser ces mêmes cités où les Gaulois, esclaves sur leurs propres domaines, peuvent montrer leurs magistrats, leurs libertés publiques. Quoi qu'en dise César, démon de la destruction, elle fut éminemment belle, la Gaule! et sa grandeur réelle, sous le chaume, émeut profondément les cœurs épris de la vraie gloire.

Cette transition sociale, si courte, si mobile qu'elle soit, est pourtant un bienfait qu'il faut reconnaître. Mais il faut reconnaître aussi que les Romains, effrayants d'habileté dans l'art de corrompre, de diviser, de neutraliser les esprits et les peuples, fomentaient sourdement et sans cesse, pour détruire ou miner ces mêmes institutions qu'ils semblaient rappeler. Ainsi ils peuplent adroitement les assemblées générales de leurs créatures corrompues ou achetées. Ainsi Auguste, rappelant hypocritement les formes des institutions gauloises, convoqua une assemblée générale de toutes les Gaules. Mais cette assemblée, vaine et dérisoire image de la chose antique, est toute à Auguste; elle n'est rien pour le pays. Et comme il se trouve toujours des hommes qui s'inclinent devant l'autel du pouvoir et de la fortune, le pouvoir et la fortune en trouvent pour voter à l'unanimité le culte d'un empereur couvert de crimes; et pour son culte imbécille un temple; l'un et l'autre furent voués à perpétuité. Auguste fut *dieu*, et Tibère et Caligula, et Claude et Néron furent *dieux;* mais les choses divines et humaines en tout temps gouvernent, soit dans le silence ou à grands cris; et le culte et le temple d'Auguste, et celui de ses successeurs impies, comme tout ce qui insulte à la raison, à la dignité de l'homme, fut d'un jour, et si l'on ne savait aujourd'hui que ce temple d'Auguste a surgi au confluent de la Saône et du Rhône ensanglantés, on chercherait en vain où il a existé.

Cependant les biens sociaux parfois recouvrés n'étaient pas tous fictifs; ils ne pouvaient pas l'être, mais ils étaient toujours précaires, menacés, et souvent détruits aussitôt que

rappelés. Ils suivent en tout et partout l'anarchique mobilité de l'empire qui se déchire en morceaux sanglants. Pour un Romain grand ou juste, on compte une longue suite de tyrans, stupides de barbarie. Le frère de Drusus est Tibère; Claude est celui du grand Germanicus, qui donne le jour à la cruelle Agrippine, à Caligula : le fils de Marc-Aurèle est l'empereur Commode ! Toute la période de l'empire romain présente successivement les mêmes alternatives de quelques jours de repos, de longs jours d'horreurs irrécitables. Quel historien oserait, dans notre langue si chaste, les décrire ces monstrueuses débauches, et des femmes romaines, et des hommes romains, également *Messalines?* Leurs cruautés stupides se personnifient dans le nom de Néron. Mais combien de Nérons, et quelles énormités !

Ne soyons donc pas étonnés de voir à travers ces monstruosités sans langage, la guerre des partisans se perpétuer, les insurrections générales se reproduire. César lui-même ne put contenir les Gaules; elles demeurèrent toujours menaçantes (5). Le sol gaulois frémit sous les pieds des Romains : il brûle. Au temps de Néron, Vindex les soulève en un clin d'œil. Le tyran feint la sécurité. *Il ne fera*, dit-il pour insulter à la sensibilité gauloise, *il ne fera que se montrer aux Gaulois, en tête de ses légions, et il se mettra à pleurer.* Mais les Gaules insurgées, il change de langage; il lit sur tous les murs de Rome, et jusque sur les colonnes de son palais : *Le chant du Coq gaulois l'a éveillé.*

Alors, il promet un million de sesterces à qui lui apportera la tête de Vindex. Vindex promet la sienne à quiconque lui apportera celle de Néron. Un tel homme, en butte à un tel tyran, ne pouvait succomber que sous la calomnie et l'assassinat. Un instant, *l'Empire des Gaules* fut recouvré par les Druides : honneur à eux ! Il ne tint pas à leur courage héroïque de le consolider. Mais les Gaules n'étaient plus qu'un vaste champ de combats, d'attaques, d'invasions; les armes étaient dans toutes les mains : chez les uns pour se défendre, chez les

autres pour attaquer et conquérir. Les continuels déchirements de l'empire consommaient l'anarchie, ôtaient à tout pouvoir, comme à toute autorité, sa puissance et sa durée. La Gaule fut une seconde fois vaincue : elle le fut pour des siècles; les armes l'avaient bouleversée; les armes la détournèrent du cours social, mais sans le pouvoir dessécher. Il n'était pas en la puissance des empereurs romains de garrotter et de transplanter l'immense population des Gaules et des Ibères, comme fit Auguste du reste infortuné des tribus alpines et illyriennes qui avait échappé à l'extermination générale. Et tous les Cantabres égorgés sous ses yeux ne pouvaient faire que les champs ibériens fussent un tombeau. Les Ibériens et les Gaulois restèrent de leur propre poids sur leur sol, celui d'une patrie qui attend de meilleurs jours. Éponine ne fut pas la dernière femme des Gaules : un même généreux sang coula dans les veines de plus d'une Gauloise, et sans qu'il fût jamais au pouvoir d'autres Vespasiens atroces d'en tarir les sources glorieuses.

Ces meilleurs jours attendus, les *Goths*, que nous appelons *barbares*, les firent renaître.

Le fléau romain frappait depuis trois siècles sur *tout le* monde connu; tout le monde connu lui vouait haine et vengeance. Et cette perpétuelle réaction qui naît des choses humaines et en subit la loi autant qu'elle l'impose, s'imposant de tout son poids et toujours plus terrible, annonçait la dernière heure de l'empire. Les premières invasions des hordes cimbriques, suèves et asiatiques, avaient frayé, après l'immortel Annibal, la route qui pouvait mener jusqu'à Rome. Quoique souvent vaincues, quelques-unes, ou plus puissantes, ou plus sages peut-être, s'arrêtèrent vers le Caucase et le Pont-Euxin : ce furent les Goths, Gaulois d'origine, selon plusieurs savants. Ils s'y établirent. Nombreux, ils se partagèrent en deux races ou nations, sous le nom d'*Ostrogoths* (Goths de l'est) et de *Visigoths* (Goths de l'ouest). Soit que ces deux nations eussent des souvenirs, des notions de gouvernement, de civilisation; soit que, intelligentes, elles aient su comprendre et aimer les théo-

ries politiques de la Grece, dont elles se trouvaient voisines; soit enfin que, de mœurs plus douces, elles aient pu sympathiser avec les proscrits, les exilés, partout répandus, partout malheureux, il est certain qu'elles fixaient dès lors les regards des Romains eux-mêmes. Après les avoir traités en ennemis, ils en firent leurs alliés; ils les recherchèrent même comme auxiliaires, lorsque, accablés de toutes parts, ils avaient à combattre des hordes plus redoutables.

Le Christianisme était alors, et désormais, une puissance religieuse et morale parmi le peuple. D'habiles et pieux missionnaires l'avaient pu répandre et enseigner dans toutes les contrées connues. Il était le culte de tous les Goths. Les empereurs romains, qui voyaient la force matérielle s'échapper de leurs mains, avaient conçu la pensée funeste de faire du Christianisme un instrument de domination. Ce fut celle de Constantin et sa tâche savante, appliquée et persistante. On vit surgir une foule de controverses : elles étaient soutenues et discutées de part et d'autre avec une extrême chaleur; elles amenèrent des schismes. Arius, un des plus fameux controversistes, prétendit rétablir la divine doctrine du Christ dans toute sa pureté primitive. C'était à la fin du troisième siècle. Austère dans ses mœurs, très-éloquent, d'une conversation qui charmait par la douceur de sa voix et de ses enseignements, il fit tout-à-coup de nombreux prosélytes. Un extérieur grave, imposant, une profonde mélancolie répandue dans tous ses traits, donnaient à sa parole une grande autorité, une puissance sympathique; et bientôt sa croyance, sa foi, devinrent la croyance et la foi populaires. L'Arianisme couvrit toute la terre; avec lui éclata le plus grand schisme religieux qui ait jamais divisé le monde. Il y eut deux croyances chrétiennes, deux Églises, deux cultes. Le culte *catholique*, ou l'Église universelle, et le culte *arien*. Celui-ci niait la divinité du Christ; le catholicisme en faisait son article de foi et la célébrait : l'un et l'autre proclamaient l'Éternel. L'Église catholique, soit sagesse, soit nécessité, admettait dans ses rites quelques usages

du paganisme. Elle solennisait son culte avec la plus grande pompe et la plus grande magnificence. Se conciliant ainsi les idées ou croyances même des hautes classes, et plus encore celles de l'autorité politique, elle acquérait peu à peu une puissance d'autant plus grave qu'elle avait dans son sein un nombre prodigieux d'évêques du mérite le plus rare et le plus élevé. En un mot, les Pères de l'Église catholique jetaient sur le catholicisme tout l'éclat, toutes les lumières de leur génie sublime.

Néanmoins, s'il y avait de l'aveuglement, de l'erreur dans l'Arianisme, on est forcé de reconnaître que la raison y portait aussi ses clartés, sinon son excuse. Les ariens craignaient, en adorant le Christ comme un dieu, de rappeler l'idolâtrie, que les Romains avaient rendue si odieuse; et l'erreur était en effet, pour eux, au sein de la raison même.

Toutes les Gaules, la Bretagne, l'Écosse, l'Irlande et les Espagnes, étaient éminemment chrétiennes. Le Christianisme avait été ardemment accueilli dans ces contrées dès le premier siècle. Il était institué et célébré sous une même forme, et, il faut le dire, dans le pur esprit de son divin auteur; mais il existait dans l'indépendance des empereurs romains. *Il n'y* avait pas dans la hiérarchie ecclésiastique un siége prépondérant qui fût en dehors des pouvoirs politiques ou civils, et d'où relevât le pouvoir ou l'existence des chefs de l'Église. Comme au temps des anciens gouvernements détruits par les Romains, les chefs étaient électifs, et toujours élus par les populations; ils ne relevaient que d'elles. Leur mission était toute spirituelle; ils demeuraient les défenseurs nés de leurs ouailles. Libres, ils remplissent leur mission apostolique dans l'intérêt de tous. S'il s'en trouve qui prévariquent, ils sont déposés, et de nouveaux chefs sont élus en leur place. Ils acquirent alors une gloire aussi pure qu'elle était chère à l'humanité. C'est à juste titre qu'on les appelait du nom de *pères*. Dans la suite, ils perdirent ce nom et furent appelés *évêques*, ou simplement *élus* (ils portaient encore ce dernier nom au treizième siècle).

Ainsi l'universalité du pouvoir spirituel échappait aux empereurs, et plus vite et plus résolument encore que l'universalité du pouvoir temporel même. Ils résolurent de confondre ces deux pouvoirs dans une même main. Vaincus par la puissance des choses, ils s'appliquèrent à en opérer et à en maintenir la division. Ils parurent vouloir se contenter du pouvoir temporel, et laisser à un souverain Pontife le pouvoir spirituel, espérant le gratifier de la forme et conserver la réalité. Ce dessein politique eut son exécution pleine, entière. C'est ainsi que les empereurs romains firent du Christianisme un instrument. Cet instrument maintenait, selon le temps et les circonstances, leur pouvoir temporel, ou plutôt il semblait en modérer parfois la mobilité. Mais il devait se briser sous la main des pontifes, et les deux pouvoirs, peu à peu confondus, n'être plus qu'un seul et même pouvoir dans ces mains mêmes où les empereurs avaient prétendu le rendre illusoire. Ce fut le malheur du monde; car c'était l'oubli et le mépris de la divine doctrine du Christ, et la profanation du culte de l'Éternel. Les successeurs des empereurs romains, princes, seigneurs, rois et empereurs, tristes jouets d'un pouvoir sans bornes, souvent ses sanglantes victimes, reconnurent trop tard qu'ils s'étaient donné des maîtres absolus où ils avaient présumé et attendu de puissants auxiliaires, et que sur leurs trônes ils n'étaient que des esclaves par eux couronnés. Cependant la plupart, ou les plus habiles, conservèrent encore parfois l'espérance du partage. A cette espérance, occulte ou patente, mais toujours déçue, succéda chez les princes usurpateurs la nécessité de constituer temporellement le pouvoir pontifical. L'abus qu'en firent les papes est la faute immense des empereurs et des rois, plus que celle des papes eux-mêmes. De là jaillit cette triste vérité, que le génie des pontifes romains fut souvent aussi funeste au Christianisme qu'au repos du monde.

Les Gaules, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et les Espagnes, véritables trônes de la chrétienté primitive, furent per-

pétuellement en butte aux attaques de Rome, à sa politique profondément savante, perspicace et persistante. On n'en saurait trop louer la puissance et l'esprit, si elle l'avait en effet exercée suivant les lois évangéliques; mais, loin d'en écouter les inspirations saintes, elle imposa partout où elle pouvait régner, et à l'exemple des empereurs romains, un sceptre de fer, un régime de corruption. Le Vatican fut le digne successeur du Sénat, et la conquête, au prix des spoliations les plus scandaleuses, ne fit que changer de mains et de noms. Les peuples et les rois furent également vaincus, subjugués, terrassés, malheureux sous les deux Romes, ou temporelle, ou spirituelle; mais les deux Romes devaient périr de la même mort.

L'Arianisme partout célébré, on vit les Ostrogoths et les Visigoths s'avancer vers l'Occident, entraînant avec eux des populations qui professaient la même foi. Alaric I[er], *le Hardi, l'Entreprenant*, chef suprême des Goths et bientôt leur roi, franchit des limites pour eux nouvelles. Après avoir détruit l'idolâtrie en Grèce, et poursuivant sa marche triomphale,
409. il pénétra dans l'Italie. Il prit Rome en 409. Il pouvait, à l'exemple des Romains dans leurs guerres de destruction, l'anéantir : il fut grand dans la victoire; il se contenta de voir tout le Sénat, tremblant à ses genoux, implorer le salut de Rome. Mais, le traité violé par l'empereur Honorius, il revint en Italie, prit Rome une seconde fois, la garda encore de l'outrage; mais il imposa aux vaincus la cession de la Vénétie, de la Dalmatie et de la Norique; il imposa même un empereur aux Romains avilis, et la même violation répétée une troisième fois, Rome fut saccagée. Il fit ensuite la conquête de la Sicile, et, à la tête d'une flotte nombreuse, il projetait l'invasion du nord de l'Afrique; mais partout vainqueur des Romains, il est vaincu à son tour par les éléments : sa
410. flotte fut brisée par la tempête, et il mourut dans les Calabres, l'année 410, après quinze ans de règne.

Son frère Ataulfe lui succéda. S'avançant par-delà les

Alpes, il vint établir dans le midi des Gaules le *Royaume des Visigoths*, et fit de Toulouse la capitale de ses États.

Le grand Théodoric Ier, autre chef Goth, fondait en même temps le *Royaume des Ostrogoths* en Italie. Les deux royaumes se prêtèrent l'un l'autre un mutuel appui et brillèrent d'un grand éclat. Les Romains, trop affaiblis pour les combattre avec succès, et toujours plus menacés, se voyaient sans cesse dans la nécessité de solliciter même leurs secours. Une invasion plus terrible que toutes celles qui l'avaient précédée, l'invasion d'Attila, roi des Huns, la rendit impérieuse, inévitable.

Parti du nord de l'Asie, Attila entraîne toutes les populations qui se trouvent sous sa marche envahissante : Huns, Scythes, Gépides, Sarmates, Alains, Vandales, Ruges, Suèves, Hérules, Allemands, et même des peuplades inconnues et de toutes les espèces. Tous, ennemis barbares des Goths autant que des Romains, se précipitent successivement et à la fois sur l'Occident. Masses immenses, compactes, profondes, elles s'avancent comme un seul corps, brisant toutes les barrières de l'empire romain; elles égorgent et massacrent, elles incendient et ravagent, elles amoncèlent ruines sur ruines. En vérité, on dirait qu'elles commencent et poursuivent l'entière extermination du genre humain. Attila, roi idolâtre, chef barbare et farouche, règne par le fer, le feu, le sang, de l'Indus au-delà du Rhin, si l'on peut appeler régner l'accomplissement d'un chaos d'horreurs.

Aëtius était alors gouverneur des Gaules pour les Romains. Dans l'horrible confusion où se trouvait l'empire, il comprit que ce n'était pas avec les seuls débris de l'armée romaine qu'il pouvait arrêter ce torrent dévastateur. Il appela à son secours les Ostrogoths et les Visigoths : ils accoururent en armées nombreuses et puissantes. Aëtius appela également à lui Mérovée ou Mérovic, un des chefs de ces Bandes allemandes dès long-temps établies dans le nord des Gaules. Mérovée, dont on ignore l'origine et la famille, était célèbre

entre tous ces chefs par sa valeur, et même par son habileté dans le gouvernement de ses Bandes. Il put facilement réunir sous son drapeau des forces imposantes.

Le féroce Attila fut défait dans la fameuse bataille de Châ-
433. lons, d'autres disent Méry-sur-Seine (6).

Le grand Théodoric Ier y perdit la vie, laissant deux fils pour lui succéder. Aétius, vainqueur, pouvait exterminer Attila; mais il craignit de rendre ses compagnons d'armes, Ostrogoths, Visigoths, Allemands même, trop puissants. Il devait la victoire et le salut de l'Occident à leurs armes. Après la victoire, il les aurait combattus et terrassés à leur tour, s'il avait eu en sa possession les forces nécessaires. Sa perfidie ne lui profita point. L'empereur Valentinien, troisième du nom, lui rendit la pareille : jaloux de sa gloire, il le fit assassiner. Plusieurs affirment qu'il l'immola de sa propre main. Valentinien jouit peu de son crime : il tomba lui-même sous le fer
445. de Pétrone Maxime, dont il avait outragé la femme. Ainsi meurtres sur meurtres, outrages sur outrages parmi ces empereurs romains que tant d'annales ont offerts à notre aveugle crédulité !

La politique d'Aétius ne profita pas plus à l'empire romain; elle ne put arrêter l'agrandissement des Visigoths. En peu de temps, ils franchirent les Pyrénées, et bientôt, maîtres de la Péninsule ibérique, refoulant les Vandales en Afrique, ils réunissent sous un même sceptre et le midi des Gaules et toutes les Ibères (que nous appellerons désormais *les Espagnes*). Leur empire s'étendit de la Loire au détroit de Gadès.

Quand ils s'établirent dans les Espagnes, les Juifs, dispersés alors par toute la terre, s'y trouvaient en très-grand nombre. Sous le règne d'Hérode, une multitude de familles juives avaient fui leur patrie infortunée. Hérode, créature des Romains, avait été fait gouverneur de la Galilée, quoique très-jeune encore. Il devait cette haute faveur à la demande de son père, Antipater, comme lui créature de Rome. Antipater, pour prix des services éminents qu'il avait rendus à César

dans sa *guerre* d'Égypte, obtint de ce conquérant le droit de *bourgeoisie romaine* et le gouvernement de toute la Judée (7).

A cette époque de l'histoire des nations, la nation Juive, rachetée encore une fois de la servitude étrangère par les Machabées, montrait de la grandeur. Elle avait recouvré ses lois antiques, son culte; mais elle portait dans son sein un principe de destruction. Après les grands règnes de David et de Salomon, le Sacerdoce surmonta de nouveau le pouvoir des rois, comme il avait surmonté jadis celui des patriarches. La division, *le plus* grand fléau des peuples, nourrit et multiplia les ambitions; et la division, l'arme savante, l'arme terrible des Romains, pénétra, envenima sous leurs mains toutes les voies sociales, toutes les issues : ce fut fait du royaume d'Israël. Antoine, un des triumvirs qui se partageaient le monde conquis et le noyaient dans le sang, Antoine créa Hérode *roi des Juifs*. Auguste étendit son royaume et sa puissance; il fit tout pour un roi usurpateur qui faisait tout pour lui, jusqu'à lui accorder la mort de ses deux fils, qu'il fit étrangler. Le roi adulateur et l'empereur adulé enchérirent comme à l'envi l'un sur l'autre de témoignages perfidement cruels et cruellement donnés. Hérode, comblé de richesses et puissamment protégé par Auguste, embellit ses villes et fit briller son règne d'un vif éclat. Il crut voiler par cet éclat l'énormité de ses barbaries, comme Auguste voilait les siennes par le prestige trompeur des lettres et des arts. Bientôt ce ne fut plus assez pour le roi des Juifs d'élever, à la manière des Romains corrompus, de magnifiques édifices pour célébrer des jeux publics en l'honneur d'Auguste; le roi impie fit bâtir une ville, un *temple*, un autel à cet empereur sacrilége; et Auguste, couvert de crimes, d'attentats, fut *dieu* en Palestine comme dans le reste de l'empire.

Les malheurs publics et les malheurs privés ne pouvaient plus croître. Tous les sages de l'Orient annonçaient un *Envoyé des cieux* qui devait racheter du plus honteux esclavage et de la barbarie la plus monstrueuse tout l'univers ensan-

glanté; ils l'annonçaient comme *roi des Juifs*. Les peuples l'attendaient : il naquit à Bethléhem, parmi les humbles, parmi les pauvres.

Hérode, effrayé dans sa puissance, donna l'ordre d'égorger tous les enfants mâles au-dessous de deux ans, nés dans le territoire de Bethléhem et de ses confins. Il ne douta point de pouvoir envelopper dans ce massacre général l'*Envoyé des cieux*. Monstre altéré de sang, son nom, comme celui de Néron, personnifie la cruauté même. Néanmoins, jusqu'ici, on osa l'honorer du surnom de *grand!* Pourquoi? Il porta à la nation juive le coup mortel. Audacieux autant que féroce, il se joua de toutes les institutions de son pays, comme il se jouait de la vie des hommes et même de ses plus proches. Le pouvoir politique, le conseil national, le pontificat, toutes les lois judaïques, ne furent plus sous sa main trempée de sang que de vains simulacres, et la justice un instrument. Tout pouvoir, toute puissance se résuma en lui sous l'égide de l'empire romain. Exécuteur barbare des barbares volontés de Rome, il fut le plus cruel fléau de sa patrie. Dans son gouvernement hypocrite, il osait affecter de suivre le culte de Moïse et de David, et en même temps il insinuait, il imposait la soumission aux Romains et à leur culte idolâtre; corrompant les esprits chez les uns, jetant la perturbation chez les autres, il appelait incessamment le malheur sur tous.

C'est sous ce monstrueux état de choses sociales, maintenu après lui, que l'*Envoyé des cieux*, le *Christ*, fut condamné. Il le fut par des Juifs pervers ou insensés, disons-nous, et sous l'autorité toute puissante des Romains armés et vainqueurs. Bientôt la persécution franchit toutes les limites divines et humaines : tous les Juifs furent chassés de leur patrie trahie, vendue, souillée. Vespasien et Titus, après eux Adrien, en firent un massacre horrible.

Après quatre siècles de tortures sans paroles, et partout dispersés, les Juifs respirèrent enfin dans les Espagnes et le midi des Gaules, sous un gouvernement pour eux humain et

protecteur. Ils y apportèrent leur industrie extraordinairement intelligente, leurs lumières, leurs doctrines sublimes. Une conformité de croyance, le culte de l'Éternel solennisé aussi dans l'absolue indépendance du pouvoir romain, les confondit avec les Goths; le lien religieux fut entre eux un lien social.

Ainsi les Gaules et les Espagnes voyaient s'établir par les faits moraux et religieux, de tous les faits les plus puissants, et cette même confraternité sociale qui avait rendu jadis ces contrées les plus florissantes de toute la terre, et une théorie politique qui éprouve encore aujourd'hui plusieurs peuples civilisés, je veux dire la *Liberté des cultes*. L'empire des Goths vit célébrer en paix le culte catholique, l'arianisme et le culte des Juifs.

Au cinquième siècle, les Juifs furent en nombre prodigieux dans les Espagnes. Elles présentaient une population très-compacte, heureuse, prospère, il le faut remarquer.

L'empire gothique signala dans les Gaules et les Espagnes le règne des lois et de la liberté. Ne nous étonnons plus si les Gaulois et les Espagnols les ont accueillis avec joie, avec acclamation, en haine des Romains, stupides de barbarie.

Alaric II, un des plus grands hommes qui puissent honorer le cinquième siècle, rappela, dans un règne de vingt-et-un ans, toutes les antiques Coutumes des Gaules, que les guerres de destruction n'avaient pu encore effacer de la mémoire des hommes. Partout où elles faisaient lacune, il interpola celles des lois romaines que, selon son génie civilisateur, il jugea les plus appropriées aux besoins des peuples et aux nécessités des circonstances, également altérées ou modifiées par les guerres, les révolutions, les grandes infortunes sociales.

Comme au temps des Gaules, on voit que la vie des champs, la vie du foyer, fut replacée sous l'égide de la *Coutume*. Celles du Nivernais en ont conservé jusqu'à nos jours une fidèle et surprenante image.

Cette reproduction législative est évidemment la seconde

origine du *Droit coutumier*, qui régit simultanément, durant tant de siècles, avec le droit romain, toutes les Gaules, en dépit même du régime barbare des Francs.

Le *Code Alaric*, quoique défiguré par certains pouvoirs, doit immortaliser le nom de ce grand homme, car il est la généreuse et droite application de la raison, un monument d'humanité.

Le grand Alaric II rendit aussi aux Gaules les noms de leurs antiques tribus ou cités : la plupart passèrent à ceux des villes.

Le mouvement de cette restitution des Coutumes et des noms de la patrie gauloise s'étendit successivement dans toutes les provinces, et l'on vit s'inscrire sur la carte de ce vaste empire, bouleversé de fond en comble par les Romains, les noms effacés des Aquitains, des Lemovices, des Arvernes, des Bituriges, des Séquanes, des Carnutes, les Bellovaces, les Parisis, et Senones, et Suessions, et Tricasses; Paris, Amiens, Beauvais, Nantes, Toulouse, la capitale de l'empire des Goths; Narbonne, Lyon, Limoges, Nevers, Sens, Besançon, Autun même, surnommé du temps de César *Rome celtique*, nom fastueux autant que perfide, qui ne fut toutefois ni Rome ni la patrie des Celtes, un moment délaissée. Elle prit la place de Bibracte, célèbre dans les Gaules, et que les Romains rasèrent, comme ils rasèrent Avaric chez les Bituriges, Gergobie dans les Arvernes. Térouane, au pays des Morins, dont César fit un tombeau, sortit de ses cendres.

Cette révolution sociale de la Gaule Aquitaine sous les Goths semble justifier l'opinion des savants, qui reconnaissent en eux une origine gauloise.

L'empire des Goths n'était pas seulement celui de la loi, il était à la fois le refuge de tous les proscrits, de tous les exilés, à quelque nation, peuplade ou parti qu'ils appartinssent. Gouvernement aussi sage et juste qu'il était humain et protecteur, il avait fait cesser les guerres de spoliation et l'atroce immolation des chrétiens. Les Romains n'auraient plus osé les don-

ner à dévorer. On voyait fleurir la civilisation, la paix, la liberté, sur cette terre des Gaules et des Espagnes si long-temps le théâtre de cruels combats, et partout couvertes de sang et de débris. Une noble ambition échauffait le cœur des rois Goths, celle de se montrer les émules des empereurs romains qui avaient été les amis de l'humanité, et, s'ils le peuvent, de consoler la terre, en deuil depuis six siècles. *La Garonne protége le Tibre*, disaient-ils, fiers qu'ils étaient de leur beau triomphe, celui de la vraie gloire, puisqu'il est le triomphe de l'humanité (8).

Les Burgondes avaient fondé en même temps un royaume entre le Rhône et les Alpes. Comme les Goths, ils étaient chrétiens, comme eux amis de la civilisation et de l'humanité. La terre Burgonde ou *Bourguignonne*, comme la terre Gothique, était une terre hospitalière. L'hospitalité n'y était pas seulement un droit, la loi infligeait une peine à qui aurait osé la violer. Si les deux royaumes ont été établis par la force, une fois établis et constitués, les populations vaincues ne furent assujetties qu'à un tribut annuel. Du reste, chez les uns et les autres, la loi est égale pour tous, les hommes et les femmes, le noble ou le roturier, le pauvre ou le riche : *Elle doit luire sur tous comme le soleil*, disent-ils, et les vaincus sont traités comme des frères. Ils prient dans un même temple avec les vainqueurs ; leur culte est pareil, ils sont tous chrétiens.

DEUXIEME PARTIE.

LES DEUX RACES FRANQUES.

Quels démons, après un siècle de cette durée prospère, vinrent donc renverser, ruiner de fond en comble encore une fois ce nouvel ordre social ? Quels déluges nouveaux couvrirent de leurs flots impurs, de leurs débris sanglants, ces contrées maintenant heureuses, ces peuples rendus à la dignité de l'être humain, et offrant des nations où l'on ne voyait plus que des populations sans cesse dispersées par les armes, sans cesse écrasées par la misère et toutes les tortures de la servitude ?

La vérité de l'histoire le doit dire sans ménagement : ces démons, ces déluges, ce furent les Francs et leurs usages barbares.

La distance qui sépare les Bandes franques des deux royaumes Goth et Burgonde est immense.

Les Francs, multitude guerrière et féroce, sortie de la Germanie (9), s'étaient successivement répandus ou établis dans tout le nord des Gaules. Ce n'était point un peuple, bien moins une nation. Campés et non constitués, ils n'avaient de lois, de règles que quelques usages et coutumes barbares comme eux. Agglomération fatale de bandes diverses, sans cesse accrues et recrutées de toutes espèces de combattants, de bandits, de malfaiteurs, ils répandaient partout la terreur. *Les Barbares du Nord*, disait-on ; et cette appellation n'est que trop justifiée. La bravoure invaincue était chez eux le mérite suprême. Mais leur bravoure était celle d'un brigand ; ce n'était pas le courage du brave. Ces hordes de Francs faisaient *Ligue*, et s'avançaient, se pressaient toujours davantage vers les contrées des Gaules, et toujours plus terribles. Ils étaient païens, n'ayant d'autre culte que celui de leur dieu *Odin :* si l'on peut appeler culte une croyance brutale et sau-

vage dans un de leurs antiques guerriers, réputé invincible et toujours vainqueur; espèce de demi-dieu ou invention fabuleuse peut-être. Au moment de combattre, ils invoquaient ce dieu; et soudain ils se précipitaient comme la foudre sur les terres qu'ils voulaient ravager ou conquérir. Ils égorgeaient sans distinction de rang, de sexe ni d'âge; ils incendiaient, pillaient, et revenaient dans leurs camps chargés de toutes sortes de butins, et suivis de leurs prisonniers attachés deux à deux comme un vil bétail.

Les Francs portaient aux Romains une haine mortelle et farouche. Dans leur aveugle cruauté originelle, ils ne voyaient sur tout le sol des Gaules que des Romains à détruire, à piller pour s'enrichir de leurs dépouilles.

Clovis était alors un des plus fameux parmi les chefs des Bandes franques. Petit-fils du grand Mérovée, dont il n'hérita que la valeur guerrière, il succéda à Childéric Ier, son fils, en 486. Il n'avait que dix-neuf ans, et déjà on connaissait sa cruauté native, son ambition dévorante, tout le terrible de ses armes. Il ne tarda pas d'annoncer la guerre : c'était annoncer la conquête, la spoliation. Il entraîna bientôt sous sa bannière un grand nombre des autres chefs des Bandes établies ou répandues dans la Gaule du nord, et du Rhin à la Somme. 486.

Il attaqua d'abord les Romains; il les défit ou les dispersa. Il tua de sa propre main, à Soissons, Siagrius, leur général. Les tribus ou nations de la Germanie, qu'il ne faut pas confondre avec les Bandes franques, sont menacées à leur tour; elles s'alarment, se réunissent, fondent sur lui; encore un *instant*, et il sera vaincu; Clovis implore le Dieu de Clotilde, la seule princesse catholique qu'il y eût dans les Gaules, et qu'il avait épousée en 493. Elle était nièce de Gondebaud, 493.
roi de Bourgogne. Au moment du danger, Clovis promet de se faire chrétien s'il est vainqueur; il le fut à la journée de *Tolbiac*. Dans l'emportement de ses passions féroces, il 496.
ne saurait comprendre que le chrétien est l'ami de l'homme.

Après sa double victoire, il se précipite comme la foudre sur le centre et le midi des Gaules. Et de la Somme aux Pyrénées, les Gaules infortunées présentent un vaste incendie roulant de proche en proche sur des torrents de sang. Les peuples des Arvernes, comme autrefois leurs aïeux devant César vainqueur, font une résistance héroïque. Mais Clovis est puissamment secondé par un grand nombre d'évêques, ou ariens ou catholiques : achetés ou corrompus, ils lui frayent le chemin d'une victoire entière. Les Arvernes succombent; le cruel vainqueur fait égorger tous leurs sénateurs; il noie dans le sang les restes des institutions gauloises ou romaines qui protégeaient encore les centres des Gaules. Le grand Alaric II, seul et dernier espoir des nations de la Gaule, fait en vain d'héroïques efforts pour arrêter ce torrent dévastateur. Il est
507. vaincu dans les plaines de *Vouillé*. De sa hache franque, Clovis lui coupe la tête, comme il a coupé celle de Siagrius. Rien ne l'arrête plus; et ses hordes, barbares autant que lui, font de tout le midi un champ de carnage. Les prêtres sont massacrés avec plus de fureur encore. Tout est couvert de sang, tout est pillé, saccagé, profané, les palais, les maisons, les temples même, catholiques ou ariens, chrétiens ou idolâtres. Des amoncellements de richesses immenses, l'or, l'argent, les bijoux, les vêtements, les meubles, tous les chevaux, tout le bétail et les instruments de labour s'élèvent sans nombre, çà et là, de proche en proche comme des trophées, et en attendant que le sort décide des partages entre les vainqueurs, chefs et soldats.

Cependant Clovis sent, lui aussi, que le sol du midi frémit sous ses pas; il n'ose le franchir et marcher sur les Espagnes, le refuge des populations vaincues et qui ont échappé au carnage. Il revient vers les centres, se faisant suivre de tous ses trésors entassés sur des chariots, sans nombre aussi. Une multitude de prisonniers, hommes, femmes, enfants, liés deux à deux, suivent à pied leurs vainqueurs farouches et tous ces chariots qui emportent leurs dépouilles. Arrivés, ils seront distri-

bués, vendus à l'encan, et dispersés où le sort les jettera.

Clovis s'arrêta à Paris, dont il s'était rendu maître. Il fait de cette ville le siége de son pays conquis, ou plutôt il y dresse son camp victorieux.

La victoire n'adoucit point son génie féroce; il veut être *Seul, Roi* dans les Gaules. La Bourgogne (10) et ses rois ont le destin des Visigoths; Clovis veut immoler à son ambition sanguinaire et sacrilége tous les rois régnant dans les Gaules; ils périssent sous sa hache ou par ses ordres. A ceux qu'il n'a pu vaincre, il tend des piéges et il les égorge; aux autres, il fait une guerre de bandit, une guerre d'extermination. Sa famille elle-même est son ennemie si elle règne; et elle périt sous ses coups. Les causes de guerre ou d'inimitié, il les invente. La cause réelle, la cause unique de tant d'immolations, sans nombre comme sans pitié, il veut être *Seul Roi*. Ranacaire, roi de Cambrai et son parent, est amené devant lui avec son frère. Tous deux, livrés par trahison, sont prisonniers et aux fers. D'un premier coup de sa hache, Clovis fait tomber la tête du malheureux roi, *qui s'est*, dit-il, *laissé traiter en esclave;* d'un second coup, il fait tomber celle de son frère, *qui n'a pas su le défendre.* — Un autre roi, voisin de ses conquêtes, le gêne; il le surprend, le fait raser et jeter dans un cloître; il apprend que le fils de ce prince infortuné, consolant son père, lui a dit : *Le tronc n'est pas coupé;* il les fait mourir tous les deux.

A ce prix, Clovis est seul roi dans les Gaules. Il s'occupe et ordonne de tous les *Partages*, soit des butins, soit des terres ou *Fiefs*. Il fait faire la délimitation des grandes divisions *territoriales*, dénomme les *Duchés*, les *Comtés*, ou plutôt il les maintient. Il trouve ses patrons de partages et de distribution dans l'organisation romaine; car, sous le déclin de l'empire, tous les officiers prenaient les titres de *Ducs*, de *Comtes;* et, remontant aux premières origines, on voit que le nom de Comte, *Comès*, égal, signifiait aussi *Juge.* Effectivement, avant Clovis les Comtes rendaient la justice à un degré au-

dessus du juge ordinaire. Ils étaient à la fois gouverneurs des villes; mais leurs charges étaient amovibles. Quant à leurs partages lors de la conquête des Gaules, les Romains s'étaient distribués entre eux tout le sol gaulois; et cela, en autant de *Fiefs* qu'il y avait de chefs vainqueurs. L'empereur Constantin, pour se faire des créatures, les rendit *héréditaires*. Les noms de *Fiefs* étaient connus des Romains. Ils avaient créé les *Serfs-Fonciers* et *Adscriptices*, laissant jouir parfois des terres conquises ceux qui les avaient possédées; mais c'était avec de telles charges, qu'elles étaient plus à leurs nouveaux seigneurs ou maîtres qu'à eux-mêmes, et ils restaient renfermés dans leur domaine, dans le *Cadastre*, sans pouvoir jamais changer de demeures. C'est pourquoi ils furent appelés dans la suite, et dès lors même peut-être, gens de *Mortemain*, ou bien *hommes de corps*, *femmes de corps* ou *de suite*.

Les villages ou territoires des Gaules, ainsi distribués, furent appelés *Paroisses*, du nom romain *Parochus*, celui de l'officier ou de l'agent chargé de faire le recouvrement des vivres, des provisions. Ainsi la *paroisse* disait l'*esclavage*. C'est une remarque qu'il importe de faire.

Les fiefs étaient autant de moyens dans les mains d'un usurpateur pour acheter et conserver des partisans. C'était chez eux un usage aussi ancien que celui de la conquête; et les généraux romains distribuaient à leurs compagnons d'armes, à leurs vieux soldats, ou aux jeunes hommes qu'ils voulaient gagner, les terres des vaincus. On voit même les empereurs donner des terres ou fiefs à des chefs Francs, après en avoir recueilli les plus belles parties pour eux; ils les distribuaient à leurs soldats pour les labourer, les cultiver, moyennant une redevance et l'obligation de les suivre à la guerre. Les premiers chefs étaient bien aussi dans la même obligation par rapport au chef suprême; mais ils ne payaient aucune redevance : leurs seigneuries étaient tenues en toutes sortes de *franchises*. C'est cette condition d'une prérogative exclusive qui valait à leur possession le nom de *Fief*, et à eux

le nom de *Francs*, c'est-à-dire *Libres*. Cependant toutes les Gaules asservies par Clovis étaient esclaves. Pour elles, jamais un nom n'a été une plus cruelle dérision de la chose.

Dans les déchirements de l'empire et l'horrible confusion qu'elle entraîne après soi, la force et la violence multipliant les maîtres, il fallut faire incessamment des concessions et associer sans cesse à de nouveaux partages ceux qui avaient aidé à de nouveaux butins, à de nouvelles prises de possessions. Chacun de ces multiples co-partageants avait ses intérêts à défendre ; ces intérêts participaient de la brutalité des mœurs, des caractères. Les possesseurs étaient autant de maîtres sans pitié, autant de tyrans toujours plus farouches.

La période de la domination romaine dans les Gaules fut une perpétuelle guerre de spoliation, une cruelle durée de cinq siècles d'anarchie, de brigandages, de meurtres, à travers lesquels scintillent parfois quelques faibles lueurs de bien public. La cruauté native des Romains ne saurait être un doute. Vainqueurs civilisés, ils furent barbares, et les Goths, que nous appelons barbares, furent des conquérants civilisateurs.

Ainsi les Romains, ces peuples libres, voulaient la condition et le maintien de l'esclavage ; ils combattaient à mort et les peuples, et les gouvernements, et les hommes qui en étaient les ennemis. On ne peut le nier sans mentir aux faits ; et quand ils furent les bourreaux cruels des chrétiens, c'est qu'ils voyaient dans le Christianisme le symbole de l'affranchissement et de la charité universelle. Plus qu'on ne le croit, les guerres de l'empire, et aussi celles de la république sur son déclin, signalent la grande lutte des peuples libres contre l'esclavage. *A nous tout*, disaient les Romains dans les vues d'une conquête, ou au moment du combat, de la victoire. Ils firent de tous les Gaulois des esclaves sur leurs propres domaines. Aujourd'hui les voilà esclaves à leur tour sous l'ignoble Glèbe des Francs. Les fiefs qu'ils avaient créés à leur seul profit deviennent les fiefs de ces barbares ; et leurs belles

institutions, qui, dépouillées de l'aveugle empire des armes, eussent fait la félicité du monde, sont le jouet perpétuel de ces nouveaux vainqueurs, aussi ignorants qu'ils sont barbares, ou plutôt elles en sont le sanglant mépris. Les Romains avaient jeté les Gaulois dans la servitude; les Francs les mettent aux fers; et Gaulois et Romains sont tous confondus dans un même sort (11). Tout est fractionné, isolé, enchaîné; l'homme est étranger à l'homme, les peuples aux peuples; plus de rapports intimes, plus de familles; rien en dehors, si ce n'est la dévastation.

Telle fut la fin de l'empire romain dans tout l'Occident. Au temps de leurs rois comme au temps de la république et de l'empire, les Romains ont pris pour devise : *A nous tout!* Ils n'ont plus rien dans les Gaules, dans les Espagnes, chez les Bretons, chez les Germains. Leurs aigles, leur *Labarum*, furent déployés et plantés sur toute la terre. De toutes les parties du monde, tous les peuples se soulèvent contre eux; ils viennent tour à tour ou à la fois planter leurs bannières jusque sur le sommet du Capitole, et dans les guerres de destruction que ces maîtres du monde ont faites à tous, et qu'ils subissent à leur tour, ont péri leurs innombrables phalanges. A peine compte-t-on dans leurs armées éteintes ou dispersées quelques légions encore romaines; des hordes étrangères qu'ils soudoient sont leurs auxiliaires, leurs derniers et fragiles appuis. Ils avaient voué à tous les rois de la terre une haine mortelle; les derniers Romains voient Rome elle-même soumise au pouvoir des rois; et ces rois qu'ils appellent barbares, leur donnent dans la conquête et le gouvernement des peuples italiens, dans ceux du midi des Gaules et des Espagnes, des leçons d'humanité et de civilisation : tels les grands et généreux Théodoric Ier, Odoacre (12), Alaric II. La corruption et la division furent les leviers de leurs conquêtes et de leur pouvoir universel; ils tombent, ils périssent sous le faix et l'action même de ces deux fléaux sataniques. Ils ont fait périr le Christ par la main des Juifs, livré les chrétiens aux plus

cruelles tortures : le Christianisme a son temple ; la croix de bois, divin symbole de la souffrance pour le salut de tous, s'élève sur les débris fastueux de l'idolâtrie. Les vrais disciples du Christ disent avec saint Paul : *Tout à tous*, c'est l'esprit de l'Évangile (13) ; et, apôtres sublimes d'une sublime doctrine, ils sèment et cultivent éternellement pour les moissons des peuples et de l'homme à noble cœur.

Heureuses toutes les Gaules si les vainqueurs francs, qui les asservissent, écoutaient leurs voix angéliques !

Mais non. Comme sous les Romains, la conquête franque valut à tous les vainqueurs des fiefs, des titres, des charges, des offices, de grands biens, sans même changer de nom : ils ne firent que changer de mains. Seulement Clovis se réserva le droit de destituer à volonté. Il obligea les comtes au serment de *Fidélité ;* de là le nom de *Fidèles* donné aux grands Feudataires, et qui devait être bientôt un nom sans la chose.

Par cette disposition toute la conquête parut être en sa main puissante. Pourtant cette disposition n'est que précaire : produit de la force brutale, la force brutale la peut détruire selon les temps, les hommes et les occurrences. Tous ces grands Feudataires, dotés de fiefs ou seigneuries sans limites, frénétiques qu'ils étaient tous de pouvoirs et de richesses, demeuraient menaçants sur le terrain même de la nouvelle monarchie ; ils l'étaient d'autant plus que chez la plupart le dernier des hommes en était devenu le premier, et que le premier, malheureux vaincu, se voyait le dernier de tous. En un mot, les complices de la dépossession, de l'usurpation et de l'esclavage, se montrèrent en peu de temps, *après Clovis*, les rivaux des rois, et enfin les maîtres. Tous ces partages et fiefs immenses, ces propriétés sans limites devinrent, sous la main ou le pouvoir des Francs, un fléau pour la monarchie autant que pour les peuples. La grande propriété stérilisa l'homme et la terre.

Ce n'est pas tout : Clovis, comme les empereurs romains, sentit qu'il avait besoin, pour soumettre et maintenir les

Gaules, de l'appui du clergé. Il connaissait tout l'ascendant des évêques sur l'esprit des populations. Elles aimaient leurs *évêques*, leurs *élus*, comme on chérit un *père*, un père, de la plus haute charité chrétienne, et dont la vie intime était un enseignement vivant. Dans les premiers temps, ils méritaient ce nom consolateur. L'onction de leur parole, ce touchant appui qui les suivait partout, que l'on sentait en toutes choses, le fait aisément comprendre, quand on se représente tout ce sol des Gaules, tel que l'ont fait les Romains, un véritable champ-clos de carnage et de spoliation; quand on se rend témoins, sous la puissance des faits mêmes, de tous les turpides déportements des grands de la terre; si parfois ces élus, ces pères du peuple étaient appelés ou relégués hors de leurs diocèses, comme saint Hilaire de Poitiers (14), et avant lui saint Hilaire d'Arles, toutes les populations, qu'ils gouvernaient de fait, étaient dans le deuil, dans l'épouvante. Revenaient-ils au milieu de leurs ouailles, de leur famille chrétienne, toutes les populations des Gaules allaient au-devant d'eux : elles faisaient éclater un enthousiasme aussi ardent qu'il était pur.

L'empire évangélique des évêques sur les peuples fit bientôt naître chez tous les conquérants usurpateurs de l'époque le besoin de les conquérir eux-mêmes à leur ambition dévorante, et d'en faire de puissants auxiliaires. Le démon de la corruption tenta la vertu d'un grand nombre, et finit par la dompter. Ils avaient puissamment secondé l'invasion désastreuse de Clovis. Peut-être dut-il à eux seuls toute sa victoire. La conquête faite, il la fallait conserver : Clovis récompensa avec usure la défection des évêques. Comme tous les ambitieux, non seulement il sacrifie sans pitié, sans remords, tout ce qui peut s'élever en obstacles, hommes et choses, mais il paye de richesses insensées, d'honneurs et d'emplois multiplés, tous les hommes instruments de sa conquête; en un mot, il immole tout à sa sécurité présente : l'avenir de sa race, l'avenir des Gaules l'inquiète peu. Il ajoute ou sub-

titue à l'influence morale et religieuse des évêques une autorité temporelle. Le sacerdoce fut un pouvoir dans l'État, un pouvoir politique et judiciaire. L'abus de ce pouvoir se manifesta bientôt. Il s'accrut incessamment à la faveur de la confusion et des désastres de tous les règnes suivants; et le pouvoir ecclésiastique, une fois sorti des saintes limites de l'Évangile, fut pour les peuples, les rois, les seigneurs, le plus grand des fléaux qui aient désolé le monde. Les évêques devinrent les hommes des papes, et les papes les maîtres de la terre.

Mais rien d'absolu ici-bas, disons-nous : toute chose y a son contrepoids, sa balance. Le mal rencontra en tout et partout le bien et ses élus. Dieu n'a pas créé l'homme pour l'opprobre. Un grand nombre d'évêques demeurèrent fidèles au culte du Christ, celui du bien. Ils eurent à la fois pour loi politique et pour guide le code immortel de nos Libertés gallicanes, et le souvenir, sinon la réalité, du Municipe et du Code Théodosien; ils avaient l'Évangile qui résume tous les codes.

L'arène fut ouverte; et la lutte entre le pouvoir social et monarchique avec les absolus et aveugles pouvoirs commença pour durer des siècles. Le bon clergé missionnaire apostolique fut, comme aux premiers temps, le défenseur né des villes, des cités : il allait plaider la cause des malheureux, des esclaves; il s'appliquait avec courage et persistance à dompter, à adoucir du moins le génie farouche et cruel des vainqueurs francs. Tous les prélats demeurés vertueux faisaient les plus grands efforts, bravaient même tous les périls pour *obtenir* ces victoires du juste. Comme aux premiers temps aussi, ils étaient aimés : c'était du moins leur triomphe.

Clovis, en consommant le partage des évêques, fit faire aussi la délimitation des diocèses. Elle fut dès lors ce qu'elle est encore à peu près aujourd'hui. On peut donc juger de la puissance temporelle des évêques par l'étendue même de leur possession territoriale, où ils eurent le terrible pouvoir d'une

justice absolue, et le pouvoir plus terrible encore de l'excommunication : le clergé demeura un état dans l'État.

Toutefois pour la consolation des vaincus et pour la gloire de l'apostolat, une foule de prêtres chrétiens restèrent inaccessibles à toute corruption, à toute crainte, en présence de la défection des évêques corrompus, achetés; et sous la hache même du vainqueur, on vit plus d'un Eptadius refuser des évêchés que leur offrit Clovis. Hommes de consolation dans le malheur, et d'enseignement divin dans la barbarie, tandis que l'évêque de Toulouse s'assied durant vingt jours à la table du vainqueur, eux, ils vendent tous leurs biens pour racheter de l'esclavage les esclaves qu'il a faits. Ainsi le Christianisme conservait ses apôtres, il les conservait pour l'affranchissement et la liberté.

L'organisation de Clovis consommée, quatre pouvoirs se partagèrent l'État : le pouvoir du *roi*, le pouvoir des *Leudes* ou grands *feudataires*, le pouvoir du *clergé*, puis le pouvoir des *papes*, saisissant tacitement tous les pouvoirs.

Chacun des trois pouvoirs avoués eut sa *justice :* si l'on peut appeler justice le régime des Francs. Elle fut divisée comme en deux grands corps, la justice *laïque* ou *civile*, et la justice *ecclésiastique*.

Tous ces pouvoirs et leurs justices respectives furent une source intarissable de conflits nouveaux, une cause ardemment vivace d'anarchie, de malheurs publics et privés. Clovis en consomma le fatal complément en partageant le royaume des Gaules entre ses quatre fils, bourreaux comme lui.

Son génie tant célébré reste évidemment en défaut en présence de ce partage funeste et dans sa justice même.

La plupart des chroniques du temps, et les historiens du nôtre après elles, rappellent le *Code Salique* de Clovis comme un titre à sa gloire immortelle. Il mériterait d'être glorifié, si ce code eût été, comme celui des rois goths, l'expression des lois gauloises modifiées par les lois romaines, ou bien la reproduction entière du *Code Théodosien*, qui était la légis-

lation générale des Gaules. (Il parut l'an 438, 15 février.)

Ainsi devant les faits et les événements, ce Code Salique n'est que le mensonge d'une loi que Clovis tranchait de sa hache, comme il tranchait les têtes des rois ou des hommes éminents qui faisaient ombrage à son ambition sanguinaire. En tout et partout la sauvage action du glaive décida des rangs et des titres, comme des possessions et de la vie des hommes; et les coups de hache qui firent tomber les têtes des rois, ou du soldat de Soissons, ou celle du malheureux qui avait coupé quelques brins d'herbe autour de l'église de Saint-Martin, est l'expression vraie autant qu'elle est atroce de sa législation comme de sa politique (15). La cruauté originelle des Francs fut long-temps entretenue dans les Gaules par la férocité des lois et le terrible empire des armes : voilà la vérité.

Au reste, le Code *Salique* n'était qu'un assemblage informe de réglements incomplets et barbares. Il faut même remarquer qu'elle était la règle exclusive des Francs, et que les peuples des Gaules, appelés par eux du nom général de *Vaincus* ou de *Romains* (car l'un était le rigoureux synonyme de l'autre), demeuraient le jouet des brutales volontés du roi Clovis et de tous ceux qu'il avait faits chefs de l'État.

Parmi ces règlements était la *loi Salique*. Les écrivains les plus érudits en font remonter l'origine aux quatre premiers chefs de Bandes franques qui ont précédé Clovis. Il est bien reconnu aujourd'hui que la loi Salique se bornait à exclure les femmes de l'héritage des *terres saliques* ou *terres conquises*, car c'est rigoureusement une même chose.

Étrangères aux conquêtes, aux pillages et spoliations, les femmes, selon les idées des Francs, le devaient être aux partages, et ces partages demeurer le domaine exclusif des seuls hommes conquérants. D'ailleurs, ils servaient à la fois d'excitation sauvage aux perpétuels besoins de la conquête et de la guerre.

La condition des femmes chez les Francs était toute servile. La polygamie, les débauches, les brutales mœurs et habitudes

des rois et des principaux chefs de l'État, chez le clergé lui-même, jetèrent les femmes dans le mépris, et la loi Salique, qui les avait exclues de l'héritage des *terres saliques*, s'étendit aussitôt jusqu'au trône. Le mépris de la femme se perpétua sous leur règne, celui du glaive et de toutes les dévastations. Un préjugé qui déshérite la raison autant que la justice enta cette loi sur notre législation en France. Les femmes y restent encore aujourd'hui exclues du trône. Mais la nécessité, plus puissante que la loi ou la volonté des hommes, les imposa souvent de fait comme *Régentes* dans le gouvernement de l'État. Ce ne fut pas sans gloire que le plus grand nombre fut honoré de la *régence*. L'histoire que j'ose offrir en serait un témoignage solennel, si les témoignages avaient pu faillir, et cette première race des Francs même offre l'exemple de deux régences illustres, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Il est aisé de comprendre que sous le faix de ce prétendu code Salique, dans ce chaos de tant de justices diverses, le *Code Théodosien* ne fut plus qu'une ombre vaine, un triste souvenir; mais plutôt il fut un être défiguré, avili. Les évêques l'imprégnèrent de lois, ou dispositions, ou formes toutes canoniques; ils le surchargèrent d'additions de même espèce; tout le droit romain fut enveloppé de mensonges, de contes puérils et dégradants. Désormais, corps insaisissable, il ne pouvait plus présenter au jurisconsulte ou au juge encore honnête homme une disposition favorable, qu'il n'en opposât à la fois une contraire; la violence faisait le reste. C'est cet entassement monstrueux de textes faux ou contradictoires que nous avons flétri du nom de *Fausses Décrétales*.

En un mot, la loi sociale et humaine fut muette sous la hache franque, toujours suspendue. La force brutale, les volontés violentes eurent un fatal et libre cours, et le chaos de l'immoralité, du brigandage, toutes les énormités de la dépravation et de la barbarie, débordèrent plus hideuses, plus atroces, plus terribles que jamais sur la terre des Gaules; elles firent regretter les Romains!

Apparemment que les derniers empereurs romains et ceux qui succèdent dans l'Orient à leur pouvoir qui n'est plus le veulent ainsi, car on voit l'empereur Anastase Ier, et comme si le meurtre et toutes les misères devaient être en effet le destin des Gaules, on le voit célébrer les victoires de Clovis ; il simule en quelque sorte son ovation, car il lui envoie le titre et les ornements de consul, de patrice et d'*Auguste*, avec une couronne d'or et un manteau de pourpre (16).

Le pape Anastase II lui-même applaudit aux conquêtes sanglantes de Clovis : il voit, il proclame en lui le salut et l'honneur de l'Église catholique, et faisant allusion à son baptême autant qu'à ses triomphes, il lui écrit « que la chaire de » l'Église a tressailli d'allégresse quand elle a appris que le » filet du pêcheur d'hommes, du divin portier du ciel, s'était » rempli d'une pêche abondante et miraculeuse. *Vous êtes le » fils de l'Église*, soyez la consolation de votre mère, soyez la » colonne de fer qui la soutienne au milieu des assauts des » démons. Vous étiez dans les ténèbres, et maintenant vos » yeux sont illuminés de la clarté céleste. Nous louons le Sei- » gneur de ce que l'Église a trouvé un bras capable de ren- » verser tous ses ennemis (17). »

Sans doute c'est après ces ovations sacrées et profanes que Clovis entreprit l'entière soumission du midi des Gaules, comme étonné qu'il résiste encore à ses armes, qu'il se relève de ses misères.

Le midi était protégé alors et par les Espagnes et par l'Italie. Théodoric II, roi des Ostrogoths, régnait sur presque toute l'Italie depuis la mort du sage et magnanime Odoacre, 493
qui est une tache à sa gloire.

Clovis annonce de nouveau la guerre, et cette guerre, comme celle d'Alaric II et des Bourguignons, est appelée par les évêques catholiques *guerre pour la vraie foi, sainte entreprise*. Étrange appellation, quand on songe que, Clovis et quelques-uns des siens exceptés, toutes les bandes franques qui accourent sous le prétendu drapeau de la foi sont païennes.

Toujours est-il que nous devons considérer ces guerres comme les premières guerres religieuses qui ont désolé le monde, et qui avaient été inconnues aux temps anciens. Elles furent pour le midi de la Gaule les préludes de ces terribles mouvements de destruction qui en devaient changer la face, c'est-à-dire de la *Guerre albigeoise* et de l'*Inquisition.*

Le roi Clovis, à la tête de ses hordes, se précipite inopinément sur la *Gaule narbonnaise*, centre ou foyer ardent de l'Arianisme; mais, arrêté et défait devant Arles par le roi
509 Théodoric II, il est forcé de revenir aussitôt sur ses pas. Il paraît se contenter du titre honorifique de *prince du peuple romain*, qu'il transmet à ses successeurs.

Néanmoins le royaume des Visigoths, après une durée de quatre-vingt-dix ans sous six rois, demeura pour jamais détruit. Cependant il laissa dans l'esprit et le cœur des populations qui avaient été rangées sous ses lois et dans sa croyance religieuse des traces profondes, ineffaçables.

Les rois Francs, et Clovis lui-même, n'eurent qu'une autorité transitoire et fugitive dans cette belle partie des Gaules. Elle ne leur a jamais été soumise, et cette autorité même dut se borner à la simple administration des affaires publiques, administration toujours précaire. Les ducs et les comtes qui l'administraient étaient forcés, par les nécessités ou les circonstances résultant de son ancien ordre social, d'en suivre ou observer les lois, les institutions, les privilèges. Plusieurs même l'affranchirent successivement du joug dégradant des rois francs ; ils furent les hommes du pays.

Plus qu'aucune autre partie des Gaules, sans en excepter même les *Flandres*, le midi conserva le Municipe dans ses villes et de beaux restes du droit romain. Il avait d'ailleurs ses vivants exemples dans les Espagnes, il y trouvait aussi ses puissants soutiens.

Les Visigoths les plus considérables et par leur fortune et par leur autorité même s'étaient réfugiés dans les Espagnes, où une multitude de Goths avaient déjà pénétré. Réunis, ils

reprirent leur nom primitif : peut-être fut-ce dans les vues d'une sage politique, qui leur faisait comprendre tout ce que l'unité monarchique a de puissance. Quoi qu'il en soit, ils y fondèrent le *Royaume des Goths ;* il eut une durée de deux siècles.

Cette période du royaume gothique dans les Espagnes, comme celle des Ostrogoths en Italie et des Visigoths dans les Gaules, fut marquée par le règne des lois et par la marche ascendante d'une civilisation qui étonne.

Parmi ses rois se distingue éminemment le roi Reksuinde. Il porta les Espagnes au plus haut degré de prospérité et de puissance qu'elles eussent jamais atteint. Son règne et son nom ne peuvent être assez voués à l'admiration et à la reconnaissance des Espagnols. Homme d'un génie élevé, puissant, généreux, dans une constitution qu'il légua librement aux Espagnes, roi, il limita lui-même le pouvoir des rois. Rappelant toutes les libertés antiques du pays, tous ses priviléges populaires, dans son *Forum judicii*, il rétablit sincèrement les assemblées nationales sous le nom de *Conciles* (18). On y juge la cause des rois, puis celle des peuples : *Agatur causa regis, deindè populorum*. Le concile se compose des nobles séculiers et évêques, des chefs militaires et des magistrats, Goths ou Espagnols. L'heureuse fusion des deux races s'était opérée sous la sage et puissante influence du beau génie de ce grand homme. Le *Municipe*, tour à tour détruit et recouvré sous les Romains, selon les vues équitables ou tyranniques des empereurs, fut remis en vigueur; et cette constitution, ces lois du pays ont traversé les siècles pour arriver jusqu'à nous. Les ennemis de la dignité humaine ont pu les reléguer, les obscurcir, il ne fut jamais en leur puissance d'en effacer chez les Espagnols le glorieux souvenir. Elles prirent au treizième siècle le nom de *Fueros*, et le concile prit celui de *Cortès*. Le *Droit espagnol*, où la loi est définie : *devant luire sur tous comme le soleil*, demeura très-cher aux peuples des Espagnes. Dans les temps de péril pour les libertés publiques, dans le

malheur, ils l'appelaient à grands cris. Alors, montré par les rois ou les conquérants comme un drapeau, il calmait les tempêtes et donnait la victoire. Au dixième et au onzième siècle, les exemples surabondent en Navarre, dans le royaume de Léon et des Asturies, au pays Basque, dans la Castille. C'est avec ce drapeau à la main que Ferdinand Ier fonda le royaume de Castille. Alphonse IX, dans le douzième siècle, l'impose aux *ricos ombres.* J'insiste sur ce fait politique quant à la Castille, parce que la Castille est le point lumineux d'où peut jaillir la lumière qui devra éclairer la grande et belle image sociale que j'ose offrir au public.

On a dit, sans connaître, sans savoir, et on le répète de même, qu'il est du destin des Espagnes d'être le théâtre, le champ-clos des combats. Pour être dans la vérité, il le faudrait dire, à cette époque, de l'Europe entière : on reconnaîtrait à la fois qu'il est dans leur destin aussi de conserver comme une religion le souvenir de la loi et le besoin de l'indépendance. Apparemment que les divers peuples qui les conquirent, Phéniciens ou Grecs, Carthaginois ou Romains, les Goths et même les Arabes, reconnurent ces *nécessités sociales,* puisqu'ils laissèrent aux Espagnes l'une et l'autre.

Pendant cette glorieuse période du gouvernement des rois Goths dans les Espagnes, le régime barbare des rois Francs écrasait les Gaules, il en surmontait la civilisation. L'Europe politique changeait de face : elle avait dû céder au génie des révolutions du cinquième siècle, qui avaient ébranlé le monde entier. Ainsi les Francs dominaient les Gaules, les Bandes allemandes la Germanie, les Goths régnaient en Espagne, les Ostrogoths en Italie, les Saxons dans la Grande-Bretagne ; les Vandales avaient été refoulés des Espagnes en Afrique par les Goths vainqueurs ; le royaume des Burgondes, déjà réduit, allait s'éteindre et passer aux mains des fils de Clovis.

511 Ce prince était mort en 511. Ses panégyristes crurent voiler les atrocités de sa domination en disant qu'il fut le fondateur de la *Monarchie française* (19). Il l'aurait comprise viagère,

puisqu'il partagea les terres conquises entre ses quatre fils, Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire. Il prouva par ce partage même qu'il avait immolé les rois des Gaules à la sanguinaire ambition d'en être le *seul roi*, mais non pour fonder l'unité politique, haute, savante et sage théorie sociale qui constitue les états, et que dément tout son règne et la longue suite des règnes de ses cruels successeurs.

Il prouva à la fois, par l'étroite et chétive division de ces monarchies morcelées, que ses conquêtes s'étaient restreintes, menacées qu'elles étaient incessamment et par les peuples *indignés*, et par les bandes de l'extrémité septentrionale des *Gaules*.

Thierri fut roi d'Austrasie (20), Clodomir d'Orléans, Childebert de Paris et Clotaire de Soissons. Il n'y eut plus d'unité nationale ni monarchique, plus de patrie, de famille, d'affection. Parmi ces pouvoirs, aucun ordre politique, aucune puissance morale ni vraiment religieuse. Tout fut dans la plus horrible confusion. Non seulement chacune de ces cours, ou plutôt chacun de ces camps armés, a ses maires du palais, ses ducs, ses comtes, ses évêques-comtes, ses officiers, ses charges, mais chacune des catégories de pouvoir a ses puissances, rivales les unes des autres. Ce ne sont plus les bandes étrangères au sol qui viennent désoler les Gaules, ce sont les Gaules elles-mêmes qui, données en proie aux rois francs, vont de leurs propres mains se déchirer pour des siècles. La première race franque qui régna sur elles, à commencer par Clovis, offre une longue et hideuse suite de meurtres, d'attentats, d'horreurs encore inouïes parmi les nations civilisées, et qui la *dévouent* à l'éternelle réprobation de tous les amis de l'humanité.

De 511 à 750

Ces quatre rois, plus odieux encore dans leur cruauté monstrueuse que ne le fut Clovis lui-même, ne laissent point de paroles pour les flétrir. On dirait vraiment des bêtes féroces à figure humaine qui se ruent par instinct atroce sur les hommes de tous les rangs, de toutes les conditions, alliés,

parents, amis, s'ils en ont, et semblent se jouer avec le sang, les dévastations, les débris; guerriers atroces, combattant et combattus tour à tour, la défaite ou le succès paraît enflammer toujours davantage et leur ambition dévorante, et leur avarice en folie.

Qui pourrait les décrire ces guerres cruelles, et par embûches ou surprises, faites à de malheureux rois, et ces guerres plus cruelles encore de frères contre frères, des pères contre leurs fils? ces égorgements calculés, médités, consommés sans pitié, sans remords, pour assouvir une ambition toujours plus sanguinaire, toujours plus irritée? Childebert assommant de sa hache l'infortuné Sigismond, roi de Bourgogne, sa femme, ses enfants, et qu'il fait jeter dans un puits, comme s'il craignait la résurrection des morts; les trois jeunes fils de Clodomir, leur frère, appelés par stratagème auprès de Childebert et Clotaire, qui font porter à Clotilde, par Arcadius, comte d'Auvergne, l'alternative pour eux ou du cloître ou de la mort; Clotilde elle-même, à la vue du glaive et des *forces* ou ciseaux, qui sont l'horrible emblème de l'un et de l'autre, Clotilde, dans l'emportement de l'orgueil et de la colère, répondant qu'*elle aime mieux voir périr les petits-fils de Clovis et les siens, que de les voir dépouillés de leur trône;* et cette réponse est suivie de leur arrêt de mort : Clotaire les égorgea de sa main de sang.

Il est *seul roi* après la mort de ses frères; il n'en est ni moins féroce ni moins odieux. Son fils Chramne, pris les armes à la main, est enfermé avec sa femme et ses enfants dans une cabane de bois; le cruel Clotaire y fait mettre le feu; ils périssent tous au milieu des flammes! Le long règne de ce roi monstrueux est un hideux tissu de crimes, d'adultères, d'incestes, d'horreurs. Il fut polygame sans scandale, et le grand nombre de ses concubines n'était qu'un privilége qui fit aussitôt des imitateurs.

Il laissa quatre fils; parmi eux ce Chilpéric Ier que Grégoire de Tours surnomma, à trop juste titre, *le Néron de son siècle.*

est l'époux de Frédégonde, *l'ennemie de Dieu et des hommes;* Frédégonde, aussi impudique qu'elle est cruelle. L'un et l'autre et l'un par l'autre perdus de barbarie, ils immolent tout à leur passion frénétique du pouvoir absolu et du trône sans partage. La mort de Galsuinte, seconde épouse de ce tyran en délire, l'assassinat de Sigebert son frère, roi d'Austrasie, celle de l'évêque Prétextat, égorgé au pied des autels, sont les crimes de Frédégonde. Sa propre fille n'échappe que par miracle à ses coups; Chilpéric lui-même est assassiné à son tour par Landri, amant de cette reine impie et d'accord avec elle. Les guerres de Chilpéric contre son frère furent plus monstrueuses et plus barbares que celles même d'Attila. Les peuples succombent aux plus cruelles exactions, à toutes les tyrannies. Clotaire II, fils de Frédégonde et secondé par elle, usurpe le trône; il égorge de sa main les quatre enfants de son cousin Théodoric, livre la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, à une mort atroce et infamante, et tous les Saxons vaincus à la fureur des soldats (21).

De même que Clovis, son aïeul, il sacrifia à sa sécurité présente toutes les nécessités de l'avenir : *seul roi*, il paya de concessions désastreuses les auxiliaires de son usurpation. La charge de maire du palais, d'amovible qu'elle était, fut instituée à vie. Clotaire II, par cet acte, précipita la ruine de ses descendants. Les maires du palais, dévorés par les mêmes passions, furent bientôt les maîtres, les tyrans des rois. Ils visèrent à en usurper le trône, après les avoir ou détruits ou énervés dans la volupté, le plus subtil des poisons, et le fatal moyen des pouvoirs corrompus et corrupteurs. La demeure des rois Francs est un vrai sérail où sont confondues et plusieurs épouses à la fois, souvent aussi vite répudiées qu'elles ont été choisies ou enlevées, et une multitude de concubines; gouffre d'impuretés où toutes les puissances de la vie morale, intellectuelle et politique, se brisent, s'évanouissent et s'éteignent. Dagobert Ier s'y abandonne; il n'a que l'ombre du pouvoir, encore qu'il soit seul roi. Sans prévision et sans force

virtuelle, cherchant à s'étayer de tous les appuis, ou réels ou fictifs, et n'en trouvant aucun, il accrut les pouvoirs qu'il devait affaiblir. Il fit pour les comtés, soit laïques, soit ecclésiastiques, la même faute capitale que son père avait faite pour des charges de maires du palais, ils furent à vie. Il étendit les duchés : le Parisis, à plus de quinze lieues à la ronde, cessa d'être un royaume; il en fit un comté, et ce comté, joint à celui d'Orléans, forma le vaste duché de France, ou *Francie* (22). Dagobert, cruel par faiblesse et impuissance, sacrifia à la haine jalouse des évêques les Juifs établis dans les Gaules, et, se jouant avec la cruauté, il fit périr tous les Saxons vaincus dont la taille excédait celle de son épée.

Les maires du palais, forts de la faiblesse des princes, n'avaient plus qu'un dernier pas à faire pour monter au trône. Les duchés, tous les comtés comme les mairies se constituaient, au cœur même de l'État, des états toujours plus redoutables : le succès allumait, toujours plus dévorante, et l'ambition et l'avarice de chacun de ces pouvoirs, et perpétuait l'anarchie de tous. Le gouvernement, s'il est vrai qu'il y eût un gouvernement, demeura hérissé d'obstacles innombrables, s'engendrant incessamment les uns des autres. La corruption, terrible dans la naturelle rapidité de son cours, et toujours plus terrible ici par l'action corrosive de la corruption même, parut menacer d'une entière ruine morale et intellectuelle tous les peuples des Gaules, et ne devoir montrer bientôt plus que des multitudes condamnées à l'abjection. Leur sol, que Dieu créa si beau et si fécond, si vaste et si protégé, est un vaste champ de combats sacriléges, atroces, où se consomment parmi les grands, séculiers ou prêtres, tous les crimes, tous les attentats, les meurtres, l'adultère, l'inceste, toutes les perfidies, tous les déportements des passions les plus terribles. En vérité, si l'on jugeait les peuples des Gaules en ces temps d'énormités par les crimes des rois et de leurs hommes, on les dirait voués à la malédiction divine et humaine.

Mais non. Dieu n'a point créé les peuples pour l'opprobre et l'abjection, disons-nous. Durant ces temps de carnage et de lugubre deuil, ceux de l'Austrasie pleurent à sanglots leur bon roi Sigebert, assassiné par les gens de Frédégonde. Noble prince, plein de foi, de douceur, de générosité, les mortels regrets qu'il laisse après lui dans le cœur de tous ses sujets disent assez qu'il n'y a pas de mauvais peuples, et que le bien comme la vertu a toujours ici-bas son sanctuaire, sinon son trône.

Cette vérité consolante ressort radieuse et plus consolante encore de la régence de Bathilde, de celle même de Nanthilde, qui suivirent le règne du voluptueux et cruel Dagobert Ier. Il mourut à la fleur de l'âge.

Nanthilde, une des épouses de ce prince, gouverna, régente, durant la minorité de Clovis II, son fils aîné : il n'avait que neuf ans. Sage et vertueuse, habile et d'un beau courage, elle put régner assez de temps pour préparer les voies au gouvernement de la reine Bathilde, un des faits sociaux les plus extraordinaires que l'on puisse et doive offrir à l'admiration des hommes, à l'étude des rois.

Je le dois présenter avec quelques développements.

L'auteur de la vie de Bathilde la fait descendre des rois saxons qui s'étaient établis en Angleterre au cinquième siècle. Dans un des combats qu'ils eurent à soutenir contre les Danois, Bathilde fut faite prisonnière par ces barbares : elle resta quelque temps en leur possession ; puis ils la vendirent à vil prix à Archambaud, un des chefs de la domination franque ; il la donna à sa femme pour la servir. Bathilde était belle, très-agréable, pleine d'affabilité, de douceur, de modestie. Le ciel l'avait douée d'une grande prudence et d'une égale sagacité. Toujours prompte à faire le bien, et très-habile à saisir ou faire naître l'occasion d'obliger, elle gagna peu à peu tous les cœurs : grande et digne sous son habit d'esclave, on eût dit qu'elle couronnât l'esclavage, ou qu'elle le vengeât du moins de l'outrage des hommes et du sort.

Ses mérites acquirent un grand renom dans tous les rangs; car dans tous les rangs elle pouvait donner, ou l'appui du conseil, toujours sage, toujours utile, ou offrir cette consolation du malheur, que savent trouver toujours les cœurs généreux. Archambaud perdit sa femme; il proposa à Bathilde le rang d'épouse : elle refusa. Elle avait résolu, si elle devenait libre, de se renfermer dans la vie du cloître. Le cloître était alors le refuge contre la corruption ou les barbaries des pouvoirs, et le sanctuaire du *Christianisme pur ;* appellation chrétienne qui distinguait les classes et les doctrines dans le culte même, si indignement outragé par le clergé lui-même.

Mais Dieu destinait Bathilde au trône. Lorsque Clovis II, le fils aîné de la reine Nanthilde, fut en âge de se marier, tous les regards se portèrent sur Bathilde. Clovis l'épousa. Bon prince et très-populaire, il annonçait un règne heureux (23); mais il mourut jeune. Lui aussi, il laissa deux fils en bas âge : Clotaire III, l'aîné, fut roi de Neustrie et de Bourgogne, Childéric II, roi d'Austrasie.

La reine Bathilde eut la régence du royaume. Ses mérites, jusque là modestes, bientôt suprêmes, se mesurèrent en un clin d'œil sur la plus grande échelle du gouvernement des peuples, quelles qu'en fussent les difficultés : ici elles étaient immenses. Tout-à-coup Bathilde révéla en elle une haute portée d'intelligence sociale, et une fermeté contre laquelle devaient se briser tous les efforts contraires. Les événements, les hommes et les choses, la trouvèrent au niveau de ces temps pleins d'orages et de leurs circonstances, autant que supérieure aux hommes d'orgueil, de perturbations, de malheurs, qui auraient osé tenter de lui disputer le pouvoir : il leur fallut céder au génie d'une femme.

La régence de Bathilde, et comme par enchantement, fit succéder au plus horrible chaos social, l'ordre; aux meurtres et aux combats sans termes, la justice, la paix; à la barbarie, l'humanité; aux dégradantes superstitions du culte, la grandeur du Christianisme. La corruption fut forcée de se cacher :

la vertu triompha. Le mépris de la femme dut se taire, et son empire, ici, béni des cieux, s'imposer pour édifier la Gaule, et la racheter des plus cruels revers.

Le gouvernement de la reine Bathilde est pour l'historien éclairé un prodige : les faits le diront au défaut des paroles. Elle abolit l'esclavage, ce sanglant fléau du monde et sa plus grande plaie sociale. Elle mit fin aux monstrueuses exactions qui jetaient les malheureux sans appui dans l'horrible nécessité de vendre leurs enfants. Elle domina la tyrannie des maires du palais et le pouvoir désastreux des évêques : elle purgea le culte chrétien de tous les brigandages de l'épiscopat; et poursuivant avec un courage encore sans exemple les crimes de la simonie, elle força à la soumission de l'autorité de l'État le corps ecclésiastique alors tout-puissant, autant qu'il était dépravé dans ses mœurs.

Ce gouvernement demeure comme un solennel témoignage que les grandes calamités d'un peuple ne sont pas plus puissantes que la volonté de l'homme juste, puisque le génie d'une femme les peut refouler ou détruire au profit de l'humanité.

Clotaire III, arrivé à sa majorité, gouverna sous la sage et puissante influence de la reine sa mère. Pour le malheur des peuples, il n'eut que trois ans de règne, et son frère, Childéric II, réunit sur sa tête les deux couronnes.

La reine Bathilde dut connaître son fils Childéric et prévoir les malheurs de son règne : elle n'avait plus ni le droit ni le pouvoir. Le bien de l'État, le bonheur public n'était plus en sa puissance. Elle quitta le monde sans l'abandonner, et alla s'enfermer dans l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée. Dans *le cloître* comme dans l'esclavage ou sur le trône, elle édifia par ses hautes vertus et sa bonté touchante. Elle y vécut jusqu'en l'année 680. 680

Childéric II rappela en peu de temps sur la France les mauvais jours. Saint Léger (24), qui avait été son conseil sage, son guide réparateur, et qui pouvait l'être toujours, fut sacrifié au cruel et perfide Ébroïn, maire du palais, et dont

la reine Bathilde avait enchaîné le pouvoir, les volontés mauvaises (25). Childéric fit peser sur tous un sceptre de fer; et s'irritant des reproches, des résistances, c'est lui qui osa répondre : *Pereant modò imperem.* L'insensé, il régna; mais il périt en effet de la main de Bodillon, qu'il avait outragé. Bodillon, barbare dans sa vengeance, égorgea l'épouse infortunée de ce prince et ses enfants. Daniel, le plus jeune, fut sauvé du massacre de ses trois frères.

Alors se déchaînèrent de nouveau toutes les passions sinistres, toutes les ambitions : le mal reprit tout son cours.

Les maires du palais, les évêques, usurpèrent toute l'autorité. L'ordre social et la puissance religieuse furent également méconnus, outragés, pervertis. L'autorité des papes s'imposa dans toute son effroyable étendue, dans toute sa science et habileté profonde. Ç'avait été peu à peu et pas à pas, comme jadis les Romains dans les Gaules, qu'ils s'étaient avancés, imposés sur le terrain de tous les pouvoirs. Dans un accord occulte et fatal avec les empereurs, aujourd'hui avec les rois, ou plutôt avec les maires, dont les rois sont les tristes jouets, ou les victimes s'ils résistent, ils eurent toujours pour agents secrets ou connus les évêques : ils s'étaient successivement fortifiés de la faiblesse des uns, de la corruption des autres, de la délirante ambition de tous. Avec une rare et fatale adresse, ils avaient profité de la confusion et de la ruine de l'empire d'Occident pour s'enrichir de ses dépouilles. Avec une égale adresse, ils avaient incessamment exploité toutes les périodes des empires, des royaumes, des pouvoirs et de toutes leurs circonstances favorables, abaissant ou persécutant les pères de l'Église, les bons prêtres justement honorés comme saints, quand ils résistent à leurs ordres impudemment violateurs de la loi évangélique. Les exemples de ces scandales surabondent. Il suffira d'en produire un seul. Léon Ier, surnommé *le Grand*, *le Saint*, sollicita de Valentinien III une constitution où durent être insérés les moyens de répression contre saint Hilaire, évêque d'Arles (26), sublime apôtre du *Christianisme*

par. Après lui, Grégoire Ier acheva, plus étendues, plus profondes encore, toutes les bases du pouvoir romain, dès longtemps annoncé universel. Il le fut pour les Gaules sous les derniers rois francs de la première race : nos Libertés gallicanes se réfugièrent aux mains de quelques prélats et de quelques chefs séculiers, soucieux des lois du pays. Elles eurent un appui national dans le midi des Gaules, qui les avaient vues naître.

Grégoire Ier ne doit point échapper au jugement de l'histoire; elle doit reconnaître en lui un esprit vaste et une extraordinaire habileté. Il eût sauvé le monde s'il avait voulu comprendre les grandeurs du Christianisme et enseigné sa loi divine; mais il voulait le pouvoir universel, et pour le conquérir tous les moyens lui parurent bons s'ils étaient puissants. De même que le pape Anastase II avait flatté, glorifié Clovis, Grégoire flatta Frédégonde. Il fut le panégyriste de cet empereur Phocas, assassin atroce de l'empereur Maurice et de tous les siens; de ce souverain sorti de la fange, et qui sur le trône déborda la mesure de tous les crimes, de tous les attentats, de tout ce que le monde mauvais peut produire d'horreurs.

Le pontife se montra à la fois le détracteur irrité, savant et profondément sagace, de toutes les merveilles de l'antiquité, de la grandeur de l'homme. Fécond en inventions nouvelles, il exploita la crédulité des ignorants, des faibles, et l'esprit ou l'ambition ou la terreur des grands; et faisant argent de tout, il fit surgir de partout, et au seul profit de Rome, des sources de richesses immenses, de dominations sans nombre comme sans limites. Tout se vendit à Rome, tout, hommes et pouvoirs, les choses même les plus saintes. Tout fut saisi, enchaîné; et pour le malheur du monde, le culte, qui en eût fait la grandeur et la félicité, fut méconnu, défiguré, dégradé. Aux préceptes de la morale éternelle, à la raison qui l'inspire ou la révèle, se substituèrent des superstitions stupides, ravalantes, des habitudes puériles, tout ce qui peut

effacer l'homme et ses beaux destins. Les superstitions mêmes du paganisme furent confondues avec toutes les nouvelles que le génie malfaiteur peut inventer : elles furent multipliées à l'infini. Les serpents, leurs œufs, les loirs, étaient des talismans contre l'incendie : ils envahissaient impunément les villes, les cités. On consultait le vol et le chant des oiseaux, les entrailles des animaux, les devins, les enchanteurs, la magie, les sortiléges, aussi les jours de la semaine, ceux de la lune. On agissait d'après ce qui avait été prédit ou rêvé. On observait les éternuements, les saignements de nez. On passait certains jours dans des réjouissances folles. On dansait au feu de la Saint-Jean : on en tirait des augures. Les femmes enceintes sautaient par-dessus le feu de la veille pour avoir un heureux accouchement. On faisait passer les hommes et les animaux par des arbres creux ou dans la terre transpercée. La religion fut dans le culte des images, des reliques. On habitua les peuples à vénérer les évêques comme des divinités; et cette vénération pour leurs personnes fut en peu de temps chez les peuples comme un article de foi chrétienne : ils étaient écoutés comme des oracles infaillibles. Ils trafiquèrent de tout avec une effroyable audace. On les vit prêcher aux crédules la *béatitude céleste*, pour avoir leurs biens; ils les enlevaient à ce prix, et à de plus honteux encore; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les Capitulaires de Charlemagne, qui tenta en vain de réprimer ce turpide brigandage.

Sous de telles influences, les superstitions, les mensonges débordèrent de toutes parts. En vain les pères de l'Église les plus célèbres et les plus sages avaient-ils tonné de leur voix puissante contre ces scandales; en vain tous les prêtres fidèles au *Christianisme pur* censurèrent-ils avec la plus noble énergie, du haut de la chaire chrétienne, et les déprédations et les croyances mensongères de ces faux apôtres; en vain saint Éloi (27) et saint Léger poursuivirent à outrance ce torrent d'abus, de superstitions : il eut son cours. Bathilde l'arrêta, mais son triomphe ne put être que d'un instant; le mauvais

gne de son fils Childéric, l'habileté satanique des pouvoirs orrupteurs, rappelèrent bientôt tous les maux. La dégradaion de l'homme resta pour eux une nécessité absolue ; la raison voilée, détournée de sa voie droite, s'égara de plus en plus ; l'intelligence s'obscurcit, s'effaça, et de longs siècles d'abjection, de stupidité, de terreur mensongère, allaient suivre, dans les Gaules, ceux de la barbarie.

Le Saint-Siége désormais tout-puissant appelle à lui tous les talents, toutes les capacités, toutes les puissances, qui ne lui *sont pas* contraires. Il exploite tout sur la grande échelle de *toutes* les choses du monde. Le catholicisme est pour lui *un moyen*, un spectacle bien plus qu'un enseignement évangélique ; et ce spectacle étonne de magnificence, comme pour éblouir et entraîner les faibles, et tempérer à la fois les amers regrets que les âmes fières nourrissent encore, nourrissent toujours dans le silence et les larmes. Son autorité s'accrut dans les mêmes proportions que ses richesses. Elle devint formidable et fit trembler les rois. Il fut le tribunal suprême, universel, où l'on appela de toutes les justices, et qui s'en fit ou l'oracle ou l'arbitre. Heureux le monde si ce tribunal eût été un frein salutaire contre les barbaries ou iniquités des grands de la terre. Mais non, les peuples furent enveloppés dans les mêmes anathèmes, et plus malheureux encore de tous les maux qui portèrent, écrasants, sur le monde, et le dégradèrent.

Ainsi l'homme se modifie selon les pouvoirs : grand ou petit, élevé ou abaissé ; fort, énergique, suprême ; affaibli, rapetissé, dégradé, nul, il est toujours l'image ou consolante ou affligeante de la main qui le gouverne. A son origine sociale, il est d'une puissance qui étonne ; sous l'action persistante des pouvoirs corrompus, il décline, s'abaisse, perd de sa puissance comme de sa grandeur. Quelques caractères restent comme types sacrés ; mais souvent étrangers à leur siècle, souvent méconnus, plus souvent victimes, jusqu'à ce que, les maux de l'humanité arrivés en débord, la puissance

des choses, soulevant jusqu'aux entrailles les créations premières, fasse justice et des maux et des méchants qui les font naître ou les fécondent.

Sous la double puissance du Saint-Siége et des maires du palais on vit se traîner sans gloire une suite de sept rois, jouets ou victimes du cruel, du perfide Ébroïn et de Pépin d'Héristal, de Charles Martel et de Pépin le Bref, maîtres, ou plutôt tyrans de ces princes, les uns en bas âge, les autres enchaînés ou mourant jeunes, tous soumis, abaissés, si ce n'est Chilpéric II. C'est ce même Daniel, le plus jeune des enfants de Thierri, que des mains fidèles enlevèrent au massacre de ses frères, si cruellement consommé par Bodillon. Il fut vraiment grand et digne d'un beau destin; mais les forces matérielles étaient aux mains des maires, qui se disputaient le trône. Ébroïn, maire de Neustrie et de Bourgogne, et Pépin d'Héristal, se faisaient une guerre acharnée. Le premier s'était rendu odieux par ses cruautés et ses perfidies, par un orgueil sauvage qui lui faisait fouler aux pieds tous ceux qu'il pouvait outrager sans crainte. D'abord vainqueur, il ne tarda pas à soulever enfin contre son odieuse tyrannie toutes les populations, tous les seigneurs. Lui, jusque là si habile à fomenter des soulèvements partiels qu'il faisait puissamment servir à accroître ou à fortifier toujours davantage son pouvoir et son autorité, il se vit envelopper de toutes parts. Pépin d'Héristal, profitant à son tour des circonstances, lui enleva l'un et l'autre par une victoire. Il gouverna tout, et, tyran des rois, il fut lui-même roi de fait durant vingt-sept ans. Il ouvrit donc une large voie à Charles Martel, son fils, pour arriver à l'autorité souveraine. Chilpéric, qui s'était retiré dans le midi des Gaules, le refuge des rois, apparut et la défendit en héros. Si ces généreux combats furent sans succès, on reconnaît du moins qu'ils ne furent point sans gloire. Il ne manqua à la fortune de ses armes que des appuis fidèles; et la félonie des seigneurs, qui se rangeaient tour à tour sous les bannières ou des plus forts ou des vainqueurs, était deve-

nue si commune, qu'on la regardait à peine comme un crime.

Mais alors s'était accomplie une révolution qui avait changé la face des Arabies de l'Orient jusqu'à l'Indus, de l'Égypte, des côtes d'Afrique et des Espagnes même. Extraordinaire et frappant témoignage de cette puissante réaction qui renouvelle ou rajeunit les peuples, et souvent les venge! Mahomet avait constitué Monarchie ou État ces mêmes Arabies, qui étaient depuis des siècles les refuges des Romains proscrits, et de ces lieux de refuge ou d'exil durent sortir les redoutables et derniers ennemis des derniers Romains.

Mahomet fit de la religion même le mobile et le ressort de la régénération sociale de l'Orient, premier berceau de la foi religieuse. Il enleva toutes les populations arabes à l'idolâtrie; il proclama, il célébra l'*unité de Dieu*. La foi à l'*Être suprême* fut désormais la foi ardente du peuple Arabe, et de ce peuple éminemment religieux sortirent aussi, et en peu de temps, une foule de grands hommes qui s'imposèrent *Libérateurs des peuples* opprimés, et les dépositaires célèbres de la civilisation la plus étonnante qui dût protéger durant des siècles les Espagnes (28). Par elles devait être protégé aussi le midi des Gaules.

Cette nouvelle révolution des Espagnes fut consommée en 712, à la mort de Rodrigue, dernier roi Goth. Ce prince, ré- 712
pudiant la gloire des rois ses prédécesseurs, s'était rendu odieux aux peuples des Espagnes par ses débauches et sa tyrannie. Les Espagnols avaient appelé à leur secours les Arabes, maîtres alors des deux Mauritanies, où ils avaient été étonnés, eux aussi, de trouver des frères, des populations d'une même patrie, parlant la même langue, révélant le même génie. Les Espagnes, rangées sous le drapeau tutélaire des Arabes, reconquirent ou conservèrent leurs *Fueros*, leur *Municipe*, tous leurs priviléges. L'Arabe vainqueur leur laissa solenniser en paix les deux cultes chrétiens; le Juif jouit de même en paix de sa liberté religieuse : le vainqueur n'imposa aux uns et aux autres qu'un léger tribut annuel, et l'on vit célébrer alors dans

les Espagnes quatre cultes à la fois : le catholicisme, le culte gothique, celui des Juifs, et l'islamisme, qui était la croyance arabe.

Les Arabes, maîtres paisibles des Espagnes, franchirent bientôt les Pyrénées. Profitant de l'état anarchique des Gaules, ils firent des établissements dans le midi ; ils arrivèrent jusqu'à la Loire, et semblaient triompher en courant.

Tous les chefs Francs, ou fidèles ou félons, tous les évêques, les comtes, tous les possesseurs de fiefs ou de souverainetés, tremblèrent à la vue d'une armée si nouvelle pour eux, et qui se précipitait de province en province de toute la prodigieuse vitesse de ses chevaux ; ils frémirent à la vue d'une population qui professait un culte différent du culte chrétien, que le haut clergé des Gaules avait défiguré.

L'envahissement général des Gaules était imminent. Charles Martel sut comprendre toute l'opportunité du moment, et le culte chrétien même fut sa bannière empruntée. De toutes les parties du monde il appela des hommes d'armes, et à quelque culte qu'ils appartinssent : chrétiens ou idolâtres, Gaulois ou Francs, ou Romains, les Danois même, se groupent en multitude sous la bannière de Charles Martel, qui est personnifiée du nom de *la vraie foi*. L'armée de la vraie foi est bientôt innombrable, et la victoire la suit. Charles Martel triompha du
732 grand Abdérame dans les plaines de Poitiers.

Charles Martel, enivré de sa victoire, et comme Clovis, se précipita sur le midi des Gaules, dont les libertés publiques faisaient ombrage aux rois francs, et une troisième fois ces belles contrées furent bouleversées de fond en comble. De la Loire aux Pyrénées, toutes les demeures, chaumières, maisons, palais, toutes les églises, sont pillées, ravagées, incendiées. Les populations, vieillards, femmes, enfants, qui n'ont pu gagner les Espagnes, sont égorgées. Comme dans la conquête de Clovis, les prêtres sont les victimes préférées des vainqueurs ; on les livre à la fureur du soldat. Hors les places imprenables, qui seules peuvent résister et renferment des

populations entières, tout est en ruine et noyé dans le sang. Charles Martel fait de la Provence, ce beau et dernier *royaume des Gaules*, un désert couvert de débris; il resta aussi aride qu'il avait été florissant. Charles Martel, dévastateur de l'Aquitaine et de la Provence, revint suivi d'un butin immense. Eudes, duc d'Aquitaine, grand prince, en mourut de 732
douleur.

Charles est aussi roi de fait. Se jouant, comme son père Pépin d'Héristal, des rois légitimes, qu'il élève ou abaisse tour à tour, leur ouvrant ou le cloître ou le retour au trône, selon les conjonctures favorables ou contraires, créant même un vain fantôme de roi au préjudice de Chilpéric, à qui peut-être il avait dû sa première victoire, Charles assume enfin sur sa propre tête et toute l'autorité et toute la force des armes. Il régna vingt-quatre ans sous le simple titre de *duc*, n'osant prendre celui de roi. Il eut toujours l'arme au poing pour combattre et les Frisons indomptés, et les Saxons, dignes d'un meilleur sort, et les Danois, qui portaient partout le ravage et la mort, et les seigneurs, les évêques même qui l'avaient aidé à vaincre, et qui s'étaient vus frustrés dans leur attente cupide ou dans leur ambition factieuse.

Charles Martel mourut en 741. Ses deux fils, Pépin le Bref 741
et Carloman, ambitieux autant que lui, poursuivent, étendent ses projets de conquêtes. Carloman fait couler à grands flots le sang des Germains; sa cruauté fait frémir. Il va chercher dans le cloître du Mont-Cassin du calme à ses remords, et peut-être sa sécurité; car le cloître est inviolable.

Pépin le Bref, seul chef, est bientôt roi. Comme son père, il s'appuie de la religion, il veut sanctifier son usurpation. Politique autant qu'ambitieux, il se fait sacrer par Boniface, évêque de Metz. Il est d'accord avec le pape Étienne II, qui avait besoin de son appui pour triompher des Lombards, fondateurs d'un nouveau royaume élevé sur les ruines de celui des Ostrogoths.

Après avoir jeté dans le cloître les deux derniers héritiers

du trône, il prend le pontife pour arbitre suprême; il le fait juge de la question du droit actuel au trône, savoir : *Si l'on doit laisser sur le trône des rois qui n'en ont que le nom?* La réponse ne se fit pas attendre.

Elle est rapportée en ces termes par J. Bouchet : « Que les » Gaules ne debvoyent gouverner par ung homme pusillanime, » qui ne pouvoyt, ne sçavoyt profiter ne à luy ne à chose pu- » blique; si, debvoyent prendre ung qui les sceust régir et » gouverner. »

Le pontife, pris pour arbitre suprême dans une telle occurrence, consacra dès lors publiquement tout l'absolu du pouvoir romain. Les premières bases avaient été jetées par l'empereur Constantin, accrues par ses successeurs, et surtout par Valentinien III; Grégoire Ier les compléta. Pépin et son fils Charlemagne, dans le seul intérêt de leur propre ambition, constituèrent sa puissance temporelle. Le pouvoir romain fut bientôt sans limites, et à la fois sans prudence ni sagesse. Encore un pas, et il va porter ses fruits.

Le pape Étienne II promet tout à Pépin s'il le délivre d'Altorfe, roi des Lombards; il vient même en France : il absout Pépin du crime de l'usurpation; il sacre rois ses deux fils, Charles et Carloman; il fulmine l'anathème contre quiconque osera tenter un jour d'enlever la couronne à Pépin ou à un prince de sa race; il donne à ce prince et à ses deux fils le titre de *patrice romain*, alors le synonyme de *protecteur de l'Église ou chef des Romains*. Pour prix de ces titres et de tant de faveurs, Pépin passe en Italie, il triomphe d'Altorfe, lui enlève l'exarchat de Ravennes et vingt-deux villes de son royaume; il en fait aussitôt la donation au Saint-Siége. Ainsi fut constituée au profit actuel d'une double ambition également coupable cette puissance temporelle d'un double pouvoir aussi, qui devait faire trembler les peuples et les rois. Les papes demeurèrent juges suprêmes de toutes les questions de pouvoir. Pépin encourut par de tels actes et le reproche de l'usurpation, et celui même du malheur de ses descen-

ats. Les faits et l'état des choses politiques, en France mme en Italie, le montrent sans excuse. Le pouvoir pontical présentait alors la même anarchie que le pouvoir monarhique : c'étaient mêmes ambitions, mêmes iniquités, mêmes candales. Une foule d'évêques se disputaient successivement ou à la fois la tiare, comme les seigneurs se disputaient les trônes. Les vainqueurs se vengeaient sur les vaincus avec barbarie. Comme au temps des Romains, sous le féroce Sylla, on ne voit que des malheureux vaincus mutilés par les vainqueurs : *ils ont les yeux crevés, le nez, les oreilles, les doigts coupés.* C'est dans le sang humain, c'est dans les désordres *les plus* honteux que les papes se disputent la suprématie du rang dans un culte dont le désintéressement, l'humanité est la loi première. Les papes qui le savaient honorer par leurs vertus apostoliques ne faisaient que passer. On pouvait dire de ces hommes évangéliques ce que saint Jérôme avait dit au quatrième siècle d'Anastase Ier : *Rome ne méritait pas de les conserver plus long-temps.*

Charlemagne, le fils de Pépin, cette vaste et imposante
image du moyen âge, apparut alors. Il avait assez de puis- 768
sance pour arrêter les déportements des pouvoirs ennemis de l'homme et de la civilisation. Son empire comprenait toutes les Gaules et une partie de la Germanie : il voulut l'étendre encore, conseillé qu'il était par cette ambition sauvage ou délirante qui marque le but sans mesurer les distances. Il poursuivit l'immense, le chimérique projet du pouvoir universel dans sa temporalité, et il seconda de toutes ses puissances l'universel pouvoir des papes dans le spirituel. Les donations de Pépin furent confirmées et accrues. Charles combat ou soumet les peuples qui peuvent l'arrêter dans son essor ou le restreindre. Après vingt-neuf années de guerres, en douze batailles des plus sanglantes, il triomphe des héroïques Saxons et de leur roi Vitikind, homme vraiment grand. Charles, dans ces guerres, fut barbare : il fit couler à flots le sang saxon, même après la victoire, et de même que l'empereur Auguste

avait garrotté, enlevé et transplanté les populations infortunées des tribus illyriennes, de même Charlemagne garrotta, enleva, transplanta les Saxons dans la Flandre, appelée alors *Ruthilie*, et dans les principales villes centrales des Gaules. Après les Saxons défaits, il défit les Lombards en Italie, fit périr leur roi Didier, à Lyon, d'une mort juridique, et la femme et les enfants de ce malheureux prince d'une *mort secrète*. Après quoi il rendit au pape Adrien l'exarchat de Ravenne, qui lui avait été de nouveau enlevé par eux. Il reçut du pontife le *patriciat* et le droit d'ordonner de l'élection des papes, droit illusoire. Il est couronné roi des Lombards. L'Italie septentrionale soumise, Charles veut soumettre les Espagnes; mais là était la limite encore infranchissable. L'entrée des Espagnes était défendue par les *Vascons*, ou anciens *Celtibères indomptés*, et par les Arabes, l'appui protecteur de toutes les Espagnes. Elles demeurèrent pour des siècles encore un rempart contre la servitude et l'abjection du monde. Roncevaux fut leur trophée.

Cependant Charlemagne est maître de toutes les Gaules, de toute l'Allemagne, du nord de l'Italie, d'une partie même de la Hongrie. Son empire n'a de bornes au sud que la Méditerranée, au nord l'Océan et l'Oder, à l'orient le Naab, la Bohême et la Hongrie, partie conquise, à l'ouest l'Océan.

Ah! si Charlemagne, plus législateur qu'ambitieux conquérant; si plus soucieux de l'avenir qu'occupé du présent; si, au lieu de la funeste pensée de faire de l'Europe son empire et de rappeler celui des Césars, il avait conçu la noble et généreuse pensée de créer et constituer dans les Gaules une grande et puissante monarchie nationale, il le pouvait, il eût changé la face politique, morale et religieuse du monde social, il en eût fait la félicité. Aucun empereur, aucun roi ne l'aurait surpassé en grandeur vraie, et béni de ses peuples contemporains, il le serait encore de la postérité.

Il céda à l'ambition d'être couronné *Empereur d'Occident :*
800 il le fut à Rome même par Léon III. On le proclame *Cé-*

ar et *Auguste* à la manière des empereurs romains; il revêt tous les ornements des anciens *Césars*, et l'aigle impériale surmonte sa bannière. Ainsi s'accomplit ce vaste dessein secret de la politique des papes et des empereurs, de se partager entre eux les deux pouvoirs souverains : aux uns le pouvoir spirituel, aux autres le temporel. Nous allons bientôt voir ce qui resta du pouvoir temporel à nos rois; grand fait politique qu'il faut remarquer et suivre dans son fatal développement, pour en apprécier tous les résultats plus fatals encore.

Néanmoins Charlemagne fit de grandes choses, et son nom est arrivé jusqu'à nous éclairé des premières lueurs de la civilisation. Différent des rois Francs ses prédécesseurs, il s'appliqua à policer son empire et à en accroître à sa manière les forces virtuelles. Il lui reste du moins la gloire d'avoir appelé à son aide les lettres et les arts, qui avaient déserté les Gaules. Il rétablit toutes les écoles publiques, désertées aussi sous le régime destructeur des Francs. Sage ici, il cessa de vouloir imposer, à leur exemple, par la force ou la violence, la langue tudesque aux populations des Gaules; il leur rendit enfin l'usage libre de leur langue celtique, celle de la patrie qui n'est plus et qu'elles avaient religieusement conservée, en dépit même des Romains et des rois Francs. Il s'appliqua au gouvernement de ses peuples; il maîtrisa les seigneurs en occupant sans cesse leur dévorante activité dans des expéditions lointaines. En un mot, si Charlemagne n'a point surmonté le barbare génie des Francs, il sut le comprimer du moins.

Les lettres furent cultivées dans les écoles publiques, dans *le cloître*, et même par plusieurs personnages des hauts rangs. Louis, ce Débonnaire si malheureux, donnait l'exemple. Les langues grecque et latine lui devinrent familières; et ces deux flambeaux de tous les âges le guidèrent dans l'étude du droit romain, des lois du pays et de nos Libertés gallicanes, qui en demeuraient le fanal pour quiconque voulait être éclairé. Ce prince y acquit de l'habileté, du renom : il le faut signaler.

Enfin Charlemagne, réédifiant les études et les lettres, donna du mouvement aux bons esprits vers la civilisation : c'est sa gloire !

Ses Capitulaires n'ont pas les mêmes titres ; néanmoins ils sont offerts par plusieurs en admiration à la postérité, et malgré l'esprit et les dispositions qui les flétrissent.

Les Capitulaires et les Ordonnances de Charlemagne, dans leur ensemble comme dans leurs dispositions spéciales, portent le type de l'esprit de Rome ; il y domine, impose et soumet : ils sont imprégnés, trempés, si on le peut dire, du droit canonique. Le droit romain y paraît à peine, et le peu qu'ils rappellent y est enchaîné.

Rapprochement frappant ! A son origine, le droit romain n'avait été compris des sénats ou des pouvoirs que comme un moyen, un levier, comme le mobile tout-puissant de l'asservissement et de l'esclavage des peuples ; car les Romains, et par instinct autant que par intelligence, étaient les hommes de la domination. Cicéron lui-même, dans ses plus beaux traités de morale, en donne la preuve sans réplique : il y propose cette question : Un navire est menacé d'un péril imminent ; pour l'alléger, lequel doit être jeté à la mer ou du cheval ou de l'esclave ? C'est l'esclave, dit-il !

Rome nouvelle comme Rome antique voulut et veut tout pour elle, pour elle seule. Et la science et l'exercice du droit furent dans les mains de l'une et de l'autre un instrument arbitraire, tyrannique, absorbant, qu'elles firent mouvoir selon les exigences des temps et selon les nécessités qu'imposaient les révolutions sociales. Chez l'une et l'autre, le but de la science et de l'exercice du *Droit* (de ce qui ne dévie point) fut un mystère. Mais tout mystère qui est de l'homme appartient au temps, et le temps le révèle quand l'heure est venue. Que dis-je ! l'antique Rome en avait elle-même, sans le vouloir, précipité la révolution. Sa domination universelle, ses terribles guerres de spoliations, ses conquêtes innombrables traînant après elles des richesses folles, et important à la fois

les effroyables passions qui les suivent, Rome corrompue, Rome dépravée, méprisa la science comme elle méprisait les peuples et les vaincus. Dans l'orgueil brutal que nourrit la débauche, dans l'impérieux besoin d'une oisiveté honteuse, elle dédaigna la science qui fit sa gloire. Alors l'étude changea de camp : elle devint *Plébéienne*, et plus d'un monastère, refuge secret du *Christianisme pur*, fut son sanctuaire. Ce jour-là ce fut fait de la haute et universelle domination de Rome antique. Alors elle prit en haine la science du *Droit* livrée aux mains d'autrui, elle s'appliqua à l'étreindre dans ces mêmes mains qui l'avaient recueillie ; et, comme elle, la nouvelle Rome fut et demeura fidèle à cette haine, à ce nouveau précepte d'asservissement. L'une et l'autre, colorant leur vouloir destructeur de paroles trompeuses, auraient dit au besoin ce qu'avait dit si audacieusement Caligula, ce dieu sacrilége adoré de tout l'Empire, ce Jupiter frénétique, imposé aux Gaules asservies : *Je saurai bien anéantir toute cette science et forcer ceux qui la professent à prononcer selon l'équité : Ne quid respondere possent præter æquum.*

Cette vue de Rome nouvelle était bien autrement désastreuse pour les intérêts de l'homme et des nations que ne l'avait pu être celle de Rome antique, faisant de la loi son instrument de domination ; car son droit public portait en son sein, et en trop grand nombre, des élémens et des principes de bien public pour ne pas laisser aussi de nombreuses voies à l'amélioration ou à la dignité de l'espèce humaine, puisqu'il est vrai qu'un seul principe, un seul élément de bien public suffit souvent au sage pour préparer le salut des peuples. Le *droit romain*, livré par la puissance même des choses à l'étude de tous, devait féconder l'intelligence de l'homme ; et après tout, c'était la loi. Sous le gouvernement de Rome nouvelle, c'est l'absence absolue de la loi ; c'est l'abus sacrilége de tous les éléments du bien, une juridiction monstrueuse suppléant, étouffant toute raison, toute justice, toute humanité : elle vise, elle s'attend à saisir, restreindre, rapetisser, écrouer la por-

tée de la science et de l'esprit humain. Et le *Droit*, cette science *droite* des choses, s'égara avec le temps, mais sans se perdre, sous cette influence impie, et plus encore peut-être dans les guerres barbares et sans termes qui ensanglantèrent les Gaules, et enfouirent leur ordre social. Les dévastations et les incendies des Francs, des Danois, et, avant eux, des Romains mêmes, ont en vain détruit ou dispersé et le droit écrit, et les archives, et les titres ; en vain tout fut confusion, désordres, anarchie ; il se trouva toujours une main généreuse pour en découvrir les traces et en réédifier l'intronisation. C'est un des plus beaux titres à la gloire de Blanche de Castille, la noble fille des Ibères.

La forme religieuse dont les Capitulaires et les Ordonnances de Charlemagne semblent se revêtir, loin d'être le symbole de la religion, de cette doctrine sublime du divin Législateur, n'était que le plus coupable abus de l'une et de l'autre. Il condamnait à mort quiconque n'aurait pas jeûné dans le carême ; si l'accusé était absent, on envoyait des satellites pour le poursuivre et le tuer. Ne pas faire maigre le vendredi ou le samedi était un crime irrémissible. Dans les discussions du partage de l'autorité souveraine, on devait donner la préférence à celui des prétendants qui tiendrait le plus longtemps les bras élevés en croix ; faisant ainsi, et comme sous Pépin combattant le lion de Ferrières, de la force matérielle et de la valeur les premiers insignes de la royauté, auxquels la religion défigurée venait prêter un trompeur prestige.

Toutes les notions du vrai, de la droite raison, de l'humanité ; toutes les idées saines et généreuses étaient renversées, méconnues. Le *Droit*, vérité de la loi, n'avait plus de paroles parmi certains pouvoirs. Une juridiction monstrueuse, et pourtant suprême, celle de Rome, faisait *Loi*, *Jugement* : elle le faisait sans preuves, sans témoignages, sans enquêtes, sans appel. Le *Duel* et le *Droit d'asile* consacraient en quelque sorte l'horrible dogme de la force brutale et de la fatalité. Le vaincu était le coupable, le vainqueur était solennellement

proclamé innocent. Les plus grands crimes restaient également impunis sous l'abri du droit d'asile. A la porte des églises se trouvait un anneau d'une vaste circonférence ; si le criminel ne pouvait fuir jusqu'au pied des autels, ou dans l'enceinte de l'église, il suffisait qu'il passât son bras dans l'anneau, ou qu'il le touchât de la main et même du doigt. Le droit d'asile, qui, à sa première origine, put être le recours de l'innocence, ou une voie ouverte au repentir, devint un horrible abus ; il multiplia les crimes par l'espoir de l'impunité. Ce n'est pas tout : comme si l'absurde de la barbarie devait étouffer tout sentiment d'équité, de droite raison, l'*Épreuve* de l'eau, du feu, était admise en justice comme conviction : encore quelques jours, et le pape Eugène II allait la consacrer, la sanctifier. Et le Saint-Siége osait appeler ces *Epreuves* les *Jugements de Dieu*. Enfin son droit d'excommunication générale, celui des évêques dans leurs diocèses, des abbés dans l'étendue de leurs abbayes, corroborant cette frénétique juridiction, prépara l'entier asservissement des peuples.

L'anarchie féodale dut s'imprégner à son tour de ce funeste état de choses, et le clergé en accroître son autorité, déjà si absolue, si démesurée. Il l'étendit sur les vivants et sur les morts. Quiconque mourait *déconfès* ou *intestat* était réprouvé, était voué à la damnation éternelle ; et ce droit de la juridiction canonique multipliait à l'infini les richesses du clergé, et en même proportion son pouvoir et son autorité. Il suffit, disons-nous, de lire les Commentaires de Charlemagne pour en mesurer l'abus. Ils sont à eux seuls et l'histoire de l'époque et celle du clergé. Il leur reproche les vices de l'ivrognerie, du parjure ; d'avoir des officiers scélérats, et d'entrer en partage des butins de leur scélératesse. L'origine honteuse de ses biens y est dévoilée, et la censure que le prince fait de leurs mœurs en signale toute la corruption, plus honteuse encore. Autorisés par les lois de la primitive Église à vivre dans les liens du mariage, ils en violaient la sainteté. Ils avaient non seulement plusieurs femmes à la fois,

mais souvent avec elles des concubines. Les châtiments ne les pouvaient atteindre ; ils avaient et l'autorité et des richesses pour les éviter. La loi frappait pour eux dans le vague ; et audacieux dans le vice, ils savaient reprocher au prince lui-même, qui compta jusqu'à neuf femmes à la fois, le vice qu'il reprochait à leur scandaleuse incontinence.

En vain pour justifier Charlemagne produit-on l'ignorance des temps ; en vain rappelle-t-on que ce prince ne savait pas même écrire, qu'il était étranger à la science, que le droit romain et les priviléges de nos libertés gallicanes étaient dès long-temps proscrits.

Sa politique ne saurait trouver d'excuse dans l'ignorance des peuples, ni dans la sienne même. Tout sauvage ou inculte que fut son génie, il ne lui put laisser ignorer que le Code Théodosien était depuis quatre siècles la législation générale des Gaules. Quoique méconnu et refoulé sous le régime barbare des Francs, ses prédécesseurs, quoique inexécuté, il restait dans la mémoire des peuples : plus qu'on ne le croit ils ont la puissance du souvenir. Et, après tout, si profonde que soit l'ignorance des temps, la vérité, comme la raison qui en est l'éternel flambeau, trouve toujours un refuge. Il demeure incontestable que plusieurs monastères étaient alors celui de l'étude et de l'enseignement. Il est même très-remarquable que les personnages justement honorés du nom de *Saint* étaient très-versés dans la jurisprudence, dans la connaissance des libertés gallicanes, antérieures de plus d'un siècle au Code Théodosien, qui ne les abrogea point : que ces jurisconsultes, ces légistes étaient chéris et vénérés comme les bienfaiteurs de l'humanité.

En politique, la hache, il est vrai, ne fut plus comme au temps de Clovis et des siens l'emblème atroce de la justice. Charlemagne ne faisait pas tomber à ses pieds les têtes des seigneurs souverains dont le gouvernement ou la puissance le gênait : il les fit tomber sur l'échafaud. Ses meurtres étaient juridiques. Sous le règne de ce prince et celui de Pépin le Bref,

plusieurs princes de l'héroïque maison des Centulles, souverains du Béarn, furent pendus par leurs ordres ou sous leur influence; ils expièrent ainsi leur inviolable amour pour le droit public du Béarn en analogie avec celui des Espagnes.

Tout le long règne de Charlemagne met en évidence le principe politique qui unit aveuglément le Saint-Siége et la royauté des Francs; je veux dire la consommation du partage politique de l'Europe. A Rome le pouvoir spirituel, à Charlemagne le pouvoir temporel : avec cette différence que le pouvoir temporel de l'empereur, tout absolu qu'il paraît, n'est que fictif. Là fut l'erreur fatale du grand prince. Sa pensée de civilisation dut échouer devant son ambition aveugle ou sauvage. Associé au pouvoir romain, soumettant à son siége la justice du pays, il lui fallut en subir les impérieuses exigences. Son association dans le mal forgea sa chaîne, une chaîne que nul ne pouvait alors briser.

Au milieu de ce chaos de toutes les choses sociales, sous le propre faix d'une ambition gigantesque, Charlemagne pouvait-il comprendre la divinité du droit et de la raison? pouvait-il sentir l'équité, qui est le sublime de la loi? Les deux règnes qui vont suivre, répondent.

L'abus que lui aussi fit de la religion ne pouvait être qu'une lueur sinistre qui devait égarer de plus en plus les peuples, loin de les conduire et les éclairer. Et l'abus de la force brutale faisant appui à cet abus sacrilége, tout ordre social dut disparaître en peu de temps après l'empereur, et tout ce Code devenir un instrument meurtrier au lieu d'être un appui protecteur.

*Ainsi l'*empereur Charlemagne, en possession d'un empire colossal, était pourtant le jouet et la dupe même de sa propre puissance, relevant de celle de Rome. Et son erreur fatale allait causer encore une fois le malheur des Gaules; une autre faute, faute immense, le devait compléter.

La leçon du partage donnée par Clovis fut perdue pour Charlemagne : son génie s'y trompa, et comme il s'était trompé

quand il conçut l'empire universel, rêve ou chimère de l'ambition sans frein. Il n'est point de l'homme; la portée de son intelligence et de sa force ne saurait comprendre ou maîtriser l'universalité des hommes et des choses : au souverain Créateur de tous les mondes en demeure la puissance et la gloire.

L'Empire fut partagé entre Louis le Débonnaire, le seul fils légitime qui lui restât, et Bernard, fils naturel de Pépin. Ce partage funeste appela sur les Gaules les guerres étrangères, en même temps qu'il alluma entre les descendants de Charles des guerres d'extermination qui perpétuèrent chez tous les seigneurs la passion des armes. Tout sembla se réunir pour préparer aux siècles futurs des obstacles que les rois les mieux intentionnés même ne purent surmonter au profit de la civilisation et de leur propre autorité; tout annonça qu'un empire sans proportion avec l'état politique et moral des peuples devait s'écrouler à la mort de Charlemagne. Il mourut
814 après un règne de quarante-six ans, comme roi ou comme empereur. Ses paroles en apprenant les désastreuses invasions des Danois dans les Gaules sont peut-être la plus juste expression du jugement que l'on doive porter et sur lui et sur son règne : *S'ils osent paraître durant ma vie, que sera-ce après ma mort?*

. Louis le Débonnaire avait trente-six ans quand il succéda à l'Empire; il y était associé depuis un an; c'était un prince d'une grande vaillance, ami de l'homme, des lettres, du savoir, de la vertu; plein d'affection, très-sympathique aux malheurs des peuples, il annonçait un règne qui devait y mettre un terme. S'il avait su joindre la fermeté de son père à des mérites si rares dans ces temps de corruption, il eût fait le salut des Gaules et de la monarchie.

Il avait pris pour devise la maxime des philosophes grecs : *Rien de trop.* Conséquent à sa devise dans les beaux débuts de son gouvernement, il permit aux Saxons, qui avaient été si violemment transplantés sur les terres étrangères, de retourner dans leur patrie. Il rétablit dans tout le clergé de

l'Empire la *liberté des élections*, que la plupart des évêques, dans leur orgueilleux mépris des libertés gallicanes, violaient impudemment; ils s'imposaient d'eux-mêmes aux populations ou se faisaient nommer par les papes. Des abbés, en grand nombre aussi, suivaient leur exemple. Désormais chacun, selon la hiérarchie des degrés ecclésiastiques, dut être, comme aux temps primitifs, élu par ses égaux, et au roi seul fut réservé le droit absolu de confirmer l'élection. Louis fit d'admirables lois somptuaires pour réprimer les déportements du luxe éhonté des évêques et des chefs d'armes. Il donna le plus grand essor et le plus grand mouvement à l'étude du droit romain, de toutes les lois, à toutes les écoles publiques, si utilement rétablies par Charlemagne. Enfin, réformateur zélé autant que sincère des mœurs et des abus, Louis fut le premier à donner l'exemple.

Mais cette volonté et cette science du bien, qui devait illustrer son règne et pacifier l'Empire; ses lois, toute la tendance de son gouvernement, et surtout ses réformes, irritèrent Rome et l'épiscopat; elles lui attirèrent la haine de l'un et de l'autre; ils l'appelèrent *le Rêveur*.

De grands troubles s'élevèrent dans l'État. Par un grand malheur, et sans le vouloir, Louis les seconda, faisant la faute immense du partage de l'Empire, comme l'avaient faite ses prédécesseurs. Il avait trois fils : Lothaire, Louis et Pépin. Il alimenta par ce partage la source déjà si féconde des guerres fatales aux Gaules, et qui le devaient être à lui-même.

Bernard, fils naturel de Pépin, l'aîné des fils légitimes de Charlemagne, et qui mourut avant lui, avait été institué roi d'Italie par ce prince. Jaloux du partage de ses neveux, et plein d'ambition, il prit les armes contre Louis, et fut vaincu. Louis, dans cette circonstance, parut oublier les enseignements de l'humanité éclairée : vainqueur, il fit crever les yeux du malheureux roi et de ses partisans. L'horrible usage du temps ne saurait être invoqué pour excuse : les lumières mêmes de Louis le repoussent.

Par un malheur plus grand, l'empereur Louis, veuf de sa première femme, Ermengarde d'Alsace, épousa Judith de Bavière, et l'aima éperdument. Judith était belle, séduisante, artificieuse et débauchée; d'une ambition ardente et d'une adresse perfide, trompant audacieusement le roi, elle jeta le trouble dans son cœur affectueux, dans ses esprits séduits, dans toute sa famille : elle affaiblit le prince. Judith avait la passion de gouverner : elle domina Louis; mais elle était elle-même dominée et gouvernée par le comte de Barcelone, son amant, qu'elle était parvenue à faire arriver aux premières charges de l'État. L'un et l'autre, dans un accord criminel, trahissaient le malheureux prince. Il était ainsi le jouet et la dupe de l'honnêteté même de ses affections et de la pureté de ses mœurs.

Au mois de juin 823, Judith lui donna un fils : c'est Charles le Chauve. Louis aima ce fils comme il aimait la mère. Il voulut faire sa part dans le gouvernement de l'Empire : il lui donna pour royaume ce qu'on appelait alors l'*Allemagne;* il y ajouta une partie de la Bourgogne, démembrant ainsi les Gaules mêmes.

Ce nouveau partage alluma dans le cœur des trois autres fils de Louis les passions les plus redoutables, la jalousie, l'ambition, l'orgueil, la haine, l'ingratitude. Une guerre impie des trois princes contre leur malheureux père éclata dans toute son horreur. Elle avait été sourdement excitée par le pape Grégoire IV, qui se faisait l'apparent conciliateur des esprits irrités, et par un grand nombre d'évêques, ses agents secrets. On voit à leur tête ceux de Vienne, de Lyon, d'Amiens, et cet Abbon, évêque de Reims, félon insolent et l'ennemi le plus acharné de l'empereur. A la tête des abbés est Hilduin, homme d'un caractère misérable, se jouant de la sainteté du serment, délaissant et le même vaincu et le même vainqueur, selon que le sort ou le moment est favorable ou contraire. Ces évêques fulminèrent un anathème contre tous ceux qui oseraient combattre Lothaire, fils aîné de Louis, et

chef de cette ligue fatale. Les uns et les autres n'étaient en réalité que l'imbécile instrument d'un pouvoir habilement corrupteur, et le jouet honteux de ses passions ambitieuses.

Les deux armées en présence, Louis se vit bientôt abandonné et des chefs d'armes, et des évêques, et des abbés, enfin de son armée. Resté seul dans le malheur, une pensée d'affection l'entraîne. Il va au camp de ses enfants. Il croit sans doute que le grand spectacle d'une si grande infortune va émouvoir les cœurs, et que ce camp, appelé depuis *le Camp du Mensonge*, ou *le Champ Ment*, verra relever son trône : il fut sa prison. Ses fils dénaturés, tous ces milliers de guerriers, officiers, évêques, abbés, soldats, tous le glaive ou la masse d'armes au poing ; tous ces Francs, au cœur cruel et félon, sont autant d'ennemis lâches et barbares. Aussitôt, et de l'avis du pape, de celui des évêques et des seigneurs, l'empereur Louis est déclaré déchu de l'Empire. Lothaire est couronné à sa place. Alors ce prince infortuné succombe à l'excès de la douleur, ses facultés l'abandonnent, ses esprits s'affaiblissent, s'effacent. Le factieux Abbon convoque et préside à Soissons une assemblée d'évêques et d'abbés, où Louis, accusé, est condamné à confesser, en présence du peuple, tous ses crimes, et à subir une seconde fois une pénitence publique.

On vit alors la scène la plus touchante et la plus scandaleuse que doivent transmettre les annales des nations : puisse-t-elle être la leçon des rois ! Louis est conduit dans l'église de Notre-Dame de Soissons : il y est dépouillé de ses armes, de ses habits impériaux, que l'on dépose au pied de l'autel, comme un tacite hommage rendu à l'autorité du sacerdoce. On le revêt du sac des pénitents. A genoux devant l'audacieux Abbon, il lit, sur un papier que l'on a mis entre ses mains, ses prétendus crimes ; savoir : « il est l'auteur de tous » les désastres de la France ; il a commandé son armée dans » le carême ; il n'a point jeûné. »

Cet acte déplorable accompli, et les offices qui l'accompa-

gnent finis, Louis, couvert du même sac de pénitent pour tout vêtement, est mené par ces furieux et par Lothaire lui-même dans le cloître de Saint-Médard de Soissons. On l'enferme dans une cellule : il y reste sans appui ni consolation, sans domestiques même.

Mais ses fils dénaturés, habilement joués par un seigneur fidèle, se divisent au partage de ses dépouilles, et la puissance des choses venge Louis, le rappelle au trône. L'assemblée de
835 Soissons est anathématisée par celle de Thionville. Le factieux Abbon est déposé.

A peine l'empereur est-il rétabli que son fils Louis prend de nouveau les armes. Il est vaincu par son père, qui succombe quoique vainqueur : le chagrin, maître de lui, le fait mourir. Durant les quarante derniers jours de sa douloureuse vie, il n'est soutenu que par la nourriture eucharistique, le pain et le vin; car alors on communiait encore sous les deux espèces. Tombé dans la plus extrême faiblesse de corps, il expira, et dit en expirant : *Je pardonne à Louis; mais il m'arrache la vie : qu'il le sache*. Il avait soixante-deux ans.

La mort de Louis le Débonnaire ne mit pas fin aux troubles de l'Empire. Les mêmes causes qui les avaient occasionnés les accrurent : ils parurent naître les uns des autres. Les grands feudataires de la couronne, de moins puissants mêmes, profitèrent de la confusion de tous les rangs, de tous les pouvoirs, pour s'affranchir : les ducs, les comtes, laïques ou ecclésiastiques, renfermés dans leurs duchés, comtés ou marquisats, s'y déclarèrent indépendants : ils s'y fortifièrent, y devinrent redoutables à la monarchie autant qu'ils le furent aux populations, dont ils se firent les souverains absolus. Les fils naturels de Charlemagne, audacieux par le nombre, et riches des vastes domaines dont les avaient gratifiés leur père, furent les premiers à donner l'exemple de la rébellion, de la félonie : ils voulurent être maîtres dans leurs terres, et n'en souffrirent aucuns.

Un état de choses si menaçant devait conseiller aux quatre

princes, héritiers de l'Empire, l'union qui fait la force. Lothaire, le plus ambitieux des fils de Louis le Débonnaire, le plus téméraire et le plus ingrat, méconnut les conseils de la raison, comme il avait méconnu les premiers devoirs d'un fils envers son père. L'Empire ne suffit plus à son ambition farouche : il veut restreindre et la puissance et les provinces échues en partage aux deux frères qui lui restaient, Louis et Charles. Une guerre terrible s'annonça. Louis et Charles, dans leur commun péril, firent cause commune. Une bataille des plus sanglantes, et restée célèbre, illustra les armes de Charles. Lothaire fut défait devant Fontenay, en Bourgogne; et le traité de Verdun stipula les intérêts des trois 841 ou 842
combattants : il fit entre eux un égal partage de l'Empire. C'est le premier acte politique qui consacra une sorte de droit public en France et en Allemagne. A Lothaire resta l'*Empire*; Louis *le Germain* régna sur les provinces de la rive droite du Rhin, où était renfermée la *Francie*, appelée dans la suite *France Orientale*, par opposition à la Neustrie ou *France Occidentale*.

Charles le Chauve eut toute la Gaule, hors quelques parties du nord, tirant vers l'est. Elle se trouvait alors renfermée entre les Pyrénées et l'Océan, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône. L'unité monarchique, dont le bienfait et les puissances avaient été ou dédaignés ou ignorés des rois prédécesseurs de Charles, se trouva ainsi personnifiée dans ce prince, et sans qu'il y songeât peut-être; mais elle se présentait pleine d'orages, de périls. Charles avait à combattre et les grands feudataires et les comtes, renfermés, fortifiés dans leurs provinces ou fiefs, et les Danois, portant partout le ravage, et les Arabes, qui menaçaient par le Midi toute la Gaule, et Rome, son ennemie la plus redoutable, comme elle l'avait été du roi son père. Il avait justifié la tendresse que ce malheureux prince lui portait. Docile à ses enseignements, comme lui il avait cultivé les lettres, la science du droit romain, des lois du pays. L'abbé Hincmar, fameux dans la

science du droit canon, du droit civil et coutumier, de nos libertés gallicanes, de l'Écriture et des Pères, avait dirigé les études du jeune prince. Il annonça, lui aussi, le règne de la loi : il l'annonça dans un temps, à une époque où le Saint-Siége, franchissant toutes les bornes, osait substituer à toutes les saines idées de législation, de raison humaine, les juridictions les plus désastreuses, les croyances ou pratiques les plus dégradantes. Ce n'était plus assez même de l'épreuve de l'eau froide, partout produite, et en plus d'une contrée reçue, une fois consacrée par le Saint-Siége; et cette juridiction monstrueuse progressant toujours, on vit les épreuves de l'eau, de l'huile, de la poix bouillantes, le fer rouge serré dans la main, et le feu qu'il fallait traverser sans se brûler, si l'on était innocent, enfin l'épreuve où l'on joue au hasard du duel la vie de l'homme, et même d'une population. De telles épreuves pour toute procédure, une telle mort était pour les uns le martyre, si l'on nomme les choses par leur nom; pour les autres, le plus criminel abus du pouvoir; car l'innocent succombait bien plus souvent que le coupable dans ces joutes impies que réprouvait la raison autant que l'humanité.

Elle excitait une juste indignation chez les ecclésiastiques rangés sous la sainte influence du *Christianisme pur*. L'exception même qu'elle imposait en faveur du clergé ne pouvait que l'irriter et l'accroître chez eux : car les prêtres criminels n'y étaient pas soumis; ils se purgeaient par leur propre serment fait sur les reliques des saints et par celui de douze, ou sept, ou six notables. C'était ce qu'on appelait *se purger avec la douzième main*, avec la septième ou la sixième, selon.

Charles le Chauve partagea sans doute cette généreuse indignation, puisqu'il convoqua à Vincennes une assemblée générale où furent nommés des *Baillifs* qui reçurent la charge expresse d'aller présider les cours de justice dans les provinces de tout l'Empire; ils eurent le devoir d'y faire prompte justice, selon l'ancien droit ou écrit ou coutumier.

Ces *Envoyés* sont les *Missi*, que la plupart des historiens

disent être l'institution de Charlemagne : il ne fit que la rappeler ; l'histoire le doit consigner. Elle remonte aux premières origines de notre plus ancien droit public ou commun. Les Envoyés se rendaient dans chaque province et y tenaient ce que l'on appelait, même du temps des Gaules, les *Grands Jours ;* ce qui arrivait quatre fois l'année. Sous Charles le Chauve c'était dans les mois de janvier, d'avril, juin et octobre.

Sous ce prince, nos libertés gallicanes eurent aussi leur triomphe. Comme l'empereur Louis son père, mais plus heureux que lui, il rappela l'antique usage de l'élection des évêques par le clergé et la population du lieu ; et l'occasion d'une vacance au siége de Nevers se présentant, il la saisit pour le confirmer de nouveau. Le pape avait imposé un évêque de sa propre autorité : Charles, par un rescrit daté de l'an 3 de son règne, défend à l'église de Nevers de recevoir un autre évêque ou pasteur que celui qui aura été élu par le clergé et la population du lieu.

Par le même rescrit, il décide que les biens des églises resteront aux mains des laïques qui les possèdent, les ayant bien acquis par leurs exploits guerriers ; mais après leur mort ces biens devront faire retour à l'église.

Les actes politiques et législatifs de Charles, sa victoire de Fontenai, ses résistances solennelles, sa fermeté de caractère, changèrent et la nature des intrigues du Saint-Siége et ses moyens de soulèvements. Grégoire IV s'était déclaré pour Lothaire contre ses frères, comme sous le malheureux Débonnaire. La ressource des guerres, des armes, lui échappant, il eut recours aux troubles, soit politiques, soit religieux. De l'Orient, où il les avait allumés terribles, destructeurs, ils passèrent sous une autre forme en France. A Constantinople, c'étaient les deux patriarches saint Ignace et Photius qui se disputaient et occupaient tour à tour le siége de cette ville ; et les papes, dans l'épouvantable anarchie de Rome, intronisant ou déposant et relevant tour à tour aussi l'un ou l'autre, selon le temps ou ses circonstances. De cette querelle follement allu-

mée, plus follement entretenue, était sorti le fameux schisme qui sépara l'Église grecque de l'Église latine, schisme qui dure encore (29). Cependant Grégoire IV, tonnant contre Charles le Chauve, roi de la Gaule, contestant son droit à la couronne, osa l'appeler *usurpateur* ; il le menaça des foudres de l'Église, espérant sans doute de trouver chez lui la faiblesse du feu empereur son père, et dans tout son royaume fractionné, des moyens puissants pour tout bouleverser.

Mais alors et tout-à-coup parut dans les Gaules un homme au noble cœur, au courage invincible, puissant légiste et digne représentant du *Christianisme pur*, qui semblait perdre toujours de sa sainte influence à mesure que Rome, à la faveur des troubles, accroissait la sienne.

Cet homme c'était Hincmar lui-même. Il avait été élu évêque de Reims : il se montrait aussi zélé dans les enseignements de tout son diocèse pour le maintien de nos libertés gallicanes, qu'il l'avait été dans ses écrits faits pour l'instruction des rois. Dans cette circonstance, une des plus solennelles dont se doive honorer la France, Hincmar, l'homme du pays et de la vérité, rappela et définit hardiment nos libertés *nationales* : on eût dit que la nationalité de la Gaule se fût personnifiée en lui. Il rappela et définit avec la même énergie les devoirs des papes et les limites de leur pouvoir, tels que les avait compris et constitués la primitive église des Gaules, c'est-à-dire n'étant que les évêques de Rome et les premiers entre les égaux ; recevant des peuples le nom de *Père*, et de tous les évêques celui de *Frère*. « Le respect et la soumission des pre-
» miers évêques de Rome à l'égard des princes régnants, dit-
» il, sont authentiquement spécifiés : sa dignité ne lui donne
» aucun droit sur le gouvernement des États ; il ne peut être
» tout ensemble *Évêque et Roi*. C'est aux peuples qu'il appar-
» tient de choisir leurs souverains. Les anathèmes injustement
» appliqués ne peuvent avoir aucun effet sur les âmes : les
» hommes des Gaules ne se laisseront point asservir par un
» *évêque de Rome*. »

Cette liberté de langage est d'autant plus remarquable que depuis le pape Théodore Ier les évêques de Rome avaient pris 642
le titre de *Souverain Pontife*, et que la plupart des évêques avaient cessé de leur donner le nom de *Frère*.

Adrien II crut pouvoir intimider et l'empereur et Hincmar : il parla en maître. Un fils de l'empereur, appelé Carloman, diacre et abbé de plusieurs monastères, avait pris les armes contre son père, et s'était fait chef de brigands. Un neveu d'Hincmar, évêque de Laon, s'était également soulevé contre son roi et contre son oncle. Adrien II ordonne à l'empereur de rétablir son fils dans ses biens et ses honneurs. Il défend à *tous* les sujets de l'Empire de porter les armes contre lui, sous peine d'anathème et de damnation. Il parle avec la même autorité, la même véhémence à Hincmar en faveur de son neveu. Mais paroles et menaces vaines, inutiles : l'empereur et l'évêque Hincmar usent chacun de son droit. Les deux rebelles sont réduits et condamnés.

Cette fermeté de l'empereur, et plus encore la belle et vigoureuse défense d'Hincmar, les édits qu'elle soulève, impose au pontife : habile politique, d'un esprit souple, d'une prévision très-avisée, il changea tout-à-coup de ton, de langage : l'empereur Charles le Chauve n'est plus un usurpateur, un prince fourbe, lâche, méchant ; dans une lettre qu'Adrien lui écrit, il célèbre tous ses mérites, sa piété, sa sagesse, son habileté. Il proteste de ne vouloir désormais que lui pour empereur, dût-on lui offrir pour l'en détourner des monceaux d'or.

Une autre cause de troubles bien plus dangereuse, car elle saisissait les doctrines même du Christianisme, menaça tout l'*État d'un* schisme plus pernicieux que ne l'était celui de l'Orient.

Gotescalc, moine de l'ordre des Bénédictins, avait été ordonné prêtre par Hincmar ; il était spirituel, savant, plus particulièrement appliqué à étudier les doctrines de saint Augustin, qu'il croyait comprendre, il les expliquait à sa manière. Selon Gotescalc, le père de l'église d'Hippone était

Prédestinacien, et c'était sa doctrine qu'il fallait enseigner et suivre; il la renferma d'abord dans le secret de sa pensée, de sa solitude. Mais il alla à Rome, et, fougueux fanatique, il y prêcha en toute liberté sa foi dans la *Prédestination*, savoir: « que Dieu, de toute éternité et avant de créer le monde, avait » prédestiné à la vie éternelle ceux qu'il avait voulu; de même » à la mort éternelle les réprouvés de son choix. Ainsi, par » ce décret du Tout-Puissant, il ne peut y avoir de sauvés que » ceux qui ont été prédestinés à la vie; pour les prédestinés » à la mort il n'y a point de salut. Dieu ne veut pas que tous » les hommes soient sauvés : il n'y a de sauvés que ses élus. Il » n'est pas vrai que Jésus-Christ soit mort pour le salut de tous; » mais uniquement pour ceux qui doivent être sauvés. Depuis » la chute d'Adam nous ne sommes plus libres pour faire le » bien; nous ne le sommes que pour faire le mal. »

Cette doctrine, aussi immorale et anti-chrétienne qu'elle est absurde et désastreuse, ne souffre point de commentaires; chacun peut l'apprécier, et l'Église, en des temps moins fanatiques, la réprouva.

Néanmoins le prêtre Gotescalc passa de l'Italie *dans l'Orient*, prêchant, enseignant partout sa funeste doctrine. Il
847 revint en France, et s'arrêta dans le diocèse de Mayence. Raban, évêque de cette ville, instruit par l'évêque de Vérone, à qui Gotescalc avait expliqué sa foi, et qui s'en était alarmé, excommunia le prédestinacien, et il écrivit à Hincmar, dans le diocèse duquel il s'était retiré. Cette controverse religieuse faisait grand bruit; elle ne pouvait manquer d'être accueillie par tous les hommes qui, foulant aux pieds la raison et la justice, la morale et la religion, trouvaient dans la doctrine de ce fanatique toute excuse à toutes les fautes, à tous les crimes, à tous les attentats, et détrônaient la vertu de son plus noble titre.

On essaya vainement de détourner Gotescalc du chemin où il était entré, sinon de le persuader : il s'obstina dans sa foi, et y persista avec autant de véhémence que de ténacité. Hinc-

mar assembla un concile à Quierzi-sur-Oise : il fut dégradé du sacerdoce, condamné à être fouetté publiquement et à mourir en prison. La punition fut exécutée en grand appareil et en présence du roi Charles. Elle ne corrigea point le condamné : il demanda, du fond de sa prison, à prouver la vérité de la prédestination, en passant successivement par quatre cuves d'eau froide et bouillante, d'huile et de poix ; à traverser même un grand feu, dont il sortirait sans blessures. On rit de son fanatisme, et on le laissa mourir en prison. 868

Il avait élevé en même temps entre lui et Hincmar une querelle incidente touchant l'hymne *Panis angelicus*. Gotescalc voulait que l'on y ajoutât : *Te, trina Deitas ;* Hincmar s'y opposa avec une grande énergie. Ses paroles comme ses écrits sur ce nouveau point de doctrine firent sensation. Il ne fut admis qu'au treizième siècle par saint Thomas d'Aquin, aussi fougueux dans ses croyances que Gotescalc était aveugle dans les siennes.

Ces querelles religieuses avaient un grand sens alors, et cachaient autant de causes de troubles très-pernicieuses pour l'État et pour les peuples; mais le moment était mal choisi par ceux qui avaient intérêt à les faire naître. Les seigneurs étaient à la fois et trop occupés de la nécessité de se maintenir dans leur souveraineté indépendante, et trop alarmés des ravages des Danois, pour prendre parti dans de semblables disputes et soutenir le pour ou le contre les armes à la main : chacun songeait à sa propre défense. Hincmar vit arriver ces barbares jusqu'aux portes de sa ville de Reims : il se sauva à Épernay, où il mourut, accablé de vieillesse et de douleur 882 de voir la Gaule en proie à tant de ravages, et les libertés gallicanes sans défenseurs.

On fit un crime à Charles le Chauve d'avoir traité avec les Danois, qu'il éloigna à prix d'argent. Pouvait-il les combattre avec succès dans des circonstances aussi critiques? Il eût été sans excuse s'il avait pu compter sur les secours et la fidélité des seigneurs. Mais ce n'étaient pas les seuls Danois qui *fai-*

saient flamber les Gaules, comme le dit Mézeray : dans ce sens, plus d'un seigneur, plus d'un évêque, plus d'un abbé était Danois.

Un fait politique qui se produit incontestable, c'est que Charles le Chauve soutint, durant un règne de trente-huit ans et avec un grand courage, les derniers débris de la monarchie des Carlovingiens : elle dut s'éteindre après lui pour les
878 rois de sa race.

Quant à Lothaire, étreint de toutes parts dans les inextricables embarras, troubles et confusions de son empire, poursuivi par les remords, il alla s'enfermer au monastère de Prum, dans les Ardennes. Il y mourut en 885. Selon l'usage alors reçu, il fut enseveli sous l'habit de moine, linceul du temps, et qui rachetait l'homme de tous les crimes. Mais ses remords et l'effroi du mourir eurent plus de poids sur sa conscience et dans son cœur que la vaine et dégradante loi de Rome, et jusqu'à son dernier soupir ils furent maîtres de lui.

Cet usage funèbre avait passé de Rome dans les Espagnes dès le quatrième siècle ; il y fut peu à peu généralement établi sous les règnes dégénérés des derniers rois goths; peu à peu aussi il s'introduisit dans les Gaules, pour y devenir un jour, comme dans le reste de toute l'Europe, une règle universelle. Malheur éternel était prédit à quiconque, rois ou seigneurs, riches et puissants, s'il ne meurt enseveli sous l'habit religieux, et malheur éternel aussi à celui qui oserait mourir *intestat et déconfès*.

C'était sous de telles influences, sous tant de causes de ruines, que devaient se débattre les descendants de Charlemagne (30). Le trouble, l'anarchie étaient partout. Tous les ambitieux, papes, rois, seigneurs, les exploitaient, les entretenaient ou les combattaient, selon leurs intérêts du moment. Les rois de la Gaule luttaient en vain pour leur propre indépendance et celle de la monarchie; en vain étaient-ils animés de vues et de sentiments purs et généreux (on ne peut le contester), ils n'eurent bientôt plus qu'à gémir sur leur sort, sur

... s'emparer du seul insigne royal qui restât à ces ... infortunés, du trône.

... le Bègue, fils de Charles le Chauve, ne fit que pas- ... (31). Il fut forcé de reconnaître la souveraineté et l'indé- ...ance du comte d'Arles, Boson, qui s'était fait roi ; aussi ... duché d'Aquitaine, du comté de Toulouse, de la sou- ...eté du Béarn, dont l'origine se perd dans les temps, et ... d'autres seigneuries encore ; du moins ce fut sous la ...tion de l'*hommage* à la couronne, dernière ressource ... de la seconde race (32). 879

...is et Carloman, ses fils, offrent en vain le symbole de ... la plus touchante, celui du courage, celui de l'huma- ... en vain ils triomphent des Danois et promettent des rè- ... de paix : les passions des grands feudataires, celles des ..., les enchaînent. Nobles et vaillants, ils ont en vain com- ..., triomphé. 883

...eur mort, Eudes, *duc de France*, oppose à Charles le 884 ..., fils posthume de Louis le Bègue, *Charles le Gros*, fils ... le Germanique, simulacre menteur à l'ombre duquel ... arriver au trône. Effectivement, il se fait couronner ... la *France occidentale*. Il s'était illustré contre les Da- 886 ... assiégeant Paris, capitale de son vaste duché. Il force 887 ... le Simple à se réfugier dans la Neustrie ; mais Foul- 893 ..., évêque de Reims, couronne Charles en dépit du roi

fidèle ; mais, par une lâche félonie qu'on ne saurait trop flétrir, il retint le malheureux roi prisonnier dans son château
929 de Péronne : il y mourut après sept ans de captivité.

Cependant Hugues Capet, habile politique, aide son beau-frère Raoul à se faire roi, et lui il attend prudemment le moment de l'être. Pour les ambitieux, tous les moyens sont bons.

Le reproche que l'on avait fait à Charles le Chauve d'avoir traité avec les Danois, on l'adressa plus violemment encore à Charles le Simple, son petit-fils, pour le rendre odieux. Ce fait veut être développé.

Richard, duc de Neustrie, en guerre avec Thibaut, comte de Chartres, avait appelé les Danois à son secours. Ils étaient commandés alors par un chef qui avait et de la grandeur et du courage. Il se rendit maître de la Neustrie, et il la gouvernait avec sagesse, justice, humanité. Les Neustriens, sans cesse attaqués et ravagés par les Danois, débouchant par la Seine, également ravagés dans les guerres des seigneurs, heureux et en paix sous Rollon, furent les premiers à solliciter le roi Charles de traiter avec le chef vainqueur. Charles, touché des plaintes et des calamités du peuple, et réduit à quelques lambeaux de terres pour tout royaume, traita avec Rollon;
912 il lui donna même sa fille Gésile en mariage. Mais le traité fut conclu sous la condition que Rollon se ferait chrétien, et qu'il tiendrait la Neustrie *à fief et hommage de sa couronne.* Rollon, de son côté, obtint, non sans peine, la Bretagne, qu'il annexa à sa province, plus étendue qu'elle ne l'est de nos jours, et à laquelle il avait donné, au moment même de sa conquête, le nom de *Normandie.* Il appuya sa demande du prétexte plausible d'avoir à se défendre avec succès contre toute attaque, soit qu'elle vînt de l'étranger ou de l'intérieur de la Gaule.

Ainsi le vaste duché de Normandie, joint à la Bretagne, présenta un des faits les plus étranges que l'état politique de la France pût offrir, savoir, que Charles, roi de France sans royaume, reçut une province de l'étranger même qui l'avait

conquise, tandis qu'il était indignement dépouillé par les seigneurs français, dont le devoir et même l'intérêt mieux compris était de le défendre.

Un autre fait très-caractéristique, c'est que Rollon demeura fidèle au traité dans un temps de parjure, d'avarice ignoble, d'ambition dévorante ; il le fut, quand Herbert était félon. Il gouverna tout son duché sous l'empire absolu de la loi, quand il n'y avait plus de lois. Son nom même, *Rollon*, traduit depuis par *Haroul* et *Haro*, personnifiait *la justice;* la justice, partout ailleurs méconnue, partout outragée.

La Normandie resta une des provinces les plus populeuses des Gaules. Sagement gouvernée, elle était heureuse, prospère. L'événement prouva que le roi et le peuple avaient fait un acte de sagesse et de nécessité. Mais les grands feudataires de la couronne, aspirant à en dépouiller les derniers descendants de Charlemagne, avaient intérêt à les rendre odieux. Ils rappelaient, en opposition avec le traité, le beau fait d'armes du duc Eudes et de l'évêque Gozlin, qui avaient forcé les Danois de lever le siége de leur ville de Paris, et défendu en héros la tour de Nesle. Ce qu'ils avaient fait, disaient-ils, le roi le devait faire. Tous les historiens l'ont répété après eux, et sans plus de justice. 912

Mais qu'avaient-ils à reprocher au jeune roi Louis *d'Outre-mer*, dont le règne fut une époque de grandeur? Cependant il eut à les combattre. Hugues le Blanc fut le seul qui le soutint; et Louis, d'un courage invincible et d'une grande habileté, parvint à étouffer toutes les révoltes; mais il mourut jeune, à trente-huit ans.

En lui et Lothaire II son fils, prince à grandes vues, brave, actif, vigilant, s'éteignit le dernier reflet du règne de Charlemagne. Louis V, indignement surnommé *le Fainéant*, ne fit 954
que paraître. Il donnait des marques de la valeur la plus 986
éclatante, quand il fut empoisonné, à l'âge de vingt ans, par
Blanche sa femme. 987

Plusieurs historiens rapportent que son père, Lothaire II,

eut le même sort, qu'il fut aussi empoisonné par sa femme Emma, fille de Lothaire II, roi d'Italie.

Le trône comptait encore un héritier, c'était Charles, duc de la Basse-Lorraine, l'oncle du dernier roi et cousin-germain de Hugues par les femmes. Hugues Capet, *duc de France*, l'usurpa et sut le conserver.

Un reproche trop mérité que la France doive faire non aux derniers rois de la seconde race, qui, ne possédant plus rien, n'avaient rien à donner, mais aux premiers chefs de leur race, maires, rois, empereurs; c'est d'avoir, dans l'aveugle et seul intérêt de leur ambition, constitué et accru successivement le pouvoir temporel des papes, et, les laissant s'investir de la justice suprême, universelle, donné à leur puissance spirituelle le plus funeste essor. Il leur était facile d'éviter l'un et l'autre dans l'horrible anarchie où étaient et Rome, et l'Italie, et la papauté. Par là même ils eussent pu prévenir le malheur et l'abjection que préparait à la France, à toute l'Europe, l'âge féodal, dont on lira le tableau plus loin.

La vérité est le premier devoir de l'historien, disons-nous. Je la dirai à tous et pour tous sans acceptions aucunes des pouvoirs, des rangs, des personnes.

Le Saint-Siége était alors aux prises et avec les factions sans cesse renaissantes, soit des seigneurs contre les seigneurs, ou rois contre rois; soit des papes contre les papes, et des évêques qui prétendaient à l'être; il avait à se défendre à la fois des prétentions et spirituelles et temporelles, justes ou injustes, de l'empire d'Orient; des attaques ou des répulsions du peuple Lombard, et des invasions bien autrement redoutables des Arabes. Puis venaient successivement se joindre les désordres sans nombre que faisait naître incessamment le schisme de l'Église grecque et de l'Église latine, enfin le scandale de la déposition du pape Formose, tour à tour relevé ou rejeté selon les papes qui s'imposent ou reçoivent la tiare et par un même pape qui la célèbre et la flétrit. Elle est

encore dans la mémoire de toutes les nations indignées cette procédure à jamais honteuse dans laquelle le pape Étienne VI fait exhumer le cadavre du vertueux Formose, et le produit en plein concile. Ce cadavre est assis ou plutôt attaché sur son siége pontifical et revêtu de tous les insignes de la papauté. Étienne VI, son ennemi, frénétique et barbare, appelle l'accusation et la prétendue défense, comme si le cadavre de Formose pouvait entendre et pouvait parler pour se défendre. Il est condamné et il est exécuté; on lui coupe trois doigts de la main, puis la tête, et l'on jette tout le corps dans le Tibre. De pieuses volontés l'en font retirer; des papes amis de la justice et de l'humanité rétablissent sa mémoire. Théodore II fait solennellement reporter les si tristes restes de Formose dans la sépulture des pontifes. D'autres papes, après eux, succédant ou s'imposant, osent les exhumer à leur tour pour les livrer à de nouveaux outrages.

Mais des outrages et des scandales plus énormes encore devaient surgir des outrages et des scandales même, et passant toutes les bornes des crimes, des attentats, soulever éternellement l'indignation de tous les amis de l'homme.

Deux femmes, si l'on peut leur donner ce nom, la mère et la fille, Théodora et Marosie, monstres de lubricité, de scélératesse et d'ambition sans paroles, dominant en elles toutes les hontes comme tous les remords, osèrent s'imposer à leur tour dans le Vatican et y régner durant plus de trente années! Elles s'étaient emparées du château Saint-Ange dans un coup de main : impies, sacriléges, elles le gardèrent, et tout leur fut soumis; tout, papes, anti-papes, rois, seigneurs, rangs, autorité, armes, richesses, tout fut en elles; la vie ou la mort dépendait de leur volonté, de leurs caprices, et s'avançant toujours d'excès en excès, elles arrivèrent jusqu'à imposer pour papes les monstrueux fruits de leurs adultères, de leurs incestes; et ces pontifes de leur façon, nés de monstruosités, venaient grossir à leur tour le nombre des monstruosités de celles qui les avaient élevés; si, honteux et indi-

gnés de tant de sacriléges, ils tentaient d'en arrêter le cours, ils périssaient alors des mêmes mains qui les avaient intronisés.

En un mot, elles firent du Vatican le cloaque de la plus infecte corruption qui ait jamais déshonoré les pouvoirs; épouvantables et derniers produits de la dépravation romaine, sortie de ces guerres de spoliations atroces qui amoncelèrent dans Rome et l'Italie toutes les richesses de la terre, et avec elles les débauches les plus monstrueuses que les fastes des nations aient pu retracer.

Au récit de telles impuretés, de tels sacriléges, l'historien succomberait à la douleur, s'il n'avait le devoir de les rappeler toujours à l'indignation des hommes; flagellant ainsi du fouet de l'opprobre ces impies corrupteurs qui se jouent de tout ce que Dieu a créé de beau, de bon, de grand, de consolateur.

Les historiens ont prononcé anathème contre les Arabes qui portaient alors, disent-ils, le ravage en Italie. Ah! le ravage terrible, destructeur, irréparable, était à Rome, était au Vatican : il déborda sur toute l'Europe; il y a laissé des ravins si profonds, que tant de siècles écoulés depuis ne les ont pas encore comblés, effacés. Plus généreux que Pépin et Charlemagne, il n'a manqué aux Arabes vainqueurs, et laissant aux vaincus leur religion, leurs lois, toutes leurs institutions sociales, ne détruisant rien, il ne leur a manqué, à cette déchirante période de l'existence des nations, que d'être chrétiens : ils auraient sauvé le monde; ils auraient fait ce que Pépin et Charlemagne devaient faire.

Et que l'on ne dise pas que dans ces temps, exécrables de perversité et de barbarie, le bien était impossible : des papes, saintes images du culte chrétien, venaient parfois prouver le contraire. Leur pontificat, évangélique au milieu même de ce chaos immonde, prouve assez que les éléments du bien sont toujours aux mains de l'homme qui le veut féconder. Benoît III et son extraordinaire vertu; Zacharie, si admirable de sa-

gesse, de courage et d'humanité; Benoît IV, beau modèle de la pureté chrétienne, demeurent comme des exemples qui ne doivent jamais périr.

Le bien avait aussi son triomphe en Angleterre, en Écosse, en Irlande : toutes les trois rangées encore dans leur foi religieuse, sous l'empire de la primitive Église, elles se glorifiaient de professer le *Christianisme pur*. L'Irlande surtout, cette même Irlande aujourd'hui si infortunée, semblait être le siége du monde moral et religieux; elle envoyait dans les Gaules, et plus intimement en Bretagne et en Normandie, des prêtres qui avaient mission d'enseigner aux populations la pure doctrine du Christ. Ils étaient tous au-dessus du besoin; ils pouvaient donner, et ne demandaient rien. Leurs vertus apostoliques, plus encore que leurs enseignements, parlaient au cœur et à l'intelligence des peuples, et le bien qu'ils faisaient était immense. En Angleterre, le roi saxon Egbert constituait au neuvième siècle l'*unité monarchique* sur les ruines de l'*heptarchie* (ou les sept royaumes) qu'avaient fondée les rois ses prédécesseurs. Cet État fédératif portait dans son sein tous les éléments de division, de haines jalouses, d'ambition, tous les germes de la guerre; il perpétuait les calamités publiques, qu'un schisme venait accroître et envenimer encore (33).

Environ trente-cinq ans après Egbert, le grand Alfred étonnait le monde. Il reconquit toute l'Angleterre sur les Danois; il poliça son royaume, lui donna des lois; il y appela les sciences, les arts, les belles-lettres; il les mit en grand honneur; il étudia, pour donner l'exemple. Les prêtres saxons ne savaient pas le latin, il l'apprit lui-même. Il craignait le pouvoir monacal, il s'abstint de fonder des monastères. Vraiment religieux, il releva les églises. En un mot, sous son règne immortel, la civilisation triompha de la barbarie. Bienfaiteur de l'humanité, à lui la gloire d'avoir brisé et détruit en Angleterre le joug cruel des Danois.

A lui encore une gloire plus modeste peut-être, mais d'un

bienfait plus vaste, plus profond, plus populairement vivace: l'*Institution du jury*, pierre angulaire de la liberté de l'Angleterre. Je dis *institution*, sans prétendre affirmer que le roi Alfred institua *le Jury;* il est plus probable que les peuples Bretons ne firent que le recouvrer, et bien difficile peut-être serait-il d'en marquer l'origine.

Enfin les Espagnes, comme l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, se pouvaient enorgueillir encore du bien sous l'autorité tutélaire des Arabes; mais elles portaient désormais au cœur une cause incessante de ruine morale et religieuse. Depuis la fin du troisième siècle s'élevait sur leur sol une multitude de couvents, les uns très-riches de domaines, de tributs, de legs; les autres vivant de l'aumône et en déifiant le principe. Le pouvoir monacal peu à peu surgissait au milieu même de tous les pouvoirs; il avait jeté ses bases en force, en puissance; elles avaient à servir de premier degré à ce tribunal terrible, ce corrupteur de toute raison humaine, et qui dégrada de leur origine les Espagnols, ces beaux et derniers types des peuples libres. Sur ces bases fatales s'inscrivait en caractères invisibles à l'œil du vulgaire : *Malheur aux Espagnes!* et de siècle en siècle le malheur s'accomplit. Ce que Rome antique n'avait pu faire par ses armes meurtrières, c'est-à-dire effacer les Espagnes, comme elle effaça la belle, l'héroïque Carthage, le pouvoir monacal le fit; et le pays le plus populeux de la terre, le plus riche, le plus heureux, dut offrir un jour de vastes solitudes, des déserts, et l'homme en ruines.

Ah! quand l'invincible Pélage descendit de ses montagnes des Asturies pour combattre et vaincre les Arabes, il ne se doutait pas que sa victoire illustre marquait le premier point de cet immense mouvement inquisitorial qui devait un jour envelopper, étreindre, ensevelir sa belle patrie.

Le reste de l'Europe présentait en ordre politique, d'une part, un tableau sans vie constitutive, sans couleur sociale; de l'autre, des scènes de désolation ou d'horreur. La Moscovie était presque inconnue, la Pologne incivilisée; la Suède et le

Danemarck, que les anciens avaient appelés *la pépinière des nations*, s'étaient épuisés, dépeuplés par les émigrations, et au profit de l'Allemagne; l'Italie, toujours déchirée, ensanglantée par les factions, soit des seigneurs, soit des papes et les anti-papes, voyait naître aussi des souverainetés indépendantes, et déjà même, au huitième siècle, la république de Venise avait surgi du sein des orages. Byzance, disputant à Rome la suprématie religieuse, perpétuait son schisme et lui donnait à la fois des exemples. L'Allemagne commençait avec le Saint-Siége les lugubres préludes de la guerre du Sacerdoce et de l'Empire, qu'il faudrait appeler la guerre du *droit commun*, du *droit des nations*, contre le *droit canonique*, fléau du monde. La Gaule, dans toute l'étendue de son sol, portait la cruelle empreinte du malheur le plus grand qui ait jamais accablé une nation.

Partout d'affreuses solitudes, que les superstitions et la tristesse des esprits peuplaient de mauvais génies ou des ombres de ceux qui ne sont plus; funèbres aspects qui frappent d'épouvante les faibles et les crédules au profit des seigneurs, et surtout des évêques. Elles parlaient plus utilement au cœur des populations, que le démon de la guerre et de l'ambition avait faites esclaves, et qui ne voyaient plus autour d'elles, en elles et contre elles, que des misères et des tyrans. Enseignements terribles donnés à chaque pas, et qui ne pouvaient même laisser à l'imagination la triste puissance d'inventer.

Toutes les églises avaient été détruites sous les rois francs de la première race; elles furent relevées sous la seconde, mais en bois; la plupart même à Paris n'étaient que de pauvres chapelles au milieu des ruines. Elles s'enrichirent sous la seconde race par les reliques que l'on y apportait, et qui y amenaient des pèlerins en multitude: tant le malheur appelle à la foi religieuse!

Les maisons, les palais n'avaient pas été plus épargnés que les églises : hors les demeures fortifiées et les forteresses elles-mêmes, tous avaient été incendiés. Ainsi se détachait au mi-

lieu des ruines de Paris le palais des Thermes : il restait debout parmi ces pauvres cabanes, parmi ces débris de dix siècles, et comme un insigne rappelant le passé ou le cruel fléau des conquêtes.

Toutes ces constructions en bois expliquent l'entière et si prompte destruction consommée sous les Danois dans leur dernière invasion; ces solitudes toujours plus vastes, plus profondes, qui demeurèrent après eux; ce sol généreux des Gaules se couvrant de plus en plus de forêts immenses, de steppes, de ronces, d'épines, d'ajoncs mêlés de ruines.

Cette seconde nature, si favorable à la tyrannie des seigneurs, dont les demeures fortifiées étaient autant d'abris pour les populations, qui n'en avaient plus, consacra en quelque sorte la *Féodalité*, cette science profonde de l'*esclavage* par l'*isolement*. Étrange et triste effet des guerres de spoliation! la tyrannie était un refuge pour le peuple mourant de faim et n'ayant plus à lui un coin de terre, une seule pierre même, au milieu de tant de décombres, pour reposer sa tête! L'esclavage était pour lui une sanglante nécessité.

Chaque seigneur, absolu souverain dans sa seigneurie, réputa *étrangers* ceux qui ne relevaient pas de la sienne. Ainsi, et selon que la seigneurie est entière ou fractionnée, un évêché, dans toutes ses parties les plus minimes comme dans son ensemble, reste le *pays étranger* pour l'évêché qui le touche. Le *détroit* d'un duché, d'un comté, les murailles d'une ville, les chaînes d'un bourg ou d'une rue même, étaient pour l'esclave la *frontière*, infranchissable sous peine de la vie. Point d'unité, de nation, de patrie, de famille; la *France* réelle, la nation, la patrie, la famille, étaient au sein du vaste duché de France et de tous les fiefs qui en dépendent; tout le reste présentait une foule d'états dans l'État, et les citadelles, les châteaux-forts dont ils étaient hérissés, étaient la triste image de la condition politique d'une royauté sans puissance et de populations dans les chaînes (34).

La Féodalité avait tout calculé, tout prévu pour se conser-

ver l'entière possession des fiefs et des populations. Ainsi, dans leurs conquêtes ou leurs usurpations, lorsque les copartageants étaient trop nombreux pour obtenir tout le fief, chacun en recevait une fraction plus ou moins élevée. Tous ces copartageants étaient l'un à l'égard de l'autre *Parçonniers du fief.* Que si les mâles faisaient défaut à tous les degrés dans l'héritage des fiefs ou partie d'un fief, la femme, en dépit de l'absurde loi salique, succédait dans les mêmes termes. Durant la rébellion même de son mari, mais par la clémence ou bonté du monarque, elle était reçue à titre de *Femme lige*, et son enfant, fût-ce une fille, pouvait succéder après elle.

Au reste, les féodaux, dans l'organisation de leur régime de fer, se montrèrent profondément instruits et soucieux du droit romain quand il favorisait leur pouvoir absolu et tyrannique : ils entaient avec une grande habileté leur *régime féodal* sur le *droit d'aînesse*, l'inégalité des partages sur la *servitude;* ils eurent l'homme et la terre.

Cependant un autre pouvoir, plus puissant encore que le pouvoir féodal, celui de Rome, s'avançait, même à travers la plus horrible anarchie, vers son but fatal, la *domination universelle;* et si la Féodalité chargeait de fers les peuples et les rois, elle-même subissait le poids vainqueur des fers que Rome, effroyablement savante dans l'art de dominer, imposait, et dans le spirituel et dans le temporel, à toute la chrétienté.

A toutes ses juridictions usurpées et corruptrices, elle joignait, selon les exigences de sa folle ambition, l'excommunication, immense réseau qui d'un seul coup donné étreignait dans ses replis multiples toutes les puissances qui osaient se montrer contraires à la sienne. Les derniers rois de la seconde race, peu à peu dépouillés de la force, du pouvoir et de la puissance par les grands feudataires, avaient laissé se perdre à la fois le droit de sanctionner l'élection des papes, de les recevoir à l'hommage, et s'éteindre la salutaire autorité que les évêques, en certains cas, pouvaient faire prévaloir sur

celle du pontificat; et enfin, bien loin de retenir Rome dans ses limites, ils avaient laissé soumettre leur propre élection à l'autorité du pontife romain, et fouler aux pieds tous les droits, toutes les prérogatives que nos libertés gallicanes avaient établis et consacrés.

C'est protégée des armes de Charlemagne et soutenue de la toute-puissance qu'elles donnent que Rome avait assis son pouvoir sans limites, et après lui qu'elle avait rapidement tout enchaîné. Populations, guerriers, princes, rois, tout était sous le joug. Mais, comme si la mort du puissant empereur avait rompu le premier anneau de la chaîne qui écrouait son vaste empire, les seigneurs s'insurgèrent; ils s'insurgèrent au cri libérateur de la *Nationalité*, et ce cri, rapide comme l'électricité même, retentit de province en province dans toutes les Gaules; l'insurrection y fut générale. La *Nationalité*, et, avec elle identique, la haine de la *domination étrangère*, étaient le grand levier de cette insurrection; elle devait réussir, car elle avait son point d'appui au cœur des populations elles-mêmes.

Mais pour la plupart des seigneurs insurgés, et surtout des évêques-comtes, des abbés entraînés dans ce mouvement social, pour eux, la *nationalité* n'était qu'un vain mot, un prétexte menteur, enfin un instrument de conquêtes nouvelles et de pouvoirs plus absolus, plus dominateurs, plus dégradants. Les seigneurs, aidés par les populations, se déclarèrent *indépendants*, *souverains*, chacun dans sa terre conquise en propre ou maintenue, et ils s'y fortifièrent. Une fois encore maîtres absolus, et leurs pouvoirs fractifs une fois établis, ils ne tardèrent pas à se montrer les tyrans et des populations qui les avaient aidés à vaincre, et des rois qu'ils avaient vaincus. Toutes les Gaules redevinrent le partage funeste, ou plutôt la proie ensanglantée d'une multitude d'ambitieux frénétiques, de brigands audacieux, qui les spolièrent chacun à son profit; chacun envahit selon sa force ou sa convenance, et tous conservèrent de même. Tous les moyens leur furent bons, s'ils

leur étaient profitables : la fraude, le mensonge, le meurtre, la barbarie, l'abus le plus cruel et le plus outrageant du puissant contre le faible, rien ne fut épargné; et si l'on pouvait soulever l'origine des fiefs, on trouverait dans le plus grand nombre plus d'un titre à la honte. Cela est vrai des évêques plus encore que des seigneurs. Les populations furent le jouet et les victimes de ces prétendus *chefs nationaux;* elles l'étaient plus encore du pouvoir romain, si follement accru et constitué par Clovis, Pépin et Charlemagne. Depuis le règne de ces trois chefs de race, l'histoire des Gaules n'offre plus aucun événement qui ne se lie au suprême pontificat : c'est *lui qui* suscite ou provoque les guerres, renverse ou édifie les trônes, élève ou abaisse les rois, commande partout, divise tout, trouble tout, moissonne tout. Il couvre la terre de couvents où le peuple va tendre la main à l'aumône dégradante, et *les* rois, vains fantômes assis sur des trônes brisés, sont plus misérables que les populations elles-mêmes.

La *Féodalité,* ou le *régime des fiefs,* colosse aux mains de fer, se constitua. Chaque seigneur ose s'intituler : *Par la grâce de Dieu!* Les ducs et les comtes donnent leur fief, en *fiefs divisés,* à de moindres seigneurs; aux uns c'est à titre de *baronie,* aux autres à titre de *châtellenie* ou de simple fief avec ou sans justice. Que si c'est avec justice, le suzerain, et à plus forte raison le souverain, retient le ressort en cas d'appel. Sous ce régime, anarchique de sa nature, la *propriété* fut le type de la liberté, et la liberté était le privilége exclusif des seigneurs, soit laïques, ou évêques, ou abbés possesseurs de *fiefs.* En dehors de ce cercle à la fois étroit et immense était *le serf, l'esclave,* ne possédant rien en propre, et étant lui-même l'absolue propriété du seigneur auquel le sort ou la force des armes l'avait fait tomber en partage. Il avait sur lui le droit de vie et de mort : il pouvait le vendre, le mutiler, le tuer selon sa volonté ou même son caprice. Le serf n'avait autre chose à prétendre que la nourriture. Que s'il acquérait un héritage, le seigneur prenait la moitié du revenu et reti-

rait l'héritage quand il voulait. Les enfants ne pouvaient hériter de leurs parents; le fonds ou l'héritage, après le décès du serf, retournait au seigneur; et ce *serf* ou *esclave* était l'appellation nouvelle de toutes les populations.

Dès la première race, les Gaulois et les Romains restés *libres*, ou plutôt conservant sur leurs propres glèbes quelque ombre abusive de liberté, et qui payaient à ce titre leur tribut ou fermage au chef de l'État, devinrent en peu de temps *serfs* du seigneur dans le détroit duquel ils se trouvaient. Par cela même propriété du seigneur, ils ne payaient plus rien aux rois, et les rois, à leur tour, ne tiraient de revenus que des terres de la couronne et de leurs propres domaines, s'ils en conservaient. Dans les besoins publics, les seigneurs faisaient aux rois des *présents*, après en avoir délibéré en assemblées générales, vains simulacres des assemblées de l'empire gaulois.

Ainsi apparaissent sur la scène du monde féodal, le *roi*, ou le *premier entre les égaux;* les principaux *vassaux*, ou *leudes*, ou *fidèles;* les *arrière-vassaux*, les *chevaliers*, leurs *armigers* ou *écuyers*, dernier degré de la noblesse; les *hôtes* ou fermiers, appelés aussi *fiscalins* ou *coutumiers*, espèce de serfs qui payaient un cens en nature sur les terres qu'on leur donnait à cultiver; enfin les *serfs* ou *main-mortables*, propriété manuelle et absolue du seigneur, qui passaient dans le commerce comme les animaux et les instruments d'exploitation.

Dans l'état actuel d'extrême misère et d'extrême abaissement, le peuple n'ayant fait que changer de maître, l'*esclave*, le *serf* fut en effet une *chose*, un *instrument*. Le noble, duc, comte, baron, marquis ou chevalier, l'évêque, l'abbé, le chef d'un monastère, celui-là seul fut *un homme*. Son vassal, ou l'*homme* qui relevait de lui, fut l'homme de l'homme par excellence. Quand il le recevait à l'hommage lige, il l'appelait *ami* et lui donnait *des livrées de terre par grâce et par amour*. Dans l'échelle hiérarchique féodale, il était *arrière-vassal;* à ce titre, il relevait immédiatement de son suzerain. Le grand vassal ou grand feudataire relevait, lui, de la couronne, et

sans *médiat* ou *moyen*, selon le langage féodal : *Et c'est envers et contre tous, amis ou ennemis, qui pût vivre ou mourir*, qu'il relève du souverain. S'il forfait de corps et de biens envers son souverain, il encourt le crime de *félonie*.

Tout seigneur, duc, comte, évêque, abbé, souverain dans sa seigneurie, gouverne, ou plutôt domine en vrai tyran. Tous combattent, commandent, conquièrent, s'ils le peuvent ; personne ne gouverne, personne n'obéit. L'anarchie semble se multiplier de toutes parts ; elle est comme le foyer même de toutes les anarchies. Les ducs, comtes, marquis, évêques, abbés, ont chacun sa cour ; ils y vivent en rois : ils ont les mêmes offices, charges et emplois à donner. Les ducs ont leurs *douze comtes*, les comtes leurs *douze chevaliers*. De même qu'ils ont leur cour, ils ont aussi leurs citadelles, leurs châteaux-forts. Ces citadelles, ces châteaux-forts, bâtis *ad rebellionem*, c'est-à-dire pour les besoins du pays et de la monarchie, sont en réalité l'effroi des peuples autant que celui des rois. Le plus petit feudataire fait son patron sur le plus grand : lui aussi il a ses douze chevaliers, ses officiers ; je veux dire son grand maître-d'hôtel ou *dapifer*, son *bouteiller* ou échanson, un *connétable*, un *chambrier* ou chambellan, un *chancelier*.

Tous les suzerains, comme tous les pontifes, les prélats et les abbés, avaient une même politique, l'asservissement des rois et des peuples. Leurs succès faisaient de tous autant de tyrans toujours plus avides, plus redoutables. Il en est qui comptaient leurs fiefs et leurs châteaux *ad rebellionem*, par centaines. Les abbayes se partageaient plus d'un tiers de la France.

Ainsi s'intronisa multiple dans toutes les seigneuries le régime barbare des Francs, sous le nom de *Féodalité*. Il y perpétua le ravage des armes, l'aveugle empire de la force brutale, la cruelle puissance du glaive et toutes les dévorantes passions qui les suivent ; ainsi se consomma une fois de plus le dépouillement des rois, la dépossession des faibles, de la

veuve, de l'orphelin, et le barbare parquement des peuples. Elle était donc encore bien redoutable cette nation des Gaules, puisqu'il la leur fallait *main-morter* sous le poids des fers !

Les évêques de ces tristes époques ont encouru les reproches de tous les âges : bien différents des saint Hilaire, des saint Éloi, des saint Léger, des Hincmar, des premiers pères de l'Église, au lieu de s'appliquer à faire plier le caractère féroce des Francs ou des hommes de la domination au Christianisme, perdus d'orgueil et de corruption, ils firent plier le Christianisme aux caractères de ces ennemis des peuples. Parmi eux la religion n'était qu'une forme impie, et le désintéressement, la première vertu chrétienne, leur était inconnu.

Cependant tous les seigneurs insurgés, tous les évêques et les abbés n'avaient pas été *félons* à la cause nationale, principe premier du mouvement insurrectionnel. Au nord, dans quelques villes des Flandres, en Normandie, mais surtout en Bretagne, il en fut qui rappelèrent les antiques *Us et coutumes*, et généralement l'institution du *Municipe*. La Bretagne fut une des premières à s'insurger. Foyer ardent du Druidisme, que l'atroce persécution des Romains ne put jamais effacer, le siége lumineux de l'étude des lois, de la philosophie, des sciences, des lettres aux beaux jours des Gaules, la Bretagne conservait encore, et dans son ignorance même, sa physionomie native. Dans ses esprits ou ses sentiments, elle confondait instinctivement le culte druidique, ou la croyance en un seul Dieu, avec la divine doctrine du Christ : elle restait éminemment religieuse, éminemment nationale, et la province la plus populeuse des Gaules. Au dehors opposant des accès difficiles, au dedans des retraites impénétrables, elle restait, comme au temps des Romains, le refuge des proscrits, des malheureux. Le duc de Bretagne, Alain IV, montra, plus que ses prédécesseurs encore, qu'il n'avait point dégénéré des Gaules : il affranchit la Bretagne du joug de ses seigneurs absolus ; il vainquit les Danois ; il rebâtit Nantes, que ces barbares avaient brûlée ; et la ville rebâtie il lui donna une *Charte*.

Par cette charte il déclare *libre* tout serf ou esclave qui viendra l'habiter ; il interdit au seigneur, ou maître, le droit de le réclamer, de le poursuivre. Il accorde à la ville de beaux et 930
nombreux priviléges ; mais plutôt il rappelle ses antiques *Us et coutumes*. Sa charte est de 930 environ.

Au midi, où avait été donné le premier signal de l'insurrection, le joug fut brisé dans l'intérêt de la civilisation, de l'indépendance vraie, raisonnée, et dans l'universelle haine de la *Domination étrangère*. L'Aquitaine reconquit ses chartes communales, la Provence son entière indépendance, non plus sous le titre de *Royaume de la Gaule*, mais sous celui de *Duché d'Arles*. Narbonne seule conserva la dernière image nominale de l'antique patrie des Gaules : la *Gaule Narbonnaise*, disait-on ; la portion de la Navarre et de la Catalogne que Charlemagne avait conquise, le Roussillon, qui faisait partie de cette dernière province, brisèrent également le joug et refusèrent même l'hommage ; la Navarre profita de l'occurrence pour s'affranchir à la fois et de la Gaule, et de l'Espagne, et des Arabes eux-mêmes. Elle remit en vigueur tous ses *Fueros* et se constitua souveraineté.

Le Béarn présenta à lui tout seul un phénomène politique. Nous l'avons vu, le Béarn avait de temps immémorial ses chartes ou *Fueros* ou *Fors*, ses instituts, ses coutumes, usages et priviléges. Les Centulles, ses chefs naturels, les défendirent en héros contre les rois Francs, ennemis cruels de ses libertés publiques. Ils combattirent avec le même héroïsme les Danois, hommes de destructions. Mais, accablés sous le nombre toujours croissant de ces barbares, qui se recrutaient de tous les bandits, de tous les scélérats débouchant de toutes parts, les Centulles se réfugièrent dans les Espagnes avec les restes des populations qui avaient pu fuir. Ils se concentrèrent dans l'Aragon, sous l'appui protecteur des Arabes. Ils y reproduisirent les *Fors* du pays sous le nom de *Charte d'Aalon*, empruntée du monastère où elle venait d'être rétablie et publiée. Ce fut vers l'an 825.

Le Béarn, et comme tout le Midi, fut une triste solitude couverte de cendres et de débris. Les Danois l'abandonnèrent, n'y trouvant plus rien à piller, à détruire; ses principales villes, Lescar, Oleron, Beneharn, etc., avaient été rasées; les bourgs, les villages incendiés, les campagnes ravagées. Alors les héroïques Centulles reparurent à la tête de leur peuplade, composée d'indigènes, de Romains, de Goths, d'Espagnols et de Vascons, d'Arabes, de Francs même, tous jaloux de la liberté. Réunis, ils formèrent un petit corps de nation sous l'autorité de leur charte d'Aalon, type des chartes de la Bigorre, d'Aspe, d'Aussau, de Bareton; et le Béarn sortit de ses ruines!

Le Midi présenta plusieurs souverainetés indépendantes les unes des autres : elles furent gouvernées par des comtes ou vicomtes, et l'Aquitaine, état distinct de la Provence, le fut par ses *Ducs*, titre échangé alors contre celui de *Rois*, qu'ils avaient porté sous les deux races Franques. Toujours sous l'appui des Espagnes, qui étaient intéressées à son indépendance, il redevint en peu de temps très-peuplé; il fut plus ou moins protégé de ses lois, selon les inclinations et la puissance de ceux qui le gouvernèrent. Hugues Capet, dans la crainte d'attirer les Arabes en France, toléra un état de choses qu'il ne pouvait attaquer sans péril, et ceux mêmes des seigneurs qui refusaient l'hommage. Il trouvait un exemple de cette sage tolérance dans Louis le Débonnaire. Ce prince, qui avait combattu contre ces diverses populations sous l'autorité de Charlemagne son père, succédant à l'Empire, en reconnut la souveraineté, et confirma leurs chartes. Son fils, Charles le Chauve, l'imita; et c'est à ce prince que l'on doit la publication de la *Charte d'Aalon*, qui servit de symbole à celles du Midi dans ces temps reculés, et qui, dans quelques-unes de ses dispositions, en pourrait bien servir aux nôtres.

TROISIÈME PARTIE.

LES CAPETS.

Telle était l'Europe, telles étaient les Gaules, quand Hugues Capet (35) usurpa le trône. 967

Si l'on pouvait retrancher de sa vie politique la mort, par surprise, de Charles de Lorraine, son compétiteur, et celle de son épouse infortunée, on ne verrait plus en lui que le grand homme effaçant dans ses vues d'avenir et de civilisation tous les usurpateurs qui l'ont précédé. La grandeur de son génie en politique, en gouvernement, en prévisions sociales, justifierait l'usurpation, si l'usurpation pouvait être justifiée.

Jusqu'à lui, la force brutale des armes avait décidé du trône et du sort des nations de la Gaule. Ici la force ne fit que prêter son appui au droit de l'intelligence, et l'intronisation de Hugues Capet reposa, en toute vérité, sur le seul principe qui en pût être la seule force : la *Nationalité*.

On peut aisément comprendre combien il fut sage et facile à Hugues Capet d'évoquer au cœur des populations *la haine de l'étranger*, et de s'en faire une arme puissante, un rempart infranchissable. C'est lui, à proprement parler, qui jeta les fondements de la *Monarchie française*. Il tailla son type monarchique dans le vif du roc qui demeure, la *Nationalité*, disons-nous. Les débris qui l'environnent de toutes parts, les cendres amoncelées partout sous ses pas, sont la leçon de sa haute intelligence ; elle sympathise avec le peuple le plus intelligent et le plus sympathique de la terre. Hugues parle à ses misères ; il s'associe à son malheur ; il fait renaître l'espérance sur cette terre de désolation ; il réédifie la religion, donne au *Christianisme pur* un grand éclat : c'est sa gloire. D'autres chefs avant lui, et plus puissants que lui, auraient pu en faire comme lui une couronne immortelle.

Hugues était duc de *France*. Ce duché, le plus vaste qui fût

dans les Gaules, comprenait les *Parisis*, dont le rayon territorial mesurait quinze lieues à la ronde; aussi le vaste comté d'Orléans, de grands fiefs dans l'Anjou et ailleurs. Il pouvait opposer la force à la force; il était le plus riche et le plus puissant de tous les grands feudataires, et ses instincts de génie en gouvernement, sa vaillance et son habileté dans les armes, fixaient les regards de tous, sans toutefois réunir toutes les volontés. Des oppositions très-menaçantes surgirent autour de lui et contre lui; mais il sut réunir aussi autour de lui, et pour le salut de la *France*, des seigneurs très-puissants qui se rangèrent sous sa bannière nationale, soit intérêt vulgaire, soit lassitude des anarchies sans termes, des existences toujours douteuses; tels les Châtillon et les Bouchard, appelés depuis du nom de Montmorency. Ces deux maisons avaient été en grand renom sous la seconde race. Le Bouchard de cette époque glorieuse était un homme insigne.

L'avénement de Hugues Capet au trône, évoquant les principes et refoulant, comme conséquence, les derniers Francs, fut une véritable révolution sociale. Son drapeau, symbole de la nationalité, le premier qui ait encore été déployé sincèrement depuis l'entier asservissement des Gaules, fut planté dans ce même pays de *France*, appelé par les Romains eux-mêmes la *Francie*, des terres qu'ils donnaient en toutes *franchises* à des chefs vainqueurs ou à des chefs vaincus, transplantés des tribus de la Germanie dans les Gaules, mais plus étroitement dans les *Parisis* (36).

Hugues Capet avait tout compris, tout, hommes et choses, appuis et oppositions, salut et dangers. Les derniers princes de la deuxième race, et Charlemagne lui-même, qui avait donné aux Gaules un air de grandeur, laissaient de vifs souvenirs chez un grand nombre. L'extrême différence qui distinguait les deux races était à la portée des intelligences même les plus ordinaires. La première, aveugle, brutale, cruelle, sacrifiant tout à ses passions sauvages, à l'ambition frénétique de régner. La seconde, et à commencer par Louis le Débonnaire, si

infortuné, et de Charles le Chauve, méconnu de l'histoire, montre évidemment des vues de civilisation, d'humanité, des intentions pures; ils rappelaient, quand ils le pouvaient, le régime de la loi, essayaient de remettre en vigueur le Code Théodosien, qui en demeurait l'expression générale dans toutes les Gaules. Il n'est pas vrai, comme le disent la plupart des historiens et Mézeray lui-même, d'ordinaire si véridique, que plusieurs des rois de la seconde race ont été *insensés*, *hébétés; que le bon sens et le courage leur manquaient*. La ruine de la deuxième race avait d'autres causes; Hugues et les sages politiques du temps la virent dans le partage du royaume et de l'autorité; dans l'envahissement du pouvoir romain sur tous les pouvoirs du pays; dans les guerres d'invasion, suscitées, appelées même par des seigneurs ambitieux, et d'ordinaire préparées occultement par ce même pouvoir romain, qui s'élève toujours plus formidable sur les ruines qu'il a amoncelées; dans les terribles excursions des Danois, qui jetèrent les Gaules dans un malheur sans parole; enfin, dans le trop grand nombre d'enfants naturels de Charlemagne, qui se firent maîtres sur leurs terres après sa mort, et qui étaient assez puissants, assez riches pour s'y maintenir.

Hugues opposa à toutes ces causes de perturbations, de guerres, de ruines, d'incivilisation, l'*Unité monarchique* dans les Gaules, désormais la *France;* la *réunion au domaine de la couronne* de tous les fiefs et domaines du chef de l'État; la répulsion de l'étranger et la résistance à la *Féodalité*, qui s'était assise sur les ruines de la monarchie; la *nécessité*, comme conséquence, d'*abattre* ou *démanteler* ces milliers de forteresses, autant de refuges pour les félons dans la retraite, autant de repaires pour l'attaque; et, quant à la réunion de tous ses fiefs au domaine de l'État, Hugues, joignant un soudain effet aux paroles, abandonna aussitôt tous les siens: grand fait politique qui lui valut à lui tout seul plus de partisans et de puissance que toutes ses puissances ensemble. Il exalta la haine de la *Domination étrangère*, haine invétérée, haine uni-

verselle, et que la France, couverte de ruines, ne justifiait que trop. « Le duc de Lorraine, disait-il, a perdu le droit de ré-
» gner par le crime de *forfaiture;* il est et doit être odieux à
» toute la nation française, car il appelle à son aide, pour la
» soumettre, les armes étrangères, l'empereur des Allemands.
» Lui, Hugues, règne de plein droit par l'exclusion de Charles
» pour ce crime. » Les partisans de Hugues ou les *Capétiens* répétaient et publiaient comme lui ce principe du droit des nations, « que Charles, duc de Lorraine, avait forfait, puisqu'il
» appelait en France les armées étrangères. »

Hugues prit le titre d'*Empereur des Français.* Il s'intitula aussi *par la grâce de Dieu*, voulant, disent plusieurs historiens, donner à entendre qu'il tenait son empire de *Dieu seul*, et non d'un pouvoir terrestre au-dessus du sien, c'est-à-dire le pouvoir du Saint-Siége.

Il se fit sacrer par Adalbéron, évêque de Reims, un second Hincmar, qui joignait à la noblesse des sentiments une profonde entente des libertés gallicanes, et une grande fermeté de caractère.

Hugues constitua l'État. Il fit une nouvelle division territoriale de l'empire des Gaules, alors divisé en sept grands fiefs, possédés non plus par cession et tolérance royale, mais à titre d'*alleux* ou fiefs héréditaires, et *par la grâce de Dieu.*

Avant lui, les six pairies laïques étaient la Bourgogne, la Normandie, la Flandre, la Champagne, l'Aquitaine, le Languedoc. Hugues porta ce nombre à douze.

De même que les grands fiefs, les fiefs secondaires, les grandes charges de l'État, les offices militaires, les dignités, les titres de duc, comte, marquis, chevalier, les pouvoirs, les biens, étaient également redevenus héréditaires de fait, et dès long-temps. Sous les descendants même de Clovis (qui les avait institués à vie), ils passaient déjà des pères aux enfants, et sans que les rois y pussent mettre obstacle. Selon quelques chroniques, un capitulaire de Louis II, fils de Charles le Chauve, consacra le principe de l'hérédité durant

son court règne d'une année. Quoi qu'il en soit, ce fut un grand coup d'état de la part des seigneurs féodaux dans la situation des choses politiques et sociales des Gaules, d'imposer aux rois affaiblis cette hérédité et de la maintenir. Hugues Capet à son tour dut reconnaître comme un droit ce qui n'était réellement qu'une usurpation consacrée par la nécessité présente; car les seigneurs en avaient fait la condition de son élection à l'Empire, et les seigneurs, absolus possesseurs des fiefs, demeurèrent non seulement indépendants, mais souverains. Droit fatal qui avait fait le malheur des peuples et des rois, et qui devait éprouver cruellement encore les générations à venir.

Les fiefs propres de Hugues Capet, devenus le domaine de la couronne, valurent autant de titres héréditaires à ceux des seigneurs qui en furent gratifiés; ce fut à charge d'*hommage lige*, et de tous les devoirs et charges qui en sont la conséquence nécessaire.

Les douze grands feudataires laïques furent institués en *Conseil* ou *Cour des Pairs*. L'empereur dut tenir cour en leur présence, pour y traiter des grandes affaires d'État et pour juger les grands procès. Elle était à la fois politique, judiciaire et administrative. Peu après Hugues Capet, cette Cour suprême fut appelée *Parlement*. Le roi convoquait le Parlement au besoin. Le nombre des membres en fut successivement accru.

Les douze pairs relevèrent immédiatement de la couronne, et à titre d'*hommage*.

Tout seigneur qui s'était constitué indépendant fut reçu de même vassal de la couronne, et au même titre héréditaire et d'hommage.

L'hommage imposait au seigneur le devoir d'aider son prince de sa forteresse, de ses *hommes* et de ses *gens*, dans les guerres ou les périls, soit de l'État, soit du prince lui-même; de tenir sa forteresse ou son château-fort toujours ouvert à la réquisition du prince, quand il voulait y exercer un droit de

souveraineté, soit en y mettant garnison pour les garder ou pour les défendre, soit pour y renfermer les prisonniers qu'il avait faits, soit profit commun, utilité générale ou conservation de la vie du prince. A ces titres, la citadelle ou le château-fort était dit *rendable à grande ou petite force, ad magnam fortiam et parvam*. Le vassal absent et sujet d'un autre prince était également obligé d'abandonner sa forteresse à son seigneur, et cet autre prince, en guerre avec son seigneur, devait se soumettre à cette nécessité.

La violation de cette loi féodale était un crime énorme et qui se qualifiait par le mot *forfaiture*, et le seigneur était flétri du nom de *Félon*. La forfaiture ou la félonie entraînait la *Commise*, c'est-à-dire la *saisie des fiefs* par la force et au profit du souverain outragé.

En outre, les seigneurs étaient soumis au droit de *ban*, qui était de mener ses *hommes* et ses *gens* en armée, en chevauchée, en tournois, quand le prince le requérait; de plus, ils étaient obligés à la garde du château en temps de guerre, de contribuer aux frais des réparations et fortifications nouvelles; les veuves et les orphelins étaient seuls exempts de ces charges. Le seigneur suzerain avait un préposé à la garde du château : c'était le *châtelain*.

Ces lois féodales et leurs analogues, qui se définiront par les faits ou les événements même dans le cours de cette histoire, étaient de toute ancienneté; mais sous le déclin de la deuxième race, comme sous celui de la première, les seigneurs les foulèrent aux pieds; et, dès la mort de Charles le Chauve, les rois francs n'ayant plus ni force, ni puissance, il est facile de se figurer tout l'horrible, et des désordres privés, et de l'anarchie générale. A l'avénement de Hugues Capet au trône, elles étaient tombées dans le mépris. Ce prince les remit en vigueur. Cependant plusieurs suzerains osèrent lui refuser l'hommage. Il usa dans cette circonstance d'une politique également sagace et profonde. Il dissimula, s'appliquant surtout à pacifier, car chaque seigneur avait pour ainsi dire son camp; et

tout le sol de la France montrait deux armées sans cesse en présence : l'armée multiple de la féodalité toujours prête à envahir ; l'armée de la monarchie levée pour se défendre.

Hugues Capet avait trop d'ennemis et à l'extérieur et à l'intérieur pour provoquer le combat sur quelque terrain qui le menaçât. Parmi les seigneurs même qui l'avaient servi dans sa conquête, il en comptait de redoutables : hommes d'une excessive mobilité d'esprit, de volontés, de résolutions, après avoir fait un roi, souvent ils songeaient à le défaire ; leur ambition folle et leur avarice frénétique ne pouvaient être satisfaites. Au dehors il avait à craindre Rome, l'Allemagne et les Espagnes. Rome était désormais partout et très-menaçante. L'Allemagne, qui avait déjà entamé les Gaules sous la deuxième race, aspirait à étendre ses usurpations ; et l'entière répulsion des Francs ou Allemands, et, s'il le peut, tous les hommes et le régime de la conquête, était sa grande tâche politique ; elle avait été solennellement annoncée par lui, et accueillie avec enthousiasme par les populations.

Les Espagnes, défendues par les Arabes, présentaient une masse de force et de puissance également redoutables. Elles étaient très-florissantes, très-populeuses ; et telle se montrait leur civilisation, que l'on arrivait de toutes parts chez elles pour y étudier toutes les sciences exactes et les sciences les plus utiles à l'humanité. L'Arabe tenait alors le flambeau du monde, et les docteurs de la loi judaïque enseignaient une morale et une philosophie également sublimes. Les Espagnes d'ailleurs avaient suivi aussi, dans plusieurs de leurs provinces, le grand mouvement de l'insurrection nationale ; mais avec *cette* différence que dans chacune d'elles c'était sous l'égide des *Fueros*, maintenus ou recouvrés.

Hugues Capet laissa à elles-mêmes, et les Espagnes, et l'Italie et l'Allemagne, comme s'il eût compris que pour ces contrées, comme pour la France et l'Angleterre, la nature a fait à chacune sa part, que le ciel a marqué au front de chacune son génie, de même qu'il a prononcé pour leur destin.

Le Midi de la France participait encore et comme toujours de la vie politique, morale et religieuse des Espagnes. Il avait recouvré, disons-nous, son indépendance, ses municipes, et le Béarn ses *Fors*. Hugues eut la sagesse de maintenir ces souverainetés de fait, qu'il n'aurait pu attaquer sans péril; de confirmer les chartes, de n'inquiéter aucun seigneur suzerain, de se contenter de l'hommage quand on le lui offrait, de réputer amis tous les seigneurs de son empire qui ne le combattaient pas ouvertement. Pour calmer ceux qui craignaient sa vengeance, il fit entendre dans une circonstance solennelle ces belles paroles : *L'empereur des Français ne venge point les insultes faites au comte de Paris et d'Anjou.*

Il gouvernait avec douceur, avec justice; il attirait à lui par des largesses, des bienfaits, des charges, des titres sagement répartis. Partout il montrait à la fois, mais avec prudence, sa force matérielle; elle était dans ses vastes domaines et les nombreuses populations qu'ils renfermaient. Hugues manifestait son indépendance, soit envers Rome, soit envers la Féodalité, aristocratie armée toujours formidable.

S'il gagnait incessamment des seigneurs en flattant leurs intérêts, il se conciliait de plus en plus, par sa popularité, l'amour de la nation (car désormais il y a une nation en France), il se la conciliait par cette affection instinctive de nationalité qu'il savait imprimer à tous ses actes; et, par exemple, il repoussait, aux yeux de tous, les langues de la conquête, soit tudesque, soit danoise, soit le latin même. Le latin dut se renfermer dans le cercle de la science, parmi le clergé, et rester la langue parlée des hautes classes de la société. Le peuple, dans toute l'étendue de l'Empire, l'entendait, mais il ne le parlait pas. Hugues Capet affectait de parler la langue celtique ou gallique, et comme s'il n'en connaissait point d'autre. Elle était demeurée chère à toutes les populations des Gaules; les rois Francs, par mépris, l'appelaient la *langue rustique*. L'empereur exigea que la langue rustique fût parlée à sa cour, dans les camps; et ce dernier monument des nations gauloises re-

devint, après mille ans, sous l'empereur national, le lien naturel du peuple avec son prince, et comme le symbole éternel de la nationalité française (37). Pour en perpétuer la durée, il raviva le goût de l'étude, releva les écoles publiques. Adalbéron, évêque de Reims, justement célèbre dans la science de nos libertés gallicanes et la pureté de ses doctrines, appela auprès de lui le moine Gerbert, fameux savant de l'époque. Il s'était formé dans les Espagnes, où il avait dû se réfugier pour fuir les persécutions des moines et du clergé, à qui il reprochait leur ignorance honteuse et le scandale de leurs déréglements (38). Adalbéron lui donna la direction de son école de Reims. Il y professa avec le plus grand éclat. Une foule de disciples illustres sortirent de cette école. « Nous enseignons ce que » nous savons, disaient-ils, à l'exemple de leur illustre pro- » tecteur et de leur maître, et nous apprenons ce que nous ne » savons pas. » Ils ajoutaient : « Nous nous appliquons à bien » dire, afin de faire aimer la vérité. » La ville de Reims, sous l'épiscopat de son vertueux évêque, devint en peu de temps le foyer rénovateur de l'étude, du savoir, du *Christianisme pur ;* elle fut le centre commun de la générale reproduction de nos libertés gallicanes, si indignement méconnues depuis Hincmar. Elles revenaient, après un siècle, prêter leur appui moral à la monarchie nationale de Hugues Capet.

Que la nationalité de l'empereur ait été le besoin de l'époque, l'appel ardent et universel *au gouvernement du pays;* que ce prince n'ait fait que céder au mouvement de l'indépendance sociale; il lui reste toujours la gloire de l'avoir compris, et sincèrement dirigé dans les intérêts de la France et de l'humanité. Les derniers rois usurpateurs qui l'avaient précédé, Eudes, Raoul et Robert, n'eurent pas les mêmes inspirations : ils ne furent *nationaux* que de nom.

Hugues, profondément politique et sage dans ses desseins comme dans ses actes, suivait pas à pas les desseins et les actes du pouvoir romain. S'il évitait de combattre les seigneurs qui lui étaient opposés, avec plus de politique et de sagesse

encore, il s'appliquait à prévenir les embarras que Rome lui pouvait susciter, sans néanmoins fléchir sur les droits de l'É-
988 glise gallicane. A la mort de l'illustre Adalbéron, il nomma le moine Gerbert à l'évêché de Reims. Le pape Grégoire V voulut y rétablir l'évêque Arnould, frère bâtard du feu roi Lothaire et de Charles, qui avait été déposé. Hugues répond qu'il y consentira, mais sous la condition qu'Arnould reconnaîtra publiquement tenir son évêché de l'empereur des Français; selon le principe gallican, *le roi nomme, et le pape institue*. Ni l'un ni l'autre ne céda, et Arnould ne fut rétabli par ce pontife que deux ans après la mort de Hugues. Ce prince profitait avec la même habileté de l'horrible anarchie qui déshonorait et le Saint-Siége et l'Italie. Dans le cours de sa vie et de son règne, on voit dix-neuf papes se disputer la tiare. Un Jean XII est pape à dix-huit ans; homme cruel, parjure, lubrique, il mourut assassiné par un mari dont il avait souillé la couche. A Benoît VII, qui donne quelque exemple de vertu, succède le pape et anti-pape Boniface VII, meurtrier de Benoît VI et de Jean XIV; objet d'exécration universelle, il eut une fin digne de ses crimes. En 985, il y eut plusieurs papes à la fois. Puis, Jean XV ou XVI, protégé de Crescentius, le fils de l'odieuse Marosie. Ce Crescentius avait usurpé le Patriciat de Rome, qu'il gouvernait en tyran. A peine quelque ombre de vertu apparaît-elle parmi les pontifes dans cette effroyable confusion.

En même temps que les papes se disputent la tiare, des seigneurs devenus rois, les deux Bérenger et un seigneur du nom de Hugues, s'en disputent le trône; une foule d'ambitieux, ducs, comtes ou sires, envahissent les provinces; ils fondent de nouveaux états, duchés et comtés, et le sang coule par torrents sur tout le sol de la triste Italie.

Les circonstances, autant que son génie, servaient donc l'empereur. C'est en vain que ses ennemis s'acharnèrent à lui opposer sa descendance. Ses mérites suprêmes auraient suppléé l'illustration de sa naissance.

Et, après tout, quelle origine n'était pas contestable dans cette effroyable confusion de tous les partis et de tant de conquêtes et de spoliations diverses? A travers cette lutte terrible qui compte plus de deux mille ans, quel peuple, quel homme, peut se dire invaincu et assis sur le domaine de ses pères? Qui donc, de seigneur ou maître qu'il était, n'est devenu esclave, n'a été fait serf sur sa propre glèbe? Et combien d'esclaves ont pu faire à leur tour des maîtres! Dans ces perpétuelles conquêtes et défaites, le sceptre a pu tomber dans une main vile, et la charrue qui creusait le sillon s'honorer d'une main illustre.

Au reste, il serait curieux, remontant les siècles, de pouvoir reconnaître que le sang gaulois coulât dans les veines d'un grand homme qui relevait sur les ruines des Gaules, et avec leurs ruines même, une nation qui s'appela *France*, un être social, un empire que l'antique Rome avait asservi, que Rome nouvelle veut effacer.

Il ne manqua à la monarchie nationale de Hugues Capet que le principe de perpétuité, qui trouve sa vie réelle et sa durée dans l'intérêt de tous. Peut-être n'était-il pas en sa puissance de rétablir, d'appeler au secours de la monarchie ce *Municipe*, cette vie sociale de la *Commune*, dont le souvenir avait traversé, toujours palpitant, dix siècles sans pouvoir être déraciné du cœur des peuples. Peut-être même, au milieu de tant d'obstacles qu'il eut à surmonter (39), de tant de périls qu'il faut vaincre, peut-être Hugues Capet en eût-il compromis une troisième fois le destin et replongé les peuples dans une plus cruelle servitude; il laissa à Louis VI, comme lui le héros de sa race et peut-être plus généreux, l'immortelle gloire de l'accomplir.

Hugues Capet parut se borner à élever un monument d'attente, de prévision. La *Charte de Compiègne*, quoique dressée pour un cloître (Saint-Pierre de Melun), apparaît en effet comme un premier insigne du *Pacte communanl;* pacte régénérateur qui devait changer la face du monde.

L'empereur, dans un préambule, rappelle les devoirs des rois, ce que les peuples ont le droit d'attendre d'eux; il fait à la fois une censure trop méritée des mœurs du clergé. On dirait qu'il voit dans ce cloître l'appui et le refuge de sa haute pensée politique, ne pouvant sans danger pour l'État qu'il vient de constituer, pénétrer au dehors et parmi les seigneurs jaloux de leurs suzerainetés absolues, et bien moins encore en présence de Rome toute-puissante, et qui pouvait foudroyer d'un seul coup et l'empire et l'empereur.

« Ceux qui jugent sincèrement des choses, dit-il, reconnaissent que les rois ne sont institués que pour retrancher tout ce qui peut nuire à la société humaine, et accroître tout ce qui peut lui être utile. Élevés à ce haut degré d'honneur, le bien leur est facile quand ils repoussent toutes corruptions, et n'accueillent d'autres affections que l'amour du Créateur et l'amour du prochain; enfin, lorsqu'ils dirigent toute leur intelligence et tous leurs efforts dans la voie de la vérité. Ainsi Dieu, le Roi des rois, les appellera d'une gloire périssable à une gloire immortelle, s'ils savent employer et leur autorité impériale et le génie qu'ils ont reçu des cieux, non à convoiter d'indignes jouissances, mais à restaurer et défendre la religion, à relever les opprimés et à punir les méchants. »

Il donne la direction de l'abbaye à un religieux appelé Gauthier, homme en grand renom par ses vertus et très-versé dans les saintes Écritures et la pratique de nos libertés gallicanes. « Qu'il établisse dans son cloître une règle telle que la vraie religion soit enfin purgée de toutes les superstitions que l'audace et la malignité des hommes ont introduites dans le culte du Christ; que tous les religieux, par la pratique sincère et fidèle des vertus, apaisent la bonté divine et rappellent sur la terre le *Christianisme pur;* qu'il renaisse en puissance, en splendeur pour la gloire de l'Église universelle, pour le salut du *Peuple de Dieu.* »

Cette Charte, si digne de mémoire, est datée de Compiègne,

cinquième année de l'Empire, le 17 des calendes d'octobre 991
(26 septembre). Elle fut faite en présence et de l'avis de plusieurs prélats, des *Satrapes* et grands seigneurs. Elle est la preuve la plus authentique que la science religieuse, la science morale et celle du gouvernement politique des peuples, n'étaient pas aussi ignorées qu'on a voulu le faire croire; qu'un grand homme, ami de la famille humaine, la sait toujours découvrir et publier. Plus on approfondit l'histoire des nations, et plus se démontre à la raison éclairée de l'historien ces vérités chères et consolantes, que la nouvelle création sociale qui suit ne fait que reproduire les monuments ou les débris des créations qui précèdent, et, remontant de siècles en siècles, qu'elles font présumer toujours davantage ceux des créations que le voile des temps dérobe à toutes les investigations; enfin, que le lien qui unit les peuples à Dieu est éternel comme Dieu même.

Hugues Capet mourut cinq ans après, accablé de fatigues, de souffrances et d'infirmités. Il n'avait que cinquante-sept ans.

La France, sous son empire, avait pris de la force, de la
puissance, un air de grandeur. L'unité monarchique était 996
fondée, reconnue; elle poussait des racines profondes. Si ce grand prince avait pu donner à son fils Robert l'intelligence, la capacité et le caractère, comme il lui donna la science (car il eut pour précepteur le moine Gerbert lui-même), son règne régénérateur eût continué. Il laissa un vide qu'il ne fut pas en son pouvoir de combler, je veux dire tout le fragile et le douteux des garanties individuelles, et l'absence de cette rénovation *communale* qui devait être un jour l'âme toute-puissante de la monarchie française et sa plus solide gloire. Hugues vit l'étoile sans la pouvoir signaler.

Le lecteur méditant sur ce tableau du règne de Hugues Capet y verra peut-être la couleur d'une adulation mercenaire. Je me hâte de prévenir ou d'effacer cette impression offensante : ce tableau, comme tout l'ouvrage, est celui de la vé-

rité, en dehors de toute influence étrangère, de tout intérêt privé. Ah! moi aussi, je puis, je dois, sous ce rapport et en toute modestie, faire allusion aux paroles de Tacite : *Mihi Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio, nec injuriâ cogniti*, et j'écris *sine irâ et studio.* Ma vie, élevée sur le pavois d'un noble labeur, est libre de toutes chaînes, comme elle est pure de toute tache. Certes! j'ai assez souffert, dans ce monde de souffrances, pour qu'il me soit accordé de le dire sur le bord de ma tombe.

Le règne de Robert est celui du Saint-Siége : dévot et craintif quand il aurait fallu être politique et guerrier, délaissant souvent le trône pour aller psalmodier les offices au lutrin, il devait être le jouet et la victime déplorable d'un pouvoir qui ne voulait tolérer ni limites, ni obstacles, ni volontés contraires.

Elle nous fait frémir encore et d'horreur et de pitié cette cruelle excommunication fulminée par le cruel (40) Grégoire V contre le roi Robert et la chaste Berthe, sa femme, princesse aussi vertueuse qu'elle fut touchante. Et quel crime leur reprochait le Saint-Siége? celui d'être parents au cinquième degré, cousins issus de germains! Dans quel temps les frappait-il de ses anathèmes? quand lui-même étonnait le monde entier de ses scandales et de ses impuretés; quand il couvrait l'Italie d'excès immondes et si monstrueux, qu'on ne saurait les lire, aujourd'hui même, sans pâlir de honte.

Le règne malheureux de Robert et celui de Henri Ier, son fils, embrassent une période de plus de soixante ans. Durant cette période, la monarchie et la France, loin de s'enrichir de réformes nécessaires, eurent à subir un profond abaissement. Elle fut comme un long présage de nouveaux malheurs. Henri, sans prévision, ni sagesse, ni prudence, offre aux sages un témoignage de plus qu'il suffit d'une seule faute grave en politique, en gouvernement, pour amener sur les empires les plus grandes calamités. Il soutint les prétentions de Guillaume le Bâtard au duché de Normandie, contre le droit des héritiers

légitimes du feu duc Robert Ier. L'appui de ses armes et sa vaillance valurent à Guillaume le duché, et, par suite, la conquête de l'Angleterre, que ce conquérant, type sauvage de la 1061
féodalité, bouleversa de fond en comble : état politique et social, religion, justice, populations, le sol même, tout le royaume fut bouleversé, défiguré. Guillaume le courba au joug du despotisme le plus absolu; et de ses dépouilles, de ses propriétés, il enrichit, il ennoblit tous les compagnons de sa spoliation.

Fait politique d'un poids immense dans la destinée des deux royaumes, et qui devait être trop fatal à la France.

Philippe, fils de Henri, en saisit toute la compréhension. Il ne tint pas à son courage dans les combats, à sa haute sagesse dans les conseils, de prévenir la lutte terrible qui allait éclater entre les deux couronnes, et couvrir la France des plus sanglants débris.

En même temps que Guillaume le Bâtard bouleversait l'Angleterre, Robert II, fils du feu comte de Flandre, le noble Baudoin V, usurpait le comté de Flandre, contre le droit des enfants de son frère aîné.

Tout imposait à Philippe le devoir de prendre leur défense : sa reconnaissance pour Baudoin V, qui avait sagement gouverné la France durant sa minorité; son titre de roi, car la Flandre relevait de sa couronne; les plus hauts intérêts politiques du royaume; tout était pour ce prince nécessité. La Flandre était le pont de l'Allemagne pour arriver en France, comme la Normandie celui de l'Angleterre; et alors, l'une contiguë à l'autre, elles pouvaient, dans ces temps de guerres soudaines, opposer dans les occurrences les plus menaçantes des masses formidables. La fatale bataille de Cassel ren- 1071
versa les sages projets de Philippe, et l'usurpateur Robert resta maître de la Flandre, comme Guillaume le fut de l'Angleterre.

Ici s'élèvent désormais deux sinistres effroyables qui devront fixer les regards des rois capétiens, éprouver sans cesse

leur courage, leur intelligence; il les faut suivre attentivement dans tout leur développement funeste.

Cependant les seigneurs français, enhardis par la faiblesse et l'impéritie des deux règnes précédents, donnaient cours à leur ambition folle et turbulente : ils avaient sans cesse les armes à la main, les châtelains pour se faire suzerains, et les suzerains pour s'agrandir, ou même s'emparer du trône. La France était une véritable arène où chacun se disputait le pouvoir, la fortune, idoles passionnées de tous. Les évêques-comtes étaient tout-puissants et les plus hardis à combattre. Il y en avait peu qui n'eussent été imposés aux provinces, ou par leurs propres forces matérielles, ou par l'autorité des papes. Ils foulaient aux pieds les droits des libertés gallicanes, et c'était impunément, car le pouvoir royal était sans puissance, et l'abus fut universel. Il serait difficile de dire lequel, parmi tant de prélats, s'honorait d'une élection légale. Leurs mœurs répondaient à leur audace, elles étaient effrénées, et leur fureur dans les déportements de la débauche était arrivée à ce point, que c'était publiquement qu'ils se livraient au concubinage le plus effronté, à la simonie *la plus* audacieuse; rien n'égalait cette audace, si ce n'est leurs impuretés. Ils donnaient dès long-temps à leurs concubines le nom de *sœurs agapètes*, de *saintes amies*, et même le nom impie de *sœurs en Jésus-Christ*. Cet horrible scandale existait déjà dans les premiers siècles de l'Église; il avait pris successivement un monstrueux développement. Saint Chrysostome, ce beau, cet ineffable modèle de l'apostolat; saint Jérôme, saint Ambroise, saint Cyprien, et bien d'autres pères avec eux, préconisant la sainteté du mariage, avaient inutilement flétri ces scandales; tout aussi inutilement le Code Théodosien et celui de Justinien défendent-ils aux ecclésiastiques d'avoir des femmes sous le nom de *sœurs :* les évêques, de même que les papes, seuls maîtres ou souverains dont ils relèvent, ne connaissent plus d'autre loi, d'autre juridiction, soit nationale ou civile, soit ecclésiastique, que le droit canon. Ils ont

le monopole du savoir, ils imposent l'ignorance : le peuple ne sait plus ni lire ni écrire; il n'y a plus d'actes civils qui soient écrits : les mariages, les décès, les naissances, les héritages, tout est verbal et se passe devant les églises, sous la seule autorité du clergé et de ses témoins, comme jadis sous les Druides dégénérés, dont l'aveugle ambition perdit les Gaules.

Ainsi les lois romaines, les *Us et coutumes* de la nation, toutes les autorités légales, toutes les idées saines, les divins préceptes de l'Évangile, sont méprisés, jetés dans l'oubli; ainsi s'accomplissent les paroles de saint Paul : *Plusieurs se révolteront contre la foi; ils se livreront à l'esprit d'erreur et à la doctrine du démon, en enseignant des mensongés par hypocrisie et défendant de se marier.*

Paroles superflues ! Dans l'apostolat du divin Législateur, on ne vit plus des saint Pierre, des Grégoire de Nazianze, des Grégoire de Nysse, des saint Hilaire de Poitiers. Si nous osons emprunter les paroles de saint Cyprien, nous dirons : *On voyait des adultères et des eunuques tout ensemble.*

Mais, après tout, que dire, quand le crime du concubinage parmi le clergé perd de sa monstrueuse laideur en présence d'un crime plus monstrueux encore?

Les superstitions les plus absurdes et les plus dégradantes avaient suivi la progression du déportement des mœurs. Tout *était* imprégné de faux, la morale et la raison, les devoirs et la vertu. Les esprits n'étaient pas moins asservis et dégradés que les corps. L'éternelle vérité, dont le Christianisme est le symbole, n'a plus de culte. Le Saint-Siége paraît ignorer que le mensonge est funeste à la religion comme aux empires; il poursuit son effroyable système politique avec cette inébranlable fixité de vues dont les Romains et de la république et de l'empire lui ont légué l'héritage; et chaque pape, quelque sage même qu'il apparût, était toujours un reflet plus ou moins vif des papes qui ont su joindre à la toute-puissance le fatal génie de l'ambition et la frénésie du pouvoir universel. Pour le

malheur du monde, Rome catholique ne veut pas connaître que son pouvoir ne doit point reposer sur les sceptres, les couronnes, mais sur la sublime doctrine du Christ, divine égide de l'humanité entière.

Le culte chrétien est et demeure entièrement défiguré. On eût dit que tout ordre social dût s'écrouler, dût périr, que Rome nouvelle était en effet maîtresse absolue de l'univers. Le moine Hildebrand en osa alors fabriquer la couronne. Le
1050 Saint-Siége, depuis 1050 environ, était occupé par des papes portés par sa fatale influence; et enfin, pape lui-même en
1073 1073, sous le nom de Grégoire VII, il fit monter le pouvoir pontifical au plus haut degré d'audace et de vertige que les folies humaines eussent jamais atteint; il en accrut le temporel par la fameuse dotation du vaste comté de Toscane, que lui fit la comtesse Mathilde dans l'entraînement d'une dévotion sans lumière et d'une admiration sans convenance. Il alluma la terrible guerre du sacerdoce et de l'empire, opposa la maison de Souabe à la famille régnante. Il accuse l'empereur Henri IV de simonie, et il le foudroie en ces termes : « De la part de Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, » et par l'autorité de saint Pierre, prince des apôtres, je dé» fends à Henri, fils de l'empereur Henri, de gouverner le » royaume teutonique et l'Italie; j'absous tous les chrétiens » du serment qu'ils lui ont prêté et qu'ils lui prêteront, et je » défends à toutes personnes de le servir comme roi, le char» geant d'anathèmes, de malédictions ! »

L'Allemagne est en feu; ce n'est pas assez pour le génie brûlant et furibond de Grégoire : il fait célébrer des conciles dans toutes les souverainetés où il peut arriver, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie, en Danemarck, en Suède, en Norwége, en Pologne, en Dalmatie, etc. Il y envoie ses légats, et par leur bouche il fait tonner ces paroles foudroyantes, ou plutôt insensées : « Le pape *peut seul* faire de » nouvelles lois; il *peut seul* porter les ornements impériaux; » il *est le seul* dont tous les princes baisent les pieds; il est *le*

» *seul nom* dans l'univers. Il peut déposer les empereurs; son » jugement ne peut être réformé par personne, et il peut ré- » former les jugements de tous les autres. Il devient indubi- » tablement saint par les mérites de saint Pierre. »

En même temps, Grégoire VII, habile autant que téméraire et comme pour donner le change aux esprits crédules et se frayer des voies toujours plus faciles au pouvoir universel, Grégoire tonne contre l'horrible scandale de la simonie et du concubinage des évêques, qu'il ne peut nier.

Mais si Grégoire étonne par une audace encore sans exemple, il émeut aussi par ses frénétiques prétentions; et quand il s'attaque à tous les pouvoirs, à tous les intérêts, il éveille chez le plus grand nombre la nécessité de la résistance, l'impérieux besoin de l'indépendance; et quand le Saint-Siége, par la bouche de son chef insensé, menace de tout foudroyer, partout contre lui, et même autour de lui, s'élève, s'amoncelle un orage. L'Italie voit surgir ou s'étendre et se fortifier les républiques de Gênes, de Milan, de Florence, etc., etc. Elles se constituent plus libres que la république de Venise, où le Saint-Siége, d'une politique profondément prévisionnelle, avait implanté un nouveau système de despotisme aussi tyrannique qu'il est pernicieux. Le royaume des Deux-Siciles veut rappeler à la vie ses antiques institutions, qui n'existent plus que de nom. Le droit romain est enseigné hardiment dans toutes les républiques de l'Italie et en dépit de tous les efforts du Saint-Siége. En Allemagne, l'empereur Henri IV, pour réprimer l'horrible brigandage de toute la féodalité allemande, redonne force et vigueur aux populaires *Us et coutumes* qui ont illustré au dixième siècle le règne de Henri Ier. Enfin l'Église de Byzance, belle de ses doctrines chrétiennes, est triomphante. En France, des suzerains effrayés dans leur puissance songent à la défendre. On vit même au petit pays de Béarn une manifestation aussi énergique qu'imposante : Centulle IV, digne descendant des héroïques Centulles, donne à ses peuples une charte mémorable; il constitue ou raffermit de nou-

veau le gouvernement national, mais surtout la *juridiction du pays*, exclusivement à tout *pouvoir étranger*. De partout se fait entendre une voix terrible de menaces et de résistance; l'orage est imminent : le génie pontifical le sut conjurer.

C'est alors que le Saint-Siége résolut d'exécuter le projet, immense dans ses aperçus, effroyable dans les profondeurs de ses conséquences : *les Croisades!*

Ce projet avait été conçu dès long-temps. Sylvestre II lui-même, ce fameux savant Gerbert, qui avait fait du roi Robert un dévot, et qui, arrivé au pontificat, fut aussi ardent à en défendre l'autorité sans frein, qu'il l'avait été à l'attaquer quand il n'était que moine ou évêque; Sylvestre II fit les plus grands efforts pour allumer le zèle des chrétiens et les porter en Asie sous l'étendard de la croix : ce fut en vain. Grégoire VII reprit, vers la fin du onzième siècle, le projet que Sylvestre avait vu s'échouer au commencement.

Le Saint-Siége s'attendit cette fois d'entraîner dans l'abîme des croisades tous les rois chrétiens, tous ces seigneurs guerriers, tous ces pouvoirs souverains qui le menacent à son tour. A la fois il pulvérisera l'Église d'Orient, il exterminera les Arabes et les Juifs, propagateurs de la civilisation vraie; ces Arabes, ces Juifs, contre lesquels fut habilement allumée une haine qui s'envenime et se perpétue; il sera *seul maître dans l'univers*, comme le dit Grégoire VII. Mais ce pontife, non plus que Sylvestre II, ne put avoir la joie du premier mouvement des croisades, le mouvement le plus puissant qui eût soulevé le monde depuis le Christianisme et l'Empire. Les Italiens ayant signalé Grégoire comme l'auteur de tous les troubles de la chrétienté, il se vit forcé de quitter Rome et de se réfugier à Salerne, où il mourut.

Urbain II, à qui il avait frayé les voies au pontificat, put surmonter tous les obstacles. Français d'origine, il vint en
1095 France prêcher la première croisade : Clermont en Auvergne fut le théâtre de ses exploits. Il tonne, lui aussi, contre les

crimes qu'il ne peut nier, et s'adressant à tous les seigneurs, ou laïques ou ecclésiastiques : « Vous êtes les oppresseurs des » orphelins, les spoliateurs des veuves ! s'écrie-t-il ; vous êtes » des homicides, des sacriléges, des voleurs, des pillards ! » Armés de toutes pièces et terribles d'aspect, vous combattez » vos frères, vous vous entre-déchirez ! »

Mais en même temps qu'il fait retentir la France de ces sanglants reproches, l'adroit pontife se montre fidèle à la politique de Rome : il profite des occasions de troubles, de mouvements qu'elle-même a fait naître, pour accroître ou maintenir son pouvoir ; il foule audacieusement aux pieds nos libertés gallicanes, en remettant à ces mêmes évêques, ces mêmes prélats, et aux abbayes qu'il accuse, le droit d'élection, la collation des bénéfices. Son concile de Clermont consacra par ses décrets ces violations du droit français. Le Saint-Siége introduisit en outre une foule d'autres abus ou droits ecclésiastiques dont il devait retirer des richesses immenses ; et dans les faits particuliers comme dans les faits généraux, tout se réunit pour démontrer que la croisade se devait définir : *l'ambition des pontifes.*

Un bruit mensonger, habilement répandu et accrédité, fut en apparence le texte et l'occasion des sermons et de la croisade. On dit et l'on crut généralement que les Arabes avaient profané Jérusalem et le tombeau du Christ, et que, tyrans des chrétiens établis dans la Judée, ils venaient aussi de massacrer une caravane entière de pèlerins chrétiens. Ce qui est avéré, c'est que les Arabes professaient une profonde vénération pour *la Cité sainte*, comme ils l'appelaient, une vénération plus profonde encore pour le tombeau sacré. Dans leur langage, comme dans leur conviction morale, le Christ était *le Prophète* du Christianisme ; ils allaient, eux aussi, en pèlerinage à la Cité sainte.

Ils imposaient, il est vrai, un tribut aux populations chrétiennes qui habitaient la Palestine ; mais ce tribut était la loi du temps. Heureux si tous les rois et tous les seigneurs féo-

daux n'avaient exigé de leurs sujets qu'un pareil tribut!

Le massacre des pèlerins chrétiens par les Arabes n'avait pas plus de fondement. La guerre universelle des Romains avait amené contre eux un soulèvement universel aussi, nous l'avons vu : tout homme alors fut soldat, et la fureur des armes était et demeura le triste partage de tous. Ce n'est pas une des moindres calamités publiques que laissèrent après elles ces guerres d'extermination, que toutes ces innombrables bandes armées qui enveloppent tout le monde connu. Comme au temps des Romains, toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique en sont infestées, et les mêmes causes ont produit partout les mêmes effets. Les voyageurs, les marchands, les pèlerins, ne marchaient que par caravanes armées, pour se défendre de leurs brigandages; mais souvent elles-mêmes encouraient les mêmes reproches. La dernière caravane de pèlerins qui se porta vers Jérusalem était de sept mille hommes armés : leur nombre et leurs excès même provoquèrent un combat; ils furent vaincus; voilà la vérité.

Cependant les légats d'Urbain II faisaient retentir l'Europe de ses mêmes textes, de son même langage. Le plus ardent de tous était Pierre l'Hermite. Moine d'un fanatisme emprunté et prédicateur à la parole puissante, ou plutôt *excitée*, il alluma les passions désastreuses des uns et l'exaltation des autres. Car, et il le faut remarquer, un des traits les plus caractérisés de l'état social dans ces temps malheureux, c'est que le vice et le crime étaient pleins d'audace, et la vertu restait exaltée. L'exaltation fit parmi les seigneurs vraiment chrétiens un grand nombre de croisés; l'attente du pillage, de la spoliation, en fit bien davantage. Triste et funeste assemblage de sentiments pieux et de toutes les impuretés, de la vertu et de tous les crimes : il porta ses fruits.

L'armée croisée qui traverse l'Allemagne la ravage, la couvre d'infamies : les populations, et surtout les pauvres Juifs, sont massacrés; les provinces sont ravagées et réduites en cendres; ces croisés avancent toujours, et c'est souillés du

sang chrétien, du sang juif et de tous les déportements les plus effroyables, qu'ils s'approchent de la ville sainte, du tombeau sacré, s'écriant partout, comme Urbain II et Pierre l'Hermite : *Dieu le veut!* On pouvait avec plus de raison leur opposer ces sages paroles de saint Grégoire de Nysse, témoin de l'extrême corruption des premiers pèlerins : *Conseillez-leur de sortir de leurs corps pour s'élever à Jésus-Christ, plutôt que de sortir de leurs demeures pour aller à Jérusalem.*

Dans tous les états chrétiens, les mêmes prédications, le même cri, donnaient les mêmes impulsions, le même mouvement; et une innombrable multitude de guerriers, de pèlerins, comme par une puissance électrique, furent en armes. L'Europe alla ravager l'Asie, et durant près de deux siècles le sang des hommes coula par torrents.

Mais aussi, l'Europe, obéissant à la fois aux puissances des destinées humaines, fit vers la civilisation un mouvement contraire qui ne s'arrêta plus : il brisa à la longue les projets des pouvoirs, ennemis de la raison et de l'humanité. En partant, et sans connaître ni savoir quel pouvoir les précipite, toute l'armée croisée s'écriait, à l'exemple d'un pontife et de ses légats : *Dieu le veut! Dieu le veut!* La postérité, qui recueillit les éléments du bien que ce torrent dévastateur jeta sur ses bords, la postérité seule a dit selon la religion et la vérité : *Dieu le veut!*

Le roi Philippe Ier, loin de s'émouvoir, de se précipiter dans ce torrent qui entraîne tant de guerriers, de populations, Philippe, contre toute attente, ne se croisa point; il garda même près de lui son fils Louis, jeune encore d'âge (quatorze ans), mais déjà beau de courage, de prudence, de générosité. Instances, prières, menaces, tout fut mis en œuvre pour précipiter Philippe dans la croisade : il fut inébranlable dans la résolution qu'il avait prise de rester au sein de ses états. On répandit à pleines mains sur lui tout l'odieux de l'irréligion, des plaisirs déshonorants, et même de la lâcheté; lui dont la vaillance insigne pouvait défier les plus vaillants! La plupart

des écrivains, sans approfondir ni les faits, ni les caractères, ni l'état des choses sociales en France, se sont accordés à répéter, les uns des autres, que le roi Philippe n'avait pris aucune part aux grands et mémorables événements de son siècle, qu'il y était demeuré étranger.

Pour peu que l'on veuille s'initier dans l'état politique, moral et religieux de la France à cette imposante époque, on reconnaît que ce prince, s'abstenant, usa de la seule puissance qui reste au sage dans les dangers qu'il ne peut combattre sans périr : je veux dire la puissance négative, qui les neutralise, si elle ne les détruit.

Dans le même esprit de sagesse et de prudence, il sut habilement profiter de tous les avantages que faisait naître la croisade : il en seconda le mouvement pour éloigner de la France une foule de seigneurs factieux; il acheta un grand nombre de fiefs, que des seigneurs se trouvaient dans la nécessité de vendre pour fournir aux frais de leur croisade; et, par exemple, il fit l'importante acquisition du comté de Berry, que lui vendit le comte Eudes Herpin. Avant, et plus encore après le départ des croisés, il donnait aux peuples cultivateurs des territoires en commun : c'étaient autant de jalons qui projetaient la grande *voie communale* (41).

Le roi Philippe I[er] montra une extraordinaire fermeté de caractère dans tout le cours de son règne, qui compte quarante-huit ans de durée.

Cette fermeté éclata sous la puissance même de l'anathème que le pape Urbain II fulmina contre lui, deux ans avant la
1093 croisade. Ce fut à l'occasion de la répudiation de sa femme, Berthe de Hollande, et du mariage de ce prince avec Bertrade de Montfort; il l'avait enlevée à Foulques d'Anjou, son mari : l'un et l'autre firent casser leur mariage, sous l'empire des lois et des usages alors reconnus, et ils furent solennellement mariés à Beauvais par l'évêque de cette ville.

Rien de si fréquent que ces répudiations, d'ordinaire sans motifs, et ces enlèvements *de hautes-mains*, c'est-à-dire à

main armée. Ces mœurs brutales, que flétrissent aujourd'hui et nos mœurs et nos lois, avaient été introduites dans les Gaules par les Francs; elles y étaient enracinées pour longtemps encore.

Un second anathème, celui de Poitiers, ne fit que prouver 1100
l'impuissance du premier; et Pascal II, soit nécessité, soit prudence, légitima les actes que son prédécesseur avait annulés. 1104

Il importe de remarquer que c'est en France même, où le pape *Urbain II*, chassé de Rome, s'était réfugié, qu'il osa fulminer ses anathèmes.

Ce qu'il importe bien davantage encore de remarquer, c'est l'enseignement que donnait alors aux têtes couronnées la cruelle infortune de l'empereur Henri IV. Comme Louis le Débonnaire, il avait été vaincu et détrôné par ses fils dénaturés. Ces deux fils impies étaient excités et soutenus, dans leur guerre parricide, et du Saint-Siége et des hauts feudataires allemands, principalement les évêques, dont il avait réprimé les horribles brigandages. Ingelheim eut aussi son *Camp du Mensonge.* Comme Louis, l'empereur Henri IV voulut racheter ses peuples de la misère; et ce prince, qui avait fixé les regards de toute l'Europe par ses victoires et livré en héros soixante-six batailles; lui qui avait étonné le monde par ses réformes populaires, par l'éclat de sa magnificence et de sa générosité, maintenant, pauvre, errant de ville en ville, il est abandonné de tous; il ne peut même obtenir du chapitre de Liége une place de lecteur pour vivre! Excommunié par Grégoire VII et Urbain II durant sa vie, il fut encore outragé
après sa mort par ce même pontife Pascal II, qui fit exhumer 1106
son cadavre: il resta cinq ans sans sépulture (42)!

Philippe n'imita point Louis le Débonnaire et Henri IV: loin de faire, comme eux, aux pieds d'un pontife, des actes d'humiliation pour éteindre ses foudres ou apaiser son orgueil, il sut être roi dans le temps même que le Saint-Siége foudroyait la royauté. C'est pour avoir su l'être que l'évêque

Yves de Chartres écrivait secrètement au pape, pour le détourner de l'absolution : *Prenez garde à vous et à nous, et tenez toujours ce prince sous les clefs et dans les chaînes de saint Pierre.*

1108 Philippe Ier mourut en 1108, fermant en quelque sorte le onzième siècle. Louis VI, son fils et son ouvrage, ouvrit le douzième, celui de la régénération sociale en France.

Le génie de l'homme peut maîtriser les événements, il ne maîtrise point les faits du temps, tributs inévitables des choses humaines. S'il est sage et généreux, il les suit, il les féconde. Ce fut le glorieux destin de Louis VI, homme vraiment grand, vraiment bon, vraiment populaire.

On dirait que la Providence, après tant de siècles de malheurs toujours plus dégradants, plus multiples, se complut à le créer éminemment sympathique à la généreuse nation qu'il est appelé à gouverner. Intelligence haute, droite, instinctive et à la fois profonde; sensibilité extraordinairement communicative et touchante; sincère, loyal, d'une vaillance indomptable, et sachant opposer dans le combat le rare avantage d'un sang-froid imperturbable : *Le roi est pris!* s'écria un Anglais, saisissant la bride de son cheval : *On ne prend jamais le roi,* répond Louis avec le plus grand calme, *pas même aux échecs;* et d'un seul coup de sa masse d'armes à piquerons il l'abat à ses pieds. Il est également sage, attentif et puissant dans le conseil; le cri du peuple y arrive toujours jusqu'à lui, son grand cœur reste toujours ouvert à ses misères. Il combat sans relâche et avec un profond sentiment de justice l'oppresseur sans pitié du faible et du pauvre, de la veuve et de l'orphelin; partout il se montre l'ennemi infatigable de l'audacieux contempteur de l'espèce humaine. Il avait l'âme élevée, et il se plaisait à répéter souvent : *Plutôt mourir mille fois avec gloire que de vivre avec honte!* A la douceur du caractère et des mœurs, il joint le don de plaire, de persuader, d'entraîner; il est très-éloqueut. Sa haute taille, sa force corporelle, la beauté de ses traits et la richesse de son regard,

prêtaient encore leur appui à ses discours. Profondément ému au récit des barbaries du seigneur féodal, il pâlissait en parlant, et sa pâleur naturelle, encore accrue par le sentiment ou l'émotion, donnait à sa parole un entraînement tout-puissant. Adoré du peuple, il pouvait soulever ou apaiser les tempêtes. Tel est l'homme, tel est le roi que Dieu destine à la France, et que saint Bernard ose appeler le *second Hérode!* Cette appellation, au reste, peint d'un seul mot et la grandeur politique de Louis, et les difficultés de son règne; à la fois les vues pernicieuses d'un moine anti-gallican, qui ne veut tolérer en France d'autre pouvoir que le pouvoir absolu *de Rome.*

Les suzerains factieux, et la plupart l'étaient, ne pouvaient s'y méprendre; ils haïssaient le roi populaire. Les évêques surtout se montrèrent ses plus ardents adversaires. Les uns et les autres, sans cesse excités et soutenus des rois normands d'Angleterre, s'apprêtèrent à le combattre. L'évêque de Reims refusa de le sacrer; plusieurs autres évêques suivirent son exemple; mais celui de Sens, mieux inspiré, célébra son sacre à *Orléans* en grande pompe et solennité. Fait grave, dans ces temps où une croyance funeste avait habitué les peuples à considérer le sacre comme le seul insigne caractéristique qui fait les rois.

Louis savait apprécier à leur juste valeur et à leur nombre réel tous les dangers de la monarchie, tous les obstacles à la régénération sociale du peuple. Le règne de son père, dont il avait partagé tous les travaux, toutes les douleurs, avait été *pour lui la* longue et utile expérience des hommes et des choses de son temps : il y avait puisé de ces leçons solennelles que les nobles cœurs ne laissent jamais sans fruit.

Aussitôt son avénement au trône, Louis VI proclama la *Commune.* Toutes les villes du domaine de la couronne, et des domaines particuliers du prince qui vinrent en faire partie furent déclarées *Communes affranchies*, et désormais sous l'autorité d'une *Charte.* Les bourgs ou villages même assez

forts, assez populeux pour soutenir les charges communales, reçoivent le même don, les mêmes priviléges. Tous les *serfs* de ces mêmes domaines royaux, soit des villes, des bourgs, villages, paroisses, villiers ou *osties;* serfs des champs, bûcherons, forgerons, pâtres, gens de métiers, hommes, femmes, enfants, serviteurs, sont *libres. La terre de France*, c'est-à-dire de la couronne, ne connaît plus de *servage.*

Chaque commune a sa *Charte d'affranchissement.* Les principes ou les élémens constitutifs en sont les mêmes; si les Chartes diffèrent dans quelques-unes de leurs dispositions, c'est pour céder à des nécessités locales. Toutes les communes ont le droit *de se défendre elles-mêmes, de repousser l'injure et l'outrage :* droit qui exprime à lui tout seul la condition du peuple sous le régime féodal : elles sont *exemptes de toutes vexations*, c'est-à-dire, tailles, corvées, chevauchées, tournois; du droit de *gîtes*, du droit de *for-mariage*, le plus odieux des droits, enfin du droit de *main-morte;* il n'est plus; tous les *cadastres* sont brisés, anéantis. Les habitants des communes sont maintenant appelés *Bourgeois*; noble titre ou apanage de nationalité qui succède au titre mensonger de *Citoyen romain*; vain mot, trompeuse image, accordé à quelques-uns pour cacher l'esclavage de tous. Tous les bourgeois, hommes, femmes, enfants, tous les hôtes, car il n'y a plus de *serfs*, disons-nous, sont *libres* de rester où ils sont ou d'aller s'établir ailleurs, dans une autre commune ou autre lieu qu'il leur plaira de choisir; ils peuvent même changer de lieu autant et comme ils le voudront, et ils sont exempts de toutes coutumes pour ce qu'ils vendent ou achètent : ils jouissent tous de l'*égalité civile*, sous la protection des lois. Ils héritent de leurs parents, et conservent en paix leur héritage. En un mot, les biens sont libres comme les personnes. Chacun peut moudre son blé, cuire son pain et faire son vin, au moulin, au four, au pressoir, qu'il lui plaira de choisir.

Chaque commune a son *corps municipal*, *sa milice* armée, cavalerie et infanterie; elle a ses fortifications, ses murailles

crénelées, ses tours, tous ses moyens de défense. Le bourgeois a même le droit de fortifier sa maison, s'il en a les moyens : c'est concourir doublement à la défense de tous contre les attaques et les violences des seigneurs. Dans l'insurrection du neuvième siècle, les seigneurs, parés du nom magique de *nationalité*, avaient fait élever pour la défense de tous, disaient-ils, des châteaux ou forteresses *ad rebellionem*. Ces châteaux et ces forteresses étaient devenus en peu de temps la terreur des peuples et le fléau des rois : les peuples à leur tour font de leurs communes affranchies autant de forteresses *ad rebellionem* pour repousser l'injure et l'outrage : et ces forteresses font à la fois la puissance du peuple et celle des rois.

La commune a pour *Patron* unique, ou, si l'on veut, pour *Protecteur*, le *Roi*. Quand elle est en péril ou trop faible pour se défendre, les communes voisines lui peuvent venir en aide. Dans le péril du trône ou de la patrie, elles répondent en masse à l'appel du roi, et toutes font corps d'armée avec leurs milices communales.

Comme les seigneurs, elles font hommage entre les mains du roi par leurs délégués : elles se lient solennellement par le serment de *fidélité* ; serment *de foi et service de leurs corps, de leurs biens à la vie, à la mort* : elles jurent de n'avoir d'amis ou d'ennemis que les amis et les ennemis de la couronne, de la commune.

Le noble qui vient habiter la commune et y achète le droit de *Bourgeois*, concourt aux mêmes charges et services : il jouit des mêmes priviléges et prérogatives attachés à la *Bourgeoisie*. Le prix de la bourgeoisie entre et comme les amendes dans *la* caisse communale pour servir aux fortifications, etc. Est parjure quiconque aura prêté de l'argent à un ennemi de la commune ou qui l'aura *créancé*. De même celui qui aura parlementé avec l'ennemi sans la permission du maire et des pairs, quand la commune *est en marche de guerre*.

Tout bourgeois est soldat depuis dix-huit ans jusqu'à soixante. A quatorze ans le jeune homme fait son serment de *fidélité* ;

et s'il a les forces nécessaires pour supporter la fatigue des armes ou de la guerre, lui aussi il revêt la cotte de mailles; il porte l'armure du noble. Le bourgeois arrivé à l'âge de soixante ans, pourra servir encore à la garde ou à la défense commune : il peut aussi se faire remplacer alors en achetant un homme.

Chaque ville ou bourg affranchi a sa bannière communale, avec un signe distinctif. Celui de Paris est un *Vaisseau* ou *Gallie*; celui de Melun un *Lys*, etc. La flèche de toutes les bannières est surmontée du *Coq Gaulois*. La milice bourgeoise a souvent pour commandant des chevaliers ou cadets de famille ayant reçu droit de bourgeoisie. Pauvres et malheureux comme le peuple, ils embrassèrent la même cause : ils la défendirent avec autant d'habileté que de courage, et souvent en héros. Leur présence troubla la féodalité autant et plus peut-être que toutes les communes ensemble.

Les municipaux et *Echevins* ou *Consuls*, une fois constitués, reprirent après tant de siècles d'absence et de cruel esclavage, ils reprirent comme de la veille la robe aux deux couleurs. Maires, municipaux, échevins et jurés, sont honorés du nom générique de *Puissants hommes :* c'était par opposition peut-être à celui d'*hommes forts* ou simplement *les Forts*, que les grands feudataires avaient porté.

Il n'y a plus de serfs, d'esclaves, de main-mortables dans les communes affranchies; si ce n'est ceux du seigneur, *parçonnier* avec le roi, de la ville ou du bourg que lui, seigneur, ne veut pas affranchir. Sa terre reste *terre de servage* et d'abjection ou de main-mortable. Mais tout le territoire qui est fief de la couronne ou du prince (car il peut acquérir) est *la terre de l'homme libre* Les serfs et main-mortables des champs, des forêts, des forges et manoirs, ne sont plus *serfs*, ce sont des *hôtes*. Et ces hôtes nouveaux se réunissent librement; ils défrichent en commun des terres incultes, ils essartent des parties de bois; et de ces bois mêmes ils construisent autant qu'ils le veulent des *ostises* ou *hospices* qui se multiplient

peu à peu, se groupent, font masse, et avec le temps appellent la commune. Ils ont toujours à leur tête un pieux solitaire ou un moine, comme eux homme du travail et de la peine : ils élèvent une *chapelle* ou *oratoire* ou *monstier* ; ils y vont prier en commun le Père commun de tous les hommes. Et la religion est la consécration divine de la liberté.

En 1136, Louis VI fait un accord avec l'évêque de Paris 1136
pour le défrichement des *Champeaux* (43). Ils s'étendaient du Palais-Royal de nos jours à la rue Saint-Denis. L'évêque parçonnier de la ville avec le roi dut recevoir le tiers des redevances : les deux autres tiers furent pour l'État. Les terrains à cultiver se présentaient partout. La France était encore la terre des forêts, des plaines sans limites. Ces plaines étaient autant de pâturages, de parcours pour le cheval, que le seigneur féodal met bien au-dessus du serf, du main-mortable, voué par lui à l'opprobre. Le cheval est soigné, cultivé, paré comme un être humain, il fait l'orgueil de son maître.

Souvent le sol généreux de la France semble même inviter l'homme à la culture, au travail. Il voyait naître comme d'eux-mêmes les céréales, les fruits, les légumes et surtout la vigne. Et l'affranchissement du serf, de la commune, était en effet l'arrêt des cieux plus encore que l'acte d'une politique généreuse chez le monarque et tout l'État (44).

L'autorité et la puissance publique suivaient le progrès ascendant de la commune, de l'affranchissement : la petite propriété commença de naître et de féconder la France. Le serf, l'esclave s'attacha à la terre, au pays qui s'attachait à lui. Il eut une famille, une commune, une patrie !

De tous les affranchissements de serfs, le plus étonnant peut-être, du moins celui qui parle le plus à la pensée, c'est l'affranchissement de *Saint-Pierre des Fossés* (Saint-Maur). Il était resté la dernière retraite de ces terribles *Bagaudes*, organisés en bandes de partisans après l'asservissement des Gaules, et qui firent tant de mal aux Romains lors de l'invasion des peuples du Nord. Saint-Pierre des Fossés (45), ou

lieu *désert*, puisqu'il ne comptait que des *serfs*, était encore très-redouté, et en effet très-redoutable. La plupart de ses serfs, à défaut d'armes, avaient la ressource du bâton, dont ils jouaient avec une adresse prodigieuse : le bâton est à la fois pour eux une arme offensive et défensive. Sur toute la terre affranchie la force était opposée à la force. Dans les solitudes où les hôtes sont en multitude, le roi Louis fait bâtir des châteaux-forts. Ils sont autant de défenses pour la monarchie communale, et d'appuis ou de points de retraite pour les *colons*. Ainsi s'éleva, dans la vaste forêt de Saint-Germain en Laye, le château de *Karoli-Vanæ*; et les *Loges*, qui se bâtirent innombrables dans la forêt, y eurent un recours protecteur.

Les environs de Paris furent protégés de même par un grand nombre de châteaux royaux, assez forts pour résister aux attaques des seigneurs féodaux. La ville de Paris, lieu de culture aussi, et de commerce par eau, reçut de beaux et nombreux priviléges. En peu de temps sa population s'accrut au point de commander une nouvelle enceinte, que Louis VI fit fortifier.

Ces détails ne seront minutieux ou superflus que pour les esprits frivoles ou faux. Les sages, les amis de l'homme y trouveront, je le crois, un grand et vif attrait. C'est à eux que j'adresse mes écrits; et, après tout, chacun en lisant peut se dire à soi-même : *De te narratur historia*, c'est ton histoire, c'est ta leçon!

Le serf, l'esclave, la pauvre créature main-mortable, disons-nous, n'est plus une *chose*, un vil instrument; c'est un *homme!* et un homme appelé à penser. Car si par son travail et sa moralité il peut acheter le droit de bourgeoisie (au prix de cinq sous) dans une commune, il devient aussi bourgeois; et il peut succéder, lui aussi, à un *puissant-homme*.

Mais en attendant, seulement *un hôte*, et par conséquent un homme aussi, par le fait de l'affranchissement, il entre et demeure dans le droit civil; il est appelé *en témoignage*. Cet

appel du pauvre, du faible en témoignage, est un encouragement à la plainte. La justice s'instruit : elle n'est plus consommée *en repos*; c'est-à-dire *en secret*, soudaine, et selon la volonté absolue du seigneur, ou même selon son caprice. Sur la terre de la monarchie communale, c'est *en appert*, au grand jour, que la justice s'instruit dans tous ses degrés. C'est dans la maison de commune, ouverte à tous; c'est aux parvis des églises, ou sur les hauts lieux, aux *portes* des palais, des villes, à la manière des Hébreux, qu'elle entend, voit et juge. Les faits, les enquêtes, les témoignages sont constatés, écrits; les délits, les crimes sont avérés : toute une population la peut suivre, la peut entendre, la peut apprécier : c'est l'intérêt de tous.

Les municipaux et échevins ou consuls, en un mot, les *puissants-hommes*, sont choisis, par droit d'élection, entre les notables ayant *juré* la commune, et au nombre de vingt-quatre, savoir : douze municipaux et douze jurés ou échevins. Ils nomment pour *maire* trois candidats, et le roi fait son choix entre les trois. Si la commune reste un certain laps de temps sans maire, le roi a le droit de nommer.

Toute l'organisation municipale, comme du temps des Gaules, se fait par *droit d'élection*; tout est soumis au protégé de l'*esprit d'association* : aussi le cri général dans le besoin de l'affranchissement est-il le rappel des antiques *Us et coutumes !*

Si la commune a le devoir de concourir au maintien du trône, à la défense générale du pays, le roi a le devoir aussi de *protéger*, de défendre la commune : il en fait, lui aussi, le serment solennel. Il jure de *ne jamais laisser sortir la ville, le bourg affranchis, de ses mains pour retourner au seigneur.*

Parmi les villes et bourgs constitués *communes* en 1108, il faut distinguer Noyon (46). Sa Charte est une des plus complètes qui soient parvenues jusqu'à nous. Elle est rédigée et voulue *au point* de Cambrai, c'est-à-dire sur le modèle de la Charte de cette ville. Celle de Noyon servit de type, à son

tour, au plus grand nombre des communes qui s'affranchirent successivement. Elle eut encore ce caractère remarquable, qu'elle s'érigea sans opposition. Son évêque, Baudry de Sarchainville, homme vraiment angélique par ses mœurs, son caractère, ses vertus, appela toutes ses ouailles à la liberté.

Laon, commune *au point* de Noyon, ne fut pas aussi heureuse. Elle fut cruellement disputée par son évêque Gaudry, Normand de la conquête, et bien digne d'en être. Il avait tous les vices de la féodalité : mœurs brutales, avarice folle, orgueil sauvage, ce n'est pas lui qui put vouloir renoncer à ses droits féodaux et consentir la liberté de tous. Plutôt mourir : et il mourut.

Amiens acheta chèrement aussi sa commune. Elle comptait cinq parçonniers ou ayants-droit : le roi, l'évêque Joscelin, noble et digne émule de Baudry de Sarchainville, évêque de Noyon ; Enguerrand de Coucy, le vidame et le seigneur d'une *tour* appelée *Châtillon*. Tous les trois opposèrent une résistance acharnée, barbare. Enguerrand de Coucy fit trève à sa guerre impie contre son fils Thomas, pour réunir toutes ses forces contre la ville, en détruire la commune, réduire enfin *toutes ces chétives gens, toutes ces gens de néant, bouchers, taverniers ; tous ces mécréants,* qui osent vouloir être libres, et se dire *des hommes !* Dans le plus terrible de cette guerre atroce, on vit quatre-vingts femmes de la ville s'immoler héroïquement pour le maintien de la commune et de leur *Charte*. L'évêque Joscelin donnait l'exemple de l'héroïsme dans le combat, comme sa vie entière donnait celui de toutes les vertus.

L'ère de l'affranchissement est celle de la lutte de la féodalité contre le droit commun. Bien du sang devait être versé encore, bien des malheurs s'amonceler encore avant que cette révolution fût consommée : du moins elle fut la dernière révolution sociale qui dût éclater en France ; car celle de 89 est encore la *Commune* recouvrée par le peuple, ayant péri sous la main des rois. Le vertueux Louis XVI en eût rappelé l'en-

...tions connues se sont succédé avec les siècles ...és, et en ont changé la forme religieuse et politi... changer entièrement le caractère des peuples indi... ...volution des *Druides* surmontant les rois; les ... leur tour, surmontés par l'*Aristocratie militaire;* ...ution *Populaire* triomphant des deux autres; la *Révo-* ...*Romaine;* la *Révolution Franque* et le mouvement féo... qui n'en est que le corollaire, enté sur le même régime; ...*lution du Christianisme*, traversant les deux autres ...'elle traverse les siècles, venant prêter son évangélique ... la *Révolution Communale*, pour le salut de tous: ...alliance bénie des peuples, qu'elle rend à leur première ... Ainsi, tout l'univers moral et religieux, comme l'uni... ...tériel, obéit au même mouvement perpétuel: il gravite ...terrompre sa marche éternellement ascendante, lors ...qu'il semble, aux yeux du vulgaire, le plus abaissé. ...out est soumis à une loi immuable, qui n'est point d'ici... ...tout nous montre, au départ comme au retour, le triom... ...seul bien qui ne change point, la vertu, divine puis... ... l'homme et sa plus grande gloire: *Dieu le veut!*

...eurs historiens, ou prévenus, ou ignorants, ont consi... ... Louis VI avait personnellement affranchi peu de ...stitué peu de communes. Mais ce prince n'a pu af... ... que les villes et les bourgs qui relevaient de la cou... ... qui lui appartenaient en propre; et ...

mêmes écrivains n'ont reproduit que des fragments de Chartes, et souvent même une seule des dispositions qui les durent compléter. La confirmation des Chartes de Bourges, de Noyon, de Laon, d'Amiens, de Beauvais, d'Étampes, etc., etc., de la part de Louis VII, qui en a annulé plusieurs sous son règne, établissent les faits et leurs preuves. Après tout, il faudrait pouvoir nier et le régime féodal et sa puissance à cette époque, pour croire que les seigneurs eussent laissé subsister la commune si elle avait été aussi peu redoutable (47).

Quand le roi Louis n'aurait fait, par son acte immortel, qu'imprimer le mouvement communal, et provoquer des sympathies, des imitateurs, il commanderait encore les hommages de la postérité.

Des seigneurs suzerains, soit intérêt ou entraînement, affranchirent leurs villes et bourgs, leurs serfs ou main-mortables : le roi n'avait alors qu'à confirmer. Tous comptaient de vastes solitudes, des déserts sans limites : souvent misérables au sein même de leurs richesses folles, leurs misères faisaient la fortune du pauvre.

Le culte chrétien eut également ses gloires communales. Il offrit plus d'un Joscelin, plus d'un Baudry de Sarchainville : affranchir, c'était, selon ces vertueux prélats, obéir au précepte de la charité évangélique, vraie grandeur de l'amour humain et le touchant symbole de l'égalité. Partout où l'homme vraiment chrétien voit un frère, il comprend l'égalité du droit, lors même que la nature le refuse dans le domaine de l'intelligence ou de la fortune. Comme leur roi, ces hommes de l'Évangile, au niveau de leur siècle, ils enseignent à subir en paix les nécessités qu'il impose.

Les abbayes les subissaient plus étroitement encore : dès long-temps leurs domaines immenses excitent, allument la jalousie et la convoitise des grands vasseaux, assez forts pour les ravager impunément. Dans leurs excursions, soudaines comme la foudre, ils ne respectent rien; rien n'est sacré pour eux : ils pillent tout, ravagent tout; véritables Danois en

Francs, les églises, les autels, les tombeaux, sont souillés de leurs excès impies; tout ce qui donne de l'or, des richesses, est de bonne prise : les vases sacrés, les croix, si elles sont en or ou en argent; les reliques les plus vénérées et couvertes de pierres précieuses sont le partage commun des vainqueurs. Les seigneurs en font un honteux trafic; et les traités, après la dévastation, s'ils daignent consentir des traités, sont d'un brigand. Les documents qui le prouvent ne manquent point à l'historien indigné : ils affoulent.

Pour opposer la force à la force, et pour s'enrichir, les abbayes des environs de Paris eurent la nécessité d'affranchir leurs serfs en multitude, et par le même mode que la couronne. Celle de Saint-Denis, une des plus vastes de la France, traite, par exemple, avec les serfs de Vaucresson, d'Essonne, etc., lieux *déserts*, c'est-à-dire habités par des serfs. Ils sont maintenant des *hôtes;* et pour douze deniers de redevance annuelle par chaque arpent un quart, ils deviennent les fermiers de l'abbaye, ils sont des *hôtes :* libre à eux de la quitter à l'échéance de leur terme, s'ils ont à s'en plaindre; car, et de même que les hôtes de la couronne ou les bourgeois des communes, leur redevance payée, ils doivent être exempts de toutes charges ou *achoisons.* Suger était alors l'abbé du monastère : un des hommes les plus éminents du siècle par sa haute intelligence, il ne pouvait en ignorer les besoins, et en particulier ceux de son abbaye. Il en fit, au moyen de l'affranchissement d'une grande partie de ses serfs, la plus riche abbaye qu'il y eût en France. Il mena bientôt le train d'un prince, d'un roi; et, imposant à tous, il ne marcha plus qu'escorté de six cents hommes d'armes à cheval, et vécut de tout le luxe d'un mondain.

Ces abbayes et ces seigneurs suzerains accordent cet affranchissement, premier degré de la puissance communale, sous le consentement du roi; il demeure le *Patron* de toutes les communes, le protecteur de tous les hôtes du royaume, quel-que soit le pouvoir du seigneur qui affranchit. Ainsi ces

misérables huttes, ces réceptacles hideux de cultivateurs dans les champs, de bûcherons dans les bois, de forgerons dans les *ferrières* si nombreuses, sont tout-à-coup métamorphosées en *demeures* hospitalières d'hommes, de femmes, d'enfants, de serviteurs libres. Où l'on ne comptait que des individus cadastrés en troupeaux comme des bêtes de somme, on voit des familles, et tels lieux, *ostises*, *villiers*, *paroisses*, qui ne comptaient que des esclaves ou main-mortables, comptent des hommes, des bourgeois, des frères, des égaux, ou des *pairs*.

Bien des siècles de douleurs, de misères, de servitude et d'abjection, avaient passé sur ces tristes gradations, et sans que le cœur du féodal ou du Franc s'en émût de pitié.

Mais de proche en proche, sous la puissance de la nécessité ou de l'imitation, soit pour obéir au monarque, ou seulement pour lui plaire, l'institution communale n'est plus un mouvement qui doive être passager, fugitif; c'est une révolution sociale, et la révolution la plus sainte, se confondant en doctrine, en précepte, dans la divine révolution du Christianisme.

Le changement d'aspect chez la créature humaine, chez le peuple affranchi, fut si prompt, si complet, qu'il demeura à la fois le témoignage le plus authentique que le peuple des Gaules, si asservi et abaissé qu'il fût, conservait encore, sous le poids même de ses fers, cette intelligence et cette moralité natives qui le distinguent à jamais entre toutes les nations.

Et voyez : l'intelligence de l'administration communale, de sa juridiction au premier degré, est comprise comme si elle était innée ou qu'elle n'eût jamais été interrompue; effet naturel de l'absolue nécessité qui caractérise une époque appelant tous les hommes à tout.

La féodalité, comme les deux Romes, avait dit : *A nous tout!* La commune dit à son tour, et selon l'éternelle justice humaine : *Tous à tout!* Et l'ère barbare de la servitude par l'isolement passa; la toute-puissance féodale déclina, avec

elle l'immobilité de la main-morte ; et cette féodalité aux mains de fer devait périr dans les chaînes mêmes qu'elle avait si cruellement forgées. *Dieu le veut!* il ne nous a pas donné l'intelligence pour la flétrir et la dégrader.

La France recouvra, sous le régime communal, cette vie de mouvement et de liberté qui est dans ses instincts immortels ; elle y trouva à la fois un aliment nécessaire à cette prodigieuse activité qui n'a point d'égale, si ce n'est chez les Arabes, et qui semble indiquer une même origine. Et l'on peut dire que si l'affranchissement des communes et du serf fut une inévitable nécessité de l'époque, il est aussi un acte de haute sagesse chez le souverain. Occuper, c'est régner ; appeler à l'intelligence de l'homme, c'est glorifier le Créateur.

Un fait très-remarquable, c'est que tout appela à l'intelligence de l'homme ; il n'y eut pas jusqu'au jeu qui ne parlât à sa pensée : les échecs, partout interdits, et la triste image de l'état social à cette époque, furent partout répandus ; ils devinrent un jeu passionné, universel.

De la source communale jaillirent tout-à-coup une foule de beaux, de grands caractères, de puissances intellectuelles, que féconde la nationalité et que la vie communale perpétue. Et cette éternelle vérité, que Dieu a tout créé pour tous, ressort, éclate ici pour l'enseignement de tous.

Il y eut émulation générale, sinon également partagée. Sur les détroits ou frontières de chaque souveraineté ou fief absolu, au cœur même de ces souverainetés, de ces fiefs, s'élèvent des souverainetés communales ; ou bien, à défaut de communes, des réunions, des populations d'*hôtes*, des ostises, qui en sont le premier degré.

La France commença d'être sous la protection d'un *nouveau droit public*, d'un *nouveau monde;* tout commença de changer de face, de *changer de main*. La *manumission* créa effectivement une nouvelle puissance sociale, un nouveau monde.

Mais non, ce n'est pas un nouveau monde, un nouveau

droit public : c'est la sainte rénovation du droit antique, du monde antique ; c'est le retour aux premières origines sociales : *Dieu le veut !*

L'organisation nationale de Hugues Capet au dixième siècle, et l'organisation communale du généreux Louis VI au douzième, se reproduisirent d'elles-mêmes et par la seule puissance des choses ; puissance qui impose, règle et féconde les mouvements des sociétés, et qui avance toujours par sa propre force, se riant des vains efforts de ces hommes corrompus et corrupteurs, éternels ennemis de la dignité humaine, autant qu'ils le sont du bonheur des peuples. Le génie des révolutions sociales n'est autre que la nécessité, la voix du destin de l'homme ici-bas.

A Hugues Capet, et plus encore à Louis VI, la gloire d'avoir compris cette voix, cette puissance éternelle, et de l'avoir fécondée.

Il n'est pas vrai, comme le disent généralement les historiens, que le peuple romain a péri parce qu'il était le type de la société antique. La société antique, témoin les Hébreux, ne connut point l'esclavage, et les Romains en firent un principe social.

La féodalité ne put s'y méprendre : très-sagace et très-habile dans la science fatale de l'esclavage par l'isolement, elle sut prévoir que le triomphe de la révolution communale la devait surmonter, si elle ne l'arrêtait dans sa marche ascendante. Elle poussa des cris de fureur, d'extermination, le cri d'une guerre à mort, et contre le roi, et contre *ces gens de néant, ces chétives gens, ces bouchers et taverniers*, vrais *mécréants*, qui osent être *libres* et se dire *des hommes !*

Ce cri eut son écho terrible à Rome ; Rome, plus sagace et plus habile encore dans cette même science fatale que tous les féodaux ensemble. Elle se ligue avec eux, ouvertement ou en secret, selon les temps, les occurrences et les révolutions.

Désormais, en France, trois puissances ennemies qu'il faut

combattre, ou dont il faut incessamment neutraliser les efforts : Rome, la féodalité, l'Angleterre.

Les rois normands de l'Angleterre, assis sur leurs conquêtes, avaient songé à les étendre plus loin. Ils font successivement preuve d'une politique subtile, tortueuse, mensongère, qui rompt souvent les projets les mieux concertés et les vues les plus généreuses. Ils ont à la fois la force matérielle et la puissance ; mais ils ont aussi la menaçante nécessité d'occuper, de satisfaire tous ces Normands de la conquête, jaloux les uns des autres, et dont l'avarice comme l'orgueil égalent l'ambition effrénée. Ils fomentent incessamment des troubles en France ; ils y allument la guerre civile ; ils demeurent à toujours les appuis secrets et très-redoutables des seigneurs français, dévorés, comme les Normands de la conquête, d'un même orgueil sauvage, d'une même avarice folle, de pareils instincts d'ambition frénétique. Au moment de partir en guerres extravagantes de présomption, ils diraient tous à leur dame ce que Bouchard II, comte de Corbeil, dit à la sienne, Alix de Crécy : « Noble comtesse, donnez joyeusement cest espée à votre noble baron : il la reçoit de votre main comte, il vous la rapportera cejourd'uy roi de France. » Et, ce jour même, Bouchard fut tué d'un coup de lance dans le combat par Étienne de Chartres.

En un mot, la rébellion comme les attaques de tous ces seigneurs insensés sont désormais combinées avec les attaques ou les invasions de l'Angleterre, et des siècles de guerres vont se succéder, sans éteindre chez les héritiers de ces Français félons les passions honteuses et funestes qui ont dévoré leurs pères, sans changer jamais chez eux la criminelle politique de faire prédominer en France la puissance et la politique de l'Angleterre sur celles de leur propre patrie, afin de conserver ou reconquérir tout leur pouvoir féodal.

Ainsi Henri Ier, au mépris des traités, garde la forteresse de Gisors, qu'il devait raser ; il allume, il envenime une guerre d'extermination en Normandie et dans le Maine ; il oppose

entre elles les maisons de Talvas ou de Ponthieu et celles de Rotrou, de Bellesme. Sur ce terrain inondé de sang, il a pour auxiliaires les comtes de Blois, d'Anjou, de Mortagne, de Rotrou, et d'autres grands seigneurs.

En même temps, les seigneurs des environs de Paris se soulèvent : en tête paraissent les comtes de Corbeil, de Montlhéry, de Châteaufort, de la Ferté-Alep, et Thomas, comte de Marles, fils d'Enguerrand de Coucy, redoutable par sa cruauté. Il est signalé comme un des ennemis les plus acharnés contre le roi. Son château de Crécy, fameux par les traits de barbarie qui s'y commettaient, était la terreur des seigneurs sans défense et de toutes les populations voisines. Il faisait la guerre à son propre père, comment ne l'aurait-il pas faite à son roi? Hugues, seigneur du Puiset et de Toury, le plus hardi de tous, fut le premier à donner le signal. De simple châtelain, il s'était fait, par violence et contre tout droit, feudataire sous Philippe Ier. Le signal donné, il met tout à feu et à sang dans les environs de Paris.

Un cri d'horreur s'éleva dans tout le pays ravagé, incendié, trempé de sang. Thibaut, comte de Champagne, sa femme, les nobles, les habitants des villes, des bourgs, les prêtres, les moines, vinrent en masse se plaindre au roi Louis. Ce bon
1112 prince convoque aussitôt à Melun un parlement mémorable. Il fut le plus nombreux et le plus solennel qui ait eu lieu sous les Capets.

On y vit force princes, hauts barons ou seigneurs, et une multitude de nobles, de prélats, d'abbés, de moines, et d'*hommes de toutes sortes*. Le seigneur chargé de porter la parole au nom de tous y fit l'effroyable récit de tous les brigandages, de toutes les cruautés et perfidies de Hugues et de ses complices; et, au nom de tous aussi, il supplie le roi Louis de se mettre en campagne, de donner le calme à tant de cités au désespoir, à tout ce royaume de France, gouverné par un prince aussi magnanime qu'il est habile et zélé pour le repos et le bonheur de son peuple.

Le roi lève aussitôt une armée, il marche sur Hugues; il
investit son château du Puiset, un des plus forts du pays; il 1112
le tient assiégé durant trois ans : il s'en rend maître et va
s'emparer de Toury, qui en est éloigné d'une lieue et demie
environ. Et Hugues, dont l'orgueil féroce n'avait épargné ni
les rois ni les peuples, fut forcé de venir crier merci. Louis VI 1115
lui laissa la vie; mais ses châteaux furent rasés, ses fiefs et le
comté de Corbeil furent confisqués et incorporés à la couronne. Des communes nouvelles sortirent de ces ruines; la puissance publique s'en accrut, et avec elle la régénération sociale.

Les seigneurs félons ne faisaient pas seulement la guerre ouverte, ils faisaient encore, par surprise, embûches ou perfidies, le métier de brigands. Armés à la légère, ils couraient *la petite proie*, quand ils n'étaient pas assez nombreux, assez forts pour faire *la grosse proie*. Souvent, cachés dans des forteresses improvisées en bois, ils s'attaquaient aux voyageurs, aux marchands, aux pèlerins, quelque nombreuses que fussent leurs caravanes, car on ne marchait pas autrement : ils les pillaient, prenaient leurs chevaux, partageaient entre eux *la proie*. La première part appartenait au seigneur suzerain dont ils relevaient, et qui, malgré l'orgueil du rang et la pompe du titre, faisait comme eux ce métier de brigand, de voleur. Sur les chemins publics, et couverts de leur armure de fer, ils attaquent de même les passants. Ils remplissent les rues des villes, des bourgs, de leurs sicaires. Sur mer, ils sont d'atroces pirates. Et, ce que l'on a peine à croire, vraiment, et pourtant ce qui ne peut être nié, des princes, des barons du premier rang sont les chefs, ou cachés, ou même évidents, de ces bandes de scélérats! oui, ils partagent avec eux *la grosse* ou *la petite proie*, selon qu'ils ont pillé ou une ville, ou un bourg, ou un navire, ou bien selon qu'ils ont ravagé une province, une flotte.

Que s'ils donnent à leurs expéditions une plus grande étendue, et que leurs forces matérielles ne suffisent point, ils achè-

tent les bandes permanentes des *Routiers*, des *Brabançons*, plus atroces encore, et qui se vendent à qui les paye. D'une valeur féroce, leur présence comme leur attaque est terrible, et leurs ravages laissent des traces profondes. Souvent ces bandes sont commandées par des seigneurs du plus haut rang.

Remarquez, en outre, que les causes de guerres, de combats, de querelles, étaient incessantes. L'innombrable série de droits chez les seigneurs absolus, ceux qu'ils s'arrogent, l'oubli même d'une simple forme, font naître les occasions, les prétextes ; et les guerres, et les combats, et les querelles, se vident toujours au plus grand et triste dommage des peuples, des hôtes. Étreints sous cette main de fer, s'ils tentent de la soulever, vaincus, ils retombent plus bas, plus malheureux ; vainqueurs, l'excommunication est toujours là pour les foudroyer.

Une de ces honteuses expéditions fit mettre Louis VI en campagne : ce fut contre Hugues de Pompone, châtelain de Gournay-sur-Marne ; il était vassal de Guy le Rouge, seigneur suzerain. Hugues pillait tous les bateaux qui passaient sur la Marne ; il enlevait sur les grands chemins les chevaux des marchands. Le roi Louis VI alla assiéger le château, qui fut bientôt en son pouvoir, et il le fit raser.

Un château rasé, une nouvelle commune érigée, étaient une fête populaire : le peuple compte un ennemi de moins où le château-fort n'est plus. Celui de Montlhéry, la terreur des populations et des seigneurs voisins, trop faibles contre une masse si redoutable, Montlhéry fut pris par le roi, comme l'avait été le Puiset. Il le fit démanteler (48). La grosse tour seule resta debout, comme un présage. Nous le rappellerons solennellement dans la suite de cet ouvrage. La seigneurie de Châteaufort, une des plus étendues de la France, et qui relevait de Montlhéry, même objet de terreur, eut le même sort. Désormais le roi de France peut aller librement, sans escorte, de Paris à Étampes, à Melun, à Orléans ; liberté que ces insolents suzerains n'avait pas permise au feu roi, Philippe Ier.

Ce prince se disait *vieilli avant le temps par les soucis et les chagrins que lui causa Montlhéry*. Nous voyons encore aujourd'hui les ruines de ce château, terrible alors d'aspect, d'étendue, pouvant, comme tous les châteaux des grands feudataires, renfermer une armée entière, et qui à eux seuls sont et demeurent toute l'histoire du moyen âge. Ces ruines, dans nos temps de civilisation et de liberté, ne sont plus que des ornements antiques qui se détachent, muets, impuissants, au milieu de nombreuses communes, villes, bourgs, villages et hameaux, riches de leurs moissons ou de leur industrie !

En même temps le roi Louis réformait les justices du royaume, soit seigneuriales, soit royales même, que les abus et les violences des pouvoirs avaient défigurées ou détruites. Toutes les juridictions, et principalement celles des évêques, étaient souillées des plus honteuses rapines ; mais plutôt la justice n'était qu'un horrible assemblage de brigandages et de cruautés. On faisait des coupables, des criminels, pour gagner des amendes ; on obtenait par la crainte ou même par la torture des présents illicites, des cessions de biens ; on exerçait les plus cruelles vexations. Que s'il y avait contestations entre le faible ou le pauvre et les seigneurs puissants, les biens étaient saisis et vendus par leurs satellites armés. Tous les moyens, quels qu'ils fussent, étaient bons s'ils produisaient le butin : querelles suscitées, nouveaux droits exigés, piéges tendus, crimes imaginaires, tout était mis en œuvre. Les juridictions des évêques avaient encore pour auxiliaire l'excommunication, dont le moindre abus était la vente des absolutions. L'interdit se levait à prix d'argent ; et souvent, à peine levé, il était fulminé de nouveau et plus terrible encore. Rien de plus commun que le spectacle de malheureux chargés de chaînes pour avoir leur argent. Les victimes trop faibles ou menacées n'osaient recourir à la plainte, appeler à la justice du roi, justice suprême, et selon son droit. La justice suprême, souvent impuissante, comme la royauté, était aussi en beaucoup de ressorts souillée des mêmes abus par

les officiers de la couronne. Depuis l'avénement de Hugues Capet au trône, le comté de Paris et tous les grands fiefs du domaine avaient cessé d'être justice comtable ou seigneuriale. Elle était administrée par un *Prévôt*. Le prévôt était l'homme du gouvernement. D'ordinaire il n'en était ni plus juste ni plus humain.

Louis, pour remédier à d'aussi criants abus, commanda des enquêtes générales, sévères : elles encouragèrent à la plainte. Il envoya des commissaires pour les faire et pour éclairer les juges. Il exigea une justice prompte, et il réduisit les amendes : celles de soixante sous furent abaissées à cinq sous, et les amendes de cinq sous à onze deniers.

Sage autant qu'il était juste, il se montra zélé protecteur de l'Église. Mais il saisissait avec une grande vigueur toutes les occasions de défendre ou rétablir les droits et priviléges des libertés gallicanes. Et à ce sujet, il consent, dit-il, que Raoul, nommé par le pape à l'évêché de Reims, y soit intronisé; mais sous l'expresse et formelle condition que Raoul confessera publiquement tenir son évêché du roi, rappelant par les faits même, et à l'exemple de Hugues Capet, le fameux principe gallican : le roi nomme, et le pape institue.

Que si des circonstances impérieuses le forçaient de différer l'action de la justice, il la reprenait en temps opportun. Ainsi ce bon prince vengea dans les dernières années de sa vie le meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, homme insigne, et un des plus beaux ornements du siècle.

Durant tout son règne, il eut toujours l'arme au poing pour combattre la féodalité, et les rois normands de l'Angleterre. Ils étaient plus politiques que lui, disent nos chroniques. Il serait plus exact de dire qu'ils étaient moins sincères et moins probes. Plus d'une fois vaincu, et après une alternative de
1119 succès et de revers, il perdit la bataille de Senneville, et il fut forcé à des traités onéreux. Il laissa au roi Henri Ier la Normandie et la Bretagne. Il est vrai que cette cession fut faite sous la condition de l'hommage.

Louis savait attendre et préparer. Une circonstance favorable se présenta pour reconquérir ces deux provinces à la suzeraineté de la couronne de France. Il la voulut saisir. Henri Ier, dépourvu des forces nécessaires pour espérer un succès, parvint à s'entendre avec l'empereur d'Allemagne, Henri V. La France parut menacée d'une invasion terrible. Louis VI ne la craignit point. Confiant dans le génie de la monarchie communale, et dans la haine invétérée que le régime des Francs a laissée dans tous les cœurs, il évoque les puissances nationales. Il appelle au courage, à la vaillance de tous pour la défense générale du pays contre l'invasion de l'étranger. Il soulève la France; et en peu de jours, et comme par enchantement, il se voit à la tête de la plus belle armée qu'on eût vue depuis des siècles.

La religion doit sanctifier ce beau mouvement. Louis va prendre sur l'autel même de l'abbaye de Saint-Denis le fameux oriflamme, antique bannière du Vexin *de France*, comté annexé à la couronne par Hugues Capet. L'oriflamme est sacré pour les populations. Louis, pour la première fois, en fait la bannière nationale. Sa vue électrise, exalte, enflamme les cœurs de tous les combattans, nobles et bourgeois. Louis marche à la tête de son armée, sur les bords du Rhin, où Henri V avait déjà rangé la sienne. Mais ce prince, étonné à l'aspect d'une si belle armée, d'une noblesse si brillante et si nombreuse, s'en retourna aussitôt dans ses États sans vouloir combattre.

Louis pouvait aisément conquérir la Normandie et la Bretagne. Les hauts feudataires donnèrent dans cette circonstance les signes certains de la politique secrète qui les liguait tous contre la monarchie devenant puissante. Ils refusèrent de marcher sur la Normandie et la Bretagne; non seulement ils voulaient tenir la monarchie faible et dépendante, mais encore ils songeaient à se ménager toujours un appui permanent sous la domination de l'Angleterre, et à la fois un prompt lieu de retraite s'ils étaient vaincus dans leur rébellion contre l'État.

Cette politique criminelle, un malheur grand et désastreux pour le présent, fut encore un plus triste présage pour l'avenir.

Mais Louis avait le don des prévisions les plus élevées. De même qu'il avait institué la Commune sans combattre, il négocia la conquête du magnifique duché de l'Aquitaine par un mariage : celui de son fils Louis VII ou *le Jeune*, avec Éléonore, la fille et l'unique héritière de Guillaume IX, duc de
1137 cette vaste province. Elle était alors de beaucoup plus vaste que de nos jours. Je ne crains pas d'affirmer qu'avec tous ses annexes, elle comprenait presque un tiers de la France. Conquête immense pour la monarchie française, par sa valeur matérielle, par sa position commerciale, et plus encore par ses puissances morales et politiques. L'Aquitaine, comme tout le Midi, comme le Béarn qui la confine, avait conservé ses antiques institutions. Quoique plus ou moins altérées par les lois canoniques, selon les temps et le caractère individuel des chefs suzerains, elles conservaient encore un grand éclat, et cet éclat, en rapport intime désormais avec la Commune de Louis VI, ne pouvait que s'accroître.

Avec la même sagesse et prévision, Louis sut profiter de l'horrible anarchie de la papauté ; il éteignit en France le schisme pernicieux que la double élection des deux papes Innocent II et Anaclet II avait allumée ; elle s'était faite simultanément ; elle partageait l'Europe, divisait la France, et la menaçait de la plus désastreuse perturbation.

Ce schisme fut éteint en France, après quatre conciles célébrés par Innocent II. Le dernier, le plus solennel de tous,
1131 se tint à Reims. Le pape Innocent II y excommunia le pape Anaclet, et il sacra Louis VI. Ce prince venait de perdre son fils aîné, Philippe, prince de la plus grande espérance. Comme son père, dont il avait toutes les vertus, il était adoré du peuple. Sa mort causa une douleur universelle. Louis, qui se voyait renaître dans ce fils pour le salut de la France, en reçut une atteinte mortelle ; il prononça dans ce concile un discours qui fit fondre en larmes tout l'auditoire. Le pape Innocent II,

répondant à ce discours, qualifie Louis *le monarque de la nation la plus généreuse et la plus noble qui soit au monde*. Son discours est admirable par la force de la pensée et la correction du langage.

Durant son exil en France, il sut fléchir avec sagesse aux temps et aux circonstances. Il s'était d'abord conduit par les conseils de saint Bernard; mais il se refroidit avec lui; reprochant à ce moine, emporté dans son zèle exclusif pour l'Eglise, *d'entrer trop avant dans les affaires politiques pour conserver la liberté d'esprit nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs ecclésiastiques*. Tout justifiait ce langage. La France puissante et prospère avait vu sous le règne de Louis VI jusqu'à cinq papes chercher un asile dans son sein : Innocent II était le cinquième.

Le roi cependant la tenait en paix avec l'Italie, avec l'Allemagne, avec les Espagnes, dont les institutions se trouvaient être maintenant sous la protection d'un même esprit public, depuis la révolution communale.

Pourtant ce n'étaient plus les mêmes Espagnes encore pures de tout pouvoir étranger; la loi canonique s'y était étendue et fortifiée à la faveur des innombrables couvents qui en couvraient le sol. Elles avaient perdu le bienfait social de l'unité monarchique. Nombre de souverainetés s'étaient constituées royaumes; et ces royaumes n'étaient pas seulement en guerres permanentes avec les Arabes : dominés désormais et sans le savoir par un pouvoir secret et destructeur, ils étaient encore en guerre entre eux. C'était néanmoins sous le drapeau de leur antique *Fuero* qu'ils s'étaient constitués. Mais ce vieux code, qui fit leur gloire, s'était aussi imprégné du droit canonique; et chez eux la loi du hasard et de la brutalité, le duel, était aussi une forme ou arrêt de justice. Un coup d'épée avait dû décider en Castille, sous Alphonse VI, la haute question religieuse et sociale du culte *Muzarabe* ou Gothique, et du culte Catholique (49). Les juifs commençaient d'être cruellement persécutés dans les localités où les Arabes n'avaient

plus la puissance; et le pouvoir juridique du Saint-Siége s'avançait à grands pas dans toutes les nouvelles monarchies; toutes s'intitulaient *Catholiques*. C'était en opposition naturelle avec le culte de l'Islamisme et le culte Judaïque.

J'oserai soumettre aux méditations des sages une remarque frappante et qui ressort des faits mêmes : sous la première et la seconde race, et même au commencement de la troisième, la France conservait à peine un reste défiguré de quelques lois ou coutumes qui fût en vigueur. Cependant les libertés Gallicanes, toujours évoquées, se transmettaient d'âge en âge comme un héritage impérissable qui dut protéger la monarchie et le clergé lui-même contre l'absolu pouvoir des papes et des évêques. Les Espagnes, au contraire, conservaient intègres et très-vivaces leurs *Fueros*, principe surnaturel qui résistait aux ravages des siècles; et en même temps elles voyaient s'introduire et s'accroître toujours plus actif, plus puissant, le pouvoir monacal, ce premier degré du tribunal funeste qui rongea peu à peu la belle vie politique, morale et religieuse des Espagnes, et la dégrada enfin de sa noble origine.

Néanmoins à cette époque et malgré ses guerres, ses dissidences, les Espagnes étaient encore populeuses, très-bien cultivées, prospères; elles brillaient encore des derniers reflets de leur civilisation. L'Arabe en entretenait encore le flambeau. Une foule de grands hommes, de savants, d'artistes, y faisaient fleurir les lettres, les sciences chères à l'humanité. Les synagogues des juifs étaient très-florissantes en rabbins et en docteurs de la loi mosaïque. Il y avait émulation de gloire chevaleresque entre l'Arabe et l'Espagnol, soit dans les armes, soit dans les lettres, ou les sciences, ou les arts. Les hommes étaient encore élevés sous des impressions fortes et puissantes. On voyait sortir encore du sein des Espagnes un grand nombre de caractères héroïques. La vue même de cette multitude de monuments que le plus grand des Abdérames, et après lui les Abassides, éleva sur leur sol, monuments qui

font encore aujourd'hui l'étonnement du monde, parlaient aux nobles cœurs; tout semblait dire que l'Espagnol dût conserver éternellement de sa physionomie antique, qu'il n'était au pouvoir de personne d'en effacer tous les traits.

La Castille, affranchie et constituée royaume, ne tarda guère à se distinguer entre tous les royaumes catholiques par ses instincts de grandeur, ses universités. Là, sur ce point de la terre Espagnole, si féconde en illustrations glorieuses, encore quelques années écoulées, et l'on verra naître une femme que Dieu destine à la France; et les Espagnes personnifiées dans Blanche de Castille seront encore, comme au temps des *Ibères*, pour les Gaules, un appui civilisateur.

La conquête de toute l'Aquitaine fut le dernier bienfait na- 1137
tional qui dût couronner la belle vie de Louis VI. Il en témoigna une grande et solennelle joie, la seule qui pût adoucir sa douleur mortelle. Peu après, il tomba dangereusement malade.

Tout le peuple, toute la France fut dans les larmes, dans le deuil le plus profond qui puisse jamais honorer une nation et son roi. Louis se fit transporter de Saint-Denis à Melun. Le peuple accourut de toutes parts pour voir encore une fois, disait-il, leur père, celui qui les a délivrés de la tyrannie des seigneurs. Les cultivateurs, les bûcherons et les forgerons, tous les hommes des champs, se portent à sa rencontre. Les campagnes sont désertes. L'air de Melun, renommé alors pour sa salubrité, eut un effet heureux. Une joie d'enthousiasme éclata sur tous les points de la France; ce fut la fête du peuple; elle fut de courte durée. Louis mourut peu après; *il avait* pu reconnaître du moins combien il était aimé, et cueillir la palme immortelle des grands cœurs.

Il était à Melun quand il mourut; ce fut le 1er août 1137, 1137
dans la cinquante-septième année de son âge, et la dix-neuvième d'un règne beau d'une gloire sans tache (50).

Il n'y avait plus qu'à suivre le grand chemin communal. La Commune vivifiait et l'homme et la liberté. Des universités

florissantes fécondaient l'intelligence. Une des plus célèbres alors était celle de Saint-Victor, fondée par Guillaume de Champeaux, qui y professa lui-même avec distinction. Une grande et vive émulation d'études éclata, même chez les femmes. Héloïse, bien supérieure à Abailard par la droiture de son jugement, la puissance de sa raison et la netteté de ses idées, Héloïse fut un beau modèle. Abailard cependant faisait briller, à travers ses erreurs, des vérités salutaires, des enseignements utiles; et quand il n'aurait reproduit que l'antique axiome : *Connais-toi toi-même*, c'est-à-dire sache ce que tu peux, ce que tu veux, le rendant populaire, il mérita de la civilisation et de l'humanité.

L'étude des lois et du droit romain était dans le même mouvement, et ce mouvement recevait encore une impulsion nouvelle par la découverte des Pandectes de Justinien, faite au
1135 sac d'Amalfi. Les moines donnaient l'exemple de l'étude du droit, de la jurisprudence; ils se faisaient avocats, et paraissaient au barreau. C'était en vain que saint Bernard faisait entendre la plainte contre cette introduction.

La France avait acquis une grande puissance politique, morale et religieuse. L'unité monarchique était consolidée, elle avait désormais ses appuis au cœur de la Commune. La Commune, sous Louis VI, comme la Nationalité sous Hugues Capet, avait poussé des racines profondes. Le grand règne de Louis VI finissait plein de gloire.

Mais pour le malheur de la France, ce grand règne fut l'héritage d'un prince petit d'intelligence et de caractère, petit en foi religieuse, en vues politiques, ombrageux, emporté, l'homme de ses passions quand il en devait être le maître : Louis VII, enfin.

Ce prince déplorable ne sut ni comprendre ni conserver son magnifique héritage; il ne sut pas mieux comprendre les besoins et les difficultés de l'époque. Sous son règne désastreux, l'Angleterre posséda toute l'Aquitaine, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, l'Angou-

mois, le Limousin, une grande partie de l'Auvergne et de la Saintonge. Elle contesta même à la France la suzeraineté du Languedoc; il le faut remarquer.

Une autre considération d'une bien plus haute portée politique, c'est l'impérieuse nécessité où se vit alors l'Angleterre de tolérer en France l'institution communale pour y conserver ses conquêtes. A toute tentative nouvelle, le roi Anglais, ou ses chefs d'armes, pour se concilier les esprits, avait soin d'annoncer d'avance la confirmation des antiques *Us et coutumes; il* promettait même de plus beaux et plus nombreux priviléges : ainsi, ce que les Anglais gagnaient en conquêtes, *ils le* perdaient en despotisme; et tandis que le malheureux peuple Anglais gémissait, esclave, sous un des gouvernements les plus tyranniques, depuis Guillaume, ses maîtres se voyaient forcés de respecter la Commune dans nos provinces vaincues; la liberté demeurait de fait en France; en Angleterre, la servitude!

Cette puissance même des choses est une tache de plus à la mémoire de Louis VII; elle sera sentie et développée dans le cours de cet ouvrage.

Philippe-Auguste, son fils, et l'ouvrage de la sage et habile Alix de Champagne (51); Philippe, le génie puissant de la nationalité, eut à reconquérir sur l'Angleterre tout ce que son père avait laissé enlever à la France.

Au nombre des conquêtes de ce grand prince, une des plus belles sans doute fut celle de *Blanche de Castille*, qu'il donna pour épouse à Louis VIII, son fils.

FIN DE L'INTRODUCTION.

NOTES DE L'INTRODUCTION.

Note 1, page XVI.

A la mort de Numa, tous les peuples voisins députèrent à Rome pour célébrer ses funérailles (672 ans avant Jésus-Christ).

Note 2, page XVI.

Solon eut pour contemporain et pour ami Anacharsis ; Scythe d'origine et de nation, Anacharsis n'en cultivait pas moins la philosophie. On prête à ce philosophe l'invention de la roue du potier. C'est un anachronisme : Homère, qui mourut vers 920, en parle dans son poème, c'est-à-dire près de trois cents ans après la prise de Troie.

Note 3, page XXVII.

Le Concile de Nantes (658 de Jésus-Christ) prononce anathème contre les *arbres* et les *pierres* que le peuple honore de ses hommages, trompé qu'il est, dit-il, par les *démons*. Ces arbres, ces pierres étant *consacrés au démon*, il faut les enlever des lieux mêmes les plus abandonnés, et si cachés qu'ils soient dans les forêts, afin que le peuple ne puisse retrouver tous ces monuments d'adoration auxquels il vient offrir ses vœux et ses présents.

Il fallut tolérer l'existence et la vue du Peulvan ou Pilier sacré du champ Dolant : la main de l'homme ne pouvant abattre alors un monument que les Gaulois avaient pu élever.

Il s'élève, dit l'abbé Manet, dont on ne saurait trop louer l'impartialité, *au milieu d'un vaste champ qu'il domine avec majesté. D'abord simple type de l'Être suprême tout-puissant, qui, comme une colonne pompeuse, soutient seule le poids de l'univers.*

Prodige de la difficulté vaincue, il est d'un seul bloc, et s'élève encore à vingt-neuf pieds ; il en a vingt-quatre de circonférence à sa base visible. Sa forme est à peu près pyramidale, et la pierre brute. Elle a traversé les siècles ; il est permis de demander si elle fut brute à son origine, et si le temps ou même la main des hommes ne l'ont pas dégradée.

Ce Peulvan est sur le territoire de Carfantin, et surmonté d'une croix.

Il y en a encore un autre près de Livet. On lui a donné le nom de Saint-Samson.

Note 4, page XXIX.

Les Romains avaient en horreur les Druides et les Gaulois, les Juifs et les Chrétiens, peuples adorateurs de l'Éternel. Ils les confondaient dans une commune haine; ils les accusaient sans cesse de grands crimes, de superstitions monstrueuses. Tacite lui-même, Tacite, le plus grand historien de l'antiquité, partagea la haine aveugle des Romains contre les Juifs. Il adopte la fable de la tête d'âne adorée par eux, et que l'historien Joseph reproche au stoïcien Possidonius, qui florissait trente ans avant Jésus-Christ; et cette calomnie, tout absurde qu'elle est, fut, sur son témoignage, universellement accréditée, établie. Les auteurs païens les plus célèbres la répètent; Plutarque la présente aussi comme une vérité.

Les Chrétiens furent bientôt accusés aussi d'adorer une idole représentée sous la forme d'un homme ayant des oreilles et des pieds d'âne. Tertullien, qui vivait au deuxième siècle, a vu dans la place de Rome un tableau représentant cette idole, et qui portait pour inscription : *le Dieu des Chrétiens ongle d'âne.*

Les Romains accusaient les Druides de sacrifices humains : quels noms donneront-ils, eux, à ces immolations de chrétiens, consommées en multitude dans leurs arènes, devant leurs temples païens, dans les places publiques et par leurs ordres ? Ils les jettent en proie aux bêtes féroces, ou, enduits de poix, de bitume, et par une dérision atroce, ils les brûlent en manière de flambeaux. Par une autre dérision aussi atroce et plus impie, ils les attachent à une croix, et ils les torturent.

Cette haine immonde des Romains contre les Juifs et les Chrétiens, les Druides et les Gaulois, adorateurs de l'Éternel, égara et flétrit la raison même des empereurs qui ont montré des vertus. Ainsi Marc-Aurèle, ce même Marc-Aurèle qui refusa les honneurs divins, et qui fit entendre ces belles paroles : *On ne doit élever des temples qu'aux Dieux et à la Vertu*, comme les autres Romains, il proscrit, il immole les Chrétiens.

Pour justifier leurs immolations atroces, ils accusent les Juifs, les Druides et les Chrétiens des plus grands crimes. Tous les ans, disent-ils, ils égorgent un enfant et boivent son sang. Si un fléau, une calamité désole la terre, si des crimes, des attentats sont consommés, sans connaître, ni savoir, ni examiner, ils en chargent les Juifs, les Druides, les Chrétiens, et ils les immolent à leur haine farouche et meurtrière.

Ils accusent les Druides du supplice de saint Symphorien, qui fut sacrifié à Autun pour n'avoir pas voulu y célébrer la fête de Cybèle. Mais elle était une des grandes divinités des Romains; et apparemment qu'ils

auraient empêché le supplice de cet apôtre du Christianisme, s'ils l'avaient voulu ; car leurs armées couvraient les Gaules. Ils étaient maîtres absolus d'Autun, la première ville Gauloise, après Marseille, qui leur ouvrit ses portes.

Dans le premier siècle, saint Trophime, converti par saint Paul, et l'un des soixante-douze disciples, persuade aux habitants d'Arles de ne plus répandre le sang des hommes dans les sacrifices, puisque la terre a été arrosée et purifiée par le sang du Christ. D'abord, s'il est vrai que ces paroles ne sont adressées qu'aux Druides, il peut n'être question ici que du sacrifice des malfaiteurs, des scélérats, déjà condamnés par la loi. En outre, la barbare *loi Claude* était exécutée dans toute sa cruauté dès le premier siècle ; et l'on faisait *brancher* tous les prêtres, tous les Gaulois qui osaient célébrer le culte Druidique ; et les Romains avaient fait du fameux *Lhan* d'Arles un temple pour leurs Dieux.

Que si les Romains s'émeuvent de pitié en présence de ces prétendus sacrifices Druidiques, hélas ! que n'ont-ils donc pitié aussi de ces multitudes d'hommes, de femmes, de jeunes hommes, de jeunes vierges qu'ils immolent ?

Ah ! leur barbarie avait une cause secrète : les Gaules, les Ibères et le pays Breton n'étaient pas les seuls théâtres de leurs persécutions.

La Grèce, dès le déclin de la république Romaine, avait l'empire des sciences, des lettres, des arts. Sylla, César, Auguste et Vespasien, vainqueurs tour à tour des Grecs infortunés, envahirent et ravagèrent ces belles contrées : ils en firent une province Romaine ; et la nuit de la vie humaine y commença pour y durer plus de deux mille ans. Cicéron dit lui-même que les lois de Solon étaient encore la législation générale de la Grèce au temps de l'invasion Romaine.

Les Romains étaient les hommes de la spoliation, de la servitude et de l'idolâtrie. Au déclin de leur République et durant l'Empire, la corruption sembla se personnifier en eux : les annales humaines n'en récitent pas d'aussi monstrueuses, de plus sacriléges. Il est trop vrai qu'ils furent, en morale et en religion, les fléaux du genre humain, et comme ils l'avaient *été* par leurs armes.

Dieu les retrancha de son peuple ; et aujourd'hui même que les nations les plus antiques laissent encore ou des images complètes de nations qui ne sont plus, ou de nobles et touchants débris ; aujourd'hui que les Juifs, voués par eux, jadis, à une entière extermination, sont encore répandus sur toute la terre, on ne voit pas un Romain sur le mont dégradé du Capitole !

Note 5, page XLV.

Les conquérants Romains, et leurs écrivains avec eux, ont voulu persuader que les Gaulois étaient inconstants, perturbateurs, ingouvernables : *Factiòn Gallique,* disaient-ils. Mais les fiers et généreux habitants des Gaules l'étaient-ils, en effet, parce que, leur belle patrie bouleversée de fond en comble par César, et désormais sous le joug de la servitude, ils eurent sans cesse les armes à la main pour les combattre ; parce qu'ils regrettent ces mêmes Romains et plus encore les Visigoths, sous les Francs; et les Francs de la seconde race à ceux de la première et aux Danois ; parce que, sous l'abjection du régime féodal, ils appellent à grands cris et toujours leurs chartes antiques et populaires, leurs *Us et coutumes ?* Apparemment qu'ils n'étaient ni inconstants, ni perturbateurs, ni ingouvernables, quand ils préféraient à tous ces Romains, empereurs, préfets, consuls, aux cœurs de monstres, les amis de l'humanité ; aux Auguste et Tibère, à Caligula et Néron, à Vitellius et Domitien, à un Commode, à un Caracalla, à un Héliogabale, ce Drusus et ce Marc-Aurèle, dont les noms seuls furent un bienfait public ? Ils n'étaient point ingrats à la patrie quand ils chérissaient Julien, l'ami des Gaules : et, après tout, ils n'ont point regretté Clovis et ses descendants.

Note 6, page LII.

Alors florissait Geneviève de Nanterre, célèbre dans toutes les Gaules par la sagesse de ses conseils et la sainteté de sa vie. A l'arrivée d'Attila, les Parisiens, frappés de terreur, résolurent d'abandonner leur ville. Geneviève les détourna de ce dessein, assurant que la ville ne courait aucun danger. L'événement ayant justifié sa prédiction, les Parisiens lui vouèrent des sentiments d'amour, d'admiration et de confiance.

Note 7, page LIII.

La ville de Jérusalem fut réduite en cendres par Titus l'an de Jésus-Christ 70.

L'empereur Adrien, au deuxième siècle, fit bâtir une nouvelle ville auprès de l'ancienne. Il l'appela *Ælia,* de son nom *Ælius.* Peut-être voulut-il effacer jusqu'au nom de la Cité sainte. Mais Jérusalem, de même que le mont Sinaï, demeure pour l'éternité : et les Romains ne sont plus!

Note 8, page LVII.

Cassiodore vivait sous les premiers rois Goths. Consul, préfet, ministre, savant, il offre une preuve de plus que la science politique et morale ne fut jamais effacée de la mémoire des hommes. Il était Calabrois. A la chute de Vitigès, roi des Goths, il quitta le monde, et alla fonder un monastère dans sa patrie, vers 540. Il y mit au jour ses *Commentaires sur les Psaumes* et sur les *Institutions des Saintes Écritures*. Il laissa aussi une *Chronique* et des *Traités philosophiques*, parmi lesquels on distingue celui de l'âme.

Il avait coutume de dire : « Il est plus facile de voir la nature errer, » que de voir un prince former une république opposée à la nature : » — *Faciliùs errare naturam, quàm principem formare rempublicam dissimilem sibi.*

Il fit de ses moines des hommes de travail, et selon l'intelligence de chacun : livrant les uns à la science, les autres aux travaux manuels. Il mourut dans la quatre-vingt-quatorzième année de son âge.

Note 9, page LVIII.

Il ne faut pas confondre les nations Germaniques avec les Bandes *Allemandes* ou *diverses*, qui conquirent les Gaules et la Germanie elle-même. Superfétation impure de cette nation en tout temps renommée par sa haute moralité ; agglomération fatale de bandits et de malfaiteurs, les *Bandes Allemandes* ou *Franques* vivaient de ravages : toujours plus abruties par l'habitude des armes ; farouches et cruelles par instinct ; sans autre culte que celui d'Odin, fameux guerrier, barbare comme elles ; sans morale ni législation ; leurs perpétuelles excursions, comme leur demeure, furent pour la Gaule du Nord, et enfin pour toutes les Gaules, un fléau plus destructeur encore que ne l'avait été l'invasion des Romains. Je considère ici l'aspect des Gaules sous le rapport de la législation Romaine, comparée, si elle peut l'être, au régime barbare des Francs, dont la hache tenait *lieu de* lois, en dehors de leur camp armé.

Note 10, page LXI.

Le duché de Bourgogne fut porté à l'Empire par la duchesse Béatrix, seconde femme de Frédéric Ier, Barberousse. Ce prince eut cinq fils de l'impératrice Béatrix. Il donna au quatrième, appelé Othon, le duché de Bourgogne. Il relevait immédiatement de la couronne de France, du chef de Béatrix.

Sous la troisième race de nos rois, Henri Ier, fils du roi Robert, fit, en faveur de son frère Robert, cession du duché : de ce prince est sortie la première race des ducs de Bourgogne du sang royal. La seconde, si fatale à la France, sortit du roi Jean le Bon.

Note 11, page LXIV.

Un fait très-remarquable, les Francs ne voulaient point être servis par des esclaves, si élevés qu'ils eussent été avant leur servitude. Ils se faisaient servir par leurs propres parents, tant la vue de l'esclave leur était à charge : ils ne voulaient voir autour d'eux que des hommes libres! Étrange dérision des choses et des principes! Eux qui tiennent les Gaulois aux fers, ils affectent une grande horreur de la servitude et de la domesticité. Ils se paraient d'un luxe sauvage et insensé : ils portaient des bottes dorées ; ils se couvraient de pierreries précieuses, de tout cet éclat emprunté dont on croit suppléer le mérite réel.

Note 12, page LXIV.

Odoacre avait délivré l'Italie du tyran Oreste, empereur des Romains, dont la tyrannie était aussi ignoble qu'elle était odieuse.

Odoacre, dont on ignore l'origine, se mit à la tête des Hérules, une des bandes qui siégeaient en Italie : les entraînant successivement toutes, il livra bataille à Oreste, le défit ; il fut tué, et son fils Augustule exilé. C'est le dernier des empereurs d'Occident. Odoacre, vainqueur, est proclamé roi d'Italie. Supérieur à tous, et à la fortune même qui le couronne, il reste grand sur le trône comme il l'avait été dans la victoire ; il use envers ses ennemis les plus acharnés d'une douceur et d'une modération sans exemples dans ces temps désastreux. Quoique Arien, et Arien très-zélé, il protégea les Catholiques. Sous son règne bienfaiteur, Rome respira enfin, après quatre siècles d'infortunes sans cesse renaissantes. Elle se relevait du sac monstrueux (455) que fit peser sur elle le cruel Genséric, roi des Vandales, qui avait été appelé en Italie par l'impératrice Eudoxie, pour venger sur l'empereur Maurice la mort de l'empereur Valentinien III, son mari.

Note 13, page LXV.

Saint Paul, après avoir été ennemi cruel des Chrétiens, en devint le plus héroïque défenseur. Il fut la plus grande lumière, peut-être, du Christianisme. Partout où il porte ses pas, il fait entendre sa voix généreuse, et du fond même de ses prisons il répand la vérité par ses écrits

tels. « *Tout à tous*, disait-il, c'est l'esprit de l'Évangile. » Néron lui fit trancher la tête, l'an 66 de Jésus-Christ.

Note 14, page LXVI.

Saint Hilaire de Poitiers, un des plus beaux ornements des Gaules au quatrième siècle, était né de parents nobles et riches, mais idolâtres. Il reçut d'eux l'éducation la plus brillante. Un jour, lisant les écrits de Moïse, il fut étonné de la beauté des Écritures et frappé de la grandeur de l'Éternel. Il voulut connaître tous les ouvrages sacrés et profanes. La doctrine du Christ, sa mort pour le salut de tous, le toucha; il se fit Chrétien. Son savoir était immense, et ses vertus une puissance aussi pure qu'*elle était* édifiante. Il fut bientôt chéri de toute la population du pays; elle l'élut pour son évêque, quoiqu'il fût laïque, époux et père.

Des évêques corrompus, ou jaloux de ses mérites et de l'affection des peuples, le calomnièrent auprès de l'empereur Constance : il fut aussitôt exilé en Phrygie. Après quatre ans d'exil, saint Hilaire appela à l'équité de Julien, arrivé à l'Empire. Il rappela saint Hilaire, et, par un édit général de ce grand homme, tous les évêques exilés comme lui rentrèrent dans les Gaules.

A la nouvelle du retour de saint Hilaire, toutes les populations des Gaules firent éclater le plus grand enthousiasme: elles allèrent toutes audevant de lui, l'appelant par acclamation leur *père*, leur *élu*. Le jour de son entrée à Poitiers, toutes les rues furent jonchées de fleurs, de verdure, et tendues comme aux jours des plus grandes fêtes.

Saint Hilaire eut pour ami de prédilection saint Martin, qui, jeune, avait été homme d'armes de Julien, encore gouverneur des Gaules. L'un et l'autre furent les saints les plus chers aux populations gauloises, et Clovis ne manqua pas d'affecter pour eux une fervente dévotion.

Note 15, page LXIX.

De même que les chefs Francs, la plupart des seigneurs restaient renfermés dans leurs camps, dans leurs donjons; c'étaient les siéges de leurs *terres conquises* : ils y recevaient les tributs et les moissons de leur royaume, de leurs fiefs, duchés, comtés ou seigneuries. De là, et inopinément, ils se précipitaient comme la foudre sur les contrées dont quelques restes de richesses tentaient leur frénétique avarice, et, chargés de nouveaux butins, de nouvelles dépouilles, ils revenaient se renfermer dans leurs camps, dans leurs forts, comme les bêtes fauves dans leurs tanières. Ces mœurs barbares se perpétuèrent.

Note 16, page LXXI.

Anastase Ier, empereur d'Orient, d'une naissance obscure, fut mis sur le trône par les intrigues d'Ariadne, sa maîtresse, et veuve du dernier empereur. Après d'heureux commencements, qui faisaient espérer un meilleur avenir, soit que sa politique fût d'emprunt, soit qu'elle ne fût que d'hypocrisie, il ne tarda guère à montrer une politique basse et cruelle. Après avoir été le protecteur des Catholiques, il s'en montra le persécuteur. Le pape Symmaque l'excommunia. C'est le premier exemple de l'excommunication fulminée par le Saint-Siége contre un souverain.

Note 17, page LXXI.

Il est permis de douter qu'il eût glorifié Clovis en ces termes, s'il avait su imiter la grandeur évangélique du pontificat d'Anastase Ier ou d'Innocent Ier, les nobles et courageux défenseurs des saint Chrysostome, des saint Jérôme, contre les violences des papes même; car la division régnait partout. Saint Jérôme dit en parlant d'Anastase Ier : *Rome ne méritait pas de l'avoir pour pape.*

Note 18, page LXXIII.

De ce que le nom de *Concile* est aujourd'hui et dès long-temps tout canonique ou ecclésiastique, on en a conclu qu'il n'avait jamais eu d'autre acception ; c'est une erreur des plus complètes. *Concile* était chez les Ibériens et les Espagnols le synonyme d'*assemblée*, et il était tout politique. Il en est de même de *vicaire*, que l'on a voulu affecter exclusivement à l'Église.

Vicaire était le synonyme de *lieutenant*, et, entre mille preuves, voyez: Don Pedro, roi d'Aragon, et suzerain du comte de Toulouse en *quelque* partie, laissa son *vicaire* en Languedoc durant la guerre albigeoise, pour aller combattre le Miramolin des Maures.

On a dit aussi, par syncope, *vic*, et comme nous disons *vice-roi, vicomte, vidame.*

Rome ou le Saint-Siége repoussa toujours avec énergie le terme *conventus*, qui, comme synonyme d'assemblée, rappelait aussi les assemblées du peuple, ou assemblées générales. On en trouve une preuve nouvelle dans la relation d'Amyot, envoyé au concile de Trente par Henri II. Ce prince, dans sa lettre au concile, s'était servi du mot *conventus;* il souleva parmi les pères du concile les débats les plus vifs et les plus opiniâtres.

Note 19, page LXXIV.

Clovis, couvert de crimes et du sang des siens, fut appelé du nom de *Grand* par les évêques des Gaules, qui l'avaient si puissamment secondé dans ses conquêtes; ils en firent même un *saint!*

Note 20, page LXXV.

Sous Clovis, partie des provinces Armoriques prirent le nom de *Neustrie* (ouest), et, par opposition géographique, on appela *Austrasie* les provinces de l'est. La Bretagne garda son nom, comme elle garda sa foi chrétienne et le souvenir de ses lois antiques.

Note 21, page LXXVII.

La reine Brunehaut, de même que sa sœur Galsuinte, était fille d'Athanagilde, roi des Goths d'Espagne. Du vivant de Sigebert Ier, son mari, Brunehaut, d'une grande beauté, illustre par ses qualités éminentes, par son extraordinaire habileté dans le gouvernement des peuples, généreuse, libérale, comment croire aux énormités dont la plupart des historiens flétrissent sa mémoire?

Il est permis de douter, quand c'est Frédégonde et son fils, Clotaire II, qui l'accusent; quand elle est jugée et condamnée par un conseil militaire, livrée durant trois jours à la lubricité des soldats; quand elle est traînée par les champs à la queue d'un cheval indompté, et enfin déchirée en lambeaux; elle, la tante de Clotaire, et fille, sœur, épouse, mère, aïeule et bisaïeule de tant de rois!

Ce que l'on ne peut nier, c'est que, Espagnole, elle avait apporté dans l'Austrasie de la grandeur des Espagnes. Elle couvrit l'Austrasie, la Bourgogne, le Nivernais, de monuments et de fondations également utiles et chers à l'humanité, soit hôpitaux, écoles, grandes routes et châteaux-forts, soit églises ou monastères; que les *chaussées Brunehaut* nous rappellent encore aujourd'hui même de grands bienfaits publics, tandis que le nom de Frédégonde est pour nous celui du crime et de la férocité.

Note 22, page LXXVIII.

Les chefs Francs, ou compagnons de conquêtes, de partages, appelaient leurs terres conquises *Francie*, d'où s'est formé *franchise*, parce que ces terres ou lots de la conquête étaient en effet tenues en toutes *franchises*. De là le nom *Franc*, ou *libre*.

Il faut remarquer que la lettre *c* se prononçait alors, et bien des siècles encore après, comme on prononce aujourd'hui le *c* italien, c'est-à-dire

tché; avec cette différence toutefois que, dans la langue Romaine ou Celtique, le *c* conservait ce son devant toutes les voyelles, et qu'en italien il ne l'a que devant l'*e* et l'*i*. Ainsi, de *cara*, nous avons fait chère; de *cosa*, chose; de *carrum*, char, etc., etc. Je dirai aussi que toutes les consonnes se prononçaient ouvertes, que l'*u* se prononçait *ou*, et l'*o* très-long aussi et approchant de *ou*, etc., etc.

Ainsi de *Francia* on a fait *franche, franchise,* puis *France.*

Note 23, page LXXX.

Dans un temps de famine, pour secourir le peuple, ce bon prince fit enlever les plaques d'argent dont le roi Dagobert, par un luxe insensé, avait couvert l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Il ne faut peut-être pas chercher ailleurs l'origine du blâme que les chroniques du temps ont déversé sur Clovis II. Au reste, en cédant à l'humanité, Clovis obéissait à la fois au commandement de la primitive Église, reproduit si éloquemment par saint Ambroise : « Que l'on doit employer les richesses de l'Église pour nourrir » les pauvres aux temps de famine, et pour racheter les captifs. »

Note 24, page LXXXI.

Saint Léger, placé auprès de Clotaire III, s'appliqua à le faire régner et gouverner avec justice, avec humanité. Sous Childéric II, il se retira à Luxeuil. Ses mérites faisaient ombrage au cruel Ébroïn, maire du palais: il craignait l'influence du saint prélat sur la population; il le poursuivit jusque dans sa solitude. Il lui fit d'abord crever les yeux, et quelque temps après il le fit conduire secrètement dans la forêt de Luchen, en Picardie, où il fut décapité.

Note 25, page LXXXII.

Ébroïn fut le plus cruel et le plus odieux des maires du palais. Véritable type du Franc, il avait tous les vices, l'orgueil, l'avarice, la perfidie, une ambition sauvage. Pour arriver au pouvoir, il feignit dès long-temps toutes les vertus; mais lors de la retraite de Bathilde il ne montra plus que ses vices et sa perversité. Il agit d'abord en maître absolu, et bientôt en tyran. Disposant de tout, pouvoir, charges, offices, biens, de la vie même de ceux qui le gênent, il fait et défait les rois, livre à la plus cruelle persécution les plus saints personnages. Saint Léger est déposé et jugé par des évêques, ses viles créatures, et le barbare Ébroïn le livre au bourreau.

Soit instinct, soit habileté acquise, il était d'autant plus redoutable qu'il

joignait à la force matérielle que lui donnait sa charge un extraordinaire machiavélisme politique. Il fomentait et faisait éclater à volonté des révoltes, qu'il réprimait au profit de son autorité toujours croissante, toujours plus tyrannique. Mais la révolte le domina à son tour. Odieux à tous les hommes de tous les rangs, un soulèvement général éclata contre lui. L'Austrasie donna le premier exemple et créa des ducs ou gouverneurs indépendants. Un seigneur du nom d'Hermanfroi, qu'il avait dépouillé de ses biens et dont il avait juré la mort, le tua (681).

Note 26, page LXXXII.

Saint Hilaire d'Arles appartient au cinquième siècle. Le symbole de la *véritable* grandeur sous l'extérieur de la simplicité même, il donnait l'exemple du travail des mains, dans ce temps où déjà on préconisait l'oisiveté : « Semons, disait-il, puisqu'il faut manger du pain ; cultivons la » vigne, puisqu'il faut boire du vin ; mais surtout ne soyons à charge à » personne. » A une douceur d'onction quand il fallait instruire ou conseiler, il joignait une grande fermeté de caractère s'il fallait faire entendre des vérités sévères aux grands de la terre ou résister à l'injustice. Dans ses prédications, il rappelait la vérité évangélique dans toute sa pureté. Le pape Léon Ier l'excommunia, l'accusant d'aller par les provinces, avec une troupe armée, pour imposer des évêques, et troubler ainsi les droits des chefs métropolitains. Cette accusation était fausse. Le pontife, qui connaissait la fermeté de son caractère et l'amour que les populations lui portaient, craignit qu'il ne résistât à ses ordres. Il eut recours à l'autorité de l'empereur Valentinien III : il le pria de donner au Saint-Siége une constitution qui prévînt les résistances. Saint Hilaire d'Arles mourut à quarante-huit ans, épuisé par ses travaux apostoliques, et plus encore par les persécutions.

Note 27, page LXXXIV.

Saint Eloi est distingué entre les prélats qui honorent le sacerdoce. Il avait été orfèvre : très-habile dans son métier, il y acquit de grandes richesses ; elles furent dans ses mains une source féconde où le pauvre allait puiser. Il répandait en même temps les trésors de son intelligence, élevée autant qu'elle était pure. Dans ses instructions à toutes ses ouailles, il se prononçait avec force et toujours contre les superstitions. Il mourut en 659, après un épiscopat de dix-neuf ans.

Note 28, page LXXXVII.

Extraordinaires rapprochements de cette perpétuelle réaction qui sou-

met le monde! Rome, à sa première origine, est le champ d'asile d'un peuple proscrit, apportant ses souvenirs d'ordre social ou les tributs de son intelligence, aussi la haine de l'injustice et la passion de la vengeance; et voyez, de ce petit coin de terre est sorti un peuple conquérant qui fit trembler à leur tour les proscripteurs! un peuple qui, s'il fit détester le ravage de ses armes, laisse en institutions, en droit public, en littérature, des monuments immortels. Mais ce peuple, devenu le fléau de la terre, vit sortir de l'Arabie, champ d'asile des Romains exilés, proscrits, malheureux, une armée conquérante et libératrice, qui porta le dernier coup à l'Empire Romain.

Note 29, page CVIII.

Le schisme de l'Orient dégénéra en une vaine dispute de prééminence. Les uns voulaient établir le siége du Christianisme à Byzance, les autres à Rome; les premiers soutenaient que le culte du Christ, sorti de la Judée, de Jérusalem, devait avoir son siége dans l'Orient; les autres l'appelaient à Rome, comme la première ville du monde. Les évêques d'Occident l'emportèrent. Ce fut un grand coup d'état; il décèle chez eux une profonde entente politique. Si les empereurs Romains eussent résidé à Rome, au lieu de siéger en Orient, les papes n'y eussent pas si aisément établi leur pouvoir temporel, et par suite consommé l'universel asservissement de toute la chrétienté.

Pour Byzance, continuant follement son schisme politique, elle vit son autorité se perdre dans de folles divisions, dans des controverses sans nombre comme sans prévision. Elle finit par n'appartenir ni à l'Orient, ni à l'Occident, ni à elle-même: elle fut le siége de l'Empire du Croissant.

Note 30, page CXII.

Plusieurs des descendants de Charlemagne eurent la noble pensée d'affranchir leurs états du joug romain; mais ils s'attaquaient à un colosse que le temps seul et les progrès de la civilisation pouvaient désormais ébranler. Il est très-vrai que plus d'une fois l'occasion se présenta; mais le levier manquait, et plus encore le point d'appui.

Le Saint-Siége et Charlemagne couvrirent les Gaules de couvents où les populations, mourant de faim, allaient tendre la main à l'aumône.

N'oublions pas que le cabinet secret fut aussi de l'invention de Charlemagne et du Saint-Siége. Ils l'établirent d'abord en vue de dominer les Saxons, et il subsista.

Note 31, page CXIII.

Son règne, d'une année au plus, signale un événement qui doit trouver ici sa place.

La comtesse du Gâtinais avait été méchamment accusée d'adultère. Ce crime, selon le sauvage et barbare usage du temps, devait être prouvé par le duel. Ingelges, fils de Tertulf, à peine âgé de seize ans, osa braver les forces et la puissance de l'accusateur. Il se présenta pour défendre la comtesse; il fut assez heureux pour vaincre son adversaire. Le roi Louis le Bègue donna le comté de Gâtinais à Ingelges, « qui, dit le prince, » avait défendu l'innocente que tous ses parents avaient abandonnée. » La comtesse se fit religieuse à l'abbaye de Pont-Frand, près de Château-Landon.

Note 32, page CXIII.

On impute à Louis II ou le Bègue, fils de Charles le Chauve, l'hérédité des fiefs, charges et bénéfices; et l'on cite en preuves un capitulaire de Quercy-sur-Ain (877). Il faut remarquer que ce prince régna à peine un an, que les grands feudataires étaient tout-puissants. Ce capitulaire, s'il est authentique, pourrait bien être leur ouvrage.

Au reste, l'hérédité des fiefs date du règne de Constantin : elle eut le destin de l'Empire et de ses mobilités anarchiques.

Note 33, page CXIX.

Le schisme allumé en Angleterre, entre le Catholicisme et le Christianisme Saxon, avait un grand retentissement. Un grand nombre, soit Indigènes, ou Saxons, ou Danois, se soumirent aux chefs ou *Pontifes* envoyés par le Saint-Siége. Mais la population du pays de Galles, et bien plus encore toute l'Irlande, résista, et put garder son culte indépendant de Rome, et comme elle garda sa foi. Peu à peu le culte national prévalut. Il se maintint jusqu'au temps de l'invasion de Guillaume le Normand (1066).

Le schisme Breton éclata trois ou quatre ans avant celui de Constantinople (601). L'un et l'autre agitaient le monde religieux et social.

Note 34, page CXXII.

Il n'est pas vrai que les gouvernements fractifs et à la fois fédératifs, deux conditions qui se repoussent, sont très-bons pour la défense générale du pays. Cette énonciation absolue cache une erreur funeste. Elle ne serait une vérité que si toutes les fractions du corps politique demeu-

raient toujours sous la puissance de l'union nationale, du culte de la patrie. L'expérience prouve qu'elles y sont rarement : que, souvent opposées entre elles, de leur rivalité d'intérêts naissent des dissensions et des guerres fatales. D'ailleurs chaque partie fractive présente plus d'accès faciles à la corruption de la politique étrangère. Si les nations Œduènes et Massiliennes, celles des Séquanes et des Rèmes, avaient respecté la loi fédérale, et surmonté leur jalousie fatale, César n'eût pas conquis les Gaules.

Un gouvernement fédéral a pour abîme la mobilité. Chaque fraction, absolue dans son ressort, manque par cela même au principe protecteur de l'unité ; de cette vie centrale qu'elle crée, qu'elle donne, et qui distribue avec une égale mesure, dans toutes les parties du grand tout national, la force, la puissance, de même que chaque rayon du cercle va vivifier ou soutenir la circonférence qui le forme. Oui, ce grand nombre de nations, ou tribus, ou souverainetés indépendantes, ne relevant chacune que de son patron, excluant, par conséquent, l'unité de la force, de l'action, fait de chacune le fléau de l'autre, et tôt ou tard le malheur de tous.

Une constitution fédérale cache toujours un abîme : le peuple qui l'admet doit finir par être la proie des ambitieux de l'intérieur, et plus encore le jouet malheureux de ceux de l'extérieur.

Une vérité que l'on ne saurait trop mettre en évidence, c'est que les troubles civils d'une nation, et surtout de la France, ne sont pas le péché de la nation elle-même, mais le crime incessant des mauvais pouvoirs, et plus encore celui de l'étranger, jaloux de son heur, de ses gloires, ou méchamment appréhensif de sa puissance ; l'étranger n'est pas encore persuadé que les révolutions sociales de la France ébranlent tous les empires.

Au reste, le régime fractif de la féodalité commença par l'ambition, et finit par la tyrannie. Mais la tyrannie fit renaître la Commune !

Note 35, page CXXXI.

Hugues *Capet*. Tout porte à croire que le nom *Capet* vient du *capuce* dont il couvrait sa tête. Il le portait comme insigne de la possession d'une ou plusieurs abbayes. Les rois ses successeurs portaient aussi le capuce : d'ordinaire, il était jeté sur l'épaule. Parmi les abbayes dont Hugues Capet était possesseur, on distingue celle de Saint-Germain des Prés. On appelait ces possesseurs *abbi-comes*, abbé-comte. Il se pourrait que les seigneurs qui lui étaient opposés lui eussent donné ce surnom de *Capuce* (dont nous avons fait *Capet*) par mépris, et pour lui rappeler sa condition.

Note 36, page CXXXII.

Sous Clovis, les Parisis érigés en royaume pour Childebert, le troisième de ses fils, le comté de Paris cessa de faire partie de la couronne. Charles le Chauve, empereur des Gaules, l'unit au duché de France en faveur de Robert le Fort, qui descendait de Childebrand, frère de Charles Martel.

Note 37, page CXXXIX.

Charlemagne, comme tous les rois Francs ses prédécesseurs, aurait voulu l'effacer même du souvenir des peuples; et dans cette vue, il s'appliqua à faire connaître et prédominer, avec le Latin, la langue Tudesque: elle fut enseignée dans toutes les écoles des Gaules; mais ce fut en vain. Le génie des Gaules la repoussait. Il repoussa plus vite encore l'idiome du Danois, qui ne fit que passer. La langue *Rustique*, appelée aussi alors la langue *Laïque*, demeura la langue vulgaire, et Charlemagne finit par la protéger après l'avoir proscrite.

Mais la langue Gallique eut le destin des peuples Gaulois: elle fut comme eux tyrannisée, torturée, défigurée, mise aux fers; et dans sa servitude, comme dans sa liberté, elle restait l'image fidèle de l'une et de l'autre: la langue d'un peuple est toute son histoire. Ainsi reléguée, et tout en dehors de la science et des lettres, elle ne pouvait être alors l'expression complète de la pensée de tout l'être intellectuel: le latin, au contraire, et quoiqu'il eût perdu aussi de sa pureté, l'exprimait tout entière. On n'écrivait plus qu'en Latin; et la langue Gallique ou Rustique était proscrite de fait. Le clergé ou les savants et philosophes ne l'entendaient point, ne la voulaient point entendre. Cependant la langue Tudesque, quelque temps en vogue parce qu'on la parlait dans les cours, et que Charlemagne, de même que Pépin le Bref, son père, avait voulu l'imposer par la force, la langue Tudesque resta renfermée dans les camps et à la cour des rois Francs. A elle seule, elle distinguait le peuple conquérant et le peuple conquis. La langue Gallique, à elle seule aussi, disait la nationalité: la Bretagne en conservait et le type et la forme. On eût dit que là, dans cette Bretagne, demeurât le foyer de la patrie Gallique et de son langage: de même qu'elle avait été jadis celui de la législation, de la philosophie et de la science. Les Bretons de l'Angleterre, fuyant la tyrannie des premiers Saxons qui les conquirent, vinrent dans la Bretagne des Gaules demander l'hospitalité aux descendants de leurs communs aïeux: c'étaient des frères; ils parlaient la même langue; ils avaient le même culte. Dans leur triste condition commune, ils firent de la Bretagne, ou province Armorique, la terre des souvenirs: elle l'est encore; et de ce sol national

sont sortis les premiers écrits, les premières étincelles de cette ittérature Française qui a fait de notre langue la langue universelle : comme s'il était du destin des peuples Galliques d'appartenir aux premiers types du genre humain, et de ne devoir finir qu'avec lui.

Note 38, page CXXXIX.

Le moine Gerbert arriva au Saint-Siége sous le nom de Sylvestre II. Une fois ceint de la tiare, il se montra aussi ardent défenseur de l'autorité du Saint-Siége qu'il l'avait été à l'attaquer, à la combattre, quand il n'était que moine ou évêque. Il fit servir ses propres mérites à l'accroître, à l'affermir ; il s'appliqua à lui donner tout l'éclat que peut prêter l'esprit et le savoir.

C'est lui qui le premier voulut imprimer le mouvement des Croisades; il ne put néanmoins y réussir.

Note 39, page CXLI.

Une des causes morales d'opposition les plus sérieuses que Hugues Capet eut à combattre, fut la mort de Charles de Lorraine, son compétiteur. Il avait été livré par surprise : deux fois vainqueur de Hugues, il fut défait au troisième combat. Il chercha un refuge chez Ascelin, évêque de Laon. Ce prélat parut l'accueillir ; mais, vil courtisan, il eut la lâcheté de livrer ce malheureux prince et sa femme durant leur sommeil. Hugues les fit mener dans les prisons d'Orléans : ils y trouvèrent bientôt la mort ; et cette mort, comme l'usurpation du trône, fait tache à sa gloire.

Note 40, page CXLIV.

Grégoire V eut pour compétiteur Philagathe, évêque de Plaisance; il fut pape comme lui, et plus digne de l'être. L'empereur Othon et Grégoire, son parent, vainqueurs par les armes, s'emparèrent de Philagathe, lui firent crever les yeux, couper les lèvres, le nez, la langue, les oreilles. Après ce cruel supplice, ils le jetèrent dans les prisons de Rome. Saint Nil, ami de cet infortuné, quitta sa retraite de Gaëte : quoique âgé de quatre-vingt-dix ans et malade, il vint à Rome demander aux deux souverains la liberté de son ami : « C'est un aveugle que je vous demande, » leur dit-il en pleurant ; souvenez-vous qu'il vous a baptisés l'un et l'au- » tre, que vous l'avez autrefois honoré. Laissez-le-moi emmener dans ma » solitude, et qu'il y reçoive de moi les secours que l'humanité ne peut » refuser. »

L'empereur Othon se montra ému; le pape fut implacable, et faisant attacher sur un âne, le dos tourné à la tête, Philagathe mutilé, on le pro-

mena par les rues de Rome, étant pour les uns un sujet de moquerie, pour les autres un sujet de pitié.

Note 41, page CLIV.

L'enferrement de toutes les parties fractives du régime féodal dut révéler bientôt aux moins habiles même de nos princes la nécessité du pouvoir communal. Ce régime avait été combiné, coordonné, enferré dans l'isolement le plus absolu et des multitudes et des individus; à la fois dans une corrélation toute exclusive des suzerainetés entre elles contre la royauté, qu'elles voulaient maintenir faible, sans ressort, et dont elles se faisaient un jouet.

La féodalité, ou la science de la servitude par l'isolement, fut le fléau et des Gaules envahies, et plus encore de la France. La Commune seule en pouvait faire le salut; c'était l'étoile des rois et des peuples que le génie de Hugues Capet avait aperçue sans la pouvoir signaler.

Note 42, page CLV.

L'empereur Henri IV avait marché sur les traces de Henri Ier. Celui-ci, pour réprimer les ravages des seigneurs Allemands, avait élevé un grand nombre de villes : il les fit fortifier, et, pour les peupler, il y appela les hommes des champs; il leur donna de beaux et nombreux priviléges; il fit de tous ces nouveaux habitants des citoyens. Ces villes devinrent autant d'appuis contre la féodalité; elle s'en irrita, et les seigneurs donnèrent par mépris à ces habitants le surnom de *vilains;* c'est l'origine de ce nom.

Note 43, page CLXI.

Il faut remarquer que les *hôtes* des champs, de même que les bourgeois des Communes, ne faisaient que recouvrer un bien perdu. Sous les Francs même, il existait encore des hôtes avec quelque lueur, en apparence, de liberté. Ainsi, au temps de Charlemagne, on compte dans les domaines de l'abbaye Saint-Germain-lez-Paris cent soixante-huit ménages affranchis; la Selle-lez-Bordès, près de Chevreuse, comptait cinquante-trois familles *ingenuiles*. Au dixième siècle, l'abbaye de Saint-Maur avait à Torcy trente-deux ménages d'ouvriers à charrues, trois de manouvriers, et six hospices ou ostises dans lesquels il y avait soixante-onze hôtes. Chaque ménage à charrue devait alternativement, une année, cinq sous, l'autre année, une brebis, un agneau et deux muids de vin; en outre, trois corvées, trois poulets et un certain nombre d'œufs. On leur donnait une certaine éten-

due de terre déterminée, à ensemencer partie en blé d'hiver, partie en trémois.

Les charges des manouvriers étaient les mêmes, mais sans corvées.

Les six hospices payaient en commun trois muids et demi de vin, et chacun un poulet, des œufs; en outre, un droit de *censale* qui était de quatre sous six deniers.

Mais par-dessus toutes ces charges dominait l'abus de la force: elle faisait de ces malheureux hôtes de véritables main-mortables. Leur liberté, c'est-à-dire le droit de quitter le fermage, était illusoire; ils trouvaient partout le même abus. Puis il faut ajouter les ravages, les guerres des seigneurs, et l'on aura une idée de la condition misérable du peuple-hôte.

Note 44, page CLXI.

J'aime à rappeler ici ce que Strabon disait de la Gaule : « Il semble que » la Providence la protége, qu'elle éleva ses chaînes de montagnes, l'en- » vironna de ses mers, fit et dirigea le cours de tant de fleuves, pour en » faire un jour le pays le plus florissant de la terre. »

Note 45, page CLXI.

Le château des Bagaudes, *Castrum Bagaudarium*, appelé par César *Castrum Fossati*, conservait encore ce nom au douzième siècle. Il resta la demeure principale des Bagaudes au temps des Romains. Il conserva un renom terrible : c'était un pays *étranger*, même pour Paris; on n'osait pas s'y aventurer. Les bandes Bagaudes étaient toutes Gauloises.

Le *Castrum Fossati* de César fut appelé dans la suite *Saint-Pierre-des Fossés*, puis enfin *Saint-Maur*.

Note 46, page CLXIII.

Reims, si favorisée des Romains, qu'elle avait servis contre les intérêts de la patrie Gauloise, avait obtenu des premiers un *Municipe*. Peu à peu, et principalement sous les Francs, elle perdit ses priviléges, et, comme toutes les autres villes municipales, elle tomba sous le joug le plus absolu. Elle y resta jusqu'à l'affranchissement des Communes par Louis VI; mais elle trouva un adversaire très-redoutable dans le fils même de ce prince Pierre de France, évêque de Reims. D'autres évêques, ses successeurs, imitèrent son exemple.

Note 47, page CLXVI.

Quand Philippe-Auguste confirma, en 1182, la charte de Beauvais, il

en reconnaît la teneur telle que *les rois ses prédécesseurs* l'avaient établie et jurée, etc. Or, les rois ses prédécesseurs sont Louis VI et Louis VII. Ce dernier prince l'avait confirmée, comme Philippe-Auguste la confirma lui-même. Il est bien entendu que l'acte de confirmation qui reproduit la charte porte le millésime du règne de celui qui confirme.

Note 48, page CLXXIV.

C'est sous Gury de Montlhéry, fils du comte Milon le Cruel, que Louis VI fit démolir le château et les fortifications, hors la maîtresse tour, « parce « que là se faisoient toutes les assemblées et tous les monopoles du » royaume. » Philippe I[er] répétait souvent : « *Ceste tour m'a fait vieillir » beaucoup de fois;* car nul mal ne se faisoit en France qui n'eust été du » *conseil* de ceux qui habitoient Rochefort, Corbeil et Montlhéry, trois » *places* de grande importance pour lors, dont sortoient les rebelles qui » pilloient les marchands qui alloient et venoient de Paris à Orléans. »

Note 49, page CLXXIX.

Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, avait substitué, par un décret, le culte Catholique au culte *Muzarabe*, ou Gothique. Ce décret souleva de grands troubles dans ses États. Pour les apaiser, il publie que la question sera décidée par le duel. Le champion du culte Muzarabe fut vainqueur : Alphonse n'en fit pas moins pratiquer le culte Catholique. C'était au dixième siècle.

Note 50, page CLXXXI.

Louis VI eut six fils : Philippe, l'aîné, qui périt si malheureusement; Louis, qui succéda; Robert I[er], de Dreux; Henri, évêque de Beauvais; Philippe, archidiacre de Paris; Pierre I[er], de Courtenay, le plus jeune des fils de Louis VI.

Quelques historiens ou chroniqueurs ont prétendu que Robert I[er] de Dreux devait succéder au droit à la couronne après la mort de Philippe, comme l'aîné de ses quatre autres frères, et qu'il devait régner; mais que, d'un esprit des plus bornés, il avait été écarté à cause de son imbécillité. C'est une erreur; et certes, si ce prince, tout borné qu'il était, avait eu le droit de succéder à Louis VI son père, ses descendants n'auraient pas manqué de se prévaloir de ce droit sous la régence de Blanche, dont la maison de Dreux a tant de fois éprouvé le courage.

Note 51, page CLXXXIII.

Louis VII eut trois femmes : la première, Éléonore d'Aquitaine, dont il

eut deux filles; la seconde, Constance de Castille; la troisième, Alix de Champagne. Éléonore lui donna deux filles, *Marie de France,* qui épousa Henri *le Large,* comte de Champagne et de Brie; *Alix,* la seconde, épousa Thibaut *le Bon,* comte de Blois et de Chartres. Il eut de Constance une seule fille, *Marie,* épouse en premières noces de Henri le Jeune, au Courtmantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et en secondes noces Béla III, roi de Hongrie.

Alix de Champagne, sa troisième femme, fut quatre ans sans donner de postérité : enfin la France vit naître Philippe-Auguste. Louis VII eut encore de la reine Alix deux filles.

FIN DES NOTES DE L'INTRODUCTION.

HISTOIRE

DE BLANCHE DE CASTILLE,

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE.

HISTOIRE

DE BLANCHE DE CASTILLE,

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE.

LIVRE PREMIER.

Blanche de Castille (1) vit le jour à la fin du douzième De 1200
siècle, que l'on doit saluer du nom de Grand. Il fut illustré à 1223
par l'affranchissement des communes, la plus noble et la plus utile des révolutions sociales; par la conquête de chartes publiques, par l'étude passionnée du Droit romain, la renaissance des lettres, des arts; par la lutte de la féodalité contre la monarchie désormais protégée des communes, et la lutte de ces deux pouvoirs ensemble contre Rome même, qui envahissait tout, ravageait tout, et minait incessamment toutes les autorités qui n'étaient pas encore les siennes; enfin par les Croisades, conception hardie et savamment politique, qui révèle à elle seule la profonde habileté du Saint-Siége à cette mémorable époque de l'histoire des nations. Rome posait ou étendait à ce prix les bases de son pouvoir universel : c'était l'oubli malheureux de la Loi évangélique : il en eût consommé la ruine si en effet le Christianisme, le culte du cœur et de la raison, pouvait périr ! Mais, comme la sublime et consolante morale qu'il enseigne, il est de toute éternité. Et s'il fut alors un instrument sous la main des ambitieux, empereurs,

De 1200 à 1223 rois, guerriers ou pontifes, il demeura la divine lumière qui éclaire et inspire les nobles cœurs.

Fille du roi Alphonse IX, le *Noble* et le *Bon*, et d'Éléonore d'Angleterre, Blanche ne vit dans sa famille que des têtes couronnées : les Espagnes et le Portugal, l'Allemagne et l'Angleterre, la France, ajoutèrent ensemble ou tour à tour à l'illustration de sa maison.

Mais plutôt la maison de Castille ne devait qu'à elle-même la grandeur et l'éclat qui l'illustrait alors, et que donnent en effet sur le trône de hautes vertus sociales, le besoin de la justice et de l'humanité, une bonté généreuse et toute populaire, une extraordinaire puissance d'affection, l'amour des sciences et des arts, les lettres; enfin une valeur chevaleresque, luttant sans cesse et de courtoisie, et d'honneur, et de conquêtes, avec le peuple le plus courtois et le plus valeureux, le peuple Arabe, qui demeurait encore, en présence même du pouvoir romain, *le* noble dépositaire des sommités de la civilisation humaine.

C'est sous de tels auspices, sous de si graves influences, que s'éleva, heureuse, l'enfance de Blanche. Éléonore d'Angleterre, d'un esprit sage, très-élevé, et que les malheurs de son pays avaient instruite, les sut comprendre, et ce furent les sources riches, fécondes et noblement impressives, où elle trempa en force morale, en puissances intellectuelles, en bonté, l'âme et le génie de ses enfants. Elle en eut onze, huit filles et trois princes.

Le roi Alphonse se reposa entièrement sur elle du soin de l'éducation de tous, soit que, juste appréciateur de ses rares mérites, il l'en reconnût digne, soit que, souvent arraché aux douceurs des devoirs domestiques par les soucis

de la politique et les travaux de la guerre, il n'en pût partager avec elle les difficultés et la gloire. Ce qui est certain, c'est qu'on voit Éléonore la diriger seule et la compléter. De 1200 à 1223

Blanche, comme ses sœurs, fut élevée pour régner. Le droit public des Espagnes n'avait point admis la loi salique, que les Francs, sous le régime d'un pouvoir tout militaire et encore sauvage (on peut dire féroce sans blesser la vérité), avaient pourtant apportée dans les Gaules. Cette condition politique des femmes royales en Espagne nécessitait pour elles une éducation en rapport avec celle des hommes : c'étaient les mêmes études, des exercices pareils, comme ceux du cheval, par exemple, et le développement ou l'emploi de la force ; une même destination enfin, puisqu'elles appartenaient à un même avenir, et que le rang, le devoir et la nature leur imposaient les mêmes lois, les mêmes nécessités. Ainsi, tandis que les princesses, en France et chez les Allemands, vains spectacles ou machines serviles, semblaient uniquement créées pour plaire et pour obéir, dans les Ibères, reconnues aptes à régner, elles participaient aux bienfaits d'une éducation virile et généreuse ; elles prenaient place au plus haut rang de la vie sociale, et rien ne pouvait les exclure de la grande famille Ibérienne, puisqu'elles pouvaient être appelées un jour à la gouverner.

Tout, dans leur belle patrie, était pour elles leçons, exemples, instruction, émulations généreuses ; tout les entretenait de choses graves, heureuses ou malheureuses, et les façonnait aux hautes pensées, aux nobles impressions.

En effet, l'Espagne avait conservé ou reconquis des chartes, ses cortès, ses juges naturels, la liberté des cultes,

De 1200 à 1223

l'empire de la loi. Le peuple Arabe, vainqueur, lui avait laissé tous ces biens, les premiers de l'homme vraiment digne du beau nom d'homme. L'alliée ou la tributaire de l'Arabe, tour à tour son amie dévouée ou son ennemie redoutable, selon la fortune des armes, selon les nécessités ou les occurrences, quels que fussent ses destins, elle n'était point soumise; elle demeurait toujours échauffée jusqu'à l'enthousiasme de l'amour de la patrie et de l'indépendance, que venaient exalter encore les fréquentes excursions des Arabes-Maures de la côte d'Afrique. Enfin, après des siècles de gloire et de prospérité, vaincre les Arabes et les refouler en Afrique fut désormais la vue fixe des Espagnes, ou plutôt c'était leur passion dominante. Jouet malheureux d'un pouvoir occulte et ennemi destructeur de toute puissance indépendante, pouvoir savamment combiné, patiemment exercé, et suivant toujours, soit dans l'ombre, soit au grand jour, sa route tracée; jouet de ce pouvoir, l'Espagne était loin de prévoir que l'expulsion des Arabes ouvrirait des voies toujours plus larges à tout l'absolu de la dépendance romaine, et que plus tard elle aurait à se soumettre et à se débattre en vain sous le sanglant tribunal qui l'a dégradée. A mesure que l'Arabe sortit des Espagnes, l'Inquisition y est entrée.

Ce grand fait politique ne pouvait être l'ouvrage d'un jour, et les Espagnes demeurèrent long-temps encore le temple des arts, de la littérature, et des sciences les plus utiles à l'humanité. L'Arabe en entretenait le culte et le faisait aimer. Commandant à ce prix les affections, les déférences ou les respects, il confondait en ce sens les deux nations. Les lettres, les arts, les hautes sciences et l'hu-

De 1200 à 1223

manité, réparaient ainsi et les ravages de la politique, et les maux de la guerre; elles pouvaient prévenir tous ceux de l'ignorance; elles préparaient du moins l'avenir de Blanche de Castille, et par elle celui de la France.

Il est facile de concevoir tout ce qu'un tel état de choses eut de vital et d'imposant dans son éducation et dans sa destinée.

La nature fit tout pour elle : elle la doua de la beauté la plus achevée que l'on eût vue depuis Éléonore d'Aquitaine, son aïeule maternelle; elle lui donna une constitution forte, un jugement soudain et vraiment *rationnel*, selon l'expression d'un écrivain du temps. Blanche avait aussi une grande puissance d'application et de travail, un cœur éminemment bon, généreux, et cette exquise sensibilité qui impose les affections profondes et au plus haut degré la sympathie du malheur. Comme si la nature eût voulu montrer dans Blanche de Castille la perfection de son œuvre, elle l'ennoblit d'un génie riche, *délicat, libéral*; c'est encore l'expression exacte des écrivains du temps. On eût dit que la Providence la destinât à réparer en France tout le malheur que le divorce d'Éléonore et de Louis VII y avait causé, et qui laissait des suites si funestes.

Le premier développement de tant de dons innés fut le fait de son éducation; elle les saisit tous. Blanche lui dut à son tour une piété pure, élevée, pleine de grandeur, vraiment chrétienne; un amour ardent de la justice, le respect pour la parole donnée, l'estime de son semblable, la haine de la servitude, le courage dans l'adversité, une extraordinaire prudence dans le péril, et dans le combat même une vaillance invincible. Elle eut l'enthousiasme de la pa-

De 1200 à 1223

trie, du beau, de l'honnête, le besoin de la gloire, et même la passion de l'immortalité ; peut-être sont-ils inséparables.

Elle cultiva les arts, et surtout la musique ; elle parlait l'espagnol, le français, l'anglais et le latin, qui était au moyen âge la langue parlée ou écrite des hautes classes de toute l'Europe.

Blanche était éloquente ; son parler même familier était pur, chaleureux, passionné ; il avait la puissance de l'entraînement, comme tout ce qui vient de l'âme. Ses manières, ses habitudes, ses formes étaient polies, courtoises, d'une élégance extraordinaire ; toute sa personne, pleine d'éclat, respirait la grâce même, aussi la séduction, mais elle respirait à la fois une fierté indomptable ; je veux dire cette fierté qui, ne concevant que la grandeur et la vérité, désaffectionne à toujours si elle est blessée, qui pardonne difficilement l'injustice ou l'outrage, et ne l'oublie jamais. C'était la tache de son caractère ; peut-être n'en était-ce que la conséquence.

Tout se réunit pour consommer ce bel ouvrage de l'homme et de la nature. Toujours auprès de la reine Éléonore, sa mère, Blanche goûtait les plus chères délices de l'amitié de famille et du bonheur domestique ; les leçons les plus utiles n'étaient dans ce sanctuaire du foyer moral que de touchants exemples, de beaux faits ; les paroles comme les choses étaient la vérité, et la vérité, c'est tout l'homme. Pour que rien ne manquât à l'achèvement des hauts destins de Blanche, elle avait encore dans l'illustre Bérangère, sa sœur aînée (2), l'émule le plus magnanime et le guide le plus habile. Bérangère pouvait le céder à Blanche en beauté, mais elle la surpassait en hé-

roïsme, dans ce sens que Bérangère, par une prodigieuse énergie de caractère, savait commander à la douleur, et que Blanche, comme la reine Éléonore sa mère, y pouvait succomber. Bérangère avait d'ailleurs sur elle tout l'avantage d'une riche et douloureuse expérience. Éléonore avait fait de l'amitié le plus doux lien de sa famille; elle unit plus étroitement les deux sœurs, et ce sentiment, le plus noble de tous, devint bientôt leur premier appui; il fut leur dernière consolation. Blanche en recueillit religieusement toutes les douceurs comme toutes les ressources, et sut en charmer les cruelles infortunes de Bérangère, princesse qui ne peut être trop vouée par l'histoire à l'admiration et aux regrets de la postérité. Reine de Léon, et reine pleine d'héroïsme et de popularité, elle fut le défenseur généreux du droit public des Ibères; Rome en fit bientôt une victime qu'elle immola à l'avancement de son pouvoir et de son droit canonique dans ces derniers remparts des libertés publiques. Cet événement appartient à l'année 1197.

De 1200 à 1223

Ainsi Blanche, avançant dans la vie, pouvait, avec la reine Bérangère, méditer sur les abus de la puissance pontificale, sur les dissensions civiles qui en étaient les suites inévitables, sur les maux de l'humanité, qui s'amoncelaient toujours plus menaçants, sur les nécessités de cette grande époque et les ressources qu'elle recèle.

Les choses et les faits étaient là : dans ce grand livre, le premier que devraient ouvrir les rois, elles pouvaient lire ou admirer aussi tous les chefs-d'œuvre des Abdérames et des Abassides, les hautes sciences qu'ils cultivent; reconnaître dans l'Arabe l'ami et le protecteur des puis-

De 1200 à 1223 sances intellectuelles, et dans le Juif un être digne d'intérêt et d'affection, digne de respect même, quand il cultive sur la terre d'exil cette sublime philosophie qui révèle à l'homme les grandeurs de la vertu et le console des plus cruels revers (3). La terre espagnole dans sa plus grande partie était encore pour les Juifs proscrits une terre hospitalière, qu'ils enrichissaient de leur industrie, qu'ils édifiaient de leur habileté dans la science du droit public et de la morale éternelle. Le pouvoir romain n'avait pu faire dresser encore dans toutes les Ibères contre ces infortunés les sanglants bûchers où il immola pêle-mêle hommes, femmes, enfants, et sans que sa pitié se soulevât jamais pour eux.

Blanche puisa donc dans sa belle patrie les premières notions de la tolérance, comme elle y avait acquis celles de la justice, et la justice fut chez elle dans la suite une passion toujours palpitante, un être solennel.

Blanche était dans sa seizième année ; le treizième siècle, continuant le douzième, s'ouvrait devant elle plein des plus hauts intérêts humains, plein de périls. Il montrait sur la scène du monde le pouvoir féodal aux prises avec la monarchie, des peuples demandant des chartes, les Communes multipliant leurs affranchissements, le Saint-Siége étendant iniquement sur toute la chrétienté le sceptre de la domination universelle; mais il allumait à la fois, toujours plus ardente, chez les peuples et chez les rois, la passion de l'indépendance. C'était en vain qu'il opposait à la marche de l'homme social les Croisades, monument de son génie, qui, pour donner à toute l'Europe le plus grand mouvement matériel qu'elle ait jamais reçu, n'arrêtait point celui des choses, et, apportant ses tributs inévitables, lui prêtait même

de l'Italie ; l'un et l'autre, il le faut remarquer,
universel (4). Mais l'Italie par elle-même leur
tacle : toujours éprise de ses glorieux souve-
toujours ensanglantée, elle appelait, elle élevait,
dait ses républiques. Conçues au sein même des
portant toujours le trait de leur première origine,
gré leurs discordes civiles, elles avaient pourtant
omphe. Florence, le refuge de tous les martyrs des
traditions antiques, Gênes et Milan, Bologne et Fer-
Venise même, et tant d'autres, voyaient la liberté
r dans leurs remparts ; les campagnes étaient culti-
républiques populeuses ; les arts de la Grèce en
venaient refleurir chez elles ; chez elles, le droit ro-
enseigné, et malgré les pontifes, apprenait à tous
de l'homme. La persécution ne pouvait désormais
mer les esprits supérieurs ; et le supplice d'Ar-
Brescia, l'homme vraiment grand, l'homme pur
que, demeurait bien moins pour eux un objet de
qu'un puissant enseignement. Il fut inutile pour le
Siége. Vainqueur des Césars germains et fier de sa

De 1200 à 1223 ces ruines, tous ces tristes faits d'une ambition aveugle et délirante, s'imposent et s'amoncellent, toujours plus effroyables, sur un terrain mouvant et dans ces mêmes lieux où devait surgir, deux siècles plus tard, la célèbre *Confédération évangélique*, qui brisa enfin ce pouvoir sans bornes, comme sans prudence et sans justice.

La France et l'Angleterre, au lieu de songer à la paix, intervinrent dans ces longs et cruels débats, chacune selon ses intérêts, qu'elles croyaient servir. Elles multiplient et perpétuent ainsi chez elles leurs propres embarras politiques.

L'Angleterre plus encore que la France. Depuis l'invasion de Guillaume le Normand, qui la bouleversa de fond en comble, et put, la hache à la main, ayant le Saint-Siége pour auxiliaire, en consommer l'entière spoliation, faire tout un peuple esclave sur sa propre glèbe, et de tous ses compagnons de conquêtes, de pillage, de cruauté, autant de seigneurs, propriétaires absolus du territoire partagé, de l'or, de l'argent, des meubles, des hommes, des femmes, des enfants, et désormais tous les vaincus, races bretonne et gallique, Saxons ou Danois, nobles ou plébéiens, tous parqués comme des bêtes immondes, et passant dans le commerce ou les ventes comme des marchandises au marché. Tous les Normands de la conquête, et du chef au soldat, furent à ce titre seul les nobles du pays, les riches, les heureux. La population conquise demeura serve, pauvre, malheureuse, et l'aumône, ce chancre qui dévore et accuse encore aujourd'hui l'Angleterre, fut son seul patrimoine. Deux peuples donc sur le sol breton, et deux peuples ennemis.

Depuis cette désastreuse époque, la guerre ensanglanta

terre. Les Normands, après avoir fait couler par De 1200 à 1223
le sang breton et creusé tant de tombes, les Nor-
se battirent entre eux. Guillaume lui-même, *le fa-*
ceron, comme on l'appelait, Guillaume, avec les
vec son frère, avec ses propres fils ; et ses fils furent
l'un de l'autre. Tous les Normands riches et puis-
battirent, ou pour accroître leur patrimoine, leurs
, leur puissance fatale, toujours en péril ; car les
de conquêtes sont bientôt des ennemis, sinon
. Ils arrachèrent à Henri Ier, second fils de
et usurpateur de son trône, une charte qui
l'édifice politique de ce conquérant ; mais cette
dans leurs intérêts seuls, et par cela même
éphémère, un corps sans la vie, puisque le peuple
point, traçait pourtant le premier pas vers un
avenir.

du conquérant fut vite éteinte, et la maison
après Étienne, la remplaça sur le trône d'An-
Henri II, fils de Geoffroy, comte d'Anjou (5),
Éléonore d'Aquitaine, cette même aïeule de Blan-
stille que Louis VII, dupe à la fois de la politique
de ses propres passions, et même de son pouvoir,
répudier. Répudiation fatale, encore sentie chez
çais, comme au premier jour, et qu'il faut mettre
fautes politiques les plus désastreuses et les plus
bles qu'ait jamais commises aucun de nos rois.
dois présenter ici avec quelque développement,
jeta et entretint en France de funestes éléments
rde, et y suscita des guerres sanglantes qui multi-
obstacles, déjà si multiples, que la reine Blanche

De 1200 à 1223 de Castille eut à combattre et à surmonter durant ses régences.

Pour l'historien de bonne foi, libre de tout intérêt vulgaire ou privé, c'est une vérité qui demeure une démonstration, savoir, que le Saint-Siége, héritier de la politique des Césars de Rome antique, voyait comme eux dans les Gaules, si populeuses, si vaillantes, et d'une intelligence de la plus haute supériorité, une masse de force, d'opposition, de puissance, qu'il fallait incessamment combattre, réduire, enchaîner, s'il voulait arriver enfin à la possession tranquille du pouvoir universel. Les morceler donc, leur susciter sans cesse guerre sur guerre, les mettre ou maintenir toujours aux prises avec l'Angleterre et l'Allemagne, les ravager par l'excommunication, par les armes étrangères et par leurs propres armes, jetant partout le trouble et l'exploitant à son avantage, telle était sa politique, tel était son plan de gouverne et de sujétion, mis plus à découvert par Grégoire Ier dès le sixième siècle, et plus encore par Grégoire VII au onzième, l'un avec une audace sans bornes, l'autre sous la fatale protection d'une extraordinaire habileté. Le Saint-Siége le suivait avec une tenacité, une persistance invincibles; les auxiliaires ne pouvaient lui faillir.

Prenez garde, écrivait secrètement Yves de Chartres au pape (6), qui, après de longs débats, entrait en accommodement avec Philippe Ier, le père de Louis VI, *prenez garde à vous et à nous, et tenez toujours ce prince sous les clefs et dans les chaînes de Saint-Pierre*. Cependant, Yves, évêque de Chartres, s'affichait l'ami dévoué de Philippe, de son fils Louis, et l'ardent défenseur de nos libertés Gallicanes (7)!

Saint Bernard, qui en était l'adversaire le plus habile et le plus audacieux peut-être qui ait jamais paru en France, saint Bernard, dépouillant cependant ces formes trompeuses, attaquait et frappait ouvertement tous les esprits supérieurs, et répandant à pleines mains sur Louis VI l'injure et l'outrage, il osait l'appeler *le second Hérode !* De 120 à 122

Le vaste héritage d'Éléonore, que la sagesse de ce prince avait acquis à la France sans guerre, et par le fait d'une alliance paisible autant qu'elle était avantageuse, dut effrayer le pouvoir romain.

L'affranchissement des communes, dont le mouvement donné par ce grand prince progressait toujours plus rapide, l'effrayait bien davantage ; il mettait tout en œuvre pour l'arrêter, pour le briser : c'était en vain. Il trouvait toujours et partout, il est vrai, chez les suzerains ecclésiastiques ou laïques, des auxiliaires redoutables. Autant de souverains dans l'État (on peut dire autant de tyrans), ils demeuraient les ennemis mortels de la Commune, et toujours armés pour la combattre. Mais rien d'un absolu complet dans l'état social de l'homme. Si des suzerains, orgueilleux jusqu'à la brutalité de leur puissance féodale, la voulaient ou reconquérir ou conserver à tout prix, on comptait un grand nombre de suzerains aussi, et dans le clergé même, qui se déclaraient les amis de la Commune, et dont l'exemple était d'un grand entraînement ; esprits sages, éclairés, hommes équitables, et mesurant leur siècle, ils comprenaient chez le peuple toute la justice d'une part dans les moissons, puisqu'il supportait, lui tout seul, tout le poids du labeur, toute l'angoisse de la peine ; ils comprenaient que le serf était aussi un *homme,* et non pas *une chose,* et que la di-

De 1200 à 1223 vine doctrine du Christ, qui enseigne l'amour fraternel, ne devait pas être un vain mot, une forme, un culte sans l'application du principe : ils affranchissaient. Parmi les plus opposants même, on en voyait incessamment qui, ruinés par un luxe effréné, par des débauches honteuses ou des guerres extravagantes, étaient réduits à plier leur orgueil farouche sous le joug de la nécessité, qui ne cède à personne : ils vendaient leurs fiefs. Les Croisades amenaient également cette nécessité inexorable. Alors des bourgeois cotisés entre eux, des populations serves répandues dans les champs, dans les bois, réunies dans le même but, achetaient les fiefs : et la Commune sortait d'un bourg, d'un villiers, des *ostises*, d'un vaste amas de pauvres cabanes, qui avaient recélé durant tant de siècles toutes les souffrances, toutes les misères; elle surgissait du sein de la pauvreté laborieuse. Puissante à son tour, la Commune levait, elle aussi, sa bannière, avait sa garde bourgeoise, ses armes, ses murailles, et même ses maisons fortifiées; elle recouvrait enfin tous ces biens sociaux, perdus depuis l'invasion des Francs : ses juges naturels, ses échevins ou jurés, ses consuls ou conseillers municipaux, ses *maires*, tous élevés aux charges populaires par le droit d'élection, hérité des Gaulois; son patron, son appui, sa ressource contre les attaques ou les violences des suzerains ennemis de sa liberté, c'était le roi lui-même; et le principe constitutif de la Commune, consacré par lui, se définissait : *Le droit de se défendre, le droit de repousser l'injure.* Peuple et roi se liaient par de mutuels serments *contre toute créature qui pust vivre ou mourir.* Ils se devaient de mutuels secours dans les combats qu'ils avaient à soutenir; et si

'and danger appelait de plus grandes forces, les com- De 1200
s affranchies se *conjuraient ad magnam vim et par-* à 1223
à grande et petite force, pour parler le langage
mps; et puissantes à leur tour, dis-je, elles impo-
enfin à tous ces terribles suzerains qui avaient fait
ler si long-temps les peuples et les rois.

l était le monde *nouveau* qui s'élevait au milieu même
eux monde.

is, remarquons-le, la Commune ou le régime muni-
, sous le nom de *Consulat*, avait dans le midi des
s une puissance plus étendue, plus intense, plus
reuse. Marseille, Arles et Tarascon s'étaient même
es en républiques; Narbonne s'intitulait *Gaule Nar-
aise*; le Béarn avait ses chartes, dont nous parlerons
bas; il était fort et puissant. Le droit romain, plus
dmis dans toute cette contrée, et plus long-temps
tenu intègre; le régime des Francs, bien moins assis
ujours fugitif; la civilisation beaucoup plus avancée,
merce même avec tout l'Orient, les richesses, les
les lettres, son voisinage intime avec les Ibères et sa
nité d'origine, tout y entretenait un beau et dernier
de son antique éclat.

'est sous l'influence de cette civilisation bienfaisante
s'éleva, heureuse aussi, Éléonore d'Aquitaine. Elle en
ta tous les riches tributs à la cour de Louis VII.
là régnaient des habitudes austères, sombres, étroites,
cales, et toutes les petitesses d'une dévotion puérile.
ontraste avec la cour de Bordeaux, école du savoir,
politesse et de l'urbanité, devait frapper vivement
princesse sans expérience et portée aux plaisirs. Éléo-

De 1200 à 1223 nore était adorée dans son pays : fière de l'immense héritage dont elle dotait la France, la beauté la plus parfaite et la plus touchante qui eût jamais étonné le monde, un esprit étendu, vif, orné, le goût passionné des arts et des lettres, si florissantes en Aquitaine, un grand entraînement, de l'imprudence, trop de confiance peut-être dans ses charmes, jalouse, elle prit et se complut à vouloir conserver sur Louis VII un ascendant que lui-même, épris, et sans empire sur ses passions, ne pouvait ni combattre ni vaincre. Louis était violent, soupçonneux, entêté et très-inconsidéré; la jalousie était aussi chez lui une passion dominante : aveugle autant qu'injuste, cette passion funeste devait précipiter dans des résolutions extrêmes un prince borné d'ailleurs, et qui, faible ou pauvre de caractère, n'en croyait que ses affections communes et sans dignité.

L'abbé Suger exerçait alors les plus hautes fonctions dans l'État, ou, pour dire d'un mot toute la vérité, lui et saint Bernard disposaient de la France.

Je le dirai à regret, mais la vérité ne s'arrête point devant une réputation faite, et quelque imposante qu'elle soit : Suger n'est point l'homme que nous représente l'ancienne histoire de notre pays, toujours écrite sur les marches du trône et de l'autel, et façonnant au gré de ces deux puissances les événements, les faits, les caractères.

L'abbé Suger avait un esprit vaste, nul doute; mais son ambition égalait son esprit et le surpassait peut-être. Il put se montrer parfois l'homme du pays, mais il était avant tout l'homme de l'Église. S'il affranchissait sur les terres immenses de son abbaye de Saint-Denis, il y était forcé

De 1200 à 1223

par la nécessité. Il savait bien que le pouvoir, quelque étendu ou prépondérant qu'il soit, ne supplée point les bras qui labourent le champ et donnent le pain. Suger jouissait du plus haut crédit : il gouvernait et l'État et le roi ; il voulait tout gouverner. Par une grande fatalité, la même passion qui brûlait le cœur de Louis et d'Éléonore, la jalousie, atteignit le sien. Il redouta l'ascendant de la reine Éléonore, il s'en irrita. Fougueux par caractère, et, comme les ambitieux, ne voulant pas d'obstacles, la reine fut en butte à ses attaques. Était-il secrètement d'accord avec Rome dans la vue de tout asservir, ou n'écoutait-il lui-même, d'une si haute supériorité d'esprit et de gouverne, que la passion funeste qui avait jeté le trouble dans la famille royale, et menaçait si violemment les plus chers intérêts de la France? Ce qui est certain, c'est que la reine Éléonore, dans ses mouvements d'esprit, disait souvent : *J'ai épousé un roi et non pas un moine*, appliquant ce mot, très-judicieux en lui-même, au roi Louis VII moins encore qu'à l'abbé Suger.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que la répudiation fut demandée et poursuivie sous son ministère, au temps de sa domination sans bornes et sur l'État et sur la personne du roi Louis, et qu'enfin elle ne fut prononcée au concile de Beaugency que trois semaines après sa mort. La parenté en fut le prétexte dérisoire. On accusait Éléonore d'amours adultères ; et ce fut son oncle, un vieillard, Raymond d'Antioche, et un jeune Turc d'une rare beauté, qu'on lui donna pour amants. La connaissance approfondie des faits historiques prouve que cette accusation, produite après quatre ans d'un silence absolu, et qui aurait dû être

De 1200 à 1223

intentée sur l'heure, fut une calomnie ; que le jeune Turc, c'est Saladin, n'avait alors que neuf ou dix ans. Eh ! dans un temps où le Christianisme avait sur les esprits et sur les cœurs un empire également cher et sacré, une femme, une princesse, une reine, qui aurait conçu et satisfait une passion adultère pour un Turc aurait à la fois foulé aux pieds tous les devoirs les plus saints et toutes les hontes. Un premier crime de cette nature n'eût pas été le seul qui eût souillé la vie de la reine Éléonore durant dix ans de son union avec le roi Louis, et, reine d'Angleterre, la régularité de ses mœurs du moins est demeurée un fait incontestable. Sa répudiation, que l'on peut appeler un acte de démence, accuse Louis VII et Suger et les condamne tous deux. Libres d'affections communes, et tout entiers au devoir que leur imposaient les plus hauts intérêts du pays, ils devaient repousser ou éviter un divorce que les moindres notions de la raison et de la justice signalaient comme une des plus grandes calamités qui aient désolé la France.

Éléonore, unique héritière de l'Aquitaine, province bien plus vaste alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, héritière aussi du Poitou, enlevait d'un seul coup ces riches contrées à la France, et en dotait l'Angleterre. L'Angleterre était déjà en possession de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, etc., hors l'hommage, mot sans valeur chez les hommes sans foi de ces temps désastreux ; elle devenait ainsi maîtresse souveraine de toute la côte occidentale des Gaules, de la Somme aux Pyrénées, hors la Bretagne. La France, réduite à ce point, avait chez elle pour ennemie mortelle l'Angleterre (8).

Mais l'Angleterre elle-même était ravagée par Rome et

déchirée par les factions. Henri II, aux prises avec tous, s'était vu forcé à son tour de donner sa charte de *Clarendon*. Ses quatre fils, Henri au Court-mantel, Geoffroy, Richard Cœur-de-lion et Jean Sans-terre, lui faisaient une guerre impie, atroce, et sous l'énormité de laquelle ce prince malheureux dut succomber. De 1200 à 1223

Philippe-Auguste, le fils de Louis VII et de l'habile et sage Alix de Champagne, Philippe, homme de génie, de résolution, et d'une énergie inflexible, sut mettre à profit les malheurs publics de l'Angleterre et les fautes et les vices de ses princes ; il les exploita même dans la vue politique de reconquérir à la France toutes les provinces qu'elle avait perdues. Digne héritier de la grande pensée monarchique des Capets, *un seul roi en France*, il eut la noble ambition de lui rendre les limites qu'avaient tracées les Gaules. Enfin, depuis l'âge de quinze ans, toujours l'arme au poing contre l'Angleterre, combattant toujours, il put amener successivement à la nécessité de faire la paix et Richard et Jean Sans-terre, les oncles de Blanche.

Mais la paix, une longue paix, était-elle possible entre des princes qui ne pouvaient faire un pas sans se heurter ? entre Philippe-Auguste, roi éminemment national, dont l'ambition était l'intégrité territoriale des Gaules, et les rois d'Angleterre, qui en morcelaient souverainement l'étendue ?

Blanche de Castille était destinée à concilier, pour un temps du moins, ces princes ennemis ; elle allait être à la fois l'heureux gage des conquêtes acquises à une couronne qu'elle devait défendre, enrichir, illustrer un jour. Les événements semblèrent tracer dans cette grave occurrence

De 1200 à 1223 et les traits de son génie natif, et le caractère propre de son futur règne : c'est-à-dire pacifier, cultiver, affranchir, utiliser, conserver.

Richard Cœur-de-lion, son oncle, venait de mourir, après neuf ans d'un règne plein de troubles et de sang.

A sa mort, dit Guillaume l'Armorique, ***Dieu visita la France: Visitavit Deus regnum Francorum.*** Il le pouvait dire également de l'Angleterre et de l'Orient; car l'histoire ne connaît point des diversités de la foi religieuse ou sociale, et, pure de préjugés, la loi de son burin, c'est la justice comme la vérité.

Philippe-Auguste eut raison de le qualifier *le perturbateur de la paix du monde.* Cette appellation, pour être sortie d'une bouche ennemie, n'en demeure pas moins une vérité incontestable (9).

Toutes les passions de Richard tenaient de la frénésie, et sa bravoure même, si vantée, était un instinct cruel qui le précipitait en aveugle au péril ou à la victoire. Apparaissait-il soudainement en France, fût-ce en manière de passe-temps, comme les seigneurs féodaux, c'était un feu roulant de proche en proche, un vaste incendie qui en quelques jours, en quelques heures, ne laissait que des débris et des larmes. Le démon de la perturbation, il fallait à ses instincts féroces le fer, le feu, la mort. Homme sans foi aucune, son avarice frénétique lui fit vendre en Angleterre, à ses propres sujets, toutes ses terres, tous ses châteaux, ses villes, ses bourgs, tous ses domaines innombrables ; il en reçut le prix, et quelques années après il en dépouilla ceux qui les avaient achetés. Il se joua de la Commune, formée alors des deniers du peuple indigène, si cruelle-

ment dépossédée par Guillaume le Normand, et comme il De 1200
se jouait de tout. Sans frein comme sans foi, il se croyait à 1223
tout permis; et riche d'esprit, d'intelligence et d'habileté, d'une valeur surnaturelle, ses succès, la victoire, allumaient son orgueil farouche, et cet orgueil blessé commandait la vengeance; il la lui fallait prompte, terrible. Aussi avait-il ses séides, frénétiques comme lui, qui mettaient leur gloire à exécuter ses ordres, fallût-il chercher au milieu des camps ennemis, au cœur même des armées, la victime qu'il avait marquée. Plus le péril était imminent, terrible, plus la gloire pour eux était enivrante, et c'était avec une joie d'extase qu'ils rendaient le dernier soupir s'ils avaient porté un coup vainqueur. Richard et les siens furent la terreur de l'Orient, et chez l'Arabe comme chez le Français lui-même. Elle passa vite en Occident avec eux, et Philippe-Auguste eut à se prémunir contre les poignards de ces bravaches en délire. Le bruit de leur arrivée en France fut si universellement répandu et accrédité, que les barons français, assemblés en conseil, furent de l'avis unanime de créer à Philippe-Auguste une garde, *sergents à masses*, qui pût élever un rempart infranchissable autour de la personne de ce prince.

Richard à peine mort, Jean Sans-terre, son frère, s'était emparé de la couronne d'Angleterre, au préjudice et contre le droit manifeste du jeune Artus, fils de Geoffroy, l'aîné de Jean, et de Constance, duchesse de Bretagne.

Jean, prince sans habileté, sans esprit, d'une cruauté froide, indolent, abandonné aux plaisirs, à la chasse, mal, très-mal avec ses peuples, qu'il trompait et tyrannisait, l'Angleterre dans le plus grand trouble, la royauté sous les

De 1200 à 1223 exigences des hauts barons, tout sembla se réunir sous la main habile et puissante de Philippe-Auguste pour en servir les projets de conquêtes. Il saisit ardemment des circonstances si graves, qui lui donnaient des motifs de guerre plutôt que des prétextes : il prit les armes pour soutenir et défendre les droits d'Artus, il le disait du moins.

Jean, attaqué et menacé de toutes parts, mais bien conseillé, demanda à s'accommoder avec Philippe-Auguste, aimant mieux acheter la paix que de se livrer aux hasards d'une guerre qui le pouvait ruiner d'un seul coup ; car le péril pour lui n'était pas seulement en France, il était en Angleterre.

Les deux rois eurent une fameuse entrevue sur la ligne frontière des deux royaumes : c'était entre le château de Gaillon, qui appartenait à Philippe-Auguste, et le château de *Butavant*, qui était à l'Angleterre. Selon l'antique usage des rois Francs, l'entrevue eut lieu sous l'appui respectif des deux camps armés et dans tout l'appareil de la force, l'insigne caractéristique du moyen âge.

Après quelques jours de discussions, en présence et avec l'avis des hauts barons de chacune des deux puissances, les deux rois finirent par être d'accord, et le mariage de l'Infante de Castille avec le jeune prince Louis, fils de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, fut l'article dominant et le sceau même du traité. Déjà il avait été proposé à Philippe-Auguste, dès l'année 1198, par Éléonore d'Aquitaine elle-même, qui était venue à Tours lui faire hommage du comté de Poitiers, son héritage.

Il fut convenu toutefois que l'on maintiendrait en entier le traité fait entre Richard et Philippe-Auguste, au

mois de mai 1195, devant Issoudun et Charots, sauf les nouvelles cessions que devait stipuler le présent traité fait avec Jean, que Philippe-Auguste, selon la formule féodale, appelle *son ami et fidèle Jean*. De 1200 à 1223

Les terres ou seigneuries qui étaient pour la plupart ou le sujet ou le prétexte de la guerre, furent constituées partie en dot à Blanche de Castille, partie en douaire.

La princesse eut pour dot Issoudun, Bourges, Sancerre, Grançay, Gournay et autres fiefs du Berry, qui lui furent donnés par le roi Jean, son oncle, et du consentement d'Éléonore d'Aquitaine, qui en était suzeraine. Elle eut pour douaire Melun, Étampes, Corbeil, Dourdan, Meulan et Pontoise. On ajouta depuis à ces domaines Crespy en Valois, la Ferté-Milon, Villers, Vinots, Pierrefonds (10), et 4,500 livres de rente, en quittant par elle ses fiefs du Berry. Heureuses contrées, qui devaient voir fleurir sous la généreuse suzeraineté d'une femme et le bonheur et la liberté !

Jean abandonna pour toujours à Philippe-Auguste la ville d'Évreux et tout le comté; il lui laissa aussi les fiefs de Boulogne, de Ponthieu, du Perche, les vicomtés de Limoges, d'Angoulême, tous les fiefs et forts qu'il avait pris.

En faveur du mariage, Jean reconnaît pour héritier de *toutes* les cités, de tous les châteaux, de toutes les terres que le roi Philippe-Auguste a conquis, le jeune prince Louis et ses successeurs. Il mentionne même le don des munitions et attirails de guerre. Il cède en outre, et sans avoir égard à aucun acte ou contrat précédent, tout le territoire en-deçà de la mer, si lui, Jean, vient à mourir

De 1200 à 1205

sans enfants. Il fait encore, mais aussi en perspective, d'autres cessions importantes s'ils meurent sans laisser d'héritiers.

Il promet formellement de ne donner aucun secours, d'aucune sorte, argent, munitions, hommes, armées, si ce n'est du consentement de Philippe-Auguste, à son neveu Othon IV, fils de Mathilde sa sœur, lequel, contre tout droit, disputait l'empire à Philippe, le second fils de Frédéric I[er].

Il s'engage à faire hommage lige à Philippe-Auguste du duché de Bretagne, auquel prétendaient les rois d'Angleterre comme ducs de Normandie ; à recevoir à son tour l'hommage du jeune prince Artus, comme *arrière-vassal* et en qualité de *comte* ; mais il promet textuellement de le maintenir au jeune prince dans toute son intégrité, sans jamais en diminuer de son chef ni le territoire ni le fief, si ce n'est en vertu d'un jugement de la cour des pairs. Il laisse Artus sous la tutelle de Philippe-Auguste, ou, pour parler le langage du temps, *en sa garde noble*. Il reconnaît aussi que l'hommage lige du comte de Flandre est dû au roi de France, qui en avait effectivement le ressort et la suzeraineté, il le faut remarquer. Il s'oblige à lui payer 20,000 marcs d'argent sterling, non pas pour la dot de l'Infante de Castille, comme plusieurs l'ont écrit, mais pour le droit de rachat dû aux rois de France en raison du duché de Bretagne et des autres fiefs et terres que les rois d'Angleterre avaient en France.

Les deux rois s'engagèrent mutuellement à ne bâtir aucune forteresse, Philippe-Auguste au-delà de la forêt de Vernon et de Gamache, du côté de la Normandie ; Jean

au-delà de la forêt d'Andely, du côté de la France; ils le pourront en-deçà de chacune de ces limites respectives. Et Jean abattra les deux forteresses de Deslandes et de Portes, assises entre Évreux et Neubourg, qui pourtant ne sont séparés que de quatre lieues. J'insiste sur ces détails statistiques, pour faire mieux comprendre à quel point tout le sol de la France était hérissé de citadelles, et les entraves multiples que le pouvoir féodal opposait aux communications de l'homme. De 1200 à 1223

Enfin le dernier article du traité établit que les seigneurs qui relèvent en même temps des deux rois auront à opter en faveur du plus suzerain, et que chacun recevra un dédommagement proportionné à la perte qu'il aura faite. Cet article repose tout entier sur le principe constitutif de la féodalité, que *nul ne doit servir deux maîtres à la fois;* il importe de le rappeler ici.

Le traité fut, dans toutes ses dispositions, débattu, discuté et consenti de concert avec les hauts barons de l'un et l'autre royaume, assemblés en conseil pour ce sujet, et présidés par les deux rois. Ils donnèrent, selon l'usage de ces temps, chacun ses *Pléges* ou cautions, autant de hauts seigneurs qui s'engagèrent sous la foi du serment à quitter l'hommage du roi qui aurait été trouvé infidèle au traité.

Parmi les Pléges de Philippe-Auguste, on distingue Robert, comte de Dreux; Guillaume, comte de Perche; Guy de Châtillon, Barthélemy de Roie, Guillaume de Pau, chambellan de Philippe-Auguste, etc. Parmi les Pléges de Jean figurent Hugues de Gournay, Robert d'Harcourt, Jean de Pradelle, etc.

Le lecteur l'a remarqué sans doute, en ce qui concerne

De 1200 le jeune prince Artus, le traité qui stipulait un mariage
à 1223 comme l'heureux gage de la paix était à la fois un contrat d'usurpation ; car, les intérêts des deux rois conciliés, Artus n'était pas seulement dépouillé de son droit de suzeraineté comme duc de Bretagne, il l'était encore de son droit à la couronne d'Angleterre, droit que le feu roi Richard et Philippe-Auguste lui-même avaient naguère encore solennellement reconnu. Infortuné prince ! il allait payer bientôt de sa vie, et par une mort aussi cruelle qu'elle fut lâche, ce droit écarté ici par la force.

Enfin, tout arrêté à la satisfaction des deux monarques, on fixa le terme de la Saint-Jean pour l'entière exécution du traité et pour la solennité du mariage qui en était et le sceau et la condition décisive.

Cet événement se passa au milieu de janvier, après la Saint-Hilaire de l'année 1200. La négociation du mariage avait été reprise par Éléonore de Guyenne dès le mois de décembre de l'année précédente ; elle la poursuivait avec une persistance trop extraordinaire pour n'être point mentionnée. Vers Noël, on avait pu en prévoir le dénouement.

Il fut convenu entre Philippe et Jean que cette princesse achèverait ce qu'elle avait si heureusement commencé ; qu'elle irait, accompagnée d'une illustre ambassade française, à Burgos, capitale de la Castille et siége de la cour, demander pour le jeune prince Louis la main de l'Infante Blanche, sa petite-fille.

Cependant les choses devaient respectivement rester sur le pied de paix jusqu'à l'arrivée en France de la jeune princesse.

Éléonore d'Aquitaine fut heureuse et flattée de la haute

mission politique dont elle était chargée, et, malgré la rigueur de la saison et son grand âge (elle touchait à sa quatre-vingtième année) elle s'embarqua aussitôt pour l'Espagne, accompagnée de l'ambassade extraordinaire. Elle arriva à Burgos dans le mois de février. La proposition du mariage fut accueillie de toute la cour avec les plus vifs transports de joie; et aussitôt on s'occupa des préparatifs du départ de Blanche, qui se fit avec la plus grande pompe. De 1200 à 1225

C'est vers le milieu du mois de mars que la jeune princesse quitta, pour ne les plus revoir, les plus chers objets de ses affections, sa belle patrie, sa famille, Bérangère, sa noble sœur. Elle partit accompagnée d'Éléonore, son aïeule, des ambassadeurs français, d'un grand nombre de seigneurs castillans, et des femmes de la première noblesse du pays, aussi quelques amies de son enfance qui la suivirent jusqu'à la frontière, où elle s'en sépara.

A partir de ce point, tous les actes qui allaient cimenter le mariage de la jeune Infante devaient être faits sur le sol même de la conquête anglaise, sous peine de nullité; car tout le royaume de France était sous le poids de l'interdit, à cause du divorce de la jeune reine Yzembore (11), femme de Philippe-Auguste, dont nous parlerons plus tard.

Blanche fut donc dirigée sur Bordeaux, capitale du duché d'Aquitaine, domaine de l'Angleterre depuis le fatal divorce d'Éléonore et de Louis VII. Elle arriva dans cette ville aux approches de Pâques : elle y fut reçue par Élie de Malmort, qui en était l'archevêque. Peu de jours après, Éléonore la conduisit à Fontevrault, où le roi Jean, son oncle, l'attendait. Là, Éléonore remit solennellement sa petite-fille entre les mains de Jean, son fils, des ambassa-

De 1200 à 1225 deurs français, d'Élie de Malmort, et des grands de Castille qui l'y avaient suivie; et comme si elle venait d'accomplir le dernier acte de sa vie politique et sociale, si remplie d'orages, un acte qui la dût recommander ou l'absoudre devant la postérité, au grand étonnement de tous, elle se renferma soudainement dans l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut deux ans après.

Le roi Jean conduisit l'Infante Blanche de Castille, sa nièce, en Normandie, par mer. Elle fit séjour à Pont-Audemer.

L'arrivée de la jeune princesse était la manifeste garantie de l'entière exécution du traité de la part du monarque anglais. Il eut une seconde entrevue avec Philippe-Auguste dans les mêmes lieux, aux abords de la Seine, et, toujours selon l'usage du temps, sous l'appui des deux camps, assis cette fois entre le château de *Guleton* et celui de Butavant. On assigna de nouveau le terme de la Saint-Jean pour la célébration du mariage.

Ce grand acte politique, qui devait avoir une si haute et si heureuse influence sur les destinées de la France, et dont peut-être aucun homme parmi tant d'hommes ne soupçonna la gravité, fut signé le 23 de mai, année 1200, un mardi, dans le château même de Guleton, aujourd'hui le Goulet, simple hameau qui ne se doute guère du juste renom que lui restitue l'histoire.

Philippe-Auguste se rendit avec son fils dans les mêmes lieux au terme fixé : c'était le 11 des calendes de juillet (20 juin). Blanche y arriva presque en même temps, conduite par le roi Jean, les ambassadeurs français, l'archevêque de Bordeaux, Élie de Malmort, et tout son pompeux

cortége, accru encore par les principaux personnages de l'Angleterre. De 1200 à 1227

Elle étonna de beauté, de grâces, de fraîcheur et d'attraits. Bientôt elle n'étonna pas moins par la sagesse de ses paroles, de son esprit, et surtout par la puissance de sa raison. Elle frappa à la fois les deux camps, vers lesquels elle s'était avancée avec calme et comme habituée à l'aspect des armes et de la force. Tous ces farouches guerriers, naguère encore ennemis acharnés, restent unanimes d'admiration, étonnés sans doute de se trouver une fois d'accord. Blanche, comme un envoyé des cieux, et par sa seule présence, apaisait ici les tempêtes politiques, les courroux secrets; elle réunissait tous les esprits, touchait tous les cœurs. Heureux présages! douce et noble mission! Pourtant elle comptera un jour, et ce jour n'est pas loin, parmi ces mêmes hommes, des ennemis redoutables; mais elle y saura trouver aussi des amis fidèles, dévoués, et dont la haute intelligence saura comprendre son génie et lui aider à le féconder.

Blanche avait seize ans; le jeune prince Louis ne devait accomplir sa quatorzième année qu'au mois de septembre suivant (12). Il était fort agréable, plein de grâces, d'une humeur égale, généreux, courtois et très-valeureux; mais il était d'une constitution faible, d'un esprit peu étendu, crédule, et cédant aux impressions. Un secret penchant à l'extrême dévotion déparait ses qualités natives et donnait de vives alarmes au roi Philippe. Tout se réunissait pour les justifier. La question albigeoise était soulevée: déjà Louis, d'une valeur chevaleresque et sans lumières, avait manifesté une grande ardeur dans cette question fatale; et

de 1200 Rome, qui avait pénétré le jeune prince et préparé peut-
à 1223 être ce triomphe, l'appelait *le fils, l'espérance de l'Église.* Philippe, dans ses hautes prévisions politiques, redoutait des combats qui devaient détourner du but nécessaire, la lutte contre l'Angleterre, ennemie formidable, et l'indépendance de la France. Le grand prince fit entendre plus d'une fois ces paroles prophétiques touchant son fils et la guerre albigeoise : *Il y laissera la vie !*

Du reste, Louis avait toute l'affection des peuples, qui ne distinguaient encore chez lui que son caractère bon, doux, inoffensif, mérite très-rare dans ces temps de violence, d'orgueil et d'insulte.

Le mariage fut bientôt célébré : il le fut à *Purmor*, château situé sur la rive de la Seine, dont il défendait le passage du côté de l'Angleterre contre la France. Il était comme le sommet d'un triangle dont les points extrêmes de la base seraient, d'un côté, Andelys, de l'autre le fameux *Château-Gaillard*, le plus fort de toute la Normandie, et dont nous voyons encore aujourd'hui les ruines. *Purmor* appartenait à l'Angleterre. Le mariage, nous l'avons déjà fait remarquer, n'aurait pu être célébré sur les terres de France, et par un prélat français, sous peine de nullité, puisque tout le royaume de France était en interdit. Il fut béni et célébré par Élie de Malmort, c'est-à-dire sous l'appui de l'autorité étrangère. Blanche quittait les Espagnes, où l'infortunée Bérangère, sa sœur, succombait par le fait du même pouvoir, et pour en avoir su apprécier les vues ambitieuses ou l'injustice criante ; pouvoir que Philippe-Auguste lui-même subissait, en dépit de toutes ses forces (13).

Le présent put être pour la précoce sagesse de Blanche un enseignement frappant, et comme le premier indice des nécessités de l'Époque. De 1200 à 1223

Aussitôt après la cérémonie du mariage, les deux rois et les deux camps se séparèrent, et Philippe-Auguste emmena les deux jeunes époux à Paris.

Ils y furent accueillis avec enthousiasme, avec amour, comme tout ce qui promet un heureux avenir, comme l'espérance.

L'extraordinaire beauté de Blanche y fit la plus vive impression sur les Français, sensibles à la beauté autant qu'à la gloire. Elle leur apparut comme une merveille. Son teint, d'une blancheur éblouissante et à la fois du plus grand éclat, malgré la chaleur et l'âpreté du climat espagnol, ajoutait encore à la parfaite harmonie de ses traits et à l'expression de l'âme ou du génie, qui est aussi la beauté, et la seule qui ne cède point au temps, à la fortune adverse. Une riche chevelure noire et *portée en grève*, pour parler le langage du siècle, c'est-à-dire partagée au front e sur la tête, tombait en boucles sur ses joues, ses épaules et jusqu'à ses pieds; c'était alors le premier ornement des femmes et le plus beau; un voile transparent l'accompagnait sans la cacher. Blanche portait la tête haute et noblement élevée; elle semblait dire qu'elle était sur la terre pour y régner. Son regard, riche aussi, très-éloquent, respirait le courage, la bonté, les tendres et profondes affections, mais surtout la grandeur et la fierté. Le costume du temps paraissait fait pour elle : une tunique longue, serrée d'une ceinture, marquait sa taille, très-belle et d'une élégance extraordinaire; elle laissait à demi découverts le

De 1180 à 1223 cou, la poitrine, les épaules et les bras, protégés d'une mousseline très-légère attachée aux poignets. Sur ce même vêtement, Blanche porta le manteau des suzeraines, à collet renversé, doublé d'hermine, et attaché sur la poitrine d'une agrafe ou *fermail* du plus grand prix, luxe du temps, et un des insignes de la suzeraineté.

La présence de la jeune princesse exalta la joie publique; elle n'exalta pas moins celle de Philippe-Auguste lui-même, si sévère aux plaisirs, et qui s'était fait dès le jeune âge une loi de leur résister. Durant huit jours, ce ne furent partout que fêtes, réjouissances, festins, acclamations, cris d'allégresse; toutes les rues de Paris, chaque jour, étaient jonchées de verdure, les maisons ornées de fleurs et de tentures chargées d'emblèmes; la nuit, elles étaient illuminées.

Toutes les tours et tourelles dont la capitale, comme toute la France, était hérissée; un grand nombre même de celles du clergé, tous les fiefs ou manoirs, aux angles des fossés si multiples, aux portes de fer ou dans les chaînes, sur les pont-levis et les ponceaux, sur les murailles flanquées de tours dont Philippe-Auguste venait de protéger Paris et ses *Bourgs*, partout flottaient les bannières des suzerains, des chevaliers, des bourgeois, et sur le Louvre, qui s'achevait et les dominait tous, s'ondulait richement la bannière royale au rouge éclatant, et semée de fleurs de lis d'or.

Les salles de festin offraient, comme au temps des Gaules, des armures et trophées militaires portant les noms des plus braves ou rappelant les hauts faits, symboles de la force et de la valeur que le moyen âge avait adoptés. Les

repas, longuement servis, étaient d'une surabondance de De 1200
mets, de fruits, de fleurs, de décors et de scènes théâtrales, à 1223
dont nous n'avons plus d'exemples; la musique les accompagnait et en couronnait la fin.

Étrange et mémorable contraste que toutes ces fêtes et ces joies publiques, ce bonheur de tous, avec le terrible interdit de tout un royaume! On eût dit qu'il montrât déjà de quel côté viendrait la vraie force, qui se joue de celle des hommes et des pouvoirs sans justice.

On en chercherait vainement le moindre signe même dans le fait et la nature de l'interdit de tout un peuple pour punir la faute d'un prince. Hommes, femmes, vieillards, enfants, les riches suzerains dans leurs donjons, le pauvre sous sa cabane, l'innocent ou le coupable, la vertu comme le crime, tout était confondu, lié, étreint, enseveli dans le même anathème; la malédiction était universelle. Les églises n'offraient plus de culte : ouvertes et fermées à la fois, portes enlevées, et les parvis, les seuils encombrés de ronces, d'épines, disaient l'excommunication. Les cloches étaient muettes; le pavé des temples demeurait jonché de tous leurs ornements, des vases sacrés, des images, statues et reliques des saints les plus vénérés. Que dis-je? la croix même, monnment divin qui rappelle la loi évangélique et le Christ qui l'annonça au monde, la croix gisait là aussi sur le sol, sans plus de respect, et sans qu'aucun de ceux qui avaient osé l'y jeter se doutât peut-être du sacrilége. Mais tout était maudit, les hommes et les choses. Les cadavres des morts restaient sans sépulture et devaient être, au pareil de l'animal immonde, le fumier de la terre; ou plutôt toute la terre française était elle-

De 1200 à 1223 même un fumier : tous les fruits, toutes les moissons, et jusqu'au fruit des entrailles, étaient en malédiction ; et si une mère infortunée, dans l'appréhension que le cadavre de son enfant ne devînt la proie des chiens, le cachait au faîte d'une maison, dans les branchages touffus des arbres, elle était doublement punie pour avoir enfreint la loi de l'interdit, qui avait prévu le cas de ces retraites naïves et touchantes. Toute communication était interdite, tout secours défendu, la parole ou le moindre salut, même à son proche, à son ami, du père à son fils, de la fille à sa mère.' Les contrats étaient nuls, les promesses les plus saintes sans effet désormais, et tout débiteur devenait libre de son dû envers ses créanciers.

Si une telle excommunication, par sa nature même, n'était point le fléau du genre humain, on la pourrait appeler la plus complète déraison qui ait jamais déshonoré un pouvoir. Cette malédiction universelle sur l'innocence et la vertu même était réprouvée de l'Éternel. Comment ne le voyait-il pas? Les rues couvertes de verdure et de fleurs, les champs et leurs moissons, tout un peuple heureux d'un seul et même événement, l'impossibilité d'une entière exécution aux lois de Rome (car qui donc eût pu l'entreprendre chez tout un peuple sous l'anathème?), l'héroïque répulsion de bon nombre, parmi les ecclésiastiques eux-mêmes, tout disait à tous que le pouvoir qui renie la justice et l'humanité renie à la fois le culte chrétien qui l'enseigne et la fait aimer, et que le terme de son règne approche.

Leçon grande, solennelle, pour une jeune princesse qui avait reçu des cieux une raison puissante, un esprit très-

De 12
à 12

grave ; mais tout est leçon pour les nobles cœurs, et les leçons les plus utiles ne pouvaient faillir à Blanche dans un siècle de tourmentes sociales, dans un temps d'abjection et de régénération tout ensemble. Plus qu'aucun mortel, elle eût été coupable si elle ne les eût écoutées.

On dirait même que la Providence se complut à lui ouvrir toutes les voies qui conduisent aux choses grandes, utiles, et à l'heureuse gouverne des peuples ; tant les événements et les circonstances, les hommes et les caractères, se réunirent pour développer chez elle tout ce que la nature et l'éducation avaient confié de bon et de noble dans son âme.

Alix de Champagne, la veuve de Louis VII, vivait encore. A la cour et dans les affaires publiques depuis quarante ans, elle y avait acquis une profonde et riche expérience des hommes et des choses. Quoique affaiblie par l'âge, la fatigue et les soucis, elle conservait encore la même énergie d'esprit qu'elle avait montrée dans le gouvernement de l'État, lorsque Philippe-Auguste, son fils et son ouvrage, était en Palestine. Régente, d'association avec son frère, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, homme vraiment apostolique, elle avait su reproduire et défendre contre Célestin III, et avec une fermeté invincible, nos libertés Gallicanes. C'était à l'occasion de la grande querelle de l'archevêque de Tours avec l'évêque de Dôle : le pape avait été réduit par elle à la nécessité de céder. Associée de sagesse, de modération et d'habileté, avec son frère Guillaume, l'ami éclairé du peuple, le protecteur zélé de la Commune, elle avait gouverné la France sous la scrupuleuse fidélité des instructions que lui avait

1200 laissées par testament Philippe son fils ; ne levant aucun
[illegible] impôt sur le peuple; ne souffrant point que les seigneurs en levassent sur leurs vassaux avant le retour du roi ; convoquant tous les quatre mois à Paris les délégués des Communes pour entendre les plaintes des hommes de tout le royaume, *audiant clamores hominum*, et leur faisant brève justice. Le souvenir de sa régence était toujours présent ; et son amabilité devenue célèbre, son amour pour les arts et les lettres, qu'elle avait puisé à la cour de Champagne, la plus brillante et la plus magnifique de la France, la rendaient chère aux Français. Plus heureuse qu'Éléonore d'Aquitaine, elle avait su en imposer le goût à la cour même de Louis VII, qui, à la fin de son règne, était devenue, sous l'influence d'Alix, aussi polie, aussi gracieuse et animée, qu'elle avait été morne, triste et monacale.

On se rappelait aussi avec reconnaissance la sagesse de ses prévisions dans son opposition contre Baudoin IV, comte de Flandre et de Hainaut, que Louis VII voulait mettre à la tête des affaires publiques. Déjà il l'avait fait tuteur et parrain de son fils. Baudoin était redoutable par son ambition et par son courage même, qui avait un grand renom. Partisan des Anglais et appuyé de l'Allemagne, dont il relevait par le comté de Hainaut, tout l'annonçait menaçant pour la France. Louis VII, le plus inconsidéré des rois, était le seul qui pût l'ignorer. Son traité de Montmirail, en Perche, qui valut à Henri II la Bretagne, et donnait ainsi à l'Angleterre toute la partie occidentale de la France, n'avait pu même lui ouvrir les yeux. (Ce traité avait causé à Henri II une joie délirante : il y avait de quoi !)

Enfin, dans une vue d'avenir et de la plus haute portée nationale, Alix avait fondé près de Melun l'abbaye du Jard. Elle y introduisit des hommes de son choix qui en formèrent d'autres à leur tour, et de cette abbaye sortirent en effet grand nombre d'hommes éminents par leurs vertus apostoliques, leur savoir, et par leur habileté à soutenir et défendre nos libertés Gallicanes. Le fameux Pierre de Corbeil, célèbre professeur de théologie en l'université de Paris, était religieux du Jard. De 12[illegible] à 12[illegible]

La reine Alix avait un cœur trop généreux et une raison trop élevée pour être accessible aux impressions jalouses: elle accueillit sa belle-fille avec tendresse, et pénétrant vite ses riches et hautes facultés, plus qu'aucun homme de l'État peut-être, elle dirigea les premiers pas de Blanche. A peine arrivée à la cour, cette jeune princesse avait pris sous sa direction Philippe de France et Marie, les deux enfants que Philippe-Auguste avait eus d'Agnès de Méranie, et sa gouverne dans leur éducation ne mettait pas seulement à découvert tout le sérieux de son esprit, elle faisait présumer encore et déjà cette puissance de conciliation qui l'honora toujours dans celle de l'État.

Vivement accueillie d'Alix, bientôt l'amitié unit de ses liens les plus doux les deux princesses : il fut prouvé une fois de plus qu'elle n'a point d'âge, et que le cœur reste toujours jeune quand le bien le vivifie.

Le prince Louis, d'un naturel facile et très-affectueux, cédait à l'admiration que lui inspirait la beauté de Blanche, et plus encore ses mérites ; il l'aimait avec passion, et l'on ne saurait dire si sa déférence, qui tenait vraiment du respect, n'égalait pas son amour même.

1200 Philippe-Auguste ne put s'y tromper. Il était réservé à
1223 Blanche de Castille d'adoucir les chagrins domestiques dont son cœur, si puissant d'ailleurs, était rongé; de montrer tout le prix et la sainteté de l'union conjugale dans une cour où la paix de famille était devenue étrangère depuis l'avénement des Capets à la couronne de France. Leurs troubles domestiques avaient souvent causé ceux de l'État; souvent nos malheurs publics étaient nés d'une union trop peu respectée dans ces siècles de violence. Pour dire toute la vérité, elle était même sans puissance, et le perpétuel jouet des papes autant que celui des rois et des suzerains, soit que l'extrême facilité des répudiations en fît méconnaître les droits sacrés, soit que les enlèvements à main armée, si communs sous le régime féodal, y entretinssent une grossièreté de mœurs qui repoussait tous les devoirs et toutes les inspirations de la bienséance. Absolus dans leur cour, ou royale ou suzeraine, et les femmes esclaves, les rois et les suzerains se croyaient tout permis. Ces mœurs brutales remontaient au berceau de la monarchie des Francs, qui ne connaissaient d'autres lois que la force et la hache. On voit même qu'elles perdaient insensiblement de leur brutalité sous les descendants des Capets. L'union parfaite de Louis et de Blanche, leur urbanité et leur politesse exquise, étaient donc un grand enseignement pour tous, pour Philippe-Auguste lui-même.

Contre toute justice et humanité, ce prince avait répudié, en 1193, la jeune reine Yzembore, fille de Valdemar Ier, roi de Danemarck. Il l'avait prise en aversion dès le jour même de ses noces, et sans que l'on pût jamais pénétrer le motif de cette aversion. Un seul historien du

temps, sans s'expliquer nettement, nous dit que la reine Isabelle de Hainaut, mère du prince Louis, eût encouru le même malheur, si elle n'avait sacrifié à la sagesse. Quoi qu'il en soit, sous le prétexte de parenté avec la reine Isabelle, l'assemblée de Soissons, composée de prélats et de seigneurs français, osa prononcer l'arrêt de répudiation. De 1200 à 1223

Yzembore avait à peine dix-sept ans ; taille riche, port majestueux, d'une conversation charmante, sans parents, sans amis autour d'elle, d'une grande beauté, d'une plus grande vertu, elle intéressa.

C'était une belle occasion pour Rome d'étendre son pouvoir et sa juridiction en France : elle la saisit avec chaleur. Célestin III occupait le saint-siége ; il se déclara pour la reine Yzembore, et, s'appuyant judicieusement d'un point de droit qui l'honore, il publia qu'un arrêt prononcé contre une princesse *indéfendue* était nul de sa nature.

A Célestin III avait succédé Innocent, troisième du nom aussi. Il suivit la cause avec plus de chaleur encore que son prédécesseur, et plus de danger pour Philippe-Auguste. Innocent III, disciple du fameux Pierre de Corbeil, dont nous avons signalé plus haut le mérite et l'influence, avait déjà une grande réputation de savoir et d'habileté quand il reçut la tiare. Il délégua Pierre de Corbeil lui-même auprès de Philippe-Auguste, pour lui persuader de rétablir dans ses droits une jeune princesse qui n'aurait jamais dû les perdre. Si un homme, par la puissance de conviction que donnent de grandes vertus apostoliques, un savoir immense et l'amour éclairé du pays, était capable de convaincre, c'était Pierre de Corbeil, constant défenseur de

De 1200 à 1223

nos libertés Gallicanes. Ce choix n'est pas moins honorable pour le Saint-Siége que ne l'avait été la manifestation du point de droit cité plus haut. On eût dit que le droit, comme toutes les convenances, se fussent, dans cette cause mémorable, réfugiés à Rome, et que Philippe-Auguste, qui avait cédé à toute sa violence naturelle, violence qui faisait tache à son grand caractère, eût étouffé dans ce grave événement toute son habileté politique, comme il paraissait étouffer ceux de l'humanité envers une jeune princesse sans tort et sans défense.

Elle avait été d'abord reléguée à Tournay ; ensuite elle fut renfermée au château d'Étampes, où elle souffrit toutes les rigueurs de la captivité. Les émissaires de cour ne lui en épargnèrent aucune. Yzembore les endura avec une patience si courageuse, que l'intérêt qu'on lui portait s'en accrut ; il fut universel.

Plusieurs conciles avaient été assemblés, sans que la persistance de Philippe-Auguste s'en affaiblît ; il avait même épousé Agnès de Méranie, qui lui avait donné les deux enfants que Blanche venait d'accueillir avec tant d'affection. Ce fut alors que la fameuse sentence d'interdit fut prononcée : elle le fut par le concile de Dijon, célébré sous la présidence de Pierre de Capoue, cardinal de Sainte-Cécile. Ce prélat traita avec raison de prétexte dérisoire, *ludibrii fabulam*, la raison de parenté. La sentence, sans distinguer le peuple innocent du roi coupable, frappa tout le royaume. La violence de Philippe-Auguste éclata sans mesure : il fit ravager les biens de tous les prélats qui l'avaient prononcée et de tous les seigneurs qui leur avaient obéi ; c'était en 1199.

Nous avons vu l'effet de cet interdit. Innocent III, qui s'était attendu à un succès entier, poursuivit la procédure avec la plus extraordinaire énergie. On connaissait son habileté, ses ressources puissantes. Il assembla le concile de Soissons, devenu fameux par son dénouement. De 1200 à [illegible]

Mais, soit que Philippe-Auguste se laissât toucher par le spectacle de l'union parfaite que lui offraient son fils Louis et sa jeune épouse, soit qu'il craignît pour eux l'effet du scandale, soit aussi qu'il comprît l'influence que le pape Innocent III pouvait exercer à la longue sur les seigneurs français, si volubiles, si prompts à l'offense, et qui d'ailleurs étaient déliés du serment de fidélité, ou toutes ces considérations ensemble pesant de tout leur poids, Philippe fit déclarer par le même Pierre de Corbeil qu'il consentait à reprendre la reine Yzembore, et sollicita son absolution et celle du royaume. Cette déclaration n'arrêtant point le concile, le roi résolut de mettre fin lui-même à ces tristes débats, et il s'y résolut à sa manière.

Il part de Paris, à cheval, selon l'usage, et peu accompagné; il va droit à Soissons. Sans se faire annoncer, il entre soudainement dans le concile assemblé et délibérant: il ne profère pas une seule parole, ne salue personne, et s'avançant rapidement vers Yzembore, il la saisit par la main en maître, sort avec elle, la monte en croupe, et part aussi vite qu'il était arrivé, laissant tout le concile sur son champ de bataille sans victoire, et dans un étonnement impossible à décrire.

Cet événement fit dans tout le royaume une sensation d'autant plus grande qu'elle était inattendue. La joie y fut universelle; elle dut apprendre à Philippe-Auguste

De 1200 à 1223

que les peuples comprennent la justice. On était alors à la fin de 1201.

La reine Yzembore, amenée à la cour, y fut traitée avec tous les égards extérieurs de la part de Philippe-Auguste, jusqu'au moment où une main conciliatrice devait ménager une réunion dont la jeune reine méritait de jouir. Ses malheurs autant que ses mérites avaient parlé éloquemment au cœur de Blanche, et les deux princesses se lièrent d'une amitié que rien ne put rompre, Philippe-Auguste n'y mettant aucun obstacle. Témoin de la touchante sollicitude de Blanche pour les deux enfants d'Agnès, Philippe de France et Marie, qu'il chérissait, la sagesse et l'extraordinaire prudence de sa direction dans l'éducation des deux enfants persuadèrent sans doute au roi qu'elle ne comprenait que la préférence du bien à faire. Je recommande ce fait historique à l'attention du lecteur; car ce même Philippe de France, mémorable exemple des ingratitudes de cour, fut dans la suite un des barons rebelles les plus opposés à la reine Blanche devenue régente.

La reine Yzembore ne tarda pas à aller habiter le château de Poissy, où Agnès venait de rendre le dernier soupir. Cette princesse infortunée, digne d'un meilleur sort, n'avait pu survivre à la douleur de voir la reine Yzembore rendue à un titre qui lui enlevait le sien. Philippe-Auguste l'aimait, elle avait su fixer son cœur durant cinq ans; sa perte lui causa un chagrin profond et durable.

L'interdit fut levé, n'ayant plus d'objet. Les églises se rouvrirent; les croix, les os des saints, leurs images, tous les insignes d'un culte vénéré, qui couvraient les pavés des temples, furent relevés; les corps de ceux qui avaient

péri durant l'interdit, et qui gisaient sur la terre, recueillis par les familles, par les amis, étaient enfin portés dans la commune sépulture; les offices divins recommencèrent, et toutes les cloches, de partout et à la fois, sonnaient à grandes volées, comme aux jours des fêtes les plus solennelles. Celle qui réunissait tout un peuple dans une même prière, dans les mêmes actions de grâce au Créateur, était sans doute la plus touchante et la plus instructive.

De 1200 à 1223

La paix, le premier bien de l'homme et la première richesse des nations, régna donc dans tout le royaume, et comme elle régnait enfin à la cour des Capets après deux cents ans d'absence.

Du moins celle-ci fut-elle sans mélange. Blanche de Castille, si riche d'affection, en était l'heureux lien. Mais, nous l'avons déjà dit, la paix entre la France et l'Angleterre ne pouvait, par la nature même des choses sociales et politiques, apparaître que précaire, douteuse; et la guerre, au sein même de la paix faite, demeurait toujours menaçante.

A peine deux ans étaient écoulés, que le roi Jean, contre toute sagesse et prévision, rompit la trève dont le mariage de Blanche, sa nièce, qui lui avait causé une joie si vive, avait été le gage. Philippe-Auguste, l'homme le plus actif de son temps, aussitôt en armes, s'empare de plusieurs points fortifiés de la Normandie. Il prend ouvertement sous sa protection le jeune Artus, dont les intérêts avaient paru si complètement sacrifiés dans le dernier traité; il accorde sa fille Marie avec le jeune prince, l'arme chevalier et l'envoie faire la guerre dans le Poitou, que Hugues le Brun, comte de la Marche, avait soulevé en

De [illegible] haine de Jean, qui venait de lui enlever sa fiancée, Isabelle
à [illegible] d'Angoulême. Mais, soit malheur, soit trahison, Artus, infortuné! est enlevé la nuit et livré prisonnier à Jean, son oncle, qui le fit périr. Toute l'Europe, indignée, accusa Jean, et ce fut le cri public qu'il l'avait même égorgé de ses propres mains. La France entière, soulevée de colère et de pitié, toute la Bretagne, exaltée par la douleur, crièrent de partout : *Guerre et vengeance!* La mère du prince, Constance, femme d'un haut courage, d'un esprit solide et d'une grande habileté gouvernementale, Constance, sans se laisser égarer par sa mortelle douleur, accourt auprès de Philippe-Auguste et demande justice d'un meurtre consommé sur ses terres et sur la personne de son vassal. Jean est ajourné à la cour des pairs : il n'y paraît point; il y est condamné à mort comme vassal félon et meurtrier, et toutes les terres qu'il possédait en France furent confisquées. Philippe-Auguste marche aussitôt pour en prendre possession. A son approche, toutes les provinces se déclarèrent successivement pour lui, hors Thouars, Niort et La Rochelle, qui tinrent pour les Anglais. Sage, il laissa aux cités, aux bourgs, aux villages, leurs lois ou coutumes, leurs usages ou priviléges, s'ils en avaient, et à chacun ses biens, ses domaines. Il remplace seulement les comtes par des sénéchaux de France. Il démantèle nombre de villes, abat des forteresses, conséquence nécessaire de l'unité monarchique des Capets.

La Normandie fut l'objet des plus attentives sollicitudes de Philippe-Auguste. Conquête d'un chef Normand, Rollon, en 912, d'accord avec Charles le Simple, et possession de l'Angleterre en 1066, lors de l'usurpation de Guil-

laume le Bâtard, son arrière-petit-fils, elle redevint, après une durée de trois siècles, une province des Gaules et un domaine absolu de la couronne (14). De [illegible] à [illegible]

En un mot, le crime de Jean valut à la France une conquête qu'elle eût vainement tentée peut-être avec toutes ses forces réunies. Nous verrons qui des successeurs de Philippe se montra appliqué au devoir de la conserver à la couronne. Le lecteur présume aisément que Blanche de Castille du moins y demeurera fidèle.

Ce grand événement appartient aux années 1201, 1202, 1203 et 1204.

Le roi Jean se retira alors en Angleterre. Haï, méprisé de ses sujets, il traîna depuis une vie misérable, soulevant par ses vices et ses iniquités toutes les haines, recevant des barons la loi, signant malgré lui une charte, excommunié d'Innocent III, il fut réprouvé de tous. Pour comble de détresse, il vit ses barons envoyer une ambassade à Philippe-Auguste, chargée de demander son fils Louis, l'époux de Blanche, pour roi d'Angleterre. Le pape applaudit avec chaleur à cette résolution, il se montra ardent à la couronner du succès; mais plutôt il sourit à la discorde, au péril qui, dans le choc de tous les intérêts à la fois saisis, menace l'une par l'autre les deux couronnes.

Toutefois Philippe-Auguste accepta pour son fils Louis la couronne d'Angleterre; et dès l'année 1213, il fit tous ses préparatifs pour l'invasion, et résolut de la faire en personne.

Ce fait politique, de la plus haute gravité, veut être approfondi. Je ne pourrais affirmer que l'ambition personnelle de Philippe-Auguste n'a pas eu la plus grande part à sa

De 1200 à 1223 résolution. L'empire des Gaules, grande pensée des Capets, la flattait, l'animait toujours plus ardente. Ce n'est pas sans intention, sans motif de prévision, et par le simple effet d'une allégorie vaine, qu'il affectait dans ses guerres d'orner sa tente d'une tapisserie faite des mains de la reine Isabelle de Hainaut, et qui représentait un aigle de la plus grande beauté, posé sur deux boules qui semblaient son trône et surmonté de la couronne impériale. En effet, nous le voyons, Philippe-Auguste marchait incessamment à l'empire des Gaules. Louis VII, par son divorce insensé et par les cessions ultérieures faites à Henri II qui ne le sont pas moins, avait réduit la France à l'Orléanais, la Picardie, l'Ile de France et le Berry, avec les fiefs que Blanche de Castille reçut depuis en dot. Philippe avait tout reconquis, hors l'Aquitaine, dont il avait l'hommage toutefois. Il semble que la sagesse devait lui conseiller de s'abstenir, et, gouvernant en paix et dans les intérêts du régime communal, affermir et consolider de plus en plus ses nobles conquêtes, qui soulevaient contre lui tant de jalousies, tant de haines, et qui inquiétaient si violemment le Saint-Siége dans ses vues de domination universelle. Une invasion en Angleterre après celle de Guillaume le Normand, qui l'avait bouleversée de fond en comble, et dont la plaie saignait encore au cœur des indigènes, opposait bien des doutes. Et puis le prince Louis pouvait y perdre la vie. Alors que devenait la France après Philippe-Auguste? Ce prince avait-il le dessein secret, Louis étant roi d'Angleterre, de laisser la couronne de France au fils légitimé d'Agnès de Méranie, Philippe de France, qui déjà avait épousé Mathilde de Boulogne, fille unique de Renaud

de Dammartin, la créature de l'Angleterre? Voulait-il soustraire son fils Louis à la cruelle guerre albigeoise qui dévorait le midi de la France, et où ce jeune prince brûlait de signaler sa foi et sa valeur? Voulait-il, son fils maître et roi de la Grande-Bretagne, finir d'un coup les guerres incessantes qui ravageaient la France, en se créant un appui au cœur même de l'Angleterre? Ce qui est certain c'est que dans l'accord qu'il fit avec son fils à Soissons, au mois d'avril de l'année 1213 (15), le jeune prince promet et jure, *s'il peut être couronné roi d'Angleterre, de ne pas recevoir les hommages des barons, des chevaliers et des autres hommes de l'Angleterre, qu'ils ne jurent auparavant de ne nuire pour lui, ni au roi, ni au royaume de France.* De 1200 à 1223

Mais qu'est-ce qu'un serment dans la bouche des hommes de la conquête normande, dont le règne des Plantagenets avait encore accru, s'il est possible, et l'orgueil brutal, et l'avarice délirante, et le mensonge le plus effronté, le privilége de la mauvaise foi, en un mot la corruption la plus odieuse que l'histoire ait jamais signalée chez les grands et chez le clergé? Quelle valeur et quelle puissance pouvait avoir leur serment?

Avant tout, l'intronisation de Louis en Angleterre était-elle un droit? Point; car il s'appuyait du droit de Blanche, sa femme, comme nièce de Jean; et Jean avait deux fils, Henri et Richard, le premier né en 1207, le second en 1209. Que si l'on réclamait, dans cette haute question de succession, le droit d'aînesse, c'était s'aviser bien tard à le reproduire, et l'on pouvait dire qu'il y avait prescription.

Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste fit à grands frais et à grand bruit tous les préparatifs pour une descente en

De 1200 à 1223 Angleterre. C'était la première fois que nos rois l'avaient tentée.

Jean, au désespoir, sans appui et sans ressources, comme sans esprit et sans capacité, ne sachant plus que faire ni que devenir, se jeta soudainement dans les bras du pape, se déclara publiquement son vassal, et livra au Saint-Siége le royaume d'Angleterre, qui devint, par cet acte lâche et déshonorant, le fief de Saint-Pierre ! Et Jean s'obligea de payer annuellement un tribut de mille marcs sterling.

Ainsi le roi Jean d'excommunié qu'il était, Jean, cruel et impie, devint tout-à-coup *le fils bien-aimé de l'Église*. Et Philippe-Auguste, que le pape caressait tout à l'heure, et qui avait résolu l'invasion à la vive sollicitation de ce pontife lui-même, est tout-à-coup menacé des foudres de Rome avec son fils Louis, s'il ose l'entreprendre.

1214 Ce n'est pas tout. Innocent III était trop habile pour se borner aux excommunications, dont il devait s'avouer, au reste, l'impuissance et la folle mobilité. Une ligue, terrible par le nombre et la force, se forma tout d'un coup contre la France.; Jean en fut le chef principal. Othon IV, tout excommunié qu'il est, lui aussi, entre dans cette ligue pour recouvrer sa couronne, dont le pape venait de gratifier à son tour Frédéric II, après l'en avoir dépouillé au profit de ce même Othon. Il y entre avec le comte de Flandre, Ferdinand de la maison de Portugal, et qui devait à Philippe-Auguste son mariage avec la comtesse Jeanne, héritière de la Flandre et du Hainaut, Guillaume de Hollande, le duc de Limbourg, le duc de Brabant, beau-père d'Othon IV, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne du chef de sa femme Iole, homme d'une valeur et d'une habileté guer-

rière également redoutables, mais homme ingrat, félon De 1200 comme l'avait été Aubry, son père, mort en Angleterre à 1223 sans honte comme sans repentir, débauché, mauvais mari, le fléau du pauvre, de la veuve, de l'orphelin et des seigneurs sans défense; Hugues de Boves, Simon de Dammartin, frère de Renaud, et comte de Ponthieu, du chef de sa femme Marie, nièce de Philippe-Auguste, et un grand nombre d'autres seigneurs français, traîtres au pays qu'ils devaient défendre. Le nord de la France est donc menacé d'une ruine entière, tandis que Jean avec une armée de cinquante mille hommes va opérer sur le centre, et même au midi livré à la guerre albigeoise. Ce prince, et comme s'il eût voulu ajouter au terrible de la ligue, donne le commandement général de ses armées à Hugues de Boves, dont le nom seul répandait la terreur. Superbe, inique, atroce, sacrilége, il n'épargnait ni le sexe, ni l'âge, ni la demeure des hommes, ni les temples de la Divinité. L'incendie, le sang, les ruines, étaient ses trophées, et possédant de vastes capacités dans les armes, il produisait et amoncelait ses forces avec un contentement d'orgueil vraiment satanique.

Tout est péril, et péril imminent. Philippe-Auguste apprenant la défection de Ferdinand, et brûlant de colère, jure sur tous les saints de la France, serment redoutable, il jure *que la Flandre sera France ou que la France sera Flandre !* Son génie ne fait point défaut. Il n'a qu'une poignée de guerriers à opposer à la plus formidable des ligues; grand, magnanime, il évoque toutes les puissances de la nationalité. Et les noms sacrés de patrie, de nation, retentissent avec éclat sur cet antique sol des braves où ils

De 1200 étaient demeurés muets depuis l'asservissement des Gaules.
à 1223 Il appelle sous la bannière nationale au rouge éclatant et resplendissante de fleurs de lis d'or qui la distinguent de l'oriflamme de Saint-Denis, il appelle les comtes, les barons, les chevaliers, les servants (*servientium*) à pied, à cheval, il appelle toutes les Communes des cités et des villages (*villarum et civitates*). Il demande aux églises leurs solennités, aux peuples le jeûne, les prières. Toute la France s'émeut; et noblement, saintement émue, elle fait un mouvement qui ne s'arrête plus.

Philippe s'avance sur la Flandre, tandis que Louis son fils, à la tête du principal corps d'armée, marche en Poitou où était le roi Jean, Jean si sûr de sa victoire que déjà il avait fait le partage de la France entre lui, Othon, le comte de Flandre, Renaud de Dammartin et Hugues de Boves: il avait donné à chacun son lot, comme fit autrefois Guillaume le Bâtard, quand il consomma l'entière spoliation de l'Angleterre.

Les Communes, bientôt en armes, arrivent ayant en tête l'oriflamme de Saint-Denis. Elles se groupent, se serrent, cavalerie et infanterie, fières de leurs enseignes aux deux couleurs, fières surtout de l'appui qu'elles vont prêter dans le combat à la plus belle des causes, l'indépendance nationale. Parmi elles se distinguent Soissons, Melun, Corbeil, Crespy, Noyon, Montdidier, Sens, Chartres, Compiègne, Arras, Amiens, Corbie, Senlis, Bruyère, Hesdin, et Beauvais vaillant et fidèle à la France, comme ses aïeux infortunés le furent aux Gaules. L'élite de leur cavalerie se joint à l'avant-garde, commandée par Matthieu II de Montmorency, grand capitaine, grand homme d'État,

et Français aux nobles preuves. Là, de ce point tutélaire De 1200
doit se précipiter la première charge qui va décider de la à 1223
France et de la monarchie des Capets.

Philippe est au moment de combattre les forces colossales des armées ennemies : il connaît le petit nombre des siennes, et la foi ou trahie ou douteuse d'un grand nombre des seigneurs même restés sous sa bannière ; les uns secrètement livrés à l'Anglais ; les autres, hommes d'orgueil, obéissant malgré eux aux nécessités de la monarchie nationale, et tous vrais types de Danois ou de Francs restant dominés par une avarice honteuse. Parmi les preux, les fidèles mêmes, il n'en est guère qui sachent comprendre la patrie et ses plus nobles droits. Philippe conçoit la pensée
sublime de l'inspirer à tous. Prêt à donner le signal du com- 1214
bat, dominant son armée, à cheval et dressé sur ses étriers, il se fait apporter une vaste coupe d'or ; et, en commémoration de la Cène du Christ avec ses apôtres, il la remplit de vin et de tranches de pain : il mange de ce pain, il boit de ce vin, et de toute la puissance de sa voix, ou plutôt de l'accent du génie, il s'écria : *Que ceux d'entre vous qui ont au cœur la trahison ou le mal ne mettent pas la main au Hanap avec moi, qu'ils ne m'approchent pas ; mais que les braves, les fidèles qui veulent combattre pour la France s'approchent, fassent comme moi, et me suivent !* Ce cri d'honneur, électrique, frappe tous les cœurs, et l'entraînement est général ; tous se précipitent autour de leur prince ; ils mettent avec lui la main à la coupe, signe d'alliance, serment tacite et le plus solennel dans ces temps reculés : toute l'armée en est émue, exaltée ; l'enthousiasme brûle toutes les âmes ; les chevaliers s'inclinent devant le roi, et

De 1200 à 1223 lui demandent sa bénédiction; toute l'armée s'incline comme eux. Philippe lève ses mains vers le ciel, et prie Dieu de les bénir. Et ce grand, ce religieux acte de la communion de tous les braves, béni des cieux, est le précurseur d'une victoire immortelle, encore si palpitante aux cœurs français, qu'on la dirait inscrite de la veille dans nos annales glorieuses. Pourtant six siècles ont passé depuis le jour de *Bovines !* C'était l'an 1214, le sixième des calendes d'août (27 juillet), un samedi, vers l'heure *vespertinam*, troisième heure du jour, et par une chaleur dévorante. La bataille se donna au pont de Bovines (*Bovinensis*), en se déployant jusqu'aux abords de l'abbaye de Cysoing.

Philippe et tous les Français combattirent avec une vaillance surhumaine, et dans un tel ordre, avec une précision si merveilleuse, qu'on eût dit un seul homme qui combat et triomphe. Un instant Philippe-Auguste courut le plus grand danger; car le comte Ferdinand et Renaud de Dammartin avaient juré sa mort: son cheval tomba sur lui percé de coups. Le cri *Mont-Joie Saint-Denis* se fit entendre; trois fois la bannière royale s'inclina; mais le roi, enflammé d'une valeur surnaturelle, se relève, rapide, monte le cheval du fidèle et valeureux Pierre Tristan, son chambellan, et consomme le plus solennel comme le plus saint des triomphes, celui de la patrie indépendante.

Parmi les seigneurs qui partagèrent et ses périls et sa gloire, on voit au premier rang Matthieu II de Montmorency, commandant l'avant-garde et les Communes; le chancelier Guarin, évêque de Senlis, beau et rare modèle de l'épiscopat, de la magistrature et de l'habileté guer-

rière. Tandis que Philippe-Auguste, infatigable, invincible, demeure au front de l'armée, Guarin, prodigieux de prévision, est partout. Gaucher III de Châtillon, qui commandait l'arrière-garde, s'illustra par le plus hardi fait d'armes. Jean de Nesle, le type des preux ; Pierre Tristan, Adam, vicomte de Melun, prodige de valeur ; Barthélemy de Roye, sage et fidèle ; Gauthier Cornut, Robert III, comte de Dreux ; Guillaume des Barres, Pierre de Mauvoisin, Enguerrand de Coucy II, Philippe de Nanteuil, Jean de Beaumont, Gérard Scropha, Guillaume de Mortemer, Allard et Renaud de Croisilles, Jean de Rouvray, Nicolas et Pierre de Bailleul, Étienne de Longchamp, le jeune comte de Bar, Henri, le comte de Soissons, Guillaume de Gerrende, N. Mareschal, le major de Conchy. De 1200 à 1223

Toutes les Communes se couvrirent de gloire. A leur aspect, Othon IV s'était troublé; et au plus fort de la bataille il prit honteusement la fuite : plus honteusement encore avait fui le cruel Hugues de Boves. Jean fuyait aussi devant les armes victorieuses du prince Louis. Ferdinand, comte de Flandre, Renaud, comte de Boulogne, le comte de Salisbury, et grand nombre de barons et de chevaliers avec eux furent faits prisonniers. Le carnage fut terrible : toute l'élite de l'Angleterre et de l'Allemagne y périt belle de courage, de vaillance, et digne de combattre pour une plus noble cause.

Ferdinand orna l'entrée triomphale de Philippe-Auguste à Paris. Les Parisiens, brûlant d'enthousiasme, se montrèrent dignes d'un si beau triomphe, et tous les Français avec eux.

La reine Blanche, accompagnée de la reine Yzembore,

De 1200 et suivie de toute la population et des écoliers en corps, se
à 1223 porta au-devant des vainqueurs, partageant l'exaltation publique, et célébrant un triomphe dont elle savait apprécier l'immense portée.

La reine douairière Alix n'en jouit point : personne mieux qu'elle n'en pouvait mesurer la grandeur. Cette généreuse princesse était morte en 1206, vivement regrettée de Philippe-Auguste et de tous les Français à nobles cœurs : elle le fut plus encore peut-être de Blanche, qu'elle avait éclairée de son expérience et protégée de son amitié (16).

1214 Ferdinand fut enfermé dans la grosse tour centrale du Louvre, l'insigne monumental de l'état actuel de la France, c'est-à-dire la force opposée à la force, le siége imposant de la monarchie, la sécurité des Communes, et l'épouvante de tous ces farouches suzerains qui avaient si long-temps fait le malheur de la France. C'était là même, sous cet aspect de la force et de la puissance victorieuses, qu'ils venaient prêter leur serment de foi et hommage. Le comte Ferdinand, prisonnier de Bovines, leur apprenait à quel prix on le peut maintenant violer (17).

Renaud, comte de Boulogne, fut conduit prisonnier au château de Guleton, et peu après transféré de là à Péronne.

Philippe-Auguste, à la sollicitation du chancelier Guarin, fonda près de Senlis une abbaye en mémoire de la bataille : il lui donna le nom de *la Victoire*. On en voit encore les ruines.

Le triomphe de Bovines fit et laissa sur tout le règne de Philippe-Auguste une impression grande et profonde, éga-

lement sociale et politique, morale et religieuse : elle De 1200
avança la civilisation. Elle se reflétait de tout son éclat à 1223
sur la personne de ce prince : on l'appela le *très-puissant roi*.

Le *très-puissant roi* était à la fois l'homme heureux du bonheur domestique, de la paix de famille. Elle régnait au palais, et désormais sans partage; car la reine Yzemboure, toujours séparée de fait, avait enfin été rappelée auprès de Philippe vers la fin de 1213. Cette réunion était l'œuvre de Blanche de Castille, et sa première conquête. Philippe avait cédé à ses touchantes instances. La voix éloquente de sa belle-fille avait triomphé de ses dédains haineux; et la cour entière était un exemple.

Elle était à la fois le centre commun de toutes les supériorités dans le sacerdoce et la magistrature, les armes, le savoir et les arts, dans la vertu à quelque rang et condition qu'elle appartînt : ou royale, ou suzeraine, ou communale, ou serve même, la cour était devenue son temple; et l'égalité, symbole de la foi du Christ, régnait de fait dans la demeure des rois : c'est le temps de leur gloire.

L'amitié y avait également son empire; et le cœur de Blanche, si passionnée pour toutes les plus nobles affections, lès inspirant puissamment à ceux qui l'approchaient, hommes et femmes, le jeune âge et la vieillesse, la cour présenta le phénomène des amitiés fidèles, toute la grandeur du désintéressement, tout le privilége de la vérité, et le premier comme le plus saint des amours, celui de la patrie et de l'humanité.

Là se pressaient, heureux et honorés, Matthieu II de Montmorency (18), le chancelier Guarin, Jean de Nesle,

Gaucher III de Châtillon, Philippe de Nanteuil, Pierre Tristan, éclatants de l'auréole de Bovines, et plus encore, s'il est possible, de leurs mérites insignes; Robert Clément et ses trois fils, Albéric, Henri et Hugues, qui honorèrent le treizième siècle (19); Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, toujours plus ardent défenseur de nos libertés Gallicanes; Gauthier Cornut, si digne de lui succéder; apôtre de la tolérance la plus éclairée, le Christianisme s'était personnifié en lui. Philippe de Berruyer, depuis archevêque de Bourges (20), son noble émule : politique profond et grand homme d'État, il fut un des plus glorieux appuis de Blanche; il survécut à tous les amis de cette princesse, et il reçut son dernier soupir. Les plus notables parmi les bourgeois, les députés des communes, les poètes Élinan, Gasse, Alexandre (21), s'asseyaient modestes et charmés à la cour, à la table de Philippe-Auguste, qui savait honorer tous les mérites, comme toutes les gloires.

Les femmes n'étaient pas moins honorées, accueillies, si elles méritaient de l'être; et c'est avec attendrissement que l'on voit parmi les amies les plus chères de Blanche, Alisia Mignon, bourgeoise de Corbeil, qui eut pour fils, élevé sous les auspices de sa suzeraine, Robert de Corbeil, depuis évêque de Paris. Avec elle, Blanche de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, et proche parente de Blanche de Castille : elle avait, elle aussi, apporté en France du génie libéral des Ibères. Veuve, depuis l'an 1200, de Thibaut V, et mère du fameux Thibaut qui était élevé à la cour et sous l'influence de Blanche de Castille, elle gouvernait son comté avec sagesse, avec éclat, et sur-

tout avec humanité. Mathilde de Courtenay, comtesse de Nevers, arrière-petite-fille de Pierre Ier de Courtenay, le plus jeune des fils de Louis VI, l'esprit et la grâce même, mais aussi la bonté tutélaire : elle était toujours en procès avec ses seigneurs *parçonniers*, parce qu'elle bâtissait et multipliait toujours plus nombreuses les *ostises*, premiers degrés de la commune ; toujours en procès, dis-je, et bâtissant toujours. Alix de Montmorency, la digne sœur de Matthieu II ; Élisabeth de Châtillon, un des plus beaux ornements de la cour. Elle était cousine germaine de la feue reine Isabelle de Hainaut, et femme de Gaucher III de Châtillon. Les douze dames de Blanche, émules de leur suzeraine, se signalant à l'envi dans la grande voie ouverte des *Bonnes doctrines*, ou des *Nouvelletez*, comme on les appelait. Enfin, la reine Yzembore, qui soutenait avec grandeur son caractère de modestie, de douceur et de bonté ineffable. Associée d'actions pieuses et libérales avec Blanche, elles se montraient toujours ensemble aux solennités du culte, dans les lieux publics. Supérieure par ses vertus aux affections vulgaires, et toute à la vérité, l'ascendant toujours croissant de Blanche sur le cœur et le génie même de Philippe-Auguste n'altéra point leur amitié mutuelle.

De 1200 à 1223

Mais Alix, comtesse de Mâcon, princesse de la maison de Castille, et cousine de Blanche, devait l'emporter sur tous dans l'amitié de cette princesse. Elle fut et demeura son amie la plus chère et la plus utile. D'une haute intelligence et d'une égale vertu, une compréhension prompte et riche, le jugement le plus droit, elle put offrir à Blanche, dans tous les temps favorables ou contraires, le conseil sage, le conseil opportun, et dans la douleur, les sa-

De 1200 à 1223 lutaires consolations qui donnent force et courage contre l'adversité : l'amitié les suivit au tombeau. Ainsi Blanche faisait l'application la plus exacte et la plus douce de cette maxime universellement répandue alors : *Dans le chagrin ou l'adversité, rechercher une personne discrète et loyale à laquelle on confie sa peine pour la supporter plus légèrement et en paix.* On eût dit, en voyant autour d'elle, avec elle, pour elle, ce grand nombre d'amis, qu'elle voulût multiplier les appuis de son cœur contre les chagrins violents, et qu'elle pressentît qu'une douleur fatale lui dût enfin coûter la vie.

Mais plutôt Blanche de Castille portait sa pensée jusqu'aux conceptions du premier ordre.

Comme suzeraine, ses devoirs étaient sans limites; car les maux de l'humanité étaient sans nombre. Prudente et sage, elle les étudiait dès long-temps dans le cercle intime des Montmorency, des Guarin, des Berruyer, et de Pierre de Corbeil, et Gauthier Cornut, et les légistes ou jurisconsultes distingués dans la connaissance du droit, soit romain; soit coutumier, soit canonique, qui se partageaient la France : car ce n'était point la loi qui faisait défaut, mais l'exécution. Avec eux, et sous le grand règne de Philippe-Auguste qui la rappelait, c'est sa plus belle gloire, Blanche étudiait tout l'homme de la France, et tout l'État, les ressources morales et matérielles, les moyens, le levier, tous les points d'appui : ils étaient partout ; il suffisait d'ouvrir les yeux pour les voir; il suffisait d'un cœur libre de passions mauvaises pour les sentir et les féconder. Elle connaissait tout le malheur de la condition du serf attaché à la glèbe, et dans l'absolue dépen-

ance du féodal, et l'abjection sans paroles de ce peuple *main-mortable*, tellement effacé de la vie sociale, qu'il n'aurait pu comprendre la pensée généreuse de son immédiate régénération : elle cherche dans ces infortunés ce rayon de l'intelligence divine que la créature humaine reçoit en partage, et qu'une abjection de douze siècles avait éteint! Habile à scruter le cœur humain, et l'esprit et la vérité des choses, c'est par une longue culture morale qu'elle veut l'ennoblir du bienfait de la régénération; et tandis que le suzerain règne par la force brutale, et perpétue l'abrutissement par l'*aumône*, le grand et capital fait de la gouverne féodale, Blanche fait appel à l'intelligence, au travail; le travail, la vraie vie de l'homme et son noble destin. De 1200 à 1223

La prodigieuse activité de son esprit, l'extraordinaire vitesse des chevaux, dont l'exercice est familier aux femmes comme aux hommes, multipliaient toujours plus utiles et plus nécessaires ses visites dans ses nombreux domaines, ses séjours, ses consolations, ses secours et ses enseignements. Le travail s'offrait partout; partout et successivement elle donnait des bois à essarter, des terres à défricher, à assainir, dessécher, cultiver. Les *ostises* s'élevaient multiples et comme par enchantement, et les Communes bientôt avec elles, et populeuses et animées : elles en étaient la conséquence nécessaire; car les *ostises* payaient en *commun* le cens, la redevance. Où l'on voyait tout-à-l'heure encore des bois d'une vaine et inutile surabondance, des ronces, des ajoncs, et tous les agents destructeurs du sol, des déserts souvent pleins de ruines, des marais infects, de vastes étangs, des lacs si nombreux, des plaines sans li-

De 1200 à 1223 mités, et dont le cheval, véritable personnage sous la main du féodal, semblait le seul maître, le seul possesseur; où se perpétuait tout le hideux de la plus révoltante abjection, partout et pêle-mêle les troupeaux de *main-mortables* et d'animaux immondes, confondus dans le même sort, à ce spectacle accusateur succédait le miracle d'une population rendue peu à peu à la dignité de la vie, parce qu'elle l'est au travail.

Cependant, Blanche épure, inspire et forme les mœurs par ses actions mêmes, par sa présence, par son langage si pur, si touchant, par l'efficacité de ses secours, par la protection de son autorité; mais surtout par l'inviolabilité de sa parole, par sa justice égale pour tous, et le seigneur, son vassal, forcé enfin de la respecter, le serf heureux, étonné de la recevoir.

Le Christianisme est son plus grand mobile et son plus puissant ressort. Elle le comprend dans la puissance et le charme de la bonté universelle, dans le devoir d'améliorer l'homme, de briser les fers de l'esclave, d'honorer l'honnête pauvreté, déshériter l'orgueil et la force brutale, chérir et protéger le malheureux : telle était pour elle la mission du chrétien, son devoir. Comme le Christ, elle appelait à elle le pauvre et les enfants pour leur montrer la voie du bien; elle les appelait aux champs du travail, aux moissons qu'il donne. C'est ainsi qu'elle faisait l'application de l'axiome Ibérique et Aquitain : *ad calculos revertere*, *retourner à l'origine*. Chrétienne héroïque, sa piété est sans tache et sans faiblesse : les grandeurs selon le monde ne la peuvent altérer, des croyances puériles ne la pourraient atteindre ni flétrir, sa dignité native ne l'abandonne ja-

mais. Assise dans les églises ou *monstiers*, sur les botteaux de paille, avec le peuple, ou bourgeois, ou vilains, ou serfs, on voyait, on reconnaissait toujours la femme créée pour les grandes choses.

De 1226 à 1235

De toutes les actions ou habitudes populaires de Blanche, aucune peut-être ne lui conquit plus vite et plus éminemment l'amour et la reconnaissance du peuple. Car c'était chez le féodal un déshonneur insigne de prier avec le peuple ou le pauvre, mots synonymes : non seulement il le reléguait dans les chapelles des champs ou les églises de communes, mais quand il apparaissait dans les solennités, c'était escorté, suivi de ses chevaliers, de ses nobles, de toute sa puissance militaire. Et le haut clergé lui-même ne marchait à l'autel qu'à travers sa cohorte sous les armes ; que si un désordre, un mouvement survenait, il ne se faisait ni faute ni scrupule de crier : *A moi, mes hommes d'armes !*

Blanche appréciait tout le bienfait d'un choix sage dans le curé de la Commune. Elle veut ou fait en lui un ami du pauvre, qui sanctifie avec elle le travail et flétrit la paresse ; qui apprenne à la créature humaine que Dieu ne lui a pas donné la main pour la tendre à l'aumône, un front porté vers les cieux pour l'abîmer sous le joug vers la terre. Le curé, humble de nom, *pro plebe*, pour le peuple, disait avec mépris le féodal, s'il était bon, le bien qu'il pouvait faire était inappréciable ; s'il était vertueux, il devenait immense ; et le curé, *pro plebe*, voué au peuple, lui resta fidèle : c'est sa gloire évangélique.

Quand Blanche entrait dans ses villes, ses bourgs, ses villages, ses hameaux, dans chaque *ostise* ; quand elle sor-

De 1200 à 1225 tait des églises où elle avait prié au côté du pauvre, elle recueillait le prix de son bienfait social : le peuple, le pauvre qu'elle aimait, qu'elle rendait à la vie de l'homme, la bénissait, la saluait de ses acclamations touchantes autant que judicieuses : *Blanche l'amour des pauvres et des gens de foi*, s'écriait-il; *Blanche la Débonnaire, la Courtoise, la moult honeste en paroles !*

Sa présence était toujours une fête de famille; où elle était et où elle régnait, suzeraine, demeurait la sécurité, la vie, le bonheur. Tandis que dans le plus grand nombre des suzerainetés encore, la présence du féodal était la terreur même, foulant aux pieds tout ce qui n'était point de lui, écrasant le pays de tous les impôts les plus tyranniques, consommant impunément tous les outrages; ou, couvert et armé de fer, suivi de ses satellites, féroces autant que lui, il se précipitait comme la foudre du haut de ses tours, pillait, incendiait, ravageait tout; et perpétuant sous le fatal empire de la force brutale, la brutalité et l'ignominie de l'espèce humaine, ne laissait point de ressort au courage, de sentir à l'âme, de voie pour l'intelligence, régnait à toujours sur des animaux de travail, sur des cadavres haletants; puis, mourant enfin comme il avait vécu, sans repentir comme sans humanité, il descendait dans la tombe, hypocritement enveloppé de l'habit du religieux, du moine qui rachetait, selon lui, ici-bas, de tous les crimes, et laissant à ses pareils héritiers de pareils destins.

Blanche, arrivée à ce point d'amélioration sociale, songe à fonder des institutions et des établissements qui l'accroissent encore et la perpétuent. Des écoles s'élèvent pour les

pauvres, garçons ou filles ; des écoles aussi pour des études élevées. Pénétrée de la sublime morale que le Christ a révélée à la terre, dans ses vues de régénération la religion est sa première puissance, l'*émancipation de la femme* en est la seconde. Le sort des femmes commandait toujours plus douloureusement ses plus vives sympathies. Nobles, elles étaient soumises à la loi salique, et par elle exclues de l'héritage patrimonial. S'il se trouvait un mâle dans la ligne collatérale, même la plus reculée, elles demeuraient pauvres, et le plus grand nombre dans le célibat, dans le désordre : il était d'autant plus inévitable que le seigneur se croyait tout permis, et avait tous les moyens de dompter, et sans se donner même la peine de séduire.

De 1200 à 1225

Les filles roturières, dont les familles, soit hasard, soit industrie, soit appui généreux, avaient pu acquérir un fief, partageaient le même sort : la loi était la même, loi sans justice, loi contre nature et insultant à l'éternelle raison.

Pour les pauvres créatures main-mortables, traitées par les seigneurs au pareil des bêtes immondes, il serait difficile de qualifier leur hideuse existence : ces pauvres créatures, femmes, jeunes filles, enfants, n'étaient point dans le droit public ; elles étaient *une chose cadastrée* ; leur cadastre était et leur prison et leur tombeau, si même elles avaient un tombeau. La vie ou la mort de tous ces êtres infortunés était au bon plaisir ou même au caprice du seigneur : il restait en tout juge et partie, mais plutôt juge et bourreau.

Blanche, dès les premiers jours même de sa suzeraineté, sondant l'abîme, avait résolu d'arracher un jour toutes les femmes à l'ignominie de leur sort, à la cruauté et des lois

féodales et de ceux qui les voulaient perpétuer. Ce fut sa grande pensée d'avenir, pensée des cieux qu'elle fera bientôt triompher; car en France l'homme va vite dans la voie du bien, quand une main souveraine y fait appel à l'intelligence, à la probité.

Avec sagesse, avec mesure, elle les prépare à rentrer dans le droit public, à reprendre place dans le domaine de la famille, de la Commune, premiers degrés de la Nationalité. Elle veut voir des ménages où l'on ne voyait que de sales réceptacles, une seule et même population où sont encore des classements de fer, des cadastres de brutes où l'on ne compte les main-mortables que comme on compte les bestiaux, les outils, les ustensiles du manoir. Blanche veut même, avec le temps et les mœurs, faire arriver les personnes de son sexe à la *liberté*; mais c'est dans le secret du cœur et de l'amitié qu'elle nourrit et féconde cette grande pensée d'avenir. Elle n'aurait pu la manifester avant le temps sans danger pour elle-même. Le féodal, plein de haine mortelle pour l'affranchissement et de même qu'il était plein de mépris pour le peuple ou le pauvre, demeurait toujours redoutable : le règne désastreux de Louis VII avait accru ses fatales puissances. Et si une main plus puissante, celle de Philippe-Auguste, n'avait point prêté à Blanche son appui, seule, elle eût échoué dans ses entreprises les plus généreuses. Il fallait même le conquérir entier, et avec le temps, cet appui nécessaire. Car si Philippe-Auguste reconnaissait dans la Commune la base immense, et le soutien vrai, unique, de la Monarchie, le seul frein qui pût enchaîner ou vaincre à la longue la féodalité au profit des rois; si Philippe-Auguste en par-

tant pour la Terre-Sainte avait nommé six bourgeois de Paris pour ses exécuteurs testamentaires et consacré ainsi la morale puissance roturière, Philippe néanmoins craignait la *Nouveauté* ; et il avait plus de confiance dans la force matérielle que dans la liberté. Une prudence toujours plus grande devait donc éclairer Blanche, à mesure qu'elle avançait dans la voie ascendante de la civilisation. De 1200 à 1223

En même temps qu'elle établissait des écoles publiques, qu'elle multipliait dans les mains de ses populations, les domaines, moyennant redevance ; en même temps qu'elle imposait désormais à la classe main-mortable un travail doux, honnête, récompensé ; que tout se façonnait, s'épurait sous sa main bienfaisante, comme l'argile sous la main du potier ; que tout prospérait ; elle fondait près de Melun l'*Abbaye du Lys*, pour les femmes, et sous l'ordre de Citeaux : c'était en 1212. Elle la fonda d'association avec son amie, Alix de Mâcon, qui y consacra *et le fruit de son industrie et la plus grande part de son vaillant.* Alix en fut la première abbesse, d'accord avec son mari, Jean de Dreux, appelé aussi Jean de Brennes par sa mère, Agnès de Brennes, épouse en secondes noces de Robert de Dreux, deuxième du nom. Ils se séparèrent de consentement mutuel ; séparation très-commune alors, et qui souvent avait lieu à l'insu même de la femme. Jean de Brennes, poète assez distingué de son temps, était frère de Robert III de Dreux, illustré à Bovines ; de Pierre de Bretagne, appelé à jouer un rôle tristement fameux dans cette histoire ; et enfin de Henri de Dreux, qui fut depuis archevêque de Reims, où il signala sa violente antipathie

e-1200 pour l'institution communale. Ils étaient tous les quatre
1223 petits-fils de Robert de France, fils de Louis VI.

Blanche et Alix donnèrent à leur fondation le nom d'*Abbaye du Lys*. Le lys était la fleur ou l'arme symbolique de Melun, dont la consécration se perd dans les temps (22). On en peut dire autant de la ville elle-même, le plus ancien fief de la France. Elles y appelèrent les filles des pauvres chevaliers et des *servants*, ou écuyers, le dernier degré de la noblesse ; enfin les orphelines de bonnes maisons. Mais pour y être admise il fallait être *lettrée;* ce qui signifiait, dans le sens rigoureux du mot, *savoir lire et écrire*. Dans ces temps d'abjection, voulue et perpétuée par les absolus pouvoirs, rien de plus rare chez les femmes nobles, et chose absolument inconnue chez le peuple.

L'abbaye du Lys, dont nous voyons encore un reste précieux, fut mise par les deux fondatrices sous l'invocation de *Notre-Dame la Royale*. Elle prit dans la suite un grand accroissement, acquit des richesses qui doublèrent les refuges des femmes contre les outrages des hommes et du sort.

C'est dans la paix et le recueillement de cette demeure chaste et silencieuse que Blanche, devenue Régente, ira déposer ses chagrins au sein de l'amitié noble, courageuse, puissamment éclairée, et toujours prête pour le conseil, pour la vérité.

Elle forme ou encourage ou protége à la fois nombre d'associations de femmes, appelées du nom de *Béguines;* nom très-respecté alors parce que celles qui le portaient se rendaient en effet respectables par leurs vertus. Elles ne faisaient point de vœux, vivaient dans l'union la plus parfaite; libres, elles pouvaient se séparer, se marier

même; et utiles au monde, soit dans les soins qu'elles donnaient aux malades, ou dans leurs consolations aux affligés, soit dans l'enseignement des jeunes filles, partout un exemple évangélique, elles acquirent et méritèrent une grande renommée de vertu : leur existence était vraiment un bienfait social.

De 1200 à 1223

Cependant le caractère et la gouverne de Blanche prenaient un grand éclat : l'inviolabilité de sa parole, dans ces temps où le féodal se jouait et de la parole et de la foi la plus solennelle, amenait en foule dans ses vastes et nombreux domaines des familles qui s'associaient pour essarter, défricher, cultiver, acquérir; les *ostises* ou hospices dans les terres, les *loges* dans les bois, les *cabanes* des pâtres, les *fours* des charbonniers, les forges si multiples dans cet âge de fer, des champs en pleine culture, des métairies animées, tous les trésors du travail s'offraient, se présentaient à tous.

Les Juifs eux-mêmes, partout si malheureux; les Juifs, torturés, massacrés en Angleterre, sous Richard, et naguère sous Jean, pour avoir leurs richesses, partout le triste jouet de l'avarice et de la mauvaise foi du seigneur, et trompant à leur tour qui les avait trompés; les Juifs vinrent, pleins de confiance, habiter les domaines d'une suzeraine dont la foi était justement réputée immuable, les enrichir de leur industrie si intelligente, et un grand nombre encore les éclairer de leur savoir; car *ils étaient bien versés en toute discipline, étudiant en la loi, et profonds moraliseurs*. Blanche les protégea de la même loi que le chrétien, leur ménageait la même vie, leur laissa porter le même vêtement. En un mot, dès qu'ils se montraient dignes d'estime, ils trouvaient près d'elle un soutien.

1200 Au lieu de ces troupes hideuses de mendiants, hommes,
1225 femmes, enfants, prêtres, moines, religieuses, de soldats même ou *drilles*, qui se portaient par centaines, par milliers, dans les villes et les cités, devant les églises, les monastères, les châteaux; au lieu de ces multitudes de pauvres et d'inutiles, ce sont des migrations qui viennent demander, non pas le pain de l'aumône, toujours dégradant de sa nature, mais le travail, qui protége l'homme et le régénère. Souvent à leur tête on voyait de ces naturels généreux qui semblent créés pour recueillir et faire aimer tout ce que la nature peut donner de noble et de bon : homme des cieux dont l'éternelle pensée est le bien, et qui ne voient le bonheur ici-bas que dans la puissance de le faire. On les appelait *Saint*, c'était le synonyme de *sage*.

Quelquefois de pieux solitaires, hommes du travail aussi, se présentaient, également associés, et cultivaient la terre comme aux premiers temps du Christianisme; enseignant la foi du Christ par l'exemple, ils faisaient aimer un culte que leurs pareils, devenus riches et corrompus, avaient fait méconnaître et oublier. Car le peuple juge de la chose, même la plus sublime, par l'homme, et l'homme devenant un scandale, le peuple n'a plus de foi; ainsi, parmi ces solitaires religieux, voués à la vie de travail et d'humilité, on n'aurait point vu dans le chef, et par exemple, un Thomas Becket, un Suger même, vivre et se montrer dans tout le faste des mondains les plus luxueux. Blanche ne l'aurait pas souffert : édifier, utiliser, consoler, elle définissait ainsi leur mission; en un mot, elle voyait le chrétien dans l'ami de l'humanité, elle ne le voyait plus où l'humanité n'est point.

Elle réduisait à sa juste valeur la maxime favorite de Rome : *l'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu.* Devant sa raison, le suzerain au cœur félon et cruel, à l'orgueil farouche, au parler plein de mépris, qui foulait aux pieds le pauvre, les serfs, les main-mortables, n'était point innocent ou absous, parce que, l'*aumônière* à sa ceinture, il donnait l'obole qui arrêtait la mort et perpétuait l'esclavage. Le Christianisme lui montrait, et comme à ces hommes de raison et de bonté, dans le pauvre, un égal ou même un supérieur, s'il l'est en effet par la vertu, par ses mérites. La pauvreté honnête avait partout chez elle un droit ; tandis que chez les grands pervertis, et la plupart l'étaient, l'avarice était réputée une nécessité ; la fureur, du caractère, la mauvaise foi, de l'habileté ; un affreux brigandage, de la valeur ; les plus effrontées débauches, un privilége.

Le pauvre, pour le féodal une nécessité de domination absolue et de servitude abjecte, était vraiment un culte pour les âmes généreuses. Par une charité noble, dont Blanche donnait l'exemple, les sages du siècle voyaient le Christ même dans le pauvre.

Ce fut dans toutes les suzerainetés de Blanche une révolution sociale, si prompte dans ses effets prodigieux, qu'il serait difficile d'y croire, pour qui ne connaîtrait la puissance électrique de l'intelligence française. Toutes les cultures eurent leurs moissons : aucune n'était négligée ou dédaignée. Toutes les céréales, le vin, le chanvre, les légumes, l'ail, le poivre, le laurier, la garance, les abeilles et les fleurs, recevaient une culture attentive, éclairée ; de même toutes les bêtes à laine ; leurs peaux (*pellis*) étaient le vête-

De 1200 à 1223 ment nécessaire ; car les hivers étaient alors très-longs et très-rigoureux, les bois et l'eau couvrant le sol ; les citadelles, les tours, les fiefs si multiples et qui se touchaient presque, étaient tous entourés de fossés souvent infects, mais insignes de la suprématie féodale ; il n'y avait pas un coin de terre même, s'il était en fief, qui n'eût ses fossés d'eau.

Les abeilles étaient d'une culture très-recherchée : le miel était le sucre du temps ; il entrait pour une grande part aussi dans la fameuse liqueur appelée *picmens*, et dont nos pères et les Gaulois eux-mêmes faisaient leurs délices. Elle était composée de vin, d'épices et de miel.

L'oignon entrait dans tous les aliments (23), et souvent il en tenait lieu. On le cultivait partout, et même en plein champ. La consommation de ce légume était prodigieuse. Corbeil produisait le meilleur qu'il y eût au monde, et cette ville s'enrichit du commerce qu'elle en faisait même à l'étranger. Melun, Étampes, Pontoise, Meulan, mais surtout Dourdan, très-riches aussi, devaient principalement leur prospérité au commerce des laines qu'elles faisaient avec Beauvais et la Flandre. Bourges, Issoudun, tous les fiefs de Blanche en Berry eurent aussi leurs richesses. Étampes était un des domaines qu'elle aimait le plus ; elle lui avait reconquis son régime communal, que Philippe-Auguste lui avait enlevé en 1199. Le motif ou le prétexte, c'est que la commune d'Étampes *était*, dit-il, *à charge à la noblesse et au clergé*. Ce motif s'évanouit sous la gouverne populaire et féconde de Blanche, et la commune d'Étampes fut de nouveau affranchie du *droit de gîte*, qui l'écrasait. En vertu de ce droit féodal, la ville était te-

nue de fournir le seigneur de toutes choses quand il venait résider. A son arrivée, d'ordinaire soudaine, ses officiers se précipitaient dans toutes les demeures, enlevaient de force les meubles, les vivres, s'il y en avait, les ustensiles de cuisine, et jusqu'aux lits ; c'était un vrai pillage. Ce fut un des premiers droits abolis par Louis VI dans sa charte de 1124. Cette charte, rappelée par Blanche, eut un effet magique : la ville fut aussitôt repeuplée, de déserte qu'elle était.

De 1200 à 1223

Blanche participait elle-même à la richesse commune au moyen des redevances, d'une meilleure culture de ses domaines, de ses revenus propres. Philippe-Auguste s'était plu à les accroître. Le prince Louis possédait déjà du chef de sa mère, Isabelle de Hainaut, le comté d'Artois, qu'elle avait reçu en dot. Philippe donna au prince, sauf les restrictions de suzeraineté, les revenus de Poissy, de Lorris, de Château-Landon, Faye, Vitry et Bois-Commun, *pour soutenir*, dit-il, *ses dépenses et celles de sa femme*. Tous ces bourgs et villages, de l'ancien domaine de nos rois, étaient autant de communes affranchies et dans un état prospère. Ce don de Philippe-Auguste avait été fait à l'époque de la majorité du prince, au mois de mai 1209, et lorsqu'il reçut des mains du roi l'ordre de la chevalerie. La solennité s'en fit à Compiègne, le jour de la Pentecôte, et avec le plus grand éclat.

Le prince Louis, dans cette solennité, fit un serment qui peut servir à donner une idée des usages du temps, et des précautions que prenaient les rois contre leurs vassaux et contre leurs propres fils même. Louis jure qu'il n'ira aux tournois (*tornamenta*) que comme spectateur, qu'il n'y portera pas l'armure du chevalier, mais seulement le petit

De 1200 à 1223

haubert (*aubergiolo*) et le petit casque de fer (*capello ferreo*); il jure qu'il ne fera aucune violence (*vim*) aux bourgeois, aux communes, ni aux châteaux du roi; qu'il ne tiendra aucun chevalier dans sa maison, avant qu'il ait fait serment de fidélité.

Ainsi la prospérité et la civilisation progressaient toujours plus heureuses dans tous les fiefs de Blanche. Le triomphe de sa grande pensée d'avenir, la liberté des serfs et l'émancipation des femmes, s'approchait. Mais des événements surviennent; ils me forcent, par l'enchaînement même des faits, d'en différer la manifestation.

Tout ne saurait être prospère dans la vie de l'homme, et la douleur est de son destin. Il en était une qui ébranlait profondément le cœur de Blanche : elle touchait à sa trentième année, et elle ne donnait point d'héritiers au trône. Une fille, son premier enfant, était morte de faiblesse quelques jours après sa naissance; c'était en 1205. En 1209, elle avait donné le jour à un fils appelé du nom de Philippe, comme son aïeul (24). Ce fils existait, mais si faible de constitution aussi, et dans un état si menaçant, que l'on ne pouvait espérer de le voir triompher de sa chétive nature : *Si je n'ai point d'enfants,* disait-elle à la reine Yzembore et à Alix de Mâcon, *que deviendra la France? et la monarchie? elle périra peut-être.*

Mais l'année 1214, celle de Bovines, devait féconder tous les intérêts de la France, et Blanche devint enceinte.

Cet événement fut accueilli du public avec transport. Philippe-Auguste, qui en comprenait autant que Blanche toute la haute gravité, protégea sa belle-fille de toutes ses sollicitudes. Il voulut qu'elle passât le temps de sa gros-

De 1200 à 1223
1215

sesse et celui même de ses couches hors de Paris, dont l'air était malsain, principalement dans sa partie basse. Les eaux pluviales, sans écoulement, celles de Belleville et de Romainville, qui arrivaient par torrents, le ruisseau de Ménilmontant, qui, déposant çà et là ses eaux, allait enfin se perdre dans la Seine au poncel de Chaillot; des marais infects jusqu'aux abords de Montmartre; des bois au couchant et au levant, dans l'intérieur même; des fiefs et des fossés d'eau à chaque pas; les fréquents débordements de la Seine, dont les bords étaient sans défense, tout y entretenait une humidité désastreuse et les maladies en si grand nombre qui désolaient la France au moyen âge. Les hauteurs, c'est-à-dire la partie sud, étaient moins exposées aux dangers de l'insalubrité (25); mais elles étaient souvent troublées par les combats que les bourgeois avaient à soutenir contre les écoliers, peuple armé, et qui, nécessairement protégé dans l'origine par Philippe-Auguste, commençait à s'annoncer insolent et redoutable.

Philippe établit sa belle-fille au château de Poissy, où l'air, d'une grande pureté et très-généreux, devait influer heureusement sur l'enfant à qui elle allait donner le jour. Cet enfant est Louis IX, ou saint Louis. Il naquit le 25 avril de l'année 1215. Il fut salué de tous, peuple et souverain, avec enthousiasme, comme l'espérance et tout l'avenir de la France.

Blanche ne comprenait pas moins les devoirs de mère que ceux de suzeraine : elle ne voulut confier qu'à elle-même, à elle seule, celui de nourrir et d'élever son fils, mais de l'élever pour la France et pour l'État. Philippe-Auguste, qui avait reconnu en elle une grande supériorité

De 1200 à 1223 sociale, *et tout ce qu'on peut souhaiter d'application dans l'esprit*, se reposa entièrement sur elle de la mission glorieuse qu'elle s'imposait, et le prince Louis, heureux de la naissance de son fils, ne songea point alors à y apporter le moindre obstacle.

Blanche vécut avec son fils à Poissy durant ses deux premières années, et de la vie des champs, qu'elle aimait d'une prédilection passionnée. Poissy, comme tous les fiefs, avait ses domaines, ses granges, son pressoir, son moulin, tout ce qui compose la vie de culture et de moissons. Blanche présidait à tout, suivait, administrait tout. C'est un fait qui, tout simple qu'il paraît, doit être remarqué ; il aura ses conséquences. Ce qui le doit être bien davantage encore, c'est qu'elle manifesta dès lors *une passion étrange d'élever son fils suivant les plus grandes maximes de la morale et de la politique*.

Bovines, si noblement décisive dans les destinées de la France, et l'heureux événement de la naissance d'un successeur à la couronne, ne pouvaient qu'ajouter un plus haut degré de conviction au projet de Philippe-Auguste touchant l'invasion en Angleterre et l'intronisation de son fils Louis. Il persista donc. Seulement, en habile politique, il parut ne se pas mêler de cette guerre, et vouloir s'en tenir à la rigoureuse exécution de la trève de cinq ans conclue entre lui et Jean après Bovines. Un des principaux *conservateurs* de cette trève, ainsi les appelait-on, fut le fameux Hubert du Bourg, sénéchal du Poitou, qui doit avoir un jour une part si active dans les intérêts des deux couronnes.

Le roi Jean, sous la protection immédiate du Saint-

Siége, en sa qualité de feudataire et de vassal, et Rome toute-puissante en Angleterre, se crut tout permis. Sans respect aucun pour les droits même les plus sacrés, abandonné à ses passions brutales, il était un fléau pour ses sujets, hors ceux de l'Anjou et du Poitou, qui étaient les objets préférés de ses prédilections. Barons, chevaliers, servants, prêtres de tout grade, bourgeois, serfs, mainmortables, toute la population anglaise souffrit le même joug; joug honteux, écrasant, intolérable, et qui la jeta dans le désespoir. Roi insensé, il ne sut ni prévoir ni comprendre que le malheur commun amènerait une commune opposition, et que toute la question politique de son règne était là. De 1200 à 1223

Effectivement, du malheur de tous surgit pour la première fois en Angleterre, depuis la cruelle invasion normande, le principe tout-puissant de la Nationalité. Une ligue formidable éclata tout-à-coup, et Jean, réduit par elle à la dernière extrémité, fut forcé de signer le nouveau pacte appelé la *Grande Charte*, et qui laissait bien loin derrière elle toutes celles qui l'avaient précédée. Elle est considérée par nos publicistes comme le fondement de la liberté anglaise. Ils oublient apparemment que la sainte loi du Jury, dont l'origine se perd dans les temps, et que le grand Alfred lui-même ne fit que rappeler, en est le principe premier, l'élément rénovateur.

Le peuple, cette fois, eut sa part dans la charte imposée. Les barons avaient fait l'expérience, sans doute, qu'une charte qui ne saisissait que leurs intérêts propres était une œuvre sans durée, et que pour lui donner la vie il fallait la protéger d'un soutien qui ne pût faillir.

De 1200 à 1223 Il est à remarquer que l'on fit peu, dans cette occasion, pour le clergé, si même on fit quelque chose.

Jean signa à la fois la *Charte des forêts*. Elle rendait le droit de chasse aux possesseurs de fiefs; ils en avaient été dépouillés par Guillaume; mais les lois forestières, son ouvrage et celui de ses fils, restèrent les mêmes, c'est-à-dire atroces. Ainsi, au lieu de l'abus tyrannique d'un seul, le peuple, ici, eut à souffrir celui de tous.

Ces chartes signées, Jean, croyant le péril passé, les méprisa bientôt, et comme il avait méprisé celle qu'il avait naguère acceptée et jurée. Les barons le déposèrent, et ils pressèrent le prince Louis de venir recevoir la couronne, désormais identifiée avec la charte qu'il aurait à respecter et à défendre.

Louis partit au mois de février 1216. Ni l'excommunication qui l'avait foudroyé, ni la qualité de *croisé*, dont le roi Jean s'était revêtu dès l'année 1214, et qui ôtait à tout roi ou suzerain le droit de lui faire la guerre, ne purent l'arrêter dans ses desseins. Arrivé en Angleterre, tout lui prospérait. Jean, au lieu de marcher contre lui avec son armée puissante, combattait ses propres sujets et ravageait son pays, déjà si malheureux sous le pouvoir du Saint-Siége. Il se croyait sans doute assez défendu par les anathèmes. Mais Louis marche de succès en succès; tout se soumet à lui, hors Douvres, héroïquement défendu par Hubert du Bourg, dont nous avons parlé plus haut; service immense : nous verrons s'il resta dans la mémoire du roi qui l'a reçu.

Le trône d'Angleterre semblait pour jamais acquis au prince Louis. Il venait d'être couronné à Londres même,

le 20 mai 1216 ; mais un de ces événements inattendus qui se jouent de la volonté des hommes, et remettent, en dépit de leurs efforts, chaque chose à sa place, vint briser aux mains du jeune prince et le trône et la victoire : Jean mourut tout-à-coup, et de désespoir et d'intempérance ; ce fut dans la nuit du 18 au 19 octobre de la même année. Mort, tous les regards se portèrent sur Henri, le fils de ce prince et d'Isabelle d'Angoulême, enfant âgé de dix ans, et qui annonçait un bon naturel. Les barons, délivrés d'un roi qui mettait sans cesse en péril leurs droits et priviléges, leurs possessions suzeraines et leur propre vie, virent dans un roi enfant un instrument docile, et le peuple, toujours sympathique au malheur et à l'innocence, se tourna soudainement vers ce nouvel objet de ses affections, de ses espérances.

De 1200 à 1223

Après un concours de circonstances et de faits également contraires à la fortune de Louis, ce prince se vit réduit à la dernière extrémité, et prêt à être assiégé dans cette même ville de Londres où il venait d'être couronné roi d'Angleterre.

Dans sa détresse, il écrivit à Philippe-Auguste et à Blanche, sa femme, une lettre qui peignait énergiquement tout le péril de sa situation : il les conjurait de ne le point abandonner.

Philippe, continuant à user de feinte et de politique, parut toujours ne vouloir s'immiscer en quoi que ce fût dans cette lutte, toute menaçante qu'elle est. Il prouva, en cette occasion, que son génie avait pénétré celui de sa belle-fille, et qu'il le croyait en effet *de niveau avec les plus hauts desseins*.

De 1200 à 1223 Il se reposa entièrement sur elle de toutes choses. *Elle fit voir ici*, dit Filleau de la Chaise, *les premières marques de ce qu'on en pouvait attendre un jour. En moins de rien, elle sut mettre une grande armée sur pied, trouver ce qu'il fallait de vaisseaux et d'argent, et faire tout embarquer.*

Mais cette flotte fut défaite par la flotte des Anglais, plus expérimentés, et Louis demanda la paix. Il l'obtint plus avantageuse qu'on ne pouvait l'espérer, soit que l'on craignît une nouvelle réaction de la France, soit que Louis se fût engagé, comme le dit Matthieu Paris, à restituer un jour à l'Angleterre les provinces qu'elle avait perdues en France : c'est un fait dont l'histoire n'a aucune preuve. Il est plus probable que les barons, touchés du malheur de ce prince, s'en crurent responsables, qu'ils favorisèrent ses intérêts, et surtout son prompt départ.

Il revint en France en 1217, au mois de septembre, blâmé des uns, approuvé des autres, et sans que personne peut-être songeât à lui reprocher l'injustice de son entreprise (26).

Henri fut couronné roi d'Angleterre, troisième du nom. Il était cousin-germain de Blanche ; il devait éprouver un jour la double régence de cette grande princesse.

Peu de temps après l'expédition de Louis en Angleterre, une question politique toute pareille se présenta dans les Espagnes.

Alphonse IX, roi de Castille, le noble père de Blanche, était mort en 1214. Ce bon prince avait été fort traversé dans les dernières années de son règne; sa popularité lui avait fait des ennemis redoutables parmi la noblesse de

Castille, et, pour comble de malheur, les Maures de la côte d'Afrique, profitant habilement des circonstances, faisaient de fréquentes incursions dans son royaume. En 1211, le Miramolin des *Moaviades* remporta sur lui une victoire désastreuse où il perdit plus de cinquante mille hommes, disent les chroniques du temps. Rigord et Guillaume le Breton voient dans cette défaite un juste châtiment du ciel, reprochant au bon roi d'avoir dédaigné ou opprimé les nobles hommes de son royaume, tandis qu'il élevait en puissance les rustiques (*et rusticos potenter sublimabat*). De 1200 à 1223

Alphonse, en mourant, avait laissé la régence du royaume à Éléonore, sa femme, durant la minorité de leur fils Henri. Éléonore n'était plus jeune; la force, chez elle, n'était plus unie au courage. La douleur la conduisit au tombeau vingt-cinq jours après la mort d'Alphonse, le modèle des époux, comme elle était le modèle des femmes. Elle institua Bérangère, la généreuse sœur de Blanche, régente du royaume de Castille. Bientôt elle en fut reine, le jeune roi Henri, après un court règne de trois ans, ayant été tué d'une tuile qui lui tomba sur la tête en jouant avec un enfant de son âge.

Les grands de Castille (au nombre de neuf), cependant, écrivirent à Blanche pour lui offrir la couronne. Leurs lettres existent encore. *Si elle consent à venir*, disent-ils, *ils protestent de la pouvoir maintenir sur le trône de Castille.*

Les difficultés étaient grandes; mais la plus grande de toutes était la volonté de Blanche.

Que cette princesse ait songé à détrôner, contre tout droit, une sœur qu'elle chérissait d'enfance, le croire, l'es-

De 1200 à 1223 pérer, c'était méconnaître le caractère des deux princesses et l'amitié qui les avait tenues unies; c'était fouler aux pieds les lois du pays et admettre à la fois le droit canon, qui devenait peu à peu la loi suprême dans les Espagnes même, derniers et glorieux remparts des libertés publiques. Cette démarche politique, qui peut-être cachait des vues secrètes de troubles, demeura sans effet aucun, et tous les efforts des chefs castillans factieux se brisèrent au génie droit, généreux, de Blanche.

Mais la reine Bérangère, sage autant qu'elle était héroïque, prévit tout ce que Rome lui pouvait susciter d'embarras, à quel péril elle exposait le trône de Castille. Elle abdiqua en faveur de son fils Ferdinand, né de son mariage avec Alphonse-Raymond, roi de Léon; mariage que Rome avait fulminé, et qui, sous ce rapport, si l'on pouvait considérer le droit canon comme loi d'État, présentait des doutes sur la légitimité du prince; car Raymond était cousin-germain du roi Alphonse IX; mais les lois espagnoles n'en présentaient point, et Ferdinand fut salué roi de Castille en 1217. Dans l'année 1230, époque de la mort d'Alphonse-Raymond, son père, il fut roi de Léon.

Ferdinand III donna dans la suite assez de garanties à Rome pour qu'elle se reposât sur lui de l'agrandissement de son pouvoir canonique dans les Espagnes. Les auto-da-fé des Juifs infortunés ont souillé son règne et servi d'exemple funeste dans les Ibères.

LIVRE II.

Blanche était désormais environnée du plus grand éclat: ses domaines, toujours plus prospères; ses triomphes d'intelligence et de régénération, qui tenaient du prodige; l'appui manifeste de Philippe-Auguste, qui la laissait agir et gouverner en toute liberté; ses vues d'avenir, que les pouvoirs absolus suivaient, inquiets, étonnés; cette flotte que son génie avait improvisée, tout, chez elle, fixait les regards et des amis et des ennemis de la France. Sur elle et contre elle désormais aussi vont se diriger les efforts de ceux-ci. De 120[illegible] à 1223

Elle s'était rendue maîtresse absolue de l'éducation de son fils : elle voulait, elle ne le cachait point, élever ce fils pour la France, pour la vraie gloire, sa plus grande passion. Il n'avait que deux ans. Louis, l'époux de Blanche, *l'espérance de l'Église*, comme Rome l'appelait, pouvait mourir : il était très-faible de corps; d'une bravoure chaleureuse, il appelait sans cesse les combats, la victoire; il la voyait illustre, sacrée, immortelle, si elle était remportée sur les Albigeois. Sous ce rapport politique, Louis, inutilement combattu par Philippe-Auguste et par Blanche, était tout à Rome. Rome songea à lui préparer un successeur dans le prince enfant, son fils. Elle n'est jamais au dépourvu.

Néanmoins, et quelque habile que fût Innocent III, il ne pouvait se dissimuler que sa puissance, par cela même qu'elle était sans limite, devait manquer des appuis néces-

De 1200 à 1223 saires; car la justice, comme la raison, a ses droits et sa puissance aussi. Ce pontife, le plus étonnant en pouvoir que l'on eût vu depuis Grégoire Ier et Grégoire VII, en avait fait lui-même l'expérience, et il en mourut à la peine. Sa croisade de 1204, prêchée par le fameux curé de Neuilly-sur-Marne, Foulques, tout entraînante qu'elle avait été, n'avait pu attirer à elle un seul roi. En vain il avait accru les possessions temporelles du Saint-Siége, et, roi en réalité, substitué au *Sénat romain* le *Sénat du pape*, aboli les *Consuls*, saisi, au mépris des droits de l'Empire germanique, l'investiture de la charge préfectorale de Rome; en vain prodiguait-il, toujours plus mobiles, plus multiples, les excommunications; on en était à ne plus savoir qui était excommunié ou ne l'était pas; en vain relevait-il le *Consistoire public*, tribunal suprême, plein d'éclat, où chacun pouvait appeler; bienfait social immense, s'il eût été l'expression de la justice même, dans ces temps d'anarchie féodale; c'était en vain : on reconnaissait de partout que le Saint-Siége, centre commun de tous les intérêts saisis, de tous les pouvoirs, voulait en effet personnifier dans le pape le roi des rois. A côté d'un arrêt qui honorait sa juridiction universelle, on lisait celui qui faisait brûler vifs, à Paris même, sur la place des Champeaux, quatorze sacramentaires, plus malheureux que coupables; et près du Consistoire on voyait s'élever, atroce, impie, sacrilége, ce sanglant tribunal de l'Inquisition, sous lequel s'abîmaient toute justice, toute humanité, la religion même. On reconnaissait toujours plus flagrant un état politique qui, sans gouvernement légal, gouverne les peuples et les rois, fait la guerre sans armée, s'établit partout

sans force matérielle, fait de tout une conquête, une spoliation, et qui, sorti du sein de la plus profonde humilité, élève, abaisse, écrase, reconstruit, écrase encore, toutes les souverainetés qui ne sont pas la sienne, s'attaque même aux plus vastes empires, et les noie dans le sang, dans les larmes. De 1200 à 1223

Mais tout ici-bas a son obstacle, son contrepoids, et le mal ne peut avoir victoire entière ; Dieu ne le veut pas. La Commune, le salut de tous, peuples et rois, grandissait, toujours plus compacte, et multipliait plus énergiques les puissances d'opposition, de *nouveautés. Chose triviale,* s'écriait, furieux, le suzerain absolu; *chétives gens*, *gens de néant, bouchers, cabaretiers,* que le glaive doit réduire et ramener aux *Bonnes coutumes.* — *Mauvaises coutumes!* s'écriaient à leur tour les hommes affranchis et ceux qui aspiraient à l'être; *Bonne doctrine, franchise, liberté; le Christ triomphe : Christus vincit ; le Christ règne : Christus regnat*. Et dans le danger, en armes, sous leur bannière à deux couleurs, *conjurés*, pour parler le langage du temps, opposant la force à la force elle-même, ils faisaient retentir incessamment le cri du ralliement : *Commune! Commune!* et une commune proclamée était une solennité triomphale pour toute la France; la vie était là, mais ardente, généreuse, et d'une énergie dont nous n'avons plus que le souvenir.

Les conquêtes de Philippe-Auguste sur les Anglais avaient décuplé la Commune. Le clergé français, et Manassès, évêque d'Orléans; et Geoffroy, évêque d'Amiens; le bon, le vertueux Guillaume, archevêque de Reims; et les Guarin, les Berruyer, les Cornut; et Thomas, abbé

1200 de Saint-Germain-des-Prés, etc., etc., signalaient leur
1225 mission apostolique par l'affranchissement. Leur exemple imposait, instruisait, faisait de nombreux imitateurs. La Nation française prenait toujours plus de nombre, d'étendue, d'ensemble, plus de vie et politique, et morale, et religieuse. La civilisation avançait toujours depuis Bovines. Paris prenait un air de grandeur. Philippe-Auguste était redouté des suzerains, naguère encore si redoutables ; évidemment aussi, la force était là, comme aussi la puissance, et tous les éléments prospères. L'empire des Gaules, l'objet persistant de son ambition, s'approchait et semblait assuré à son grand règne, en couronner la gloire. Il voyait dans son petit-fils, élevé par Blanche, un successeur capable de continuer son œuvre glorieuse. Pourquoi donc, dans ce riche et prodigieux état de choses sociales, la guerre Albigeoise et l'Inquisition, qui en fut la fatale conséquence?

Philippe-Auguste l'aurait-il prévue, ou, ses prévisions trompées par une politique plus savante que la sienne, fut-il enfin réduit à déplorer la ruine de la justice du pays, qu'il avait si utilement rétablie, et l'entier mépris de nos libertés Gallicanes, toujours respectées et défendues par nos rois contre Rome sans cesse envahissante? Ou bien se crut-il assez puissant contre Rome elle-même pour tout déjouer quand, le Midi infortuné succombant sous le fléau d'une guerre atroce, et de l'Inquisition plus atroce encore, il en serait enfin le maître? Plus on y réfléchit, et plus on y voit ou une faute immense ou un délit cruel. Dans tous les cas, la guerre Albigeoise reste une tache ineffaçable à son règne illustre, à son grand caractère.

Ce n'était point par des moyens ordinaires que la cour de Rome pouvait vaincre ou neutraliser les nobles desseins de Blanche dans l'éducation de son fils; elle avait à faire jouer ici les plus puissants ressorts de sa politique habile, profonde, et d'une prévision savante. De 1200 à 1223

Ceci demande quelque développement.

Les religieux de *Grammont*, ou les *Bons Hommes*, secrets agents de la cour de Rome et adroits persécuteurs des Juifs, avaient perdu tout leur crédit en France. Philippe-Auguste, qui les avait d'abord protégés, ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils avaient une existence politique dans l'État, et, après s'être laissé influencer par eux, il se vit dans la nécessité de les tenir éloignés des affaires publiques. D'ailleurs, accueillis du prince dans une vue d'opposition contre les autres ordres monastiques, d'un luxe scandaleux et d'une corruption étonnante d'audace, les Grammontais, devenus riches à leur tour, et bientôt corrompus, ne différant des anciens ordres que par l'hypocrisie, tombèrent également dans le mépris.

Rome n'est jamais au dépourvu, disons-nous : elle remplaça les Grammontais par l'ordre des Mendiants. Ils furent institués par Innocent III, et contre ses propres décrets, au quatrième concile œcuménique de Latran, où il défend expressément d'établir de nouveaux ordres, le grand nombre en amenant le mépris. Cet Ordre, quoique divisé en deux classes distinctes, les frères *Prêcheurs* et les frères *Mineurs*, était institué dans un même esprit, pour une mission pareille quant au résultat. Sous leurs haillons, une corde pour ceinture, une sacoche sur l'épaule gauche, à droite la calebasse et le bâton à la main, ils allaient, ils

1200 marchaient orgueilleusement au même but. Saint Domi-
1223 nique était le général des premiers; saint François des seconds. Ces nouveaux moines, dit Matthieu Paris, surgirent tout-à-coup, et en un instant couvrirent toute la terre: *Subito emergentes terram repleverunt.*

L'Angleterre, la contrée la plus malheureuse qui fût au monde depuis la spoliation normande, en était écrasée. Ils étaient partout répandus, dans les villes et dans les campagnes, *in urbis et civitatibus,* dit encore Matthieu Paris. L'Italie, l'Allemagne, et même l'Espagne, les voyaient s'élever aussi chez elles en nombre et en domination.

La France seule résistait à leur introduction; mais la guerre Albigeoise avait ouvert à saint Dominique une voie accessible; il en était le chef de fait. Compagnon de Simon de Montfort, aussi cruel que lui, et comme lui acharné au combat, on le voyait, toujours plus farouche, inspirer aux plus crédules combattants le mépris de la mort, et aux plus barbares les plus barbares exécutions. Fort de toutes les forces des armées catholiques croisées contre les Albigeois, et créé par Innocent III grand inquisiteur en Languedoc, il y avait établi l'Inquisition, sous les yeux et au mépris même de Philippe-Auguste. Les Albigeois qui échappaient à l'épée échappaient plus difficilement aux bûchers élevés par ce sanglant tribunal. L'œil du Mendiant épiait tout. Toutefois, la terreur des armes et la cruauté des supplices, au lieu de soumettre, semblaient accroître l'énergie de la résistance et le nombre des Albigeois; elles multipliaient, dans une progression plus frappante encore, les crimes, les attentats, les impiétés, l'horreur. *Temps félon !* s'écrient les poètes de l'époque.

Cependant saint François suivait une autre voie; il était pur du moins des monstrueux excès de son coreligionnaire. Ç'a été toujours une des vues prédominantes de la politique romaine de jeter à la fois sur la scène du monde le représentant de la violence et celui de la modération. Saint François, renfermé dans le cercle de la conversion, paraissait borner sa mission à faire des prosélytes. Pour rassurer les esprits ou les prévenir favorablement, il donnait aux siens l'humble nom de *Mineurs* (*Minores*). Lui et son ordre n'en demeuraient pas moins suspects aux Français. Le clergé même et les moines, dont les Mendiants censuraient orgueilleusement le luxe, les mœurs et le despotisme; les seigneurs, dans la terreur de l'Inquisition, et en haine d'une juridiction étrangère qui menaçait de ruiner leur justice absolue; toute la France, en un mot, qui ne voyait dans ce peuple de Mendiants qu'une armée d'espions ou d'inquisiteurs, les repoussait, les menaçait de partout; les moins prévenus même les tenaient pour dangereux. De 1200 à 1225

Saint François prêchait alors en Italie, et toute l'Europe retentissait du bruit de ses miracles et de ses conquêtes. Il n'osait toutefois pénétrer lui-même en France. Pourtant il avait substitué à son nom patronymique, *Jean,* celui de *François*, tant il aimait le peuple qui le portait, et tant il en parlait habilement la langue! Enfin il se décide à détacher de sa milice errante trente des frères les plus renommés de l'Ordre : ils iront d'abord en Espagne; puis, avec le temps ou selon les occurrences, *vers cette contrée réputée la plus éclairée, la plus polie et la plus courtoise du monde.* Il leur donne pour chef ou provincial un homme nouvellement conquis à l'Ordre, et qu'il juge le plus ca-

De 1209 à [illegible]

pable de réussir auprès de Blanche. C'était un jeune gentilhomme qui avait été nourri à la cour de Frédéric II, empereur d'Allemagne. Poète et musicien, d'un esprit vif et souple, belle figure, formes brillantes et gracieuses, d'une politesse achevée, plein de séductions, il joignait encore à tous ces avantages un parler facile et abondant. Comblé des faveurs de son souverain et des dons de la fortune, il semblait sur la terre pour y couler ses jours au sein des plaisirs et de la volupté. Cependant il suit l'empereur Frédéric en Italie. Saint François y était alors dans toute sa vogue, si le mot est permis. Le jeune et voluptueux courtisan est curieux de le voir, de l'entendre. Il le trouve à la porte d'un monastère, entouré d'un nombreux auditoire. Mais, si l'on en croit le père Vernon, celui qu'il voit, qu'il entend, saint François enfin, est transpercé de deux épées en croix ; elles traversent sa poitrine, et pourtant le saint homme parle, le regard élevé vers les cieux, et *ses paroles amoureuses* ravissent et entraînent tous les auditeurs. Le favori des rois cède à de si grandes merveilles, et tout-à-coup, abandonnant son prince, le monde et ses séductions, la fortune et ses douceurs, il est désormais Mendiant lui-même ; il se fait gloire d'appartenir à un ordre religieux qui annonce la vertu la plus difficile sans doute, mais aussi la plus sublime quand elle est noble et sincère : je veux dire la pauvreté volontaire.

Saint François, prudent et d'une grande prévision, lui donne le titre de ministre provincial ; il le revêt d'un nom capable de rassurer ou de gagner les plus endurcis : le père *Pacifique* ne portera en effet que des paroles de paix, d'humilité ; il ne veut que conquérir des ouailles au Sei-

ir il les conquerra par la conviction. Les intérêts De 1223
le et toutes ses pompes ne le touchent plus, et, à 1226
autre encore le favori des muses et de la fortune
me celui des rois, il n'est plus désormais qu'un
le désintéressement et de piété, l'apôtre zélé de la
ms, l'homme du pauvre. En peu de temps il ac-
e titre de grand homme; en peu de temps il est
européen.

le personnage que le pouvoir romain, dans ses
secrets, destine à l'éducation du fils de Blanche,
r enfant. Il n'a encore que deux ans : il sucera
ait les seules doctrines qui doivent former le cœur
fit des rois, les seules qu'ils doivent garder et ché-
uel homme mieux que le père Pacifique, qui s'est
ement dépouillé de toutes les grandeurs du monde,
i plus parfaitement inspirer le mépris? Qui mieux
ura persuader que les couronnes d'ici-bas doivent
ées aux pieds, et que les seules couronnes célestes
demeurer à jamais l'unique et pur héritage des
eurs? En un mot, quel homme plus capable de
r un roi selon les vues et les intérêts de Rome?
ligieuse caravane, prête à partir, est revêtue du
e officiel de *Légation extraordinaire*. Elle quitte
va droit en Espagne; elle arrive dans le royaume
ille. Le roi Ferdinand l'y accueille. Le père Paci-
mande et obtient pour Blanche des lettres instantes
inand, son neveu, d'Urraque, sa sœur : elles sont
ent vives, pressantes, et propres à vaincre les ré-
s de Blanche, si elle en oppose, à éclairer sa foi
ndre, si elle chancelle.

De 1200 à 1223 Les trente religieux, conduits par le père Pacifique, pénètrent enfin en France par le Midi. Repoussés de tous les indigènes, ils n'opposent que la douceur. Quand ils ne peuvent obtenir un abri, ils couchent dans les rues, aux portes des monastères, devant les églises. Si les pasteurs naturels leur en défendent l'entrée, ils prient, ils chantent les offices dans les chapelles abandonnées ou aux parvis des temples. Le pain leur manque-t-il? ils le mendient, ils vivent de ce qu'on leur donne, et ils reçoivent les dons de quelque part qu'ils viennent, amis ou ennemis. C'est en public, où ils prient, où ils chantent, qu'ils font ce repas du pauvre. Que dis-je? ils le partagent avec les pauvres, dont la France, comme toute l'Europe, est flétrie, inondée, écrasée. On les voit ensuite pénétrer dans les hôpitaux, si nombreux : ils y soignent les malades, et surtout les lépreux, parce qu'ils sont d'ordinaire les plus abandonnés; ils font les lits de ces malheureux, ils balaient leurs chambres, nettoient leurs plaies. Ces soins d'une haute charité chrétienne, que le père Pacifique et les siens s'imposent chaque jour, touchent peu à peu; peu à peu leur éloquence apostolique frappe les oreilles ; peu à peu aussi ils s'avancent, et ils finissent par traverser toute la France.

Philippe-Auguste les tolère, soit qu'il crût que les prédications des Mendiants dussent être utilement opposées à la doctrine des Albigeois, toujours plus répandue, soit que l'auto-da-fé de la place des Champeaux n'ait pas inspiré aux disciples d'Amaury tout l'effroi que l'on en attendait, soit qu'il vît dans les Mendiants une puissance répressive que le luxe effréné du clergé et des moines, et leur pouvoir despotique, rendait nécessaire; soit enfin que, toujours plus épris

de la possession du Midi, énergiquement disputée, il voulût garder des ménagements avec Rome, qui lui en préparait la conquête, la France d'ailleurs irritant les ambitions étrangères par ses nouvelles conquêtes et le triomphe de Bovines.

De 1200 à 1225

Philippe fait plus encore, il les admet en sa présence. Le prince Louis, dont le zèle contre les Albigeois s'allumait toujours plus ardent, Louis les accueillit avec une affection extraordinaire : il les reçoit journellement à sa cour, il leur donne toute sa confiance ; il choisit même parmi eux son confesseur. Je ne puis affirmer que ce fut le père Pacifique lui-même qui eut l'honneur de l'être : mais ce qui est certain, c'est que non seulement le père Pacifique demeura auprès de Louis, mais que ce prince remit son fils entre ses mains et lui en confia l'éducation ; fait politique de la plus haute gravité dans les destinées de la France.

Le père Pacifique parvint successivement à faire accueillir ses hommages à tous les personnages les plus distingués de la cour et à la reine Yzembore elle-même.

Blanche fut la dernière à l'admettre. Il était chargé des lettres de sa famille. Il parut enfin en sa présence ; il lui remit les lettres dont il était porteur ; il eut avec elle un long entretien dans lequel il s'appliqua à lui faire connaître saint François, ses miracles, sa doctrine, ses œuvres, la grandeur de ses vertus, son âme héroïque, et pourtant son extrême humilité, qui le fait, disait-il, se regarder comme *le plus abominable pécheur*.

« Eh quoi ! interrompt vivement Blanche, peut-il en » vérité avoir cette opinion de lui-même ? Je sais bien que

De 1200 à 1223 » l'homme n'est rien sans l'appui du ciel ; mais avec cet » appui il doit servir à la gloire de Dieu et à l'édification » du prochain. Le prochain ne le peut goûter s'il ne le » connaît pas : et comment le connaîtra-t-il s'il se défigure? » Pourquoi donc, je vous prie, votre instituteur couvre- » t-il ses perfections héroïques d'un extérieur qui le dé- » grade, et de paroles qui le mettent si bas, au-dessous » même des criminels? Avec quelle justice? »

Ces paroles étaient décisives ; les résolutions de Blanche ne le furent pas moins. Les vives instances du père Pacifique, son éloquence toujours plus chaleureuse, plus pressante, pour obtenir la confiance de cette princesse, furent vaines autant qu'inutiles. Elle était et resta convaincue que les princes ne doivent l'aveu de leur conscience qu'à leurs pasteurs naturels. L'évêque de Paris avait mérité son choix; il le conserva. Elle l'accorda au même titre à ses successeurs, et durant toute sa vie elle fut fidèle à ce principe d'une saine politique et d'une égale raison. Ici, aucune autorité du moins n'avait à prononcer entre elle et sa conscience. Blanche resta maîtresse d'elle-même.

Il n'en put être de même du prince enfant : l'autorité paternelle porta sur lui de tout son poids. Blanche s'appliqua du moins à conserver de la sienne ce qu'on ne pouvait lui ôter. Ainsi le jeune enfant resta pour long-temps sous la double influence du génie de sa mère et du pouvoir romain. Elle aura son développement comme son effet.

Cependant les disciples de saint François une fois répandus dans toute la France, les frères prédicateurs, confinés dans le Midi, sous la protection des armées croisées et de l'Inquisition, ne tardèrent pas à venir sur les pas de

leurs coreligionnaires. Mais, plus odieux, c'est avec prudence qu'ils arrivèrent ; d'abord un à un, puis au nombre de sept et bientôt en nombre incalculable ; en un clin d'œil leur puissance y fut sans bornes. Néanmoins leur juridiction inquisitoriale ne put les y suivre : elle demeura dans le Midi infortuné, attendant un moment plus opportun pour en franchir la limite. De [illegible] à [illegible]

Par le fait seul de l'établissement de l'Inquisition, les libertés Gallicanes y étant foulées aux pieds, le Français ne trouvait de support contre cette sanglante juridiction, ni dans ses lois ou priviléges, ni dans l'autorité même : tout y était envahi par ces phalanges mendiantes de saint Dominique, le grand inquisiteur : plus roi que le roi lui-même, il semblait se jouer avec le carnage. Plus de sang autour de lui répandu appelait plus de sang encore : il multipliait les bûchers, comme le Saint-Siége multipliait les excommunications, les anathèmes. Ainsi débordaient de toutes parts la délation, les inimitiés et les haines toujours plus invétérées, la soif dévorante du bien d'autrui, l'ambition cupide, le fanatisme cruel, de dégoûtantes superstitions, les plus odieuses débauches, tous les fléaux de la démoralisation de l'homme et de la perversité ; les croisés eux-mêmes prêtaient, au mépris de nos libertés Gallicanes, leurs forces à ce tribunal de sang. Qui n'était pas pour lui, se voyait en péril de la vie ; tout domaine tremblait sous les pieds de son maître, si ce maître souhaitait dans son cœur l'indépendance. Que dis-je? il n'y avait de sécurité nulle part : cette innombrable armée de Mendiants, autant d'espions, avons-nous dit, trahissaient les consciences, imaginaient le mal, improvisaient des coupables, amoncelaient,

De 1200 à 1223 toujours plus nombreuses, les victimes, sans néanmoins en éteindre la foi; car si les feux des bûchers, sans cesse allumés, frappaient de terreur les faibles, on eût dit que l'homme fort, lisant son triste destin à la lueur de ces feux sacriléges, y retrempât toujours plus énergiques ses esprits, son courage, et qu'à plus de cruauté il opposât héroïquement une plus invincible résistance. Ainsi les combats, les barbaries, les horreurs s'amoncelaient, s'engendraient les unes des autres, et toujours plus atroces. On eût vainement cherché sur ce théâtre de tous les malheurs une étincelle de religion, l'ombre même de l'humanité, de la raison, des vertus. Vainement eût-on invoqué le Christianisme, qui les comprend toutes: l'autorité romaine, aveugle ou délirante dans ses fatales vues de domination universelle, en profanait ici sans pudeur comme sans pitié le sacré caractère.

Aussi plus d'obstacles : les deux ordres confondus et partout haïs sont inutilement repoussés; ils dominent la France. Saint Dominique, tout dégouttant du sang des Albigeois, vint audacieusement instituer les siens à Paris même; et les Mendiants, maîtres à leur tour, font trembler les maîtres des peuples. Ainsi la féodalité, qui avait fait de l'aumône une des nécessités de sa condition absolue, fut débordée à son tour par l'aumône : exemple frappant de cette perpétuelle réaction qui gouverne les choses du monde et se rit de l'ambition des hommes.

Toutefois est-il de l'équité de reconnaître que l'on vit parfois briller parmi cet Ordre quelques hommes fidèles à leur austère origine, et montrer en effet aux suzerains étonnés le sublime des vertus que procrée la pauvreté vo-

ontaire : purs d'influences étrangères ou occultes, ceux-là De 1200
la moins demeurèrent attachés au culte de l'honnête pau- à 1223
reté, celui du Christ, et, sincèrement dévoués à leur patrie omme à l'humanité, ils servirent le peuple et la monarchie.

Un des plus distingués à cette époque est le frère Hugues le Dignes. Il joignait à un savoir profond et au plus beau alent de la parole, une âme vraiment sublime.

L'homme du pauvre, il fuyait les cours et les heureux de la *terre* avec plus d'application et de persistance que les ourtisans et les ambitieux n'en mettent à les rechercher. Partout où la misère dévorait les pauvres, où le malheur isait couler les larmes, on était sûr de rencontrer le frère Hugues, et sa seule présence était un bienfait public. Sa rodigieuse activité semblait multiplier ses puissances mosles et affectives. Cet homme évangélique, et véritable pôtre du Christ, ne pouvait être long-temps ignoré de Blanche. Elle se servit souvent de son influence et lui de a sienne pour faire le bien. Nous le verrons reparaître lans deux circonstances, graves pour la France, et autant u'elles furent tristes.

La régénération de tous les domaines de Blanche était arrivée au point d'élévation qu'elle pouvait souhaiter. Elle soutenait et avivait sa noble gouverne, et matérielle, et morale, et religieuse, de l'appui des lois, que le génie de Philippe-Auguste avait rappelées. Le droit Coutumier, le droit Romain, partout étudiés, étaient désormais la source de vie où les légistes venaient puiser, où les bons princes cherchaient les appuis de leur autorité *nouvelle*. Singulier lestin de Rome! pour donner à sa juridiction universelle, dont les Consistoires étaient les siéges, l'éclat et la puis-

De 1200 à 1223 sance nécessaires, afin de lui attirer tous les intérêts et tous les pouvoirs, il lui fallait des légistes et des avocats habiles qui pussent faire valoir, selon les causes et les occurrences, tantôt le droit canon, tantôt le droit Coutumier, si nombreux, si contradictoire, mais surtout le droit Romain, la boussole recouvrée qui, montrant un point, les indiquait tous. Ainsi, la vraie lumière, que Rome, dans l'oubli de sa loi évangélique, interdisait à tous les pouvoirs et à toutes les intelligences qui ne relevaient pas d'elle, jaillissait du faîte même du Vatican. Bientôt, divergeant dans toute l'Italie, elle traversa les Alpes, et la France, sous son régime communal, fut prompte à l'accueillir. Les moines eux-mêmes s'y firent avocats, et le plus grand nombre en haine ou en appréhension des Mendiants. Vainement le pape Honoré III, successeur d'Innocent III, interdit aussi l'étude du droit Romain en France, à Paris; elle y était dès long-temps l'étude de prédilection, et l'on voyait enfin siéger dans le conseil du roi les hommes les plus habiles en jurisprudence et en législation. Tous les seigneurs amis de la Commune et de l'affranchissement suivaient, imitateurs du prince, la même voie du salut de tous. Blanche s'y était signalée. Le droit Romain, appelé alors le *droit commun*, voyait chez elle son trône assuré. *Passionnée pour la justice*, elle avait sans cesse à la bouche cette appellation populaire; elle l'imposait dans ses actes, dans toutes les causes en litige. Dans tous ses domaines, au sein de ses conseils, dans les écoles, elle en faisait comme un être solennel. Que dis-je? le *droit commun* était même alors, dans son appellation, une chose sociale, dont le sens et la nature doivent étonner notre raison; car il était

comme un terme d'opposition au droit Romain lui-même, De 1200
qui avait été défiguré, dénaturé dans le code Théodosien, à 1223
sous le régime des Francs, par les *fausses Décrétales;* lois sans rapport avec les premiers textes, et tout en faveur de l'autorité absolue des évêques; autorité qui convenait à ces conquérants farouches, n'ayant de loi que la hache, de lumière qu'une atroce convoitise du bien d'autrui, et qui, consommant la spoliation comme elle avait consommé la plus cruelle servitude, réduisait tout à l'action de la force brutale. La France fut sans lois en vigueur durant la première et la seconde race de ces guerriers spoliateurs; car la lueur qui scintilla un instant sous Charlemagne s'éteignit vite sous ses successeurs, et sous son propre règne même. Une loi qui punit de mort celui qui n'aura point jeûné dans le carême révèle à elle seule la valeur législative des Capitulaires de ce prince, et donne une juste idée de l'exécution de toutes les autres. Au reste, il n'y avait pas de contradiction entre les lois et les mœurs, elles étaient également brutales; et ces lois, d'ailleurs, étaient consenties sans discussion.

La conquête des Francs fut un fléau destructeur pour la France, et dans son état social, et dans son existence morale ou religieuse. A l'arrivée de ces barbares, elle était éminemment chrétienne. La ruine du royaume des Burgundes, et plus encore celle des Visigoths, par Clovis, le plus cruel des rois, fut un malheur immense qui pesa sur elle de tout son poids de sang et de ruines durant plus de huit siècles.

La Commune, ce pacte de la famille, recouvré par Louis VI immortel, rappelant le règne protecteur de la loi et l'intérêt de tous, l'a sauvée au douzième.

De 1200 à 1223 Les grands cœurs trouvent toujours les grandes choses : elles abondent en France. Si Blanche eut l'insigne mérite de les comprendre, il faut reconnaître aussi que tous les éléments du bien s'offraient à elle pour lui en ménager le triomphe. Vraiment les hommes, les choses, les événements, arrivaient en foule pour le lui préparer. Son noble appel au travail, qui se présentait partout à l'intelligence française, en tout temps sans égale, sa religieuse invocation au Christianisme, le génie du cœur et de la raison, devait être entendu : il le fut pour sa gloire et pour l'humanité. Ses domaines ne comptaient plus que des familles jouissant en paix du fruit de leur labeur, et comprenant tout le
1222 prix de leur existence *nouvelle*. Blanche crut que le jour solennel de sa grande pensée d'avenir était arrivé.

Nous avons lu plus haut que le régime des Francs excluait les femmes nobles des fiefs et des héritages : ils n'étaient acquis de droit qu'aux mâles. Nous avons pu apprécier à sa déplorable valeur la condition des femmes nobles, ainsi condamnées, en naissant, à l'indigence, sans soutien, sans ressources, délaissées.

Les filles roturières dont les pères étaient devenus posseurs de fiefs nobles, partageaient le même sort, nous l'avons dit (27).

La reine Blanche, par un *Établissement*, anéantit dans tous ses domaines et leurs vastes dépendances cette coutume barbare. Ainsi, elle institue pour les unes et pour les autres, de même que chez les mâles, le droit d'aînesse en ligne directe, si le père et la mère meurent sans laisser de fils.

Ce *nouveau* droit est défini pour elles sous la même forme et de la même manière que l'aîné mâle prend sur

ses puînés : c'est-à-dire que l'aînée des filles, tenue de faire *ses foy et hommage*, conserve pour elle le fief, qui est de sa nature indivisible, et partage par tête entre ses sœurs, si elle en a, les biens de la *communauté*, et elle les garantit sous son hommage. De 1200 à 1223

Les filles nobles et les filles des roturiers possesseurs de fiefs ou seigneuries, ne furent pas les seules, entre les femmes, que Blanche enleva à l'injustice et au malheur de leur sort. Le malheur plus grand des filles et des femmes main-mortables appelait incessamment toutes ses puissances sympathiques. Par un second Établissement, elle rend en même temps toutes ces pauvres créatures à la liberté ; elle abolit leurs *cadastres ;* et elle impose à tous ses feudataires l'obligation de les affranchir de même, en prenant, s'ils le veulent, *récompense* ou *dédommagement*, au moyen d'une redevance.

Ces deux Établissements parurent en 1222, conquête glorieuse qui doit rendre le nom de Blanche immortel. Notre ancienne histoire, éprise des batailles et des trônes, laissa ce grand fait social dans le silence de la tombe; l'histoire de nos jours, plus éclairée ou mieux inspirée, l'en retire pour l'offrir à la reconnaissance des peuples et à l'admiration des sages.

Ainsi, dans tous les fiefs et domaines si nombreux de la reine Blanche, un même jour, à la même heure, toute sa population serve, hommes, femmes, vieillards, enfants, serviteurs, se portent solennellement dans les églises ou monstiers, soit des villes, soit des bourgs ou des villages. Toutes les portes, toutes les issues, cette fois, en demeurent ouvertes, manifestation symbolique qui, selon la forme ou l'expression de

De 1200 à 1223 la loi romaine, dit à l'esclave : *Tu es libre, tu peux aller partout où tu voudras* ; et aussitôt la loi de Blanche promulguée, le prêtre gardien des *cadastres*, ou des registres, les déclare anéantis, et les officiers publics dressent avec lui les actes de *Manumission* (ou changement de main).

Toute la population serve de la reine Blanche, devenue libre, peut en effet changer désormais de seigneurie, de demeure, aller habiter une autre commune de son choix, se faire un autre destin, si elle le veut ; mais où irait-elle pour trouver un bonheur égal à celui dont elle jouit depuis un quart de siècle? Quel suzerain aimerait-elle comme elle aime Blanche, qui l'enlève à l'ignominie de la servitude? A l'heure du *couvre-feu*, ce n'est plus dans un chenil immonde, et comptée comme on compte le bétail, qu'elle rentre : c'est chez elle, dans sa demeure, encore pauvre, mais sienne ; demeure chaste, d'impur cloaque qu'elle était, et dont le seigneur absolu faisait souvent le plus honteux domaine. Elle peut se marier comme elle veut ; elle n'a plus même à payer le droit de *for-mariage* : le *for-mariage*, ce droit accusateur, jadis établi en abolition du droit monstrueux que le seigneur avait de s'emparer de la mariée de son serf la première nuit des noces. Mariée librement, ses enfants vivent du fruit de son travail ; ils seront enfin les héritiers de leur père, de leur mère ; ils partageront les *ostises*, les champs s'ils en ont, les bœufs, les ânes, tous les animaux du ménage, tous les instruments de culture ou d'industrie ; ils hériteront du cheval même : le cheval, naguère la possession exclusive du noble, et auquel le roturier, avant l'établissement des communes, ne pouvait prétendre. A la mort de son père et de sa mère, l'en-

tant ne sera plus dépouillé de tout leur avoir par son seigneur, qui non seulement prenait les biens, mais refusait de payer les dettes; c'était son droit féodal. De 1200 à 1226

La *Propriété*, mot *nouveau*, a désormais tous ses droits sacrés, acquis à celui qui la possède. Pour toute charge, elle paye une redevance qui semble bien légère et bien douce à ces pauvres créatures humaines, qui vivaient depuis tant de siècles dans la condition de la brute, et en dehors de tout droit public. La loi les protége maintenant, elles, étrangères à toutes les lois. La justice, pour ceux-mêmes qu'elles atteignaient, n'est plus un abus. Ce bouclier, ou l'écu symbolique suspendu au-dessus de la tête des juges, a cessé d'être une vaine image : comme au temps des Gaulois, elle dit la vraie force de protection, l'appui de tous. Les domaines de Blanche, où flotte le drapeau (*vexilla*) au rouge éclatant et aux armes de France et de Castille, appellent de partout la confiance et l'amour autant que la sécurité, car ils signalent la justice et la *bonne foi*. Les insignes qui en marquent les limites, soit colonnes de marbre, soit des croix de fer, disent la liberté, le salut. On n'y voit plus dès long-temps ces fourches patibulaires chargées en permanence de cadavres infects, de squelettes hideux; spectacle horrible qui abrutit, mais ne corrige pas : elles sont abattues aussitôt après l'exécution, et les cadavres enlevés.

Plus de *justice en repos*, expression du temps, c'est-à-dire en secret, sans témoins, sans défense, à volonté ou selon le caprice. La justice est rendue en *appert*. Chacun la voit, l'entend, la peut apprécier; on la rend comme au temps des Gaulois et des Hébreux, dans les *carrefours*,

De 1200 à 1223 aux portes des villes, des églises, des palais, sous des *ormes*. L'*orme* est même, dans la bouche du peuple, comme la personnification du lieu des plaids; et, par exemple, l'*orme de Bonneuil* est le parfait synonyme de la *justice* ou des *assises de Bonneuil*. Le droit public français, que Philippe-Auguste avait su restaurer ou reproduire, consacre le jugement par *voie d'enquête*, les sentences rendues par *arbitres*, ou pour chacun par ses pairs, les *prud'hommes* (*probos homines*) présidés par les *baillifs* ou le *prévôt*; les *serfs* sont admis comme *témoins*; l'accusateur est puni de la même peine que l'accusé, s'il ne prouve pas; le noble criminel est frappé comme le roturier; la détention, si abusive, ne peut durer que huit jours, et quinze au plus, si les soupçons sont violents; la juridiction toute populaire des Communes confiée à ses *consuls* ou *échevins*; celle des prévôts en *première instance*, des *baillifs* et *sénéchaux sédentaires* (28), institués par Philippe-Auguste, et indépendamment des *Grands baillifs* (29), ou *baillifs royaux*, auxquels on appelait; l'*appel* à la justice du roi (30) jugé en cour souveraine (*placitum generale*), ou sur-le-champ, aux *plaids de la porte*, sous les yeux même du roi, dans ses jardins, à l'ombre des ormes, au pied de son lit, sur une estrade, si les parties ne peuvent, trop pauvres, soutenir les frais d'une longue procédure. Le *duel* rendu difficile, le droit qu'a la Commune de le refuser, et les champions, mercenaires à gages très-habiles à frapper de mort, forcés de combattre avec un bâton de trois pieds; et il ne suffit plus au seigneur criminel de nier le crime, offrir le duel et jeter son gage de bataille, un gant ou autre chose; la preuve par témoins fait loi (31). La

loi touchant le douaire et le bien des mineurs fut enlevée au De 120
clergé, qui l'avait usurpée; la part de l'épouse et des en- à 1223
fants dans la communauté; la femme rétablie dans le droit de ne pas contribuer aux legs de son mari; la perpétuelle attention de l'autorité royale à séparer la justice civile de la justice ecclésiastique, que Rome et le clergé étaient parvenus à confondre. Le seigneur, ou laïque ou prêtre, relevant de la justice du roi, n'a plus le droit de dire : *Entre toi et ton vilain, il n'y a juge, fors Dieu; — l'accusateur n'a pas d'autres preuves que son épée, et d'autre forme à garder que la loi de l'État, en pareil cas*. Cette loi de l'État féodal, *mauvaise coutume*, faisait place à la justice égale, qui punissait le noble criminel de la même peine que le roturier, et le rendait justiciable, de juge absolu qu'il était. Le droit *nouveau* établit, au contraire, que *le seigneur n'est point juge entre lui et son vassal; c'est le juge royal qui en connaît. La justice donne à chacun son droit; tout soupçon doit être étrange à tout prud'homme, et tout homme doit vivre honnête, loyal, et ne mépriser personne*. — Blanche avait sans cesse ces paroles à la bouche, et l'on reconnaît à chaque instant son extraordinaire prudence à éviter chez elle les différends ou les conflits, et sa merveilleuse habileté à les concilier quand elle n'a pu les éviter. Ils étaient sans cesse renaissants, entre les individus de tous les rangs, les uns hommes d'orgueil et de despotisme, les autres hommes de souffrance et de susceptibilité, tous hommes de colère, et tels que les avait faits non seulement l'anarchie féodale, mais encore des juridictions opposées entre elles par nature et par principes . la *justice du roi* dans tous ses degrés, la justice *seigneuriale*, la justice

De 1200 *ecclésiastique*, ou la *cour de sainte Église*, comme on l'ap-
à 1225 pelait; la *cour du clergé* comme seigneur, et les abus de l'une et de l'autre, qui formaient comme une juridiction respective. On le voit, les siéges de justice ne manquaient point; c'était la justice elle-même qui faisait défaut. On ne pouvait faire un pas sans rencontrer une prison. Celles du clergé, *vade in pace*, *va en paix*, qui semblaient annoncer par leur appellation la miséricorde, n'étaient d'ordinaire que le signal d'une lente et cruelle agonie, l'éternel adieu prononcé sur la tombe.

Cette innombrable série d'impôts ou droits écrasants, et tels, qu'on ne saurait dire quelle chose de la vie n'était point imposée, se réduisait à une simple redevance et à un simple droit de péage; le droit de péage, que le seigneur rend si onéreux en multipliant par des circuits et des détours ses bureaux, espèce de douanes où il force les marchands, les bourgeois ou les vilains de passer. Que s'ils tentent d'éviter ces péages souvent improvisés, ils sont saisis et perdent leurs chargements. Il y a plus : rien de si commun que les embûches et les piéges tendus à ces malheureux pèlerins. Pris dans les piéges, ils y sont dépouillés sans pitié comme sans pudeur; heureux quand ils n'y laissent pas la vie. S'ils marchent par troupes, par caravanes, le seigneur oppose la force à la force, et la caravane demeure souvent vaincue. Les domaines de la couronne même n'étaient point à l'abri de ces révoltantes exactions : des agents infidèles, et jusqu'aux chefs de la justice, en usaient audacieusement.

Les domaines de Blanche du moins en étaient purgés dès long-temps. Le commerce s'y faisait en toute liberté,

comme le travail. Il a répandu l'aisance dans tous les rangs, bourgeois, vilains, serfs, et main-mortables même. Ces pauvres créatures ont enfin l'air, l'espace, la propreté, le repos du travail. Les maladies, si nombreuses, les fièvres permanentes, le *mal des ardents*, appelé aussi le *feu-Dieu*, le *feu sacré*, sans doute pour en affaiblir l'horreur, le terrible ; ce *mal*, qui avait pour causes incessantes la misère et la faim brûlantes, le défaut d'air, de respiration dans ces sales réduits qui recèlent, entassés pêle-mêle, des centaines d'esclaves et d'animaux ; l'*orgueilleux* si commun, la *lèpre* hideuse, la *dyssenterie* qui frappait toutes les classes, les *famines* qui dévoraient des populations entières, tous ces fléaux de l'âge féodal (l'âge de fer) deviennent toujours chez elle moins intenses et plus rares. La famine n'y exerce plus ses ravages ; la paix n'est plus troublée, comme au temps de ces farouches feudataires de Rochefort, du Puiset, de Montlhéry, qui se précipitaient comme la foudre dans les vallées de Dourdan, de Corbeil, de Melun, d'Étampes, et en un clin d'œil réduisaient tout en cendres. Elle avait tombé cette insolente haie qui empêchait les communications et tout commerce entre Paris et Orléans, et qui barrait le passage d'Étampes à nos rois eux-mêmes. Tous ces champs sans cesse foudroyés, ravagés, inondés de sang, sont devenus, comme par enchantement, des champs de prospérité, une contrée ravissante, *Regio felix*. Melun, Pontoise, Meulan, Étampes, Dourdan, Corbeil, Bourges et Issoudun, Grançay ou Graçay, Sancerre et Gournay, et toutes les dépendances de chaque fief, jouissent du même bonheur. Ennemie de la servitude sous quelque forme qu'elle se montrât, Blanche, dans toute

e 1200 l'étendue de ses suzerainetés, n'aurait pas toléré le fait
à 1223 dégradant du débiteur insolvable. Ce malheureux, appelé en présence de son seigneur ou créancier, se courbait, mettait son bras gauche sur son cou en signe de joug, comme les bêtes de somme, et de sa main droite prenant ses cheveux de devant, il s'en couvrait le visage. Cette scène muette et à la fois si tristement éloquente simulait l'esclavage, le serf, la séparation de la vie civile, et ce serf, ce main-mortable, restait l'absolue propriété de son seigneur jusqu'à l'entier acquittement de sa dette, jusqu'à la mort même, s'il ne peut l'acquitter. Plus d'exclusion absolue à l'héritage paternel pour les filles ; plus d'esclaves, de main-mortables : Blanche a créé la famille et avec elle la liberté. C'est d'elle qu'on peut dire : *Sa main ne nuit à personne.*

Ce mémorable événement fit la plus grande sensation dans toute la France et y causa un étonnement universel. On l'avait cru impossible chez des populations abruties de siècle en siècle sous le poids d'une servitude ignoble, et qui était devenue pour elles comme une seconde nature. Ce fut un témoignage irréfragable, un enseignement auguste; il fit des imitateurs chez les seigneurs, et plus encore chez les suzeraines; il en fit aussi dans le clergé, et en très-grand nombre, et parmi les anciens ordres religieux; et le Christianisme, s'il est permis de le dire, avait son triomphe communal dans l'apostolat même.

Le bien souvent naît du mal. La subite et audacieuse apparition des Mendiants, envahissant tout, se montrant partout, fit sur les anciens ordres religieux de la France ce que n'avait pu faire ni le devoir évangélique, ni l'auto-

rité de l'État, ni la raison même : ils réformèrent leurs mœurs, dépouillèrent leur luxe mondain, honorèrent l'humanité, et, vrais amis du pauvre, ils s'en montrèrent le soutien. Ils avaient dans cette innombrable armée de Mendiants des adversaires redoutables. Dans la vue secrète de leur opposer une résistance plus puissante, tous les ordres, sans exception, s'étaient déjà confédérés par un concordat d'*Affrèrement*, qui fit de tous les corps monastiques un seul et même corps, un vaste asile humain, où un frère, un religieux, un homme, pût trouver toujours, soit assistance dans l'infortune, soit hospitalité inviolable, et contre les excommunications d'un évêque, et contre l'injustice suzeraine, enfin une entière liberté jusqu'à parfaite réconciliation.

De 1200 à 1223

Ainsi rappelés eux-mêmes au travail, à la loi évangélique, ils furent aimés du peuple. Plusieurs étaient voués à l'étude, à l'enseignement, et par exemple ceux de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Germain-des-Prés et du Jard firent des hommes. Ils donnèrent l'appui de leurs lumières et de leurs vertus au gouvernement de l'État, dont le propre et puissant appui leur était devenu si nécessaire.

Vers le même temps s'était formée la *grande Confrérie des bourgeois de Paris*. Elle acquit promptement une grande célébrité, une égale puissance, et l'honneur d'être admis dans son sein fut bientôt envié des hommes de tous les rangs.

A cette époque, la seule peut-être dans les annales de la chrétienté, on vit la Monarchie Française, le peuple et les moines français liés par un intérêt commun, au profit

de 1200 de la civilisation, contre un Ordre qui, sous les dégoûtants
à [illegible] haillons de toutes les misères, semblait devoir en arrêter ou pervertir le cours ; un Ordre étranger et à la fois inhérent à tous les États, milice de Rome ramassée dans tous les coins du monde, et qui, pour la plupart, en étaient la honte et le fléau.

Les moines français, rendus par la nécessité à leur vocation première, furent plus appliqués à offrir dans leurs domaines immenses le travail et l'affranchissement aux serfs, aux main-mortables ; c'était leur intérêt. Il leur était prouvé sans doute, et par les faits même, que l'absolue féodalité, pour compter dix siècles de durée, n'en était pas plus affermie, qu'elle posait sur des abîmes dans les conditions même de son existence, c'est-à-dire l'isolement violent des individus, la plus cruelle servitude, l'aumône, et le mépris de la femme.

Et sans doute aussi ils tenaient pour erreur manifeste que le pouvoir féodal fût à la fois le refuge du peuple et le salut de tous dans la défense générale du pays. Ce pouvoir, véritable aristocratie militaire, la pire de toutes les aristocraties, tout fédéral qu'il était, n'avait rien de populaire. Il était, dans ses rapports avec la royauté, les parties fractives du grand tout absolu sous le fléau duquel avortait, gémissante et dégradée, la famille humaine. Ce classement de fer et d'orgueil, exclusif pour quelques-uns, destructeur pour l'espèce, était contre nature : il dévorait ses propres entrailles. Le roi lui-même, seulement le premier entre ses pairs, *primum ad patres*, personnage fictif, en était le jouet perpétuel, et l'esclave souvent plus malheureux que le serf même. Dans la défense générale du

pays, il avait à combattre ses vassaux infidèles, janissaires De 12
du temps, et plus encore que l'ennemi étranger. Quelques à 12
nobles exceptions ne sauraient détruire la généralité des faits et des caractères. Louis VI, l'homme du peuple et de la royauté tout ensemble, les combattit durant trente ans; à Philippe-Auguste la gloire de les avoir tous réduits au silence, sinon à la soumission, et donné à la Monarchie Française un caractère d'unité et de grandeur qui imposait à toute l'Europe.

La sagesse commandait de s'arrêter, satisfait, devant ce glorieux partage qui montrait en regard la monarchie de Louis VII et celle de Philippe-Auguste, quatre provinces à peine et toute la France, hors la Gascogne. A défaut de la sagesse, la toute-puissance des choses vint imposer ses lois. La santé de Philippe-Auguste, restée faible et altérée depuis la maladie qui l'avait frappé en Palestine, donnait de vives alarmes. Il tombait en langueur; une fièvre lente le consumait; il s'affaiblissait de jour en jour; le chagrin abattait son génie, son courage. La guerre Albigeoise, qu'il avait préjugé devoir céder promptement sous les attaques d'une armée de cinquante mille hommes commandée par d'habiles capitaines, cette guerre funeste se soutenait, se poursuivait du côté des Confédérés avec une énergie et une constance qui tenaient du prodige. Aux chefs morts succédaient d'autres chefs, à l'armée défaite une nouvelle armée : le terrible des massacres et des bûchers, exaspérant les uns, exaltant les autres, les indignant tous, faisait toujours de nouveaux partisans, de plus ardents prosélytes. Béziers, vaste tombeau, où furent englouties trente-deux mille victimes, hommes, femmes, enfants, des bûchers im-

1200 menses, consumant par centaines des religionnaires qui
1223 célébraient au milieu des flammes le nom du Créateur; la spoliation de tout un pays au profit de Simon de Montfort, chef suprême de l'armée croisée, des cruautés sans paroles comme sans nombre, rien n'y faisait rien; et cette guerre d'extermination, faite à la manière de César chez les Éburons infortunés, des Francs et das Danois dans toutes les Gaules, de Guillaume en Angleterre, de Henri II en Irlande, ce grand et terrible mouvement de destruction que Bovines, d'éternelle mémoire, avait arrêté, reprenait, atroce, impie, son cours désastreux et corrupteur! Il menaçait la France, si paisible et si florissante, par ce même Midi, qu'une ambition mal inspirée avait menacé lui-même. L'Angleterre possédait l'Aquitaine; elle était partie militante dans la croisade Albigeoise : elle élevait dès long-temps ses prétentions à la suzeraineté du vaste comté de Toulouse, qui devait, selon elle, relever du duché d'Aquitaine, héritage d'Éléonore. Les croisés Aquitains étaient commandés, très-nombreux, par l'évêque de Bordeaux. Raymond VI avait épousé Jeanne d'Angleterre, fille d'Éléonore et de Henri II, sœur de Richard, de Jean Sans-terre, et la tante de Blanche de Castille : leur fils Raymond était élevé en Angleterre, et son père, qui craignait l'ambition de Philippe-Auguste, ne craignit plus, imprudent, celle de l'Angleterre, dont il avait naguère combattu, les armes à la main, la prétention sans droit. Parmi les seigneurs Français, prêtres et séculiers, le plus grand nombre désavouaient, réprouvaient ces massacres de populations entières, ces auto-da-fé qui faisaient taire la justice du pays, et triompher celle du Vatican. Par le fait

de l'Inquisition, le roi était dépouillé de son droit, *de la puissance et du glaive, jure potestatis et gladii.* Le seul lien demeuré indissoluble entre nos rois et les suzerains, *l'indépendance de Rome* perdait de sa force et de sa puissance. Philippe-Auguste, livrant, corps et biens, Raymond, son feudataire, au concile de Latran, et soutenant de l'appui de ses armes les exécutions de l'inquisiteur, méconnaissant ainsi les libertés Gallicanes, si chères à la France, Philippe soulevait contre lui et contre son autorité ces mêmes suzerains qu'il avait si heureusement soumis ; il remettait en question l'avenir de la monarchie des Capets ; il préparait du moins à ses successeurs des difficultés grandes, innombrables. Il ne pouvait pas se dissimuler que la guerre Albigeoise était anti-nationale. On entendait retentir par toute la France, chez le peuple, dans les châteaux, et, en haine des Mendiants-inquisiteurs, dans les monastères mêmes, des chants, ou *Sirventès*, ou *Lais*, qui étaient autant de satires amères et souvent sanglantes de cette guerre fatale et des mœurs des Croisés, prêtres ou laïques. Tous ces faits étaient fort graves : il en est un autre qui l'est bien davantage, et que l'histoire pourtant a toujours laissé passer inaperçu. C'est l'état politique et social du Béarn. Gaston IV en avait reconquis, au onzième siècle, la souveraineté indépendante. Elle avait ses Fors, ses chartes, ses usages, sa langue : tout en faisait un pays à part. Le peuple conservait les traits les plus marqués de ce type antique qui confondait jadis dans une même origine les populations du Midi des Gaules avec les peuples des Ibères; et tandis que la France, écrasée et avilie sous le double pouvoir de Rome et de la féodalité,

De 1200 à 1223

De 1200 à 1283 n'avait plus même de Coutumes, le Béarn donnait l'étonnant spectacle d'un peuple gouverné par ses propres lois, et jugé par ses *Juges naturels* : il était une nation, une patrie, quand il ne voyait près de lui ni patrie ni nation. Ce grand fait social appartient au temps où Grégoire VII, le plus audacieux des pontifes, pouvait faire impunément entendre dans un de ses conciles ces paroles foudroyantes, sous le poids desquelles succombaient les rois et les empires : « Le pape *seul peut* faire de nouvelles lois ; il *peut* » *seul* porter les ornements impériaux ; il *est le seul* dont » tous les princes baisent les pieds ; il *est le seul nom* dans » l'univers ! Il peut déposer les empereurs ; son jugement » ne peut être réformé par personne, et il peut réformer » les jugements de tous les autres : *il devient indubita-* » *blement saint* par les mérites de saint Pierre. »

Un même prodige d'indépendance était reproduit, au treizième siècle, par Gaston VI, le chef le plus redoutable de la cause Albigeoise, et après lui par son frère, Guillaume-Raymond. C'était en présence même de l'armée croisée, sous les yeux des inquisiteurs, à la lueur de leurs bûchers. Gaston VI et Guillaume étaient fils de Marie, le dernier rejeton des héroïques Centulles, que l'histoire offrirait en admiration si les écrivains étaient plus appréciateurs de l'indépendance et de la vérité.

La justice, outragée en France, et cédant à la sanglante juridiction de Rome, fixa les regards de Guillaume-Raymond sur celle du Béarn, que le temps et les abus avaient altérée. La Cour souveraine du Béarn était devenue à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le sage Raymond, rappelant courageusement les vieux Fors, et du

consentement des États assemblés, sépara pour jamais les deux pouvoirs; « il créa par *l'autorité de ses peuples*, » pour eux et leur race, *douze Jurats* : Il est établi, dit le » For, qu'avec eux le seigneur fera cour, et que leurs ju- » gements auront valeur en Béarn; et que désormais il » n'y aura appel à aucun seigneur. Car ainsi *le veulent et* » *l'ordonnent les peuples*, afin que les Jurats fixés leur » fassent jugement. » Raymond réforma en même temps les Fors de Morlaas, d'Aussau, de Baréton, du Bigorre, du pays de Soule, tous parties intégrantes du Béarn depuis Gaston IV. Il leur donna des chartes. C'est l'année 1220 qui vit renaître ces fameuses institutions : elles méritèrent à Guillaume-Raymond le surnom glorieux de *Législateur du Béarn*. De 1220 à 1223

De telles résolutions n'annoncent ni la crainte ni la faiblesse. On dirait au contraire que sur ce coin de terre s'élevait le trône de la puissance : c'est que là régnaient en effet la justice et la dignité.

La politique ambitieuse ne voit dans l'existence ou le caractère des peuples que ce qui la gêne. Elle ne tient compte ni des causes naturelles, ni des révolutions qui les ont produites ou modifiées. Sous ce grand rapport social, pour elle, toujours aveugle, le passé n'a pas de leçons, et souvent le présent la brise.

Le culte Albigeois n'était pas seulement un principe de foi religieuse, il était encore, et bien plus peut-être, un principe de foi politique, d'existence sociale : *l'indépendance de Rome* en était l'expression exacte, rigoureuse, complète. Nous l'avons vu, elle avait été reproduite et respectée par les Visigoths, que nous appelons barbares ;

De 1200 à 1223 vainqueurs des Romains, ils avaient fait cesser le martyre des Chrétiens, rendu aux Gaulois étonnés leurs assemblées générales, leurs chartes de Communes, leurs lois, leur antique prospérité. Moins qu'on ne le croit, le passé s'efface chez les peuples; et dans ses traditions, même les plus défigurées, il y a toujours du vrai.

A l'unité temporelle de Rome sous les empereurs avait succédé, très-habile, l'unité spirituelle chez les pontifes, leurs héritiers; et cette unité spirituelle prenait avec le temps, et toujours plus intense, tous les caractères de la temporalité. Et quand les peuples du Midi, infiniment plus éclairés que ceux du Nord, auraient ignoré le culte frénétique et sacrilége des Césars, se faisant adorer comme des dieux, ils avaient pour leçon vivante l'ambition également frénétique de Rome, qui frappait d'anathème, consacrait le carnage et la spoliation, noyait dans le sang et consumait dans les bûchers des malheureux qu'elle devait édifier, instruire et protéger. Ses excommunications, néanmoins, n'avaient plus de valeur, et elle se voyait réduite à excommunier ceux qui ne faisaient point de cas de l'excommunication. Les deux Romes périssaient par les mêmes causes, sous le poids des mêmes effets, et comme périt tout ce qui outrage la justice et l'humanité. La toute-puissance des armes, quoi qu'on fasse, n'a point de durée, et le fameux temple d'Auguste, voué à *perpétuité* au culte impie des empereurs, n'a plus d'autres traces, avons-nous dit, que le confluent du Rhône et de la Saône. La divinité d'un César, le plus dépravé des hommes, celles d'Auguste, et d'un Claude, et d'un Néron, d'un Caligula, et Tibère, et Commode, etc.; cette divinité monstrueuse ne pouvait être

que d'un jour; elle devait laisser néanmoins dans les traditions des peuples des souvenirs ineffaçables. De 1200 à 1223

Le Christianisme, divin symbole de l'éternelle vertu, devait survivre à toutes les ruines. En vain ils noyaient les Chrétiens dans le sang; ils les brûlaient dans des bûchers, ils les donnaient à dévorer aux lions, aux tigres, et comme en spectacle offert à des armées stupides de corruption et d'atrocités. L'éternité de ses doctrines, la justice pour tous, la bonté universelle, l'amour du prochain, le culte du Créateur, ne sont pas de l'homme, et l'homme les attaque en vain.

Ainsi, nous les devons plaindre, les Albigeois, si dans leur foi il se mêle des erreurs; mais nous devons applaudir au noble penser d'une indépendance qui les sépare du pouvoir qui outrage, anéantit tous les droits d'autrui, et se rit de toutes les justices qui ne relèvent pas de la sienne. Rien d'étonnant que cette foi libre se soit perpétuée dans le Midi, où se perpétuaient la justice et l'indépendance; qu'elle se soit montrée vive et constante dans Toulouse, capitale de l'Arianisme; qu'elle y entretînt ou provoquât l'esprit d'examen, et y fît goûter un culte qui devait reparaître au seizième siècle, et se célébrer en paix au dix-neuvième.

Mais par cela même que l'État social du Midi présentait des divergences avec l'État absolu de l'Église, Rome dut vouloir l'envelopper, l'étreindre dans le vaste système de domination universelle qu'elle avait hérité des Césars; et pour y arriver, ce n'était pas trop d'un bouleversement social tout entier, et tel que Guillaume le Normand l'avait consommé en Angleterre, et Henri II en Irlande! Mais,

1200 mais là s'élevaient, s'amoncelaient des obstacles qui bri-
1223 saient toutes les espérances et confondaient toutes les prévisions. Là aussi fut l'erreur du grand roi. Il la reconnaissait : il voyait périr dans ce champ de carnage l'élite de ses guerriers. Le noble Châtillon, illustré à Bovines, n'était plus ; et Simon de Montfort, si redoutable, Montfort, ce guerrier qui, dressé sur ses étriers, brandissant le glaive, et s'acharnant aux plus braves, répandait partout la terreur ; cet homme de la plus haute stature et aux traits farouches, ce colosse de force, de puissance et de cruauté, il avait péri de la main d'une femme! Au siége de Toulouse, elle lui lança du haut des remparts, avec sa fronde, une pierre qui le tua du coup. Son fils aîné, Amaury VI de Montfort, qui lui succédait, mais qui n'avait ni ses talents ni sa cruauté, voyait toute victoire et conquête s'échapper de ses mains ; il n'était que possesseur fictif de tous ses vastes domaines de Toulouse, de Foix, de Narbonne, etc., etc., que le Saint-Siége avait donnés à son père. Embarrassé même de son pouvoir sans puissance, de ses propriétés sans possessions, il venait de vendre au prince Louis, l'époux de Blanche, tous ces biens, indignement livrés, indignement reçus. Louis brûlait de combattre comme avaient combattu Châtillon et Montfort: Montfort, appelé *le Machabée, le saint, le très-saint*. Un même destin l'attendait dans ce champ fatal : *Il y laissera la vie,* répétait toujours le grand roi ; et ces paroles de douleur, cette pensée de mort envenimait ses souffrances: il touchait à la tombe.

Il était à Saint-Germain, où l'air, plus pur qu'à Paris, pouvait seconder les efforts et les lumières des plus ha-

biles. Blanche ne le quittait point. Les soins les plus éclairés et les plus touchants l'eussent rappelé à la vie, si Dieu n'en avait marqué le terme. Il suivait tous les conseils de sa belle-fille ; il recevait de sa main tous les secours prescrits, et quels qu'ils fussent : il en étonnait tous ceux qui l'approchaient. La reine Blanche avait su répandre dans la vie intérieure du prince tout le charme et l'entraînement de l'amitié. Philippe-Auguste s'en était laissé toucher, soit que son caractère violent fléchît sous le poids de la fatigue et des ans qu'elle multiplie ; soit que, admirateur du mérite suprême de Blanche, il sentît le besoin de la mettre en évidence ; soit enfin qu'il vît en elle un appui nécessaire pour son fils Louis, appelé à lui succéder.

De 1200 à 1223

Ce qui est certain, c'est que sa confiance en sa belle-fille n'avait plus de limites : il lui laissait l'entière administration de toutes les affaires d'État.

Blanche, qui adoucissait les souffrances et les chagrins de l'illustre malade, ne voulut point lui taire la vérité. C'est de sa bouche même que Philippe-Auguste apprit que sa maladie laissait peu d'espérance. C'était à la fin de 1222, au mois de septembre. Il fit alors son dernier testament : il laisse à sa femme Yzembore, qu'il qualifie sa digne épouse, *benemeritæ uxori nostræ*, dix mille livres *parisis*, autant à son fils Philippe, appelé alors *Philippe de Boulogne*, parce qu'il en avait épousé l'héritière Mathilde, fille de Renaud, prisonnier à Péronne. Il laisse vingt sous par jour à chacune des Maisons-Dieu de Paris, si nombreuses. Il recommande expressément à son fils de ne rendre aux Anglais aucune des provinces qu'il a conquises, et que le roi Jean Sans-terre avait perdues comme

1200 félon et comme *meurtrier d'Artus, son neveu*, légitime
1223 héritier de la couronne d'Angleterre.

Peu de jours après, et par le conseil de Blanche et des médecins, on essaya d'un nouveau changement d'air. Le roi fut conduit au château de Mantes, qu'il aimait. Il y éprouva, en effet, un soulagement sensible, mais de peu de durée. Les alarmes furent toujours plus grandes. Le peuple et tous les esprits faibles ou ignorants étaient frappés de terreur. Une comète, *ardens et crinita*, dit Matthieu Paris, s'était levée sur l'horizon : elle était pour eux un augure certain de mort. Tout le royaume était dans l'attente de ce grand événement, et le déplorait amèrement. Le moment fatal approchait. Blanche l'annonça elle-même au prince. Il remplit solennellement tous les devoirs du Chrétien ; et le 14 juillet, veille des ides, en
1223 l'année 1223, mourant plein de grandeur, il rendit le dernier soupir. Il n'avait que cinquante-neuf ans : il comptait quarante-trois années de règne (32). Jamais prince, si l'on en excepte Louis VI, son aïeul, de noble mémoire, n'eut plus à combattre. La France reconquise, la Commune triomphante ; en dehors de la fatale guerre Albigeoise, la justice rappelée, la civilisation toujours ascendante ; Paris fermé de murailles, pavé dans ses rues principales, et offrant des monuments dignes d'admiration ; le Louvre achevé depuis 1204 ; Notre-Dame et nombre d'églises qui se détachaient majestueuses sur ce sol naguère couvert de pauvres chapelles en bois ; le culte chrétien solennisé et protecteur ; la littérature et la poésie ayant ses gloires ; la population toujours croissante, les halles bâties, les marchés en sécurité, les cimetières à l'abri des ou-

ges; la profonde paix de tout le royaume, entière, si la De 1200 à 1223
rre Albigeoise n'était venue l'attrister, la féodalité
cue et dominée : telle était la monarchie de Philippe-
guste, imposée en respect à l'Europe entière. Son règne
tre laissa une vaste impression de puissance, de gran-
r, et que Bovines couvre éternellement de toute sa
ire (33).

Que ne peut l'historien en enlever le cruel supplice des
tre-vingt-dix-neuf Juifs de Bray, l'entière proscrip-
de toute la nation Juive, et tout le malheur de la
rre Albigeoise (34)!

La majesté des funérailles répondit à la grandeur du
ne. Il semblait que l'on voulût disputer à la tombe,
tout le solennel de la vie même, la dépouille illustre du
s-*puissant roi*. Toute la France représentée, et Louis à
te, suivit le convoi. Et le peuple en foule l'accompagna
es larmes, comme autrefois Louis VI, qui avait héroï-
ment combattu pour son inépendance et sa liberté.

Le roi Louis VIII fut sacré à Reims dans le mois sui-
t, 8 des ides d'août, par Gauthier Cornut, archevêque de
s, en l'absence de celui de Reims.

Le prince voulut que Blanche, qu'il appelle *sa chère
pagne, son illustre reine*, fût couronnée en même temps
e lui; et le jour de l'Assomption elle reçut la couronne
mains de Jacques du Chastel ou de Bazoches, évêque
Soissons.

Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, les princes
sang, tous les barons et les seigneurs du royaume, assis-
rent à la double cérémonie du sacre et du couronnement,
i se fit avec un ordre et une pompe extraordinaire. Un

De 1200 à 1223 concours prodigieux de peuple la suivit, et sans qu'aucun accident vînt l'attrister. Jamais sacre ne fut si paisible : s'il témoignait de la sagesse qui y présida, il témoigna bien davantage encore de la puissance du règne qui venait de finir, et dont l'impression demeurait en effet très-imposante.

La reine Blanche en comprenait toute la grandeur et toutes les nécessités. Elle tenait de la nature un génie noble et profond ; elle avait l'art de connaître les caractères et de démêler le génie des nations : elle possédait au plus haut degré deux vertus qui semblent opposées entre elles, si les vertus peuvent l'être : une prudence sans exemple et une prodigieuse soudaineté d'exécution. Son courage, tout chevaleresque, avait tous les caractères d'une vaillance éclatante, indomptable, et les travaux guerriers même ne lui étaient point inconnus ; elle avait tout étudié, hommes et choses, tout médité, tout approfondi. Dans une longue expérience du règne grand et orageux de Philippe-Auguste son beau-père, tout l'homme social de la France, et la France elle-même, qu'elle aimait, ses besoins, ses droits, ses devoirs, son génie, s'étaient révélés à elle. Ainsi tous les éléments de sa politique présente se résumaient chez elle dans le devoir d'affranchir, de cultiver, de s'appuyer des Communes, de chasser les Anglais de la France, et, continuant le grand règne, d'en couronner l'indépendance.

Louis VIII céda tout d'abord à cette politique sage et généreuse, comme il cédait d'ordinaire à l'ascendant de la reine sa femme, c'est-à-dire d'instinct, par amour ou habitude, et par entraînement plutôt que par intelligence ou compréhension.

A l'occasion du sacre, il affranchit tous ses serviteurs, De 1200
l accorda un grand nombre de grâces. Après quoi il fit à 1225
vec la reine sa femme la visite du royaume : ils se montrèrent partout, et partout ils reçoivent avec les bénédicions du peuple dans l'enthousiasme, les saluts et les hommages des seigneurs sur les limites de leurs terres, et les notables sur les limites des Communes. Dans les festins, dans les fêtes, on voyait, comme aux plus anciens temps, les notables, ou le peuple, confondus avec les seigneurs et les des grands suzerains eux-mêmes. Le roi et la reine donnèrent l'exemple de la plus touchante urbanité. La concorde la plus parfaite et une paix profonde régnaient dans toute la France. Heureux augures pour l'avenir que chacun pouvait se croire en droit d'accueillir et de célébrer!

Le roi Louis VIII avait alors trente-six ans. Il était très-valeureux, et il aimait la guerre. Philippe-Auguste s'était refusé à le faire sacrer de son vivant, comme l'avaient été les fils des Capets, ses prédécesseurs, non parce que la valeur et l'autorité de son fils lui faisaient ombrage, comme on s'est plu à l'écrire, mais parce qu'il voulait donner l'exemple rigoureux, et sage à la fois, de l'unité monarchique, personnifiée en lui durant un règne de quarante-trois ans, et dont le partage avait été si funeste aux rois de la première et de la deuxième race, et bien plus encore à la France : partage au reste que les Capets avaient plutôt modifié que détruit : en associant leurs successeurs au gouvernement de l'Etat, ils se montraient soucieux de l'avenir ; faute grave en politique et que ne pouvait commettre le vainqueur de Bovines.

Cependant Henri III, roi d'Angleterre, sembla offrir

1225 lui-même des motifs de guerre et une heureuse occasion de
à 1226 mettre en mouvement les éléments de la politique de Blanche. A peine Philippe-Auguste avait-il rendu le dernier soupir, qu'il envoya demander au roi Louis la Normandie et toutes les terres que Philippe avait reconquises à la France. La réponse fut immédiate. Louis fait dire qu'il est prêt à faire constater la validité de la conquête dans l'assemblée des Pairs, seuls juges naturels de ces questions : quant aux promesses qu'il a faites, lui, le roi des Français, il s'en croit délié, puisque Henri a violé les siennes propres, en exigeant, contre la foi des traités, de grosses rançons des prisonniers, et en se refusant à rétablir les libertés de l'Angleterre.

C'était de part et d'autre une déclaration de guerre. La trève de Bovines avait été renouvelée en 1219, sous l'influence du pape Honoré III. Il voulait faire porter les forces armées des deux couronnes, soit en Palestine, où la maison de Lusignan, défaite par Saladin, le plus grand homme de son siècle, avait cessé de régner; soit à Constantinople, capitale de l'empire latin, que les Grecs disputaient à celle de Courtenay. Mais avant tout il les voulait porter en Languedoc, où la confédération Albigeoise, si long-temps menacée, lui donnait de vives alarmes; *timet timentes*, pour me servir de l'expression de Tacite. Jusqu'ici ses efforts, quant à la guerre d'Orient, s'étaient brisés contre la puissance des choses. Il les dirigea sur le terrain du Languedoc, couvert de sang et de ruines : et dans l'attente certaine d'une victoire entière, se voyant enfin libre d'un fardeau qui l'écrasait, il ne doutait point de porter une puissante armée de Croisés sur Jérusalem et Byzance.

Henri III leva une grosse armée sous le commandement de son frère Richard, comte de Cornouailles. Richard ne tarda pas à paraître devant Bordeaux avec une flotte de trois cents vaisseaux, et dans la résolution publiquement avouée de recouvrer toute l'Aquitaine. De 1223 à 1226.

La trève arrivée à son terme, le roi Louis, dont la valeur s'impatientait du repos, prit les armes pour en achever l'entière conquête. Le moment était aussi favorable aux armes de Louis que mal choisi par le roi Henri III. Le nom anglais était alors en horreur dans toute la France. Les guerres atroces de Henri II dans la Normandie et le Maine, les guerres, ou combats, ou meurtres, plus atroces encore de ses fils, Richard Cœur-de-lion et Jean Sans-terre, en Bretagne, dans la Picardie, le Beauvoisis et le Vexin, partout où ils pouvaient porter le fer et le feu, avaient allumé au plus haut degré, dans tous les cœurs français, une haine ardente et la passion de la vengeance. Ces deux princes, sans respect pour la foi jurée ni le droit des gens, marchaient toujours précédés ou suivis des *Cotteraux* ou *Routiers*, troupes de bandits et de scélérats, vivant de ravages, et commettant les cruautés qui n'appartiennent qu'aux temps les plus barbares. On vit ces deux rois, et à la manière de César dans les Gaules infortunées, couper le poing des vaincus, souvent leur crever les yeux, abattre le nez, les oreilles. On vit Jean Sans-terre s'emparer par surprise et en pleine paix de la ville d'Évreux, en égorger toute la garnison, et planter les têtes sur des pieux autour de la ville. Toutes ces cruautés avaient laissé des traces et des souvenirs également ineffaçables. Et les guerriers français accouraient en foule sous les bannières de Louis. Accompagné des chefs

De 1223 à 1226 de guerre les plus expérimentés, de Matthieu II de Montmorency, qui les surpassait tous, il marche sur les villes qui tenaient encore pour les Anglais, Montreuil, Bellay, Niort, Saint-Jean d'Angely, La Rochelle, et les places fortes qui étaient renfermées entre la Loire et la Garonne : elles étaient pour la plupart sous le commandement de Savary de Mauléon, renommé par sa bravoure, et plus encore par ses poésies. Ce seigneur, issu d'une des maisons les plus illustres de l'Aquitaine, et fort d'un grand crédit, avait séduit et entraîné plusieurs seigneurs dans le parti de l'Angleterre. Mais toutes les villes, toutes les cités, loin de faire résistance, hors La Rochelle (35), fière de sa noblesse et de ses richesses immenses, qui soutint un siége de neuf jours, toutes vinrent au-devant du prince. Bien conseillé, il conserva aux Communes conquises leurs priviléges ou *Bonnes coutumes*, toutes les franchises de leur régime communal, tels que les ducs d'Aquitaine, libres du joug des Francs, les avaient institués ou rétablis. Il reçoit aussitôt les hommages des Communes, ceux des seigneurs qui jurent fidélité contre toute créature qui peut vivre et mourir, *contra omnem creaturam quæ potest vivere et mori*. Il ne dépendait que de sa volonté de poursuivre le cours de sa victoire et de chasser enfin les Anglais des derniers retranchements d'où ils pouvaient encore, et par la seule guerre Albigeoise même, menacer tout l'avenir de la France : il ne leur restait plus que la Gascogne et Bordeaux. Encore un pas, et le vaste héritage d'Éléonore d'Aquitaine, qu'un divorce insensé nous avait enlevé, était rendu à son origine.

Le Saint-Siége, effrayé de ces nouvelles conquêtes qui ajoutaient encore à la puissance d'une monarchie qu'il

voulait abaisser et tenir sous le joug de sa domination universelle, le Saint-Siége s'apprêta à faire jouer, dans cette grave occurrence, tous les ressorts, ou patents, ou occultes, de sa politique, réputée à bon droit la plus habile et la plus audacieuse qui pesât alors sur le monde connu. A tout prix il lui fallait arrêter la marche conquérante de Louis, et la puissance ascendante de la France. De 1225 à 1226

Déjà, et comme Henri III son vassal, voulant la guerre, il avait de son côté fait solliciter, à la mort de Philippe-Auguste, la guerre du Languedoc, auprès du roi Louis. Mais il en avait reçu aussitôt une réponse très-sage; savoir, que le pape n'ayant point envoyé les secours en hommes et en argent qu'il avait promis, il se trouvait dégagé des promesses qu'il avait faites avant son avénement au trône. Il consent que les prélats s'en occupent, mais lui, il ne doit songer qu'au bien du royaume.

Le pape, mécontent, écrivit successivement deux lettres. Il est très-remarquable qu'il adressa la première à la reine Blanche, qu'il savait opposée à la guerre du Languedoc, et très-passionnée pour consommer l'entière expulsion des Anglais. Son ascendant sur Louis était d'ailleurs bien connu. Il cherche à la toucher de compassion pour Robert de Courtenay, issu du sang de France et empereur de Constantinople, qui venait d'être défait, dans une grande bataille, par Alexis et Isaac Comnène. Mais cette lettre n'ayant obtenu aucun succès, dans la seconde, adressée à Louis, laissant la prière et les admonitions, il le menace des foudres de l'Église s'il persiste dans une guerre entreprise contre le roi Henri III, son vassal. Nous n'avons pas oublié que Jean Sans-terre, son père, avait fait hommage au

1223 pape du royaume d'Angleterre : « Considérez, dit-il, ce
1226 » que peuvent les censures ecclésiastiques, dont l'empereur
» Othon vient d'être accablé dans le temps même que tout
» tremblait sous lui ; et que les papes étant établis de Dieu
» pour combattre les péchés par toutes sortes de voies, et la
» guerre que vous faites en étant un très-grand, la dignité
» pontificale m'oblige à ne rien négliger pour en arrêter
» le cours. »

En même temps il dépêche à la cour un homme dont le choix seul et la seule présence en France doivent être regardés comme un des plus grands coups d'État qui aient jamais caractérisé la politique ultramontaine. Il importe de le suivre.

Ce fut Romain-Bonaventure, cardinal de Saint-Ange. L'histoire célèbre sa générosité, sa passion de l'honneur, un attachement sincère aux intérêts de la France, mais surtout sa bonne foi dans toutes ses relations, ou sociales ou privées. Les événements et les faits viendront d'eux-mêmes confirmer ou détruire ce jugement ; je les présenterai avec toute la vérité qui m'honore. Les hautes capacités du nonce apostolique dans les affaires d'État demeurent incontestables : elles s'étaient signalées avec un grand éclat en Italie, à Rome même, et sous l'empire de circonstances très-difficiles. Homme d'une rare beauté, jeune encore, la grâce et la séduction mêmes, l'esprit très-fin, très-pénétrant, une éloquence pleine d'onction et d'entraînement, il semblait que tout dût se soumettre à sa parole, définissant et préconisant toutes les vues du Saint-Siége; et que les volontés les plus obstinées allaient s'incliner ou plutôt se réunir sur un seul et même objet, la guerre contre

es hérétiques du Languedoc ; guerre juste, légitime, né-cessaire ; *guerre sainte*, ainsi qu'on l'appelait. De 1223 à 1226

Aussitôt arrivé, il convoque un concile à Bourges ; tous les prélats français y sont appelés. Hors lui, cardinal Saint-Ange, qui le présidera, nul prêtre étranger n'aura ni place ni voix dans ce concile ; les questions qui vont s'y traiter étant toutes françaises, les prêtres français doivent seuls en connaître et délibérer.

Raymond VI était mort en 1222 : excommunié, ses dépouilles mortelles, recueillies et gardées dans le secret par les siens, demeuraient sous le poids de l'anathème. Il avait vu périr son ami don Pedro, roi d'Aragon, sous le patronage duquel il tenait toutes ses villes maritimes. Raymond de Béranger, comte de Foix, le noble émule de la muse provençale, et l'un des chefs les plus redoutables de la cause albigeoise, avait aussi perdu la vie. Comme les Croisés, les Albigeois avaient de nombreuses et cruelles pertes à déplorer. Mais aux chefs morts succédaient aussi-tôt parmi eux d'autres chefs. Raymond VII et Roger-Bernard avaient remplacé leurs pères. Combattant avec le même courage et marchant de succès en succès, on vit le jeune Raymond VII reconquérir pied à pied sur Amaury de Montfort et les Croisés toutes les portions de territoire enlevées à son vaste héritage. La France entière, émue au récit des malheurs inouïs de cette contrée naguère si belle, si florissante, en suivait les vicissitudes avec un puissant intérêt. Plus qu'on ne le croit généralement, et plus peut-être qu'on ne saurait le dire, l'intérêt gagnant de proche en proche, toujours plus vif et plus profond, toute la France était albigeoise ; car toute la France aussi voyait avec hor-

De 1223 à 1226 reur les sanglantes exécutions des inquisiteurs, et résumant toute cette guerre dans le principe politique et social de l'*indépendance de Rome*, la France manifestait, toujours plus énergique et de toutes parts, le besoin de la justice du pays, qui confie chacun de ses membres à *ses juges naturels*.

En un mot, jamais guerre ne fut plus impopulaire, tandis que la guerre avec l'Angleterre était le vœu de toute la France. Cette vérité ressort éminente et manifeste des faits mêmes.

Cependant Raymond VII, bien conseillé par la reine Blanche, sa parente généreuse, était entré en négociations avec Rome sous la médiation de l'évêque de Narbonne. Un traité fut conclu, et Raymond comme tous ses compagnons d'armes furent solennellement absous. Leur absolution avait été prononcée au concile de Paris, présidé par le cardinal Conrad, envoyé en France pour ce sujet, et elle fut confirmée par le concile de Montpellier lui-même. Mais excommunié de nouveau et tout-à-coup, et le concile de Bourges ouvert, ce jeune seigneur, toujours sous l'heureuse influence d'une sagesse qu'il ne pouvait méconnaître, demanda, par l'entremise de Thibaut, comte de Champagne, son cousin, à se présenter au concile, et comme un homme soumis d'avance à toutes les décisions de cette assemblée solennelle ; il offrit même de rentrer sous l'hommage du roi de France, que son père avait quitté pour le faire à l'Angleterre. Il arriva au concile sous l'appui d'un sauf-conduit de Louis VIII, dont la loyauté était jusque là trop connue pour laisser le moindre ombrage. Amaury de Montfort y parut de son côté : lui pour solliciter des

secours et recommencer la guerre ; Raymond, pour propo- De 1223 à 1226
ser la paix.

Le cardinal Saint-Ange soumit la question d'absolution au concile assemblé ; il en soumit bien d'autres encore, et qui touchaient particulièrement aux intérêts politiques de la France. Mais toutes celles qui s'annoncèrent contraires aux immunités de nos libertés Gallicanes furent rejetées avec une vigueur et une unanimité que l'histoire ne saurait trop rappeler ; et pour l'absolution de Raymond, les membres du concile procédant sous les mêmes influences, tous les avis, au grand étonnement du légat, furent pareillement unanimes, et le concile tout entier décida qu'elle devait être prononcée.

Le cardinal Saint-Ange avait trop présumé de lui-même, et Rome avec lui. Mais il leur fallait la guerre, et, par elle, l'entier bouleversement social du Languedoc, antique et dernier *Forum* du droit Romain dans les Gaules ; il leur fallait un asservissement sans partage. L'absolution de Raymond VII devait se briser contre cette résolution fatale. Le légat, pour éluder la solennelle décision du concile, usa d'un expédient que je ne qualifie point : il ordonna à chacun des archevêques, sous peine d'excommunication, d'en délibérer à part avec leurs suffragants, et de lui donner leur avis sous le sceau du secret, et à la fois le résultat de leur délibération. L'arrêt du concile ainsi neutralisé, la guerre fut imminente : *Et*, dit un évêque membre du concile, *Raymond serait retourné chez lui plus excommunié qu'il n'était venu, s'il est possible.*

Ce succès obtenu, le légat fit grand bruit des menaces du pontife : il tonna de toute la puissance de son éloquence

De 1223 à 1226 contre les hérétiques, contre Raymond, qui les défendait et les protégeait, dit-il, et contre tous les princes qui s'en montraient les complices en ne prenant point les armes pour les combattre.

Ces paroles menaçantes s'adressaient plus particulièrement au roi Louis VIII, et bientôt ce prince eut à se débattre entre le légat d'un côté et la reine Blanche de l'autre. Mais chez Louis manquait, dans sa vie politique comme dans sa vie militaire, le seul ressort qui décide des succès, le caractère. Moins guerrier que valeureux et ennemi du repos, et mesurant sur l'échelle de sa compréhension, très-limitée, les plus hautes questions sociales, il voyait les plus chers intérêts de la France sous une autre face ; ou plutôt, épris d'une gloire trompeuse, fasciné qu'il était dès long-temps par les frères Mendiants, sans prudence comme sans habileté, homme d'impressions subites, il céda bientôt à l'éloquence chaleureuse du légat Saint-Ange, et, on le croit, à un accord ou traité secret sur lequel l'histoire ne s'est pas encore expliquée. Louis fut désormais sourd aux conseils sages et généreux de la reine Blanche, sa femme, de tous ses amis les plus chers et les plus éclairés; et, contre la foi jurée, contre tous les engagements solennellement stipulés, la guerre albigeoise fut une seconde fois résolue. Aussitôt Louis reçut la croix des mains du légat lui-même et sa bénédiction. Seulement, le prince exigea que le pape imposât à Henri III une suspension d'armes: et Henri est aussitôt menacé par le pontife des foudres du Vatican, s'il ne s'abstient de toute guerre contre le roi Louis, *le fils bien-aimé de l'Église*. Henri néanmoins persista ; mais un devin ou astrologue, du nom de Pierre *Pont*

Pons (le manuscrit le présente illisible), ayant osé affir- De 1223
en présence de Henri lui-même que la guerre albi- à 1226
ise serait funeste et au roi Louis, trop faible de corps
r la supporter, et à tous les Français avec lui, il laissa
événements un libre cours.

a reine Blanche se vit dès lors en butte aux men-
ges, aux intrigues occultes et à la calomnie, qui, d'or-
aire, déshérite le pouvoir et même la vertu. On insinua
bord dans le secret, et bientôt on répandit dans le pu-
, que l'opposition de cette princesse à la guerre albi-
ise n'était chez elle ni une question de politique ni une
stion de religion, mais qu'elle sacrifiait et sa foi reli-
use et l'intérêt de l'État à une affection privée; que
s elle tout cédait ici au charme de la parenté. Nous
ions point oublié que la *reine Jeanne,* comme on l'ap-
ait, fille d'Éléonore d'Aquitaine, avait épousé en se-
les noces Raymond VI, et que de leur mariage était
i le jeune Raymond, septième du nom. Ce jeune prince
t donc cousin-germain de la reine Blanche; mais
ri III était également son cousin au même degré, et
nche se montrait ardente à le combattre!

Cependant le légat triomphant parle, agit, gouverne en
ître. Il publie dans toute la France la Croisade contre
Albigeois: il accorde à tous les Croisés les mêmes pri-
ges ou avantages, les mêmes droits que ceux qui sont
ordés aux Croisés de la Palestine: c'est-à-dire la rémis-
n de tous les péchés, défense aux créanciers de pour-
vre leurs débiteurs s'ils se croisent, et promesse du
in et des parts de la conquête, etc. Les guerriers, Fran-
s ou étrangers, se présentent en foule: Louis se voit

De 1223 bientôt à la tête de cinquante mille hommes de cavalerie
à 1226 et autant d'infanterie ; il est assuré de la victoire. La reine Blanche tente un dernier effort pour détourner le roi d'une guerre que tout annonçait devoir lui être fatale ; mais le péril même pour la défense de la foi enflammait sa valeur ; et consommant l'imprudence, confiant dans sa nombreuse postérité, six fils et une fille du nom d'Isabelle, il voulut emmener avec lui son fils aîné, Louis, prince d'une constitution très-faible, et dont la santé, souvent menacée, ne justifiait que trop les douloureuses sollicitudes de la reine sa mère. Mais ni les pressantes instances du cardinal-légat, et tour à tour celles des frères Mendiants les plus renommés, ni l'autorité même de Louis, ne purent triompher sur ce point de sa volonté : elle fut absolue, invincible, victorieuse. Son refus irrita le roi plus encore que son opposition à une guerre qu'il appelait *sacrée*, et qui lui préparait une gloire immortelle. Ces tristes débats laissèrent dans l'esprit du jeune prince, déjà séduit par les frères Mendiants, une impression ineffaçable, et qui décida peut-être de tout l'avenir de sa vie politique et religieuse. Les deux époux, qui avaient offert jusque *là le* modèle de l'union la plus parfaite et la plus touchante, se séparèrent très-mécontents l'un de l'autre, et Louis VIII, sous l'impression de ses affections présentes, fit son testament sans rien statuer sur l'événement d'une Régence s'il venait à périr.

Mais Louis n'était point sans trouble, sans angoisses. Il passa la nuit qui précéda le jour de son départ dans la plus violente agitation. Sa conscience lui reprochait sans doute la violation de ses promesses, de ses engagements avec Ray-

De 1223 à 1226

mond VII; et, quoi qu'il fît, la voix éloquente de la reine Blanche avait aussi sa puissance. Les faits mêmes justifiaient et ses remontrances et ses reproches. Était-il permis de l'espérer facile, cette victoire qui avait échappé à Philippe-Auguste, aux Châtillon, aux Montfort, et à une croisade formidable? Louis avait-il oublié que déjà deux fois, lui-même, il avait tenté en vain le siége et la prise de Toulouse? Et dans sa dernière expédition, ce massacre de toute la population de Marmande, pauvre, sans ressources, sans appui, quinze cents malheureux, hommes, femmes, enfants, égorgés sans pitié, n'avait-il pas laissé une voix plaintive qui touchât le cœur de Louis, naturellement bon? Sa santé même, toujours si chancelante; les paroles prophétiques du roi Philippe-Auguste, son père; ses enfants, qu'il aimait; la reine Blanche, qui donnait un libre cours à sa douleur et ne la cachait à personne; Blanche, abandonnée aux plus tristes présages, fondant en larmes; les droits et les intérêts de l'État sans cesse rappelés par elle; les conseils pareils de tous les amis les plus désintéressés et les plus habiles; le peuple dans le deuil et les larmes, frappé d'épouvante et de terreur; tout ce que la vie d'un roi peut présenter de plus solennel et de plus imposant, se réunissait pour jeter l'hésitation dans le cœur et l'esprit du faible monarque. Mais sa foi, sans discernement, exaltée par les paroles du légat et des frères Mendiants, triompha de toutes ces affections.

Il part, accompagné de son frère Philippe, comte de Boulogne, de Matthieu II de Montmorency, du chancelier Guarin, de Guy Ier de Châtillon, fils aîné de Gaucher III, qui avait péri dans la première guerre albigeoise; Ar-

e 1223 chambaud de Dampierre, sire de Bourbon; Jean de Nesle;
1226 Gauthier Cornut, archevêque de Sens et successeur du fameux Pierre de Corbeil, mort en 1222; Milès de Nanteuil, évêque et comte de Beauvais; Gauthier, évêque de Chartres, et d'une multitude de seigneurs et chevaliers appelés à commander cette armée, puissante par le nombre et par l'habileté des chefs.

Le rendez-vous général est à Bourges : toute l'armée croisée s'y réunit, chacun portant, au côté droit de son armure, une croix noire; triste présage!

1226 Louis se rend, par Nevers et Lyon, devant Avignon, célèbre par ses richesses immenses, sa place très-forte, la puissance de ses remparts flanqués de grosses tours, par ses nombreuses maisons fortifiées, autant de citadelles qui la défendent. Elle arrête toute une armée de cent mille hommes durant trois mois d'un siége meurtrier et soutenu par toute la population, hommes, femmes, enfants même, avec un courage qui étonne les plus fiers combattants. Elle succombe enfin, mais par surprise plutôt que sous le faix des armes et du nombre, elle qui avait voulu surprendre aussi et le roi et l'armée. Toutes les fortifications furent rasées; mais cette victoire pouvait être appelée une défaite : elle coûta au roi Louis la moitié de son armée et de ses officiers; le brave Guy de Châtillon y laissa la vie; sa mort causa au roi la plus vive douleur. Les vivres, les munitions, le temps, ce grand maître des événements, y furent consommés. L'armée éclata en murmures. Pour comble d'infortune, une maladie contagieuse, la dyssenterie, vint porter ses ravages dans ses rangs déjà décimés.

Raymond VII, à la vue d'une armée formidable qui

rappait de terreur tout le pays, loin de s'intimider, avait 1226
ressenti le salut pour sa cause où les autres voyaient la
défaite. Il songea à affamer l'armée : il fit rentrer toutes
es moissons dans les forteresses, vastes enceintes qui re-
ueillaient, dans le péril commun, des populations entières;
l fit labourer tous les champs, toutes les prairies, abattre
es arbres, tout bouleverser. La faim dévorante et la dys-
senterie continuaient leurs affreux ravages; les murmures,
toujours plus violents, se faisaient entendre jusque sous
les tentes du roi. Thibaut, comte de Champagne, dont le
renfort et celui de Pierre, comte de Bretagne, avaient
avancé la chute d'Avignon, une fois la ville prise et ses
quarante jours d'engagement féodal accomplis, voulut se
retirer. Le roi, plein de colère, se refuse à son départ : il
menace Thibaut, qui ose le menacer à son tour, et part pré-
cipitamment et sans congé. Pierre de Bretagne et un grand
nombre de seigneurs, fatigués, dégoûtés, se retirèrent
comme lui, alléguant pour la plupart le prétexte de la con-
tagion; mais le motif réel de leur retraite précipitée, c'est
qu'ils ne voulaient point assiéger Toulouse ni réduire Ray-
mond à la dernière extrémité, et par sa défaite consommer
l'entière conquête du Languedoc. L'issue malheureuse du
concile de Bourges, la guerre funeste qui en était la dé-
plorable conséquence, et la permanence de l'Inquisition,
avaient jeté une grande irritation dans les esprits; et les
grands Barons, qui craignaient toujours pour l'indépendance
de leur autorité absolue, loin de vouloir jamais aider à
étendre les limites du royaume, et par elles la puissance
de la Monarchie, s'appliquaient en toutes rencontres graves
à les restreindre, sinon à les arrêter; c'était chez eux

1226 ches, évêque de Soissons, et Milès, évêque de Beauvais, furent spécialement chargés par lui, et en présence de tous, d'affirmer par lettres sa volonté dernière quant à la Régence. Il recommande en particulier son fils à Philippe de Boulogne, à Matthieu II de Montmorency, au chancelier Guarin, à Jean de Nesle. Tout prévu, tout accompli, il expira le 8 novembre, dans la nuit du dimanche au lundi, le quatrième jour de sa maladie.

Par son testament, fait à Paris au mois de juin 1225, avant son départ, il institue Louis, son fils aîné, successeur au royaume de France et à toutes les terres qu'il tenait de son père Philippe-Auguste. Il apanage ses puînés, donne à Robert, le second de ses fils, l'Artois ; à Alphonse, le troisième, le Poitou et l'Auvergne ; à Charles, le quatrième, l'Anjou et le Maine ; le cinquième, Jean, et les autres, nés ou à naître, seront d'Église. Il déclare l'apanage de Philippe de Boulogne devoir revenir à la couronne s'il meurt sans enfants mâles. Il laisse à Louis tous les meubles de la grosse tour du Louvre, et à la reine Blanche 30,000 livres *parisis* une fois payées ; à Isabelle, leur fille, 20,000 livres *parisis ;* à deux cents hôpitaux, à deux mille *maladreries* et à cent trente abbayes environ, jusqu'à la concurrence de 60,000 livres ; à ses domestiques, 2,000. Il fait aussi un legs en faveur des pauvres filles et des pauvres veuves qui voudraient se marier. Il ordonne que toutes les pierreries de la couronne, tout l'or et tous les joyaux, soient vendus pour fonder près de Senlis une abbaye du même ordre que Saint-Victor de Paris. Il nomme pour exécuteurs testamentaires Barthélemy, archevêque de Paris ; Guarin, évêque de Senlis ; Gauthier, évêque de

Chartres, et l'abbé de Saint-Victor, qu'il avait toujours 1226
honoré d'une confiance extraordinaire.

Le chancelier Guarin avait à peine reçu le dernier soupir du roi Louis, qu'il partit soudainement et avant que la nouvelle de la mort fût connue, pour annoncer à la reine Blanche l'événement et les volontés dernières du prince.

Guarin avait été aimé de Philippe-Auguste et du roi Louis ; il l'était également de Blanche : *elle le tenait très-cher*, pour parler le langage du temps. *Homme d'un très-bon conseil, plein de tout bien, d'un cœur loyal, et bon évêque*, sa seule présence dans des moments aussi critiques devait apporter au cœur de Blanche des consolations puissantes et nécessaires.

Cette grande princesse était restée à Paris, occupée des affaires de l'État et de l'éducation de ses enfants. Quand elle apprit le retour du roi, elle partit aussitôt avec son fils Louis pour aller au-devant de lui. Arrivés à une journée de Paris environ, le jeune prince devança la reine sa mère. Mais bientôt elle le vit revenir sur ses pas en toute diligence, et accompagné du chancelier lui-même : elle lut sur leur visage tout le sinistre de l'événement, et tous les trois précipitèrent leur arrivée dans la capitale.

Blanche sut dompter sa douleur, et pénétrée de ses devoirs, songer à celui que lui imposait le salut de la France, et la sage gouverne des enfants de l'époux, du père qui n'est plus.

Prodige d'activité, et mesurant tous les périls, elle sut en quelques heures réunir auprès d'elle et de son fils toutes les troupes qu'elle put trouver, les hommes qu'elle savait les plus éprouvés en dévouement, et tous les notables de

1226 Paris; ordonner de tous les intérêts les plus graves et les plus pressants; faire écrire à tous les grands de l'État, *à tous les Hauts Barons*, de se rendre à Reims, le premier dimanche de l'Avent, pour y assister au sacre et couronnement du roi Louis, son fils; envoyer dans toutes les provinces du royaume pour y notifier la perte qu'il vient de faire; pourvoir à la sûreté des places fortes, des citadelles, des châteaux; préparer dans le secret toutes les forces militaires, appeler les Communes, imprimer partout un vif et profond mouvement de nationalité; soulever d'amour et de fidélité toute la France; tout prévoir, tout prévenir, se tenir prête à tout événement, et apprendre par l'aspect même des choses que l'État ne craint rien, et que l'État seul est redoutable (37).

En même temps, ou plutôt à la fois, elle compose elle-même le conseil d'État et son conseil privé. Suzeraine, elle avait fait appel à l'intelligence, à la probité, chez le bourgeois, le vilain et les main-mortables; Régente, elle demeura dans la même voie, agrandie par les plus hauts intérêts de la Nation qu'elle était appelée à gouverner. Elle demande *les plus prud'hommes et les plus sages que on pust trouver, prêtres et laïcs, qui resplendissoient de doctrine et de loyauté, pour les besongnes du royaulme bien gouverner*; le chancelier Guarin, Matthieu II de Montmorency, Jean de Nesle, Gauthier Cornut, archevêque de Sens; Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges, illustre par ses vertus épiscopales et sa capacité dans les affaires de l'État; Gauthier, évêque de Chartres, homme de la plus grande habileté; Hugues d'Athies, chevalier justement renommé; Philippe de Nanteuil, un des héros de

Iovines, homme très-habile ; Pierre Tristan, chambellan 1226
le Philippe-Auguste et de Louis (38), et sous la Régence
omme sous Louis IX, un des quatre grands Baillifs ;
ierre de Fontaines, gentilhomme du Vermandois, d'un
avoir précoce en jurisprudence, et du caractère le plus
oble ; Adam de Milly, brave chevalier et jurisconsulte
rofond, homme plein de sagesse et possédant au degré le
plus élevé l'esprit de conciliation, mérite insigne dans ces
temps d'orgueil et d'insulte ; tous étaient éminemment
distingués par un désintéressement que l'histoire ne peut
rop célébrer.

Philippe de Boulogne, dont l'ambition secrète et la ja-
lousie du pouvoir devait faire un ennemi dangereux ; Ro-
ert III de Dreux, d'une foi douteuse, et habile à cultiver
s intérêts, selon les circonstances, mais d'un grand crédit
r les barons ; le légat Saint-Ange, le plus dangereux de
ous, furent aussi du conseil privé de la Régente. Le légat
vait été très-prompt et très-ardent à offrir ses services à
la reine Blanche dans ces premiers moments de confusion ;
et désormais s'il parle d'elle, soit dans ses conciles, soit
en public, partout, c'est avec une chaleur qui passe les
ormes, et doit étonner ceux qui l'entendent : il montre à
la fois le plus vif intérêt pour la France. Grand coup d'É-
tat, en effet, de la part du Saint-Siége, que celui d'oppo-
er à la suprême habileté de la Régente l'extraordinaire
abileté d'un homme qui sait tout franchir : il l'avait
rouvé au concile de Bourges, dont il appelait incessam-
ment les conséquences.

Ce grand acte de salut public achevé, Blanche s'empara
e l'éducation de ses enfants : Louis, Robert, Charles, Al-

1226 phonse, Jean et Philippe, surnommé Dagobert, et la jeune Isabelle, dont la naissance avait suivi celle du roi Louis, et qui devait offrir un jour le plus touchant exemple du dévouement et de la tendresse filiale. L'aîné de tous, Philippe, était mort dans l'année 1218, *en ses aulbes*, c'est-à-dire jeune et dans toute son innocence. La Régente parut recueillir en elle seule les titres de gouverneur et d'instituteur : ses amis mêmes, ni aucun des hommes qui avaient au plus haut degré sa confiance, n'en furent honorés. Par cette résolution négative, elle tint ainsi dans l'éloignement de toute influence pernicieuse l'éducation d'un fils qu'elle avait annoncé, dès sa naissance, vouloir élever pour l'État et pour la France ; influences qui déjà, et quoi qu'elle ait pu faire, avaient atteint l'âme pure et bénigne du jeune roi : déjà on l'avait entendu répéter cette maxime familière aux frères Mendiants, que *servir sainte Église c'est régner*, et d'autres qui étaient l'expression du mépris pour toutes les couronnes de la terre, dont les Mendiants se montraient les contempteurs acharnés.

Mais la reine Blanche, tout en supprimant les titres de gouverneur et d'instituteur du prince, ne laissa pas, sage et préoccupée de soucis pour cette éducation même, de confier son fils au fidèle Montmorency, *le priant que pour sa mercy il prist en garde son enfant* ; à Jean de Nesle, le parfait modèle des chevaliers ; au chancelier Guarin, dont les vertus suprêmes ne laissaient rien à souhaiter.

Cependant la Régente donne des ordres pour les honneurs funèbres. La dépouille mortelle du malheureux roi arrivée à Paris, suivie de toute la cour, Gauthier Cornut, archevêque de Sens, célébra ses funérailles. Elles furent

la fois magnifiques et touchantes : Louis était aimé ; sous 1226
on diadème ou sous son autorité suzeraine, le peuple n'avait jamais eu à souffrir ni l'injustice ni l'outrage : l'injustice et l'outrage, si ordinaires chez les barons, qu'ils semblaient un droit. Bon, généreux, loyal, très-doux par caractère, plein de respect pour les mœurs, d'une fidélité sans exemple pour la reine Blanche durant les vingt-cinq années de leur union conjugale, chaste protecteur des femmes, d'une courtoisie et d'une urbanité parfaites, il offrait un contraste trop frappant avec les suzerains pour ne pas commander en effet l'amitié des peuples et de tous les gens de bien ; et les Français, chez qui la vaillance avait alors tous les caractères de la passion, louangeaient sur sa tombe celle qui l'avait pourtant précipité dans une guerre si fatale à sa vie, et, disons-le, à sa gloire (39).

La cour, d'abord très-nombreuse, vit peu à peu ses rangs s'éclaircir. La plupart des hauts barons et un grand nombre de leurs vassaux avec eux refusèrent d'assister au sacre du jeune roi ; dissimulant, ils disaient ne pouvoir partager ou soutenir dans un si grand deuil la joie qui accompagne et suit toujours ces grandes solennités.

D'autres plus hardis, et laissant les paroles hypocrites, écrivirent qu'*il était sans exemple dans la monarchie que l'on passât outre au sacre d'un roi avant d'avoir rendu la liberté aux prisonniers de guerre, vassaux de la couronne, et fait aux vaincus la restitution des fiefs que la conquête leur avait enlevés*. Ils soutenaient que *ceux-là n'avaient pu être dépouillés par les deux derniers rois qu'en vertu d'un jugement de la cour des pairs* ; et rappelant la maxime féodale, *outrage sans défiance est vilainie*,

1226 et développant ce texte connu, ils disaient que *la guerre à outrance ne peut être faite sans que celui à qui on la fait n'ait été défié dans l'année, et avant qu'il se soit prémuni contre ses adversaires*. Ils concluaient que *toutes ces choses accordées, ils s'empresseraient d'assister au sacre*. Et parmi les prisonniers, ils désignaient particulièrement Ferdinand, comte de Flandre, et Renaud de Dammartin, ancien comte de Boulogne, l'un et l'autre prisonniers de Bovines; le premier, renfermé au Louvre, le second, dans la citadelle de Péronne. Ils savaient bien que les restitutions présentaient d'innombrables difficultés que l'esprit de faction pouvait faire remonter jusqu'aux premiers Capets; qu'elles constituaient une cause interminable de troubles, enfin qu'elles touchaient plus encore aux intérêts de l'Angleterre qu'aux intérêts privés des seigneurs, qui, pour la plupart, souffraient la peine de leur rébellion, de leur félonie; que la Régente ne pouvait ni ne devait entendre à ces restitutions sous une minorité, qu'elle ne le voulait pas. Mais ces paroles une fois portées, la secrète disposition des esprits à la révolte chez les hauts barons se fit pressentir de toutes parts : c'était déjà l'éclair annonçant l'orage. Blanche, d'une prudence qui n'a trouvé chez l'étranger que des admirateurs, n'attendit pas qu'il éclatât.

Thibaut avait reçu, comme tous les grands feudataires, l'invitation de se rendre au sacre, mais sans y répondre. Les seigneurs restés fidèles lui avaient écrit, chacun en particulier, les lettres les plus affectueuses et les plus instantes pour le presser de s'y rendre; ce fut sans plus de succès. Cependant la Régente apprit que, secrètement d'accord avec Pierre, comte de Bretagne, et avec bien d'au-

res, il s'avançait sur Reims avec des forces imposantes; 1226
qu'il n'en était plus qu'à deux lieues, et que déjà ses agents avaient marqué dans la ville même ses logements et ceux de sa suite. Elle donne aussitôt l'ordre au corps municipal de Reims de les faire déloger, à Thibaut, celui de se retirer, et aux Communes, de lui refuser le passage s'il ose persister : ce qui fut exécuté si ponctuellement et avec un si prompt accord, qu'on ne peut douter que des ordres secrets n'eussent été donnés d'avance aux Communes, et que les Communes se montrèrent fidèles, là, comme à Bovines. De partout, et tandis que le plus grand nombre parmi la noblesse fait défaut, on les vit une seconde fois accourir, s'échelonner, se serrer, doubler leurs rangs, et bientôt se montrer redoutables, braves et aguerries qu'elles sont. Thibaut, environné de toutes parts, est forcé de se retirer : il se retire, mais plein de colère et de vengeance.

Thibaut éloigné, la Régente se rendit avec le roi, son fils, à Soissons, où le jeune prince fut fait chevalier. Matthieu II de Montmorency lui donna le collier de l'ordre, et Jean de Nesle lui attacha les éperons. Cette cérémonie achevée, la Régente le conduisit *hautement* à Reims, sous la protection de son mâle génie et celle des Français demeurés fidèles, des Communes qui ne pouvaient manquer de l'être. C'était le jour même qu'elle avait indiqué, le premier dimanche de l'Avent, 29 novembre, veille de Saint-André.

Louis fut sacré par le doyen des évêques de la province, Jacques du Chastel, évêque de Soissons, suffragant de l'archevêché de Reims, qui était vacant (40). Louis fit le serment *de n'employer jamais sa puissance que pour la gloire*

1226 *de Dieu, la défense de l'Église et le bien des peuples.* Quoique sorti à peine de l'enfance (il avait passé de quinze jours la moitié de sa douzième année), il se montra ému et très-pénétré des paroles qu'il venait de prononcer; puis avec un profond recueillement, offrant toute sa pensée à l'Arbitre souverain de l'homme et des choses de la terre, il lui adressa les premières paroles de la messe du jour : *Ad te levavi, Domine, animam meam : Seigneur, j'ai élevé mon âme vers toi.*

La cérémonie religieuse finie, on fit asseoir le jeune prince sur un trône, tenant dans sa main droite le sceptre, et dans la gauche la main de justice; il portait sur sa tête la couronne d'or (41), et sur ses épaules le manteau royal au bleu d'azur et doublé de rouge, les deux couleurs consacrées. Il reçut alors de tous les seigneurs présents, et avec toutes les solennités d'usage, le serment de fidélité et d'obéissance à lui et à la Régente, sa mère, durant sa minorité.

Parmi les personnages présents au sacre, on voit Jean de Brienne et le patriarche de Jérusalem, le cardinal Saint-Ange, Philippe de Boulogne, qui portait l'épée royale comme prince du sang; Matthieu II de Montmorency, le chancelier Guarin, Jean de Nesle, Gauthier Cornut, archevêque de Sens; Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges; Gauthier, évêque de Chartres; Milès de Nanteuil, évêque de Beauvais; Robert III de Dreux et Pierre de Bretagne; Henri de Braisne, leur frère, nommé à l'archevêché de Reims; les trois fils d'Enguerrand de Coucy II; Hugues IV, duc de Bourgogne, très-jeune encore; Henri, comte de Bar; le comte de Blois, Hugues de

Châtillon, fils de Gaucher III, et frère de Guy Ier, mort 1226
au siége d'Avignon ; Jeanne, comtesse de Flandre, qui était arrivée à la cour suivie d'un grand nombre de seigneurs Flamands, apportant la rançon de Ferdinand, son mari ; la comtesse de Champagne, qui représenta le comte Thibaut, et un peuple innombrable, bénissant et le jeune roi et la reine Blanche, sa mère (42).

Toutes les précautions d'ordre et de sûreté avaient été prises ; et la troupe royale et la milice des Communes réunies demeuraient si imposantes, que toute la cérémonie s'accomplit dans le plus grand calme. Un seul incident vint l'occuper un moment sans la troubler : la comtesse de Flandre et la comtesse de Champagne voulaient porter l'épée de leurs maris absents. Mais la première était trop intéressée à se montrer docile pour résister aux avis sages qu'on lui donna de s'abstenir ; et la bizarre prétention des deux suzeraines, qui pourtant était leur droit féodal, se borna à donner un tacite démenti à la fameuse loi salique, démentant la nature et la raison (43).

Dès le lendemain du sacre, le roi et la Régente revinrent à Paris, recevant partout sur leur passage *grande joie du peuple et bonnes gens du pays,* criant : *Vive le roi ! vive Blanche la Débonnaire, la Courtoise, Blanche la bonne fortune de la France !*

La Régente, d'une vigilance infatigable, s'appliquait à détourner l'orage qui grondait autour d'elle, à suivre les menées des hauts barons ; elle en connaissait les vues ambitieuses et jalouses ; elle se rendait compte des motifs et des sujets ; elle faisait justice des prétextes ; elle prévoit tous leurs desseins et prépare tout pour les prévenir ou les

1226 briser. Cependant elle fait publier en toute hâte par tout le royaume l'événement du sacre ; car dans ces temps reculés demeurait chez tous, peuple et noblesse, comme un principe de foi religieuse et politique, que le sacre seul fait les rois : c'était détruire d'un même coup l'opinion répandue par les hauts barons, que Blanche voulait régner. Elle envoya de nouveau dans toutes les places fortes, les citadelles, les châteaux, pour recevoir des hommes d'armes qui en ont le commandement, le serment de fidélité et d'obéissance au roi son fils, et à elle durant sa minorité, et celui de les tenir désormais au nom du roi Louis IX : les armées royales, les milices des Communes, toutes les autorités, tous les grands de l'État qui sont restés fidèles, tous les conseillers de la couronne, font le même serment, et tous le font *contre toutes personnes qui peut vivre et mourir*.

La Régente, dans tous ses actes, dans toutes les délibérations, et partout, fait parler au nom du roi son fils, et comme s'il eût gouverné de fait. Quand elle lui adresse la parole, soit dans les conseils ou en public, soit même dans sa familiarité, elle a toujours à la bouche ces noms touchants : *roi Louis, mon fils !* Elle ne néglige rien pour dissiper, s'il est possible, tous les ombrages, apaiser les esprits irrités, attirer les mécontents, acquérir à son fils de nouveaux amis, et, si elle le peut, vaincre de générosité, de grandeur, les ennemis même les plus redoutables. Elle répand les bienfaits sur la cour et dans toute la France, mais avec un discernement exquis : elle soumet tout à une politique également probe, sage et profonde : elle gouverne, elle agit, elle procède, et parle à tous avec une grâce qui lui était donnée, et qui n'a trouvé chez les gens de bien que des admirateurs.

Ferdinand, comte de Flandre, prisonnier depuis douze ans, et très-malheureux de sa captivité, appela le premier toute sa sollicitude. Sa liberté avait été vainement sollicitée sous Philippe-Auguste. A Bovines, lui et Renaud s'étaient montrés ennemis cruels de ce prince : ils avaient juré en présence de Jean Sans-terre et d'Othon IV de porter contre lui dans le combat toutes leurs forces réunies et de le tuer. Quand la comtesse Jeanne de Flandre, sa femme, vint à la cour trois mois après Bovines, pour traiter de sa rançon et de sa liberté, Philippe-Auguste, justement irrité, imposa de dures conditions : il exigea l'entière destruction de toutes les places fortes de la Flandre et du Hainaut, une forte rançon pour lui et les seigneurs Flamands prisonniers, et pour otage, le jeune Guillaume, fils du duc de Brabant, âgé de cinq ans. La comtesse Jeanne consentit à tout. Mais plusieurs Communes, et principalement Valenciennes, ne voulant point entendre à la destruction de leurs forteresses, Ferdinand demeura prisonnier, et Philippe-Auguste inflexible. 1226

Quant à Renaud, personne alors ne s'intéressa pour lui, tant il était haï et méritait de l'être. Philippe-Auguste lui avait reproché amèrement son ingratitude et ses défections. « Tu étais pauvre, lui dit-il, et je t'ai fait riche; simple sire de Trye, tu fus chevalier. Je t'ai donné Mortain, Aumale, Varennes; j'ai donné ma nièce Marie, comtesse de Ponthieu, à ton frère Simon; tu as reçu les comtés de Boulogne et de Dammartin, par alliance, et comme ton père, félon et ingrat autant que toi, avait reçu tous mes bienfaits. Comme lui, pour prix de tant de bienfaits, tu as trahi la France et ton roi pour servir l'Angleterre : je t'ai

1226 » souvent pardonné, tu as toujours trahi : tu juras ma mort, » et je te laisse la vie ! »

A la mort de Philippe-Auguste, Louis VIII, son successeur, promit la liberté de Ferdinand dans l'accommodement de Melun, aux conditions de cinquante mille livres de rançon en deux payements; la première moitié devait être payée avant de sortir du Louvre, et la seconde à terme, avec trois villes pour sûreté, Lille, Douay et l'Écluse.

La Régente se montra généreuse ; elle tint le comte Ferdinand quitte de la première moitié, et ne voulut pour sûreté de la seconde que la citadelle de Douay durant dix ans, c'est-à-dire, jusqu'à la majorité du roi. Mais voulant donner à la fois, dans ces premiers temps, l'exemple de la plus scrupuleuse soumission aux lois et aux usages du royaume, elle assembla la cour des pairs, leur soumit la liberté du prisonnier : tous les avis furent unanimes. Les formalités à remplir la firent différer encore jusqu'au mois de février de l'année suivante. On était à la fin de décembre. Cet acte de sagesse et d'humanité tout ensemble eut sa récompense; il valut au roi et à l'État, dans la personne de Ferdinand, un ami fidèle, que toutes les promesses d'agrandissement ou de puissance, et la certitude même de recouvrer tout ce qu'il avait perdu, ne purent ébranler : exemple mémorable de la fidélité et de la reconnaissance, si rare dans ces temps de félonie et d'ingratitude. Renaud fut moins heureux ; il avait perdu sa femme, la comtesse Ide, héritière des comtés de Boulogne et de Dammartin. Son gendre Philippe, nouveau comte de Boulogne, se mit peu en peine de la liberté de son beau-père : le caractère connu du vieux comte, sa violence frénétique, son atta-

ement opiniâtre pour l'Angleterre, son extraordinaire 1226
pacité dans les armes pouvait faire de lui un ennemi dangereux. S'il avait causé les plus grands soucis à Philippe-Auguste (44); si, dans des jours fort critiques pour la ance et pour l'État, il avait pris tant de fois parti pour ngleterre et trahi son pays, quitté l'hommage du roi, et onnu Jean Sans-terre pour suzerain; si la crainte du uoir, si des bienfaits sans nombre, l'amitié de son prince, r Philippe-Auguste l'aimait; si tous les devoirs du vassal lle n'avaient pu vaincre ou toucher son cœur félon, de el péril sa liberté ne menacerait-elle pas la régence de nche dans ce temps d'orage? Elle vaudrait infailliblement à la ligue un redoutable auxiliaire, et à l'État un nemi d'autant plus dangereux qu'il avait été vaincu, g-temps captif et malheureux, et que la vengeance lait son cœur : il demeura prisonnier à Péronne. Quand pprit son sort, furieux, et n'ayant près de lui personne qui s'en prendre, il s'en prit à tout, et finit par succomber x excès d'une fureur impuissante.

La Régente avait l'immense avantage de connaître les mmes de son temps, et d'avoir approfondi les mérites mme les caractères. Elle ne pouvait ignorer celui de hilippe, comte de Boulogne, ce fils de Philippe-Auguste t d'Agnès de Méranie, dont l'enfance lui avait coûté des ins si généreux. Prince d'un esprit très-médiocre, mais une grande valeur, et déployant en toute occasion une agnificence qui faisait d'autant plus de sensation que l'avarice était le vice incarné du temps : il se montrait fier de ce titre de *fils de Philippe-Auguste* : ce titre le rendait cher à la nation, et il exaltait de plus en plus son ambition :

1226 très-jaloux de la puissance royale, aimant ses propres intérêts avant ceux de la France, orgueilleux, superbe, il crut qu'il lui était donné de porter le double sceptre du pouvoir et de la fortune.

Blanche parut ignorer ses vues cachées, et ses rapports secrets avec les hauts barons, en rébellion contre l'État : elle n'oublia rien pour le mettre dans ses intérêts : flattant ses passions, elle put, du moins pour un temps, le contenir dans des limites d'où il n'aurait jamais dû sortir ; elle lui donna le comté de Mortain et Lillebonne, près de Caudebec, que le feu roi Louis s'était réservés, et peu après le comté de Saint-Pol. Elle retint Robert de Dreux par les mêmes moyens.

Les lettres de confirmation pour les affranchissements avaient été un des premiers actes de Blanche ; elle avait écrit à toutes les Communes, soit villes, bourgs ou villages, et garanti à chacun tous leurs droits et priviléges, tels qu'ils avaient été institués ou reconnus par les rois ses prédécesseurs. Rouen, capitale de la Normandie, conquête de Philippe-Auguste sur l'Angleterre, vit reproduire sa charte communale dans toute son intégrité : Rouen ! qui devait être, deux siècles plus tard, le tombeau de l'héroïne la plus sublime et la plus pure qui ait jamais honoré l'humanité : Jeanne d'Arc, dont le supplice atroce couvre d'une honte éternelle et les deux couronnes et leurs hommes d'armes.

Ses *pairs* ou ses notables, pris dans toutes les classes ou de la ville ou de la banlieue, et au nombre de cent, faisaient élection parmi eux de vingt-quatre membres, douze échevins, douze conseillers ou *consulteurs*, et de trois candidats

parmi lesquels le roi choisissait un maire. Tous, maire, échevins et conseillers, devaient être renouvelés tous les ans, et dans la même forme dont le principe fondamental était l'*élection*, héritage des Gaules. Les vingt-quatre membres composant le conseil municipal étaient tenus de jurer le maintien des droits de l'Église, de la fidélité au roi et de rendre la justice équitable. Chaque membre de la Commune est exempt du droit de barrage, de for-mariage, de taille, de corvées, de gîte, de main-morte, etc., moyennant une redevance. Le maire est investi de celui de saisir les biens d'un criminel, en quelque lieu qu'il se soit réfugié, château-fort ou monastère; et les bourgeois le sont d'une partie de la juridiction au civil. Ils ne connaissent point les causes où il y a blessures, appelées alors *méhaings*; laquelle ressort de la justice du roi. Ils ont le droit de battre monnaie ou de refondre l'ancienne pour en faire une nouvelle. Tout étranger et marchand forain, à moins qu'il ne soit criminel, a droit à l'hospitalité : il est sous la sauvegarde du roi. La ville a le privilége d'équiper tous les ans, dans le port de Cherbourg, un vaisseau pour l'*Ibernie*, mais un seul. Au retour il sera prélevé une certaine quantité de marchandises au profit du roi, ou il sera payé dix sous, etc. 1226

Le principe constitutif de la Commune reste partout et toujours le même, c'est *le droit de se défendre, de repousser l'injure* ou *les Mauvaises coutumes*. Que si une Commune est trop faible pour obtenir d'un seigneur plus puissant un criminel ou un coupable auquel il aura donné asile, non seulement le maire saisira ses biens, mais les Communes voisines *se conjureront*, comme le firent en 1175 les Com-

1226 munes de Soissons, Crespy et Vailly, pour celle de Laon; et les biens des hommes du seigneur répondront des pertes et dommages que le coupable a causés, soit à la Commune, soit à un de ses membres; car ils sont tous garants et soutiens les uns des autres. Chaque Commune reste sous le patronage du roi : que si le seigneur viole *la loi jurée*, il est requis par le roi de l'observer; s'il s'y refuse, le roi et la cour des pairs font amender (*amendare*) les dommages causés à la Commune par la violation de sa charte. Dans le danger commun, les Communes sont à lui, et dans le danger de la Commune, il est à elle. La guerre est-elle déclarée, ou le combat imminent, chaque bourgeois revêt sa cotte de mailles, les Communes lèvent leurs bannières aux deux couleurs et chargées chacune de son insigne distinctif, Melun, le *lys*, Paris, la *gallie* (*gallia*), etc. : image symbolique de sa vie commerçante ou industrielle, et le seul reste intact peut-être de la grande nation qui n'est plus. Les Communes se lient donc à l'État de la même manière que le suzerain; elle est reçue *à homme*, comme le seigneur qui jusque là avait été seul réputé *homme* et digne de *l'hommage*; tandis que le vilain, le bourgeois, le main-mortable, étaient une *chose*, une machine servile, un instrument de travail. Elles font le même serment *contre toute créature qui peut vivre et mourir* : il est prononcé en grande solennité et la main sur l'Évangile : le plus solennel de tous, et le plus terrible s'il est enfreint, se fait sur tous les saints de la France.

Aucun membre de la Commune ne peut refuser le service militaire dans le cas de la défense ou de l'attaque. Chaque bourgeois ou citoyen peut fortifier sa maison, avoir des armes et des munitions à nombre déterminé. Ils étaient

très-aguerris, très-braves, et bien commandés. Les hommes 1226
de la moyenne noblesse et les chevaliers pauvres, malheureux comme le peuple, faisaient avec lui cause commune, et le titre de *Bourgeoisie*, ennobli par les faits mêmes et par sa nature, était devenu un *nouveau* titre de noblesse, toujours plus recherché parmi les nobles eux-mêmes.

Tous les revenus du fisc, hors la redevance, qui restait à l'État, appartenaient à la Commune et servaient à entretenir ou accroître ses fortifications.

L'acte d'affranchissement n'est pas toujours le même. Par exemple, le nombre des *pairs* ou *notables* varie ; aussi celui des *jurés* et *conseillers* (45). La durée même du corps municipal est diverse. Ainsi, à Rouen, à Dijon, etc., le nombre des pairs est de cent ; à Cambray, il est de quatre-vingts ; d'autres moins. Les villes les plus considérables ont douze échevins et douze conseillers. La commune de Baron, près de Senlis, ne compte que quatre *échevins jurés;* Sens en a sept, etc. Bapaume renouvelle son corps municipal tous les quatorze mois. Le prix de la redevance varie aussi : à Montdidier, il est de 560 livres *parisis;* à Neuville, affranchi *au point* de Senlis, il est de 100 livres.

Les Communes dont les priviléges restent les plus larges et les plus nombreux sont Beauvais, Dijon, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Sens, Bourges, Douay, Cambray, Poitiers, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Niort, etc. ; mais surtout Soissons, Bourges et Senlis, dont le bonheur public était alors partout célébré. Noyon, dont la belle et mémorable charte avait été soudainement consentie en 1108 par son évêque, Baudry de Sarchainville, beau

1226 elle conserve aussi ses *mines*, que lui a données Louis VII. Mais à Compiègne comme partout chacun peut faire moudre son grain, cuire son pain et faire son vin, au moulin, au four, au pressoir qu'il préfère. Il a la liberté entière de sa personne comme de ses biens, et cette liberté reconquise, bienfait effacé des annales sociales durant dix siècles, est commune aux femmes comme aux hommes.

Au récit de ces chartes et de ces lois, instituées ou reproduites dans l'intérêt de tous, on présumerait sur tout le sol de la France un état prospère et le bonheur de chacun; mais il n'en était point ainsi. Hors les domaines de Blanche, où elles recevaient une entière et rigoureuse exécution, et dont la prospérité tenait du prodige; hors ceux de quelques prélats, hommes apostoliques, et comme Guérin, évêque de Senlis, Gauthier Cornut, archevêque de Sens, celui de Bourges, Guillaume de Berruyer; hors la souveraineté de Mathilde de Courtenay, celle des Montmorency et quelques autres; hors Soissons, après de rudes combats livrés par son évêque Goslin et ses successeurs, Noyon, Chartres, etc., etc., elles trouvent encore partout des obstacles sans cesse renaissants, et cela s'explique par les faits mêmes. Les évêques avaient acquis ou usurpé un pouvoir immense dans les déchirements de l'Empire romain. A la faveur des troubles et des guerres qui ensanglantèrent la France sous la domination des Francs, ils purent l'accroître encore. Le régime communal les alarmait; le combattre sans cesse et le détruire, s'ils le peuvent, était la condition nécessaire de leur pouvoir sans limites et sans dépendance; et sous ce rapport de destruction, les seigneurs, partageant les mêmes alarmes, étaient confondus

évêques sous un même drapeau; leur cause, ici, 1226
aille, identique. Le seul décret de Louis VI qui
que les main-mortables de l'église de *Saint-Pierre-és* seront admis en jugement contre les personnes
pour y rendre témoignage et pour combattre, ce
st soulevait jusqu'à la racine le pouvoir féodal; il
effet un droit *nouveau*, comme il l'appelait. Ce
veau, il fallait l'étouffer, et pour arriver là, tous
ns, même les moins permis, étaient bons. La
e trouvait donc partout des adversaires; elle les
jusque dans les officiers de la couronne, hommes
corrompus pour la plupart; elle les trouvait par-
les rois eux-mêmes. Louis VII cassa plusieurs Com-
l'anéantissement de celle de Vézelay par ce prince
rand retentissement (47); nous voyons Philippe-
casser la Commune d'Étampes, que Blanche re-
de nouveau à la liberté. Ce n'est pas la seule con-
e cette nature que Philippe-Auguste ait faite à la
et au clergé, soit qu'il écoutât son aversion natu-
r la *Nouveauté* quant au régime communal, soit
rconstances lui imposassent la loi; car je remarque
actes contraires à la Commune appartiennent aux
s années de son règne, et surtout à l'année 1180.
a rappeler en outre que l'affranchissement d'une
e n'en saisissait pas l'intégrité absolue. Lors de la
n des Gaules par les Romains, et après eux par
cs, les compagnons de partage étant plus nom-
e les fiefs, il fut de nécessité pour eux de subdivi-
villes, des bourgs, etc.; car tout guerrier, noble
même qu'il avait combattu et triomphé, était co-

1226 partageant ou *parçonnier*, et les partages progressaient selon le grade. Telle ville, et par exemple Amiens, restait partagée entre le roi, l'évêque, le seigneur de Coucy, le vidame, et le possesseur du fort appelé *Châtillon* (48). Chacun des seigneurs avait son *Ban*, sa juridiction, ses droits absolus. Le roi ne pouvait affranchir que son propre, c'est-à-dire sa portion de fief, ou la ville entière quand il la possédait sans partage.

Non seulement l'affranchissement n'était le plus souvent que partiel, mais les perpétuels conflits de tous ces pouvoirs multiples et divers, leurs guerres entre eux ou contre la couronne, mettaient incessamment la Commune en péril. Ainsi Philippe-Auguste, traitant de la charte de Civières avec les habitants, et au prix de quatre sous de rente, six minots d'avoine et quatre chapons, stipule cette redevance pour lui et ses *coparçonniers*. Telle autre Commune n'est affranchie que de certains droits et en certains lieux, ou parce qu'elle n'a pas assez de deniers pour les acheter tous, ou parce que des seigneurs en droits féodaux ne veulent pas les affranchir. Enfin les Communes ne s'affranchissaient souvent des *Mauvaises coutumes* que une à une pour la plupart, et rien de plus rare qu'un affranchissement entier. Chaque privilége est d'ordinaire acquitté en nature, comme nous l'avons vu plus haut à Civières. La charte de Bourges porte que les redevances seront payées à la mesure de la ville (chaque seigneurie avait la sienne), demi-rase, demi-comble; elle sera remplie, dit-elle, par celui qui reçoit, et rasée par celui qui paye le droit. Enfin, si la Commune résiste aux volontés de l'évêque, et par lui à celle du pape, elle et sa banlieue, ou même tout le diocèse, tombe sous

l'excommunication, le *Ban de Dieu,* comme on l'appelait, 1226
et les bourgeois sont traités en *mécréants,* c'est-à-dire en *renégats.*

Ce n'est donc pas en paix ni dans leur plénitude d'affranchissement que les Communes ont joui de leur indépendance si chèrement achetée. Elles ont eu souvent, pour la plupart, de rudes combats à livrer, des maux cruels à souffrir. Sens, après de violentes épreuves, perdit sa *Commune* ou son *Association de défense mutuelle :* Louis VII la lui enleva à la sollicitation de son archevêque; Philippe-Auguste la lui restitua, et Gauthier Cornut, l'honneur du sacerdoce et de l'humanité, la soutint. Laon, qui dès l'origine avait eu pour ennemi cruel de sa charte communale son évêque Gaudry (49), se l'était vue donnée, enlevée et rendue jusqu'à six fois. La ville fut également ravagée et par ses ennemis et par ses amis. Sa querelle s'était compliquée, envenimée, et elle avait inquiété l'État autant et plus encore que la Commune même.

En 1180, Philippe-Auguste céda aux instances de l'évêque Roger de Rosoy, qui lui promit sa seigneurie de la Fère sur l'Oise s'il voulait casser la Commune : il la cassa ; mais dès l'année suivante il la rétablit pour le prix de 2,000 livres *parisis* de redevance, et il garda la Fère, place et position importante. Elle jouissait maintenant d'une paix profonde; la reine Blanche la saura maintenir. Saint-Quentin, Beauvais et Reims, ne jouissent que d'une tranquillité précaire et souvent menacée; Reims surtout. Depuis l'épiscopat évangélique de Guillaume de Champagne, cette ville a toujours eu à combattre. Henri de France, le frère même de Louis VI, véhément persécuteur du ré-

gime communal, Sanson de Malvoisie, Aubry de Hautvilliers, la traitèrent en ennemie. Elle doit sa tranquillité actuelle à la vacance du siége, et à ce titre, sous le patronage de la couronne, elle affermit ses libertés.

Partout la Commune a des adversaires forts et menaçants ; mais partout aussi elle compte des soutiens invincibles, et si elle confie sa loi communale au patronage du souverain, ce n'est pas la régente Blanche de Castille, toute populaire, et l'amie éclairée de l'homme, qui voudra s'y soustraire. Elle promet à tous, et sa parole est connue inviolable, le maintien intègre des *Us et coutumes*, tous leurs antiques priviléges, s'ils sont en rapport avec les intérêts et les besoins de chacun, elle les accroît ; souvent elle les achète de ses deniers au profit des peuples ; elle repousse de partout les *Mauvaises coutumes*, et dans toute l'étendue du royaume où elle a pouvoir, comme elle les a repoussées dans tous ses domaines. Les *Mauvaises coutumes* étaient aux Communes ce que les *Fausses décrétales* étaient aux libertés Gallicanes ou Gauloises ; elles sortaient d'une même source, le *Droit canonique*, qui se reproduisait en toute occasion favorable et sous toutes les formes. Mais ici, sous le gouvernement vraiment libéral de la reine Blanche, les *Lois nouvelles* demeurent l'entier patrimoine de tous, et la *Nouveauté* est en effet l'appellation de l'indépendance et de la liberté. Blanche se confie au génie de la puissance morale et intellectuelle ; et la légende des monnaies, *Christus imperat*, le Christ commande ; *Christus regnat*, le Christ règne ; *Christus vincit*, le Christ triomphe, n'est pas pour elle un vain simulacre. Heureuse d'avoir à partager le divin triomphe, là est sa force vraie.

J'ai cru devoir présenter ce tableau statistique de la 1226
Commune avant d'entrer dans le récit des événements qui vont suivre. Tout incomplet qu'il est, il pourra donner au lecteur une idée plus précise et plus nette des difficultés sans nombre qui vont éprouver la régence de Blanche et son mâle génie.

LIVRE III.

226 Cependant les hauts barons et les seigneurs qui avaient refusé d'assister au sacre étaient assemblés, et délibéraient sur le parti qu'ils pourraient prendre dans ces premiers moments de règne et de confusion. Très-nombreux et très-puissants, ils acquéraient chaque jour de nouveaux partisans, séduits par l'appât du gain et des partages, et un grand nombre par la promesse ou l'espérance de recouvrer les fiefs qu'ils avaient perdus. D'un orgueil qui repoussait tous les doutes, et audacieux jusqu'à la plus aveugle témérité, il leur paraissait facile de soumettre bientôt à leur ambition une femme et un enfant.

Cette victoire, qu'ils se figuraient très-facile, allumait toujours plus ardente leur ambition et leur audace. Accoutumés d'ailleurs à voir la reine Blanche briller par l'esprit et la beauté, régir en paix ses propres domaines, se livrer à tous les soins de la gouverne intérieure, ils croyaient que ses mérites s'étaient renfermés dans les limites de la suzeraineté ou du foyer domestique; qu'elle ne pourrait jamais les franchir et les surmonter; que les hautes nécessités de l'État, les troubles, les combats, une guerre religieuse, l'Angleterre menaçante, un gouvernement orageux enfin, étaient au-dessus des forces ou de l'habileté d'une femme.

Dans leur orgueil farouche et indompté, ils ne pouvaient même tolérer la pensée de se soumettre à une *Femme*, à une *Étrangère*, à une *Espagnole*, eux qui n'avaient jamais

voulu accorder cet honneur aux filles même des rois. Ils 1226
disaient inouï qu'une étrangère fût tutrice de ses enfants sans donner des cautions, des *Pléges*. Pleins de colère, de jalousie, d'ambition, ils faisaient retentir partout et en toute rencontre ces noms malheureux d'*Étrangère* et surtout d'*Espagnole*, qu'ils savaient être en aversion chez le plus grand nombre. Ceci mérite quelque développement.

Depuis l'invasion des Francs dans les Gaules et leurs tentatives vaines pour soumettre et bouleverser toutes les Espagnes, comme ils avaient bouleversé les Gaules, une haine d'homme à homme, de ville à ville, et avec le temps de peuple à peuple, avait pénétré les deux nations. Les rois Francs et le pouvoir romain, confondus dans une même politique, avaient accru cette haine pour faciliter leurs vues d'envahissement et de pouvoir sans limites; peut-être l'avaient-ils fait naître. Ce qui est certain, c'est que les rois Francs, et Rome avec eux, redoutaient l'influence des Espagnes sur la France; elles, les Espagnes, dont les lois, les institutions, les libertés, l'état social enfin, présentait un contraste si frappant avec le régime des Francs. Elles avaient recouvré et maintenu sous l'autorité des Arabes tous ces biens de l'homme rendu à sa divine origine, et sous cette autorité tutélaire elles étaient arrivées au plus haut degré de splendeur et de prospérité qu'elles aient jamais atteint. Malheureusement pour elles et pour les Arabes eux-mêmes, les Maures d'Afrique apportèrent la guerre dans ces contrées. Héroïquement refoulés par les indigènes, et entièrement défaits à la fameuse bataille de Tolosa, qui rendit Sanche VII immortel; et les

1226 Arabes divisés entre eux par des schismes de croyance et de dynastie, puis en guerre avec les naturels, tour à tour vainqueurs et vaincus, enfin affaiblis, relégués dans quelques provinces, ils voyaient le pouvoir romain, secret et habile moteur de tous ces troubles fatals, s'étendre peu à peu sur les Espagnes, et enfin triompher. Dans ce treizième siècle, au temps de Blanche de Castille, ce n'étaient plus les Espagnes pleines de la grandeur des Abdérames et des Abassides, et fières de leurs chartes, de leurs Cortès, de leur liberté, et surtout de leur indépendance; on ne pouvait plus dire, comme jadis sous les Romains, et naguère encore sous les Arabes, *la belle Espagne !* Le pouvoir canonique avait étreint toutes ses existences religieuses, morales et politiques; et l'Aragon même, l'Aragon n'avait plus qu'un vain simulacre d'indépendance : il avait vu s'établir chez lui l'Inquisition. Elle n'y avait pas encore allumé ses bûchers monstrueux, elle n'aurait pas osé; mais elle y existait en demeure; elle attendait du temps le développement et le cours corrupteur de sa juridiction désastreuse. Encore un peu, et de plusieurs points sortiront ces feux sacriléges qui doivent dévorer un jour toutes les Espagnes morales, ces derniers remparts des libertés sociales, l'exemple du monde, et la leçon la plus triste dans l'histoire des nations. Partout où l'Inquisition passe, comme les laves du Vésuve, elle ensevelit les peuples et leurs cités, et la main généreuse qui creuse après des siècles le sol où fut une nation ne trouve plus que des ruines (50).

Cette haine nationale, excitée et entretenue avec une si effroyable habileté, a porté ses fruits : des siècles de douleurs l'ont suivie. Mais les peuples, dans leur bonne

córité, ne savent pénétrer ni prévoir des mal- 1226
parés de si loin. Cependant les sages, sous la ré-
Blanche, pouvaient reconnaître et admirer la toute-
du Maître suprême de tous les mondes, et comme
de celle des hommes : une haine nationale, leur
sépare l'Espagne de la France, et c'est une Espa-
est appelée à protéger et à suivre les glorieuses
de la France ! Les hauts barons, ennemis de
e, font éclater sur elle le mépris de la femme,
chez nous par les hordes Tudesques, qui ne con-
de pouvoir que celui des armes ; et une femme,
urateur et tutélaire, représente toutes les supério-
les, les vertus les plus nobles, un courage sur-
un génie sublime de pureté, qui prépare tous les
! Et tout semble dire que la grandeur désertant
se réfugiât en son noble cœur.
ois les hauts barons ne s'en tiennent plus à des
aux paroles vaines : audacieux, ils menacent à
: ils répètent tout haut ce que Philippe de Bou-
ecu ou dominé, dit encore tout bas : *qu'il y va*
e de la France d'être gouvernée par une femme,
me d'estrange pays, une Espagnole. Ils soutien-
n'y a pas d'exemple, dans l'histoire de la mo-
qu'une femme ait été à la fois tutrice et régente,
s une étrangère ne fut régente en France, et que
e Espagnole pût-elle l'être, on la devait forcer de
s pléges du *Bail* de la régence et de la *Tuterie* de
Mais non, cet honneur n'est point d'une femme,
t-ils ; il nous appartient à nous, hommes, nous, du
l, nous qui faisons les rois et sommes ses égaux :

1226 le roi est le premier entre les pairs, *primum ad patres* (51); et les pairs sont et demeurent ses conseils nés; les lois de l'État repoussent du trône les filles mêmes des rois, à plus juste titre doivent-elles repousser une étrangère. Ils citent l'exemple de la seconde race, qui n'admit pas une seule femme dans le gouvernement de l'État: triste exemple, après tout! On ne voit pas ce que la France a gagné à cette répulsion durant les longues séries de destructions et de malheurs qui signalèrent la seconde race, et en amenèrent la ruine. Enfin, ils paraissent si sûrs de leur succès, que pour le justifier avec éclat ils députent en Italie, auprès des légistes qui y professent le droit. Ils s'adressent au plus célèbre de tous, et qui professait à Verceil. Mais la reine Blanche était admirée chez l'étranger, et le professeur également habile et homme de bien. Sa réponse fut brève, sans commentaire: elle eût été une grande leçon pour les hauts barons, s'ils avaient été dignes de l'apprécier: *Y a-t-il de plus grandes sûretés que la vertu et les gages de la nature?* répondit le légiste.

Les hauts barons élevaient aussi des prétentions aux priviléges des apanages: jaloux de ceux des fils de Blanche, ils veulent être apanagés comme eux; ils exigent en outre l'entière restitution des fiefs confisqués sous les deux derniers règnes, et la liberté de tous les prisonniers d'État. Ils parlent en maîtres, ils se croient forts, et ils l'étaient en effet. La ligue s'annonçait terrible; elle comptait pour chefs principaux, à découvert, Thibaut, comte de Champagne; Pierre de Bretagne, Enguerrand de Coucy II, son beau-frère; Hugues de Lusignan, comte de la Marche; Savary de Mauléon, Simon de Dammartin,

te de Ponthieu ; Hugues de Châtillon, comte de Saint- 1226
l; etc., etc., et, soit de gré, soit de force, la plupart de
vassaux : ils avaient pour appui redoutable l'Angle-
. Pierre de Bretagne, dans un voyage qu'il fit à Londres,
it entendu avec le roi Henri III. Il avait persuadé à
une prince, d'un naturel bon, mais faible d'esprit et
de caractère, qu'il lui serait facile de recouvrer la
mandie et toutes les terres que la couronne d'Angle-
avait perdues en France. — « Comment les pour-
is-je recouvrer? dit Henri. S'il se pouvoit faire, vo-
ntiers y mettrois-je peine. — Le roi de France est
une, répond Pierre, il n'a pas âge de porter couronne;
si, n'a été couronné de l'aveu de ses barons, mais
ntre leur voulunté. Et pour ce, si vous voulez aller
r luy, nul ne luy voudra ayder, et ainsi pourrez-vous
couvrer la perte que votre père fist. » Henri n'hésite
. Il fait aussitôt de grands préparatifs pour opérer une
sion générale en France. Il envoie ce qu'il a de troupes,
bord en Aquitaine, prête à se révolter; elles sont sous
ordres de Richard, son frère. Ce jeune prince, par sa
dence, empêcha que la défection des seigneurs Aqui-
s ne fût complète. Tout le crédit et l'ascendant de
ry de Mauléon n'avaient pu prévenir ce contre-temps;
s fort des secours de l'Angleterre, et riche des sommes
sidérables que Richard avaient apportées, il put con-
dre ou entraîner plusieurs seigneurs à faire hommage
roi Henri III, dans les mains de Richard. Lui-même,
ique souvent trompé par les Anglais, et violant son
ment, quitta de nouveau celui du roi de France. L'un
autre faisaient déjà des courses en Guyenne; ils me-

1226 naçaient la Rochelle. Hugues de la Marche, outre ses grands biens, était en possession des places fortes et des ports que le feu roi Louis VIII lui avait imprudemment donnés dans l'Aunis et ailleurs. Pierre de Bretagne était maître de Saint-James de Beuvron, de la Perrière et de Belesme, une des plus fortes places de l'Europe, et la plus forte de toute la France après Château-Gaillard, que plusieurs placent sur la même ligne. Thibaut est au cœur de la France, et le plus puissant des suzerains. Philippe de Boulogne, d'une foi douteuse, a fortifié le bourg de Calais, qui peut servir à la fois d'abordage aux Anglais de l'invasion, ou de refuge aux barons dans la défaite. Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, dès long-temps en rébellion ouverte, est tout Anglais, et l'ennemi mortel de Louis IX, comme il le fut de son père et de Philippe-Auguste. Enguerrand de Coucy II, comme Simon de Ponthieu, a sa suzeraineté dans le Nord. La guerre du Languedoc est ranimée et entretenue par l'Angleterre; Raymond-Béranger, roi de Provence, comme on l'appelait, est prêt à se déclarer; et l'empereur Frédéric II, toujours prompt à saisir les moments opportuns pour s'avancer en France, vers ce point ou vers la Bourgogne, Frédéric lui prêtera au besoin son appui. Ainsi donc, de la Picardie à Bordeaux, et de Bordeaux à Aix, hors le Béarn au Midi, et le noble comte de Flandre au Nord, tout est ennemi chez les hauts barons, et tout est péril pour l'État.

Les chefs de la ligue se sont réunis à Cursay, près de Loudun : *ils ont fait serment de ne déférer à aucuns ordres qui vinssent du roy ou de sa part, tant qu'il sera en si bas âge.* Ils tracent leur plan, préparent tous leurs moyens

aque, tous leurs moyens de défense : ils délibèrent 1226
un selon ses forces matérielles, la portée de son es- la valeur ou l'étendue de son caractère. Il importe de aire connaître.

a défection de Thibaut avait causé un étonnement gé- l : *jusqu'ici* (époque de la régence), *il s'était montré ux et accompli chevalier*. Il avait été élevé à la cour, la protection de Philippe-Auguste, à qui il devait tout. droit à la suzeraineté de Champagne et de Brie, vi- nt contesté, avait déjà donné lieu à un fameux pro- solennellement débattu, et qui toutefois laissait encore battre : je le reproduirai en son temps. Arrière-petit- de Louis VII, par son aïeule maternelle, Marie de ce, fille de Louis et d'Éléonore d'Aquitaine, qui t épousé Henri *le Large à Dieu et à son siècle;* et in de Blanche de Castille par sa mère, sœur de San- VII *le Fort*, roi de Navarre, on eût dit que la recon- sance l'enchaînât autant que les liens du sang. La rai- devait imposer également ses lois à Thibaut, héritier cette couronne, Sanche VII n'ayant point d'enfants. is Thibaut était léger, plein d'entraînement, supérieur es contemporains par l'esprit, passionné pour les plai- , pour les arts, la musique, la poésie; sa célébrité me poète, ses *Lays* ou *Sirventès* partout chantés, en- maient et séduisaient ses esprits ; et la vanité, ses ri- ses immenses, sa suzeraineté vraiment royale, l'adula- , un désir de gloire, le jetèrent, aveugle, inconsidéré, s une ligue que tout lui imposait le devoir de com- re. Irréfléchi et présomptueux, il ne comprenait point l se trouvait dans son caractère même des puissances

1226 de répulsion contre le crime de félonie : il était franc, ouvert, prompt, incapable de feindre ou de dissimuler, et l'ambition même ne pouvait étouffer dans son cœur tout sentiment du devoir, ni dans sa conscience les scrupules de la foi jurée. Blanche de Castille, qui connaissait Thibaut mieux qu'il ne se connaissait lui-même, l'avait lié, jeune encore, par serment, à défendre son fils et l'État en péril, et quels que fussent ses liens à lui, Thibaut, et les nécessités de sa position propre, il l'avait juré mille fois. Blanche conservait sur lui de cet ascendant que donnent le génie de la vertu et le souvenir de ses sollicitudes pour une enfance menacée : ils ne pouvaient demeurer muets dans un cœur ouvert aux affections généreuses, et ennemi du mensonge.

Le sang et le droit imposaient les mêmes devoirs à Pierre de Bretagne, arrière-petit-fils de Louis VI, par son père, Robert de Dreux, deuxième du nom, fils de Robert Ier, quatrième fils de ce grand prince (32). Philippe-Auguste, par faveur et protection, lui avait fait épouser l'héritière du duché de Bretagne, Alix, fille de Constance, mère de l'infortuné Artus et du vicomte Guy de Thouars, qu'elle avait épousé en secondes noces (53). Pierre fut comte et possesseur de la Bretagne, du chef de sa femme : tous les deux avaient fait à Philippe-Auguste hommage-lige du comté, et s'étaient liés par le serment d'usage de ne recevoir, eux, l'hommage d'aucun seigneur Breton ; de faire jurer à leurs vassaux et aux Communes de toute la Bretagne, qu'ils cesseraient de leur obéir s'ils manquaient à la fidélité qu'ils devaient au roi ; de tourner leurs armes contre eux s'ils se retiraient de son service ; de rendre au roi toutes

forteresses *à grandes et petites forces,* toutes les fois 1220
ils en seront requis par lui; que les ennemis du roi
ntreront dans aucun des fiefs de leur suzeraineté, qu'*ils puissent, quod possint,* sans le consentement du roi. Ils
ont cette charte sur les choses saintes et en toute solen-
. Alix mourut dans l'année 1221, laissant deux en-
ts, Jean, et une fille appelée Yolande, du nom de sa
, Yolande de Coucy, sœur d'Enguerrand. Pierre
t reçu à *être bail et tuteur de ses enfants.* Il demeura
ne en cette qualité comte et possesseur de la Bretagne.
e lia de nouveau envers le roi par le même serment.
is Pierre était dévoré d'ambition, avide de pouvoir et
richesses, ennemi du repos, sans scrupule pour la foi
ée, artificieux, se jouant de ses amis et de ses ennemis,
n orgueil indomptable, et que devaient accroître encore
s hautes facultés mêmes; car Pierre était infatigable au
vail, guerrier plein d'expérience et de valeur, et, en
mps de guerre, d'un conseil prompt et toujours utile. Son
tre précaire et emprunté de comte ne pouvait satisfaire
n ambition; et une passion de gloire irritant chez lui
utes les autres, on le voyait toujours prêt à combattre,
ujours poussé à guerroyer. Le pays même qu'il habitait,
auvre, d'un aspect triste et sauvage, couvert de forêts
chênes vieux comme le monde, de landes incultes, de
ves arides, un ciel sombre et nuageux, une mer furieuse
i venait souvent en rompre les bords, et par des ca-
strophes répandre la terreur; tout semblait irriter ce na-
rel violent et indompté, et son orgueil, humilié du second
g, aspirait au premier. Il voulait l'absolue indépendance
la Bretagne, ou comme suzerain, ou même comme roi,

1226 à la manière du souverain de Béarn, ou du roi de Provence. D'une audace farouche, et possédant toute la confiance de Henri III et ses trésors, tout lui parut possible. De tous les ennemis de Blanche, Pierre était le plus furieux et le plus redoutable. Sans frein contre ses passions, toujours plus irrité, il se livrait à tous les emportements d'une haine jalouse contre cette princesse, et plus qu'aucun autre ennemi de sa gloire, il déversait sur elle tout le malheur de la calomnie.

Savary de Mauléon, seigneur Poitevin, issu d'une illustre maison d'Aquitaine, était aussi très-redoutable par son grand crédit sur tous les seigneurs du Poitou et de la Guyenne. Poète célèbre, tous les écrivains affluaient auprès de lui. Il avait une cour brillante, magnifique, et qui lui valait une grande considération dans le pays. Esprit inquiet et remuant, comme tous les hommes de son temps, il prenait les armes au premier indice de combat ou de conquête, et souvent en manière de passe-temps, et vainqueur ou vaincu, il prêtait son serment ou le violait, se donnait tour à tour à l'Angleterre ou à la France, selon le sort des armes ou l'empire des circonstances.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avec les mêmes défauts, présentait cependant moins de dangers : il était d'un caractère faible et très-accessible aux séductions qui lui promettaient plus de domaines ou plus de fortune. Soulevé contre Jean Sans-terre, qui lui avait enlevé sa fiancée, Isabelle d'Angoulême, il avait servi la France, et reçu le prix de ses services. Louis VIII lui avait donné en garde Saint-Jean-d'Angely, Montreuil, Langets et *Terre d'Aulnys*, etc., etc. A la mort de Jean, Isabelle revint

ètement à Hugues, et l'épousa. Isabelle était ambi- 1226
se, rusée, violente, jalouse. Le titre de comtesse ne
ait remplacer dans son cœur celui de reine qu'elle
porté. Elle était arrière-petite-fille de Louis VI, par
ère, Alix de Courtenay, épouse d'Aymars, comte d'An-
ême, et fille de Pierre de France, sire de Courtenay,
lus jeune des fils de Louis. Le sang dont elle sortait
ait encore son ambition, et pour la satisfaire, elle était
ble de se porter aux plus violents excès. Elle avait sur
ues de Lusignan, son mari, un grand ascendant; et
la perspective d'un rang plus élevé, elle pouvait aisé-
t le faire passer, volubile qu'il était, par tous les de-
de l'infidélité; mais des séductions plus puissantes
vaient aussi en prévenir les effets.
imon de Dammartin, comte de Ponthieu du droit de sa
ne, Marie de Ponthieu, fille d'Alix de France, sœur de
ippe-Auguste, était connu pour son attachement à
gleterre et ses inimitiés contre la maison de France.
ait entré dans la querelle de son frère, Renaud de
martin, comte de Boulogne; homme factieux, il resta
tat de rébellion, et fut poursuivi comme tel. Marie
mérité la protection de Philippe-Auguste et de
is VIII pour elle et ses enfants. Louis VIII l'avait reçue
ommage pendant la rébellion de son mari : elle était
nue *Femme-lige* de la couronne, *in Fœminam-ligiam.*
hilippe de Boulogne nous est connu. Fidèle en appa-
e, il voyait dans la régence confiée aux mains d'une
me, un affront fait à sa personne et à son rang, et ce
entiment le dominait.
nguerrand de Coucy II était homme de grande valeur,

mais sans portée d'esprit et d'intelligence. Il était petit-fils de Louis VI, par sa mère Agnès de Dreux, et cousin-germain de Louis VIII; toutefois il ne pouvait prêter d'appui à la ligue que par ses grands biens et sa valeur personnelle, peut-être aussi par sa violence. Mais plutôt aveuglé par l'ambition et l'orgueil du rang, il ne vit pas qu'il servait d'instrument à l'ambition et à l'orgueil de *plus avisés que lui* (54).

Après Thibaut, celui des seigneurs que l'on fut plus étonné de voir au nombre des rebelles, c'est Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, le fils de Gaucher III, héros de Bovines et frère de Guy Ier, mort au siége d'Avignon. Il était tuteur des deux enfants de Guy, encore en bas âge, Yolande, et Gaucher IV, qui doit un jour, dans un triste destin, ajouter à l'illustration de ses aïeux. Sa mère, Agnès de Nevers, célèbre par sa beauté et ses grands biens, était fille de la généreuse Mathilde de Courtenay. La maison de Châtillon, déjà fameuse sous la première race, avait mêlé son sang à celui de la seconde, et elle était entrée dans le parti des Capets. Elle avait vu ses fiefs se multiplier de race en race, et sa châtellenie, qui pourtant relevait de la suzeraineté de Champagne, comptait plus de huit cents fiefs qui relevaient d'elle. Hugues de Châtillon avait paru jusque là du parti de la Régente, celui de l'État.

Tels étaient les principaux chefs de la ligue réunis à Cursay et délibérant. Tous étaient d'accord sur ce point; qu'il fallait enlever la régence du royaume à la reine Blanche, à une femme, une étrangère, une *Espagnole*; exiger d'elle le sacrifice entier de son autorité. Mais, comme il arrive toujours, ils étaient divisés sur un autre point, c'est-à-dire sur le mode de régir : les uns voulaient que la ré-

gence fût dévolue à un seul, les autres qu'elle fût partagée 1226
entre les princes du sang. En même temps ils s'appliquent à rendre la reine odieuse ; ils répandent les bruits les plus outrageants à sa réputation, dans ses rapports nécessaires avec le légat Saint-Ange, et ces bruits sont répandus avec art, avec audace, par eux et par les Anglais, dans toute la France. Matthieu Paris est le seul des historiens du temps qui les ait rapportés : il les qualifie *sinistres* et *irrécitables*, et comme des bruits sans fondement, *ut fama refertur — ut fama dicebatur*, dit-il ; et il ajoute *qu'il serait impie d'y croire*, *sed impium est hoc credere*. *Bruits et placards honteux*, dit à son tour Guillaume de Menars, *et qui feraient rougir le papier, si nous osions les rapporter ici*. Les gens d'honneur en France se montrèrent fort irrités de ces bruits, et la reine Blanche en demeurait contristée. Elle aimait la gloire et voulait vivre dans la mémoire des hommes. On s'étonne qu'une reine d'un si grand cœur n'ait pas su flétrir de la toute-puissance du mépris, la calomnie : *Elle laisse son venin*, répétait-elle avec douleur.

Mais tandis que, lâches calomniateurs, les ligueurs déversent sur la reine Blanche l'injure et l'outrage ; tandis que, verbeux sans mesure, défaut du siècle, ils délibèrent à Curcy ; tandis que leurs forces sont encore renfermées dans leurs suzerainetés respectives, et sans unités, Blanche, plus prompte que la parole, a su réunir toutes celles de l'État, et royales et communales ; elle a une armée puissante. On est au cœur d'un hiver rigoureux, ses ennemis y ont pensé : les obstacles grandissent son courage, *animos curasque induta viriles*, elle revêt le génie et les actes virils. Elle et son fils, qui fit dès lors éclater cette vaillance que l'on dut célébrer

1226 depuis, se mettent en personne à la tête de l'armée : c'était le 10 février. Montmorency, Guarin, Jean de Nesle, Hugues d'Athies, Gauthier Cornut, etc., etc., les suivent; près d'eux se rangent aussi le légat Saint-Ange, Philippe de Boulogne et Robert de Dreux ; celui-ci, ou de bonne foi alors ou par artifice, avait tenté, mais inutilement, de ramener son frère Pierre au parti du roi. Philippe de Boulogne, enchaîné par la prudence de la reine Blanche, cédait à la nécessité, plus forte que ses passions, car il devait céder aussi à la crainte de voir son comté de Boulogne ravagé par le noble Ferdinand, comte de Flandre, que toutes les promesses des rebelles et toutes leurs intrigues n'avaient pu ébranler; fidèle à son serment, à son devoir de feudataire de la couronne, à la reconnaissance, il devait être suspect à des hommes ingrats et sans foi : il l'était en effet.

Blanche publie en même temps un manifeste qui définit son droit à la régence et le justifie : elle en prouve la légitimité, et à la fois l'authenticité de l'acte qui la lui défère. Elle donne le plus grand éclat au manifeste, aux raisons, aux preuves qu'elle produit. Le premier titre à la régence, dit-elle, est celui de mère, tutrice naturelle de ses enfants; son droit est écrit dans les usages sinon dans les lois de la monarchie et sur les nombreux exemples de toutes les nations du monde, sur les exemples plus directs et plus rapprochés des reines-mères qui l'ont précédée en France: Clotilde fut tutrice de ses petits-fils. Brunehaut régente, Nanthilde et Bathilde (55) régentes et tutrices; Bathilde, qui d'esclave devenue reine, honora l'humanité. Plectrude, la veuve de Pépin le Gros, gouverna l'État sous Childebert III. Enfin Alix, la noble et généreuse Alix, aidée de son frère

Guillaume, fut aussi régente et tutrice. La reine Blanche 1226
ajoute à cette publication celle de l'acte testamentaire du feu roi, et l'attestation solennelle de tout l'événement de Montpensier, donnés, écrits et signés par Gauthier Cornut, archevêque de Sens, Milès de Nanteuil, évêque de Beauvais, et Gauthier, évêque de Chartres. Elle fait appel aux Communes, à tous les gens de bien; les noms sacrés et puissants de patrie, de nation, de liberté, sont évoqués par elle, comme ils le furent devant Bovines; *esmouvant toute la France* (*), elle présage un événement pareil, un même triomphe, celui de la France et de la monarchie sur les factieux, et sur l'Angleterre leur perpétuel appui.

Toute l'armée aussi s'émeut; elle s'avance. Blanche et Louis marchent à grandes journées sur les rebelles, réunis à Cursay. Thibaut, surpris, effrayé d'une marche si prompte, si hardie, si imprévue, mieux instruit des forces du roi, *et plus avisé*, comme le dit un historien du temps, Thibaut expose à ses complices l'état vrai des choses, le sort qui les attend tous; la loi féodale est précise, et c'est celle de l'État: la félonie entraîne la *commise*, c'est-à-dire, la confiscation du fief, de la suzeraineté; il conseille la paix, mais c'est en vain. Les autres rebelles, ou plus audacieux, ou plus confiants dans les secours de l'Angleterre, se refusent à toutes voies de conciliation. Mais Thibaut, qui voit s'avancer toujours plus menaçants et l'armée et le péril, qui voit la saisie et la ruine de sa suzeraineté imminentes, lui félon à *son roi lige et naturel*, quitte les ligués au point du jour, fait prompte diligence, et vient crier *mercy* auprès de la reine Blanche. Blanche, usant d'une prudence sans exemple, ac-

(*) Voyez la note 37 à la fin du volume.

[illegible] cueille Thibaut avec bonté : heureuse de détacher de la ligue celui de tous les chefs qui pouvait offrir le plus de secours en hommes, en argent, en vivres et en armes; *elle pratiqua tost après*, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, dont elle connaissait la faiblesse. Cependant elle ne ralentit pas sa marche ; elle est la même, prompte, énergique, sans peur. Pierre de Bretagne, Enguerrand de Coucy, tous les chefs s'étonnent : au lieu de frapper un coup vigoureux, *ils biaisent*, cherchent à traîner la guerre en longueur, *à mener le roi et la régente par fraude et malice*, jusqu'à l'arrivée des secours de l'Angleterre, persuadés qu'ils sont de lasser bientôt le courage d'une femme et les forces d'un enfant. Mais toujours serrés de plus près par une armée puissante, et le péril devenant imminent, *ils lâchent pied, comme il arrivait toujours aux seigneurs félons*, en présence de l'armée royale bien commandée.

La Régente ne veut pas leur laisser le temps de se reconnaître, et, selon sa maxime, *apaiser toute révolte et toute guerre aussitôt*, elle poursuit. Mais ne voulant porter nulle atteinte aux lois de l'État, elle fait *semondre* les chefs rebelles de se rendre auprès du roi ; elle assigne le jour, l'heure, la ville : c'est Chinon. Ils refusent d'obéir; une seconde sommation est faite, et Tours indiqué ; elle eut le même résultat. La troisième et dernière, selon la loi féodale, ne se fit point attendre. Il y va de la vie des rebelles, de la confiscation de leurs fiefs et de leurs biens ; la Régente a la force, la puissance, le droit : elle peut frapper de toute la rigueur des lois et *aussitôt*. Les barons le comprennent et cèdent.

La reine Blanche se montre grande et généreuse jusqu'à

la magnanimité. Pour hâter la paix, usant de formes, elle 1226
les fit inviter par le roi à se rendre, en leur qualité de princes du sang, de pairs, de hauts barons, à l'assemblée générale des États, appelés alors *Parlements*, que le roi voulait tenir en personne, à l'occasion de son sacre et de son avénement au trône : c'est l'usage.

En même temps elle fait écrire à chacun d'avoir à présenter ses griefs, et de les déposer sur le bureau, disant que le roi y fera droit, s'il y a lieu; et consommant la plus extraordinaire prudence que l'on vit jamais, elle flatte la vanité de Thibaut, en le choisissant pour médiateur; elle lui promet toute la protection du roi pour le porter au trône de Navarre, que Sanche VII, soucieux de la légèreté de Thibaut, faisait difficulté de lui laisser. Elle fait à la fois pratiquer chacun des révoltés en secret, *et pièce à pièce elle les desprits l'un l'autre.*

Les rebelles, dans l'alternative ou d'être défaits par une armée toute-puissante, ou d'être condamnés par l'assemblée des pairs comme félons, se virent forcés de recevoir la loi, eux qui l'avaient si insolemment dictée. Ils arrivèrent à Vendôme, le 15 mars, sous la protection d'un sauf-conduit de la Régente, honteux, humiliés, et l'objet de toutes les railleries des seigneurs demeurés fidèles. Pierre de Bretagne, qui avait usé d'une mauvaise foi insigne, parlant d'une façon, agissant de l'autre, donnant à ses délégués des instructions qu'il avouait ou désavouait selon les circonstances, Pierre fut celui de tous les barons qui eut à soutenir le plus de railleries de la part des seigneurs. Son orgueil s'en irrita; mais la force le soumettait, et il lui fallut traiter.

1227 Blanche, *honneste en paroles et en faits droiturière*, traita de la paix générale et des intérêts de chacun en particulier. Elle donna des fiefs aux uns, de l'argent aux autres. Robert de Dreux eut des terres en Normandie, pour le dédommager de celles qu'il avait perdues en Angleterre; Philippe de Boulogne fut tenu pour *seigneur* et reçut une pension de 6,000 livres *parisis*, mais sous l'expresse condition du serment qu'il bornait là toutes ses prétentions; Enguerrand de Coucy fut également favorisé. Raymond-Béranger, roi de Provence, dangereux et menaçant qu'il était pour le Midi, fut un des premiers que la Régente s'attacha à gagner par l'espérance du mariage de l'aînée de ses quatre filles, Marguerite, avec le jeune roi lui-même.

Hugues de la Marche et Pierre de Bretagne, le plus dangereux de tous, eurent chacun son traité particulier. L'article principal de l'un et de l'autre stipule des mariages : pour Hugues, le mariage du prince Alphonse, frère du roi, avec Isabelle de la Marche, sa fille, et celui de son fils aîné, Hugues, avec Isabelle de France, la fille chérie de Blanche. La Régente s'engage à payer 10,000 marcs d'argent si le traité n'a point d'exécution, ce qui arriva par le fait des nouvelles rébellions du comte Hugues. Le traité n'eut d'effet que dans la promesse que fit la Régente de payer à Isabelle, comtesse d'Angoulême, une pension viagère de 10,500 livres, mais sous la condition de remettre les places et les terres que le feu roi Louis VIII avait données à Hugues, et de céder tous leurs droits aux fiefs et terres que la princesse avait reçus en douaire lors de son mariage avec Jean Sans-terre, et que les Anglais avaient saisis. A la mort d'Isabelle, la rente de 10,500 li-

vres devait être réduite de moitié et payée durant dix ans 1227
seulement. Le comte Hugues eut la permission de choisir à son gré des tuteurs à ses enfants, pourvu qu'ils ne fussent pas les ennemis de la couronne de France. Il réparera devant le sénéchal du Poitou les torts et dommages qu'il a pu faire aux sujets du roi. Il fait serment de ne jamais donner entrée dans ses terres aux ennemis de l'État, et de restituer toutes les terres qu'il a usurpées depuis la mort de Louis VIII; d'exiger de tous ses vassaux le serment de fidélité au roi et d'obéissance à la Régente, après l'avoir fait lui-même. Le roi et la Régente donnent, selon l'usage, leurs pléges ou cautions pour sûreté de leurs engagements propres; Hugues donne aussi les siens, lesquels s'engagent par serment à se rendre prisonniers à Bourges quarante jours après la contravention au traité de la part de Hugues, si elle a lieu.

La fille de Pierre de Bretagne, Yolande, fut promise à Jean, le plus jeune des frères du roi; il avait huit ans. Jusqu'à la majorité du jeune prince, Pierre de Bretagne aura la jouissance d'Angers, Beaufort, Baugé et du Mans ; il aura en propriété, pour la dot de sa fille, Bray, Châtonceaux, Saint-James de Beuvron, La Perrière, Belesme, Brie-Comte-Robert, et d'autres biens; il jouira de ces places sa vie durant; il ne fera aucune alliance avec Henri III ni Richard, son frère; il marchera contre ce prince avec Imbert de Beaujeu, pour le forcer de se retirer; il renouvellera son hommage du comté de Bretagne, et fera serment de fidélité au roi, d'obéissance à la Régente.

Savary de Mauléon ne fut point admis à traiter et ne reçut aucune ouverture.

1227 Les intérêts de chacun conciliés, la Régente accorda la liberté de plusieurs prisonniers d'État, fit quelques restitutions; mais elle demeura inébranlable sur la question des apanages et de tous les fiefs tombés dans le domaine de l'État : elle dit qu'*il ne lui appartient pas de diminuer le royaume, et qu'elle le doit maintenir tel que son fils l'a reçu au couronnement.* Et quant à la question de la régence, on fit déclarer au roi « qu'il voulait gouverner par » lui-même ; qu'avec l'aide de la reine sa mère et des bonnes » gens de son conseil, il se sentait assez fort pour suppor- » ter un tel fardeau. »

Enfin, le traité général consommé, la Régente donna un grand nombre de personnages considérables pour garants ou pléges de son administration.

Aïnsi à une guerre que tout présageait sanglante, terrible, succéda la paix, et ce triomphe de sagesse ne coûta pas une goutte de sang, même aux ennemis de la couronne.

Le roi et la reine sa mère revinrent à Paris dans le même mois de mars pour y solennıser les fêtes de Pâques. Un concours prodigieux de peuple se porta sur leur passage et à Paris, faisant éclater un enthousiasme qui rappela celui de Bovines. La défaite des barons était dans son instinct la plus étonnante et la plus heureuse qu'on pût célébrer; il bénissait le jeune roi, protestait à grands cris de son amour pour lui, et à grands cris il appelait la Régente *la bonne fortune de la France.*

Ce triomphe de la reine Blanche eut le plus éclatant retentissement, et dans toute la France, et chez l'étranger, où elle était mieux jugée. Sa régence y était qualifiée la plus célèbre qui eût jamais existé. Les difficultés étaient

si grandes et si nombreuses, disent les historiens, que, 1227
malgré la rare habileté de Blanche, la cause eût succombé; et le succès parut à tous si extraordinaire, ajoutent-ils, que l'on ne douta point qu'*il ne fût l'effet d'un excès de bonne fortune*. Plutôt que de reconnaître dans ce succès glorieux les tributs nécessaires d'une sagesse et d'une habileté suprêmes, et que soutenait un grand courage, les seigneurs l'appelaient *un excès de bonne fortune*. C'est que les Français n'avouent point le génie chez les femmes. L'instinct du peuple fut plus sûr et plus juste : *cette bonne fortune*, il la personnifiait dans la Régente elle-même.

Les divers traités de Vendôme, considérés isolément, semblaient tout à l'avantage des rebelles : ils n'étaient en réalité qu'un acte général de la plus haute sagesse et de la prévision la plus éclairée. La Régente avait pénétré les ressources des rebelles; elle savait tout ce que pouvait l'Angleterre, tout ce qu'elle s'apprêtait à faire. La guerre continuant, elle mettait tout en péril; on ne tarda pas à le reconnaître. A peine les traités conclus, Guillaume, archevêque d'York, arrivait sur nos bords avec une armée : il faisait un appel public à tous ceux qui voudraient se ranger sous les drapeaux de Henri, leur promettant, comme jadis Guillaume le Normand dans l'invasion de l'Angleterre, la part au butin, l'admission au partage de la conquête. Il promettait aux villes, aux bourgs, à toutes les Communes, de plus grands priviléges. Mais tout avait changé de face. Vingt-deux années d'une administration douce, équitable autant que sage, la Normandie si florissante, la paix dans ces contrées toujours couvertes de sang, étaient un argument bien autrement éloquent pour les peuples des

(1227) terres reconquises sur l'Angleterre, et les cruautés de Henri II et de tous les Plantagenets laissaient au cœur des populations un ressentiment amer et profond que le temps même, après tant de siècles, n'a pu effacer. Tous les efforts des Anglais et toutes leurs intrigues échouèrent contre le bon sens du peuple et les nouveaux seigneurs en possession des fiefs; et l'archevêque d'York, apprenant l'issue inespérée du parlement de Vendôme, la paix où il appelait la guerre et la dévastation, s'en retourna avec ses troupes en Angleterre, aussi honteux que le furent les hauts barons rebelles en présence de Blanche, généreuse et magnanime, quand ils l'avaient méchamment et lâchement affligée de calomnies, eux qui ne pouvaient douter que sa noble vie ne fût universellement réputée irréprochable.

A peine arrivée à Paris, elle s'applique à renouveler ou maintenir la bonne intelligence avec les princes alliés, pour s'attacher les seigneurs qui relèvent à la fois de la couronne de France et des autres États. Frédéric II, empereur d'Allemagne, son fils aîné, Henri, roi des Romains, s'engagent formellement à ne contracter aucun engagement, à ne faire aucune alliance avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Ce traité d'alliance, ou de *Confédération*, comme on l'appela, fut signé en juillet et août. En même temps, elle traita avec le vicomte de Thouars et plusieurs autres seigneurs qui pouvaient aider à conserver ou accroître les fiefs qui avaient été conquis en Gascogne. Elle conclut une trêve avec Richard, auprès de qui elle avait envoyé de Vendôme un seigneur intelligent et sage. Richard était homme de sens et de courage : instruit de l'état vrai des choses en France, il jugea la paix nécessaire.

ɜndant Blanche fait suivre pas à pas le comte Pierre 1227
tagne, et presser en toute vigueur l'exécution du
Au mois de septembre, il dut remettre sa fille Yo-
ntre ses mains. Elle donna pour pléges ou cautions
:s principaux barons de France, qui devaient ré-
de la garde de la jeune Yolande et de son éduca-
ıqu'au jour de son mariage avec Jean, et en cas de
rec un autre frère du roi. Les cinq pléges furent
e Braisne, archevêque de Reims; Robert de Dreux,
:e; Enguerrand de Coucy II, tous les trois oncles de
:esse; Matthieu II de Montmorency et Philippe de
ne.

ri III ayant vainement tenté de soulever par des
es et par la corruption la Normandie, l'Anjou et le
, et Richard lui portant conseil, confirma au mois
let la trève que ce prince avait conclue avec la reine
e : elle fut d'un an; grand fait politique dans les
tances présentes. L'Angleterre était redoutable;
l'était bien davantage.

i Grégoire IX, successeur de Honoré III, mort au
e mars, avait écrit le 25 mai à la Régente une lettre
ırlant en maître, il lui commandait de restituer à
eterre toutes les provinces que la couronne de France,
nte et contre les défenses des papes ses prédécesseurs,
lui avait enlevées. Il lui défend en même temps de
guerre au roi Henri III, vassal du Saint-Siége, sous
des procédures ecclésiastiques. Paroles inutiles au-
ıe vaines. La Régente voulait la paix; et elle voulait
is se maintenir avec Rome dans la position négative
s'était faite, et que l'on peut définir : *ni combattre*

ni céder. Elle connaissait le pontife : neveu du pape Innocent III, il en avait la violence sans en avoir l'habileté.

Le légat Saint-Ange présidait alors un concile près de Paris. Comme celui de Bourges, il n'était composé que de prélats Français. La nécessité de la guerre en Languedoc pour exterminer les hérétiques y était reproduite, et le légat y exigeait des prélats Français le reste de la décime décrétée à Bourges, et dont ils n'avaient acquitté que le tiers. Il saisissait toutes les occasions où il pouvait y parler de la reine Blanche et de sa régence ; c'était toujours avec une chaleur plus ardente, et que devaient même lui interdire toutes les considérations de la bienséance.

En même temps, à la faveur de la paix si heureusement rétablie, et en présence d'une armée toute-puissante, il tente auprès de la Régente tous les moyens, il use de tout le prestige de son éloquence, amoncelle habilement toutes les intrigues, pour lui persuader de porter toutes les forces du royaume en Languedoc et en finir une fois avec les hérétiques ; il lui promet tous les secours nécessaires en argent, bien résolu qu'il était d'exiger du clergé français le reste de la décime, qui était alors dans le concile un point de discussion vivement débattu.

Mais la Régente, avec la paix, voulait tous ses tributs nécessaires ; c'était même chez elle une haute pensée de réforme sociale en France, de faire succéder enfin (après treize siècles de combats et de ravages) à la guerre, le calme dans les esprits et la tranquillité dans tout le royaume ; la guerre, profession privilégiée chez les Gaulois, passion effrénée chez les Francs, et transmise de génération en génération chez les seigneurs Français, possesseurs absolus de

tout le sol, toujours guerroyant entre eux, ne se réunissant que pour combattre leurs rois; et dans un perpétuel entraînement aux combats sans terme, au pillage, à la spoliation, se partageant après la victoire, et la hache à la main, les propriétés d'autrui; du pied, les meubles, les effets; au peson, l'or, l'argent, les bijoux; au sort, les hommes, les femmes, les enfants; et par d'éternels ravages, que la frénésie des richesses et l'orgueil du pouvoir amenaient toujours plus terribles, condamnant le peuple et toute la France à d'éternelles douleurs. 1227

La reine Blanche aimait la France, sa patrie adoptive. Elle en avait pénétré la haute intelligence : elle lui apparaissait telle en effet que Dieu la lui donna en partage; elle ne confondait point cet heureux don du ciel avec les effets inévitables de la brutalité sauvage où l'avaient amenée treize siècles d'asservissement abject. Elle s'expliquait aussi tout cet emportement des combats, de la conquête, toutes les actions des hommes empreintes d'extravagance et comme frappées de vertige; car vraiment on eût dit que l'intelligence humaine, de toutes parts comprimée et refoulée durant tant de siècles, était embarrassée d'elle-même, et se précipitait, aveugle, cherchant partout un libre cours.

Son triomphe de Vendôme, triomphe sans combat, ni une goutte de sang répandue, ni spoliation, ni injustice, triomphe en effet d'une sagesse suprême, la reine Blanche le voulait obtenir pareil dans le Languedoc si malheureux, dans ces contrées, l'orgueil de la nature, où l'homme conservait encore des nobles restes de son antique origine, de sa confraternité sociale avec les Ibères. Le génie de la con-

1227 ciliation avait empêché à Vendôme une guerre civile et générale, imminente ; elle espéra que la même voie la conduirait à pacifier le Languedoc. Déjà le jeune Roger-Raymond, comte de Foix, s'était détaché de Raymond VII; Bernard, comte de Comminges, avait fait hommage entre les mains du roi et de Blanche. Le Béarn, si redoutable dans cette guerre religieuse, gardait une sévère neutralité; il faisait bien plus encore : Garsende, femme de haut entendement et d'un égal courage, avait compris, elle aussi, toutes les nécessités de la position respective du Béarn, soit avec la France, soit avec l'Espagne, et surtout avec les Anglais, dont les cruautés, sous Richard principalement, avaient irrité tous les cœurs généreux ; et tandis que Guillaume II, son mari, guerroyait en Espagne contre les Arabes et au profit de Rome, qui était partout, elle, Garsende, mère d'un fils en bas âge (Gaston), gouvernant sous l'influence des lois bienfaisantes de Guillaume Ier, le *Législateur du Béarn*, elle entretenait incessamment des relations intimes avec les Basques et les Navarrois demeurés libres, avec les seigneurs du Midi qui voulaient l'être ou le devenir. Elle prévoyait ce que deviendrait la souveraineté indépendante du Béarn, si les Anglais s'asseyaient vainqueurs sur les ruines du Languedoc, et s'ils se maintenaient à la fois souverains dans l'Aquitaine, à Bordeaux, à Bayonne. Elle jugeait qu'une alliance avec la France, sous une princesse qui protégeait les libertés communales et la juridiction du pays, si chères aux populations du Midi ; que, les mêmes vues politiques et sociales se prêtant un mutuel et pareil appui, le Béarn avait tout à gagner appuyé de la France, et tout à craindre convoité par les

nglais, qui convoitaient tout. Elle s'entendit avec la reine 1227 lanche pour en secouer le joug, et tout me porte à croire ue l'heureuse et prompte issue des négociations de Blanche vec Raymond-Béranger, roi de Provence, fut ménagée ar Garsende, sœur de ce prince, et qui avait pour elle une éférence vraiment religieuse.

Raymond VII était donc livré à lui-même, et n'avait lus désormais pour appui assuré que l'Angleterre. Il s'était montré sage et généreux au concile de Bourges. Thibaut, son cousin, médiateur entre le roi Louis VIII et ce jeune prince, avait pu concilier les esprits, les intérêts. Il était permis d'espérer que le jeune Raymond sacrifierait ses justes ressentiments, céderait encore une fois aux conseils sages, aux inspirations de la paix; qu'il se prêterait à faire cesser une guerre monstrueuse qui couvrait sa souveraineté de sang, de ruines, d'horreurs.

La reine Blanche avait une trop haute portée d'esprit et d'expérience pour s'abuser sur l'état actuel de la France. Elle connaissait tous les hauts barons : elle savait que, plus faibles, ils avaient reçu la paix ; mais si avec le temps propice ils devenaient forts, ils reprendraient les armes ; que la paix n'est qu'apparente ; que les passions féodales, la jalousie, l'orgueil, l'avarice et l'ambition, demeurent les mêmes ; que toutes les forces de l'État, auxquelles il leur fallut céder, portées dans le Languedoc, distraites ainsi de leur objet capital (c'est-à-dire la paix de la France), on les verra reparaître tout-à-coup et déverser sur elle tout le malheur des armes, arrêter l'élan national vers la civilisation, tout compromettre, tout perdre : Blanche refusa, et elle fut inébranlable dans son refus.

1227 Cependant le légat exigeait impérieusement dans le concile le reste de la décime : il y éprouva aussi un refus général de la part du clergé. Irrité, il ne garda plus de mesure : il lança des ordonnances foudroyantes pour forcer les prélats à payer, foula aux pieds leur appel au pape, et faisant saisir leurs biens par la force armée, il disait en se moquant : *Ils payeront !* Il excita par ces violences une haine universelle ; et lui, qui affectait un si grand zèle pour l'État, ne craignit point de le jeter dans le trouble, et de faire reporter sur la Régente elle-même une partie de la haine que le clergé lui portait, à lui légat. Ses violences arrivèrent à un tel excès, que le pape Grégoire IX crut devoir lui écrire une lettre très-sévère, condamnant sans réserve sa conduite et ses actes. Mais le légat partit aussitôt pour Rome ; arrivé, tout changea de face. Les députés du clergé, écoutés qu'ils étaient, furent joués ; à peine purent-ils obtenir une légère modification aux ordonnances et aux exécutions du légat. Ils revinrent en France plus irrités qu'ils n'étaient partis ; le légat les y suivit de près.

Il tenta de nouvelles instances, et plus vives et plus pressantes encore, auprès de la reine Blanche ; tout fut mis en œuvre pour lui persuader de faire marcher l'armée contre les hérétiques et lui faire tout hasarder. En un mot, il ne tint pas à lui et à tous ses agents qu'il ne rendît sa régence odieuse. C'est ce même légat qui s'en était montré naguère l'admirateur si ardent, si exalté !

Quand il vit que tous ses efforts étaient vains et inutiles, il fit valoir avec hauteur les injonctions du pape lui-même, qui employait dans sa monition tour à tour la prière ou la

menace. La Régente ne s'en laissa point ébranler; elle persista dans le refus de diriger l'armée sur le Languedoc, au gré du pape et du légat. Si les hauts barons eussent été de bonne foi et pénétrés de quelque amour pour la justice, ils auraient compris, dans cette grave circonstance, que la Régente avait usé d'une politique également sage et profonde quand elle avait admis le légat dans son conseil privé, et que le légat ne gouvernait point; que le royaume de France n'était pas livré, comme ils le disaient, à une *Espagnole* et à un *Italien*. 1227

Cependant le jeune roi Louis, ou sous une influence secrète, ou déjà arrêté dans ses opinions contre les hérétiques et les infidèles, manifesta le désir de marcher en Languedoc à la tête de toute l'armée, et d'y porter la guerre, et la guerre sans retour. Il était alors dans sa treizième année. D'un tempérament très-délicat, il avait encore à lutter contre une maladie qui se renouvelait plusieurs fois dans l'année. Ni les secours de l'art, ni les sollicitudes de la reine Blanche ne la pouvaient prévenir (56). La reine, sa mère, lui représenta avec douceur et affection que son tendre âge et sa santé même se refusaient à une pareille expédition; qu'il était sage et nécessaire qu'il se montrât dans toutes les principales villes de son royaume; qu'il y fit son entrée, et qu'il se conciliât de plus en plus l'esprit et l'amour des peuples avant de songer à des expéditions éloignées et hasardeuses qui en compromettraient le bonheur, surtout dans les commencements d'un règne, et sous l'impression des vues factieuses des hauts barons, qui ne sont soumis qu'à la force et non au devoir.

1227 Elle ajouta que, du reste, le jeune prince devait, selon la loi de l'État, soumettre cette haute question à son conseil. Mais Louis comprit que le langage de la reine, sa mère, ne lui présageait qu'un refus ; il s'abstint.

Mais Blanche, qui voulait prévenir tout le malheur de l'interdit dont le Saint-Siége la menaçait, elle et tout le royaume, envoya quelques détachements de troupes dans le Midi. Elle suivit à la fois sa noble voie de la conciliation. C'était prévenir tout ensemble les avantages que les factieux pouvaient tirer des troubles que causerait l'interdit, et l'effet pernicieux des bruits méchamment répandus et accrédités par eux, par tous les partisans de la guerre Albigeoise, savoir : que la reine Blanche était plus occupée des intérêts de Raymond, son cousin, petit-fils, comme elle, de la reine Éléonore d'Aquitaine, que des intérêts de l'Église et de la religion éplorée ; bruits qui avaient déjà pris quelque consistance lors de la fatale expédition de Louis VIII, que Blanche avait combattue vivement, mais sans succès : nous l'avons lu plus haut.

En même temps, pour émouvoir le peuple, on publie partout que la nuit de la nativité de saint Jean-Baptiste on a vu dans les cieux une croix, avec le Christ ensanglanté, et le visage baigné de larmes.

Le jeune roi Louis ne tarda pas à reconnaître toute la sagesse des prévisions de sa mère, et que les barons, en effet, étaient désarmés, parce qu'ils étaient sans force, mais qu'ils n'étaient point soumis. On eût dit que leur orgueil frénétique s'irritât de la supériorité sociale que Blanche avait fait éclater au parlement de Vendôme ; et que plus

:harnés dans leur jalouse haine, ils voulussent à tout prix 1227
ii arracher la régence. La force leur manque pour y arri-
:r, ils ont recours à une conjuration. Une paix profonde
ignait chez le peuple, dans toutes les Communes, et Blan-
ie y était vouée à une admiration que l'instinct du peuple
xaltait. Les conjurés apprirent que le roi était au moment
le visiter son royaume. Ils le firent épier, résolus qu'ils
taient, ne pouvant vaincre, de trahir, en faisant tomber le
fils et la mère dans une embuscade dont eux seuls devaient
avoir le secret. Maîtres du jeune roi, ils l'enlevaient à sa
mère, ils la dépouillaient de la régence, s'en constituaient les
membres, eux, princes du sang, et ils reléguaient à jamais
l'Étrangère, si même ils consentaient à lui laisser la vie.
Leurs mesures furent si bien prises, si bien concertées, que
le succès en était infaillible : les principaux chefs et au-
teurs de la conjuration étaient Pierre de Bretagne, Robert
de Dreux, son frère ; Enguerrand de Coucy II et Philippe
de Boulogne lui-même, Philippe, qui ne craignit point de
souiller le noble titre de fils du grand roi Philippe-Au-
guste, dans un guet-apens : tant la jalousie, atroce et dé-
lirante qu'elle est de sa nature, aveugle les esprits et dé-
grade les caractères !

Le roi et Blanche avaient désigné la ville d'Orléans
comme la première qu'ils voulussent visiter. Ils partirent
de Paris très-peu accompagnés, et comme en temps de
paix ; tout s'annonçait pour eux, espérance et sécurité : ils
allaient visiter les Communes ! Le peuple ne trahit point
ses rois. Ils allèrent coucher à un château que la reine
Blanche avait fait bâtir tout près de Châtres (Arpajon) (57) ;

1227 Commune dont l'affranchissement se porte dans l
les plus reculés. Ils y arrivèrent sans aucun acc
moment de leur arrivée n'était pas celui que les
avaient choisi pour enlever le roi. Avertis par l
pions, ils se rendirent, la nuit, les uns, Pierre de l
et Philippe de Boulogne, à Corbeil, les autres à É
plusieurs à Dourdan et à Melun. Ils avaient disp
les chemins force gens, à qui ils se promettaient
aide au besoin. Le gros de leurs forces était cach
vallée de *Torfau*, tout près d'Étrechy, véritable r
voleurs et de brigands, enfoncée au milieu des bo
lait la traverser pour aller à Orléans. Leurs for
distribuées, pour peu que le roi s'avançât sur
chemin, l'embûche était inévitable et l'enlèveme
lible.

Mais dans toute cette contrée, appelée d'une c
voix *la Contrée heureuse, regio felix*, contrée q
che avait élevée si haut en prospérité, et qui
le centre commun ou le foyer générateur de la
tion communale, il était impossible qu'elle ne tro
des amis fidèles, des amis dévoués. Alisia de Cor
amie ; Yzembore, qui habitait sa maison de Saint
l'Isle, sur la rivière d'Essonne ; Alix de Mâcon,
plus chère de Blanche ; les notables des Commun
furieux arrivent, les braves chevaliers d'Étampe
dan, Corbeil, Melun ; Baudoin, membre du cons
Thierry, chambellan de la reine Blanche, brave
gentilhomme, l'un et l'autre de Corbeil, tous de
péril : l'amitié est vigilante, la présence des bar

jours sinistre; la nuit, dans le silence, eux si superbes toujours de leur bruit d'orgueil, ils ne sont pas venus sans un but perfide et menaçant. Les avis arrivent de plusieurs côtés à Blanche. Thibaut lui-même, ennemi qu'il est du mensonge et de la perfidie, dépêcha auprès d'elle. Monter à cheval, elle et son fils, et se précipiter dans Montlhéry, qui se trouve à une lieue de là, fut d'un moment. Mais Montlhéry, une des plus fortes places des anciens temps, Montlhéry, qui a coûté tant de veilles et de douleur à Philippe Ier, fut démantelé par Louis VI, son fils, vainqueur des Montmorency, alors révoltés; il ne conserve que sa maîtresse tour, qui ne peut soutenir une attaque en forme et subite : le danger est dans le retard. Cette princesse aux hardies résolutions, au mâle courage, enferme son fils dans la tour qui est demeurée debout : elle part, rapide, en silence, la nuit, à travers champs, évitant le grand chemin d'Orléans; un chevalier fidèle, la hache à la main, lui fraie des sentiers; *elle chevauche parmi les bois d'Antony*, et arrive *hastivement à Paris au point du jour*. Appeler son conseil, tous les notables, dire le roi en péril, demander forces et secours pour le sauver, fut aussi d'un moment.

Les notables et les échevins, ou les *puissants-hommes*, arrivent aussitôt. Blanche *les prie qu'ils voulussent aider à leur jeune roi en péril. — Nous sommes tout prêts*, dirent-ils; *mais il serait bon de mander les Communes de France. Si, que nous soyons tant de gens que nous pussions valoir*. C'était bien la pensée de la reine Blanche : quand les grands trahissaient le roi, aux Communes, au peuple, appartenait l'honneur de le sauver. Soudai-

1227 nement, elle nomme, elle distribue, elle envoie les nota-bles et les chevaliers, force bonnes gens, par tout le pays, pour avertir les Communes que *le jeune roi est en péril, et qu'elles viennent aider ceux de Paris*. Elle recueille à la fois, *hastivement aussi grande multitude d'hommes des champs;* et de cette électrique rapidité qu'on ne voit qu'en France, en quelques heures, de proche en proche averties on les voit déboucher de partout, couvrir tous les abords de Paris, en remplir l'enceinte, rendez-vous général de l'armée; le grand chemin du Landit, qui traverse le beau et riche village de Villiers, fameux passage alors pour aller de Paris à Rouen, en est couvert. En un clin d'œil tout Paris soulevé *est en armes et sous les armes* : hors les vieillards, les femmes et les enfants, toute la population sort en grand appareil; sa plus riche bannière, au bleu d'azur, au rouge éclatant et sa *Gallie* d'or, déployée ouvre la marche, qui ne s'arrête plus jusqu'à Montlhéry Blanche à la tête. Les Communes se succèdent en ordre chacune sous sa bannière; elles se touchent; bientôt elles se doublent. Blanche et ceux de Paris arrivent à Montlhéry, ils délivrent leur roi. Et, délivré, c'est entre deux double haies d'hommes *en armes et sous les armes*, serrés compactes, et de Montlhéry à Paris, espace de six lieues que le jeune roi revient dans sa capitale fidèle, et aux acclamations de tout un peuple brave et généreux, qui crie *à Dieu de lui donner bonne vie et longue*, et à Blanche *Blanche, Blanche, la bonne fortune de la France! Blanche, la terreur des barons!*

La terreur, en effet; car, pleins d'épouvante et honteux ils fuient de tous les côtés restés libres : ils savent bie

que les Communes irritées ne leur feraient pas grâce de 1227
la vie.

La marche du roi et de Blanche, de Montlhéry à Paris, fut une marche triomphale, et le triomphe le plus beau et le plus saint qui honorât jamais la monarchie populaire. Le jeune prince, né très-affectueux, et porté à aimer, était profondément ému; il ne pouvait parler, et les larmes couvraient son visage, beau de traits, de jeunesse et de pureté. Il était vêtu d'une tunique verte sans manches, et serrée au milieu du corps d'une ceinture d'or; le mortier sur la tête, insigne de la royauté, et qu'il portait toujours; sa belle chevelure, blonde comme celle de son aïeule, Isabelle de Hainaut, tombait en boucles naturelles sur ses épaules. Tout son extérieur, toute sa physionomie respirait les cieux. Le peuple, dans le ravissement de l'amour et du triomphe, faisait éclater un enthousiasme brûlant comme celui de Bovines. Blanche était à la droite de son fils, la couronne sur la tête; partageant l'enthousiasme qu'elle inspire, elle reçoit du peuple qu'elle aime le noble prix de ses nobles efforts.

Ils arrivèrent à Paris, au bruit de nouveaux transports de joie, de cris de victoire, d'enthousiasme. Les vieillards, les femmes, les enfants, dans les rues, aux fenêtres, sur les toits, les arbres, font éclater à leur tour la joie du triomphe des Communes; et le jeune roi put comprendre que le peuple est la sauve-garde des rois.

La reine Blanche confia aussitôt la garde de son fils à la milice Parisienne, qui pouvait disputer de vaillance et de fidélité avec les plus vaillants et les plus fidèles.

Ainsi s'accomplissaient les nobles destins de la France,

1227 compris et fécondés par une femme de génie. Entre Rome qui voulait tout envahir, et la féodalité, qui voulait tout garder, s'interplaçait, populaire, simple et majestueuse la royauté. Appuyée des Communes qu'elle affranchissait elle acquérait chaque jour une puissance nouvelle : le peuple, étonné de son sort, et dans la confiance de sa force tutélaire, se groupait toujours plus nombreux autour du trône, et ce même trône, si souvent brisé en sanglants éclats, ou par les pontifes, ou par les barons, s'annonçait désormais invincible.

Peu de jours après le triomphe de Montlhéry, la reine Blanche entra dans la *Grande Confrérie des bourgeois de Paris*. Cette *Association fraternelle*, autre héritage des Gaules sous une forme différente, s'était fondée en même temps que l'*Affrèrement* de tous les anciens ordres monastiques, vers 1204. Elle jouissait alors d'une si haute considération, que les chevaliers les plus distingués en prud'hommie sollicitaient l'honneur d'être admis au nombre de ses membres. La reine Blanche est la première femme qui y fut admise. En prenant place dans cette association plébéienne, puissante par le nombre, les richesses, et bien plus encore par sa moralité, elle sembla dire que la véritable noblesse était là désormais, et avec elle la force et le salut de l'État.

La grande Confrérie des bourgeois de Paris, imitée par les Communes, était dans l'état civil ce que l'*Affrèrement* était dans l'état religieux. L'un et l'autre, voués à la monarchie, lui prêtaient l'appui de leur force et de leur influence, la Confrérie contre les entreprises des suzerains absolus, l'Affrèrement contre celles des frères Mendiants

Ceux-ci couvraient toute la terre de la Chrétienté; et sous les haillons du pauvre, ils visaient à s'emparer audacieusement de tous les pouvoirs, ou du moins d'en disposer. Mais, nous l'avons déjà dit, rien d'absolu ici-bas, et le bien peut surgir du mal même. Cette milice innombrable de Rome, partout répandue, et menaçant les cloîtres, les alarma. Une réforme salutaire s'introduisit chez eux; et de mondains qu'ils étaient devenus, et ne prêtant que trop aux censures des frères Mendiants, on les vit rentrer pour la plupart sous la loi de leur vœu primitif : ils réglèrent leurs mœurs, sanctifièrent le travail, affranchissaient, donnaient à leurs serfs ou main-mortables des bois à essarter, des terres à dessécher, à cultiver, moyennant redevance; eux-mêmes redevenaient hommes de travail; et, après avoir été durant tant de siècles un scandale, ils se montraient en exemple. Si Philippe-Auguste, en accueillant les frères Mendiants, avait prévu ou préparé même ce grand et mémorable résultat politique, il faut reconnaître chez lui un génie aussi profond qu'il était habile. 1227

Saint François était mort en 1226. Il laissait du moins en mourant une mémoire pure des atrocités qui avaient pour jamais souillé celle de son co-instituteur, saint Dominique. Il était mort en Italie, et sans avoir jamais osé pénétrer en France, où ses désirs de conversion l'appelaient. Il avait légué son traversin à la reine Blanche. Des frères Prêcheurs vinrent du fond de l'Italie le présenter à cette princesse, qui s'empressa de l'accueillir. Il avait institué un nouvel Ordre, sous le nom de *Tiers-ordre*, en faveur de tous les séculiers, hommes, femmes, riches, pauvres, puissants ou faibles. Chacun en pouvait pratiquer la loi chez

1227 lui, au milieu de sa famille, et sans rien changer à sa manière de vivre ; si ce n'est que l'on devait faire vœu de continence, laisser un legs testamentaire et descendre dans la tombe sous l'habit même de saint François. Le Tiers-ordre pénétrant dans le foyer domestique, pouvait présenter de grands dangers pour l'État : il n'en présenta aucun ; car le Tiers-ordre devint tout-à-coup, s'il est permis de le dire, une vogue telle, qu'il n'y eut pas dans toute la France catholique un seul individu qui n'en reçût la loi. Le vœu de continence fut le vœu de tous, sans que tous, hors quelques nobles exceptions, en fussent plus continents pour cela.

Ainsi Rome, qui avait tout débordé, se voyait débordée à son tour ; son pouvoir était encore gigantesque, mais il perdait de sa puissance. Vainement Honoré III avait-il commandé des croisades en Palestine, et même dans le Languedoc; vainement avait-il défendu l'étude du Droit, la lecture des écrivains de la Grèce et de l'ancienne Rome, enrichi le Saint-Siége par la vente des indulgences, trafic honteux qui, justifiant le vice et le crime, perpétuait l'immoralité du monde : c'était en vain. Comme son prédécesseur Innocent III, il avait péri à la peine ; et Grégoire IX, qui lui succédait dans une même vie de tourmentes et de chagrins, était menacé du même destin. Rome avait méconnu sa mission sainte et profané la loi divine du Christ, Rome recevait la loi du temps.

Cependant une paix profonde régnait en France, chez le peuple et tous les gens de bien.

La reine Blanche profita du repos qu'elle lui laisse pour se livrer à l'éducation de ses enfants, de Louis *qu'elle ai-*

devant tous les autres. Le jeune roi entrait dans sa 1228
ième année. Il avait le germe de toutes les vertus ; son
était affectueux, sensible. Mais, nous l'avons dit plus
il portait déjà le joug d'une influence secrète et dan-
se, et qui donnait à la reine sa mère des soucis, des
es. Il avait un goût très-prononcé pour la solitude, et
té s'élevait jusqu'à l'exaltation. Il aurait préféré pour
ure une cabane dans la Judée au palais des rois, et
ironne du martyre à toutes les couronnes de la terre.
n mot, la vie du solitaire, la vie du cloître était à ses
la vraie vie. L'âme angélique de Louis avait reçu ces
ssions : elles étaient profondes ; et le spectacle du
partout répandu, des déportements monstrueux qui
raient tous les cœurs honnêtes, la corruption éhon-
'audace du vice, celle du crime même, exaltant de
n plus sa piété, et son mépris pour les couronnes, il
arrivé au point de croire le bien trop difficile à faire
les hommes, et même impossible. Dans son dédain
la royauté, il signait ses lettres, *Louis de Poissy.*—
porte le titre de roi ? répétait-il souvent, après les
Mendiants. Un ami sage et fidèle lui représenta qu'il
rtait, dans ces temps où la monarchie était violemment
née par les hauts barons, d'user de son titre. Il ré-
t : *qu'il ne se regardait que comme un roi de la fève,*
cela n'en valait pas la peine. Il se serait imposé des
s extrêmes et une sévère discipline si la reine sa mère
toléré. Il ne comprenait point la liberté de penser en
re religieuse, bien moins celle des cultes. Il n'y avait
lui qu'une seule foi permise, celle de l'Église ; et, libre,
ait combattu à outrance la foi des autres cultes.—

1228 *Un gentilhomme ne dispute point de la foi avec un juif, un mécréant*, avait-il dit; *il le doit tuer!* Il avait en horreur les Albigeois, il croyait fermement à toutes les énormités méchamment répandues sur eux par leurs ennemis, il en aurait vu avec joie l'entière extermination. Cependant, en dehors du cercle religieux, je veux dire dans l'ordre purement civil, Louis conservait au fond de son cœur un ardent amour de la justice, une vive et profonde affection pour le peuple, et en toutes choses une vénération sans exemple pour la reine sa mère. Mais enfin il était aisé de reconnaître que deux hommes s'annonçaient chez lui : l'homme de Blanche, voué à la justice, à la raison, aux grandes choses; et l'homme de l'Église, préparé et formé par les frères Mendiants, qu'il aimait avec prédilection. Le mépris des couronnes terrestres et celui des richesses que tout l'ordre professait, leur pauvreté volontaire, le ravissaient, et enflammaient toujours davantage ses esprits. La vertu sublime au sein de la pauvreté lui apparaissait ce qu'elle est en effet, la première gloire, quand elle s'honore de la vérité.

La reine Blanche, redevenue, par la mort de Louis VIII, maîtresse absolue de l'éducation de son fils, suivait avec les plus vives sollicitudes tous ces indices et pénétrait tous les germes favorables ou contraires qui se manifestaient chez le prince, les uns pour les diriger dans le bien, les autres pour les combattre ou les détruire : *elle veillait soigneusement sur les actions et sur la conduite du jeune roi son fils, par dessus tous ceux qu'elle avait mis auprès de lui.* Elle s'appliqua plus encore par les actes et les faits à lui donner une âme libérale, *animum liberalem*, à ne craindre nulle *adversité*, à prendre pour règle constante *la Piété et la*

Justice, pietate et justitia, à lui persuader que tout est 1228
grand dans le Christianisme, que le culte du Christ est celui du bien, et que le vrai chrétien doit saisir toute occasion de le faire; que le bien seul approche l'homme de la Divinité, et que plus il est grand et difficile, plus l'homme s'identifie avec elle. Le bien qu'on fait au peuple, disait-elle, sanctifie toutes les couronnes. Il n'est pas vrai qu'il soit trop difficile à faire, et même impossible : avec les hommes peut-être; mais avec Dieu tout est possible. Blanche avait le droit d'annoncer cette foi, elle qui avait relevé ses peuples d'une abjection de treize siècles par le travail et la liberté. Un roi, poursuivait-elle, ne doit pas s'ensevelir dans une vie de repos, dans la prière : il doit faire des actions qui le mènent à l'immortalité ; il faut qu'il reste dans la mémoire des hommes. Ce ne sont pas les louanges des contemporains, de ceux qui l'approchent qu'il en doit croire : il n'y a de juge sincère que la postérité. Elle lui faisait mettre sous les yeux l'histoire des rois ses prédécesseurs : leurs vices ou leurs vertus, les qualités, les faiblesses; le bien, s'ils l'ont fait, le mal, tout était exposé à nu et avec sévérité. Elle étudiait avec lui l'état actuel des choses en France, les mœurs, les caractères, les besoins, les ressources : dans le conseil ou dans l'intimité, toutes les questions étaient agitées, approfondies et résolues devant lui; il connaissait tout : la reine lui apprenait à juger toutes choses et à prendre dans les circonstances graves une résolution prompte. Elle lui faisait endurer le travail, la peine, les fatigues; et le jeune prince, d'un courage grand, instinctif, les supportait bravement. Plus il est jeune et délicat, *chétif*, comme on le dit, plus il doit faire et pratiquer

1228 tout ce qui donne la force, éviter tout ce qui l'ôte, (
ver à tous par des actes, qu'il peut. Sa pudique v
la tenait toujours en éveil; à toute heure, la nuit,
elle arrivait près de lui. Elle avait compris que l
roi était porté aux sensations ardentes avant l'âge; (
alarma. La surveillance attentive et scrupuleuse (
de Soisi ou de Pierre de Laon, ses chevaliers pri
couchaient tour à tour, selon l'usage féodal, au pied
lit, ne la rassurait pas : elle voulait tout connaît
juger par elle-même; et le jeune roi reçut des chá
rigoureux : il fut même frappé : *Si la couche n'es*
dit-elle, *l'âme est atteinte et bientôt consumée* : —*Ro*
mon fils, je vous aime plus qu'aucune chose du m
si, j'aimerais mieux vous voir mourir que de vo
mort devant Dieu, par la perte de votre innocence.

Ces paroles firent sur le cœur de Louis une impre
effaçable. Il connaissait la reine sa mère, toute sa te
passionnée pour lui; il savait que chez elle un mot
fait et la parole la vérité. Il eut souvent à la bouc
la suite ces paroles arrachées à Blanche par l'ap
sion maternelle; et il les citait comme un des actes
extraordinaires de la vie de cette grande princ
prouva dans tout le cours de la sienne qu'elles n'étaie
vaines : Louis fut le plus continent des hommes.
vail était le correctif des trop vives ardeurs. Lou
pour émule dans ses études la princesse Isabelle, s
Isabelle avait reçu de la nature une haute intel
la force et une extraordinaire générosité de cœur. I
tageait la même éducation que son frère; mêmes
mêmes exercices, mêmes travaux. Le latin, qui

langue parlée ou écrite dans la haute société, lui était aussi 1228
familière que la langue romance, celle du pays; elle l'écrivit avec élégance et une grande pureté. Elle étudiait avec son frère dans les originaux, la Bible, l'Écriture sainte, la Vie des Pères et l'histoire des anciens temps. Platon, Aristote et Cicéron entraient dans leurs études, encore que les pontifes en défendissent la lecture.

L'un et l'autre faisaient un recueil des beaux faits, des nobles actions, des belles paroles qui les frappaient le plus, et ils en nourrissaient leur mémoire.

Mais l'étude n'était pas la seule occupation offerte aux développements de leurs forces, à l'heureux et utile emploi du temps. Un travail manuel, vrai travail, était encore là comme une nécessité. Non seulement il avait pour objet de fortifier le prince et le préserver *de la nonchalance*, mais encore, accueilli et enduré par lui, il devenait un exemple pour ces innombrables populations qui vivaient d'aumônes et de paresse. Blanche lui avait fait quitter ses jeux avec ses oiseaux et ses chiens, habitudes féodales; il pêchait au filet, et la table royale était souvent pourvue, les jours maigres, de son poisson. Il allait s'ébattre dans les bois, à la chasse, dans le vaste champ des Joutes. Il franchissait les fossés, escaladait les murailles, montait une échelle mobile, bravait la pluie, les vents, les tempêtes, surmontait tous les obstacles : et au retour, fatigué, il trouvait l'absolu du repos salutaire.

Il était d'autres travaux dont l'histoire ne saurait trop rappeler le souvenir : les cœurs honnêtes l'aimeront.

La reine Blanche, suzeraine, avait vécu de la vie des champs : nous l'avons vu, elle présidait à tous les travaux;

1228 moissons, vendanges, récoltes, culture, tout se faisait par ses ordres et sous ses yeux. Régente, il n'y eut rien de changé, et ses propres fiefs, joints aux domaines de la couronne, multipliaient les travaux sans les faire négliger : sa prodigieuse activité suppléait à tout. Ainsi, au temps des moissons, à Paris, couvert de vignes et de champs, elle quittait le bas pays, et allait s'établir, avec toute sa famille et sa cour, dans l'habitation royale du faubourg Saint-Marceau, vaste manoir qui avait ses granges, son pressoir un parc très-étendu, de belles eaux abondamment empoissonnées, comme celles de tous ses nombreux manoirs, e vingt-cinq arpents en culture. Une culture bien plus considérable y apportait ses riches tributs : c'était celle du *Clos-au-Roi*, qui s'étendait du fief des Mureaux, près de la Bourbe, à Notre-Dame des Champs. Blanche, avec la permission de l'évêque et payant redevance, établissait u marché dans le cloître Saint-Benoît pour le temps des moissons et des vendanges. Il était bientôt pourvu de pain, d viande et de vin, et les moissons, les vendanges commençaient. Ses enfants, confondus avec le peuple, y prenaient part. Ce n'était pas en manière de passe-temps et de je que la princesse Isabelle, un panier au bras, et la serpett à la main, coupait le raisin ; que le roi Louis, son frère recevait le raisin des paniers et le portait dans la tonnelle que ses jeunes frères imitaient selon leur âge et leur force C'était par un travail sérieux, qui sentait la peine et l condition de l'homme ici-bas. Ce pieux exemple éta bientôt fécond en imitation, et l'on ne croyait plus aus généralement que le travail de la main et du corps éta un déshonneur ; qu'il assimilait aux esclaves, aux main

mortables, espèces d'animaux voués aux grossiers travaux, 1226
à tous les servages, par les seigneurs et les suzerains, qui étaient les seuls êtres réputés *hommes*. Blanche voulait prouver que le travail ennoblit, et elle et son fils à son exemple se faisaient un honneur de la peine et du labeur. Aux heures des repas, assistant aux banquets des champs, ses enfants y répandaient la joie la plus douce, celle des âmes pures, et recevaient, heureux, émus, les bénédictions du peuple convive, du peuple qui travaille. Blanche n'en accueillait point d'autre.

C'était l'usage dans toutes les maisons riches d'admettre à sa table les pauvres mendiants et de leur laver les pieds ; c'était même un acte de la plus insigne piété, et qui devait concilier au pécheur les grâces du ciel. Ce culte du pauvre était sincère pour plusieurs ; pour le plus grand nombre il était une hypocrisie, ou une forme sans effet moral. Ce spectacle ravissait le jeune roi Louis. Blanche ne l'admettait point chez elle, et voulait chacun à sa place : elle n'aurait point lavé les pieds du pauvre par humilité ; elle avait d'autres soins d'une plus haute utilité. Elle buvait seule dans son *hanap*, il n'aurait point circulé de main en main, et ses enfants l'imitaient. Les moissons ou les vendanges successivement finies dans tous ses domaines, toutes les récoltes dans les granges, le vin sorti du pressoir et dans les celliers, Blanche revenait à Paris, et y suivait d'autres travaux, d'autres exercices.

Elle ne tolérait point de jeux frivoles, puérils : *Les choses puériles*, disait-elle, *perdent l'homme*. Le délassement intérieur était la conversation, libre, sans contrainte, et le seul jeu permis, les échecs, quoiqu'il fût défendu par les

1226 bulles du Vatican. Elle ne souffrait pas que le roi se fît habiller ou chausser par son chevalier privé : il s'habillait ou se chaussait lui-même ; pudique exemple pour les seigneurs, dont l'obscène nudité était un privilége féodal. Tout est grave dans la vie d'un roi, disait-elle, tout y est sérieux : quoi de plus sérieux, de plus grave que le gouvernement d'un peuple, et la nécessité de l'exemple? Repoussez la flatterie et les mauvais conseillers, répétait-elle : rappelez-vous cet empereur qui disait : *Il y a moins de mal à avoir un mauvais empereur que de mauvais conseillers, parce que aisément plusieurs peuvent entraîner un seul, mais un seul ne peut entraîner plusieurs.* Elle répétait plus souvent encore : *Faites taire la calomnie, elle laisse son venin.—Gardez votre règne et défendez-le de vos ennemis,* disait à son tour au jeune roi le noble et généreux Guarin. *Conservez votre honneur ; faites justice à chacun, et maintenez le profit commun. Connoissez votre droit et l'aultrui droit, ne cédez jamais sur le droit de Régale.* Et ce grand homme, le plus éclairé qu'il y eût en France, l'en instruisait. Montmorency, le vainqueur de l'imprenable Château-Gaillard, sous Philippe-Auguste, de Niort, Saint-Jean d'Angely et la Rochelle, sous Louis VIII, un des héros les plus illustres de Bovines, l'instruisait dans le métier des armes. Jean de Nesle, le chevalier le plus parfait de son temps, lui faisait aimer tous les devoirs de la vraie chevalerie. Gauthier Cornut, l'apôtre de la tolérance, Guillaume de Berruyer, archevêque de Bourges, habile homme d'État, et l'honneur du culte chrétien; Gauthier, évêque de Chartres, noblement digne de la noble amitié dont Blanche l'honorait; Robert de Sorbonne, le plus pur modèle de la

prud'homie, l'entretenaient des vérités du culte chrétien : 1228
Un prud'homme vaut mieux qu'un dévot, disaient-ils au prince, et ils le prouvaient par l'exemple. Et dans la nécessité d'admettre la preuve par témoins, ils disaient encore : *Tout soupçon doibt estre estrange à tout prud'homme.*

Blanche assistait aux leçons : toujours présente à tout, et présidant à tout, rien ne lui échappait. Le dimanche et les fêtes elle les conduisait elle-même aux offices. Louis, assis comme le peuple et avec le peuple sur le foin ou sur la paille, même en hiver, écoutait le sermon, recueillait les leçons qui descendaient du haut de la chaire de vérité. Blanche appelait toujours à ce pieux ministère les prédicateurs les plus célèbres, et qu'elle connaissait les plus capables de dire la vérité sans ménagement. Ils prenaient pour texte les devoirs d'un roi, ceux du vrai chrétien, la grandeur du Christianisme, les beautés de la morale, de la vertu, la divine charité, les merveilles de la création. Robert de Sorbonne, jeune encore, le frère Hugues de Digne, le plus célèbre de tous et le plus touchant, homme d'une vertu sublime et l'éternel honneur de l'ordre Mendiant, étaient les plus goûtés de Louis. Il aimait tendrement Robert, l'admettait souvent à sa table, et le faisait asseoir à ses côtés.

L'éducation de ses autres fils était aussi l'objet de ses plus chères sollicitudes, et chacun selon son âge et son caractère. Blanche avait nourri de son lait tous ses enfants ; elle les élevait comme elle avait été élevée elle-même par sa mère, Éléonore d'Angleterre, de noble mémoire. Robert, comme le second de ses fils et pouvant succéder à la couronne, appelait le premier, après Louis, toute son attention. L'âme de ce jeune prince était pure de tout pen-

chant vicieux : bon, vrai, loyal, il annonçait une vaillan innée ; mais, fougueux, il la fit, très-jeune encore, prés ger téméraire. Combattre pour le Christ était sa passio dominante, et périr pour lui, une gloire digne d'envie Alphonse, le plus calme et le plus sage des fils de Blanche promettait un prince généreux, populaire, ami des lois e de la liberté. Les deux plus jeunes, Jean et Philippe moururent en bas âge. Charles causa bientôt de vive alarmes à la reine sa mère. Ses instincts étaient violents ; i se montrait *sans affection ;* on eût dit qu'il avait reçu e naissant le génie féodal, et qu'il pèserait de tout son poid sur l'État si jamais il était appelé à le gouverner. Il éta absolu, jaloux, jouait avec emportement, aimait les ri chesses. Doué d'une grande intelligence, il avait la plu haute idée de lui-même, et si ses penchants n'éclataien point, c'est que l'ascendant et l'autorité de sa mère le comprimaient. Il suivait avec ses frères, avec sa sœur, l chemin tracé de la main de Blanche, la plus vigoureuse e la plus sage qui fut jamais. Elle les attachait les uns au autres par une vie d'affection que l'on ne saurait trop rap peler. Leur union fera leur force, ce fut une des réflexion qu'elle proposait sans cesse à leur attention. Aux ensei gnements particuliers pour chacun, elle ajoutait toujou les instructions générales. Elle leur faisait aimer la véri pour elle-même, et les habituait à la dire sans l'affirme par le serment. Le mensonge était partout, dans toutes l bouches, et pour affirmer on usait familièrement des jur ments les plus impies, et tels qu'une plume honnête n'o serait les faire présumer. On les mêlait à toutes choses, comme des expressions naturelles. Il arriva un jour au r

de jurer *par les saints de céans;* il en fut repris, et il remplaça cette affirmation par l'expression : *En nom de moi.* On lui fit remarquer que c'était s'égaler à Dieu, au nom de qui l'on jurait en justice ; il supprima également cette formule, et pour affirmer désormais il se borna à dire : *Vraiment, c'est ainsi*; ou, dans le cas contraire : *Non est.*

Blanche les habitua à être *gracieux et aimables à toutes gens,* à honorer partout le *prud'homme,* à ne *mépriser personne* (*nulle ne doibt despire,* comme on disait alors). Ils ne tutoyaient point; le tutoyement était l'insigne du mépris. Elle les exerçait à bien parler. Elle faisait un culte de la foi jurée, de la parole donnée, de la promesse offerte. Elle les conduisait elle-même dans les hôpitaux, dans les maladreries, si communes, qu'il n'y avait pas un bourg en France qui n'eût sa ladrerie, et souvent plusieurs. Elle leur fit donner des notions générales en médecine : ils connurent le pouls, la fièvre; ils savaient saigner.

Quand ils étaient malades, elle les soignait elle-même; et cette reine si courageuse dans l'adversité, si vaillante devant le péril, était éperdue à la seule pensée de celui qui les menaçait. Mais l'angoisse de la douleur était encore l'occasion d'un haut enseignement; car elle appelait auprès de son enfant en danger un médecin juif, s'il était vraiment capable, et le Juif reconnu l'homme utile cessait d'apparaître odieux ; elle imposait ainsi la tolérance, la première vertu des rois et le premier besoin de l'homme.

Elle s'appliquait incessamment à inspirer à ses enfants l'esprit de conciliation, comme le plus nécessaire de tous dans ces temps de querelles, d'offenses et de troubles. *Dieu dit,* leur répétait-elle avec affection, *Dieu dit : Bénis*

1228 *soient tous les appaiseurs* (*) ; et pour calmer les querelles ou les esprits irrités, la mère et les enfants avaient toujours à la bouche ces mots naïfs et touchants : *Reposez-vous.*

Dans les solennités publiques, au jour des grands festins, elle prévenait sur eux l'effet de la magnificence des vêtements et des somptuosités de la table, dont il n'est point donné de qualifier l'excès chez les seigneurs : « Ils devaient » se croire en présence de Dieu, disait-elle, se montrer » dignes d'y être, s'humilier d'autant plus devant lui qu'*il* » *les a fait naître des plus grands du monde;* qu'ils regar- » dent la parure, dont les *Riches-hommes* sont si vains et » si passionnés, comme une pesante nécessité. — Évitez » avec courage les habitudes mauvaises tandis que vous » êtes jeunes; vieux, vous ne pourrez les détruire, non » plus que le noir Africain ne peut changer la couleur de » sa peau et le léopard ses bigarrures. Distinguez la cha- » rité de l'aumône ; l'une élève et protége, l'autre dégrade. » Prévenez la calomnie, répétait-elle sans cesse, *elle laisse* » *son venin.* » Elle disait à Charles : *Le courage et la vertu sont au-dessus de la fortune*. Elle élevait tous ses enfants pour régner, sinon pour être un jour les ministres les plus capables et les plus fidèles de leur frère ; et voulant inspirer à tous l'amour des peuples et le sentiment de leurs maux pour en triompher, elle leur imposait comme règle de conduite sociale la maxime des Ibères et des Aquitains : *Ad calculos revertere; retourner à l'origine.*

La vie intérieure de Blanche était à elle seule une leçon de tous les instants : aux actions et aux paroles elle joignait les *enseignements muets;* ce n'étaient pas les moins

(*) *Benoits soyent tuit li appaiseurs.*

ınts. Le soir, la royale famille réunie se livrait au 1228
ıe de la conversation libre, familière. Le salon éclairé
lambeau de cire haut de trois pieds et de la grosseur
tête, les dames faisaient de la tapisserie, *toutes sortes
rages à l'aiguille en fil d'or, d'argent, de soie*, aussi
scis et rézeaux damassez. La princesse Isabelle, d'or-
'e, filait au fuseau ; et son travail était destiné à l'hon-
pauvreté, à l'infortune secrète. Elle se montra durant
ıurs jours très-occupée d'un bonnet. Le roi son frère
demanda ; elle lui répondit en souriant qu'il était
ıé au *Roi des rois*, voulant dire Jésus-Christ, que
rai chrétien doit honorer dans la personne du pauvre.
fet, on découvrit le pauvre homme malade à qui elle
t porté. Mais ses dames, heureuses d'avoir ce bonnet,
'ent chercher, donnant au malheureux un autre bon-
, de l'argent. Blanche voyait tout. Elle s'aperçut un
que la jeune princesse regardait avec ravissement l'ex-
linaire beauté de sa main tournant le fuseau : *Cette
est périssable*, lui dit Blanche; *un jour elle sera
chée : cultivez les beautés de l'âme, elles ne périssent
, et par elles vous mériterez de vivre dans la mémoire
ommes* (58).
ınche admettait dans le cercle de la famille des amis
us les rangs, de toutes les conditions, et qu'un mérite
recommandait à son estime, à ses nobles affections.
nembres du conseil d'État, Albéric Cornut, neveu de
ıevêque de Sens, et célèbre professeur dans l'un et
'e Droit; Robert de Sorbonne, héroïquement voué à
ignement des *Pauvres*, par ses vertus angéliques et par
ıccès, et qui avait fait un titre d'honneur d'une appel-

1228 lation vouée au mépris : les *Pauvres Maîtres*, les *Sorbo-nistes;* les bourgeois de Paris les plus notables, et protecteurs nés de l'enseignement du pauvre : les Gentien, l Thibaut-Odet, les Quincampoix, et Mucet, et Thiberre, Cholet, et Le Loup, et Commin, et *Point-l'Ane* (*Pungens Asinus*), le plus distingué de tous. En possession d'u fortune immense, doué du cœur le plus noble et le pl généreux, on le voyait toujours associé à toutes les actio ou les entreprises les plus utiles au pays.

Rien de plus touchant dans l'histoire des rois que l'a cueil dont le jeune roi honorait le mérite, l'homme vra ment prud'homme. Il se levait à son arrivée, s'avanç vers lui; souvent il approchait lui-même le siége où il faisait asseoir. On le vit un jour se précipiter vers une fen tre ouverte pour la fermer sur le chancelier Guarin, q était souffrant. Louis se montrait d'une grande courtoisi même pour ses frères. Il ne souffrait point que sa sœur la belle pliât le genou devant lui pour le saluer, selon l'usa féodal; il s'empressait de lui présenter la main et de relever. Il se montrait aussi très-affectueux, très-famili avec le peuple. Enfin c'était toujours, en toutes choses partout, en ville, aux champs, dans le palais, dans le ma noir, la vie de famille, l'union, la fusion des personnes des rangs, en un mot, la confraternité des populations, le régime féodal avait maintenu durant tant de siècles d classements de fer, et rendu l'homme étranger à l'homm étranger à lui-même. Les dames de la cour, les amies l plus chères de Blanche, Alix, la plus aimée; la rei Yzembore; Mathilde de Courtenay, la plus généreuse d suzeraines; sa fille Agnès, la plus riche héritière de l

et la plus belle, si la reine Blanche, par un de ces tme
iènes de la nature, toujours jeune, ne l'eût effacée ;
:essc Isabelle, qui ne le cédait à aucune en beauté
urpassait toutes en vertus, en dévoucment filial ;
le de Boulogne ; Alisia Mignon, bourgeoise de Cor-
utes les dames de Blanche ; celles d'Isabelle, Louise
sement, sa gouvernante ; Agnès d'Harcourt, son
outes répandaient un vif éclat sur le cercle royal de la
populaire. Elle formait un monde à part, donnait
nple grand, salutaire, et qui faisait des imitateurs.
le donnait en toutes choses. Le droit de gîte était un
its féodaux les plus exorbitants, et quoique l'affran-
ient de toute Commune en stipulât l'extinction,
lemeurait, et chez les officiers même de la couronne.
ivée des seigneurs dans leurs fiefs, souvent inopi-
us ceux qui relevaient d'eux étaient obligés de four-
te leur cour de vivres pour les hommes et les che-
le logements, de lits, de linge, et même d'usten-
e cuisine. Les maisons étaient au pillage ; c'était
comme un point d'honneur d'enlever avec adresse
le possesseur voulait soustraire à la rapacité des
ts. Il demeurait debout en présence de son seigneur,
et dans les salles. Il ne pouvait s'asseoir qu'à un
signe de son suzerain. Sa femme, ses filles, et jus-
servantes, étaient souvent insultées. Ce droit odieux
t encore dans toute sa plénitude chez les suzerains
s. Blanche l'avait anéanti dans ses domaines ; et
: sa vie de famille avec le peuple lui avait fait multi-
es habitations, que les châteaux et fiefs de la cou-
étaient innombrables, quand cette bonne princesse

1238 partait pour un de ses domaines, elle se faisait pré
vastes chariots qui emportaient les lits complets, *c*
draps, pointes et custodes, le linge de table et la
de cuisine, en un mot, tous les objets nécessaires au

Un jour, c'était dans l'arrière-saison, la fami
se rendre à Châteauneuf-sur-Loire, entre Sully et
Les ordres du départ étaient donnés pour cinq h
matin. La princesse Isabelle, prolongeant sa priè
restée à genoux au pied de son lit, sur l'estrade,
loppée dans la custode. Ses femmes l'attendaient
pièce voisine. Le *sommier du bagage*, trompé p
lence, arrive, saisit vivement et la custode et la p
qui jette un grand cri : ses femmes accourent ;
Blanche, qui entend le mouvement, se précipite a
mais de grands éclats de rire la rassurent avant mé
river à la chambre de sa fille bien aimée : elle rit
de la méprise du pauvre sommelier, qui s'éta
éperdu. Elle le fit appeler, lui dit des paroles d
Isabelle y mêla les siennes, et toute la famille pa
le manoir.

Pas un seul de ces voyages, de ces séjours, qui f
pour l'éducation et qui restât sans un acte d'huma
roi, les jeunes princes et Isabelle allaient à la r
de l'honnête pauvreté souffrante, de l'infortune s
imméritée. C'est dans une de ces pieuses excurs
la princesse Isabelle découvrit la cruelle extré
Mme de Méru, expirante de misère. Et le roi L
jour, sortant de Châteauneuf, vit une pauvre femm
de sa mesoncelle, tenant à sa main un morceau de
s'approcha d'elle : *Et puis*, dit-elle, *mon mari qui*

malade se norit de cest paing qui est de l'aumône. Le roi 1228
prit le pain, il le goûta et dit qu'il était mauvais, et entrant aussitôt chez le pauvre malade, il lui donna des soins et de l'argent.

Mais les actes de bonté et de bienfaisance de la royale famille étaient à la fois un naïf enseignement de la vérité. Ils se faisaient toujours précéder chez les malheureux, le roi et les princes par leurs chevaliers, Isabelle par ses dames, qui avertissaient de ne point tromper; car, la vérité offensée, ils ne pouvaient obtenir aucun secours.

La justice, dans ces voyages et ces séjours, partout, était toujours une solennité. Prompte et souvent soudaine, elle n'était jamais à charge au peuple. Dans les différends entre le pauvre et le riche, le puissant et le faible, Louis, passionné pour la justice et l'humanité, à l'exemple de la reine sa mère, se plaçait toujours du côté du pauvre, du faible, comme pour l'encourager à la plainte, à la défense, et toujours un jugement équitable venait justifier l'antique adage de la monarchie dans la personne du roi : *Sa main ne nuit à personne.*

Cette justice improvisée, populaire, nous l'avons vu, se rendait souvent aux portes des villes ou du palais, à la manière des Gaulois, des Hébreux, ou sous un arbre dans les champs, les jardins, souvent dans la chambre même du roi, assis sur l'estrade du pied de son lit, et les juges sur un tapis.

La religion, qui alors présidait à tout, n'était pas seulement célébrée dans les églises et en public par la pieuse famille; elle avait encore chez elle le culte du foyer, son dernier et pur refuge quand les hommes l'abandonnent ou

1228 l'outragent. Chacune des habitations du roi et de Blanche, la plus étroite même, avait un oratoire où la prière se faisait en commun.

Tous les historiens sont unanimes pour célébrer l'éducation que la reine Blanche donna à ses enfants, et qui semble appartenir en effet aux siècles les plus éclairés. Il n'est point d'éloges, disent-ils, qui ne soient au-dessous de ses mérites.

Cependant la Régente poursuivait sa noble gouverne ave sagesse, activité et vigueur. Elle ne négligeait aucune occasion de conquérir à son fils de nouveaux amis, à l'État de nouveaux partisans. Grâces, bienfaits, munificences, charités nobles, manières polies, courtoises, paroles pleines d'affection et d'urbanité, un extraordinaire entraînement de cœur et d'esprit, telles étaient ses armes pour gagner ceux que l'événement de la régence devait lui soumettre. Elle n'a aucune pensée de guerre, de conquêtes, mais elle a au plus haut degré la pensée de faire cesser ces éternels combats de seigneur à seigneur, et de tous contre leur roi; de faire tomber en désuétude devant des usages humains, devant un régime noblement civilisateur, toutes ces vieilles coutumes barbares qu'elle ne peut détruire par le fait de son autorité, et qui perpétuent l'ignorance de l'homme et son abjection. Elle reçoit la soumission d'Olivier de Thermes, fils de Raymond, seigneur de Thermes, en Languedoc, fameux partisan du comte de Toulouse. Lui et son beau-frère Bernard se rendent à Vincennes et traitent de leur château, qu'ils *quittent* à l'archevêque de Narbonne, et à l'évêque de Carcassonne. Le vicomte de Thouars, le mari en secondes noces de la duchesse douairière de Bre-

tagne, Constance, vient faire hommage-lige au roi : il jure 1228
qu'il lui fera même service qu'au seigneur du Poitou, qu'il lui gardera fidélité, et qu'il aidera la Régente sa mère dans la tenue et administration de son Bail, *ad observandum Ballium suum,* jusqu'à l'âge légitime du roi.

Elle fait ou protége de nouveaux affranchissements, de nouvelles Communes. Saint-Eustache s'érige en paroisse, de simple chapellenie qu'elle était, et moyennant redevance au curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui relevait à son tour de l'évêque de Paris. Saint-Germain en Laye, le Pecq, Filleucourt, et autres Communes limitrophes, sont affranchies du droit de gîte; elles ne seront plus tenues de fournir la cour de lits. On vit aussi s'accomplir sous sa protection le vœu des sergents d'armes qui gardaient le pont de Bovines durant le combat. Ils avaient promis à sainte Catherine de fonder une église en son honneur si l'armée gagnait la victoire ; jusqu'ici ils n'avaient pu accomplir leur vœu. Aidés du roi Louis et de Blanche, et réunis aux chanoines du Val des Écoliers, à Langres, qui voulaient avoir à Paris une maison d'où les jeunes gens de leur ordre pussent suivre l'Université, ils purent consommer un acte qui se rattachait à un triomphe immortel. L'église fondée sous le nom de *Sainte-Catherine du Val des Écoliers* fut comptée au nombre des établissements utiles. Ceux de la *Maison-Dieu* (59) et des *Filles-Dieu* furent de ce nombre. Les *Filles-Dieu* offrait un plus grave caractère d'utilité morale. Il reçut de grandes améliorations. Il avait été fondé en 1226 pour recueillir les filles publiques qui n'avaient pas perdu toute honte : elles trouvaient dans cette retraite le travail, une

1228 sage direction, un régime doux. Les mœurs publiques en furent améliorées, et la stupide obscénité du libertinage fut moins effrontée. La grande Confrérie des bourgeois de Paris fondait un grand nombre d'écoles, de bourses, sous l'habile et sage direction de Robert de Sorbonne, ou des *Pauvres Maîtres* qu'il formait à l'enseignement. On vit s'élever aussi l'abbaye de Long-Pont. La dédicace en fut faite en grande solennité par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, qui célébra le sacre, et en présence du roi Louis et de la reine Blanche. Ce prélat servit de grand maître au festin, et, suivant l'usage féodal, il laissa à l'abbaye les couteaux de la table et ceux des convives.

La même année s'éleva la fameuse abbaye de Royaumont, près de Clermont en Beauvoisis, à une lieue environ d'Asnières, ancienne résidence royale. On y consacra le prix des pierreries du feu roi Louis VIII, et qu'il avait destiné à la fondation d'une riche abbaye. Louis et Blanche y ajoutèrent de leurs deniers. L'abbaye coûta 100,000 livres à bâtir. On y vit le roi Louis se mêler souvent aux ouvriers, et porter avec un de ses chevaliers la civière chargée de pierres ou de mortier, donnant ici, comme dans la vie des champs, l'exemple du travail et de l'humilité. L'abbaye de Royaumont fut en possession d'un vaste domaine, de bois magnifiques, de grandes cultures : soumis à l'ordre de Cîteaux, ses moines, hommes de travail, en furent les principaux cultivateurs. Comme la reine Alix à l'abbaye du Jard, la reine Blanche appela à celle de Royaumont des hommes distingués par leur savoir et leurs bonnes mœurs, par une raison élevée, un jugement solide; et cette abbaye, dévouée au pays, à l'État, servit alors

l et l'autre de son influence religieuse et morale : elle 1228
pecta et défendit nos libertés Gallicanes, elle enseigna à
connaître, à les défendre. Royaumont devint la solitude
rie du roi Louis, de même que celle du Lys était pour
reine sa mère un refuge de prédilection contre les cha-
ins et les soucis du trône. La mère et le fils goûtaient
ns ces solitudes paisibles les consolations de l'amitié;
Louis reçut souvent à Royaumont des conseils sages,
mme nous le verrons plus tard.

Ces conseils de la sagesse ne pouvaient faillir au roi
uis. L'année 1228 voyait introniser au siége de Paris
uillaume d'Auvergne, prélat ami du pays et de l'huma-
ité, homme d'une raison puissante. Son intronisation doit
tre considérée comme un événement heureux dans un
mps de troubles et de corruption. Elle se fit en grande
mpe et solennité. Guillaume fut porté de la maison
piscopale à Notre-Dame par les quatre seigneurs feuda-
ires de l'évêché, soumis au devoir du *Portage*. Parmi
ux figure le comte de Bar-le-Duc, homme de l'évêque
le Paris touchant Torcy et ses dépendances : il en avait
été investi, selon l'usage féodal, par l'anneau d'or.

Mais tous ces événemens et ces fruits de la paix devaient
tre de nouveau troublés par l'ambition jalouse et déli-
ante des hauts barons. Dès le milieu de l'année, de
urdes menées, des trames nouvelles vinrent éprouver la
igilance de la reine Blanche. Pierre de Bretagne, ennemi
réconciliable, Enguerrand de Coucy, Philippe de Bou-
ogne, et beaucoup d'autres seigneurs, souvent réunis
ans le secret, méditaient un plan d'attaque dont les combi-
aisons, plus habilement conçues et plus multipliées, sem-

1228 blaient devoir amener un triomphe certain et décisif. Ils avaient fait l'expérience que, si diligens qu'ils fussent et quelque prompts que fussent leurs efforts réunis, ils seraient toujours devancés par la Régente, dont l'activité tenait vraiment du prodige. Ils changèrent de tactique. Pour obtenir le temps propice et se trouver prêts pour l'attaque comme pour la défense, ce n'est plus la Régente, ce n'est plus le roi, l'État, qu'ils vont directement attaquer, combattre; c'est Thibaut, Thibaut, qui a fait avorter la conjuration de Montlhéry, et par cette défection, comme ils disent, avait allumé chez eux la passion de la haine la plus furieuse et celle de la vengeance. Dans leur pensée, Thibaut, qu'ils redoutent comme le suzerain le plus puissant, une fois défait, ils auront facilement raison de la régence de Blanche et du roi lui-même; car ils veulent l'extinction de la famille royale, ils l'ont résolue ; nul doute historique sur ce point si grave. Alors vainqueurs, triomphants et libres, remettant la royauté en d'autres mains, ils partageront au gré de leur ambition, de leur orgueil et avarice tout ensemble, le pouvoir, les fiefs, toutes les richesses; ils abattront cet édifice social de Philippe-Auguste qui leur coûte leur indépendance et les courbe à la soumission, eux souverains absolus; ils relégueront la reine Blanche, qui continue le grand règne de ce prince, qui maintient et poursuit comme lui, comme Louis VI d'immortelle mémoire, le grand principe de l'unité monarchique, de l'unité de la France, telle que les Capets l'ont conçue et constituée.

Ils se montrent ennemis toujours plus irrités, plus jaloux, plus furieux et plus terribles, il faut l'avouer. Leur jalousie du pouvoir égale leur haine de l'obéissance, et

ur jalousie et leur haine n'ont plus de limites. Blanche 1229
ur est odieuse; à leurs yeux, elle est l'ennemi le plus redoutable de leur indépendance absolue, elle qui, rappelant es vieux usages de la monarchie communale, met sur la nême ligne la Commune et le suzerain, le plébéien possesseur d'un fief et le seigneur; qui protége et multiplie toujours plus formidables les affranchissements; elle qui racheta de l'esclavage le plus honteux des populations entières, et prouva le miracle possible de la liberté au milieu des fers réputés imbrisables; elle dont les domaines sont les plus riches, les plus populeux, les plus animés de toute la France, et qui montre fièrement un peuple où l'on ne comptait que des troupeaux de créatures, pareilles pour le butin aux troupeaux de bêtes immondes. Ce grand bienfait social, miracle en effet, si l'on ne savait que tout bien est possible en France, le pays aux instincts généreux, au sol propre à toutes les cultures, sous le ciel le plus doux; e grand bienfait social qui allait s'étendre, sous la main habile et vigoureuse de Blanche, à toute la nation, et qui en préparait infailliblement l'indépendance, valait à cette princesse non seulement l'inimitié indomptable et funeste des hauts barons, mais encore l'inimitié plus funeste peut-être d'un pouvoir savamment occulte et envahissant, qui ne tolérait sur la terre d'autre indépendance que la sienne. En un mot, ces grands faits politiques, l'état des choses sociales en France, présentaient évidemment la lutte de la liberté contre l'esclavage chez le suzerain, et contre Rome poursuivant toujours la chimère du pouvoir universel; enfin la lutte de la réforme sociale au sein même d'une corruption monstrueuse, laquelle était chez certains hommes un

moyen de gouverne. Cette vérité, aussi triste qu'elle est effroyable, ressort des faits mêmes, des événemens et des caractères : on ne peut le nier; elle montre toujours avec plus d'éclat et de majesté le génie du bien, Blanche, luttant avec héroïsme contre le génie du mal. C'est sa gloire!

Mais les motifs réels de leur nouvelle ligue, les hauts barons s'appliquent à les taire; ils ne produisent que les prétextes, qu'ils savent revêtir avec habileté de formes captieuses et mensongères. C'est donc en effet contre Thibaut qu'ils se déchaînent publiquement, et c'est avec fureur. Ils répandent sur lui des bruits monstrueux de calomnie et d'indignités. Ils les répandent avec une telle audace, qu'un grand nombre parmi la noblesse et parmi le peuple, étonnés, sinon convaincus, ont pris peu à peu Thibaut en aversion, en horreur. Ils l'accusent d'avoir empoisonné le roi Louis VIII, d'être lui seul l'auteur de sa mort, voulant arriver, lui, Thibaut, au trône de France, en épousant la reine Blanche, dont il était, disaient-ils, éperdument amoureux. Ils répandent avec la même audace et pareil mensonge que Philippe, comte de Boulogne, voulant venger la mort de son frère, *a défié* Thibaut, et que ce jeune seigneur a refusé le duel : ce prétendu refus, l'insigne de la lâcheté dans ces temps de justice à coups d'épée, couvrant Thibaut de mépris, accroît le nombre de ses ennemis et la désaffection de ses vassaux, lui naguère si aimé! « Non, » non, s'écriaient-ils, ce n'est point au roi que nous vou» lons nous en prendre dans cette guerre, ce n'est point » à la Régente, c'est à *l'empoisonneur du roi.* »

Philippe de Boulogne sera celui des conjurés qui lui déclarera la guerre : chacun d'eux réunira toutes ses forces;

lles seront au plus grand complet. Thibaut une fois atta-
qué, Pierre de Bretagne, soutenu de l'Angleterre, fera di-
ersion en Normandie sur les terres mêmes du roi ; et si le
oi, usant du droit que lui donne la loi des fiefs en *guerre*
rivée, commande aux seigneurs trève avec Thibaut, et
s appelle de leurs personnes dans l'armée royale pour
ombattre le comte Pierre, ils feindront de se rendre à son
ommandement ; mais ils n'arriveront qu'avec deux che-
aliers seulement (60). Le roi et la Régente marcheront ainsi
vec leurs ennemis mêmes, et la possibilité de l'enlève-
ent qui a échoué à Montlhéry se reproduira comme d'elle-
ême, le fils et la mère étant sans défiance. Ils feront la
uerre au cœur de l'hiver. La Régente jusqu'ici a triomphé
ans combattre ; elle a tout réduit par ses menées, par ses
ntrigues, répétaient-ils ; c'est au prix de ces menées, de
es intrigues, *esmouvant toute la France* (*), qu'elle a fait
ouronner son fils, qu'elle le maintient sur le trône, qu'elle
ègne. Quand il faudra tirer le glaive, rendre guerre pour
uerre, on verra le peu que vaut le courage d'une femme et
elui d'un enfant. Enfin Pierre de Bretagne jettera dans ses
ombreuses places bon nombre de troupes, dans Belesme
mprenable l'élite de ses Bretons, et si la Régente et le roi
sent tenter de faire le siége de cette place, ils y perdront
a moitié de leur armée : l'hiver fera le reste.

Cependant Pierre de Bretagne parvient à gagner et sou-
lever un grand nombre de hauts barons ; ils députent des
seigneurs normands auprès de Henri III, et à la fois des
seigneurs de Guyenne et Gascogne, du Poitou, qui s'y
endent de leur côté, ayant en tête l'archevêque de Bor-

(*) Voyez la note 37, à la fin du volume.

deaux, Bernard de Malemort : ils arrivent en Angleterre; ils sont très-honorablement reçus. Ils pressent le prince de passer la mer en personne. Jamais circonstance ne fut plus favorable, disent-ils; il trouvera en France des secours si nombreux, si puissants, qu'il lui sera facile de recouvrer tout son ancien héritage. Et ils ajoutent : *On n'attend que votre présence, et tout est à vous. Ce n'est plus une attaque partielle, une guerre vaine, douteuse; c'est une révolution dont il s'agit; toute la France se soulèvera : le succès est infaillible.* Henri convoque pour les fêtes de Noël un grand parlement à Oxford; mais les députés n'y entendent, n'y reçoivent que des paroles vagues. Hubert du Bourg, grand justicier, homme de sens et de raison, jugeait les hommes et les choses de son temps et en France et en Angleterre. Son avis était que le roi ne devait point sortir de son royaume, et son avis prévalut. Henri devait sa couronne au grand justicier du Bourg, il connaissait son expérience en affaires d'État; il se laissa, pour cette fois encore, gouverner par lui : il restera en Angleterre; mais il enverra en France son frère Richard avec un puissant secours en troupes, en argent.

Les conjurés sont alors si sûrs de leur fait, du succès, que déjà, dans les délibérations de leur plan d'attaque ou de défense, ils ont nommé, non pas un régent unique ni même un conseil de régence dont ils seraient les membres, mais un roi. Ils irritent l'orgueil et la jalousie de Philippe de Boulogne, ils se jouent de la simplicité de ses esprits : ce prince, dépourvu de sagesse, se laisse séduire, entraîner, et, président en titre et de fait du conseil, il croit que c'est lui en effet que les barons ont élu roi. Mais ce titre qui lui est donné, la présidence du

conseil où ils délibèrent encore, les honneurs qui lui sont 1228
rendus, et qui consomment son aveuglement, tout n'est que mensonge, imposture, formes trompeuses autant que perfides. Philippe n'est qu'un instrument pauvre dans les mains des factieux et le jouet honteux de leur ambition. Et le suzerain vraiment élu roi par eux à l'unanimité et avec acclamation par toute cette noblesse révoltée, c'est Enguerrand de Coucy II. Tandis que Philippe s'abuse et se nourrit de chimères royales, Coucy est proclamé roi par l'élection des rebelles. Ils ont fait faire la couronne d'or qui doit ceindre son front, et déjà il est paré de cette couronne, il tranche du souverain roi dans le conseil ou avec ses familiers, et pour la double honte de Philippe, qui ignore dans le conseil même ce qui s'y passe. Coucy est le roi élu, comme si ce suzerain était, par son caractère, son rang, sa puissance, dans les proportions politiques d'un si hardi projet.

Toutes ces menées liberticides sont ourdies dans le plus grand secret, et tout est prévu : ils le croient du moins. Thibaut vaincu, ils ont un successeur tout prêt à lui donner ; ce successeur, c'est Alix, cousine de ce seigneur, et de la branche aînée de Champagne, et dont les droits pouvaient être présentés, comme nous le verrons bientôt. Mais Alix est reine titulaire de Chypre ; sa prétention au comté de Champagne menaçant sa souveraineté honorifique, Rome prétendait à son tour être juge, et quelque secrète que fût la conjuration, le Saint-Siége en avait pénétré les vues quant à la reine Alix. Le pape Grégoire IX avait adressé au roi Louis et à Blanche, dès le mois d'août de l'année 1227, une bulle qui les avertissait de ne pas connaître

1228 de la question de droit à la succession du comté de Champagne de la part de la reine Alix, avant que le Saint-Siége ait reconnu et jugé si la reine de Chypre est ou non fille légitime. Par une autre bulle à même fin, adressée à l'archidiacre et aux chantres de Langres et de Châlons, il leur défend de rien entendre sur cette question, qu'Alix n'eût paru en personne ou par procureur devant le Consistoire, sous un délai indiqué, et où il sera authentiquement déclaré qu'elle est ou n'est pas la fille légitime du feu comte Henri, oncle de Thibaut. Il leur fait la défense formelle de rien entreprendre jusque là par force sur le comté de Champagne. Ces bulles du Saint-Siége portent un caractère de haute gravité ; car c'était dans le mépris des lois du pays ou de nos libertés Gallicanes que le pape évoquait au Consistoire une question de droit public que la juridiction française devait être seule appelée à juger. Nous verrons dans quels termes la Régente, sous l'autorité de ces mêmes lois, sut la résoudre.

Ainsi Thibaut n'était pas seulement, lui aussi, un prétexte de guerre et de troubles, de haine et de vengeance. Thibaut avait en réalité des ennemis très-nombreux et très-redoutables, les uns à découvert, les autres secrets et s'agitant dans l'ombre. Ceci exige quelque développement.

Le caractère de ce jeune seigneur nous est connu. L'issue du concile de Bourges, où, médiateur heureux, il était parvenu à conduire son cousin Raymond VII, et où il vit, contre toute attente et justice, la guerre Albigeoise résolue, Raymond excommunié, dépouillé, avait irrité ses esprits, et plein de colère, imprudent et sans justice à son tour, il était entré dans une ligue que tout lui commandait

repousser. Mais Thibaut avait une grande supériorité intelligence; il jugeait son siècle et les hommes, les choses et les nécessités. Sa verve poétique, inspirée par amour du bien et de l'humanité, mettait à nu les vices de son temps, et dans quelque rang ou condition qu'ils fussent. Thibaut frappait sans acception de personne, et Rome, et le clergé, et les barons. La censure des vices resta rarement sans vengeance; ce n'est pas sans frémir de colère que les corrompus et les méchants entendaient chanter partout dans les communes et les villes, dans les châteaux et les monastères même :

« Le temps est plein de félonie, d'envie, de trahison, de mépris, de mauvaise foi : *il est sans bien*. Nous, barons, *faisons empirer le siècle*, et l'on voit excommunier ceux qui montrent le plus de raison.

» Le siècle est plein de grandes choses et de petits exploits. Les hommes sont abîmés de malheurs. Nul ne pense à faire ce qu'il doit. C'est le mal que l'on cherche, que l'on aime, et Dieu est oublié. Il est prouvé que nous sommes pleins de rage, perdus d'orgueil, de convoitise, de luxure, de félonie. Rien de plus rare dans ce siècle qu'un prud'homme : tous les péchés commencent et finissent en nous.

» Dans cette guerre (la guerre Albigeoise), le bien, le droit et la pitié n'ont jamais aucune part; mais on y voit au plus haut degré l'orgueil, la félonie, la trahison, une audace féroce, et par-dessus tout le mensonge. Et sinon les guerriers, si passionnés pour les armes, les prêtres, laissant les sermons, guerroient et tuent les gens.

» Le pape nous fait tout souffrir, et il frappe sur *qui-*

1228 » *conque peut valoir*. Oui, parmi les barons, un grand » nombre est à blâmer ; ils mentent, ils trompent, ils font » retomber sur eux le mal. *A qui cherche le mal le mal ne » doit faillir* (*).

» C'est ce siècle où il nous faut verser si Dieu ne fait » finir la bataille. L'Antechrist vient : vous pouvez le re» connaître aux malices de l'ennemi.

» Sachez quels sont les vils animaux qui tuent Dieu et » ses enfants : ce sont les papelards, eux étrangers au » monde, eux tout ordures, eux *infects et tout méchants*. » Par leurs fausses paroles, ils égorgent tout le peuple in» nocent, et qui sont tous enfants de Dieu. Les pape» lards leur ont enlevé toute joie, toute consolation, toute » paix. Que sur eux retombe *le grand fais !* et que Dieu » nous donne de le servir, de l'aimer ! »

Tels étaient les chants de Thibaut, autant de causes de haines nouvelles : toute la France retentissait incessamment de ses chants.

Tous les bruits de mort, d'empoisonnement, amoncelés sur ce seigneur; ces menaces de *guerre privée*, disaient assez l'orage près d'éclater. Grégoire IX, qui voulait poursuivre la guerre contre les Albigeois, et qui voyait dans les troubles de la France un obstacle à la victoire, donna ordre au légat d'offrir ses services au roi et à la Régente, et de commander au roi Henri III de renouveler la trêve de 1227. Le traité conclu entre la Régente et le comte Hugues de Lusignan, à Vendôme, était un obstacle au renouvellement de la trêve. Henri III voulait qu'il fût annulé, au moins en ce qui touchait les rapports de Hugues

(*) *Et qui mal chiert maus ne li doit falir.*

ec l'Angleterre. Le légat fut autorisé par le Saint-Père 1230
délier le roi Louis et la reine Blanche du serment qu'ils
aient fait à Hugues. Le roi et la Régente prouvèrent dans
te occasion que leur conscience n'était au pouvoir de
sonne, et que la parole jurée demeurait pour eux une
inviolable. Leçon grande et salutaire dans ces temps sans
et sans probité.

La trêve fut débattue à Meaux entre les quatre ambas-
deurs respectifs, sous l'autorité de l'archevêque de Sens,
uthier Cornut. Elle fut enfin conclue, mais sous l'ex-
sse condition que le comte de la Marche y serait com-
s dans les termes mêmes de la première trêve, et que
n'y était pas, ou qu'il fût inquiété dans ce qu'il possède,
roi rompra la trêve.

A la même époque, le pape Grégoire IX adressa au clergé
tropolitain une bulle en forme de monitoire contre les
fesseurs de théologie de l'Université de Paris, qui *pré-
daient impertinemment expliquer les difficultés de l'É-
ture par les sentiments et les maximes des philosophes.*

Cependant les barons, qui avaient passé plusieurs mois
méditer leur plan, à délibérer, et les secours de l'Angle-
re prêts, sont assez forts pour attaquer. Ils auraient
ulu que la Régente attaquât la première. Elle était trop
e et trop habile pour rompre le traité, et quoique la
tion ne se fût jamais annoncée plus terrible. Alors
rre de Bretagne et Richard se répandent sur les terres
roi, et mettent tout à feu et à sang. Les populations,
prises, épouvantées, fuient, abandonnant tout, et se ré-
ient dans les places fortes. La nouvelle de ces désastres
ive à la cour, au moment que le conseil était assem-

1228 blé. Le jeune roi *est ému, enflammé de prendre vengeance: si, se tournant devant sa mère, elle conseilla de marcher aussitost, et fust son propos de marcher premier sur le comte Pierre, maistre chevetain de toute cest besongnes, et mesmement sur Belesme.*

La Régente, sans connaître toutes les trames des conjurés, était assez instruite pour se tenir prête à tout événement ; et si les conjurés s'agitaient dans le secret le plus profond, dans le secret aussi, et sans attendre l'issue du parlement d'Oxford, elle avait disposé tout pour l'attaque et pour la défense. Les conjurés le soupçonnaient d'autant moins, qu'elle affectait une sécurité entière, un calme plus profond que leur secret même : ce qui devait fortifier leurs coupables espérances, leur annoncer victoire complète. Elle s'était assuré le comte de Flandre, Ferdinand, et Thibaut, qu'elle fait instruire de l'état des choses en ce qui le touche. Et Pierre de Bretagne ravageant la Normandie, elle le cite à Melun, devant la cour des pairs, pour le dimanche d'après la Nativité. Il n'y paraît point, ni de sa personne, ni par ses délégués : il est solennellement déclaré déchu de tous les avantages que lui avait valu le traité de Vendôme; et la reine Blanche, *femme moult sage et soutive*, appelle la noblesse, *assemble grand Ost des Communes et des bonnes villes*. Toutes répondent à l'appel, et comme ceux de Chambly, promettant *de servir le roi et la Régente, de leur obéir envers et contre tous, à grandes et petites forces.*

1228-9 Bientôt l'armée est en marche, Louis et Blanche à la tête, *et chevauchant hastivement sur Belesme*. Montmorency, noblement conséquent avec sa devise : ΑΠΛΑΝΩΣ (Aplanos, qui ne dévie point) (61), marche à leur côté:

milieu de janvier, et dans l'hiver le plus rigoureux 1229-9
émoire des hommes pût rappeler.

es hauts barons ennemis de Thibaut, Robert de
Philippe de Boulogne lui-même, se rangent, per-
près du roi, mais avec deux chevaliers seulement,
e ils en étaient convenus. Le roi et la reine, sa
rchent donc entourés, pressés même de leurs en-
'enlèvement du roi semble infaillible. Mais Thi-
ût tout-à-coup avec trois cents chevaliers. Ce se-
piné déconcerte les conjurés. Blanche poursuit; et
marche avec elle sur Belesme. Elle envoie en
mps auprès de Philippe de Boulogne un homme
t, sage, éloquent et très-estimé par sa loyauté. Il
e ne lui rien dissimuler, de lui faire connaître au
rces du roi, et pour les rebelles l'impossibilité de
Il lui dira la profonde douleur que lui cause l'ad-
 prince au parti des rebelles, ne devant amener
que honte et chagrin; qu'il est indignement
joué; que, président du conseil où l'on prépare
le l'État, il ne l'est que de nom, et que le se-
délibérations réelles lui est inconnu; que la cou-
r qu'il attend, *on en a pris le tour sur une autre
la sienne*; que tous ces faits connus et bien d'au-
uadée enfin que l'on abuse de sa simplicité, elle
à le recevoir avec affection, et à lui accorder même
demandera, préférant s'imposer jusqu'aux sacri-
tôt que la douleur de le voir trahir l'État, lui qui
fois si vaillamment défendu, lui, fils de Philippe-
!

pe ne pouvait se refuser à l'évidence des faits. In-

1228-9 digné contre ses complices, il les abandonne aussi
écrit au roi et à la Régente qu'il est prêt à obéir
ordres ; et il donne publiquement à Thibaut une s
tion éclatante, ajoutant que n'étant point convainc
micide, il ne doit pas être traité ainsi.

Toute cette négociation, bien ménagée, habileme
duite, fut d'une diversion très-heureuse. Philippe a
grandes richesses. Il avait pu mettre sur pied des
nombreuses dans ses domaines, en promettant l'abol
toutes les *Mauvaises coutumes*, partout où elles étaient
en vigueur. Calais et Boulogne, bien pourvus d'h
et d'armes, d'argent et de vivres, présentaient des
considérables pour l'Angleterre, pour Richard. Dét
la ligue, Philippe l'affaiblit, et il se retira chez lui
honteux, faisant dire de lui ce que déjà on en ava
Vendôme et à Montlhéry : *que ses efforts étaient v*
de paille.

La reine Blanche était arrivée devant Belesme.
fut investie et serrée de toutes parts : l'armée roya
sentait par le nombre et la puissance une profon
compacte, que tout secours de la part des rebelles ét
possible ; et sous leurs yeux mêmes le siége com
Mais, tranquilles sur la force que présente une pla
nue de toute l'Europe pour imprenable, et ne pouva
tre en doute la vaillance des Bretons qui la défend
l'habileté des chefs qui les commandent, ils se ri
efforts de Blanche, et ils préjugent la perte, et de
mée entière, et d'elle-même, et du roi son fils ;
pour auxiliaires les éléments, le froid le plus dest
que l'on ressentît jamais. Cependant pas une plain

ute l'armée royale, pas un murmure. Comment se plain- 1228-9
re ou murmurer quand ce froid mortel frappe en vain une
mme ! quand elle partage vaillamment leurs fatigues,
urs souffrances, et demeure invincible! *Sa présence et sa
ntenance renforcissoient le cœur des hommes, mesmement
es jeunes chevaliers qui volontiers font faits d'armes pour
s dames.*

Mais prudente et d'un génie sagace, *callida et ingenii
erspicacis,* elle ne veut pas mettre et l'armée et la fortune à
ne trop grande épreuve; et le froid doublant toujours d'in-
ensité, elle fait *crier par tout l'Ost* que l'on aille au bois, que
'on coupe tous arbres, ou dans les forêts ou dans les champs,
ruitiers ou autres, qu'on les fende, *et apporte au camp par
chartiers et chevaux* ; et que ceux qui y iront vont avoir
gain à l'assaut. Ce mot *gain,* électrique dans ce siècle
avide, est d'un attrait irrésistible. *Les menus varletz de
l'Ost* courent et se précipitent ; un colossal amas de bois est
bientôt rendu. Blanche en a marqué la place ; elle marque
également celle des feux. On les allume autour des che-
vaux, parmi les tentes et les pavillons : ils concordent si
bien dans leurs rapports géométriques, que dans tout le
camp et hors du camp, le froid perdant de sa cruelle puis-
sance, pas un cheval, pas un soldat, un officier, aucun
homme ne périt. Et le froid qui devait porter la mort dans
les rangs de l'armée fidèle, tourna ses ravages contre
l'armée félonne elle-même : hommes et chevaux périssaient
sans qu'il fût possible de les secourir.

Blanche, prodige de valeur et de sagesse, est partout,
voit tout, commande tout, même le courage. Toujours à
cheval, son fils à ses côtés, elle parcourt le camp, tous les

1228-9 quartiers ; sa vigilance s'étend sur toute l'armée, soldats, officiers, chefs et même *manouvriers*. Elle promet aux uns des récompenses, elle exalte l'esprit et le cœur des autres ; tous étonnés, tous électrisés par elle, croient et disent comme elle qu'il y aurait honte grande, irréparable à céder aux armes rebelles, sous les yeux de leur roi ; à lever un siége qui promet la gloire. Quelquefois, et pour conquérir à son fils l'amour des soldats et des officiers, elle affecte de le confier à leur garde.

Cependant le siége se poursuit avec une vigueur et une rapidité sans exemple. Un premier et rude assaut est livré, mais sans succès ; au second, l'armée royale perd beaucoup de monde. Blanche fait dresser les *engins* et machines de siége ; les *pierriers*, les *dondaines* et *mangonneaux* lancent, innombrables, les uns les plus grosses pierres, les autres les petites. Alors les murailles, le château et la grosse tour, l'insigne féodale de la suzeraineté, sont battus en brèche, *en assaut*. Toutes les machines de siége sont en mouvement. Blanche répand des largesses parmi ceux qui les dirigent et ceux qui les servent. Toutes lancent les pierres avec une telle puissance et rapidité, sans aucun relâche ni repos, que les assiégés ne peuvent réparer les dommages, étonnés qu'ils sont de voir chez une femme l'habileté et le courage des plus habiles et des plus vaillants. Tandis qu'elle fait pleuvoir ces masses de pierres sur le château, que les toits se brisent, que les plafonds s'enfoncent, écrasent tous les malheureux qu'ils couvrent, Montmorency, le grand, le fidèle Montmorency, savant dans l'art des mines et des siéges, fait miner les murailles, et par des galeries souterraines, habilement pratiquées, s'ouvre un chemin

dans le fort; il parvient au château et même à cette tour si formidable. Et le château et la tour, enfoncés, minés, battus de toutes parts, et le choc toujours plus terrible, s'ébranlent enfin jusque dans leurs fondements, et les assiégés restent *suspendus comme au trébuchet* : braves et vaillants qu'ils sont, ils combattent encore : mais la tour s'écroule avec le plus horrible fracas, au grand étonnement des plus habiles, à la vue même de l'armée rebelle, chefs et soldats frappés de stupeur, et au cri de victoire, *Mont-joye ! Mont-joye Saint-Denis!* que poussent, pleins d'enthousiasme, tous les vainqueurs. Alors les assiégés qui ont survécu, mais sans ressource aucune, ne recevant nul secours et voyant *leur grand fianse aux chefs trompée*, et qu'il faut périr d'une mort inutile, *vindrent crier à mercy!* Suivant les usages inflexibles du temps ils devaient périr, puisque, rebelles, ils avaient été réduits. La reine Blanche, au grand étonnement encore et des vainqueurs et des vaincus, tint compte du courage et du malheur : elle commande qu'ils soient traités en braves gens. Ils reçurent une capitulation honorable, et qui fut religieusement observée. 1228-9

Mais à peine Belesme a-t-il succombé que Blanche apprend la révolte de la Haye-Paynel, forteresse à trois lieues de la mer et d'Avranches. Elle appelle aussitôt près d'elle un des chevaliers les plus vaillants et les plus expérimentés du siècle, Jean des Vignes, homme d'expédition rapide, et de fidélité modèle. Il se porte lui et les siens tout d'une course sur la Haye-Paynel : les révoltés, surpris, consternés, se rendent, se soumettent. Jean poursuit, et s'empare aussitôt de plusieurs autres châteaux-forts, autant d'appuis ou de refuges pour les rebelles ou les Anglais.

1228-9 Pierre de Bretagne, le plus étonné de tous, et plein d'épouvante, lui si audacieux, si insolent, lui ennemi implacable, il a recours à son frère Robert, qui ose venir auprès du roi et de Blanche, crier merci. Richard, furieux d'indignation, l'accable des plus humiliants reproches: *Vous parliez d'une femme, d'un enfant, et vous n'osez vous montrer!* dit-il. Mais lui-même méritait ceux de tous les gens de bien; il était venu combattre contre la foi jurée. La trève avait été renouvelée au mois d'août. Ni lui, ni le roi Henri, son frère, n'en avaient tenu compte; et sans foi dans cette révolte, comme l'étaient les hauts barons dans toutes leurs entreprises, ils portaient la peine de leur improbité. Richard et ses Anglais *avec honte et vergogne et déshonneur s'en resfuyent en Angleterre*; et le roi Louis et Blanche revenaient à Paris vainqueurs, recueillant l'admiration d'enthousiasme que font éclater de partout les peuples, fiers encore de ce triomphe comme de celui de Bovines.

1229 Cependant des troubles très-sérieux s'étaient élevés dans l'Université : ils pouvaient devenir funestes à la régence, à l'État.

Les écoliers de l'Université (62) portaient à l'excès l'insolence et l'audace, orgueilleux qu'ils étaient des priviléges que leur avait accordés Philippe-Auguste par son ordonnance de Béthisy, année 1200; et forts de la protection des rois, de leur nombre, de leurs propres forces, car ils étaient armés, et ils ne relevaient judiciairement que de la juridiction ecclésiastique; et l'ordre clérical, fût-il coupable des plus grands crimes, et pris en flagrant délit, la juridiction du prévôt était impuissante; celle même de l'évêque, si

se et si impérieuse de sa nature, était déclinée. L'Uni- té, un État dans l'État, était dans les conflits juge et , et elle entretenait parmi les siens une impunité ndaleuse. Plus d'une fois Paris avait été troublé par les rs; et les Parisiens, victimes de leurs brigandages, nt plus d'une fois soutenu contre eux des combats san- ; l'impunité toujours plus scandaleuse les rendait tou- plus redoutables.

tte année 1229, le lundi gras, après une promenade les champs, revenant à Paris, ils se répandirent dans barets ou *tavernes* du faubourg Saint-Marceau, et nèrent à la débauche : gorgés de vin, d'excès, la ntâlée, toute raison absente, ils se prirent aux maî- les tavernes, se plaignant de la cherté du vin, criant, rant; ils leur prodiguent l'injure et l'outrage, ils ppent, les accablent sous les coups, ils brisent les les; les voisins se précipitent au secours des taver- ; les hommes, les femmes mêmes font également , rempart, assaut; et les écoliers, maltraités à leur accablés sous le nombre, sont forcés de battre en ite et de se réfugier dans leurs colléges; mais, fu- nt pleins de vengeance, ils y font retentir la plainte, meurs; et le lendemain mardi, tous enflammés par it de classe, *quasi classico excitati*, ils font corps, nt dans leur plus grand nombre et armés de bâtons : jettent dans les tavernes, y consomment toutes les nces; ils enfoncent les tonneaux, portent partout le e, font main basse sur tous les malheureux qu'ils ntrent, ils tuent des femmes, des enfants. Un prompt e ce désastre est donné, d'un côté à Guillaume d'Au-

1229 vergne, évêque de Paris, et au légat, par le doyen de Saint-Marceau, à cause du spirituel; de l'autre, à la Régente par les bourgeois. L'évêque et le légat se rendent en toute diligence sur les lieux. Après de vains efforts pour écarter les écoliers, et les faits bien connus, ils viennent les transmettre à la Régente. A l'instant même elle donne ordre au prévôt de marcher avec les archers sur les écoliers révoltés : ils marchent, aussitôt escortés, suivis par une multitude de bourgeois armés qui débouchent de tous les côtés. Le combat s'engage, les écoliers opposent une vive résistance; les bourgeois commencent à s'échauffer, aguerris qu'ils sont, et dès long-temps justement irrités : on craint un carnage épouvantable. Mais les écoliers se voyant enveloppés, serrés, frappés de toutes parts, et les forces publiques s'accroître de plus en plus, cèdent, laissant des morts sur leur champ de bataille et nombre de blessés. Parmi les morts étaient deux gentilshommes, l'un Normand, et l'autre Flamand.

Une orgie, un grand scandale; causes premières d'un résultat si déplorable, les régents des colléges devaient comprendre les droits de la justice et de l'humanité outragées, du moins devaient-ils entendre les inspirations de la raison ; il n'en fut point ainsi. Furieux, à leur tour, de voir leur juridiction envahie, leurs priviléges vaincus, surmontés, ils font cause commune avec leurs écoliers, et le plus horrible tumulte éclate dans toutes les classes.

L'Université était devenue avec le temps un des corps les plus considérables de l'État. Jalouse jusqu'à la fureur de ses prérogatives, qu'elle voit si menacées par les puissances de l'État, elle s'assemble en tumulte au collége des



Quatre-Nations ; elle lance, foudroyant, un arrêt dans le- 1229
quel elle menace de se dissoudre et d'aller s'établir ailleurs, si justice n'est point faite selon ses instituts et ses droits.

Naguère encore une pareille déclaration eût imposé à l'État, et l'État eût cédé. La reine Blanche, qui avait une aversion naturelle pour l'insolence et l'orgueil, fut sourde aux menaces, aux clameurs, aux suppliques, à toutes les plaintes. C'était pour elle une mémorable et saisissante occasion de faire triompher le droit commun, la justice du pays, et de prouver au peuple qu'il avait dans l'État un sûr appui, que cet appui, il ne pouvait le réclamer en vain. Les régents, pleins de fureur, voyant qu'il leur faut céder cette fois, et céder sans vengeance, abandonnent en effet leurs colléges, et, à la tête de leurs écoliers, ils sortent de Paris, répandant partout des libelles où ils déchirent la vie du jeune roi, celle de Blanche, *la reine Espagnole*, et faisant retentir les airs de chansons obscènes dans lesquelles ils accusent la Régente d'un commerce criminel avec le légat ; chansons ignobles où les choses sont appelées de leurs noms immondes, et qu'une plume historique n'aurait jamais dû reproduire. Blanche ne fléchit point, et la justice du pays, le droit commun, le peuple, eurent leur triomphe ; et ce triomphe de raison et d'équité tout ensemble accrut pour elle l'amour et les respects que le peuple et tous les gens de bien lui portaient.

Pierre de Bretagne, toujours ennemi irréconciliable, le roi Henri III lui-même, au mépris de la trêve, songèrent à exploiter ces troubles : ils appelèrent les écoliers, l'un en Bretagne, l'autre à Oxford, où ils devaient obtenir toutes

sortes de priviléges. Les frères Mendiants, qui aspiraient dès long-temps à s'introduire dans le sein de l'Université et à s'y emparer des études, crurent le moment venu de se substituer aux régents. Ni les uns ni les autres ne réussirent dans leurs projets coupables. Blanche, par sa prudence et son habileté, sut retenir les écoliers à Angers, et les frères Mendiants furent réduits à s'agiter encore dans l'ombre et le secret, jusqu'à ce que des temps plus favorables ou plus opportuns vinssent les servir ou les protéger.

Pour l'Université, elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle s'était frappée de ses propres armes, et que sa retraite amenait sa ruine. La reine Blanche donna aussitôt un grand et vif mouvement d'émulation pour élever de nouvelles écoles publiques. Les plus riches citoyens de Paris, la grande Confrérie des bourgeois, y contribuèrent à l'envi. Nombre de classes et de colléges s'élevèrent alors sur la Montagne. Robert de Sorbonne en fonda un rue de la Harpe, vis-à-vis le palais des Thermes; et les adversaires de l'Université, Sainte-Geneviève, la Cathédrale, mais principalement l'abbaye Saint-Victor, où les études étaient très-florissantes, quoique la discipline y fût austère (63), s'enrichirent et s'illustrèrent, ou de ses dépouilles, ou à ses dépens. Les régents virent qu'il fallait se soumettre. Les suppliques, les instances se reproduisirent de toutes parts. Le légat, le Saint-Siége, furent très-ardents à solliciter auprès du jeune roi et de la Régente leur retour. Grégoire IX écrivit au mois de novembre suivant à Blanche, pour l'exhorter *à rappeler les membres dispersés de l'Université de Paris*. Exaltant le royaume de France, il ajoute que, *comme la très-sainte Trinité est merveilleuse-*

ment distinguée en trois personnes, de même la Monarchie française l'est-elle excellemment de toutes les autres par trois qualités : la puissance, la sagesse et la bénignité.

Mais la Régente demeura inébranlable. Elle consentait au retour de ces fugitifs insensés, mais elle ne voulut point les rappeler. Ces débats, désormais sans troubles et sans danger, durèrent deux ans. Les régents et les écoliers se présentèrent enfin, soumis, sinon respectueux ; le roi et Blanche les accueillirent, et les études reprirent leur cours.

Matthieu Paris, et d'autres écrivains avec lui, blâment la sévérité de la reine : *Parce que*, disent-ils, *la royne Blanche, par les conseils des Espaignols, qui la gouvernoyent fort, vouloit oster aux escoliers leurs priviléges, droits et libertés;* et ils la peignent comme ennemie de la science et de la philosophie. Matthieu Paris, dans cette occasion, appelle *Lutèce* la *nourrice de la philosophie.* Étrange philosophie que celle qui justifie l'outrage et viole les lois de la justice autant que celles de l'humanité ! Mais la philosophie était alors partout ce qu'elle est encore aujourd'hui même chez la plupart des hommes, un nom sans la chose.

En même temps que les écoles se multipliaient et devenaient chaque jour plus florissantes, il y eut à la fois une grande émulation de poésie chez les seigneurs. Ils se disputèrent l'honneur de faire des vers, bons ou mauvais ; ce fut un délire. Les poëtes les plus renommés étaient accueillis dans les châteaux ; ils partageaient tous les plaisirs, célébraient toutes les fêtes. Il était loin, au plus loin désormais, le temps où les suzerains, dans leur fierté sauvage, regardaient comme un honneur insigne de ne

1229 savoir point écrire, de signer de la main leur nom même. Au peuple, aux petites gens était dévolu tout travail des mains. La main du *Riche-homme*, la main des nobles, ne devait porter que les armes, et la guerre était leur plus beau privilége. Tout a changé aujourd'hui : les armes, les combats, la gloire, sont aussi le partage des Communes. Ainsi, tôt ou tard, il est un drapeau qui confond tous les rangs, c'est celui de la nécessité.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOTES.

Note 1, page 3.

On l'appela *Blanche* du nom de son aïeule paternelle, Blanche de Navarre, et non de la blancheur de son teint, comme le disent la plupart des historiens. Du Chesne se trompe aussi quand il donne Blanche de Navarre pour mère à Blanche de Castille : elle était sa grand'mère. C'est Éléonore d'Angleterre, fille d'Éléonore d'Aquitaine et de Henri II, qui fut sa mère.

Note 2, page 8.

La preuve sans réplique que Bérangère était l'aînée de Blanche se tirerait, s'il était besoin, de la lettre même d'Innocent III à l'archevêque de Compostelle : « Auctoritate apostolica decernentes ut si ex tam incestuosa » et damnata copula proles est vel fuerit, quæcumque suscepta, spuria et » illegitima penitus habeatur quæ secundum statuta legitima in bonis pa» ternis nulla prorsus ratione sucubit. »

« Si d'une aussi incestueuse et damnable alliance, il sort ou est sorti » une progéniture, l'autorité apostolique, décrétant, la déclare être tenue » en toutes choses, infâme, illégitime, et ne pouvoir, d'après les lois de la » légitimité, avoir aucun droit dans les biens paternels. »

Note 3, page 10.

Alors florissait l'Arabe Averroës, homme vraiment prodigieux dans les lettres, les sciences exactes, les sciences chères à l'humanité, et dans l'art d'instruire les peuples, de les gouverner. Il répandait le plus vif éclat sur toutes les Espagnes. Il traduisit les meilleurs livres de l'antiquité. Aristote, et surtout sa Logique, fut le livre classique des Espagnols encore amis de la vérité. Les vertus d'Averroës donnaient à ses enseignements, à son caractère, et à son autorité comme magistrat, une grande puissance. Jusqu'à son dernier soupir fidèle au culte du bien, il fit servir cette puissance à l'avancement de la civilisation vraie.

Ce grand homme avait pour contemporains des docteurs juifs qui soutenaient la belle renommée du fameux Alfès, leur coreligionnaire, mort en 1103. Comme lui, ils enseignaient une morale sublime.

Averroës mourut en 1206.

Note 4, page 11.

Les Emper urs ou *Césars* germains, comme ils s'appelaient, se disaient les héritiers des Césars de Rome, et c'est à ce titre qu'ils prétendaient à la domination universelle.

Note 5, page 13.

Sa mère, Mathilde, fille de Henri Ier, unique héritière de la couronne et des suzerainetés de Guillaume le Conquérant, était le seul rejeton de sa race.

Note 6, page 14.

Yves de Chartres était le disciple du fameux Lanfranc, l'homme du Saint-Siége et de Guillaume le Conquérant. Tandis que celui-ci bouleversait tout l'ordre social de l'Angleterre, comme il en bouleversait le sol, le prêtre Lanfranc en bouleversait tout l'ordre ecclésiastique.

Note 7, page 14.

Voyez l'Introduction, troisième partie, règne de Philippe Ier, onzième et douzième siècles, page CLV.

Note 8, page 20.

Louis VII fit aussi bon marché de nos libertés Gallicanes que de ses provinces. Par une charte qui existe encore, il donne à Geoffroy, archevêque de Bordeaux, aux évêques et abbés de toute sa province, pour eux et leurs successeurs, le droit d'élire, et d'autres priviléges en grand nombre.

Note 9, page 22.

Richard appelait Philippe-Auguste *vil mécréant*. C'était non seulement la plus sanglante injure qu'on pût adresser alors à un prince chrétien, mais aussi la plus pernicieuse. Le Saint-Siége n'avait point pardonné à Philippe-Auguste son retour de la Terre-Sainte sans en avoir forcé ou attendu la conquête. Il est certain que les princes croisés se liaient par serment de ne point déposer les armes sans l'avoir consommée; mais l'impuissance a ses lois, et l'on est bien forcé de reconnaître que le retour de Philippe-Auguste n'était que trop motivé, et la mauvaise foi seule ou la malignité le pouvait interpréter défavorablement pour le roi. Il avait été frappé d'une maladie si violente, qu'elle fit tomber ses cheveux, ses ongles, toute sa peau. Ce fut un bruit généralement répandu et accrédité qu'il avait été empoisonné par Richard; mais ce crime n'est point prouvé. Philippe-Auguste demeura le reste de sa vie sous l'impression de cette maladie; il n'en fut jamais entièrement libre.

Note 10, page 25.

onts (*Petra Fontis*), acquis à Philippe-Auguste, en 1193, par
avec Gauthier de Châtillon, pour 80 livres de rentes sur Clichy,
uil si Clichy ne suffit pas.

Note 11, page 29.

très-distinctement *Yzembore* dans les manuscrits de la Biblio-
tionale. Du Chesne, qui a sans doute puisé aux mêmes sources
et qui reproduit aussi le testament de Philippe-Auguste, l'écrit
; mais sans *e* final.

Note 12, page 31.

VIII est né le 5 septembre de l'année 1187. Philippe-Auguste,
vues de conquêtes sur les Anglais en France, lui donna en nais-
rnom de *Lion*. Il n'est pas vrai que ce prince le dut à sa vail-
oiqu'elle fût réellement insigne.
d'une constitution très-délicate et sujet à la dyssenterie, ma-
t commune alors dans toutes les classes. En 1191, et lorsque
Auguste, son père, était en Palestine, il fut dans le plus grand

Note 13, page 32.

iage d'Alphonse-Raymond, roi de Léon et des Asturies, avec la
angère, fille aînée d'Alphonse IX, roi de Castille, fut annulé par
III en 1198. Bérangère était mère.

Note 14, page 47.

Introduction, deuxième partie, page cxiv.

Note 15, page 49.

passé entre les deux princes est du mois d'avril 1212-13. Il porte
nce, 1° que Louis promet et jure au roi Philippe, son père, s'il
couronné roi d'Angleterre, de ne pas recevoir les hommages des
hevaliers et autres hommes de l'Angleterre, qu'ils ne jurent au-
de ne nuire pour lui au roi ni au royaume de France; 2° d'exi-
me serment des hommes du comté de Boulogne; 3° de ne rien
aux biens du roi son père tant que son père vivra, si ce n'est ce
partient de la terre de sa mère, Isabelle de Hainaut; 4° de ra-
ions et engagements de cette terre que le roi pourrait faire au
Flandre pour qu'il vienne à son secours et service; 5° de faire là
a roi sur la restitution des fiefs et terres d'Angleterre apparte-

nant à ceux qui donneront secours au roi pour la conquête; 6° si le roi d'Angleterre et ses meubles sont pris, le roi pourra faire le partage de ses meubles; 7° le roi pourra donner à ceux qui aideront à cette conquête les terres qui ne seront pas du domaine de la couronne.

Note 16, page 56.

Alix de Champagne, troisième femme de Louis VII, mourut au mois de juin 1206. Elle demanda à être inhumée à Pontigny, auprès de Thibaut le Grand, son père.

Note 17, page 56.

Ce serment se faisait à genoux, et le seigneur ayant ses mains dans celles du roi. On lui disait : *Vous devenez homme lige du roy, monsieur, qui cy est, et luy promettez foy et loyauté porter. — Voire*, répondait le vassal, c'est-à-dire *oui*.

Note 18, page 57.

La maison de Montmorency prétend descendre des Romains. Certes, Matthieu II de Montmorency est assez illustre par lui-même pour que ses descendants ne cherchent point à faire retourner si loin l'origine de leurs aïeux. Ce grand homme éleva la charge de connétable au plus haut degré qu'elle pût atteindre; de même que l'illustre Guarin éleva celle de la chancellerie. L'un et l'autre, grands d'habileté, grands de vertus politiques et privées, portent avec eux leurs titres de noblesse originelle.

Les richesses des Montmorency étaient immenses. Leur domaine principal s'étendait du fief de *Montmartre* (*) par-delà Tarverny. Ce village et celui de Montmorency avaient été affranchis par Matthieu II. Ils possédaient de plus le vaste domaine de Montlhéry, renfermé à son origine dans la fameuse forêt d'Yveline. Elle touchait les abords de Paris et s'avançait jusqu'à la ville de Corbeil. Peu à peu essartée, elle laissait voir, elle aussi, des cultures, des manoirs, des Communes. Leurs richesses en faisaient une des maisons les plus puissantes du royaume. Comme celle des Châtillon et des autres seigneurs les plus illustres, elle avait acquis successivement, sous la première, la seconde, et plus encore sous la troisième race, tous ces domaines sans nombre, et cela s'explique.

Après les révolutions du neuvième siècle et toutes les guerres qui suivirent, les chefs vainqueurs dotèrent ou enrichirent encore leurs partisans d'une grande partie des biens du clergé, lequel possédait plus d'un grand tiers de la France. L'aliénation de ces biens fut comme la conséquence nécessaire des révolutions; elle alluma des haines violentes contre Hugues

(*) Montmartre, appelé alors *Mont-Merc*, de Mons-Mercore, mont de Mercure.

Capet. Il eut bien de la peine à les surmonter et à se maintenir sur le trône. Charles Martel et Pépin, dans les mêmes circonstances, trouvèrent les mêmes obstacles.

Note 19, page 58.

De même que Matthieu II de Montmorency et Guarin, l'élu de Senlis, avaient illustré, l'un la charge de connétable, l'autre la charge de chancelier, Robert Clément illustra celle du maréchalat. Lui et ses trois fils jouissaient du plus grand crédit au treizième siècle. Le troisième de ses fils, Hugues, fut doyen de Paris.

Note 20, page 58.

Philippe de Berruyer, neveu et successeur de Guillaume : *Saint* comme lui, ne fut cependant pas canonisé. Tout jeune, et d'une sagesse insigne, il fut nommé à l'archevêché de Tours, puis évêque d'Orléans. Heureux de l'affection de ses ouailles, il les quitta avec un vif regret pour l'archevêché de Bourges, que le pape Grégoire IX le força d'accepter. Il était troublé depuis trois ans : Philippe sut le pacifier. Ses vertus évangéliques égalaient son habileté politique. Grand homme d'État, et l'ami noble de la reine Blanche, il fut un des plus dignes soutiens de ses régences.

Il mourut au temps de la seconde Croisade, qu'il avait dès long-temps prévue sans la pouvoir empêcher. Il s'était retiré dans son archevêché, et s'y fit une solitude où il passa les dernières années de sa vie.

Note 21, page 58.

On me permettra de citer du poème d'Alexandre quelques vers qui prouvent que la vérité et les idées saines n'étaient point étrangères, dans ces temps même, à la cour des rois :

N'est pas rois qui se faust, et sa reson dément.
. . . .
. . . .
. . . .
Pire est riche mauvais que pauvres honourez.
. . . .
. . . .

Il dit, faisant allusion à son héros luttant contre une tempête :

Qui fist les nefs brisier et les ondes lever,
. . . .
Alexandre comande que l'on bate la mer,
Por les ondes brisier et les flots avaler.

(*Avaler,* faire aller *en aval.*)

Je cite ces derniers vers pour faire connaître à quel degré était déjà arrivé, sous Philippe-Auguste, notre art poétique.

Note 22, page 68.

Melun, *le Lys*. Les demeures et les abbayes royales étaient distinguées par les fleurs de lys bien avant les Croisades.

Note 23, page 72.

L'ail était du même usage : on en frottait le pain ; le peuple en faisait sa principale nourriture.

Note 24, page 74.

Mathilde de Courtenay, comtesse de Nevers, et Hervé, son mari, s'obligent à donner leur fille Agnès à Philippe, fils aîné de Louis VIII et de Blanche de Castille, avant les octaves de la Madeleine. Cet acte est du mois de juillet 1215. Le jeune prince mourut trois ans après ; le mariage n'eut pas lieu. Agnès épousa Guy I de Châtillon. Ils eurent pour enfants Gauthier IV de Châtillon et Yolande de Châtillon.

Note 25, page 75.

Cela est exact pour la montagne proprement dite et ses niveaux ; car la partie de l'est était couverte de marécages et d'eaux stagnantes, souvent infectes, formées par la Bièvre et les eaux pluviales.

Note 26, page 80.

Ce n'est pas sans instances et sans peine que Louis et tous ses compagnons de conquêtes obtiurent leur absolution du Saint-Siége. Elle est énoncée en ces termes dans la lettre de Gauthier, cardinal-légat du Saint-Siége : « Il donne absolution à tous ceux qui étaient entrés en armes en Angleterre avec Louis, fils aîné du roi Philippe-Auguste, contre le comantement du pape ; il défend au dit Monsieur Louis de ne plus travailler le domaine de l'Église, et enjoint au dit Monsieur Louis de bailler le dixième de son bien durant deux ans pour la Terre-Sainte, et à ceux qui l'ont assisté le vingtième de leurs revenus durant deux autres années. Les laïques pauvres qui n'ont pas de bien seront tenus de se confesser et faire la pénitence qui leur sera ordonnée. Pour les clercs, il leur fait comantement de se représenter devant le pape, et, pendant ce temps, d'être suspendus. »

La lettre du grand pénitencier du pape porte à son tour « que tous les clercs qui auraient été en Angleterre avec Monsieur Louis, fils du roi Philippe-Auguste, contre le comantement du pape, et pour avoir célébré pendant l'interdit, d'aller durant un an, et fêtes y spécifiées, en procession, deschaussés et en chemise, dans les églises principales des lieux où ils seront ; et seront fustigés par le chantre de ladite église, confessant la faute par eux faite d'avoir célébré durant l'interdit. »

Note 27, page 100.

escendants des roturiers qui acquéraient un fief devenaient no-
Tierce-foy. Il faut entendre par *tierce-foy* la troisième génération,
tit-fils.

ode d'anoblissement était d'origine espagnole. Le Béarn le con-
ouis IX, arrivé au trône, prouva qu'il ne voulait pas l'entendre
t sous son règne l'acquéreur roturier d'un fief ne succéda plus
s droits et priviléges attachés aux fiefs.

ble, qu'il eût un enfant ou non, pouvait disposer comme il le vou-
iers de sa terre ; il doit laisser le tiers de ses propres à ses puînés.
qui faisait son fils chevalier lui devait le tiers de sa terre et le
la terre de sa mère, si elle en avait une.

gneur demandait à sa vassale de se marier : si elle refusait, il
jouir de sa terre durant un an.

ntilhomme n'ayant que des filles ne les pouvait marier sans le
ment de son seigneur, sous peine de perdre son fief. La mère qui
garde ne perdait que ses meubles.

Note 28, page 104.

aillifs connaissaient des cas qui leur étaient spécialement commis,
is les appels des prévôts et des justices subalternes.

évôt était investi de la justice immédiate en première instance.

Note 29, page 104.

les quatre grands baillifs royaux que Philippe-Auguste institua,
que ce prince rétablit, il en créa de fixes dans chaque province :
les petits baillifs, ou petits bailliages (*bailliviae*). Il régla leurs
, désigna un jour dans chaque mois pour rendre la justice sans

Note 30, page 104.

tice du roi, comme on l'appelait, siégeait à Paris, à Reims, à Or-
toutes les parties de la France affranchie, et qui, à ce titre, re-
le la couronne immédiatement, on pouvait appeler au roi. Les
nons et les Lorrains, depuis treize cents ans toujours en guerre,
de la paix qu'ils devaient à la reine Blanche et au roi Louis, ve-
ujours plaider à la cour royale.

jeute peut demander amendement de jugement par droit en la cour
n appelait par supplique au souverain. La formule était : « Sire,
es grevé de la sentence, etc., etc. *Sire, je vous requiers amen-
t mon jugement.* »

La justice ne pouvait tenir par soupçons que durant sept jours et sept nuits, ou quinze jours et quinze nuits au plus, et il fallait que les soupçons fussent violents.

On ne pouvait appliquer la question à un criminel sur la déposition d'un seul témoin, et les soupçons devaient être plus violents encore.

Hors les cas de trahison, de rapt ou d'assassinat, on ne devait point saisir les biens d'un homme prêt à comparaître, et qui offrait caution de ne les point aliéner.

Ainsi, l'homme soupçonné d'un crime est arrêté, interrogé, examiné. Si personne ne se présente pour l'accuser, il est libre en donnant caution, et en faisant serment de ne se pas absenter pendant l'année. Est-il reconnu coupable? s'il avoue son crime, il est condamné au bannissement; s'il ne l'avoue pas, il est condamné à mort.

J'ai lu ailleurs : « Quand le meurtrier niait son crime, il n'était condamné qu'au bannissement, et le meurtrier se rachetait de son ban ou bannissement pour cent sous.

Il n'est pas vrai que les baillifs, ou *enquesteurs*, ou commissaires, ou envoyés dans les provinces pour s'enquérir de l'administration des hauts officiers de la justice, sont de l'institution du roi Louis IX, ou saint Louis : ils existaient bien avant lui, et Philippe-Auguste lui-même ne fit que les rappeler; Charles le Chauve le prouve. Au reste, ces commissaires ou enquesteurs n'avaient point de ressort, et ils étaient révocables. C'est par erreur que plusieurs les ont crus institués à perpétuité.

Note 31, page 104.

Voyez l'Introduction, page CVI.

Note 32, page 120.

Il était né le 23 août, l'an 1165. Sa naissance causa une grande joie, Louis VII n'ayant que des filles. Il donna trois muids de froment de rente, à prendre sur sa grange de Gonesse, au gentilhomme de la reine Alix qui lui était venu apprendre cette heureuse nouvelle. Louis avait cinq filles.

Note 33, page 121.

Les historiens qui s'obstinent à reprocher au roi Philippe-Auguste ce qu'ils appellent son despotisme, doivent du moins reconnaître en lui un despote combattant de cruels vassaux, et les combattant au profit du peuple et de la civilisation. Aussi le peuple l'aimait; il le voyait avec admiration : son instinct ou son perpétuel malheur lui montrait dans ce grand prince l'ennemi redoutable de ses plus redoutables ennemis.

Note 34, page 121.

Philippe-Auguste laissa un fils naturel, né d'une mère inconnue en 1208. C'est Pierre-Charles ou Charlot, à qui Philippe le Breton dédia son poëme de *la Philippie*, et qui parut la première année du règne de Louis VIII. Il fut évêque de Noyon, et mourut en Chypre de la maladie qui emporta tant de chefs Croisés.

Note 35, page 126.

Durant le siége de la Rochelle, on fit à Paris une procession solennelle pour le succès de nos armes. La reine Blanche et ses fils, la reine Yzambore, Bérangère, impératrice d'Orient et nièce de Blanche, y assistèrent avec toute la population.

Note 36, page 138.

Provincia Volcarum, ancienne patrie des *Volcæ* (les *Volskes* ou les *Belges*), peuples venus du nord des Gaules, et qui s'établirent dans la contrée du Midi. Ils étaient divisés en deux corps de nation : les *Volskes-Tectosages*, plus rapprochés de Toulouse; les *Volskes-Arécomikes*, plus rapprochés de Narbonne. C'est évidemment de la première qu'il est question ici. Elle portait encore le nom absolu de *Volçæ* au treizième siècle. Leur capitale était Toulouse.

Nota. Les dictionnaires géographiques écrivent : *Arecomici-Tectosages*, *Arecomici-Volcæ ;* et nos meilleures cartes des Gaules : *Volcæ-Tectosages*, *Volcæ-Arecomici*.

Note 37, page 142.

La Chronique de Flandre et d'autres avec elle consignent ce grand fait politique comme un reproche à la mémoire de Blanche : l'histoire, équitable, le reproduit ici comme un titre à sa gloire.

Note 38, page 143.

Il était seigneur de Pacy et d'Adon, qu'il tenait en foi et hommage de la couronne.

Note 39, page 145.

L'événement du faux Baudoin, prétendu comte de Flandre, offre un témoignage authentique de la bonne foi et loyauté naturelle du roi Louis VIII.

Le vrai Baudoin, empereur, avait été enveloppé et pris dans son camp d'Andrinople. Il resta prisonnier durant quatorze mois, et il périt misérablement.

Les seigneurs Flamands n'aimaient pas la comtesse Jeanne, fille aînée de l'empereur et légitime suzeraine de la Flandre. Ils improvisèrent un comte, qui se dit le vrai Baudoin échappé à la tyrannie du commandant de la Mysie, qui l'avait fait prisonnier. Il parut en Flandre aux acclamations du peuple, trompé par les seigneurs.

Jeanne s'adressa au roi Louis, dont elle relevait, pour l'implorer contre cet imposteur.

Louis le cite à Péronne, en présence de tout son conseil, et lui envoie pour s'y rendre un sauf-conduit. Il fut convaincu de faux.

Mais, venu sous la protection de ce sauf-conduit, le roi exigea qu'il repartît de même, et qu'il fût mené au-delà des frontières du royaume.

La comtesse Jeanne ne pensa pas de même : elle le fit saisir par ses gens et mettre à mort.

Note 40, page 147.

La vacance du siége de Reims cessa en 1228, que Henri de Braine, le plus jeune des fils de Robert II de Dreux et de Yolande de Coucy, fut intronisé. Ce fut au mois de mars 1227, vieux style. Pâques de 1228 tombe le 26 mars.

Note 41, page 148.

La couronne ordinaire ou familière de Louis IX était le *mortier*, tel que le portaient nos grands présidents de parlement. On voit encore ce prince ainsi coiffé à la Sainte-Chapelle.

Les rois de la première et de la seconde race, Charlemagne lui-même, l'avaient également porté. Les hauts feudataires, souverains absolus dans leurs suzerainetés, et taillant du roi, se coiffaient aussi du mortier.

Dans les plus grandes solennités, par exemple au sacre, le roi ceignait la couronne d'or, du moins sous la troisième race.

Note 42, page 149.

Les dépenses du sacre de Louis IX ne s'élevèrent qu'à la somme de 4,333 livres 14 sous, y compris la dépense de la reine Blanche, qui fut de 300 livres. Les frais du sacre de Louis VIII, son père, s'étaient élevés à 40,334 livres 14 sous.

Du Cange reproduit ainsi les dépenses du sacre de Louis IX :

La cuisine	1,356 liv.	» s.	4 d.
Le pain du roi, les pâtés et la façon.	38		
Le pain de toutes les tables	896		
Le vin	991		
Cire et fruit	138		
La chambre du roi	914	10	
Dépense de la reine	320		
Dépense pour le roi d'Outremer . .	400		
Total.	5,053 liv.	10 s.	4 d.

Il y a erreur, ou dans la somme totale de du Cange, ou dans l'énoncé des articles.

Nota. La livre *parisis* était d'un cinquième plus forte que la livre tournois, et 100 sous tournois valaient 48 francs 70 centimes environ de notre monnaie.

Note 43, page 149.

Un autre fait bien propre à caractériser à la fois et tout l'absurde de la politique, et tout l'absolu de l'hérédité des charges féodales, est celui de dame de Craon, *Sénéchale* d'Anjou, de la Touraine et du Maine. Un acte du mois de janvier 1227 constate qu'elle promet de se soumettre au jugement de quelques seigneurs désignés, dans le cas où elle entrerait en différend avec le roi pour la sénéchaussée d'Anjou, de la Touraine et du Maine.

Note 44, page 153.

Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, reçu à l'hommage de la couronne d'Angleterre, était dangereux pour l'État. La position géographique de son comté, sur les bords de l'Océan et contigu à la Flandre, en faisait un ennemi d'autant plus redoutable qu'il avait un grand renom de courage et d'habileté dans les armes : *Vir strenuus et in arte militari pro-[illegible]issimus*. En faisant hommage à Henri III, ce prince lui donna trois cents livrées de terre.

Note 45, page 157.

Dans le Midi, les municipaux avaient le nom de *Consuls*, et ils portaient la robe rouge, comme les anciens consuls Romains.

Dans la plus grande partie du reste de la France, le corps municipal portait la robe à deux couleurs.

Note 46, page 158.

Groslay, fief très-étendu, n'était pas fief absolu de Matthieu II de Montmorency. Richilde de Groslay, qui en était dame *parçonnière*, avait donné l'exemple de l'affranchissement de ses serfs, hommes, femmes, enfants, dès l'an 1174, sous Louis VII. Cet affranchissement avait fait une grande sensation, et la mémoire de Richilde demeura chère aux habitants de Groslay. Ils célébrèrent son obit tous les ans au mois de février. Ce pieux témoignage de la reconnaissance du peuple se conserva jusqu'à la révolution de 89, que l'obit cessa d'être célébré. Pourquoi ne l'est-il plus?

Note 47, page 161.

L'affranchissement de Vézelay offre un épisode très-curieux dans l'histoire des Communes. Il avait été conçu et exécuté par Hugues de Saint-Pierre, négociant du midi de la France. Par son intelligence et son industrie, il avait acquis une fortune considérable : il en fit le levier de sa puissance. Épris des libertés communales du midi de la France, il eut la pensée de les porter dans le nord. Peut-être était-il secrètement d'accord avec le comte de Nevers, dans la suzeraineté duquel était Vézelay. Ce qui est certain, c'est que ce seigneur finit par faire cause commune avec Hugues de Saint-Pierre et les bourgeois.

Mais ils avaient contre eux l'abbé de l'église de Sainte-Marie, qui avait la suzeraineté abbatiale; ou, en langage du temps, l'abbé se trouvait *parçonnier*, ou copartageant du fief. Il sollicita l'intervention et du pape Adrien IV et du roi Louis VII : il l'obtint. La ville avait été puissamment fortifiée, et comme en un clin d'œil : la plupart de ses maisons étaient crénelées, et son enceinte était garnie de tours, autant de petites forteresses pour la défense.

L'affranchissement de la Commune, sa force matérielle, la vaillance des bourgeois, le siége de la ville, ses combats, fixaient l'attention de toute la France, et même de l'Europe. Mais il lui fallut céder aux forces armées de Louis VII : elle succomba en 1155. Sa chute, comme son érection, eut un grand retentissement. Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'abbé de Sainte-Marie, Pons de Montboissier, appela à son aide les *Routiers*, bandes atroces qui commirent les plus grandes cruautés.

Note 48, page 162.

Voyez l'Introduction, troisième partie, Louis VI, page CLXIV.

Note 49, page 163.

Voyez l'Introduction, troisième partie, Louis VI, page CLXIV.

Note 50, page 168.

Si l'Aragon fut le premier royaume des Espagnes où l'Inquisition prit place, il fut aussi un des plus énergiques à en repousser les exécutions sanglantes, lorsqu'elle fut en pleine vigueur dans le plus grand nombre des provinces de l'Espagne. Ainsi, Charles-Quint demandant aux Cortès d'Aragon d'en reconnaître l'établissement au même prix, elles répondirent : *Nous ne souffrirons jamais la juridiction d'un tribunal où l'on ne confronte pas les témoins à l'accusé, où les dépositions ne sont pas révélées, et dans lequel on ordonne la confiscation des biens et la torture.*

Note 51, page 170.

Plusieurs savants soutiennent que *pairs* vient de *patricius, patriciens*, qui a sa force et sa valeur dans *pères ;* les autres font venir *pairs* de *pares*, *égal*. Je n'ai pas le droit de décider; je dirai seulement que dans les vieilles chartes et chroniques du temps, manuscrites ou imprimées, j'ai presque toujours lu : *Primum ad patres*, le premier entre les pères.

J'ai lu aussi parfois, et surtout dans des temps plus rapprochés de nous: *Pares curiæ*, les égaux de la cour.

Note 52, page 174.

Robert de Dreux, premier du nom, était le quatrième fils du roi Louis VI. Il eut en apanage le comté de Dreux. Il fut comte de Dreux, du Perche et de Brennes, sire de Vienne en Dauphiné, de Brie-Comte-Robert, Torcy et Chailly. Il épousa en premières noces la veuve de Rotrou II, comte du Perche. Il en eut cinq fils et une fille, savoir : Robert; Philippe, évêque de Beauvais; Henri, évêque d'Orléans; Guillaume de Dreux, sire de Bray, Torcy et Chailly; Jean de Brennes, et Alix de Dreux. Le fils aîné, Robert (*Robert II*), succéda à son père.. Il épousa Yolande, fille de Raoul de Coucy et d'Agnès, fille de Baudoin, comte de Hainaut. Il en eut quatre fils et six filles : Robert III de Dreux et de Brennes, surnommé *Gaste-Bled;* Henri, archevêque de Reims; Jean de Dreux, sire de Vienne, et surnommé de Brennes, parce qu'il y était né, et Pierre de Dreux, appelé plus ordinairement Pierre de Bretagne, ou simplement le comte Pierre, et surnommé dans la suite *Mauclerc*. Pierre était né en 1186. Il épousa Alix, fille aînée de Constance, comtesse de Bretagne. Il en eut deux enfants : Jean, qui lui succéda, et Yolande. Pierre était comte de Bretagne du chef de sa femme Alix. Voyez la note suivante.

Jean de Brennes, frère de Pierre, de Robert III et de Henri, archevêque de Reims, épousa Alix, comtesse de Mâcon, de la maison de Castille, l'aïeule de la reine Blanche.

Note 53, page 174.

Geoffroy, comte de Bretagne et de Richemont, était fils de Henri II, roi d'Angleterre. Il épousa Constance, comtesse de Bretagne, et fut comte du chef de sa femme. Il en eut deux enfants, Artus et Éléonore. Le cruel destin d'Artus nous est connu. Jean Sans-terre retint Éléonore prisonnière en Angleterre, parce qu'elle avait droit au trône, son père étant l'aîné de Jean. Elle y mourut. Geoffroy était mort en 1186. Ami de Philippe-Auguste, il fut très-regretté de ce prince, et méritait de l'être. Constance épousa en secondes noces Guy, vicomte de Thouars. Elle en eut deux filles, Alix et Philippie. Alix, l'aînée, épousa Pierre de Bretagne en 1213, et Philippie, Guy de Laval, fils de Matthieu II de Montmorency. Alix était héritière du comté de Bretagne, ses deux aînés, Artus et Éléonore, sortis du premier lit, étant morts.

Note 54, page 178.

Du vivant même de Guillaume, comte du Perche et évêque de Châlons, qui fit hommage de son comté à Philippe-Auguste (1217), ceux de Coucy prenaient le titre de comtes du Perche, particulièrement Enguerrand de Coucy II. Ils se fondaient sur ce que Robert de France avait épousé en premières noces la veuve de Rotrou II, et son fils, Yolande de Coucy. Elle était fille de Raoul, père d'Enguerrand.

Note 55, page 180.

Voyez l'Introduction, deuxième partie.

Note 56, page 195.

Cette maladie durait huit ou dix jours, au moins trois. Le roi alors n'entendait plus, ne pouvait ni manger, ni dormir, ni parler; seulement il faisait entendre des gémissements. Il restait sans force comme sans mouvement. Quand le mal commençait à céder, sa jambe droite enflait et devenait rouge comme du sang. Elle restait dans cet état une journée entière; puis l'enflure diminuant peu à peu, la rougeur s'effaçait de même, et à l'entière disparition de l'une et de l'autre le roi était guéri.

Note 57, page 197.

Châtres (aujourd'hui Arpajon) comptait alors un grand nombre de hameaux qui relevaient de lui. Il est à une lieue et demie environ de Montlhéry.

Blanche avait fait bâtir tout près de *Châtres* un château où elle allait souvent. Il était comme le centre d'un vaste domaine dont la plus grande partie était en culture; mais elle ne l'avait pas fait fortifier.

C'est dans ce château qu'elle alla coucher la nuit qui précéda le jour où les conjurés voulurent enlever le roi.

Il y avait encore près de Châtres un autre château appelé *Bruerias*, que Philippe-Auguste céda aux frères Hospitaliers.

La reine Blanche allait souvent aussi habiter la demeure royale d'*Athis* ou *Athies*, sur l'Orge et l'Yvette réunis, se jetant à peu de distance dans la Seine; domaine riche de belles et de grandes cultures, et d'une étendue de vue qui ne laissait rien à désirer.

Mais Athis, par sa position et distance relatives à Montlhéry, ne saurait être le lieu indiqué, quoi qu'en disent quelques chroniques du temps; car il est certain que la reine et son fils furent obligés de rétrograder pour gagner Montlhéry.

Note 58, page 217.

Isabelle avait une belle chevelure blonde, comme son aïeule, Isabelle de Hainaut, la première femme de Philippe-Auguste. Ses dames recueillaient ses cheveux. Elle souriait à ce soin et *le tenait à néant et simplesse.*

Note 59, page 223.

Un bourgeois de Paris fonda, en 1226, la *Maison-Dieu* de la rue Saint-Denis. Sa destination était de recevoir la nuit tous les mendiants. Ils s'en allaient le matin, emportant un pain et un denier.

Il faut remarquer que l'on appela, alors et depuis, *Truands*, les mendiants. Faire attention aussi que la mendicité n'était pas, comme de nos jours, une honte. Les honnêtes gens, des hommes distingués même par leurs vertus, par leurs lumières, mendiaient, s'ils étaient pauvres au point de manquer du nécessaire.

Note 60, page 229.

Il faut remarquer que *Chevalier*, en terme de guerre, était collectif, et comme le sont chez nous ceux de *bataillon, régiment*, etc. Les historiens du temps varient sur le nombre. Froissard dit que vingt mille chevaliers-bannerets font soixante mille hommes de guerre.

Note 61, page 236.

Le mot ΑΠΛΑΝΩΣ *, la devise de la maison de Montmorency, était écrit en caractères romains dans la chapelle de la Vierge, au côté gauche, et sur un écusson dont on voit encore la place.

Quand le vieux connétable Anne de Montmorency fit bâtir son château d'Écouen (1545), il reproduisit le même mot ΑΠΛΑΝΩΣ, en caractères grecs, sur deux des vitraux de l'église. Le premier se trouve à la cinquième

* Ἀπλανῶς, *sine errore*, qui ne dévie point.

croisée, à droite en entrant; le second dans la chapelle patronale, la croisée au-dessus de l'autel.

C'est durant son exil que le vieux connétable fit bâtir le château d'Ecouen; exil bien mérité, quoi qu'en aient pu dire plusieurs historiens. Il l'appela *Æquam*.

Ainsi, pour lui, la devise ΑΠΛΑΝΩΣ, dont l'application fut si vraie sous les deux régences de la reine Blanche, n'était ici qu'un vain mot sans la chose.

Note 62, page 242.

Les priviléges de Philippe-Auguste en faveur des écoliers de l'Université n'étaient plus en rapport avec l'état actuel de la civilisation, et ils devenaient toujours plus funestes à la tranquillité publique. A l'époque où ce grand prince les accorda, la puissance brutale des seigneurs, leurs ravages continuels dans les environs de Paris et dans les faubourgs même, rendaient l'habitation de cette ville difficile et dangereuse pour des étrangers plus encore que pour les habitants. Peut-être Philippe-Auguste eut-il en vue de les opposer, dans un moment de péril, aux barons eux-mêmes, admis qu'ils étaient de l'âge de quinze ans à quarante-cinq, et leur nombre s'accroissant de jour en jour. Armés, ils pouvaient opposer en effet une résistance redoutable et imposer aux barons. Ainsi puissamment protégée, l'Université de Paris était réputée non seulement la plus nombreuse qui fût au monde, mais encore la plus florissante.

Note 63, page 246.

L'abbaye Saint-Victor avait été fondée au commencement du douzième siècle par Guillaume de Champeaux, qui y professa avec la plus grande distinction. Il eut pour disciple Abailard, qui devint dans la suite son rival. L'abbaye soutint avec clat son origine dans le cours du treizième siècle, et encore après.

Elle avait donné lieu à l'établissement de l'Université sur la montagne. Les évêques de Paris y séjournaient dans certains temps de retraite et de méditation. Elle avait une bibliothèque très-nombreuse. Chaque abbaye avait la sienne, au reste. Elles se piquaient d'honneur dans le soin d'acquérir ou de perfectionner les copies; car, à cette époque encore, l'imprimerie, qui changea la face du monde, n'était pas même soupçonnée.

FIN DES NOTES DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

DE BLANCHE DE CASTILLE,

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Vᵉ DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE

DE

ANCHE DE CASTILLE

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE,

PAR Mlle VAUVILLIERS,

Auteur de l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, etc., etc.

> Dans l'entreprise du bien, Dieu protége,
> et il donne aux faibles la force qui leur
> manque.
>
> PIERRE DE FONTAINES.

II

PARIS.

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 33.

1841

HISTOIRE

DE BLANCHE DE CASTILLE,

REINE DES FRANÇAIS,

DEUX FOIS RÉGENTE.

LIVRE IV.

Pendant que la reine Blanche combattait dans le nord 1229
de la France, la guerre Albigeoise en ravageait le midi. Funeste et aux vainqueurs et aux vaincus, elle s'envenimait avec le temps et de plus en plus. Dans son origine, elle se résumait chez le peuple en des articles de foi religieuse qu'il croyait plus conformes aux doctrines du Christ; chez les chefs, dans l'exercice libre de leur juridiction nationale par exclusion au Droit canonique; en un mot, l'indépendance de Rome dans le temporel. Elle avait perdu de sa pureté première; et si elle demeurait encore article de foi, de vérité chez le peuple, elle n'était plus qu'un vain prétexte, une forme mensongère pour la plupart des chefs. Chacun combattait, ravageait, pillait pour ses intérêts propres, au gré de son ambition personnelle et avec plus ou moins de chances, selon qu'ils étaient ou plus heureux ou plus expérimentés dans les armes. Presque tous avaient à leur solde de ces bandes connues sous le nom de *Routiers*, *Ruptarii*, qui s'étaient perpétuées de siècle en siècle depuis l'asservissement des Gaules. Eux aussi, dans l'origine, hommes armés pour la liberté, mais pervertis avec le temps et divisés par bandes errantes, vagabondes, ils vi-

1229 vaient de brigandages, de dévastations; ils se vendaient au plus offrant. D'un courage farouche, atroce, ils devenaient souvent aussi redoutables pour les chefs qui les avaient appelés que pour les populations et pour les vaincus, qu'ils vouaient à d'éternels malheurs.

La guerre Albigeoise, toute religieuse dans son premier mouvement, avait donc pris avec le temps des caractères divers dans ses phases même, et très-compliqués dans son ensemble. C'est le propre des guerres civiles et religieuses de créer, entretenir et multiplier toujours des intérêts rivaux et hypocrites, cruels et corrupteurs, qui accroissent sans cesse les désordres, perpétuent l'anarchie, toutes les ruines, et démoralisant l'homme social, rendent le présent toujours plus horrible et l'avenir plus menaçant. Je tire ces inductions des faits mêmes, et je les présente avec toute la bonne foi qui m'honore et toute la précision dont je suis capable.

La cause dominante de la guerre Albigeoise, je le répète, demeurait toujours chez le peuple la foi religieuse; mais, une vérité pour lui, elle n'était qu'un fatal prétexte non seulement pour la plupart des chefs Albigeois, mais pour Rome elle-même. Rome marchait toujours aussi hardiment au pouvoir universel, pouvoir chimérique, et qui met ici en défaut l'extraordinaire perspicacité du génie ultramontain. Toutefois, quand il choisit le midi de la France, et surtout le Languedoc, pour le terrain de ses combats, il se montra conséquent à ses vues.

Le Languedoc, quoi que l'on fit, était demeuré le foyer des vieux souvenirs de la Gaule et des derniers débris de l'antique Droit Romain, flambeau rénovateur du monde se-

cial. Plus tôt conquis et plus long-temps conservé, voisin 1229
intime du Béarn et des Ibères, qui avaient maintenu ou recouvré des Chartes lorsque le reste du monde connu avait à peine quelques Coutumes, le Languedoc avait pu jadis se façonner aux conditions libres; il s'y montrait toujours attaché, et le besoin de l'indépendance conservait chez lui un caractère énergique, entreprenant, fort et plein de puissance. Le Saint-Siége ne pouvait s'y tromper, ne pouvait s'y méprendre. Aussi Rome combattait bien moins en lui la foi religieuse, je le dois dire, qu'elle ne combattait le souvenir des Gaules et l'étude du Droit Romain, du Droit commun, que ses pontifes interdisaient en vain. Par ses armes meurtrières et par l'odieuse Inquisition, plus meurtrière encore, elle voulait, c'est manifeste, noyer dans le sang, dévorer dans les flammes, les doctrines et les principes qui lui étaient contraires, se maintenir sur un trône universel, vain rêve, à la faveur de l'ignorance et de l'aveuglement, et ravageant successivement, ou, quand elle le peut, à la fois, le Languedoc, et la France, et l'Espagne, et l'Angleterre, et l'Irlande, toute l'Europe, dominer toujours. De là l'impérieuse nécessité, sinon de briser son joug oppresseur et dégradant, du moins de l'affaiblir ou le comprimer. C'était au reste le besoin du siècle, et rien de plus curieux que tous les documents authentiques qui le constatent.

Mais la sagesse faisait défaut à son tour chez les chefs Albigeois, et, dupes de Rome et de l'Angleterre autant que de leurs propres passions, ils entretenaient à perpétuité des causes de ruine et de malheurs dont eux-mêmes périssaient victimes.

1220 Raymond VII, loin d'écouter les sages conseils de ses amis et de songer à pacifier le Languedoc, toujours plus infortuné, poursuivait la guerre avec acharnement. Comme les hauts barons, avec lesquels il s'entendait, il croyait à de faciles conquêtes, à de riches partages, à une entière et absolue indépendance sous le gouvernement d'une femme. Puissamment soutenu de l'Angleterre, et les circonstances favorables, il croyait pouvoir tout oser, tout attendre. Les circonstances, en effet, parurent d'abord le servir. L'armée royale, occupée à combattre au nord et les barons et l'Angleterre, ne pouvait lui opposer de sérieuse résistance, et la guerre se poursuivait dans le Languedoc entre Raymond et Imbert de Beaujeu avec d'égales chances de succès ou de revers, et d'égales pertes de braves gens dans les deux partis ; mais elle prenait chez les Albigeois un caractère atroce.

L'Angleterre exploitait, elle aussi, cette guerre monstrueuse avec habileté : elle l'envenimait de tout le poison de cette corruption politique qu'elle avait hérité de Guillaume le Conquérant; funeste héritage, qui rongeait jusqu'aux entrailles sa propre moralité, et déversait sur elle-même tout le malheur qu'elle préparait aux autres.

Tout semblait concourir à donner aux guerres du Languedoc, sinon un caractère de perpétuité, du moins des signes certains de perturbations fatales pour la France. Il devenait tous les jours plus manifeste que c'était de là, avec le temps, et bientôt peut-être, que sortiraient les nouvelles invasions à combattre, si celles du nord, par la perte de la Normandie et des autres provinces conquises, lui échappaient sans retour. Henri III avait nommé en

de lieutenant-général dans la Guyenne et la Gasco- 1229
comte de Montfort et de Leicester, fils cadet du fa-
Montfort, et appelé comme lui du nom de Simon.
e lui aussi, il avait reçu le surnom de *Machabée*,
zèle ardent à défendre le catholicisme, ou plutôt à
tre les Albigeois. Moins cruel que son père, il était
oins ennemi plus dangereux; car à une ambition
nte et hypocrite il joignait une rare habileté guer-
t une souplesse de génie qui lui permettait toutes
mes. Comme tous les hauts barons français, il ne
t tolérer même la pensée de la régence du royaume
es mains d'une femme, et la reine Blanche trouvait
l'ennemi le plus pernicieux et de son autorité et de
endance de la France. Il possédait en Angleterre
ns immenses, héritage de ceux de sa maison qui
été de la conquête, et qui étaient entrés en partage
uillaume de l'entière spoliation des Bretons infor-
Simon de Montfort était l'homme de l'Angleterre
le celui de la France; mais plutôt il était l'homme
intérêts cupides, de son ambition sans frein; et
masque, pour quiconque le pouvait arracher, on
issait l'ennemi de l'un et de l'autre royaume.
III, qui le comblait de faveurs parce qu'il le connais-
able de servir puissamment ses vues politiques sur la
, Henri en fit bientôt lui-même la triste expérience.
nécessité de terminer la guerre en Languedoc deve-
nc de jour en jour plus impérieuse, et les sages né-
ns de la reine Blanche n'obtenant pas chez Ray-
e succès qu'elle en devait attendre, elle résolut la

Son triomphe à Belesme avait eu le plus grand retentissement dans toutes les parties de la France et chez l'étranger; elle avait appris là, et à tous les hommes et aux ennemis de son autorité, ce que pouvait son génie, ce que pouvait son courage; et l'impression de ce triomphe, terrible pour les uns, consolant pour les autres, demeurait chez tous un fait prodigieux et qui devait laisser un souvenir ineffaçable.

Si avant la chute de Belesme les circonstances avaient flatté et servi les vues de Raymond, après le triomphe, leçon des plus imposantes pour ses partisans, les circonstances comme les faits se déclaraient pour la Régente. La paix conclue avec les rebelles, vaincus et honteux, elle envoya un corps d'armée dans le Languedoc, et aussitôt de nouveaux médiateurs pour renouer les négociations.

Le commandement militaire des troupes demeura à Imbert de Beaujeu; le légat Saint-Ange suivit l'armée : il en saisit toute l'autorité morale. *Les légats sous les ordres des papes*, dit Filleau de la Chaise, *étaient les âmes de ces grands corps, et c'est proprement à eux d'en répondre.* Les populations alarmées, les troupes de Raymond sans cesse harcelées, Toulouse serrée toujours de plus près par Imbert de Beaujeu, la menace de forces plus considérables encore, ou même d'une Croisade pareille à celle de Louis VIII, enfin la plupart des amis de Raymond, ou gagnés par la Régente, ou vaincus par la puissance des choses, prêts à se retirer, tout se réunit pour travailler ou concourir au grand œuvre de la paix. Blanche envoya auprès de Raymond Élie Guérin, abbé de Grandselve : une trêve, après bien des pourparlers, fut arrêtée, et l'on con-

le traiter de la paix à Meaux, ville appartenant au
Thibaut, heureux médiateur encore d'une réconci-
que tous les amis de l'humanité appelaient de leurs
.

ymond arriva à Meaux avec son traité tout fait. Thi-
et ses amis lui donnèrent le conseil de le retirer et
bandonner entièrement à la volonté du roi et de la
nte, ce qu'il fit. Les articles du traité furent vivement
tés par les envoyés respectifs. On y distingue Mat-
II de Montmorency, très-habile à diviser les hauts ba-
et l'un des plus fermes soutiens de la régence. Thi-
y fut présent comme médiateur entre le roi et le
de Toulouse, son cousin. On voit figurer aussi dans
cussion du traité, et ensuite dans l'exécution, Adam
illy, si renommé par sa modération, son savoir et sa
té; puis le cardinal Saint-Ange, l'archevêque de Tou-
, et six évêques du comté. Raymond y stipula avec
sse les intérêts du comte de Foix, Raymond-Roger,
u'ils étaient tous deux par un commun serment de ne
s traiter séparément et sans leur consentement mu-
Après de vives oppositions des deux côtés, le traité
nfin signé à Paris, le jeudi ou le samedi saint, la
des ides d'avril, Pâques de cette année tombant le
ce mois.

rticle dominant du traité est le mariage de la fille de
ond, Jeanne, âgée alors de neuf ans, avec un des
du roi. Il n'est pas nommé dans le traité, soit que
ine Blanche voulût préparer ou méditer son choix,
u'elle crût sage de le laisser ignorer encore à celui
s fils qui pouvait le mériter. Raymond rentre dans

1229 l'entière et libre possession de son comté de Toulouse sa vie durant ; il ne pourra jamais en rien aliéner, et le roi absout du serment de fidélité et de l'hommage, comme souverain, ceux des vassaux qui l'auraient fait à lui ou à son père, le roi Louis VIII ; ils seront tenus de le faire à Raymond, qui lui-même, comme suzerain, fera foi et hommage au roi. Le roi lui rend l'Agenois (qui avait été donné en dot, avec Condom, à la reine Jeanne, sa mère), le Rouergue, le Quercy, hors Cahors, Alby, et ce qui est au-delà du Tarn. Tout demeura chargé des donations que le comte de Montfort avait faites, article d'une haute gravité, comme nous le verrons plus tard. On en excepte les terres de Verfeil, ancienne possession de l'évêque de Toulouse, et celles du seigneur de Lévis, dont le roi se réserve l'hommage. Raymond cédera au roi ce qu'il possède en-deçà et au-delà du Rhône, et il laissera quelque temps encore entre les mains du légat, pour l'Église, le marquisat de Provence, que l'Église tenait en dépôt depuis le concile de Latran, sous la condition de le rendre au jeune Raymond lorsqu'il serait en âge, et que Rome néanmoins gardait. Les murailles de Toulouse et trente places fortes désignées, entre autres Moissac, Montauban, Agen, Condom, etc., seront détruites. Pour sûreté, le roi occupera durant dix ans le château de Toulouse et sept autres places. Raymond donnera pour otages, garants ou pléges de l'exécution du traité, vingt bourgeois de Toulouse, qui seront libres lorsqu'il y aura cinquante toises des murailles abattues. Lui-même demeurera prisonnier au Louvre jusqu'à l'entière exécution du traité, et sa fille Jeanne sera remise entre les mains des envoyés de la reine Blanche,

conditions dont le roi et la Régente le tinrent quitte. Il 1229
donnera 50,000 livres pour réparer les dommages faits aux églises, et pour entretenir durant dix ans une Université à Toulouse. Il ira en Terre-Sainte dans deux ans, ou dix au plus tard, et durant cinq années, et à ses frais. Il jurera de détruire les hérétiques et de poursuivre à main armée les chefs rebelles à l'Église. La princesse Jeanne obtiendra dispense de Rome pour son mariage, étant parente du roi par son père et par sa mère. Elle recevra pour dot tout le comté de Toulouse; les enfants nés du mariage le posséderont à perpétuité, et à défaut d'enfant il tombera au roi, c'est-à-dire dans le domaine de l'État; ce qui arriva en effet. Conquête immense dans ses résultats et ses conséquences. On le comprendra, si l'on se rappelle que l'État ne possédait aucun port dans la Méditerranée, et que Philippe-Auguste fut obligé de s'embarquer à Gênes, n'ayant pas un coin de terre dans le Midi où il pût mettre le pied, et si l'on n'a pas oublié le degré de civilisation où était le Midi avant la fatale guerre des Albigeois, sa puissance communale, désormais en harmonie avec celle de la France sous le gouvernement de Blanche, enfin les grands moyens de commerce avec l'Orient et la position géographique même de la France, nuls alors dans l'État.

Le traité de paix fut signé de tous les officiers de la couronne, de Raymond, de l'archevêque de Toulouse, et de six évêques du comté; ou plutôt il fut chargé, selon l'usage du temps féodal, des sceaux de chacun, appendus à l'acte de pacification, puisqu'on ne signait point. Celui du chancelier Guarin n'y est pas. Ce grand homme était tombé en paralysie, et la France, qu'il avait si héroïque-

ment servie durant plus de quarante ans, était au momen de le perdre. La chancellerie restait vacante; elle continu de l'être durant tout le règne de Blanche et de saint Loui Ils n'eurent plus qu'un garde des sceaux, comme si da leur pensée l'on ne pouvait remplacer au pouvoir le gran homme ami qu'aucun ne pouvait remplacer dans leur affection.

Amaury de Montfort fut tenu de renouveler solennellement la cession qu'il avait faite au roi Louis VIII de tou les droits que lui avait acquis dans le Languedoc le Saint-Siége; et son frère cadet, le comte de Montfort et de Leicester, fut également tenu de reconnaître avoir fait transport et cession de toute la conquête Albigeoise, *et avoi pour agréable* le traité conclu entre le roi, la Régente e Raymond (1). Pour leur frère Guy, vain fantôme, il n'avait rien à stipuler, n'ayant rien obtenu que de vains titre Le roi donna à Philippe de Montfort, que les uns disen fils de Guy, d'autres celui du fameux Simon, le comté d Castres, à la charge de le servir en guerre avec dix chevaliers. C'est peut-être la seule possession réelle dont cett maison ambitieuse pût jouir dans le Languedoc. Toute celles dont le Saint-Siége l'avait si richement dotée n'étaient, par le fait même, qu'honorifiques, passant tour à tour et sans cesse des vaincus aux vainqueurs, et sans qu'aucuns pussent en obtenir la libre jouissance, même sous l terrible aspect des armes et de l'Inquisition.

Le lendemain de la signature du traité, Raymond f amende honorable au parvis Notre-Dame, comme son père le vieux Raymond, l'avait fait lui-même, et il partit pou son comté.

Durant les négociations du traité, Pierre de Bretagne, ue ses défaites irritaient sans l'instruire ni le soumettre, sa tenter un coup de main sur Belesme pour le ressaisir. a Régente, qui faisait suivre dans le secret tous ses mouements, mit promptement un corps d'armée sur pied, marcha en Bretagne, et elle arriva aux bords de la Loire que les rebelles ne se doutaient pas même qu'elle eût quitté Paris, où ils jugeaient sa présence nécessaire.

Elle assiégea aussitôt Oudon ou Adon, situé sur la rive droite du fleuve, et à quatre lieues de Nantes. C'était une des plus fortes citadelles du royaume : elle fut enlevée du premier assaut, quoique vaillamment défendue par le sire de Paulmy, qui en était le gouverneur. Châtonceaux, autre forteresse vis-à-vis Adon, et sur la rive opposée, se rendit sans coup férir ; la garnison, épouvantée, ne fit aucune résistance. Pierre de Bretagne, plus épouvanté qu'elle, répéta ses mêmes recours hypocrites, *à merci*, *à miséricorde*, et dans le secret de sa pensée poursuivant, insensé, les mêmes projets ; il provoqua enfin chez le roi et la Régente le coup terrible qui, encore un peu, devait le frapper sans retour.

Cette expédition ne fut qu'une simple course ; Louis et Blanche revinrent à Paris. Raymond, comte de Toulouse, y arriva en même temps. Le roi l'arma chevalier aux fêtes de la Pentecôte, en grande solennité. La cérémonie accomplie, et de nouveaux ou divers arrangements convenus entre le roi, la Régente et lui, il partit pour le Languedoc, ien résolu de le gouverner en paix et selon les conditions u traité.

Le légat Saint-Ange l'y suivit. Rome voulait soumettre t régir le midi de la France par la violence ; et soit que

1229 le légat eût acquis une idée nette et précise des vues pac
fiques de la Régente, soit qu'il eût reçu de Rome des ordr
contraires, arrivé, il parle, il agit, il commande en maîtı
et aussitôt il porte la guerre dans le comté de Foix, q
est envahi en un clin d'œil et livré à la plus cruelle ext
mité, et la plus horrible qu'on eût encore vue dans c
guerres monstrueuses. La Régente envoya en toute hâ
pour traiter de la paix avec le comte de Foix et ses de
frères, Matthieu de Marly, de la maison de Montmorenc
et Pierre de Colmy (2), chapelain du roi Louis, l'un
l'autre insignes de sagesse et de loyauté. Elle leur don
pleins pouvoirs, et la paix fut bientôt conclue. Le comte
ses deux frères s'abandonnèrent au roi et à la Régente, sa
rien stipuler. Le comte par un traité obtint la restitutio
entière de son comté de Foix, de toutes ses terres, la d
charge des garnisons durant dix ans pour les deux plac
gardées, et mille livres de rentes à perpétuité, assises sur
domaine de Carcassonne : ce traité est du mois de mai.

En même temps parut la fameuse Ordonnance de
reine Blanche, que tous les historiens célèbrent comme
chef-d'œuvre de politique et de sagesse qui doit étonn
tous les âges. Elle eut le prodigieux mérite de satisfai
Rome elle-même, par les peines rigoureuses et multipl
qu'elle inflige aux excommuniés, et à la fois aux popul
tions vaincues, qu'elle replace sous l'égide tutélaire et
long-temps méconnue du *Droit commun*. L'article premie
comme un fanal qui doive éclairer les esprits des vaincu
déclare le Languedoc rendu *aux priviléges des libertés
immunités de l'Église Gallicane*; ce monument constitut
que nous ont légué les Gaules au troisième siècle, et q

Blanche de Castille eut la gloire de rappeler au treizième, 1229
dans le pays même où on les vit surgir, et sous le faix destructeur de l'Inquisition ; digue impérissable élevée par nos aïeux contre les débordements du pouvoir canonique, arche sainte qui appelle éternellement leur droit à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité.

La perte de la liberté, la confiscation des biens, la peine de mort, restent prononcées contre les Albigeois excommuniés qui ne se feraient point absoudre après un an, aussi les peines contre ceux qui les recèlent ou les protégent. Mais l'Inquisitìon et les évêques perdent le pouvoir qu'ils avaient usurpé de les saisir et de les emprisonner. Ce pouvoir, ce droit est rendu à la justice du pays, aux *Juges naturels;* et les sénéchaux et les baillifs, les consuls, les officiers de l'autorité municipale, demeurent seuls investis de ce droit : ils font le serment de le respecter, d'exécuter la loi dans toute sa rigueur. L'Inquisition et les évêques ne purent juger comme hérétiques et déclarer excommuniées que les personnes arrêtées comme telles par les magistrats, *Juges naturels* (3). L'Inquisition eut pour elle la forme, mais pour l'exécution ou l'application de la peine, elle eut en réalité les mains liées. La sagacité des populations du Midi n'y fut point trompée ; et l'Ordonnance de Blanche fit sur elles et partout la plus grande sensation que jamais loi ou acte public ait pu causer ; et tout-à-coup on vit succéder la paix à une guerre de dévastations montrueuses qui accusaient et les vainqueurs et les vaincus, et sans qu'aucune exécution vînt affliger ou souiller la glorieuse régence de Blanche.

Les Routiers, cruels dévastateurs du pays et des églises,

1229 furent chassés ; et le frère du roi, l'époux de Jeanne, sera obligé, quand il prendra possession du pays, de jurer qu'il fera exécuter cette ordonnance.

Elle fut successivement adressée *aux citoyens* de Nismes, aux citoyens d'Alby, etc., aux barons, vassaux ou chevaliers et aux baillifs des provinces d'Arles et de Narbonne, aux diocèses de Rhodez, de Cahors, d'Agen, d'Alby, etc., chez les uns écrite dans la *Langue d'Oc*, ou la *Langue qui se gouverne par droit écrit*, c'est-à-dire en latin ; chez les autres, dans la *Langue d'Oïl* ou de *Ouy*, qui était la langue romance ou vulgaire (4).

Le préambule de l'Ordonnance porte textuellement qu'elle est publiée dans les premières années et de l'âge et du règne du roi, *capientes in primis ætatis et regni nostri primordiis*, etc., comme un éclatant témoignage de son amour pour le Créateur, à qui il doit sa couronne et son royaume, mais aussi pour le repos et l'honneur de l'Église, depuis si long-temps affligée.

L'Ordonnance fut suivie, et à peu de jours de distance, de la *Loi de Réforme* pour tout le Languedoc, aussi chère à l'humanité que l'Ordonnance même : elle en est le développement très-étendu et l'interprétation nécessaire, principalement en ce qui ressort de l'article premier, lequel remet en vigueur les *Libertés Gallicanes*. Elle enjoint aux sénéchaux, aux baillifs, à tous officiers ou consuls des Communes de rendre la justice *sans distinction des personnes*, et suivant les Coutumes et les usages du pays ; de conserver de bonne foi les droits du roi sans jamais nuire à ceux d'autrui. Tout est prévu, réglé pour l'administration de la justice, soit au criminel, soit au civil, et les devoirs qu'elle

mpose à chacun des officiers supérieurs ou inférieurs qui ont chargés de la rendre : les bornes de leur autorité sont posées et définies, les abus sont prévus autant qu'ils le pouvaient être dans ces temps de corruption et de vénalité. Elle saisit l'homme dans tous ses rapports de justice, de religion, de morale, de bonnes mœurs, de vie publique, de vie privée. Elle traite des intérêts des femmes, des enfants; elle pénètre et règle même jusqu'aux détails de la jouissance des biens. Elle déclare que personne ne pourra être dessaisi de son héritage sans la permission du roi, etc., etc. Les conseils municipaux sont rentrés en possession de leur droit communal ; ils l'exercent suivant les intérêts de tous, et ils veillent plus particulièrement sur les mœurs ; ils sévissent contre les filles publiques ; elles sont chassées et les villes et des champs.

La loi de réforme est comme un code constitutif qui doit désormais régir le Languedoc, et dans l'ensemble de les provinces ou diocèses, comme on les appelait alors, et dans les villes ou Communes en particulier ; mais toujours en rapport avec leurs priviléges respectifs s'ils en ont. Chacun des diocèses, chacune des Communes reçut son texte, soit écrit en la *Langue d'Oc*, comme je l'ai déjà dit, soit en la *Langue d'Oïl* ou langue de *Ouy*. Si les textes diffèrent, c'est dans quelques dispositions locales ou circonstancielles. Mais l'ensemble ressort toujours rigoureusement du principe de nos libertés Gallicanes, qui est partout le même. En un mot, le Languedoc fut désormais régi par les mêmes lois ou coutumes que la France, sauf quelques usages ou priviléges qni étaient propres au pays. On voit même qu'elle servit parfois de type dans plusieurs dispo-

1229 sitions des lois ou coutumes françaises. Ainsi l'ordonnance de Louis IX, année 1245, exige que tous les baillifs et officiers de sa cour soient tenus au même serment que ceux de Beaucaire et de Carcassonne.

La plupart des écrivains ont attribué exclusivement la loi de réforme à saint Louis; ils la placent, les uns dans l'année 1254, époque du retour de ce prince en France, d'autres en l'année 1255 ou 1256, plusieurs à 1259, etc. (5). Ils n'ont pas compris qu'à ces époques diverses la loi subit des modifications, que ce ne fut que successivement qu'elle fut accordée à certaines villes ou Communes du Languedoc, et à mesure qu'elles se soumettaient; et qu'enfin, à chaque mutation du pouvoir, elle dut recevoir l'autorité du sceau de saint Louis, comme nous le verrons dans la suite. Une étude approfondie de l'état politique, moral et religieux du Languedoc sous les deux régences de Blanche, offre à chaque page la preuve authentique que cette loi fut en vigueur dès l'année 1229 (6).

Une autre observation qui appelle la plus grande attention, c'est que cette loi, le traité de Raymond et l'*Ordonnance* même, ont été altérés et défigurés par des additions et modifications toutes canoniques qui leur sont entièrement étrangères, et que le prétendu *Statut de Raymond*, qui porte le millésime 1233 (7), n'est pas de lui. Certain pouvoir fit alors du texte de ces actes ce que les évêques, aux premiers siècles du Christianisme dans les Gaules, firent par leurs *Fausses Décrétales*, des textes du Droit Romain (8).

La reine Blanche de Castille, maîtresse des événements,

soumit le Languedoc sans faire aucun acte que la dignité du 1229
trône et de son caractère propre ne pût avouer. Elle eut le bonheur de réduire et de persuader les Albigeois plutôt que de les combattre, et elle obtint par la douceur et la raison, par la prudence et l'humanité, ce que Philippe-Auguste, Louis VIII et Rome elle-même n'avaient pu obtenir par tout le terrible des armées meurtrières et de l'Inquisition si redoutable. Ainsi l'on vit les Albigeois, dit Papirius Masson, vaincus et soumis au devoir, en un moment, sous les auspices d'une femme!...... *unius fœminæ auspiciis victi ad officium rediisse!*

Le Languedoc rendu enfin au Droit commun, et pacifié dans toutes ses parties après tant d'années d'une guerre d'extermination, d'horreurs, tout le Midi calme et songeant à réparer ses pertes, le Nord heureux, prospère, l'État fort de ses propres puissances et de l'appui des Communes, on eût dit que la Régente, libre de soucis politiques et de combats funestes, n'avait plus désormais qu'à s'occuper en paix de la prospérité générale du royaume et de la civilisation des peuples. Mais l'orgueil humilié, la jalousie, inique de sa nature, et la haine qui les suit, demeuraient indomptables, puissantes, atroces aux cœurs des barons, et les triomphes de Blanche les allumaient toujours plus ardentes, toujours plus redoutables. Ils les déguisaient sous diverses formes, les étayaient de prétextes vains et mensongers, de raisons spécieuses; mais au fond, ces hommes ingouvernables, et qui voulaient tout gouverner, nourrissaient toujours les mêmes projets, les mêmes vengeances : ils restaient toujours les mêmes, toujours intriguant, toujours fomentant les troubles, les guerres, et tou-

jours prêts à combattre s'ils se croyaient assez forts pour arracher la victoire des mains d'une femme. La reine Blanche suivait, attentive, leurs sourdes menées. Le coup de main de Pierre de Bretagne sur Belesme, hardi jusqu'à l'extravagance, ne pouvait être regardé comme un fait isolé; il se liait nécessairement à une combinaison plus vaste, dont elle avait su arrêter, sinon rompre l'exécution, par des résolutions soudaines. Les barons maintenaient leur premier plan : d'abord la guerre contre Thibaut, pour lui ôter tout moyen de porter à la Régente dans le danger un secours qui leur avait été si contraire; puis, ou même, s'il se peut, à la fois l'invasion d'une armée anglaise en France, et Pierre de Bretagne, le boute-feu de toutes les entreprises, faisant de nouveau diversion pour obliger la Régente à diviser les forces de l'État. Il ne s'agissait donc pour eux, dans ce moment, que de renouer tous les fils de la trame, de la poursuivre dans le plus grand secret jusqu'au jour où, tout préparé, ils pourront attaquer, certains du triomphe.

La reine Blanche, rappelant noblement l'antique loi des Gaules et de la Monarchie Française, conçut alors la généreuse et sage pensée de convoquer à Paris une assemblée des notables en forme d'États, pour remédier à cet esprit de troubles et aux maux de la France, qui en étaient l'effet inévitable. Elle y reçut l'hommage des maires et des délégués de plusieurs villes (9). Les Communes affranchies étaient devenues à leur tour comme de grands fiefs qui, administrés dans l'intérêt de tous, avaient leur Droit écrit, leurs privilèges, aussi leurs devoirs envers l'État. Elles étaient entrées dans le cercle des prérogatives féodales, et l'intervention du peuple dans ses propres affaires était la

conséquence nécessaire de son régime communal. Il eût [illegible]
été étrange que, feudataires de la couronne, dont elles relevaient immédiatement, elles n'eussent pas leur place dans l'assemblée générale des États comme les autres feudataires d'origine noble ou suzeraine. Blanche ne l'entendait pas ainsi : elle avait mis les Communes sur la même ligne que les fiefs ; ce fut une des grandes vues de sa politique toute populaire ; c'est aussi la cause capitale de la haine mortelle que les hauts barons lui portaient. Le maire ou les députés des Communes qui vinrent, dans une assemblée des États, faire hommage au souverain, qui mettaient, comme les plus grands seigneurs, leurs mains dans les mains de la Régente, au nom du roi, juraient comme eux de défendre le prince, la Régente *envers et contre tous, à grandes et petites forces*, de compter partout les ennemis de l'État comme leurs ennemis propres ; qui devaient recevoir même appui, même secours dans le besoin, dans le malheur, qui s'asseyaient sur le même banc que les suzerains, jouissaient des mêmes honneurs et priviléges, qui étaient appelés à donner comme eux leur avis ; tout cet état de choses était à leurs yeux intolérable, honteux, et le renverser leur apparaissait bien moins encore une nécessité qu'un devoir (10). Leur fureur ne tarda pas d'éclater. *La reine*, disaient-ils, *gouverne et fait tout à sa volonté, sans s'informer des avis ni des opinions ou sentiments des princes du sang, des hauts barons, alliés ou non, bien moins de leurs intérêts et priviléges les plus chers : elle règne impérieuse, absolue ; elle, étrangère ! elle fait des étrangers ses ministres ; elle n'a composé l'assemblée des États que de gens à sa dévotion, de créatures choisies,*

mendiées, de petites gens, et afin de n'être contrariée en rien et de tout soumettre à sa puissance.

Mais quelles que soient leurs ressources matérielles, leurs espérances ou plutôt leur audace, les barons n'osent plus néanmoins s'attaquer à elle, toujours vaincus et déjoués qu'ils sont par ses armes et sa haute intelligence, et réduits toujours à l'humiliante nécessité de recevoir la loi qu'elle veut bien leur imposer; quoi qu'ils fassent, ils sont forcés de reconnaître en elle la puissance, le génie, encore qu'ils ne veuillent point l'avouer.

C'est Thibaut qu'ils vont de nouveau attaquer. Il a aidé à la chute de Belesme, à la pacification du Languedoc; il jouit, disent-ils, de la plus grande faveur; son orgueil est insupportable, et comme son insolence; il a abandonné le feu roi devant Avignon, *il l'a empoisonné;* détenteur des biens d'autrui, il faut qu'il les rende à qui de droit, à la reine Alix, qui en demeura dépouillée par la violence de Philippe-Auguste. La cause de la reine Alix est la nôtre, répétaient-ils incessamment; nous la défendrons à outrance; et ils faisaient retentir partout et à la fois qu'il fallait *exterminer l'empoisonneur du roi.*

Suivant les lois féodales, nous l'avons vu, les seigneurs pouvaient faire la guerre au comte de Champagne, comme à tout autre, sans manquer à la fidélité qu'ils doivent au roi. C'était user du *Droit de guerre privée,* droit établi ou apporté par les Francs dans les Gaules, et qui fut en pleine vigueur sous la première race même.

Thibaut, léger, sans prévoyance, vain peut-être en effet de la faveur de l'État et de l'appui que lui doit prêter la couronne; vain de sa puissance suzeraine, de sa royauté

en perspective, et vain de ses propres mérites (ils étaient grands, on ne le peut nier), Thibaut, téméraire quand il fallait être prudent, inconsidéré quand il faut être sage, semble appliqué à accroître lui-même et le nombre de ses ennemis et leur jalouse fureur. 1230

Il était jeune encore, vingt-huit ans, et veuf d'Agnès de Beaujeu, sa première femme. Elle lui avait laissé une fille unique, appelée du nom de Blanche, comme son aïeule. Il devait épouser la fille de Robert de Dreux, appelée aussi Yolande, comme sa cousine Yolande de Bretagne, fille du comte Pierre. Toutes les promesses exigées par la loi des fiefs avaient été faites, tous les accords authentiques convenus, stipulés. Mais les princes de la maison de Dreux, qui voulaient se faire un appui de Hugues IV, duc de Bourgogne, dans leur guerre projetée contre Thibaut, ou plutôt contre l'État, la donnèrent inopinément au jeune duc pour épouse, et firent de ce mariage la condition expresse de son association avec eux. Il se fit non seulement au mépris de tous les engagements réciproques de Thibaut et des princes de Dreux, mais encore au mépris flagrant de l'engagement d'Alix, leur sœur et mère du jeune duc; elle avait promis à Thibaut de ne point marier son fils sans son consentement.

Furieux à son tour, Thibaut se venge à sa manière de l'affront fait à sa personne : il fait enlever par des hommes masqués l'archevêque de Lyon, Robert d'Auvergne, parent du jeune duc, qui avait célébré le mariage ; ses équipages furent pillés, et lui, il est promené de château en château par les mêmes hommes masqués, servant de risée aux uns, excitant la colère des autres. Cette promenade

indécente, et dans le goût féodal, eut une longue durée, et ce n'est pas sans efforts que le duc de Bar, beau-frère des princes de Dreux, obtint enfin la liberté du prélat. Thibaut accrut ainsi la haine de ses ennemis dans le temps même que la sagesse devait lui conseiller de l'apaiser. C'était bien assez de ses chants pour l'entretenir et l'irriter. Ils étaient partout et toujours plus répandus. Le peuple et la noblesse des seconds rangs, si malheureuse et si pauvre sous le despotisme de l'autorité suzeraine, les moines dans les anciens monastères, ennemis naturels des frères Mendiants, prenaient un plaisir malin à répéter, à chanter avec Thibaut :

« Le temps est plein de félonie, d'envie, de trahison, » de mépris, de mauvaise foi ; *il est sans bien. Nous, barons, faisons empirer le siècle......*

» *Le siècle est plein de grandes choses et de petits exploits.* Les hommes sont abîmés de malheurs ; nul ne » pense à faire ce qu'il doit. C'est le mal que l'on cherche, » que l'on aime, et Dieu est oublié. Il est prouvé que nous » sommes pleins de rage, perdus d'orgueil, de convoitise, » de luxure, de félonie. Rien de plus rare dans ce siècle » qu'un prud'homme : tous les péchés commencent et » finissent en nous.......

» Oui, parmi les barons, un grand nombre est à blâ» mer ; ils mentent, ils trompent, ils font retomber sur » eux le mal. *A qui cherche le mal, le mal ne doit faillir...*

» C'est ce siècle où il nous faut verser si Dieu ne fait » finir la bataille. »

Ses ennemis se réunirent à Tonnerre en Bourgogne : c'est dans cette ville qu'ils concertèrent leur plan d'atta-

que. Ils y arrivèrent en très-grand nombre : les principaux étaient Pierre de Bretagne, Robert de Dreux son frère, Philippe de Boulogne, qui, rentré en grâce après la seconde guerre, avait, dans un manifeste rendu public, traité de calomnie l'accusation d'empoisonnement. Philippe, pour sa honte, est une troisième fois rebelle et l'ennemi le plus acharné de Thibaut : Hugues IV, duc de Bourgogne ; Guy, comte de Forez, mari en secondes noces de l'aimable et généreuse Mathilde de Courtenay, comtesse de Nevers ; le comte de Bar, le comte de Brienne, Lusignan, comte de la Marche, les seigneurs de Châtillon, ceux de Coucy ; en un mot, la plupart des grands seigneurs de France, et de ceux mêmes qui s'étaient prononcés en pleine assemblée des pairs, il y a moins de treize ans, en faveur de ce même Thibaut et contre les droits contestés de la branche aînée de Champagne, que Philippe-Auguste avait dépossédée, d'accord avec Henri, père d'Alix.

Ils entraînèrent avec eux force noblesse et presque tous les vassaux de Thibaut, plus nombreux en Champagne que dans les autres suzerainetés. La loi particulière des fiefs, en Champagne, permettait aux vassaux et arrière-vassaux de former avec des parties de leurs fiefs autant d'autres fiefs nobles en faveur de leurs amis ou de leurs serviteurs fidèles. En outre, les enfants nés d'une mère noble, quoique d'un père roturier, étaient nobles aussi. Une grande masse de forces s'éleva donc contre Thibaut au sein même de sa suzeraineté. Il avait peu à attendre du régime communal : hors Reims, Troyes, etc., qui étaient villes affranchies et relevant de la couronne, on comptait fort peu de Communes en Champagne, et Reims même lui était hos-

1230 tile. Henri de Dreux, le plus jeune frère de Robert et de Pierre, était archevêque de cette ville ; sa haine du régime communal était connue ; il pouvait saisir avec chaleur l'occasion de le détruire.

L'orage grondait de toutes parts sur la pauvre Champagne ; il s'annonçait terrible. Thibaut ne l'ignorait pas. Autour de lui, chez lui, dans ses manoirs même, tout était ennemi ou ingrat. Il lui était facile de comprendre quel serait son destin. Dans le malheur commun, tous les rangs se confondent ; les puissants et les faibles, nobles et plébéiens, riches ou pauvres, alors ne font qu'un : partout on s'assemble, on se presse en effroi, consterné ; partout on fait entendre des murmures, des plaintes, des cris de colère, d'épouvante. Thibaut, en homme supérieur, veut connaître toute la vérité, tous ses ennemis, et ses amis s'il lui en reste. Il se déguise plusieurs fois ; il dépouille les fastueuses parures dont il est si épris, et comme le sont tous les hauts feudataires, la riche tunique serrée d'une ceinture d'or, le manteau sans collet attaché sur l'épaule avec une agrafe ou fermail du plus grand prix ; il dépose la toque relevée d'un diamant d'une richesse folle, ou le mortier, qui est l'insigne de la suzeraineté chez les hauts seigneurs comme chez les rois, l'élégante et efféminée chaussure, tout ce qui rappelle la grandeur selon le monde. Il se couvre tour à tour des vêtements du ribaud, du vilain, du serf ou main-mortable. Ainsi travesti, le comte Thibaut se mêle à la foule avec quelques-uns de ses hommes amis, déguisés comme lui. Il peut tout voir, tout entendre sans craindre d'être reconnu. La vérité retentit à ses oreilles, et tout entière, et menaçante ; elle lui dit que tout lui est

ennemis, hors le duc de Lorraine, Matthieu, qui était lui- 1229
même en grands différends avec son oncle le comte de Bar; que le cri de ralliement chez ses ennemis, c'est qu'il faut *exterminer l'empoisonneur du roi. — Ce que oyant Thibaut, il dit à ses amis : Compagnons, nulli fianse fors que en la royne de France!*

En effet, ses ennemis ayant assemblé leurs armées au mois de juin, toute la Champagne fut bientôt envahie et livrée à toute l'horrible extrémité que l'on pouvait attendre de troupes sans discipline, habituées au pillage, à la dévastation, à tous les excès, et emportées encore par l'exemple de chefs perdus de haine, de vengeance et d'ambition. Encore quelques jours, et elle ne présentera plus qu'une ruine entière, une horrible conquête. Pierre de Bretagne, Lusignan de la Marche et Philippe de Boulogne, chef de l'entreprise (11), entrent par le nord, secrètement favorisés qu'ils sont par Henri de Braisne, archevêque de Reims, le frère de Pierre. Hugues IV, duc de Bourgogne, et les siens entrent en même temps par le midi; des deux côtés ils brûlent, ils ravagent tout; les châteaux, les bourgs, les villages, les moindres hameaux, sont pillés, brûlés, abattus; la pauvre Champagne présente partout un vaste incendie. Le peuple fuit dans les places fortes, tous les vassaux et arrière-vassaux abandonnent leurs domaines plutôt que de les défendre. Les deux corps d'armée poussent leurs ravages; Hugues, jusqu'à Chaourse, petite ville aux sources de l'Armance, qu'il tient assiégée; Pierre de Bretagne, Philippe de Boulogne et Lusignan de la Marche, jusqu'à Troyes.

Mais ici est une Commune, un principe de force et de répulsion contre l'attaque ennemie : les bourgeois ont ré-

1229 solu de périr plutôt que de se rendre ; sages et dévoués, ils ont fait appeler dans le secret Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, et qui soutenait Matthieu, duc de Lorraine, contre le comte de Bar. Joinville répond noblement à leur appel ; il fait prompte diligence, et la nuit il se jette sans bruit dans la ville avec bon nombre de chevaliers aussi braves et résolus que lui. Quand les barons arrivèrent sous les murs de la ville au point du jour, virent l'attitude des habitants et qu'ils avaient été prévenus par Joinville, ils passèrent outre, et allèrent camper dans les plaines d'Isles, où ils firent leur jonction avec le corps d'armée du duc Hugues, qui avait aussi échoué devant Chaourse. Ils se portèrent alors tous réunis devant Châtillon-sur-Seine pour l'assiéger.

Thibaut, navré de douleur et *tout déconfors*, munit à la hâte quelques places ; *il fait des gens* : dans le trouble de ses esprits, il brûle ses propres domaines pour affamer l'ennemi : Sezane, Vertus, Épernay, sont la proie des flammes. En même temps, il implore l'appui du roi et de la Régente. S'il eût été abandonné à lui-même, à ses propres forces, il était perdu. C'est pour avoir rempli ses devoirs envers l'État, écrit-il à Louis et à Blanche, qu'il se voit réduit à la plus horrible extrémité.

Blanche ne peut s'abuser ; elle a dès long-temps saisi l'entière compréhension des choses, soit les faits, soit les vues et les projets des ennemis de Thibaut ; elle sait trop que la Champagne livrée aux flammes, ruinée, Thibaut détruit, c'est le vaste pont qui doit conduire les hauts barons, ennemis de l'État, à l'envahissement, à la ruine de la France. Les prières de Thibaut, comme suzerain, ne

pouvaient, en droit, être écartées : la loi féodale le proté- 1229
geait ; elle lie le roi à son vassal et le vassal à son roi ; ils se doivent mutuels services, mutuelle foi, *autele léalté, autele ayde*, pareille loyauté, pareille aide. Ce n'est pas la Régente qui violera le contrat, elle dont la parole seule fait loi envers ses ennemis même ; ce n'est pas le jeune roi, épris des mêmes vertus : les engagements de seigneur et de vassal sont sacrés pour le fils comme pour la mère. *La royne Blanche, si, ki fust loyale amie.*

Tous les ordres sont donc aussitôt donnés, et une armée nombreuse *de gens, chevaliers, soudoyers, escuyers et sergents*, est comme improvisée. Blanche et Louis *mettent à la voye, à la chevauchée*. Ils envoient en même temps aux ennemis de Thibaut *lettres appertes et authentiques*, où ils les somment de cesser leurs hostilités contre Thibaut. Ce fut sans succès ; ils continuèrent leurs ravages et le siége de Châtillon. Alors Blanche, pour diviser leurs forces, commande une puissante diversion sur les terres du comte de Boulogne. Ferdinand, comte de Flandre, et l'ennemi personnel du comte, entre dans ses terres, les ravage, comme Philippe et ses confédérés ravageaient la Champagne. Ce prince se voit dans la nécessité de quitter au plus tôt ses alliés pour aller défendre ses propres domaines. Louis et Blanche, à la tête de l'armée, commandée par le grand Montmorency, se portent inopinément sur la Champagne. Les barons s'étonnent, ils hésitent ; ils n'osent tirer l'épée contre le roi ; ils le font prier de se retirer en arrière, lui, de sa personne, et disent qu'ils ne veulent combattre que Thibaut et le duc de Lorraine, *et le reste du peuple*. Le roi, animé d'un beau courage, répond par ces généreuses paroles, que *l'on*

1230 *ne s'en prendra à son peuple qu'il ne fust avec lui, et qu'il ne sait point être spectateur quand ses gens sont en péril;* et il leur laisse pour alternative ou l'évacuation subite de la Champagne, ou le combat. Ils osent répliquer par la proposition d'amener la reine Alix à faire sa paix avec Thibaut. Le roi ne veut entendre à aucune paix, et défend à Thibaut d'y entendre, sous quelques formes que ce soit, tant qu'ils n'auront pas quitté la Champagne. Enfin ils proposent pour dernier accommodement un combat singulier entre Thibaut et le duc de Bourgogne, avec chacun trois cents chevaliers : cette proposition demeure sans réponse, et le roi marche hardiment sur eux ; ils lèvent au plus tôt le siége de Châtillon et reviennent camper dans les plaines d'Isles, où ils avaient opéré leur jonction avec le corps d'armée du duc de Bourgogne. L'armée royale les déloge et campe aux mêmes lieux. Après quelques heures de repos, elle poursuit sa marche victorieuse, force l'ennemi d'abandonner en toute hâte Juyllé-le-Châtel, où ils s'étaient arrêtés, et toujours plus en péril, ils courent, pleins d'épouvante et menacés d'une ruine entière, se jeter en désordre sous les murs de Langres. Montmorency ne leur fait point de quartier ; ils se réfugient presque aussitôt à Laignes, petite ville qui appartenait au comte de Forez, un de leurs alliés ; et là ils reçoivent la loi que le vainqueur veut bien leur imposer, loi honteuse, dégradante, qui les couvre de confusion et de déshonneur. Ils retournent chacun chez soi, faisant leurs protestations et serments accoutumés, et, vrais Cosaques du temps, nourrissant dans leur pensée les mêmes projets de guerre, de dévastations.

.e roi et la Régente revinrent à Paris, salués des plus 1229
s acclamations du peuple et de la noblesse restée fidèle.
La reine Blanche, de retour à Paris, assista pour la se-
de fois à la fameuse procession de la *Confrérie des*
rgeois de Paris, qui avait lieu tous les ans, un des
rs de l'octave de l'Assomption. Cette procession avait
s les caractères de la plus grande solennité, et le titre
Bourgeoisie y était en quelque sorte sanctifié ; car la
igion alors présidait à tout. Blanche, membre de la Con-
rie, et qui en revêtait publiquement les insignes, sem-
it en accroître le lustre et la puissance. Sage et prudente,
mêlant au peuple qu'elle aimait, elle lui devenait tou-
rs plus chère.

Libre des travaux de la guerre, sans l'être des soucis
litiques, elle se livrait tout entière, durant les courts
tants de paix, à l'éducation de tous ses enfants. Au sein
me de la capitale, elle avait su leur faire une retraite
ccessible à la contagion de l'exemple et de toute in-
ence corruptrice. Elle y vivait avec eux de la vie des
amps, qu'elle chérissait d'une extraordinaire prédilection.
le habitait, depuis la mort du feu roi son époux, l'hôtel
Nesle, fief et manoir de Jean II (12) de Nesle, le mo-
le parfait de la chevalerie et de l'amitié noble. Ce fief,
ste enclos, était situé entre la rue Saint-Honoré et les
lles, en se prolongeant vers l'est. Il se composait de
ux châtels, d'une grange, d'un pressoir, d'une grande
endue de bois, de prairies, de champs de vigne ou cour-
les, de champs de blé, de fruits, de légumes, et de belles
ux vives qui offraient en tout temps des pêches abon-
ntes. Les eaux étaient amenées et par l'aquéduc de

1229 Chaillot et par celui de Saint-Gervais (13), que Blanche venait de faire construire pour recueillir le ruisseau de Ménilmontant et de Romainville, qui, jusque là sans cours rapide ni dirigé, avait si long-temps entretenu une malfaisante humidité. Ils alimentèrent à la fois la maison des Filles-Dieu, la fontaine des Halles, et dans la suite celle des Innocents. En 1229, la reine Blanche joignit au fief de Nesle celui de Thérouenne, qu'elle acheta à la mort d'Adam, évêque de Thérouenne, qui en était le possesseur. Il touchait à la porte d'Arras et à Saint-Eustache (14). Blanche de Castille avait conservé le souvenir de ces magnifiques jardins dont les Arabes avaient embelli et paré les Espagnes ; elle en reproduisait l'image dans toutes ses habitations ; elle en faisait des lieux vraiment enchantés. Là du moins, seule avec elle-même, au sein de sa famille et de l'amitié, elle retrouvait les bois et leur silence, de belles eaux vives, de riches sites, tous ces beaux et touchants aspects de la nature qui reposent les grands cœurs, et souvent les consolent.

Ses enfants pouvaient, comme elle, y donner aux hommes d'orgueil ou de paresse l'exemple du travail et de l'humilité, et celui de toutes les vertus aux grands de la terre, chez qui les vices et la corruption étaient encore d'une audace telle, que le malheur même ne les pouvait dompter. Près du fief de Nesle, et même contigus, étaient les domaines de Jean des Maisons, noble et brave chevalier que la reine Blanche et Louis son fils honoraient de leur amitié. Ses jardins s'étendaient jusqu'au Louvre. Ainsi, dans des jours critiques pour le jeune roi, toujours menacé, la Régente aurait pu se réfugier dans le Louvre et y brav

s attaques des hauts barons ennemis de l'État, comme 1229
le les avait bravés naguère à Montlhéry. Le Louvre était
nvironné de fossés larges et profonds, alimentés par les
aux de la Seine. La maîtresse tour, élevée au centre, était
galement environnée de fossés de même dimension, et
areillement remplis d'eaux vives. Les murs d'enceinte
vaient treize pieds d'épaisseur, la tour quatre-vingt-seize
eds de hauteur. Tout le bâtiment, d'une étendue de cent
uarante-quatre pieds, était hérissé d'une infinité de pe-
tites tourelles qui devaient servir à la défense de la tour
entrale. Le Louvre présentait donc un refuge puissant dans
es temps de troubles et d'audace.

Peu à peu, ce vaste espace du Louvre à Montmartre,
irant vers l'est, et qui était naguère encore tout couvert
le peupliers blancs, de marais sans culture, d'eaux sta-
gnantes et infectes, s'essartait, se desséchait, se défrichait,
levenait cultures sous la main de l'homme, du moine, des
abbayes. A l'origine des partages ou de la spoliation sous
es Francs, l'immense territoire de Paris avait été partagé
entre le roi et l'évêque. A l'évêque était échue, sauf quel-
ques exceptions, toute cette partie du nord en-deçà de la
rive droite de la Seine. A charge ou inutile à son posses-
seur, la nécessité la lui faisait aliéner par portions moyen-
nant redevance; et Philippe-Auguste lui-même, pour bâtir
le Louvre et en étendre les limites, avait été obligé d'a-
cheter du terrain à l'évêque sur son domaine de Saint-
Germain l'Auxerrois. Ce domaine immense de l'évêché se
portait jusqu'aux abords de la Seine, vers Saint-Cloud.
Auteuil, village affranchi, et le seul lieu habité de ce côté
le la Seine, avec Chaillot, le plus ancien fief des Gaules,

1229 étaient des démembrements du fief de Saint-Germain l'Auxerrois. Au couchant, il avait une tuilerie, vaste enclos fermé de murs, et de l'est au nord le champ des Joutes ou des Combats (*Tudela*), sa grange *Bataillère*, qui en emprunte son nom, et la Ville-l'Évêque, qui confinait au beau fief du seigneur des Thermes, dont les tourelles dominaient le village du Roule et sa ladrerie.

Tous ces vastes domaines étaient autant de libres parcours pour les exercices, les ébats ou les travaux même des jeunes princes. Guillaume d'Auvergne, qui occupait alors le siége de l'évêché de Paris, Guillaume, l'ami de Blanche et de la raison, le chaste exemple de l'apostolat, devait prêter son appui chrétien aux pieux et nobles efforts d'une princesse qui en écoutait les éternelles lois et les enseignait à ses enfants.

La reine Blanche ayant imposé la paix aux ennemis de Thibaut, résolut de terminer pour jamais la mémorable procédure qui divisait les deux branches de la maison de Champagne, et servait de prétexte aux barons pour jeter le trouble dans l'État.

C'est ici le moment de présenter dans tout son développement la question de droit déjà débattue dans ce fameux procès, qui divisait depuis vingt-neuf ans les deux branches directes de la maison de Champagne.

Henri le Large, fils aîné du grand Thibaut (15), avait épousé la princesse Marie de France, fille aînée de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine. De leur mariage étaient sortis trois enfants, une fille appelée aussi Marie, comme sa mère, et deux fils : Henri, deuxième du nom, qui succéda à son père dans l'héritage et le gouvernement du comté de Cham-

pagne, et Thibaut, qui reçut pour apanage les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres, et le fief de Châteaudun. 1229

Henri se croisa avec Philippe-Auguste ; il était veuf alors et n'avait point d'enfants. Le roi résolut de lui faire épouser Isabelle, reine de Jérusalem. Henri, soit ambition de conquêtes nouvelles, soit l'orgueil d'une couronne, préféra la royauté en Palestine au riche et vaste comté de Champagne. Avant de partir, il institua solennellement son frère Thibaut son héritier universel dans le cas où lui, Henri, ne reviendrait pas de la Palestine. Il revêtit son abdication de toutes les formes et de tous les usages que la loi des grands fiefs imposait en pareille circonstance, loi aussi ancienne que la monarchie féodale. Il fit prêter serment de foi et hommage, dans les mains de Thibaut, cinquième du nom, à tous les feudataires de ses deux comtés de Champagne et de Brie. Arrivé en Palestine, il épousa la reine Isabelle, veuve alors de Conrad, marquis de Montferrat. Mais Isabelle avait épousé en premières noces, dans l'année 1186, Unfroy de Toron, à qui Conrad l'avait enlevée de vive force. Unfroy existait encore. Cependant, personne, aucune autorité souveraine n'avait songé alors à contester la légitimité du second mariage, encore qu'il fût le fruit d'un enlèvement à main armée. Ces enlèvements étaient dans les mœurs du temps et selon des usages reçus. Rien de plus commun en effet depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, et rien de moins contesté. Des monuments authentiques les présentent en foule à l'historien étonné, et le Saint-Siége lui-même les justifiait, puisqu'il avait reconnu, sans contestation aucune, Isabelle comme reine de Jérusalem.

1189 Du mariage de Henri et d'Isabelle étaient nées deux filles : Alix, reine de Chypre, et Philippie, sa sœur aînée.

Le roi Philippe-Auguste revint en France ; Henri resta en Palestine avec Richard Cœur-de-lion, et il y mourut. A la nouvelle de sa mort, Thibaut V prit possession du comté de Champagne et de Brie, et il conserva à la fois son propre apanage. Il fut reçu à foi et hommage-lige par Philippe-Auguste en 1198. La comtesse Marie, sa mère, était morte en 1197. Il épousa Blanche de Navarre, fille du feu roi Sanche VI, *le Sage*, et sœur de Sanche VII, *le Fort*, roi régnant. Ce mariage fut ratifié par Philippe-Auguste aux calendes de juillet de l'an 1199, et confirmé en 1201, à la naissance de Thibaut VI. En 1200 (d'autres disent 1201, au mois de mai), Thibaut V mourut, laissant une fille, et sa femme, la comtesse Blanche, enceinte de Thibaut, né posthume. Elle fut instituée tutrice de ses enfants et régente du comté de Champagne et de Brie, qu'elle gouverna avec autant de sagesse que de bonté. Par un accord entre le roi Philippe-Auguste et la comtesse Blanche, il fut convenu que ce prince aurait la *garde noble* de Thibaut ; qu'il serait élevé à la cour ; que le roi le remettrait à la comtesse quand elle le voudrait ; qu'il le recevrait à l'hommage-lige à vingt-et-un ans ; que si quelqu'un le voulait mettre en cause avant cet âge (celui de la majorité), touchant la possession de ses comtés et domaines, il ne le recevrait point à l'hommage, fondé sur ce que l'usage et la coutume de France sont tels, que *les mineurs ne sont point tenus de répondre sur l'héritage de leur père, mort paisible possesseur, qu'ils n'aient atteint l'âge de vingt-et-un ans.*

Philippie, sœur d'Alix, allait épouser Érard de Brienne, son cousin. La comtesse Blanche, qui prévoyait les suites de ce mariage, souleva une opposition puissante. Le Saint-Siége, Philippe-Auguste et le prince Louis, son fils, firent les plus grands efforts pour empêcher le mariage; c'était en 1214. La plupart des barons de France prirent parti pour la comtesse Blanche et pour son fils. Innocent III occupait alors le Saint-Siége. Il entra dans cette grande querelle avec la véhémence qui lui était naturelle, et à la fois avec sa rare habileté dans toutes les questions de droit. Il menaça les futurs époux des foudres de l'Église s'ils osaient contracter un mariage reconnu *incestueux*, disait-il, étant parents au degré prohibé. Mais les menaces du pontife ni la puissante opposition qui s'éleva de toutes parts contre eux ne purent les arrêter dans leur dessein, et leur mariage s'accomplit. Les deux époux et tous leurs adhérents furent excommuniés, et ce que la comtesse Blanche avait prévu arriva : Philippie, mariée, se porta héritière du comté de Champagne, et en cette qualité elle demanda d'en faire foi et hommage au roi Philippe-Auguste, qui en avait saisi Thibaut. Au refus de ce prince, elle intenta un procès devenu fameux. Il fut combattu avec une extrême chaleur par Innocent III et par ses successeurs. Il n'attaquait pas moins l'autorité du Saint-Siége, créant et donnant à son choix des couronnes dans la Palestine comme ailleurs, que celle de Philippe-Auguste comme roi, et de la comtesse Blanche comme suzeraine régente.

Philippe-Auguste remit le jugement de cette fameuse cause aux pairs du royaume. Il les convoqua, année 1216, au mois de juillet, à Melun, ordinaire résidence de la cour

1220 depuis l'avénement des Capets à la couronne. Elle fut la plus nombreuse que l'on eût vue depuis Louis VI, non la première, comme l'ont consigné nos historiens. Tous les pairs ecclésiastiques et laïques s'y trouvèrent, chacun avec son doyen, puis les barons en grand nombre. On y voit siéger Robert de Dreux et Pierre de Bretagne, son frère, contestant aujourd'hui par serment un droit qu'ils avaient reconnu alors authentiquement légitime. Pierre avait alors trente ans.

L'assemblée s'investit de tous les actes ou documents qui pouvaient ressortir ou s'appuyer du droit public observé en France; et comme le fait de Henri II, énoncé en ces termes, que, *s'il ne revenait pas de la Palestine, il instituait Thibaut son héritier universel*, était contesté par Philippie et par sa sœur Alix, il fut prouvé au préalable par une enquête juridique faite sur les ordres du pape par ses délégués, le légat du Saint-Siége, cardinal du titre de Saint-Étienne, et plusieurs évêques.

Après quoi la cour des pairs prononça que « l'hommage
» ne devait pas être reçu, se fondant sur le principe que
» *tant que le roi a Vassal en foy, il n'est tenu d'en rece-*
» *voir un autre;* que Blanche est maintenue à l'hommage
» et n'est pas obligée de faire raison à Érard de Brienne
» et à sa femme Philippie de la Champagne, ce seigneur
» ayant rompu la trève. »

C'était dire l'état de la question sans la résoudre; et cet arrêt, tout solennel qu'il était, ne décidant rien sur le fond, il arriva qu'aux approches de la majorité du jeune Thibaut, année 1220, Érard de Brienne et sa femme firent de nouvelles procédures, et les difficultés de la solu-

tion se reproduisirent. Après de longs et vifs débats, on 1229
finit par un accord : il fut convenu que les deux époux renonceraient à toutes prétentions à la suzeraineté de la Champagne, moyennant une rente de 1,200 livres *parisis* assise sur des terres nobles.

La cause, ainsi décidée pour Philippie, resta, de fait, pendante pour la reine Alix, sa sœur. Elle devint entre les mains des barons rebelles un instrument de troubles et de difficultés nouvelles. Honoré III, Grégoire IX, la poursuivirent avec la même chaleur et vivacité que le pape Innocent III. Elle prenait à leurs yeux un plus haut degré de gravité dans la personne d'une reine de leur choix ou volonté. Nous l'avons déjà fait remarquer, la prétention à la suzeraineté de Champagne de la part d'Alix, reine de Chypre, et l'abandon de sa royauté, étaient d'un dangereux exemple pour les monarchies créées par le Saint-Siége. Il était dans ses vues comme dans les conséquences de son pouvoir universel qu'elles fussent maintenues et solennisées. Les deux pontifes s'interposèrent donc et pour combattre à outrance les prétentions d'Alix, et pour que le Saint-Siége, avant tout, demeurât seul juge de la légitimité de la naissance et de la légitimité du droit; c'est-à-dire que, maître absolu de la question, il prétendait la résoudre dans le mépris des lois du pays. Honoré III et Grégoire IX écrivirent successivement à Philippe-Auguste, à Louis VIII, et enfin à la Régente Blanche de Castille, pour leur ordonner d'empêcher que la reine de Chypre fût reçue en cause avant d'avoir prouvé sa légitimité devant le Consistoire, soit en personne, soit par ses délégués.

La reine Blanche ne souffrit ni l'un ni l'autre; et si elle

crut, selon le Droit Français, que Thibaut était légitime héritier du comté de Champagne et de Brie, elle crut juste aussi de reconnaître les titres de la reine Alix au partage des biens de son père, Henri ; et, par une transaction qui honore son équité, elle impose à la reine l'obligation de renoncer à jamais au comté de Champagne, sous la réserve toutefois de ressaisir tous ses droits si Thibaut meurt sans enfants, et à Thibaut l'obligation de payer à la reine Alix 2,000 livres de rentes, assises, comme celles de sa sœur Philippie, sur des terres nobles, et 40,000 livres une fois payées. Elles le furent aussitôt par la Régente, et sous la condition pour Thibaut de livrer à l'État les fiefs des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, et la vicomté de Châteauneuf, lesquels avaient formé l'apanage de son père, Thibaut V, du vivant de Henri II, son frère. Ils ne furent point *vendus à la faculté de rachat*, comme plusieurs l'ont prétendu, mais aliénés. Ces riches domaines furent démembrés du vaste comté de Champagne et entrèrent dans celui de la couronne ; ils en relevèrent donc immédiatement, au lieu de relever de la suzeraineté de Champagne, comme par le passé.

En 1234, Thibaut, succédant au trône de Navarre par la mort de Sanche VII, son oncle, reconnut et confirma de nouveau, comme roi, cet acte d'accord et de concession ; ce qui fit croire à plusieurs qu'il datait de cette époque et non de celle de 1229, où finit la guerre des hauts barons contre lui.

Ce n'est pas sans motifs que j'ai reproduit dans toute sa compréhension une procédure qui occupa, dès les premiers jours du treizième siècle, et le gouvernement Fran-

çais et le Saint-Siége, qui voulait tout gouverner. Si la transaction de la reine Blanche fut applaudie par les sages, elle devint pour les ennemis de son autorité un nouveau prétexte de s'en plaindre. Ils lui reprochèrent insolemment ce qu'ils appelaient et une injustice et son ingratitude envers Thibaut, à qui elle devait, disaient-ils, sa régence; car sans lui, sans ce coup de main aussi puissant qu'imprévu qui lui conserva le roi son fils, elle en eût été dépouillée. Elle lui devait la prise et la chute de Belesme; au seul appui et secours en hommes et en armes que lui prêta Thibaut elle doit la victoire dont elle est si fière, si orgueilleuse; et pour le récompenser de services si grands, si mémorables, elle lui enlève de beaux et vastes domaines, elle démembre et affaiblit la suzeraineté la plus puissante du royaume. Ainsi Thibaut, qu'ils haïssaient mortellement, à qui ils venaient de faire une guerre de dévastations, de ruines, devenait tout-à-coup un ami de prédilection. Toutes ces subtilités mensongères, tous ces discours fallacieux, autant de bruits partout répandus, furent partout malicieusement accrédités; ils prirent assez de consistance pour que des chroniqueurs les accueillissent. Nombre d'historiens après eux les ont répétés. Le lecteur demeurera juge. Voilà les faits; je les ai étudiés bien moins dans les livres que dans les actes ou documents manuscrits du temps, et avec cette persistance qui m'est donnée dans la peine et le labeur.

Cette année 1229, la Régente accorda à Eudes Clément, nouvel abbé de Saint-Denis, les Régales. Cet acte est produit ou rappelé en preuve de nos libertés Gallicanes, qui imposent aux chapitres l'obligation d'écrire au roi pour

229 lui demander la permission d'élire un supérieur. Le roi nomme et le pape institue, tel est le principe ; il s'étend de l'investiture des archevêchés et des évêchés à la collation des bénéfices. Les uns et les autres doivent prendre investiture du roi et lui prêter serment de fidélité. Le clergé éludait et le droit et le serment quand il le pouvait. La reine Blanche le sut rappeler, et avec éclat.

L'abbé Eudes Clément signala son élection par l'affranchissement du village de la Chapelle, près Saint-Denis : il fut constitué Commune, avec tous les priviléges reçus.

Peu auparavant, au mois de septembre, Roger-Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon, était venu à Melun faire au roi, entre les mains de la Régente, la prestation de foi et hommage-lige. Elle se fit en grand appareil. Le comte y reçut le titre de la rente à perpétuité de 1,000 francs, qui avait été stipulée dans le traité de paix conclu entre lui, Matthieu de Marly et Pierre de Colmy, chapelain du roi.

229 et 230 L'issue honteuse de la guerre des hauts barons contre Thibaut n'avait point convaincu Pierre de Bretagne de l'inutilité de ses efforts. Toujours plus irrité de ses défaites et de ses pertes, son orgueil humilié, l'ambition de faire déclarer et reconnaître la Bretagne indépendante, de tenir un premier rang dans l'État, la jalousie du pouvoir, la passion effrénée des richesses, esprit turbulent, caractère indomptable, tout en lui semblait l'entraîner comme malgré lui à sa perte, esclave qu'il était de ses propres passions.

D'une intelligence grande et perspicace, il avait du moins compris que ce n'était plus en France, au cœur des

zerainetés, que devaient s'élever ou surgir les armées 1229-30
ii pouvaient combattre la régence avec succès; qu'il y
'ait désormais dans l'État une puissance contre laquelle
ous les efforts ou partiels ou réunis des barons devaient
: briser ; que la France grandement accrue, enrichie, for-
fiée; que l'unité du pouvoir monarchique, la force vir-
ielle des Communes, un gouvernement plein de vigueur
t de jeunesse, de prudence et d'habileté tout ensemble, en
isaient une nation qui commandait chez elle et chez l'é-
ranger le respect autant que l'étonnement; que l'Anglais
tait humilié, et que la féodalité des Francs connaissait enfin
a crainte; qu'une main plus puissante que la sienne la
ouvait réduire, la pouvait soumettre. Il avait jugé que
s seuls coups décisifs devaient partir de l'Angleterre ; que
'invasion générale d'une armée toute-puissante en France,
evenant l'appui formidable de tous, multiplierait à la fois
outes les ressources, et trancherait pour jamais la ques-
on politique quant à l'Angleterre, et la question d'inté-
'ts respectifs quant aux suzerains et seigneurs Français
épouillés ou insultés, comme ils le disaient, sous les der-
'ers règnes. En un mot, il reconnaissait qu'il était désor-
ais impossible de faire concorder les attaques des barons
ec les secours de l'Angleterre, toujours chanceux, in-
rtains, tardifs, les éléments ou quelque événement for-
it en pouvant paralyser l'opportunité; que c'était aux
nglais d'attaquer, aux barons de secourir. La guerre con-
: Thibaut en était une preuve nouvelle. Ce n'était pas
ns la promesse formelle d'un secours de la part de l'An-
gleterre qu'ils l'avaient entreprise. Henri III avait fait les
us grands efforts pour lever des troupes; il avait épuisé

1229-30 d'hommes, d'argent et d'armes, l'Angleterre, l'Irlande et le pays de Galles. Une armée innombrable s'était réunie à Portsmouth. L'invasion devait avoir lieu au mois d'octobre; mais le roi Henri, sans prévoyance comme sans génie, arrivé lui-même dans le port le 29 septembre, s'aperçut qu'il n'y avait pas la moitié des bâtiments nécessaires pour transporter sur les côtes de France cette armée colossale. Colère, emporté, plein de vanité et d'ostentation, voyant son projet de descente s'évanouir, il s'en prit au chancelier du Bourg, qui s'était vainement opposé à la guerre contre la France : il l'appela du nom injurieux de *vieux traître*, l'accusa hautement d'une secrète intelligence avec la reine Blanche, et d'avoir reçu de cette princesse 5,000 marcs d'argent pour le prix de sa trahison; et sa colère s'allumant de plus en plus, furieux, hors de sens, il tira son épée et se précipita sur le vieillard pour le tuer; mais les témoins de cette scène scandaleuse l'arrêtèrent; ils purent ménager à du Bourg la possibilité de s'évader. Hors du palais et en sûreté, il attendit que le roi, devenant calme, pût juger sainement de l'état des choses.

Pierre de Bretagne arriva sur ces entrefaites; il acheva de calmer le roi Henri, lui disant qu'une invasion dans cette saison était contre toute prudence; qu'elle exposait à un grand péril et l'armée et lui-même; que la mer n'était point navigable dans l'hiver; que tout conseillait de la remettre au printemps de l'année suivante. Le roi se rendit à ces raisons. Pierre de Bretagne avait jugé le roi : il ne doutait point du retour de du Bourg aux affaires, il voulut se donner auprès de lui le mérite de la réconciliation. En s'interposant comme médiateur entre le roi et son ancien

ori, il avait la pensée de se rendre celui-ci favorable et l'entraîner dans le projet de l'invasion, à laquelle il s'é-
té montré jusque là toujours contraire. En homme d'ex-
rience et de raison, du Bourg croyait que la nécessité
emière pour le roi et son premier devoir, c'était de res-
r dans ses États, d'y faire refleurir la justice et renaître
paix, la prospérité. Il connaissait l'état vrai du royaume,
plus malheureux et le plus misérable qui fût au monde:
puisé par les levées d'hommes et d'argent, tyrannisé par
s hauts feudataires, les arrière-vassaux et les agents sub-
ltemes des uns et des autres; fourragé par Rome, qui, le
tenant en vasselage, le pressurait jusqu'au dernier sou,
soit dans le recouvrement de ses tributs comme suzeraine
t la levée des subsides pour soutenir la guerre qu'elle fai-
sait à l'empereur Frédéric, soit dans les exigences de l'ex-
communication, et amoncelant comme à plaisir scandale
sur scandale, ôtait jusqu'à la possibilité de qualifier tout
e malheur de l'Angleterre.

Henri III avait tous les défauts de son père, le roi Jean, sans toutefois en avoir les vices, et bien moins encore la
cruauté. Il était irrésolu, nonchalant, paresseux, ami pas-
sionné des plaisirs : il avait l'âme commune et soumise;
néanmoins, plein d'ostentation, il affectait de se montrer
l'émule du jeune roi Louis; il croyait, par des mouvements
et beaucoup de bruit, par des paroles hautes, prouver
qu'il était guerrier, et cela parce que Louis était courageux
t intrépide dans le danger; dévot, parce que Louis avait
une piété véritable; mais, caractère d'emprunt, sans consis-
tance, il n'était en toutes choses que la pâle et vaine copie
du modèle dont le roi Louis était la réalité. Tous ces mou-

1220-30 vements, ce bruit, ces paroles du roi Henri étaient de peu d'effet, son incapacité était connue; et le malheur de tous ses peuples, s'il avait pu être ignoré, ne l'eût été que de lui.

L'état politique de l'Angleterre aurait à lui tout seul commandé au roi d'écouter les conseils de la sagesse, s'il avait été capable de les comprendre. La jalousie des hauts barons normands contre les seigneurs du Poitou, de l'Aquitaine et de l'Anjou, qui avait éclaté sous le roi Jean, s'était accrue et irritée encore sous le jeune roi. Jean avait été forcé de recevoir la loi des barons, de donner des chartes, d'expulser les étrangers de l'Angleterre. Mais Henri, tombant dans la même faute, les avait, sinon ouvertement rappelés, du moins tolérés. Spirituels, aimables, d'un caractère souple et gracieux, ils s'étaient peu à peu insinués dans l'esprit du roi; ils avaient conquis ses bonnes grâces, de hautes faveurs, de grandes richesses; et, puissants à leur tour, ils pesaient de tout le poids d'une tyrannie qu'ils savaient précaire et menacée, non seulement sur le peuple, déjà si malheureux, mais sur les arrière-vassaux et sur les barons mêmes quand ils le pouvaient sans péril. L'orage s'annonçait; il était d'autant plus à craindre, que déjà Jean Sans-terre, le plus imprévoyant des rois, était parvenu, en rendant le malheur de la noblesse et du peuple commun, à se préparer une opposition commune, le danger survenant. Déjà avaient surgi, entre les populations et les seigneurs, les étincelles de cette communauté de souffrances, premier degré de la nationalité. Les chartes, quoique imposées par les barons dans leurs intérêts propres, et touchant à peine ceux du peuple, étaient pourtant les premiers degrés aussi de la liberté de tous, et

omme les jalons de cet édifice constitutionnel, qui devint 1229-30
n peu de temps l'enseignement des nations.

La leçon était là tout entière ; mais il n'y a de leçons que pour les esprits capables de les comprendre, et Henri III ne la comprit point. L'exemple de la France, devenue, sous la main du génie, puissante et la première puissance du monde, le séduisait sans l'instruire. La France, et la monarchie avec elle (alors seule et même chose), trouvait le principe de sa force matérielle et morale dans les Communes. Cette force tutélaire manquait complètement à l'Angleterre. Quelques Communes à peine étaient répandues çà et là sur le sol d'Albion. Richard et Jean Sans-terre avaient outrageusement trafiqué de leur existence politique et sociale selon leurs intérêts cupides et leurs passions délirantes ; ils les avaient instituées à prix d'argent, et, au mépris de tous les actes les plus authentiques, au mépris de la bonne foi, de tous les titres réputés dans tous les temps les plus sacrés, ils avaient ressaisi les propriétés communales. A peine quelques-unes avaient-elles échappé au rapt de leur avarice frénétique ou de leur mépris pour les peuples. Encore ces Communes n'avaient-elles que des priviléges dérisoires, et elles demeuraient écrasées comme devant sous le poids inhumain et flétrissant des *Mauvaises coutumes*, des exactions de toute espèce, du brigandage le plus effronté. Les seigneurs Anglais étaient alors ce que les seigneurs Français avaient été sous les anciens règnes, et jusqu'à celui du généreux Louis VI, qui eut à les combattre durant trente-et-un ans, et laissa à Philippe-Auguste la gloire de les soumettre, du moins au joug de la crainte, sinon de l'obéissance. Ainsi les sei-

gneurs Anglais, ou de leur personne même, ou par leurs satellites, livraient impunément le peuple à de perpétuels désastres. Le plus souvent, armés de toutes pièces ou divisés par bandes, ils attaquaient les habitations riches, les marchands, les voyageurs; ils les pillaient, et d'ordinaire ils leur ôtaient la vie s'ils osaient faire résistance. Dès cette époque, les hommes du peuple, les marchands, les voyageurs ruinés qui auraient osé venir à la cour faire entendre au roi Henri la plainte ou le cri du malheur, auraient pu ajouter, parlant des brigands et des voleurs, ce que d'autres victimes moins timides lui dirent plus tard : *Sire, nous les connaissons bien, car nous les voyons journellement à votre cour.* C'était tout le peuple sans distinction de races, Bretons et Irlandais, Danois ou Saxons, qui gémissait écrasé sous tous les jougs les plus honteux et les plus intolérables.

Le roi Henri III n'avait donc rien à attendre chez lui du peuple, qui faisait en France la force de l'État. Cependant, observation très-digne de remarque, l'Angleterre avait des constitutions politiques, la France n'en avait point; mais en Angleterre, alors, la constitution était un vain simulacre dont on amusait la vaine crédulité des hommes, un vain mot sans la chose, quant au peuple; et si elle profitait, c'était aux grands feudataires. La grande charte des forêts leur avait rendu le privilége de la chasse, que Guillaume le Normand et ses fils leur avaient enlevé. Nous l'avons déjà rappelé. Mais ces priviléges, le partage exclusif des rois et des princes du sang, redevenus celui des vassaux, firent d'une tyrannie unique une tyrannie multiple; et les lois sur la chasse demeurant les mêmes, atroces qu'elles étaient, restaient pour les hommes du peu-

le, mourant de faim, un fléau terrible, puisqu'il les frappait de mort à la plus minime infraction ; par exemple, celle d'un lièvre ou d'un lapin qu'ils auraient tué. 1229-30

La France, au lieu de constitutions, avait ses lois puisées ou dans le Droit Romain ou dans le Droit coutumier : les bons princes savaient les y trouver. Elle avait en outre ses usages solennels, qui opposaient autant et plus de puissance même que ses lois ; et, comme exemple, le jugement par ses pairs : elle conservait entières ses libertés Gallicanes, plus anciennes que la monarchie, et qui traversent les siècles avec nous ; vrai Code national que nous ont légué nos aïeux des Gaules, et leur dernier soupir de nation, de patrie. Quelques instants voilées sur un point de la France par une juridiction monstrueuse, l'Inquisition, la main d'une femme héroïque les y a rendues à la lumière ; elle saura les y maintenir.

Mais, après tout, si la France n'avait point une constitution générale, elle avait autant de chartes, de pactes de famille qu'elle comptait de Communes affranchies, et toutes ces chartes populaires étaient frappées au même type. Les Communes faisaient chacune partie intégrante du royaume pour l'attaque et pour la défense. Sous la régence d'une femme généreuse autant qu'elle était habile, elles avaient pris en elles-mêmes une nouvelle confiance qui multipliait leurs forces. Elles s'étaient produites en preuves mémorables et sous sa régence, et sous Philippe-Auguste à Bovines ; elles les produiraient de nouveau, au besoin, dans le péril, et surtout en présence des Anglais, qui étaient en horreur en France depuis les règnes des Plantagenets, qui l'avaient tant de fois et si cruellement

1229-30 ravagée. Car la cause de l'État, de la Régente, qui le gouverne avec tant de sagesse et de bonté, est leur cause à toutes, et la cause palpitante, sacrée. Elle est généralement sentie, appréciée de toutes les Communes et de la noblesse des derniers rangs, toujours pauvre, et qui confond dès long-temps ses intérêts avec elles. Tout a changé d'aspect en France depuis le grand règne de Philippe-Auguste. Ce grand règne, grandement continué par la reine Blanche, a fait des hommes : les vices ont perdu de leur généralité, les passions brutales de leur force; le culte chrétien est en vénération chez le plus grand nombre; s'il épure les mœurs, les lettres, les arts les adoucissent; la civilisation progresse, et la nationalité est assise; en un mot, les mœurs publiques gouvernent plus encore que les lois.

En Angleterre, elles sont, au contraire, parmi les grands, ou séculiers, ou ecclésiastiques même, dans l'état normal, si on le peut dire, où l'invasion de Guillaume les a implantées. Même ambition dévorante, orgueil, jalousie, avarice frénétiques, fureur du jeu, force brutale, corruption hideuse, débauches sans paroles. La Normandie, l'objet le plus irritant de leur convoitise; la Bretagne, sous l'autorité suzeraine d'un prince infidèle, prêt à leur ouvrir les portes de la France, présentent aux Anglais plus d'écueils que de sûretés. La Normandie est heureuse, florissante, pleine d'éclat; elle n'est plus une province étrangère, un État à part, isolé; elle est désormais identique à la France. Le voisinage immédiat, le commerce, de continuelles communications, la même langue celtique, les lettres, de nombreux mariages, des intérêts communs, pareils, ont uni et confondu les deux populations. La loi

ommunale y est établie; elle y règne puissante. Sous la 1229-30
remière et la seconde race même, les membres du clergé y
ayaient leur part d'impositions comme tous les autres pour
eurs patrimoines et leurs bénéfices. Philippe-Auguste,
éclairé par de savantes enquêtes faites vers l'an 1205, s'é-
tant assuré que les prêtres Normands possesseurs de biens
non nobles payaient toutes les charges, rappela et rétablit
cet usage, que le clergé avait fait tomber en désuétude.
Le peuple en fut grandement allégé et le fisc considéra-
blement accru. Le peuple Normand comptait vingt-cinq
années de prospérité, et jouissait de tous les bienfaits de
la paix depuis Bovines. Toutes les promesses des Anglais,
annonçant à la population normande de nouveaux et plus
grands priviléges, venaient se briser contre l'état prospère
du pays; elles ne pouvaient effacer de son souvenir les
cruautés dont elle avait été si long-temps victime. Les An-
glais pouvaient compter des partisans chez le haut clergé,
irrité de l'affaiblissement de ses priviléges; mais les barons
qu'ils en avaient dépouillés, et à qui Philippe-Auguste les
restitua, les nouveaux seigneurs depuis la conquête et Bo-
vines, les arrière-vassaux, les Communes, le peuple entier,
présentaient une masse immense de répulsion, heureux
qu'ils étaient tous de leur nouvel état social, et leur mé-
moire encore palpitante de leurs cruelles infortunes.

La Bretagne était épuisée par les continuelles levées d'hommes, d'argent et d'armes, que le comte Pierre lui imposait pour se soutenir dans ses guerres perpétuelles, et qui étaient pour elle aussi désastreuses qu'elles étaient in-ensées. Le clergé du premier comme du dernier rang, maltraité par le comte, se montrait plus irrité encore : ac-

1229-30 coutumé qu'il était à dominer, à jouir de tous les priviléges, les vexations lui étaient insupportables (16). Le sol Breton est pauvre, aride ; la misère publique était grande et ne trouvait aucun soulagement ; elle était d'autant plus poignante, que la Normandie était toujours plus prospère. Tout le peuple Breton, comme le peuple Normand, conservait aussi un souvenir présent et profond des malheurs que les Anglais avaient fait peser sur eux ; et le meurtre de leur jeune suzerain Artus criait encore vengeance dans tous les cœurs. En un mot, la Normandie, avec toutes ses vastes dépendances, et la Bretagne entière, vouaient à l'Angleterre une haine sanglante, et l'occasion de la satisfaire aurait été saisie par elles avec la plus vive ardeur.

Telle était la nature des choses, l'état vrai des hommes dans l'un et l'autre royaume. Il ne fallait au chancelier du Bourg qu'une portion d'intelligence ordinaire, mais saine, qu'une prévision même légère, pour prévoir et prédire l'issue d'une invasion en France sous le gouvernement d'une femme telle que Blanche.

Pierre de Bretagne en eût été le juge le plus sagace et le plus éclairé parmi les barons, s'il avait été libre de passions ; mais l'ambition et l'orgueil égaraient sa haute intelligence et pervertissaient en lui de puissantes facultés, qu'une raison calme aurait fait servir à l'intérêt de l'État autant qu'à sa propre gloire. Sa brûlante imagination lui faisait croire possible tout ce que ses passions lui conseillaient. Après de longs entretiens avec Henri III, après de nombreux pourparlers, Pierre, naturellement éloquent, et les passions de Henri lui-même flattées, il parvint à lui persuader de nouveau que l'invasion générale d'une puis-

ante armée en France devait être couronnée du succès; 1229-30
que toutes les provinces perdues par ses aïeux lui seraient reconquises; qu'à lui seul en demeurerait la gloire. Il lui ouvrira les portes de la France par la Bretagne même, et la Bretagne par le port de Saint-Malo, fortifié par lui-même et défendu encore par plusieurs forts. Les plus considérables sont, au sud l'antique forteresse d'Aleth, au nord, s'approchant de Cancale, le fort de Guarplie. Henri débarquera à Saint-Malo au printemps sous le sauf-conduit du comte, qui le recevra comme son souverain immédiat; il lui fait hommage-lige; il rompt, il viole son serment tant de fois répété à son roi légitime, et il le fait solennellement à Henri. Il jure de *le servir envers et contre tous qui peuvent vivre ou mourir, à grandes et petites forces; de compter pour ennemis tous ses ennemis, et de combattre à main armée ses propres sujets Bretons, s'ils osent ou servir le roi de France, ou opposer à l'Angleterre la force à la force*. C'était la conséquence de l'hommage-lige et la formule de toutes les obligations qu'il impose au vassal feudataire envers son souverain. Faisant hommage, il s'obligeait par là même à livrer ses forteresses à son seigneur immédiat, pour y mettre ses gens quand il lui plaisait. Et Pierre, insensé, consommant la plus extravagante félonie, fait cession entière de Saint-James de Beuvron, une des plus fortes places de la Bretagne, à Raoul ou Raynulfe, comte de Chester et de Lincoln, lui-même, le plus jeune frère de Henri.

Après de semblables paroles et de pareils actes, Henri ne doute plus que les hauts barons de France, à la vue de son débarquement au port de Saint-Malo et de sa colossale

29-30 armée en Bretagne, ne se soulèvent tout-à-coup, et multipliant de partout les forces et les appuis pour le succès de la cause anglaise, et à la fois les difficultés, les troubles, les périls pour la régence et le royaume, que la victoire est à lui, et tout entière. Déjà, et comme son père Jean Sans-terre avant Bovines, il fait dans sa pensée le partage de la France. Il appelle au camp cette armée qui avait été frappée d'inertie ; les chefs, les soldats sont épris, enflammés par l'espoir ou la promesse du partage de la France, de même que leurs aïeux autrefois, sous Guillaume, le furent du partage de l'Angleterre. Et aussitôt toute l'Angleterre, toute l'Irlande et tout le pays de Galles, sont de nouveau en mouvement pour fournir aux préparatifs de l'invasion : elle est résolue pour le printemps. Henri promet au comte Pierre de le rejoindre à Pâques ; et pour le récompenser de ses bons offices, il lui assure la possession du comté de Richemont et autres terres en Angleterre, anciens domaines des comtes de Bretagne depuis la spoliation normande, et sur lesquelles Pierre de Bretagne avait inutilement élevé des prétentions. Le roi Henri lui donne en outre cinq mille marcs d'argent pour l'aider à se soutenir contre le roi Louis et la Régente sa mère. Après quoi ils se séparèrent fort contents l'un de l'autre.

Des projets conçus, suivis et arrêtés avec tant d'appareil, de bruit, de mouvement, ne pouvaient être un secret pour la reine Blanche, dont l'œil était sans cesse ouvert sur les tentatives de l'Angleterre et les menées de Pierre de Bretagne. Elle s'appliqua à affaiblir le parti du comte et à combiner tous ses moyens de défense contre l'invasion anglaise. Pierre était encore auprès du roi Henri, que déjà

elle avait dépêché et en Auvergne et en Bretagne Guil- 1229-30
laume, évêque de Paris. Le prélat avait acquis un grand ascendant sur les esprits par ses vertus apostoliques, une loyauté rare et une raison puissante. Blanche lui avait confié la double mission de réconcilier les grands seigneurs d'Auvergne, qui se faisaient entre eux depuis très-longues années une guerre acharnée, et de s'assurer l'appui des seigneurs Bretons dans la guerre qui allait éclater entre la France et l'Angleterre. Il était parti chargé de ses instructions générales, des divers traités qui devaient être conclus avec chacun d'eux, et de la promesse de la reine Blanche de les ratifier dans leur intégrité après l'événement. La parole de Blanche était universellement réputée inviolable, même chez ses ennemis. Les négociations de Guillaume furent promptes et couronnées d'un entier succès, la confiance en étant et le lien et la force. Les principaux seigneurs d'Auvergne, Archambaud, vicomte de Comborn et connétable d'Auvergne, Pierre de Malemort, Dauphin, et Robert, princes de l'ancienne maison d'Auvergne, Guillaume, comte de Montferrand, etc., etc., furent conquis à l'État. Et chez les Bretons, Guyaumor de Léon, le seigneur le plus riche et le plus prépondérant du midi de la Bretagne, où il avait tous ses fiefs; Henri d'Avaugour, prince de l'ancienne maison de Bretagne, et qui conservait des prétentions sur le duché même, et un profond ressentiment contre le comte Pierre, qui le tyrannisait dans la possession et jouissance des biens qui lui restaient comme seigneur; André de Vitré, Raoul de Fougères, le seigneur de *Goëtquen* ou Goëtlogon, le seigneur de Guerche, et grand nombre d'autres, convinrent avec le prélat de la

conduite qu'ils auraient à tenir, et contre l'Anglais débarquant sur leurs côtes, et contre le comte Pierre lui-même, *s'il forfait au roi*. Je produis plus bas, année 1231, les traités conclus entre Guillaume et ces seigneurs (17).

Pendant que le prélat acquérait dans les deux provinces de nouveaux amis au roi, à l'État, Blanche s'assurait de la Normandie et du Mans, et à la fois elle faisait tous ses préparatifs pour l'attaque et la défense. L'activité de ses esprits, vraiment prodigieuse, semblait croître et s'animer encore avec les difficultés, si grandes, si multipliées qu'elles fussent.

Pierre, revenu en Bretagne, convoqua aussitôt ses États pour obtenir tous les subsides nécessaires dans la lutte qu'il avait à soutenir. Le clergé et la noblesse, également maltraités par lui, nourrissaient un vif ressentiment de ses injustices et de ses vexations. La haine de son gouvernement était encore accrue et fortifiée de la haine commune contre le joug anglais, si cruellement éprouvé. Une opposition vigoureuse fut la pensée de tous. Néanmoins tous les seigneurs de l'un et l'autre ordre obéirent à son commandement, et, selon la loi des fiefs, ils se rendirent tous aux États. Mais avant de s'engager pour aucuns subsides, ils exigèrent du comte la révocation de certaines charges ou coutumes nouvelles qu'il leur avait imposées sans raison comme sans justice. Pierre de Bretagne, que le formidable appui de l'Angleterre rendait encore plus insolent, plus superbe, ne voulut céder sur rien, et l'assemblée se sépara sans que ni lui ni les seigneurs eussent obtenu ce qu'ils demandaient. C'était un avertissement pour Pierre de Bretagne; il ne sut pas le comprendre, tant ses passions l'a-

veuglaient. Et dans la frénésie de son ambition, dans l'audace que lui donne la victoire qu'il attend certaine, entière, fou d'ambition et de colère, d'orgueil et d'espoir criminel, il ose charger un Templier de porter au roi et à la Régente *son défi*, comme on parlait alors, c'est-à-dire une déclaration de guerre en forme. Il était à Saumur. C'est à cette époque que l'on donna à ce seigneur le surnom de *Mauclerc*. 1230

Le défi de Pierre de Bretagne est propre à caractériser les mœurs du temps ; je le dois reproduire dans son intégrité :

« A tous ceux qui verront les présentes, salut. Apprenez » que nous envoyons au roi de France, par Toi, Tem» plier, les présentes. Puis il dit qu'ajourné à Melun par » le roi, il y envoya pour se plaindre que le terme n'était » pas légitime, ne comptant point quarante jours : il en a » requis un autre de ceux qui se trouvaient là pour le roi. » Il a fait en même temps écrire toutes ses plaintes et les » injures que le roi, sa mère et les siens lui ont faites. » Mais la reine a défendu que cet écrit fût montré aux ba» rons et prud'hommes de France. Elle le leur a fait même » comprendre dans un sens contraire. Jamais le comte n'a » pu obtenir réparation des injures et des maux que le » roi et les siens lui ont faits. Il lui a enlevé ce qu'il te» nait de lui dans l'Anjou, et qui le faisait son sujet ; il a » assiégé son château de Belesme, qu'il tenait également » de lui, et fait massacrer ses hommes. Voilà les maux, et » bien d'autres encore, que le roi lui a faits, sans qu'il ait » violé les droits et sans avoir été ajourné selon les forma» lités reçues, ce dont il n'y a jamais eu d'exemple. Pour » ces injures et bien d'autres, le comte mande au roi qu'il

1230 » ne se tient plus pour son *homme*, qu'il se retire de son » *hommage ;* et par là le comte entend *cessation de foy* » (*diffidationem*). Dimanche, dans l'octave du bienheu- » reux saint Hilaire, janvier, année 1229 » (vieux style, ce qui dit 1230 dans le nouveau).

Le démenti que le gouvernement pouvait faire donner au comte est dans les événements et les faits mêmes : nous les connaissons ; ils ont été fidèlement produits et consignés dans cet ouvrage. Et certes, ce n'est qu'à bon droit et avec trop de justice que le roi et la Régente sa mère firent entendre ces paroles : « Il avait ravagé notre royaume, pris » à main armée notre château de Belesme, et l'avait long- » temps retenu dans sa *saisine*, prétendant qu'il lui ap- » partenait de droit et raison (*ratione*). C'est ainsi qu'il » s'en exprime dans l'écrit qu'il nous envoya de sa part, et » contenant autre chose encore : le tout refusé par nous, » tant en raison de la succession de son père et notre » frère germain, autrefois comte de Dreux et de Braisne. »

Le défi de Pierre fut aussitôt publié. Il fit la plus grande sensation qu'aucun événement de la régence eût encore produit. Il causa dans les Communes et parmi tous les gens de bien un étonnement général et à la fois la plus vive irritation, et chez la reine Blanche une indignation profonde, éclatante, qui fut partagée par le jeune prince, ému d'une belle vaillance. Il s'apprêta aux armes. Lui et la reine sa mère résolurent cette fois de frapper du dernier coup un seigneur que rien ne pouvait ni intimider, ni instruire, ni corriger, et dont leur généreuse indulgence enflammait l'audace, loin de l'affaiblir. Ils prirent les armes, appelèrent tous les seigneurs auprès d'eux. Ils s'y rendirent, soit de gré, soit de

force : c'était une nécessité que leur imposait la loi des fiefs. 1230

La Régente et le roi, suivis du connétable de Montmorency, marchent dès le mois de février sur Angers, que Pierre de Bretagne avait recouvré au traité de Vendôme. Ils firent le siége de cette ville : elle fut emportée le troisième jour. Ils passent la Loire à Saumur dans le mois de mars, dressent leur camp à Clisson, font pratiquer le comte de la Marche pour le contenir dans l'obéissance. Les fiefs que ce seigneur tenait en Anjou et dans le Poitou, où Henri III avait beaucoup de partisans, la possession de presque toute la Saintonge, celle du comté d'Angoulême du chef de sa femme (qui croyait suppléer par un orgueil insensé la perte d'une couronne), le voisinage de son comté de la Marche, sa foi toujours douteuse, l'ambition et l'habileté même de sa femme, tout pouvait en faire un auxiliaire fatal à la France dans ces moments critiques. Blanche sut l'enchaîner par des promesses avantageuses, et dont le connétable lui-même, si habile à diviser les chefs rebelles, eut l'entremise. De là, elle et le roi passent en Auvergne, qu'ils achèvent de pacifier. Ils reçoivent foi et hommage des grands seigneurs de cette province, Archambaud, vicomte de Comborn, Pierre de Malemort, Dauphin, et Robert, princes d'Auvergne, Guillaume, comte de Montferrand, et plusieurs autres seigneurs prépondérants. Tous ces seigneurs, jusque là ennemis irréconciliables, et désormais en paix et bonne amitié, devinrent autant d'appuis dans la lutte qui allait s'engager ; et leur soumission valut au roi la plus grande partie de l'Auvergne, laquelle relevait encore dans plusieurs fiefs de l'Angleterre.

1230 Le roi et la Régente revinrent à Angers à la tête de leur armée; mais les hauts barons, qui redoutaient toujours l'agrandissement du pouvoir royal, et qui avaient résolu dans le secret de se venger de Thibaut et de Ferdinand, déclarèrent tout-à-coup, les quarante jours de service étant écoulés, qu'ils voulaient se retirer, et demandèrent leur congé. Thibaut et le comte de Flandre, dans la nécessité de se défendre, le sollicitèrent également de leur côté. La Régente et le roi les serrèrent de près pour les amener à une réconciliation : ce fut en vain. La plus grande partie de la France était agitée par les guerres des seigneurs entre eux : le comte de Bar contre le duc de Lorraine, son neveu, l'un et l'autre enflammés de colère et de vengeance, usant tour à tour de représailles atroces; le comte de Flandre et le comte de Champagne contre Hugues de Châtillon, vassal de Philippe de Boulogne et leur ennemi personnel; en Auvergne même, un reste de conflit entre Gui II, comte d'Auvergne, et Gui de Dampierre, sire de Bourbon; en Languedoc, le comte Raymond VII contre Raymond-Béranger, comte de Provence, en faveur de Marseille, qui préférait le protectorat du comte de Toulouse à la suzeraineté de Provence; enfin Thibaut lui-même, bientôt seul contre tous.

Cependant ce jeune seigneur, d'une rare activité et d'une égale valeur, pourvoit en toute hâte à sa défense : il enlève des campagnes tout ce qu'il peut enlever, vivres, armes, munitions; il recueille les populations dans les forteresses; *Montrinon*, Dormans et autres places sont munies; il charge le comte de Rhétel de défendre le passage de la Marne au gué de Rueil près de Châtillon, et lui, il court

ɪfermer dans Provins. A peine y était-il arrivé, que les 1230
ɪons entrèrent en Champagne par Fisme, petite ville à
lieues de Reims. Parmi eux, on distinguait le duc de
ɪurgogne, le comte de Boulogne, Robert de Dreux, le
ɪnte de Mâcon, les comtes de Saint-Pol, de Bar, En-
errand de Coucy, Robert de Courtenay, tous princes du
ɪg. Ils prirent Épernay, qui commençait à se relever de
ɪ pertes; elle fut pillée, brûlée ou abattue. Danmery eut
ɪnême sort. Ne pouvant forcer le pont de Dormans, ils
ɪt passer la Marne au gué de Rueil, près de Châtillon,
ɪ le comte de Rhétel, ou traître ou sans valeur, ne sut
ɪ défendre. Ils prennent Sézane et l'abandonnent. Rien
les arrête plus, et rappelant dans toute sa stupide bar-
rie la guerre de destruction des Francs et des Danois,
arrachent les vignes, les arbres, pillent, massacrent,
ɪagent et brûlent tout ce qu'ils rencontrent; hors les
lises et les fiefs des vassaux de Thibaut qui se sont ran-
ɪ à leur parti, ils ne laissent partout que du sang et des
bris. Ils marchent enfin sur Provins.

Ce que Thibaut avait prévu arriva : ses ennemis, af-
ɪés, sans ressources ni pour les hommes ni pour les
ɪvaux, furent forcés de rétrograder. Et la guerre d'in-
ion, l'Anglais près d'arriver sur nos côtes, changea la
ɪ des choses. Le roi d'Angleterre avait réuni toutes ses
ɪpes; la reine Blanche apprit au mois de février qu'il
commençait l'embarquement; que cette armée, vrai-
nt colossale, dans la fièvre du partage de la France, roi,
fs et soldats, brûlait d'arriver, de combattre, de vaincre,
partager.

Mais si Henri, par tous les éléments qui composent et

1230 le matériel et le moral de son armée, a pour auxiliaires et pour levier du succès tous les agents de la corruption, Blanche a pour elle la plus sainte des causes, tout un pays à défendre, à sauver, et ce pays, c'est la France.

Dans ce jour de péril, et de même qu'à Bovines, le génie des nations, évoqué par Blanche, ne fit point défaut non plus qu'au noble cœur de Philippe-Auguste, et de lui à son armée. Ce ne fut pas en vain qu'elle en évoqua toutes les puissances, que sa voix héroïque fit retentir d'un bout à l'autre de la généreuse France le cri sacré de *la Patrie en danger*, et l'honneur de la défendre : elle éveilla soudainement dans tous les cœurs les plus patriotiques sentiments, partout et à la fois l'amour du pays, la haine contre l'Anglais, et la résolution solennelle de vaincre ou de périr. Blanche appela aussitôt toute la noblesse, toutes les Communes : l'entraînement fut général, et le plus chaleureux que l'on eût vu depuis les Gaules expirées. La France entière se souleva ; elle se souleva grande, majestueuse, terrible, et en un clin d'œil toute en armes pour la défense de son sol, de son indépendance. Jamais la nationalité, chez aucun peuple, n'eut un plus beau triomphe ; elle fit dès lors présumer de quel côté serait la victoire. Les hauts barons eux-mêmes, ou d'instinct, ou de raison pour leurs intérêts propres, ou dans la crainte même d'une invasion qui peut leur être fatale, soit du côté des Anglais, qui ne ménageront ni amis ni ennemis dans la fureur du partage, soit plutôt sous cet aspect terrible de toute une nation justement irritée à la vue d'une invasion qu'ils ont tant de fois appelée, les hauts barons cèdent à l'entraînement général, et sans qu'un seul voulût ou osât manquer à l'appel de son roi.

ous se rangent en hâte sous son drapeau, celui du pays 1230
enacé, celui de la vraie gloire.

Le danger commun et le formidable aspect des choses llurent à Thibaut une trève qu'il avait jusque là vaine-ent demandée. Hugues de Châtillon fut le premier à outer le devoir; tous les autres chefs suivirent.

Henri III s'embarqua à Plymouth le dernier jour d'avril, t fit voile aussitôt. Il arriva à Saint-Malo le quatrième our de sa traversée, 3 mai. Pierre de Bretagne s'y était endu pour le recevoir; il le reçut en effet, et dans tout 'appareil d'un suzerain fêtant, célébrant son seigneur, son oi. Il lui rendit les plus grands honneurs, lui ouvrit toutes es portes qu'il pouvait ouvrir. Il livre les citadelles qu'il ient en propre; elles reçoivent immédiatement garnison nglaise. Henri traverse la Bretagne comme en triomphe, ans coup férir, sans obstacle, mais non sans étonnement e voir les principaux seigneurs Bretons renfermés dans eurs châteaux fortifiés, et ne faisant aucun mouvement. Il t son entrée à Nantes et y resta.

Étrange invasion que celle de tout un pays hérissé de itadelles, de châteaux-forts qui menacent même de leurs rces maintenant inertes toute une armée innombrable u'ils environnent ou sillonnent de toutes parts!

Blanche et le roi, à la tête de l'armée la plus florissante t la plus belle que l'on eût encore vue, marchent à l'instant rs Angers. Ils sont suivis du connétable de Montmorency, ujours fidèle autant qu'il est grand de cœur; de Jean de esle, Jean des Vignes, Jean des Maisons. On distingue rmi les bannières celle de Jean de Brienne, roi de Jéru-lem, de Ferdinand, comte de Flandre, de Thibaut, comte

1230 de Champagne, de Lusignan, comte de la Marche, des comtes de Forez, de Blois, de Chartres, de Vendôme, de Roucy, de Montfort, de Soissons, de Sancerre, du vicomte de Beaumont, et plus encore peut-être les bannières de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, de Gauthier, évêque de Chartres, faisant ainsi preuve authentique de soumission aux lois de l'État. Chacun des trois prélats commandait sa *Bataille*, disputant de nombre et de vaillance avec les plus nombreux et les plus vaillants. Puis viennent, ardentes, belliqueuses, dévouées, les Communes précédées de l'oriflamme de Saint-Denis, et chacune de sa bannière aux deux couleurs.

Toute la noblesse, toutes les Communes, et comme le jeune roi, brûlent de combattre ces mêmes Anglais qui, maîtres de la Bretagne sans en avoir la possession, semblent assister à une fête. Cette fête, c'est dans leur pensée le bouleversement et le partage de la France.

L'armée royale arrivée à Angers, il fut aisé de comprendre tout le plan de campagne de la Régente : défendre la frontière du Poitou contre l'armée Anglaise et la renfermer dans la Bretagne même, où la faim et la misère ne tarderont pas à l'assaillir, ruinées que sont les provinces de l'Angleterre et de l'Irlande, également infortunées ; et toutes les provisions de bouche, comme toutes les populations du sol Breton, recueillies dans les châteaux-forts des seigneurs déclarés pour la France et pour son roi. Au nord, sur les côtes de l'est à l'ouest, depuis Trégnier jusqu'à Pontorson d'une part, les fiefs, les châteaux et domaines de Henri d'Avaugour, parmi lesquels se distinguent encore Avaugour (18), quoique déchu de son antique splendeur,

iâteaudren, Goëllo, Dinan, Pontorson ; d'une autre part, 1230
presque enclavés sur une même surface, les fiefs forti-
s de la maison de *Goëtquen* ou Goëtlogon, fidèle à Phi-
ppe-Auguste et gardant sa foi à ses successeurs ; puis les
ormands, pleins de haine contre les Anglais : la reine
lanche avait pu s'assurer de leur appui, le danger mena-
nt, comme elle s'est assurée des principaux seigneurs
retons et de ceux de l'Auvergne. Au midi est Guyaumor
e Léon, dont les fiefs nombreux et redoutables s'ap-
uient encore de l'armée royale ; sur la ligne de l'est, les
efs fortifiés de Fougères, de Vitré, de Guerche, etc., etc.,
t pour doubles remparts le pays du Mans, encore rouge
u sang dont l'Anglais l'a inondé, et tous les Manceaux
ûlant de venger l'énormité des outrages que subirent
urs femmes et leurs filles dans la guerre atroce que leur fit
enri II en 1197-8, et avant lui Guillaume le Normand.
Blanche s'avance sur Ancenis, et comme pour braver
l ennemi qu'elle peut vaincre. Ancenis est à huit lieues
Nantes. Elle l'attaque et l'enlève. Elle veut, dans cette
lle même et sous les yeux de Henri, frapper le seigneur
lon qui a résolu de lui livrer la France. Elle y assemble
us les barons pour le juger. Réunis, et toutes les charges
oduites, et en présence même du roi et de la Régente,
utes les voix se prononcèrent unanimes. Pierre de Bre-
gne fut condamné, comme félon et criminel de lèse-
ajesté, *ayant forfait au roi de corps et de biens*, à perdre
Bail de la Bretagne et la tutelle de ses enfants, Yolande
fille, et Jean son fils, pendant leur minorité. Ils décla-
nt la noblesse et les Communes déliées du serment de
élité qu'elles lui ont prêté. Les barons qui le condam-

1230 nent sont Gauthier Cornut, archevêque de Sens; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; Gauthier, évêque de Chartres; le connétable Matthieu II de Montmorency, Ferdinand, comte de Flandre; Thibaut, comte de Champagne; les comtes Jean de Soissons, appelé aussi comte de Chartres et seigneur d'Amboise du chef de sa femme; Étienne de Sancerre, Amaury de Montfort, les comtes de Nevers, de Blois, de Vendôme, de Roucy, le vicomte de Beaumont, etc. L'arrêt fut prononcé au mois de juin.

Il faut observer, pour l'intelligence du Droit au moyen âge, que le comte Pierre de Bretagne fut condamné par les *Barons* et non par les *Pairs* du royaume. Tel était l'usage, que chacun devait être jugé par ses *Pairs*, c'est-à-dire ses *Égaux*. Et cet usage s'appuyait des lois et coutumes de la monarchie. La sentence des barons est un aveu solennel que Pierre de Bretagne était comme eux tous vassal de la couronne, et dans le même degré de vassalité; que le roi avait sur lui droit de vie et de mort et tous les autres droits; que Pierre, simple baron et comte de Bretagne, soutenait et voulait sans fondement son indépendance à titre de duc de Bretagne, et qu'il ne devait au roi, disait-il, que l'hommage. Enfin elle prouve que Pierre de Bretagne ne tenait que le second rang dans l'État. S'il parut au fameux parlement de 1216, ce fut en qualité de baron. Quelque dévoués que pussent être les barons à leur cause, ils ne l'étaient jamais aux dépens de leurs droits.[1]

La sentence de déchéance fut confirmée par l'autorité apostolique; elle ne laissait de ressource à Pierre que dans l'appui du roi d'Angleterre, Henri: il courut s'enfermer avec lui dans Nantes.

La prise d'Ancenis et la déchéance de Pierre étaient le 1230
gnal convenu entre Guillaume d'Auvergne et les seigneurs retons : alors furent publiés les divers traités secrets que prélat avait conclus avec eux sous l'autorité de la reine lanche ; toutes les promesses qu'il leur avait faites furent nfirmées. On vit arriver successivement au camp Guyaour de Léon, Henri d'Avaugour, Raoul de Fougères, le igneur de Goëtquen ou Goëtlogon, etc., etc., et André Vitré, qui arriva le premier. Tous réunis, ils firent, en résence de toute l'armée sous les armes, hommage-lige au i dans les mains de la Régente. Un grand nombre d'aures seigneurs font ou renouvellent également leur foi et ommage dans le mois de juin.

Cependant le jeune roi et l'armée, dans l'impatience de ombattre, s'approchent de la forteresse d'Oudon, qui avait eçu garnison anglaise : ils la bravent, ils l'insultent, sans ue les Anglais fassent aucun mouvement pour la défendre. lle fut enlevée et rasée. L'armée passa la Loire et s'emara de Châtonceaux, autre forteresse vis-à-vis Oudon. La rontière méridionale de la Bretagne, celle du nord et de est, défendues, garnies de troupes, la reine Blanche et roi son fils s'avancent vers le midi pour rassurer les rovinces alarmées, particulièrement le Poitou, dont Rihard, frère de Henri III, avait été investi comte par Jean ans-terre, leur père ; ce prince en portait le titre. Ils conrmèrent les traités ménagés entre eux et le comte de la larche par le connétable de Montmorency, qui s'en était econnu plége. Blanche ajoute au premier traité l'*Accomodement de Clisson*, par affection pour Isabelle, comtesse 'Angoulême, dont les vues ambitieuses se nourrissaient

1230 de chimères. Le roi et Blanche s'engagent d'obtenir du Saint-Siége la dispense nécessaire pour le mariage de Hugues, fils aîné du comte, avec la princesse Isabelle de France; dispense déjà mentionnée dans le traité de Vendôme, et dont le terme était très-prochain. Ils s'y engagèrent, sous peine de donner au comte de la Marche Saint-Jean-d'Angely, Montreuil et Gastines, Langetz, et *Terre-d'Aulnys*, qu'il avait reçue en gage de Louis VIII, pour prix de ses services dans la guerre contre Jean Sans-terre. Par un autre traité, confirmé le même jour, ils reconnaissent celui de Vendôme (19), excepté en ce qui concerne les fiefs et les terres ci-dessus énoncés. Ils conviennent qu'il ne sera fait réciproquement aucun traité, soit avec l'Angleterre, soit avec Pierre de Bretagne, sans le mutuel consentement des deux parties contractantes. Enfin la comtesse d'Angoulême *quitte* au roi Issoudun et Langetz, conformément au traité de Vendôme.

Assurés des bonnes dispositions du comte de la Marche, Blanche et Louis se portent auprès de Niort et campent à Saint-Maixent, qui n'en est éloigné que de cinq lieues. Ils corroborent et garantissent aux bourgeois de cette ville leur droit de Commune, tous leurs beaux et nombreux priviléges, tels que les Anglais eux-mêmes les avaient reconnus au temps de la cession de ces provinces à l'Angleterre, lors du fatal divorce de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine; priviléges qui remontaient, comme ceux des villes du midi de la France, au temps des Romains, et plus avant encore dans le passé. Blanche et le roi firent aux bourgeois la promesse sacramentelle, savoir : de ne laisser jamais sortir de leurs mains la Commune de Niort sans leur con-

sentement. Le 9 juillet, ils chargent Pierre de Colmy, 1230
chapelain du roi, d'écrire au Saint-Siége pour prolonger le terme où Raymond, comte de Toulouse, selon le traité de Paris, doit payer les 10,000 marcs d'argent et passer en Terre-Sainte. Le 20, le roi écrit lui-même à l'évêque d'Orange de réconcilier ce seigneur avec sa femme, dont il vivait séparé. Louis et Blanche avaient en vue de l'engager ou de le retenir de plus en plus dans leurs intérêts, ceux de l'État. La foi de ce seigneur était suspecte au plus grand nombre. Déjà, avant le départ de l'armée, au mois de mai, la Régente avait enjoint à celui de Cahors de faire restituer à Raymond les terres qui lui appartenaient, et qui avaient été données aux ecclésiastiques par les Croisés. Ils revinrent aux environs d'Angers à la fin de juillet. Ils asseyent leur camp au Pont-de-Cé, tout près de cette ville. Ils y reçoivent l'hommage de Raymond, vicomte de Thouars, pour ce qu'il a en Poitou et en Anjou. Il fait de nouveau le serment de fidélité au roi, et d'aider à la conservation de la régence de la reine Blanche. Au mois d'août, ils rentrent dans Angers, apaisent le différend qui s'était élevé entre le comte Philippe de Boulogne et Thibaut, comte de Champagne, se disputant le commandement de l'arrière-garde.

Cependant le roi Henri, les chefs de son armée, et tous les soldats, à leur exemple, s'abandonnaient aux plaisirs, à la débauche : c'étaient des festins, des fêtes continuelles ; mais ces festins, ces fêtes, autant de saturnales, dévoraient l'armée. Les finances du roi s'abîmaient dans le désordre de la vie. Les chefs, les soldats, pour fournir à leurs débauches, à leur fureur du jeu, vendaient tout ce qu'ils pos-

1230 sédaient, et jusqu'aux harnais des chevaux. Les maladies, honteux produits de la débauche, et la misère du pays, achevaient de décimer cette armée si formidable par le nombre, et qui avait menacé de ruine une nation qui triomphait sans combattre et par la seule force vraie, celle du droit, de la justice, de l'éternelle morale, la gloire de l'homme comme celle des nations.

Mais l'armée royale, et plus encore le jeune roi, appelaient le combat; ils l'appelaient à grands cris. Blanche comprenait cette noble ardeur; mais, sage et prudente, elle refuse de la satisfaire : « Pourquoi combattre, disait-
» elle avec tout le conseil, sous l'influence de son génie,
» pourquoi combattre une armée que le roi d'Angleterre
» laisse fondre dans les plaisirs? Laissons-lui le soin d'en
» délivrer la France. Y a-t-il au monde une défaite plus
» avantageuse que celle d'un ennemi qui se détruit lui-
» même? Attaquer les Anglais au sein des plaisirs, ou
» même dans leur retraite, c'est risquer de réveiller en eux
» quelques restes de l'homme et provoquer des combats
» inutiles. La prudence autant que la justice et l'huma-
» nité défendent d'exposer la vie de tant de braves chefs
» et soldats, et à la fois toutes les forces de l'État, contre
» des gens que la faim et la misère forceront bientôt de ga-
» gner pays. C'est même consumer en pure perte et le
» temps et l'argent que de les tenir en bride. Mieux vaut,
» plus sage est-il de se porter où le péril est bien autre-
» ment menaçant, bien autrement redoutable, c'est-à-dire
» éteindre les fatales divisions qui nourrissent les espérances
» de nos ennemis. » Ces mémorables paroles entendues, elle convoque à Compiègne l'assemblée générale de tous

les nobles, hauts feudataires, des seigneurs et chevaliers, 1230
des délégués des Communes. Elle met ordre à tout, pour déjouer les intrigues que le roi d'Angleterre pourrait tenter ; elle pourvoit à la défense de la frontière et des places fortes. Elle sait les résolutions des Normands, celles des Manceaux. Un seul seigneur, chez les premiers, Foulques Paisnel, et son frère, avec soixante gentilshommes, était venu offrir au roi Henri toute la province : il ne demandait, disait-il, que deux cents chevaux, et il ne laissera pas un seul Français dans toute la Normandie. Le roi, transporté de joie, veut se saisir aussitôt de cette province, si chère au cœur anglais ; mais le chancelier du Bourg, qui appréciait toute la puissance des choses en France, l'arrêta. Il lui dit que c'est compromettre sa personne et perdre son armée ; qu'elle sera égorgée. Il lui conseille d'aller bien plutôt dans le midi de la France se montrer aux populations qui le reconnaissent encore, et d'y recevoir les hommages des seigneurs qui lui sont restés fidèles ; que c'est raffermir la sûreté de ses provinces et les esprits douteux. Henri partit aussitôt.

La reine Blanche et son fils se rendent au mois de septembre à Compiègne, où ils avaient marqué le rendez-vous général. Tous les seigneurs y étaient réunis. Elle ordonne que les cahiers de tous les griefs et de toutes les plaintes ou réclamations soient déposés sur le bureau, et l'assemblée se constitua. Elle fut présidée par le roi et la reine Blanche. Ils jurèrent sur les saints Évangiles de faire droit à chacun, et que les causes des vassaux y seront jugées suivant les usages et coutumes de la monarchie.

Les seigneurs ne produisirent pas seulement, vrais ou

faux, ce qu'ils appelaient leurs griefs, mais des plaintes sans nombre et des prétentions si multipliées, si diverses, si compliquées, enfin si opposées entre elles ou aux intérêts généraux du royaume ; les inimitiés (*faidæ*) entre les grands étaient si invétérées, l'esprit de division si vivace, la passion des armes si brûlante, que, chaos inextricable, il parut à tous impossible de l'éclaircir, de le surmonter, d'imposer à chaque chose sa place et sa valeur réelle.

Mais de la concorde de ces princes ennemis dépend la grande question de l'État et de la civilisation en France. Blanche juge en grand de si grandes choses ; elle fait les plus héroïques efforts pour conquérir à la paix, à l'État, au pays, des hommes qui vivaient de guerre, de haine, de vengeance, et, il le faut dire, de brigandages ; des hommes qui ne voulaient point de supérieur et ne connaissaient d'autre patrie que leur suzeraineté absolue ou leurs conquêtes, d'autre loi que la force. Blanche de Castille avait le génie de la conciliation, et Blanche possédait, dans ce siècle avide, de grandes richesses ; elle conservait aussi la plus grande partie des épargnes du roi Philippe-Auguste. Ces épargnes, quoique attaquées par le roi Louis VIII pour fournir aux dépenses de la fatale guerre du Languedoc, étaient d'une valeur très-considérable. La Régente, sobre des trésors de l'État, savait par de sages économies les accroître ou les conserver. L'argent, ce puissant levier des volontés humaines, et ici la passion dominante de tous ces seigneurs sans cesse guerroyant, et abîmant dans leurs folles entreprises et leurs richesses propres et leur part de pillage dans les conquêtes, l'argent seconda de sa puissance les puissances de la conciliation et de la sagesse ; et, au

grand étonnement des plus habiles même, chacun, satisfait, fut obligé de reconnaître que les dispensations respectives de Blanche, comme tous ses actes, libres, faciles autant que féconds, au milieu même de ce chaos sans issue, sa victoire enfin et sur les hommes et sur les choses, étaient ici le plus beau titre à sa gloire; et tous les plus grands et les plus illustres seigneurs du royaume, en guerre contre l'État depuis Louis VIII, dépouillèrent enfin l'esprit de faction, la haine, la vengeance, l'orgueil même, et, désormais amis de la couronne, ils s'engagèrent à en être les soutiens. Concorde solennelle, dont le souvenir doit être offert aux respects de tous les âges. Les comtes de Flandre et de Champagne se réconcilièrent avec le comte de Boulogne. Celui-ci, hors l'administration de l'État qu'il ambitionnait, et qui lui fut de nouveau formellement refusée, obtint tout ce qu'il demandait, particulièrement une grosse somme d'argent pour le dédommager des dégâts que les deux comtes avaient faits dans ses terres. Jean, comte de Châlons, reconnut le duc de Bourgogne pour son seigneur, et promit de lui faire hommage au lieu de le faire à Thibaut. Hugues de Châtillon reconnaît tenir à foi et hommage un droit héréditaire sur le douaire du vicomté de Châteaudun. La Régente le favorise dans celui de patronage d'une chapelle à Crécy. Le duc de Lorraine et le duc de Bourgogne reçoivent pour sur-arbitre la reine Blanche, et pour juges les comtes de Boulogne et de Champagne; et tous les sanglants démêlés des partisans de ces deux comtes, ennemis jusque là irréconciliables, comme l'étaient leurs suzerains, sont remis à leur jugement. Thibaut, dans ses propres griefs, s'en rapporte au

1230 comte de Boulogne lui-même ; et, de l'avis unanime de tous les grands seigneurs, reconnu comme un des principaux auteurs premiers des troubles qui ont affligé la France depuis Louis VIII, il s'oblige de passer en Palestine avec cent chevaliers.

Enfin plusieurs seigneurs rentrèrent en grâce. Parmi ceux-ci on distingue le frère de Foulques Paisnel. Les biens de Foulques furent et demeurèrent confisqués.

Henri III cependant recevait dans le Midi les hommages des seigneurs qui relevaient encore de la couronne d'Angleterre. Ils étaient prêtés et reçus dans la plus grande solennité. Là aussi c'étaient des festins, des fêtes, des joies. Il revint en Bretagne par le Poitou. Sur son chemin il prit d'assaut la ville de Mirebeau ; ce fut le seul exploit de toute cette entreprise gigantesque, qui devait bouleverser et ruiner le royaume de France. Arrivé à Nantes, où Pierre de Bretagne était resté renfermé, apprenant l'assemblée de Compiègne et ses mémorables actes, étonné, plein de douleur et de regrets amers, ses finances épuisées, sa noblesse perdue, l'armée ne présentant plus que de misérables débris, il partit aussitôt pour Saint-Malo et s'y embarqua avec honte et déshonneur. Ce fut le 9 septembre, sept mois après son arrivée en Bretagne. Il débarqua à Portsmouth le 26 octobre, justifiant ainsi les hautes et sages prévisions de Blanche, c'est-à-dire ramenant en Angleterre une armée plus ruinée que ne l'eussent point fait vingt batailles.

Le roi Louis et Blanche sa mère revinrent à Paris, salués des plus vives acclamations par les peuples de toutes les classes et de tous les rangs.

_a France triomphante, et du triomphe le plus auguste 1230
ne coûte la vie à aucun Français, pas une goutte de
g n'en tache les trophées), la France, après six années
guerre civile, allait jouir enfin d'une paix profonde;
ngleterre, tranquille par impuissance, faisait trève à la
erre; le Saint-Siége se réconciliait avec l'empereur Fré-
ric II, au sein même d'une guerre monstrueuse que l'on
saurait trop rappeler. Je dois présenter ce fait politique
ns son ensemble.

Frédéric avait acheté son couronnement à Rome, en
220, par des édits sanglants contre les hérétiques, et par
promesse formelle de passer en Palestine. Il éluda cette
romesse jusqu'en 1228, soit mauvaise foi, comme on le
isait, soit nécessité de rester dans ses États, sans cesse
gités par les intrigues du pouvoir romain ou par la féoda-
té allemande, jalouse jusqu'au délire de ses droits absolus.
n preuves, il suffirait de rappeler la fameuse diète d'Egra,
ù Frédéric II, assez fort de sa propre puissance, imposa
ux plus grands seigneurs mêmes le serment qu'ils ne fe-
aient plus de fausses monnaies, et qu'ils ne pilleraient
lus les voyageurs ou les marchands qui passeraient sur
urs terres; serment vain toutefois, et qui n'empêchait
oint les mêmes excès. L'empereur n'avait donc pas seu-
ment le Saint-Siége pour ennemi, mais encore la féoda-
té, qui s'irritait de ses vues, de ses réformes vraiment
bérales, et qu'elle appelait, elle aussi, du nom de *Nou-
autés*. Ce prince éprouvait en effet le besoin de la civi-
sation, et il appréciait le régime bienfaiteur de la loi.
ais, sans proportions avec les hommes et les choses de
n siècle, Frédéric avait plutôt de l'exaltation que de la

1230 grandeur. On ne peut nier cependant qu'il ne portât à un très-haut degré le courage, l'esprit, l'amour des arts et des lettres, et même la générosité. Par un grand malheur pour lui et plus encore pour ses peuples, à toutes ces qualités, plus éclatantes que solides, manquaient celles qui les fécondent et les protégent, la prudence et le tact de l'opportunité. Ce n'est pas tout : non seulement l'esprit vaste et souvent élevé de ce prince était sans proportion, mais encore il s'égarait dans l'ambition du pouvoir universel; et pour y arriver, il entretenait, quand il le pouvait sans péril, la *guerre du Sacerdoce et de l'Empire*, héritage fatal de ses prédécesseurs, qui, *Césars* de nom comme lui, voulaient, à l'exemple des anciens empereurs Romains, l'être de fait (nous l'avons consigné plus haut). Déjà maître de l'Allemagne et d'une partie de l'Italie, son fils aîné, Henri, héritier de la couronne de Sicile et à la fois roi des Romains, on eût dit que, quelques pas encore dans les champs sanglants de l'ambition et de la guerre, c'était fait de l'Italie, et que, bientôt incorporés avec l'Allemagne, les deux peuples seraient confondus sous une même bannière, un seul sceptre. Mais alors, comme toujours, surgissait invincible cette force morale de répulsion qui sépare éternellement les deux peuples; elle est dans le sol et le génie même.

Tant de puissance alarmait le Saint-Siége dans son indépendance propre, et non dans celle de l'Italie, puisqu'il la tenait asservie. Ainsi le César germain avait pour rival dans l'ambition chimérique du pouvoir universel, le Saint-Siége, adversaire terrible qui pouvait, et par les armes, et par les anathèmes, et par une effrayante habileté d'intri-

ues, lui creuser multiples de perpétuels écueils, et paralyser ainsi chez lui ces mêmes éléments du bien que, plus sage et plus prudent, il eût fait servir au bonheur et à la civilisation de la Germanie.

Frédéric, lié par la promesse de passer dans la Palestine, se montrait peu disposé à l'accomplir. Il restait en Italie, dont il aimait le séjour. Il embellissait Naples et la Sicile, il y rappelait l'empire de la loi. Ç'avait été en vain que le pape Honoré III, usant de menaces et même d'anathème, le pressa de partir : il résista à toutes les menaces, à l'excommunication même. Le pape Grégoire IX, successeur d'Honoré, l'excommunia à son tour, et lui suscitant à la fois de nombreux et redoutables ennemis, il se vit enfin dans la nécessité de se croiser. Il partit en 1228, vers la fin du mois d'août, publiant partout qu'il voulait prouver à l'Europe sa bonne foi. Il arriva devant la ville d'Acre la veille de la Nativité de Notre-Dame : il y fut reçu avec tous les transports de la plus vive joie, tout excommunié qu'il était. Mais son arrivée, précédée d'un grand renom, jeta l'alarme dans le cœur du sultan Mélédin. Prudent, lui, et dans la prévision du danger des combats, il songea aussitôt à traiter à tout prix avec l'empereur. La Palestine presque tout entière était au pouvoir des Musulmans : les Chrétiens, prisonniers ou libres, étaient fort malheureux, les premiers souffrant tous les maux de la servitude, les seconds toutes les angoisses de la misère et de la crainte. L'empereur Frédéric traita avec le sultan d'une trêve de dix ans ; il obtint sans rançon la liberté de tous les prisonniers chrétiens (ils étaient en grand nombre). Et ce qui est plus extraordinaire, il obtint encore, et en

1230 toute conquête, Jérusalem, Nazareth, Bethléhem et Sidon!

Ce mémorable événement appartient à l'année 1229, mois de février. A quelques jours de là, et comme s'il eût voulu consacrer un signe d'alliance entre l'Orient et l'Occident, Frédéric arma chevalier le fils même du sultan, et au nombre des armes dont il lui fit présent, il joignit sa propre épée. Cette action fit la plus grande sensation en Europe et en Asie, dans le monde entier. Mais, et cette action et la trève allumèrent le courroux du pape Grégoire; et Frédéric, déjà excommunié parce qu'il ne voulait pas se croiser, puis excommunié encore pour s'être croisé sans avoir été absous et être parti sans la permission du Saint-Siége, Frédéric est excommunié une troisième fois pour avoir enlevé la Palestine aux Musulmans! Le pape, furieux, dépêche en toute hâte deux frères Mendiants en Palestine, pour y fulminer l'anathème. Il défend au patriarche, aux grands-maîtres des trois ordres, de reconnaître l'empereur, et à tous les Chrétiens d'avoir aucune communication avec lui. Il reproche à l'empereur d'avoir fait avec le sultan une trève qu'il appelle honteuse au nom chrétien, et d'avoir armé de l'épée qu'il a reçue sur l'autel de Saint-Pierre le fils même du sultan; enfin d'avoir traité de Jérusalem, qui appartenait au soudan de Damas.

En même temps, et l'anathème partout fulminé (c'était au mois de juillet 1229), il écrit en Allemagne et en Italie qu'il absout tous les sujets de l'empereur du serment de fidélité. Déjà il avait écrit à même fin aux évêques de Toscane au mois de novembre de l'année 1228, lors de la seconde excommunication. Cependant l'empereur écrivait de son côté au roi Henri III, le 17 mars 1229 : *J'ai fait*

ec le soudan une trève de dix ans. Il m'a rendu la Terre- 1230
inte sans aucune effusion de sang !

Si le pontife fut irrité de la trève de l'empereur, l'em-reur ne le fut pas moins de l'anathème lancé contre lui. lein de colère, et quoique excommunié, il entra le 25 mars ns l'église du Saint-Sépulcre, au moment que le peuple était assemblé ; il s'approcha de l'autel, se couronna de s propres mains ; car, excommunié, aucun évêque n'eût é le couronner ; puis il monta dans la chaire patriarchale, prêchant le peuple en vue de se justifier, il accusa le int-Siége du mal qui se faisait, et retombait sur lui, rédéric, autant que sur le pape même, et par lui sur toute chrétienté. Peu après il partit furtivement de Jéru-lem.

Mais, en même temps que le pape fulminait ses ana-èmes, il soulevait contre l'empereur une partie de l'Al-magne et de l'Italie, et son propre fils même, Henri, roi s Romains. Il assemble en toute hâte une armée, fait des ées nombreuses en Angleterre et en Irlande, vassales Saint-Siége ; il répand et accrédite le bruit de la mort l'empereur ; la Sicile et Naples trompées se révoltent ; s'empare d'une partie de l'Apulie, dont il investit Jean Brienne, roi titulaire de Jérusalem, qui était entré dans parti contre les intérêts de Frédéric II, son gendre. Il nace à la fois les évêques de France des foudres de glise s'ils ne se déclarent pour lui. Ses menaces néan-ins eurent fort peu d'effet. Il reçut de quelques prélats secours sans valeur ni importance.

L'empereur arrive inopinément; il assemble en toute te à son tour une armée, et prompt, infatigable, il est

1230 sont trop connues pour avoir besoin d'être déduites ici. Elle était d'ailleurs très-mécontente de la paix du Languedoc. Elle en avait compris autrement, disait-elle, et les textes et l'esprit; elle avait cru que les biens ou fiefs des hérétiques devaient être partagés, savoir : les nobles au roi, et ceux qui ne l'étaient pas au clergé. Les autorités judiciaires et municipales, rétablies dans tout le Languedoc, neutralisaient son pouvoir. Sans cesse elle élevait de nouvelles difficultés contre le comte Raymond ; elle éludait le traité quand elle croyait le pouvoir éluder impunément. Elle méconnaissait tout, niait tout, et, confondant tout, elle essayait de tous les moyens pour rallumer la guerre civile en Languedoc. Le roi Louis fut dans la nécessité d'écrire à ses vassaux de l'évêché de Rhodez qu'ils aient à faire hommage à Raymond, comte de Toulouse, et qu'ils sont absous du serment de fidélité fait à son père et à lui. Cette lettre est datée de Moret, au mois de juin, année 1229.

La reine Blanche elle-même eut à presser la restitution de la comté Venaissin, en conformité du traité de 1228, et qui avait été promise à Raymond VII. La réponse du pape mérite d'être rapportée . *Il ne peut encore*, dit-il, *faire restitution de la comté Venaissin, parce qu'il l'a conquise à trop grands frais et qu'elle est trop récemment convertie à la foi catholique, pour la hasarder si tôt en mains de personnes qui la peuvent laisser rechoir en hérésie ; déclarant n'y prendre aucun intérêt ni autorité temporelle, ni l'approprier à son usage, puisque c'était une affaire de paix, une affaire de la foi, où il s'agissait seulement de la cause de Dieu et commodité spirituelle*. Il ajoutait avoir envoyé commission à l'évêque de Tournay, son légat, pour

ırmer s'il est expédient ou non de faire cette restitu- 1230]
ı. Et elle garda la comté.

Le seul choix de l'évêque de Tournay pour légat, dans e conjoncture, expliquerait, nous le verrons bientôt, vues secrètes du Saint-Siége, si elles avaient besoin re expliquées.

Tel était l'état vrai des choses : les déductions que l'on loit tirer sont à la portée de toutes les intelligences.

En effet, tout nous dit que la prodigieuse rapidité des ıvements de Blanche, la sagesse et l'habileté de ses ıbinaisons, la toute-puissance de cette armée vraiment onale qui avait surgi si soudaine du sein de la France, ımandant et aux hommes et à la fortune même, pré- la conflagration la plus formidable qui ait menacé nos inées. Si cette paix subite du Saint-Siége et de l'Em-, faite dans le sang, au milieu du carnage, frappe d'é-ıement, aussi d'affliction, pour les intérêts des peuples, age s'afflige en voyant à quel peu de chose tint alors la lisation de l'Allemagne et de la France. Car, si l'em-eur Frédéric avait eu la sagesse et la prudence de nche, il l'eût avancée dans ses États; et l'Allemagne, ısante et prospère comme la France, l'une et l'autre s en toute bonne foi par un traité d'alliance, marchant même but, on ne peut dire ce qu'eût été l'Europe en-e, et par elle le monde peut-être.

Du moins la paix de la France était assurée. La reine nche, durant les six années qui suivirent ces six an-s de guerre civile, régna et gouverna sans obstacles en toute prospérité. Elle poursuivit avec le même bon-ır qu'à l'assemblée de Compiègne le grand œuvre de la

1230 réconciliation générale. Elle termina des différends qu'elle n'avait pas eu le temps d'achever à Compiègne. Partout, en toutes choses, elle s'occupe sans relâche à concilier tous les esprits irrités, à faire naître l'union dans toutes les classes de la société, à éteindre chez tous, si elle le peut, la division, ce chancre qui dévora les Gaules et qui ronge la France jusqu'aux entrailles. Elle inspirait ou imposait au cœur de ses enfants le besoin de la conciliation, et ce besoin fut comme une des lois premières de leur éducation. Elle visitait avec eux les environs de Paris, les villes de Poissy, Corbeil, Rouen, Saint-Omer, et tous ses domaines. Elle leur fit élever cette année une *mesoncelle* à deux lieues de Chantilly, au milieu des bois et sur les étangs de Commelles, site ravissant par la beauté et l'étendue des eaux. Elle ne leur laissait négliger aucune occasion de faire le bien ; elle établissait sans cesse entre eux et le peuple une familiarité pleine d'affection, et avec le pauvre un accès facile. Chaque jour signalait des actes ou de piété, ou de justice, ou d'affranchissement. Le tableau animé, prospère, de ses domaines, était un enseignement aussi utile qu'imposant. Depuis l'an 1222, que Blanche y avait aboli l'esclavage, le temps donnait un énergique démenti aux volontés, aux paroles et doctrines des suzerains absolus. La vérité y triomphait jusque dans le plus chétif de ses hameaux, et avec elle la divine charité. Ces mémorables et saintes rénovations, appelées du nom de *Nouveautés* par les suzerains, et qu'ils proclamaient impraticables ou devant amener des révolutions fatales, ces nouveautés, ces changements s'étaient opérés dans tous les domaines de Blanche sans secousse, sans

bruit, et au sein même d'une paix profonde. Partout, chez 1230
ces populations régénérées, le travail, l'aisance et la liberté portaient leurs fruits, et chez Blanche, des richesses immenses qui, sagement ordonnées, dispensées, étaient dans ses mains généreuses un puissant levier qui forçait bien les obstacles et multipliait les trésors de la charité.

En même temps, la reine Blanche faisait ou encourageait des fondations utiles. Saint-Côme fut érigé en paroisse, et aussitôt doté d'un monument cher à l'humanité. Blanche y fonda l'hospice de la Charité. Les pauvres malades de tout âge et de tout sexe s'y présentaient tous les lundis de chaque mois devant les médecins ou *mires*, qui leur donnaient des consultations et les remèdes gratuits. Les médecins de la Charité ou de Saint-Côme étaient tous ecclésiastiques, et tout le corps des médecins avait dans l'établissement même sa confrérie ; car chaque science, chaque art ou état ou métier, toute institution collective avait sa confrérie : elles étaient riches et puissantes, et contribuaient aux établissements les plus utiles ; souvent elles en fondaient. Les confréries étaient l'héritage modifié de la *Confraternité* des Gaules ; et comme si le lien religieux qui les unissait devait les protéger, plus heureuses que la Confraternité gauloise, elles résistaient aux chocs des révolutions, des ravages de la guerre, et, réunies sous la bannière de la fameuse Confrérie des bourgeois, elles faisaient la force de l'État. Nous avons vu que la reine Blanche s'honorait d'être membre de celle de Paris, la plus nombreuse qui fût en France.

Saint-Côme fut élevé près des mureaux du *Clos-au-Roi*, qui confinait à l'Apport-Thibert ou *Thibard*, aujour-

1230 d'hui place Saint-Michel, et s'étendait de Saint-Marceau, à l'ouest, jusqu'à Notre-Dame des Champs.

Un autre acte de la plus haute importance fut son ordonnance d'une Enquête générale sur les *Novales*. Il n'y avait guère de villes, bourgs et villages même, qui n'eussent leurs *Novales*. Les éternelles guerres et des Romains et des Francs et des Danois, puis des Francs encore, avaient fait de la France une vaste solitude couverte de forêts sans limites, de landes sauvages, de déserts, de terres incultes. Partagée tour à tour par les vainqueurs, et le domaine de quelques-uns, elle demeura des siècles sans culture, et l'on peut dire, en effet, que la grande propriété dévorait la France. Mais la Commune changeait peu à peu ce triste aspect des ravages de la guerre et du désert de l'orgueil; des terres incultes étaient incessamment défrichées, des forêts essartées, des marais, des étangs desséchés. Cependant l'innombrable et l'immensité de ces *Novales* devenaient d'ordinaire le partage des plus audacieux et des plus habiles; et le clergé, sans droit comme sans justice, prélevait en outre sur les Novales des impôts dont les produits étaient immenses. Que s'il s'élevait contre lui à ce sujet des oppositions puissantes, il opposait à son tour l'antique usage des Romains et des papes, leurs imitateurs. Cette loi romaine donnait aux vainqueurs les *terres neuves* conquises; et par abus et par extension sans terme, le clergé s'appliquait la loi quand il le pouvait sans danger. L'Enquête de la reine Blanche amena la délimitation des propriétés de chacun; et celles qui étaient du domaine de l'État ou à des suzerains amis de l'affranchissement, rendues à leur origine, furent données à ferme. Les solitudes se peuplaient;

et peuplées, elles appelaient la paroisse, puis la Commune 1230
et la liberté. Paris même ne différait point du reste de la France; il avait ses solitudes, ses marais, ses déserts. Livrés enfin et incessamment aux mains laborieuses des populations pauvres ou aux moines solitaires, ces lieux de terreur pour les crédules esprits, ces marais infects qui causaient ou entretenaient des maladies épidémiques, devenaient sous la main de l'homme des habitations populeuses, des champs cultivés. Les cultures se multipliaient; la culture Sainte-Catherine, la culture Saint-Éloi, la culture Saint-Paul, etc., etc., et tant d'autres, changeaient peu à peu la face de Paris. Les bois dont il était encore couvert s'essartaient incessamment, et déjà le bourg Saint-Germain voyait ses plaines arriver aux lisières du bois de Grenelle. Celui que dominait à l'est la tour du Louvre n'offrait plus que des parties éclaircies par des habitations ou des établissements publics, des églises, des paroisses, des chapelles. Le fisc s'enrichissait des redevances que payaient les cultures relevant de l'État, et l'exemple avait son effet heureux.

Les prêtres, les moines avaient aussi leurs asiles, et, hommes de choix, ils se donnèrent en exemple où tant d'autres avaient été un scandale. Royaumont était achevé et se peuplait d'hommes laborieux et distingués; Saint-Denis fut entièrement renouvelé peu après. Blanche se porta avec une grande vivacité à la restauration de cette antique abbaye, si chère à nos rois, et dont le patron, saint Denis, premier évêque de Paris, rappelait un noble martyre (21). Elle fit disparaître tous les signes ou emblèmes qui personnifiaient l'abbé Suger, l'ennemi de son aïeule, Éléonore d'Aqui-

1230 taine, et qui avaient été répandus avec profusion par lui sur l'ancien monument. Elle y substitua les armes de France accolées à celles de Castille. L'abbaye de Saint-Denis était sous le protectorat du roi de France comme comte de Vexin. Le comte de Vexin portait la bannière du roi et celle de Saint-Denis pour raison de fief. C'est le fameux Oriflamme, drapeau sacré qui était déployé dans les temps de péril, et dont la vue enflammait la vaillance des Français. L'abbaye de Saint-Denis était donc toute monarchique, et en rappeler l'origine et le privilége, c'était en rappeler à la fois les devoirs.

Parmi tous les actes du gouvernement de Blanche, l'affranchissement ou la *Manumission*, comme on l'appelait, tenait la plus grande place.

Elle accorda le droit de Commune à Saint-Omer, et sous la protection du comte de Flandre, à qui il avait appartenu. Les habitants eurent pour juges leurs échevins et pour législation *les meilleures lois de la Flandre.* Elles étaient pour la plupart tirées du Droit Romain, et en conservaient même l'expression textuelle. Ils ne furent plus obligés de se battre en duel, de payer les impôts, de servir à la guerre, à moins que la Flandre ne fût envahie. Ils eurent le droit ou privilége de battre monnaie, et, dans certains cas, de ranger les ecclésiastiques dans le ressort de leur juridiction séculière. Le bien de leurs enfants morts sans postérité retournait aux pères et mères, et à leur défaut aux plus proches parents.

Blanche était à Compiègne quand elle affranchit Saint-Omer : ce fut le 29 mars vieux style, c'est-à-dire l'an 1230. Elle combattait alors Pierre de Bretagne et se pré-

parait à repousser l'armée d'invasion. L'affranchissement de cette ville se lie donc à ses moyens de défense. Elle savait que sa force vraie était dans la Commune, et l'événement venait de le prouver encore une fois.

Il en est un qui fit une grande sensation parmi le peuple et le monde suzerain : c'est celui de Châtillon-sur-Marne et de Dormans, qui n'en est éloigné que de deux lieues. Il fut accordé aux habitants des deux villes par Thibaut, leur suzerain, au mois d'août de l'année 1230. Places fortes l'une et l'autre, elles avaient résisté victorieusement aux barons dans leur dernière guerre contre ce seigneur. Sans doute, en récompensant le zèle patriotique des habitants de Châtillon et de Dormans, Thibaut cédait à la conviction que la plus sûre garde et défense de sa suzeraineté était la Commune ; il venait de voir à quelle noble puissance elle savait sacrifier : l'appel de la reine Blanche, dans le danger du pays, entendu de toutes les Communes, leur attitude invincible, entraînante, avaient dû frapper son intelligence, qui, on ne le peut nier, était d'une rare portée.

Chacune des deux Communes est également affranchie au prix de six deniers la livre de l'immeuble ou héritage, et de deux deniers la livre pour ce qui ne l'est pas. Les habitants feront tous les ans, et de bonne foi, élection de treize prud'hommes d'une foi éprouvée ; ils sont appelés du nom de *Jurés*. Les treize jurés éliront parmi eux un maire dans la quinzaine ; si la quinzaine se passe sans qu'ils aient fait leur choix, le seigneur le fera, mais toujours parmi les treize élus. Le maire et les jurés institués jugeront selon le Droit de la Commune et du seigneur. Ils gar-

230 deront et gouverneront la ville. Ils ne pourront être tourmentés (*acoisonés*) pour le jugement qu'ils auront prononcé. S'ils se trompent, s'ils errent, le condamné appelle au seigneur, et sans frais. Ils lèvent l'impôt des six deniers et des deux deniers selon leur conscience. Quand ils font la *Jurée*, le seigneur peut y avoir, s'il le veut, son *Commandement*. Tout habitant a le droit de quitter la Commune et d'aller habiter ailleurs s'il lui convient, et en toute sûreté. Il est quitte de la main-morte. S'il est arrêté pour les dettes de son seigneur, le seigneur prend sa défense. Il peut vendre ou acheter un héritage ou autre chose, et avec ses usages et franchises. Si un homme du dehors plaide contre un habitant de Châtillon ou de Dormans, le seigneur n'y peut mettre empêchement, à moins que ce ne soit pour sa propre cause, qui, dans ce cas, est jugée selon les *Us et coutumes*. Le seigneur conserve son *Ost* et *Chevauchée* pour la défense du pays. L'homme de soixante ans est exempté du service; s'il en a les moyens, il se fait remplacer; de même le changeur et le marchand. Les chevaux à chevaucher et les armures ne peuvent jamais être saisis. Que si le seigneur ou ses gens, dans un besoin urgent, prennent un cheval, ils en payent le loyer ou ils en réparent la perte, à l'estimation du maire et des jurés. Tout habitant qui a vingt livres vaillant aura *Aubéliste* dans son *Ostel* et *Quarriaux* jusqu'à cinquante. Il pourra moudre au moulin du seigneur, cuire à son four, au même prix qu'ailleurs. Si le seigneur a assez de moulins et de fours pour suffire à tous les besoins publics, on le préférera. Enfin si le maire et chacun des jurés sont en plaid, ou en guerre, ou excommuniés, pour le fait de la Commune, le maire et

es jurés qui succéderont connaîtront du fait, ou plutôt le 1230
ait leur deviendra personnel.

Vers la même époque, et dans l'année 1230, Férié d'Anet, seigneur de Crône, en affranchit aussi les habitants du for-mariage et autres *Mauvaises coutumes*, et Crône fut Commune; elle eut son *curé*, *pro plebe*, comme on disait.

LIVRE V.

1250 De toutes les lois ou ordonnances de réforme qui distinguent la régence de Blanche, il n'en est pas qui soit plus digne d'admiration que celle des Juifs. Monument de tolérance, de sagesse et d'équité, on dirait qu'elle est l'œuvre du siècle le plus éclairé.

Cette nation infortunée, et que ses destins semblent dévouer au malheur, à la dispersion, était partout répandue, en Asie, en Afrique, dans toute l'Europe. Les Romains, ses mortels ennemis, la pourchassèrent dans tous les pays du monde connu où la puissance de leurs armes avait imposé leur empire; et leur empire, où n'était-il pas? Partout ils représentaient la nation Juive comme étrangère à toutes les nations par ses lois, ses usages, ses doctrines, ses mœurs, et surtout par son culte; formant un état social à part dans tout état social; haïssant les pouvoirs suprêmes, les hommes, et tout culte qui n'était ni de son pouvoir ni de sa foi. Peut-être le gouvernement théocratique des Hébreux, de tous les gouvernements le plus absolu, leur culte défendu par le glaive, faisaient-ils à juste titre ombrage aux grands de la terre. Ce gouvernement avait en effet surmonté celui des patriarches dans leur propre patrie, comme les Druides les rois des Gaules. Peut-être (et cette considération a encore plus de poids et de valeur) que le culte de l'Éternel, qu'ils professaient au milieu de toute la terre idolâtre, si l'on en excepte les Gaules, la loi égale pour tous, l'absence de la servitude, la liberté de l'homme,

une morale sublime, tacite accusation portée contre les mœurs perverties des maîtres du monde, étaient les causes dominantes de la haine qu'ils leur portaient, et qui était partagée par tous les grands de la terre. Le Paganisme dut s'irriter d'une foi religieuse qui ne célébrait qu'un seul Dieu et les grandeurs de l'univers, et les souverains durent s'effrayer d'une législation qui s'annonçait l'égide de tous, sans acception des personnes, du rang, des conditions, soit du pauvre ou du riche, le puissant comme le faible. Les doctrines judaïques étaient appelées par eux *nouvelles*, et par conséquent ennemies de leurs propres doctrines, dont elles différaient si éminemment. Étrange appellation, qui décèle ou l'ignorance ou la mauvaise foi des hommes, mais plutôt l'une et l'autre; car l'antiquité des lois judaïques est telle, que le génie de l'étude même le plus puissant et le plus vaste se briserait contre l'innombrable des siècles qui en cachent l'origine. Ainsi la nation juive, sous le poids d'une proscription universelle (toujours une grande iniquité), errait de contrée en contrée; tantôt en Égypte, où elle souffrit tous les maux de la plus dure servitude, tantôt à Babylone, et en tout lieu sous les Romains, qui ne purent l'abaisser à adorer comme *Dieu* un Auguste, un Tibère, et Claude, et Néron, et Caligula, tous ces ambitieux frénétiques qui, ne voulant pas se contenter du titre de *Maître du monde*, osaient usurper, sacriléges, celui de Dieu même, et se faisaient adorer comme tel.

Oui, oui, osons le dire, en présence des faits et des événements, il n'est pas un ami de l'homme et de la vérité qui ne reconnaisse que la proscription de la nation Juive

1230 est l'immolation de tout un peuple au cruel génie de la servitude et de l'idolâtrie.

Mais les Romains, après leurs jours de grandeur et de gloire immortelle, eurent un César, démon de la guerre et de la corruption; et tout l'homme social une fois corrompu dans l'immense Empire romain, on en vit bientôt et successivement la décadence et les ruines.

La nation Juive, alors partout répandue, put former des établissements. D'une activité extraordinaire, habile dans le commerce et le négoce, dans l'industrie, tandis que les peuples vaincus, ravagés, noyés dans le sang et perdus d'ignorance, succombaient au malheur de la servitude, de toutes les misères, la nation Juive s'enrichissait du fruit de ses labeurs intelligents; elle renaissait aux doctrines qui avaient honoré ses aïeux. Elles étaient respectées dans les premiers siècles du Christianisme, divin médiateur entre la terre et les cieux, et le salut moral de tous les mondes, s'ils étaient assez heureux pour le connaître et l'aimer. Les Pères de l'Église chrétienne en enrichirent leurs enseignements, et l'on voit saint Chrysostome, le plus grand des orateurs chrétiens, introduire le chant des psaumes dans les temples du Christ et dans les foyers domestiques même.

Aux quatrième, cinquième et sixième siècles, les Juifs, soit Hébreux, Syriens ou autres populations de ces contrées, avaient leurs demeures ou des établissements dans presque toutes les villes des Gaules, et principalement dans celles du midi, plus en rapport avec les Ibères, où ils étaient en nombre prodigieux. Les Juifs avaient des communications très-actives et tout habituelles avec les peuples de toute la côte d'Afrique, en Égypte, et par la mer Rouge, dans

:; sur tout le littoral de l'Asie occidentale et dans leur 1230
e patrie même; et cette même nation, que l'on pei-
l'ennemie de toutes les autres nations, était l'âme du
ıerce et le lien commun de tous les peuples chrétiens
les Musulmans, les Infidèles ou les idolâtres même.
'aient avec toutes ces populations immenses des rap-
intimes et respectés; et la nécessité, ici comme dans
es temps et en toutes choses, faisait loi. A défaut des
ìres de la raison et de la vertu, le commerce, s'il est
is de le dire, personnifiait la liberté des cultes.
ais le peuple Juif devenant puissant par le nombre et
encore par ses richesses, enseignant ses doctrines, des
els que les rois Francs durent les craindre ; et en 633,
ité par l'empereur Héraclius, Dagobert I[er], prince
et dissolu, les traita en ennemis, et toute la nation
:, hommes, femmes, enfants, enveloppée dans une
:ription générale, fut chassée de toute la France. Mais
rance ne saurait être ni long-temps ni toujours une
: inhospitalière; les Juifs revinrent peu à peu, et dans
nzième et le douzième siècle, ils arrivèrent innombra-
. Le grand règne communal de Louis VI les conviait,
ıns le mouvement de ce règne illustre, qui survivait à
auteur immortel, je veux dire sous Louis VII, ils eu-
les mêmes établissements de commerce, d'industrie,
irent les mêmes voies de communication avec les peu-
de l'Orient; et les mêmes leviers soulevant toujours
nêmes trésors, ils se virent dans l'état le plus floris-
. Les sciences utiles à l'humanité, leur profonde in-
:tion, donnaient un nouveau lustre à leur existence so-
:. On ne peut nier qu'ils n'enseignassent alors dans

1230 leurs synagogues des doctrines d'une morale très-élevée, et que le plus grand nombre parmi leurs docteurs ne reproduisît la loi judaïque dans sa première pureté. Extraordinaire rapprochement! Sous un prince dévot jusqu'à la puérilité, et qui montrait sur le trône un moine plutôt qu'un roi, on voyait toute la France en mouvement se rangeant sous le professorat d'Abailard, et dans les synagogues sous l'enseignement des Juifs; avec cette différence seulement qu'Abailard enseignait une morale et des sciences plus scholastiques que rationnelles, et que les docteurs israélites professaient, intelligibles, des doctrines conformes à la morale éternelle.

Mais les Juifs encore une fois puissants en France par leur doctrine même trouvèrent aussi un ennemi dans Philippe-Auguste (22). Très-jeune encore (il comptait seize ans à peine), sans expérience approfondie des hommes et des choses, d'une prodigieuse énergie d'esprit et de caractère; absolu, violent, mesurant d'instinct plus que de lumière le colosse féodal, ce terrible dominateur des rois et de la monarchie, Philippe s'était familiarisé avec la pensée d'opposer la force à la force; combattre sans relâche, vaincre, était pour lui comme une nécessité d'État, et cette nécessité flattait d'ailleurs son jeune courage, vraiment beau, grand, indomptable : il l'étendait à tout.

Rome, très-sagace et très-prompte à deviner les caractères, pressentit dans Philippe un prince capable de reconquérir l'intégrité de la France et de la replacer au rang des nations, de province chétive, pauvre, sans défense ni dignité où elle l'avait réduite sous Louis VII, son père. Elle songea à le diriger, ou du moins à l'influencer selon les inté-

rêts de sa politique dominatrice et envahissante. Un de ses délégués, le frère Bernard, chef de l'ordre des Gramontais (23), s'était approché du prince, il en était aimé. Sous un extérieur simple, modeste, et des paroles pleines de modération, il cachait une grande habileté, beaucoup de séduction, un zèle très-ardent. Il porta facilement l'attention du jeune prince sur les questions religieuses qui occupaient diversement les esprits, et menaçaient, disait-il, l'unité de l'Église, appui naturel de l'unité monarchique; les Albigeois, dans le midi, professant, quoique chrétiens, un culte différent du culte catholique; les Sacramentaires (24), appelant de leurs vœux secrets celui de l'Éternel; enfin, les Juifs répandus dans toute la France, et enseignant dans leurs synagogues une doctrine toujours plus écoutée; les uns et les autres, bien qu'ils fussent opposés sur divers points de la foi, se réunissant tous sur un point capital, l'absolue indépendance de Rome. 1180

Si la Féodalité opposait la force matérielle, ajoutait-il, les divers cultes pouvaient opposer un jour la puissance morale et intellectuelle, qui, avec le temps, deviendrait funeste à l'État autant qu'à l'Église.

Philippe-Auguste, nous l'avons vu, s'inquiétait de la *Nouveauté*. Il la voyait se faire jour dans les dissidences religieuses et à travers les Communes. Le frère Bernard arriva enfin à lui persuader que les Juifs avaient une religion et des lois *nouvelles*; que le peuple Juif était un peuple différent des autres peuples, et formait comme un État dans l'État même; que son attachement à ses lois, à son culte, était l'expression tacite de son mépris pour le culte et les lois qui ne sont pas de lui; que leurs richesses immenses (ils

1230 possédaient plus de la moitié de Paris) leur donnaient chez le peuple une autorité grande quoique secrète. Et la proscription de ces infortunés fut de nouveau résolue. Ils furent tous proscrits sans distinction d'âge ni de sexe, l'an 1181. La corruption, l'usure et l'avarice de plusieurs, servirent de prétexte à cet acte inhumain. On leur reprocha aussi le trafic des ornements d'église, des vases sacrés; et sans songer ou convenir que c'étaient les seigneurs qui les mettaient entre leurs mains, dans le perpétuel pillage des églises; les églises elles-mêmes, ou pauvres ou avides, qui les mettaient en gages chez les Juifs; et, par abus impie, on y voyait jusqu'à la croix même.

Philippe-Auguste ne se contenta pas de les proscrire, il déclara tous leurs débiteurs quittes envers eux, sauf le cinquième de la dette, qu'il garda pour lui; il s'empara de tous leurs immeubles, de leurs synagogues, qui possédaient de grands biens; et de l'argent des Juifs, il éleva les halles et le cimetière des Innocents, jusque là lieux immondes; aussi les murs de Paris, grand nombre d'édifices publics et des églises collégiales dans les synagogues même. On admira ces édifices, on applaudit à tous ces établissements d'utilité publique, et personne ne songea peut-être à reprocher au prince qu'il les devait à un acte d'iniquité.

Mais les Juifs étaient une puissance nécessaire, et les rois qui les proscrivaient ne pouvaient se passer de leur appui, de leur industrie, dans ces temps d'ignorance et d'avarice, dans ces temps de perpétuelles guerres et dévastations.

Et (contre l'attente générale, selon Rigord) le même Philippe-Auguste, qui les avait proscrits et dépouillés, se

vit dans la nécessité de les rappeler seize ans après, l'an 1230
1198 (25). Ce fut néanmoins à prix d'argent qu'ils obtinrent leur rappel. Il fut prononcé contre l'avis du conseil, et plus encore contre celui de Rome, leur ennemie naturelle.

Louis VIII, son successeur, par une ordonnance de 1223, déclare éteintes toutes les dettes qui n'auront pas été réclamées depuis cinq ans, et que les dettes postérieures seront acquittées entre les mains des seigneurs en neuf termes de quatre mois chacun. Il les dépouille à la fois de leur sceau.

Cette ordonnance, toute rigoureuse qu'elle est, n'empêcha ni les prêts ni l'usure, et le désordre s'accrut avec la misère et la corruption, tant les lois étaient méprisées. Jusqu'à l'année 1230, il ne parut rien sur les Juifs.

Sous la régence de Blanche, confiants dans son équité et sa puissance, ils venaient en France de toutes les parties du monde. Ils fuyaient quand ils le pouvaient l'Angleterre et l'Irlande : sous Richard, pillés, volés, maltraités sans pudeur comme sans pitié, ils avaient été plus malheureux encore sous le roi Jean, qui, par son édit de 1210, ordonna que tous, sans distinction d'âge ni de sexe, et dans toute l'étendue de l'Angleterre et de l'Irlande, fussent mis en prison, à la torture, pour avoir tout l'argent qu'ils possédaient. Toujours en appréhension dans un pays ravagé par ses rois et plus encore par le Saint-Siége, qui en tirait de continuels subsides pour soutenir ses guerres sanglantes contre l'empereur Frédéric II, ils se réfugiaient en France, et dès long-temps ils étaient en grand nombre dans les domaines de la reine Blanche. Elle qui y avait fait appel

1220 à l'intelligence de l'homme, au travail, à la liberté; elle dont le génie éclairé, jugeant et les lois et les doctrines, les hommes et les choses, savait apprécier à leur juste valeur chez les Juifs, et leurs vices, nés de l'ignominie de leur longue servitude autant que de l'atrocité des proscriptions, et leurs vertus, d'autant plus admirables qu'elles étaient plus éprouvées. Elle dut voir dans leur parcimonie la crainte de tout perdre ou la nécessité de réparer leurs pertes, et leurs richesses immenses allumant chez les seigneurs leurs passions incarnées, l'avarice, la jalousie, l'orgueil et l'ambition, ces démons de l'homme. Extravagants dans le luxe de leurs cours et de leurs parures autant qu'ils l'étaient dans leurs guerres perpétuelles, souvent ruinés, toujours pressés par un impérieux besoin d'argent, ils empruntaient à tout prix, sauf à faire piller par leurs serfs les Juifs dont ils étaient débiteurs. Les mains avares des seigneurs étaient toujours levées pour saisir leurs dépouilles. Que ceux des seigneurs chez qui il demeurait quelque pudeur ou loyauté, s'ils tenaient à leurs engagements, ils partageaient aussi avec les Juifs les gains de l'usure. Car, du grand au petit, des châteaux aux communes, partout on empruntait, parce que partout la guerre, sans cesse entretenue ou renouvelée, mettait chacun sous le joug d'une nécessité approchant de la misère, et souvent la misère même. Que dis-je? Ce n'était pas le Juif seul qui prêtait, et prêtait à usure; c'était tout homme riche, qui tirait un profit énorme de son argent; et sous le rapport de l'usure hideuse, ignoble, on doit dire que la plupart des Chrétiens riches étaient Juifs.

Le mal était donc dans les mœurs : il était profond, et les mœurs, quoique épurées depuis un quart de siècle et

s'épurant de plus en plus sous la régence de Blanche, étaient encore la plus grande plaie du royaume comme de toute la chrétienté; mais plutôt c'était la plaie empoisonnée du monde connu, et la France, distinguée sous Blanche entre toutes les nations, était encore le pays de l'Europe où la vertu fût le plus en vénération. 1230

La reine Blanche usait envers les Juifs de la tolérance qu'elle avait vue en honneur dans les Ibères, où l'on compta jusqu'à quatre cultes ostensibles célébrés ou desservis en tout esprit de paix : le culte Romain, le Muzarabe, l'Islamisme et ses dissidents, le culte Judaïque. Elle leur avait rendu leurs synagogues, leurs écoles, leur Talmud et les commentaires des docteurs; elle leur laissait le vêtement commun à tous; ils n'étaient astreints à aucun signe extérieur, et confondus sous ce rapport dans la commune famille du royaume, ils vivaient en paix s'ils en observaient toujours rigoureusement les lois, les coutumes, les usages; et sur les abords de la Sorbonne et du palais des Thermes, *la petite Judée* (Judæaria), leur nouvelle patrie, empruntée d'un gouvernement protecteur, rappelant un nom cher à tous les Chrétiens, effaçait peu à peu l'odieux que l'on déversait depuis tant de siècles et sur leurs personnes et sur leur culte, que l'on ne connaissait point (26). La tolérance de Blanche et de son conseil, beau modèle de l'apostolat, passait de plus en plus dans les mœurs. On voyait des femmes chrétiennes donner à leurs enfants des nourrices juives; les domestiques des Juifs étaient chrétiens; dans les maladies menaçantes, on avait recours à l'habileté des médecins juifs, qui étaient en renom. Des seigneurs, surtout au midi de la France, dans le Languedoc, au Béarn,

1230 en Aquitaine, affranchissaient communément des Juifs, leur permettaient l'acquisition de domaines qu'ils cultivaient et régissaient comme les naturels du pays et sous l'appui des mêmes usages. Ceux-là du moins ne passaient pas dans le commerce comme les bestiaux et les instruments aratoires ou autres, comme les serfs enfin. Leur foi religieuse, leur doctrine morale, rappelée par leurs docteurs dans leur première pureté, redevenait encore une fois leur soutien, dissipant les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, tous les vices de la servitude et de l'horrible persécution qui les dégrada de leur première origine.

Que la sagesse et l'équité aient présidé à l'acte législatif de la reine Blanche, la nature même et la puissance des choses ou matérielles ou morales le commandaient. Son conseil, l'œuvre de son choix, Guillaume de Berruyer, archevêque de Bourges, Gauthier, évêque de Chartres, hommes éminents par leurs lumières et leur capacité; Gauthier Cornut, archevêque de Sens, qui les surpassait en tolérance, en grandeur vraie, tout le conseil de Blanche, le plus auguste qui ait jamais approché des rois, portait comme elle jusqu'au sublime la première vertu du Chrétien et sa plus grande gloire, le désintéressement. Il applaudit ou contribua à une loi de tolérance, de sagesse et d'équité, qui faisait appel à son tour à l'intelligence du Juif, au travail, à la morale universelle, si, en effet, le Juif était capable d'y renaître. Blanche était trop grande pour craindre ou flétrir la grandeur de l'homme, et trop amie de la vérité pour faire de la corruption l'auxiliaire ou l'élément de sa puissance. Elle voulait réformer les mœurs, régénérer l'homme, et elle appelait à toutes les intelligences.

Quand elle-même enseignait à ses enfants, au jeune roi 1230
Louis, que tout est grand dans le Christianisme, elle ne pouvait ignorer ou méconnaître la majesté des Écritures, tout l'admirable du cantique de Moïse rendant grâces à l'Éternel de la délivrance du peuple Hébreu, la loi solennelle qui éternisa le mont Sinaï et qui servit de premier type aux meilleures lois du monde : *Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte et de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi.*

Et comment eût-elle condamné des lois, une doctrine qui appelait tous les hommes à la liberté, elle qui avait détruit dans tous ses domaines l'esclavage? Comment n'eût-elle pas célébré l'excellence des Psaumes, ce code de la morale universelle, chantés dans tous nos temples, célébrés par tous les Pères de l'Église, traduits dans toutes les langues et en vénération chez les peuples idolâtres même : comme la vertu, ils sont de tous les cultes. Et qu'enseignent-ils, quelles lois, quelles doctrines, que Blanche ne solennise et ne respecte?

« Que Dieu est grand! qu'il est au-dessus de tous les » dieux, de tous les rois! Lui seul est Dieu. Toute la terre » est dans sa main; toutes les plus hautes montagnes, la » mer et tout ce qu'elle renferme, tout l'univers est à lui; » car il l'a fait. Les cieux disent sa gloire et publient la » magnificence de ses œuvres; le jour parle au jour et la » nuit à la nuit : ce n'est point un langage, un sermon » dont les voix ne se font point entendre; elles retentis- » sent jusqu'aux extrémités du monde.

» Sa loi est sans tache; elle instruit, elle touche et con- » vertit les âmes. Sa parole est fidèle, immuable; elle

» donne la sagesse aux petits. Elle dit : Aimez le Seigneur ; il est la lumière du juste et la joie de ceux qui ont le cœur droit ; il est la vérité. Haïssez le mal ; punissez l'usure, le méchant, le calomniateur : le calomniateur, il n'aura pas de guide sur la terre, et au jour de la mort les maux l'accableront. Fuyez les pécheurs, ils vous tendent des piéges pour vous corrompre et vous rendre odieux. Faites justice aux pauvres, à l'humble délaissé, à la veuve, à l'orphelin, aux faibles.

» Enfants des hommes, pourquoi aimez-vous la vanité? pourquoi cherchez-vous le mensonge? pourquoi votre langue est-elle flatteuse et vous trompez-vous les uns les autres? Toutes les vérités sont altérées, tous les hommes sont menteurs : pourquoi?

» Celui qui vit pur et qui pratique la justice, qui parle sincèrement, qui ne fait point de mal à son prochain et n'écoute pas la calomnie contre son frère, aux yeux de celui-là, le méchant paraît comme un néant. Il élève, il honore ceux qui craignent le Seigneur ; il ne trompe jamais ; jamais il ne viole le serment qu'il a fait ; il ne porte pas témoignage au préjudice de son semblable ; il ne prête point son argent à usure ; il ne reçoit point de présent pour opprimer l'innocent. Il arrive sur la montagne sainte parce qu'il a les mains sans souillures et qu'il n'a pas en vain reçu son âme. Ainsi le Seigneur apprend la justice à Jérusalem et toutes ses lois à Israël. Son serviteur la garde et trouve en elle sa récompense.

» Dieu, notre Dieu, fait le bien aux bons, aux cœurs sans détour. Il remettra le péché de son peuple ; il fera marcher devant lui la justice et conduira ses pas dans

tiers de l'équité. Il abaisse les superbes, qui nous 1230
ent d'humiliations, le riche qui nous outrage, les
its qui nous persécutent, nous foulent aux pieds,
nous torturent, que l'on dirait qu'ils veulent nous
r tout vivants. Ils sont beaucoup, et leurs pieds
loces pour répandre le sang. Quand leur fureur
lumée contre nous, c'était comme un torrent qui
it entraînés, engloutis; mais Dieu était en nous :
'a Sion à la captivité. Béni, béni soit le Seigneur,
nous a pas livrés à leurs dents meurtrières, qui
i notre âme comme le passereau du filet des oise-
de même le lien s'est rompu : nous sommes li-
nos pieds peuvent se mouvoir; la miséricorde et
é se rencontreront; la justice et la paix s'embras-

l dieu égale notre Dieu? Qui habite aussi haut,
is sa bonté infinie, descend du ciel sur la terre,
de la poussière le faible, sort le pauvre de son fu-
et les place parmi les princes de son peuple? Il
ai vu la misère des pauvres, j'ai entendu leurs gé-
nents. Levez-vous donc après le repos, vous qui
z le pain de douleur; le repos est un présent du
ur, et de même il a donné le sommeil à ceux qu'il

ples d'Israël, venez tous, entrez dans son temple;
chantez sa grandeur et sa puissance, infinie comme
éricorde; célébrez la vérité, éternelle comme lui-
; prosternez-vous : adorons! Nous sommes son
, nous sommes les brebis qu'il conduit au pâtu-
qu'il nourrit. N'allez pas, aujourd'hui que vous en-

1230 » tendez sa voix, n'allez pas endurcir vos cœurs, vous irriter, comme le firent un jour dans le désert vos aïeux : » ils méconnurent sa puissance; punis, ils l'ont éprouvée. » Durant quarante ans, le Seigneur a dit : Ce peuple est » toujours dans l'égarement; il ne suit pas mes voies, il » n'entrera pas dans mon repos.

» Oui, je bénirai le Seigneur, qui me donne l'intelligence et qui m'instruit d'en-haut, même pendant la nuit. » Voyez, ses préceptes sont pleins de clarté et brillent à » tous les yeux; ses jugements sont la vérité, elle-même » les justifie; ils sont plus désirables que l'or et les pierres » précieuses, plus doux que le miel le plus doux.

» Réjouis-toi, Sion ; que les filles de Judée soient dans » le ravissement, voici les jugements du Seigneur. Il prend » possession de son empire, de Jérusalem la sainte, et » nous l'y adorons. Nous recevons sa miséricorde au milieu de son temple. Je m'y ferai connaître, avait-il dit, » aux peuples de l'Égypte et de Babylone; et Jérusalem » s'est levée. Faites le tour de ses murailles, regardez, et » dites le nombre de ses forteresses, de ses tours, la puissance de ses remparts; dites, afin que la postérité l'entende. Car toutes ces merveilles sont de notre Dieu, qui » règne sur Israël; qu'elles soient connues de toute la » terre, de même que son nom.

» Pour la détruire, voilà, voilà tous les rois de la terre » assemblés : ils viennent tous comme un homme; mais à » la vue de tant de prodiges, ils se sont troublés, la crainte » les a saisis; ils ont senti des douleurs pareilles à celles » de l'enfantement. Vous les avez brisés, Seigneur, comme » le génie des vents les vaisseaux de Tharsis. Jérusalem

est constituée comme une cité où chacun, riche, pauvre, 1230
puissant ou faible, fait partie du grand tout; où arrivent toutes les tribus, tribus du Seigneur et députées d'Israël. Elles célèbrent son saint nom, ses merveilles, et là sont les siéges de la justice; on les voit jusque dans le palais des rois.

» Quelle félicité! quelle joie! Tous les frères sont un frère. L'union, comme le parfum versé sur la tête d'Aaron et qui baigna son visage, parfuma tous ses vêtements, comme la rosée qui descend sur la montagne de Sion et la féconde, l'union, Dieu la bénit, et aussi la vie, jusqu'à la fin des siècles.

» Nos ennemis ne diront plus : Où est leur nation? où est leur Dieu? Notre nation, c'est Juda, c'est Israël; notre Dieu est le Dieu d'Abraham et de Jacob. Nous célébrons sa grandeur et les merveilles de sa création. Il réside au-dessus des cieux, et il voit tout ce qui se passe et dans le ciel et sur la terre. Il relève le pauvre de sa misère, de ses douleurs, et l'esclave de son abjection, de sa servitude. Il abaisse, il foudroie les mauvais rois, les superbes; il change les nations. Gloire éternelle au Dieu de Jacob! Vos dieux sont d'or et d'argent; ils ont des yeux et ne voient point, des oreilles, et ils n'entendent point. Que le nom du Seigneur, le seul Dieu de l'univers, soit chanté.

» Jadis, assis captifs sur les bords du fleuve de Babylone, nous pleurions Jérusalem. Aux saules des prairies qui bordent ses rivages, nos harpes restaient suspendues. Ceux qui nous avaient faits esclaves nous ont demandé des chants; eux qui nous ont enlevés à la patrie, ils di-

1230 » saient : *Chantez-nous des cantiques de Sion.* Comment » chanter le Seigneur sur la rive étrangère? Ah! si nous » pouvions t'oublier, Jérusalem, que notre droite soit des» séchée!

» Dieu est près de ceux qui l'invoquent; il a brisé nos » fers! Le froment croîtra abondant jusque sur le sommet » de nos montagnes; les moissons s'élèveront comme les » cèdres du Liban, et les habitants des villes se multiplie» ront comme l'herbe des champs. Le Seigneur protégera » le pauvre et le faible; il sauvera leurs âmes; il les pré» servera de l'usure et de l'iniquité; leur nom sera hono» rable à leurs yeux. Parce que tu vis du travail de tes » mains, tu es heureux, et le bien est à toi; ta femme, » dans ton foyer, sera féconde comme la vigne; tes enfants, » au pareil des jeunes plants d'olivier, entoureront ta table. » Voilà comme est béni celui qui craint le Seigneur. » Puisses-tu voir les prospérités de Jérusalem tous les » jours de ta vie, et les enfants de tes enfants la paix » d'Israël!

» Dieu a fait toutes ces merveilles. Alors on a dit parmi » les nations : Le Seigneur a fait pour eux de grandes » choses : autrefois, creusant le sillon et jetant la semence, » ils allaient, ils allaient, sans espérance, et ils pleuraient; » maintenant, au retour, la joie est avec eux, ils portent » leurs moissons! — Oui, le Seigneur a fait pour nous de » grandes choses, et ceux qui ont semé dans les larmes » moissonnent dans la joie.

» Toi qui nous gouvernes, roi de Jérusalem, ceins ton » épée, prends ta lance, ton bouclier; fais éclater ta puis» sance et ta gloire; que ta course soit prospère! Juge le

peuple et le pauvre selon la loi du Seigneur. Règne pour 1250
la vérité, pour la douceur, pour la justice. Dieu t'a sacré
de l'huile plus douce que celle de tes égaux, dont tu es
l'élu; il t'a béni, parce que tu aimes l'équité et que ton
sceptre est le sceptre de la vérité.

» La reine est assise à ta droite : fille des rois, tous ses
vêtements sont resplendissants d'or et de richesses diverses; mais son trésor le plus précieux, sa gloire, est
intérieure (*ab intùs*), et les filles qu'elle mène à sa suite
sont, comme elle, parées de la justice. »

Telles étaient, telles sont les doctrines, les lois, les
..ts de la nation proscrite.

Quand on s'arrête à la pensée que l'œuvre sublime de
..ïse et de David est celle de ce même peuple Juif, expi..t sous le faix de la plus cruelle animadversion, on ne
..t que pleurer sur leur sort et flétrir l'iniquité des
..mes qui les proscrivent ou les torturent. Étrange
..erration de l'esprit humain! les peuples qui ont annoncé
..s premiers la morale éternelle sont voués au malheur, à
ignominie, et l'histoire célèbre un siége que l'histoire
..it flageller, celui de Jérusalem sous Titus, qui vit l'im..olation de tout un peuple, et la charrue labourant le sol
..fut une grande cité et le tombeau divin; l'arche sainte,
..ctuaire de la loi judaïque, ce beau type du Droit com..., servant de trophée moqueur au triomphe de Titus et
Vespasien, son père, dans les murs de Rome païenne,
..rompue, et l'ennemie du culte chrétien comme elle l'é..t du culte des Hébreux, qui n'est plus; enfin les Ro..ins appelant du nom de séditieux les Juifs, qui défen..nt, au péril de la vie, et leurs familles, et leur cité sainte,

1230 et leur patrie, les premières affections de l'homme, et le devoir réputé sacré chez tous les peuples qui se respectent.

Ainsi s'accomplirent les paroles du Psalmiste faisant parler Jérusalem captive : *Mes ennemis ont mis le feu dans mon pays; ils ont tué mes enfants; ils ont écrasé les plus petits d'entre eux contre la terre.*

Oui, sans doute, le culte hébreu, soutenu par le glaive, est une tache ineffaçable dans sa loi : ce fut aussi son écueil; mais ce glaive tant reproché n'était qu'un prétexte dans la guerre d'extermination que leur faisaient les Romains. Le Christianisme, qui n'enseigne que des sentiments de paix, d'alliance ou de confraternité universelle ; le Christianisme, et son divin Auteur, alluma plus terribles encore et leur fureur et leur haine. Les Chrétiens, hommes et femmes, le jeune homme, la jeune vierge, étaient jetés en pâture aux bêtes féroces ; et les Romains faisaient de ces tortures atroces un spectacle, une fête pour leurs hommes de guerre, chefs et soldats, qui en nourrissaient, à l'exemple de leurs maîtres vainqueurs, leur stupide barbarie (27).

Mais après tant de siècles de persécutions, Blanche de Castille, génie réparateur, venait opposer, par son ordonnance de Melun, mois de décembre 1230, une digue puissante contre les mauvais pouvoirs, qui avaient changé de mode sans changer de nature ; elle osa, elle voulut être juste pour tous, et offrir aux Juifs une solennelle occasion de dépouiller encore une fois tous les vices et d'une longue et cruelle proscription, et faire honorer chez eux l'homme s'ils honorent la vertu.

Par son ordonnance mémorable, l'usure est interdite

ux Juifs : elle l'est également aux Chrétiens. Les sommes 1230
ues aux Juifs leur seront payées en trois années, au terme
e la Toussaint, terme auquel ils seront tenus de présenter
leurs obligations, sous peine de nullité. Si des barons se
refusent à observer cette ordonnance, les autres barons se
joindront au roi pour les y soumettre (28).

L'ordonnance fut revêtue du sceau royal, et tous les seigneurs présents la chargèrent également des leurs, et sous cette forme, que je consigne ici pour faire connaître les usages du temps et la puissance des seigneurs : *Moi*, Philippe, comte de Boulogne, j'ai voulu, approuvé et juré (*volui, laudavi et juravi*) les choses ci-dessus exprimées; de même *moi*, Thibaut, comte de Champagne et de Brie, j'ai voulu, approuvé, etc.; de même, *moi*, Jean, comte de Châlons, etc.; et suivent sous la même forme les sceaux de Hugues, comte de la Marche, Amaury, comte de Montfort, connétable de France (29), Hugues, comte de Saint-Paul, Guillaume, comte de Limoges, Guillaume de Dampierre, Enguerrand de Coucy, Raoul d'Eu, Hugues, duc de Bourgogne, etc., etc.; et tous les sceaux appendus à l'acte, ils ajoutèrent collectivement : *Nous avons voulu, approuvé et juré pour le salut de nos âmes et celles de nos prédécesseurs* (30).

Presque tous les seigneurs les plus illustres avaient consenti à cette loi d'équité touchant l'usure. Il n'en est pas un peut-être qui eût consenti à une loi de manumission qui aurait accordé aux Juifs leur libre arbitre. Le préjugé, plus encore que l'intérêt, était trop avant dans les mœurs; et tandis que le midi de la France, plus avancé dans la civilisation, admettait ces infortunés au foyer de la vie sociale,

au nord, la reine Blanche n'aurait pu sans péril songer à leur liberté. Toutefois, heureux dans ses domaines, et depuis sa régence dans ceux de l'État, libres de fait, sinon de forme, ils y arrivaient en foule, rompant leurs liens quand ils le pouvaient. Mais leurs seigneurs les réclamaient, et c'était leur droit. Tout maître d'un Juif pouvait le saisir partout comme son serf : il appartenait au seigneur du lieu où il habitait. Sans être esclave au même degré d'abaissement que le main-mortable ou homme de corps, il demeurait cependant sous le joug d'une grande servitude: il ne pouvait quitter son habitation sans la permission du seigneur, et un autre seigneur n'avait pas le droit de le recevoir, bien moins de le retenir. Ce qui le distinguait de l'homme de corps, c'est que, quoique appartenant à un baron ou à un seigneur, il demeurait néanmoins sous l'autorité du roi, qui avait tout droit sur lui; et que l'homme de corps était sous l'autorité absolue du seigneur, sans que le roi y pût rien prétendre.

Ainsi, en même temps que la loi contre l'usure, Blanche fit revivre celle qui défend de recevoir ou de retenir le Juif d'un autre, non plus que son esclave. Elle donna l'exemple de ces restitutions, et Thibaut fut un des premiers à réclamer ses Juifs.

Cependant la régence de Blanche avait créé dans le monde physique et moral de la France deux éléments de force et de vie également inconnus et méprisés depuis le régime féodal, le travail et la paix. Les seigneurs tenaient le travail à déshonneur, et la guerre, leur passion effrénée, était l'éternel fléau des peuples et des rois. Blanche leur apprenait par les faits et les événements mêmes que le tra-

ail est la condition de l'homme et la richesse des États ; 1230
ue l'on peut gouverner sans guerre, vaincre et triompher ans combats. Ce grand fait social est peut-être un des plus llustres que l'on dût offrir aux respects et à la reconnaissance de la postérité ; car les difficultés étaient immenses, t la victoire fut entière ! Le peuple, étonné de son sort, énissait Blanche, et l'étranger lui vouait une admiration l'enthousiasme.

Mais le bonheur ici-bas est toujours mêlé de deuil : la France, dans la joie de ses triomphes, eut à pleurer la mort les deux plus grands hommes du royaume, et Blanche et Louis, deux amis dont la perte ne se répare point, le chancelier Guarin et le connétable de Montmorency.

Le chancelier Guarin, d'abord chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, puis successivement garde des sceaux, évêque ou *élu* de Senlis, et chancelier de France, fut, à toutes les époques de sa vie, ou dans les armes, ou dans la magistrature, ou dans l'épiscopat, au sein du foyer même, un modèle sans exemple chez ses contemporains ; l'antiquité même n'offre point de caractère qui pût le surpasser : peut-être n'en est-il point qui l'égalât. Génie universel, désintéressement sans limite, prudence achevée et qui ne laissait rien au hasard, à la fortune ; une vertu, sublime de grandeur et de pureté, grand homme de guerre avant qu'il fût revêtu de l'épiscopat, il s'illustra à Bovines, sous le grade le maréchal de camp : c'est lui qui fit le comte de Flandre prisonnier. Évêque, il rappela les doctrines évangéliques dans toutes leurs beautés divines : il les enseigna par l'exemple et les fit aimer. Il était dévoué au peuple comme à l'État, et la charité entre le peuple et lui fut un culte

1230 d'amour. Plus qu'aucun seigneur du royaume, il seconda les efforts généreux de Blanche dans ses vues d'affranchissement, de régénération sociale. Admiré et aimé de Philippe-Auguste comme un *père*, il le fut également de Louis VIII, de Blanche et de son fils Louis. Ils ne lui donnèrent point de successeur dans sa charge de chancelier; elle demeura vacante durant tout leur règne. Ils persistèrent à ne point remplacer dans la première charge de l'État celui qu'ils ne pouvaient remplacer dans leur royale amitié.

C'est à ce grand homme que la chancellerie doit tout son lustre : les puissances de son caractère et de ses mérites suprêmes l'avaient élevée, de subalterne et passive qu'elle était, au-dessus de l'autorité des pairs, jusque là tout-puissants dans l'État. On lui doit aussi le trésor des Chartes. Il sut obtenir de Philippe-Auguste que les archives ne suivraient plus les armées, et n'auraient plus pour demeure les camps, antiques siéges des gouvernements sous les rois Francs, et symbole de la force qui les caractérise. Le chancelier Guarin, infirme depuis deux ans, paralysé, sans mouvement du corps, conserva toujours la même énergie de caractère, toutes les puissances de l'esprit; et jusqu'à son dernier soupir il put aider la reine Blanche de ses conseils, éclairer, instruire, diriger le jeune roi Louis, son fils. Blanche et Louis révéraient chez lui l'amitié noble et la vérité qui la suit.

Guarin et Montmorency étaient trop grands pour être rivaux : les besoins de l'État et ses plus imminents périls, les occurrences les plus fortuites ou les plus menaçantes, les trouvaient toujours unis. L'un et l'autre également prompts et soudains dans les résolutions et les exécutions qui les

uivent, le souverain les trouvait toujours prêts à servir, 1230
rêts à combattre.

Montmorency était consommé dans l'art de la guerre, l'un secret impénétrable et d'une extraordinaire habileté lans le besoin de diviser les grands au moment opportun. l avait, comme Guarin, une connaissance profonde des iommes et des choses de son temps, du pays et de ses besoins. Son désintéressement l'eût porté à sacrifier sa propre gloire à la gloire de l'État : c'était ennoblir la sienne.

Sa mort causa un deuil universel et d'autant plus amer qu'elle était moins attendue. Le lustre que Guarin avait donné à la charge de chancelier, Montmorency le donna à celle de connétable, qui n'était guère avant lui que l'équivalent de celle de grand-écuyer. Comme Guarin, il s'illustra à Bovines; comme lui il contribua à la victoire. Il soutint sa brillante renommée au siége du Château-Gaillard, si fameux dans les annales de la force, et qu'il réduisit; aussi, sous Louis VIII, à Niort, à Saint-Jean d'Angely, à la Rochelle, qui furent conquises à la France. Sa vaillance et celle de Guarin étaient célébrées chez les plus vaillants, et réputées sans égales.

Montmorency était très-zélé pour l'affranchissement. Le illage qui porte son nom, celui de Taverny, furent érigés n communes, et délivrés de toutes *Mauvaises coutumes t achoisons*. D'une droiture austère, il flétrissait l'injustice n quelque lieu qu'elle se réfugiât.

Je citerai un des legs de son testament, pour servir à intelligence des faits de ces temps reculés. Il laissa cinq muids de blé, sur sa grange d'Écouen, pour être distribués ux pauvres durant le carême.

1230 Sa femme Anne, comtesse d'Alençon, donna cinquante sous de rentes à l'abbaye du Val, pour le repos de l'âme de son mari, qui y fut enterré. Il mourut le 24 novembre.

Amaury de Montfort lui succéda dans la charge de connétable. Elle lui avait été promise par Louis VIII, lorsque le comte Amaury fit à ce prince la cession de tous les fiefs du Languedoc, dont le Saint-Siége avait investi la maison de Montfort. Toutefois sa charge de connétable fut la seule propriété réelle dont il pût jouir et se glorifier; car et lui et ses frères, et son père même, ne furent jamais que possesseurs fictifs dans le Languedoc, tant la force de répulsion y demeurait énergique en présence même de la victoire!

1231 Au commencement de cette année 1231 (31), la reine Blanche, poursuivant le cours de ses vues de réformes et de civilisation, convoqua une assemblée générale à Paris. Ce fut la plus nombreuse que l'on eût encore vue sous sa régence, et peut-être même depuis l'avénement des Capets à la couronne de France. Les seigneurs les plus illustres, la noblesse, le clergé, les délégués des Communes, y arrivèrent en foule. Elle fut suivie de plusieurs autres dans le cours de l'année. Blanche les rendit très-fréquentes sous ses deux régences.

Ces assemblées vraiment nationales étaient encore un héritage des Gaules. La nécessité les imposa aux empereurs Romains; les Visigoths les maintinrent et les solennisèrent (nous devons le rappeler au souvenir des hommes); les Francs, sous leur régime brutal, en pervertirent et l'usage et l'objet; les Capets les rappelèrent quand ils en eurent la puissance. Elles se composaient alors des barons ou hauts feudataires et des évêques; elles avaient pris le nom de

Parlement; on les convoquait au besoin. Blanche les rendit à tout leur lustre, et, ce qui est plus digne de mémoire, à tout leur intérêt d'origine. Elles étaient à la fois politiques, administratives et judiciaires ; on y traitait les grands intérêts de l'État, la paix ou la guerre, les intérêts généraux du pays, ceux des seigneurs et des particuliers, si multipliés depuis l'affranchissement des Communes. Déjà Blanche y avait introduit grand nombre d'hommes de loi renommés dans la science du Droit soit romain ou coutumier, soit canonique. Elle exigeait les mêmes capacités dans son conseil d'État et privé, qu'ils fussent membres, maîtres des requêtes ou auditeurs.

Dans la première assemblée générale, en traitant des plus hauts intérêts de l'État, on laissa pénétrer que la France serait portée à la paix avec l'Angleterre si le roi Henri III y voulait consentir. Toute la politique de la reine Blanche se portait sur l'Angleterre, toujours redoutable, quoique appauvrie, épuisée, vraiment misérable. Vassale de Rome, elle en subissait tout le joug, et dans le sens le plus absolu qu'on puisse exprimer ; elle était serve et soumise à toutes les rigueurs de la plus honteuse servitude. Le roi était le premier esclave dans son royaume ; le pape y parlait et gouvernait en maître absolu, et Henri agissait sous ses ordres. Ainsi, par une bulle du mois de juillet, il permet au roi d'avoir dans ses conseils tels évêques qu'il lui plaira.

Dans la même assemblée, Étampes, Beauvais, Corbeil, Dourdan, etc., obtinrent de grands et beaux priviléges pour le trafic des laines. La plupart de leurs antiques droits, toujours précaires et menacés, furent affermis, rendus certains, sauf une redevance. Elles jouirent du droit d'élire quatre

1231 prud'hommes pour veiller à la fabrication des laines et des draps, aux ressources industrielles et commerciales de chacune d'elles. Rouen obtint les mêmes faveurs, ou plutôt, comme Étampes, Beauvais, etc., elle recouvra ses antiques droits. Car, observation digne de remarque, c'étaient les Droits nouveaux que l'on appelait les *Mauvaises coutumes*, et les Droits antiques qui constituaient les *Bonnes doctrines*.

La reine Blanche poursuivait également son grand œuvre de réconciliation, de la paix domestique en France, où l'on comptait douze siècles de guerres perpétuelles. Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, fut amené à la soumission et rentra en grâce. Il était frère puîné du vieux comte de Boulogne, Renaud, qui causa tant de soucis à Philippe-Auguste. Simon entra dans la querelle de son frère, et, comme lui, dévoué à l'Angleterre, il fit à la France tout le mal qu'il lui pouvait faire. Indomptable dans ses ressentiments, dans sa rébellion, il était demeuré les armes à la main et toujours menaçant. Les bontés de Louis VIII, celles de la Régente, qui avaient reçu à l'hommage-lige sa femme Marie durant sa rébellion, et conservé à ses enfants l'héritage de leur mère, ne l'avaient point touché, et cette solennelle concession semblait avoir accru son orgueil, endurci sa fierté. Mais tout était soumis, et Pierre de Bretagne déchu, renfermé dans Nantes, dont il n'ose sortir, et dont la vie est entre les mains de la Régente, condamné qu'il est pour forfaiture ; tous les seigneurs les plus illustres et les plus puissants réconciliés avec le pouvoir régnant ; la France, de la Somme aux Pyrénées, dans une profonde paix : tout est leçon pour Simon, et leçon des plus imposantes. Il le comprend, et

1et à son tour; il fait solliciter sa grâce auprès du 1231
le la Régente. Il se rend à Saint-Germain dans le
mai, et dans un acte authentique, il confirme toutes
itions, concessions et conventions faites par la com-
: Ponthieu, sa femme : lui et elle, les mains sur les
es, ils jurent de les observer; ils jurent également
e feront aucune forteresse, n'en restaureront et ac-
it aucune sans le consentement du roi et de la reine
:; qu'ils ne marieront point leurs enfants à leurs
s déclarés, ni dans aucun cas, sans leur consente-
jue leurs deux filles aînées ne seront point mariées
eux ans; qu'ils feront prêter serment aux Com-
villages et milice, de s'attacher au roi si eux, comte
esse de Ponthieu, sont trouvés infidèles aux con-
s; de ne leur prêter ni conseils ni secours jusqu'à ce
jugement de la cour du roi en décide. Ils consen-
ins ce cas de l'infidélité à leur serment, que le roi
es scellés sur leurs terres et la *saisine* sur tout jus-
ugement de la cour.
r garantie de leurs promesses et conventions, ils
t des pléges (*fidei jussores*) jusqu'à la somme de
) marcs d'argent, lesquels pléges sont constitués dé-
de ladite somme; et il fait hommage-lige au roi
s mains de la Régente *contre toute créature qui*
vre et mourir. Il déclare nulles toutes lettres ou
qui seraient contraires au présent acte (32).
ni les pléges et cautions, je vois Hugues de Châ-
comte de Saint-Pol, le seigneur d'Hacqueville, Ro-
Poissy, Matthieu de Roye; Gérard, vidame de Pé-
Eustache, vicomte de Pont-de-Reine, etc.

L'Université elle-même fit sa paix, ou plutôt elle fut heureuse de la recevoir. Ses membres, dispersés depuis deux ans, reviennent à Paris; Louis et la Régente les accueillent; ils rentrent chacun dans son collége. Ils cèdent à la nécessité plus qu'aux vives sollicitations du pape Grégoire IX. Ils avaient vu s'élever sur les ruines de leur puissance universitaire un grand nombre d'écoles, et ces écoles étaient florissantes et paisibles. Les hommes les plus distingués du temps, et à la tête Robert de Sorbonne, aidés, protégés de la Confrérie des bourgeois et de beaucoup d'autres, les fondent ou les dirigent. La Montagne se couvre de colléges; l'abbaye Saint-Victor, fondée et administrée au douzième siècle par le fameux Guillaume de Champeaux, ne dément point son origine. Partout les études étaient très-actives, et la discipline sévère comme à Saint-Victor. Les écoliers ne sont plus armés; la reine Blanche avait obtenu du pape leur désarmement; la vie y est très-frugale, les habitudes simples; le foin, la paille servent de siége; la paix règne entre les écoliers et les bourgeois, si long-temps leurs victimes. Les classes sont très-nombreuses, celles de l'Université désertes; il semble que ce grand corps politique, naguère si redoutable à l'État, soit sorti de la mémoire des hommes; elle reçoit la leçon au lieu de la donner; là aussi la nécessité impose sa loi. Le pontife confirma par une bulle les anciens priviléges; tout en les confirmant, il ordonne de nouveaux statuts pour en rappeler ou rétablir, dit-il, l'ancienne splendeur.

Les frères Prêcheurs avaient su profiter des troubles; ils avaient élevé dans l'Université même une chaire de théologie ; ils la gardèrent malgré elle, soutenus qu'ils étaient

ar le Saint-Siége, et ils préparèrent ainsi pour l'avenir
ne cause nouvelle de troubles plus graves et plus mena-
ants encore. L'Université les avait protégés en 1221; elle
eur avait donné une maison près de l'évêché; d'abord
quelques-uns, bientôt innombrables, ils couvrent mainte-
nant toute la terre de la chrétienté. L'Angleterre et l'Ir-
ande en sont inondées; leur pouvoir (c'était celui de
Rome) pesait partout; et en France même, où ils avaient
éprouvé une énergique répulsion, où la puissance monar-
chique et la grandeur de l'État étaient montées au plus
haut degré qu'elles eussent jamais atteint, ils s'étaient ren-
dus fort redoutables; et la prudence de Blanche, si célé-
brée, avait elle-même ses nécessités. L'ordre des Men-
diants, que la politique de Philippe-Auguste parut accueillir
et tolérer, son pouvoir soudain, immense, est désormais un
point de vue capital dans l'état politique, moral et reli-
gieux de la France.

S'ils trouvaient des adversaires puissants dans les an-
ciens monastères, parfois aussi ils y trouvaient des protec-
teurs. Eudes, abbé de Saint-Germain des Prés, fonda pour
leur ordre, et dans l'esprit exclusif de l'ordre, une maison
sur le fief de l'abbaye. Elle fut bâtie au-dessous des murs
du *Clos-au-Roi*, sur l'Apport-Thibert ou Thibard. Tou-
tefois, toujours humbles et circonscrits dans un nouvel
établissement, celui-ci n'eut ni autel dédié, ni cimetière,
ni cloches : on eût dit qu'il n'existait point.

Mais, par une politique sage autant que profonde, la
reine Blanche conçut la pensée de balancer du moins, ne
pouvant la détruire, l'action ascendante de ce pouvoir étran-
ger à celui de l'État, et de même qu'à son origine en

1231 France, sous Philippe-Auguste, elle fut balancée par les Confréries des bourgeois chez le peuple, et l'affrèrement dans les anciens ordres monastiques du royaume. Cette grande princesse conseille, encourage ou protége l'établissement de plusieurs maisons d'hommes voués à la prédication, et qui devront être à la fois des hommes de travail; ils seront choisis parmi les plus distingués de l'ordre, et toujours parmi les naturels du pays.

Ainsi et entre autres, on vit Gauthier, évêque de Chartres, et du conseil privé de la reine Blanche, fonder pour les frères Prêcheurs une vaste habitation près de Chartres, sur le domaine de son chapitre, le plus étendu et le plus riche qui fût en France; il comptait vingt lieues de rayon. Il y appela des hommes justement admirés dans la prédication, et qui formèrent à leur tour des sujets. La dédicace du monastère fut faite en grande solennité; le jeune roi et la Régente y assistèrent. Les frères Prêcheurs de Chartres cultivaient eux-mêmes leurs terres, ou ils les affermaient dans les formes prescrites par l'affranchissement.

Cependant Pierre de Bretagne, toujours plus étroitement resserré dans Nantes, et sous le poids d'une condamnation capitale, Pierre, déchu, abandonné de tous, alliés, amis, vassaux, sujets, sentit enfin son impuissance et toute la misère de sa position; son orgueil fléchit, tomba, et la paix avec son roi, qu'il a trahi, avec Blanche, qu'il outragea, lui apparaîtrait comme un bien suprême, s'il pouvait l'espérer. Son frère aîné, Robert de Dreux, la sollicitait avec la plus vive ardeur. Blanche et Louis marchent en Bretagne au mois de juin, et dans tout l'appareil de la

guerre. Ils dressent leur camp à Saint-Aubin. Tous les seigneurs Français les plus illustres et la plus grande partie des seigneurs Bretons s'y trouvent réunis. Tout le camp sous les armes, on vit arriver Pierre ; il se précipite aux genoux du roi et de Blanche ; il y reste prosterné, sans paroles ; cette tête si altière, si superbe, si animée, on ne la reconnaît plus ; on chercherait en vain les traits de cette physionomie où se peignait naguère l'orgueil menaçant, un génie sauvage. Elle est tout abattement, et ne laisse d'expression que celle de l'humilité même et le sentiment de sa détresse. Le jeune roi se montre très-ému ; Blanche, magnanime, étend ses mains vers celui qu'elle peut écraser. Ce mouvement généreux, exalté par les uns, jugé téméraire par les autres, et l'étonnement de tous, est l'insigne de la paix. Le comte Pierre avait été quatre fois rebelle et toujours parjure ; il n'avait pas tenu à lui que sa félonie ne fût fatale à la France : Blanche lui impose des conditions sévères et le maintient dans l'impossibilité de nuire. Elle reçoit dans ses mains celles de Pierre ; il y fait foi et hommage-lige au roi du comté de Bretagne. Une trève de trois ans est signée au camp de Saint-Aubin. Il lui est défendu, tant que durera la trève, de franchir certaines limites dans les terres du roi ni celles d'aucune place forte, d'aucune ville du royaume. Même défense lui est faite sur les terres du comte de la Marche. Le roi et Blanche maintiennent et assurent les intérêts de ce seigneur avec une grande fermeté. La trève faite, les deux princes exigent des garanties. Le château de Saint-Aubin, que le comte Pierre avait fait bâtir, fut remis entre les mains de Philippe, comte de Boulogne lui-même, et sept des seigneurs

1231 Bretons les plus considérables de la province sont reçus comme pléges ; ils jurent, comme tels, de servir le roi contre le comte Pierre, en cas d'infraction. Celui-ci conservera jusqu'à la fin de la trève les places dont il s'est emparé, mais à la charge d'en payer les revenus aux possesseurs. Ce traité est vulgairement appelé le *traité d'Angers*. Les seigneurs Bretons qui avaient traité avec la Régente par l'entremise de Guillaume d'Auvergne, demeurent investis de tous les droits stipulés, et selon les promesses formelles qu'en avait faites le prélat. Ils avaient quitté l'hommage de Pierre, qui leur avait dénié justice, et l'avaient fait au roi lors de la déchéance du comte au camp d'Ancenis.

C'était une loi reçue en France, qu'un seigneur qui refusait de rendre justice à son vassal par les pairs ou dans sa cour, perdait le droit de souveraineté qu'il avait sur lui. Alors ce vassal pouvait lui faire la guerre et se donner à un autre seigneur.

Ils font de nouveau hommage-lige au roi de tous leurs fiefs situés en Bretagne ; ils reconnaissent les tenir du roi jusqu'à la majorité de l'héritier de Bretagne, Jean, fils de Pierre, pourvu que lui, Jean, fasse au roi les devoirs que lui imposent lesdits fiefs ; que s'il en était autrement, ils jurent de servir les intérêts du roi contre ceux du comte.

Le roi et la Régente s'engagent de leur côté à ne faire ni paix ni trève avec le comte de Bretagne que sous la condition expresse qu'ils s'attacheront avec lui au service du roi et ne rentreront plus sous l'hommage de Pierre de Bretagne ; qu'ils resteront dans l'hommage du roi et sous sa mouvance jusqu'à la majorité de l'héritier. Ils promet-

tent en outre de remettre entre les mains de Henri d'Avaugour le château de Guarplie, s'ils peuvent l'enlever de celles de Juhel de Mello, ou toute autre place forte, pour s'y tenir en sûreté avec sa famille. C'était la conséquence absolue de l'hommage-lige. Le seigneur qui le recevait devait tenir son vassal à l'abri de toute vexation et tyrannie.

Les seigneurs Bretons trouvaient un plus grand intérêt à relever du roi, dont la puissance est celle de l'État, que non pas de Pierre de Bretagne, l'homme des troubles, et dont les folles passions avaient été jusqu'ici aussi funestes à ses vassaux et sujets qu'à lui-même.

Cependant le pape désirait ardemment la paix entre la France et l'Angleterre : il voulait porter les forces des deux royaumes en Palestine. L'empereur Frédéric II lui avait écrit au mois de janvier que les Turcs, horde barbare, avaient fait une nouvelle invasion dans les saints lieux ; qu'ils s'y livraient à des cruautés monstrueuses ; qu'ils répandaient partout l'épouvante et la terreur, et chez les Musulmans même autant que chez les populations chrétiennes.

Cette considération était grave ; l'état de l'Angleterre et de l'Irlande l'était bien davantage encore : le mal y demeurait intense, profond, immense ; un abîme y creusait des abîmes toujours plus effrayants. L'Irlande restait menaçante sur ses ruines même. Un siècle s'était écoulé depuis son entière spoliation par Henri II, consommée au profit de Rome et des Anglo-Normands, qui furent enrichis de ses dépouilles sanglantes ; mais, pour les nations, un siècle, dans le souvenir du malheur, c'est un

jour, et l'horrible joug que portait l'Irlande infortunée lui rappelait le sien dans tous les instants de sa vie d'angoisses et de servitude. L'Anglo-Normand lui avait tout enlevé, ses usages, ses lois, son jury, son régime communal, aussi vieux que le monde, sa liberté, et jusqu'à son culte, la dernière consolation du malheur. Un clergé hideux d'abaissement et de corruption lui avait été imposé par Rome et l'Angleterre, confondues dans l'acte de sa spoliation. Ramassé dans tous les coins de l'Europe, il remplaça violemment tous ces pieux ministres électifs, apôtres modèles, et l'exemple moral de toutes les nations, comme le furent dans les premiers siècles ceux des Gaules. Ils enseignaient le Christianisme dans sa divine pureté; mais, ne relevant que du pays, ils gênaient Rome, qui voulait tout envahir: ils furent détruits; le sol Irlandais fut couvert à la fois de citadelles où les spoliateurs, maîtres de tout un peuple asservi, règnent en tyrans farouches; eux seuls sont riches, tout le peuple Irlandais reste pauvre : il mange le pain de la glèbe ou de l'aumône sur le terrain même qu'il avait possédé. Mais une heure d'espoir, un moment favorable, peut appeler à la liberté. Il s'était présenté durant l'invasion de Henri III en France : les Irlandais soulevés, en armes, firent irruption en Angleterre; mais, soit malheur ou trahison, soit incapacité ou impuissance, ils échouèrent.

Pour l'Écosse, elle était comme étrangère à l'Angleterre : moins séparée d'elle encore par sa muraille romaine que par ses mœurs et son gouvernement paternel, elle restait en tout temps la terre hospitalière pour les infortunés qui pouvaient fuir et l'Irlande et l'Angleterre, pays de douleurs et de misères; et ce même pays d'Écosse, appelé

auvage et barbare par les Romains, à cause qu'il défen- 1231
ait son indépendance et sa liberté, méprisé des Anglo-
ormands, donnait au monde des leçons de sagesse et
humanité.

Tout cet état de choses était des plus graves aussi, et
vait appeler l'attention d'un roi capable de réflexion.
enri III ne l'était point. Non que ce prince fût dépourvu
tout mérite : il avait de bonnes qualités, il en était
ême chez lui de remarquables ; mais sans discernement,
u plutôt sans force contre lui-même, ses bonnes qualités
e présentaient toujours inopportunes ou impuissantes, et
souvent opposées aux circonstances les plus critiques comme
aux intérêts les plus pressants. Mou, nonchalant, quand il
fallait montrer de la fermeté ; livré aux plaisirs quand ses
devoirs l'appelaient ; superbe, plein de hauteur où il fallait
écouter la raison ; résistant à la nécessité par jactance ou
orgueil, et ne lui cédant pas de paroles, quoique vaincu ou
impuissant ; refusant quand il fallait donner, ou accordant
quand il devait refuser ; tour à tour avide et prodigue,
parlant en maître et se livrant esclave, furieux et bon, vio-
lent et faible, aimant le peuple et le réduisant à la plus
cruelle misère par ses folles guerres contre la France, et
plus encore par les lâches concessions qu'il faisait à Rome ;
Rome, qui fourrageait l'Angleterre comme d'un pays aban-
donné, perdu.

Naturellement bon, peut-être que la cruelle détresse de
ses peuples, et dont il ne pouvait entrevoir le terme, trou-
blant ses idées, altérait ses esprits et sa raison ; peut-être
aussi que, roi à dix ans, et succédant à des règnes de sang
et d'horreurs ; flatté, adulé, comme le sont les rois ; gou-

1231 vernant quand il fallait apprendre, jugeant avant de connaître ni savoir; abandonné de sa mère, Isabelle d'Angoulême, qui foula aux pieds ses devoirs maternels pour venir furtivement en France épouser le comte de la Marche, qu'elle avait aimé; peut-être que l'historien, approfondissant toujours davantage les caractères et les choses du temps, doit voir dans le roi Henri III un prince plus malheureux que coupable. Néanmoins il était généralement haï et méprisé, et la haine qu'on lui portait devenait un levier toujours plus puissant entre les mains des barons Normands, toujours plus redoutables. Malheureux prince! on eût dit qu'il se complût à accroître, à envenimer son malheur.

Ses frères utérins, nés du second mariage d'Isabelle avec Lusignan, les seigneurs du Poitou et de l'Anjou qui les avaient précédés, ou accompagnés, ou suivis en Angleterre, étaient les objets de ses plus chères prédilections. Leur présence et les faveurs sans nombre dont ils jouissaient ranimèrent dans le cœur du peuple Anglais la haine de l'étranger; et, rapprochement frappant, les Normands, qui l'avaient allumée ardente, terrible, lors de l'invasion, et entretenue par leur cruelle oppression, ici, leurs intérêts compromis ou sacrifiés, leur orgueil frénétique blessé, faisaient de cette haine une arme commune entre eux et le peuple pour combattre et repousser l'étranger, pour tenir leur roi dans une double et injurieuse sujétion. La leçon qu'avait laissée le roi Jean Sans-terre était perdue pour Henri III, son fils, et la même faute amenait les mêmes périls.

Pourtant, voyant l'union de tous les seigneurs Français

camp de Saint-Aubin, Pierre [illegible]
ance toute-puissante, les sollicitations [illegible]
tes, il entra en négociations [illegible]
ssitôt furent nommés de part [illegible]
s : du côté de la France, [illegible]
e et Henri de Braisne. [illegible]
e des frères de Pierre : [illegible]
ard, comte d'Exeter [illegible]
e de Bretagne lui-même [illegible]
iscer en maître [illegible]
é de sa propre [illegible]
s, et l'évêque de N [illegible]
bientôt con[illegible]
t stipulés avec [illegible]
re de la part [illegible]
était un des [illegible]
tion, chez le [illegible]
gne, demeura [illegible]
ve fut signée par [illegible]
juillet, et jurée [illegible]
Saint-Martin [illegible]
s de Nicole, [illegible]
t la paix.

nnée 1231 vit un [illegible]
mémoire des [illegible]
re de la généreuse [illegible]
ère d'Agnès, sa [illegible]
prince du sang par [illegible]
Pierre Ier. La [illegible]
Hervé, comte de [illegible]

1231 *haute main*, avait épousé en secondes noces Guy II, comte de Forez. L'un et l'autre époux furent comtes de Nevers du chef de Mathilde, suzeraine du Nivernais. Elle gouverna sa suzeraineté avec une rare intelligence et une égale humanité. Comme Blanche dans ses domaines, Mathilde, son amie, appelait et provoquait incessamment dans les siens la réforme, la liberté de tous. Comme elle aussi, elle possédait au plus haut degré l'esprit de conciliation : elle savait trouver toujours quelque voie ou moyen pour apaiser les seigneurs ses *parçonniers* quand elle les avait irrités, soit en affranchissant des serfs sans les avoir consultés, soit en substituant à des parties de forêts, aux solitudes, des ostises, des fermages, puis la paroisse, enfin la Commune et tout ce qu'elle donne. C'était comme en se jouant qu'elle produisait ce grand bienfait social. Mais si, riant et se jouant dans les procès même les plus menaçants, elle prévoyait que la victoire dût lui échapper, elle offrait au moment critique un argument invincible dans ces temps d'avarice folle, de l'argent; car, la plus riche héritière de la France, elle s'était enrichie encore et s'enrichissait toujours par la liberté. Dès l'année 1213, et d'accord avec Hervé, son mari, elle se montra la digne fille de son trisaïeul, Louis VI : au grand étonnement de toute la France suzeraine, elle fit ce que Blanche elle-même fit en 1222: elle affranchit tous les serfs de ses fiefs et domaines, hommes, femmes, enfants et serviteurs. Elle leur donne, ou en fermage, ou moyennant redevances payées en nature, toutes ses terres à cultiver, des bois à essarter. Ils furent ses *hôtes*, ses fermiers, ses *hommes*. La charte ne fait aucune exception : elle déclare que tous les habitants

1 Nivernais vivent désormais en paix et en toute liberté : 1231
acifcè in omni libertate.

La suzeraineté de Mathilde, vaste annexe de l'antique ays des OEduës, un des peuples les plus puissants de la 'aule, était restée très-populeuse. Elle formait comme un ays à part, un pays indépendant. Elle conservait de sa hysionomie gauloise, et dans l'aspect de son sol, et dans caractère et le visage de ses habitants, généralement eaux et gracieux. Le souvenir de ses Coutumes s'était ransmis de siècle en siècle, de race en race. Elles sont de a plus haute antiquité, et distinctes des Coutumes de tous les autres peuples ses voisins. Aucune contrée de la France ne les présenta jamais aussi nombreuses ni aussi empreintes du type gaulois en tout ce qui s'applique à la vie des champs. Mathilde les reproduisit toutes. Ses forêts primitives, ses belles et riches prairies, qui nourrissent une multitude innombrable de bestiaux, ses rivières et ses sources si abondantes en poissons, ses mines, ses carrières de belles pierres, de marbre, de granit, qui se présentent à fleur de terre, tout fait appel au cœur généreux de Mathilde, à sa haute intelligence. Elle répondit noblement à l'appel, et bientôt le Nivernais, ce *pays des sauvages,* comme on l'appelait, offrit une face nouvelle, animée, prospère ; il fit l'étonnement de tous.

Singulier contraste, et bien propre à définir par un fait tout le régime féodal ! Tandis que le Nivernais, dans tous les fiefs et parties de fiefs ou domaines de Mathilde, présentait le merveilleux spectacle de la liberté parmi les hôtes et les hommes des champs, la ville de Nevers, cette seconde cité des OEduës, possédée à la fois et par Mathilde et par

1231 ses seigneurs *Parçonniers*, demeurait dans sa plus grande partie sous le joug abject d'une entière servitude, sous les glaces de la main-morte.

Après vingt-deux années d'efforts incessants, Mathilde parvint à acheter ou échanger successivement tous les droits de ses *Parçonniers*, et l'année 1231 marqua sa liberté. Ce fut au mois de juillet. Mathilde exempte tous les habitants de Nevers du droit de main-morte, d'ost, de chevauchées, de for-mariage, de toutes *Mauvaises coutumes*. Elle leur donne en outre plusieurs priviléges, et entre autres celui de la pêche dans la Loire et dans toutes les autres rivières qui relèvent d'elle.

Comme dans son acte d'affranchissement pour tous les serfs des champs, hommes, femmes, enfants et serviteurs, tout est prévu, défini : tous les droits de l'administration communale, tous ses devoirs, les intérêts de chacun, les détails même de la vie de famille, tout est saisi, classé, coordonné, protégé, comme au temps des Gaules.

La charte est adressée *à tous les citoyens de Nevers*, et au nom de Mathilde et de Guy II, comte de Forez, son mari. Tous les ans, le dimanche avant la Saint-Michel, ils s'assembleront, au son de la cloche, ou *Ban*, et ils feront élection de vingt-quatre notables. Ces vingt-quatre notables élus représenteront toute la population de Nevers, et le même jour ils doivent élire entre eux les officiers de la Commune, le maire, et quatre échevins. Le corps municipal et les échevins seront renouvelés chaque année à la même époque et de la même manière. La charte est solennellement consentie par les barons ou seigneurs *Parçonniers* de la comtesse Mathilde : Archambaud de Bourbon, chef

de cette maison ; Milès, seigneur de Moyers ; Hugues, seigneur de Saint-Verain ; J*****, seigneur de Toucy ; le seigneur de Jaligny ; Odes, seigneur de Châtillon ; Ythier, sire de Frannay ; Gaucher, sire de Joigny ; Hugues, sire de Lorme. Chacun des seigneurs qui consentent la charte y append son sceau. Celui de Mathilde, appendu le premier, la représente à cheval, ayant sur le poing un oiseau. Le sceau de Guy le représente de même à cheval, tenant de la main droite une épée nue (33). 1231

Tout le Nivernais fut libre alors et jouit de la plus grande prospérité. Mais un fait politique qui doit fixer l'attention des sages, c'est que ce pays si riche, si heureux, parfaitement libre sous la suzeraineté de Mathilde, fut dans la suite écrasé de subsides, d'impôts, de corvées en toutes espèces, et de toutes les vexations les plus criantes : il se vit ravager et dépeupler à la fois par les guerres, les famines, les épidémies, par de grandes et terribles mortalités ; il devint et il demeure dans sa plus grande partie un pays très-pauvre, désert, un pays à exploiter. Le peuple y semble ignorer même les richesses de son sol.

L'affranchissement de Nevers eut cela de remarquable, c'est qu'il s'opéra sans combat. Plus heureux que celui de Vezelay, qui succomba après avoir étonné toute l'Europe par l'héroïsme de sa défense, il ne coûta à Mathilde que de l'argent : sous le voile de la gaieté cachant une sagesse profonde, elle en faisait habilement l'auxiliaire de la Liberté. La maison de Courtenay, à commencer par Pierre Ier, fils de Louis VI, se montra toujours zélée pour l'affranchissement. Elle ne se laissa point intimider par les clameurs des suzerains absolus. A leurs insolentes appella-

1231 tions de *Mauvaises coutumes*, *nouveautés*, *choses triviales*, *taverniers*, *bouchers*, *renégats*, *chétives gens*, elle opposa noblement les *Us et coutumes*, les *Bonnes doctrines*.

En regard de l'affranchissement de Nevers, qui dit entière liberté, je dois placer un acte de servitude, celui du vidame de Châlons, qui donne à l'église Notre-Dame de *Boullencourt*, Helvide, veuve de Guillaume de Chappe, sa serve ou femme de corps, avec tous les biens qu'elle possède.

Cependant Pierre de Bretagne avait passé en Angleterre peu après la trève de Saint-Aubin. Il eut encore assez d'ascendant sur l'esprit de Henri III pour lui faire rompre le mariage que ce prince allait contracter avec Marguerite, la seconde fille du roi d'Écosse, dont le chancelier du Bourg avait épousé l'aînée. Ce mariage causait la plus violente indignation dans toute l'Angleterre, sans que le roi Henri parût songer même à s'en mettre en peine. Pierre de Bretagne, après avoir touché les 10,000 livres de rentes que le roi d'Angleterre lui payait tous les ans, revint en France.

A peine y était-il arrivé qu'il fit négocier le mariage de sa fille Yolande avec Thibaut, comte de Champagne, qui avait été au moment d'épouser, en 1229, la fille de Robert de Dreux, frère de Pierre. Yolande était jeune, belle, et d'une taille parfaite; le comte l'agréa. Soit que ce mariage cachât de la part de Pierre et des hauts barons une nouvelle perfidie, comme l'assure M. de Bury, soit qu'il se bornât à l'ambition d'unir étroitement deux maisons dont la puissance pouvait menacer de nouveau celle de l'État, toujours est-il que la prudence de Blanche ne le pouvait tolérer. La suzeraineté de Thibaut, au cœur de la France, et quoique démembrée de quelques-uns de ses

domaines, demeurait encore la plus vaste et la plus riche 1231
qu'il y eût dans le royaume. La grande propriété, depuis la ruine des Gaules, était la terreur des rois autant que le fléau des peuples. Agrandie par les portions dotales de la jeune Yolande, elle détruisait l'heureux résultat de la transaction mémorable de Blanche dans la grande querelle de Thibaut et d'Alix de Champagne. Que serait-ce donc si le jeune fils de Pierre de Bretagne, Jean, d'une santé faible, venant à mourir, laissait sa sœur Yolande unique héritière de la Bretagne?

Quoi qu'il en fût, cette négociation était couverte d'un secret impénétrable, et la reine Blanche, d'ordinaire si bien instruite de tous les mouvements des barons par ses agents secrets, était pourtant dans l'ignorance la plus absolue de l'événement. Elle n'en fut avertie que par les apprêts mêmes de la célébration du mariage, qui se faisaient au monastère du Val-Secret, situé à une lieue environ de Château-Thierry. On s'y rendait de toutes parts. Déjà Pierre de Bretagne avec sa fille et tous les parents des deux familles étaient en route. Blanche, avertie, instruisit aussitôt son fils et envoya soudainement auprès de Thibaut Godefroy de la Chapelle, homme très-actif, prudent, loyal, sincère, et d'une grande autorité parmi les gens de bien. La Régente le chargea d'une lettre pour Thibaut, qu'elle avait fait écrire au jeune roi, et d'instructions de la plus haute importance pour ce seigneur touchant la Navarre. Godefroy de la Chapelle le trouva sur le chemin de Château-Thierry au Val-Secret, et il lui remit aussitôt la lettre du jeune roi, portant ces mots : « Sire Thibaut, j'ai entendu que vous avez convenance et promis prendre à

1231 » femme la fille du comte Pierre de Bretagne. Pourtant » vous mande que si avez tant cher tout ce qu'aimez au » royaume de France, ne le fassiez pas. La raison pour» quoi, vous savez bien. Moi jamais n'ai trouvé qui m'ait » voulu faire mal pis que lui. » Godefroy l'instruisit à la fois des résolutions de la Régente. Thibaut, effrayé, retourna sur ses pas et revint à Château-Thierry, d'où il écrivit à Pierre de Bretagne les raisons toutes-puissantes qui le forçaient à retirer sa parole. Pierre de Bretagne et les seigneurs firent éclater la plus grande fureur contre Thibaut; mais elle dut s'exhaler en clameurs vaines autant qu'inutiles, et chacun reprit son chemin.

La jeune Yolande avait été promise à Jean de France par le traité de Vendôme, et c'est au mépris de cette promesse que Pierre avait voulu la marier avec Thibaut.

La reine Blanche perdit peu après ce jeune prince et son frère Philippe, à l'âge de onze ans; ils étaient, je crois, jumeaux. Yolande épousa Hugues, fils aîné du comte de la Marche, qui devait, par le même traité, épouser Isabelle, la fille unique de Blanche : *Mais*, dit Filleau de la Chaise, *Isabelle ne trouva point d'alliance sur la terre qui fût capable de la toucher*. Un noble et vertueux dévouement à la reine sa mère avait décidé de ses affections et remplissait tout son cœur.

Le comte Thibaut, de son côté, prit pour femme Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon. Le traité de mariage porte que Thibaut consent à être excommunié par les évêques de Langres et de Troyes s'il y manque en quelque chose.

Dans la même année 1231 arriva la mort d'Élisabeth de

Thuringe, célèbre par ses hautes vertus. Sa mort fit la plus 1231
grande sensation en Europe. Élisabeth était fille d'Étienne, roi de Hongrie. Elle avait vécu dans une parfaite réputation de sainteté. Veuve du landgrave de Thuringe, elle s'était retirée du monde, et elle avait fondé un hôpital qu'elle administrait elle-même. Elle mourut le 19 novembre à Marpurg, où elle a son tombeau. Elle fut canonisée peu de jours après sa mort.

La Régente ne demeurait pas oisive sous ses lauriers, au milieu des beaux triomphes qui avaient signalé sa régence dans les dernières années qui venaient de s'écouler. Les mêmes actes de piété et de justice, la même sagesse 1232
et prévoyance, signalèrent l'année 1232 et les suivantes. 1233
1234
La France était ruinée par l'usure : Blanche fit exécuter avec vigueur l'ordonnance sur les Juifs, mettant les prêteurs dans la rigoureuse nécessité de produire leurs obligations au grand jour, sous peine de tout perdre ou d'ensevelir dans la honte l'énormité des usures et le scandale des accords secrets ou des partages qu'ils ne pouvaient avouer.

En même temps, elle faisait visiter toutes les places fortes et citadelles, restaurant les unes, fortifiant les autres, et les mettant toutes en état de résister aux attaques ou fortuites ou prévues. Les murailles d'Angers furent relevées, et cette place mise en bon état de défense.

Aux mois de mai et de juin, elle renouvela avec l'empereur Frédéric II et le roi des Romains le traité d'alliance qu'ils avaient fait au commencement de la régence. Ils s'engagèrent réciproquement à ne jamais traiter avec l'Angleterre, sur quoi que ce fût, sans leur consentement mutuel ; de maintenir la concorde entre les seigneurs, vassaux

à la fois des deux États, et de prévenir leurs liaisons ou engagements avec l'Angleterre; enfin ils se promettent de nouveau mutuelle assistance et mutuelle fidélité.

Dans la même année, par une ordonnance contre le braconnage, elle établit dans toutes les châtellenies deux prud'hommes chargés de faire tous les huit jours une enquête sévère contre tout individu, possesseur ou non de garenne, qui aura volé le gibier d'autrui; même enquête sera faite contre les complices et les recéleurs; ils seront tous jugés, ou devant la justice du roi, ou devant celle de la châtellenie sur laquelle aura été commis le délit. Le gibier volé sera apporté au chastel et brûlé devant le peuple en plein marché, et le délinquant, quel qu'il soit, condamné au bannissement. Que si après le bannissement il est trouvé nanti de panneaux, il payera 60 livres *parisis* d'amende. Nul, si ce n'est le possesseur d'une garenne, ne pourra avoir *panneaux, furets ou réseaux*, et cela sous la même peine. Le tiers de l'amende est promis au révélateur. L'ordonnance porte ce titre hérité de la Gaule : *Ordinatio pro republicâ regni.*

La reine Blanche visitait incessamment tous ses domaines, faisait de fréquents séjours à Saint-Germain (34), à Melun, où l'amitié d'Alix de Mâcon lui ménageait des consolations toujours plus chères et tous les tributs de la vérité.

Elle avait acquis en propriété les maisons de la seigneurie de Nesle, à Paris. Au mois de novembre, le roi Louis lui fit cession du droit qu'il avait sur ces maisons, granges, *pourprins et dépendances*, qui leur avaient été vendus en commun par Jean de Nesle et Eustachie de Nesle, sa femme. Nous avons parlé plus haut de cette châtellenie,

 1232-3-4

ɜvenue la demeure habituelle de la reine Blanche; elle habitait la maison du faubourg Saint-Marceau que pour moisson et les vendanges. Là et partout elle suivait at-ɜntivement l'éducation de ses enfants. Il lui en restait inq : le roi Louis, Robert, Alphonse, Charles, et la prin-esse Isabelle.

Une paix profonde continuait de régner dans tout le oyaume. La guerre, ce premier besoin des seigneurs, avait essé ses terribles ravages. Les suzerains, si ardents à l'en-retenir ou si prompts à la rallumer, avaient enfin déposé es armes, vaincus par le génie d'une femme. Chacun l'eux, occupé du besoin de réparer ses pertes, et dans impossibilité de nuire, vivait retiré dans ses fiefs, étonné ans doute de son repos; mais celui de la France en irri-ait les ennemis, et l'on vit l'esprit de faction, changeant e bannière, rappeler les combats, les perturbations.

Après s'être épuisé chez les hommes de guerre, il vint e retremper et se reproduire parmi le clergé : il éclata hez les uns avec audace, chez les autres avec calcul, avec nesure, et plus de danger peut-être. L'archevêque de Rouen, les évêques de Laon, de Metz, de Beauvais, l'ar-hevêque de Reims, le chapitre de Soissons, se déclarè-ent successivement ou à la fois les ennemis de la Com-nune; et aux prises avec les corps municipaux, avec les ourgeois, ils menaçaient la France de troubles funestes. Arriver au terme du pouvoir absolu, qu'eux et leurs pré-lécesseurs avaient pu constituer ou maintenir au mépris les libertés Gallicanes, était l'objet constant de leur am-ition comme de leur volonté; ils ne le cachaient point. Le anguedoc se voyait en proie à de nouvelles persécutions,

1232-3-4 et le clergé y foulait aux pieds le traité de 1229 quand il le pouvait.

La reine Blanche manifestait dans toutes ses actions, ou privées, ou politiques, ou solennelles, un profond respect pour l'Église de Rome; mais ce respect profond, elle le manifestait égal pour le maintien de l'Église Gallicane; elle en défendait les priviléges et les libertés avec une fermeté indomptable, soit contre les prélats du royaume quand ils osaient les violer, soit contre Rome elle-même, marchant constamment dans la voie du pouvoir universel. La lutte s'annonça. Les archevêques de Reims et de Rouen, les évêques de Metz, de Laon, de Beauvais, le chapitre de Soissons, se prononcèrent avec éclat, avec audace, et dans un même but, celui de rappeler la toute-puissance de la juridiction ecclésiastique et de décliner la justice séculière; en un mot, la dépendance honteuse de la monarchie, comme au premier temps des rois, esclaves malheureux de Rome, et l'anéantissement de la Commune. Le principe fondamental de son affranchissement était de relever de la justice du pays, soit dans le civil, soit dans le criminel, par l'action de sa justice propre et par appel à la justice du roi, dont la Commune relevait immédiatement. Nous l'avons vu, et il importe de le répéter pour l'intelligence des faits, le roi était le seigneur de la Commune affranchie, ou, si on l'aime mieux, il en était le patron, et, à ce titre, il devait à la Commune, comme le suzerain à son vassal, secours, aide, protection dans le besoin, dans le péril; la Commune, à son tour, devait au roi, dans les dangers du pays ou de la monarchie, tout l'appui de sa force armée, et le roi et la Commune étaient liés par un mutuel ser-

ient qui en cimentait le droit et le devoir réciproque. 1226-34
Ainsi la Commune, dans l'échelle hiérarchique de la justice, relevait de sa justice propre, administrée par ses échevins et conseillers, ou de la justice du roi, à laquelle on appelait.

Le clergé contestait ce droit; et d'abord il n'y avait pas, selon lui, de Commune où son autorité ne fût absolue. Il citait en preuves les lois de Théodose et les canons des conciles, les unes défigurées par les *Fausses Décrétales*, les autres corollaires nécessaires du pouvoir de Rome. Le clergé donc niait de relever du roi, et il ne connaissait d'autre chef, d'autre souverain que le pape. Les rois, à son dire, lui devaient main-forte pour faire saisir ceux qu'il avait condamnés, ou comme excommuniés, ou comme hérétiques, quiconque enfin était rebelle à son autorité, à sa juridiction (exclusive de toute autre juridiction), s'il ne s'amendait dans l'an et le jour. Nos rois, ou faibles ou inhabiles, s'étaient vus long-temps réduits à la dure et humiliante extrémité de faire arrêter par la force armée ceux que le clergé avait condamnés, de faire confisquer leurs biens, et de consentir aveuglément aux peines portées contre eux.

Mais l'énormité de l'abus devint telle, que l'iniquité du pouvoir ecclésiastique n'eut plus de degré à franchir, ni le peuple ni les rois de rempart contre ses exécutions barbares.

L'excommunication et l'interdit, soit de la part du Saint-Siége sur les royaumes, des archevêques et des évêques dans leurs villes, dans leurs provinces ou diocèses, des abbayes sur leurs censives, parfois des curés sur leurs pa-

roisses, étaient si fréquents, si désastreux, qu'ils jetaient les peuples dans le désespoir ; et ils nourrissaient, plus pernicieux que le pouvoir des armes, le pouvoir et tout le malheur des divisions civiles que la reine Blanche était si attentive à prévoir ou si soucieuse d'éteindre, d'étouffer.

Elle comprit que c'était aussi vite qu'il allait se manifester, qu'elle devait, par un coup de vigueur, rappeler à chacun ses devoirs et à la fois ses droits respectifs.

Car la grande et secrète pensée de Blanche était de dépouiller le sacerdoce de toute juridiction civile, et de le reporter ainsi à l'état de la primitive Église, celui de nos libertés Gallicanes.

L'évêque de Laon, Anselme ; Jean, évêque de Metz; Maurice, archevêque de Rouen, saisirent tout-à-coup les premières occasions de jugements rendus par les échevins contre des gens à eux et qu'ils disaient appartenir à leur juridiction, pour se déclarer. Des séditions étaient près d'éclater entre les prélats et les corps municipaux des trois Communes.

La Régente donna immédiatement ordre à tous les sujets du roi qui seraient appelés pour plaider sur des affaires temporelles, soit civiles, soit criminelles, devant les tribunaux ecclésiastiques, de se garder bien d'obéir ni de comparaître ; et que si l'on jetait des censures sur eux pour ce sujet, le roi ferait saisir les biens de ceux qui auraient usé de ces violences, et la saisie sera maintenue jusqu'à ce que les censures soient levées.

C'était rappeler authentiquement le Droit de Régales, consacré par tous les usages de la monarchie et par nos libertés Gallicanes. En vertu de ce Droit, les évêques doivent

iu roi serment de fidélité, et tout leur temporel est mouvant de la couronne, soit médiatement, soit immédiatement. 1232-3-4
C'est à ce titre qu'ils doivent envoyer leurs hommes et vassaux en l'armée royale, quand même le roi n'y serait pas : en un mot, le roi ne reconnaît aucun supérieur. La Régente le rappelle solennellement; le clergé veut prouver le contraire. Maurice, archevêque de Rouen, donna le premier l'exemple de la rébellion.

Ce prélat, homme des plus obscurs, et dont le caractère répondait à son obscurité, fut mandé en la justice du roi dans le cours de l'affaire : il refusa d'y comparaître, répondant audacieusement qu'il ne reconnaissait de juge que le pape, pour le temporel comme pour le spirituel. A l'instant même, la Régente ordonna la saisie de tout le temporel de l'évêché, c'est-à-dire ce que l'évêque et son église tenaient en fief relevant de la couronne. La saisie en fut faite dans le mois de juillet. Ce fut en vain que l'archevêque Maurice sollicita la main-levée, qu'il fit entendre la menace; en vain qu'il mit en interdit et tous les officiers du roi dans son diocèse, et tout le diocèse même; en vain que le pape, se déclarant ouvertement pour l'archevêque Maurice, faisait auprès du roi et de la Régente les plus vives instances : le pouvoir monarchique et communal eut son cours. L'évêque de Laon, Anselme, usa des mêmes violences; il fut aussitôt frappé des mêmes châtiments. Le clergé irrité éclata en murmures, en menaces; le chapitre de Soissons, Milès de Nanteuil, évêque de Beauvais, Henri de Dreux ou de Braisne, archevêque de Reims, Jean, évêque de Metz, et plusieurs autres prélats, allumèrent successivement ou à la fois, chacun dans son diocèse, des

1233-4 troubles pareils, et qui, sous un gouvernement sans force et sans puissance ou habileté, auraient été fatals à la France.

L'archevêque de Reims, Henri de Dreux, dans des conciles provinciaux, soit à Noyon ou à Laon, à Saint-Quentin ou à Compiègne, fit entendre les paroles les plus véhémentes; et tous les prélats, à son exemple, n'écoutant que les inspirations de la violence et de leur orgueil blessé, prenaient des résolutions extrêmes. Les esprits parmi eux s'enflammèrent de plus en plus, et l'affaire de Beauvais ayant pris un caractère des plus graves, la Régente résolut de sévir contre l'évêque Milès comme elle avait sévi contre celui de Laon et de Rouen.

Milès de Nanteuil, d'abord chanoine de Beauvais, puis prévôt de Reims et de Rosoy, enfin évêque-comte de Beauvais et pair de France, avait figuré honorablement dans diverses circonstances qui intéressaient au plus haut degré la politique de l'État. Il suivit Philippe-Auguste en Palestine, il assista à ses funérailles, au couronnement de Louis VIII et de Blanche, aux derniers moments de ce prince, et suivit tout l'événement de la régence dans ses moments critiques. Enfin, jusqu'ici sa conduite politique le pouvait recommander à l'estime du roi et de la Régente; mais, avancé en âge, de mœurs déréglées et perdu de dettes, peut-être espéra-t-il de trouver dans le trouble et dans une soumission aveugle au Saint-Siége des appuis et des ressources qui manquaient à sa vieillesse et à ses déréglements.

Cette cause de troubles entre l'évêque de Beauvais et les bourgeois ou la Commune, touchant la juridiction,

avait déjà éclaté au douzième siècle sous l'évêque Henri 1232-3-
de France, frère de Louis VII, et l'un des ennemis les plus violents de l'institution communale; mais elle fut maintenue aux habitants dans le civil comme dans le criminel, et le fougueux évêque forcé de céder. Depuis, les mêmes troubles au moment de se renouveler, Philippe-Auguste ordonna que le maire et les habitants de Beauvais feraient serment au roi avant de le faire à l'évêque; or, le premier serment étant la conséquence absolue de la juridiction immédiate et non de simple ressort, la puissance communale fut de nouveau fortifiée et confirmée. C'est dans cet état de choses que Milès déclina l'autorité du roi.

La Commune de Beauvais était alors dans le travail de ses élections municipales. Les douze échevins et les douze conseillers avaient été élus sans trop de difficultés; mais les opinions se partagèrent quand il fallut élire le maire. Les débats se prolongèrent, devinrent vifs, tumultueux, et l'on se sépara indéfiniment sans avoir rien terminé. Les chartes communales avaient prévu le cas où les *Pairs* (les notables) ne pourraient ou ne voudraient pas nommer un maire. Comme on ne doit pas laisser la Commune sans administration, quinze jours écoulés, elles donnaient au roi le droit de le nommer.

Le cas échéant, la Régente nomma un habitant de Senlis, Robert de Moret, homme très-capable et fort considéré dans toute la province. Tout le corps municipal, toute la bourgeoisie, nobles ou roturiers, les marchands et les changeurs, tous les gens de bien agréèrent et accueillirent le maire nommé par la Régente. L'évêque Milès de Nanteuil, que l'on accuse d'avoir, avec son chapitre, préparé

1233-34 et fomenté sourdement ces troubles, déclara tout-à-coup, par la voix de son chapitre (car lui, il s'était retiré), que la nomination du maire appartenait à l'évêque seul, de même que l'absolue juridiction civile ou criminelle, et non au roi; bien moins à la Commune, *puisqu'il n'y avait point de Commune*. L'évêque eut pour lui tout le clergé supérieur de son diocèse, et il gagna aisément la populace. Elle était très-nombreuse à Beauvais, où le trafic et la fabrication des laines étaient très-animés, très-prospères. Nous avons lu plus haut que la reine Blanche, dans l'assemblée générale tenue à Paris, avait ajouté de beaux et nombreux priviléges à la ville; et le commerce s'étendant toujours davantage, y appelait en foule des manouvriers, alors tourbe grossière, ignorante, incapable de discerner le vrai et le faux, se laissant aller où on la précipite, et se précipitant en aveugle. En un instant elle fut soulevée. Le maire, tout le corps municipal et les bourgeois furent forcés de prendre les armes; mais les révoltés en nombre et gagnant du terrain et de la puissance, le maire et les bourgeois furent repoussés et enfin obligés de se retrancher dans une maison. Elle était en bois, comme toutes celles de la ville; les insurgés y mirent le feu; trente hommes y périrent, quarante y furent blessés grièvement, et s'ils laissèrent la vie au maire, ce fut pour le livrer à tous les outrages d'une populace effrénée et stupide. Il fut mené par toutes les rues, sa robe aux deux couleurs déchirée dans le dos du haut en bas, entendant toutes les injures que vomissait sur lui toute cette horde effrontée. *Voilà comme nous te faisons maire*, s'écriait-elle avec fureur.

Cependant les municipaux et les notables de la ville dé-

pêchent le baillif et des bourgeois auprès de la Régente. Les 1232-3-4
entendre, donner ordre aux Communes des environs de Beauvais de prendre les armes, et elle et le jeune roi de partir aussitôt avec nombre de troupes armées, fut d'un instant.

L'évêque Milès de Nanteuil se rendit le premier à Beauvais, bien résolu d'y faire prévaloir l'autorité ecclésiastique. Il ne retint ni la révolte ni aucun coupable, comme son devoir de vassal l'y obligeait. Il ajouta par cette faute aux extrémités de sa position. Néanmoins, aveuglé par la passion, il tranche du souverain absolu ; il députe à son tour vers le roi et la Régente, qui déjà étaient près d'arriver, plusieurs membres des plus influents de son chapitre. Admis près des deux princes, exposant l'affaire comme ils l'entendaient, ils osent dire au nom de leur évêque que la nomination du maire lui appartient, que lui seul a droit de juridiction et autorité sur toute la ville ; que tous les coupables étant de sa justice, il prie le roi de les renvoyer devant ses juges. Le roi et la Régente s'y refusent, promettent de faire raison à l'évêque dans la cour des *Pairs* selon son droit, et, sans plus répondre, ils avancent toujours. Milès de Nanteuil apprenant l'inutilité de ses premiers efforts, vint lui-même en grand appareil défendre et soutenir ce qu'il appelait ses droits, sa cause. Il demande que le roi et la Régente lui donnent quelques gens de leur conseil pour être témoins de ses actes, et que, la justice rendue, il était prêt à donner satisfaction ; qu'il ne voulait que montrer ce qu'il allait faire dans la ville, son domaine. *Nous y serons demain*, répondirent les princes, *et on verra aussi ce que nous ferons*. Et sans s'arrêter, ils poursuivent leur chemin. *Biau sire roi*, s'écrie alors l'évêque, *justice à sainte Église!*

Puis, voyant ses cris impuissants, il ose répéter les paroles accoutumées des prélats rebelles : *Il n'y a point de Commune.*

Cependant dix-neuf Communes des environs de Beauvais, avec force gens bien armés et bien résolus de vaincre (c'était leur cause à toutes), se joignaient successivement aux troupes de l'État. Le roi, la Régente et leur conseil firent leur entrée à Beauvais dans l'appareil de la force et de la puissance; ils allèrent loger à l'évêché même, usant en cette occasion du droit de gîte. L'évêque, suivi de son chapitre, demande que du moins la procédure soit faite en son nom. Le conseil immédiatement assemblé, la Régente ordonna l'enquête, le cri public. On informe, et l'on arrête un grand nombre de coupables. Ils sont jugés aussitôt; une partie est bannie du royaume, le reste condamné à la prison et mené sur-le-champ dans diverses prisons de l'État, et principalement à Paris. Le maire, tout le corps municipal fut réinstallé. Les maisons de la plupart des condamnés furent abattues : le maire frappait le premier coup, selon l'usage, et la destruction était immédiate. Le cinquième jour, tout soumis, la Régente et le roi ayant laissé une force armée dans la Commune et dans l'évêché même, s'apprêtèrent à retourner à Paris. Mais avant de partir, ils exigent de l'évêque 800 livres de dommages et intérêts; le prélat refuse; il ne veut accorder qu'un jour de gîte, et demande délai pour en connaître avec son chapitre : pour toute réponse, la Régente fait saisir tout le temporel de l'évêque, c'est-à-dire des régales tenues en fief du roi, et de même qu'elle l'avait fait saisir à Laon, à Rouen. C'était son droit, et ce droit était aussi antique que la monar-

chie; il laissait en la possession du roi les revenus des fiefs 1232-3-4
saisis par la faute des vassaux.

Après ce coup de vigueur, elle partit avec son fils, et revint à Paris, qu'elle trouva aussi paisible qu'elle l'avait laissé. C'est que là le siége épiscopal était occupé par le prélat de la raison, noble et digne apôtre de l'Évangile, Guillaume d'Auvergne.

L'évêque de Beauvais, qui ne peut sévir contre la ville, n'ayant point la force, porte aussitôt plainte au concile provincial assemblé à Noyon, et sous la présidence de Henri de Braisne, homme violent, audacieux, et ennemi toujours plus prononcé du régime communal.

Il serait difficile de peindre la colère des prélats au récit de l'évêque de Beauvais; leur premier cri fut un cri de fureur, et, la menace à la bouche, ils députèrent à l'instant même trois évêques du concile auprès du roi et de la Régente, pour y soutenir et défendre ce qu'ils appelaient les droits du clergé, et pour accuser les bourgeois, qui osaient les méconnaître. Le roi et la Régente refusèrent de sévir et de faire arrêter les bourgeois; mais, scrupuleux observateurs des lois, la plainte étant produite, ils ordonnèrent l'instruction de l'affaire.

A peine les trois prélats sont-ils de retour, que la ville de Beauvais et tout le diocèse sont mis en interdit. Toutes les cloches de la ville sont en branle comme aux jours des plus grandes solennités. L'évêque arrive à la cathédrale de Saint-Pierre revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné de prêtres tenant comme lui dans la main une torche allumée. Ils les agitent en tous sens, prononçant à la fois malédictions sur tout être vivant, sur les animaux même,

[illegible]-3-4 sur les arbres, les fruits, les moissons ; puis, secouant leurs torches avec plus de force, ils s'écrient : *Que les lumières des excommuniés s'éteignent comme vont s'éteindre ces flambeaux !* Et par un nouveau mouvement, tirant un dernier éclat de ces torches, ils les jettent sous leurs pieds et les éteignent. Alors, et comme à Laon et à Rouen, tout exercice de religion cesse dans toutes les églises de Beauvais et toutes celles du diocèse ; les portes en sont fermées, ou plutôt elles sont enlevées, comme pour signifier à chacun qu'il n'y a plus d'église. Les parvis et les entrées sont défendus par des monceaux de ronces et d'épines qui en interdisent même les abords. Les cloches ne sonnent plus ; les autels sont nus comme le jour du Vendredi-Saint ; les croix, les images de la Vierge, des saints, sont éparses sur le pavé des églises. Si l'on dit la messe, c'est pour les prêtres tout seuls, et à voix basse, afin qu'aucun des excommuniés ne puisse participer à la prière. On porte la barbe longue, on ne mange point de viande, on observe un rigoureux silence. Il est défendu d'ensevelir les morts soit dans les cimetières, dans la terre ou sur la terre, dans les murs, au faîte des maisons, parmi les branches des arbres ; tous les morts doivent être jetés à la *voirie* comme les bêtes immondes. Quiconque, prêtres ou séculiers, moines ou religieuses, qui aurait mangé, bu, parlé ou habité avec un excommunié, qui lui aurait fait un présent, fût-ce un morceau de pain, un verre d'eau, ou qui l'aurait salué, était excommunié lui-même. Ses débiteurs étaient quittes envers lui, et tous contrats passés à son profit étaient annulés. L'excommunié n'était pas reçu à plaider ni à rendre témoignage. En un mot, l'excommunication était une véritable

mort civile, et ceux qu'elle frappait étaient livrés en horreur 1233-5
et en abomination à tous les hommes. D'ordinaire les papes et les évêques l'accompagnaient de pénitences et de mortifications qui jetaient les peuples dans le dernier désespoir.

La reine Blanche avait prévu l'effet pernicieux qu'elle pouvait avoir sur le peuple, privé de la prière commune, le premier besoin de l'homme religieux et son plus doux refuge : elle fit élever à une lieue environ de Beauvais une chapelle, ou, comme on disait alors, un *oratoire*. Le jeune roi en avait suivi et partagé les premiers travaux : l'oratoire bâti, on l'appela du nom naïf et touchant de *l'Amy au Roy* (*). Tous les fidèles s'y rendaient en foule pour y entendre la messe, peuple, nobles, bourgeois, prêtres, moines, religieuses même, dont le plus grand nombre était également excommunié. L'autorité spirituelle du clergé était impuissante contre les chapelles de nos rois. Selon une loi ou coutume qui remonte à l'origine de la monarchie, quand le roi reçoit un coupable en grâce ou l'admet à sa table, les peuples et les prêtres ne doivent pas refuser de l'admettre à la communion. Celui que la clémence et la piété du prince a reçu ne doit pas être rejeté par l'Église. Nous voyons que Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, en usa ainsi pour rétablir Prétextat, évêque de Rouen, qui avait été excommunié par le concile de Paris en 584. Néanmoins, Blanche et le jeune roi Louis, qui voulaient user de modération envers le Saint-Siége, écrivirent au pape Grégoire IX, pour maintenir la royale exception, *grâce très-considérable*, dit Filleau de la Chaise, *dans ces temps où l'on voulait bien en avoir besoin.*

(*) *L'Amy al Rey.*

1233-4 Cependant l'évêque de Laon, Anselme, et celui de Rouen, Maurice, fatigués de la saisie, firent un accord avec les maires et les bourgeois de leurs siéges et diocèses, Anselme au mois de janvier 1233, Maurice au mois d'octobre. Les deux actes furent passés à Saint-Germain, en présence et sous l'autorité du roi et de la Régente, et l'interdit fut levé. La Régente rendit avec une bonne foi scrupuleuse les biens reçus en vertu de la saisie.

Les troubles de Beauvais, quant au spirituel, se prolongèrent, très-compliqués, jusqu'à l'épiscopat de Robert de Cressonsac, successeur en second de Milès, qui négocia avec le roi et leva l'interdit. Le pape Grégoire était intervenu dans tous ces débats. Il écrivit au roi, à la Régente, des lettres très-pressantes en faveur de Milès de Nanteuil, pour lequel *il avait*, dit-il, *une grande considération*. Il demandait la main-levée sur les domaines du prélat et la restitution de tous ses droits épiscopaux. La reine Blanche répondit par une fermeté invincible pour l'exécution des lois du pays, par un respect profond pour la justice et le bien public. Elle manifesta énergiquement dans cette occasion son aversion pour les atteintes du clergé sur les affaires séculières. Milès, vaincu, se rendit à Rome auprès du pape; il mourut en route.

Les troubles de Reims étaient venus accroître et envenimer ceux de Beauvais. Ils avaient tous les caractères d'une véritable sédition. L'archevêque Henri de Dreux prétendait également que les bourgeois de Reims relevaient de lui, et il niait à la ville tous ses droits comme Commune, quoique l'existence communale de Reims fût peut-être la plus antique qu'il y eût dans les Gaules. Les bourgeois et la Com-

mune soutenaient qu'ils relevaient de la justice du roi. Le pape irrité autorisa le fougueux prélat à excommunier tous les bourgeois de la ville et quiconque oserait leur prêter appui ou attaquer ses droits. Mais l'excommunication fut sans effet sur les habitants ; ils appelèrent à la cour du roi contre le prélat lui-même, qu'ils accusèrent de meurtres et d'un grand nombre de crimes. Nécessité fut à lui de porter plainte de son côté auprès de la Régente et du roi. Il dépêcha auprès de ces princes pour demander main forte contre *ces mutins, ces gens* rebelles à son autorité. Ils étaient alors à Arras ; ils refusèrent formellement de sévir contre les bourgeois et toute la Commune excommuniée avant de connaître la vérité, et que, par une enquête sévère, ils reconnussent que les habitants avaient été excommuniés avec justice, comme le prétendait Henri de Dreux.

Cette décision, selon l'équité autant que selon la prudence, ne fit qu'enflammer de plus en plus le courroux du concile, et sa violence n'eut plus de bornes. Il insulta au roi, à la Régente, et demanda insolemment comment ils pouvaient tolérer que des excommuniés intentassent procès contre qui que ce fût, et plus encore contre l'autorité de l'Église, et devant leurs propres juges. Et sans plus rien ouïr ni discuter, sans plus de retard ou délai, le prélat furieux assemble à Saint-Quentin tous ses suffragants. Le concile ouvert, ils discutent hautement les droits de l'autorité royale et communale ; et la discussion irritant au plus haut degré les esprits, ils décident qu'ils iront en corps demander justice au roi et manifester en sa présence leurs droits.

232-3-4 La cour avait quitté Arras ; elle était revenue à Melun, dont Blanche chérissait le séjour, voisin de l'abbaye du Lys, qu'elle avait fondée avec son amie de prédilection, Alix de Mâcon, qui en était l'abbesse. Tous les prélats se rendirent à Melun. Le roi et la Régente écoutèrent leur plainte et même leur admonition. Ils répètent longuement les mêmes prétentions touchant la juridiction ecclésiastique, et disent que le roi a le devoir d'obliger par la saisie ou la prison les excommuniés à se faire absoudre dans l'an et le jour, sans qu'il lui soit permis de faire aucune information s'il en a droit ou non ; que les canons 9 et 10 sont formels ; enfin, que si les excommuniés n'obéissent point à l'ordre du roi, la saisie doit être immédiate et la prison la suivre. Ils citaient les nombreux exemples de la contrainte par saisie ou la prison de la part des rois. Mais l'abus était devenu si énorme, que les rois, moins faibles ou plus habiles, se reportant à l'origine des lois et des coutumes, ne toléraient désormais ces peines rigoureuses que quand il était démontré que le coupable avait été excommunié avec justice. Il fallait donc en connaître. Le roi et la Régente répondent aux prélats *qu'ils prennent du temps*. C'est à cette époque mémorable que l'on doit rapporter l'origine des *appels comme d'abus*.

Les prélats se retirent confus, et plus irrités qu'ils n'étaient venus, s'il est possible. Ils se réunissent de nouveau au concile de Saint-Quentin, et sans plus entrer dans aucune discussion, ils mettent en interdit toutes les terres du domaine de la couronne situées dans la province de Reims. Parmi les évêques suffragants, deux refusèrent de prononcer l'interdit dans leurs diocèses et d'y fulminer l'excom-

munication ; ce furent les évêques de Laon et de Noyon. 1233-5
Le pape leur adressa à ce sujet les plus vifs reproches.

Cet arrêt prononcé, le concile de Saint-Quentin fut dissous, et un troisième concile s'ouvrit à Compiègne pour suivre le cours des procédures. Cette série de troubles provoqua la fameuse assemblée de Saint-Denis, que les événements me forcent de reporter plus loin : elle appartient à l'année 1235.

En même temps que le fougueux archevêque de Reims prenait des résolutions extrêmes, la Régente faisait sévir contre Thomas de Beaumès, archidiacre de la cathédrale de Reims, un des plus factieux du chapitre. Il avait la garde de l'abbaye de Saint-Rémy, et il en usait comme s'il en avait eu le pillage. La garde ne lui donnait qu'un certain droit sur le temporel, celui de jouir du revenu de l'abbaye pendant la vacance. Blanche fait constater que Thomas ne tient la garde que du roi et pour le temps qu'il lui plaira de la lui laisser, et elle fait cesser le brigandage.

Toute l'Europe était attentive à ces débats, et les plus habiles en pressentaient l'issue, sous le gouvernement d'une femme qui avait élevé la France et la monarchie au plus haut degré de grandeur et de puissance qu'elle eût jamais atteint.

Cependant les mêmes troubles agitaient le Languedoc ; s'ils présentaient une face différente, ils étaient en effet les mêmes quant au fond et au but que le clergé voulait atteindre, la suprématie de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction civile. Fomentés, conduits et entretenus avec plus de science et d'habileté que ceux du Nord, ils auraient pu susciter de grands embarras à l'État sous un gouverne-

1233-4 ment sans force et sans prévoyance. Comme à Beauvais et à Rouen, ce n'était pas seulement au régime communal que le clergé s'attaquait, c'était à l'autorité même du roi et de la Régente. Le traité de 1229, qui portait au front l'insigne de la loi Gallicane, était audacieusement violé par lui. Obligé par ce traité de restituer les biens qu'il avait enlevés aux Albigeois, il ne rendait rien. L'Inquisition relevait une tête menaçante; les bourgeois, les maires, les consuls, toutes les autorités, et Raymond lui-même, étaient en butte à ses persécutions, à ses mépris; tout annonçait une guerre nouvelle. Cet état de choses exige quelque développement.

Le légat Saint-Ange était resté dans le Languedoc depuis le traité de 1229. En dehors de la question albigeoise, il gardait avec la cour et l'État un silence profond; on eût dit qu'il demeurait alors étranger aux affaires politiques de la France. Durant le court séjour qu'il fit à Rome après le concile d'Orange, Grégoire IX envoya dans le Languedoc, en qualité de légat, Gauthier, évêque de Tournay, homme de la plus basse extraction et capable de se plier à toutes les circonstances, d'user de tous les moyens, quels qu'ils fussent, s'ils devaient lui ménager un succès. Ce légat avait convoqué à Béziers un concile composé de tous les prélats du Languedoc; il était présidé par Pierre, archevêque de Narbonne, qui ne le cédait point en véhémence à Henri de Dreux dans sa haine pour le régime communal. Dans une occurrence favorable au clergé, il n'eût pas hésité à combattre ouvertement l'autorité de l'État.

Une soudaine prospérité avait suivi le traité dans tout le Languedoc, si malheureux. La loi de Commune rappelée,

la justice du pays en vigueur, le présentaient sous l'aspect 1233-34 le plus consolant aux vrais amis de l'humanité. Le Droit Romain le protégeait ; il avait laissé dans tout le Midi des racines profondes, que la main des siècles même n'a pu arracher. Car toute cette grandeur romaine qui étonna le monde et qui l'étonne encore, ne pouvait se perdre dans les guerres de spoliation et de cruauté dont César bouleversa les Gaules et sa propre patrie ; pas davantage dans les guerres et proscriptions des Auguste, des Tibère et Caligula, et Claude et Néron, les Commode, les Caracalla, un Héliogabale, etc., etc. Tous ces frénétiques divinisés passèrent comme des fléaux du moment ; mais les juridictions romaines demeurèrent. Aujourd'hui même, après tant de siècles traversés dans le sang, dans les larmes, sous l'Empire et sous les Francs, elles sont encore le type de nos libertés publiques ; et la littérature de l'antique Rome, source inépuisable autant que féconde, laisse un éternel exemple.

Mais dans le Languedoc, il importe à Rome moderne d'éteindre toute liberté, toute juridiction qui n'est point la sienne, nous l'avons déjà reconnu ; et elle y procède, habile, persistante et sans scrupule. Ainsi, le concile de Béziers, dans l'oubli ou le mépris du traité de 1229 et de la loi de réforme qui le suivit, commande que l'ordonnance de Louis VIII contre les excommuniés soit exécutée, que l'amende de 9 livres et un denier *melgorin* (35) leur soit imposée s'ils ne préviennent pas l'excommunication avant quarante jours, et la saisie des biens s'ils ne se font absoudre dans l'année. Et quant à la restitution du comtat Venaissin, il fait la même réponse déjà adressée au roi et

1232-3-4 à la Régente par le pape lui-même en 1230, que pour l'honneur de la chrétienté et le bien du pays, de Raymond lui-même, il conserve le comtat et les autres terres aux mains de Rome.

Le pontife Grégoire IX écrivait en même temps au roi Louis et à la reine Blanche contre les baillifs et les officiers, consuls, maires et autres, qui usent, dit-il, de concussions et d'exécutions à l'égard de l'Église et des peuples Albigeois. Il ordonnait à Raymond de rendre à l'archevêque de Narbonne ses biens pillés, ravagés et pris par les hérétiques. On eût dit que le clergé, dans toutes ces plaintes, était la victime, et le peuple le bourreau.

Si la fameuse ordonnance et la loi de réforme, au grand étonnement des plus sages et des plus habiles, avaient pacifié tout le Languedoc ; si, rétablissant dans tous ses droits l'autorité municipale, et liant les mains à l'Inquisition, elles avaient replacé les populations sous le bienfait de la justice du pays, elles n'avaient pas commandé aux consciences, à la foi religieuse ; et sans doute la reine Blanche n'y avait pas prétendu. La guerre Albigeoise et plus encore l'Inquisition avaient moissonné les deux tiers de la population du Languedoc ; toutefois elles n'avaient pu en détruire la croyance. Elle laissait une impression profonde dans ces contrées. Déjà célèbre sous Louis VII, elle s'était formée des doctrines du reste des *Vaudois*, des *Pauvres* de Lyon, etc. Ce reste, fort accru, et qui s'accroissait toujours, résistait aux châtiments, aux persécutions. Condamnés en 1176 au concile d'Alby, où ils prirent probablement le nom d'*Albigeois*, poursuivis par Raymond V, protégés de Raymond VI, de Gaston VI, suzerain du Béarn,

n comte de Foix, etc., nous avons vu éclater contre eux 1232-3-4
ne guerre terrible, qui, toujours plus atroce, semblait re-
aître de ses cendres.

Dans le cours de ces guerres, et dès l'origine de la
ecte, l'Église de Rome et ses ministres étaient peu res-
pectés de ceux même qui en suivaient le culte. L'ordon-
nance de la reine Blanche et sa politique tendaient visible-
ment à rappeler ce respect oublié; et tout le Languedoc,
pacifié par elle, devait vivre en sécurité pleine, entière,
ous la foi des traités. Les Albigeois qui avaient persisté
ans leur croyance s'étaient retirés dans les montagnes,
ur les frontières plus rapprochées des Espagnes. Ils y vi-
aient paisibles sous le nom de *Parfaits*, de *Croyants*. Si
n les juge en dehors de leur foi, qui est d'une analogie
rappante avec le protestantisme, on les trouve, au témoi-
gnage des historiens les plus véridiques, *austères dans
eur vie et dans leurs mœurs, se montrant ennemis de tout
erment, mais sincères dans la dernière exactitude, et
d'une continence au-dessus de tout soupçon.*

L'Inquisition impuissante à les détruire, Grégoire IX et
es *légats* résolurent de les anéantir par le fer : ils com-
mandèrent une Croisade dans le pays; elle se recruta de
ous les misérables endurcis dans les guerres et la cruauté.
Cette troupe hideuse et cruelle, revêtue par l'autorité ec-
clésiastique du nom de *Milice sacrée*, alla attaquer ces mal-
heureux, retranchés dans les montagnes; ils furent bientôt
défaits.

L'existence des *Parfaits* pouvait servir de prétexte au
concile et à l'Inquisition. Les plaintes et les procédures
contre Raymond et les consuls éclatèrent de toutes parts.

1232-3-4 Pierre, archevêque de Narbonne, déclarait par lettres, et contrairement au traité, que tous les fiefs de ceux qui ont favorisé, défendu et reçu les hérétiques, appartiennent et sont soumis au roi ; qu'il n'en doit hommage à personne ; et les procédures se poursuivaient en conséquence. Pour donner plus de poids aux unes et aux autres, le légat Gauthier, accompagné de Pierre, archevêque de Narbonne, de l'évêque de Toulouse et d'autres prélats de la Provence, viennent les produire et les débattre eux-mêmes devant le roi et la Régente. Ils accusent Raymond d'avoir violé le traité, de retenir près de sa personne des hérétiques, des excommuniés, d'enlever aux églises des biens qui leur appartiennent, etc., etc. A les entendre, ce sont eux, prélats, qui ont été pillés, ravagés par les hérétiques, et qui le sont encore ; qu'ils doivent être remis en possession de tout ce qu'ils ont perdu. Le pape écrivait de son côté pour presser ces restitutions, et à la fois la punition des coupables.

Raymond fut appelé à la cour dans le mois de mai 1234. Elle était alors à Lorris, dans le Gâtinais. Il s'y rendit aussitôt. Il avait une confiance sans limites dans les promesses et l'équité de Blanche. Il trouvait toujours en elle un appui, et cet appui avait plus d'une fois éveillé la malignité des ennemis de Blanche. Cousine-germaine de Raymond, fils de la reine Jeanne, la sœur d'Éléonore d'Angleterre, et mère de la reine Blanche, ces hommes malicieux s'appliquaient, dans toutes les circonstances opportunes, à répéter et faire croire que la Régente était plus occupée des intérêts de ses parents que de ceux de la religion et de l'État. Raymond se justifia sur tous les points. Blanche chargea l'évêque de Toulouse, plus

rté que les autres prélats à la modération, et Gilles de jac, homme très-intelligent et d'une grande considéra- n dans la province, d'informer sur le reste, de négocier s'entendre avec Raymond lui-même, enfin d'appeler à x toutes les difficultés, d'en connaître, et de conclure. s deux commissaires furent bientôt d'accord avec le comte iymond. Pour les officiers de la couronne, juges, maires consuls, ils demeurèrent en possession de leur pouvoir juridiction, et la Régente persista à refuser de faire ar- ter les excommuniés qui ne voulaient point se faire ab- udre, quand elle reconnaissait pertinemment qu'ils l'é- ient sans justice. En même temps, le roi écrit au pape ur que restitution soit faite à Raymond des terres que n son père possédait au-delà du Rhône, dans l'Empire, de celle de Lorris, conformément au traité. Dans une tre lettre, il déclare au pontife qu'il n'est plus résolu de rder ni faire garder une autre terre du domaine royal, erlaas, également au-delà du Rhône, et que le légat int-Ange a donnée en garde au baillif du roi au nom de Église; et, sur les plaintes même de Raymond, il donne dre formel à tous les prélats et ecclésiastiques du Lan- edoc de rendre au comte tous les biens qu'ils ont acquis ns ses fiefs après le siége d'Avignon, et contre son vou- ir. Il leur défend d'en acquérir désormais, et sous quel- e forme que ce soit, dans toute la suzeraineté du Lan- edoc, sans sa permission et celle de Raymond.

Des ordres généraux furent immédiatement donnés à utes les autorités pour faire exécuter le traité. En un ot, ils font respecter partout les lois du pays et l'autorité l'État.

1232-3-4 Le roi et la Régente furent secondés en cette occasion par l'empereur Frédéric II. Il restitua au comte Raymond et à ses descendants le comtat Venaissin, toute la terre qu'il tient dans son royaume d'Arles ou en celui de Vienne, avec tous droits de juridiction, péages, salines, etc., et il le rétablit en sa première dignité de *marquis de Provence*, dont ses prédécesseurs jouissaient. Cette restitution est de 1234, au mois de septembre. Peu de temps après, en 1235, il ajouta à ces restitutions le don du droit de fief et de juridiction dans les seigneuries des villes d'Isles, de Cadérousse, des châteaux d'Entraigues, de Pierrelate, d'Entrechaux, etc., sauf la souveraineté de l'Empire.

Déjà l'empereur avait manifesté les mêmes vues politiques et le même accord avec la Régente dans la querelle de Jean, évêque de Metz, avec les bourgeois et l'autorité municipale de la ville. Metz relevait en partie de l'Empire. Il soutint la Commune contre l'évêque, et le roi des Romains, son fils, écrivit au roi Louis et à la Régente pour les prier de maintenir les traités touchant les devoirs réciproques des seigneurs vassaux des deux couronnes. La Régente fit de sévères défenses aux barons et aux seigneurs de se mêler de cette affaire; elle fut terminée en faveur de la Commune.

LIVRE VI.

pape et le clergé éprouvaient partout en France une 1232-3-4
ique opposition : les plaintes du pontife au roi, à la
nte, étaient vives, pressantes, multipliées, mais sans
; il se voyait même dans l'étroite nécessité d'user en-
e jeune roi et la Régente de mesure et de modéra-
poursuivant avec ardeur son projet de Croisade en
tine, où les hordes Turques continuaient leurs affreux
es. Dans la même vue, il sacrifiait à la paix avec
ric II lui-même, entré en grande colère contre lui
qu'il lui refusait le titre de roi de Jérusalem, et
l'apaiser il le lui restituait par une bulle expresse.
tre, la plus horrible division entre le pontife et les
ins bouleversait encore une fois l'Italie infortunée.
eux partis s'étaient livré un sanglant combat à Vi-
e il y périt de part et d'autre trente mille hommes.
cet état de choses, et jusque là, les instances du
Siége auprès de la reine Blanche et de l'empereur
ric avaient été sans résultat, et son projet de Croi-
n'avait d'effet ou d'action qu'en Angleterre, où l'au-
de Rome était aussi absolue que scandaleuse.

Dans ces temps, dit le Bénédictin Matthieu Paris, des
es Mineurs et des frères Prêcheurs, dans l'oubli de
r ordre et de leur profession, s'introduisirent inaper-
dans les domaines de quelques couvents fameux. Ils
rent bientôt signalés. Ils s'autorisèrent alors du pré-

1232-3-4 » texte de remplir leur ministère, et protestèrent qu'ils
» devaient se retirer le lendemain, après avoir prêché. Le
» lendemain arrivé, ils feignirent une maladie, puis succes-
» sivement d'autres empêchements; enfin, ils demeurèrent.
» Au modeste autel de bois qu'ils avaient d'abord élevé
» succéda bientôt un autel de pierre, qu'ils dirent avoir
» apporté, bénit, de Rome. Pourtant c'était encore clan-
» destinement et à voix basse qu'ils disaient leur messe,
» qu'ils confessaient, sachant qu'ils exerçaient ces minis-
» tères au préjudice des religieux et contre le droit parois-
» sial et abbatial. Mais la confession leur rapportait beau-
» coup d'argent; car, promettant l'absolution à l'aide
» d'indulgences faciles, les pécheurs les plus endurcis, et
» qui auraient craint d'avouer des fautes ou même des
» crimes à leurs pasteurs naturels, accouraient en foule les
» avouer à des hommes qui se montraient si complaisants.
» En peu de temps, leur crédit, leur puissance, comme
» leur nombre et leur audace, s'accrurent au point qu'ils
» devinrent les maîtres et possesseurs des domaines et des
» lieux qu'ils avaient usurpés. Les religieux s'élevèrent
» avec force contre cet excès d'audace; mais les frères
» Mendiants envoyèrent aussitôt à Rome un des leurs,
» homme actif, intelligent, qui sut se concilier facilement
» les faveurs du Saint-Siége : il en obtint pour ses frères
» non seulement la permission de demeurer où ils étaient,
» ils reçurent en outre du pontife de riches bienfaits.
» Maîtres du terrain, ils devinrent insolents envers ceux
» qu'ils avaient dépouillés; ils les outragèrent, et versant
» sur eux à pleines mains la calomnie, ils en vinrent à éta-
» blir chez plusieurs que tout autre ordre que celui des

» Mendiants était réprouvé, condamné, détruit; que, pour
» eux, ils n'épargneraient point la chaussure de leurs pieds
» jusqu'à ce qu'ils aient dévoré les immenses trésors de
» leurs adversaires.

» Le scandale fut extrême. Les anciens monastères, dans
» la crainte des grands seigneurs, dont les Mendiants
» étaient les conseillers ou les agents secrets, et du pape
» lui-même, qui en avait fait sa milice occulte, pour faire
» cesser ce scandale et prévenir la révolution qui l'eût suivi,
» cédèrent à ces nouveaux venus.

» Cependant ils trouvèrent à la cour de Rome même des
» adversaires puissants et nombreux; et là, écrasés sous le
» faix des preuves et des raisons qu'on leur opposa, ils se
» virent forcés de s'avouer vaincus. Le pape lui-même,
» dans l'absolue nécessité de se rendre à l'évidence, leur
» adressa ces paroles, plus concluantes contre l'ordre que
» tout ce que l'histoire en pourrait recueillir et opposer :
» *Qu'est-ce que j'entends, frères? où vous précipitez-vous?*
» *Ne professez-vous pas une pauvreté volontaire? et, sui-*
» *vant l'esprit de votre ordre, ne devez-vous pas parcou-*
» *rir sans gloire les campagnes, visiter les châteaux, ha-*
» *biter les déserts, pour y semer, selon le besoin, la parole*
» *de Dieu? Vous voulez usurper la demeure d'autrui, et*
» *sans mériter la vengeance! Votre foi, je le reconnais,*
» *est éteinte, votre doctrine sans force, et peu d'entre vous*
» *en ont conservé la pureté.* »

Les Mendiants se retirèrent confondus, effrayés; et ces mêmes hommes si altiers, si impérieux sous l'habit du pauvre, eux qui ne reconnaissaient aucun pouvoir sur la terre que celui de Rome, et qui se glorifiaient de

32-3-4 n'être soumis qu'à sa volonté seule, se montrèrent alors réservés, sinon soumis.

L'autorité des frères Mendiants n'avait point la même prépondérance en France; ils n'auraient point osé s'y livrer aux mêmes excès. Toutefois, leur influence y était universelle et pernicieuse. Riches, ils pouvaient soulager les misères des pauvres, mendiants comme eux, et qui semblaient déborder par le nombre toutes les suzerainetés absolues. De même qu'en Angleterre, tous les coupables, tous les criminels trouvaient près d'eux un refuge et l'absolution de leurs fautes, de leurs crimes, vendue à prix d'argent. Forts qu'ils étaient et de l'innombrable multitude de ces pauvres, de ces criminels et scélérats, ils imposaient; les sages même étaient obligés de fléchir au temps, à la nécessité, et le tiers-ordre de Saint-François comptait autant de membres qu'il y avait de sujets dans le royaume.

Toutefois on ne saurait trop rappeler que tout l'ordre des frères Mendiants ne se montrait pas servilement docile à toutes les exigences du Saint-Siége, et l'on voyait en France un grand nombre de Mendiants, fidèles au vœu sublime de la pauvreté volontaire, se dévouer, libres et généreux, à la sainte mission du bien, demeurer un appui pour les malheureux, pour le peuple un puissant enseignement, et pour les grands de la terre un exemple. Tel se montrait toujours le frère Hugues de Digne; tels aspiraient à l'être les frères Prêcheurs dans leur monastère de Chartres, fondé par Gauthier, évêque de cette ville, et du conseil étroit de la reine Blanche.

Aux troubles religieux que je viens de décrire, à tous les éléments qui les alimentent et les entretiennent, était

venu se joindre un de ces événements qui peignent d'un seul trait le caractère de tout un peuple, ses usages, ses affections ou religieuses ou morales, bien mieux que ne le pourrait reproduire aucune parole. 1232-3-4

L'abbaye de Saint-Denis possédait un grand nombre de reliques qu'elle offrait à la vénération des fidèles. La plus chère et la plus vénérée était le *saint Clou* : il rappelait au peuple la souffrance du Christ, et le peuple lui vouait un culte d'amour. Ce culte remontait au temps de Charles le Chauve (36). Quatre siècles de durée, loin d'en affaiblir l'amour et la ferveur, semblaient l'accroître. A certaines époques de l'année, le peuple venait de toutes les parties de la France en pèlerinage à Saint-Denis, et les religieux le donnaient à baiser aux pèlerins. Dans l'année 1233, le troisième jour des calendes de mars (27 février), le *saint Clou* disparut : les uns disent que, tombé des mains du religieux qui le donnait à baiser, il se perdit dans la foule ; d'autres disent qu'il fut pris.

La plus grande des calamités publiques n'aurait pas produit un plus grand deuil et de plus vives alarmes : tout Paris, et bientôt toute la France, fut en pleurs, en commotion. On n'entendait partout que des cris de douleur, que des sanglots, que des gémissements. Le peuple se portait dans toutes les églises, qu'il inondait de ses larmes et faisait retentir de ses lamentations. Pour lui, dans ses instincts, la perte du *saint Clou* était du plus funeste augure et l'annonce des plus grands malheurs dont la France pût être jamais frappée ; les plus sages même demeuraient étonnés, et semblaient craindre les effets de cette émotion générale.

[illegible]3-4 Le roi Louis et la reine Blanche se montrèrent profondément affectés de cette perte, et s'attachaient vivement à persuader au peuple qu'ils partageaient toute sa douleur. A la première annonce de l'événement, le jeune roi, troublé, fit entendre spontanément ces paroles : *Qu'il aimerait mieux avoir perdu la meilleure ville de son royaume*, et à l'instant même il voulut se porter à Saint-Denis pour aller consoler les religieux ; mais la reine sa mère et son conseil l'arrêtèrent, et il fallut que le roi se contentât *d'y envoyer hommes sages et bien parlant*.

En même temps, le roi et la Régente firent *crier, commander parmi Paris, par rues, par places et carrefours*. Ils promettent à quiconque aura trouvé le *saint Clou* et le rapportera, 100 livres *parisis* de récompense. La reine Blanche multiplia les recherches, et les fit suivre de cette puissance d'activité qu'elle apportait dans toutes les résolutions qui exigeaient une prompte issue. Le *saint Clou* fut enfin retrouvé un mois après, par miracle, disent les écrivains du temps. Une femme le porta à l'abbaye du Val le Vendredi-Saint, 1er avril. Il y resta jusqu'au moment où les religieux de Saint-Denis en firent solennellement la translation dans l'église de leur abbaye ; et l'on vit succéder tout-à-coup à un deuil universel et sans paroles les joies les plus chères comme les plus pieuses. Dans les siècles où l'âme surabonde, la religion règne et triomphe; elle seule pleure quand l'âme est absente.

Cependant une calomnie aussi noire et aussi pernicieuse qu'elle était lâche et habilement combinée vint menacer de ses funestes venins la reine Blanche et son fils. Quand il fallait vaincre ou par les armes ou par la sagesse les en-

nemis de l'État, Blanche trouvait dans les puissances de son génie des ressources et des forces invincibles; mais son noble cœur, trop accessible aux douleurs intimes, se trouvait souvent sans défense et sans support quand il était frappé au point de ses affections les plus chères. C'est là que ses ennemis, irrités de leur défaite, la vinrent frapper.

Le jeune roi Louis avait bientôt dix-neuf ans. Son âme comme ses mœurs, d'une pureté vraiment chrétienne, donnaient un grand charme à sa vie et un égal attrait à toute sa personne. Il était très-aimable, d'une courtoisie qui semblait innée, et, pour parler le langage du temps, il était d'une *honneste simplesse*. Ses paroles chastes, son port, ses habitudes, tout en lui rappelait la rare pudicité du feu roi Louis son père. Ce n'était pas vainement qu'il prenait pour devise : *Sibi primum imperans, commander d'abord à soi-même;* l'effet était identique aux paroles.

La cour de Blanche était alors du plus admirable éclat. Elle réunissait, soit comme otages, soit comme amies, un grand nombre de jeunes princesses et de femmes éminemment distinguées par l'esprit et la beauté. La beauté des femmes Gauloises n'avait pu être entièrement effacée par les mélanges des races étrangères, vainqueurs du sol et des populations ; elle conservait encore dans toute la France un reste de cette antique célébrité qui avait trouvé partout des panégyristes. Là était l'aînée des quatre filles de la comtesse Marie de Ponthieu et de Simon de Dammartin, Jeanne de Ponthieu, prodige de beauté, de grâces, d'attraits, et que la vertu, aussi le don d'aimer et d'être aimée, embellissaient encore de toutes leurs puissances. Le sang royal coulait dans ses veines : elle était arrière-petite-fille

[illegible] de Louis VII par Alix ou Alla de France, son aïeule, et sœur de Philippe-Auguste. Blanche et Louis portaient une grande affection à cette jeune princesse, et une égale estime. Près d'elle était aussi Agnès, la fille et l'héritière unique de l'aimable et généreuse Mathilde de Courtenay, l'amie de Blanche. La beauté d'Agnès était justement célébrée. Yolande de Bretagne, la fille du comte Pierre, ne l'était pas moins; puis Jeanne de Boulogne, fille de Mathilde et de Philippe, la plus riche héritière du royaume; Mathilde elle-même; la reine Yzembore; la princesse Isabelle, belle de figure, de taille, de vertus, de dévouement filial; Blanche elle-même, qui, par un de ces jeux de la nature, trompant le temps, conservait encore à quarante-neuf ans les charmes et la fraîcheur d'une jeunesse florissante; ses trois plus jeunes fils, Robert, Alphonse et Charles; de jeunes seigneurs en otage ou en séjour; les grands de l'État; les notables de Paris estimés par leur probité; des envoyés des Communes; les nobles et les bourgeois; les ecclésiastiques vénérés, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; Robert de Sorbonne, etc., etc., venaient en foule ou successivement animer et embellir cette demeure royale, déjà si animée, si belle, et d'une pureté offerte à tous en exemple. Les usages du temps y permettaient une conversation libre; elle était même le privilége ou l'apanage de la chevalerie; des jeux ou divertissements, sans contrainte comme sans reproches, en variaient ou augmentaient l'agrément; l'usage les protégeait également, loin de les gêner ou de les interdire.

Ce fut pourtant au sein même de ce chaste foyer que les ennemis de Blanche et de son autorité lancèrent la ca-

lomnie. Elle fut bientôt partout répandue, et un moine de [illegible] l'ordre des Mendiants osa venir faire entendre à la reine Blanche un discours accusateur. Il parla comme un homme qui est persuadé de tout ce qu'il dit : « il accusa le jeune » roi d'un commerce coupable, et la reine sa mère de le » connaître, de le tolérer, en vue de garder long-temps » encore, toujours peut-être, le gouvernement de l'État. » Tout lui était indifférent, pourvu qu'elle gouvernât. C'é- » tait là, ajouta-t-il, le cri public, et la conviction du plus » grand nombre. »

Ce coup bien ménagé porta soudainement au cœur de Blanche la douleur la plus acerbe qu'elle eût jamais éprouvée, soit que trop loin de soupçonner la possibilité même d'une si noire calomnie, elle en demeurât étonnée, soit que l'indignation lui ôtât la force de la dominer. Néanmoins, si elle ne fut pas maîtresse de sa douleur, elle le fut de ses paroles. Elle apprécia soudainement aussi tout ce que cette calomnie avait et d'importance et de gravité. Elle dit au moine accusateur tout ce qui pouvait justifier et son fils et elle-même; elle parla avec une douceur touchante qui lui était naturelle et une modestie capable d'émouvoir les caractères les plus endurcis. « J'aime mon fils plus » qu'aucune chose du monde, répéta-t-elle dans cette so- » lennelle occasion, et si, j'aimerais mieux le voir mourir » que de lui voir commettre un péché mortel. » Le frère Mendiant ayant dit tout ce qu'il avait à dire, se retira.

La reine Blanche revenue au milieu de sa famille, ses enfants et ses amis purent lire aisément sur sa noble figure la profonde douleur qui remplissait son cœur.

Trop préoccupée de cette douleur, Blanche, d'ordinaire

1234 toujours présente soit au conseil, soit au milieu de sa cour, en demeura un jour absente durant deux heures. L'inquiétude fut grande dans toute la cour, et bientôt une vive alarme y saisit tous les cœurs. On la chercha en vain dans les appartements, les manoirs, les jardins. Son oratoire était le seul lieu où l'on n'eût pas encore pénétré; un oratoire était alors comme un sanctuaire dont l'entrée demeurait interdite à tous quand le chef de la famille y était renfermé. Blanche s'y réunissait toujours avec ses enfants, et s'il arrivait parfois qu'elle y vînt seule, son absence ne comptait que quelques instants. L'alarme croissant toujours plus menaçante, il fut résolu que la princesse Isabelle, la fille bien-aimée de Blanche, entrerait dans l'oratoire. Elle y entra en effet, et le spectacle le plus touchant la frappa : la reine sa mère, cette femme si puissante dans l'adversité, était assise sur les degrés de son prie-Dieu, la tête appuyée sur la croix, symbole divin qui nous rappelle la souffrance et la mort pour le salut de tous, et autour d'elle, effet extraordinaire, ruisselaient ses pleurs! Isabelle se précipite aux genoux de sa mère en jetant un grand cri; le jeune roi, ses frères, l'évêque Guillaume d'Auvergne, les amis les plus augustes et les plus aimés entrent et se précipitent à la fois; et le sanctuaire du juste, toujours si paisible, retentit des plus vives paroles de l'indignation. Le prélat flétrit la calomnie. *Elle laisse son venin*, répète Blanche fondant en larmes. Touchée de celles de sa fille, dont la véhémente douleur éclatait en paroles menaçantes, car la jeune princesse était naturellement très-violente, les caresses du roi Louis, de ses frères, les nobles et généreuses protestations de tous ses amis, sa propre grandeur

et sa dignité, rendirent enfin Blanche à elle-même, et, 1233-34
sortant de son oratoire, elle reprit le cours de ses travaux accoutumés.

Elle résolut aussitôt de marier le roi son fils, et de détruire ainsi du même coup et les effets de la calomnie, et les prétextes de troubles qui en pouvaient renaître.

Effectivement, le projet de mariage arrêté et connu, tous ces bruits mensongers se dissipèrent pour ne reparaître jamais.

La reine Blanche aurait désiré de retarder de quelques années encore le mariage du roi son fils. Le prince était d'un tempérament débile, d'une santé fort délicate et souvent menacée ; sa croissance avait été extraordinairement rapide ; son corps, de la plus haute stature, restait maigre, grêle. Les chastes sollicitudes de la reine sa mère étaient vives : ici la nécessité lui imposa ses lois ; sage, elle l'écouta, *pour éviter le péril aussi bien que les bruits*. Elle voulut du moins que le mariage du prince conquît à la France de nouvelles provinces, sinon dans le présent, du moins dans l'avenir. Elle en délibéra avec le jeune prince et son conseil, et elle proposa l'alliance de Marguerite de Provence au roi Louis, qui l'agréa aussitôt, le conseil l'acceptant. Blanche reprit immédiatement la négociation déjà commencée à la fameuse assemblée de Compiègne entre elle et Garsende, souveraine du Béarn et sœur de Raymond-Béranger, comte de Provence et de Forcalquier (37). Raymond-Béranger était petit-fils d'Alphonse, roi d'Aragon et cousin-germain du roi Jacques alors régnant. Jacques avait épousé Éléonore de Castille, sœur de Blanche. Le comté de Provence avait été démembré de la

1233-34 couronne de France sous Charles le Simple, époque où la faiblesse des rois et l'impuissance de la monarchie laissant un champ libre aux ambitions, on vit s'élever nombre de suzerainetés, les unes absolues (ce fut le plus grand nombre), les autres protégées de chartes, principalement dans le midi des Gaules. Le comté de Provence, vers le milieu du onzième siècle, s'annexa au royaume d'Aragon par une héritière de cet État. Alphonse en fit l'héritage de la branche cadette de sa maison. Le comte Béranger venait d'hériter encore de celui de Forcalquier. Toutefois, démembrée elle-même, on voit que les comtes de Toulouse s'intitulaient *marquis de Provence*, et que le comté relevait de l'empire en plusieurs de ses parties. Telle qu'elle était alors, la Provence présentait une riche et utile conquête pour la France, souveraine maintenant du vaste comté de Languedoc, et qui avait en perspective le littoral de la Méditerranée, où elle pourrait enfin compter des ports de mer qui lui ménageraient à la fois le commerce de l'Orient. Cette double conquête était d'un intérêt immense pour la France. Nous avons vu que Philippe-Auguste, partant pour sa croisade, fut obligé de s'embarquer à Gênes, n'ayant pas un seul port de mer dans le Midi dont il pût disposer.

Les avantages politiques étaient donc d'accord ici avec les considérations morales et affectives. Raymond-Béranger III, comte de Provence, n'était pas moins illustre par ses qualités personnelles que par sa naissance. Tous les écrivains du temps semblent le célébrer à l'envi. Doux, pacifique, et néanmoins très-valeureux, ami des muses, et lui-même poète très-élégant et très-gracieux, sa cour était

le rendez-vous de tous les poètes les plus distingués. Il avait épousé Béatrix de Savoie, fille de Thomas, comte de Savoie et de Maurienne, prince d'une grande renommée et père de treize enfants. Béatrix se distinguait par un esprit sage et courageux et par une vertu universellement respectée. Elle avait eu de Raymond cinq enfants, un fils qui mourut jeune, et quatre filles, Marguerite, l'aînée et l'héritière de la suzeraineté de Provence, Éléonore la seconde, Sancie et Béatrix. 1232-3-4

Le comte Béranger et sa femme parurent hésiter d'abord à contracter une alliance qui semblait menacer l'indépendance de leur suzeraineté ; mais les finances du comte Béranger s'étaient épuisées dans ses guerres avec Raymond, comte de Toulouse, et plus encore par ses prodigalités pour les écrivains et les savants et tout le luxe de sa cour. Inquiet du sort futur de ses quatre filles, il suivit le conseil de son ministre favori, le fameux Romée, homme sage, prévoyant et d'une probité austère. Il dit au prince que le mariage de Marguerite, sa fille aînée, ouvrirait une voie naturelle aux mariages de ses sœurs, qu'il ne fallait pas hésiter. Les prévisions de Romée se réalisèrent ; Éléonore épousa Henri III, roi d'Angleterre ; Sancie, son frère Richard, *roi de Germanie* (vain titre) ; et Béatrix, Charles, frère du roi Louis, lequel fut roi de Sicile.

Marguerite avait quatorze ans ; elle était fort belle, et son éducation, comme celle de ses sœurs, dirigée et suivie sous la sage influence de Béatrix, aurait rassuré les sollicitudes morales de la reine Blanche, si elle avait pu concevoir des craintes. Cependant, et la Régente et le roi son fils purent reconnaître dans la suite chez la jeune princesse

1233-4 une fierté naturelle, qui se prononça indomptable quand il s'agit d'incorporer la suzeraineté de la Provence au domaine de l'État. Nous reproduirons ce fait politique en son temps.

Les deux parties d'accord, la Régente et le roi envoyèrent une célèbre et nombreuse ambassade à la cour de Provence pour demander la jeune princesse Marguerite et l'amener en France. A la tête étaient Gauthier Cornut, archevêque de Sens, le plus parfait modèle de l'apostolat, et Jean de Nesle, chevalier privé de saint Louis, *preux aux armes, simple et droiturier, craignant Dieu.*

Le roi Louis avait joint à l'ambassade Gilles de Fajac, que nous avons vu figurer très-honorablement dans les derniers troubles du Languedoc. A une intelligence très-sagace et une grande habileté dans les affaires, Gilles de Fajac joignait un esprit gracieux, très-fin, une politesse exquise et la plus douce urbanité. Louis le chargea d'étudier la princesse et de lui dire si sa beauté, son caractère et ses bonnes grâces répondaient au portrait qu'on lui en avait fait. Le récit du gentilhomme fut tel que le jeune roi le pouvait désirer, et il se montra fort épris. L'ambassade française, une des plus magnifiques que l'on eût encore vues, fut reçue du comte Béranger et de Béatrix, sa femme, avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive. Gauthier Cornut et Jean de Nesle reçurent les plus grands honneurs, l'accueil le plus affectueux. Les deux princes prirent aussitôt pour arbitres de leurs longs différends avec le comte de Toulouse, la régente Blanche et le roi son fils. Ils déclarèrent s'en rapporter en toutes choses à leur décision. Au mois de février 1234, ils promettent par lettres authentiques de tout ratifier après le mariage du roi avec Marguerite, leur fille et

leur héritière. Raymond VII, comte de Toulouse, fit la même déclaration à Lorris en Gâtinais, au mois de mars suivant, en présence de la reine Blanche et du roi son fils.

On fit peu après tous les préparatifs du départ ; ils furent prompts. La jeune princesse eut pour dot 20,000 francs ; mais Blanche se montra généreuse ; elle ne les exigea pas, connaissant les embarras financiers de la cour de Provence, et le premier cinquième de la dot ne fut payé que trente ans après. Le douaire de Marguerite fut assigné sur diverses villes de France, et reporté, après la mort de la reine Blanche, sur celles qui avaient garanti le sien.

C'est à la fin de 1233 que se négocia et se conclut le mariage de Louis et de Marguerite. La dispense du pape arriva le 2 janvier de l'année suivante. Il y avait double parenté des deux côtés par l'alliance de la famille royale avec la maison de Savoie et de Castille (38).

Marguerite fit son entrée à Paris dans la plus grande solennité. Les Parisiens et toutes les populations l'accueillirent avec les plus vifs transports de joie, le bonheur public se confondant avec le bonheur des deux jeunes époux. Le plus heureux était le roi Louis. On put reconnaître alors que l'influence d'une imagination vraiment romantique caressait de ses rêves la réalité de son amour, et devait exalter sa foi religieuse.

Il donna à la jeune princesse une bague allégorique entrelacée d'une guirlande de lys et de marguerites, pour faire allusion à son nom et à celui de sa femme. Le chaton de l'anneau représentait l'image du Christ gravée sur un saphir et accompagnée de ces mots : *Hors cet annel pourrions trouver amour.*

…-3-4 Peu après l'arrivée de Marguerite, le mariage se fit à Sens. Il fut célébré au mois d'avril par l'archevêque Gauthier Cornut, et le dimanche suivant elle fut sacrée par ce prélat.

Ces deux solennités se célébrèrent avec la plus grande magnificence, en présence de la reine Blanche et de ses enfants, du duc et de la duchesse de Bourgogne, de Mathilde, comtesse de Nevers, du comte Guy, son mari, et d'Agnès, leur héritière, de la comtesse de Flandre, de tous les grands seigneurs de France, toute la noblesse et les maires des Communes. Le roi fit quelques chevaliers. Il se montra recherché dans sa parure : l'agrafe ou le *fermail* qui attachait son manteau le jour de ses noces était du plus grand prix; elle portait la même devise allégorique que l'anneau de Marguerite. Le couronnement coûta 2,500 livres, compris 100 écus dont le roi fit présent aux Provençaux, et près de 40 écus que coûta la musique. On cite comme objet de curiosité deux cuillers d'or et une coupe du même métal qui furent servis au festin, et qui, selon l'usage, restèrent au bouteillier ou grand échanson.

A peine les fêtes et les réjouissances publiques qui suivirent la célébration du mariage avaient-elles cessé, que le roi et la Régente s'apprêtèrent à combattre. La trêve de Saint-Aubin expirait au mois de juin, peu de jours avant la Saint-Jean quant à Pierre de Bretagne, et au 5 de juillet avec Henri III.

La Régente connaissait trop bien l'un et l'autre pour se reposer de la paix sur la sagesse qui devait en maintenir la durée. Elle songea à l'imposer par la force et la puis-

sance, la raison demeurant muette. Elle et son fils donnèrent simultanément tous leurs ordres avec promptitude, célérité, prévision. Ils dépêchèrent par tout le royaume et parmi les seigneurs Bretons du parti de la cour liés par les derniers traités. Toute la noblesse des domaines et des environs de Paris, d'Auxerre, de Châlons, d'Avranches, du Poitou, de l'Anjou, du Berry, de la Touraine, toute la Normandie, l'Artois, la Picardie, tout le Nivernais, la Champagne, tous les maires des Communes, et plus particulièrement ceux de la Picardie et de l'Artois, reçurent l'ordre de fournir leurs gens d'armes; et les abbayes de Laon, de Saint-Omer, etc., celui de préparer tous les instruments de siéges et de transports, échelles, chariots et autres. 1232-3-

Toute la France était en mouvement, et jamais on ne vit plus rapides et plus multiples préparatifs de guerre. On eût dit que la reine Blanche, le terme de sa régence approchant, voulût dans cette occurrence montrer à l'étranger et à la France étonnée toutes les forces, toutes les puissances de l'État. Elles étaient en effet plus imposantes que jamais; et l'esprit de faction chez les hauts barons, vaincu dans les dernières guerres, était encore affaibli par la perte de trois de ses chefs. La ligue se trouvait sinon anéantie, du moins fort réduite. Robert de Dreux, frère aîné de Pierre de Bretagne, et Philippe de France, comte de Boulogne, étaient morts, et laissaient un vide immense dans les rangs de la ligue. Robert de Dreux, toujours parmi les rebelles et toujours médiateur, présente un caractère difficile à saisir, et par cela même équivoque, douteux, enfin peu honorable, quoique protégé d'un grand crédit. Philippe de France, le

1234 fils de Philippe-Auguste, eût laissé une mémoire chère et respectée, si, appréciateur éclairé de sa position politique et sociale, de la faiblesse de ses moyens mêmes, et surtout de son devoir, il se fût montré l'appui dévoué de la régence plutôt que l'ennemi jaloux et ambitieux; car ce prince avait de la douceur, une vaillance admirée des plus vaillants même, et une magnificence qui lui donnait parmi la noblesse un grand éclat, chez le peuple un vif attrait. Mais cet éclat, cet attrait était sans consistance, n'était soutenu ou justifié ni par l'esprit ni par l'habileté. Philippe n'était entre les mains de la ligue qu'un instrument et non un guide. Néanmoins, cet instrument, tout passif qu'il était en réalité, présentait des dangers. Il mourut subitement, et Thibaut fut encore accusé de l'avoir empoisonné. Le caractère connu de Thibaut repousse cette odieuse calomnie, et des historiens même du temps en firent justice. Il ne montra point de douleur à la mort de ce prince, et son indifférence, réelle ou supposée, fut imputée à crime par ses ennemis. Mais il était juste de reconnaître que Philippe lui vouait une haine irréconciliable et qui avait plus d'une fois éclaté.

Thibaut lui-même, un des appuis les plus dangereux de la ligue, allait succéder au trône de Navarre, du chef de sa mère, la comtesse Blanche. Son oncle, Sanche VII *le Fort*, qui s'immortalisa à la bataille de Tolosa, où il rompit ces fameuses chaînes dont le bruit, après sept siècles, semble retentir encore parmi nous, Sanche, le frère de Blanche, était mort au mois d'avril 1234 sans laisser d'héritier; et Thibaut, protégé de la France et de la Castille, avait été *juré roi* par les cortès de Navarre. De ses

veaux devoirs, on devait le présumer, allaient fixer ou mûrir cet esprit inquiet et léger qui faillit lui coûter la couronne de Navarre. Sanche, soucieux du bonheur et de l'avenir de ses peuples, connaissant Thibaut, avait traité secrètement avec le roi d'Aragon. Il l'eût perdue en effet, sans l'appui de la Castille et de la reine Blanche, qui, sage et prudente, fit toujours du trône de Navarre un puissant moyen de crainte contre Thibaut rebelle, et qui le ramenait à la soumission aussi vite qu'il se déclarait pour la révolte. Voilà le secret de ses volubiles résolutions, dont les historiens, légers comme lui, ont gratifié l'amour.

Tout annonçait une victoire certaine; mais Henri III, que sa défaite en Bretagne avait irrité sans l'instruire, ne le comprit pas. Il n'attendit pas même que la trêve fût expirée : il envoya à Pierre de Bretagne soixante chevaliers et deux mille Gallois qui ravagèrent les terres de Henri d'Avaugour, aidés qu'ils furent des troupes du comte. On eût dit que le roi Henri fût frappé de vertige. Toute l'Angleterre, abîme de misères, de troubles et de calamités toujours croissantes, lui faisait un devoir également impérieux et sacré de la paix. Les plus simples notions du bon sens ne permettaient pas de douter que son trône même, dégradé par le pouvoir romain, fût en péril. Du Bourg n'était plus son ministre, son conseiller; les hauts barons sacrifiés aux seigneurs Poitevins élevaient une opposition formidable, et Rome cependant continuait de fourrager tout le royaume pour arriver à sa Croisade. Le chancelier du Bourg était prisonnier depuis trois ans. L'invasion de la Bretagne, si désastreuse pour l'Angleterre, avait soulevé contre lui des haines nombreuses et puissantes. Les vaincus expliquent

1232-3-4 d'ordinaire la défaite par la trahison, et le chancelier du Bourg fut accusé de s'être laissé corrompre par l'or de la Régente, et d'avoir dilapidé les finances de l'État. Parmi les chefs d'accusation, on produisit le prétendu vol d'une certaine pierre *qui rendait invincible à la guerre.* S'il semble difficile de croire que le chancelier du Bourg fût pur de tous reproches, il l'est bien plus encore de croire aux accusations dont le charge un roi qui ne sait ni juger ni punir, et qui peut admettre en preuve le vol d'une pierre enchantée. Quoi qu'il en fût, du Bourg fut déposé de l'office de grand justicier au mois de juillet de l'année 1231; Étienne de Sigrave fut mis à sa place. Près d'être arrêté, il se réfugia dans l'église de Westminster; on l'arracha violemment de l'église. Mais l'évêque de Londres, Roger, opposant à cette violation des saints lieux le droit d'asile, menaça tous les coupables de l'excommunication si du Bourg ne lui était rendu sur-le-champ. Il le fut, mais pour tomber dans un autre danger. Après Raoul, comte de Cestre et de Lincoln, son ennemi mortel, du Bourg n'en avait pas un qui fût plus à craindre que Pierre des Roches, évêque de Wincester. Ce prélat venait d'être investi par Henri d'un grand pouvoir dans l'État. Il avait conspiré la mort de du Bourg. Il demanda au roi la garde du château où il était renfermé, et il l'obtint. C'était fait de lui, si la veille de la Saint-Michel, année 1233, le plus robuste des deux valets qui le servaient ne l'eût sauvé heureusement en le chargeant sur ses épaules la nuit, et durant le premier sommeil des soldats. Henri III voulut avoir son trésor. Les Templiers, qui l'avaient entre leurs mains, répondirent aux envoyés du roi qu'ils ne pouvaient le ren-

dre qu'à celui qui le leur avait confié. Du Bourg répondit 1232-3- à son tour que ses biens et sa vie étaient au pouvoir et à la discrétion du roi. Ce vieillard, à qui Henri devait son trône, n'opposant à l'injustice et à la haine que la douceur et la patience, vertus fort rares alors, intéressa, et sa disgrâce fut comme un prétexte de plus à la rébellion des barons. Elle se manifestait toujours plus redoutable. Dépouillés pour la plupart de leurs charges au profit des seigneurs Poitevins, ils en demandaient insolemment la restitution. Henri, pour remédier aux troubles, convoqua un grand Parlement à Oxford, au mois de juin de 1233. Les barons refusèrent de s'y rendre, en haine du gouvernement de l'État, livré aux mains de Pierre des Roches, évêque de Wincester, et des autres Poitevins.

A la seconde sommation qui leur en fut faite par ordre du roi, ils envoient un solennel message pour lui déclarer que *s'il ne renvoie pas Pierre des Roches et les Poitevins, ils le déposeront lui-même du trône et créeront un autre roi à sa place.* Une troisième sommation n'ayant pas plus de succès que les deux autres, Henri fit ravager les terres des barons comme rebelles ; c'était son droit dans les usages de la monarchie féodale. Mais le ravage de leurs terres ne fit qu'enflammer leur colère et irriter leur orgueil. Bientôt ce fut les armes à la main qu'ils voulurent imposer au souverain la loi, ou plutôt leur volonté. Ils avaient pour chef Richard, comte-maréchal, baron comme eux, et réputé le plus grand homme de guerre de tout le royaume. Un nouveau Parlement est convoqué à Westminster dans le mois d'octobre. Quelques personnages, par esprit de conciliation ou d'humanité, osèrent remontrer que le roi devait, par

amour pour ses sujets, rappeler ceux de ses hommes ou vassaux naturels qu'il avait condamnés ou bannis sans jugement de leurs pairs. Il fut répliqué par Pierre des Roches lui-même, et au nom du roi, que *l'Angleterre n'avait pas ses Pairs comme la France, et qu'il était permis au roi de faire condamner généralement ses vassaux et supposés, par telles justices ou juges que bon lui semblait; que la punition du meurtre lui appartenait également, par le droit de la puissance et du glaive : Jure potestatis et gladii.* Les révoltés et l'armée royale en vinrent aux mains : le maréchal remporta deux avantages signalés; mais peu après, dans un long combat, il fut pris, et tué de sang-froid. Henri, au grand étonnement de tous, pleura sa mort; il déplora une fin si misérable chez un homme reconnu sans égal au métier des armes dans toute l'Angleterre. Il fit célébrer ses funérailles en grande pompe, et donna au frère de Richard la charge de maréchal de la cour.

Néanmoins, les troubles se poursuivant, Henri, dans un nouveau Parlement, convoqué le 28 mai de 1234, cède aux barons rebelles ce qu'il leur avait d'abord refusé. Il promet amnistie et restitution à tous ceux qui voudront se rendre au Parlement sous le sauf-conduit de l'archevêque de Cantorbéry et des évêques qui l'accompagnent. Du Bourg s'y présenta : il fut accueilli du roi, qui lui donna le baiser de paix. Pierre des Roches, son ennemi, fut condamné à son tour. Après ces actes de faiblesse et de justice tout ensemble, succédant à des actes d'imprévoyance et d'irréflexion, l'Angleterre n'en fut ni plus tranquille ni moins malheureuse. Rome, de son côté, y consommait ses déprédations avec une audace et un scan-

dale également sans exemple. Ses émissaires, frères Mendiants ou autres, vendaient toujours plus nombreuses les indulgences et les absolutions à tous coupables ou criminels assez riches pour les acheter. Ils recrutaient par tout ce royaume infortuné pour la Croisade, et à la fois, ou tour à tour, ils relevaient à prix d'argent les Croisés de leur vœu. Ils trafiquaient de tout, se jouaient de tout. Mais, dans ce criminel et flagrant mépris de la morale du Christ, ils préparaient, sans le prévoir ni s'en douter, l'affranchissement de l'Angleterre. Encore un siècle, et il fut accompli. Grand et mémorable enseignement, que Rome reçut en vain.

Tel était l'état politique, administratif et social de l'Angleterre. J'ai cru devoir le mettre en regard ici avec celui de la France.

C'est pourtant dans cet état des choses que Henri, vaincu par toutes les nécessités dans son propre royaume, s'exposait à l'être encore en France par le génie de la force et de l'intelligence.

Tous les ordres du roi et de la Régente exécutés, et la trêve expirée, ces deux princes marchèrent sur la Bretagne à la tête d'une armée qui surpassait en nombre, en force et en puissance, toutes celles qui l'avaient précédée.

Les premiers arrivés, impatients de combattre, éprouvèrent d'abord quelques échecs ; mais bientôt toute l'armée, divisée en trois corps de bataille, s'avance et envahit toute la Bretagne. Pierre, habile dans les armes et d'une intelligence peu commune, comprend que toute résistance serait insensée et funeste : il fait négocier auprès du roi et de la Régente. Il ne peut, dit-il, rompre si brusquement

1233-4 avec le roi d'Angleterre, et il se doit dégager avec honneur. Il supplie les deux princes de prolonger la trève jusqu'à la Toussaint. En même temps, et par lettres, il s'engage à ne point troubler en leurs droits, pendant la trève, les seigneurs Bretons pour avoir suivi le parti du roi, et de prendre pour arbitre de leurs différends le roi ou la Régente. La prolongation lui fut accordée. La Bretagne demeura envahie de toutes parts, et Pierre se rendit en Angleterre.

Mais, au lieu d'un secours efficace, il ne reçut du monarque Anglais qu'un refus offensant. Il revint en France, et reçut à Paris, où était alors la cour, la paix, aux conditions qu'il plut au roi et à la Régente de lui imposer.

Il se livre corps et biens au roi, à la reine sa mère; ils lui rendent ses États, qui passent immédiatement à son fils Jean, innocent de la félonie de son père. Le comte Pierre jure solennellement de servir et aider le roi et la Régente *contre tout ennemi qui peut vivre et mourir;* de ne jamais contracter alliance ou mariage de son fils Jean et de sa fille Yolande avec Henri III, roi d'Angleterre, ni avec son frère Richard, ni aucun autre de leur parti; mais qu'il *adhérera* en toutes choses avec le roi et la Régente sa mère. Il s'engage à rendre à perpétuité tout ce qu'il a reçu au traité de Vendôme, le Perche, Belesme, la Perrière, etc. Il rétablira dans leurs biens, droits, priviléges, tous les seigneurs Bretons qui ont à se plaindre de lui. Ils demandaient que le comte Pierre ne pût prétendre droit de bail ou de rachat en leurs terres; qu'ils puissent faire des forteresses sans sa permission; que les navires naufragés (*brisés*) sur

leurs terres leur appartiennent ; qu'ils aient la liberté de faire leur testament et d'ordonner de leurs dettes ou aumônes comme ils le voudront ; enfin de produire des témoins sur tous ces faits et articles. La Régente nomme aussitôt des commissaires chargés de faire les informations et enquêtes nécessaires. Elle-même rendit avec une sévère intégrité ce qu'elle pouvait avoir à Pierre de Bretagne. Tous les différends dès long-temps élevés entre lui et le comte de la Marche furent conciliés. Pierre passera en Palestine à la majorité de son fils, et il y restera cinq ans à ses frais. Il s'oblige à donner, pour garantie de la rigoureuse exécution du traité, trois de ses plus fortes places : Saint-Aubin, Châtonceaux et Mareuil, avec d'autres terres en Anjou et dans le Maine. Ces trois places lui seront rendues dans trois ans, s'il est trouvé fidèle au traité. Il donne pour cautions ou pléges plusieurs des principaux seigneurs de la Bretagne.

1233-3

Quand le comte Pierre fit cession et transport de toutes les terres et de tous les châteaux ci-dessus nommés, il reçut du roi et de la Régente les terres de Chilly et de Longjumeau, terres du domaine royal, que sa fille Yolande porta en dot au fils de Lusignan, comte de la Marche.

Enfin Pierre de Bretagne, soumis à l'État, envoya déclarer au roi d'Angleterre qu'il se retirait de son hommage, et qu'il ne reconnaissait pour seigneur que le roi de France. Henri III lui ôta aussitôt le comté de Richemont, qu'il possédait en Angleterre, et le comte Pierre, par représailles et vengeance, lui fit sur mer tout le mal qu'il put, en pillant ou rançonnant tous les navires anglais qui lui tombaient sous la main.

Quand le roi et la Régente reçurent l'hommage de Henri, seigneur d'Avaugour, en 1231, ce seigneur leur livra en otage ses deux fils, et les princes promirent de lui donner le château de Guarplie, si l'on pouvait le tirer des mains de Juhel de Mello, ou une autre place, pour s'y mettre en sûreté avec sa famille tant que la guerre durerait. La mortelle inimitié du comte Pierre pouvant toujours leur être funeste, même sans qu'il parût enfreindre le traité, Henri d'Avaugour et sa femme, Marguerite du Maine, échangèrent au mois de septembre 1234, avec la reine Blanche, leur château de Pontorson contre des terres à Fontainebleau, et, de leur consentement, Guarplie, que Juhel avait été forcé de rendre au roi, fut donné en garde à Josselin, seigneur Breton.

Cet échange et cet accord furent d'un grand intérêt pour l'État.

Pontorson et plus encore Guarplie, par leur position géographique et leur valeur respective, étaient, avec l'antique forteresse d'*Aleth*, des points d'appui pour les seigneurs rebelles ou des lieux de refuge. Pontorson est à trois lieues de Saint-James de Bouvron, à une égale distance d'Avranches, s'approchant de Guarplie, situé près de Saint-Malo et touchant Cancale. Ce château de Guarplie avait été très-fortifié par des Bretons, créatures de Jean Sans-terre; mais Philippe-Auguste s'en étant emparé, en avait donné la garde à ce même Juhel de Mello, qui venait de trahir son pays au profit de l'Angleterre. Il était vicomte de Dinant par sa femme, Gervaise. La reine Blanche, deux ans après, acheta du vicomte de Paër la ville d'Avranches et la fit fortifier.

L'entière soumission de Pierre de Bretagne fut une grande victoire pour l'État et pour l'autorité. Ennemi acharné de l'un et de l'autre, sa soumission était à la fois un utile et puissant enseignement pour les autres hauts feudataires de la couronne.

Blanche termina par une dernière forme la grande querelle de Thibaut, comte de Champagne, et d'Alix, reine de Chypre, sa cousine. Il renouvela, au mois de septembre 1234, comme roi de Navarre, la transaction de 1229. Elle fut ratifiée de nouveau aussi par la reine Alix, et sous la condition du retour à tous ses droits si Thibaut mourait sans héritiers. C'est ce nouvel acte qui fit croire à plusieurs que la transaction et la vente des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, et du vicomté de Châteauneuf, était de l'année 1234 : c'est une erreur.

Le roi Louis reçut la même année l'hommage de Jeanne, comtesse de Flandre, entre les mains de Blanche. Son mari, le noble Ferdinand, était mort. Ce seigneur n'avait pas eu un seul jour de santé depuis sa longue captivité. Il laisse une mémoire que l'historien doit offrir aux respects des hommes. Il mourut le 27 juillet 1233, n'ayant pour héritière qu'une fille en bas âge. Ses funérailles se firent avec la plus grande magnificence par les ordres de Jeanne, sa femme, qui le fit inhumer au couvent de Marguette-lès-Lille, abbaye de femmes qu'elle avait fondée à une demi-lieue environ de Lille.

La même année mourut Élisabeth de Châtillon, un des plus beaux ornements de la cour. Veuve de Gaucher III de Châtillon, illustré à Bovines et mort dans la Croisade contre le Languedoc, elle épousa en secondes noces Jean

1232-3-4 de Béthune. Elle était cousine-germaine d'Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste.

Le roi Louis, dans les premiers jours de l'année suivante, reçut également, entre les mains de la reine sa mère, l'hommage de Mathilde, comtesse de Boulogne du chef de la comtesse Ide, sa mère. Philippe-Auguste, en mariant Mathilde avec son fils Philippe de France, comte de Clermont, rendit à cette jeune feudataire tous ses biens en saisie durant la rébellion du vieux comte de Boulogne, Renaud de Dammartin, son père. Il parut respecter le droit, dit Gilles Bry (*specie juris*), qui ajoute : *Quiescite, sancti manes ; calmez-vous, mânes saintes !*

Jean de Dreux et Alix de Mâcon, sa femme, l'amie de la reine Blanche, n'ayant pas d'enfants, continuèrent de consacrer une partie de leurs biens à divers établissements. Ils fondèrent, en cette année 1234, le prieuré de Saint-Éloi, près de Chilly, qui était de leur domaine.

La reine Blanche touchait au terme de sa glorieuse régence : bientôt elle allait déposer un pouvoir qui, sous sa main généreuse, habile et puissante, montrait la France grande, prospère, et présageant encore un plus grand avenir. Elle s'appliqua à créer ou recueillir tous les éléments, soit moraux, soit matériels, qui pouvaient en maintenir la durée sous le règne du jeune roi Louis, heureux dépositaire d'un si noble héritage. Par un acte éternellement honorable à sa mémoire, elle ordonna une enquête générale de toutes les Coutumes de la France : elle publie à la fois un Règlement par lequel il est ordonné que pour faire l'enquête des Coutumes on devra appeler plusieurs personnes sages *et sans soupçon*, à qui l'on pro-

osera et donnera par écrit les Coutumes. Ils jureront de ire ce qu'ils savent ou croient être en usage, et le tout era envoyé, sous le sceau des déposants, au Parlement, ui sera assemblé pour en connaître et juger. 1233-3-4

Ceci exige quelque développement.

Sous la première et la seconde race, le royaume était éputé gouverné par les lois et coutumes que les rois rancs avaient trouvées dans les Gaules. Exécutées ou on dans ces siècles d'anarchie et de spoliation, elles deeuraient du moins. Mais les Francs ne suivaient que la i Salique ou la loi canonique et diverses ordonnances ui obligeaient également tous les sujets, de quelques naons qu'ils fussent. Ces lois et ordonnances sont les *Capiulaires*. Les évêques s'en emparèrent pour *firmer* les caons des conciles. L'inobservation de toutes ces lois et outumes, de tous les Capitulaires et des ordonnances, mena le démembrement de la monarchie, et perpétua le alheur de la France. Lors de ces démembrements, et à a faveur de l'anarchie, les grands se saisirent en maîtres le leurs gouvernements, dont ils n'étaient que les dépositaires et les administrateurs. Ils les régirent selon leur olonté, selon leurs passions, leurs caprices. Il se forma onc dans chaque pays, soit suzerainetés ou provinces, soit illes même, des coutumes, les unes écrites, les autres non crites, et ce fut le plus grand nombre.

Lors de l'affranchissement des Communes, les rois ou es seigneurs hauts justiciers qui affranchirent donnèrent à eurs villes communales des lois ou coutumes qui d'ordinaire ne réglaient que les formes de la police ou de la justice, le mode de punition contre quiconque faisait injure à

la Commune ou à quelqu'un de ses membres. Ces lois, ces formes, ces modes variaient, et telles villes étaient plus ou moins favorisées, selon leur localité, leur force et influence, ou selon les souvenirs qui leur rappelaient le régime municipal au temps des Romains et même au temps des Gaules. Cela est vrai surtout pour le midi de la France.

Outre les coutumes et les lois des Communes, chaque pays ou contrée avait aussi ses coutumes et ses lois municipales ou autres. Elles n'étaient point écrites. Ce sont toutes ces coutumes que la Régente ordonna de rédiger par écrit pour être réunies en corps et annexées aux lois, aux usages que Philippe-Auguste avait rappelés ou reproduits, Blanche voulant restituer à chacun ses droits et tracer pour tous la ligne des devoirs.

Il est très-probable qu'elles ne furent pas toutes rédigées par écrit, qu'elles ne purent pas l'être partout. Les commissaires ou *Enquêteurs* durent trouver souvent des obstacles invincibles, nés soit de l'absolue volonté ou des barons ou des évêques, ennemis de la Commune, soit de l'esprit des temps.

Quoi qu'il en puisse être, on voit que le Parlement était composé d'un nombre d'hommes destinés à juger les causes qui s'y présentaient. Le roi en est le président né; en son absence, il y a deux présidents, l'un laïque, qui est baron, l'autre ecclésiastique, archevêque ou évêque. Il faut qu'ils soient tous présents, ou que du moins il y ait un baron et un prélat. Les conseillers sont clercs ou gens d'*épée*, et issus des meilleures maisons du royaume. Il y a deux chambres, la *Chambre des Plaids* ou *Grande Chambre*, et la *Chambre des Enquêtes*. Ce sont les conseillers qui pr-

noncent les arrêts. Il y en a deux chargés de cet emploi, et en leur absence les présidents nomment qui bon leur semble ; mais ils nomment expressément parmi les légistes ou les hommes capables de rédiger par écrit. Les barons et les seigneurs, clercs ou laïques, ne le savaient pas toujours. Et par ces motifs, la reine Blanche, depuis qu'elle avait le pouvoir, avait introduit dans les Parlements, et sans distinction de rang, les hommes les plus habiles dans la science ou la pratique du Droit ou des usages et coutumes du royaume. Les présidents nomment ceux qui doivent être de la Chambre des enquêtes. Les sénéchaux, les baillifs et les autres juges, ne se trouvent au prononcé de l'arrêt qu'autant qu'ils sont appelés, et cela dans les causes jugées par ces sénéchaux, baillifs et autres, contre le jugement desquels on appelle en Parlement. Les présidents ont aussi le droit de nommer ceux qui doivent aller entendre les causes du pays ou de la *Langue qui se gouverne par Droit écrit*, c'est-à-dire le pays régi encore par le Droit Romain, ou du moins sous son dernier reflet : c'était plus particulièrement la *Langue d'Oc* et autres terres du voisinage, mais non exclusivement. Au reste, les terres du comté de Languedoc étaient maintenant du ressort du roi depuis la fameuse ordonnance de 1229, qui rappelle glorieusement les *libertés Gallicanes* et la loi de réforme qui la suivit.

Il y avait également des notaires et des greffiers à la Grande Chambre ou Chambre des plaids, pour tenir registres des arrêts et pour les délivrer. Le roi nomme à ces charges. Les causes se jugent à la pluralité des voix : quand elles sont égales pour absoudre ou condamner, le

1253-4 président décide en se mettant du côté qui lui convient. Les causes sont appelées par bailliages. Le chancelier (ou plutôt le garde des sceaux, car la chancellerie demeura vacante durant tout le règne de Louis et de la Régente, après la mort de l'illustre Guarin) était obligé de sceller les arrêts tels qu'ils avaient été rendus. Le Parlement tenait le siége jusqu'à midi ; les arrêts devaient être rendus le jour même que la cause avait été plaidée ou le lendemain au plus tard. Les avocats doivent parler *brièvement, sentencieusement et honnêtement.* Si les présidents ou autres membres du Parlement y ont procès pour eux, ils sont regardés comme n'étant point du Parlement. Les honoraires sont réglés, et il est ordonné aux officiers de ne recouvrer que ce qui est porté par les statuts. Les officiers ne toucheront rien de leurs gages le jour qu'ils s'absenteront sans cause légitime. Les commissaires envoyés pour les enquêtes dans le Languedoc, l'Échiquier de Normandie ou les Grands Jours de Troyes, étaient obligés au même règlement. Comme les troubles du Languedoc avaient multiplié les difficultés, et qu'il fallait débattre sans cesse contre le Droit canonique et les prétentions de l'Inquisition, le Parlement députait pour ce pays des conseillers très-habiles surtout dans les affaires criminelles. Il y en avait trois. Ils avaient des greffiers aux gages du roi. Aux enquêtes, il n'y avait que quatre conseillers, deux clercs et deux laïques, et quelques greffiers. On envoyait pour tenir l'Échiquier de Normandie un baron un prélat et deux conseillers ; pour tenir les Grands Jours de Troyes, on n'en envoie qu'un ou deux.

Enfin le règlement porte que les sergents royaux n'er-

ploiteront dans les terres des hauts justiciers que pour les cas royaux, et encore par un commandement exprès du bailli inséré dans une ordonnance dont ils seront porteurs. Aucun ne pourra exercer les offices de sénéchal ou de bailli dans les lieux de sa naissance ni dans les lieux où il a ses principaux amis.

Il faut remarquer encore une fois que ces lois et coutumes, ces règlements et statuts ne sont que rappelés, et que leur origine pourrait remonter à celle de la monarchie elle-même et peut-être plus loin encore. Cette remarque ne saurait affaiblir le mérite de la reine Blanche et du roi Louis son fils, qui les ont successivement rappelées.

Des études sérieuses et approfondies ne me permettent pas de douter que l'on doive faire remonter à l'année 1234 cette enquête mémorable, que l'on attribua depuis et exclusivement à saint Louis. Un recueil parut en effet sous le nom de ce prince, mais altéré, défiguré, incomplet, et même après sa mort. Je ne sais quel génie malfaisant s'est appliqué à effacer la mémoire de Blanche de Castille dans les actes ou les gestes qui l'honorent, et d'apetisser même par de puériles affections cette grande et belle image du moyen âge. Toutefois les peuples en conservent le souvenir, et après sept cents ans bientôt, je ne crois pas que l'on pût citer parmi nos rois un nom plus noblement populaire que celui de la *reine Blanche*.

L'enquête ordonnée par la Régente, toute grave et solennelle qu'elle fut et dans son objet et dans sa haute importance, n'était pourtant qu'un préliminaire annonçant aux sages des résolutions d'une bien plus haute importance encore, puisqu'elles devaient définir et fixer la législation

1233-4 générale du pays dans l'ordre de la justice civile, affranchie des chaînes de la juridiction ecclésiastique.

1235 L'audace et les violences de l'archevêque de Reims, Henri de Dreux, de Milès de Nanteuil, évêque de Beauvais, ne les motivaient que trop. Les troubles qu'ils avaient provoqués s'étaient compliqués à l'infini, comme il arrive toujours quand les troubles ont pour prétexte la religion. Entretenus par eux, ils étaient combattus à Reims par la Commune, et les armes à la main. Ils avaient pris tous les caractères malheureux de la guerre civile. Ils éveillèrent ou accrurent les prétentions factieuses de plusieurs autres prélats, tels que Juhel, archevêque de Tours, etc., du chapitre de Soissons, et jusqu'à celles des chefs de prieuré. Les diocèses de Reims et de Beauvais restaient sous le poids de l'interdit ; mais ils demeuraient à la fois sous le faix de la saisie du temporel de ces prélats par l'action immédiate du pouvoir de l'État, et sans que les admonitions et tous les efforts du pape, le premier et le plus violent moteur de ces troubles, y pût rien changer. Les bourgeois de Reims soutenaient contre le chapitre de l'archevêché et ses hommes des combats acharnés, d'où, en nombre et pleins de vaillance, ils sortaient d'ordinaire vainqueurs. La ville de Reims, comme le plus grand nombre des Communes affranchies, comptait à peu près autant de maisons fortifiées qu'il y avait de bourgeois assez riches pour les élever et en entretenir les fortifications. Ils s'étaient emparés des pierriers et mangonneaux, arcs et flèches, de tous instruments de guerre renfermés dans les églises, autant d'arsenaux alors qui avaient aussi leurs fortifications, principalement les clochers ; et assiégeants ou assiégés, ils

firent repentir plus d'une fois le clergé d'avoir engagé le combat. S'il le soutenait, c'était par orgueil et sans espoir de vaincre, attendant ou du pape ou du temps les secours nécessaires ou probables du moins. L'orgueil vit d'erreurs ; car la force demeurait aux populations, et les populations étaient protégées de la puissance de l'État : la cause était commune entre elles et le trône ; tous les anathèmes fulminés dans les conciles ou synodes provinciaux, dans celui de Compiègne en dernier lieu, n'y changeaient rien.

Dans toute l'étendue de l'échelle hiérarchique des pouvoirs, du degré le plus élevé au degré le plus minime, on n'aurait pu trouver un seul homme de bonne foi qui ignorât les prétentions tyranniques du clergé ; et d'ailleurs, loin de les cacher, loin de les taire, il semblait prendre à tâche de les manifester ; et toutes les occasions, comme toutes les entreprises, quelles qu'elles fussent, étaient bonnes, étaient sacrées à ses yeux si elles promettaient le succès.

La vérité de ces faits doit s'entendre des choses temporelles comme des choses spirituelles. Par exemple, quant au temporel, sous les rois sans puissance, et plus particulièrement sous le règne abaissé, appauvri de Louis VII, ils surmontèrent un usage qui remonte à l'origine de la primitive Église et de nos libertés Gallicanes ; c'est celui qui oblige tous les évêques, à cause de leurs revenus temporels tenus en fiefs du roi, d'envoyer *à leurs dépens hommes de guerre en l'armée royale* quand le roi le leur demande. Cet usage fut rappelé avec une grande vigueur d'exécution par Philippe-Auguste ; il était maintenu de même par la reine Blanche.

Évidemment le clergé voulait de nouveau se constituer

[illegible] État dans l'État même, et s'affranchir, comme il était naguère encore, et de l'autorité monarchique et de toute juridiction séculière. Il avait établi comme un principe, et il prétendait le faire prévaloir, que quiconque arrêtait un ecclésiastique coupable et même criminel était par ce fait excommunié ; qu'il avait le droit d'obliger par la prison tout excommunié à se faire absoudre. Il niait hardiment que la peine temporelle fût du ressort de la justice séculière, comme le soutenaient les juges royaux et les jurés des Communes, prétendant en conséquence que la saisie était de sa juridiction.

Mais la monarchie Française devenant incessamment plus puissante, et trouvant dans les Communes affranchies un appui invincible, bientôt le clergé manqua de forces matérielles en France, et comme il y manquait de raison. Il ne pouvait plus exercer ce pouvoir des vieux temps de l'anarchie et de la dévastation, qu'il brûlait, insensé, de rappeler et même de rendre plus formidable encore. Dans ces vues malheureuses, il multiplia les censures ; mais elles devinrent si multipliées et à la fois si contradictoires et si révoltantes, qu'elles excitèrent enfin plus de mépris que de désordre. Car le clergé n'avait plus la force des armes en propre pour faire exécuter ses arrêts ; et les Communes, au contraire, puissantes par le nombre et par les armes, l'étaient encore, principalement sous la régence de la reine Blanche, par l'autorité de l'État.

Toutefois, sage autant qu'équitable et courageuse, si elle s'opposait aux factieuses entreprises du clergé et s'appliquait à délivrer la justice civile de toute juridiction étrangère, de toute atteinte, elle se montrait attentivement

respectueuse envers l'Église, et dans l'occasion, elle en 1235
défendait les droits avec une fermeté inébranlable. Cette déférence touchait peu le clergé, et les anathèmes fulminés dans les divers conciles provinciaux, à propos des troubles de Reims et de Beauvais, et plus encore ceux du concile de Compiègne, étaient lancés contre *tous les usurpateurs des droits de l'Église*. A la tête de ces prétendus usurpateurs, il fallait bien entendre et le roi lui-même et la reine Blanche. Les deux princes répondirent en forme et ne fléchirent point; ils firent condamner à l'exil Thomas de Beaumès, archidiacre de la cathédrale de Reims, le plus animé et le plus factieux de tous les membres du chapitre; ils firent saisir le temporel de celui de Soissons, qui avait publiquement déclaré ne reconnaître qu'un seul et unique pouvoir, celui du pape. Mais, loin que le clergé cédât à la force et reconnût ses devoirs comme son impuissance, il répétait les mêmes violences, et il osait qualifier d'*attentat* l'action de la justice du pays.

C'est alors que le roi et la reine Blanche convoquèrent à Saint-Denis la solennelle assemblée de tous les grands de l'État, pour réprimer cette audace, remédier aux troubles et tracer au clergé la ligne de ses devoirs. L'indépendance du droit canonique ou de toute justice étrangère était un lien naturel qui unissait en France le roi et le suzerain, la monarchie et la confédération féodale. Cette question d'État, si grave et qui touchait à la racine même de tous les pouvoirs judiciaires, soit monarchiques, soit suzerains, les trouvait toujours étroitement unis, même durant les plus grands troubles de l'État : nous le remarquerons.

Ainsi l'on vit tous les hauts feudataires du royaume et

tous les chevaliers justiciers arriver à Saint-Denis, et sans qu'un seul, dans l'ordre séculier, y manquât. Le roi et la Régente sa mère y assistèrent en personne. L'assemblée fut présidée par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris.

Elle commença par dresser une lettre qui était la peinture fidèle, énergique, de tous les sujets de plaintes que la noblesse faisait contre les usurpations ecclésiastiques. Cette lettre, ils l'adressèrent au pape. *Aucun membre du clergé*, disent-ils, *ne veut entendre parler de justice séculière*, et ils accusent plus particulièrement l'archevêque de Reims, Henri de Dreux, Juhel, archevêque de Tours, Milès de Nanteuil, évêque de Beauvais; ils s'étendent pleinement sur tous les divers objets de leurs plaintes. « Nous ne voulons point » que Votre Sainteté ignore que le seigneur roi, ses ancêtres et les nôtres, ont observé avec fidélité et dévotion » les droits de l'Église dans le royaume de France. Le » roi, qui est notre seigneur, et nous, nous cherchons avec » empressement à marcher sur leurs traces. Maintenant » les prélats et les autres personnages ecclésiastiques s'élèvent contre le roi, leur patron, et veulent extorquer et » à lui et à ses hommes les droits qui furent ceux de ses » ancêtres et de lui-même depuis une longue suite de » siècles. L'archevêque de Reims et l'évêque de Beauvais, » qui sont ses hommes et lui doivent l'hommage dans leur » temporel, comme pairs et comme barons, ont eu l'audace de se soulever contre lui et de ne vouloir pas répondre en sa cour pour les choses temporelles, ni faire » droit ni même attendre. L'archevêque de Tours et les » prieurs de son diocèse ne permettent pas à ceux de leur » province de répondre sur les choses temporelles à la

» cour du roi et de la même manière qu'ils ont répondu à
» la cour des rois Henri II, Richard, Philippe-Auguste et
» Louis, comme Votre Paternité en sera instruite par les
» porteurs des présentes. Ces prélats, plusieurs avec eux,
» et d'autres personnages ecclésiastiques du royaume de
» France, ont voulu imposer au roi et à nous, qui sommes
» ses hommes, et aux autres hommes, de nouvelles cou-
» tumes. Ces choses, nous qui sommes vos fils dévoués et
» fidèles, et qui voulons observer les droits de l'Église,
» de même que notre roi, ces choses, nous ne pourrions
» les supporter d'aucune manière.

» Nous supplions donc Votre Paternité de conserver dans
» toute sa pureté la dignité du roi, notre maître, celle du
» royaume et la nôtre, de la même manière qu'elle a été
» respectée dans les temps de nos prédécesseurs, se per-
» suadant bien que le roi ni nous ne pourrions supporter
» plus long-temps de tels jougs et de tels excès. »

Cette lettre fut portée au pape, chargée du nom et du sceau des barons et chevaliers qui assistaient à l'assemblée, de Hugues, duc de Bourgogne; Pierre, comte de Bretagne, frère de Henri de Dreux, archevêque de Reims; Thibaut, roi de Navarre; Hugues, comte de la Marche; Amaury, comte de Montfort, connétable de France; le comte de Vendôme; Simon, comte de Ponthieu; Jean, comte de Chartres; le comte de Sancerre; Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul; le comte de Roussy; H....., comte de Guines; Jean, comte de Mâcon, frère de Pierre de Bretagne; le comte de Joigny; Robert de Courtenay, bouteillier de France; Gauthier d'Avesnes, Jean de Nesle, Geoffroy, vicomte de Châteaudun; Raoul, vicomte de Beaumont; Ray-

mond, vicomte de Turenne; le vicomte de Châtelleraud, le connétable de Normandie; Archambaud de Bourbon, Bouchard de Montmorency, Henri de Sully, Guillaume de Mello, Dreux de Mello, Richard d'Harcourt, Jean de Toucy et de Saint-Fargeau, Adam de Beaumont, Jean de Beaumont, chambellan du roi; Jean Clément, maréchal de France; Hugues d'Athies, grand pannetier de France, chevalier des plus illustres; Geoffroy de la Chapelle, Hugues de Beaucey, Geoffroy de Preuilly, Robert de Poissy, Gasse de Poissy, Guy de Malvoisin, Guy de Chevreuse, etc.

On remarque que le sceau du roi et de la reine Blanche ne paraissent point dans cet acte mémorable, comme s'ils eussent dédaigné de recourir à la plainte ou de rechercher l'appui d'une autorité, quelle qu'elle fût, sachant et devant se reposer sur la leur propre. On est convaincu de cette vérité en lisant le règlement qui suivit la lettre. Sans attendre la réponse ou l'avis du pape, l'assemblée ordonna qu'à l'avenir nul des vassaux de France ne sera obligé de répondre au tribunal ecclésiastique en matière civile; que si les juges d'église les excommunient pour cela, ils seront forcés de lever l'excommunication par la saisie de leur temporel; et qu'à l'égard de leurs vassaux clercs, ils seront obligés de comparaître devant les juges séculiers pour toutes les causes civiles qui regarderont leurs fiefs, mais non leurs personnes.

Une autre ordonnance, annexe organique de la précédente, établit, 1° que tous ceux qui ont généralement dans le royaume justice temporelle, institueront pour l'exercer des baillifs préposés, et des laïques qui leur obéissent; nullement des clercs, afin que s'ils font quelques fautes

leurs supérieurs puissent sévir contre eux; 2° que tous ceux qui ont ou doivent avoir cause devant le présent Parlement établiront leurs procureurs dans la Chambre du roi, et en présence des juges séculiers. Cependant les chapitres, les abbayes et les couvents, pourront les choisir parmi leurs chanoines et leurs moines.

En un mot, et par les actes et par des paroles également solennels, le grand et fondamental principe de nos libertés Gallicanes fut de nouveau et authentiquement reproduit et consacré; savoir : que l'Église de France reconnaît le pape comme chef de toutes les églises; mais aussi elle reconnaît que sa puissance est réglée par les décrets de l'Église même, lesquels la définissent souveraine ordinaire, mais non absolue; et quand le pontife en excède les bornes ou en méconnaît l'esprit, soit en ce qui touche les décrets de l'Église romaine, ou dans nos libertés Gallicanes, la loi de l'État fait et doit faire *Appel comme d'abus*, et défendre l'exécution de ses décrets.

Dans le même Parlement fut aussi déclaré que les démêlés qui s'élèveront entre les villes, les villages et châteaux de la France, ou les barons, les seigneurs, les bourgeois et autres, ne rompront point la paix de l'État; que l'on n'attaquera ni ne pillera les marchands ou les voyageurs qui ne seront ni de l'un ni de l'autre parti.

Un édit abolit la coutume de Gascogne, portant que les meurtriers et autres criminels dignes de mort s'excempteront de punition en jurant sur quelque corps de saint qu'ils sont innocents.

Une ordonnance porte règlement pour l'administration de la justice dans les Parlements du royaume, dans l'Échi-

1229 quier de Normandie, dans les Grands Jours de Troyes, et dans les autres parties du royaume.

Parut aussi une loi sur le relief ou le rachat (39) des fiefs ou arrière-fiefs : elle établit et définit les priviléges et les charges, la nature et la valeur, tous les droits et les devoirs du seigneur et du vassal, soit en cas de mutation ou de mort, réglant à la fois le droit de la veuve, et fixant l'époque de l'hommage.

Enfin les lois reproduites ou publiées par Philippe-Auguste, touchant l'institution des baillifs sédentaires ou petits baillifs, celle qui oblige les évêques et le clergé à supporter les charges de la guerre, en raison de leur temporel, les guerres privées, appelées vulgairement *la Quarantaine-le-roi* ; les droits de succession, les domaines, etc., et que nous avons déjà citées plus haut, furent de nouveau reproduites et mises en vigueur ; et il fut prouvé une fois de plus que l'État n'était point sans lois, comme on s'est plu à le répéter depuis ; que c'étaient les hommes ou le pouvoir qui manquaient à la loi.

Le roi et la Régente ayant concilié et réglé les hauts intérêts de l'État, firent de sages concessions : ils nommèrent deux commissaires ecclésiastiques, connus et respectés par leur habileté et leur modération, pour négocier en toute équité un rapprochement entre les bourgeois de Reims, de Beauvais, de Tours, etc., et leurs prélats respectifs. Ce fut Odon, abbé de Saint-Denis, et Pierre de Colmy, chapelain du roi et prévôt de l'église de Saint-Omer. Prêtre médiateur, nous l'avons vu figurer déjà plusieurs fois dans les troubles religieux, et principalement dans le Languedoc. Pourtant les deux commissaires eurent ordre de ne traiter

[illegible]a des questions purement spirituelles, l'autorité du roi [illegible]
[illegible]vant décider de celles qui touchaient le temporel.

En même temps fut agitée à Paris la grande et mémo[illegible]ble question de la pluralité des bénéfices, bien digne [illegible] tous points d'être confondue avec celles qui furent so[illegible]nellement tranchées dans l'assemblée de Saint-Denis.

Les richesses du haut clergé étaient incalculables : tous [illegible] vices et toutes les passions qu'elles traînent après [illegible]es, l'avarice la plus effrénée, une corruption audacieuse, [illegible]gueil, la luxure, le mépris du peuple et l'oubli de la [illegible]ine loi évangélique, en faisaient désirer dès long-temps [illegible]réforme (40). Ces richesses ne ressortaient pas seulement [illegible] la vente scandaleuse des indulgences, de ces absolutions [illegible]nstreuses vendues aux coupables, aux criminels, si nom[illegible]eux alors, mais encore de la multiplicité sans borne des [illegible]néfices et des abus qu'ils engendraient sans cesse.

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ce beau et [illegible]ste modèle de la foi chrétienne, noblement indigné, vou[illegible]t détruire cette source de corruption et d'impiété dans [illegible]nte l'étendue du moins de son vaste diocèse. Donnant lui-[illegible]ême, et depuis son épiscopat, l'exemple de la pauvreté [illegible]ble, il espéra d'inspirer à la fois celui d'une même loi de [illegible]forme parmi les prélats de tout le royaume.

Il convoqua à Paris une assemblée de tous les docteurs [illegible] plus éminents en théologie, tous les *Maîtres en divinité*, [illegible]mme on disait alors. La question de la pluralité des bé-[illegible]fices était la seule qui dût y être discutée et résolue : [illegible]e souleva une opposition formidable parmi tout le clergé [illegible] diocèse de Paris, ou plutôt dans tout le clergé du [illegible]yaume. Partout il fut en mouvement, et ce mouvement,

1235 un des plus passionnés qui eût encore menacé la France, se perdait néanmoins dans le vide, tant le gouvernement de Blanche avait de puissance! La discussion dans l'assemblée des docteurs avait son cours. La question y était débattue par les opposants avec un grand talent; elle le fut chez les partisans de la réforme avec un plus grand talent encore, car il était dans le vrai, et s'appuyait de l'autorité de la vertu. Les premiers soutenaient que la naissance, le rang, la dignité des personnes, ne pouvaient être soutenus par trop d'éclat et de magnificence; que c'était à ce prix seul que l'on pouvait commander le respect des peuples et assurer la grandeur et l'autorité du culte; en un mot, que la sainte Église ne pouvait jamais apparaître aux yeux des hommes et de la multitude avec trop de splendeur : ils invoquaient même l'honneur, et ils le voyaient dans la richesse et la prépondérance qu'elle donne.

Les ecclésiastiques vertueux, ou seulement ceux qui comprenaient que les richesses du haut clergé et ses corruptions étaient plus funestes à la religion que les hérésies même, rappelaient éloquemment la pauvreté du Christ, la vie pauvre de ses apôtres et de leurs plus dignes successeurs, la sévérité des canons aux conciles généraux et réformateurs; ils montrèrent toutes les grandeurs humaines s'humiliant devant la grandeur du véritable apôtre de la foi chrétienne : ils demandaient quelle noblesse sur la terre pouvait balancer la noblesse de l'Église, pauvre d'argent, mais riche de la seule richesse vraie, l'honnête pauvreté déifiée par Jésus-Christ lui-même; que loin d'applaudir au luxe qui la déshonore, les ministres de son culte divin, s'ils sont dignes de l'être, ne doivent faire éclater dans cette

solennelle assemblée que l'indignation manifestée par toutes les âmes pures et fidèles ; qu'après tout, ces richesses immenses, et sous le poids desquelles les chefs de l'Église succombent, ne doivent pas être le partage des mercenaires fastueux qui en font un si funeste usage, mais le patrimoine du pauvre.

Et l'assemblée de Paris, inspirée dans le plus grand nombre de ses membres de l'Esprit divin, prononça cette loi de sage discipline et de nécessaire réforme, *que quiconque sera possesseur d'un bénéfice de la valeur annuelle de quinze livres, n'en pourra tenir deux sans perdre son salut.*

Cependant les solennelles décisions de l'assemblée de Saint-Denis étaient connues à Rome : elles allumèrent le courroux du pontife Grégoire IX. Il ne pouvait se dissimuler, en effet, qu'elles frappassent dans le plus vif des intérêts de Rome en France, et de son autorité pontificale, qui ne devait, selon le Saint-Siége, avoir d'autres bornes que celles du monde ; qu'elles sillonnaient en tout sens une distance immense entre l'état des choses politiques à l'aurore de la régence, et celui qui allait en marquer la fin. Colères, menaces, autorité, forces, discours ou admonitions, intrigues et puissances, tout fut mis en œuvre, ou successivement ou à la fois, pour faire révoquer des résolutions si contraires, dit-il, aux libertés de l'Église, libertés établies et consacrées par l'empereur Théodose, et confirmées ou reconnues par Charlemagne lui-même. Et ces discours ou admonitions, ces menaces étant sans effet, il donne aux trois prélats le droit de saisir les revenus des bourgeois, et aux débiteurs celui de ne point payer leurs créanciers. Il

approuve toutes les demandes, toutes les censures, toutes les décisions des ecclésiastiques en opposition avec les Communes, avec l'État : il ordonne à tous les évêques de ne rien épargner pour empêcher l'exécution des *arrêts de Saint-Denis;* lui-même il renouvelle la fameuse bulle d'excommunication fulminée, il y a quinze ans, par le pape Honoré III, contre tous ceux qui violeraient les libertés de l'Église, s'ils ne s'accordent ou s'amendent dans deux mois. Il écrit en particulier au roi, à la Régente, au roi de Navarre, Thibaut Ier, et à tous les barons en général.

Mais toutes ces violences (comme celles des trois prélats), les lettres, les menaces, les foudres, tout fut inutile. L'édifice national était élevé, et il reposait sur des bases qu'il n'était en la puissance de personne d'ébranler, d'anéantir : il demeura, pour l'honneur de la France et pour l'exemple des successeurs de la reine Blanche.

Il était désormais bien loin, le temps où le clergé tout-puissant faisait taire la loi du pays, imposait la sienne, et soumettant les rois et les peuples, en faisait autant d'esclaves ; le temps où, ayant amené l'abject triomphe de l'ignorance et de la corruption, *l'instinct des animaux était un plus sûr guide que l'intelligence de la créature humaine !* La révolution communale avait changé la face des choses en France, et rappelant les antiques lois et coutumes, créant l'intérêt commun, protégeant la vie de tous, si elle n'avait pas détruit tous les abus, elle traçait incessamment du moins les voies ascendantes de l'amélioration sociale, et remontait à l'origine de la dignité humaine. Elle résumait toute la question monarchique et nationale par l'expression simple et précise de l'initiative du Droit com-

mun sur le Droit ecclésiastique ou féodal, qui en était le fléau.

Le moment était mal choisi par le clergé, et cette levée du bouclier sacerdotal rencontrait trop d'obstacles pour arriver à rétablir ce torrent destructeur qui avait ravagé le monde moral et que la révolution communale avait rompu. Le pape lui-même en trouvait d'insurmontables, en dépit de sa milice mendiante, qui couvrait toute l'Europe chrétienne ; devant lui s'élevait un mur d'airain en Italie même et jusque dans la capitale de son empire pontifical : une guerre atroce entre lui et les Romains n'y faisait de part et d'autre que des victimes, sans donner aux uns l'absolu pouvoir, aux autres la liberté. Cette guerre sanglante offensait également et la religion du Christ et l'humanité, qui en est la loi première et le plus touchant triomphe. Le pouvoir inquisitorial du Saint-Siége dans le Languedoc avait les mains liées depuis la fameuse Ordonnance de Blanche, et ce lien moral de la population et du pays, plus ferme et plus durable que celui du fer et du feu, devenait toujours plus étroit, plus puissant. Si l'Inquisition trouvait encore pour auxiliaires, dans ce pays si long-temps malheureux, des misérables endurcis par les guerres civiles et tout l'opprobre d'un pouvoir corrupteur, elle avait en opposition toujours plus compacte, plus nombreux, plus inébranlable, le pouvoir communal. Les consuls et les maires, les baillifs et tous les hommes de lois, gens d'élite choisis ou désignés sous l'influence bienfaisante de la Régente, faisaient corps, faisaient rempart, et l'on voyait régner enfin la justice du pays, ses priviléges et coutumes, où durant plus de vingt ans on avait vu régner la juridic-

1233 tion romaine, ennemie de toute juridiction qui n'est point la sienne.

Une autre contrée du Midi, bien moins étendue que le Languedoc et à peine un point dans l'espace, le Béarn avait cimenté son indépendance; gouverné par Garsende sous la minorité de son fils Gaston VII, qui devait être un jour l'héritier de sa gloire, le Béarn voyait renaître en solennité publique le Code de ses antiques Fors, coutumes, usages et priviléges ; elle aussi, la généreuse Garsende, elle avait commandé comme Blanche l'enquête générale de tous les textes législatifs ou judiciaires qui avaient protégé le pays depuis Charles-Martel, ou plutôt, à l'imitation des Fors et coutumes de tous les Ibères, leurs soutiens naturels, et leur enseignement tutélaire contre le régime barbare des Francs.

Tout était exemple et leçon pour les bons esprits ; mais le royaume d'Angleterre, le plus infortuné et le plus avili qui fut jamais, disait bien plus éloquemment quel était donc et l'objet et la fin du pouvoir absolu du clergé, à quel prix sa misère sans parole comme sa corruption : l'Anglais *pro-rosus et damnosus*, disait-on ! Il recueillait les fruits amers de l'acte politique de Guillaume le Normand, qui constitua le pouvoir juridique du clergé, acte qui accuse son intelligence trop célébrée. S'il reconnut son erreur, ce fut trop tard : quand le pouvoir Romain a posé le pied sur le terrain des peuples et des rois, c'est pour en franchir tout l'espace, et, s'il le peut, le conquérir. On peut dire de lui comme du Romain de la République ou de l'Empire : *Ubique vicit Romanus, habitat.* Il était donné du ciel à la reine Blanche d'en arrêter l'essor en France. C'est sa gloire!

On s'étonne, en lisant de tels actes, que plusieurs historiens anciens et modernes, ouvrant l'année 1235, aient pu dire qu'elle n'offre rien de remarquable.

Durant ces débats et ces résolutions, la Régente continuait, vigilante et infatigable, l'administration de l'État, et observait les menées de ses ennemis connus ou cachés. Elle apprit que Henri III, roi d'Angleterre, était au moment d'épouser Jeanne de Ponthieu, dont nous avons célébré et la beauté et la vertu, Jeanne, l'aînée et l'héritière de ce comte de Ponthieu que la Régente avait reçu en grâce il y a quatre ans, et à qui elle avait rendu l'entière et libre possession de ses fiefs. Il s'était lié à l'État par un traité authentique et par le serment solennel qu'imposaient les lois du royaume. Il viola l'un et l'autre en négociant le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre sans le consentement de la Régente et du roi. Déjà la jeune princesse avait été épousée au nom du roi Henri par l'évêque de Carlisle. La reine Blanche et Louis menacèrent hautement; ils firent entendre au comte et à la comtesse Marie, sa femme, des paroles sévères, des reproches vifs et mérités, et au roi d'Angleterre la menace d'une guerre qui pouvait lui enlever d'un coup aussi prompt que décisif tout ce qui lui restait en France. Le comte et la comtesse, dans l'appréhension de perdre pour jamais leur comté par une nouvelle et dernière saisie; Henri III, par la nécessité de ne pas acheter trop cher une alliance qui flattait doublement et son orgueil et son ambition, s'abstinrent. Jeanne fut mariée deux ans après à Ferdinand, roi de Castille, neveu de Blanche, et sous l'influence de cette princesse et de la reine Bérangère, sa noble sœur. Henri III

1235 épousa l'année suivante Éléonore de Provence, la sœur de Marguerite, jeune épouse du roi Louis.

Cette alliance fut suivie avec un profond secret. Le comte et la comtesse de Provence craignaient de la part du roi et de la reine Blanche une opposition pareille. Ils se trompaient, et ils purent reconnaître bientôt que, loin de s'opposer au mariage, ils y applaudissaient avec joie ; et la jeune princesse fut reçue par eux et toute la famille royale avec une grande affection et une extraordinaire magnificence (41). La suzeraineté de Provence était l'héritage de Marguerite, comme l'aînée des quatre filles de Béranger et de Béatrix; et si Marguerite restait inébranlable dans la volonté d'en refuser l'union au domaine de la couronne de France, ce n'était pas pour en céder à une puissance étrangère la suzeraineté, dont elle était si jalouse. C'est ici le moment de dire que l'invincible résistance de la reine Marguerite avait jeté beaucoup de froid dans les intimes affections de toute la famille royale. Blanche, qui avait calculé la haute importance de cette nouvelle conquête, calculant aussi celle du refus, ne montra plus à la jeune reine qu'une amitié bienveillante et de devoir; et le roi Louis, quoique très-attaché à sa femme comme époux, crut devoir prendre contre elle des précautions très-sévères : il lui interdit pour toujours toute espèce d'acte ou public ou privé, même en matière de dévotion, qui n'aurait pas reçu l'appui de son consentement. Il lui défendit également de demander aucune grâce pour autrui. L'âge ni le temps ne purent rien changer à cette résolution.

Toutes ces alliances étaient l'œuvre cachée et factieuse des ennemis de l'État et de la Régente. Cette grande prin-

cesse et son fils se voyaient sans cesse dans la nécessité de les observer et de suivre leurs démarches. Ils surent pénétrer le projet que Jeanne, comtesse de Flandre, veuve de Ferdinand, entraînée par eux, avait secrètement formé d'épouser Simon de Montfort, comte de Leicester. Simon avait des biens immenses en Angleterre ; il y jouissait en outre d'un grand crédit, nous l'avons vu. Politique très-habile, homme d'une intelligence soudaine et puissante, d'une ambition audacieuse et sans frein, méchant, dissimulé, ingrat et factieux, mais très-agréable à la multitude, qu'il savait tromper sous des dehors généreux et populaires ; s'il eût été, par ce mariage, maître de la Flandre, il pouvait bouleverser la France, comme il bouleversa quelques années après l'Angleterre. Henri III, séduit par lui, et qui voyait dans Montfort un homme capable de reconquérir à l'Angleterre toutes les provinces qu'elle avait perdues en France sous le roi Jean, son père, lui avait donné toute sa confiance : il ne tarda pas à reconnaître dans ce même Montfort l'ennemi le plus redoutable qu'il eût dans tout son royaume.

Mais il était personnellement celui de la reine Blanche depuis la régence, qu'il avait combattue avec autant d'acharnement que de perfidie ; et ses menées criminelles découvertes, il avait été obligé de se retirer en Angleterre. Déjà lieutenant du roi Henri III dans la Guyenne et la Gascogne, et maître par ce mariage de la Flandre, il est aisé de reconnaître tout ce qu'une pareille alliance présentait de danger pour la France.

Le roi et la reine Blanche se rendirent en toute hâte à Péronne ; ils y appelèrent la comtesse Jeanne ; ils lui firent

1238 comprendre le danger où elle s'exposait elle-même en contractant un mariage qui était si évidemment opposé aux intérêts de l'État, et qui était la violation flagrante du traité qu'elle avait conclu avec eux sous la foi du serment; traité qui avait pour garants tous les seigneurs de la Flandre et toutes ses Communes, solennellement liés les uns les autres par le devoir et la promesse jurée de prendre les armes contre elle si elle était trouvée infidèle.

La comtesse Jeanne de Flandre appréciait toutes les forces de l'État et toutes ses puissances : surprise et menacée dans ses intérêts les plus chers, elle se hâta à son tour de déclarer authentiquement qu'elle n'avait point conclu d'alliance avec Simon, comte de Leicester, et que s'il en existait une, elle la romprait. Elle renouvela et son traité et son serment. Par ces traités, datés de Péronne, elle s'engage à ne *jamais contracter d'alliance avec les ennemis de l'Etat.* Dans la suite, elle épousa Thomas, de la maison de Savoie et de Maurienne, oncle de la jeune reine Marguerite. Il était sans fortune, mais distingué par les agréments de sa personne, par son esprit et plus encore par ses vertus.

Le projet des factieux échoué, ils portèrent leurs vues sur Mathilde, comtesse de Boulogne, la plus riche héritière de la France. Ils lui firent proposer pour époux ce même Simon de Montfort. Mathilde avait été élevée à la cour sous les auspices ou les influences de la reine Blanche, qu'elle aimait tendrement. La négociation fut rompue aussitôt que commencée. Mathilde épousa deux ans après Alphonse, frère de Sanche, roi de Portugal, l'un et l'autre fils de la reine Urraque, sœur de la reine Blanche. La

comtesse fit le généreux sacrifice de ses propres affections 1235
pour un gentilhomme français. Ce sacrifice ne fut ni compris ni récompensé par Alphonse, qui la répudia à son insu. Sa fille unique, Jeanne de Boulogne, fut accordée l'année suivante avec Gaucher IV de Châtillon, fils de Guy II, mort au siége d'Avignon, et d'Agnès, comtesse de Nevers. Il avait quatorze ans, et il annonçait déjà tout ce qu'il serait un jour. L'accord avait été négocié par Hugues de Châtillon, son oncle et son tuteur.

Le roi Louis et la reine Blanche furent moins heureux dans leur opposition au mariage de Frédéric II avec la princesse Isabelle, sœur de Henri III, qu'il épousa en troisièmes noces l'année suivante. Il avait été couvert d'un secret impénétrable. Il était une infraction violente au traité d'alliance qui unissait l'Empire et la France ; et ce traité avait été renouvelé plusieurs fois durant la régence et sous l'autorité du serment. Dans un temps plus facile, ce mariage aurait pu être fatal à la France ; il ménageait à l'Angleterre, dans la personne de l'empereur, un formidable appui sous la protection duquel elle pouvait recouvrer toutes les provinces conquises par Philippe-Auguste. Mais, heureusement pour l'État et pour le royaume, Frédéric II, de même que le Saint-Siége, était dominé, dans ses vues d'envahissement et de pouvoir universel, par des obstacles infranchissables. Au cœur même de ses États, dans son propre foyer domestique, et plus encore à Rome peut-être, il comptait alors tout un peuple d'ennemis de sa puissance et de sa personne. Il s'était vu réduit même à la déplorable nécessité de faire condamner son propre fils, Henri, à la diète de Mayence, où il eut à craindre le sort

1235 de Louis le Débonnaire. Ce fils venait de mourir dans sa prison, par son ordre selon les uns, sous son influence selon les autres. Toute l'Allemagne était en émotion; la féodalité y élevait, incessante, une opposition redoutable; le Saint-Siége le tenait toujours pour ennemi, et ses alliés eux-mêmes le tenaient, à tort ou à raison, pour un homme malicieux et de mauvaise foi. Ainsi l'empereur Frédéric, quoique maître d'un vaste empire, ne pouvait faire à la France tout le mal qu'il aurait voulu peut-être, n'étant pas maître de lui-même; et dans cette impuissance négative, la jeune princesse, passant par la France, fut très-accueillie et fêtée par le roi Louis et la reine Blanche.

1235-6 Les actes secondaires occupaient également les sollicitudes de la Régente; rien ne restait dans le vide ni dans l'oubli, et la justice, dont elle était passionnée, avait partout son cours. Elle traita au mois de mars d'une rente de 15 livres tournois avec l'abbé du couvent d'Issoudun, constituées sur les halles de la ville, qu'elle avait fait rebâtir, et où le couvent avait des étaux.

Elle envoya des commissaires en Bourgogne et sur les lieux mêmes, pour juger le différend élevé entre Jean de Brennes, comte de Mâcon du chef de sa femme Alix, et l'abbé de Cluni. Jean voulait faire fortifier une maison qui était en partie sur les terres de l'abbaye. Chacun obtint ce qui était de droit.

Elle affranchit les habitants de Cormeilles-en-Parisis du droit de gîte, de main-morte et du droit de *hanse* pour leurs vins; ils ne furent plus *hansés*, c'est-à-dire considérés comme marchandises, assujettis à la *hanse parisienne*. Cormeilles était fortifié comme la plupart des fiefs

qui avoisinaient Paris ; il donna de grands soucis aux rois 1235-6
de la troisième race. Blanche l'ayant réduit, en fit raser les fortifications.

La comtesse Mathilde de Courtenay signala aussi de nouveau, en l'année 1235, son amour pour ses peuples et la liberté. Des seigneurs vassaux de sa suzeraineté s'appliquaient encore, lorsqu'ils le pouvaient sans danger, le bénéfice de la loi des fiefs touchant le for-mariage, et ils retenaient les héritages. Mathilde, par une charte du 24 avril, donne à toutes les jeunes filles serves du Nivernais le privilége de se marier *en un lieu franc*, et par cela même de *devenir franches*. Il suffit du consentement de leurs père et mère, et qu'elles apportent pour dot des meubles de leur maison. Plus tard, et par une autre charte, le seigneur ne put retenir l'héritage.

Cette même année 1235 mourut Simon de Joinville, qui défendit Troyes avec autant de valeur que de générosité dans la guerre que Thibaut, comte de Champagne, eut à soutenir contre les barons. Simon avait à se plaindre des comtes de Champagne, qui lui contestaient son droit à la charge de sénéchal de la province, et il était le gendre du duc de Bourgogne, l'ennemi mortel de Thibaut. Appelé par les bourgeois de la ville, Simon n'écouta que son devoir, sentiment noble et rare dans ces temps de défection et d'avarice, et il sauva Troyes. Joinville l'historien, dont nous parlerons dans la suite de cet ouvrage, était son fils.

La fin de la régence de Blanche était appelée par le 1236
haut clergé de tous ses vœux les plus ardents ; elle l'était encore chez plusieurs des grands feudataires. Ceux-ci, demeurés ennemis du pouvoir d'une femme, et le clergé, ir-

1236 rité de sa propre dépendance, lui qui avait, durant tant de siècles, tout soumis, tout dégradé; les uns et les autres hommes d'orgueil, d'ambition effrénée, de passions cupides, voulant rappeler tout l'absolu du pouvoir suzerain, qui n'est plus.

Le clergé espérait de voir renaître sous le jeune roi son autorité, sa prépondérance, et décroître la Commune. Il augurait chez lui *le fils bien-aimé de l'Église*. Le pape Grégoire IX nourrissait les mêmes idées, les mêmes espérances; il n'était pas moins ardent à désirer le moment où la reine Blanche allait déposer le pouvoir et son titre de Régente.

Le 25 avril de l'année 1236 en marqua le terme. Le jeune roi atteignit ce jour-là vingt-un ans accomplis, l'âge de la majorité. Il saisit les rênes de l'État, et gouverna sous le nom de Louis IX. Il avait une grande intelligence, l'âme pure, un vif amour de la justice; il aimait le peuple, et le bonheur public avait en lui tout le caractère d'une profonde affection : sa vaillance était instinctive, chaleureuse, entraînante, pleine d'éclat. En dehors de l'esprit de l'Église, ou d'une dévotion exaltée, exigeante, on retrouvait toujours et partout l'homme de Blanche, le roi vraiment populaire, l'ami passionné de la justice, de l'équité, et que toutes les puissances contraires auraient éprouvé partout invincible.

Louis IX avait suivi tous les événements, participé, selon son âge, à tous les actes, et connu tout ce qu'il pouvait connaître, hommes et choses. Il pouvait aussi comparer la France à elle-même, soit dans les anciens temps ou sous les derniers règnes, avec la France telle que la reine Blanche, sa mère, l'avait faite, c'est-à-dire la civilisation progresse,

incessante : les notions de morale et de justice reproduites, 1236
épurées et donnant aux *Bonnes doctrines* la vie, la force, la puissance, enfin dominant les *Mauvaises coutumes :* elles surgissaient triomphantes du sein des Communes ; l'affranchissement ou la *Manumission,* ce grand et si puissant levier de l'époque, l'instrument social de Blanche, les entretenait toujours plus nombreuses, plus imposantes. La reine Blanche voyait dans l'esclavage l'impie violation du précepte le plus touchant de la morale évangélique, la charité, et un attentat à la justice autant qu'à l'humanité. Aux guerres de spoliation et de servitude, et même aux lois et coutumes municipales, s'était incorporé, destructeur, le régime barbare des Francs, leurs guerres multiples, atroces, monstrueuses, perpétuelles, et l'homme chez le peuple y avait disparu. Blanche de Castille, sous l'égide de l'intelligence, du travail et de la liberté, rappela l'homme en France, et continuant le grand règne de Philippe-Auguste, triomphant sans combattre, soumettant sans injustice, faisant prédominer enfin la raison et la vérité, elle présente dans sa prodigieuse régence une France indépendante, prospère, paisible, pleine de grandeur et de dignité ; cette même France réduite à la fin du douzième siècle, sous Louis VII, à trois ou quatre provinces, et l'esclave de Rome, le jouet de l'Angleterre, la convoitise de l'Allemagne, et la proie sanglante de la féodalité armée ; où l'on comptait quelques lambeaux de terres et des troupeaux de créatures sans droit civil, on voit une nation, et dès lors même la première nation du monde, et telle que l'avait annoncée Bovines !

Blanche avait remis en vigueur les lois de l'antique monarchie et du pouvoir communal, dont le principe était

[illegible] consacré dans le code de nos libertés Gallicanes, dernier héritage des Gaules. Elle imposait la justice égale pour tous, et sans acception aucune des rangs et des personnes; neutralisant l'Inquisition, elle avait rendu la justice du pays à tout son lustre; où la justice royale était impuissante pour condamner ou pour absoudre, elle interposait, habile et généreuse, l'arbitrage qui concilie.

Elle avait maintenu et savamment appliqué les principes monarchiques posés par les Capets; savoir : retrancher les partages royaux, défendre l'aliénation du domaine, unir ou confondre le domaine particulier avec le domaine de l'État : un seul roi en France!

Tous les éléments d'une armée puissante et nationale demeuraient sous la main du souverain, et toujours prête à défier ou combattre les plus redoutables ennemis de la France. Les jurisconsultes ou *docteurs en lois*, comme on les appelait, d'un savoir vaste et profond, d'une rare habileté, enseignaient et le Droit Romain et le Droit coutumier, les usages, les priviléges, et formaient incessamment des hommes de lois, des hommes d'État, et dont le Conseil même dût parfaire le talent, l'habileté. Une association d'ecclésiastiques séculiers, la première qu'on eût encore vue en France, annonçant la Sorbonne, ou plutôt la Sorbonne elle-même, expliquait, précisait, enseignait le divin code de l'Évangile, nos libertés Gallicanes, et en parallèle tout le Droit canonique; et formant le bon prêtre, le prêtre du pays, préparait à la fois l'édification des fidèles. Dans toutes les parties du gouvernement et de l'administration, tout était lumières, force, puissance, et tel, que l'esprit s'en étonne.

Le grand chemin national était tracé, creusé droit, profond, protecteur : il n'y avait plus qu'à suivre. Tout le conseil d'État personnifiait, comme Blanche, la morale et le culte chrétien, l'affranchissement et la nationalité, qui en est la conséquence nécessaire. Elle l'avait composé elle-même, elle seule, connaissant parfaitement les hommes et les choses de son temps; elle le conserva intègre, persistant, ami; la mort seule en pouvait séparer les membres; et ce conseil, à jamais digne de mémoire, demeurait la réunion de tout ce que la magistrature, le sacerdoce et les armes offraient de plus habile et de plus auguste. 1226

Sous la régence de Blanche de Castille, la probité fut l'âme de l'État, et tandis qu'on voyait ailleurs la corruption en être le fatal ressort. Les difficultés avaient été immenses, les périls sans cesse imminents. Mais il faut reconnaître et proclamer, comme un hommage rendu à la vérité, que les moyens de triomphe et de salut étaient immenses aussi. Blanche les sut comprendre au moins, et c'est assez pour sa gloire.

Elle estoit la meilleure et la plus sage entre toutes les femmes, dit Guillaume de Nangis.

« Elle prist courage d'homme, disent à leur tour les deux religieux Godefroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres; sceut prudemment, sagement et loyaument administrer à chacun justice; elle estoit moult honneste en paroles, aimoit fort les personnes religieuses, *toutes manières de gens* qu'elle connoissoit bons; elle honoroit les sages et prud'hommes, s'esjouissoit de bien faire pour l'exemple : tout mal et esclandre luy desplaisoit. Elle gouverna vigoureusement, sagement, puissamment et droi-

1236 » turièrement, garda les droits du royaume et les défendit » contre tous. »

Plusieurs historiens modernes, ignorants ou prévenus, l'un et l'autre peut-être, ont reproché au roi Louis IX de s'être laissé gouverner par la reine sa mère : *C'est lui reprocher*, dit Filleau de la Chaise, *de l'avoir été par la justice et la raison*. Au reste, les événements nous apprendront assez s'il le fut en toutes choses et toujours.

La reine Blanche ayant déposé le pouvoir, jeta aussitôt les fondements de l'église de Taverny, et un mois après ceux de l'abbaye de Maubuisson. Elle en suivit et pressa l'achèvement avec une extraordinaire activité, soit que son génie prompt et soudain s'émût de tout retard en toutes choses, soit qu'elle pensât que rarement le pouvoir qui édifie est suivi d'un pouvoir qui achève. Elle s'associa aux Montmorency dans l'érection de l'église de Taverny. Elle les aimait tendrement, et elle les honorait autant par admiration pour la mémoire du grand et fidèle Matthieu II de Montmorency que par leurs propres mérites.

L'église fut bâtie dans le style gothique, si propre à distinguer le temple du Créateur de la demeure des humains. Ordre d'architecture très-savant, riche et puissant de proportions dans ses hardiesses, d'ornements variés à l'infini et qui semblent produits pour le plaisir des yeux, quand ils ne sont en effet, du plus grand au plus petit, qu'autant d'appuis pour ces arceaux lancés en pointes dans les airs, et autant de soutenements heureux d'où se projettent, avec une harmonie magique, la lumière et les ombres. Le style gothique décèle la perfection de l'art; et pourtant on l'a méconnu, dénigré, flétri durant des siècles. Long-temps

une insulte parmi nous, dans le nom même qui le repré- 1236
sente, il dut être justement apprécié des sages dans le treizième siècle, le siècle éminemment religieux en France. L'église gothique est d'un effet solennel et recueilli : elle impose le silence, inspire la prière ; sous ces voûtes mystérieuses, l'homme se sent plus près de la Divinité.

Taverny fut achevé à la fin de l'année 1237, et demeure un des plus beaux gothiques qu'il y ait en France. Elle portait d'un côté les armes de France et de Castille ; de l'autre, celles des Montmorency avec leur devise : ΑΠΛΑΝΩΣ.

Les premiers fondements de l'abbaye de Maubuisson furent jetés, la première semaine après la Pentecôte de 1236, dans le fief d'Aulnay, touchant à Pontoise. Blanche venait de l'acheter de Hugues de Tiret, chevalier et seigneur de Pois. Elle y ajouta successivement plusieurs terres, en 1239, celle de Maubuisson, achetée de Robert de Maubuisson et de sa femme, Odeline de Château-Renard ; elle s'étendait des limites de l'abbaye aux premières maisons de Saint-Ouën-l'Aumône ; puis la terre de Veaux et plusieurs autres. L'abbaye devint bientôt la plus belle et la plus riche abbaye de femmes qu'il y eût en France. Elle fut entièrement achevée en 1241 ; la dédicace en fut faite en 1244, par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et sous le nom de *Sainte-Marie la Royale*. Au quatorzième siècle, on changea son nom en celui de *Maubuisson*. Le chœur de l'église, un des plus beaux et des plus vastes qu'il y eût, était éclairé par deux rangs de vitraux magnifiques, et pavé d'une marqueterie en mastic, qui avait sous l'œil le poli du marbre. Il devait partager avec celui de l'abbaye du Lys et l'église de Taverny la sépulture de la reine

[illegible] Blanche. L'édifice portait également les armes de France et de Castille.

Cette grande princesse dressa elle-même la charte de l'abbaye. Elle la fonde, dit-elle, en l'honneur de la reine des cieux, qui en sera la principale patronne. Elle portera le nom de *Sainte-Marie-Royale*. Il y sera prié pour Alphonse X, roi de Castille, pour Éléonore d'Angleterre, pour le roi Louis VIII. Elle sera à l'abri de toute vexation séculière. Elle y nomme une abbesse de son choix et de sa volonté : ce fut une simple religieuse du couvent de Saint-Antoine, Guillelme de Basancourt, femme d'une raison puissante et très-élevée ; sa probité fut célébrée, et le gouvernement de son abbaye demeura un grand éloge jusqu'en l'année 1275 qu'elle mourut (42). Ce n'est que quelques années après sa fondation que la reine Blanche déclara qu'elle appartenait à l'ordre de Citeaux, et qu'elle la soumit à un général de cet ordre. Il dut la laisser sous la discipline et les règlements que Blanche avait dressés, n'y recevoir, comme religieuses, que de jeunes et pauvres filles qui *étaient lettrées*, c'est-à-dire qui savaient lire et écrire, et dont les pères, nobles ou notables, avaient servi le pays ou de leur épée ou de leur mérite.

LIVRE VII.

Cependant Thibaut avait repris ses esprits belliqueux : 1236
il prétendait n'être engagé qu'avec la reine Régente. Elle avait déposé le pouvoir, son titre : c'était avec le roi maintenant qu'il devait, disait-il, débattre ses intérêts, lésés et compromis dans les traités qu'il avait été obligé de souscrire sous la régence ; que ses comtés de Blois, de Sancerre, etc., n'étaient qu'engagés, et non vendus sans faculté de rachat ; qu'il est assez riche aujourd'hui pour les racheter. Il avait effectivement trouvé 1,700,000 livres dans les coffres de Sanche VII, son oncle ; somme immense pour le temps, et qui représente plus de 16,000,000 de notre monnaie. Il réclama l'hommage de ses fiefs et comtés entrés par les traités dans le domaine de la couronne. Le roi offrit de s'en rapporter à des arbitres. Cette offre ne fit qu'enhardir Thibaut dans la résolution d'obtenir par les armes les droits qu'il avait perdus. Il traita au mois d'avril d'un accord avec Lusignan, comte de la Marche, qui était son conseil, et qui recevait le sien de la comtesse Isabelle, sa femme, que l'abaissement du vasselage irrite toujours plus violemment, et qui rappelle sans cesse qu'elle est du sang royal de France, qu'elle fut reine, que son fils est roi d'Angleterre. D'autres barons entrèrent dans le parti de Thibaut, et parmi eux Archambaud de Bourbon, son beau-père, et, selon plusieurs, Pierre de Bretagne lui-même. Mais ce fait est au moins hasardé et n'est peut-être qu'une induction, habitués que sont les écrivains de

1236 voir ce seigneur figurer dans toutes les guerres entreprises contre l'État. Il est certain que l'histoire ne produit aucune preuve, si ce n'est le mariage de son fils, Jean de Dreux, héritier de la Bretagne, avec Blanche de Champagne, fille unique de Thibaut, et née de son mariage avec sa première femme, Agnès de Beaujeu. Thibaut, contre le droit de Blanche, désigne Jean comme devant être son successeur au trône de Navarre, lors même qu'il naîtrait des fils de son second mariage avec Marguerite de Bourbon. Il en eut en effet deux fils, et l'aîné succéda, nonobstant le traité et selon son droit, au trône de Navarre, et sous le nom de Thibaut II.

Le mariage de Jean et de Blanche fut conclu et célébré dans le plus profond secret; le roi ne l'apprit qu'après l'événement. Thibaut avait promis et juré qu'il ne marierait point sa fille sans le consentement du roi, et qu'il lui donnerait pour époux Alphonse, fils de Ferdinand, roi de Castille, et petit-neveu de la reine Blanche. Ce mariage était donc une double violation du traité; mais Thibaut se croyait sûr de la victoire. Sa qualité de Croisé le mettait sous l'intime protection du pape Grégoire IX. Une bulle récemment publiée par le pontife imposait à tous les princes de la chrétienté une trêve de quatre ans, et le devoir de se croiser pour aller défendre la Palestine, envahie et ravagée par des hordes barbares venues du nord de l'Asie.

Thibaut n'aurait pu faire des préparatifs, fortifier ses places, réunir ses troupes, sans éveiller les sollicitudes du roi. Il pensa que riche, puissant, secondé du Saint-Siége, et la reine Blanche sans autorité, il se porterait à l'attaque ou à la défense de niveau avec les apprêts et les mouve-

nents de l'État. Thibaut se trompait. Ses vues secrètes pénétrées, le jeune roi Louis IX réunit au conseil la reine Blanche et ses deux frères, Robert et Alphonse. L'avis fut prompt, unanime, et une guerre soudaine résolue. La reine Blanche et ses deux fils s'y portèrent avec une extraordinaire ardeur. Les milices des Communes, celles de tous les vassaux de la couronne, furent commandées : le rendez-vous général de l'armée était à Vincennes, et le roi fut prêt à marcher que Thibaut n'avait pas eu le temps même de pourvoir à la défense de ses places frontières. 1236

Cependant le pape écrivit au roi Louis IX pour lui rappeler que le comte Thibaut, étant Croisé, se trouvait sous la protection de l'Église, de la religion; que le roi eût à en référer aussitôt à la bulle que le Saint-Siége venait de publier; en un mot, il lui défend de rien entreprendre contre Thibaut, sous peine d'encourir les censures de l'Église. Mais la lettre du pape demeurant sans effet et l'attaque imminente, Thibaut fut déconcerté. Il assemble son conseil en hâte : les plus sages opinent pour une prompte soumission.

Thibaut envoie auprès du roi les plus distingués d'entre eux. Il était encore à Paris : il y reçoit les envoyés de Thibaut, qui promettent en son nom soumission entière, et les places de Montreuil et de Bray-sur-Seine pour répondre de sa foi dans le traité. Le roi les écoute, mais c'est pour leur répondre qu'il sera en Champagne aussitôt qu'eux; qu'ils peuvent porter ces paroles au comte Thibaut qui les envoie. Les députés, de retour, apprennent à Thibaut qu'il ne lui reste d'autre ressource, dans le péril qui le menace, que d'aller se jeter aux genoux du roi, de

1236 s'y livrer corps et biens. La reine Blanche lui fit dire de venir sans délai, engageant sa parole de lui prêter son appui.

Thibaut avait une foi entière dans la parole de la reine Blanche, renommée inviolable. Il se rendit aussitôt à Vincennes, où le roi et toute sa cour s'étaient réunis. Blanche était présente, et assise à la droite du roi. Thibaut fut étonné de l'y voir. Il fléchit le genou devant le prince, en présence de toute la cour, déclarant se livrer corps et biens et être prêt à recevoir la loi qu'il plaira au roi de lui imposer. Le jeune prince lui adressa des paroles de bonté, mais avec un ensemble de grandeur et de dignité qui dut faire comprendre à Thibaut que le monarque ici comprenait tous ses droits, aussi sa puissance. La reine Blanche fit au comte de sévères reproches mêlés de douceur : « Sire » Thibaut, lui dit-elle, vous ne debviez pas estre nostre » contraire. Il vous dust bien remembrer de la bonté que » le roy vous fist quand il vint en vostre ayde pour secourir vostre contrée et vostre terre contre les barons de » France qui la vouloient toute détruire et mettre en feu. » Si le roi et moi ne vous eussions secouru à grandes » forces, vous ne seriez pas en estat aujourd'hui de prendre » armes et de méfaire à la France. »

Thibaut ne pouvait nier la justesse de ces observations; confus et cédant à l'ascendant de la reine Blanche sur lui, il protesta qu'il était à jamais voué au service de la couronne, du roi son seigneur, de Blanche la reine des Français, et il souscrivit aussitôt aux conditions qui lui furent imposées. Il renonça pour la seconde fois à l'hommage de ses comtés vendus, s'obligea d'exécuter son voyage de la

Terre-Sainte, de rester durant sept ans absent de la France, et de livrer trois de ses places fortes aux mains du roi pour garantir l'exécution du traité : ce furent Montereau, Bray-sur-Seine et Montreuil.

Le comte Pierre de Bretagne lui donna des vaisseaux pour se rendre dans son royaume de Navarre. Thibaut le gouverna avec sagesse, en respecta les lois, les Fors; le peuple fut heureux sous son règne, soit que la nécessité eût mûri sa raison, soit que bon, généreux, éminemment intelligent, il trouvât dans la Navarre, dernier et glorieux rempart des libertés Ibériennes, un ordre social plus conforme à son génie natif. Il partit, se reposant de l'intégrité de ses domaines sur les promesses de Blanche, et disant à tout propos : — *Ne je n'ay nulli fianse — fors qu'en la royne de France !*

Je ne rapporterai point la prétendue déclaration d'amour que Thibaut aurait faite à la reine Blanche devant cette assemblée, si grave dans sa solennité et les intérêts qu'elle traite, ni l'ignoble affront que ce jeune seigneur aurait eu à supporter dans la cour même, et sous les yeux du roi et de la reine Blanche. Il est bien reconnu aujourd'hui que tout ce récit, arrangé et produit plus de deux cents ans après par les Grandes Chroniques de France, qui l'ont emprunté à Philippe de Mouskes, n'est qu'une fable dont le sérieux de l'histoire et la vérité doivent faire justice (*).

Cette année 1236 mourut la reine Yzembore, si digne par ses hautes vertus et la beauté de sa vie de goûter un destin heureux, paisible, si le bonheur et la paix se pou-

(*) Voyez la note sur Thibaut, année de sa mort, 1253.

1236 vaient allier avec les trônes et les couronnes. Elle mourut dans la maison qu'elle avait fait bâtir près d'Essonne. Elle fut inhumée dans le chœur du prieuré de Saint-Jean-en-Isle, touchant à Corbeil, le domaine de la reine Blanche. Si elle dut le retour des affections de Philippe-Auguste à cette grande princesse, elle lui voua en retour une amitié noble, généreuse, que le temps ni les événements si nombreux, si divers, n'ont pu altérer ni flétrir.

Au mois de décembre de la même année, Jeanne de Boulogne, fille de Mathilde, la plus riche héritière de la France, fut fiancée avec Gaucher IV de Châtillon, chef de cette maison illustre, et le plus admirable modèle dont la chevalerie pût se glorifier. D'une rare beauté, noblement fier de ses vertus plus que de ses titres, d'une politesse et d'une courtoisie achevées, chacun en le voyant lui présageait d'heureux destins; nous verrons s'ils furent accomplis.

1237 8-9 La reine Blanche, libre du gouvernement de l'État, vivait retirée dans son hôtel de Nesle, à la fois sa demeure en ville et sa demeure des champs. Elle y administrait dans une entière indépendance et ses domaines et ses intérêts de famille, tout son foyer domestique; elle y achevait l'éducation de ses enfants, Robert, Alphonse, Charles, et la princesse Isabelle. Autant qu'il lui était donné de mettre en accord les facultés de l'esprit et la puissance des choses ou des instincts naturels, elle en modelait ou dirigeait les caractères, en préparait l'avenir.

Chez Robert se manifestait, entière et féconde, une grande droiture, une âme belle de pureté, une extraordinaire énergie de caractère; mais ce jeune prince restait

fougueux, exalté dans son amour pour le Christ et dans sa foi toute chevaleresque. 1237-8-9

Alphonse fut celui de tous les enfants de Blanche qui se rapprocha le plus de sa noble et sage nature, sans toutefois en avoir le génie. Prudent, modéré, l'ami éclairé du peuple et des *Bonnes doctrines*, ayant une idée juste et saine de la condition de l'homme ici-bas et de la liberté ; vrai, loyal, sans préjugés, très-populaire, plein d'affection et de bonté, il fut très-aimé du peuple ou du pauvre, car l'un était alors le synonyme de l'autre. Il avait l'heureux don de comprendre la reine Blanche sa mère ; du moins il lui portait l'amour le plus tendre, et sa déférence pour les conseils de cette grande princesse se montrait en toutes choses sans exception. Il avait pris pour devise l'antique maxime des Ibères : *Ad calculos revertere ; retourner à l'origine*. Le prince la saisissait dans sa haute portée sociale, et il savait en faire une juste et saine application.

Charles déployait de plus en plus un esprit supérieur, mais absolu. Il restait *sans affection*, et quoiqu'il fût très-jeune encore, et comprimé toujours par l'ascendant de la reine sa mère, ses passions se prononçaient véhémentes, redoutables. On eût dit en effet qu'il se façonnât comme de lui-même au type de la féodalité, et qu'il dût en avoir un jour tous les vices : l'orgueil, l'avarice, l'ambition, le mépris du peuple, la passion effrénée du jeu, et surtout celle de soumettre. Le prince Charles offrirait la preuve que l'éducation ne peut pas tout, si la volonté de celui qui la reçoit ne la seconde et l'achève. La reine Blanche n'avait pu s'y méprendre, et le temps comme l'impuissance de ses efforts accroissaient ses alarmes.

La princesse Isabelle demeurait ce qu'elle fut jusqu'à son dernier soupir, le parfait modèle de la piété filiale, une princesse créée pour aimer le bien et pour le faire. Elle renonça très-jeune au mariage : à treize ans elle fit le vœu de chasteté. Elle était alors au moment d'épouser Hugues, sire de Lusignan, fils aîné du comte de la Marche, à qui elle avait été promise par le traité de Vendôme (43). Isabelle tomba dangereusement malade à Saint-Germain ; c'était en 1229. La reine sa mère et le roi Louis étaient allés combattre Pierre de Bretagne lors de son audacieux coup de main sur Belesme. On dépêcha en toute hâte auprès d'eux ; et Blanche, cette femme si forte, si puissante dans les malheurs de l'État, arriva éperdue, demi-morte à Saint-Germain, où gisait sa fille. Elle commande des prières publiques. Le clergé, les religieux la pressent d'envoyer à Nanterre, auprès d'un personnage qui était en grande renommée de sainteté, et par l'intermission duquel plusieurs avaient inopinément recouvré la santé. Elle y envoya, et le pieux cénobite fit cette réponse : « Que la reine Blanche » se pouvait rassurer, que l'infirmité de sa fille bien aimée » n'allait pas à la mort ; mais qu'au relevé de là, toujours » désormais elle se tiendrait morte au monde. » Peu de jours après la jeune princesse fut hors de danger ; son mariage avec Lusignan fut ensuite rompu. Quelques années plus tard, l'empereur Frédéric II la demanda pour son fils Conrad, qui devait lui succéder. L'empereur, le roi Louis, le pape lui-même, firent les plus vives instances pour obtenir le consentement de la jeune princesse, mais inutilement. Blanche vanta près de sa fille le beau naturel de Conrad et tout l'avantage d'une telle alliance ; elle lui rap-

pelle qu'elle-même fut par son mariage le gage de la paix entre Philippe-Auguste et Jean Sans-terre, son oncle : « Vous connaissez les tristes débats de l'Église et de l'Em» pire, dit-elle : peut-être vous est-il donné de les faire » cesser. Sans doute la vocation virginale est parfaite ; » mais quelle idée avez-vous de la chasteté, la mère de » toutes les vertus? Elle est dans le mariage aussi. Votre » vœu, il ne vous lie pas à jamais ; car le pape a le pouvoir » de le délier et de lever tous vos scrupules. » Et la reine Blanche joignit les prières aux paroles ; mais elle ne put changer la résolution de la princesse, dont la dévotion passait souvent les bornes.

La reine Blanche tarda peu à s'occuper du mariage de ses deux fils, Robert et Alphonse. Pour faciliter celui de Robert, elle lui donna en dot, comme héritage, une partie des domaines qui avaient formé la sienne et constitué son douaire, Corbeil, Melun, Pontoise, etc., à la charge de les lui rétablir sur d'autres terres qui devaient à sa mort faire retour à la couronne, et moyennant une rente en faveur de l'abbaye (44) de Maubuisson, laquelle ne pouvait excéder jamais 800 livres *parisis*.

Le roi érigea en comté-pairie l'Artois, et le donna aussi à Robert, qui fut appelé désormais le *comte d'Artois*.

Robert avait dû épouser la fille de Jeanne de Flandre et du feu comte Ferdinand, unique héritière de la Flandre ; mais elle mourut d'une mort prématurée, et les vues du roi Louis et de Blanche se portèrent aussitôt sur Mathilde de Hainaut, princesse d'un esprit fort sage et d'une vertu déjà très-renommée.

Le comte Robert fut fait chevalier peu avant son ma-

37-8-9 riage. Le roi l'envoya à Compiègne pour se préparer à tous les exercices religieux qui précédaient la cérémonie de la chevalerie (45). *Tout le Baronnage*, comme on l'appelait, y fut convié, ainsi qu'il arrivait dans les solennités des *grandes Chevaleries*. Le jeune prince, arrivé à Compiègne, se rendit aussitôt à l'église sur l'heure du soir (*vespertinam*) ; il s'y confessa, et passa toute la nuit suivante à veiller et prier. Le lendemain, jour de la solennité, le roi, la reine Blanche, la jeune reine Marguerite, toute la cour, les grands de l'État, les hauts barons, une multitude de seigneurs et chevaliers, se réunirent à l'église, où était Robert. Le roi l'arma chevalier au pied des autels; il lui donna en grande solennité, et comme son *parrain en chevalerie*, une armure complète et du plus grand prix ; le haubert, cotte de mailles faite en anneaux de fer, la chaussure pareille, à l'épreuve l'une et l'autre des traits de l'arc ou de l'arbalète, du fer de la lance ou de la pointe de l'épée ; un heaume enrichi de pierreries, la lance ornée d'une fleur-de-lys, l'écu aux armes de France et de l'Artois, le baudrier plaqué d'or, l'épée, le collier de l'ordre, les éperons d'or. Chaque partie de l'armure est présentée au chevalier par divers officiers, ayant-droits, selon l'usage. Après la présentation faite, l'évêque de Noyon célébra la messe en grande pompe. Le jeune comte reçut la communion des mains de l'évêque, et la messe achevée, il fut salué chevalier, et rangé désormais dans le droit de commander les armées, et sous le devoir d'obéir au commandement du roi, auquel il fit serment de fidélité.

On célébra en même temps les accords d'Alphonse avec Jeanne de Toulouse, fille de Raymond VII et son unique

ritière. Nous pouvons nous rappeler qu'un des princi- 1237-40
ux articles du fameux traité de 1229 (46) stipula le ma-
ige de cette jeune princesse, alors âgée de neuf ans, avec
i des fils de la reine Blanche. Sage et prudente, la reine
ulut sans doute attendre du temps et de l'expérience
lui de ses fils qui devait fixer son choix. Le nom du
ince ne fut pas écrit dans le traité. L'administration du
inguedoc présentait de grandes difficultés : Blanche,
rès avoir hésité à le porter sur le roi lui-même, l'ar-
ta sur Alphonse. Le mariage authentiquement annoncé,
lma dans le Languedoc les esprits, toujours prêts à se
volter contre les tentatives de Rome et les violences de
nquisition. C'était les armes à la main que les consuls
les notables les comprimaient, les dominaient, et, ré-
imant incessamment l'exécution des traités, mainte-
ient la justice du pays, le Droit commun, tous leurs pri-
éges; et tandis que les inquisiteurs appelaient à leur
ridiction sanglante, les consuls défendaient à tous les
urgeois ou autres hommes d'y comparaître, et l'autorité
l'État réduisait les deux partis à poursuivre, selon les
ies du Droit commun, devant le baillif de Carcassonne.
s agents de Rome, ceux des membres du clergé qui lui
aient le plus dévoués, mais surtout les inquisiteurs, étaient
us l'empire de la crainte, sous le joug de la force; ils
osaient même sortir de leurs demeures, de leurs cou-
nts ; en un mot, le Languedoc devait le régime de la loi
la force autant qu'à la justice.

Vaincue et impuissante dans le Languedoc, Rome, sans
déserter, résolut de porter dans d'autres provinces de la
rance sa désastreuse juridiction ; et inopinément elle vint

1237-40 l'établir au cœur même du royaume, dans l'Ile de France, dans la Champagne, la Bourgogne, et surtout en Flandre. Elle frappe soudainement ces contrées de tout le terrible des bûchers et des exécutions les plus meurtrières comme les plus iniques, et la France, que nous avons vue si belle d'indépendance, de grandeur et de prospérité, la France, si heureuse, si paisible, fut tout-à-coup précipitée dans le malheur, dans la consternation, dans les larmes; en un instant, et de proche en proche, la terreur y fut générale, universelle.

Un moine Mendiant appelé Robert, revêtu du titre funeste de grand inquisiteur, couvrit ces provinces désolées de bûchers, de sang. Prédicateur intelligent, très-actif, savant adroit, habile hypocrite, homme profondément scélérat, il se montra au peuple sous les dehors de la piété même, et ses paroles comme ses enseignements étaient d'une douceur pleine d'onction; on eût dit, en le voyant prier, en l'entendant parler, qu'il fût la sainteté même. Il trompait avec audace; et sous les formes et l'accent d'une aménité ineffable, il frappait sans pitié quiconque avait, selon lui, une foi hérétique ou chancelante. Il ne pouvait s'y tromper, disait-il; il devinait, il connaissait tous les hérétiques, soit Albigeois, *Paterins* ou *Popelicans*, soit *Bulgares* ou *Usuriers*; il les connaissait à la voix, aux regards, à l'air du visage. Il voulait en purger la France, qui en était infestée, et surtout la Flandre, où l'usure, à l'entendre, était arrivée au plus haut degré qu'elle pût jamais atteindre. Ainsi les hérétiques ou les malheureux présumés tels par Robert et les siens, hommes, femmes, enfants, étaient arrêtés, condamnés et livrés aux flammes,

enterrés vivants, et leurs biens, leurs richesses étaient confisqués au profit de Robert lui-même et de ses agents.
La vérité est l'âme de l'histoire ; elle en est aussi le devoir; elle peut s'affliger quand elle ternit un caractère que les hommes aimeraient à respecter : elle ne peut faire davantage, si ce n'est déplorer ici l'erreur d'un jeune roi qu'une piété violente égare et entraîne sans justice comme sans raison. Le roi Louis ne tolérait pas seulement ces excès désastreux, il protégeait de son pouvoir et de ses armes son frère Robert. Les victimes désignées étaient arrêtées par la troupe de ce prince, et elle assistait au supplice. Robert et tous les délégués de Rome sous ses ordres étaient escortés par une force armée imposante devant laquelle tout tremblait. Des hommes partout réputés très-zélés catholiques, étrangers à l'usure et d'une probité sans nuage, furent livrés, eux aussi, aux flammes. L'inquisiteur se prenait de préférence aux riches, pour avoir leurs biens. Le mal fut sans mesure, les exécutions multiples, atroces, monstrueuses, et l'innocence menacée restait sans appui, sans support, la France entière sans recours, sans appel à ses lois.
Parmi les prélats qui prêtèrent l'appui de leur autorité à l'inquisiteur Robert, les écrits du temps signalent Henri de Braisne, archevêque de Reims. Irrité de ses défaites sous la régence de Blanche, et ennemi toujours plus véhément de la Commune, il osa, dans l'entier mépris de la charité chrétienne, satisfaire ses instincts absolus, sinon sa vengeance ; et les victimes furent sans nombre dans la Champagne. En un seul jour, on en compta cent quatre-vingt-trois brûlés sur le mont Aimé, près de Vertus ! Ces désastres accusateurs durèrent cinq ans, et sans que les

1237-8-9 plaintes, les gémissements, la terreur de tout un peuple pût amollir la volonté du roi Louis ; tant l'excès ou l'aveuglement de la dévotion étouffe toutes les affections de l'homme ! Mais enfin il lui fallut céder, sinon à l'amoncèlement des jugements et des exécutions iniques et barbares, du moins au portrait énergique et fidèle qu'une main vigoureuse, celle de Blanche, lui traça du moine Robert, deux fois moine apostat et de mœurs infâmes, homme sans culte, sans honneur, sans foi ni divine ni humaine ; cupide, impie, l'ayant toujours été dans le passé et comme il l'est dans le présent, laissant partout les traits les plus marqués de son naturel félon et sacrilége. Le jeune roi fut forcé, sous les faits tristement amoncelés par la reine sa mère, de reconnaître que jamais dans tout le royaume on ne vit un homme plus scélérat. Il le fit arrêter, après cinq ans d'énormités, et condamner à une prison perpétuelle.

C'est Raymond de Pignafort qui était général des frères Dominicains quand Robert fut nommé inquisiteur. Comme il se démit de son titre en 1238, c'est-à-dire au temps même des plus cruelles exécutions de ce moine barbare, on est autorisé à croire qu'il les désapprouva. Son zèle ardent pour l'avancement de l'Inquisition et du pouvoir romain n'allait peut-être pas jusqu'à méconnaître la sainteté de la morale et les droits de l'humanité.

Dans le même temps, le pape Grégoire IX, ardent et sans relâche, sollicitait une Croisade générale, pour faire une puissante diversion aux intérêts politiques, discutés, défendus et protégés, chez un grand nombre de seigneurs, avec une habileté et une persistance qui alarmait de plus en plus le pouvoir romain. Les ravages des Tartares dans la Pales-

ine et chez les Musulmans, toujours croissants, toujours 1237-8-9
lus terribles, appuyaient d'un prétexte trop plausible le motif réel et caché de tout ce grand mouvement de croisades. Il écrivait à toutes les têtes couronnées, et plus instamment u roi Louis IX, pour en hâter le dénouement. Il priait ce rince d'accorder à tous ceux qui voudraient se croiser ous les priviléges d'usage, et surtout celui qui les déclarerait quittes envers leurs créanciers. Il écrivit à la reine Blanche elle-même, la suppliant de porter son fils à mériter e titre de *fils chéri de l'Eglise*. Du reste, il accorde à ce prince la permission de choisir son confesseur parmi ses hapelains, et il investit ceux-ci du droit d'absoudre le roi oupable de fautes et même de crimes. Enfin, pour faciliter la Croisade générale, la trêve de 1234, convenue entre a France et l'Angleterre, est prolongée de six ans, à sa ollicitation, pour que les deux royaumes, libres de comats, d'entraves, puissent faire toutes les levées nécesaires en hommes, en armes, en subsides, et fournir à tous es besoins de l'armée croisée.

Mais ni en France, ni en Angleterre même, et bien oins encore en Allemagne, les instances du pape, quelue pressantes qu'elles fussent, n'eurent un effet sérieux. a menace même succédant, le pontife n'obtint que des rmements partiels et détournés (47).

En France, Thibaut, Pierre de Bretagne, et plusieurs utres grands feudataires, s'étaient engagés, par les deriers traités de la Régente, à faire le voyage de la Terre-Sainte : après bien des délais, ils réunirent enfin leurs forces.

En même temps, Baudoin II, empereur de Constanti-

1237-8-9 nople, vaincu et détrôné par Vatace, empereur de Nicée, ayant pour auxiliaire le roi des Bulgares, était venu en France. Il avait parcouru l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, mendiant partout des secours pour recouvrer son empire et triompher des Grecs, qui avaient aidé à le détrôner. Le roi Louis, pour soutenir la cause de l'empereur Baudoin et la faire triompher, donna aux chefs croisés des sommes considérables. Il les avait prélevées sur les Juifs, sans égard pour la justice; mais, du moins, les Juifs n'avaient-ils à déplorer en France qu'un acte d'arbitraire qui les dépouillait d'une partie de leur fortune, tandis qu'en Angleterre, infortunés, ils étaient massacrés sans pitié et sans distinction d'âge ni de sexe. Accusés de crimes imaginaires, et sous l'empire brutal d'une juridiction absolue, ils étaient condamnés en masse. Déjà, en 1236, ces massacres impies avaient souillé le règne du roi Henri III, et comme ils avaient souillé celui de Richard et de Jean Sans-terre, ses prédécesseurs.

Louis ajouta un secours d'une nouvelle espèce. Baudoin II était possesseur de la couronne d'épines : dans le besoin d'argent où il se trouvait, il l'offrait en vente à qui était assez riche pour l'acheter ; et trafiquant de cette relique sacrée comme on eût fait d'une marchandise vulgaire, il fournissait à l'histoire des mœurs du temps le trait le plus propre à les peindre et les flageller.

La reine Blanche, par respect pour ce précieux reste, mais aussi dans la sage prévision que la présence de la couronne d'épines en France pourrait y retenir le roi son fils et le détourner de la pensée d'une Croisade en Orient, l'acheta. Elle s'associa avec le prince pour élever de leurs

es deniers un édifice digne, par sa beauté et sa splen- 1237-8-9
de recevoir ces restes consacrés. Elle s'y porta avec la ive ardeur, et trompant ses sollicitudes comme mère nme reine, elle espéra de prévenir un coup fatal à la e autant qu'à sa tendresse alarmée.

rès cet acte de religion et de prudence, elle en fit un itique. Elle apprit que Baudoin II voulait vendre son de Namur pour se faire des fonds. Baudoin, pro- à l'excès, fou dans les plaisirs, le plus léger et le plus des hommes, ruiné, pauvre, et bientôt abandonné ens mêmes, devait sa chute à ses défauts et à ses inca- s bien plus qu'aux armes de ses compétiteurs. Il avait é Bérangère, nièce de Blanche. La reine Blanche sa vivement à la vente du comté : elle en appréciait l'importance comme fief riche de ses carrières et de ines, et comme places fortes sur la frontière de la e et de l'Allemagne à l'est, enfin par ses terres con- aux pays de Brabant et du Hainaut. Elle prêta à reur Baudoin 20,000 livres sur le comté même. nit la condition qu'il enverrait près d'elle en France ratrice Bérangère. Il y consentit : Bérangère y vint et et y demeura.

croisade de Thibaut partit en 1239. Acre fut le -vous de l'armée croisée. Elle était forte de quinze chevaliers, environ quarante mille hommes. Thibaut, e roi, en fut le chef en titre; Pierre de Bretagne, homme de guerre, le généralissime. Parmi les autres on distingue Hugues, duc de Bourgogne, les comtes âcon, de Forez, de Montfort, de Bar, Robert de enay, Anseau de Traisnel, Richard de Chaumont,

1237-8-9 et un grand nombre d'autres seigneurs ou suzerains. Les forces des Croisés étaient suffisantes non seulement pour relever l'empire Latin, mais pour reconquérir toute la Palestine. Les Musulmans étaient divisés entre eux et débordés par les hordes Tartares qui ravageaient l'Orient : ils s'épuisaient à la fois en vains efforts pour les exterminer. Mais cette armée des Croisés, comme la plupart de celles qui l'avaient précédée, était sans frein, sans discipline; le plus grand nombre se montrait sans foi, cherchant le pillage, comme les chefs le butin, la conquête, et presque tous s'abandonnaient aux débauches et y succombaient.

A peine arrivés, et sans attendre Richard, frère du roi Henri, qui arrivait avec un corps d'Anglais et de Flamands, Thibaut et Pierre de Bretagne firent une course sur Damas et en rapportèrent un riche butin. Ils avaient résolu de faire servir leur expédition à leurs propres intérêts, et de se payer par le butin ou la conquête des dépenses où elle les entraînait, et même des pertes qu'ils avaient faites. Ils y réussirent. Les autres chefs, Hugues de Bourgogne, le comte de Bar, etc., poussés, comme Thibaut et Pierre de Bretagne, aux butins, et encouragés par l'exemple de leurs succès, se séparent du corps d'armée et courent se jeter par surprise sur Gaza, qui est à une lieue de la mer et à vingt de Jérusalem; mais ils furent eux-mêmes surpris par ceux de la ville, qui en tuèrent un grand nombre et firent le reste prisonnier. Robert de Courtenay et Jean de Dreux, comte de Mâcon, l'époux d'Alix, et l'un et l'autre princes du sang, y laissèrent la vie.

Richard d'Angleterre, arrivé peu après ce désastre, fit

ı chefs Français des reproches vifs et mérités sur leur 1237-8-9
ı de sagesse et de prudence : s'ils l'avaient attendu, ait-il, tant de braves gens n'auraient pas péri. Et ce nce généreux et sage autant que vaillant fit une trève ec le sultan, racheta de sa bourse cinq cents prisonniers, plupart gentilshommes. Parmi eux étaient le comte naury de Montfort, connétable de France, et le comte Forez, marié en secondes noces à Mathilde de Courte-y, qui moururent durant leur retour (48).

Thibaut retourna dans ses États avec son butin, et le nte Pierre en Bretagne, l'un et l'autre suivis de quel-es débris de leur armée.

Cette Croisade, dans son objet comme dans ses tristes ultats, n'avait pu persuader le pape Grégoire IX, ni ntir son zèle ardent pour soulever en Europe une Croi-e générale et y entraîner les têtes couronnées. Fré-ic II, toujours plus vivement pressé par lui de se croi-, refusa énergiquement. Il fut de nouveau excommunié ; sujets furent déliés du serment de fidélité, son trône claré vacant, et le pape, ne prenant conseil que de la ère, voulut imposer de sa propre autorité un empereur 'Allemagne. Mais il reçut, cette fois, des hauts barons l'Empire cette fière réponse, « qu'ils reconnaissaient au ontife Romain le droit de couronner l'empereur, mais non celui de lui donner ou de lui ôter la couronne. » te réponse, qui était à la fois un avertissement et une on, n'arrêta point le pape Grégoire ; il offrit successi-nent cette même couronne à Othon, fils de ce même pereur Othon qui l'avait disputée à Frédéric, protégé rs du Saint-Siége, et qui fut vaincu à Bovines ; puis au

1237-8-9 second fils du roi de Danemarck : l'un et l'autre eurent la sagesse de la refuser.

Le pontife, que les refus irritent et enflamment, se flatta d'être plus heureux en France, et de persuader aisément au roi Louis d'accepter l'Empire pour son frère Robert, comte d'Artois. La proposition en fut formellement faite; mais cette proposition soulevait en France une question d'État de la plus haute gravité; et le roi Louis, quel que fût son désir ou secret ou ostensible, ne pouvait, selon les lois ou les usages de la monarchie, la décider à lui tout seul, et comme l'eût fait par exemple en Angleterre le roi Henri III. Il fallait qu'elle fût soumise aux grands de l'État, aux hauts barons assemblés, et de leur consentement formel décidée favorable ou contraire.

Soit que le roi Louis IX fût dès lors porté à réunir l'Empire sur la tête de son frère, comme il le fut plus tard à investir Charles d'Anjou du royaume des Deux-Siciles, usurpation que le jeune et infortuné Conradin, petit-fils de Frédéric, paya de sa tête, soit que l'empereur Frédéric lui inspirât des craintes sérieuses sur la France, soit l'ambition mal comprise de réduire un empire opposé au pouvoir romain, à l'Église, au lieu de faire pressentir chez lui un refus spontané, énergique, il fit présumer son consentement. Il assembla tous les pairs de France, tous les hauts barons, pour leur soumettre cette haute question d'État.

La reine Blanche ne pouvait être sans influence et sans droit dans une question qui décidait violemment de l'avenir politique de son fils, et de la chute ou de l'intronisation d'un empereur par la seule puissance ou volonté d'un pontife. Elle manifesta aussitôt et publiquement une opposition

vigoureuse autant que prompte et décisive ; et de cette prodigieuse activité dont elle donna tant de preuves sous sa régence, elle mit tout en mouvement, tout en œuvre, pour préparer et obtenir dans l'assemblée d'État un refus solennel. 1239-40

On y lut d'abord la lettre du pape adressée au roi le 12 des calendes de juin, treizième année de son pontificat. Elle porte l'ordre d'assembler tout le baronnage de France pour la lui faire connaître : « Qu'il soit manifeste au fils » chéri de l'Église, au grand roi, à tout le baronnage de » France, dit-il, qu'en vertu d'une délibération prise dans » la soudaine assemblée de nos frères les cardinaux, Fré- » déric, qui se disait empereur, est condamné à descendre » du trône impérial, et que nous avons élu en sa place le » comte Robert, frère du roi des Français. Non seulement » le clergé Romain, mais l'Église universelle même, ont » résolu de l'aider, de le secourir et élever de tous leurs » efforts comme de tous leurs moyens, et avec une vive » ardeur. Ne refusez donc pas, et recevez bien plutôt à » bras ouverts une dignité qui vient s'offrir à vous, et » pour le succès et le maintien de laquelle nous emploie- » rons toutes nos ressources matérielles et spirituelles, » puisque les crimes du susdit Frédéric sont connus de » tout le monde et le condamnent. »

Et le pape fait alors une longue énumération des crimes dont il accuse l'empereur : il ne craint pas de dire que ce prince appelle en Europe les hordes Tartares pour se partager avec elles l'Occident ; accusation absurde autant que le sont tous les autres crimes dont il l'accuse, et dont aucun ne fut jamais ni prouvé ni avéré.

Cette lettre et l'acharnement du pontife, l'injustice de ses

1237-8-9 accusations, soulevèrent dans tous les esprits une profonde horreur. Les grands de l'État, tous les barons assemblés, délibérèrent longuement, et ils répondirent en ces termes et au nom des Français : « Qu'il y a orgueil et témérité de la » part du pape à oser déshériter et précipiter de son trône » l'empereur Frédéric, qui égale en grandeur tous les rois » de la Chrétienté. Il n'a pas été convaincu des crimes » dont on l'accuse ; lui-même ne s'en reconnaît point cou» pable. Et s'il avait effectivement mérité par ses actions » d'être déposé, il ne peut l'être par le pape. On ne doit » point croire au crime quand c'est un ennemi qui accuse, » et il est connu du monde entier que le pape est l'ennemi » mortel de l'empereur. Nous n'avons rien à lui reprocher » envers nous-mêmes ; nous reconnaissons, au contraire, » qu'il nous a toujours été bon voisin ; que sa fidélité en» vers les hommes, sa foi en religion, n'ont rien de sus» pect. Loin de là, nous l'avons vu combattre avec courage » pour la sainte cause du Christ : il a bravé pour elle, avec » audace même et témérité, les périls de la mer et les » guerres les plus hasardeuses. Nous ne trouvons dans le » pape ni autant de zèle ni autant de religion ; car, lui qui » le devait protéger quand il combattit si vaillamment pour » la sainte cause, il s'appliquait à le renverser et à le rui» ner méchamment.

» Attaquer un prince si puissant, et que tous ses » royaumes défendraient contre nous, que soutiendrait la » justice même de sa cause, ce serait nous précipiter dans » les plus grands dangers. Mais peu importe au pouvoir » romain de prodiguer notre sang, pourvu que sa ven» geance soit satisfaite. Et d'ailleurs, s'il venait à vaincre

» l'empereur, nous et d'autres encore aidant brutalement, 1237-8-9
» il foulera aux pieds tous les princes du monde, vain et
» orgueilleux qu'il serait d'avoir abîmé le grand Frédéric.
» Car où est la force qui l'arrêtera lorsqu'il n'y aura plus
» pour contrepoids la puissance de l'Empire, qui balance si
» heureusement pour le monde chrétien sa propre puissance?

» Cependant, et afin qu'il ne soit pas dit que nous nous
» sommes déterminés d'agir sur un simple mandat du pape,
» quoiqu'il soit démontré que ce mandat est plutôt l'œuvre
» de sa haine contre l'empereur que celui de son amour
pour nous, nous enverrons des députés sages vers ce
prince lui-même, pour connaître ses sentiments sur la
foi catholique, et nous jugerons. Mais si nous ne reconnaissons rien en lui que la saine raison ne doive approuver, pourquoi donc l'attaquerions-nous? S'il arrive, au
contraire, qu'un mortel quel qu'il soit, empereur, roi,
ou le pape lui-même, ait méconnu Dieu, nous le poursuivrons jusqu'à la mort. »

Le refus formel du trône impérial pour le comte Robert accompagna cette vigoureuse et mémorable réponse; après quoi les barons nommèrent des députés qu'ils envoyèrent aussitôt auprès de l'empereur, pour s'éclairer sur ses véritables sentiments touchant la foi chrétienne, protestant de vouloir le laisser en repos si, comme ils le croyaient, l'empereur Frédéric en prouve la pureté. L'empereur affirma par serment, il prit même le ciel à témoin, que sa foi était pure, et il adressa des actions de grâces aux Français, qui n'avaient pas voulu le condamner sur la parole de son ennemi.

Des monuments authentiques rapportent particulièrement à la reine Blanche la solennelle résolution des barons

Français, et lui en attribuent l'honneur. Ce nouvel acte de vigueur et d'équité tout ensemble prouve assez que si elle eût survécu au temps où l'usurpation du trône de Sicile fut consommée, Charles d'Anjou, son fils, n'aurait pas ceint son front d'une couronne trempée dans le sang, et qui fut vengée de même.

La guerre n'en éclata pas moins entre l'empereur et le pape : l'Empire et le sacerdoce furent de nouveau aux prises, et l'on vit se renouveler aussi tous les combats, toutes les horreurs qui avaient signalé le parti des Guelfes et des Gibelins, et qui en étaient bien plutôt la suite sanglante et terrible. De part et d'autre, les deux chefs se prodiguèrent de même l'injure et l'outrage et firent éclater une égale fureur. Le pape, emporté par la passion, et croyant tout possible parce que son imagination délirante figurait à ses esprits brûlants tout faisable, commanda une Croisade contre Frédéric lui-même.

Mais l'autorité française s'y refusa, comme elle avait refusé la couronne pour Robert. L'Angleterre, ruinée par le pouvoir romain, ne pouvait fournir que des gages arrachés et impuissants. L'Espagne appelait de tous les royaumes des Croisés pour combattre les Maures. Quoique livrée de plus en plus au pouvoir romain, elle ne pouvait cependant servir le pape de ses hommes d'armes sans s'exposer une seconde fois à un entier envahissement de la Péninsule. Le pontife Romain, qui aurait dû combattre de sagesse et de prévoyance l'ambition conquérante de l'Empire ; tolérer l'état politique de la France, tel que la régence de Blanche de Castille l'avait su conquérir ; annoncer dans toute la Chrétienté une loi de paix, cette charité

rangélique si propre à gagner tous les cœurs ; accueillir 1237-8-9
nfin ces paroles du Christ, et qu'on lui adressait de toutes
arts : *Mon royaume n'est pas de ce monde;* le pontife, is-je, voulut tout soumettre, et il trouva partout des résistances invincibles.

Il est vrai de dire néanmoins que l'état politique de la 1240-1-2-3
rance présentait dans plusieurs de ses parties une face ouvelle depuis la régence de Blanche. Les barbares exécutions du frère Robert, cette juridiction de Rome qui vait foulé aux pieds la justice du pays et le Droit commun u cœur même du royaume, avaient allumé dans tous les œurs une haine universelle contre l'Inquisition ; elles vaient réveillé à la fois chez un grand nombre de seigneurs e fatal esprit de faction que le génie pacificateur de Blanche avait su assoupir chez les uns, et fait céder chez les utres à l'esprit national, qui n'était pas moins l'essence raie et l'appui tout-puissant de l'État que celui des seigneurs eux-mêmes. Tous les actes du roi Louis en ce qui ouchait l'Église et le pouvoir romain ; les Juifs dépouillés ans justice d'une partie de leur fortune ; leur Talmud, es Commentaires, tous les livres où ils puisaient leur modèle et leurs enseignements, que ce prince voulut livrer au eu (49) ; ses prédilections irréfléchies et passionnées pour es frères Mendiants, lui faisaient de nombreux et redoutables ennemis, et jusque dans l'Orient même. Les Musulmans prévoyaient avec effroi sous son règne de nouvelles roisades, de nouveaux désastres ; et dans l'aveuglement e la haine ou de l'épouvante, on vit un des leurs, le Vieux e la Montagne (50), oser tenter la voie de l'assassinat our se délivrer du roi Louis.

1-2-3 Les sages eux-mêmes concevaient des alarmes, ils voyaient l'avenir de la France menacé. La douleur de Blanche, empreinte malgré elle peut-être sur son visage, exprimait les siennes propres.

C'était déjà en effet un malheur grand, que l'extrémité où le jeune roi avait été amené par les résolutions des barons assemblés, et que lui-même aurait dû provoquer, par respect pour le Droit commun des nations et celui de l'État. Rien n'annonçait cependant qu'il voulût prendre une direction contraire. Dans les choses graves et secondaires, et même dans les plus minimes, il manifestait énergiquement ses vues gouvernementales touchant le pouvoir du Saint-Siége et l'esprit de l'Église, ou ses propres affections religieuses. A peine était-il entré dans sa majorité et maître de lui-même, il s'entendit promptement avec Henri de Dreux, archevêque de Reims, et son clergé. Le prélat pourtant lui avait adressé des paroles insolentes, et osé reproduire les prétentions du clergé sur l'initiative de sa juridiction absolue et sur le retrait du sceau commun, *puisqu'il n'y avait pas de Commune.* Loin de s'en montrer offensé, ce prince décida toutes les questions sur les troubles en faveur de l'archevêque et contre la Commune, soumettant les bourgeois à l'ordinaire de la juridiction de l'archevêque, les forçant de raser toutes les fortifications qu'ils avaient élevées pour leur propre défense contre le prélat et son chapitre durant la guerre civile, à relever celles qu'ils avaient abattues, nommément la *Porte-Mars*, ouvrage des Romains, et du haut de laquelle la ville avait été tant de fois foudroyée; enfin à payer à l'archevêque, pour le dédommager de ses pertes, 10,000 livres, somme

très-considérable alors; et ils durent s'en rapporter à des arbitres nommés par le roi pour décider la question du sceau, question décidée par le fait ou l'existence de la Commune même. A ce prix, Henri de Braisne, content de son avoir, et plus las encore de la guerre que les bourgeois eux-mêmes, accorda une absolution en forme à tous les habitants de la ville et du diocèse. Les ravages et les scandales de l'excommunication cessèrent; les églises furent ouvertes; les croix, les images des saints relevées de terre; les cadavres ou les ossements des morts, partout gisant sur le sol, furent portés dans la commune sépulture; l'ordre enfin régna; mais il fut de courte durée. Le prélat factieux renouvela bientôt ses mêmes violences; il trouva les mêmes oppositions, des résistances toujours plus énergiques : il périt enfin au milieu des troubles qu'il avait causés, laissant le triste souvenir d'un épiscopat plein d'orages et de misères. Le siége resta vacant durant quatre ans, et la Commune recouvra ses droits, ses priviléges. 1240-1-2-3

Néanmoins il demeura manifeste que le roi Louis voyait mal volontiers les Communes placées sur la même ligne que le clergé et le suzerain, et que si ce prince avait accueilli, comme son frère Alphonse, la devise Ibérienne : *Ad calculos revertere, retourner à l'origine*, c'était pour l'appliquer plus exclusivement à l'Église et revenir enfin à l'ancienne hiérarchie, qui devait, selon lui, fortifier ou maintenir l'autorité de l'État.

Jusque dans les habitudes ou les besoins même les plus ordinaires de la vie, comme dans ses pratiques du culte, il manifestait toujours plus véhément un esprit dévot et son amour de la retraite. Il avait rejeté les échecs, qu'il jouait

-1-2-3 depuis son enfance; s'il parcourait les bois, c'était pour les faire retentir de l'hymne *Ave, maris stella*, qu'il faisait chanter aussi à son chevalier privé. Dans le secret, il s'imposait des jeûnes rigoureux, des prières, des veilles et méditations sans limites, des abstinences irraisonnables. Les conseils les plus sages et les plus instants, soit des prélats et des ecclésiastiques les plus vénérés, Gauthier Cornut, Philippe de Berruyer, Guillaume d'Auvergne, Robert de Sorbonne, Albéric Cornut, etc., soit de la reine Blanche elle-même, venaient se briser, souvent inutiles, impuissants, contre ses convictions religieuses et les enseignements des Mendiants.

Mais, en dehors de cette vie claustrale, la justice faisait-elle appel à son équité naturelle? le riche comme le pauvre, le puissant et le faible, tous, entendus, accueillis, protégés, obtenaient prompt jugement, et toujours équitable; et chacun sortait de son tribunal bénissant le roi, qui aimait et rendait la justice sans acception des personnes ou du rang.

Ce n'était pas seulement l'état actuel de la France qui devait inspirer des alarmes et imposer l'esprit de sagesse, la droite raison; c'était celui de l'Europe entière, de tout le monde connu. Les Tartares avaient fait irruption dans l'Europe : ils étaient en Hongrie, en Pologne, en Bohême; ils brûlaient, anéantissaient tout, couvrant ces contrées infortunées de cadavres, et ne laissant derrière eux que des déserts où ils avaient trouvé des cités populeuses. L'Italie était en feu. Le pape, vieillard qui allait compter cent années, ne prenait conseil ni des ans, ni de l'humanité dans l'angoisse et la stupeur, ni de la religion même, qu'il

iit invoquer et défendre. Le pape et l'empereur Frédé- 1240-1-2
ic faisaient une guerre d'extermination. De partout on
elait à la paix ces deux ennemis acharnés. Des cardi-
x même, dans cet esprit de charité chrétienne qui était
r eux la première loi, sollicitaient auprès du pape une
nciliation, ou du moins une trève. Les têtes couron-
s, et Frédéric lui-même, proposaient au pontife le roi
is pour arbitre ou médiateur : il demeurait sourd à
es les paroles de paix; il accusait Frédéric de crimes
rmes; il osait même publier que c'était ce prince qui
elait à son aide, pour soumettre Rome à son pouvoir,
mêmes Tartares dont les ravages ébranlaient son em-
, frappaient de terreur l'Europe entière. Il disait en-
, et il le faisait croire à un grand nombre, que ce
ice voulait réunir sur sa tête et la couronne impériale
ı tiare. Ce bruit, répandu avec art et sans cesse ré-
, prenait créance parmi les rois, qui craignaient l'a-
ıdissement de sa puissance, déjà si grande et si redou-
, Louis plus qu'aucun autre. Le désordre, le tumulte,
onfusion comme la terreur, étaient combles. Dans plu-
rs États de la Chrétienté, on commanda des prières, des
ıes, des aumônes, pour apaiser le ciel et porter le pon-
et l'empereur à la paix, afin que, réunis, tout l'Occi-
t avec eux confondu marche armé contre ces féroces
rriers et en purge la terre.

.es Musulmans eux-mêmes, jugeant de cette nécessité
hommes supérieurs, avaient envoyé en France un am-
ıadeur d'un génie puissant et célèbre, pour avoir des
urs. Il prédit que si les forces de l'Occident ne re-
ent point ces monstrueux ennemis de toutes les nations,

40-1-2-3 l'Occident sera bientôt ravagé par eux. Il envoie un délégué en Angleterre pour y plaider la même cause, celle de l'humanité. Cet ambassadeur n'obtint rien du jeune roi Louis ; son délégué ne fut pas plus heureux en Angleterre, où Pierre des Roches, évêque de Wincester, osa faire entendre ces foudroyantes et fanatiques paroles : « Laissons » ces chiens se dévorer l'un l'autre, et qu'anéantis, ou du » moins réduits à un petit nombre, nous puissions plus » parfaitement en délivrer la surface de la terre, et que, » tout soumis à la seule Église catholique, il n'y ait plus » enfin qu'un pasteur et un troupeau (51). »

Mais bientôt les paroles prophétiques des Musulmans se réalisèrent, et l'Europe fut dans la stupeur. Des ecclésiastiques d'une vertu éclairée, Gauthier Cornut, archevêque de Sens, Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, Gérard de Malmort, dans une lettre touchante et profonde en pensées, tableau très-pathétique de leurs ravages et de leurs cruautés, l'archevêque de Cologne à l'évêque de Paris, le duc de Brabant au roi Henri III, faisaient entendre à la fois ou tour à tour des plaintes douloureuses à toutes les têtes couronnées. Des rois même, émus de compassion et de colère, écrivent au pontife et s'écrivent mutuellement.

L'empereur Frédéric, qui juge de toute la hauteur de son génie et de sa vaillance cette immense calamité, adresse au roi d'Angleterre une lettre digne de mémoire : il dit que « la République chrétienne doit repousser ces » barbares, dont on ignore même l'origine ; race impie » qui n'épargne ni le sexe, ni l'âge, ni les plus distingués » en vertus. C'est la désolation des royaumes, la ruine et

» l'extermination des villes, des campagnes : tout périt, 1240-1-2
» tout disparaît sous leurs coups ; on dirait qu'ils sont » chargés de la destruction du genre humain. La mort et » le pillage les précèdent, l'universelle dépopulation les » suit. Dans la plus absolue ignorance des lois divines et » humaines, ils anéantissent tout, ne respectent rien, pas » un homme dans nos villes, pas un arbre dans nos champs. » Il les peint de petite taille, mais d'une force et d'une puis- » sance multiples ; ils ont la tête large, le front vaste, l'œil » étincelant, un aspect farouche ; ou vainqueurs ou vain- » cus, ils poussent des cris horribles, expression vraie de » leur nature barbare. Ils se couvrent de peaux de bœuf, » d'âne, de cheval ; leurs armes sont des lames tranchantes » d'une forme inconnue. Ah! plutôt, et ce que nous ne » saurions dire sans pleurer de honte, déjà ils sont armés » de nos propres armes, et il est trop vrai qu'ils prennent » dans les dépouilles des Chrétiens vaincus les armes avec » lesquelles ils nous égorgent. Cavalerie incomparable, ils » franchissent en peu de jours des espaces immenses. In- » fatigables, pleins de cœur et de courage, au moindre » signe de leur chef, ils se précipitent dans tous les périls. » Mais ils ne pourront résister à toutes nos forces réunies.»

L'empereur écrit dans les mêmes termes à tous les princes de la Chrétienté. *Appréciateur généreux et vigilant des intérêts de l'humanité*, dit Matthieu Paris, il les conjure tous d'appeler tous les peuples sous l'étendard sacré de la Croix, pour exterminer ces démons de la destruction. Dans ces lettres, écrites d'un style qui lui est propre, il donne à chaque nation une qualification qui la flatte ou la caractérise : c'est la France, mère et nourrice de la vail-

1240-1245 lance la plus éclatante, la belliqueuse Allemagne, l'Angleterre, où l'on compte nombre d'hommes puissants par le savoir et le courage, l'Italie indomptée, la Bourgogne toujours en guerre, l'inquiète Apulie, le Gallois agile, l'Irlande ensanglantée; tous les hommes que recèlent et les marais de l'Écosse et les glaces de la Norwége; la marine des Daces, toutes les mers et de la Grèce et de l'Adriatique et de Tyr, de la Crète invincible, de Chypre, de la Sicile, l'Océan et tout ce qu'il renferme.

Il ajoute dans sa lettre au roi Louis : « Nous sommes » étonné, connaissant la prudence des Français, de ne pas » vous voir apprécier avec plus de sollicitude et d'atten- » tion que les autres encore, les ruses du pape, sa cupi- » dité, son insatiable ambition, qui tend à mettre sous sa » domination tous les royaumes des fidèles, prenant pour » exemple l'Angleterre, que le Saint-Siége a foulée aux » pieds, et osant, présomptueux et téméraire, porter l'in- » solence jusqu'à vouloir soumettre à ses caprices la tête » même de l'Empire ! »

La reine Blanche ne pouvait rester muette dans ces jours de désastres et d'épouvante. Comme Frédéric, elle jugea du plus haut degré de l'intelligence humaine tout le terrible de l'événement. A son tour, elle veut faire entendre le cri de l'humanité aux oreilles du roi. *Reine chérie de Dieu*, dit Matthieu Paris (ac Deo delicta), *et, quoique femme, ne jugeant point en femme un imminent péril, elle* se porte rapidement chez le prince son fils. A peine le seuil du palais franchi, elle s'écrie d'une voix retentissante: *Roi Louis, mon fils, où êtes-vous?* Louis se précipite, inquiet, au-devant d'elle : *Qu'est-ce, ma mère?* dit-il. —

Les Tartares arrivent; ce bruit terrible a traversé nos frontières. Que faites-vous, mon fils aimé, et qu'y a-t-il donc à faire? Si l'on n'arrête aussitôt leur marche impétueuse, que rien jusqu'ici n'a pu arrêter, et qui laisse partout le ravage et la mort; si on ne les arrête, toute la Chrétienté, nous tous, et la sainte Eglise elle-même, nous sommes tous menacés d'une ruine entière. — Ma mère, répond le roi, *élevons-nous à Dieu; là est toute consolation. S'ils viennent, ces gens que nous appelons Tartares, nous les refoulerons dans leurs demeures, ou nous monterons aux cieux!* 1240-1245

Mais les sages et généreuses paroles de Blanche, comme celles de Frédéric et de tous les ecclésiastiques restés l'honneur de l'apostolat, demeurèrent sans effet. Aucun mouvement ne se fit ni en Angleterre, ni en France, dans aucune partie de l'Occident, pour provoquer la Croisade la plus sage et la mieux justifiée que l'on eût encore vue dans le monde chrétien. Le salut de l'Europe se fit jour aux lieux mêmes où l'on ne pouvait l'attendre. Octaï, le grand kan des Tartares, fut empoisonné dans sa tente par une de ses maîtresses. Sa mort jeta la terreur dans tout le camp, et en dissipa les atroces cohortes; elles se précipitèrent tumultueusement vers l'Orient et la Palestine, la plupart mourant de faim dans ces mêmes pays qu'elles avaient faits déserts, et où des populations entières, cadavres amoncelés, les menaçaient, muettes, de pareils destins. Ainsi le crime d'une femme fit le salut de l'Europe, qu'une sainte Croisade des rois aurait dû faire.

Tandis que tous les esprits nobles et généreux appelaient à grands cris une confédération générale pour vaincre

240-1-2-3 et anéantir les Tartares, le pape Grégoire IX commandait une Croisade contre l'empereur Frédéric lui-même, qui s'annonçait si noblement le champion de l'humanité ; et après avoir dédaigné ou repoussé toutes les voies de conciliation avec ce prince, peut-être par cela seul qu'elles lui étaient proposées, il annonça un concile général, où il prétendit juger l'empereur et ses droits.

Mais Frédéric protesta énergiquement contre ce concile, qu'il définissait avec raison *un tribunal juge et partie*. Il fait aussitôt proclamer partout qu'il traitera en ennemis tous les ecclésiastiques, prélats ou abbés qui oseront s'y rendre. Et l'effet suivit la menace : avec une effrayante rapidité, il fait couvrir les mers de ses vaisseaux, et tous les passages sur terre sont rigoureusement gardés ou défendus ; toutes les mesures sont prises pour faire les prélats prisonniers. Il y réussit. Cet événement est du 3 de mai 1241.

Le roi Louis, dans cette extrémité, consulta la reine Blanche sa mère : elle le détermina à réclamer de l'empereur tous les ecclésiastiques prisonniers, et d'abord par la voie de l'amitié. Gervaise de Crosne, abbé de Corbie et chevalier privé du roi, fut chargé de la négociation. Frédéric, qui était mécontent du roi, et qui le croyait du parti du pape, fit une réponse que je rapporterai textuellement ici, pour mieux faire connaître l'exaltation de ses esprits et celle de ses écrits : « Ne s'esmerveille la royale majesté » de France si César Auguste tient estroitement ceulx qui » César vouloient mettre en angoisses, et qui venoient à » Rome pour le condamner et mettre à exécution. »

Après avoir parlé le langage de l'amitié, le roi et la reine Blanche, répondant à la lettre de Frédéric, firent

entendre avec fermeté et grandeur celui de la plainte et du droit : « Nostre foy et nostre espérance, dirent-ils, » nous les tenons de nos prédécesseurs : nulle matière de » plainctes et de haine n'a pu aucunement mouvoir guerre » jusques à grand temps en nostre royaulme et vostre em- » pire ; et nous qui après sommes, tenons fermement et en » estable propos à ce que ont faict nos devanciers. Mais » vous, comme il nous semble, voulez rompre la conven- » tion de paix et de concorde qui doibt estre gardée entre » nous et vous. Car vous tenez nos prélats qui au siége de » Rome estoient mandez par foy et par France, et qui re- » fuser ne le pouvoient, de par le commandement du pape, » et les fistes prendre en mer : laquelle chose nous por- » tons griefs et en sommes dolents, ains si fâchez, que » nous avons entendu par leurs lettres qu'ils ne pensoient » faire chose qui vous fust contraire, j'açoist que le pape » le voulist faire (*). Puisqu'ils n'ont fait chose qui tourne » à vostre grief, il appartient à Vostre Majesté les rendre » et délivrer. Si, prenez et mettez en balance de droit ce » que nous vous demandons, et ne veuillez faire tort par » puissance ou par vouluntè ; car le royaulme de France » n'est point encore si foible, qu'il se laisse mener et » fouler à vos éperons. » 1240-1-2

Le roi envoie aussitôt l'abbé de Cluni à l'empereur avec cette lettre. Elle eut tout l'effet que l'on en pouvait attendre : l'empereur rendit immédiatement la liberté à tous les prélats et les abbés Français. Déjà un grand nombre, comme Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges,

(*) *Quand même le pape le voudrait faire.*

40-1-2-3 celui de Tours, Gauthier, évêque de Chartres, maints procureurs avec eux, étaient revenus sur leurs pas, rebutés par des obstacles qu'ils ne pouvaient surmonter.

Le pape Grégoire IX ne put apprendre sans étonnement, sans fureur, les résolutions de l'empereur Frédéric et la prise des prélats, et le 22 août de l'année 1241, il mourut suffoqué par la colère et le chagrin. Rome eut à se débattre pour l'élection d'un nouveau pontife : elle causa de grands troubles, comme nous le verrons.

Durant les déplorables débats que je viens de rappeler, le roi Louis avait à se prémunir contre une nouvelle entreprise de nombre de barons et seigneurs Français, secrètement d'accord avec plusieurs têtes couronnées, et plus particulièrement le roi d'Angleterre, Henri III, que l'excès même du malheur de ses peuples ne pouvait ni instruire ni guider. Cette nouvelle machination était, pour parler le langage du temps, *très-accortement menée.*

Isabelle, comtesse d'Angoulême, en était l'âme.

Le prince Alphonse avait atteint sa majorité, vingt-et-un ans; son mariage avec la comtesse Jeanne de Toulouse allait être célébré. Le roi lui donna pour apanage le comté de Poitou et le comté d'Auvergne, qu'il érigea en duché. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, mari d'Isabelle, devenait, par cette érection, vassal d'Alphonse. L'orgueil d'Isabelle s'en irrita, et, enflammée de colère, elle s'en prit à des résolutions violentes dont elle ne sut plus calculer même la portée. Elle ne pouvait tolérer l'idée que, petite-fille de roi et mère de celui d'Angleterre, elle autrefois reine et le front ceint d'une couronne, elle dût baisser sa tête humiliée sous l'autorité de Jeanne de Tou-

louse, de porter la queue de sa robe ! Plutôt toutes les extrémités contraires que cet abaissement ! « Après tout, 1240-1243
» disait-elle, le trône de France n'est pas tellement affermi, qu'on ne puisse le faire crouler, et avec lui les » fils de *la reine étrangère*, de *Blanche d'Espagne*. Que » le roi d'Angleterre, mon fils, vienne en force, et le moment de se faire justice des usurpations de Philippe-» Auguste et de Louis VIII ne saurait être douteux. » Et irritant sans cesse la vaillance inquiète de Hugues, son ambition, sa vanité, il suffit, ajoute-t-elle, que le comte soit assez brave, assez soucieux de son honneur pour oser sortir de servitude. Les secours ne lui manqueront pas, et dans l'entraînement de l'attaque, du combat, bien d'autres suivront. Spirituelle et résolue autant qu'elle est rusée, ambitieuse et perfide, elle parvint à fasciner les esprits bornés du comte, naturellement faible, irrésolu ; et une fois encore félon, il entraîna à son tour un grand nombre de seigneurs dans sa félonie.

C'est le Midi, cette fois, qui doit être le théâtre de la guerre. Les circonstances présentes donnaient à la ligue un caractère des plus alarmants. Le roi Louis avait perdu de sa popularité ; les cruelles exécutions du grand inquisiteur Robert, si long-temps tolérées et protégées par lui, sa politique soumise à l'autorité de Rome, les excès de sa dévotion, son extraordinaire affection et déférence pour les frères Mendiants, avaient irrité les esprits, et donné aux uns des motifs de plaintes très-graves, aux autres des prétextes de rébellion, à tous de grandes craintes pour l'avenir. On ne peut le nier, l'amour qu'on lui portait s'affaiblissait de jour en jour, aussi la confiance en sa foi politique,

selin, seigneur de Lunel; Hugues de Lusignan, comte de 1240-1-2
la Marche, etc.

La ligue dévoilée, la reine Blanche s'appliqua autant à combiner et réunir pour le moment opportun toutes les forces de l'État qu'à déjouer les préparatifs des ligués, élevant chez les uns de grands embarras qui devaient paralyser et leurs ressources et leurs capacités mêmes, mettant les autres dans l'étroite nécessité de se déclarer ouvertement pour l'État. Le Midi, plus menacé, éveille aussi davantage toutes ses sollicitudes; elle y prépare ses plus solides appuis, dans le Languedoc, au cœur même des populations jouissant depuis douze ans du bienfait communal; dans la Provence, au moyen de la guerre entre Raymond-Béranger et Raymond VII; dans le Béarn, sur la foi inviolable de Garsende et du brave Gaston VII, son digne fils. D'un regard aussi prompt qu'il est élevé, elle a saisi tout l'ensemble et des obstacles et des ressources.

Cependant elle paraît s'occuper de fêtes. Elle conseille de saisir la solennelle occasion même du mariage et de la *Grande Chevalerie* d'Alphonse (où la ligue a arrêté de faire éclater ses projets), de la saisir pour célébrer une *Cour plénière*.

La Cour plénière obligeait tous les grands de l'État, tous les chevaliers et presque tout le clergé, de se réunir sous les yeux de leur roi, de toute la cour : au terme de la loi féodale, aucun seigneur ne pouvait se dispenser de s'y rendre. Elle fut indiquée à Saumur, vers le mois de juin 1241. Le jeune prince y fut armé chevalier, avec tout le cérémonial d'usage, la même pompe, le même éclat que son frère Robert à Compiègne.

Dans cette Cour plénière, prodige de luxe et de somptuosité, bien propre à rappeler les mœurs et les usages du temps, Thibaut, roi de Navarre, sembla vouloir disputer de richesses et de magnificence avec tous les assistants, rois, reines, princes, hauts barons et seigneurs. Tout son vêtement était d'or fin, la cotte d'armes, le manteau, la ceinture, le chaperon ou le mortier; et le *fermail* de son manteau était sans prix.

Le repas ne le céda point aux vêtements, en profusion, en richesses. Les convives se comptaient par milliers; les tables étaient dressées dans les halles de Saumur, d'une vaste étendue en toutes dimensions, et pareilles au cloître de Citeaux.

Le roi était servi par ses deux frères, Robert et Alphonse : devant lui tranchait du couteau, Jean, comte de Soissons. Les barons Imbert de Beaujeu, Enguerrand de Coucy et Archambeau de Bourbon, le fils, gardaient sa table : ils avaient derrière eux chacun ses chevaliers, au nombre de plus de vingt, vêtus en cotte d'armes de soie; et derrière ceux-ci force sergents aux armes d'Alphonse, brodées sur *sandal*. Les gens de ce prince, en très-grand nombre, étaient vêtus si richement, qu'excepté Thibaut, roi de Navarre, ils effaçaient toutes les parures. En un mot, il n'y eut jamais d'exemple d'une si grande magnificence de vêtements.

Le roi Louis se distinguait par la simplicité de sa tunique de *samit* écarlate, fourrée d'hermine, et son mortier d'étoffe de coton, *qui lui allait mal*, dit Joinville. Auprès de lui mangeait le jeune Jean de Dreux, comte de Bretagne, que le prince venait de faire chevalier, et Pierre

le Bretagne, son père; Hugues de Lusignan, comte de 1240-1-2-3
la Marche, et Raymond VII, comte de Toulouse. La table de Robert et celle d'Alphonse suivaient sur la même ligne d'un côté; de l'autre, celle des archevêques et des évêques, qui se prolongeait jusqu'à la table de la reine Blanche, dressée en tête : la reine était servie par son neveu, Alphonse de Portugal, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, et un jeune Allemand de dix-huit ans, le fils de sainte Élisabeth de Thuringe. Blanche le baisa au front, en pieuse mémoire d'une sainte dont le nom était partout également chéri et vénéré. Vis-à-vis la table du roi était la table de Thibaut, roi de Navarre; le jeune Joinville tranchait devant lui. Sur les deux ailes et dans *le préau* du milieu, mangeaient les chevaliers, au nombre de plus de trois mille, et une multitude d'abbés. A l'extrémité des deux ailes, et opposées à la table de la reine Blanche, étaient les *bouteilleries*, les *panneteries*, les *cuisines* et les *dépenses*.

Ce festin, immense par le nombre des convives et les services multipliés à l'infini, toute cette cour plénière, la plus somptueuse et la mieux ordonnée que l'on ait jamais vue, ne fut troublée par aucun accident. Tout se suivit, se termina dans un ordre admirable, dans une paix profonde; et cette solennité, qui devait être pour plusieurs une facile occasion d'hostilités perfides, dont l'apanage d'Alphonse était ou le motif ou le prétexte, imposa aux factieux une soumission négative. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui s'était attendu à surprendre le roi et à lui imposer la loi qu'il jugerait la plus favorable à ses intérêts, surpris lui-même, subit l'impression générale.

0-1-2-3 Tout fini, le roi se rendit à Poitiers, avec la reine Blanche et toute la cour, pour y solenniser la prestation de foi et hommage des seigneurs vassaux d'Alphonse. Tous firent leur hommage; Hugues, comte de la Marche lui-même, fit le sien.

La comtesse Isabelle, transportée de fureur, prodigua au comte, son mari, les reproches les plus irritants : elle appela *honteux* son procédé envers le roi et son frère Alphonse, un *affront*, à elle, à lui, qu'il devait laver; et peu à peu sa propre fureur brûlant le cœur du comte, tout-à-coup et par le mouvement soudain d'une prodigieuse audace, il proteste publiquement contre l'hommage qu'il venait de consommer aux yeux de tous, il met le feu à la maison qu'il occupe, monte à cheval et traverse à grand bruit la ville étonnée. Il avait quelques forces dans les abords de Poitiers. Le roi et la reine Blanche usent de prudence: ils s'abstiennent de toutes démonstrations; et après trois jours de demeure dans la ville, forte par elle-même, ils revinrent à Paris.

Aussitôt arrivés, ils convoquent une assemblée générale des barons et de tous les grands de l'État.

La violence inouïe du comte de la Marche, une félonie si audacieuse, avait causé dans toutes les classes une indignation profonde. L'assemblée, d'une voix unanime, décida la guerre. Le roi Louis, la reine Blanche, Robert, Alphonse, étaient présents. En un clin d'œil ils réunirent tous les moyens de la faire. Ils apprirent bientôt que le roi d'Angleterre était débarqué à Bordeaux avec sa femme Eléonore, sœur cadette de la reine Marguerite, que la comtesse Isabelle avait été les recevoir au port; mais Henri

it peu de forces : les barons Anglais lui avaient refusé 1240-1-2-3
t secours en hommes, en argent, en armes, toute par-
pation même, dans une guerre qu'ils prédisaient devoir
e désastreuse pour l'Angleterre, toujours plus infortu-
. Henri n'en persista pas moins à faire la guerre,
n'ayant point d'argent dans ses coffres, il emprunta
0,000 livres.

Tandis que ce prince éprouvait un refus de tous subsides
z lui, et que par ses menaces véhémentes, ou des sub-
fuges indignes d'une tête couronnée, il ne pouvait par-
iir à ébranler ou soumettre la volonté des barons An-
is, le roi Louis, conseillé par la reine sa mère, ne
nande rien, et il reçoit tous les secours nécessaires.
Blanche, Robert et Alphonse se portaient à tous les pré-
ratifs et mouvements de guerre avec la plus grande vigueur;
au mois de mars de l'année 1242, tout prévu, tout or-
nné, le rendez-vous général de l'armée se fit à Chinon.
ute la noblesse, toutes les Communes, y arrivèrent en
ile. L'oriflamme de Saint-Denis, dont la vue anime tou-
urs les Français, y est déployé : l'armée s'avance, le roi
a tête; et, le 20 juillet, la journée de Taillebourg im-
ortalise la vaillance surhumaine du prince.

Henri III, Richard son frère, Simon, comte de Leices-
, l'ennemi mortel de Louis et de Blanche, tous les sei-
eurs félons avec eux, étaient rangés en bataille, et les
ux armées n'étaient séparées que par la Charente. Louis,
r un courage prodigieux, s'élance l'épée à la main sur le
nt de Taillebourg, qui peut permettre au plus quatre
mmes de front, et entraînant l'armée par ce mouvement
roïque, il décide d'une journée que la victoire seule put

e, qui chargea le premier le comte de la Marche; le
me et vaillant Gaston VII, souverain du Béarn, envoyé
sa mère Garsende pour combattre sous le drapeau de
France; Gaucher IV de Châtillon, fiancé en 1236 à
nne de Boulogne : il s'illustra par une valeur éclatante;
n'avait pas encore vingt ans.

L'évêque de Saintes et Pierre de Bretagne négocièrent
près du roi en faveur du comte de la Marche, prisonnier.
seigneur et ses trois fils, Hugues l'aîné, Guy et Geoffroy de Lusignan, qu'il avait eus d'Isabelle et que le roi
nri III venait d'armer chevaliers, Isabelle elle-même,
tte femme orgueilleuse qui avait allumé une guerre sanlante et causé la mort de tant de braves gens, tous les
autre vinrent se jeter aux genoux du roi, *criant avec sanglots : Merci !* et implorant un pardon qu'ils n'osaient espérer; ils demeuraient à ses genoux frappés de terreur et
épouvante. Le roi releva la comtesse avec bonté; il imposa au comte des conditions sévères. La loi féodale l'était
r davantage : *Lorsqu'un vassal fait la guerre à son
verain, ce qui s'appelle tomber en félonie, le seigneur
droit de confisquer tous les biens de son vassal félon.*
Hugues est obligé de faire hommage au roi de son
é d'Angoulême, qu'il tenait du chef de sa femme, des
llenies de Cognac, de Jarnac et autres terres; à Alse, des comtés de Poitiers, de la Marche et de ses dépendances. Le roi se réserve la Saintonge, le grand fief
nis, que le comte avait reçu en garde de Louis VIII;
Tenay, Tonnay-Boutonne, Montreuil, et grand nombre
tres terres conquises. Il fait hommage-lige à Alphonse
la châtellenie de Mirebeau, qu'il reste obligé, selon la

1240-1-2-3 formule, de livrer *à grandes et petites forces, et cela contre tout homme ou femme qui peut vivre et mourir.* Ce prince reçoit également celui des seigneurs vassaux de Hugues, du comte d'Eu, de Geoffroy de Lusignan, de Geoffroy de Rancogne pour son château-fort de Taillebourg, Renaud de Pons, Geoffroy de Mortagne, etc., etc.

Hugues se reconnaît publiquement coupable d'iniquité, d'orgueil, de félonie ; il conjure le roi de lui pardonner sa faute. Le roi lui promet le comté de la Marche et de Lusignan ; il s'engage à ne les point mettre sans sa volonté sous la suzeraineté du roi d'Angleterre ou de tout autre prince Anglais ; mais il exige pour sûreté les châteaux de Merpins et Châtel-à-Choir durant quatre ans, celui de Crosant durant huit ; enfin Louis retient les 10,000 livres *parisis* qu'il payait tous les ans sur son trésor à la comtesse d'Angoulême, et se délie de l'engagement de ne point faire de trêve avec le roi d'Angleterre sans lui, comte de la Marche.

Le comte, ainsi réduit, fut désormais dans l'impossibilité de rien entreprendre contre l'État. Telle fut l'issue des machinations d'une femme qui ne pouvait être ingrate sans crime, et qui avait porté la haine et le besoin de la vengeance jusqu'à vouloir empoisonner le roi, la reine Blanche, toute la famille royale. Les coupables avaient été arrêtés dans les cuisines mêmes du roi, jugés et exécutés. Ils furent pendus ; ce fut peu de jours après la journée de Saintes.

Le comte laissa l'opinion, vraie ou supposée, que lui aussi il avait fui au plus fort de la bataille de Saintes. Pour en laver le souvenir, on le vit combattre en 1249 devant

miette, en chef d'enfants perdus, et mourir percé de 1240-1-2-3
ıps. Tant les Français aiment la vaillance et craignent reproche de la lâcheté!

La reine Blanche fut l'heureuse médiatrice entre Henri III, ıymond VII et le roi. Henri lui écrivit pour la prier de obtenir la paix; il lui rappelle les liens du sang qui l'u-sent à elle. Elle obtint aisément du roi que la trève faite ec elle et le roi d'Angleterre sous sa régence fût pro-ıgée de cinq ans. Le roi lui donna la Gascogne en *fief hommage des rois de France.*

Henri, dans sa défaite, s'était montré supérieur à la for-ne; il supporta avec un grand courage et la perte des ux batailles et la défection de tous ses vassaux de la uyenne et de la Gascogne. Simon de Montfort, qui en tait le gouverneur, avait irrité tous les seigneurs par ses iolences et son orgueil; ils aspiraient dès long-temps de affranchir de l'Angleterre, de ne plus compter deux aîtres à la fois. Hors Bertholde de Mirambeau, qui lui ontra une fidélité héroïque, tous l'abandonnèrent. L'his-oire signale la lâche trahison de Guillaume l'Archevêque, eigneur de Parthenay, laquelle demeura odieuse aux deux artis.

Le roi Henri III soupçonna la fidélité de Richard : ce it injustement (53).

Si Raymond VII, comte de Toulouse, n'avait point ombattu avec les rebelles à Taillebourg; si, comme eux, n'avait pas été vaincu, défait, c'est qu'il s'était vu en-aîné par des circonstances indépendantes de sa volonté. es hommes et les Communes avaient refusé de le suivre, omme les seigneurs Anglais le roi Henri : demeuré seul

[illegible] contre tous, il avait reçu la loi de ceux mêmes à qui il voulait l'imposer. Les plus menaçantes oppositions avaient éclaté en même temps contre le pouvoir des inquisiteurs, qui poursuivaient sans prudence comme sans justice, quand ils le pouvaient, leurs cruelles exécutions. On voyait même grand nombre de catholiques faire abjuration en haine du pouvoir romain; et les esprits s'irritant toujours davantage, les plus exaspérés en vinrent au point d'égorger les inquisiteurs à Avignonet, où ils tenaient leur sanglant tribunal. En outre, Olivier de Termes, Trincavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, second fils de feu Roger-Bernard, ennemi acharné de l'autorité du roi, avaient pris les armes; ils s'étaient jetés dans les évêchés de Narbonne et de Carcassonne avec plus de bravoure que de prudence : ils y trouvèrent une opposition aussi vigoureuse qu'inattendue. Une fermentation générale menaçait tout le Languedoc et Raymond lui-même. De Penne, où il s'était retiré, il envoie à la reine Blanche des lettres missives par lesquelles il la supplie de le faire rentrer en grâce auprès du roi. Il commence par lui rappeler aussi qu'il a l'honneur d'être son proche parent par la reine Jeanne, sa mère, la tante de Blanche; il proteste qu'il a toujours eu pour elle une grande vénération, un grand respect; il l'assure qu'il réparera sa conduite passée envers le roi par une obéissance entière, et par un attachement véritable pour ses intérêts et ceux du royaume. Enfin il la prie de lui écrire sur ce fait, de lui envoyer un sauf-conduit et de le faire escorter : il promet d'aller à Cahors attendre de ses nouvelles.

Il écrit en même temps au roi; il promet de maintenir

le traité de Paris, de lui rendre les villes et châteaux qu'il 1240-1
aurait pris sur lui, et de *promouvoir* la foi catholique en ses terres, de faire justice de ceux qui *ont occis les frères Prêcheurs et les frères Mineurs*, de se rendre auprès de lui quand il l'aura pour agréable, de le servir toute sa vie. Ces négociations avaient lieu à la fin de l'année 1242. Il arrive à Lorris dans le mois de janvier, sous le sauf-conduit de la reine Blanche. Par un nouveau traité, appelé *Traité de Lorris*, il jure de maintenir celui de Paris, de rendre ce qu'il a pris, de vendre au roi plusieurs terres du Midi; il quitte les consuls et la Commune d'Alby, le vicomte Amalric et les bourgeois de Narbonne, de tout serment : c'est au roi qu'ils feront hommage. Amalric, de son côté, s'engage à faire raser à l'ordre du roi toutes les places fortes élevées sur ses terres depuis la guerre. Roger, comte de Foix, profite de l'occurrence pour retirer son hommage à Raymond, comte de Toulouse, et le faire au roi. Le comté de Foix releva depuis de la couronne de France immédiatement.

Le traité de Lorris fut avantageux à l'État, et il prépara les voies plus faciles en Languedoc pour le gouvernement d'Alphonse. Raymond écrivit, au mois de février 1243, à la reine Blanche, pour lui rendre grâce de la paix qu'il reconnaît devoir à sa protection. Il lui promet de purger la ville de Toulouse des hérétiques, de prêter main forte pour seconder le cours de la justice et maintenir le Droit commun. Néanmoins il resta sous le poids de l'excommunication des deux nouveaux inquisiteurs, frère Ferrier et Guillaume Raymond, tous deux Jacobins, et malgré la décision des évêques assemblés à Béziers, malgré la vo-

140-1-2-3 lonté même du roi, qui les avait convoqués. L'année suivante, il reçut l'absolution de l'archevêque de Narbonne, laquelle fut *plégiée*, comme on parlait alors, par Begues et Nompart de Caumont, Gaston et Vital de Gontaut, et par Armand, baron d'Albret (*de le Bret*). C'est la première fois que l'on voit consigné par l'histoire un nom qui fut depuis si célèbre.

Pour le comte de Provence, il n'y avait point à traiter, tout rebelle qu'il était. Empêché dans sa propre guerre avec Raymond VII, qui combattait pour Frédéric, et lui contre ce prince, il n'avait pu faire une démonstration hostile à la France. La reine Blanche, qui avait pénétré ses desseins, ne lui en laissa pas le temps. Par son conseil, le roi avait envoyé en toute hâte dans le Midi une armée commandée par Imbert de Beaumont, homme habile dans les armes. Il avait su tenir en respect et Raymond-Béranger et Jacques, roi d'Aragon, son proche parent, et le roi de Castille lui-même, qui se promettaient de ravager et conquérir le littoral de la Méditerranée, tandis que les barons, à la tête du gros de l'armée rebelle, auraient opéré dans les provinces qui se portent et confinent à l'Océan. Le comte Raymond-Béranger, libre de tous ses mouvements, pouvait, ainsi protégé, faire le malheur de la France dans cette conjoncture, en ouvrant les portes plus larges dans le Midi et à l'Angleterre et à la Castille, qui le convoitaient. Raymond n'eut point à supporter la peine de son ingratitude.

Ce premier mouvement de la Castille contre la France doit être remarqué : conséquence de la politique fatale du Saint-Siége, sans cesse appliquée à fomenter et accroître

toujours entre les deux peuples une haine irréconciliable. 1240-1-2-3
Ce mouvement devait continuer, et des siècles de douleur publique en sillonner le passage.

On rapporta encore une fois à la fortune un événement dont l'heureuse issue avait été préparée par une politique sage, prévoyante, et couronnée par un courage vraiment héroïque.

La France jouit sous ses lauriers d'une paix profonde : elle est redevenue tout-à-coup grande, prospère; *floruit et exaltavit.* Elle saluait d'amour et de reconnaissance son jeune roi victorieux ; car la victoire est éminemment populaire en France. Elle admirait, elle solennisait la reine Blanche, dont les conseils sages, prudents, énergiques, dit M. de Bury, venaient d'affermir encore une fois l'autorité de l'État, et réduire à la soumission l'esprit d'indépendance exclusive et factieuse d'un grand nombre des plus hauts feudataires du royaume, toujours prêts à se révolter. Les plus audacieux et les plus irrités faisaient vainement entendre ces paroles séditieuses : *Si les Anglais sont chassés de tout le royaume, où sera notre refuge contre la tyrannie des rois?* Il importait peu à l'absolue autorité féodale que la France prît place comme nation, comme patrie, sur la scène du monde, pourvu que les suzerains pussent commettre avec impunité, ou trouver dans la défaite un refuge quand ils étaient criminels. Mais l'Angleterre était dans l'impuissance de nuire à la France ; la misère sans paroles de ses peuples creusait chez elle, toujours plus profonds, abîme sur abîme. Rome, par ses cupides et scandaleuses exigences, Henri III, par ses guerres extravagantes et ses folles profusions, en avaient fait le pays le plus malheureux

1240-1-2-3 que les annales du monde aient jamais rappelé. Aussi, entre Rome et le peuple Anglais s'était allumée, toujours plus effroyable, une haine *venenosa*, disent les chroniques du temps : la misère morale égalait la misère matérielle. Rome avait tout corrompu, et l'on qualifiait toujours plus constamment, et comme en manière proverbiale, l'Angleterre par ces termes, à la fois tristes pour elle et accusateurs pour les pouvoirs qui l'avaient dégradée : *L'Anglais probrosus et damnosus !*

Si des ecclésiastiques Anglais, noblement indignés, osaient élever une voix courageuse, ils étaient aussitôt indignement persécutés : tel l'archevêque de Cantorbéry, Edmond, qui mérita le nom de *saint*. Il fut obligé de quitter l'Angleterre et de se réfugier en France. Il y fut accueilli avec respect et avec amour tout ensemble; car il était à la fois et le grand citoyen et l'homme du pauvre. La reine Blanche reçut humblement la bénédiction du prélat apostolique qui avait compris la sainte mission du prêtre, et défendu au péril de sa vie l'Église de son pays contre les monstrueux abus de l'Église universelle.

La ruine du parti Anglais dans tout le Midi, dans le Poitou, dans la Saintonge et dans la Gascogne même, où il ne conservait plus qu'une ombre d'autorité toujours plus affaiblie; l'énergique opposition de toutes les Communes du Languedoc contre les barons et seigneurs révoltés, fut le résultat mémorable de la campagne de 1242, si habilement préparée par la reine Blanche, et que couronna la victoire de Taillebourg. Tout le midi féodal était forcé de se soumettre. La manifestation de Garsende (54) montrait

désormais dans le Béarn et ses dépendances un allié puissant et contre l'Espagne et contre l'Angleterre, qui le pouvaient menacer lui-même dans son indépendance. Ce petit pays avait alors une grande prépondérance : on le peut reconnaître par le traité de cette princesse avec Henri III, qui lui donne 2,600,000 livres sterling pour payer les frais de la guerre entreprise de nouveau contre lui après Taillebourg. Le comté de Foix, devenu indépendant aussi, et relevant de la couronne de France, lié avec le Béarn, fortifiait encore son appui. Tous les seigneurs vaincus dans les fameuses journées de Taillebourg et de Saintes avaient fait leur foi et hommage respectif, soit au roi Louis, soit à Alphonse, son frère. 1240-1-2-3

Le roi, sous la puissante influence d'un si beau triomphe, reprit ses habitudes de justice et d'équité.

Il confirma en 1243 tous les droits et priviléges de la Commune de Narbonne. Les consuls, les notables, tous les bourgeois depuis l'âge de quatorze ans, firent au roi leur serment de fidélité *contre toute créature qui pût vivre ou mourir*. Amalric, vicomte de Narbonne, fit également le sien, et fut reçu à l'hommage de la couronne.

Par une ordonnance, le roi Louis soumit les forêts à une administration sévère ; mais il défend à la fois aux officiers, agents ou forestiers préposés, de juger, de condamner : ils devront se borner à informer, et les délinquants ou prévenus seront traduits devant la justice du roi, qui en jugera sur témoignages.

Par une autre ordonnance d'égale sagesse et humanité, il prolonge la prohibition des tournois pour les seigneurs, et des joutes d'écuyers et de soldats, où tant de braves

gens trouvaient une mort inutile. En 1240, au tournoi de Nuits, près de Cologne, soixante chevaliers avaient péri suffoqués par la poussière.

C'est dans l'année 1243 qu'eut lieu la translation de la Couronne d'épines, une des plus grandes solennités que le culte chrétien eût encore célébrées en France. Le roi Louis avait été jusqu'à Sens pour la recevoir des mains d'André de Longjumeau, fameux interprète des langues orientales, qui venait de l'y apporter. Elle fut successivement déposée à Vincennes, à l'abbaye Saint-Antoine et à Notre-Dame. C'est de ce point que toute la famille royale, tout Paris, et une population immense, l'apportèrent processionnellement à la Sainte-Chapelle. Roi, reine, princes, seigneurs, prêtres et peuple, hommes, femmes, enfants, suivaient pieds nus, et dans un recueillement qu'il n'est pas donné de peindre. La couronne était portée par le roi lui-même, soutenu de ses deux frères Robert et Alphonse. « O cou» ronne! s'écriait le roi à chaque lieu de repos, combien » tu surpasses toutes les couronnes de la terre! La plu» part sont le prix des guerres et de la destruction; toi, » symbole d'amour universel, tu fus pour le salut et la » conservation du genre humain! »

La Sainte-Chapelle n'était pas encore entièrement achevée quand elle reçut la couronne. La dédicace n'en fut faite que l'année suivante par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Elle fut élevée sur les ruines de la chapelle Saint-Nicolas, que Louis VI avait fait bâtir dans le Palais même. Ouvrage de Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de son temps dans le style gothique, elle fait encore aujourd'hui l'admiration des hommes de l'art par le

fini du travail et des détails, par la hardiesse du dessin et l'extraordinaire beauté des vitraux. Elle coûta 40,000 livres *parisis*. Elle porta au frontispice et à l'intérieur les armes écartelées de France et de Castille, comme souvenir symbolique de ses fondateurs. 1240-1-2-

La même année vit mourir un des plus grands hommes dont la France pût se glorifier, Gauthier Cornut, archevêque de Sens. Ministre sous Philippe-Auguste et ses successeurs, noble émule du chancelier Guarin et de Montmorency, il servit l'État de ses hautes et puissantes facultés, et avec un dévouement qui ferait à lui seul sa gloire. Dans sa vie politique ou privée comme dans son apostolat, il demeura avec Guarin le modèle le plus accompli de l'homme d'État et de l'homme vraiment évangélique. Sa tolérance appartenait aux siècles les plus éclairés : il avait compris toutes les hautes portées de la liberté des cultes quant aux Juifs, et il en était le plus zélé défenseur. C'est à ses instances prépondérantes que le jeune roi avait conservé aux Juifs leur Talmud, tous les livres des rabbins, tout l'état de choses religieux et social que la reine Blanche avait établi.

Mais ces mêmes vertus qui l'offraient à l'admiration des sages et de tous les amis de l'homme, furent méconnues ou calomniées à dessein par certains personnages, qui osèrent tenter de flétrir un caractère sublime de grandeur et de pureté. Ils eurent la hardiesse de publier que ce grand homme avait été acheté par les Juifs, pour leur conserver et leur Talmud et leur culte; que sa mort si soudaine, arrivée au même jour anniversaire, à la même heure, dans les mêmes lieux (Vincennes) où il avait donné ce conseil,

Frédéric II et toutes les têtes couronnées faisaient en 12[illegible]
vain les plus vives instances pour déterminer les cardinaux à l'élection d'un pape. La France, fatiguée, prit l'initiative, et par une ambassade solennelle du roi et de tout l'État, menaçant le sacré Collége, elle fit entendre ces paroles mémorables : *Si les cardinaux ne veulent pas sans délai satisfaire à l'attente publique, on saura bien se passer de leur ministère et donner en-deçà des monts un chef à l'Eglise, et qu'eux-mêmes seront forcés de reconnaître.*

Le sacré Collége, effrayé de la menace, élut enfin le cardinal Sebinaldi de Fiesque, le 24 juin 1243. Il prit le nom d'Innocent IV ; il était un des amis les plus éprouvés de l'empereur Frédéric. Ce fut à son grand étonnement que ce prince le vit nommer pape, et à sa plus grande joie : il avait redouté l'élection du cardinal Romain, qu'il présumait devoir être favorable à la France; mais cette joie fut de courte durée, et bientôt Innocent IV fournit à l'empereur l'occasion de dire : *Cardinal, il fut mon ami ; pape, il sera mon ennemi le plus redoutable.* Cette prédiction ne tarda pas à se vérifier.

D'abord humble de paroles, soucieux en apparence des intérêts d'autrui (55), il se montra bientôt audacieux dans ses menaces, et téméraire jusqu'à l'aveuglement dans ses entreprises. Une guerre atroce éclata de nouveau sur l'Italie infortunée : injures et outrages mutuels, excès multiples, pareille barbarie, les deux ennemis furieux semblaient fouler aux pieds toutes notions de sagesse et d'humanité. Le pape à la fin, vaincu par les armes de Frédéric, fut forcé de quitter Rome et de se réfugier en toute hâte à Gênes, où il était né, et où il espérait sans doute

1243 trouver un refuge assuré. Ses espérances déçues, il s'échappa furtivement et vint à Lyon par mer avec toute sa suite, et après y avoir indiqué un concile œcuménique où devaient être discutés et résolus les droits de Frédéric à l'Empire. Singulier rapprochement! le pontife ne trouve où reposer sa tête que sur les terres mêmes de l'empereur qu'il poursuit : Lyon relevait fictivement de l'Empire.

L'arrivée du pape à Lyon, un des plus grands événements du treizième siècle, souleva de partout et dans tous les esprits, mais principalement parmi la noblesse, la répulsion la plus animée, la plus menaçante, et la plus générale que l'on eût encore signalée. Elle fut si redoutable, et, s'il est permis de le dire, si brûlante, que le roi Louis IX fit dire au pontife de ne point passer outre. Il manifesta un grand étonnement : il s'attendait à être reçu en France, et même accueilli ; soit que le roi, dans ses relations directes avec lui, lui eût promis appui et sécurité, soit que le prince eût trop présumé et de son pouvoir et de sa noblesse. C'était le cas pour le pontife d'user de prudence, de modération : il n'en écouta point les inspirations, et, dans ses menaces folles, il osa dire hautement *qu'il lui fallait à tout prix, ou s'accommoder avec le grand dragon, ou le détruire, et que plus aisément ensuite il viendrait à bout de tous les petits serpenteaux.*

Il y eut en effet une réconciliation avec l'empereur Frédéric, mais instantanée, et la guerre reprit son cours désastreux. Cependant il se tenait renfermé dans Lyon, osant à peine se montrer en public. Il connaissait que sa vie y était en danger, quoique l'évêque en fût seigneur temporel. Les empereurs, depuis long-temps, n'y avaient aucune

utorité. Repoussé par les Français, il sollicita, mais en ain, le roi d'Aragon de le recevoir. Le roi Henri lui-même, son vassal, lui ferma les portes de l'Angleterre, ou mu d'intérêt pour l'empereur, son beau-frère, ou dominé ar l'attitude menaçante des hauts barons Anglais. *Il rédérise!* s'écria le pontife.

Mais, s'il m'est permis d'user du même terme pour ualifier une question aussi grave, je dirai que toute l'Europe *frédérisait.* Dans la pensée comme dans les paroles le chacun, la guerre du sacerdoce et de l'Empire se réduisait à la question du droit d'élection et d'investiture. Le droit, de toute ancienneté chrétienne, était celui des mpereurs et des rois. Les papes l'avaient usurpé, et, ranchissant audacieusement toutes les bornes, de ce droit usurpé ils avaient rapidement passé à celui de donner les oyaumes et les empires, d'élever ou de déposer à leur volonté, ou selon leurs caprices, et les rois, et les empereurs, et les suzerains. En un mot, ils veulent la temporalité des empires comme ils en ont la spiritualité; que es dîmes, la collation des bénéfices, l'élection des archevêques, des évêques et des abbés, appartiennent au pouvoir ecclésiastique, comme dans le temps de Grégoire VII et bien d'autres de ses prédécesseurs ou successeurs, et ils accusent du crime de simonie tout prince qui soutiendra es prétentions contraires.

Tous les dépositaires des pouvoirs souverains, tous les hommes pensants et judicieux, voyaient et connaissaient dans cette prétention folle la cause vraie, unique, de la guerre sacrilége des Guelfes et des Gibelins, et de partout s'élevait un cri de répulsion contre les prétentions des

1244 papes ; à ce point, qu'un souverain, ou faible d'entendement, ou d'une ambition secrète et irréfléchie, qui aurait voulu alors favoriser le Saint-Siége dans ses entreprises téméraires, n'aurait point osé se déclarer. Voilà la vérité.

Sur ces entrefaites, Innocent IV, apprenant que le roi Louis devait à la fin de l'année visiter l'abbaye de Citeaux, qu'il honorait particulièrement, écrivit une lettre très-pressante à l'abbé et au chapitre : il les conjure de tout tenter auprès du roi pour obtenir de lui un asile en France et sa protection contre Frédéric, *ce fils de Satan*.

Le roi s'y rendit effectivement à la fin de septembre, époque annuelle de la tenue du chapitre ; mais il était accompagné et suivi de la reine Blanche, ses douze dames et leur suite, la jeune reine Marguerite, la princesse Isabelle, les trois princes ses frères, Alphonse de Portugal, le duc et la duchesse de Bourgogne et leurs six comtes, d'un grand nombre de hauts barons et de chevaliers.

A l'approche du roi, tous les religieux, au nombre de plus de cinq cents, sortent processionnellement au-devant de lui et se précipitent tous à genoux, les mains jointes, versant un torrent de larmes, ne faisant entendre que des gémissements, des sanglots. Le roi fut profondément ému, et s'avançant de quelques pas, dans l'entraînement de son émotion, il fléchit le genou devant eux. Après cette scène d'attendrissement et d'émotion, tout le cortége, et, contre l'usage, les femmes elles-mêmes, pénétrèrent dans l'abbaye et y firent demeure. La reine Blanche demanda à l'abbé la permission, pour elle et pour le roi son fils, qui était souffrant et fatigué de la route, de faire gras. Elle lui fut aussitôt accordée. Les religieux avaient eux-mêmes

ıne trop haute faveur à solliciter, à obtenir, pour refuser 1245
e que la discipline même du monastère eût interdit en
oute autre occurrence, principalement l'admission des
emmes. Ils prodiguaient tous les égards, tous les honneurs
u roi, à la reine Blanche : leur nom, honneur insigne,
ut écrit au *Memento* de la messe dans toutes les maisons
e l'ordre.

Ensuite commencèrent les négociations. L'abbé, tout
e chapitre, firent les instances les plus vives et les plus
loquentes pour obtenir l'entrée du pape en France : *Cette
France*, disaient-ils, *dont le sein est toujours ouvert aux
malheureux*. Le roi leur répond dans les termes les plus
ffectueux et les plus courtois : il dit qu'il recevrait avec
rande joie le saint-père dans son royaume, mais qu'il ne
e pouvait sans l'avis et le consentement de ses barons
optimatum suorum), *qu'aucun roi de France ne peut évi-
ter*. Les moines furent très-mécontents de la réponse du
oi ; ils avaient compté sur un succès spontané, et ce succès
eur échappait sans retour. Ils apprirent que dans l'assem-
blée des barons, convoquée aussitôt, l'avis du refus sans
estriction avait été unanime. C'est alors, selon plusieurs,
que le pape, furieux, osa faire entendre les épithètes de
dragon et *serpenteaux* que nous avons citées plus haut.

LIVRE VIII.

1241 Peu après cette conférence, le roi, affaibli par les fatigues de la dernière guerre, où il avait acquis une gloire si pure, et bien plus encore par les austérités et *les rudes mortifications dont il travaillait continuellement son corps*, tomba dangereusement malade à Pontoise, où il était avec la reine Blanche et toute la cour. A la maladie dont il était atteint plusieurs fois dans l'année, et dont nous avons déjà parlé, s'était jointe une dyssenterie violente accompagnée d'une fièvre double-tierce. Le mal faisait des progrès rapides, et toujours plus effrayants. L'alarme fut universelle : toutes les populations, hommes, femmes et enfants, se portaient dans les églises, et de toutes les parties de la France on arrivait en foule à Paris. Les prières les plus ferventes, les aumônes, les pèlerinages, les neuvaines, tout ce que la dévotion d'un peuple plein de foi pouvait inspirer, était la grande, l'unique et seule pensée de la nation entière, comme son seul sentiment. Tout travail était cessé, toute fête, et joie, et parure, et solennité, étaient dépouillées. Des gémissements, des larmes, tout l'aspect de la plus amère douleur, voilà ce que présentait la France à la vue de son roi en péril, ce jeune roi vainqueur qu'elle venait de saluer d'enthousiasme, heureuse et fière de sa gloire.

La reine Blanche ne quittait point le chevet de son lit; la reine Marguerite, les trois princes et la princesse Isa-

›elle, ni le jour ni la nuit, ne sortaient des appartements 1244
lu roi que pour aller au pied des autels prier avec le peu-
ıle et demander à Dieu le salut du prince, celui de la
France. Déjà on parlait d'apporter dans sa chambre les re-
iques qui étaient le plus vénérées des peuples, le saint
Clou, le morceau de la vraie Croix, le bras de saint Simon,
enfermés à l'abbaye de Saint-Denis (56).

Le péril devint imminent. Blanche ordonna la proces-
ion de saint Denis et l'exposition de la châsse du saint,
ernier et solennel acte de dévotion dans le péril des rois
t de l'État. Blanche, la reine Marguerite, Isabelle et ses
rères, Guillaume d'Auvergne et son clergé, tout Paris et
outes les Communes voisines, s'y portèrent, nobles et bour-
eois, riches ou pauvres, hommes, femmes, enfants, tous
onfondus, et la prière commune fut l'expression touchante
e la commune douleur.

Au retour, la reine Blanche trouva le roi sans mouve-
ıent, sans paroles, dans la plus effrayante léthargie, ne
aissant plus d'espoir; déjà même un instant on l'avait cru
ıort. Blanche prit des mains du vertueux Guillaume les
eliques apportées de Saint-Denis : elle les pose elle-même
ur le lit du roi, le morceau de la vraie Croix sur son corps,
t domptant sa douleur, elle s'adresse à Dieu, n'ayant
lus rien à attendre des hommes : *Non nobis, Domine,*
'écria-t-elle, *non nobis... Non pour nous, Seigneur, non*
our nous, mais pour la gloire de ton nom et la manifes-
ation de la vérité (*)! Et après une pause, recueillant une
econde fois les puissances de son noble cœur, elle ajoute :

(*) Ps. CXIII, *In exitu*, etc.

1244 *Sauve, ô mon Dieu ! sauve aujourd'hui la France, que tu as toujours protégée !*

A peine ces paroles étaient-elles prononcées, et comme si la voix sympathique de sa mère implorant le Créateur et les divines puissances de la Croix l'eussent pénétré, le roi fit un léger mouvement et commença de respirer. Tous les assistants ressaisissent l'espérance perdue, ils tombent à genoux et rendent grâce à Dieu, qui a exaucé la prière du juste et les vœux de tout un peuple. Peu à peu la vie fut rappelée ; mais le prince, épuisé par la fatigue et les austérités secrètes, eut une convalescence longue et douloureuse. La maladie l'avait atteint au mois de décembre, et ce n'est qu'au mois de mars de l'année suivante qu'il put revenir à Paris. Il n'est point donné d'exprimer les témoignages d'amour que fit éclater tout Paris à la vue de son roi, et, de proche en proche, toute la France. Le roi fut extrêmement ému, et le bonheur du peuple fut sa pensée première.

Mais cette joie si pure, si vraie, si universelle, ne fut, comme toutes celles du monde, que d'un instant. Le roi, arrivé à Paris, fit appeler Guillaume d'Auvergne, qui se rendit aussitôt auprès de lui, suivi de Pierre de Cuisy, évêque de Meaux. Il leur demanda la croix du pèlerin : il avait fait le vœu d'une Croisade en Terre-Sainte, au moment même que la puissance de la Croix, invoquée par la reine sa mère, l'avait, disait-il, enlevé à la mort. Les deux prélats demeurèrent étonnés, interdits ; ne trouvant point de paroles, ils fondirent en larmes. Le roi demande une seconde fois la croix, et il la veut recevoir des mains de Guillaume : il presse, il ordonne. Les deux prélats font

les plus grands efforts pour le détourner de son dessein : Guillaume est forcé de lui attacher la croix au côté gauche de sa tunique, mais c'est en la baignant de larmes.

Bientôt la nouvelle du vœu fatal fut partout répandue, et le deuil qu'elle causa, comme la joie que l'on venait d'éprouver, fut universel.

La reine Blanche, aux premières paroles qu'elle en entendit, faillit mourir de douleur. Après avoir craint pour les jours du fils, on craignit pour les jours de la reine sa mère. Au jugement de cette princesse, devant sa raison si puissante et si soudaine, une Croisade, une expédition si lointaine, et sans rapport ni proportions aucunes avec les forces de Louis, qui lui permettaient à peine les exercices les plus faciles de la vie, c'était la mort. Ah! pour son grand cœur, c'était plus que la mort même. Dans sa pensée, soudaine aussi comme sa raison, son fils, le plus cher objet de ses affections, Louis, qu'elle éleva pour la gloire, désormais sous l'influence absolue de Rome, compromet tout le présent et tout l'avenir de la France; elle voit tout le fruit de ses héroïques efforts, de ses savants labeurs, menacé, perdu ; elle sent à la fois tout, parce qu'elle comprend tout, et sa douleur est sans bornes, *incommunicable*, disent les chroniques du temps. Et cette reine au cœur magnanime, cette femme qui avait apparu toujours si puissante dans les périls même les plus terribles, si riche de ressources surnaturelles dans les plus hautes vues d'amélioration sociale, atteinte au cœur, la voilà sans appui contre elle-même ; et pour tous les esprits attentifs qui ont pu lire dans son âme, tout désormais est à craindre : *Elle mène aussi grand deuil que si le roi fust mort.*

1244 Mais la reine Blanche ne peut en un jour succomber tout entière. La toute-puissance du devoir, ressort des grands cœurs, et son amour pour la France, lui prêtent de leur force, de leur appui. Elle veut faire entendre à son fils la vérité sans ménagement aucun, et dans un tableau pathétique de choses, de raison, de sentiment, toucher son âme, éclairer ses esprits, l'instruire encore une fois de son devoir comme roi; en un mot, rompre ou modifier au moins un vœu que toutes les probabilités humaines annoncent devoir être fatal à la France.

Déjà elle avait envoyé vers le prince le vénérable Guillaume d'Auvergne, pour faire valoir près de lui toutes les raisons d'État, de famille, de conscience, d'affection filiale, de reconnaissance même, tout ce qui était capable de l'émouvoir et le persuader. Le prélat connaissait la débilité de sa complexion, toute la faiblesse de son corps, et sans ressource actuelle contre les fatigues extrêmes où devait l'entraîner une Croisade en Palestine. Louis l'aimait, le vénérait; il cédait d'ordinaire à l'autorité de ses paroles. Le prélat affirme que, devant Dieu, le vœu du roi *est un acte de faiblesse sujet au desdit;* il prouve que sa présence en France est aussi nécessaire que son absence sera fatale; que tout lui impose non seulement le devoir de rester au milieu de son peuple, mais encore de céder aux larmes de sa mère. Il expose les besoins du royaume, l'état général des choses politiques et morales, et en France et dans toute l'Europe; il énumère toutes les difficultés que le prince aura à surmonter, et qu'il ne surmontera point; il signale, il nomme les ennemis de la France; enfin il apprend au roi que le pape lui-même, connaissant la faiblesse

de son corps et de sa santé, le relèvera de son vœu ou le 1244
modifiera : « O seigneur mon roi ! souvenez-vous que vous
» avez demandé la croix et que vous l'avez reçue sur un
» vœu formé dans l'égarement de vos esprits ; car la ma-
» ladie, toute au cerveau, vous en ôtait l'usage. Ce vœu
» soudain, irréfléchi, manque donc d'autorité, car il man-
» que de vérité. Le pape vous accordera une dispense. O
» mon roi bien-aimé ! vous connaissez la haine des An-
» glais, de tous nos ennemis, et vous nous abandonnez à
» leur inimitié ! »

Le roi opposa à toutes les raisons du sage prélat la toute-puissance divine de la Croix, qui l'a sauvé de la mort, et le génie de sa mère, qui avait su vaincre et surmonter tous les obstacles que lui opposaient les circonstances du passé et l'esprit de faction, ses triomphes même, et par là son devoir comme roi chrétien, et à la fois l'inutilité de sa présence en France. Il a un fils, il lui succéderait sous la régence de sa mère, s'il venait à mourir dans la sainte entreprise. Il déclara demeurer dans l'inébranlable résolution d'accomplir son vœu.

La reine Blanche fit agir alors tout le conseil assemblé et plusieurs des hauts barons ou personnages les plus considérables de la France. Le roi entendit cette fois une série de remontrances très-vives, et qui avaient tous les caractères d'une énergique réprimande, et où l'expression ne le céda point aux choses ; tellement que si le roi persista dans une résolution que tous proclamaient devoir être fatale à la France, à lui-même, à toute sa famille, à eux, obligés de le suivre, ce ne fut point dans l'ignorance de la vérité. Mais le roi opposa au conseil les mêmes rai-

1244 sons ou motifs qu'au prélat, aussi la même inflexibilité.

La reine Blanche fit un dernier effort, et qu'elle jugea le plus puissant de tous : elle réunit tous les grands de l'État, tous les premiers barons et seigneurs qui étaient honorés d'un grand renom, tous les prélats ou ecclésiastiques en grande autorité dans l'estime du prince ; elle marche à leur tête, accompagnée de l'évêque Guillaume, de la jeune reine en pleurs, de Robert, Alphonse, Charles, leurs jeunes épouses, et de la princesse Isabelle. Assemblée auguste autant que touchante et mémorable, dont toutes les pensées, tous les sentiments, se confondent dans un seul et même objet, la rupture d'un vœu fatal à toute la France.

Arrivés devant le roi, et Guillaume d'Auvergne portant la parole au nom de tous, ils reproduisent les mêmes raisons d'opposition avec une énergie nouvelle, rappelant un à un tous les obstacles, tous les besoins, tous les devoirs.

La reine Blanche prit ensuite la parole, et dans un discours de rapide et chaleureuse éloquence, donnant aux paroles de tous une plus grande puissance, elle dit au roi que c'est méconnaître Dieu et sa bonté infinie, que de croire qu'il peut demander compte d'un vœu formé et prononcé dans le délire de la maladie et l'égarement des esprits ; que ce vœu, fût-il libre et protégé de la raison, ne serait point indissoluble, puisqu'il ne pourrait l'arrêter en Palestine si le péril imminent de l'État le rappelait en France. Elle représente la France qu'une Croisade va dépouiller de ses forces, de ses finances, et livrée de nouveau aux factions, et dans tout le péril de la pauvreté, ayant à sa frontière le pape et l'empereur Frédéric II prêts à en venir aux

mains, et prenant bientôt la France pour leur champ de 1244
bataille; le roi d'Angleterre, ennemi mortel, profitant d'une occurrence trop favorable pour la laisser échapper, et qui peut même se liguer avec l'empereur Frédéric, son beau-frère : roi sans respect pour la foi jurée, les traités qui le lient à la France seront bientôt rompus, méprisés. Les seigneurs Poitevins sont infidèles, et la maison de Lusignan, perdue d'ambition, les protége ; les uns et les autres, toujours factieux, veulent rentrer sous la domination anglaise, leur funeste auxiliaire dans la rébellion ou leur prompt refuge dans la défaite. Toute l'Angleterre, dévorée par la plus affreuse misère, verra avec joie une conquête qui promettrait un terme à ses maux effroyables. Le Languedoc est sourdement agité, la Flandre troublée par les d'Avesnes et les Dampierre, qui s'en disputent la possession. L'Allemagne et la Hongrie sont embrasées ; l'Italie est presque en cendres ; la Grèce, reconquise, est suspecte. L'État a peu de vaisseaux (57) ; le roi sera forcé de recourir aux Vénitiens, hommes mercenaires, pour transporter et ses approvisionnements et son armée même. Elle sera à la merci de l'empereur Frédéric, qui peut, s'il le veut, arrêter tout, hommes et vivres, et briser d'un seul coup son expédition, ruiner tous les braves gens qu'il emmènerait à sa suite, et qu'il jette dans tous les hasards de l'expédition la plus menacée et la plus irréfléchie qui fut jamais. Nulle sécurité pour la traversée ni sur mer ni sur terre ; pas même un port, une voie pour sortir de son propre royaume, et arrivés en Palestine, pas un seul lieu, une seule place, une seule ville pour y séjourner. La Palestine est en proie aux cruautés des Tartares, amis ou en-

1244 nemis des Musulmans selon le moment ou la fortune. Une armée croisée qui viendra combattre et ces hordes terribles et à la fois les Musulmans, qui donc peut affirmer qu'au moment critique ils ne feront point cause commune pour exterminer l'armée chrétienne? Entre tous les rois, vous êtes le seul roi contre ces barbares; *toute ayde humaine manque à Rome* : comment résisterez-vous? Vous n'aurez pas même le pouvoir du commandement; Rome et le légat en retiennent la suprême puissance; et vous aurez à combattre, à surmonter les jalousies du pouvoir, l'orgueil du rang, les haines, la plus honteuse cupidité, et cette effroyable licence que toutes les forces de l'État peuvent à peine contenir ici, et que les périls de la guerre ou seulement ses tristes nécessités vont encore accroître. Tous ces déréglements ont fait le malheur de la Palestine. Les Chrétiens seraient encore maîtres de Jérusalem, et maîtres paisibles, si leurs passions cupides, une horrible avarice, les cruelles divisions qui en furent les suites fatales, n'eussent tout compromis, tout perdu. Eh bien! les mêmes causes, les mêmes passions amèneront les mêmes ruines. La France, après vingt-quatre années de guerre, est enfin en paix avec elle-même; elle est redoutée de ses ennemis mêmes, elle impose à ses voisins, elle est heureuse, grande, pleine de gloire, et partout respectée : la France vous sera-t-elle moins chère que la Palestine? Pour moi, qui n'ai plus que quelques années à vivre, je consens que l'on oublie ma tendresse alarmée, et que l'on juge extrême peut-être, parce qu'elle me présage cette expédition pour moi sans retour; mais votre femme, enceinte et navrée de douleur, vos enfants en si bas âge, et qui auront à supporter dans leur

longue vie des malheurs sans nombre et sans limites ; vos 1244
frères, votre sœur, toute la famille royale, si florissante, l'immolerez-vous aux familles chrétiennes de l'Orient?

Louis fut ébranlé ; toute l'assemblée fondait en larmes. Alors cette généreuse princesse, pleine d'émotions profondes, le visage noyé de pleurs, s'avance de quelques pas ; elle porte en suppliante ses mains vers le prince : *Roi Louis, mon fils,* s'écrie-t-elle d'une voix brisée, *mon fils si cher, suis les conseils de tes amis, exauce leur prière, écoute ta mère. Ne te fie pas à ta propre prudence; souviens-toi de tout ce que tu dois à celle de ta mère; combien ta déférence pour elle fut agréable à Dieu aux temps des plus grands périls, des plus grandes tribulations. Il n'aime point le mal, il t'absout de ton vœu, fait dans une maladie semblable à la mort même, et où l'homme n'était plus.*

A ces paroles, toute l'assemblée, par un mouvement spontané, tombe aux genoux du roi, et l'on n'entend plus que des gémissements et des supplications. Évidemment le roi fut surmonté cette fois ; sa tête tomba sur sa poitrine ; il demeura sans mouvement, sans parole et comme dans un état léthargique. L'espérance pénétra tous les cœurs et même celui de Blanche. Toute l'assemblée attendit en silence. Enfin le roi, revenant peu à peu de son assoupissement léthargique, adresse la parole à sa mère et à Guillaume : « Puisque vous prétendez que mon vœu » n'est que l'effet de l'égarement de ma raison, de mes » esprits affaiblis, eh bien ! comme vous le voulez, comme » vous le demandez, je vous cède. » Puis, arrachant vivement la croix attachée au côté gauche de sa tunique : *Monsieur l'évêque,* dit-il, *la voilà, cette croix dont vous*

1244 *m'avez signé, je vous la rends.* A ces mots éclatent dans toute l'assemblée les plus vifs transports de joie, et le bonheur qu'ils expriment ne saurait se décrire. Elle le témoignait encore, que le roi, changeant tout-à-coup de visage, fit entendre ces paroles de désolation, et c'est à la reine sa mère qu'il les adresse : *Maintenant, vous ne direz point que la maladie égare mes esprits, que je cède à la crainte de la mort. Monsieur l'évêque, rendez-moi ma croix; je fais le même vœu : rendez-la-moi comme ami, ou je vous la demande en roi.* Et regardant sa mère, qui en tout temps s'alarmait de ses jeûnes austères, il lui dit qu'il refusera toute nourriture à son corps jusqu'à ce qu'elle consente à son départ.

Un profond silence succède à cette menace, et toute l'assemblée, Blanche la première, sortant de cette triste enceinte, y laisse le roi désormais invincible dans le maintien et l'accomplissement de son vœu.

Mais Louis, par cette seule menace, ne prouve que trop l'affaiblissement de ses esprits, que sa droite raison l'abandonne, que, dans la délirante exaltation de sa foi, une seule et même pensée le domine et lui fait méconnaître que le devoir que l'homme accorde à ses affections, à ses goûts, est souvent l'immolation du devoir même. Toutes ses actions comme toutes ses idées furent désormais tournées à la dévotion : il y appliquait le plus exclusivement la généreuse maxime de la reine sa mère, qu'*un roi doit faire quelque action digne de l'immortalité.*

Tout l'auguste des plus hautes considérations sociales, toutes les nobles affections humaines, patrie, famille, paix et prospérité publique menacées, tout demeure sans puis-

sance contre l'exaltation d'une foi qui appelle la sainteté et 1244
voudrait en tresser les couronnes avec les palmes du martyre. Ainsi la sagesse, la raison sublime trouve son écueil dans la vertu même de Louis. Il est certain que la France eût été le pays le plus heureux et le plus florissant du monde, si Louis IX eût voulu s'abstenir de sa Croisade. Dans toutes les questions d'État, politiques ou morales, sociales ou religieuses, tout marchait, se suivait, s'enchaînait avec un ensemble bien digne de fixer l'attention des moins attentifs même. Il ne l'est pas moins que le pape Innocent IV, connaissant l'extrême débilité de la complexion de Louis, l'aurait volontiers absous de son vœu. Il avait été très-effrayé de la maladie du roi; il redoutait l'autorité de la reine Blanche; bien instruit des caractères autant que de l'état des choses, il prévoyait que, le roi mort, le Saint-Siége aurait à lutter de nouveau contre le mâle génie de cette princesse, soit dans une longue régence sous la minorité de Louis, prince enfant et fils aîné de Louis IX, ou sous le règne de Robert, à défaut d'héritier direct. L'ascendant de la reine Blanche sur l'esprit et le cœur de Robert était connu. Si la foi religieuse de ce prince était passionnée, il était d'ailleurs libre dans sa foi, et Rome et les frères Mendiants n'avaient aucune influence active sur lui. Comme la reine sa mère, il choisissait son confesseur dans le clergé du pays; et, vraiment religieux, son culte, quoique chevaleresque, si l'expression est permise, ne l'aurait pas néanmoins détourné de l'autorité de la reine sa mère. Il avait l'instinct de son génie, et sa confiance dans ses hautes facultés était sans limite.

Cependant l'empereur Frédéric et le pape étaient aux 1245-6-7

Il demande à tous les roìs pour arbitre le roi Louis. Il 1245-6-
veut, il appelle la paix du monde. Que le roi de France prononce donc entre le pape et lui, dit-il.

Mais le pape refuse toutes voies de conciliation. Le con- 1245
cile est ouvert le 26 juin 1245. Tous les rois, tous les princes y furent appelés. Quelques grands seigneurs de France et d'Angleterre s'y firent représenter par leurs ambassadeurs. Les rois se respectèrent, ils n'y parurent point. On y compta cent quarante prélats, la plupart Espagnols et dévoués au Saint-Siége. Cela s'explique : le pouvoir romain avait envahi la plus grande partie des Espagnes. Le Droit canonique en viciait incessamment jusqu'aux entrailles les Fueros, les coutumes et priviléges qui avaient placé jadis les Ibères au premier rang des nations; désormais vains mots, voix sonores dont l'Espagne effacée flatte son orgueil national et amuse sa puérile crédulité.

Toute l'Europe était attentive à ce qui se passait au concile.

On y lit toutes les charges que le pape élève contre l'empereur. A l'entendre, il est coupable des plus grands crimes et même d'énormités sacriléges. Il serait difficile, jugeant l'empereur Frédéric II sur cet acte d'accusation, un des plus violents qui soient sortis du Vatican, de dire quel est le crime dont il ne fût pas coupable ; mais ce qui est certain, incontestable, c'est qu'aucun des crimes dont on l'accusa si audacieusement ne fut prouvé, ne put l'être.

L'excommunication et la déchéance de l'empereur n'en furent pas moins fulminées, et tous ses sujets déliés du serment de fidélité. L'anathème fut prononcé au milieu d'un frémissement général; tous les prélats, tous les ecclésiasti-

1245 ques, agitant avec force les torches allumées qu'ils tenaient à la main, criaient : *Anathème ! malédiction ! et l'avenir le plus effroyable, à Frédéric !* qui était présent ; et le pape, le seul entre tous peut-être qui sentît de la joie, entonna d'une voix victorieuse le *Te Deum* en actions de grâces. L'empereur Frédéric, plein de fureur et d'indignation, dominant toutes les voix, fait retentir les voûtes de sa voix terrible, et d'un regard plus terrible encore, il menace du plus cruel combat le pape lui-même, qui ose le foudroyer. Il lui demande d'où lui vient cet excès d'audace, une aussi téméraire présomption ; il dit ses droits à l'Empire, sa force, sa puissance, l'égale de toutes ou supérieure à toutes ; puis, se calmant tout-à-coup, il se fait apporter la couronne impériale, et la posant sur sa tête avec dignité : *La voilà*, dit-il, *cette couronne que vous voulez m'arracher : venez, si vous l'osez, la prendre. Il y aura bien du sang de répandu avant qu'elle me soit enlevée.*

Après cette scène d'extrême confusion pour tous, et que l'on doit appeler scène d'éternelle honte pour Innocent IV, et le sacrilége abus de l'autorité la plus sainte, le concile déclare que l'empereur a été déshérité de sa couronne et de son trône *en présence du concile, mais sans son approbation.*

Le pape n'en donna pas moins ordre aux électeurs Allemands d'élire un nouvel empereur, et les évêques, dans le mépris de toutes les lois, élurent Henri, landgrave de Thuringe, au préjudice même du jeune Conrad, fils de Frédéric, prince très-digne de la porter, et qui aurait fait le bonheur de l'Allemagne, de toute la Chrétienté peut-

être, si le bonheur et la prospérité des nations eût été la 1245 pensée du Saint-Siége.

Cet événement si grave de sa nature ne suffit pas au pontife pour constater l'initiative du Saint-Siége sur l'autorité des rois; il excommunia à la fois le roi de Portugal, don Juan, fils aîné de la reine Urraque, sœur de Blanche, et il donna le trône de Portugal à Alphonse, son frère, ce même Alphonse qui avait épousé Mathilde de Boulogne, veuve du comte Philippe de France, et qui la répudia peu après à son insu (58).

L'arrêt de déchéance de l'empereur Frédéric et son excommunication ne furent pas seulement publiés dans toute l'Allemagne et l'Italie, ils le furent aussi en Angleterre et en France même. La Croisade contre ce prince y était prêchée en même temps : le pape exige que tout Chrétien se fasse soldat *pour combattre Néron;* et ses délégués reçoivent l'ordre d'excommunier quiconque oserait donner le nom d'empereur à Frédéric ou se charger d'un acte qui en portât le titre, enfin tous les Allemands qui ne reconnaîtraient pas Henri de Thuringe; ce qui fit demander par ses défenseurs *qu'on l'écoutât du moins comme Chrétien.*

Tant d'excès donnèrent lieu à une scène qui fit diversion pour un instant aux désordres publics. A Paris, le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, montant en chaire pour promulguer l'excommunication, s'énonça en ces termes devant son nombreux auditoire : « Vous saurez, mes
» frères, que j'ai reçu ordre de publier l'excommunication
» fulminée par le pape contre Frédéric, empereur, et de
» le faire au son des cloches et tous les cierges de mon
» église allumés. J'en ignore la cause, et je sais seulement

tèrent mécontents. L'empereur lui-même s'en explique 1245
amèrement avec Henri III, son beau-frère.

On eût dit que cette lutte terrible entre le sacerdoce et l'Empire, cette déchéance des rois par l'autorité du Saint-Siége, tant de violence, si peu de foi religieuse et l'oubli scandaleux de la charité chrétienne, devaient être pour le roi Louis de nouveaux et plus impérieux motifs de s'abstenir de sa Croisade, et, restant au milieu de son peuple, reprendre et suivre le grand et noble chemin de prospérité que lui avait tracé sa mère.

Mais non. La résolution de Louis restait irrévocable, et toutes les raisons d'opposition, les nécessités même, venaient incessamment se briser contre la passion d'affranchir Jérusalem, et de rendre la Palestine au culte chrétien.

L'empereur Frédéric, dans des circonstances aussi me- 1246
naçantes, sentit le besoin de trouver des appuis : il écrivit à toutes les têtes couronnées, et en particulier au roi Louis, plus à portée de le défendre contre le pouvoir abusif du Saint-Siége.

Sa lettre est digne de mémoire : il l'adresse aux grands du royaume, *tous chers à son cœur ;* il les prend pour juges de ses griefs contre le pape Innocent IV. Lui, *empereur toujours auguste*, et tous les rois, princes et nobles de la terre, dit-il, ont été souvent lésés par les pontifes : ils le sont par Innocent IV. Contre Dieu même et toute justice, les papes usurpent le droit et le pouvoir de créer ou détruire les empires et les royaumes, d'en dépouiller ou gratifier qui leur convient, empereur, roi, princes ou nobles. Ils exercent contre eux une autorité temporelle ; ils délient à leur volonté les vassaux des serments qui les

1246 obligent envers leurs seigneurs, et cela par la seule promulgation d'une sentence d'excommunication. Que s'il s'élève quelque différend, ou s'il naît des causes de dissension entre les seigneurs et leurs vassaux ou entre deux égaux, les pontifes s'interposent arbitres ; ils mettent obstacle à toute paix, à toute concorde, et par tous les moyens qui sont en leur puissance. Ils attirent et retiennent au tribunal ecclésiastique la connaissance et le jugement des choses temporelles, des droits féodaux ou des droits bourgeois. « Pour prouver la violation des nôtres, ajoute-» t-il, et l'injure que l'on nous fait, nous envoyons ex-» pressément nos chers Pierre des Vignes, grand chance-» lier de l'Empire, et G. de Ocra, vers Louis, illustre roi » des Français, notre ami le plus cher, lui demandant » avec affection, et pour le maintien de nos droits, des » droits de l'Empire, ceux de tous les rois, princes, nobles, » quels qu'ils soient, d'écouter toutes nos plaintes et griefs, » de les examiner et peser attentivement en présence des » pairs laïques du royaume, afin d'en juger et apprécier » toute la gravité. Au reste, si lui-même n'en permet pas » l'examen et le jugement, nous déclarons avoir résolu de » ne jamais supporter de telles injures et une aussi ef-» frayante usurpation.

» Nous le conjurons donc de ne se point déclarer contre » nous, du moins tant que nous défendrons avec courage » notre cause, la sienne même et celle de tous les autres » princes ; d'empêcher que les seigneurs de son royaume, » laïques ou clercs, s'opposent à nous temporellement; de » ne point souffrir que l'on accorde au pontife Innocent IV » ni à ses successeurs un asile en France tant que durera

» entre nous la querelle présente. Que si le roi, de con- 1246
» cert avec les pairs et les nobles de son royaume, juge à
» propos de s'interposer entre nous, qu'il engage le pon-
» tife à révoquer les décisions contraires à nos droits et à
» ceux des autres souverains et seigneurs, et principale-
» ment celles du concile de Lyon.

» Mû par le respect et la vénération que nous devons à
» Dieu et à notre Rédempteur, par amour pour le roi et
» le royaume de France, nous lui soumettons également
» les causes d'hostilités qui existent entre le pape et nous,
» et nous déclarons être prêt à remettre dans leur état
» légal tous les intérêts de l'Église et les nôtres, nous
» abandonnant en toutes choses aux décisions de ses pairs
» et de ses nobles assemblés en conseil ; et quand la paix
» sera rétablie entre nous et l'Église, quand les Lombards
» seront rentrés dans le devoir, nous nous offrons, si le
» roi Louis reste dans son royaume pour la défense de
» toute la Chrétienté, ou, de concert avec lui, s'il le juge
» préférable, je m'offre de passer au-delà des mers, soit en
» personne, soit par mon cher fils Conrad, et de replacer,
» avec ou sans le secours du roi, tout le royaume de Jé-
» rusalem sous l'autorité de ses lois, sous l'empire de la
» Chrétienté. Nous y emploierons toutes les forces de notre
» empire et de nos royaumes, et cela à nos périls et à nos
» frais.

» Enfin, si les hostilités continuent entre nous, l'Église
» et les Lombards, je promets au roi et à tous ceux qui
» le suivront en Terre-Sainte mes secours sur terre et sur
» mer, soit en navires, soit en vivres, et autant que l'état
» de mes propres affaires me le permettra.

1246 » Je confère donc pleine et entière autorité, tout pou-
» voir, à Pierre des Vignes, grand chancelier, et à G.
» Ocra, dont je ratifie et confirme d'avance tous les
» actes (59). »

On ignore quelle fut la réponse du roi. Les débats continuant, Frédéric, après avoir épuisé toutes les voies d'accommodement, en voulut finir avec le pape par celle des armes. L'un et l'autre s'apprêtèrent à combattre.

Événement de la plus haute gravité pour la France, que ces combats livrés sur ses frontières et bientôt sur son sol même. Louis convoqua le conseil; il y appela ses frères, mais surtout la reine sa mère. La première consultée, son avis fut qu'on ne devait pas laisser au pape ni à l'empereur Frédéric le temps de réunir leurs forces; elle dit qu'il faut à l'instant même marcher contre l'un et l'autre et les réduire par les armes. Cet avis prévalut. Le danger était manifeste; et les seigneurs Français pleins de haine et de colère contre le pontife, l'issue ne pouvait être douteuse. Mais ce pontife lui-même, si audacieux, si menaçant, et qui donne ou enlève à son gré les couronnes, justement effrayé, s'abstint : l'empereur Frédéric s'arrêta, et l'un et l'autre écrivent au roi et à la reine Blanche pour leur rendre grâce. C'est peut-être la première fois que deux chefs de guerre menacés s'inclinent devant qui les menace.

Cependant le roi convoqua un Parlement dans l'octave de la Saint-Denis, pour y annoncer sa Croisade et la résolution de l'exécuter.

Au mois d'août 1245, le pape chargea le cardinal Raoul de Châteauroux de la prêcher. Il le tira de Cîteaux, où il vivait retiré. Il était Français, et le pape put croire que

les prédications du légat auraient d'autant plus d'autorité 1246
sur les esprits, et finiraient par entraîner les nobles et bourgeois, seigneurs et Communes, tous jusque là énergiquement opposés à la Croisade de Louis. Ce prince, de son côté, et contre l'avis de Blanche, de tout le conseil et de tous ses barons, envoya cinquante religieux Mendiants pour seconder les efforts du légat et ceux des secrets agents de Rome, arrivés en grand nombre.

Les uns et les autres s'appliquent à émouvoir la multitude : aux paroles ils mêlent les pleurs, les gémissements, éloquence du temps rarement sans victoire. Ils peignent la Terre-Sainte ravagée, inondée de sang par les Tartares, dont le bruit retentit encore, terrible, dans toute la France, dans toute l'Europe. Le nom du Christ, si cher à tous les cœurs, son culte si vénéré, tout ce qui peut toucher un peuple religieux, plein de foi chrétienne, est reproduit avec habileté. Avec une habileté égale ils exploitent la guérison du roi, qu'ils qualifient *miraculeuse*. Évidemment, disaient-ils, si Dieu exauça les prières de la reine Blanche, si elles furent suivies d'un miracle, c'est qu'il veut que le roi s'arme pour la défense de son saint nom. Cette croyance devint en peu de temps celle du peuple, qui joint à une foi vive des préjugés sacrés et puissants. L'esprit de Croisade l'émeut encore une fois. Le clergé, dans ses vues d'envahissement et d'autorité absolue, applaudit et ajoute aux paroles et aux efforts des agents de Rome.

En même temps, le concile de Lyon s'arroge tous les pouvoirs, il commande, il ordonne, il stipule. On dirait que le pape est en effet le maître absolu de la France, du Monde; qu'il résume en sa personne toute autorité; en un mot, il

murmures universels que provoque cette ordonnance ne l'arrêtent point. Au besoin, la force armée prêtera son appui à l'exécution des décrets du concile et des ordonnances du souverain, quoique également subversifs des lois et priviléges du pays, si glorieusement rappelés par Philippe-Auguste, et plus glorieusement encore par la reine Blanche durant sa prodigieuse régence; et la France, qu'elle a faite prospère, grande, majestueuse, présente tout-à-coup le spectacle de la misère, de l'abaissement, de la servilité, d'un bouleversement sans paroles. 1246

L'année 1246 doit tenir une première place dans les annales de nos misères, de celles de l'Empire et de l'Angleterre, mais aussi dans les intérêts bien compris du culte Chrétien. L'énormité des exactions de Rome et de l'abus de son pouvoir, que Matthieu Paris flétrit du nom d'*infamie*, ne furent pas seulement pour l'époque un mal immense, ils portèrent au pouvoir romain un coup mortel. Et l'homme instruit des faits n'est point étonné quand il voit, deux siècles plus tard, et l'Empire et l'Angleterre s'affranchir du joug qu'il imposa, et que dès lors même on tenta de briser. C'est une vérité authentique. Déplorable aveuglement de l'ambition, et criminel abus d'un pouvoir sanctifié par le plus pur des cultes! Si Rome, vraiment chrétienne, avait aimé la loi évangélique et enseigné d'exemple, elle eût régné avec gloire sur tous les mondes, et son empire aurait saintement justifié l'appellation de la *Ville éternelle*. Elle préféra l'héritage sanglant et corrupteur des premiers Romains, comme eux elle a péri.

Le haut clergé et les anciens monastères même firent cause commune avec le pape et les frères Mendiants, ses

1246 émissaires ; ils en secondent ou favorisent tous les efforts. Comme ils ne cherchaient qu'à agrandir leur juridiction, ils s'étayent de l'appui du pape et saisissent vivement des occasions si favorables pour attirer à leur justice les causes des Croisés : levées des subsides, dont ils gardent une partie pour eux, extorsions de toute nature, pèlerinages et neuvaines multiples, prières publiques ou privées, absolutions sans pudeur, exemptions de la Croisade vendues, et l'engagement imposé de nouveau, puis réformé encore à prix d'argent, ils se portent à tout avec véhémence, avec audace. C'est leur cause propre dont il s'agit, car c'est celle du pape, dont ils relèvent, et qu'ils reconnaissent pour seul et unique maître.

Mais le pontife, bien instruit par ses secrets agents, s'aperçoit bientôt qu'ils sont plus attentifs encore à servir leurs intérêts propres qu'à servir ceux du Saint-Siége : ayant d'ailleurs obtenu d'eux ce qu'il voulait, il les dépouille du droit de percevoir les subsides de l'Église, et il envoie en France des émissaires nouveaux pour lever tous les tributs imposés et les envoyer au Saint-Siége. Une multitude innombrable de Mendiants et de prêtres étrangers arrivent de toutes parts ; ils inondent la France, ils la fourragent dans tous les sens, ils amoncellent tributs sur tributs, excès sur excès, tous les scandales, toutes les hontes ; ils prennent partout et chez tous, le riche, le pauvre, le clergé lui-même : ceux du premier rang, comme les riches séculiers, sont imposés au dixième ; les rangs inférieurs et les cloîtres au vingtième. Alors un murmure général éclate parmi eux et vient par intérêt cupide se joindre aux murmures que, dans un intérêt généreux et

bien compris, avaient fait éclater dès l'origine les prélats 1246 et les prêtres restés l'honneur du pays comme de l'apostolat. Mais ces nouveaux imposés étaient sous le joug de la force et de l'absolu, qu'ils avaient eux-mêmes imposé avec tant de joie à toute la population séculière, noble ou bourgeoise, riche ou pauvre. C'est en vain qu'ils font éclater leur haine contre le pontife et ses hardis empiètements sur le pouvoir royal, sur le droit de patronage, la collation des bénéfices, le scandale de ses actions : le mal est immense et suit son cours. L'argent sortait de France par toutes les voies, et l'on ne saurait énumérer les sommes énormes qui en sortirent ; bien moins saurait-on exprimer la violence et les abus des extorsions. Matthieu Paris, d'ordinaire si sévère dans son jugement sur la France, avoue qu'ils sont irrécitables (*irrecitabilis*), et qu'on les doit ensevelir dans un éternel oubli. Cependant il cite, et d'autres écrivains du temps avec lui, un trait de turpide exaction qui doit être rappelé.

Un pauvre sacristain qui venait de faire l'eau bénite dans toutes les maisons de son village, et qui rapportait chez lui la chétive rétribution de son petit office, des morceaux de pain et quelques misérables mailles peut-être, est rencontré par un des émissaires du pape. Sans se faire connaître, il accoste le sacristain et lui demande hypocritement ce que peut lui valoir par an son office, que lui accorde l'Église. Le pauvre homme, sans défiance, lui répond bonnement : *Mais vingt sous, je pense.* L'émissaire romain se découvrant alors, lui dit : *Tu payeras donc au fisc deux sous par an; rends à Dieu ce que tu lui dois,* et il les lui fit payer sur-le-champ. Ce trait fit grand bruit ;

1246 toute la France se soulevait d'indignation. Les levées du pape pour sa Croisade contre l'empereur Frédéric achevant d'exaspérer les esprits, tout le conseil du roi fut unanime pour les empêcher, et le roi fut obligé de déclarer que les bénéfices de peu de valeur ne devaient plus être taxés; ils le furent néanmoins.

Tous les bénéfices vacants, et même les moindres, étaient envahis par le Saint-Siége ; il entretenait en France d'autres agents secrets pour les réclamer dès qu'ils venaient à vaquer ; désordre insigne, qui n'avait point d'exemple sous les deux premières races elles-mêmes. L'excommunication, lancée à toute heure, le porta au plus haut degré qu'il pût atteindre.

Mais le cri public, cri de haine et de colère contre le pontife, fut unanime aussi, et d'un bout à l'autre de la France on agita hautement cette question : *Peut-on se dire véritablement successeur de saint Pierre, dans une conduite si opposée à celle des apôtres?* Enfin on en vint à une résistance ouverte contre la juridiction romaine, méprisant, écrasant de fait la juridiction du pays.

La noblesse ne s'en tint pas à la défense du conseil et à celle du roi, lesquelles allaient devenir bientôt illusoires sous un prince qui, laissant à Rome toute son action envahissante, portait sans le vouloir une si vive atteinte aux lois du pays et à ses intérêts les plus chers.

1247 Les seigneurs Français avaient dès l'origine manifesté la plus ardente opposition contre la Croisade. Pour dire toute la vérité, elle avait soulevé en France un murmure général. L'entier bouleversement de la France, les empiétements du pouvoir ecclésiastique au préjudice de celui de

l'État et de leur autorité même, le péril partout évident, 1247
ils s'assemblent pour arrêter ou enchaîner ce pouvoir, naguère dominé par la reine Blanche, aujourd'hui près de tout saisir. Ils discutent dans une assemblée pareille à celle de 1235; ils éclairent, ils approfondissent cette haute question d'État, la plus grave de toutes dans les circonstances présentes, savoir : *Si le pape peut se dire véritablement successeur de saint Pierre, dans une conduite si opposée à celle des apôtres?*

Après une longue discussion, ou plutôt une longue série de discours, de paroles où ils exhalent leur colère, leur haine, ils établissent que *celui qui n'a aucune ressemblance avec saint Pierre n'a pas reçu du ciel, comme cet apôtre, le pouvoir de lier et de délier.* Ils reconnaissent l'absolue nécessité d'opposer aux entreprises du pontife et de l'Église romaine une masse de force assez puissante pour reporter le Saint-Siége au temps de la primitive Église, et par là mettre fin aux honteuses concussions, aux téméraires empiètements du clergé, et qui causaient le malheur de la France et la ruine d'un grand nombre de Français.

Puis ils s'arrêtent à un acte qui, par sa nature même et ses résultats, était une véritable *nouveauté* en France; aucun règne n'en offre d'exemple. Acte authentique néanmoins, et qui fut revêtu de toutes les formes en usage dans les assemblées ou parlements de la monarchie. Il porte en substance « que tous les hauts barons, chevaliers et sei-
» gneurs, tous les hommes qui composent l'assemblée, ne
» seront point ébranlés par les censures de Rome dans
» l'objet qu'ils se proposent. Ils s'engagent sous la foi du
» serment à s'aider les uns les autres, à se défendre mu-

1247 » tuellement eux et leurs hoirs, et à protéger de même » leurs vassaux ; à rappeler et maintenir les droits et privilèges de tous contre les entreprises du clergé. Et » comme une assemblée est chose grave de sa nature, disent-ils, et d'une convocation souvent très-difficile, ils » font élection de quatre membres comme directeurs : ils » auront mission, droit et devoir de connaître des faits et » plaintes, et, connus, d'en juger. Ces quatre directeurs, » élus parmi les membres de l'assemblée même, sont : le » duc de Bourgogne, le comte Pierre de Bretagne, Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême, fils aîné du » comte de la Marche, et Hugues de Châtillon, comte de » Saint-Pol. Ils jugeront des faits et plaintes d'après les » principes suivants : que si l'un des membres de la confédération, soit en sa personne ou en la personne des » siens, égaux ou inférieurs, est aux prises avec le clergé, » toute la confédération lui portera le même secours, le » même appui qu'ils obtiendraient eux-mêmes en pareil » cas. Sont exceptés ceux qui seront jugés avoir été excommuniés avec justice, et qui refuseraient de se faire » absoudre. Chacun des confédérés, pour exécuter les résolutions et volontés de tous et fournir aux frais nécessaires, versera dans la caisse commune 100 livres de son » revenu annuel ; il le stipulera sur la foi du serment ; il » fera lever ces deniers tous les ans, à la Purification, et » les versera aux lieux et mains que désigneront formellement les quatre directeurs nommés. Celui qui aurait tort » ou qui refuserait le versement exigé, convenu, perdra le » secours et l'appui de la confédération. Que si, au contraire, ils reconnaissent et jugent qu'un de ses membres

» a été excommunié sans justice, ils l'aideront de toute 1247
» leur puissance à poursuivre son droit et sa querelle, et
» l'excommunié continuera de vivre comme avant l'excom-
» munication. Si deux des quatre membres mouraient ou
» sortaient du royaume, les deux restant en éliraient deux
» autres à leur place; et s'il arrivait que tous les quatre
» périssent ou fussent absents, douze membres de la con-
» fédération, ou même dix, feront une nouvelle élection
» des quatre, lesquels succéderont au même pouvoir. Enfin
» les frais faits par la confédération sont supportés et ac-
» quittés par elle. »

Cette constitution est de l'année 1247. On en contesta dans la suite l'authenticité; on s'appliqua même à en altérer les textes, les dates, à lui donner une couleur plus moderne, pour la réduire en mensonge politique. Mais l'imposture est rendue évidente par une bulle du pape Innocent IV lui-même, et qui a échappé à la destruction. Fort chagrin des résolutions des barons, il adresse une lettre à son légat en France. Après avoir tonné contre les barons Français, qui osent, dit-il, vouloir abolir la juridiction des prélats, du clergé, il évoque, pour prouver leur injustice, une constitution de l'empereur Théodose, rappelée par Charlemagne lui-même, laquelle, selon le pontife, ordonne à tous les sujets du royaume d'appeler en toutes causes devant la justice des cours ecclésiastiques, quand même l'affaire serait instruite devant les juges séculiers; la sentence fût-elle au moment d'être prononcée, la procédure doit cesser, et les juges ecclésiastiques saisis, juger sans appel.

S'il était vrai qu'une pareille constitution, destructive

1247 de toute justice séculière, fût authentique, ce qui n'est nullement prouvé, elle ne serait qu'un monstrueux abus de la force, et qui devait cesser avec elle pour faire place à la justice du pays, consacrée par nos libertés Gallicanes.

Quoi qu'il en soit, Innocent IV ordonne à son légat d'assembler tous les prélats de France, et de tout tenter pour les empêcher de se relâcher sur les libertés de l'Église; leur donnant droit, si les barons ne se rétractent pas, de les excommunier, et à la fois tous ceux qui oseront observer leurs ordonnances, ou qui en permettront la publication dans leurs gouvernements, terres, magistratures, et qui payeront les 100 livres pour le soutien et l'exécution de la ligue. Qu'ils soient tous déchus et privés de leurs fiefs, ajoute-t-il. Cette lettre du pape est datée de Lyon, au mois de septembre, troisième année de son pontificat.

Le clergé s'assembla plusieurs fois; tous ses efforts pour anéantir l'association furent vains et inutiles.

Les barons, loin de se laisser intimider, publièrent en même temps une autre constitution par laquelle ils abrogèrent la justice ecclésiastique pour les matières civiles et criminelles; et ils défendirent, sous peine de confiscation et de la perte de quelque membre, à tout clerc ou laïque de traduire qui que ce fût devant les juges ecclésiastiques, à moins qu'il ne s'agît de mariage, d'usure ou d'hérésie. *Afin*, dirent-ils, *que nous rentrions dans les droits qui nous appartiennent, et que le clergé soit reporté au même état que sous la primitive Église* (61).

Il est certain que cette constitution eut son cours et son action paisibles sous la seconde régence de Blanche, et qu'il ne fut pas au pouvoir de Louis d'en empêcher l'effet

avant son départ. Dans la suite des temps, les mêmes tentatives de Rome provoquèrent souvent chez les barons les mêmes résistances, selon que les circonstances politiques étaient favorables ou contraires.

De pareils excès, et une plus hideuse misère, allumaient en Angleterre une haine violente contre le pape. Elle y était universelle, et, dit Matthieu Paris, elle s'exhalait en injures exécrables, en blasphèmes et en malédictions même contre le pape ; et l'on voyait se vérifier les paroles du prophète Isaïe : *que Dieu hait les rapines en holocaustes*. Puissent ces vérités, ajoute le vertueux historien, être entendues du roi Henri et de son frère Richard, de tous les grands qui s'appliquent aux gains honteux et en souillent une pieuse et sainte entreprise !

Cependant le roi Louis pressait avec la plus grande fermeté tous les préparatifs pour la Croisade. Mais les barons, les chevaliers, les notables des Communes ne faisaient aucun mouvement. Le petit peuple seul était touché, ému à la voix du légat et des frères Prêcheurs : il pleurait seul avec eux. Le temps n'était plus où le nom du Christ, soulevant le monde à la voix de Pierre l'Hermite, de saint Bernard ou de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, faisait retentir la France et toute l'Europe du cri religieux : *La croix ! la croix ! Dieu le veut !* L'abus impie de la conquête sous les successeurs de Godefroy de Bouillon, la frénésie des passions et du pouvoir, les violences du Saint-Siége envers les têtes couronnées, et plus encore contre l'empereur Frédéric II, qui avait si noblement reconquis Jérusalem ; en un mot, la leçon des temps et sa puissance avait éteint le zèle ; chacun, et chaque chose en France,

1247 après une longue série de malheurs, reprenant, sous l'immortelle régence de Blanche, sa place, on avait renoncé aux pèlerinages armés. Le voyage de la Terre Sainte n'était plus qu'un exil temporaire, imposé aux vaincus par le vainqueur; mais ces Croisés d'un nouveau mode, subissant malgré eux les conditions de ces traités, ne songeaient alors qu'à faire servir l'expédition à leurs intérêts propres, à se dédommager, par le butin et le pillage, des frais qu'elle leur coûtait, ou des pertes qu'ils avaient faites dans les guerres : telle fut, nous l'avons vu, la Croisade de Thibaut.

Les moyens ordinaires étaient impuissants. Louis espéra d'obtenir par un stratagème ce qu'il ne pouvait obtenir par les prédications des délégués de Rome, et de tous les efforts du Saint-Siége, par les siens mêmes.

C'était l'usage de distribuer des capes fourrées aux seigneurs et aux officiers de la cour, dans les grandes fêtes de l'année, et principalement à Noël. Le roi en avait commandé un plus grand nombre pour le jour de cette solennité; et au moment de la distribution, après les offices de la nuit, les seigneurs se précipitèrent dans les salles où ils devaient recevoir chacun sa cape. A peine un faible jour guidait leurs pas. Ils se couvrent tous de leur cape; et peu à peu le jour arrivant, ils voient avec surprise qu'ils portent tous l'insigne du Croisé, une croix rouge attachée sur le côté. Les rires succèdent à l'étonnement, et le roi lui-même rit avec eux de l'étonnement qu'il cause, et plus encore du succès de son stratagème. Les seigneurs, sous la soudaine impression du moment, s'avouent *Croisés;* et ils font tous leurs préparatifs pour l'expédition de la Terre-Sainte.

A peine le roi Louis avait-il, lors de l'événement de sa

maladie, manifesté et son vœu et la résolution de l'accom- 1247
plir, qu'il avait ordonné, contre toute sagesse et prévision, la construction du port d'Aigues-Mortes pour y embarquer son armée.

Déjà, et dès la première année de sa régence, la reine sa mère, dans de hautes vues politiques et commerciales, avait conçu le projet d'un port vers ce point de la côte. Là gisaient encore quelques ruines d'un antique fief ou château-fort qui appartenait à la couronne.

Tout justifiait alors de la nécessité d'un port dans la Méditerranée qui fût le domaine absolu de la France : elle n'en possédait aucun. Un port ouvrait de nouveau une voie libre et sûre, qui devait rendre la vie à notre commerce maritime avec l'Orient, et lui redonner cet essor et ce déploiement qu'il avait eus aux temps des Gaulois et des Ibériens, et qui fit du midi de la Gaule le pays le plus florissant et le plus riche de la terre.

Une considération politique de plus haute gravité encore en imposait la nécessité. La Provence, d'une étendue plus vaste à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, relevait de l'Empire dans sa plus grande partie, et dans le reste, de la couronne d'Aragon ; la plus faible portion, rapprochée du Languedoc et du pays appelé encore *Pays des Volces* (*provincia Volcarum*), relevait de la France depuis le fameux traité de Paris (1229). Au reste, c'étaient plutôt autant de fiefs ou châteaux-forts, épars çà et là, et dont l'origine remonte dans les temps les plus reculés.

Dans ces parages, un port de mer français, bien fortifié, à l'abri de toute insulte facile, enfin sous l'autorité immédiate de l'État, était à la fois un centre de sécurité pour

1247 tous les habitants de ces contrées, jusque là toujours à la merci de l'empereur Frédéric.

Mais, soit que les guerres continuelles qui occupèrent la régence de Blanche l'eussent arrêtée dans ce grand projet, soit un impérieux besoin de ménager ses ressources financières pour faire face à tous les événements fortuits ou prévus, l'établissement du port ne suivit pas ce cours d'ardente activité qui distinguait le génie de cette princesse, et qu'elle savait imprimer à toutes choses. Le port ne restait guère qu'indiqué : à peine y voyait-on un commencement d'exécution. En 1229, c'est-à-dire après le traité de Paris, il fut tout-à-fait abandonné.

Sans doute la reine Blanche avait fait alors l'expérience de toutes les difficultés sans cesse renaissantes qu'opposent la nature même du sol et les accidents des localités : je veux dire ces sables mouvants que dépose incessamment le Rhône, et que les vents amoncellent et rasent tour à tour ; puis des atterrissements continus et rapides, une arène fangeuse, des eaux stagnantes ; enfin un air corrompu, pernicieux, mortel même.

Elle dut reconnaître à la fois que le Languedoc, encore un peu de temps écoulé, présenterait d'autres plages plus heureuses et d'un accès plus facile. Narbonne, pays très-salubre, appartient à ce comté, désormais sous la souveraineté de la France ; et son port, antique comme les Gaules, lui vaut encore un commerce très-puissant avec les républiques maritimes de l'Italie, avec la Sicile, l'île de Rhodes, avec Toulon, Marseille (62), Bougie et quelques points de l'Orient même. Tout révélait à la sage prévision de cette princesse que la France devait trouver un jour à Narbonne

un port tout fait : la main de l'homme, au temps des Gaules 1247
et des Romains, l'avait rendu, par de grands travaux, praticable, et pour les *Gallies* des Gaulois et pour les galères des Romains ; et cela, au moyen de la *Rubine*, et de l'Aude forcément maintenu dans son lit. La ville avait en outre un mouillage à une faible distance ; et l'Aude canalisé était maintenant rendu navigable dans tout son cours : il n'y avait plus à supporter que des travaux d'entretien. La reine Blanche aimait Narbonne, la dernière image des Gaules, et qui portait encore avec orgueil le nom de *Gaule Narbonnaise*. Cette ville et toutes ses dépendances ou *bourgades* était pour elle, et de même que le Languedoc, sous l'appui tutélaire de l'amnistie voulue et consacrée par ses propres traités. Les habitants de Narbonne avaient foi dans sa parole. Ruinés par les guerres, et le Languedoc pacifié, on vit aussitôt cette ville se relever de ses ruines, rendue qu'elle fut aussitôt au pouvoir communal. Le port reprit de son activité ; un pont nouveau remplaça l'ancien pont romain détruit : toutes ses chartes commerciales furent renouvelées, ses maisons rebâties, ses fortifications relevées, et sa prospérité progressa rapide.

Ces considérations d'un si haut degré de gravité, à la fois politiques, morales et religieuses, ne furent alors d'aucun poids aux yeux du roi Louis. En politique comme en religion, ce prince ne voyait qu'un point dans l'espace intellectuel de l'homme et des peuples, quand il s'agissait de l'Église. Narbonne et ses bourgades, avec le pays qui s'avance au sud jusqu'en Catalogne, à travers les Pyrénées, avait pris une part très-active et très-persistante dans les guerres Albigeoises. Elle subissait de nouveau, et comme

1247 tout le Languedoc, les énergiques et tristes préventions du prince contre les Albigeois. Il ne voulut jamais tolérer qu'un port dans le Languedoc, et ce port dut être sien, et signaler sa foi dans sa Croisade contre les infidèles.

Ainsi les obstacles qu'opposaient Aigues-Mortes et sa désastreuse insalubrité, ne purent l'arrêter : plus les obstacles se présentaient en nombre, imposants, insurmontables, plus sa foi exaltée l'enflammait à les vaincre, à les surmonter. Il opposait de son côté, pour justifier son entreprise, un argument plausible en apparence, mais qui n'était que spécieux : l'événement ne tarda pas à le prouver. Sa Croisade avait soulevé une réprobation universelle ; il craignait que l'empereur Frédéric, dont la marine était formidable, ne lui fermât tous les ports de la Méditerranée, et n'empêchât son départ. La construction d'un port qui lui ménageât un embarquement libre, un port qui fût neuf et sans souillure pour une sainte entreprise, sourit à sa conquête, et domina toute sa pensée.

Il fit l'acquisition d'Aigues-Mortes et de toutes ses dépendances : pauvre village ou hameau, il ne comptait que quelques cabanes qui semblaient le repaire des animaux plutôt que la demeure des humains. Tel qu'il était, il relevait du monastère de *Psalmodi*, qui en était éloigné de trois quarts de lieue, et, comme Aigues-Mortes même, au milieu d'une vaste solitude. Raymond, abbé-comte de Psalmodi, l'échangea, avec Louis, contre une partie de la ville de Sommières et de quelques autres domaines qui appartenaient au roi. Par un double échange, ce prince abandonna le château du Caylar à Brémond, seigneur *parçonnier* de Louis, pour une moitié de la ville de Sommières. Maître absolu

e tout le terrain, Louis fit aussitôt creuser le port, bâtir 1247
a ville (63), l'enferma de murailles très-épaisses et flanquées de douze bastions, ou grandes et belles tours. Il bâtit ou restaura la tour de *Constance* (64) : il la surmonta du moins d'une autre tour qui devait servir de phare pour éclairer la navigation durant la nuit. Le canal, mais plutôt le *Grau*, conduit naturel qui va du point d'Aigues-Mortes à la mer (65), fut déblayé, rendu accessible aux gallies et petits bâtiments de transport. Des sommes immenses furent englouties dans ces diverses constructions, dans les travaux infinis et sans cesse renaissants que le roi, sans aucune prudence comme sans aucune prévision que la saine raison pût admettre, disons-nous, faisait poursuivre avec une extraordinaire fermeté et une activité telle, que dès l'année 1246 ils étaient presque achevés.

Aux constructions matérielles, Louis IX fit suivre immédiatement l'érection d'une Charte communale qui honore sa mémoire. Elle accorde aux hôtes et bourgeois qui voudront venir habiter la ville de beaux et nombreux priviléges. Cette charte est une véritable constitution sociale qui peut servir à donner une idée complète de la civilisation à cette époque du moyen âge. Elle fut dressée à Paris au mois de mai de l'année 1246. Les historiens qui la placent sous le règne de Philippe IV, le Bel, sont dans l'erreur : ce prince, comme son père Philippe III, ne fit que la confirmer.

Cependant une seconde entrevue du roi Louis et du pape avait eu lieu à Cluni au mois d'avril 1246. Ce fut le pape lui-même qui la demanda. Il attendit le roi durant quinze jours. Ce prince s'y rendit accompagné encore de

1247 la reine Blanche sa mère, de ses trois frères, Robert, Alphonse et Charles, et de la princesse Isabelle. L'empereur d'Orient, le fils du roi de Castille, le duc de Bourgogne et la plupart des princes et grands seigneurs Français accompagnaient la cour. Elle déploya dans cette circonstance une magnificence extraordinaire, beaucoup de grandeur.

Le sacré Collége eut aussi sa magnificence, du moins dans le nombre infini de prélats qui le composaient. Parmi eux on distinguait le patriarche d'Antioche et celui de Constance. La reine Blanche y fut environnée de respect, et l'on remarque que le roi Louis son fils affecta de lui donner la première place. Heureuse la France, heureuse la Chrétienté, si l'ascendant de cette grande princesse eût égalé le respect dont on l'entourait! Mais cette entrevue revêtue d'un si grand appareil fut sans résultat pour le repos du Monde, et le pape restant inflexible, les troubles continuèrent. Toutefois la présence de Blanche à Cîteaux et aux deux conférences de Cluni doit être remarquée.

Une force armée très-imposante, sans l'être néanmoins autant qu'à la première entrevue, escortait Louis et la cour. Une partie fut envoyée en Provence sous le commandement du prince Charles, le plus jeune des frères du roi, pour délivrer Béatrix, comtesse de Provence. Elle était assiégée dans son château par le roi d'Aragon, soutien de Raymond VII, à qui le feu comte Raymond-Bérenger, mort à la fin de 1245, avait promis la quatrième de ses filles, appelée comme sa mère du nom de Béatrix. Ils voulaient *l'enlever hautement*, comme on parlait alors, et cette expression justifiait l'acte et consacrait le préjugé. On croit généralement que Raymond VII était joué par le roi d'A-

ıgon, et que ce prince tentait la conquête de la jeune 1247
rincesse pour le compte de son propre fils. L'une et l'autre
lliance eût été menaçante pour la France, et le roi et la
eine Blanche, d'accord avec la comtesse Béatrix, avaient
ésolu de trancher aussi par la voie des armes une ques-
on soumise à la force.

Charles d'Anjou, d'une valeur brillante, écarta les deux
ivaux, et enleva Béatrix, jeune sœur de la reine Mar-
uerite.

Le mariage fut célébré dans le mois de janvier suivant,
n présence de la comtesse Béatrix, de Pierre, comte de
avoie, et de Thomas, son frère.

Le roi Louis arma son frère chevalier, avec la même
ompe, la même solennité qui avait signalé la Grande Che-
lerie de ses deux frères Robert et Alphonse. Néanmoins
jeune prince donna dans cette circonstance une preuve
n équivoque de son caractère jaloux, ambitieux, plein
orgueil. Il annonça par cela même ce que l'on en pouvait
tendre un jour. Il avait reçu le titre de *comte de Pro-
nce*; mais la reine Blanche, soit prévision de l'avenir, soit
ı vertu de l'usage qui écartait d'ordinaire la dotation des
us jeunes fils, ne pourvut point à son apanage. *Il s'é-
nne*, dit-il à la reine sa mère, *qu'on ne le traite point
mme ses frères, lui qui, seul entre les quatre, pouvait
dire fils de roi!*

Dans le même temps, la princesse Isabelle fut deman-
e une seconde fois par l'empereur Frédéric II, pour son
s Conrad, prince très-digne de cette illustre alliance. Elle
ait instamment pressée de consentir à ce mariage. La
ine sa mère, toujours supérieure à ses propres affections,

1247 lui fit encore envisager tout ce qu'il pouvait avoir d'heureux pour la France et pour la Chrétienté. Le roi Louis, qui aimait tendrement sa sœur, la sollicita vivement. Le pape lui-même écrivit à la jeune princesse une lettre très-pressante pour la déterminer à consentir à cette union. Toutes les instances la trouvèrent invincible. La princesse Isabelle, nous l'avons vu, avait pris dès l'âge de treize ans la résolution de ne se point marier. L'amitié sympathique qui l'attachait à sa mère ne laissait point de place dans son cœur pour une autre affection; et la douleur présente de la reine Blanche, l'isolement absolu qui la menace, eussent donné une nouvelle puissance à son dévouement filial, si quelque chose de la terre avait pu l'altérer.

1248 Au commencement de l'année 1248, tous les préparatifs du roi Louis étaient faits. Il avait été puissamment secondé par l'empereur Frédéric II dans ses grands et nécessaires approvisionnements. Son impatience de partir était extrême, et dans tout ce qui se rapportait à la Croisade il se montrait d'une fermeté sans exemple. Les raisons d'opposition, de quelque part qu'elles vinssent, étaient désormais superflues.

La reine Blanche avait inutilement passé des remontrances et des prières aux reproches. « Votre zèle est outré, » lui dit-elle un jour; votre dévotion *est violente*. Rien ne » peut justifier votre refus de la dispense du pape; vous » avez dépouillé toute prudence. » Paroles inutiles. *Le roi a toutes fiances dans la royne sa mère*, disait-il, *et elle n'a besoings des lumières d'aucuns.* Et s'il périt, il ne manquera point de successeurs. Il compte trois fils, Louis l'aîné, Philippe, né en 1245 le dernier d'avril, et Jean,

déjà âgé de deux ans. Il convoque un dernier Parlement, 1248
où les barons, seigneurs et chevaliers auront à faire foi et hommage à ses fils, afin de prévenir les révoltes ou les empêcher. Il y invite Joinville, sénéchal de Champagne, fils du noble Simon de Joinville, qui défendit si généreusement Troyes. Joinville s'en excuse; il ne peut prêter foi et hommage au roi ni à ses fils, car il n'est pas *son homme*. Effectivement Joinville relève de Thibaut, comte de Champagne, roi de Navarre.

Le roi Louis portait une grande et vive affection à Joinville. Ce jeune seigneur était très-spirituel et à la fois très-aimable, fort courtois et d'une gaieté délicate quand ses passions n'étaient point heurtées; mais, du reste, jaloux, intéressé, très-vain de sa naissance et de son rang, plein de mépris pour les classes inférieures; le terme *Riche-homme*, ou dans sa bouche, ou sous sa plume, définissait le mérite suprême. En un mot, féodal gracieux ou insolent, selon les personnes et les circonstances, il devint bientôt courtisan consommé, et il acquit sur l'esprit et le cœur du roi un ascendant qui devait signaler un jour une résolution fatale à ce prince et à tout l'État.

Cependant toute la France était en mouvement. Le rendez-vous de l'armée croisée est Aigues-Mortes. Un grand nombre de seigneurs, pour fournir aux frais de la Croisade, vendent leurs fiefs, leurs domaines; un plus grand nombre les engage, d'autres en font le partage entre leurs enfants mâles. Toutes les coutumes et tous les usages des Croisades se renouvellent; on se prépare au voyage de la Terre-Sainte comme à la mort; on pardonne à ses ennemis, on se confesse aux frères Mendiants, aux religieux

1248 ou aux prêtres, ou même les uns les autres ; l'absolution de tous les péchés, de tous les crimes, est demandée, donnée, reçue, et le plus souvent à prix d'argent. On fait son testament, de nombreux legs aux églises, aux monastères ; on paye en outre de nombreux pèlerinages aux saints que l'on aime et vénère le plus ; on multiplie les neuvaines et les prières publiques ou privées. Tous les Croisés se réconcilient, se donnent sur la bouche le baiser de paix. Ils reçoivent le bourdon, l'écharpe et l'escarcelle ; tous portent attachée au côté la croix rouge ; les chevaux même sont revêtus en profusion de ce signe sacré. On fait restitution des biens envahis ou usurpés, et principalement aux églises, aux monastères. Les barons, les chevaliers s'y présentent en foule.

Le roi lui-même ordonne une enquête, bien résolu de restituer les domaines ou les deniers qui seront jugés avoir été enlevés aux églises, aux religieux ; il envoie même en secret, et malgré Blanche et tout le conseil, des frères Mendiants qu'il charge d'informations plus scrupuleuses, et par cela même plus graves. Richard, comte de Cornouailles, frère du roi Henri III, vint aussitôt en France à la faveur de la trève, et il demanda la restitution de toutes les provinces conquises au temps de Jean Sans-terre, leur père. Le roi Louis fut porté à faire ces restitutions ; mais la reine Blanche, le conseil et tous les barons opposèrent soudainement la plus vigoureuse résistance. Louis assemble tout le clergé de la Normandie pour juger du moins la question en ce qui touche l'Église dans cette province ; mais l'assemblée des évêques Normands, comme Blanche et tout le conseil, fut unanime et inébranlable dans son refus, et le roi obligé de s'abstenir. En vain

Richard et le roi son frère lui-même firent-ils parler le jeune 1248
fils de leur sœur Isabelle, épouse en troisièmes noces de l'empereur Frédéric II (66), prince âgé de douze ans; en vain Frédéric envoya-t-il une ambassade solennelle pour réclamer une restitution qu'il appelait un droit : ils subirent tous la loi du pays. Elle fut du moins, dans cette haute question d'État, l'appui de Blanche, soutenue du conseil et du *Baronnage*, comme on l'appelait.

Au milieu de ce bouleversement de propriétés, de ces changements de possesseurs, ces restitutions, ces legs et ces dons innombrables; au sein même d'une douleur profonde et trop justifiée, parmi les larmes les plus amères, on voit dans toute l'étendue de la France des festins, des fêtes, des danses, tout le contraste des choses et des impressions les plus opposées; aussi les plus tristes aux yeux des sages, car elles sont de caractère. Ces joies folles, espèces de saturnales, épuisées, les Croisés se portent à Aigues-Mortes, et tout-à-coup cette vaste solitude est encombrée de tout un peuple de guerriers, de prêtres, de femmes, qui se précipitent, aveugles, dans tous les hasards d'une expédition téméraire où ils vont trouver la mort. Parmi les Croisés, on distingue les trois frères du roi, Robert, Charles et Alphonse, qui ne partit qu'au printemps suivant avec l'arrière-ban (67); Hugues, duc de Bourgogne, les comtes de Dreux Pierre de Bretagne et son fils Jean, le sire de Montmorency, Guillaume et Philippe de Courtenay, Jean de Beaumont, grand chambellan depuis le mois de juin; Archambaud de Bourbon IX, fils d'Archambaud le Grand; Guillaume de Dampierre, fils de Guy, sire de Bourbon et frère cadet d'Archambaud le

1248 Grand; le comte de Flandre, Guy, son neveu; Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, le plus puissant des suzerains par ses biens : il comptait dans son ost cinquante chevaliers portant bannières (68), tous très-braves gens, habiles au métier des armes. Il fit faire en Écosse un navire admirable pour transporter *sa bataille* en Palestine, et prenant à bord les Boulonnais et les Flamands; mais il mourut avant le départ, et sa bataille se dissipa. Gaucher IV, son neveu, bien jeune encore, mais vieux de courage, de sagesse et de renommée; il avait acquis déjà beaucoup de gloire à Taillebourg. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et ses deux fils aînés; les comtes de Bar, de Réthel, de Vendôme, le comte de Soissons ou de Chartres, Philippe et Jean de Montfort, Florent de Varennes, Raoul d'Estrées; Imbert de Beaujeu, connétable, chevalier célèbre par sa valeur et sa prud'homie; Geoffroy d'Aspremont, comte de Sarrebruck par sa femme; ses frères; Raoul de Coucy, sur les amours duquel on fabriqua la fable de Gabrielle de Vergy; Jean, sire de Joinville, avec dix chevaliers, deux portant bannière; Robert de Béthune, Hugues de Nouilles, Érard de Valery, grand capitaine, très-aguerri, et rare modèle d'intégrité; son frère, Jean de Valery, également distingué; Guillaume des Barres, Gilles de Mailly, Cossé-Brissac, dont la race prétend descendre des Romains; Gauthier de Choisy; Gaucher d'Autrèche, homme de grand renom et d'un égal courage; Philippe de Nanteuil, Gauthier d'Entragues, Jean d'Orléans, Érard d'Esmeray, tous les quatre héros de courage; Jean de Soisi, chevalier privé du roi depuis trente ans, et l'un des huit chevaliers qui le suivirent; Raoul, seigneur de Cœu-

vres, éminent par ses vertus et capable des plus généreuses 1248
entreprises ; encore dans la fleur de la jeunesse, il commandait, comme Gaucher IV de Châtillon, l'affection et l'estime de tous les barons et de tous les chevaliers, sans que leurs mérites suprêmes allumassent chez eux la jalousie ou les colères de l'orgueil ; Albéric Clément, maréchal de France, nom illustre et cher à la nation ; Jean d'Amboise, seigneur d'Oisy ; Jean de Châtillon, comte de Chartres par sa femme Élisabeth ; l'Étendart, brave gentilhomme ; Guillaume de Merlot, Gilles de la Tournelle, Mahy de Roye, Gérard de Marbois, Raoul de Nesle, Henri de Nesle, le sire d'Harancourt, Baudoin d'Hongerval, Simon de Contes, Guy de Malvoisin, Jean des Maisons, preux chevalier honoré de l'amitié de ses rois ; Jean de Valence, gentilhomme aussi distingué dans les armes par son courage et sa prudence, qu'il l'était dans le conseil par son expérience et son habileté ; le brave Josserand de Bourgogne, seigneur de Rançon ; le chevalier Jean, sire de Choiseul.

Parmi les prélats, on distinguait Philippe de Berruyer, archevêque de Sens ; Juhel de Mayenne, archevêque de Reims, successeur de Henri de Braisne ; Pierre Charlot, évêque de Noyon, oncle du roi ; Robert de Cressonsac, évêque de Beauvais ; Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans ; Hugues de la Tour, évêque de Clermont ; Guy du Chastel, d'autres disent Jacques, évêque de Soissons ; Hugues de la Ferté, évêque de Chartres ; le dominicain André de Longjumeau, fameux interprète des langues orientales ; enfin Eudes de Châteauroux, cardinal de Tuscule, légat du Saint-Siége pour la Croisade, et une multitude

d'ecclésiastiques et de moines qui ont quitté leurs habits pour vêtir l'armure. La loi canonique qui leur interdisait les armes perdait ici toute sa puissance; le clergé ne considérait pas les Croisades comme une guerre : *combattre les infidèles, c'était aller au martyre.*

Grand nombre d'éponses nobles suivirent leurs maris : la reine Marguerite et Béatrix, comtesse de Provence; Yolande de Châtillon, femme d'Archambaud de Bourbon; Jeanne de Boulogne, épouse de Gaucher IV, frère d'Yolande; la belle et sage Yolande de Bretagne, épouse de Hugues de Lusignan, fils aîné du comte de la Marche.

La princesse Isabelle envoya dix chevaliers à sa solde. Son dévouement filial la rangeait auprès de la reine sa mère, plus encore que la loi des convenances. La comtesse d'Artois, Mathilde de Hainaut, très-avancée dans sa grossesse, ne put obtenir la permission de suivre le prince Robert son mari.

Une multitude de femmes de toutes les classes allèrent aussi en Palestine, les unes pour y suivre les objets de leurs affections, les autres comme inspirées, ou prophétesses; un grand nombre comme vivandières, un nombre plus grand dans des vues honteuses.

Le roi Louis fait encore quelques actes d'autorité, de nouveaux dons à l'abbaye du Lys, de Maubuisson : il confirme leurs chartes; il accorde une rente de 40 livres *parisis* à celle de Villiers, près de la Ferté-Aleps (69); il achève toutes les dépendances de la Sainte-Chapelle, élevée, de la part de la reine Blanche, dans de sages prévisions que venait de détruire la Croisade de Louis (70).

Enfin il donne l'ordre du départ. Il se rend à Saint-

Denis : il prend sur l'autel, en sa qualité de comte du 1248
Vexin (71), la bannière de l'abbaye, le fameux oriflamme devenu la bannière de la France; il reçoit des mains de l'abbé les insignes du Croisé, l'escarcelle, l'écharpe où elle s'attache, et le bourdon, bâton du pèlerin, qui furent bénits en grande solennité par les moines de l'abbaye; et le 12 juin, un vendredi, accompagné de la reine Blanche, de toute sa cour et de tous les grands du royaume qui doivent rester en France durant son absence, suivi de tout le clergé et du peuple de Paris, il se rend processionnellement, et pieds déchaussés, à Notre-Dame; de là à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, couvent de femmes; il les invite à prier pour lui. De l'abbaye Saint-Antoine, il suit son itinéraire jusqu'à Aigues-Mortes par la Bourgogne. Il s'arrête à Corbeil, où la reine Blanche arriva le lendemain avec la reine Marguerite.

A l'hôpital, près de la ville, il dressa les fameuses Lettres-Patentes qui conféraient la régence aux mains de cette grande princesse. Par ces patentes, elle est investie de toute l'autorité royale : elle a plein pouvoir de choisir et de nommer qui elle voudra pour administrer les affaires du royaume, et d'en éloigner ceux qu'il lui conviendra; de recevoir foi et hommage des prélats et des barons. Elle peut instituer ou destituer les baillifs, les châtelains, les forestiers et tous autres officiers ou serviteurs de l'État et du roi; conférer les dignités ecclésiastiques, les bénéfices vacants, recevoir les serments de fidélité des évêques et des abbés, donner main-levée des Régales (72), et aux chapitres, aux couvents ou abbayes le droit d'élire.

Ces Lettres sont la preuve la plus authentique que les

1248 abbayes comme les évêchés tombaient en Régales, et que la loi de l'État y voyait parité de raison.

Il est douteux qu'aucune reine de France ait jamais reçu un pouvoir égal à celui que le roi Louis accorda à la reine Blanche par ces mêmes patentes : celui que Philippe-Auguste donna à sa mère, Alix de Champagne, a beaucoup moins d'étendue et de puissance.

On voudrait puiser dans ces Lettres l'excuse d'une Croisade fatale à la France autant qu'à cette princesse.

En même temps on vit arriver à Corbeil Robert de Cressonsac, évêque de Beauvais, second successeur de Milès de Nanteuil. Fatigué du long interdit de tout son diocèse, désormais vain, et sans effet sur le peuple même; plus fatigué encore de la saisie de son temporel, que Blanche, par représailles, avait imposée au chapitre, lui aussi il sentait le besoin de la réconciliation. Le roi l'accueillit. Ce prince avait dans l'air de son visage et dans ses manières habituelles quelque chose de doux et de familier qui inspirait la confiance et l'affection. Le prélat fut si enchanté, que non seulement il termina le différend, mais qu'il se croisa aussitôt, quoiqu'il fût venu avec la résolution contraire. Il convint d'acheter le droit de gîte pour la somme annuelle de 100 livres, et un seul gîte par an. Ainsi se terminèrent les débats de Beauvais, après plus de quinze ans de durée.

De Corbeil le roi alla à l'abbaye de Saint-Benoît sur la Loire, où il fit court séjour, et de là à Lyon. Arrivé près de cette ville, il attaqua inopinément, le 8 juillet, *la Roche de Gluin*, château-fort sur le Rhône, véritable repaire, où le seigneur du lieu, Roger de Clarége, consommait encore

impunément tous les excès de l'ancienne féodalité, dépouil- 1248
lant les voyageurs, les marchands, les tuant s'ils faisaient résistance, enfin exploitant audacieusement à ses seuls profits toute la navigation du Rhône, et maintenant, sous l'empire de la force brutale, toutes les *Mauvaises coutumes.* Louis fait justice de ce forban : il exige de lui le serment qu'il ne volera plus les marchands, les voyageurs; il fait mieux, il rase son château-fort, l'effroi de tout le canton.

Après cette expédition il dresse une charte, datée du lieu même, par laquelle il donne à Philippe, son chambellan, la terre de Pierre de Rocancourt, meurtrier du prévôt de Châteaufort. Arrivé à Lyon, *il va rendre ses devoirs au pape;* il n'a point de conférence avec lui où la reine Blanche puisse assister; mais il se confesse aux pieds du pontife : il reçoit ensuite et solennellement sa bénédiction; il met le royaume de France sous sa sauve-garde, et le quitte pour ne plus le revoir. Il descend à Beaucaire et à Nismes, au mois d'août : il y donne des chartes particulières; et de cette dernière ville, il va droit à Aigues-Mortes, y fait quelque séjour, peut-être parce que les arbalétriers, le corps le plus redoutable de l'infanterie, ne sont pas encore arrivés. Il y trouve une flotte parfaitement équipée, une belle armée, chaque corps placé selon le rang, la naissance, les armes. Les seigneurs bannerets, avec leurs bannières en carré, les autres en écussons; chacun ayant *son ost* ou *sa bataille,* son camp, ses hommes, sa devise. Le chevalier, armé de toutes pièces, l'écu ou la targe pendu au col, la lance à la main et son cheval à côté de lui; les soldats, vêtus du cambison (73), de la cotte de mailles ou hauber-

1248 geon, du chapeau de fer (*); la troisième classe y ajoutait la fourche. L'arbalétrier portait l'arc, la flèche et le couteau; le maître ou le chef des arbalétriers était en grande considération.

Louis, près de s'embarquer, reçoit les adieux de ses amis, de son frère Alphonse, les derniers embrassements de la princesse Isabelle sa sœur: l'éternel adieu de sa mère. Il lui remet les Lettres-Patentes expédiées à Corbeil dans les premiers jours de juin. En ce moment solennel, la nature eut tous ses droits : elle triompha; et c'est avec un *attendrissement merveilleux*, disent les chroniques, que le pieux roi les déposa entre les mains de sa mère. Peut-être que la douleur mortelle de Blanche, qui décompose tous ses traits et fait qu'on ne la reconnaît plus, sa mère *qu'il aime plus qu'aucune chose du monde*, tout ce qu'il doit à son génie, à sa tendresse, la douleur sans parole qu'il lui coûte, parle victorieusement à son cœur, naturellement affectueux. Mais plus le sacrifice s'impose grand, amer, difficile, plus le ciel s'ouvre à lui : là est sa récompense, sa couronne, selon lui la seule véritable; et encore un peu, le pieux roi triomphe à son tour. Il surmonte pour la première fois le génie de sa mère, leur amour mutuel et sympathique : pour la première fois il la quitte : les événements diront assez que ce fut pour leur malheur commun, pour celui de la France. Il monte à bord le 25 août, un mercredi : il reste deux jours à l'ancre, attendant le vent. Il se lève favorable le 27, les prêtres chantent le *Veni Creator*, et le roi fait voile vers l'île de Chypre, où règnent ceux de Lusignan.

(*) Le texte dit *galeram*.

La princesse Isabelle, au moment où la flotte s'ébranle 1248
et part, tombe évanouie dans les bras de son frère Alphonse; elle reste durant trois heures sans mouvement, sans respiration : on la dirait expirée. Triste événement, qui est pourtant un appui protecteur pour la reine Blanche, abîmée dans la douleur ! Son cœur, si puissant d'affections, retrouve la force maternelle; et prodiguant ses soins à sa fille bien-aimée, à la pieuse Isabelle, qui sent la douleur de sa mère plus encore que celle du départ, elle fait une heureuse diversion aux chagrins qui la dévorent.

La jeune princesse revenue de son évanouissement léthargique, la reine Blanche donna aussitôt l'ordre du retour, et dès le lendemain 28 elle quitta Aigues-Mortes, accompagnée d'Isabelle, du sage et populaire Alphonse, de toute sa cour, de ses amis, pleurant comme elle les plus chers objets de leur amour, et que pour la plupart ils ne reverront plus. Elle revient sur ses pas, elle traverse la France, tout-à-l'heure si retentissante encore, maintenant silencieuse comme la tombe et ne montrant plus que des larmes. Le peuple se presse autour d'elle. Ce peuple aux instincts généreux et sûrs comprend tout le malheur de la reine qu'il aime; il sait sa constante opposition à la Croisade, son amour pour le roi Louis, qu'un funeste présage lui annonce devoir être pour elle sans retour; il a foi en son génie ; il fait justice de la calomnie, si hardiment ourdie, si habilement répandue, qu'elle n'a qu'une religion froide et de forme. L'acte solennel de Pontoise, ses prières exaucées, le roi son fils racheté de la mort même, déposaient religieusement aux yeux du peuple de la sincérité de son culte; et *chérie de Dieu, ac Deo dilecta*, comme le

modèle et sans imitateur; le grand Montmorency, Mat- 1248
thieu II; Gauthier Cornut, l'apôtre de la tolérance; Gauthier, évêque de Chartres, habile homme d'État; enfin Guillaume d'Auvergne lui-même, qui venait de mourir au commencement de l'année : perte immense, et qui ne fut point étrangère au chagrin profond que causa au célèbre prélat le malheur de la France et celui de la reine Blanche. Il eut pour second successeur, en 1249, Renaud de Corbeil lui-même.

Parmi les grands de l'État et tous les seigneurs restés en France, dans les Communes, villes, bourgs ou villages, tous les esprits étaient d'accord ; par toute la France régnait en ce moment une paix profonde. Le nouveau pouvoir conféré à la reine Blanche, loin de rencontrer opposition ou résistance, trouvait chez tous un assentiment universel. L'expérience du passé, les craintes présentes et celles de l'avenir, attiraient sur elle tous les regards. Le bruit en tout temps répandu que cette grande princesse aimait le pouvoir, que par jalousie et par orgueil elle en écartait la reine Marguerite, était tombé devant les faits. Son amour pour son fils ne la rendit jamais injuste envers sa belle-fille, quelque chose contraire que des historiens, sur le seul témoignage de Joinville, qui n'aimait pas Blanche, aient osé dire ou affirmer. L'incapacité de la reine Marguerite était connue : le roi lui avait interdit toute espèce d'actes, même les actes de dévotion, sans son aveu. Fidèle épouse, bonne mère, reine très-pieuse, et de mœurs irréprochables, tels étaient ses mérites; mais ces mérites mêmes, renfermés dans le cercle des affections domestiques, traçaient la ligne qui l'excluait du gouvernement de

1248 l'État, dont elle n'avait aucune intelligence. Le roi Louis le prouva de nouveau après la mort de Blanche, en ne la nommant point régente durant sa seconde Croisade, quoiqu'elle restât en France. Si la tendresse de la reine Blanche pour son fils fut inquiète (peut-être les grandes affections le sont-elles toujours), il resta démontré qu'elle ne préféra point le pouvoir au bien de l'État, et que les affections communes ne pouvaient atteindre son grand cœur.

La reine Blanche ayant donné ordre aux affaires, laissa son fils Alphonse à Paris, et alla s'établir, avec la princesse Isabelle et les enfants du roi, à Melun, dont elle préférait le séjour. Elle y trouva auprès d'Alix de Mâcon, abbesse du Lys, des appuis contre sa douleur extrême, les saints épanchements du cœur, tous les tributs de l'amitié noble et courageuse. Aidée de son amie et de la princesse Isabelle, elle prit soin de l'éducation des enfants de Louis. Il lui en restait trois : Louis, l'aîné, Philippe et Isabelle. Blanche, l'aîné de tous ses enfants, était morte en 1240, et il venait de perdre Jean à l'âge de deux ans. On remarque qu'ils étaient tous d'une complexion délicate.

Ce n'était pas pour perdre ses jours dans la douleur et les larmes que la reine Blanche avait reçu la régence du royaume. Après quelques jours de repos, elle se livra à tous les devoirs qu'elle lui imposait. Elle ordonna une enquête solennelle sur les *Novales*, la perpétuelle convoitise du clergé, et une source intarissable d'abus aussi préjudiciable aux populations qu'à l'État, et que le désordre de la Croisade avait encore accrue. Les droits de chacun reconnus et les limites déterminées, Blanche faisait rentrer dans le domaine de la couronne les *Novales*, ou dans les siens

propres et ceux de ses fils si elles en relevaient. Aussitôt [illegible]
elle les donnait à essarter, à défricher et cultiver, au prix d'une redevance, et elle en faisait ainsi le domaine engagé du peuple. Elle aide et encourage à la fois à l'affranchissement. Elle s'empresse de confirmer ou corroborer tous ceux que la Croisade avait centuplés ; c'est le seul bien qu'elle ait fait. Une multitude de chevaliers et de seigneurs, nous l'avons vu, avaient été dans la nécessité de vendre la plus grande partie de leurs fiefs, et bon nombre tous leurs fiefs même, pour fournir aux frais énormes de l'expédition ; ils étaient à leur charge. Le clergé, et surtout les abbayes, dont les richesses étaient immenses, les avaient achetés.

Mais si le clergé et les monastères devaient à leurs richesses les fiefs et les domaines des Croisés, ils n'avaient pas les bras pour défricher ou cultiver : ils affranchirent. L'abbaye Saint-Germain des Prés, sous la direction d'un homme qui comprenait son siècle et les devoirs de l'humanité, Hugues d'Issy, affranchit tout le bourg Saint-Germain. Ainsi tout le terrain de Saint-Sulpice, planté de vignes depuis l'essartement des bois, devint le domaine en fermage des serfs qui l'avaient cultivé jusque là en toute servitude. Ils furent délivrés de la main-morte, du for-mariage, de toutes les *Mauvaises coutumes*, qui en faisaient depuis tant de siècles des animaux domestiques, des machines de travail. Saint-Nicolas *du Chardonnet*, simple chapelle fondée par Blanche près du clos du même nom, et voisin du clos Mouffetard, fut une paroisse affranchie ; elle eut son église, son curé *pro plebe*, pour le peuple, et le serf y fut *un homme*. Saint-Sulpice, encore une *villa*, n'avait aussi qu'une chapelle, et bientôt il devint un

1248 des quartiers de Paris les plus peuplés. Hugues d'Issy affranchit en même temps Antony, Verrières; Igny, Grignon, Parais, et un grand nombre d'autres lieux, furent également affranchis par lui de toutes *Mauvaises coutumes*. Il avait un émule puissant dans Guillaume de Marcoussy, abbé de Saint-Denis; et Villeneuve-Saint-Denis, Massy, Asnières, jadis ville considérable, et dont l'origine remonte peut-être au-delà des Gaules; Courbevoie, Colombe, Suresne, et tous les lieux d'alentour, obtinrent aussi leur affranchissement au même prix d'une redevance. Nanterre, la patrie de Geneviève, et fameux pèlerinage cher à la ville de Paris, qu'elle sauva d'une ruine entière, au cinquième siècle, par un conseil sage et généreux, Nanterre fut affranchi par l'abbaye qui porte son nom, ou plutôt par l'abbé Thibaut, partisan de la Commune.

Une multitude de seigneurs et de chevaliers imitaient les abbayes, soit entraînement, soit nécessité. Comme les Croisés, ils *quittaient* aux abbayes, aux prélats assez riches pour les payer, les bois immenses qui couvraient encore la plus grande partie du sol Français depuis les guerres de spoliation des Romains, des Francs, et les ravages des Danois. Les abbayes les donnaient à essarter, à cultiver, aux serfs affranchis; et des manoirs, des granges, des pressoirs et celliers, devenaient, sous la puissance de cette éternelle réaction qui gouverne le monde, l'avoir des serfs, devenus *hommes* à leur tour, et souvent leur domaine en propre. Ainsi firent les serfs de Rungis : ils se réunirent et achetèrent en commun la terre qu'ils avaient si longtemps cultivée pour les seuls intérêts de leurs maîtres,

et avec elle la liberté, qui les fit maîtres à leur tour. 1248

L'affranchissement de Rosny, près de Chelles, doit être remarqué comme un témoignage de la persistance du peuple dans la volonté de s'affranchir. Sa Commune remontait à des temps fort reculés : comme toutes les Communes constituées ou maintenues sous les Romains, elle avait perdu peu à peu ses droits, ses priviléges, sous le régime barbare des Francs. Sous Louis VII, les habitants nièrent d'être serfs de l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui les tenait en toute servitude, et ils prétendaient n'en être que les *hôtes* ou les *fermiers*. L'abbaye, selon la loi des fiefs, les appela en duel. Au jour marqué, elle envoya son champion, qui se tint prêt à combattre. Les habitants ne donnèrent point le leur : c'était, selon la même loi, se déclarer vaincu et convaincu. Alors le roi et le conseil des barons assemblés ordonnèrent qu'ils seraient déclarés serfs. Ils furent obligés de se reconnaître tels, c'est-à-dire hommes de corps de l'abbaye de Sainte-Geneviève, de lui devoir le droit de main-morte, appelé aussi *caducum*, de ne pouvoir se marier, sans la permission de l'abbaye, avec les gens d'une autre terre, ni de faire tonsurer leurs enfants ; enfin, de *chicaner* à l'avenir.

Ils n'en persistèrent pas moins à reproduire leurs plaintes sous Philippe-Auguste et Louis VIII, quoique sans succès, l'abbaye maintenant ses droits. La reine Blanche, passionnée pour l'affranchissement, les aidant de ses deniers, le roi Louis de sa protection, et l'abbé de Sainte-Geneviève, Guillaume, plus éclairé et plus humain que ses prédécesseurs, les habitants de Rosny obtinrent enfin l'affranchissement de leur Commune au prix d'une redevance, et

1246 toutes les *Mauvaises coutumes* furent abolies. Robert de Malvoisin, seigneur *parçonnier* de Rosny avec l'abbaye, donna aux habitants de Livry vingt arpents de bois à essarter dans la forêt du même nom.

En même temps que la reine Blanche aidait ou encourageait à l'affranchissement, elle veillait attentivement au maintien des lois de l'État, à leur exécution, aux abus de l'autorité suzeraine. Deux seigneurs de Picardie, messires Simon et Renaud d'Argies, prétendirent au droit de gîte, à titre de servitude perpétuelle, sur l'abbaye de Breteuil, près de Beauvais. Ils vinrent un jour demander, en vertu de ce droit, *le logis, l'étable et le past*, pour eux et leurs gens ; ils essuyèrent un refus. Au lieu de plaider leur droit, si en effet il existait, usant de la force, ils brûlent la porte de l'abbaye, battent le prévôt religieux, qui faisait résistance, et rien ne les arrêtant plus, ils livrent l'abbaye au pillage. L'abbé vint aussitôt à Melun pour se plaindre et demander justice à la Régente. Elle fit comparaître en personne les deux seigneurs devant la cour du roi. Ils dirent pour leur défense qu'ils avaient eu *le droit de ce faire, l'abbé étant leur homme*. Elle répond que leur seigneurie ne va point *jusqu'à l'extrémité des faits outrageux*, et elle ordonne *que sur pieds le tout soit amendé*. Selon la loi des fiefs, tout seigneur qui était coupable d'outrage envers son vassal perdait son fief. Messire Renaud comprit le danger et cria *merci* à la reine Blanche ; mais elle ne voulut rien accorder *que premier il n'eût satisfait à la partie offensée*, et elle lui commanda *de plier son giron par trois fois, et par trois fois aussi de faire amende honorable devant toute l'assemblée*. Le seigneur se soumit, et, resté à ge-

noux, la troisième fois il prit le bas de sa robe et dit à l'abbé : *Je vous amende* (74). Mais comme tout seigneur qui avait fait amende à son vassal devait être dépouillé de tout droit sur lui, l'abbaye de Breteuil fut affranchie et déchargée du droit de messires Renaud et Simon. L'abbé, sur sa propre demande et celle du chapitre, se fit *homme* du roi. Blanche le reçut sur-le-champ à l'hommage, et l'ordre fut rétabli dans l'abbaye. 1248

Mais il arrivait souvent que l'autorité royale était impuissante contre les lois féodales, ces lois d'un temps malheureux que la reine Blanche voulait faire oublier. Dans ces cas, elle usait avec une rare habileté de la voie de conciliation, et faisait tomber en désuétude d'atroces coutumes, qui perpétuaient chez les grands l'orgueil et la cruauté du pouvoir, chez le peuple, la stupidité. Je citerai un fait, pour mettre toujours en plus grande évidence le régime féodal.

La vicomtesse de Limoges n'avait point d'héritiers ; elle feignit une grossesse. Le vicomte son mari l'accusa d'adultère ; et sans instruire, usant de son droit de justice soudaine, il fit aussitôt brûler vive la dame de la comtesse, crue par lui complice de l'adultère de sa femme. L'accusation fut reconnue fausse dans toutes ses parties, et l'innocence de la châtelaine, comme celle de sa dame, fut avérée. Le frère de la victime, gentilhomme nommé Reilher, appela le vicomte en duel devant la justice du roi. Il pouvait succomber dans le combat, et tel était l'abus monstrueux de la loi du duel, que, vaincu, il devait périr d'une mort infamante. La reine Blanche attacha une haute importance à concilier cette affaire, tout en la déplorant :

1248 elle y parvint, et elle évita ainsi un sanglant spectacle, qui n'outrageait pas moins la justice et la raison que la religion et l'humanité.

Elle portait à la fois toute sa vigilance sur le Midi de la France, et principalement dans le Languedoc et la Provence, où l'on remarquait une sourde et pernicieuse fermentation. Elle veillait à une sévère exécution du traité de Paris contre Raymond VII lui-même, tour à tour favorable ou contraire à l'autorité de l'État, à celle de Rome et à l'autorité communale, si chère aux populations du Midi. Dans la faiblesse ou l'irrésolution de son caractère, cherchant à se concilier la confiance ou l'appui de tous, il ne l'obtint de personne. La Régente craignait, si le roi d'Angleterre, profitant de l'absence du roi Louis et de l'appauvrissement actuel du royaume, tentait une nouvelle invasion en France, que Raymond ne se liguât avec lui. Ce seigneur s'était engagé, par les traités, au voyage de la Terre-Sainte : elle pressa vivement son départ ; et comme le défaut d'argent était ou le prétexte ou le motif de l'inexécution de ses promesses, elle lui donna une somme considérable qui le mit dans la nécessité de se préparer. Elle acheva en même temps de pacifier le comté de Périgord. Le seigneur Hély de Talleyrand, en différend avec le roi et la Régente depuis la mort de Philippe-Auguste, consentit enfin à envoyer son fils aîné comme otage à la cour de Blanche, et à l'exécution entière du traité qu'il avait fait en 1247. Elle surveillait à la fois Trincavel, le second fils de Roger-Bernard, comte de Foix. Comme Hély de Talleyrand, en 1247, il avait traité avec le roi, et fait hommage à la couronne de ses vicomtés de Bé-

ziers, de Carcassonne, Agde, Maguelonne, Nismes, et de la 1248
partie féodale dont il était seigneur *parçonnier* à Narbonne avec le vicomte Amalric et le roi. Mais, ambitieux, turbulent, toujours en guerre, il donnait au gouvernement de perpétuels soucis, que ses antécédents et ses rapports avec le roi d'Aragon, son cousin-germain, ne justifiaient que trop. Puis la pernicieuse présence du pape et de Frédéric qui venait corroborer toutes ces causes de troubles, et accroître les soucis de l'État.

Des troubles très-sérieux s'étaient élevés entre Amalric II, vicomte de Narbonne, et Guillaume de Broé, archevêque de cette ville. Une circonstance récente les avait encore accrus : le pape avait accordé au prélat, en 1247, le droit de faire porter devant lui la croix quand il sortait. C'était, disait-il, autant par respect pour le Christ que pour élever le prélat à une plus haute considération, et, par les témoignages extérieurs, donner un nouveau lustre à la religion. Il menaça de tous les foudres de l'Église quiconque serait assez hardi pour déchirer la bulle qui proclamait ces dispositions nouvelles. Cette bulle n'en trouva pas moins une opposition générale et bientôt menaçante dans tout le diocèse, où les Albigeois étaient aussi nombreux que dans le Languedoc même.

Nous l'avons vu, le vicomte Amalric II, la ville et ses bourgades, tous les habitants ou bourgeois, relevaient maintenant de la couronne de France, et ressortaient de la juridiction du pays comme de l'autorité de l'État. Le prélat Guillaume ne l'entendait pas ainsi : de même que celui de Reims et de Beauvais naguère, et de beaucoup d'autres, il voulait soumettre à sa juridiction, c'est-à-dire celle de

1248 Rome, les hommes des Communes et le vicomte lui-même.

En outre, loin de vouloir restituer, selon les termes du traité de Paris, les biens meubles ou immeubles confisqués sur les Albigeois, il exigeait que ceux mêmes qui étaient rentrés sous la main du roi fussent rendus aux églises, dont ils étaient, selon lui, le véritable patrimoine, puisque les anciens possesseurs, disait-il, les avaient perdus pour crime d'hérésie et de trahison (*faidimentum*). Le pape en avait écrit dans le même sens à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, pour engager le roi Louis et la reine Blanche à conserver les libertés de l'Église ; et peu de temps après, s'adressant à ces deux princes eux-mêmes, il leur demande le prompt châtiment des nobles, ou consuls, ou bourgeois, de tous les officiers du roi qui étaient coupables de cet *attentat*. Ils retiennent, dit-il, les biens confisqués, les rendent aux hérétiques, aux traîtres (*faiditi*), et en gratifient qui leur convient.

C'était la grande querelle du Languedoc, sans cesse reproduite par le Saint-Siége et le clergé, et toujours sans succès. Elle se montrait ici sous les mêmes formes. Les bourgeois, soutenus ou éclairés par le vicomte et leurs consuls ou officiers, défendaient leurs droits avec vigueur. Le vicomte n'était pas moins ardent à défendre les siens; il les outrepassait même. Jusque dans les moindres prérogatives ou formes soit féodales, soit municipales, il opposait sa puissance, ses forces, sa volonté. Malgré l'archevêque, il plantait sa bannière sur les fossés ou limites du marché de la ville, comme insignes de la juridiction ou de lui ou de la Commune. Il interdisait aux notaires insti-

nés par le prélat le titre de notaires *publics;* aux clercs
u ecclésiastiques, l'acquisition des *Novales* dans ses vastes
omaines, tandis qu'il la permettait à tous autres, aux
uifs mêmes, invoquant à cet égard l'antique coutume ou
sage du pays. Il ne veut pas tolérer de notaires ecclésias-
iques, il ne veut rendre aucun devoir de fidélité et d'hom-
age à l'archevêque, il le dépouille de la haute justice, il
rend ses hommes, les contraint de plaider devant lui. Il
ait bâtir des maisons à ses armes dans les Leudes que le
rélat dit être communes entre eux. Il a enlevé des par-
ies de moissons des mains du prieur de l'église de Sainte-
larie, sur la plainte de quelques Juifs, quoique le prieur
roposât de plaider devant l'archevêque. Il a fait bannir
les barons appartenant à la juridiction de l'archevêché; il
mpêche que son bétail ne franchisse les limites de ses
hâteaux, comme autrefois; il enlève des chevaux, des
iefs même à l'Église; et tous ces méfaits sont consommés
le vive force. En tout et partout, Amalric maintient ses
lroits, ceux de l'autorité consulaire ou municipale. Tous
es habitants nobles ou bourgeois refusent au prélat, à
'Église, les biens meubles ou immeubles qu'il exigeait au
mépris du traité, soit qu'ils les eussent recouvrés comme
eurs propriétés, soit qu'ils en fussent institués dépositaires
par l'autorité royale ou séculière.

Tels étaient les griefs que l'archevêque produisait en
plaintes contre le vicomte et les Communes, qualifiant ces
griefs d'*attentats* ou de *nouveautés*.

Ils furent tous excommuniés par l'archevêque. Le pape
confirma l'excommunication. Les esprits s'irritèrent des
deux côtés; la querelle s'envenima de plus en plus. L'ar-

1248 chevêque et le clergé invoquaient le Droit canonique, l'autorité du Saint-Siége et même le Droit Romain, si altéré par les Fausses Décrétales, il était favorable aux églises. Le vicomte appelait à lui les lois de la monarchie féodale, garanties par les libertés Gallicanes mêmes, et enfin le traité, qui les résumait toutes dans le texte de son article premier. Les bourgeois s'appuyaient de leurs lois communales. Une multitude d'intérêts divers et sans cesse méconnus, sans cesse lésés, violentés, engendrés les uns des autres, et multipliés par toutes les circonstances du passé et les malignités du présent; enfin, par cette innombrable nomenclature de droits de péage, de barrage, pacage, etc., etc., la cause, déjà si compliquée dans son origine, devint un véritable chaos, que les plus habiles dans la science du Droit ou les plus heureux dans l'art de concilier eussent entrepris en vain.

La reine Blanche, qui comprenait toute la gravité de ces troubles dans le moment même où le pape et l'empereur étaient aux prises, envoya sur les lieux le chevalier Guy de Foulques, membre de son conseil privé, et dont nous avons déjà parlé. Elle lui donna plein pouvoir. Guy était peut-être le seul homme du royaume qui fût capable de tout comprendre, de tout préciser, et de faire droit à chacun, soit l'Église, le vicomte ou la Commune, sans préférence, sans passion.

Il fallait connaître : il assembla les principaux du clergé de la province, les membres de l'autorité judiciaire et communale; et là, il parvint, après de grandes difficultés, à amener les esprits à consentir une enquête générale, et de nommer, pour la faire, le sénéchal et trois prud'hommes

élus en commun, et distingués par leur habileté dans la 1248
pratique du droit autant que par leur haute sagesse. Ils s'engagèrent par serment à instruire toute l'affaire sans partialité. C'était soumettre la procédure à la juridiction séculière ou au Droit commun, et cela seul était déjà une grande victoire. Cet événement se porte tout entier sous la seconde régence de Blanche. L'enquête dura deux ans. Nous la reprendrons en son temps.

La reine Blanche reçut vers Noël des nouvelles du roi et de l'armée : ils étaient arrivés en Chypre le 17 septembre, après vingt-deux jours de navigation (75). Le roi et toute la famille royale, toute l'armée, jouissaient de la meilleure santé ; grand soulagement à ses douleurs. Louis la prie de presser le départ du prince Alphonse avec l'arrière-ban. Le baron de la Chaise, porteur du message du roi, remit en même temps à la Régente la fameuse lettre du prétendu grand kan des Tartares, Ercalthaï. Elle avait été présentée au roi dans une ambassade solennelle, et traduite par le célèbre interprète André de Lonjumeau. Le grand kan, c'est-à-dire le roi des rois, s'y intitule le plus noble guerrier du monde, la gloire de la Chrétienté, dont il veut le triomphe, et le défenseur de la religion des Apôtres. Que le roi accueille de sa part cent mille bénédictions et cent mille saluts ; et le salut d'un seigneur tel que lui *est moult grande chose*. Que Dieu donne victoire à l'armée Chrétienne, et qu'il abaisse tous ceux qui méprisent la vraie Croix ; qu'il élève et agrandisse encore le noble roi de France, seigneur de tous les Chrétiens.

Il ajoute qu'il a affranchi de tout servage, dans son royaume des royaumes, les Chrétiens qui s'y trouvent ;

1248 qu'ils y peuvent voyager ou demeurer en toute liberté. Il relève les églises détruites, il laisse sonner les cloches; enfin, il rend grâce au Créateur, qui lui accorde le pouvoir de faire ces choses. Il souhaite que la paix règne entre tous les adorateurs de la vraie Croix, entre lui et les Chrétiens. Que le roi garde et conserve la lettre et les paroles que vont lui transmettre ses envoyés, Marc et Alphor, car elles sont vraies.

Il chargea ses ambassadeurs de dire au roi que le plus grand nombre de ses sujets, instruits par les missionnaires Dominicains envoyés par lui en Tartarie, sont Chrétiens; que lui-même s'est fait baptiser il y a trois ans; qu'il est prêt à unir toutes les forces de ses vastes États aux siennes, pour combattre les Infidèles; et il lui envoie en présent huit cents chapelets.

Le roi Louis était crédule; on surprenait facilement sa bonne foi en matière de religion : il fut ravi de la conversion des Tartares, de celle de leur grand kan et de son présent. Il lui envoya à son tour une riche tente en forme de chapelle, et qui représentait l'Annonciation et tous les points de la Foi.

Des esprits moins crédules que le roi ne doutèrent point que toute cette ambassade ne fût une fourberie. Il fut reconnu depuis que le prétendu grand kan des Tartares n'était qu'un de ses premiers sujets. Au reste, nous verrons se renouveler dans la suite des ruses analogues de la part des Musulmans eux-mêmes, et le roi les accueillir avec la même bonne foi.

1249 La reine Blanche avait une trop haute portée de prudence et de raison pour chercher la vérité en dehors des

choses; et les choses, en France, prenaient un caractère fort alarmant. Elle écrivit au roi dans les premiers jours de l'année pour presser son retour.

Elle lui mande que le roi d'Angleterre n'a voulu entendre qu'à une trève de trois mois, évidemment pour venir au printemps ravager la France, profitant de l'absence du roi. La guerre sanglante des d'Avesnes et des Dampierre s'est rallumée, au mépris de la foi jurée; ces deux maisons soulèvent de nouveau la Flandre et le Hainaut, l'Allemagne même. La haine du pape Innocent IV et de l'empereur Frédéric II est toujours plus ardente, et nos frontières sont menacées de ce côté; le Languedoc et la Provence sourdement agités, nos ennemis peuvent profiter de ces perturbations nouvelles pour accroître les embarras de l'État; le royaume est appauvri d'hommes et d'argent par la Croisade. En vain le roi Louis compterait-il sur la reine sa mère; sa force et sa santé ne sont plus, sa puissance corporelle chaque jour s'affaiblit et disparaît. Le royaume est en péril. Elle supplie, elle presse le roi, dans les termes les plus touchants et les plus solennels, de hâter son retour.

Elle chargea deux religieux de Royaumont de porter sa lettre au roi, à lui-même; elle leur enjoignit de lui dire sans déguisement tout ce qu'ils savent, tout ce qu'ils voient et peuvent juger. Ils partent en toute hâte.

Le roi Louis avait toujours distingué ces deux religieux; il les aimait à cause de leurs vertus vraiment apostoliques, l'élévation de leur pensée et la sincérité de leur parole. Plus d'une fois il avait reçu d'eux des avis utiles. Un jour, il était allé à Royaumont, et dans l'entraînement de son

1249 zèle religieux, il dit à l'abbé : « Ce serait bon que je lavasse les pieds des moines. — Vous pouvez vous en abstenir, répond l'abbé. — Pourquoi ? — Les gens en parleraient. — Qu'en diraient-ils? — Les uns en diraient bien, les autres mal. » Le roi, persuadé par l'abbé, s'abstint.

LIVRE IX.

Cependant le moment du départ d'Alphonse approche; 1249
tous les ordres donnés pour recueillir l'arrière-ban sont exécutés. Le rendez-vous général est aussi à Aigues-Mortes. Les baillifs ou les prévôts les y conduisent dans le même ordre et sous la même forme que dans les guerres ordinaires. L'arrière-ban se compose de tous hommes sans distinction, pourvu qu'ils soient en état de porter les armes. Ils forment un corps très-nombreux, et ils ont pour chef ou commandant le prince Alphonse, l'homme du peuple. Au mois de juin, vers la Saint-Jean, accompagné de sa femme, Jeanne de Toulouse, qui voulut le suivre en Palestine, il prend congé de la reine sa mère. Il voit sa douleur sans la pouvoir soulager; il reçoit sa bénédiction, ses adieux, ses derniers embrassements. Fils tendre et respectueux, prince éclairé, généreux, aimé du peuple, et judicieux appréciateur du génie de sa mère, sa présence en France eût été un appui nécessaire; mais le roi a ordonné son départ, il doit obéir et la reine se soumettre. Elle reste séparée de tous ses enfants; la princesse Isabelle seule demeure auprès d'elle, Alphonse s'embarque à Aigues-Mortes le même jour anniversaire que le roi son frère, et fait voile vers l'Orient.

Aux premières nouvelles qui avaient apporté soulagement aux douleurs de la Régente succédèrent bientôt des nouvelles alarmantes. Les Croisés qui ne devaient suivre le

sumer peut-être ses hautes facultés intellectuelles. Aucune 1249
femme ne l'égalait en beauté, nul homme ne la surpassait en courage, en habileté. Saleh la chérissait ; il ne pouvait vivre sans la voir ; il ne voulait rien décider, rien entreprendre sans son conseil. Mais ce prince était atteint d'un mal qui le menait lentement au tombeau. Néanmoins, toujours plus fier à mesure que le danger approche, et ses cruelles souffrances ne lui laissant plus que la voix, il faisait encore retentir la grande mosquée du Caire des paroles les plus généreuses, évoquant à tous les cœurs les puissances du courage, l'amour de la patrie, la victoire. Le pays était riche, abondant et préparé pour l'attaque.

La famine toujours plus imminente en Chypre, le roi et les siens et toute l'armée se voyaient menacés d'une ruine entière. L'empereur Frédéric II, noble de cœur, dans cette extrémité, la plus menaçante que l'on vit jamais, fit le salut de tous, quand il pouvait tout détruire. Au moyen de ses nombreux navires parfaitement équipés, il envoya en Chypre de prompts secours en vivres, en argent. *Il n'a qu'un regret*, dit-il, *c'est de ne pouvoir faire plus pour le roi, pour la reine Blanche, pour les Français, qui l'ont noblement défendu dans son malheur contre les violences du pape.*

La Régente apprécia toute la grandeur du secours ; elle publia hautement et partout que ses fils et toute l'armée devaient à l'empereur *l'honneur et la vie*. Elle écrivit aussitôt à ce prince une lettre pleine de gratitude et d'actions de grâces ; et reine magnifique, *magnifica*, dit Matthieu Paris, elle l'accompagna des plus riches présents, et en très-grand nombre. Elle écrivit en même

1249 temps au pape Innocent IV en termes à la fois énergiques et touchants, pour adoucir ses ressentiments contre l'empereur Frédéric. Elle lui demande avec instance d'annuler ses procédures, de considérer combien ce prince, en paix avec le Saint-Siége, pourrait aider et servir les Croisés, armés pour la sainte cause du Christ. Mais paroles et instances inutiles; Innocent IV les entend et les repousse avec dédain, avec mépris même, et les choses humaines suivent leur cours fatal.

La famille royale et l'armée, remise sur pied par les secours de l'empereur Frédéric, se portent enfin sur Damiette, où le comte de la Marche chercha la mort, en chef d'enfants perdus, pour effacer le soupçon de sa fuite à la fameuse bataille de Taillebourg et de Saintes. Cette ville, extraordinairement fortifiée, tomba, contre toute attente, au pouvoir des Français, dans le mois de juin, lâchement abandonnée qu'elle fut par ceux mêmes qui la devaient défendre. Les officiers de la garnison l'avaient tumultuairement abandonnée, sur la nouvelle fausse de la mort du sultan Saleh-Négémeddin, voulant profiter de toutes les chances que pouvait leur offrir un si grand événement; et tous les habitants, tous les soldats, sans appui, sans chefs, et frappés d'une terreur panique, fuyaient de toutes parts : la ville était déserte; les Français en furent aussitôt les maîtres.

Le prince Alphonse, impatiemment attendu, y arriva, le 28 octobre, avec son arrière-ban, renfort considérable. On délibéra sur le plan à suivre. Pierre de Bretagne, très-habile dans le métier des armes et d'une grande expérience, fut d'avis de marcher sur Alexandrie, port assuré aux vaisseaux, aux convois de vivres, et après le Caire la principale

clef de l'Égypte : avantages immenses qui devaient décider la 1249
question. Par une grande fatalité, le prince Robert, jeune, fougueux, sans expérience, fut d'un avis contraire. C'est au Caire, dit-il, qu'il faut marcher. Son avis l'emporte contre l'observation même du roi, qui avait déjà répété plusieurs fois, mais inutilement : *Les Arabes savent la guerre aussi bien que nous, et nous ne connaissons pas le pays.*

Il ne se dissimulait plus aucun danger ; il ne faisait que trop la triste expérience qu'il était plus difficile encore de commander à la licence de l'armée que de préparer l'envahissement de l'Égypte. Toutefois, la faute qu'il avait faite en Chypre, il la fit encore à Damiette : il y était resté inactif. Damiette, ville très-riche, très-opulente et fort populeuse, lieu de délices pour toute l'armée, avait vu se reproduire chez les Croisés tous les désordres et de plus grands encore, dont Nantes et la Bretagne furent le théâtre en 1230. Les officiers, et les soldats à leur exemple, ruinés dans les excès, vendent tout ce qu'ils possèdent, leurs chevaux, les harnais, les armes ; et tout épuisé, tout vendu, ils pillent jusqu'aux marchands qui leur apportent des vivres. Toutes les passions féodales, l'orgueil du rang, la jalousie du pouvoir, une ambition frénétique, l'avarice la plus révoltante, le jeu, le vin, les querelles sans nombre comme sans terme, le libertinage le plus effronté, les Croisés se portent à tout avec fureur. La voix du monarque est impuissante ; les plus effroyables déportements brisent tous les liens de la discipline, tous les devoirs de l'obéissance, toute pudeur. Les femmes, les filles Musulmanes ou Chrétiennes, sont violées au mépris de toutes les lois divines et humaines ; les plus intimes abords de la tente même du roi

1249 sont souillés de débauches; et le pieux roi, le plus pudique des hommes, ne peut rien contre l'énormité de ces scandales impies.

Sa parole est même impuissante à modérer la turbulente vaillance de son frère Robert et son indomptable fierté, à pacifier les deux nations Française et Anglaise, divisées désormais par une haine mortelle. Robert ne cède rien à Salisbury, Salisbury ne veut rien céder à Robert; et l'un et l'autre brûlent de signaler leur aveugle courage, que l'orgueil de vaincre le premier rend plus aveugle encore : fatale erreur, qui fraie au jeune prince le chemin de la Massoure et en consomme le désastre, un des plus cruels qui aient jamais affligé nos annales guerrières (76).

249-50 A la mort du sultan, l'armée croisée s'était avancée dans les plaines de Damiette. La sultane Sajareldor gouvernait l'État, trouvant dans son génie des ressources à tout. Robert ne tient compte que de sa brûlante audace : il court sur la Massoure. En vain le grand maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, et Salisbury lui-même, crient au prince Robert d'arrêter : il leur répond par des paroles outrageantes; et Robert se précipitant comme la foudre, ils se précipitent comme lui pour le dépasser. Ils pénètrent dans la Massoure, par surprise, le 9 février 1250. Au lieu d'en saisir les postes, la plupart, se livrant au pillage, laissent aux Mameluks le temps de revenir de leur stupeur et de se rallier sous le commandement du soldat turc Bondocdar. Le général Fakreddin, surpris, avait péri d'une mort glorieuse (77). Alors s'engage le combat le plus terrible : Robert, Salisbury et Raoul de Coucy, frère aîné d'Enguerrand; Hugues de la Marche, fils aîné du comte, mort devant

Damiette ; Guillaume de Sonnac, combattent en héros ; 1249-50 plus de mille chevaliers, héros comme eux dans le combat, meurent comme eux en héros, hors Sonnac, qui put échapper au massacre avec quatre des siens. Robert de Ver, qui portait la bannière anglaise, s'enveloppe, après des prodiges de valeur, de sa bannière même pour expirer sous le fer des vainqueurs : tout succombe.

Le roi, contre l'ordre duquel Robert s'était engagé fou d'orgueil et de vaillance, instruit de ce coup fatal, se précipite à son tour pour secourir son frère et tant de braves gens qu'il avait entraînés dans sa ruine. Toute l'armée s'ébranle, mais éparse, et non préparée au combat. Chez les Arabes et les Turcs, au contraire, recueillis qu'ils sont par Bondocdar, il y a unité, la puissance du foyer, et ils ne le cèdent point en courage. Les Français l'emportent cependant ; et si, mieux conseillés, vainqueurs qu'ils sont, ils avaient commandé une prompte et sage retraite, ils eussent tout réparé, tout sauvé. Ils laissent aux Égyptiens le temps de se rallier dans tout leur nombre, et à Touranchad, fils et successeur de Saleh-Eddin, d'arriver de son lieu d'exil. En homme habile et bien conseillé, il traîne la guerre en longueur, il affame l'armée Chrétienne, les maladies la déciment, bientôt la peste la dévore, tous les fléaux l'accablent ; cependant combats sur combats, et tous les Français sont plus que des hommes : ils étonnent leurs ennemis mêmes, qui font pleuvoir sur eux des nuées de javelots, qui brûlent, incendient tout, et sur la terre et sur les eaux, avec leurs feux grégeois lancés à la main, ou avec leurs brûlots, toutes machines de destruction inconnues aux Européens.

1249-50 Dans cette extrémité, le prince Charles, au désespoir, enveloppé de toutes parts avec tous les siens, on vit un spectacle digne à la fois d'admiration et de regret : le roi Louis s'élançant au milieu des flammes, à travers les javelots lancés de tous côtés, dominant de sa haute taille les deux armées, et d'un courage surhumain, pénétrer jusqu'à son frère, l'arracher à la mort : lui-même, saisi par six Turcs, et leur prisonnier, il les terrasse, il les tue; et, vainqueur sur ce point, il se porte partout où est le péril le plus imminent. Mais épuisé, malade de la maladie qui ravage l'armée, il chancelle; ses forces sont éteintes, il n'a plus d'armes; son épée est brisée : son chapeau de fer, qu'il avait échangé contre son heaume, que déjà il ne pouvait plus porter, est pris ou tombé; sa tête est nue, rien sur son corps ne le défend plus : il quitte sa bataille, ou plutôt on l'emporte mourant au village de Mig.

A ce moment solennel, Châtillon, le jeune Gaucher IV, héros chrétien, demande au roi le commandement de l'arrière-garde : là est le plus grand péril et l'espoir de sauver le roi; là est son grand cœur. Geoffroy de Sergines et lui font au prince un rempart de leur corps et de leur héroïsme. Ils le déposent comme mort sur les genoux d'une bourgeoise de Paris. Sergines, d'un côté, le défend *des Turcs, comme le bon valet défend des mouches le hanap de son seigneur,* dit naïvement une chronique du temps; et Châtillon, fait d'armes d'une éternelle mémoire, soutient de l'autre, dans une rue longue et étroite, toute la charge. Toute son armure est hérissée de javelots que lui lancent les Égyptiens: s'il retourne sur ses pas, c'est pour les arracher et se précipiter encore, dressé sur ses étriers, contre les Turcs,

qu'il met en fuite. Trois fois il répète ce fait d'armes, trois fois il triomphe. Mais demeuré seul contre tous : *A moi, mes prud'hommes!* s'écrie-t-il[1], *à moi, Châtillon!* Un silence lugubre répond à sa voix généreuse : tous ses hommes ont péri. En vain il fait entendre le cri de détresse : *Montjoie-Châtillon! — Châtillon, Châtillon!* dit-il deux fois encore ; et il tombe invaincu. Mort sublime! sublime courage, que la postérité salue d'honneur et baigne de ses larmes! 1249-50

Le jeune sultan, témoin de tant de grandeur, craint chez les Français le courage du désespoir. Pierre de Bretagne, déchiré de blessures et la mâchoire emportée, demi-mort et conservant toute sa vigueur d'esprit, combattant toujours et défiant même son ennemi étonné de tant d'audace, Guy de Malvoisin, héroïque de sagesse et de présence d'esprit, merveilleux de vaillance ; Guillaume de Sonnac, Albéric-Clément, Josserand de Bourgogne, Philippe de Nanteuil, Imbert de Beaujeu, Gauthier d'Entragues, Jean d'Orléans, une des merveilles parmi les plus braves ; Hugues de Trichastel, Raoul de War...., Jean des Maisons, Hugues de Cossé, Renaud de Menoncourt, Erard d'Esmeray, Jean de Valence, Olivier de Termes, Henri de Cosnes et son corps d'arbalétriers, le comte de Flandre, Philippe ou Pierre de Nemours et de Villebon, grand chambellan du roi ; le prince Alphonse, au milieu des siens morts ou mourants, et combattant encore ; tous héros généreux, l'honneur de la France, s'inscrivant à ses hommages : que dis-je! tout fut héros, tout fut sublime, et dans tous les rangs! Alphonse a perdu tout son arrière-ban : il est prisonnier des Turcs ; Alphonse, le prince populaire, trouve son sauveur chez le peuple : les vivandiers, leurs femmes, *tout le*

1249-50 *menu de l'armée*, les moindres valets même, font soudainement corps d'armée ; ils s'arment des armes qui, avec les morts et les mourants, couvrent le champ de bataille ; ils s'avancent en bon ordre et se précipitent comme la foudre sur les Turcs, les surmontent, enlèvent leur prince, ami du peuple, et l'emportent en triomphe ; et comme il arrive souvent que dans les plus hautes infortunes on doit aux plus humbles l'appui ou le refuge salutaire, c'est un pauvre pêcheur qui vient apporter à Jeanne de Toulouse, au désespoir, la nouvelle de la délivrance du prince son mari. Elle lui donna 20 livres *parisis* pour sa récompense.

Touranchad, il le faut dire à sa gloire, fut ému : il consentit à traiter d'une trève. Mais au moment même où Philippe de *Nemours* tire de son doigt le diamant symbolique de la paix et le donne à l'émir négociateur, un traître ou un insensé s'écrie : *Rendez-vous ! rendez-vous ! le roi l'ordonne : ne laissez pas tuer le roi !* Tout fut perdu, tout, hors l'héroïsme de si généreux combats, qui demeurent à l'admiration de tous les âges ! Le roi Louis est fait prisonnier : il fut héros dans le combat, il est grand dans les fers. Enlevé par la puissance des événements à ses excès dévots, il se montre l'homme de Taillebourg, l'homme de la vérité, l'homme de Blanche. A toutes les menaces de mort, et du cruel supplice même réservé aux plus grands criminels, les *bernicles*, le fils de Blanche oppose une constance calme, invincible, et ces paroles du Chrétien : *Je suis votre prisonnier, vous pouvez tout sur mon corps, mais rien sur mon âme : faites tout ce que vous voulez, faites.* Et ces mêmes barbares, les bras levés pour le tuer, tombent à ses pieds, vaincus par tant de grandeur.

Il lui était facile de se sauver, disent les historiens Arabes 1249 50
ux mêmes : *Il volt estre parçonnier du meschief et du*
éril de son peuple, o morir avec eulx, a-t-il dit. Il n'a
lus de vêtement, on lui a tout enlevé : dans sa misère,
n lui enlève même le bonnet de velours écarlate dont on
couvert sa tête ; la nuit on le couvre d'un surcot doublé
e *vair*, que vient de lui donner un pauvre prisonnier qui
a pris ou reçu en aumône. Auprès de lui, avec la bour-
geoise de Paris, est le seul Yzambars, son fidèle et valeu-
eux valet de chambre, que la reine Blanche, connaissant ses
mérites, lui avait donné dès l'enfance : il lui tient lieu de
tout ; et quoique très-âgé, il le porte sur ses bras, sans
peine, tant il est amaigri et léger de corps. Ah ! si l'erreur
du pieux roi fut désastreuse et fatale, Louis, grand de cou-
rage, et dans le combat et dans les chaînes dont on charge
son corps, sans ressort ni soutien, ne saurait trouver une
âme qui le flétrisse ; et quand l'histoire juge avec rigueur
son fanatisme religieux, elle plaint à la fois ici le roi chré-
tien, l'ami de l'humanité.

Qui pourrait dire la consternation, le déchirement des
cœurs en France, à la nouvelle de ce terrible désastre ! Pas
une famille qui n'eût à pleurer ou la mort ou la cruelle
captivité d'un parent, d'un ami ! Toute la France retentit
bientôt de clameurs effrayantes ; tout se soulève contre
cette destruction de toute une armée, tant de fois prédite
et toujours en vain. La terreur fut extrême comme le dés-
espoir. Déjà on croit la France envahie et par les Musul-
mans et par ces farouches Tartares dont le souvenir seul
glace d'épouvante. Tout est menaces, murmures, périls.
Une femme seule, domine cette tempête furieuse, ce deuil

1248-50 universel, qu'elle partage avec tous. Elle oublie ses propres pertes, dompte ses mortelles angoisses, et magnanime dans le malheur commun, elle trouve les paroles qui calment, des résolutions qui réconcilient, si elles ne réparent pas. Cette femme au cœur sans modèle, c'est Blanche : *Voulez-vous, par les troubles civils, ajouter à un si grand malheur des malheurs plus grands et qui n'auront pas de fin? Pleurons tant de victimes, mais délivrons ceux qui ont combattu pour la foi, et qui n'ont pu mourir.* Et joignant aussitôt les effets aux paroles, exhortations, prières, caresses, noble dévouement, raison sublime, elle donne l'exemple de tout ce qui est beau, grand, illustre. Avec sa noble fille Isabelle, elle fait les plus généreux sacrifices pour fournir à la rançon des prisonniers. Elle y associe la nation. Enfin, maîtresse des événements lors même qu'elle ne l'est plus de ses forces, de sa santé, elle prend en un instant toutes les mesures les plus sages pour conjurer les orages éclatant de toutes parts, et elle les conjure. Adorée du peuple, le peuple s'est ému à sa voix; il pleure. Blanche commande des prières publiques : avec elle, et comme elle, dans tous les rangs, dans toutes les classes et conditions, chacun se couvre d'habits de deuil; les femmes changent tout leur extérieur, jettent leurs couronnes de fleurs; les hommes, la robe à *cointoyer*, toutes parures; plus de festins, de fêtes, de concerts, de chants; de partout on prend le lugubre aspect du lugubre événement; tout est douleur, tout est deuil, et d'un bout à l'autre de la France, on ne voit que pleurs, on n'entend que des sanglots, des prières.

La reine Blanche bientôt envoya en Palestine des sommes

érables : onze charrettes et nombre de chevaux furent 1249-50
s des pieux tributs et d'elle et des populations.
te la fureur du moment se tourna soudaine contre le
Il fut universellement accusé de ce désastre : *Qu'il e sur lui !* était le cri général, et c'était celui du
oir. S'il eût absous l'empereur Frédéric, s'écriait-
rmée eût vaincu, et nos pères, nos époux, nos frè-
s amis, vivraient encore, et le Christ eût triomphé!
oute l'étendue de la France, et plus encore en An-
e, qui déplore aussi parmi les siens des morts hé-
; en Italie, en Allemagne, retentirent contre le
s plus effrayantes imprécations, les blasphèmes les
ti-catholiques. Ils s'accrurent quand on apprit que
n Saleh avait proposé au roi une paix avantageuse ;
s sa mort, la sultane Sajareldor, jugeant en femme
e de toutes les difficultés du moment et des néces-
emières, l'avait proposée de nouveau ; que le roi et
chefs de l'armée l'avaient accueillie ; mais que le
hargé des ordres du pape l'avait obstinément re-
, le pontife lui ayant défendu d'entendre à aucun
nodement, quel qu'il fût.
lorable erreur, malheureux destin du Saint-Siége,
tte extrémité effroyable pour tous, le pape osa faire
entendre des cris de guerre : il ose appeler de nou-
Croisés sur ce sol de l'Égypte et de la Massoure,
de sang et de cadavres. Il fait plus encore : n'é-
cupidement et violemment que ses seuls intérêts
monde, il ose publier à la fois une Croisade contre
eur Frédéric, dans le temps même que ce grand
touché d'une si grande infortune, envoie des am-

1249-50 bassadeurs en Égypte pour racheter les prisonniers. Que veut-il donc ? La ruine des nations, comme celle de l'Angleterre et de l'Italie ; le deuil, les larmes de tant de peuples sont-ils ses trophées ? Toutefois il a des richesses immenses ; il peut acheter des soldats, des chevaliers ; et dans ce siècle d'avarice folle, dans l'emportement de la terrible passion des armes, que Blanche avait su assoupir, il ne peut manquer de combattants chez qui elle se réveille plus terrible encore, et les précipite dans des conquêtes qui promettent le pillage et la fortune, aussi le rang ; il peut créer une armée formidable contre la France même, qui le menace. L'empereur Frédéric s'est écrié qu'il viendrait le chercher, le combattre jusque dans les murs de Lyon.

La reine Blanche, dans cette horrible tourmente, qui semble menacer la société entière d'une entière destruction, conserve toute son âme, toute sa puissance d'esprit ; comme aux jours des plus grands périls dans le passé, son génie s'impose riche et puissant ; d'une prudence sans exemple, elle sait prévoir, préparer, attendre et saisir soudainement les faits, les événements, les circonstances ; elle puise partout des ressources, et jusque dans les fautes ou dans les vices des ennemis de l'État, qui en demeurent étonnés. A la voir agir, on oublierait que ses forces corporelles, affaiblies par les souffrances et par une douleur toujours plus amère, pourront surmonter le mal chez elle comme elles le surmontent chez autrui : mais vaine attente ; l'absence et l'effacement du roi Louis, l'avenir de la France, qu'elle présage funeste, creusent son tombeau.

Cependant elle mesure tout le danger présent, et elle

rise d'un coup l'espoir funeste du pape. Elle convoque à 1249-50
aris un Parlement général : elle le tient en personne ; et, out approfondi, prévu et conquis d'avance, elle demande t obtient spontanément de lui le consentement d'une oronnance qui prononce la peine de la confiscation des iens et des fiefs contre tout seigneur, chevalier ou autre, ui se croisera pour la cause du pape.

Dans toutes les parties de l'administration, dans tout ce ui touche aux intérêts de l'État, à la tranquillité du oyaume, rien d'omis, d'inaperçu. D'une vigilance infatiable, elle a suivi ou pénétré les intrigues et machinations es ennemis de la France ; elle les connaît : tant de fois ils nt éprouvé son autorité, son courage, qu'elle ne peut s'y éprendre ; et Régente de la France, n'ayant du moins ici prendre conseil que d'elle-même, elle prévoit tous les dessins funestes, et s'applique à les déjouer, à tout enchaîner.

C'est le Midi où s'amoncellent les orages. D'un côté, le ape, ennemi à la fois sombre et audacieux, fomentant vec une effroyable habileté les troubles ou religieux ou olitiques, et profitant de toutes les occurrences, voulant ire prédominer la juridiction du clergé et l'Inquisition ur la justice du pays ; l'empereur Frédéric, dans la néessité de venir le combattre à Lyon même et en finir avec ui par la puissance des armes : de l'autre côté, le roi Henri III, maître encore de toute la Gascogne, et ayant our lieutenant-général dans ces contrées l'ambitieux Simon de Montfort, seigneur d'une rare habileté et l'ennemi mortel de la Régente ; Raymond, toujours douteux, toujours à craindre, et pouvant entrer dans une ligue ourdie ar l'Angleterre et même par l'Espagne ; enfin, la plu-

1249-50 part des seigneurs du Midi, nourris dans les troubles et les guerres civiles, toujours prêts à combattre pour le parti qui leur promet le pillage et la fortune.

La reine Blanche avait adroitement gagné Barail, seigneur de Lomagne et de Baux, le plus considérable des seigneurs du Languedoc et de la Provence, aussi le plus dangereux. Par un traité secret, il s'oblige de faire tout ce qui sera en sa puissance pour contenir dans l'obéissance tous les sujets de la Provence, pour que la ville d'Avignon se soumette au prince Alphonse, qu'il en perçoive les revenus, y jouisse de ses droits, etc., sans compromettre toutefois ceux du comte de Provence, son frère, à qui appartient Avignon; qu'il en usera de même pour le bourg d'Arles en faveur du comte Charles d'Anjou. Blanche, à ces conditions, s'engage à écrire à ses deux fils, très irrités contre Barail, qu'ils aient à déposer toute haine et rancune, à recevoir ce seigneur en grâce, et à le maintenir dans tous ses droits sur les deux pays.

Cependant elle avait suivi, très-attentive, toutes les démarches de Raymond, désormais sous l'influence du pape. Ce pontife, à la requête de Raymond lui-même, *dit-il*, avait écrit à l'évêque d'Agen qu'il eût à procéder contre les hérétiques du pays de Toulouse, avec l'avis des diocésains et des inquisiteurs des lieux. Ce ne fut pas sans résultats, comme nous le verrons bientôt. La Régente savait que Raymond avait passé au printemps de 1249 en Espagne ; qu'il avait eu à Logrono une entrevue avec Alphonse, fils aîné du roi de Castille ; que durant quinze jours ils s'y étaient entretenus secrètement d'affaires d'une haute importance.

déjà fait remarquer), il était inégal dans ses résolutions, 1250
dans sa grandeur même, n'ayant point su conquérir les vertus qui la reproduisent, toujours elle; je veux dire la prudence et la modération; son esprit vaste et ardent lui faisait devancer les siècles, sans calculer la puissance des proportions ou des appuis. Ainsi, quand il armait chevaliers, dans les plaines de l'Égypte, le fils du sultan et des officiers Musulmans très-dignes et très-fiers de l'être, il oubliait qu'il avait à lutter contre la politique asservissante du Saint-Siége, ennemi irréconciliable d'un peuple voué par lui au mépris et à l'extermination. Frédéric II faisait hardiment au treizième siècle ce qu'on ne peut faire sans péril qu'au dix-neuvième.

Excommunié au concile de Lyon en 1245, par Innocent IV, il le fut encore, et sans avoir été absous, par le même pontife, furieux de la mort d'un de ses parents, tué dans un combat par Mainfroy, fils naturel de l'empereur et vice-roi des Deux-Siciles. L'excommunication, dit Filleau de la Chaise, *est en termes qui font dresser les cheveux.* L'empereur Frédéric mourut sous le poids des deux anathèmes : sa mort toutefois fut belle et vraiment chrétienne. Il laissa deux fils : Henri, le plus jeune, et né d'Isabelle d'Angleterre ; Conrad, qui succéda à son père, prince célèbre par sa beauté, sa valeur et la noble pureté de son caractère. Tandis que Frédéric expirait, Conrad échappait miraculeusement au fer assassin des officiers de l'archevêque de Cologne, mais pour expirer peu après, comme nous le verrons dans la suite.

Les plus grands seigneurs échappés aux désastres de la 1251
Massoure et des fatales journées qui suivirent, Guy de

1251 Malvoisin, Jean d'Orléans, etc., etc., arrivèrent en France dans les premiers mois de l'année 1251. Ils précédèrent de quelques semaines les deux princes Alphonse et Charles. Ils avaient perdu dans la traversée Pierre de Bretagne, le digne compagnon de leur gloire et de leur infortune, qui, après d'héroïques faits d'armes, demi-mort et accablé sous le nombre, menaçait encore l'ennemi, étonné de son audace. « Que voulez-vous nous donner pour votre déli» vrance? lui dirent les Turcs. — Ce que nous pourrons » faire et souffrir par raison, » répond Pierre brandissant toujours son épée.

La plupart des seigneurs se rendirent auprès de la Régente et lui dirent que le roi, préférant l'avis de Joinville et des frères Mendiants à celui de tout le conseil de France, avait pris *l'incroyable résolution*, ainsi la qualifièrent-ils, de rester en Palestine et de relever le royaume de Jérusalem. Ils turent la mort de Robert; elle était demeurée un secret pour la reine Blanche. Cette bonne princesse était peut-être la seule personne en France qui l'ignorât : beau et touchant témoignage de l'amour qu'on lui portait! Ses amis, témoins de ses souffrances et de l'affaiblissement de sa santé, redoutant pour elle l'effet de cette nouvelle désastreuse, avaient pris soin de la tenir secrète jusqu'au moment où l'arrivée certaine de ses deux fils, Alphonse et Charles, pourrait amortir ou parer le coup qu'ils allaient lui porter. La reine Blanche aimait son fils Robert. Il était permis d'espérer que la fougue de sa vaillance et de ses esprits se calmerait avec l'âge, et ne laisserait plus voir que les belles et hautes qualités de son âme : une loyauté parfaite, des mœurs chastes, un ardent amour de la gloire

et du bien public. Le plus près du trône après Louis, qu'elle n'espérait plus revoir en France, elle attendait dans son fils Robert, ou un tuteur généreux pour les enfants de son frère ; ou, le trône vacant, un roi capable de continuer, dans l'indépendance de Rome et de la féodalité, son grand œuvre de régénération et de prospérité publique. 1251

Les deux princes débarquèrent au mois de mai. Ils trouvèrent en débarquant ses ordres et ses instructions : ils durent rester dans le midi de la France : Alphonse dans son comté de Languedoc, Charles en Provence, pour s'y livrer, sous l'autorité immédiate de la Régente, aux gouvernements de leurs suzerainetés. Ils députèrent auprès de la reine, et confirmèrent les tristes nouvelles qu'elle avait reçues de l'Orient : « Que le roi Louis, par un excès » de zèle qui ne peut être approuvé des hommes, avait » résolu de ne revenir en France qu'après avoir repris sur » les Infidèles ce que les Chrétiens avaient perdu ; qu'il » était tranquille sur les alarmes qu'on lui avait données » quant aux tentatives de l'Allemagne et de l'Angleterre, » puisqu'il laissait en France, dans la personne de la reine » sa mère, une Régente aussi sage que courageuse, et des » hommes pour défendre le royaume, si l'on osait l'at» taquer. »

Les amis les plus chers de Blanche, Isabelle, sa fille bien-aimée ; Alix de Mâcon, Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges ; Renaud de Corbeil, Geoffroy de la Chapelle et quelques autres encore, crurent le moment arrivé de lui annoncer l'événement fatal. Son noble cœur, profondément impressible en affections favorables ou contraires, reçut toute l'atteinte que ses amis et toute la France

1321 avaient redoutée; et dans le même mois elle tomba dangereusement malade : l'alarme fut universelle.

Alors on vit éclater, ou successivement ou à la fois, une série de troubles dont l'ensemble et l'objet et l'attente, habilement combinés, accuse une effroyable entente dans l'art et la puissance de bouleverser les États et de ruiner les peuples.

D'abord les troubles des *Pastoureaux*, dont les auteurs premiers demeurent encore couverts d'un voile épais. Le chef apparent, et qui n'était en réalité que l'instrument hypocrite et barbare d'une puissance occulte, Jacob, Hongrois d'origine, et prêtre renégat, apparut tout-à-coup dans la Flandre et la Picardie, prêchant aux simples, aux hommes des champs, pâtres, cultivateurs, bûcherons, une croisade pour la Palestine. Déjà, au temps de sa jeunesse, il en avait prêché une, et composé son armée d'enfants qui périrent tous dans le voyage, accablés par la fatigue, le froid ou la chaleur, et plus encore par la faim ! Prêtre renégat, dis-je, ou même faux prêtre selon les uns, espion du sultan, l'homme des Juifs, selon les autres, il se revêt d'abord des formes les plus douces : il se dit inspiré par la Vierge. Sa bannière, symbole pacifique, représentait un agneau tenant une croix. Jacob ou *maître Hongrie*, comme on l'appelait, était doué d'une éloquence surprenante, parlant le français, l'allemand et le latin avec une facilité prodigieuse. Il ne s'adressait qu'aux populations des champs, et elles accouraient de toutes parts pour l'entendre. Aux yeux de tous c'était un grand homme, ou, pour parler le langage du temps, un *inspiré*, un *envoyé* des cieux. Les pâtres quittaient leurs troupeaux, les laboureurs

leurs cultures, les campagnes devenaient désertes; et maître 1251
Hongrie se vit bientôt à la tête d'une multitude innombrable, qu'il croisait ou décroisait à sa volonté, puis d'une armée sans ordre, sans discipline, qui paraissait et disparaissait incessamment, et selon l'occurrence incertaine ou saisissante. Il vint hardiment à Paris, prêcha dans les carrefours et dans les églises, quand il pouvait y entrer. Il fit l'eau bénite à Saint-Eustache, en rochet et en camail; il entraîna sous sa bannière la plus vile populace, sans que l'autorité de l'État usât de la force pour réprimer cette audace. Enhardi par le succès, et sorti de Paris, il jeta le masque : son armée de Croisés s'accrut, comme en un clin d'œil, de tous les vagabonds et gens corrompus, appelés alors *ribauds* : des bandits, des scélérats même, et des femmes perdues, arrivèrent innombrables; jusque là tous ces Croisés d'une nouvelle espèce n'avaient eu pour insignes que la croix et la bannière de l'agneau, au lieu d'armes. Ils eurent tout-à-coup des armes meurtrières, épées, lances, arbalètes, glaives, etc., et sans que l'on sût d'où elles sortaient : les scélérats furent les plus favorisés dans le secret. Alors Jacob ou maître Hongrie, se voyant en force, changea d'aspect, de langage; il s'annonça comme un réformateur : lui et ses principaux affidés ou complices tonnèrent contre le clergé, contre les religieux, contre le pape lui-même, et en peu de jours contre les séculiers de toutes les classes; ils confessaient, donnaient la communion; ils rompaient les mariages, en faisaient de nouveaux; et cette multitude, d'abord humble, pauvre et inoffensive, devint en un instant une armée de brigands, de barbares; et toute cette horde hideuse soulevant de sa force im-

1321 mense tous les vices, tous les crimes, toutes les monstruosités, la France, frappée de terreur, est menacée jusque dans ses fondements. Ils assomment les prêtres, les religieux, les bourgeois, la noblesse, mais surtout les pauvres Juifs, dont ils pillent les richesses, forcent les synagogues, brûlent les Talmuds, tous les livres : ils volent, pillent et massacrent partout : rien ne les arrête plus ; et la populace se précipitant de toutes parts sous leurs bannières immondes, accrut de plus en plus et leurs forces et leurs brigandages : tous les gens de bien terrifiés fuient quand ils peuvent. Orléans, Bourges sont bientôt envahis : cette dernière ville ferme ses portes, la populace les ouvre, et le ravage suit son cours épouvantable. On eût dit que la France dût s'engloutir sous l'amoncellement de tant d'énormités, dont la mémoire des hommes ne trouvait point d'exemples. Le mal était sans mesure et semblait irréparable.

La reine Blanche, malade encore et à peine hors de danger, fut instruite de ces monstrueux excès par Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges, et Guillaume de Bussi, évêque d'Orléans. Elle avait cru, dans l'origine, que cette multitude se dissiperait d'elle-même, comme il arrivait d'ordinaire, et qu'elle s'en irait en fumée ; mais, tristement détrompée, elle donna aussitôt ordre à tous les prélats de fulminer contre ces hordes impies ; aux sénéchaux, baillifs, à tous les officiers de justice, de saisir, et aux Communes en armes de courir sus. Toutes les provinces, et comme par un mouvement électrique, furent soulevées de proche en proche. L'armée de Jacob eut bientôt à soutenir une attaque générale à deux lieues de Bourges même, qu'elle venait de ravager : le carnage fut terrible.

Un boucher de cette ville tua Jacob dans une mêlée auprès 1251
de Mortemart en Poitou; les autres chefs, poursuivis à outrance par les Communes, furent également détruits, tués par les armes ou pendus, et les restes bientôt dissipés. Les pâtres, les laboureurs qui avaient pu échapper, retournèrent à leurs troupeaux, dans leurs champs : c'était au milieu de juin. La reine Blanche fit publiquement un aveu noble et touchant; elle confessa qu'elle avait été trompée, surprise!

En même temps que les Pastoureaux exerçaient leurs ravages, des troubles très-pernicieux éclataient de nouveau dans l'Université. Ils avaient été préparés et fomentés dès long-temps et dans le secret par les frères Dominicains ou Jacobins, auxquels s'étaient joints les frères Mineurs de Saint-François. Ils voulaient obtenir libre entrée dans l'Université, y professer la théologie, l'Écriture-Sainte, la philosophie et les *sentences*, comme on disait; mais sans se soumettre aux priviléges ni à la discipline du corps, et sans obéir jamais à aucune de ses injonctions. En un mot, ils entendaient s'établir en maîtres et avoir seuls l'initiative de l'enseignement public.

Ils avaient à leur tête trois hommes qui exerçaient sur les deux ordres et sur le Saint-Siége même la plus grande influence qui se puisse : Albert, provincial de l'ordre des Dominicains; saint Bonaventure, qui en devint le général, et saint Thomas. Albert, surnommé *le Grand*, sans que rien chez lui, ni dans ses volumineux écrits, en justifie le titre, professait avec éclat dans les quatre Facultés, ou plutôt il faisait grand bruit. Il enseignait une logique, vaste labyrinthe sans issue, où les esprits les plus perspicaces devaient s'égarer. Sous lui principalement se for-

1251 maient néanmoins les Mendiants les plus entreprenants de l'ordre. Saint Bonaventure, d'une tête plus ardente, osait publier, dans ses Méditations sur la vie de Jésus-Christ, des doctrines et des œuvres que l'on ne trouve point dans l'Évangile; et son Psautier de la Vierge, plein de maximes ou idées outrées, loin de soutenir le parallèle avec les divins Psaumes de David, méritait la censure de tous les sages.

Saint Thomas surpassait en audace ses deux coréligionnaires. Il attaquait de front et publiquement le pouvoir temporel des souverains; il soutenait que *l'on a le droit de les déposer quand ils sont trouvés infidèles à l'Église, et qu'il est permis de se défaire d'un tyran*. Jeune encore, il faisait les plus grands efforts pour entrer dans l'Université et y recevoir le titre de docteur en théologie.

Tout le corps de l'Université, ses docteurs les plus justement célèbres se soulevèrent contre ces prétentions, et plus encore contre de telles doctrines. Un d'eux, Guillaume de Saint-Amour, célèbre docteur en théologie, écrivit contre les deux ordres Mendiants; et dans son livre, *les Périls des derniers temps*, prenant habilement ses textes dans les Écritures, les Pères de l'Église, et particulièrement dans saint Augustin, il flétrit et leurs doctrines, et leurs mœurs, et leur vie mendiante. Ce livre fit la plus grande sensation qu'eût encore produite aucun écrit en France; et le mouvement qu'il donna aux esprits fut un appui mémorable pour l'autorité des rois (86). Saint-Amour rappelle que dans les premiers temps de l'Église, et jusqu'à la troisième race, que les ordres Mendiants couvrirent toute l'Europe, les moines gagnaient leur vie du travail de leurs mains, ou ils vivaient du revenu qu'on leur

avait donné. On ne connaissait point de maisons fondées 1251
sur la Providence, comme le sont celles des Dominicains et des frères de l'ordre de Saint-François. Saint-Amour publie hautement que leur vie est criminelle, et que ceux qui n'ont rien doivent suivre le conseil de l'Apôtre, qui, dans ce cas, ordonne de travailler ; et traitant du pouvoir absolu des papes, il pose et développe des principes puisés aux sources sacrées et aux Codes immortels de nos libertés Gallicanes. Il les combat avec chaleur, avec un courage invincible et aux applaudissements de tous, clergé, religieux, nobles, bourgeois, le peuple, qui s'émeut, et de la reine Blanche elle-même. Dans toute la France, on entendit répéter des paroles à la fois judicieuses et très-menaçantes, et la France fut menacée elle-même d'un schisme imminent et très-redoutable.

Cependant une nuée de nouveaux Mendiants la couvrit tout-à-coup, et de partout ils prêchèrent, au nom du pape et pour le pape, une Croisade contre Conrad, fils de Frédéric II et son successeur à l'Empire, prince vraiment digne d'admiration, et le plus grand peut-être des empereurs Germains. Le pape était en possession de richesses incalculables, fruit malheureux des impôts multiples dont il foulait la Chrétienté : il fit un appel à tous les hommes d'armes. Dans l'avidité du gain et la passion des armes, les gentilshommes Français se présentèrent en foule, se croisant à prix d'argent. Ils firent corps, et bientôt ils montrèrent une armée prête à partir. Encore un peu, et la France eût été veuve d'hommes capables de la défendre. Le péril en ce sens était également imminent ; tout présageait le bouleversement de l'État.

[illegible] La reine Blanche convoqua un second Parlement général à Paris. Elle y siégea en personne ; elle y peignit des plus énergiques couleurs l'état vrai et présent des choses ; tous les troubles concordant pour un même but, un même objet, et présageant tous un avenir funeste ; enfin, la Croisade du pape, qui allait mettre en feu toute la Chrétienté, et cela, pour servir les passions, les intérêts du pontife, tandis même qu'il arrête ou empêche tout secours pour délivrer les Croisés de la Palestine. Rompre des projets si coupables, exécuter les ordonnances de saisie contre tout Croisé du pape, est une nécessité première comme un premier devoir. « Qu'ils partent, s'écrie-t-elle avec chaleur, » qu'ils partent pour ne plus revenir, ces traîtres au pays, » à l'État ! Il est bien juste que le pape entretienne ceux » qui servent son ambition, lorsqu'ils devraient secourir » le Christ sous l'étendard de leur roi. » La reine Blanche entraîna toutes les volontés, et les voix furent unanimes.

A peine sortie, elle envoya à tous les sénéchaux et baillifs, à tous les officiers de justice, l'ordre de saisir immédiatement les fiefs et les biens de tous les Croisés (quels qu'ils fussent), et qui s'étaient armés pour le pape ; et aux Communes, de prêter main forte toutes les fois qu'elles en seraient requises. Ses ordres furent exécutés soudainement et en toute rigueur. Les gentilshommes étonnés, et jusque là persuadés que la Régente, paralysée de toutes ses puissances, et par le mal corporel qui la ronge, et par les embarras multiples dont on l'étreint à la fois et de toutes parts, n'oserait pas tenter une saisie générale contre des hommes en force et les armes à la main. Les soudaines et vigoureuses résolutions de Blanche les déter-

pèrent; ils se soumirent, et rentrèrent en toute hâte chacun chez soi, trop heureux de retrouver leurs châteaux et leurs manoirs, qu'ils avaient si témérairement exposés au danger d'être confisqués sans retour.

Elle écrivit en même temps au pape, pour lui reprocher sa conduite intéressée, cette Croisade sans justice, qui allait mettre en feu toute l'Europe, qu'il devrait protéger et défendre; et, sans différer d'un instant, elle appela en sa présence les notables parmi les bourgeois de Paris, les officiers municipaux ou *Puissants-hommes*, les docteurs de l'Université, régent et maîtres. Elle leur fit faire en grande solennité le serment de vivre en paix; et profitant habilement et de la terreur que les Pastoureaux avaient causée à l'Université tout entière et des troubles présents, elle imposa de nouveaux statuts plus en rapport avec l'état actuel de la civilisation. Elle amena enfin ce grand corps, devenu si redoutable à l'autorité même, à s'exclure du pouvoir de revendiquer les écoliers qui auraient été pris en flagrant délit, et elle interdit à tout étudiant le port de toutes armes durant la nuit, sous peine d'être pris et jugé par le *juge ordinaire*, nonobstant les priviléges du corps.

Cet acte de la reine Blanche est un des plus extraordinaires qui aient illustré ses deux régences. L'Université n'était pas, comme de nos jours, un corps ayant dans le civil et l'enseignement ses priviléges et ses libertés; elle avait sa justice; elle constituait à elle seule un corps féodal, un État dans l'État. Sa milice ou sa force militaire était dans ses écoliers, d'autant plus redoutables qu'ils marchaient toujours armés, qu'ils étaient des hommes faits, et que dans la colère ou le combat, comme dans les plai-

1254 sirs ou les débauches, ils étaient sans frein et sans pudeur. Ils se fiaient et sur leur juridiction propre et sur leur nombre, calculé par milliers. L'autorité universitaire, ainsi étayée, puissante, était la rivale de l'autorité de l'État, et la rivale dangereuse.

En même temps, elle fit deux ordonnances pour prévenir l'entrée à Paris et dans l'Université de gens malintentionnés, dit-elle, et qui, sous le prétexte de jouir des priviléges dont jouissent les bourgeois et les écoliers, viennent troubler la tranquillité de l'État. Elle prend à la fois toutes les précautions pour purger et Paris et l'Université de toutes *canailles*. C'est le terme que les écrits du temps ont consigné, et que je crois devoir recueillir.

Elle manda ensuite près d'elle les principaux chefs Mendiants qui avaient osé prêcher la Croisade du pape; elle leur fit les plus sévères réprimandes. Ils se retirèrent confus. Saint Bonaventure passa en Italie, et saint Thomas ne tarda pas à l'y suivre, forcé qu'il fut alors de renoncer au doctorat, et jusqu'au temps du roi Louis, sous lequel il jouit de la plus grande faveur. Le mouvement donné, tout l'ordre des Mendiants entendit par toute la France, ou d'énergiques désapprobations, ou même des menaces, soit de la noblesse, soit du clergé même. « Les uns disaient:
» Nous nous sommes laissé séduire par l'humilité des
» frères Prêcheurs, venant à nous comme des renards.
» Qu'est-il arrivé? Qu'ils sont devenus maîtres : ils en-
» lèvent à nos châteaux, bâtis de nos mains, la juridiction
» qui nous appartient. Ils sont juges à leur tour; ils ont
» leurs lois, leurs coutumes, des constitutions nouvelles,
» et ils méprisent les nôtres. Les hommes libres sont jugés

par des esclaves, tandis qu'ils devraient l'être par nous. 1251
Ils rendent notre état encore plus mauvais que Dieu n'a voulu que fût celui des Gentils quand il a dit : *Rendez à César ce qui est à César*. Nous ne souffrirons pas une telle arrogance, nous qui menons, comme il convient à l'homme, une vie de travail et d'activité. Nous voulons ramener à l'état de l'Église primitive ces gens enrichis de nos dépouilles, gens pleins d'orgueil et d'esprit de division, et afin que, vivant dans la retraite, ils nous montrent les œuvres d'une vie d'édification, de charité chrétienne, depuis si long-temps retirée de notre siècle.

» Nous vous bâtissons des églises et des monastères, disaient les autres; nous vous nourrissons : quel bien vous fait le pape? il vous fatigue, il vous tourmente, il vous fait receveurs de ses impôts, et vous rend odieux à vos bienfaiteurs. »

Tous ces reproches, toutes ces censures, de même que s écrits de Guillaume de Saint-Amour, pouvaient s'ap-yer des reproches et des censures de saint Bonaventure i-même, qui ne peut nier leurs scandales : dans une de s lettres à tout l'ordre, il les accuse d'une vie vagabonde, charge à leurs hôtes, et d'être un sujet de scandale au eu d'être un sujet d'édification. « Votre mendicité est violente, dit-il, et fait craindre aux passants votre rencontre comme on craint celle des voleurs. La magnificence et la splendeur de vos hôtels, votre luxe, vos habitudes, vous font haïr et mépriser des hommes. »

Ces vérités terribles et menaçantes, partout reproduites, ans les réunions de la noblesse, dans les chaires aposto-ques, parmi toutes les Communes, forcèrent les Mendiants

1230 à s'humilier, à se soumettre, à se taire, pour un temps du moins.

Aussitôt la paix la plus profonde régna dans toute la France. Les séditieux, de quelques lieux qu'ils vinssent et quelle que fût leur puissance, durent sentir qu'ils s'en prenaient à un colosse que leurs mains criminelles ne pouvaient renverser.

A cette époque de périls et de perturbations si énergiquement vaincus et surmontés, la reine Blanche acquit de nouveaux droits à l'amour des Français, et tous les étrangers payèrent un nouveau tribut d'admiration à la grandeur de son génie et de ses ressources.

C'est à la fin de juin que l'on vit le terme des troubles, et les ordonnances de la reine Blanche sont datées du lundi avant la Nativité. Dans la solennité du serment des bourgeois de Paris, des maîtres et chefs de l'Université et des officiers de justice, elle fut assistée de Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges, de Jean d'Aubergenville, évêque d'Évreux, Étienne, comte de Sancerre, Geoffroy de la Chapelle, grand panetier de France, de maître Guillaume de Sens et du doyen de Saint-Agnan d'Orléans.

La Régente fit également justice des troubles de Narbonne, qui, sous une apparence secondaire, étaient d'une haute portée. Le Saint-Siége avait vu décliner son pouvoir inquisitorial à Toulouse; il le voyait même expirer sous la puissance de la loi du pays et du Droit commun, rendus enfin à leur première vigueur, et désormais protégés de l'autorité immédiate de l'État. Le sénéchal de Toulouse et d'Alby, Pierre de Voisins, et celui de Carcassonne, mettaient en liberté sous caution les Albigeois

les hérétiques arrêtés sous l'autorité de Raymond comme excommuniés. Le traité de Paris et la fameuse Loi de réforme, qui l'avait suivi, recevaient une entière et vigoureuse exécution ; le pouvoir municipal, son cours rapide et constant. Les populations étaient *satisfaites* et en paix. L'Inquisition trouvait des entraves en tout et partout, chez les inquisiteurs eux-mêmes, soit crainte, ou plutôt justice et humanité. Le massacre des inquisiteurs à Avignonet était un triste avertissement (87). Ainsi le Saint-Siége n'avait plus rien à attendre de Toulouse. Alors il avait songé à faire de la ville de Narbonne le foyer principal des troubles religieux. Il trouvait toujours dans Guillaume de Broë un homme capable de le seconder, et de renouveler dans le Midi les violences factieuses de Henri de Braisne à Reims et de Milès de Nanteuil à Beauvais.

Mais Narbonne, nous l'avons vu, avait recouvré tous ses antiques priviléges, tout son régime municipal ; elle avait même relevé les murailles et les fortifications, rasées dans la guerre Albigeoise ; et incessamment on voyait surgir, comme dans toutes les Communes, des maisons crénelées, souvent flanquées de tourelles, autant de petites places fortes préparées pour la défense de tous. Ç'avait été en vain que les pontifes avaient successivement demandé l'entière et prompte destruction de toutes les fortifications ; elles demeuraient. Narbonne présentait donc une résistance sérieuse ; car tout habitant était soldat, et soldat aguerri, et quiconque était riche élevait son petit fort. Autant le gouvernement de l'État était soucieux de faire abattre les forteresses des seigneurs vaincus, autant il était attentif à protéger ou maintenir celles des Communes ; c'était sa

1234 force. D'ailleurs, si Narbonne était liée à l'État par son serment fait pour le roi, *contre toute créature qui pût vivre ou mourir*, le roi, par un serment mutuel, s'était engagé à la défendre ; mais Rome n'est jamais au dépourvu : elle attendit de la division et des troubles civils ou religieux ce qu'elle ne pouvait attendre, sous la régence de Blanche, de son pouvoir ni de ses armes.

Cette grande princesse nourrissait dès long-temps et toujours (nous l'avons déjà consigné) des vues de haute portée sociale sur Narbonne, cette première colonie des Romains qui présenta d'abord aux Gaules émerveillées l'image paisible de la République romaine, avec ses municipes, ses curies, son Capitole, un forum, de majestueux édifices, temples, palais, amphithéâtres, cirques, arènes, etc., etc.; mais surtout ses lois, ses institutions, son Droit public. Heureuses les Gaules, heureuse la terre, si Rome, de même que les Phéniciens et les Grecs ou les colonies Égyptiennes, n'avait jamais donné que de tels exemples !

Narbonne, jadis une des villes les plus fameuses de la Gaule, gardait aussi et toujours plus cher le souvenir de son antique origine, de sa splendeur; et dans les troubles ou les spoliations, c'étaient, elle aussi, ses vieilles lois et coutumes qu'elle redemandait. Sa position géographique, et par rapport à la mer, et par rapport aux Espagnes, ses anciens troubles religieux pacifiés, son climat salubre, ses richesses, ses habitants enclins au commerce, tout lui donnait incessamment une plus grande importance politique et sociale dans ces temps de tourmentes et de régénération. Elle rappelait comme un symbole le nom de *Gaule Narbonnaise*, dernier type de l'antique patrie qui n'est plus.

La Castille était à bon droit suspecte à la reine Blanche 1249-50
puis la mort du noble Alphonse (78), son père, et d'Éléo-
re d'Angleterre, sa mère. Son roi actuel, Ferdinand,
urrissait des vues d'envahissement sur la France et la
varre. Il élevait des prétentions sur le duché d'Aqui-
ne, du chef de son aïeule maternelle, Éléonore; et,
ince fanatique jusqu'à la cruauté, il était tout dévoué à
me. *C'est lui*, dit Chénier, *qui attisait pieusement le*
pour brûler les Juifs, des hommes qui n'avaient
mis d'autres crimes que de ne pas penser comme
i. Les Chrétiens donnaient alors le nom de zèle à des
autés que l'on a qualifiées de barbaries quand les en-
mis de la religion les ont excitées contre nous. Alphonse,
fils, chargé de ses instructions secrètes, s'entendit avec
ymond; et Raymond, revenu en France, y signala son
our et sa foi religieuse par un cruel auto-da-fé de plus
quatre-vingts infortunés, hommes, femmes et enfants,
'il fit brûler vifs à Agen sur la place de *Barlaigas*. Ils
aient été condamnés comme Albigeois ou hérétiques par
tribunal de l'Inquisition, et exécutés sous l'autorité des
nes de Raymond. Jusque là, poursuivi avec acharne-
ent par le Saint-Siége, et appelé des noms les plus ou-
geants, il fut désormais salué des noms les plus flatteurs
protégé de tout l'appui du clergé, l'un et l'autre très-
tents de Raymond, qui faisait enfin brûler les héréti-
es qu'il pouvait saisir, et traquer dans les montagnes
mme des bêtes fauves ceux qui, désignés par les inquisi-
urs, échappaient à sa cruauté. Il crut que le moment était
ivé d'obtenir enfin de Rome, pour prix de ses lâches
nplaisances, la sépulture de son père, le vieux Ray-

1240-50 mond VI, qui gisait encore caché dans la maison des frères Hospitaliers de Toulouse. Mais il ne put obtenir cet acte de tolérance et de justice, que le roi Louis et la reine Blanche avaient eux-mêmes, et dès long-temps, demandé en vain. Il reconnut du moins qu'il avait été indignement joué de ceux à qui il n'avait pas craint de donner l'atroce garantie d'un bûcher de quatre-vingts malheureux. Il en conçut un profond chagrin; et ce qu'il appelait la défection de Barail jetant en même temps un grand trouble dans ses esprits, il tomba malade. Prenant encore le change dans cette importante affaire, il crut que ce seigneur, quittant son parti, était entré dans celui de Simon de Montfort.

La reine Blanche avait également su gagner un grand nombre d'autres seigneurs, et Trincavel même, le plus turbulent de tous. Elle ne craignait plus Raymond, ainsi dépouillé de ses principaux appuis.

Elle s'entendait aussi avec Thibaut, qui continuait à gouverner la Navarre en toute sagesse et liberté. Ses États, partie en Espagne et partie en France, traçaient pour jamais sa ligne politique; et sa devise favorite, toujours reproduite, *Nulli fiance, fors que en la royne de France*, gardait sous sa forme légère un sens profond et de la plus haute gravité.

Blanche entretenait à la fois avec Gaston VII, souverain du Béarn, et Garsende, sa mère, des relations toujours plus intimes et plus efficaces (79). L'un et l'autre appréciant l'état actuel des choses politiques et sociales, avaient sagement compris que leur souveraineté avait tout à gagner de relever de la France plutôt que de l'Angleterre ou de l'Allemagne, ou des Ibères même. Ces Ibères,

jadis appuis tutélaires des Gaules du Midi, aujourd'hui sous l'empire de la loi canonique, et qui voyaient enfin l'horrible spectacle des bûchers où elles avaient vu l'empire des saintes lois du pays ; les Ibères étaient désormais ennemies formidables, d'amies généreuses et naturelles qu'elles avaient été durant tant de siècles. Ainsi le Béarn, fidèle allié de la France, ayant ses lois, sa juridiction, ses Fors, quand tous les autres États du monde, hors la Navarre et l'Aragon, avaient à peine des Coutumes, et quand la plupart gémissaient, torturés, avilis, sous le Droit ou la puissance canonique, le Béarn, je le dois répéter, demeure l'enseignement le plus imposant et le plus solennel de ce que peut un peuple qui se respecte, connaît ses droits et les sait faire respecter.

Cet état de choses, en Béarn et dans toutes ses dépendances, ne pouvait échapper au génie populaire de Blanche ; et elle s'appliquait à conserver ou accroître même l'intégrité et le maintien de sa propre indépendance du maintien et de l'indépendance du Béarn, dernier reflet en France de ces gouvernements constitutionnels qui avaient honoré les Gaules et les Ibères.

Raymond était mort le 27 septembre année 1249, peu après le départ d'Alphonse, son gendre, et de Jeanne, sa fille, dont il avait reçu les derniers adieux à Aigues-Mortes. Il fut le dernier des comtes de Toulouse depuis Frédelon, nommé comte en 849 par Charles le Chauve.

Raymond, par testament, charge sa fille de rendre au pape et à la reine Blanche l'argent qu'il en a reçu pour faire son voyage en Palestine ; il lui ordonne de réparer toutes les injustices qu'il a pu commettre. Sa mort fut très-

1249-50 édifiante. Il n'était âgé que de cinquante-et-un ans. Son corps fut inhumé aux pieds de la reine Jeanne, sa mère, dans l'abbaye de Fontevrault, où Henri II, roi d'Angleterre, et Éléonore d'Aquitaine, son aïeule, Richard Cœur-de-lion, son oncle, avaient choisi leur sépulture.

Ce prince avait, comme son père, de grandes capacités dans les armes; mais il n'avait ni sa fermeté de caractère ni sa grandeur. Il n'était pas doué, comme lui, d'une éminente affection libérale dont on se ressentait en l'approchant, et qui le distinguait entre tous. Plus d'une fois (nous l'avons vu), Raymond VII s'était montré cruel par faiblesse. Dans sa guerre avec Raymond-Bérenger, comte de Provence, rappelant les monstrueuses exécutions de César à *Uxellodunum*, dans le Quercy, de Richard dans le Beauvoisis, Jean Sans-terre à Évreux, on vit les siens, sous son influence ou son autorité, mutiler quinze cents prisonniers Provençaux, couper les poings aux uns, aux autres les pieds, le nez, les oreilles, et leur arracher les yeux ou les crever; et, comme César, ajoutant une barbare ironie à l'atrocité de leur exécution, renvoyer ces infortunés libres, disaient-ils, et maîtres de faire de leur personne ce qu'ils voudraient!

Par le même testament, il avait institué ou maintenu Picard Alamann lieutenant-général en Languedoc et dans toutes ses terres.

Mais la reine Blanche, attentive aux droits de l'État et aux droits d'Alphonse son fils, époux de Jeanne, unique héritière du comté, avait donné long-temps d'avance ses instructions à Guillaume de *Piano*, sénéchal du roi à Carcassonne. Il fit aussitôt parvenir la nouvelle de l'événement

à la cour. Blanche, à l'instant même, rappela le traité, et 1249-50
en commanda la rigoureuse exécution.

Aux termes de ce traité, le comté de Toulouse et toutes ses dépendances demeuraient l'héritage de Jeanne et des enfants qui pouvaient naître de son mariage avec Alphonse de France, troisième fils de Blanche. A défaut d'enfants, la suzeraineté du Languedoc devait entrer dans le domaine de la couronne de France ; ce qui arriva. Conquête de la plus haute portée sociale, et que l'on dut à la sage popularité de la reine Blanche, à ses puissantes prévisions.

Elle envoya aussitôt sur les lieux Guy de Chevreuse, Hervé son frère, et le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du comté et du Quercy au nom d'Alphonse et de la comtesse Jeanne.

Les deux seigneurs Guy et Hervé étaient très-attachés au prince Alphonse. Leur intelligence profonde et élevée, une rare habileté dans les affaires, une probité célèbre en France, ne pouvaient faire défaut dans une telle circonstance, si grave et si embarrassée qu'elle se présentât. La Régente leur donna, comme à Guy de Foulques dans les débats de Narbonne, pleins pouvoirs. Ils reçurent ses instructions particulières et des lettres expédiées de Paris au mois d'octobre, qu'elle adresse *à ses chers du Chapitre*, c'est-à-dire aux capitouls, aux consuls, chevaliers, bourgeois de toutes les villes et Communes de la Province ; leur commandant de prêter aide aux trois envoyés qu'elle a chargés de prendre possession du pays, conformément au traité de Paris. Elle déclare maintenir Picard Alamann dans sa charge de lieutenant-général du Languedoc jusqu'au retour d'Alphonse et de Jeanne, à moins qu'elle n'en

[illegible] dispose autrement. Il la conserva en effet sous ces deux princes, *du vouloir et consentement de la Régente.*

Elle use ici de l'entière autorité que lui donne son titre, et du droit que définit le traité de Paris. Elle rappelle qu'il laissa à Raymond la possession du comté durant sa vie seulement, et qu'il n'eut pas le droit d'y pourvoir après sa mort.

Elle enjoint aux deux commissaires de donner un sévère et libre cours à la justice du pays, à la Loi de réforme, d'établir des baillifs et autres officiers reconnus capables de maintenir ou défendre les priviléges des Communes, *et de satisfaire l'esprit des peuples.* Ils recevront les hommages des barons, des seigneurs, des prélats, de toutes les Communes, aussi leur serment et celui de tous les habitants du pays ; et cela au nom des nouveaux princes, et entre les mains de la Régente. Barail et Trincavel furent des premiers à donner l'exemple. Ceux d'Agen ne se soumirent qu'au mois de février de l'année suivante 1250.

Tout s'accomplit selon ses ordres, et tout prit de nouveau en Languedoc un aspect imposant et cette puissance d'unité que les sourdes intrigues du Saint-Siége et du clergé, qui lui était dévoué, ne purent intervertir ni troubler. C'était l'intérêt de tous ; les habitants du Languedoc le surent comprendre.

En même temps, la Régente obligea le vicomte de Turenne et Alphonse de Brienne, fils du roi Jean et de Bérangère, sa nièce, de se croiser et de partir sans délai pour la Palestine (80).

Selon Dreux du Radier, du Cange et Lotier, le 3 de mai de l'année 1249, elle avait donné mandement de frap-

e nouvelle monnaie qui serait appelée *Reine d'or.* 1249-50
e est représentée debout, la tête couronnée, tenant
main droite un sceptre et de la gauche une fleur de
c cette inscription : *Blancha Reg. Ludovici. Fran-*
Regis. Mater. La reine Blanche, mère de Louis,
Français. En tête est une petite croix, dans le
deux fleurs de lys ; au revers une croix fleurdelysée,
légende : XPC *vincit,* XPC *regnat,* XPC *imperat ;*
st triomphe, le Christ règne, le Christ commande.
lu aussi la légende du revers, XPC *vincit*, etc.,
monnaies de Philippe-Auguste et du roi Louis VIII.
ne fait croire qu'elle fut adoptée et maintenue par
x princes et par la reine Blanche, en opposition
ne ancienne formule faisant allusion à Louis d'Ou-
, fils de Charles le Simple, réfugié en Angleterre.
monte à l'interrègne qui suivit la mort de Raoul ;
t produite en ces termes :... *Christo regnante, rege*
nte... Depuis la mort de Raoul, le Christ régnant,
l'attente d'un roi.
historien de notre temps, dont j'admire et respecte
t, me paraît s'être trompé dans l'application qu'il
. Au reste, la légende *Christus vincit* se lit égale-
ur les monnaies des ducs d'Aquitaine, aux douzième
zième siècles.
cours de la *Reine d'or* fut long-temps maintenu par
cesseurs de Blanche, comme un témoignage de leur
tion pour cette grande reine (81).
désastre de la Massoure avait fait des orphelines : 1250
e accrut les revenus des deux abbayes du Lys et de
isson, refuge hospitalier des jeunes filles pauvres et

1250 de bonne maison. Par une charte datée du mois d'octobre 1250 (82), elle exempte l'abbaye du Lys du droit de pontage, etc. ; elle lui donne 50 livres *parisis* de rente perpétuelle, assise sur la prévôté d'Étampes, qu'elle tenait en douaire, et quinze muids de blé à Melun, sur son moulin *Poigniet*. Elle rappelle au roi son fils, dans cette charte, qu'il lui a permis d'aider ou avantager les églises jusqu'à 300 livres *parisis* de rente sur les domaines ou terres de son douaire. Elle fut confirmée par le roi au camp de Césarée, dans le mois de juillet 1251 (83). Les dons que la reine Blanche fit alors aux deux abbayes furent très-considérables ; elles étaient les plus riches et les plus nombreuses qu'il y eût en France. Alix de Mâcon, son amie, s'associa de nouveau aux munificences de la Régente. N'ayant point eu d'enfants de Jean de Dreux ou de Brennes, son mari, elle avait vendu en 1238 son comté de Mâcon à l'État; elle en consacrait le prix aux deux abbayes et au soulagement des pauvres.

La même année, le collége de Robert de Sorbonne, et qui depuis s'honora de son nom, eut également part à ses bienfaits. Il était devenu très-florissant. Fondé sous les auspices de Blanche, au temps de sa première régence, il reçut un grand accroissement sous la seconde. De ses propres deniers et de ceux du roi, elle acheta, pour la commodité des écoliers, une maison située devant le palais des Thermes, et qui appartenait à Jean d'Orléans, illustré dans les fatales journées de la Massoure, et les vastes écuries de *Point-l'Asne* (Pungens Asinus), qui étaient contiguës. Elle augmenta le revenu annuel des Docteurs, ou *Pauvres Maîtres ;* et dès lors ce collége, modeste école à

son origine, prit un air de grandeur. Les écoliers pauvres 1250
y étaient particulièrement protégés.

Un autre fait qui doit trouver ici sa place est l'admission dans les abbayes royales d'hommes, des soldats infirmes ou blessés dans les guerres. Ils y étaient soignés et nourris comme les religieux eux-mêmes. Cet usage, ou plutôt ce droit de la royauté, avait rencontré toujours la plus vive opposition de la part des papes et du clergé. Il eut, sous le règne de la reine Blanche, une exécution entière et facile. Il s'étendit même des abbayes royales à presque tous les monastères.

Le roi Louis avait pu fournir de ses deniers à la rançon et de lui et des principaux prisonniers (500,000 livres pour ses gens, et Damiette pour sa personne). Le jeune sultan Touranchad reprit le traité de la sultane Sajareldor, et fit négocier avec lui de la paix, fier de l'appeler *sienne*, disait-il. Il jouit peu de son triomphe et de sa gloire. Les Mameluks, ces terribles janissaires, les maîtres des Sultans et les fléaux de la civilisation, barbares, ils craignaient le gouvernement du jeune prince ; ils l'assiégèrent dans le palais même de Fariskour, où il avait recueilli le roi Louis. Ils y mirent le feu, ne pouvant ni le vaincre ni le tuer. *Quoi, Musulmans*, s'écria-t-il, *parmi tant d'hommes, pas un homme !* Effectivement, il ne s'en trouva pas un seul qui voulût risquer sa vie pour sauver celle du héros qui venait de sauver tout l'État. Infortuné ! il périt sur les derniers débris enflammés du palais témoin de sa gloire, et peut-être de son injustice : triste exemple de l'ingratitude des hommes ou des coups du sort ! La sultane Sajareldor, qu'il avait offensée quand il n'avait que des grâces à lui rendre, lui suc-

1250 céda. Dans la parfaite compréhension des obstacles et des dangers du moment, elle maintint le traité. Le roi Louis se retira à Acre ; ce ne fut qu'après avoir fait embarquer les malades. *Jà, à Dieu ne plaise*, répondit-il à ceux qui pressaient son départ, *à Dieu ne plaise que je laisse mon peuple !*

C'est dans cette ville, et au mois de juin, que les deux religieux de Royaumont purent rejoindre le roi et lui remettre la lettre de la reine sa mère. Elle fit sur lui une vive et profonde impression ; et l'état funeste des choses prêtant toute sa force et puissance aux raisons, aux prières de la reine Blanche, il résolut de retourner en France ; il donna même aussitôt l'ordre de se préparer au départ. Il assembla son conseil, selon l'usage, pour avoir son avis et son consentement : « Seigneurs, riches-hommes, dit-il, » Madame ma mère m'a mandé et prié, comme elle peut, » que je m'en aille en France ; que mon royaume est en » grand péril ; car je n'ai ni paix ni trève avec l'Angle- » terre. Ceux de cette terre à qui j'ai parlé m'ont dit que » si je m'en vais cette terre est perdue ; car ils s'en iront » tous d'Acre, pour ce que nul n'osera y demeurer avec si » peu de gens. Ainsi, je vous prie d'y penser ; et comme » l'affaire est de la plus haute importance, je vous donne » huit jours pour en aviser, et me répondre ce que bon » vous semblera. »

Le dimanche suivant, vers la Saint-Jean, Alphonse et Charles, tous les hauts barons et riches-hommes, se présentèrent en conseil après la messe. Le roi leur ayant demandé quel était leur avis, et s'il devait rester en Palestine ou retourner en France, tous répondirent qu'ils avaient

chargé Guy de Malvoisin de répondre pour eux : « Sire, 1250
» dit alors ce noble et vaillant seigneur, Vos frères les ri-
» ches-hommes, qui sont ici, ont considéré l'état où vous
» êtes, et ont reconnu que, pour l'honneur de votre per-
» sonne et l'intérêt de votre royaume, vous n'avez point
» le pouvoir de demeurer dans ce pays ; que vous ne le
» pouvez ni ne le devez, non seulement pour votre honneur
» et celui du royaume de France, mais pour l'honneur de
» tous ces chevaliers qui vinrent avec vous. Sire, ils étaient
» deux mille huit cents en arrivant dans l'île de Chypre,
» il en reste cent ! Tel est leur conseil : que vous vous en
» alliez en France et y pourchassiez gens et deniers, et
» que vous reveniez promptement dans ce pays vous ven-
» ger des ennemis de Dieu, qui vous ont tenu en prison. »

Le roi s'adressa alors à ses deux frères, au comte de Flandre, et à plusieurs autres riches-hommes qui étaient assis près d'eux : *tous s'accordèrent à Guy de Malvoisin.* Le légat fut chargé de recueillir le reste des voix, et s'adressant d'abord à Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, celui-ci s'excusa : « Pour ce, dit-il, que mes biens et châteaux » sont sur la frontière, et si je conseille au roi de demeurer, » on pensera que je parle pour mes intérêts. » Pressé par le roi, il dit que si le roi pouvait tant faire, il tiendrait la campagne encore un an, et que ce serait à son grand honneur.

Le légat continuant ses questions à tous ceux qui venaient après le comte de Jaffa, ils répondirent tous qu'ils étaient de l'avis de Malvoisin. Il ne restait plus à recueillir que l'avis de Joinville, avis fatal qui devait décider de l'événement. Le plus jeune entre tant de fameux personnages vieillis dans le conseil et illustrés dans les armes, il dit

[illegible] hardiment qu'il était de l'avis du comte Jean d'Ibelin. Le légat, fort courroucé, allait répliquer ; Joinville ne lui en laissa pas le temps, et il adressa au roi ces paroles à la fois téméraires et désastreuses : « L'on dit, sire, je ne sais pas » si c'est vrai, que vous n'avez encore rien dépensé de vos » deniers, et rien autre, si ce n'est les deniers des clercs : » que le roi livre son trésor, et qu'il envoie chercher des » chevaliers en Morée et outre-mer ; quand on saura que » le roi paye largement, les chevaliers viendront de toutes » parts, et il pourra tenir la campagne encore un an, s'il » plait à Dieu ; et, par sa demeure, les pauvres prisonniers » qui ont été pris au service de Dieu et au sien seront dé- » livrés : aucuns ne le seront si le roi s'en va ; *aucuns!* » reprit-il avec force.

Et comme il n'y avait personne dans le conseil qui n'eût ou un parent ou un ami prisonnier, tous fondirent en larmes. Guillaume de Beaumont, maréchal de France, voulut parler dans le sens de Joinville ; mais son oncle, Jean de Beaumont, le força au silence par des paroles insultantes.

Le conseil ayant cessé, le roi dit : « Seigneurs, riches- » hommes, je vous ai bien entendus : dans huit jours je » vous répondrai ce qu'il me plaira de faire. »

Tous les seigneurs, sortis du conseil, attaquèrent Joinville, et l'accablant des plus humiliants reproches, ils lui vouèrent une haine violente. Ils l'appelèrent *Poulain* (84), surnom qui lui resta, et que l'histoire doit recueillir comme une tache à son honneur. *Certes*, ajoutaient-ils d'une commune voix, *le roi est fou, sire Joinville, s'il vous en croit contre tout le conseil de France.*

Mais la résolution du roi Louis était prise : les paroles 1250
de Joinville l'avaient profondément frappé, ou plutôt elles avaient décidé du destin de la France. La réponse de ce prince au conseil, qu'il remit à huit jours, n'était qu'une forme : le secret entretien qu'il eut avec Joinville le jour même, au sortir du dîner, en est la preuve sans réplique (85).

En effet, les huit jours expirés et tous les seigneurs de nouveau assemblés, les deux princes Alphonse et Charles à la tête, ils entendirent sortir de la bouche du roi ces dernières et funestes paroles : « Seigneurs, riches-hommes, » qui m'avez conseillé de retourner en France, je vous re» mercie beaucoup ; je rends grâce aussi à ceux qui m'ont » conseillé de rester. Mais j'ai réfléchi, et reconnu que si » je demeure mon royaume ne peut être en péril, car la » reine a des hommes pour le défendre. J'ai considéré » aussi que les barons de ce pays disent que si je m'en » vais le royaume de Jérusalem est perdu ; que nul n'o» sera y demeurer après moi. J'ai considéré également que » je ne dois pas laisser perdre ce royaume de Jérusalem » que je suis venu pour garder et conquérir. Ainsi, mon » avis est que je dois rester comme je suis. Je vous dis » donc à vous, riches-hommes qui êtes ici, et à tous les » autres chevaliers qui voudront demeurer avec moi, que » vous veuillez me parler hardiment, et je vous accorde» rai tant, que la faute ne sera pas la mienne si vous ne » voulez rester, mais la vôtre ; et si, tout ce que j'aurai » jamais sera à vous tant que je vivrai. Ceux qui ne vou» dront demeurer, ajoute le roi avec gravité, en fassent à » leur volonté. » Le plus grand nombre demeura étonné à ces paroles, beaucoup d'autres pleurèrent.

1250 Mais le roi fut étonné à son tour quand il entendit ses deux frères déclarer hautement les premiers qu'ils voulaient retourner en France, et qu'il vit tous les seigneurs s'apprêter à les suivre. C'étaient pourtant les mêmes hommes qui, dans le désastre de la Massoure, et menacés des plus cruelles tortures par les Turcs, qui voulaient la prison du roi pour rançon, s'étaient écriés : *Plutôt la mort que de faire dire aux nations : Ils ont abandonné leur roi par crainte !* Mais les circonstances avaient changé.

Pour couvrir le refus de ses frères d'un prétexte honnête, il dit qu'il les renvoyait en France, pour consoler la reine sa mère, et l'aider dans le gouvernement de l'État. Il retint près de lui Geoffroy de Sergines, illustre par sa haute prud'homie et par sa belle défense au village de Micg, avec ce seigneur Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, et Joinville, qui devint bientôt le plus riche et le plus puissant chevalier de l'armée. Insolent dans sa haute fortune, et abusant de l'affection de son roi, il osa plus tard le menacer deux fois de le quitter, s'il ne faisait pas droit à certaines réclamations. Il encourut pour jamais l'inimitié de la reine Blanche, qui ne lui pardonna point son avis fatal, et elle lui fit faire les plus sévères reproches : il importe de le remarquer.

Les deux princes et tous les seigneurs, en prenant congé du roi, firent éclater une violente douleur. Charles lui-même versa des larmes, au grand étonnement de tous : il n'en avait pas su trouver pour déplorer une catastrophe qui lui enlevait un frère et engloutissait toute une armée. Dans le trajet de Damiette à Acre, et sur le même bâtiment que le roi, il ne le voyait point. Le roi inquiet s'informa, et il apprit qu'il se livrait au jeu avec fureur. Tout courroucé,

il se porta près de lui, lui fit entendre les plus vives paroles, et saisissant les dés et les *tables*, il jeta tout à la mer. 1250

La reine Marguerite demeura en Palestine avec le roi. Elle était accouchée d'un fils à Damiette, trois jours avant de quitter cette ville; on lui donna le nom de *Tristan*, pour faire allusion aux jours sinistres qui l'avaient vu naître.

Quand cette princesse apprit le désastre de la Massoure et la captivité du roi, elle fut le jouet de la plus grande terreur. Dans l'égarement de ses esprits, elle croyait voir sa chambre remplie de Musulmans, et s'écriait sans cesse : *Au secours! au secours!* Le chevalier qui couchait au pied de son lit, vieillard âgé de quatre-vingts ans, mais plein de courage, cherchait à la rassurer par le calme de ses paroles; c'était en vain. Un jour elle lui dit : « Sire chevalier, je » vous commande de me couper la tête, si vous me voyez » près de tomber au pouvoir des Infidèles. — Madame, lui » répond le vieillard, je vous le promets; j'y avais déjà » pensé. »

Je dois consigner ici un trait qui honore cette princesse. Au moment du désastre, elle donna 300,000 livres de ses propres, pour empêcher la défection des Pisans et des Génois, prêts à se révolter, et pour sauver à la fois Damiette d'une famine imminente.

La même année 1250 vit célébrer en France l'intronisation de Renaud de Corbeil, troisième du nom, comme évêque de Paris. Il était au premier rang des amis les plus illustres de la reine Blanche : élevé et nourri sous ses auspices, le prélat, par l'élévation de ses mérites et la gravité des circonstances, donnait à cette intronisation tous les caractères d'un grand événement politique.

1250 Un événement également grave semble fermer l'année, celui de la mort de Frédéric II. Ce grand prince mourut le 13 décembre, à l'âge de cinquante-sept ans, succombant sous le poids des chagrins, de la fatigue. Jamais prince, empereur, roi ou suzerain, ne fut plus en butte aux persécutions du Saint-Siége, *qui pèse quand aucuns veut valoir*, dit Thibaut. Frédéric, ambitieux comme ses prédécesseurs, et ne sachant pas se contenter du beau, du vaste empire Germanique, voulait l'indépendance de toute l'Italie, sous le protectorat des empereurs. Le Saint-Siége la voulait soumise à son pouvoir suprême, le plus absolu qui fût jamais, et que la Germanie, à l'exemple de l'Angleterre infortunée, se reconnût vassale de Rome, se réservant de donner à un autre prince, qu'il ne nommait pas encore, l'investiture de Naples et de la Sicile. Frédéric II en était roi : il les avait embellis, policés et soumis au droit commun, défendant toute vengeance et toute guerre particulière, sous peine de la vie ; obligeant tout plaignant de rechercher la réparation de l'outrage ou le châtiment du crime, dans l'ordre de la justice. A l'exemple des empereurs qui l'avaient précédé, et des rois Normands eux-mêmes, il avait conservé et maintenu tous les priviléges du pays, son sénat, représentant la noblesse ; et l'assemblée des simples citoyens, représentant le peuple. Frédéric aimait passionnément les beaux-arts et les lettres : il fonda plusieurs universités, fit traduire en latin nombre d'ouvrages grecs, et plus généralement Aristote, qui vint, après deux mille ans, enseigner aux Germains l'art et la puissance de la pensée. Ce prince avait de la grandeur, il était généreux, plein d'éclat ; mais, par malheur (nous l'avons

Tout se réunissait aussi pour persuader à la reine Blan- 1251
che, si passionnée pour les grandes choses, que l'heure était venue de protéger de toute sa puissance et les intérêts généraux de cette belle contrée, et le développement commercial de la ville de Narbonne. L'enquête que Guy de Foulques avait ordonnée en 1249 durait encore, et sans que l'on pût en entrevoir le terme. Le pape y mettait des obstacles sans cesse renaissants. Il s'en prenait à tous, à ses délégués même. Il révoque la permission que l'évêque de Carcassonne avait accordée à la vicomtesse Philippie, épouse d'Amalric, de faire célébrer l'office divin dans la chapelle de son palais; il censure amèrement la conduite des inquisiteurs Pierre Duran et ses collègues eux-mêmes, envoyés par lui dans le diocèse de Narbonne; il la qualifie *perverse* : « Ils ont absous, dit-il, des hommes » *infectés de la corruption hérétique*, et nommément le » chevalier Pierre de C., et sans le consentement de » l'archevêque. » Enfin le pape annulle le jugement, et commande aux inquisiteurs de ne procéder plus désormais que conjointement avec le prélat. A mesure que les affaires s'instruisent, elles s'enveloppent incessamment de nouveaux griefs, de nouvelles difficultés, qui irritent les esprits et les rendent irréconciliables. L'évêque de Toulouse, un des juges, semble les multiplier, soit incapacité ou mauvaise foi. Il était parvenu au point d'irriter les deux parties : elles le repoussaient également, chacune de son côté.

La reine Blanche envoya une seconde fois Foulques sur les lieux. L'évêque de Toulouse fut remplacé par celui de Béziers, homme d'un esprit judicieux, prélat chrétien justement estimé dans le pays. On procéda de nouveau sous

les mêmes formes; et après bien des tentatives inutiles, toute la cause parfaitement instruite et les esprits sagement préparés, on appela à l'arbitrage de la Régente.

L'archevêque et le vicomte Amalric se rendirent auprès d'elle à Paris, accompagnés de Guy de Foulques et de Raymond, évêque de Béziers; des sénéchaux et juges, des consuls et prud'hommes appelés en cause, et des témoins de tous les faits. Tous admis en sa présence, elle résuma avec une extraordinaire rapidité tous les faits, griefs et plaintes, torts et raisons. Le point capital était la restitution aux églises des biens de tous les hérétiques ou rebelles (*faiditi*) qui ne s'étaient point fait absoudre, et qui demeuraient sous la main ou l'autorité du roi, c'est-à-dire de la juridiction séculière. Il fut dit que tous ces biens appartenaient au roi par *droit de régale et de plus grands domaines*; qu'il en pouvait donc disposer en faveur de qui il lui convenait, seulement en observant que les biens des nobles fussent restitués aux nobles, les biens des Communes et de roture aux bourgeois et aux hôtes, sans qu'il pût être permis aux chevaliers *ou autres* d'en disposer. Que d'ailleurs, et après tout, les comtes de Montfort avaient occupé et tenu de leur droit tous les biens de cette espèce, sans contradiction aucune de la part du Saint-Siége, qui en avait prononcé et confirmé la confiscation à leur profit.

Tout connu, tout démontré jusqu'à l'évidence de la vérité même, attestée par vingt-huit témoins irréprochables, les droits et priviléges de chacun, leurs biens en propre, les restitutions ou réparations à faire respectivement, les délimitations tracées, les pacages, pontages, pêches, etc., etc.; la forme ou la valeur des testaments, des mariages, de la

dot, réglés; tout exposé, établi, convenu, la Régente dicta à chacune des deux parties les conditions suivantes.

Que l'archevêque de Narbonne et le vicomte Amalric s'engagent, jurent sous la foi du serment de se soumettre à tout ce qui sera signifié ou exécuté par Raymond, évêque de Béziers, et Guy de Foulques, qui demeurent investis d'un plein pouvoir. L'archevêque et le vicomte auront foi entière à leurs jugements; ils ne mettront aucune opposition ni au droit ni au fait; ils renoncent à toutes exceptions de lois, écrites ou non écrites, promulguées ou non promulguées. Ils s'engagent à tout, sous peine de 1,000 marcs d'argent. L'archevêque lèvera sur-le-champ l'interdit fulminé contre le vicomte, sa famille, ses officiers et toutes les Communes. Elle enjoint, elle ordonne à l'archevêque, *aussi rigoureusement qu'il se puisse, sauf sa révérence, de ne former aucune opposition ni difficulté à la levée de l'interdit, soit par paroles ou faits de lui ou des siens, dans sa cour ou en cour de Rome, à découvert ou clandestinement* (*clam et palam*). Seront seuls exceptés de l'amnistie générale ceux qui ont malicieusement donné à des habitants de Narbonne le prétexte de ravager les domaines du seigneur de P. jusqu'à satisfaction des dommages, et selon l'arbitrage que la sérénissime reine des Français a commis ou commettra. Les choses les plus minimes comme les choses les plus graves sont également saisies. Ainsi le vicomte Amalric laissera une libre pêche au prélat depuis la *Paxeria* au-dessous du pont jusqu'à la *Paxeriam* des moulins. Il restituera aux gens de l'archevêque les ânes qu'il leur a enlevés, portant les moissons ou les vendanges et les charges de bois de Noël. Chacune des deux parties

1251 aura son *vicaire* ou lieutenant et produira dix pléges ou cautions (*fideijussores*) qui répondront de l'entière exécution du présent accord sur la totalité de leurs biens, soit fiefs ou domaines.

Le pape fut très-irrité de cet accord : il annula la levée de l'interdit, et il écrivit à la reine Blanche, qu'il qualifie *sa sœur en Jésus-Christ*. Il la prie d'employer, comme le roi son fils, véritable partisan de l'Église et conservateur de la foi, le remède salutaire contre ceux qui méprisent les clefs de l'Église dans les terres du diocèse de Narbonne, et contre les droits de son vénérable archevêque ; de faire saisir par ses baillifs les biens de ceux qui persistent opiniâtrément à ne se pas faire absoudre, et nommément le vicomte Amalric. Sa Sérénité admettra la prière du pape, ajoute-t-il, afin qu'elle puisse être regardée comme la fidèle exécutrice des honorables gestes de son fils, et qu'elle ne soit pas à tort distinguée par lui. Cette lettre est du mois de décembre 1251.

Cette violence du pape fut sans effet. Blanche poursuivit la fin de son œuvre : elle refusa de faire saisir les biens d'Amalric et des autres excommuniés ; c'était faire dans les circonstances présentes, et les plus opportunes qui fussent, une énergique et complète application de la fameuse ordonnance de 1229, dont le titre premier, déclarant le Languedoc rendu aux priviléges des *libertés et immunités de l'Église Gallicane*, était tout l'esprit ; et ce traité, qui par ses dispositions même semblait devoir être le fléau du pays Albigeois, en était réellement le refuge et l'appui protecteur. On put reconnaître une seconde fois qu'il était le chef-d'œuvre de la politique de Blanche. Les habitants de

anguedoc et de la Gaule Narbonnaise, peuples sagaces, 1251
irent le mérite de ne jamais s'y méprendre.

Tout prit à Narbonne et dans le diocèse un aspect me-
içant et à la fois pacifique. L'archevêque Guillaume de
roë céda à la nécessité : les églises s'ouvrirent ; la vi-
intesse Philippie recouvra la possession libre de sa cha-
lle. Encore quelques mois écoulés, il fut satisfait à toutes
s conditions de l'arbitrage de la part d'Amalric, rétabli
i-même dans tous ses droits. Le dernier des actes de con-
liation porte la date de 3 des ides de décembre 1252, et
traité définitif fut consommé à Paris en 1253, le 4 des
es de janvier suivant ; et la paix régna enfin où l'on avait
menté et attendu les troubles, la guerre civile. Le pape
meura irrité contre la reine Blanche : il usa encore de
enaces, de prières tour à tour ; mais ces prières et ces
enaces furent vaines : la loi du pays eut sa marche toute-
iissante, et le gouvernement de l'État son triomphe.

Un même triomphe avait aussi couronné les généreux
forts de la reine Blanche dans la capitale du Languedoc.
lphonse et la comtesse Jeanne sa femme y avaient fait
ur entrée à la fin de mai 1251. L'enthousiasme de toute
population à leur vue prouvait assez qu'elle attendait
ns l'administration de ces princes le règne de la loi du
ys et le maintien de tout ce que la reine Blanche y avait
abli. Alphonse et Jeanne confirmèrent les lois, fran-
ises, coutumes et priviléges inviolablement gardés ; ils
rèrent solennellement de les respecter. Ils reçurent à
ur tour et en grande solennité le serment de fidélité des
igneurs et des Communes. On doit remarquer celui d'A-
gnon, qui fut immédiat, selon la promesse de Barail,

[illegible] seigneur de Baux. Il fut fait en commun aux deux princes Charles et Alphonse, qui se partageaient la suzeraineté de la terre du Venaissin. Avignon reconnaît qu'ils ont haute et moyenne justice, sauf ses franchises et priviléges. Le viguier et ses assesseurs doivent être étrangers, et leur charge ne peut durer qu'un an. La ville est exempte de toutes tailles, péages, *Mauvaises coutumes*. Toutes causes en première instance seront jugées à Avignon, et les appels ne seront reçus au-dessous de 50 sous tournois.

Agen ne fit sa soumission qu'au commencement de l'année suivante. La ville qui avait pu trouver des officiers de justice pour arrêter quatre-vingts infortunés, hommes, femmes et enfants, condamnés au feu par l'Inquisition, et des hommes d'armes prêtant main-forte pour les conduire au supplice, dut être peu empressée de se soumettre à des princes qui maintenaient l'indépendance du pays et sa liberté.

Alphonse, dans ces moments solennels, manifesta ses sentiments et ses principes sur l'esclavage et la liberté, comme pour dissiper tous les doutes chez certains hommes qui avaient trop long-temps souffert pour être sans crainte et sans soupçon. *Les hommes naissent libres, dit-il, et il est toujours favorable de faire retourner les choses à leur origine*. Il développait ainsi sa fameuse devise : *Ad calculos revertere* (retourner à l'origine), celle des Ibères et des Aquitains, qui remonte à la plus haute antiquité, et que rappelèrent avec gloire, deux siècles après, Marguerite de Valois et Jeanne d'Albret, dignes descendantes de Blanche de Castille.

Alphonse voulut dès son avénement au pouvoir réformer

des abus touchant la juridiction des viguiers, baillifs et autres officiers, et qui s'étaient introduits à la faveur des troubles. Il prononça l'abrogation d'*aucunes Mauvaises coutumes, combien qu'elles soient anciennes.*

Il s'éleva quelques débats à ce sujet avec les *capitouls*, mais ils s'évanouirent bientôt; *l'esprit des peuples*, selon l'expression de Blanche, *étant satisfait.*

Ensuite il confirma la mise en liberté sous caution des Albigeois qui avaient été arrêtés dans les derniers temps, sous Raymond.

Ainsi finirent les longues infortunes de ces belles contrées, après quarante années de troubles civils et d'exécutions inquisitoriales qui les couvrirent de sang et de ruines.

Cette conquête de la reine Blanche suffirait à elle seule pour éterniser sa mémoire.

Désormais identique à la France, tout le pays dut prospérer en toute liberté. Les Juifs l'enrichirent de leur industrie et de leur commerce; tolérés et protégés par la sagesse de cette grande reine, ils venaient en foule s'établir dans le Midi, désertant, quand ils pouvaient fuir, les Espagnes, qui laissaient élever contre ces infortunés d'atroces bûchers. Ils se réfugiaient aussi en Portugal, alors une terre hospitalière, et plus encore sur les côtes d'Afrique, où les Arabes de toutes les races leur maintenaient un appui protecteur.

Henri III, roi d'Angleterre, n'était point resté étranger aux troubles qui avaient mis en péril et la France et tout l'État. Son lieutenant en Gascogne, Simon de Montfort, était en guerre ouverte avec les seigneurs du pays, fatigués

et impatients de son joug oppresseur. Simon, réputé *homme méchant*, était resté l'ennemi personnel et dangereux de la reine Blanche, nous l'avons vu. Tout donnait à cette guerre particulière un caractère fort grave, et par sa connexité et son ensemble avec les troubles, et par les hautes capacités guerrières ou politiques de Simon. Dans ces conjonctures si favorables à l'Angleterre, Henri, sous prétexte d'aller châtier ses sujets révoltés, demanda à Blanche la permission de traverser la France. Il éprouva un refus prompt et très-positif. Henri connaissait le courage et la fermeté de Blanche; il n'osa pas même essayer de témoigner son ressentiment; toutes ses machinations furent déjouées. Le roi de Navarre, Thibaut, et les souverains du Béarn, Gaston VII et Garsende, firent en même temps et à la fois une démonstration hostile. Henri, inquiet de l'issue, n'osa rien entreprendre : il resta dans son royaume, où ses hauts barons et l'épouvantable misère des peuples ne présentaient que trop d'obstacles à surmonter.

A la fin de l'année, une nouvelle dépêche du roi Louis nécessita la convocation du Parlement. Elle est datée de Césarée, au mois d'août, et adressée au prince Alphonse, comte de Toulouse. Il demande des secours en hommes, en argent, en vivres et munitions. Déjà dans sa première, écrite d'Acre au départ des seigneurs et de ses frères, et qui renferme sur les événements de la Massoure un récit remarquable par sa simplicité, Louis avait sollicité ces mêmes secours. Celle-ci est plus pressante encore. Si dans l'état actuel de la Palestine, dit-il, un bon et utile secours de la Chrétienté lui arrive, il pourra reprendre ce qu'il a perdu, ou du moins obtenir de bonnes conditions. Enfin,

que son frère Alphonse, ajoute-t-il, vienne avec une bonne armée.

Ce nouveau message éprouva dans le Parlement assemblé une vive et générale opposition. Le gouvernement devenait toujours plus épineux : il fit sentir l'extrême difficulté d'un nouvel envoi, et l'impérieuse nécessité de ménager le peu de ressources qui restaient à la France après la Croisade. Le Parlement refusa d'une voix unanime, et il fonda particulièrement son refus sur ce que le pape, pour servir ses propres passions, faisait prêcher une nouvelle Croisade contre l'empereur Conrad, fils de Frédéric, et que le royaume était épuisé d'*hommes de condition et de valeur.*

Le pape, très-mécontent de l'état des choses en France, et plus encore de la reine Blanche, annonça la résolution de se retirer. Mais tout était menaçant pour ce pontife qui avait tout bravé. Son séjour à Lyon, son départ même et son arrivée, sont également périlleux. Ses richesses immenses, loin de le protéger, sont pour lui un écueil de plus, dans ces temps où le pillage semble encore pour la plupart des hommes armés un privilége. Toute l'Italie n'est que ruines et misère. Les Deux-Siciles, l'Apulie, les Calabres, sont au désespoir; les Germains, et surtout les Daces, sont en proie à tous les déchirements ; l'Angleterre et l'Irlande meurent de faim; l'Espagne, rangée sous le pouvoir du Saint-Siége, ravagée par ses guerres générales avec les Maures ou par ses guerres privées, plus ravagée encore par le tribunal atroce de l'Inquisition, commence à se dépeupler : quelque temps encore, et les Espagnes infortunées, ces beaux et derniers remparts des libertés publiques,

1252 ne seront plus qu'un souvenir. Telle était la plus grande partie de l'Europe sous l'absolu pouvoir du Saint-Siége, et telle eût été la France, si le gouvernement d'une femme, prodige de sagesse et d'habileté autant que de courage, ne l'avait su défendre et préserver.

Le pape ne trouvait de refuge qu'au milieu de son armée, achetée à prix d'or. La reine Blanche lui fit offrir toutes les forces du royaume pour l'escorter; elle lui demanda même une entrevue. Le pape s'en excuse sur ce qu'il ne peut plus retarder son départ : *Elle est malade*, dit-il, *il ne veut pas exposer dans les fatigues du voyage une santé si précieuse*. Le départ du pontife se porte sur 1252.

Dans la même année, il offrit la couronne de Sicile pour Charles d'Anjou. La reine Blanche opposa un refus soudain, énergique, mémorable.

La France en paix, Blanche ne voulut rien entreprendre de favorable ni de contraire touchant les vifs débats des deux maisons d'Avesnes et de Dampierre. Guy de Dampierre, nouveau comte de Flandre, et Marguerite sa mère, sœur unique de la feue comtesse Jeanne et son héritière, vinrent à Paris pour demander des secours (88). La reine Blanche appuya son refus de l'absence du roi, et renvoya Marguerite au comte de Toulouse et à son frère le comte d'Anjou, qui n'en firent pas davantage. Ils savaient que la Régente leur mère ne voulait point s'embarrasser dans cette affaire.

Au mois de décembre mourut Jeanne de Boulogne, veuve de l'héroïque Gaucher IV de Châtillon (89). Elle ne laissa point d'enfants, et son vaste héritage fournit à la

reine Blanche une solennelle occasion de manifester tout l'absolu de sa haute probité en politique et de son amour pour les intérêts de l'État.

Le comte de Toulouse et le comte d'Anjou, ses fils, se portèrent héritiers des fiefs et domaines de cet héritage, le plus riche qu'il y eût en France, mais particulièrement du comté de Clermont en Beauvoisis; la reine Blanche y mit sur-le-champ opposition. Elle rappela publiquement que Philippe-Auguste n'avait apanagé son fils, Philippe de Boulogne, que sous l'expresse condition que tous ses biens et domaines feraient retour à la couronne, s'il mourait sans héritiers; que cet acte formel avait été confirmé par le feu roi Louis VIII; que selon la loi des apanages, qui devait avoir ici une rigoureuse exécution, les princes n'avaient aucun droit; que leur prétention était sans motifs : ainsi Blanche défendit les droits de la couronne contre ses propres fils, et les obligea de se soumettre.

Il survint à cette occasion un incident bien propre à donner une idée des lois et coutumes du temps. Le comté de Clermont, auquel était attaché une partie de Luzarche, sous l'hommage dû à l'évêque de Paris, étant retourné à la couronne, il arriva que le comte de Beaumont, qui possédait aussi une partie de Luzarche, voulut en faire hommage au roi entre les mains de la reine Blanche. Mais elle refusa de le recevoir, de peur que l'évêque ne fût en droit de lui demander l'hommage à son tour; et elle déclara que le roi ne devait pas être *homo episcopi Parisiensis*, et elle renvoya le comte à l'évêque (90).

En même temps que la reine Blanche repoussait au profit de l'État les prétentions de ses fils, elle obligeait

[illegible] Charles d'Anjou, toujours plus enclin à soutenir ou rappeler le régime féodal, à la nécessité de reconnaître et confirmer les lois, coutumes et priviléges de l'Anjou et de la Provence.

Au profit de la couronne aussi, elle acheta le comté de Namur et le restitua à la femme de Thibaut, comte de Bar, mais sous l'hommage du roi.

L'année 1251 est signalée, par les historiens contemporains, comme une des plus glorieuses du gouvernement de Blanche. Matthieu Paris, écrivain anglais d'une très-grande probité, Oldéric et plusieurs autres, la célèbrent : ils glorifient la sagesse et la prudence de cette grande princesse, mais surtout son extraordinaire fermeté contre la Croisade du pape.

Cependant Blanche, volontairement immolée au bien public, se voit chaque jour dépérir et s'éteindre ; son noble front et tous ses traits portent l'empreinte d'une persistante douleur qui dépouille peu à peu sa vie et doit lui donner la mort ; le courage ne supplée point la force : dans sa généreuse constance, et ses travaux accomplis, elle venait épancher ses larmes et ses gémissements au pied de la croix, symbole de la divine immolation pour le salut du genre humain. Isabelle la suit ; désormais leur amitié sympathique ne permet plus le secret de la retraite ; et le sanctuaire de la prière, comme celui de la douleur, les trouve toujours réunies. On eût dit que la reine Blanche, qui sentait sa fin prochaine, voulût laisser à sa fille bien-aimée, pour héritage, la consolation d'avoir adouci la cruelle amertume de ses derniers jours.

Elle écrivait lettre sur lettre au roi Louis, elle lui en-

voyait message sur message, sollicitant sans cesse son prompt retour par les paroles les plus touchantes, et l'exposé vrai, pathétique, des besoins et des intérêts de l'État. Dans sa dernière lettre, elle lui mande qu'elle est très-malade, qu'à sa mort la France sera dans le plus grand danger, s'il n'est présent; que la guerre des d'Avesne et des Dampierre se complique et devient chaque jour plus pernicieuse, plus redoutable; car des seigneurs très-puissants y prennent part, le duc de Lorraine, le duc de Bourgogne, Thomas de Savoie, Charles d'Anjou lui-même, qui est ligué avec eux et divisé à ce sujet avec son frère Alphonse; que les rois ennemis de la France n'attendent que le moment de sa mort pour venir l'attaquer; Alphonse de Castille veut s'emparer de la Gascogne, qu'il appelle l'héritage de son bisaïeul Henri II (91), époux d'Eléonore d'Aquitaine; et pour y réussir, il promet des chartes: certains seigneurs sont prêts à les seconder; ils fomentent des troubles, et dans ce dessin, et pour servir leurs propres passions.

Effectivement Simon de Montfort, chef de ces seigneurs, exploitait toutes les circonstances avec habileté; souvent réunis, ils concertent entre eux leurs moyens d'attaque; faisant naître et multipliant des éléments de troubles, ils échauffent de plus en plus les esprits, déjà si irrités contre le roi; ils répandent le bruit mensonger et perfide que la reine Blanche, dominée par la douleur que lui cause l'absence et le malheur de son fils, veut livrer à l'Angleterre les provinces, si chères à la France, que Philippe-Auguste a conquises, pour se créer des ressources, et à ce prix, honteux pour les Français, délivrer ce prince du péril qui le menace. Hypocrites, ils paraissent défendre avec chaleur

l'intérêt et l'honneur du royaume, quand ils sont appliqués en réalité à sacrifier l'un et l'autre. Simon de Montfort, dévoré d'ambition et d'orgueil, aspirait même au plus haut rang en France, et comme il y aspira peu de temps après dans cette même Angleterre, dont il semble aujourd'hui servir la cause au préjudice de sa propre patrie.

Mais ce dernier message de la reine Blanche, comme tous ceux qui l'avaient précédé; ses plaintes douloureuses, l'état vrai des choses, demeuraient sans succès auprès du roi. Il avait envoyé son frère Alphonse en France : il se reposait sur l'appui que ce prince, sage, habile et vaillant, prêterait à la reine sa mère; il était sans alarmes; et toujours persistant, il s'obstinait à vouloir reconquérir Jérusalem. Les sommes que la reine Blanche lui avait envoyées pour sa rançon avaient été englouties dans le trajet; le bâtiment qui les portait était péri corps et biens : *Ni ceste calamité, ni aultre*, dit le prince, *ne me pourra séparer de Jésus-Christ.*

Il relevait les villes d'Acre et de Césarée, de Sidon et de Jaffa, qui n'étaient plus que de simples châteaux, sans songer que les Musulmans ou les Turcs les détruiraient de nouveau quand ils le voudraient, et comme les avait détruites jadis Saladin, le héros le plus grand et le plus généreux qui ait jamais honoré l'Orient. Des sommes incalculables étaient enfouies dans ces constructions, sans prudence.

Pour le moment, les Musulmans divisés entre eux, le sultan d'Égypte en guerre avec celui de Syrie, usurpateur, avaient assez à faire de se combattre l'un l'autre, et s'entre-déchirer, sans s'occuper du soin d'arrêter les paisibles entreprises d'un ennemi qu'ils ne pouvaient craindre. Au

témoignage même de Joinville, on eût pris les Musulmans pour les meilleures gens du monde, à la manière dont ils se conduisaient et s'abstenaient devant Acre, et surtout devant Jaffa ; ils cherchaient même tour à tour à se concilier le roi comme allié, et d'employer chacun dans sa propre cause le peu de forces qui lui restaient, et principalement ses hommes les plus expérimentés dans le métier des armes : il négocia même d'une trêve avec le soudan d'Égypte ; il attendit une année entière dans Acre l'issue de cette négociation. Cependant il négocia aussi avec le soudan de Syrie, dans l'attente et le ravissement de pouvoir enfin visiter Jérusalem. Il était près de conclure avec celui-ci ; mais les siens étonnés lui remontrèrent qu'une telle négociation et une telle faveur étaient contre sa dignité. Vaincu par leurs instances, Louis renonce à ses espérances. Peu après il fait le pèlerinage de Nazareth et du mont Thabor, couvert d'une haire, jeûnant dans les deux journées au pain et à l'eau, quoique très-affaibli par la fatigue du voyage.

Sur ces entrefaites, il apprend le refus de tout secours de la part des barons de France et du gouvernement même. Les hommes d'armes que Joinville avait si témérairement annoncés n'arrivaient point et ne pouvaient arriver. Partout les désastres de la Massoure, la perte de tant de héros, d'une armée si formidable, glaçaient les courages, irritaient tous les esprits ; et dans ce siècle avide, personne même n'attendait plus ni la fortune ni la gloire, où une armée entière, prodige de vaillance et d'héroïsme, n'avait pu les conquérir. Des murmures même contre la condamnable persistance de Louis, sa résistance à tous les conseils des plus sages, aux touchantes sollicitations de la reine sa mère,

aux besoins de l'État, tout concourait à lui aliéner les cœurs, à irriter contre lui jusqu'aux hommes les moins enclins à la haine : c'est une vérité historique qui ne peut être révoquée en doute, et qui ressort, triste et imposante, des faits mêmes. Louis en subit enfin le joug et la puissance, tout secours lui manquant ; Joinville lui-même menace de le quitter. Ce n'est pas sans insistance que le roi Louis obtint de lui un engagement d'un an encore. Ce prince, en présence de toutes les difficultés qui s'amoncellent incessantes et insurmontables, tombe tout-à-coup dans un léthargique abattement aussi grand qu'avait été son aveugle entraînement vers cette Croisade fatale. Consterné d'esprit et de cœur et d'aspect, seul avec lui-même, il ne veut recevoir aucune consolation, ni entendre aucune parole. Les souvenirs de sa patrie, les nouvelles de son propre royaume, ni les premiers soins de la vie, les saluts même des hommes les plus vénérés qui l'approchent encore, rien ne le peut tirer de sa stupeur léthargique : muet, immobile, le regard fixé vers la terre, il pousse de profonds et fréquents soupirs ; il déplore ainsi son adversité et plus encore l'opprobre de l'Église universelle.

Cependant un prélat sage et courageux s'approche un jour de lui, et saintement pénétré de son devoir, il lui fait entendre ces graves paroles : « Prenez garde, ô seigneur, mon roi ! prenez garde de tomber dans le dégoût de la vie ; une douleur pareille atteint l'âme et l'Esprit Saint : c'est grandement pécher que de s'y abandonner. »

Puis il rappelle au roi l'exemple de Job et d'Eustache, qui furent plus grands que leurs malheurs. Le roi lui répond : « Si j'avais à déplorer mon seul opprobre, ma seule

» adversité, je saurais tout supporter avec constance; mais, 1252
» hélas! toute la Chrétienté est couverte de honte, et j'en
» suis la cause! »

L'illustre guerrier Geoffroy de Sergines vient faire retentir à son tour aux oreilles du roi la vérité nue, sévère : « Sire, dit-il, vous êtes ici sans gloire (*ingloriosus*); nous » y restons inutiles et avec honte (*probrosè*). »

Le pieux roi ne sait plus ni se retirer et venir en France réparer par un sage gouvernement, dont il est capable, la faute immense qu'il se reproche trop tard, ni opposer aux Musulmans cet aspect de grandeur qui l'avait honoré dans les fers.

La reine Blanche cependant était émue au récit de cette extrémité funeste. Elle lui envoya une somme considérable de l'épargne; elle pressait le roi d'Angleterre, Henri, et Ferdinand III, roi de Castille, de se croiser; elle envoie à ce dernier des présents d'un grand prix et des secours en argent. L'un et l'autre, persuadés par elle, font leurs dispositions : Henri III, prêt à partir, demande pardon aux habitants de Londres, et à tous ses sujets, des injustices dont il les accabla. Il y eut quelque mouvement pour cette Croisade en Europe, deux rois donnant l'exemple; mais il n'y eut point d'effet. Henri III s'abstint tout-à-coup et comme il s'était décidé, soit que l'argent lui manquât (le trésor étant toujours vidé avant même d'être rempli), soit aussi que la santé de la reine Blanche, toujours plus menaçante, lui présageât sa mort prochaine et des conquêtes faciles. Pour le roi Ferdinand, il mourut, laissant à la mémoire des hommes le fameux *Forum judicium* (*Fuero juzgo*), dont les grands de Castille et de Léon lui avaient

1240. imposé le rappel en 1240 : vains mots toutefois, vains simulacres, monument hypocrite, en présence de cette permanente inquisition, de ces bûchers sacriléges qui dévorent tant de victimes et font déserter les Espagnes infortunées, où la loi du pays n'est plus!.

La reine Blanche, en sollicitant le prompt départ de ces deux princes, cédait à la fois à de hautes vues politiques. Elle éloignait de la France deux ennemis dangereux, sans cesse préoccupés, ou publiquement ou dans le secret, de projets hostiles. D'une prévision sans exemple, elle avait su prendre et prenait sans cesse aussi de son côté les mesures les plus sages, les plus énergiques et les mieux concertées.

Sa vigilance eut à se porter en même temps sur des mouvements d'intérieur qui présentaient un caractère de gravité. Un différend très-sérieux s'était élevé entre les marchands de Paris et les moines de l'abbaye de Saint-Denis à l'occasion du Landit.

Le Landit, ou l'*Indition*, *Campus inditus*, imitation des assemblées des Gaules, et après eux des Francs, s'était modifié avec les siècles. C'était encore le peuple assemblé, mais pour un pèlerinage ; dans la suite, ce fut une fête, une foire devenue célèbre. Il y en avait plusieurs dans l'année en France : la plus fameuse était celle de Saint-Denis. Le Landit de Saint-Denis réunissait une multitude innombrable qui arrivait de toutes les parties de la France et même de l'étranger. La Flandre et la Bourgogne semblaient y assister tout entières. Les marchands de toutes les espèces y arrivaient en si grande foule, qu'ils étaient, chacun dans leur espèce, distingués par rues : la rue *des Orfèvres*, disait-on, les rues *du Par-*

chemin, *du Papier*, etc., etc. A l'aspect de ces rues si nombreuses, de tant d'établissements, de demeures, on eût dit une vaste cité improvisée, dont les deux entrées principales s'ouvraient sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis et le chemin du *Landit*, qui traversait Clichy et Villiers, fameux passage de Paris à Rouen par Franconville. Tout Paris s'y portait : dans l'origine, c'est-à-dire encore purement pèlerinage, c'était processionnellement, son évêque et tout le clergé à la tête, précédé des reliques les plus chères au peuple. Arrivé au Landit, l'évêque prêchait, monté dans une tribune élevée, et donnait ensuite sa bénédiction à toutes les populations.

Cette année, l'Université, qui venait d'être constituée de nouveau par la reine Blanche, se rendit à la fête en grande pompe, tous les régents, les maîtres, les écoliers, à cheval et vêtus avec magnificence. Ils s'arrêtèrent en passant aux Champeaux, la sépulture commune (celle des riches était sur la montagne au grand *Champ des tombes*); ils y prièrent pour les morts, et arrivèrent sans tumulte au champ du Landit. Tout y était mouvement, activité, ventes, achats, la vie, et jusque là paisible ; mais les moines de l'abbaye de Saint-Denis élevèrent tout-à-coup des prétentions sur les marchands de Paris. Un grand trouble allait éclater : la reine Blanche, avertie, interposa aussitôt son autorité ; elle ordonna une enquête, et promit de rendre à chacun la justice selon le droit et le fait. Tout le différend instruit, elle fit un nouveau règlement, qui fut à la satisfaction de tous. La paix se rétablit ; chacun fit ses achats et provisions pour l'année, et toute cette foule innombrable s'écoula sans tumulte et sans peine.

La même année, par un acte d'extraordinaire vigueur, elle donna un dernier et solennel témoignage des deux vertus dont elle était le plus passionnée, la justice et l'humanité.

Le chapitre de Paris prétendait conserver le droit de main-morte sur les habitants de Châtenay, Orly, Égly et d'autres villages environnants, tous paroisses depuis long-temps. Ce droit emportait celui de *For-mariage* ou de *Cadastre*, qui interdisait aux habitants de se marier en dehors de leurs cadastres et avec des serfs ou hôtes qui n'en étaient point. Dans l'un et l'autre cas, il fallait l'expresse et rigoureuse permission du seigneur médiat. Depuis l'affranchissement des Communes, l'abolition de ce droit au prix d'une redevance était stipulée dans l'acte avec autant de chaleur que celui *de se défendre*, et plus encore peut-être. Il rappelait le droit infâme imposé par les Francs, celui de donner au seigneur le privilége de posséder la mariée la première nuit des noces. Ce droit de for-mariage, une conquête chère au peuple dans son temps, avait vieilli, et il était rejeté au rang des *Mauvaises coutumes*. Il rappelait un monstrueux outrage, dis-je, et, pour l'avoir détruit, il n'en violait pas moins encore la justice et la raison. Le temps et les mœurs ont plus de puissance que les lois; et l'exemple de tant de Communes affranchies de ce joug turpide, tous les nombreux domaines de la reine Blanche, Dourdan, Corbeil, Étampes, etc., qui étaient qualifiés à si bon droit *Regio felix*, contrée heureuse, toutes les cités de l'État, tout le Nivernais, affranchi de même par la généreuse Mathilde de Courtenay, les affranchissements d'un grand nombre de

seigneurs parmi le clergé lui-même, tout rendait toujours 1252
plus odieux le plus intolérable des droits.

Châtenay, Orly, Égly, etc., étaient riches et possédaient chacun de grands biens en commun, soit qu'ils les eussent reçus en dons de seigneurs généreux, comme Égly, par exemple, d'Yolande de Coucy, soit que les habitants, enrichis par le travail, les eussent achetés en commun et en vue d'une future liberté. A ce titre, ils se croyaient en dehors du droit de main-morte, et non serfs ou esclaves du chapitre, mais ses hôtes. Ils refusèrent, les uns de payer au chapitre la taille (*librum collectaneum*), qu'il imposait dans les besoins ou feints ou réels de leur église, soutenant, eux, les habitants, qu'ils ne devaient de tailles qu'au roi *pour son ost*, c'est-à-dire en guerre; les autres, sans préambule, s'affranchirent du *for-mariage*, et l'on vit des jeunes filles se fiancer sans la permission des chanoines de Notre-Dame.

Le chapitre, enflammé de colère et plein de vengeance, ordonne à ses officiers d'armes d'aller saisir tous les hommes des villages et les jeunes filles fiancées; ils les firent amener à Paris liés deux à deux, et jeter *en prisons fermées;* appellation qui distinguait la liberté sous caution.

C'était au mois de juillet, et par une chaleur dévorante. Ces malheureux, entassés dans des prisons et des cachots qui ne peuvent les contenir, privés même du pain nécessaire, suffoqués par l'extrême chaleur et le défaut d'air, étaient *sans soustenance ; tant le chapistre leur fit souffrir de mésaise, que ils estoient aussi comme au morir.* Les femmes de ces pauvres prisonniers allèrent se plaindre à la reine Blanche. Elle était à Melun : cette bonne princesse

[illegible] vint aussitôt à Paris, et fit prier les doyens et chanoines de donner la liberté à tous les prisonniers, promettant de faire une cuquête et d'en décider ensuite selon le droit et la justice. C'était se proposer humblement comme plége ou caution. Les chanoines répondirent insolemment que *à elle n'appartient pas de congnoistre de leurs serfs et vilains, lesquels ils pouvent pendre ou occire ou faire telle justice comme ils vouldroient.* Et leur orgueil s'irritant encore des plaintes que les femmes avaient osé porter à la Régente et de la protection qui en était la suite, hors d'eux-mêmes et comme pour braver l'autorité de la reine, ils envoient de nouveau leurs gens d'armes arrêter toutes les femmes et tous les enfants des villages soulevés. Elles furent jetées dans les mêmes prisons que leurs maris ou leurs pères, et tous furent d'autant plus maltraités qu'ils étaient plus protégés. Un grand nombre périrent étouffés par la chaleur ou épuisés par la faim.

La reine Blanche, profondément émue de compassion et du plus noble courroux tout ensemble, reproche aux chanoines leur cruauté envers ces infortunés, eux, les chanoines, *qui garder les debvoient et monstrer l'exemple de Bonnes doctrines.* Ils restent sourds à tous les reproches, à toute pitié. La reine alors *mande ses Chevaliers et ses Bourgeois*, les fait armer *et se met à la voie*, armée elle-même du bâton, insigne de l'autorité supérieure à celle du vassal, et sur lequel, selon la coutume, était inscrit l'acte du droit. Elle se porte à la maison du chapitre, suivie de la multitude toujours croissante; arrivée à la porte de la prison, elle commande à ses hommes qu'*ils l'abatissent et la depessassent.* De son bâton, elle frappe, selon l'usage,

et avec une grande vigueur, le premier coup; c'était son droit : *tantost que elle eust feru le premier coup, sa Gente trebuchèrent les portes à terre.*

Alors on vit sortir une foule de malheureux hommes, femmes, enfants, pâles, défigurés, mourants, se traînant auprès de Blanche et tombant à ses genoux, implorant du geste sa protection. Les plus notables la supplièrent de la leur accorder à tous, si elle veut que leur liberté ne leur soit pas plus funeste que la prison même. Elle la leur promit, et sur-le-champ elle donne ordre aux officiers de justice de saisir tout le temporel du chapitre, qu'elle tiendra en sa main, dit-elle, jusqu'à satisfaction entière de la part du chapitre envers l'autorité, qu'il a osé braver, et dont elle est dépositaire.

Les chanoines, étonnés, effrayés de la saisie, se montrent tout-à-coup aussi humbles et aussi soumis qu'ils avaient été insolents et inhumains : ils se hâtent de faire leur soumission et d'implorer leur pardon, se déclarant tout prêts de rendre à l'autorité de la Régente tous les devoirs qu'elle leur prescrit. Blanche consent à leur pardonner, mais sous la condition qu'ils affranchiront les villages au prix d'une somme raisonnable qu'elle leur imposera elle-même. Elle en fit les avances sur ses propres revenus. Elle voulait un grand exemple ; pour qu'il fût salutaire, il le fallait équitable ; il le fut, et grand nombre d'autres villages relevant du chapitre furent successivement affranchis au même prix. *Ne ne furent point si hardis les chanoines que les osassent justicier. Ceste justice et maintes aultres bonnes fist la bonne royne tant comme son fils fust en la Terre-Saincte.*

1252 Ce grand acte terminé, la reine Blanche reprit le chemin de sa maison de Nesle, aux acclamations de tout le peuple, qui la bénit et fait entendre de partout les cris accoutumés : *Blanche, Blanche, l'amour des pauvres et des gens de foi, la fortune de la France ! — Que Dieu lui donne bonne vie et longue !* disait-il en pleurant. Comme les amis de cette grande princesse, le peuple, aux instincts sensibles et généreux, pouvait lire dans toute sa personne le danger qui le menace ; Blanche, plus défigurée que les prisonniers qu'elle délivre, ne l'annonçait que trop : ses yeux, autrefois si beaux et si riches d'expressions indéfinissables, sont enfoncés et tombent ; son regard s'éteint, tout son corps se dessèche. La maladie est au cœur, et elle y est cruelle. Souvent, à son insu, au milieu de tous les siens, dans le conseil même et discutant les plus hauts intérêts de l'État, elle murmure ces mots : *Roi Louis, mon fils !* et elle tire un gémissement profond qui semble une blessure. Corporellement parlant, Blanche est à peine l'ombre d'elle-même. La toute-puissance du devoir, celle de ses affections, héroïques de grandeur et de pureté, survivent seules entières dans ce corps ruiné par la douleur. Elle suit de sa pensée sublime et de sa volonté, demeurée énergique, invincible, elle suit le cours de son gouvernement prodigieux.

Dans cette affaire du chapitre, elle ne veut laisser au clergé ni le temps ni le droit de se plaindre ; elle leur montra égale justice pour tous. Elle accorda, par forme de provision, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, que le baillif de Caux ferait conduire aux frais du prélat des criminels qui relevaient de sa juridiction comme seigneur,

au prieur de Saint-Martin des Champs, deux assassins, 1228.
vassaux, enlevés sur ses terres seigneuriales par le pré-
de Paris, afin que lui, prieur, en pût faire justice.
Vers le même temps, le baillif du Vermandois, Pierre
Fontaines, ami de la reine Blanche et membre de son
seil privé, publia son *Traité de l'ancienne jurispru-
ce des Français*, reproduction savante autant qu'utile
lois Romaines et des coutumes, usages et priviléges ori-
els de la juridiction reçue en France. C'est le pre-
r livre de cette espèce qui eût encore été écrit. En
publiant, Pierre de Fontaines, modeste autant que
ant, doute de lui-même, et il avoue qu'*il cède aux in-
nces d'une amitié qu'il ne peut comparer à aucune chose
naine, si ce n'est à cette amitié même. Mais,* dit-il en-
e, *dans l'entreprise du bien, Dieu protége, et il donne
e faibles la force qui leur manque.*
Cet illustre jurisconsulte, le plus habile et le plus versé
s la science de tous les Droits professés alors, fait
sion, dans le prologue de son traité, à un jeune sei-
ur qu'il voudrait initier à la science du Droit et de la
tice observés dans le royaume. *S'il veut douctriner de
oit et tenir terre*, dit-il, il doit avant tout avoir quatre
ses sans lesquelles il ne peut rien : Craindre Dieu, être
ître de lui-même, châtier ses juges infidèles, aimer et
endre ses sujets avec amour. Il conquerra celui de ses
ets s'il garde leurs lois et leurs coutumes et s'il empêche
on leur fasse aucun tort. Alors seulement il sera *moult
nd preux. Sache*, ajoute-t-il, *que plus tu seras élevé
honneur, soit empereur ou comte, et plus il te sera
le d'avoir ces quatre choses.*

Il dit que les anciennes Coutumes ont été anéanties par les baillifs et les prévôts, qui entendent plus à faire leur volonté qu'à user de justice, aussi par leurs subordonnés, par les riches, qui ont tyrannisé et dépouillé les pauvres ; mais, à leur tour, par les pauvres, qui ont fini par *déposter* les riches. Tellement que le pays, à bien dire, est sans coutumes. Chacun y juge selon ses opinions et surtout ses intérêts. Toutes les coutumes sont corrompues, et le peu qui reste est foulé aux pieds par les *Castellenies*.

Cet écrit n'est pas seulement admirable pour le siècle où il parut ; il l'est également par son opposition à l'état actuel de la justice dans les châtellenies, par l'exactitude des textes, l'énergie naïve de l'expression, par sa simplicité noble et surtout par l'impression morale qu'il laisse. On reconnaît, on sent à chaque page l'homme vraiment loyal, bon, modeste, d'un esprit très-élevé et très-puissant de savoir. Cet écrit a de l'éclat et une certaine grandeur dans sa simplicité même. Il faut remarquer aussi qu'il est entièrement libre ou purgé du Droit canonique. Il appartient bien à son époque, je veux dire au règne de Blanche, celui de la justice et de la raison.

Du Cange n'a reproduit que les deux premiers livres du traité ; il promet les autres, parmi lesquels, dit-il, est le *Livre de la reine Blanche*. Soit que cet historiographe ait été surpris par la mort ou arrêté par des obstacles plus forts que son vouloir, ces livres n'ont point paru. La ville d'Amiens conserva les originaux dans ses archives jusqu'à la révolution de 89, qu'ils ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. C'est une perte que l'on ne saurait trop déplorer.

LIVRE X.

Cependant un nouveau malheur vint frapper la reine 1252
anche et enlever à ses amis tout espoir de la sauver : phonse, celui de tous ses fils, après le roi Louis, chez i elle avait présumé et reconnu de plus hautes facultés rales, fut soudainement attaqué d'une paralysie qui lui sit toute la moitié du corps. Cette grande princesse ne isagea plus dès lors qu'événements funestes pour la ance, et ce malheur pesa sur elle de tout son poids. Le i Louis avait écrit qu'il était résolu de mourir en Patine, et de laisser les couronnes terrestres pour une coune impérissable. L'aîné de ses fils, prince d'une comxion fort délicate, n'avait que douze ans; le second, ilippe, plus débile encore, en comptait à peine sept : anche prévit, sous une longue minorité, le gouvernent de l'État aux mains ou d'une régente incapable, la ne Marguerite, ou au pouvoir de Charles d'Anjou, dont instincts et les volontés n'étaient que trop connus. A maladie du cœur dont elle était atteinte vint se joindre e fièvre lente et continue que les médecins jugèrent pélense. Ils tentaient vainement tous les moyens de la dére : ils finirent par conseiller, comme le dernier de s, l'air de Melun, dont elle chérissait le séjour.

Avant de s'y rendre, elle alla visiter son abbaye de Mauisson, et de là, quelques jours après, l'église de Tarny, qu'elle avait bâtie et fondée avec les seigneurs de

1252 Montmorency. Elle y allait souvent prier; elle y pria pour la dernière fois.

1253 A la fin de janvier de 1253, elle se rendit à Vincennes. Le prince Alphonse, habilement traité par un médecin Juif venu de l'Aragon, put y recevoir, avec la comtesse Jeanne sa femme, la prestation de foi et hommage de Barail, seigneur de Baux, entre les mains de la reine. Barail, selon la promesse qu'elle en avait reçue, reconnaît tenir à foi et hommage les fiefs d'Avignon; il s'engage à passer en Palestine avec dix chevaliers et dix arbalétriers pour un an; il jure de *ne molester ni grever* les habitants de la terre de Venaissin, qui lui est rendue, encore que les habitants aient fait au prince serment de fidélité.

Peu de jours après, Blanche partit pour Melun, accompagnée de la princesse Isabelle. Elle passa toute la belle saison au château royal de Melun ou à l'abbaye du Lys, près d'Alix, qui ne la quittait plus. Isabelle restait constamment auprès d'elle : la nuit, le jour, les trouvaient ensemble.

Le prince Alphonse habita Paris pour y suivre les affaires du gouvernement. Infirme encore et toujours souffrant depuis la Massoure, il était aidé de Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges, chef du conseil, et de Robert de Corbeil, évêque de Paris, un des principaux ministres; mais Blanche demeurait toujours l'âme toute-puissante de l'État. Alphonse et les ministres lui rendaient incessamment compte de tous les actes, ou faits, ou événements.

La France, hors la crainte de la mort de Blanche, était sans craintes. Les continuelles menaces de Henri III, roi

d'Angleterre, ses mouvements, ses paroles, étaient sans 1253 effet sur l'esprit de la nation, et plus encore peut-être sur ses propres sujets. On les qualifiait *jactance*. On était convaincu que ce prince n'oserait rien entreprendre du vivant de la reine Blanche. Les mesures politiques de cette princesse, et à tout événement, étaient si bien prises, ses moyens de défense si bien préparés, elle avait tout soumis à de si sages prévisions, qu'il y allait, de son vivant, pour le roi d'Angleterre, de la perte de toute la Gascogne. Thibaut, roi de Navarre, venait de mourir (92), sans que sa mort même eût altéré l'alliance de la Navarre et de la souveraineté du Béarn avec la France; l'attitude demeurait la même : tout le Midi était très-hostile à l'Angleterre et à la Castille; en un mot, une paix profonde régnait dans toute la France, tant cette grande reine, même aux portes de la tombe, imposait encore!

Avant de passer plus avant, l'histoire doit offrir son tribut d'hommages à la mémoire de Thibaut. Comme roi, il mérita les applaudissements des sages et de tous les amis de l'humanité : il gouverna son royaume avec sagesse, avec courage et bonté; il maintint et respecta les Fors, les usages et privilèges du pays.

La reine Blanche était à Melun. Le changement d'air eut un heureux effet d'abord, mais sans durée : la fièvre reprit, plus vive et plus intense, son cours désastreux; le chagrin la rendait incurable. Blanche passa l'été et l'automne dans les souffrances; elles étaient violentes et continues. Au milieu du mois de novembre, elle fut saisie tout-à-coup d'une extraordinaire douleur au cœur. Elle ne s'y trompa pas : ella la jugea un avertissement sinistre,

sans celui que son dernier jour était proche. A l'instant même elle commanda le retour à Paris : elle voulait y arriver *hastivement pour y donner derniers ordres aux affaires du royaume, et mettre toute chose en sa place avant de quitter la terre.* Mais trop affaiblie, et les douleurs trop violentes pour supporter sans péril le mouvement du cheval, elle se fit transporter à Paris en bateau. Elle était accompagnée d'Isabelle et de l'impératrice d'Orient, sa nièce, d'Alix, et quelques religieuses de l'abbaye.

A peine arrivée à sa maison de Nesle, d'un courage et d'une présence d'esprit surnaturels, elle écrivit ses dernières remontrances au roi Louis son fils : elle lui donna sur l'administration du royaume des avis que tous les historiens du temps se plaisent à qualifier admirables ; elle lui écrivit à la fois une lettre particulière, fit encore un tableau vrai de l'état de la France, et montrant l'abîme que sa mort allait ouvrir. Elle confie ces monuments précieux à des hommes qu'elle avait reconnus fidèles, sincères et courageux ; elle exige qu'ils soient présentés au roi lui-même et de sa part. Ensuite elle donna de nobles et touchantes leçons à ses enfants et au jeune prince Louis, l'aîné des fils du roi, pour gouverner leurs sujets avec justice, prudence et grande affection, pour bien administrer leurs terres, et vivre avec dignité selon les lois du Christianisme. Elle dressa son testament. Au témoignage des historiens du siècle, elle y respire toute entière.

Après avoir fait toutes ses dispositions générales et particulières, et toutes ses exhortations achevées, elle déclare vouloir que son corps soit inhumé à l'abbaye de Maubuisson, ses entrailles dans l'église de Taverny, et son cœur à l'ab-

baye du Lys, reposant près d'Alix, *pour servir de gage perpétuel de l'amour qu'elle lui a toujours porté*. Elle fit appeler Guillelmine, l'abbesse de Maubuisson, qu'elle aimait tendrement : elle lui dit qu'elle veut faire profession de l'ordre de Citeaux entre ses mains. C'était la plus grande dévotion du temps, et la plus étroite, la plus religieuse des obligations qu'elle imposât, *ad succurrendum* ; elle faisait participer aux prières de tout l'ordre dans lequel on entendait mourir. Blanche vêtit l'habit de Citeaux et se soumit à toutes les coutumes de l'ordre en présence des religieuses du monastère.

La cérémonie accomplie, elle commande, elle ordonne qu'on ne lui parle plus des choses de la terre ; et la grande Reine, désormais dans le sein du Créateur, se confessa à Renaud de Corbeil, évêque de Paris, son pasteur naturel et son ami. Elle reçoit solennellement de ses mains la communion, en présence de ses enfants, des grands de l'Etat, de ses amis les plus chers. Jamais le lit de mort des rois n'en rassembla un plus grand nombre, tous fidèles, tous nobles de cœur. Son lit semblait le funèbre autel de l'Amitié où chacun apportât ses tributs d'amour, de douleurs sympathiques, de regrets qui ne pouvaient finir. On y voyait les princes ses fils, Louis son petit-fils, sa nièce Bérangère, impératrice d'Orient ; Alix ; Mathilde de Courtenay ; Alisia de Corbeil, mère de Renaud ; l'abbesse Guillelmine ; Ermengarde de Melun, que Blanche venait de donner pour compagne à Isabelle, et qui ne la quitta plus ; avec elle Helvide de Boisemont, qui l'avait élevée, et Agnès d'Harcourt ; Philippe de Berruyer, archevêque de Bourges ; Renaud de Corbeil, qui ne la quitta point, et

1252. plusieurs autres prélats ; près d'eux Robert de Sorbonne, Guy de Foulques, le frère Hugues de Digne, qui reçut de la reine Blanche quelques paroles confidentielles ; les seigneurs de Montmorency, de Nesle, Pierre de Fontaines, et beaucoup d'autres ; aussi des notables de Paris ; tous les amis que Blanche aima depuis son entrée en France, hors ceux que la mort enleva à ses chastes et puissantes affections, sont là au moment solennel, et les mêmes, comme la vertu qui les inspira. Isabelle, navrée, mais magnanime, demeure sans cesse à ses côtés. Blanche se montrait soumise de cœur et d'esprit à tous ses soins ; elle les recevait en silence, avec douceur, avec amour, comme autant de gages protecteurs contre l'avenir qui attend sa fille bien-aimée.

Les souffrances croissent toujours plus violentes, plus terribles : l'heure dernière arrivait. Dès le premier jour de son agonie, Blanche perdit la parole, *pour la violence de sa maladie*. Le sixième, Renaud lui administra l'Extrême-Onction, et ce moment extrême fut celui d'une douleur universelle qui n'a point de langage : on n'entendait plus que des sanglots, des gémissements, des soupirs étouffés; un moment la prière même fut suspendue : Renaud, *tous* les prélats, les prêtres amis, étaient vaincus par la douleur.

Blanche, dont la pensée survit encore, sublime, à toutes les puissances éteintes, recouvre un instant la voix, et donne un dernier exemple du courage et de la piété : *Subvenite, sancti Dei omnes !* (*Subvenez tous, saints du Seigneur !*) dit-elle d'une voix mourante, et elle expira dans les bras d'Isabelle, à la neuvième heure du jour de Saint-André, 30 novembre au matin, un dimanche, et dans la soixante-neuvième année de son âge (93).

La perte était immense : tous les cœurs, tous les esprits y succombent; le silence et l'immobilité de la mort règnent un temps dans cette enceinte, où vient de s'exhaler le dernier soupir de la grande Reine aimée du grand Peuple qu'elle a racheté de la misère et de l'esclavage, qu'elle éleva au plus haut degré de gloire et de prospérité qu'il eût jamais atteint depuis le bouleversement des Gaules. 1253

Renaud le premier peut recouvrer ses esprits : il récite les prières; les prêtres, peu à peu, suivent. On enlève la princesse Isabelle, qui tenait la reine sa mère embrassée. elle était sans mouvement; la mort ne l'eût point changée. Renaud et le clergé avec lui déposent le corps de la reine Blanche sur la haire, selon la coutume de Citeaux.

On prépara ses funérailles : c'étaient celles de la Monarchie vraiment nationale, vraiment populaire; toute la nation, tout le peuple en fit la pompe et les solennités; une grandeur inconnue les glorifia. Dans la religieuse pensée poétique du peuple, sa Reine aimée ne devait point périr, et l'on eût dit qu'il figurât, selon le langage naïf du siècle, son immortalité. Blanche assise, visage découvert, sur une chaise curule d'or massif faite exprès, vêtue du grand manteau royal par-dessus l'habit de Citeaux, ayant dans une main la croix, dans l'autre le sceptre, et la couronne sur sa tête, ornée du voile accoutumé; elle fut ainsi portée *parmi Paris,* disent les chroniques, *sur les épaules des plus grands seigneurs du royaume,* et de là, sans y rien changer, à l'abbaye de Maubuisson. Tout le clergé de Paris et des Communes les plus proches, celui des abbayes, des monastères, l'évêque Renaud à la tête, toute la

1253 famille royale, la principale noblesse, les officiers des armées, ceux de la magistrature, les notables des Communes, des corps de toutes les villes et les cités, tout le peuple, suivaient innombrables. La grande famille humaine de la France, que Blanche aima, accompagnait ses dépouilles; elle couvrait tout le chemin de Paris à Maubuisson. Son convoi était à la fois et le triomphe de la Reine sans modèle, et le triomphe de la Nation française, qui brillait alors entre toutes les nations de l'Europe. A chaque pause, les chants funèbres se faisaient entendre, et toujours et partout les pleurs étaient universels. *Blanche*, *l'amour des pauvres et des gens de foi*, *Blanche*, *la fortune de la France*, n'est plus, et sa mort n'est pas seulement une calamité inouïe pour la France, elle est aussi le malheur du monde, et le monde se doit couvrir d'habits de deuil.

Le cortége arriva sans finir à l'abbaye de Maubuisson. Après les dernières solennités funèbres, le corps fut descendu dans un caveau que la reine Blanche avait fait creuser pour sa sépulture au milieu du chœur de l'église. Le 3 des ides de mars suivant, son cœur fut porté en grande solennité à l'abbaye du Lys, par Renaud de Corbeil, et placé sous l'autel même de l'église. Paris le réclama ardemment; Alix surmonta tous les obstacles. Ses entrailles, portées à Taverny par les seigneurs de Montmorency, y sont demeurées respectées : l'humble de la tombe en écarta l'outrage!

A sa mort fust troublé tout le peuple de France; car, durant sa régence, elle l'avoit nourri en bonne paix, faisant justice tant aux grands que aux petits (*).

(*) Chronique manuscrite de du Puy, vol. 606.

Fust troublé le même peuple, car elle n'avoit que faire 1253
que ils fussent desfoulés des riches, et si, rendoit bien justice (*).

« Elle était comme l'arbre de la vie au milieu du Pa-» radis, préférant les paroles de la Sagesse, au milieu de » son peuple, et le fruit des bonnes œuvres (**).

» Chérie du Seigneur, utile et agréable aux hommes, » tous ceux qui l'approchaient et la savaient comprendre » admiraient l'habileté, la justice, la puissance avec la-» quelle elle administra, garda et défendit les droits du » royaume. D'un caractère viril, portant dans la pensée un » esprit mâle, et dans ses affections le cœur d'une femme, » elle confondit tous les perturbateurs du royaume (***).

» Dans la seconde régence, et tous ses fils absents, cette » héroïne sut maintenir la paix au dedans, et défendre au » dehors ses frontières, conserver tous les droits du royaume, » et contre l'Angleterre qui l'inquiétait sans cesse, et » contre les autres rois voisins qui voulaient s'agrandir aux » dépens de la France. Toujours juste, elle sut récom-» penser et punir. Elle ne trouva plus parmi les seigneurs » et les grands de l'État d'audacieux détracteurs, des ri-» vaux injustes, parce que la grandeur de son génie et la » sainteté de sa foi apparaissaient triomphantes à tous les » mortels dans les miracles même de sa politique. Elle fut » pleurée de tous, et principalement des pauvres (****). »

(*) Chronique manuscrite de Saint-Denis.

(**) Chronique manuscrite du Lys.

(***) God. de Beaulieu.

(****) L. Evadingh, *Annalibus Minorum....*, *id.*, Paul Émile, *sub D. Ludovico...*, *id.*, Chronique manuscrite de Thou, etc., etc.

1253 *De la sagesse de la royne Blanche,* dit Guillaume de Nangis, *tous biens vindrent au royaulme de France, tant comme elle vescut.*

« Tout le royaume consterné, dit Matthieu Paris, tomba » dans le désespoir, *multum desperato;* il perdait la Reine » la plus grande des reines du siècle, et qui méritait de » n'avoir pour sujettes que toutes les reines qui l'avaient précédée. »

Ses ennemis eux-mêmes, dit à son tour Filleau de la Chaise, *étaient forcés de reconnaître qu'elle avait été également créée pour faire la félicité et l'ornement du monde.*

Reine du peuple aimé, heureux, grand, illustre, son nom, après six cents ans, est demeuré populaire : pas une ville, un bourg, un village en France, qui ne le sache répéter. Ainsi s'accomplit de génération en génération son noble vœu, celui de vivre dans la mémoire des hommes : elle y reste palpitante, et rappelle aux sages étonnés la divine alliance de la politique avec la morale et la religion, apparue pour la première fois peut-être sur la scène du monde.

Dans le cours de cinquante-trois ans de règne, comme suzeraine, ou reine, ou régente, elle prouve, Chrétienne sublime, que l'on peut régner par la vertu, que les peuples la comprennent. Sa vie entière, prodige d'héroïsme et de régénération sociale, demeure un enseignement auguste, et l'éternelle leçon des rois !

FIN DE L'HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE.



SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE.

On craignit long-temps pour la vie de la princesse Isa- 1253
belle : sa léthargie avait tous les symptômes les plus effrayants. Ce n'est qu'à la fin de décembre qu'elle commença de donner quelques signes de retour à la vie. Peu à peu elle recouvra ses esprits; mais la force et la santé, jamais.

La nouvelle de la mort de Blanche parvint en Palestine 1254
à la fin de février de 1254. Le roi était à Jaffa. Le légat Eudes de Châteauroux, le patriarche de Jérusalem et le frère prêcheur Godefroy de Beaulieu, furent chargés de l'annoncer à ce prince. Quand ils entrèrent dans sa chambre, il lut sur leur visage l'annonce d'un grand désastre. Sans proférer une seule parole, il se lève aussitôt et les emmène de chambre en chambre jusqu'à la chapelle. Il en fait fermer les entrées, s'assied avec eux devant l'autel, et, dans le plus grand trouble, il attend le récit qu'il redoute. Le légat, pour le lui apprendre, use d'une grande prudence, d'une grande sagesse : il commence par rappeler au roi son enfance, sa jeunesse, tous les périls qui ont menacé et lui et tout le royaume; il dit les bienfaits sans nombre du Créateur. Mais parmi tant de bienfaits, Sire, le plus grand, dit-il, est celui d'une mère..... Le prélat, suffoqué par la douleur, ne put achever. Le roi jeta de grands cris, il en fit retentir la chapelle; il appela *sa mère* trois fois, et donna tous les signes du plus violent déses-

1254 poir. Après quelque temps, le légat, le patriarche et Godefroy, se jettent à genoux devant l'autel, et demandent à Dieu la force et les paroles que l'homme n'avait plus la puissance de trouver. Le roi s'approcha d'eux, se prosterna à son tour : « O mon Dieu! s'écria-t-il, il est bien vrai » que j'aimais ma mère par-dessus toute créature qui fût » en ce siècle mortel, car elle le méritait bien; mais puis- » qu'il vous a plu de me l'ôter, mon Dieu, béni soit votre » nom! »

Et tous les quatre continuèrent de prier. Après la prière, le roi demanda de rester seul avec Godefroy de Beaulieu, qui était son confesseur. *Il ne proféra pas une seule parole*, dit Godefroy, *tant la pensée de parler à Dieu suspendait en lui tout sentiment.*

Le roi Louis rentra ensuite dans sa chambre, et, demeuré seul, il reçut les envoyés de sa mère et leurs messages. Louis resta deux jours et deux nuits renfermé dans sa chambre, et sans qu'aucune des personnes même qui lui étaient le plus chères y pussent pénétrer.

Le troisième jour, il fit appeler Joinville : en le voyant entrer, il s'écria, étendant ses bras vers lui : *Ah! sénéchal, j'ai perdu ma mère!* Joinville lui répondit par des paroles vulgaires et déclamatoires. Le prince commanda alors d'annoncer les offices et les solennités funèbres dans toute l'armée. Il dit au légat de prier Dieu d'éclairer ses esprits et de lui montrer la voie qu'il doit suivre désormais.

Après les offices des morts, il assembla son conseil. Le légat et le patriarche étaient présents. Il demanda l'avis de chacun des membres; tous répondent à l'instant même, et sans demander, selon l'usage, le temps d'y réfléchir :

« Sire, vous avez fortifié Sidon, Césarée, Jaffa et Acre; 1254
» nous avons considéré entre nous, et nous avons reconnu
» que votre demeure ici ne peut porter de profit au royaume
» de Jérusalem. Ainsi nous vous prions et conseillons, Sire,
» de retourner à Acre, pour ce carême y faire les prépa-
» ratifs de votre voyage, afin que vous puissiez aller en
» France après Pâques. »

Le roi, sans différer lui-même, manda à l'instant Joinville, et lui fit annoncer par le légat qu'il eût à ordonner de toutes choses pour retourner en France après les solennités de Pâques. Le légat en témoigna une grande joie, qui fut partagée de tous les membres du conseil.

Le roi reçut à Sidon divers courriers de France : tous ses amis lui écrivent que depuis la mort de la reine Blanche le royaume est dans le plus grand danger. Les deux princes ses frères sont plus que jamais divisés, l'Angleterre, l'Allemagne et la Castille sont en mouvement contre la France; la Gascogne est soulevée contre l'Angleterre, et Gaston VII est à la tête des insurgés; Henri III est à Bordeaux, et fortifié de l'alliance du roi de Castille; la Flandre est en feu, et Charles d'Anjou combat pour le parti de la comtesse Marguerite; le comte de Châlons et son propre fils, Hugues, duc de Bourgogne, se font une guerre cruelle; Jean, comte de Bretagne, est prêt à en venir aux mains avec Thibaut II, roi de Navarre; les troubles de l'Université se renouvellent avec plus de violence que jamais : tout est péril. La présence seule du roi peut sauver l'État : tous le supplient ardemment de presser son retour.

Le roi se porta aussitôt à Acre pour y faire suivre avec la plus grande activité tous les préparatifs du départ.

Cependant la reine Marguerite envoya près de Joinville madame de Vertus, une de ses dames d'honneur, pour le prier de la venir *reconforter dans son deuil, étant sans consolation*. Joinville y alla aussitôt, et voyant la reine fondre en larmes, il se prit à éclater de rire, et fit entendre ces paroles : *Vrai dit celui qui dit que l'on ne doit femme croire ; car c'étoit la femme que le plus vous haïssiez, et vous menez tel deuil !* — « Ce n'est pas pour elle que je » pleure, répond Marguerite, mais pour le mal que le roi » en ressent et pour ma fille Isabelle, qui demeure en la » garde des hommes (94). »

Vers le même temps arriva un vaisseau chargé d'étoffes et de toutes sortes de provisions de bouche, envoyé au roi par Guillaume de Maucouris, abbé de Saint-Denis, qui mourut peu après le départ du bâtiment, et la même année que la reine Blanche.

Tous les préparatifs achevés, on apporta enfin au roi la trêve signée par le sultan d'Égypte. Un fait d'une haute gravité dans les affections du prince et les circonstances présentes, c'est que cette trêve, pour prix de ses secours contre le sultan de Syrie, lui cédait Jérusalem, et qu'elle n'ébranla point la résolution du départ. Le 24 avril, après Pâques, il quitta Acre, laissant Sergines en Syrie pour y gouverner en sa place, et le lendemain 25 il fit voile pour la France.

La flotte, composée de quatorze nefs ou gallies, arriva aux îles d'Hyères, le 10 juillet, après une traversée de onze semaines, où elle courut les plus grands dangers. Le roi ne voulut point débarquer à Narbonne : il aborda, non sans scrupule, au château d'Hyères, qui appartenait au comte

de Provence; Aigues-Mortes était inabordable, et par les difficultés mêmes que présentait l'entrée du port, et par l'air mortel qui régnait dans toute la ville. Le roi était si affaibli et d'une maigreur telle, que Joinville le porta sur ses deux bras de la gallie sur le bord. Ce prince resta trois jours dans la ville d'Hyères pour y recouvrer quelque force. Il y reçut dans une audience particulière le frère prêcheur Hugues de Digne, qui avait assisté aux derniers moments de la reine Blanche, et recueilli de cette grande princesse des paroles confidentielles. La présence de frère Hugues dans ces lieux était trop opportune pour qu'il soit permis de croire qu'elle y fût accidentelle ou fortuite. Le roi lui fit le plus grand accueil, eut avec lui un long entretien.

Le lendemain, Hugues prêcha devant lui, suivi d'un concours prodigieux d'hommes de tous les rangs et de toutes les classes. Il prit pour texte de son sermon : *Le devoir des rois, la justice et le droit.* Il commença par censurer énergiquement la vie et les habitudes des moines et des religieux qui habitent les cours, et qu'il voyait en si grand nombre dans celle du roi. Ils doivent, selon les Écritures, demeurer dans leurs cloîtres, dit-il, pour y prier, y travailler, et être un exemple pour le peuple, et toujours un appui. S'il leur est permis d'en sortir, c'est pour aller prêcher aux nations la Parole, et les nourrir du pain de la vie : ils ne peuvent habiter les cours sans péché mortel et sans y perdre leur salut. Il ajouta, sans ménagement pour aucun des auditeurs, qu'il en voyait dans la cour du roi beaucoup plus qu'il n'en voudrait voir. Puis, discourant ensuite sur le devoir des rois, il s'exprima avec la même franchise et sincérité : « Il a lu toutes les Écritures, tous les Pères, dit-il,

1254 » et il n'a vu nulle part que les souverains eussent jamais » perdu leur royaume ou leur seigneurie pour être *créants* » ou *mécréants*; que l'Ecclésiaste dit : *Si un trône a passé* » *d'un peuple à un autre peuple, c'est à cause des injus-* » *tices, des violences, des outrages et des entreprises con-* » *traires.* » Et s'adressant directement au roi lui-même : « Or, que le roi, qui s'en va en France, prenne bien garde » de faire bon droit et hâtif à son peuple, et toute sa vie » il tiendra son royaume en paix et sûreté. »

Après le sermon du courageux prédicateur, le roi le fit appeler; mais il avait déjà disparu. Frère Hugues avait accompli un grand devoir; il sortit aussitôt de la cour et rentra parmi le peuple, dont il était l'enseignement évangélique et l'appui consolateur.

Le roi quitta Hyères à la fin de juillet, fit quelque séjour dans le Midi. Étant à Béziers le 5 des calendes de novembre, c'est-à-dire au milieu d'octobre 1254, il confirma, au couvent des frères Mineurs, l'acte de conciliation de l'archevêque de Narbonne et du vicomte Amalric; puis, et solennellement, toutes les institutions du Languedoc et la fameuse ordonnance de 1229, qui en était le type fondamental. Il ajouta peu de temps après quelques légères modifications à la Loi de réforme. Modifiée, elle fut apportée à Toulouse par Guy de Foulques et Guillaume d'Anton, sénéchal de Nismes et de Carcassonne. Toutes les Communes et toutes les autorités la reçurent sans difficulté.

Au moment de quitter la Palestine, le roi Louis, persuadé par les frères Mendiants, avait fait une ordonnance contre les Juifs, et qui les chassait tous du royaume de

France. Ils les accusaient de tous les troubles qui avaient 1254
éclaté durant la seconde régence de Blanche, d'avoir soulevé les Pastoureaux et causé enfin la mort de la reine sa mère. Louis céda aux instances et aux récits mensongers de ces moines calomniateurs, et une seconde fois la proscription générale des Juifs fut résolue. Mais, de retour en France, soit que l'autorité de la reine Blanche survécût imposante, et que le roi ne pût sans péril toucher à l'édifice de sa grandeur, soit que les paroles hardies de frère Hugues eussent fait sur lui une impression salutaire, l'ordonnance resta sans exécution, et on la trouve partout sans date.

Dans des circonstances aussi menaçantes, l'arrivée du prince causa un grand contentement, et, oubliant les fautes, toute la nation attendit du héros de Taillebourg la victoire sur tous les ennemis de la France.

Mais ce contentement, cette espérance furent mêlés d'alarmes et de tristesse : Blanche n'était plus, et le roi son fils revenait portant encore au côté droit de sa tunique la croix rouge, insigne de sa volonté persistante dans les Croisades.

Il fut accueilli à Paris sous les mêmes impressions. Il descendit et logea au Louvre; il y reçut tous les grands de l'État, tous les seigneurs, toute sa famille. Cette nombreuse et solennelle assemblée écoulée, le roi Louis demeura seul avec sa sœur Isabelle. Ils avaient dû commander à leur douleur en présence de tant de témoins, et, seuls et libres, ils lui donnèrent tout son cours, mais dans un silence profond. On eût dit que l'un et l'autre craignissent de faire entendre les premières paroles. Enfin le prince,

1254 interrogeant du regard et de la voix sa sœur, lui dit : *Ma mère était en si bonne santé avant mon départ !* La princesse resta immobile et garda un silence invincible. Le roi jeta un grand cri et se retira seul dans son oratoire, Isabelle dans le sien.

Quelques jours après, s'étant assurée que le roi son frère était seul dans son cabinet, elle y vint et se jeta à ses genoux. Louis, qui jamais n'avait souffert que sa sœur pliât même le genou devant lui, s'empressa de la relever, et la prenant par la main, la fit asseoir près de lui et demanda avec anxiété ce qu'elle désirait.

« Sire, mon très-cher seigneur et frère, dit-elle, c'est » une grâce et le secret que je viens vous demander à genoux. Dieu m'a fait naître du noble sang de France; » c'est assez de gloire terrestre : permettez que je quitte » la pompe du monde et de la cour, que je serve Dieu en » toute humilité le reste de mes jours.

» J'ai perdu mon père en bas âge ; vous m'avez témoigné » les bontés d'un père et d'un frère tout ensemble, et » bien que ma mère et la vôtre m'ait nourrie et élevée si » tendrement, si sagement, que vous eussiez pu vous en » reposer sur elle de tout le soin de votre sœur ; si est-ce » que vous n'avez laissé d'y contribuer avec affection et » vigilance. Sire, cher seigneur et frère, ajoutez à ces » biens la grâce que je vous demande. J'ai perdu ma mère, » qui me chérissait pour fille unique ; par sa mort, je suis » restée déserte et orpheline, ainsi que vous voyez. Je reçois de vous et de la reine Marguerite une assistance » au-dessus de mes mérites, et souvent la pudeur m'en » monte au front. Mais, Sire, mon seigneur et cher frère,

» il n'est qu'une mère, et elle n'est plus. Je n'en puis 1254
» avoir d'autre. Que je me dévoue au service de qui je
» tiens la vie. Je bâtirai, sous votre bon plaisir, un monas-
» tère. Permettez que je dispose de mes biens. Si j'avais
» voulu entendre au mariage de l'empereur, il en eût plus
» coûté. Que je les convertisse en un saint lieu où jour
» et nuit je prierai pour votre prospérité et celle de la
» France. »

A cette demande inattendue, à ces paroles, le roi se montra très-étonné, plein de trouble et de tristesse. La princesse le vit, se jeta une seconde fois à ses genoux et lui demanda pardon du chagrin qu'elle lui cause. Louis ne pouvait répondre, tant ses esprits et son cœur étaient troublés. Trois fois il essaya d'exprimer sa pensée, la douleur qu'il ressent ; trois fois la parole lui manque. Il demeure long-temps silencieux, recueilli en lui-même. Isabelle restait à ses genoux. Enfin il prend la main de sa sœur, la baise tendrement, et lui dit : « Ma très-chère et bien-aimée
» sœur, il est vrai, je ne puis vous taire que votre demande
» et résolution ne me rende perplexe. L'amour d'un frère
» et le zèle du Chrétien combattent en moi. Oui, la reine
» ma mère et la vôtre vous tenait comme son cœur. Dieu
» nous l'a ôtée : ma sœur, je vous prie, croyez que c'est
» mon martyre. Si je pouvais la remplacer près de vous,
» et que la reine Marguerite pût vous tenir lieu de mère,
» que vous vouliez rester avec nous, je serais extrêmement
» aise. Mais ma conscience me défend de vous le com-
» mander. Vous connaissez toutes mes tribulations, tout
» mon malheur, combien je vous aime, tout ce que vous
» êtes pour notre famille et ici séant. »

1254 La princesse garda le silence, celui d'une résolution que rien ne peut changer. « Que la volonté de Dieu soit faite, » dit le roi en pleurant. Si, choisissez le lieu; il deviendra » pour moi aussi un refuge dans mes afflictions. » Suffoqué par ses pleurs, le prince n'en put dire davantage. Après un long silence de douleur, il se lève, prend sa sœur par la main et la reconduit courtoisement dans son appartement. Il y reste long-temps encore avec elle dans un profond silence, puis on le vit sortir triste et pensif. La princesse Isabelle, profondément émue, passa dans son oratoire, et demanda à Dieu la force nécessaire pour se vouer à jamais à l'humilité, et qu'il donnât au roi son frère celle de la persévérance.

De 1254 à 1270 Elle acheta aussitôt tout le terrain resserré entre la Seine à l'ouest et le bois de Rouvret, aujourd'hui le bois de Boulogne à l'est, et qui s'étendait du port ou *passage de Nulli* à Saint-Cloud (95). Longchamp, solitude profonde, fut la demeure qu'elle choisit. Elle fit bâtir le cloître sur la ligne angulaire de Surênes, village affranchi; à gauche s'éleva sa propre maison, et sur les limites mêmes du monde et du monastère; à droite était la maison des Pères, dans le fond le couvent, et en avant l'église, qui fut bâtie sur le modèle de l'église de Ferrières près de Montargis, le plus beau gothique du treizième siècle, et fameux pèlerinage de Saint-Éloi. On entrait dans l'enceinte de cette pieuse solitude, entourée d'eau, par un pont-levis qui se levait au soir. C'est là que la princesse Isabelle, disant adieu aux pompes et magnificences du monde et de la cour, où la reine Blanche sa mère n'était plus, passa le reste de sa vie de souffrance, de douleur,

murmurant sans cesse ces noms plaintifs et touchants : *Blanche, ma mère !* Elle était alors dans sa trente-huitième année. Helvide de Boisemonde, Ermengarde de Melun, Agnès d'Harcourt, l'y suivirent, compagnes et amies fidèles : la mort seule les put séparer. Longchamp fut, du vivant d'Isabelle, le Saint-Denis de la première noblesse parmi les femmes.

De 1254 à 1270

Un des premiers devoirs du roi fut d'aller prier sur la tombe de la reine Blanche sa mère à l'abbaye de Maubuisson. Il fit élever au milieu du chœur de l'église, au-dessus du caveau qui renfermait ses dépouilles, un cénotaphe en bronze orné de colonnes, de peintures et de sculptures du temps. La statue de la reine Blanche y était sculptée en marbre noir et couchée sur le tombeau simulé, autour duquel on lisait en vers latins : « C'est de toi, Castille, qu'est sortie, brillante comme une étoile au firmament, cette Blanche que pleure la nation Française. Elle, autrefois si grande, et telle, que toute la nation fut, sous son aile, en paix, florissante, délivrée de tout mal, elle gît ici, pauvre religieuse, *pauper monialis.* »

Non, non, Blanche de Castille, type illustre de la Monarchie populaire, gît à jamais dans la mémoire de tous les hommes amis de l'homme. Elle gît au cœur de la généreuse France, qui doit durer autant que le Monde. *Dieu le veut!* Il n'est en la puissance d'aucun pouvoir terrestre d'effacer, d'ensevelir ce beau monument de la vraie gloire.

Le roi Louis IX vécut encore seize ans, offrant toujours aux esprits observateurs deux hommes distincts, deux hommes opposés entre eux : l'un, plein d'équité, plein de grandeur quand il était surpris par les événements ou sou-

De 1254 à 1270 dainement dominé par la toute-puissance des choses et seul avec lui-même ; l'autre, humble jusqu'à l'abaissement, petit et pauvre jusqu'à la puérilité, quand la foi, brûlant son cœur, égarait ses esprits. Alors, sous l'influence absolue des frères Prêcheurs et des Jacobins, plein de mépris pour les couronnes de la terre, souhaitant toujours plus ardemment la gloire du martyre pour prix de la sainteté, estimant en politique, selon l'Église, chose juste ce qu'il eût réprouvé en saine morale et en présence de son équité naturelle.

A peine était-il arrivé en France qu'il acheva l'entière réforme de ses vêtements, de sa nourriture, de son culte, que la reine Blanche sa mère avait su modérer ou prévenir durant qu'elle vivait. Il prit tout l'extérieur d'un pénitent. Sa chaussure est grossière, son chapeau ou mortier des plus ordinaires. Plus de fourrures de prix : *son manteau de camelin brun est fourré de peaux d'agneaux, ou de ventres de connins qu'il a mangés* ; le *vair*, le gris, riche parure des suzerains et leurs insignes, ont disparu. A sa robe de soie écarlate, au bonnet ou mortier de même couleur, à la tunique du plus beau vert, ont succédé pour toujours les robes, les tuniques, les coiffures noires, ou brunes, ou bleu foncé, et d'étoffes très-communes. Ses épaules sont couvertes d'une espèce de camail à capuchon. Plus d'or sur sa personne, bien moins des pierreries, hors une émeraude qu'il porte toujours au doigt ; le harnais de son cheval, le mors, tout est en fer ; la laine a remplacé aussi la soie du train et du poitrail de son palefroi et le velours de la selle ; ses armes sont également tout en fer et de la plus grande simplicité. Il prend, il affecte tout cet

ieur, autant par humilité que pour donner l'exemple De 1226 à 1270
seigneurs, et arrêter les déréglements d'un luxe effé-
qui n'en eut pas moins son cours accoutumé. Avant
iver aux extrêmes, le roi Louis, ne sachant pas tenter
moyens, ne persuada personne.

s exercices de piété furent plus sévères encore que sa
me : il jeûne au pain, à l'eau; souvent il se refuse
nourriture; s'il ne jeûne pas, il trempe d'eau ses
. *Sire, vous détruisez toute vostre saveur*, lui disait-
— *Ne vous chaut* (96), *elle m'est meilleure ainsi*, ré-
ait le prince. Il s'épuise sous le poids du besoin, il
uise également dans des prières sans terme. Le soir,
ied de son lit, accoudé sur le banc, abîmé dans l'ex-
il ne sait plus rien discerner : *Où suis-je?* dit-il tout
à son chevalier de service, et dans la crainte d'être
ndu des chambellans et des officiers de la chambre;
e prince, d'un si beau courage à Taillebourg et à la
soure, est timide et embarrassé au point de craindre
qui l'approchent; il se cache et s'applique à éviter
murmures insultants; il n'y réussit pas toujours. Un
les prières du roi passant toutes les bornes, ils osent
entendre ces paroles insolentes : *Aura-t-il bientôt*
' La nuit, il se lève si doucement qu'il n'est point en-
u, et va chanter matines avec ses confesseurs et ses
s. Il s'habille si vite, que ceux qui ont le devoir de le
re achèvent de se vêtir dans la chapelle même. Avant
e du jour, il y retournait pour chanter prime, et en-
il entendait la messe. Durant le carême, il en enten-
trois par jour; après quoi il rentrait chez lui, suivi
on chapelain portant l'eau bénite et aspergeant l'ap-

De 1226 à 1270 partement avec les prières d'usage : *Asperges me*, etc.

Outre ces exercices de piété, il suivait tous les jours les prières des morts. Dans l'hiver, et durant le plus grand froid, on le voyait à l'église, ou debout, ou à genoux, ou assis à terre sur un tapis, souvent même sur la paille, comme le peuple. Tous les offices ou exercices terminés, le prince, rentré chez lui, se livrait encore à de longues oraisons. Aucune affaire n'interrompait ses pratiques de piété : à cheval même il suivait ses heures, qu'un chapelain lui récitait à haute voix. Quand il était inoccupé, il se parlait sans cesse à lui-même : on croit qu'il priait.

Tous les vendredis, il mettait sur la tête de ses enfants des couronnes de fleurs, en mémoire du couronnement d'épines. Quand il communie, il ne marche pas à l'autel, il s'y traîne sur ses genoux. L'excessive fatigue, les excès du jeûne et des prières le laissent si faible, si appauvri, qu'il lui arrive souvent de ne pouvoir ni marcher ni monter à cheval ; on est obligé de le porter.

Le pauvre est pour lui un culte, mais, il le faut dire, un culte d'aumône vulgaire, un culte dégradé : il a tous les jours à dîner et à souper trois pauvres ; souvent il les sert lui-même, et souvent il mange leurs restes, si dégoûtants qu'ils soient ! Tous les samedis il lave leurs pieds et il les baise ; il leur fait laver leurs mains, il les baise aussi.

Paris fut bientôt inondé de pauvres immondes : ils arrivent par milliers, dix mille, vingt mille. On en compte jusqu'à trois cents réunis chez lui à table ; lui-même les fait placer. *Sire, vous honnissez vostre chape*, s'écrie un pauvre. — *Ne m'en chaut*, répond le roi, *j'ay aultre*. Les sommes que ce prince engloutit dans ses aumônes sont si

considérables, que tout Paris éclate en murmures. Les frères Mendiants, et de préférence les frères Prêcheurs et les Jacobins, qu'il aimait passionnément, sont également comblés de ses dons, sans mesure comme sans prudence, sans raison comme sans politique ; car il multiplie les paresseux, les malfaiteurs, les corrompus, les hypocrites, et par eux les crimes, tous les vices, toutes les débauches. De 1234 à 1270

Le Jeudi-Saint, d'ordinaire, c'est lui qui fait la Cène. Dans une de ces solennités, en présence de tous les grands de l'État et de ses frères, ayant fini le lavement des pieds, un pauvre le rappelle et lui montre le pouce de son pied encore sale : tous les seigneurs rugirent de colère ; le roi n'en fut que plus patient aux murmures, plus humble, plus abaissé, et content de l'être : il lave le pouce de ce pauvre et en baise le pied.

Il couvre Paris de couvents, ces grands leviers de la puissance romaine ; il les multiplie dans toute la France ; il amortit tout ce que les couvents et les abbayes possèdent, fait retourner aux églises les dîmes par sa loi *Ludoviquine;* et la main-morte, ce néant, ou plutôt ce chancre de la vie sociale et du Droit commun, vint porter de nouveau sa massue de glace et de plomb sur l'homme. Le roi Louis entend ainsi l'application et le sens de la fameuse devise des Ibères et des Aquitains : *Ad calculos revertere* (retourner à l'origine), dont la reine Blanche sa mère avait fait un si noble usage. Il veut se faire moine, mais il ne le peut sans le consentement de sa femme, la reine Marguerite, qui s'y oppose avec une rare énergie : *Elle ne consentira jamais,* dit-elle, *que ses enfants soient fils de moine et non de roi.* Eh bien ! il attendra : s'il survit à

il sera condamné. Il fait appliquer sur les lèvres du coupable un fer rouge armé d'une lame mobile et tranchante, et qui avait été fabriqué exprès pour ce genre de supplice; il l'expose aux regards du peuple, debout, attaché au pilori, le cou et les épaules chargés des entrailles de bêtes immondes. Un bourgeois de Paris fut convaincu de blasphème; tous les barons demandèrent en vain sa grâce : Louis fut inflexible, et tout Paris éclata en murmures violents. Chacun pouvait en effet se rendre à soi-même justice, et sur le délit et sur la peine, se montrer compatissant envers un homme coupable d'une faute que tous les hommes pouvaient s'avouer; car le jurement, le blasphème, étaient tellement dans le langage grossier du temps, que le roi Louis était peut-être le seul dans son royaume qui ne jurât pas. Les enfants depuis l'âge de dix ans étaient passibles de la même loi : il les condamnait au fouet et à la prison. Les témoins étaient obligés de déposer, sous peine de la saisie de leurs biens; et tout magistrat, sénéchal, baillif, prévôt ou maire, qui n'aurait pas sévi, portait le même châtiment que le coupable. Que dis-je? sous le gouvernement de Louis, la justice du pays fut forcée de se taire devant l'Inquisition : ce prince demande lui-même au souverain pontife des inquisiteurs, et le pontife lui en envoie sur-le-champ un grand nombre. Les frères Prêcheurs et les Jacobins s'imposent à l'Université, dont les troubles cessent à ce prix. Sa cour est remplie des religieux de cet ordre, et saint Thomas y agit et commande en maître insolent.

De 1226 à 1270

Bientôt le roi Louis s'abandonne aux scrupules les plus irréfléchis : il cède au roi Henri III, et malgré tout son

De 1226 à 1270 conseil et les barons, la Guyenne, érigée pour lui en duché, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, partie du Quercy et de la Saintonge, et les revenus d'Agen. Il déshérite ainsi la France des domaines reconquis par Philippe-Auguste, Louis VIII et Blanche de Castille. Il accorde en outre que les rois d'Angleterre soient appelés *ducs de Guyenne* et *pairs de France*. Il répond naïvement aux reproches que lui font et son conseil et les barons : *En ce faisant, je range le roi d'Angleterre sous mon hommage; il est mon homme*. Vain mot! L'histoire de la féodalité reproduit à flots les scandaleuses preuves du mépris que faisaient et les seigneurs et les rois eux-mêmes de cet hommage et du serment qu'il comporte. Si l'on en croit Matthieu Paris, ce prince aurait rendu à l'Angleterre la Normandie et les autres provinces conquises, s'il n'avait craint son *Baronnage* (97).

Un fait politique d'une plus effroyable gravité fut l'usurpation du trône de Naples et de Sicile par son frère Charles, duc d'Anjou. Elle fut faite et consommée en 1265, sous son autorité et son influence autant que sous celle du pape Urbain IV, et par l'entremise du cardinal Pignatelli. Conrad était mort quatre ans après Frédéric II, laissant pour successeur son fils Conradin, qu'un sort plus cruel arracha au trône et à l'Empire. Il combattit comme son père, comme ses aïeux. Il eut pour adversaire Charles d'Anjou, prince au génie ambitieux, cruel, absolu, plein d'audace, mais aussi plein de capacités. Conradin, infortuné, fut défait, et l'Empire Germanique vaincu. La maison de Saxe avait succombé; celle de Souabe périt toute entière (98). L'échafaud où Charles fit bondir la tête de

De 1254 à 1270

Conradin, à peine âgé de seize ans, fut le marchepied qui l'éleva au trône de Naples et de Sicile, soutenu qu'il était de tout le parti Guelfe. Il le conquit par un double attentat, un attentat atroce l'a vengé; et plus tard, du cœur même de la Saxe et de la Souabe (nous l'avons déjà rappelé), surgit la puissance évangélique, qui affranchit enfin de la domination romaine ces deux contrées trempées de sang, et par elle la plus grande partie de l'Europe. Ainsi le temps ne précipite rien et met tout à sa place.

Une seconde Croisade, plus réprouvée encore, et plus fatale peut-être que la première, devait ouvrir la tombe de Louis. Mais avant d'en reproduire la déplorable fin, si l'inflexible histoire peignit les égarements de ses esprits dans les puériles pratiques d'un culte méconnu; si nous avons montré Louis agissant et demeurant sous la puissance aveugle d'une foi délirante, nous aimons à finir par le tableau de son équité, de sa grandeur comme roi et comme homme, montrant, si nous le pouvons, dans le roi Louis IX, le mortel le plus inexplicable qui ait jamais pris place dans les annales du genre humain : vraiment grand, vraiment petit, élevé, abaissé, vaillant et timide, injuste, équitable, humain et sans pitié, populaire et sacrifiant son peuple, capable de régner avec gloire, et méprisant la gloire qui n'est pas le martyre, aimant le devoir, et en montrant l'oubli le plus complet comme le plus funeste.

Ainsi l'anarchie est dans la justice : les iniquités les plus effrontées, les plus scandaleuses, à la fois les plus multiples, désolent, ravagent et corrompent tout le royaume; le peuple n'a plus de refuge dans les seigneuries de l'État, dans les domaines même du roi : il n'ose plus y demeurer;

De 1254 à 1270

ses tribunaux, sa juridiction est déserte ; à peine une dizaine de plaignants se montrent dans les *Grands Plaids* (99), ou Grandes Assises. Chacun, quand il se peut, va chercher et demeure et justice dans une autre seigneurie qui n'est pas celle du prince, tant les chefs de la justice, sénéchaux, baillifs et prévôts, sont audacieux dans l'impunité, tyrans monstrueux dans l'exercice de leurs charges vénales, tant l'Inquisition frappe à la fois de terreur (100) !

Le roi Louis, en présence d'un si désastreux état de choses qui débordent, sales et menaçantes, jusque dans ses palais, ordonne une réforme radicale et soudaine. La prévôté de Paris ne sera plus une charge vénale ou à ferme (101); l'État fera un beau traitement au prévôt. Le roi cherche et fait chercher dans tout son royaume un homme réunissant à la plus austère droiture et intégrité une vaste et profonde expérience des affaires et du Droit, une fermeté invincible. Étienne Boileau ou *Boilyave*, d'une famille originaire de l'Anjou, fut signalé au roi. Ce prince le nomma Prévôt de Paris. Bientôt son administration commanda et l'étonnement et les respects de ses contemporains, comme elle commande ceux de la postérité. Paris et ses environs, infestés de voleurs, d'assassins, de scélérats, de femmes perdues et criminelles, en furent aussitôt purgés : ni le rang, ni les menaces, ni l'or, ni l'argent, ne purent trouver accès ni force devant la sainte équité de cet illustre magistrat. Il rappela et remit en vigueur toutes les anciennes lois et coutumes : la taille (102), les monnaies et les ordonnances commerciales, et la police la plus sévère ; et Paris, comme par enchantement, redevint florissant, heureux, paisible. Le roi Louis, rendu à lui-même, donnait l'exemple d'une

justice admirable, et dans l'audition des plaintes, d'une patience et d'une douceur que rien ne peut lasser. Le peuple se précipitait en foule devant son tribunal : il restait debout. Louis demandait *s'il y avait parties;* tous répondaient à la fois. *Taisez-vous*, leur disait ce prince avec bonté, *et l'on vous délivrera l'un après l'autre*. L'habile et vertueux Pierre de Fontaines, ou Geoffroy de Villette, instruisait alors successivement les causes. Louis les discutait mûrement ; il les débattait souvent contre lui-même, ou contre son conseil, et les décidait toujours avec équité. Il jugeait les affaires les plus difficiles et les causes les plus importantes avec un grand sens et une grande droiture : la plus faible apparence de doute suffisait pour le porter à s'abstenir. S'il ne pouvait assister aux plaids, il y envoyait ses *enquesteurs*, clercs, bourgeois ou chevaliers. De près, de loin, c'était même forme, même justice (103). Pour lui personnellement, son tribunal, comme par le passé, était partout où il se trouvait : dans sa chambre, assis sur le banc de son lit, et les juges à terre, auprès de lui sur un tapis; au sortir des églises, sous les ormes qui en ombragent les parvis ; dans ses jardins, dans les bois, à Vincennes, et partout ailleurs, rappelant ainsi l'antique usage, remis partout en vigueur par la reine Blanche. Chacun longuement entendu, *il mettait toujours les plaideurs en droite voie et amour*. Et le peuple heureux se retirait, bénissant son roi.

De 1254 à 1270

Un jour, au sortir de la chapelle où il venait d'entendre la messe, il vit à la porte une charrette, sur laquelle étaient les cadavres de trois hommes, et auprès le prévôt prêt à l'instruire. Le roi l'interroge aussitôt : « Sire, dit le pré-

de 1254 à 1270

» vôt, ce sont trois de vos sergents du Châtelet, qui par- » couraient les faubourgs et les rues désertes, volant et pil- » lant, tombant sur tous ceux qu'ils trouvaient sans dé- » fense. Ils attaquèrent le clerc que vous voyez ici présent, » et le dépouillèrent de tous ses vêtements, hors la che- » mise. Le clerc dépouillé court aussitôt chez lui, prend » son arbalète, se fait suivre d'un enfant, qu'il arme de » son *fauchons*. Il court sur les pas des trois sergents, » criant qu'ils sont morts : arrivé à la portée du trait, il » tend son arbalète, en vise un au cœur et l'abat ; les deux » autres effrayés fuient, il les atteint et les tue de son fau- » chons ; Sire, vous les voyez tous les trois. Le clerc a pris » à témoin du fait les voisins ici présents aussi, et il vient » se mettre en votre prison. Le voilà, Sire ; je vous l'amène » pour que vous en fassiez votre volonté. »

Le roi, loin de désapprouver le clerc, le prit à son service, *voulant prouver par là*, dit-il, *qu'il ne soutiendra point ses gens dans leurs méchancetés*. Le peuple, témoin de cette justice, applaudit au roi par acclamation, et lui souhaita *bonne vie et longue*.

« Une femme, appelée Sarête, plaidait en la cour du roi » contre le chevalier Jean de Feuilleuse. Un jour que le » Parlement tenait à Paris, elle y vint. Le roi descendant » de sa chambre, trouva cette femme au pied de l'escalier ; » pleine de colère, elle lui dit : *Fi, fi, deusses-tu estre roy » de France? Moult miex fust que un aultre fust roy » que tu; car tu es roy tant seulement des frères Meneurs, » des frères Prescheurs, et des prestres et des clercs; grand » dommage est que tu es roy de France, et c'est grant mer- » veille que tu n'es bouté hors du royaulme*. Les sergents

» du roi, irrités, la voulaient battre et jeter dehors. Le roi De 1226
» s'y opposa ; et quand il l'eut bien écoutée, et avec at- à 1270
» tention, il lui répondit en souriant : *Certes, vos dictes*
» *voire, je ne suis pas digne d'estre roy, et s'il eust plu à*
» *nostre Seigneur, ce eust esté miex qu'un aultre eust esté*
» *roy que je, qui miex sceust governer le royaulme.* »
Et il commanda à ses chambellans de lui donner de l'argent, et lui fit rendre justice.

Ses frères étaient soumis à la même loi d'équité. Charles d'Anjou, qui ne connaissait d'autres lois que la force et sa volonté, Charles ayant trouvé dans son comté d'Anjou la propriété d'un chevalier à sa convenance, en paya la valeur et s'en empara de force. Le chevalier porta plainte au roi contre le comte. Le roi exigea que la propriété fût restituée, et défendit à son frère de troubler le chevalier dans sa jouissance.

Un autre chevalier, oncle du comte de Vendôme, se vit enlever son château par le même prince. La cause fut plaidée en la cour de Charles, lui présent, et décidée en sa faveur. Le chevalier appelle au roi du jugement, qu'il qualifie, selon l'usage, *non droiturier et déloyal*. Charles furieux fait mettre le chevalier en prison ; quoique ses amis donnassent *bonnes cautions et bons pléges*, ils ne purent obtenir son élargissement. L'appel fut porté devant le roi. Un écuyer du chevalier vint en sa présence exposer les faits. Le roi ordonna à Charles de se rendre auprès de lui : *Il n'y a qu'un roi en France*, lui dit-il avec sévérité ; *et ne croyez point, parce que vous êtes mon frère, que je vous épargnerai en aucunes choses contre droite justice*. Et il lui commanda de délivrer le chevalier, afin qu'il pût libre-

de 1226 ment poursuivre son appel contre lui. Le chevalier se pré-
à 1270 senta. Charles parut devant la cour, accompagné et suivi de tout ce que l'Anjou et Paris offraient de plus habile entre les conseillers et les avocats. En présence de cette réunion redoutable, le chevalier s'intimida, et dit au roi qu'il n'y avait aucun homme de sa condition qui ne dût craindre en voyant d'aussi puissants adversaires. Il pria le roi de lui donner des conseillers et des avocats ; le roi lui donna plusieurs prud'hommes, auxquels il fit jurer qu'ils seraient de loyal conseil dans la cause du chevalier. Elle fut longuement plaidée. Le droit du chevalier fut reconnu, et le jugement de la cour de Charles cassé.

Un autre jour, ce furent des bourgeois et des marchands qui vinrent se plaindre au roi du même prince : les bourgeois, de ce qu'il ne voulait pas leur rendre l'argent qu'ils lui avaient prêté ; les marchands, de ce qu'il refusait de payer les marchandises qu'ils lui avaient vendues. Louis lui ordonna de payer les uns et les autres ; et comme il différait, il le menaça de retenir pour l'acquitter ce qu'il recevait de lui. Il fut ainsi forcé de payer.

Mais un fait mémorable et qui peint à la fois et l'équité naturelle du roi Louis, et le régime féodal, est celui d'Enguerrand de Coucy III, fils du fameux Enguerrand de Coucy II, qui prétendit à la couronne sous la première régence de Blanche (104).

Trois jeunes nobles flamands, encore enfants, avaient été envoyés à l'abbaye de Saint-Nicolas aux Bois, près de Laon, pour y apprendre le français. Proches parents du connétable de France, Gilles le Brun, et cousins-germains de plusieurs dames de la plus haute noblesse de France,

il semblait qu'ils dussent être à l'abri de toute violence et de toute tyrannie. Néanmoins, un jour, à l'heure des exercices et des jeux, ils sortirent avec l'abbé du monastère, et armés de flèches et d'arcs pour chasser aux lapins dans les bois de l'abbaye. Bientôt emportés par le plaisir de la chasse, et peut-être sans s'en apercevoir, ils franchirent les limites de l'abbaye, et pénétrèrent dans la forêt de Coucy. Ils y furent aussitôt arrêtés par les sergents du comté, conduits en sa présence, et pendus sur-le-champ, sans audition, sans autre jugement que l'ordre barbare du seigneur, le délit étant flagrant. *N'a-t-il entre toi, Seigneur, et ton justiciable, Juge, fors Dieu*, disait la loi féodale. Cette exécution, qui n'était pourtant que le fait ordinaire et très-fréquent encore des coutumes féodales, souleva de pitié et d'horreur toute la France : peuple, haute et moyenne noblesse, tout le clergé, de partout on cria au meurtre, et partout on demanda vengeance. Gilles le Brun, les dames parentes de ces infortunés, les abbés de Saint-Nicolas au Bois, vinrent demander au roi justice contre le seigneur de Coucy, homme réputé d'ailleurs cruel et sans pitié. Louis, profondément ému et plein d'indignation pour cet acte de barbarie, déclare hautement que s'il parvient à bien connaître la volonté de Dieu, il fera justice de Coucy, malgré sa noblesse et celle de son lignage, malgré la puissance ou la volonté de tous ses amis. Il le fait appeler à sa cour. Coucy dit au roi qu'il ne pouvait pas être contraint à répondre sans conseil, et qu'il devait être jugé par ses pairs, selon les coutumes de baronnie. Mais il lui fut répliqué qu'il ne tenait point sa terre de Coucy en baronnie, et que le baron du fief d'autrui n'a ni haute ni basse justice. Il

De 1234 à 1270

fut donc arrêté, non par des barons ou des chevaliers, comme sa qualité de baron semblait le requérir, mais par les sergents d'armes du roi. On le mena dans la tour du Louvre, mais *sans fer*. Ce mode d'arrestation, qui confondait ainsi le baron dans le Droit commun, alarma, échauffa la haute noblesse. Elle y vit la violation de ses droits les plus chers, et elle trembla pour la vie de Coucy. Le barbare Coucy lui-même, Coucy, dont le féroce courage avait jusque là défié les courages les plus hauts, les plus éprouvés, trembla aussi pour sa vie.

L'affaire prit alors tous les caractères d'un événement politique très-grave par sa nature même et le point de droit qu'elle soulevait.

Coucy demanda un conseil et l'assistance de toute sa famille, la plus nombreuse peut-être qu'il y eût en France. Le roi ne put lui refuser ce que les coutumes lui accordaient, bien résolu d'ailleurs d'user ici de la loi du talion et de le condamner au même supplice que les trois jeunes enfants. Il fut amené au palais suivi de la plus haute noblesse du royaume, intéressée à suivre ce grand procès et par le besoin de maintenir ses propres droits, en repoussant hautement la voie d'information, qu'elle avait toujours combattue, et par celui de défendre Coucy, dont la condamnation deviendrait la consécration de ce principe qualifié en tout temps par elle de *Nouveauté*. A la manière dont elle entourait Coucy, parente ou alliée, on eût dit qu'il fût le premier de l'État, si la force, en effet, eût été encore en France la première loi du royaume. Mais les deux régences de Blanche et sa gouverne même comme suzeraine avaient donné aux personnes et aux choses, à

tout l'ordre social de la France, une face nouvelle. La noblesse n'était plus maîtresse absolue de l'État; elle avait commencé d'en être un membre nécessaire. Si elle conservait l'absolu, c'était dans le cercle de sa suzeraineté, où grand nombre de seigneurs encore en usaient sans humanité comme sans pudeur.

Toutefois, illustre et solennelle assemblée où l'on voyait d'un côté le roi avec ses prud'hommes, montrant le génie de la loi introduit enfin dans le brutal champ-clos de la force; de l'autre, tout ce que la France comptait de plus grand, de plus fort en illustration de rang, de titres et de priviléges. On y distinguait Thibaut II, roi de Navarre, le duc de Bourgogne, le comte de Bar, le comte de Soissons, les comtes de Bretagne, de Blois, de Flandre, l'archevêque de Reims, fils d'Agnès de Coucy, etc., etc.

Coucy n'en fut pas moins interrogé et jugé par voie d'enquêtes, rentrée, depuis Philippe-Auguste, Blanche et Louis, dans le Droit français. Il demanda à consulter avec son conseil, et il se retira. Toute la noblesse le suivit. Ils restèrent long-temps en délibération : le roi demeura seul avec ses prud'hommes et la partie outragée dans la barbare exécution des trois enfants.

Après une longue délibération, ils revinrent tous devant le roi, Coucy marchant à leur tête, fier et superbe. Jean de Thorote avait été chargé de porter la parole au nom de tous : il dit que le seigneur de Coucy devait jouir du bienfait de la coutume de baronnie, qui défendait les enquêtes contre les barons du royaume dans les choses qui touchaient leur personne, leur honneur, leur héritage; que cette coutume voulait également que le seigneur de Coucy fût jugé

De 1224 à 1270 par ses pairs ; que son arrestation par les sergents du roi était la violation manifeste de cette coutume ; que toute cette procédure était une *Nouveauté* ; qu'en un mot Coucy, satisfaisant à la loi de baronnie, se déclarait prêt à se défendre en champ-clos, c'est-à-dire par le duel. Alors le comte, pour jouir pleinement de ce droit, nia absolument le fait et jeta son gage de bataille. Aussitôt toute la noblesse protesta contre le jugement par voie d'enquêtes, et se porta pour juge.

Le roi, alors, opposant la loi à la loi, et telle qu'elle valut dans son origine même, répondit que « dans les » causes des pauvres, des églises et des personnes sans » appui, on ne devait point procéder par la *Loi de bataille*, » puisque l'on ne trouverait que difficilement des cham- » pions qui osassent combattre contre les barons ; que le » faible demeurerait ainsi sous l'oppression des grands, et » sans aucun recours en justice ; et la preuve du duel, » ajouta-t-il, fût-elle recevable, comme la noblesse le croit, » elle ne peut l'être pour l'accusé, car il n'a point droit » de baronnie dans le fief de Coucy, ni aucune des préro- » gatives attachées au titre de baron ; en un mot, il n'en » est point le seigneur médiat, absolu. » Effectivement, il fut aussitôt prouvé par des actes authentiques que ses ancêtres n'avaient joui du droit de pairie qu'à titres de seigneurs de Boves et de Gournay ; que ces titres ayant passé aux cadets de sa maison, l'hommage qu'ils lui en rendaient comme à leur aîné ne changeait point la nature des choses ; que la terre de Coucy demeurait toujours un simple fief, qui devait même un cens à l'abbaye de Saint-Remi de Reims ; que le droit de haute justice qu'il s'y était arrogé

était usurpé. « Au reste, reprit le roi, je n'use point contre » le comte de *Nouveauté*, et je cite pour exemple le fait » de Jean, seigneur de Sully, au temps de Philippe-» Auguste. » De 1226 à 1270

Le comte de Bretagne, Jean, fils de Pierre, un des barons les plus opposés à ce que tout le baronnage appelait l'introduction de la voie d'enquête, insista avec chaleur pour le maintien du prétendu droit de baronnie. Mais le roi lui dit : « Vous n'avez pas parlé ainsi dans le » temps passé, quand les barons qui relevaient de vous, *et* » *sans moyen*, portèrent plainte devant nous contre vous-» même, ils offraient à procéder *par bataille* contre vous. » Vous répondîtes devant nous que vous ne pouviez pro-» céder *par bataille*, mais *par enquête*, et vous ajoutiez » que *bataille n'est point voie de Droit.* »

Cette démonstration du droit originel sous la féodalité, et les dernières paroles du roi Louis, furent un coup de foudre pour Coucy et tous les siens. Le roi ordonna aussitôt aux barons de prendre place et de donner leur avis, bien résolu qu'il était d'ailleurs de faire justice; mais ils répondirent tous par un profond silence. Louis insiste et les presse : tout-à-coup cette noblesse naguère encore si superbe, si insolente, si terrible, elle qui jetait si facilement en péril et le pays et le roi et l'État, se précipite aux genoux du roi; Coucy y demeure prosterné, fondant en larmes et criant *Miséricorde!* Cette scène aussi nouvelle qu'inattendue émeut profondément le cœur du roi. Il ne crut pas devoir réduire les barons aux dernières extrémités, satisfait qu'il était de les voir aujourd'hui soumis à sa puissance, et ne pouvant espérer d'ailleurs d'obtenir leur

De 1254 consentement. Il leur accorda la vie de Coucy. Les barons,
à 1270 heureux de l'avoir obtenue, demandèrent tous, et d'une voix unanime, qu'il subît la peine la plus rigoureuse. Louis et son conseil le condamnèrent à 12,000 livres *parisis* d'amende, et à la perte de la forêt de Coucy, qui fut donnée à l'abbaye de Saint-Nicolas au Bois, et d'élever, au lieu même du supplice des trois enfants, trois chapelles expiatoires dotées par lui. L'amende de 12,000 livres fut consacrée aux hôpitaux et à la fondation de la Maison-Dieu de Pontoise (105).

La *Pragmatique-Sanction* de ce prince couronne dignement tous ces beaux faits de justice. Le pouvoir désastreux de l'Inquisition, et d'un côté le silence de la loi du pays, de l'autre l'anarchie de toutes les justices séculières ou ecclésiastiques, avaient ouvert toutes les voies aux abus et aux scandales de toutes les espèces, principalement chez le clergé. Le crime de simonie était de nouveau si répandu, si familier, si audacieux, et la France entière en demeurait si appauvrie, que le prince, malgré ses vives inclinations pour l'Église, se vit forcé de sévir contre des déportements qui ne laissaient plus de place à la morale et à la religion. Un Parlement fut convoqué pour arrêter ce déluge d'immoralités et d'ordures. Les priviléges et immunités de l'Église Gallicane y furent rappelés et reproduits avec éclat. Une ordonnance, sous le titre de *Pragmatique-Sanction*, les consacra de nouveau; elle saisit tous les *abus, devenus*, dit le prince lui-même, *intolérables à tous*.

La Pragmatique recevant de partout une exécution sévère, et le roi repoussant à la fois les hardies prétentions des évêques, qui voulaient que le roi donnât ordre à ses

De 1254 à 1270

officiers d'arrêter les excommuniés et de saisir leurs biens, les désordres cessèrent tout-à-coup, et il fut prouvé encore une fois de plus à quel point le bien est facile en France. Tout le royaume redevint paisible, prospère, heureux, florissant; et tandis même que tous les royaumes chrétiens étaient battus en ruine, sans culture, sans appui ni consolation, en un mot, la proie de la plus hideuse misère qui fut jamais, la France apparaissait, comme sous la reine Blanche, la première nation du monde et la plus heureuse de la terre (106).

Le roi put *regarder et appenser*, comme le dit Joinville, *que moult estoit belle chose d'amender le royaulme de France.*

Mais, comme s'il était du destin de Louis de montrer chez lui en regard toujours deux hommes, celui de l'héroïque Blanche et celui des frères Mendiants, qui le charment et l'entraînent, Louis, dans l'entier oubli du plus saint des devoirs comme roi, ordonne et prépare une seconde Croisade. Sa cour est remplie de frères Prêcheurs et de Jacobins. Saint Thomas y est tout-puissant. Que dis-je! l'ordre des Mendiants est si prodigieux en nombre, si audacieux dans son habileté, si absolu dans sa puissance, que le Saint-Siége lui-même, qui l'avait créé pour en faire un instrument d'envahissement, de domination et de terreur, en est lui-même débordé, envahi, dominé et vaincu à son tour. Il reçoit, en dépit même de sa volonté, de ses résistances, la loi qu'il imposa. Comme la puissance féodale, il avait appelé la pauvreté à son aide, et le Mendiant est son maître; il impose à tous sa loi corruptrice et dégradante.

De 1264 à 1270 Toutefois, jamais époque ou circonstance plus belle, plus heureuse, plus opportune, ne s'était offerte à l'amélioration sociale, à la dignité de l'homme. Si le roi Louis, d'une foi plus éclairée, d'un esprit plus sage, avait su la comprendre, on eût vu le saint triomphe de la morale évangélique, et par elle une prospérité universelle. Le pontificat, après avoir été durant tant de siècles un abîme où s'engloutissaient tous les papes, hommes de guerre et d'ambition, de vengeance et de désastres, le pontificat voyait enfin assis sur le trône de Rome chrétienne un apôtre de l'Évangile, un homme qui personnifiait la vertu dans tout ce qu'elle peut offrir à la fois de plus habile, de plus admirable, de plus touchant : Guy de Foulques occupait le Saint-Siége. Une heureuse influence autant que ses mérites suprêmes l'avait fait élire pape. Il fut sous la tiare ce qu'il avait été dans les camps comme chevalier, aux conseils des rois jurisconsulte, dans l'apostolat simple prêtre ou archevêque de Narbonne, toujours le même. Ni les honneurs, ni le rang, ni la fortune ne le pouvaient changer ; il portait au cœur le seul bien, la seule puissance qui ne change point, la vertu.

Homme éminemment supérieur, sage, intègre, ami de la vérité, d'une habileté célèbre, il était fait pour comprendre que le seul protectorat vrai de Rome chrétienne, c'est la loi évangélique dans sa divine pureté ; que son indépendance est à ce prix. Les prédécesseurs de Clément IV, cruels ou incapables, méchants ou faibles, la plupart corrompus, n'ont pas su comprendre cette vérité : ils ont poursuivi la chimère de la domination universelle ; conquérir par les armes, les guerres, le sang, les ruines, la corrup-

tion, fut et leur ambition folle et leur tâche persistante. De 1254
Ils ont péri à la peine, et la triste Italie traversa les siècles à 1270
couverte de débris, de cendres, de larmes, sans cesse le jouet ou la victime des ambitions d'autrui, comme s'il était de son destin de n'appartenir ni à elle-même ni à ceux qui la subjuguent et l'enchaînent.

Le pape Clément IV combattit de toute sa puissance la Croisade de Louis; mais ce fut en vain. Il était une puissance au-dessus de la sienne qui dominait l'âme du prince, et à laquelle il avait sacrifié toutes ses affections, même celle de la reine sa mère. Cette puissance fatale l'avait secrètement conquis et modelé comme à son gré. Le père Pacifique, appelé auprès de lui par le feu roi son père, et tous les Mendiants qui lui avaient succédé, continuant son œuvre, avaient identifié le prince avec une croyance et des habitudes claustrales qui décidaient de ses destins, et avaient coûté la vie à sa mère. Clément IV, dont le nom est si bien justifié, ne fut pas plus heureux que la reine Blanche : vaincu comme elle, il laissa poursuivre le projet qu'il ne pouvait empêcher; il mourut avant la Croisade.

Tout le royaume se souleva contre cette Croisade insensée; de partout on signala comme coupable quiconque osait l'approuver. Mais vains efforts! Louis l'a résolue, et il sourit d'avance à son tombeau, à son martyre : il est désormais le saint du cloître ou le saint du désert, au lieu d'être le grand roi du grand peuple que le premier et le plus saint des devoirs lui commande de gouverner, chérir et garder. Il emmènera avec lui ses trois fils, Philippe, Tristan et Alphonse; l'aîné, Louis, était mort à seize ans, succombant à une constitution frêle et pauvre, comme l'é-

1254 tait celle de tous les enfants du roi; ses deux frères, le
1270 sage et généreux Alphonse même, quoique malade et infirme; Robert II d'Artois, son petit-fils; le sort cruel du père, loin d'arrêter le roi, lui rappellerait la gloire du martyre; enfin Thibaut II, roi de Navarre, son gendre. *Vous le voyez*, dit-il à Philippe, qui devait lui succéder, *je sacrifie ce que j'ai de plus cher pour le soutien de la foi, afin que vous imitiez mon exemple.*

Son armée se composa principalement d'une multitude prodigieuse d'étrangers, et surtout de Frisons, *qui se vantaient*, dit Filleau de la Chaise, *de ne dépendre de personne au monde.* Joinville refusa de le suivre, quelque vives que fussent les instances du prince.

La princesse Isabelle sa sœur avait inutilement joint ses respectueuses remontrances et ses prières à celles de tous les amis du roi. Malade depuis la mort de la reine sa mère, accablée d'infirmités, sans forces corporelles, elle succomba à la douleur du départ; et, ses funérailles célébrées, le roi partit aussitôt pour l'expédition en Terre-Sainte, expédition partout réprouvée, partout flétrie. C'est le mot vrai, exact; je regrette de l'écrire, mais l'inexorable justice de l'histoire me l'impose. L'homme doit un culte aux sentiments pieux; mais l'histoire ne sacrifie qu'à la vérité.

La mort d'Isabelle causa un deuil universel : elle rappelait la mort de la reine sa mère, et de pareilles et lugubres circonstances. Isabelle avait conquis par des vertus héroïques et une charité noble, par son deuil même, une grande et touchante popularité. Elle mourut le 24 février de l'année 1270, vers minuit, à l'âge de cinquante-quatre

ans. Le peuple se porta en foule à Longchamp, pour faire toucher à la tombe de la princesse ou un chapelet ou une ceinture, un anneau ou quelque partie de vêtement, qu'il baisait ensuite avec transport. Dans sa foi pure et instinctive, il les conservait comme une pieuse relique, comme un appui protecteur. On fut même obligé, pour le satisfaire ou l'apaiser, de placer la tombe de la princesse moitié en dehors du cloître, afin qu'il la pût visiter et toucher en toute liberté. La reine Blanche avait laissé de grands biens à sa fille; ces grands biens étaient entre ses mains le domaine de l'honnête indigence et des infortunes imméritées.

Ce qu'on lisait naguère encore sur le tombeau d'Agnès d'Harcourt semble rappeler à la fois et le destin de l'homme ici-bas, et la ruine d'un monument qui fût resté debout, s'il eût été, selon la pensée première d'Isabelle, une *Maison-Dieu : Exemplo doceor quam brevis orbis honor. — J'enseigne par l'exemple combien sont courts les honneurs du monde.*

Que dis-je? la France présentait partout d'illustres sépultures. Alix de Mâcon, l'amie la plus aimée de la reine Blanche, avait péri; Mathilde de Courtenay, la suzeraine populaire, succomba, comme la grande reine, à toutes les douleurs. Elle avait perdu tous les objets de ses plus chères affections : père, mère, époux, fille, et Yolande de Châtillon, et Gaucher IV, le héros de la Massoure, et Jeanne de Boulogne, sa jeune épouse; elle ne voyait plus autour d'elle que des ruines, des cercueils, tout un peuple menacé: elle alla s'enfermer dans l'abbaye de Fontevrault. Elle y mourut le 12 décembre, treize jours après Blanche. L'histoire la doit rappeler à la reconnaissance du Nivernais et

De 1226 à 1270 aux respects de la postérité. Le grand, l'auguste Philippe de Berruyer, désormais sans ascendant sur l'esprit de Louis, s'était retiré dans une solitude de son diocèse : il y finit saintement sa vie, et comme il avait vécu. Le prince Alphonse, le bon et sage fils de Blanche, mourut peu après la seconde Croisade. En mourant, il demanda que son cœur fût porté auprès de la reine sa mère, à l'abbaye de Maubuisson.

Louis partit de Paris au mois de mars, aussitôt après les funérailles de la princesse Isabelle, ayant nommé pour régents du royaume Simon de Nesle et Matthieu, abbé de Saint-Denis. Il célébra les solennités de Pâques à l'abbaye de Cluni.

Arrivé près d'Aigues-Mortes, il ne trouva pas un seul vaisseau de prêt pour le départ. En outre, l'air de la ville était infect et contagieux, le port sans accès possible. Louis resta deux mois à Saint-Gilles ; il fit des pèlerinages, et il opposa à tous les obstacles de toute nature une patience invincible. Embarqué dans les premiers jours d'août, un coup de vent jette la flotte sur les côtes de Sardaigne : les habitants refusent de recevoir l'armée Croisée ; ils n'admettent que les malades.

Le premier dessein était d'envahir l'Égypte. Charles d'Anjou le fit changer. Les peuples de la Sicile et de Naples, tout le midi de l'Italie, lui donnaient de grandes craintes. Sa vaste et puissante intelligence, autant que ses instincts cruels et absolus, ne lui révélaient que trop l'instable et le précaire de son autorité en Italie. En vain son armée formidable enchaîne le sol et les côtes ; en vain les forteresses sont à lui : cet amas de pierriers et de man-

onneaux, de carreaux et balistes, ces flèches innombrables, ne peuvent rien contre la vie intellectuelle du peuple enchaîné; et ce peuple malheureux demeure invincible, toujours frémissant de courroux et de vengeance. Tout dès lors sembla dire que ni la Germanie, qui méconnaît son génie, ni la France même, qui semble le comprendre, ne sont appelées par le destin à régner sur lui.

A ce terrible aspect des choses, Charles reconnaît sans peine que son absence peut lui être fatale. Tunis, d'une richesse immense, vaste entrepôt de vivres, d'hommes, de chevaux; Tunis, si près de ses côtes, et partageant avec lui l'île de Pantalaric, peuplée de Musulmans, devait, à son avis, être la première conquête, ou du moins être réduit à l'impossibilité de nuire et à lui et aux Croisés. Les prétextes ne font jamais défaut chez les politiques : Charles s'appuya d'un tribut contesté, et l'envahissement de Tunis fut résolu par le roi Louis, contre la foi jurée; car ce prince venait de traiter solennellement avec les envoyés du chef régnant de cette ville. Toute l'armée fit entendre des murmures, dernier et inutile témoignage de cette régénération sociale que les règnes prodigieux de Blanche avaient si glorieusement consommée!

La flotte parut tout-à-coup dans le port de Tunis. Il n'y avait que quelques vaisseaux, et tout y était calme, paisible, comme dans le temps de la plus profonde paix. Louis envoie son aumônier, Pierre de Condé, faire le cri public du ban. Il l'avait rédigé lui-même, et en ces termes : *Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Louis de France, son sergent.* Plusieurs en célèbrent l'humilité; l'histoire impartiale en doit signaler l'injustice.

De 1254 à 1270 Louis, impatient du triomphe, débarque dès le lendemain, contre l'avis de tous les chefs expérimentés, et sans qu'il y eût un seul coup de porté. Ils voulaient que le roi attendît au moins le roi Charles et son armée formidable; mais ce prince arriva trop tard, et pour assister au plus triste des spectacles, causant par ce retard la perte de l'armée.

Le roi Louis prit d'assaut le fort, resté debout sur les ruines de Carthage ; funeste présage de ruines aussi et de misères sans paroles ! La peste y ajouta ses terribles ravages : tout succomba à Tunis, comme tout avait succombé à la Massoure. Le roi perd son fils Tristan ; lui-même attaqué de la maladie qui dévore l'armée, et jugeant sa mort inévitable, il se fait étendre sur la cendre : les mains croisées sur sa poitrine, le regard élevé vers le ciel, il souffre les maux les plus cruels sans proférer aucune plainte ; et sous le faix du plus douloureux martyre, il voit arriver avec un calme inqualifiable son heure dernière. Il donne de sages instructions à ses fils ; il adresse à Dieu l'oraison *Tribuc nobis, Domine... Accorde-nous, Seigneur, de mépriser les prospérités du monde, et de ne craindre aucune des adversités.* La dernière nuit, on l'entendit murmurer : *Jérusalem ! Jérusalem !* Il expira le 25 août 1270, dans la cinquante-sixième année de son âge (107), laissant l'exemple d'une pureté de mœurs réputée vraiment sainte, mais aussi le plus amer regret de la plus déplorable erreur.

Pour lui survivre, il reste une famille appauvrie, abaissée, et pour successeur au trône Philippe III, prince sans force ni virtuelle ni physique, sans intelligence,

vant en moine (108), et trouvant au cœur de la France De 1200
s Anglais, dans tout le royaume les frères Mendiants, à 1270
ıdacieux, tout-puissants, et ayant pour instrument terble l'Inquisition. Louis IX prépara ainsi tous les mal-
ɜurs, tous les désastres des règnes suivants, et dont la
iste prévision coûta la vie à sa Mère immortelle, Blanche
; Castille, l'honneur des Espagnes, l'amour des Français
:s contemporains, et leur admiration chez la postérité !

FIN.

NOTES.

Note 1, page 10.

Simon de Montfort, comte de Leicester, s'était intitulé en 1212, mois de décembre, *par la Providence de Dieu*, comte de Leicester, comte d'Alby et de Rhodez, vicomte de Béziers et de Carcassonne.

Note 2, page 12.

J'ai lu dans trois manuscrits du temps *Colmy*, dans un quatrième *Colligni*; les imprimés disent *Colmieu*.

Note 3, page 13.

N'oublions pas qu'un seigneur, un homme, ne pouvait être excommunié si le baillif n'avait été requis d'en faire justice, de le faire arrêter; de même les évêques ne pouvaient mettre leur diocèse en interdit, sans avoir demandé justice auparavant : c'était le principe gallican; ils ne se faisaient pas scrupule de le violer quand ils le pouvaient impunément.

Note 4, page 14.

J'oserai signaler ici deux erreurs généralement répandues et accréditées : la première sur la littérature du moyen âge, la seconde sur la *Langue d'Oc* et la *Langue d'Oïl*.

Il n'est pas vrai que les lettres, au moyen âge, ne fleurirent que dans le Midi de la France, et que le Nord y demeura étranger à leurs créations: les premiers écrits des Bretons et des Normands prouvent le contraire. La langue Celtique, que l'on appelait généralement alors *le Romand*, était partout. Elle s'était conservée plus vivace, plus pure dans la Bretagne et la Normandie, parce que la population indigène, ou, si l'on veut, la race Celtique ou Gallique s'y était conservée presque sans mélange.

Mais le latin, devenu une nécessité, s'était incorporé à la vie intellectuelle des peuples de la Gaule; sa littérature, riche, féconde, ouvrait des sources intarissables; et tout le sol et de la Gaule et de la France fut partagé en deux *Langues*; car le peuple entendait le latin, mais il ne le parlait pas.

Ce partage des *deux langues* était aussi celui du *pays*; et remarquez bien que *pays* est ici le synonyme absolu de *langue*. Ainsi l'on disait : la

Langue d'Oc, où *le pays de Droit écrit;* et *la Langue d'Oïl* ou *le pays de Droit coutumier.*

Langue d'Oc est la syncope d'*Occitanie*, très-probablement; et elle équivaut à *langue latine* plus ou moins dégénérée.

La *Langue d'Oïl*, par opposition, est la langue *ouïe*, *entendue*, c'est-à-dire langue vulgaire, ou Celtique, ou Romanse. On disait aussi au treizième siècle la langue de *Ouy*. Ainsi *oïl* n'est pas toujours comme on l'a cru, et comme plusieurs savants le croient encore, notre préposition affirmative *oui*, l'opposé de *non* ou *nenny;* il est la racine ou la valeur originelle de notre verbe *ouïr*, *entendre*, lequel se disait *oïr* et *oyr* : de là, langue d'*Oïl*, langue *ouïe*, *entendue*. Au reste, *oui*, le contraire de *non*, se disait souvent encore *voire* ou *voire* (l'équivalent de *vrai*) : nous en avons pris l'expression *voire même*, qui est encore en plein usage, et *voyerement* ou *voyrement*, que nous n'employons plus, je ne sais pas pourquoi.

Que la province du Midi appelée aujourd'hui *Languedoc* ait été plus intimement, plus étroitement le pays de la langue d'Oc ou d'*Occitanie*, et que le latin en ait pris le nom, c'est un fait incontestable; car cette partie des Gaules, la première soumise par les Romains, en subit la première la loi et le langage, et ce langage imposé comptait treize siècles de durée. Mais en conclure que là seulement était la *Langue d'Oc*, et partout ailleurs la *Langue d'Oïl;* que la Loire fut la limite respective des deux langues ou des deux pays, est évidemment pour moi une erreur.

A parler rigoureusement, la Langue d'Oc était répandue dans toute la France, au centre, au Nord, et plus identiquement au Midi : elle l'était plus ou moins, selon les accidents de la conquête romaine, ses vicissitudes, la mobilité de son empire, enfin ses institutions plus tôt ou plus tard admises, puis maintenues ou repoussées.

C'est un fait historique qui ne peut être révoqué en doute : il m'a été révélé par les édits ou les ordonnances manuscrites du temps. Je citerai pour exemple les ordonnances des deux régences de la reine Blanche et du règne de Louis IX, son fils. Elles sont écrites dans les deux langues, les unes en *Latin*, les autres en *Romand*. Elles portent textuellement qu'elles sont envoyées en la Langue *d'Oc*, ou pays de Droit écrit, c'est-à-dire en latin, et en Langue *Romand* ou *pays de Droit coutumier*. Ainsi le Droit Romain, de même que la langue latine, était partout, et de même le Droit coutumier et le Romand; ils pouvaient se rencontrer dans une même province, un même canton, une même ville, et comme s'y rencontraient les divers pouvoirs ou du souverain ou des seigneurs féodaux. Aussi les mêmes ordonnances parlant des *Enquesteurs* ou commissaires royaux portent-elles qu'ils sont *envoyez à OÏR la Langue qui se gouverne par Droit écrit*,

Encore une autre remarque présentée en toute modestie à MM. les savants : c'est que le *Romand*, puis *Romans* et enfin *Romanse*, n'a point sa racine dans le nom *Romain* ; il a une bien plus antique origine : il remonte aux temps de la république monarchique des Gaules. C'est dans les provinces du Nord, surtout en Picardie, aussi en Flandre ou Belgique, qu'il a pris ce nom. Il distingua les Gaulois, ensuite les Français, des peuplades Allemandes établies dans ces mêmes contrées, et qui parlaient la langue Tudesque, plus ou moins grossière.

Et voyez, c'est encore la même chose aujourd'hui : la plus grande partie de la Belgique est toute *Française* ou *Romanse*, par la langue qu'elle parle, autant qu'elle l'est et le doit être par ses affections de patrie. Enfin, si vous voulez étudier le parler de l'homme des champs en Picardie, vous y trouverez les types galliques ou celtiques.

Le savant qui voudrait consacrer sa vie à la production d'un bon dictionnaire Celtique, rendrait un grand service à la science, et il prouverait que le fond de notre langue Française est tout celtique.

Note 5, page 16.

J'ai trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale un fragment de cette Loi de réforme, et sous la date formelle de 1249 : je l'ai copié, recueilli ; il s'est égaré dans le cours de mes longs travaux, et mes feuilles-matériaux, que je compte par sept ou huit centaines. Ne pouvant me rappeler le nom du manuscrit ni le chiffre du volume, je ne dois pas reproduire le texte, même en substance. Il est dans mes feuilles, sans doute ; je le retrouverai un jour.

Note 6, page 16.

Pour se convaincre que la Loi de réforme, en Languedoc, est de la reine Blanche, et qu'elle appartient à la même époque que celle du traité et de l'ordonnance de 1228 et 1229 ; pour s'en convaincre, il suffit de lire, entre les événements et actes de ses deux régences, tout l'historique des longs et vifs debats qui s'élevèrent entre l'archevêque de Narbonne et le vicomte Amalric ; puis les actes de l'accord conclu entre eux, sous l'habile médiation de la Régente, et de Guy de Foulques, son envoyé accrédité. Un autre témoignage encore est celui que présente une lettre d'Innocent IV lui-même, écrite de Lyon à la reine Blanche, la huitième année de son pontificat, et au mois de décembre, ce qui dit 1251.

La Loi de réforme du Languedoc fut confirmée par le roi Louis, à son retour de la Palestine, lorsqu'il traversa le Languedoc (1254). Il la modifia en 1256, mois de décembre, et à d'autres époques encore. Par cette

ple, dans une de ses lois modifiées, il interdit le jeu de *Cartes* *; dans d'autres, il est question des Juifs : or, les premiers textes n'en parlent point. Ces deux dispositions remarquables ne s'y trouvent pas.

Faites attention qu'à chaque mutation ou événement spécial, les rois, les suzerains, étaient obligés de confirmer les lois, usages, coutumes, qui avaient été établis ou confirmés par leurs prédécesseurs. Vous le voyez, ces confirmations ont leurs analogues dans la confirmation des chartes communales. De ce que Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et la reine Blanche, confirment les chartes d'Orléans, Bourges, Soissons, Beauvais, Noyon, etc., peut-il s'ensuivre, en conclura-t-on que ces villes n'ont pas été affranchies par Louis VI?

Ainsi la Loi de réforme du Languedoc avait dû être solennellement confirmée, en 1250, par la Régente faisant représenter le comte Alphonse et la comtesse Jeanne, héritiers de cette province, à la mort de Raymond VII. Il mourut à Milhau, en 1249, le 27 septembre. Ses deux héritiers étaient alors en Palestine. La loi, comme tous les *Us et coutumes* de la province, fut en effet confirmée par elle à Vincennes, année 1250, dans les premiers jours d'avril (Pâques de 1250 tombe le 27 mars). Alphonse et Jeanne, à leur retour, eurent à la reconnaître, et à faire le serment de la maintenir. La reine Blanche avait une trop haute sagesse de prévision et une expérience trop approfondie de l'esprit humain, de l'état vrai des choses politiques ou sociales, pour commettre au hasard des événements ou de la fragile volonté des hommes, les libertés publiques des habitants du Languedoc, et le chef-d'œuvre de sa politique, qui les avait reconstituées et garanties en 1228 et 1229.

Caseneuve, rapportant le texte de la Loi de réforme, tiré du registre de la Chambre des comptes de Paris, intitulé : *Registrum curiæ Franciæ Domini Regis, de Feudis et Negotiis Senescalliarum Carcassonæ, et Bellicadri, et Tolosanæ, et Caturensis, et Ruthenensis*, Caseneuve ajoute : *Actum apud vicinas anno Domini MCCL, octava mensis aprilis.* — Remarquez que le millésime est écrit en chiffres romains.

M. de Laurière dit : S'il y a ainsi dans le registre, c'est une faute. Cela est bientôt dit; mais une opinion n'est pas un fait.

Une autre remarque : dans le volume *manuscrit* 728 de du Puy, on a fait du millésime 1250 celui de 1254.

Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, l'acte solennel de confirmation est-il

* Cette disposition nouvelle prouve à la fois que ceux qui ne font remonter l'invention des cartes qu'au règne de l'infortuné Charles VI, sont tombés dans une complète erreur. Le jeu de cartes avait passé d'Orient en Italie, où il était très-familier. Il ne tarda guère de passer de l'Italie en France, quoique l'autorité le réprouvât.

de l'année 1250, mois d'avril, puisque la mort de Raymond date de 1249, mois de septembre? Et d'abord, les communications alors n'étaient pas aussi rapides qu'elles le sont aujourd'hui : elles étaient même très-lentes; ensuite rappelez-vous que cette confirmation devait être répétée à chaque soumission de villes ou Communes : ces soumissions ne furent pas toutes spontanées. Entre autres exemples, je citerai la ville d'Agen, qui ne se soumit qu'au mois de février de l'année suivante, c'est-à-dire 1250. Que si, voulant à toutes forces contester, on objectait que Pâques de 1251 tombe le 19 avril, je dirais alors que cet acte est celui d'Alphonse et de Jeanne, consommé aussi à Vincennes, en même temps que bien d'autres actes qui signalèrent leur avénement à la suzeraineté du Languedoc, et qui eurent lieu à Vincennes même entre les mains de la reine Blanche. Cela ne change rien au fond de la question.

Note 7, page 16.

Dans Catel, on trouve les *Statuts de Raymond*, sans date, et à la suite de l'ordonnance de 1228. M. de Fontanieu ne croit pas qu'ils soient de Raymond. Tout y paraît être, dit-il, l'œuvre de l'évêque de Tournay, légat du Saint-Siége : du moins ont-ils été faits durant sa légation, qui commença en 1230, et durant le concile tenu à Béziers en 1233.

Note 8, page 16.

On trouve dans le texte du registre *Pater* (*Manuscrits*), huit articles plus ou moins étendus qui y sont ajoutés en marge. Celui qui les y a relatés doute lui-même qu'ils appartiennent au texte original. Ces huit articles sont tout-à-fait canoniques.

Note 9, page 18.

Les maires, chefs de la justice dans les Communes, en étaient les députés ordinaires à la cour.

Note 10, page 19.

Ce fait ne peut être contesté, les preuves surabondent. Il n'est pas vrai, comme le prétendent les plus hardis défenseurs du régime féodal, que les nobles seuls pouvaient tenir les *Francs fiefs*. Quand les roturiers tiennent fiefs, disent-ils, ils sont soumis à l'impôt, etc. Le président le Maistre, dont le nom est aussi cher à la science du vieux Droit français qu'à l'austère probité, dit positivement (et il a raison) « que le droit de *Franc fief*, exclusif à la noblesse, n'est pas de l'ancien usage du royaume; que toutes sortes de personnes peuvent tenir fiefs, pourvu que le possesseur soit propre à faire service de guerre, lors de la convocation de l'arrière-ban »

On produit comme argument contraire l'arrêt du Parlement de 1262, sous saint Louis, lequel déclare qu'Amaury de Meudon, chevalier, n'est pas tenu de faire hommage de son fief à un bourgeois roturier, quoiqu'il ait acquis le fief dominant.

Mais comment le bourgeois, seigneur à son tour, et entre mille exemples, du fief dominant, aurait-il osé exiger son droit, s'il n'avait été consacré? Et qui peut ignorer que la politique gouvernementale de saint Louis, absolue de sa nature, ne saurait être comparée à celle de la reine sa mère, et qu'il la fit céder avec le temps à ses idées religieuses, à ses préjugés?

Au reste, j'ose opposer à mon tour l'acte de Blanche, qui ne veut pas recevoir l'hommage du comte de Beaumont, parce que l'évêque de Paris aurait eu le droit, par le fait de cet hommage, de demander celui du roi lui-même. Voyez tome II, page 411.

Note 11, page 25.

Le texte du temps porte *Chevetain*. Le titre de *Chevetain*, dans l'origine, était donné au seigneur chargé de la garde du château et de la terre. Dans la suite, et par application ou allusion au pouvoir, ce titre fut donné au chef de ligue ou d'entreprise.

Note 12, page 29.

Catherine de Médicis fit abattre l'habitation de Blanche, sur le vaste emplacement de laquelle elle éleva un nouvel hôtel, appelé depuis hôtel de Soissons. Une tour, seul reste de ce dernier édifice, conservée comme souvenir, existe encore.

Note 13, page 30.

L'aquéduc de Chaillot et celui d'Arcueil remontent au temps des Romains : l'un et l'autre sont très-probablement l'ouvrage de l'empereur Julien. Le premier amenait les eaux de la Seine au niveau du Palais-Royal de nos jours; le second celles d'Arcueil au palais des Thermes. C'est ce qui fit croire sans doute que ce palais avait été bâti par lui; il existait quand Julien vint dans les Gaules.

Note 14, page 30.

Peu après elle fit construire l'aquéduc de Belleville; il recueillait les eaux de Belleville, qu'il amenait à Saint-Martin des Champs.

Note 15, page 32.

Thibaut le Grand eut neuf enfants, quatre fils et cinq filles : *Henri, le Large à Dieu et à son siècle*; Thibaut le Bon, comte de Blois; Étienne, comte de Sancerre, et Guillaume, archevêque de Reims. Les cinq filles sont : la duchesse de Bourgogne, la comtesse de Bar, la femme de Guil-

laume de Goëth, qui avait été duchesse de Pouille; la comtesse du Perche, puis *Alix,* la troisième femme de Louis VII, et mère de Philippe-Auguste.

Thibaut le Grand, de même que ses prédécesseurs, avait le titre de *Comte palatin* ou Juge du palais. Le juge du palais jugeait aussi avec les juges du lieu. Le titre de comte palatin avait été accordé aux comtes de Champagne, par nos rois, et dès long-temps. D'autres barons avaient le même titre.

La cour de Champagne était alors la plus magnifique et la plus polie qu'il y eût en France. Les hommes les plus distingués dans toutes les classes, poètes, musiciens ou autres, y étaient accueillis. Alix en était le plus bel ornement. Sa politesse exquise, sa générosité de cœur, son esprit, son amabilité, la rendaient célèbre.

Note 16, page 50.

C'est à l'occasion de cette nouvelle guerre de Pierre de Bretagne et surtout de son issue, qu'il fut surnommé *Mauclerc.*

Mauclerc, malhabile, imprudent, téméraire, mauvais, etc. Non seulement le sens de *mauclerc* varie, mais, selon plusieurs, il diffère, il est pris en bonne part. Ici, il ne peut y avoir d'équivoque.

Note 17, page 54.

Les divers actes de soumission et d'hommage des seigneurs Bretons existent encore autographes dans le Trésor des Chartes.

Note 18, page 62.

On voit encore quelques restes du château d'Avaugour : il était à l'est de la montagne de Bré.

Note 19, page 66.

Voyez le traité de Vendôme, tome Ier, p. 184 et suivantes.

Note 20, page 79.

Voyez les notes de l'Introduction, note 10, page CLXXXIX.

Note 21, page 85.

A cette époque encore, et depuis le neuvième siècle, on croyait que saint Denis, évêque de Paris, était le même que saint Denis l'Aréopagite. C'était un article de foi que l'on n'aurait pu attaquer ou nier sans péril. Les deux saints personnages sont distincts. Saint Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes, le disciple et l'émule de saint Paul, souffrit le martyre en 95 ; saint Denis, premier évêque de Paris, vint dans les Gaules en 245; il y souffrit aussi le martyre.

La fable de l'identité, et de la translation de la tête du saint depuis

Paris jusqu'à Saint-Denis, par le saint lui-même, fut inventée au neuvième siècle par Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui la fit répandre en France, en Italie, en Grèce; elle devint une croyance universelle. La vérité et le bon sens de nos âges en ont fait justice.

Cet abbé Hilduin est le même qui trahit si honteusement Louis le Débonnaire. (Voyez l'Introduction, deuxième partie, p. CII.)

Note 22, page 94.

Les Juifs étaient en si grand nombre dans le royaume, sous Philippe-Auguste, qu'il n'y avait pas une ville qui n'eût sa synagogue.

Note 23, page 95.

Louis VII fonda un couvent de l'ordre de Gramont ou des Bons-Hommes, à un quart de lieue de Dourdan, dans un lieu appelé *Louye.*

Dourdan et ses environs étaient encore pleins de souvenirs au treizième siècle. On voyait entre Dourdan et Sainte-Mesme les restes d'une vaste et somptueuse habitation dont l'origine remonte aux temps les plus anciens. Une belle fontaine en est aujourd'hui le dernier débris.

Note 24, page 95.

Les Sacramentaires. Amaury de Chartres, célèbre professeur de philosophie, en était le chef. Presque tous étaient prêtres. On les accusait de nier la *présence réelle*, de condamner la plupart des cérémonies religieuses, et le culte rendu aux saints et aux images. Ils voulaient, disait-on, rappeler les doctrines de Jean Scot, d'Arnaud de Bresse et de Béranger, professeur en théologie et trésorier de Saint-Martin de Tours. Comme eux ils attaquent l'autorité temporelle des prêtres, à quelque rang qu'ils soient placés; ils ne veulent point que les évêques et les moines possèdent des terres. Mais si les Sacramentaires suivaient la doctrine de Béranger, ils admettaient un point de doctrine de la plus haute gravité; car Béranger soutenait que *le pain et le vin n'est pas le corps de Jésus-Christ.* La doctrine d'Amaury est présentée encore sous une autre forme. Il a, selon plusieurs, la prétention d'établir un nouveau culte, dans lequel les hommes devaient rejeter la matière, écarter les sacrements, et rendre à l'Être suprême un hommage purement spirituel. La charité était la vertu première de cette croyance, et elle se définissait, l'amour de tous les hommes, sans distinction de foi.

Amaury fit un grand nombre de prosélytes : sous Philippe-Auguste, il fut prodigieux. Un concile fut célébré à Paris, l'année 1210, pour juger et la doctrine d'Amaury et tous ses sectaires. Des prêtres feignirent de faire partie de la secte, et en dénoncèrent les membres. Quatorze de ces

malheureux furent brûlés vifs, sur la place des Champeaux, le 21 octobre 1210. Ils montrèrent un calme surnaturel, et jusqu'au dernier soupir un courage vraiment héroïque. Parmi eux était Étienne, curé de la Selle, près Sernay.

Le même concile qui les condamna défendit la lecture d'Aristote, où, suivant lui, Amaury avait puisé ses erreurs. Ce chef des Sacramentaires put fuir et se réfugier dans le monastère de Saint-Martin des Champs.

Note 25, page 97.

Guillaume le Breton, condamnant le rappel des Juifs par Philippe-Auguste, voit un juste châtiment du Ciel dans le grand échec que ce prince essuya peu après contre Richard, vers Gisors. C'est dans le même esprit d'intolérance qu'il applaudit au cruel auto-da-fé de plus de quatre-vingts Juifs, et qui fut ordonné par Philippe en 1192, à Bray-sur-Seine, et exécuté sous ses yeux même.

Note 26, page 99.

Philippe-Auguste fit bâtir six petites rues sur les Champeaux, près des halles, pour y loger les Juifs.

Les halles et le cimetière des Champeaux furent clos de murs en 1183.

Note 27, page 108 *.

Les Juifs étaient répandus en grand nombre dans la Hongrie : ils y jouissaient d'une considération incontestable. On voit le pape Grégoire IX écrire à l'archevêque de Strigonie ** sur leur trop grand crédit dans cette contrée. *Les femmes*, dit le pontife, *les épousent, et de préférence même aux Chrétiens.*

La lettre est du 3 mars 1230, vieux style, ce qui dit 1231, Pâques de 1231 tombant le 23 de ce mois.

Note 28, page 109.

Cette ordonnance est d'abord produite sans date dans les manuscrits, puis portée à 1241, 1262, 1273, c'est-à-dire rappelée à plusieurs époques, et modifiée. Dans M. de Laurière, elle est de Philippe III, et au millésime 1273; dans du Puy, volume 1, côté 230, fol. 15 manuscrit, elle est marquée 1241, et sous le nom de Philippe. Il y a donc erreur, ou de nom ou de date.

Tout me porte à croire que l'ordonnance sans date remonte à Philippe-Auguste, et fut renouvelée sous la première régence de Blanche.

* Cette note, indiquée par erreur à la page 108, se rapporte à la page 100, ligne 4, après ces mots : *sous l'appui des mêmes usages.*

** Aujourd'hui Gran, capitale de la basse Hongrie.

Note 29, page 109.

Les seigneurs faisaient des ordonnances dans leurs suzerainetés; aussi les ordonnances de nos rois n'avaient-elles d'exécution que dans leurs domaines propres, ou dans ceux de l'État, de la part des seigneurs qui consentaient à les signer. Quand une ordonnance ne valait que pour les domaines du roi, le roi l'adressait à ses officiers pour la publier et faire exécuter; mais quand elle était pour tout le royaume ou pour le bien public, comme celle des Juifs, par exemple, il l'envoyait de plus à tous ses barons, avec injonction de la faire observer, etc.

Note 30, page 109.

Il faut remarquer que cette formule finale est commune au roi même, qui déclare avoir fait cette loi, de *sa certaine science* et de l'avis des barons, pour le salut de son âme, celle de son père et de ses prédécesseurs.

Note 31, page 114.

Cette année 1231, le 1er de juin, vers midi, un lundi, un affreux tremblement jeta Rome dans la consternation et la stupeur; il fit de nombreuses victimes.

Note 32, page 117.

Je rapporte ici l'acte passé entre le roi Louis VIII et la comtesse Marie de Ponthieu, comme très-propre à prouver des points de droit souvent contestés.

Marie était fille d'Alix de France et de Guillaume, comte de Ponthieu. Il faut se rappeler, en outre, que Guillaume, évêque de Châlons, avait cédé en mourant son comté d'Alençon à Philippe-Auguste, et que Simon, son mari, était dans le parti anglais. L'acte est de l'année 1225, Chinon, 5 juin.

Marie fait au roi Louis VIII cession de droits pour le comté d'Alençon, bien qu'elle ne fût parente de Guillaume, évêque de Châlons, qu'au cinquième ou sixième degré.

Elle reconnait par cette Charte que, selon les usages et coutumes observés en France, le roi peut tenir en sa main, s'il le veut, la terre qu'elle tient de son père, et qui lui fut donnée par Philippe-Auguste: il la tiendra tant que son mari Simon vivra; elle reconnait la bonté du roi, lequel consent à rétablir ses enfants dans la succession ou héritages qu'ils étaient menacés de perdre. Le roi la reçoit *Femme-lige* de tout le comté, de toute la terre dont son père était tenant et saisi le jour qu'il mourut, et de la même manière. Ses enfants succéderont comme elle à sa mort, en-

fants nés et à naître. Elle fera fidèle service au roi et à ses héritiers : elle fera prêter serment aux Communes de lui être également fidèles, et de porter leurs armes, leur obéissance, etc., etc., contre elle-même et pour le roi, si elle et les siens sont trouvés infidèles au roi, s'ils se retirent de son service ; et cela, jusqu'à ce qu'il en ait été décidé par jugement en la Cour du roi. Elle jure sur les choses saintes qu'elle cédera au roi toutes ses forteresses *à grandes et petites forces* toutes les fois qu'elle en sera requise par lui. Or, le seigneur Simon, son mari, n'entrera pas, qu'elle ne puisse (*quod possim*) dans aucun de ses fiefs, sans le consentement du roi; *elle ne traînera pas en procès, ou en quelque peine,* le roi ni les siens, ni qui que ce soit, qu'il doive ensuite garantir. Elle déclare que tout écrit contraire à la présente, qui pourrait être fait par elle, n'aura aucune force.

Observation. Gilles Bry porte cet acte au règne de Louis IX : c'est évidemment une erreur ; l'acte de 1230 en serait au besoin la preuve.

Note 33, page 131.

Le sceau de la comtesse Mathilde porte à la fois l'écusson des armes de Nevers et au contre-scel les armes de seigneuries inférieures.

Je consigne ce sceau comme modèle du sceau général des suzerains et même des empereurs et des rois.

Celui de nos rois varia de forme. Par exemple, Philippe-Auguste et saint Louis sont représentés assis, tenant d'une main le sceptre, de l'autre la main de justice. Au contre-scel est une fleur de lys. La reine Blanche est représentée debout.

On voit encore à la Chambre des Comptes le sceau de Philippe-Auguste sur plusieurs chartes. Il est parfaitement conservé sur la charte d'affranchissement de Ferrières. La fleur de lys du contre-scel a un pouce de longueur.

Outre leurs sceaux, plusieurs de nos rois, même sous la seconde race, avaient leurs chiffres : ce fait est incontestable. La ville de Senlis, dans ses belles et nombreuses archives, religieusement conservées, offre ceux de Philippe Ier et de Berthe, sa femme. On y voit aussi le sceau de Guarin, en cire verte, et intact.

Il serait digne de la ville de Senlis de joindre au précieux dépôt de ses archives une colonne monumentale faite des ruines mêmes de l'abbaye de la *Victoire*, élevée par Philippe-Auguste en commémoration de Bovines.

Note 34, page 136.

La reine Blanche allait souvent à sa maison de Léry, qu'elle avait fait

bâtir. Le village de Léry est à une lieue environ de Pont-de-l'Arche, et quatre de Rouen. Cette maison existe encore.

Note 35, page 155.

Il y avait en Languedoc deux monnaies en cours : le *sol Toulousain* et le *sol Melgorin.*

Note 36, page 165.

C'est ce prince qui fit don à l'abbaye du saint Clou. Il lui donna aussi droit de franchise pour tous ses domaines : ils étaient immenses. Elle fut donc exempte de toutes charges, de tout péage, etc.

Note 37, page 171.

La maison de Barcelonne était entrée en possession d'une grande partie de la Provence, par une héritière de cette maison. Cet héritage remontait à cent ans environ. La Provence fut démembrée de la couronne de France sous Charles le Simple. Les comtes de Toulouse y avaient des terres, et s'intitulaient *marquis de Provence* *. Par succession, le comté de Provence fut le partage de la branche cadette de Barcelonne, et Raymond-Béranger, chef de cette branche, en devint possesseur. Il était cousin-germain de Jacques, roi d'Aragon, actuellement régnant, et petit-fils d'Alphonse.

Le roi Jacques avait épousé Éléonore de Castille, sœur de la reine Blanche.

Note 38, page 175.

Louis VIII, père du jeune roi, était arrière-petit-fils de Louis VI et d'Alix de Savoie ; et la mère de Raymond VII, Jeanne, était fille d'Éléonore d'Aquitaine, et par conséquent la tante de la reine Blanche. En outre, la maison d'Aragon, dont Raymond-Béranger est issu, était étroitement alliée à la maison de Castille.

Note 39, page 202.

La coutume de l'Anjou et du Maine, touchant le *Bail,* le *Relief* et le *Rachat*, établit de haute antiquité que la veuve d'un noble, ou une toute autre *fiévée*, demeure saisie du bail de ses enfants et de la terre ; à sa mort, c'est le plus proche parent.

Le *Relief* est le droit que le vassal paye à son seigneur, à certaines mutations ; et le *Rachat* est le recouvrement d'une chose vendue et dont on rend le prix à l'acheteur. — *Vendre à faculté de rachat.*

* Ils s'intitulèrent aussi *duc de la Gaule Narbonnaise*, puis *duc de Narbonne.*

Note 40, page 203.

Les ecclésiastiques résidaient très-rarement : *Leurs ouailles*, dit Filleau de la Chaise, *étaient un troupeau abandonné dont ces mercenaires s'engraissaient.*

Note 41, page 210.

La reine Éléonore s'embarqua au port de *Sanwic* et aborda à Douvres, peu avant la fin de la régence. Le texte latin dit *Sanwici.*

Note 42, page 222.

La deuxième abbesse de *Sainte-Marie Royale* fut Blanche de Brienne, petite-nièce de Blanche.

Note 43, page 230.

Voyez les conditions du contrat de mariage, année 1227, tome Ier, p. 184.

Note 44, page 231.

Cette rente ne fut enregistrée que dans l'année 1244, qui est l'époque de la dédicace de l'abbaye.

Note 45, page 232.

La *Chevalerie* était une association ou confraternité guerrière, aussi ancienne que l'état social des peuples, qu'elle jurait de défendre et de protéger : c'était sa condition, son devoir. Elle ne fut point apportée dans l'Occident par les Francs, comme le disent grand nombre d'historiens : elle était connue et consacrée dans les Gaules, elle le fut chez les Romains, chez les Grecs et dans l'antique Germanie. Elle a pu différer dans ses formes, dans ses lois et usages, selon les peuples et les temps ; mais au fond le principe était le même.

Note 46, page 233.

Voyez ce traité, année 1227, tome Ier, p. 184 et suivantes.

Note 47, page 237.

Le pape, irrité, se vengea du peu de succès qu'il obtint en France, en déposant Pierre-Charles de l'évêché de Noyon, où il avait été nommé par le roi, en vertu d'une élection libre, et sans brigue. Le roi déclara que l'évêché demeurerait vacant, ou qu'il serait rempli par son oncle. Il fut en effet vacant jusqu'à la mort de Grégoire IX. Pierre-Charles était fils naturel de Philippe-Auguste et d'une mère inconnue.

Note 48, page 241.

de Mello succéda au comte Amaury dans la charge de connétable.

Note 49, page 247.

er Cornut fut assez heureux pour empêcher le roi Louis de pro- lui aussi, une proscription générale en 1240. Ce fut après sa ee prince ordonna de brûler tous leurs Talmuds et tous les com- s de leurs docteurs.

Note 50, page 247.

ux de la montagne, chef des *Arsassides* ou *Assassides*, peuples aient dans la Syrie, aux environs de l'ancienne Tortose. Il donna lusieurs de ses séides de venir en France pour y tuer le roi Louis. ine étaient-ils partis, que des chevaliers du Temple, qui avaient eur dessein, lui apprirent que le roi avait des frères qui vien- ans l'Orient venger sa mort; et le Vieux de la montagne, rendu eur par la crainte de la vengeance, fut aussi empressé de révo- dre qu'il l'avait été à le donner. Il envoya aussitôt à Louis une e chargée de riches présents pour ce prince. Ils arrivèrent en nps que les séides.

u nom d'*Arsassides* ou *Assassides* que s'est formé *assassins*, alors en France, dit-on.

Note 51, page 252.

des Roches, évêque de Wincester, mourut la même année au mois l avait tenu son évêché durant trente-deux ans. Matthieu Paris grand éloge.

Note 52, page 266.

de la mêlée, Richard, qui prévit l'issue du combat, avait déposé se et son casque; et, une canne à la main, il était venu au front ée Française proposer une suspension d'armes. Il s'adressa au Artois, qui garda un profond silence et vint dire à son frère ce ssait; mais la suspension d'armes fut refusée, et le roi Henri III son frère Richard et Simon de Montfort le suivirent, apprenant que les forces du roi, toujours plus nombreuses, allaient les de toutes parts. Ils avaient été instruits de l'état vrai des choses, il imminent qui menaçait leurs personnes, par un gentilhomme que Richard avait délivré en Palestine, et qui révéla à ce prince du cabinet.

Note 53, page 269.

Ce prince se maria peu après : il épousa Sancie, la troisième fille de Raymond-Béranger et de Béatrix. Au festin des noces on servit trente mille plats. La sage Béatrix se montra fort choquée de cette vaine et puérile profusion. Elle exprima le regret d'avoir consenti à ce mariage, et son estime pour le roi Louis, dont la simplicité offrait un si grand contraste, s'en accrut.

Note 54, page 274.

Les historiens Anglais jugent Garsende, vicomtesse du Béarn, avec la plus grande sévérité. Venue à Bordeaux pour traiter avec Henri III, elle s'en retourna, disent-ils, chargée des libéralités du roi Henri, *et ne lui laissa autre chose pour son argent que d'avoir acheté bien cher la vue la plus gigantesque que créature qui ait jamais vécu.* Elle était effectivement d'une taille prodigieuse. Mais quand ils ajoutent qu'elle était ivre au moment même où elle traita, si le fait pouvait être vrai, il donnerait une bien pauvre idée du roi d'Angleterre, qui se chargea de payer sa subsistance et celle de soixante chevaliers, tous les frais de la guerre, et remit à cette princesse 2,700,000 livres; certes, la Gascogne ne les valait pas alors; mais les Anglais voient l'avenir. Garsende employa l'argent de l'Angleterre à faire élever la forteresse d'Orthez.

Rien dans l'histoire du Béarn ne donne lieu de soupçonner même le défaut que les Anglais lui reprochaient; et tous ses actes dans le gouvernement de sa suzeraineté la glorifient. L'éducation de son fils, Gaston VII, fait une partie de sa gloire.

Que sa taille colossale ait été pour les Anglais un objet de curiosité moqueuse; il est bien autrement curieux de voir cette princesse imposer de dures conditions au roi d'Angleterre, et mettre ainsi en parallèle le petit pays de Béarn avec un royaume.

Note 55, page 279.

Dans sa circulaire aux prélats, pour notifier son avénement au Saint-Siége, il se montre plein d'humilité, de douceur. Il prévoit et veut prévenir jusqu'à l'abus que les porteurs peuvent faire de ces lettres, et il leur enjoint de ne recevoir que le nécessaire pour la vie.

Note 56, page 285.

Le morceau de la vraie Croix avait été donné à l'abbaye de Saint-Denis, en 1205, par Philippe-Auguste.

Note 57, page 291.

Il y avait peu de vaisseaux en France. Dans les Croisades, on passait les Croisés sur des bâtiments Italiens qui en faisaient le trafic : ils s'en retournaient aussitôt qu'ils avaient débarqué leur chargement.

Note 58, page 299.

Alphonse, devenu roi de Portugal par usurpation, conquit les Algarves. Mais ayant mécontenté le pape, il fut excommunié à son tour : le motif ou le prétexte de cette excommunication fut la répudiation de Mathilde de Boulogne, sa première femme, et veuve du comte Philippe de Boulogne. Son royaume resta sous le poids de l'interdit jusqu'à la mort de cette princesse, année 1269.

Note 59, page 304.

L'original de cette lettre, écrite de Crémone le 22 septembre 1246 (4e indiction), est encore aujourd'hui au Trésor des Chartes, n° 1, sous le titre de *Bulle d'or* de l'empereur Frédéric II.

Note 60, page 306.

En conséquence de ce décret du concile, le Saint-Siége prétendit lever dans la suite, à son profit, le tiers du revenu de ceux qui résidaient.

Note 61, page 314.

Sous la seconde race même, du moins au temps de Charles le Chauve, il y avait deux tribunaux distincts; et les affaires qui regardaient le tribunal séculier n'étaient point portées devant les juges ecclésiastiques, quand elles avaient été agitées devant les juges laïques.

Note 62, page 318.

Déjà la ville de Marseille avait donné à Raymond VII, en 1237, la basse cité, dite *Vicomtale*, avec toute la juridiction, pour sa vie durant, à la condition de prendre la ville de Marseille sous sa protection.

La ville faisait encore un grand commerce avec l'Orient, avec Alexandrie, avec toute la côte d'Afrique, avec Bougie, l'antique Coda, très-puissante au temps des Gaules, et où s'étaient réfugiées un grand nombre de familles Gauloises.

Marseille était restée ville libre. Elle vendait le droit de faire le commerce à qui le pouvait acheter : elle se réservait le droit de naufrage. Ainsi, ce que nous flétrissons aujourd'hui du nom de pillage, c'est-à-dire la prise des bâtiments naufragés, était alors un droit.

Note 63, page 321.

Presque toutes les maisons de l'intérieur de la ville sont de l'époque. Sous ce rapport, elle est fort curieuse et fort intéressante, en ce qu'elle nous représente fidèlement une ville du moyen âge conservée dans son état primitif, de même que Herculanum et Pompéia, en des temps plus reculés, celles de l'antiquité latine.

Note 64, page 321.

Les opinions varient sur l'origine de la tour de Constance : les uns, et c'est le plus grand nombre, la font remonter au temps des Romains ; d'autres à la révolution du neuvième siècle, où les seigneurs, s'affranchissant de l'autorité des rois, se firent indépendants. Expilly dit que saint Louis l'acheta des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui en étaient alors les possesseurs Il paraît qu'il l'échangea avec eux contre saint *Chrisol* ou saint Christophe. Dom Vaissette, savant profond autant que judicieux, et qui ne parle guère sans tenir à la main les titres des choses, dit que saint Louis la fit bâtir ; mais d'autres autorités, également respectables, établissent que saint Louis ne fit que surmonter la tour d'une autre petite tour qui devait servir de fanal pour la navigation de la Méditerranée, et que la maîtresse tour est de l'empereur Constance.

Note 65, page 321.

Les géographes, et avec eux nombre d'historiens, sont tombés dans une erreur complète sur la distance qui sépare Aigues-Mortes de la mer.

De ce que saint Louis et toute son armée croisée s'y embarqua en 1248, et que la mer en est éloignée aujourd'hui de près de cinq mille mètres, ils en ont conclu que la mer s'était retirée. Mais point : la distance qui les sépare aujourd'hui est ce qu'elle fut sous les Gaulois et sous les Romains, qui, connaissant les difficultés du terrain, n'y ont jamais voulu creuser de port. Ce qui est exact et de la plus rigoureuse expérience, c'est que le Rhône, dont les embouchures ont souvent varié dans tous les temps de directions, de configurations et même de nombre, jette incessamment dans son cours, et par un continuel mouvement d'orient vers l'occident, des sables qui forment avec le temps les attérissements, les plages sablonneuses que l'on voit encore à présent. A Aigues-Mortes, on aperçoit aussi quelques vestiges d'un ancien lit de son cours, et que l'on appelle le *Rhône mort*. Par analogie, on appela *Aigues-Mortes* (eaux mortes) les eaux stagnantes, insalubres, qui avoisinent la ville, lesquelles étaient au temps anciens d'un volume plus étendu, et par cela même plus funestes.

Ce qui est également d'une expérience acquise, c'est que, depuis le cinquième siècle, toutes les tentatives qu'y firent les divers maîtres de ces

contrées, Goths, Francs ou Aquitains, n'ont jamais eu aucun succès, et que l'on a vu jusqu'à cinq ou six ports successivement comblés par les accidents du Rhône.

Mais après tout, voyez Marseille, cette ville si opulente des Gaules, et l'alliée puis la rivale de Rome, et enfin sa victime : située sur la rive orientale du Rhône, toujours le même dans son cours, Marseille et la Méditerranée furent et demeurent à une même distance respective. Pourquoi et comment se pourrait-il que la mer se fût retirée d'Aigues-Mortes, quand elle ne l'est point de Marseille, de Toulon, etc., etc.?

Ce dernier fait confirme l'existence d'un courant inférieur des eaux de la mer, dont la direction est aussi d'orient en occident; et l'on a, entre autres observations, celle-ci, c'est que le sable superfin du Rhône est constamment entraîné au fond des eaux vers Aigues-Mortes et vers Cette.

J'ajouterai à cette note un peu étendue, mais qui ne peut être sans intérêt, que Marius fit creuser par son armée un canal d'Arles à la mer, et que l'on appela *Fossa Mariana*. On en découvre encore quelques traces.

Note 66, page 327.

L'empereur Frédéric II avait épousé en premières noces Constance de Castille, dont il eut Henri, roi des Romains, qui mourut en prison. En secondes noces, il épousa Yolande de Brienne, qui lui donna Conrad IV. Il eut en troisièmes noces, d'Isabelle d'Angleterre, fille de Jean Sans-terre et de la comtesse Isabelle d'Angoulême, un autre fils appelé aussi Henri. Cette princesse était sœur du roi Henri III.

C'était un bruit généralement répandu que l'empereur Frédéric II voulait faire de Rome même la capitale de son empire. Je n'ai rien lu, du reste, qui confirme ou détruise ce bruit.

Note 67, page 327.

Ban et *Arrière-Ban.*

Le *Ban* ou l'appel noble des *hommes* du roi sous les armes et suivant l'échelle des rangs.

L'*Arrière-Ban* saisissait toutes les classes indistinctement. Des nobles pouvaient faire partie de l'arrière-ban s'ils le voulaient. Toutes personnes sont sujettes à l'arrière-ban, dit le texte, hors les femmes, les meuniers, les boulangers, les forgerons.

Le ban, au contraire, ne fait pas d'exception, et la femme du roi est soumise au *Ban* et à la *Chevauchée* : elle est obligée, à ce titre, de donner autant de chevaliers qu'elle a de fiefs.

Les dames qui ne relèvent pas immédiatement du roi peuvent être exemptes du ban, mais non du guet et de la garde.

Les barons et arrière-vassaux qui ne se rendaient pas au ban perdaient leurs fiefs.

Le ban était de quarante jours.

Pour les Croisés, il durait autant que la Croisade.

Le seigneur de fief avait à son tour sur ses hommes, ses hôtes, ses villes, bourgs, villages et paroisses, droit de ban, etc., etc.

L'arrière-ban était sous l'empire de l'obéissance absolue. Le bailli ou, à son défaut, le prévôt faisait *crier par arrière-ban* dans toute la baillie, dans les terres du roi, dans les fiefs ou arrière-fiefs et terres de ses autres sujets, que *toutes manières de gens*, nobles ou non nobles, de pied comme de cheval, depuis dix-huit ans jusqu'à soixante, aient à se rendre au corps.

Note 68, page 328.

Les chevaliers *Bannerets* devaient entretenir à leurs dépens vingt-quatre gentilshommes suivis chacun d'un écuyer ou servant (sergent), armés d'épée, de jaque de mailles et de la massue d'armes ; ils portaient l'écu de leur seigneur, auquel seul la lance était réservée.

Il est donc bien difficile de déterminer la valeur numérique d'une armée par le nombre des chevaliers ; car, outre les chevaliers bannerets suivant leurs seigneurs, il y avait aussi les chevaliers simples, et les grands seigneurs eux-mêmes étaient pour la plupart bannerets.

Note 69, page 330.

Louis accorde à l'abbaye de Villiers, près de la Ferté-Aleps, une rente de 40 livres, à prendre, du consentement de la reine Blanche, sur la prévôté d'Étampes. On lit cette clause expresse dans la charte, qu'à défaut de payement aux termes fixés, le prévôt sera tenu de payer 5 sous parisis pour chaque jour de retard.

Note 70, page 330.

Les ornements de la Sainte-Chapelle s'élevèrent à 100,000 livres. Douze chanoines et autres prêtres furent chargés de la desservir au prix de 1,200 livres tournois par an, payés soit en argent, soit en blé, et près de la Sainte-Chapelle était un couvent dont on pouvait au besoin recevoir aide pour les offices, etc.

Note 71, page 331.

Le roi de France était comte du Vexin. En cette qualité, il portait la

bannière de l'abbaye par raison du fief. Il avait à la fois sa bannière comme roi, qui était celle de l'État.

Il était défendu aux prêtres de combattre, de verser le sang, et même de porter les armes. Le clergé et les abbayes avaient un *avoué* dans l'ordre séculier qui portait leur bannière dans les guerres particulières qu'ils avaient à soutenir. Or, l'avoué de Saint-Denis était le comte du Vexin.

La dévotion de tous les Français pour saint Denis, premier évêque de Paris et patron de toute la France, était des plus ferventes, et la bannière de l'abbaye, ou l'*oriflamme* (*or et flamme*), fut un culte pour le guerrier. Il s'exaltait à sa vue : elle représentait l'image du saint.

Elle était de la forme de nos bannières d'église, et d'un rouge éclatant. La bannière de l'État était de même couleur ; elle ne se distinguait que par les fleurs de lys d'or.

Voyez Introduction, troisième partie, Louis VI.

Note 72, page 331.

La *Régale* est le droit qu'ont nos rois de percevoir les fruits des évêchés et des abbayes en vacance par la mort ou la déposition d'un évêque, d'un abbé, d'un bénéficier. Elle dure tant que l'évêque successeur n'est point sacré, tant que l'abbé n'est point bénit. Pendant la Régale, le roi confère les bénéfices vacants. Ce que le roi tient en Régale doit être exploité comme son propre domaine, et ceux qui l'exploitent sont obligés d'en rendre compte et de réparer les dommages s'il y en a.

Le droit de Régale fut toujours par nos rois constamment rappelé, hardiment défendu : ils ne souffrirent jamais que Rome l'ébranlât impunément. Si, affaiblis, malheureux, ils ne pouvaient le défendre avec succès, ils protestaient du moins. Après le règne pauvre et sans ressort de Louis VII, on vit Philippe-Auguste le rappeler avec vigueur. Durant sa Croisade, la régente Alix de Champagne combattit les prétentions contraires et de Rome et du clergé avec une fermeté invincible. La reine Blanche ne lui céda point en courage sur ce point, et l'on peut reconnaître, sous le gouvernement de ces trois princes, que les abbayes tombaient en Régale comme les évêchés ; principe gallican toujours contesté par Rome et le clergé. Ils s'appuyaient sur ce que la Régale appartenait parfois à des évêques ; mais cela dépendait des localités, des accidents : le fait n'est pas la loi, n'est pas le droit.

Note 73, page 333.

Cambison, vêtement contrepointé par-dessus lequel on endossait la cotte de mailles.

Note 74, page 348.

La condamnation d'un débiteur insolvable emprunte quelque chose de cette coutume. Il acquittait sa dette par l'esclavage perpétuel de sa personne.

Note 75, page 349.

Durant le séjour en Chypre, Geoffroy de Sergines, homme insigne, et Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, furent envoyés en Palestine à la tête d'un détachement. Leur flotte fut dispersée par une tempête furieuse ; ils firent de grandes pertes et coururent les plus grands dangers.

Note 76, page 358.

C'est au mois de novembre 1249 que l'armée Croisée s'était avancée vers la Massoure. Après de vains efforts pour traverser le Nil, le connétable ayant découvert un gué, le roi envoya un fort détachement de cavalerie pour le reconnaître. Par une grande fatalité, le jeune comte Robert d'Artois eut le commandement de ce corps : il partit, après avoir fait au roi son frère la promesse solennelle de ne point passer le premier; mais sa vaillance fougueuse l'emporta et causa le désastre de la Massoure.

Note 77, page 358.

Fakreddin était réputé le général le plus sage et le plus vaillant de toute l'Égypte. L'empereur Frédéric II l'avait fait chevalier en 1229. Fakreddin était très-fier de ce titre.

Note 78, page 369.

Selon Guillaume l'Armorique (ou le Breton), Alphonse IX, roi de Castille, opprimait les nobles hommes et il élevait ceux du peuple (*et ignobilis exultabat*) ; il délaissait les chevaliers et armait les rustiques. C'est pourquoi, dit-il, Dieu offensé lui fit bientôt éprouver sa vengeance; car, dans le même temps, le Miramolin des Arabes, pénétrant en Espagne, livra bataille au roi de Castille, le vainquit, et lui tua cinquante mille Chrétiens.

Rigord dit la même chose. Cette infortune lui arriva, dit-il, parce qu'il opprimait ses guerriers (*graviter*) et élevait en puissance les rustiques (*et rusticos potenter sublimabat*).

Note 79, page 370.

Gaston était cousin-germain d'Alphonse et de la reine Marguerite.

Note 80, page 374.

Jean de Brienne avait épousé en secondes noces Bérangère, fille de la reine Bérangère, sœur aînée de Blanche.

Note 81, page 375.

Je consigne ici une ordonnance sur les monnaies comme un des faits les plus dignes de remarque, en ce qu'elle est signée par des Bourgeois présents, et au nombre de douze ; savoir, trois de Paris, trois de Provins, deux d'Orléans, deux de Gien et deux de Laon. Elle établit que la seule monnaie du roi a cours dans tout le royaume ; que les barons qui ont une monnaie seront obligés de recevoir celle du roi dans leur seigneurie ; que ceux qui n'en ont point ne recevront que celle du roi. Elle défend aux barons d'altérer, de diminuer les monnaies, d'en changer le *coing*, l'*aloy* : enfin elle défend de refuser tous *parisis* et les *tournois*, tant qu'ils porteront *croix* et *piles*.

(Les monnaies portaient d'un côté une croix, de l'autre deux colonnes.)

Note 82, page 376.

Il est à remarquer que la reine Blanche constituant ces nouveaux dons faits à l'abbaye du Lys (1250) sur ses domaines de Melun et d'Étampes, villes de son douaire, détruit par ce fait les assertions de ceux qui prétendent que cette princesse les donna en dot à Robert, pour les posséder de son vivant. Il n'en eut que la jouissance usufruitière, et ne dut les avoir en propre qu'après la mort de Blanche, sa mère.

Note 83, page 376.

Peu de temps auparavant elle avait fait un échange en faveur de l'abbé de Royaumont, dont elle estimait le caractère. Elle le soumit également à l'approbation du roi, qui le confirma.

Note 84, page 380.

Poulain. On appelait du nom de *Poulain* les enfants nés d'un père Syrien et d'une mère Européenne : les paysans de Syrie portaient aussi ce nom. Par allusion on le donnait aux hommes attachés exclusivement à leurs intérêts, ou aux hommes douteux : c'était une grave injure.

Note 85, page 381.

Pendant le dîner du même jour, le roi, contre son usage, ne dit pas un mot à Joinville, qui était toujours assis vis-à-vis de lui à table, quand

les princes ne dînaient pas. Joinville le croit irrité contre lui : « Tandis » que le roi oyt ses grâces, dit-il, j'allai à une fenêtre grillée qui étoit » dans une embrasure, et tenois mes bras passés à travers les barreaux » de la fenêtre, et pensois que si le roi venoit en France je m'en irois » vers le prince d'Antioche, qui étoit mon parent.... jusqu'à ce qu'une ar- » mée de Croisés vînt en Palestine et que les prisonniers fussent déli- » vrés..... Pendant que j'étois occupé de cette pensée, le roi vint s'ap- » puyer sur mes épaules et mit ses deux mains sur ma tête. Je pensois » que c'étoit monseigneur Philippe *Anemos* *, qui m'avoit fort tour- » menté toute la journée, à cause du conseil que j'avois donné : Laissez- » moi en paix, monseigneur Philippe, lui dis-je. Mais par malheur au mou- » vement que je fis en tournant la tête, la main du roi me tomba sur la » figure, et je reconnus que c'étoit le roi à une émeraude qu'il portoit au » doigt. Il me dit : *Tenez-vous tout quoy, car je vous veux demander comment » vous fûtes si hardi, vous si jeune homme, d'avoir osé conseiller ma de- » meure, contre tous les grands hommes et les sages de France qui me con- » seilloient de partir ? — Dites-vous que j'agirois en mauvais homme si je » m'en allois ? — Si Dieu m'aist* **, *sire, oui. — Si je demeure, demeure- » rez-vous ? — Sire, oui, en tout ce que je pourrai et par moi et par au- » trui. — Or, soyez tout aise, car je vous sais fort bon gré de ce que vous » m'avez conseillé ; mais ne le dites à personne de toute cette semaine.* »

Note 86, page 392.

Les écrits de Guillaume de Saint-Amour sont : *Le Pharisien et le Publicain ; Des périls des derniers temps ; Parallèles de l'Ecriture.*

Tous les trois sont dirigés contre les Ordres Mendiants. Ils furent combattus par saint Bonaventure et saint Thomas.

Note 87, page 399.

Au massacre d'Avignonet, les inquisiteurs périrent au nombre de dix : Arnould, grand inquisiteur, deux religieux de l'Ordre Mendiant, qui l'assistaient dans ses exécutions ; Raymond, leur chapelain ; *Lexatus*, archidiacre de Toulouse ; le prieur d'Avignon, et un moine de Cluse, en Savoie ; Pierre Arnoud, greffier ou notaire du tribunal de l'inquisition.

Déjà sous le vieux Raymond, père de Raymond VII, Castelnau, légat d'Innocent III, avait été également assassiné. Ce crime fut imputé au vieux Raymond, mais sans avoir jamais été prouvé. Castelnau l'avait excommunié en 1207, parce qu'il protégeait les Albigeois de son comté, que toute leur conduite avait réputés fidèles sujets.

* Est-ce l'ancien *Anemundus* (Saint-Chamond) ? — ** *M'aide.*

Note 88, page 410.

La comtesse Jeanne de Flandre n'ayant pas laissé d'enfants de Ferdinand, ni de Thomas de Savoie, Marguerite, sa sœur cadette, hérita du comté. Elle avait épousé en premières noces Gouchard d'Avesnes quoiqu'il fût diacre; elle en eut trois enfants. Les deux époux furent excommuniés par le pape Innocent III, et par Honoré son successeur. Ils se séparèrent dans la suite, dégoûtés l'un de l'autre. Marguerite épousa en secondes noces Guillaume de Dampierre, fils de Guy, sire de Bourbon, et frère cadet d'Archambaud de Bourbon le Grand. Elle en eut cinq enfants. De là les prétentions des deux maisons à l'héritage du comté de Flandre, et leur guerre sanglante.

Note 89, page 410.

Yolande de Châtillon, sœur de Gaucher IV, princesse très-distinguée, survécut peu de temps à Jeanne de Boulogne, sa belle-sœur; comme elle, Yolande avait suivi en Palestine Archambaud de Bourbon, son mari, qui mourut en Chypre de la maladie épidémique qui y ravagea l'armée. Ainsi Yolande perdit dans cette Croisade funeste son mari et son frère Gaucher IV, le héros de la Massoure.

Note 90, page 411.

Tristan, fils de Louis IX, fut reçu à l'hommage-lige par Renaud de Corbeil, évêque de Paris, après la première Croisade, et par conséquent après la mort de la reine Blanche.

Tristan naquit à Damiette; son nom fait allusion au désastre de la Massoure et à la ruine de l'armée.

Note 91, page 413.

D'autres disent Alphonse IX, père de la reine Blanche, à qui la Gascogne fut donnée quand il épousa Éléonore d'Angleterre, fille d'Éléonore d'Aquitaine et de Henri.

Note 92, page 429.

Thibaut mourut au mois de juin de l'année 1253, environ six mois avant la reine Blanche. Son corps fut inhumé à Pampelune, dans la sépulture des rois de Navarre; et, selon sa volonté dernière, son cœur fut apporté en France, au monastère des Cordeliers du Mont-Sainte-Catherine, près de Provins, qu'il avait fondé.

On ne peut douter que Thibaut se rappelât sur le trône les maximes qu'il avait consacrées dans ses poésies :

. . . . ,. .
. . . .
Au comencer se doibt on bien garder
D'entreprendre chose demesurée.

. . . .
Car, nules riens ne fait tant cœur felon
Come grant pooir, qui mal en veut ouvrer.
Etc. etc. . . . .

Matthieu Paris, et après lui Philippe de Mouskes, sont les seuls historiens qui aient rapporté le fait de l'amour de Thibaut pour la reine Blanche. Encore Matthieu Paris ne le rapporte-t-il que comme un bruit auquel il serait *impie de croire,* dit-il. Aucun autre historien du temps n'en fait mention. Nangis, Albéric, Guyart, Guillaume l'Armorique, Guillaume de Chartres, Guillaume de Puylaurens, etc., etc. Joinville même, qui n'aimait pas la reine Blanche, tous gardent sur ce prétendu fait historique le silence le plus absolu. Pourtant c'est sur le témoignage de Matthieu Paris et de Philippe de Mouskes que les Grandes Chroniques de France l'ont rapporté. Or, les Grandes Chroniques ont été écrites deux cents ans après la mort de la reine Blanche et de Thibaut. Philippe de Mouskes ose même avancer que dans cette scène de Vincennes, Thibaut voyait la reine pour la première fois. *Il fut si ébahi* de sa beauté, qu'il fit soudainement la déclaration de son amour. D'abord Thibaut avait été élevé à la cour de Philippe-Auguste depuis l'âge de sept ans. Blanche de Navarre, sa mère, n'est morte qu'en 1221. Elle était cousine de Blanche et son amie. Thibaut, né en 1201, avait, à l'époque dont parle Philippe de Mouskes, trente-cinq ans, et la reine Blanche en comptait cinquante. Il faut en outre ignorer complétement les usages et toutes les lois de la monarchie féodale, pour admettre une semblable absurdité. Eh! quel baron de France n'avait pas vu la reine Blanche? Fauchet, qui croit aussi à cet amour, cite comme preuve authentique la chanson que fit Thibaut au retour de sa Croisade. Mais Blanche avait alors cinquante-six ans!

Néanmoins, tous nos historiens ont accueilli et accrédité cette *fable*. Comme Fauchet, ils puisent leurs preuves non seulement dans la chanson qu'il cite, mais ils les croient trouver encore dans toutes les poésies de Thibaut. Apparemment qu'ils ne les ont pas lues; car la dame que Thibaut aime et qu'il chante est jeune : elle n'a pas seize ans. Il parle de sa belle chevelure blonde, et la reine Blanche eut les cheveux du plus beau noir qui se puisse. Enfin on a lu dans des manuscrits, *couronnée*, et

les manuscrits les plus authentiques portent *coulourée;* mot très-familier aux poètes du temps, et le synonyme *des lys et des roses.*

Que la reine Blanche ait eu et conservé sur Thibaut un ascendant irrésistible, on ne le peut nier; que dans les périls de la France et du jeune roi son fils elle ait usé de cet ascendant; qu'elle ait su évoquer au cœur de Thibaut la cause du pays et de la monarchie; que ce seigneur, doué d'une haute intelligence et d'un cœur généreux, ait cédé, dans le danger, à l'influence de Blanche, plutôt qu'aux vues et aux intérêts coupables des seigneurs dont il partageait la rébellion, qu'y a-t-il d'extraordinaire à cela? et pourquoi le cri de sa conscience ne lui eût-il pas reproché son ingratitude?

Au reste, Thibaut était héritier par sa mère, Blanche de Navarre, de la couronne portée encore par son oncle Sanche VII; il avait besoin de l'appui de Blanche pour l'obtenir et même pour la conserver au commencement de son règne. C'est une arme dont Blanche sut faire usage avec habileté.

Mais voilà les hommes : une lueur leur apparaît; fausse, ils la croient vraie, ils l'accueillent sans aller plus avant; et ils la produisent sans vouloir se donner la peine de creuser, de connaître.

Pour le dégoûtant affront que les seigneurs, et à la tête le jeune comte d'Artois, aurait fait à Thibaut en pleine cour et sous les yeux pour ainsi dire du roi et de la reine Blanche, le relater, ce serait en partager l'absurde invention.

Note 93, page 432.

La même année, au mois d'octobre, mourut Guillaume de Maucouris, abbé de Saint-Denis. Peu avant sa mort, il avait envoyé en Palestine un vaisseau chargé de vivres et de vêtements. Le vaisseau arriva en vue d'Acre au moment que Louis IX s'apprêtait à faire voile pour la France.

Cette remarque a son importance contre le témoignage de ceux qui font mourir la reine Blanche en 1252.

Note 94, page 442.

Si l'on avait besoin d'une preuve nouvelle que le roi avait imposé à la reine Marguerite la loi de ne rien entreprendre sans son expresse permission, on la trouverait dans Joinville lui-même. Au retour de la Croisade, le roi courut de grands dangers sur mer. Le navire qu'il montait était dans le péril le plus imminent. La reine vint dans la chambre du roi, espérant de l'y trouver. Elle n'y trouva que le connétable et Joinville. Ce dernier lui ayant demandé ce qu'elle venait chercher, elle répondit

qu'elle désirait obtenir du roi la permission d'un vœu fait à Dieu, ou un pèlerinage à ses saints, afin que le roi sortît du péril dont lui et tous les siens étaient menacés. *Dame,* lui dit Joinville, *promettez la voie* (le pèlerinage) *à monseigneur saint Nicolas de Varangeville, et je vous suis plége que Dieu vous ramènera en France, et le roi et vos enfants. — Sénéchal, vraiment, je le ferois volontiers, dit la reine; mais le roi est si divers* (si opposé à mes volontés), *que s'il savoit que j'eusse promis sans lui, il ne m'y laisseroit jamais aller, etc.*

Note 95, page 448.

Le couvent fit dans la suite l'acquisition du bois de Grenelle, pour servir au chauffage de la communauté.

Note 96, page 451.

Ne vous chaut, ne m'en chaut, du vieux verbe *chaloir,* etc., et dont il nous est resté *nonchalant,* qui en est l'opposé affirmatif.

Cette vieille expression, *ne m'en chaut,* est le *non mene cale* italien: *cela m'est égal, je ne m'en inquiète point, je ne m'en soucie point.* Les Italiens disent aussi dans le même sens : *Non mene cura.*

Note 97, page 456.

Le roi Louis IX, par cette restitution condamnable, encourut l'inimitié des populations de ces contrées. Après sa canonisation, elles refusèrent de le fêter et de le reconnaître pour *saint.*

Note 98, page 456.

Mainfroy était le plus distingué entre les fils naturels de Frédéric II. Charles d'Anjou le défit à la bataille de Brindes, et il y fut tué. Charles, vainqueur, s'empara de tous ses trésors; il prit sa femme et un fils qui lui restait : il les fit mourir en prison.

Note 99, page 458.

J'oserai relever ici une erreur généralement reçue touchant l'expression si connue : *Parce que tel est notre bon plaisir.*

Sous la seconde race, les jugements étaient appelés *Placita* (*Plaids*); de là cette forme consacrée : *Quia tale fuit nostrum Placitum.* Le mot à mot, comme on le voit, est : *Parce que tel fut notre Plaid* (notre jugement).

Note 100, page 458.

On ne saurait trop signaler le chaos monstrueux de tant de juridictions toujours en conflit, et l'impuissance où était alors le souverain de soumettre toute la France à la même justice, au bienfait de l'unité. Les faits seuls le peuvent révéler; je citerai quelques exemples.

Le roi Louis étant un jour dans l'église de Vitry, le sermon fut interrompu par des perturbateurs. Avant de se permettre de réprimer le désordre, il fut obligé de *s'enquérir de qui était la justice du lieu*. Sur la réponse qu'on lui fit qu'elle était la sienne, il commanda à ses sergents de rétablir la tranquillité.

Louis VII, dans une tournée de son chétif royaume, se vit dans la nécessité de s'arrêter à Creil pour y souper : c'était prendre le droit de gîte. Mais il se trouva que ce droit était le privilége du chapitre de Notre-Dame de Paris, et non le sien; force fut à lui de le reconnaître préalablement : et pour cela, il dépose sur l'autel de l'église de Creil sa baguette seigneuriale, comme signe manifeste qu'il reconnaît le droit et privilége du chapitre, et que le droit de gîte qu'il prend sur les habitants de Creil ne lui appartient pas.

Pour l'intelligence de ces formes féodales, il faut savoir que l'insigne de l'autorité temporelle du seigneur sur l'église était un morceau de bois ou une baguette sur laquelle était écrit le droit. Ainsi, dans les choses ecclésiastiques, la réparation des dommages se faisait au moyen de ces insignes. Si c'était le prince qui avait à réparer le dommage, la réparation se faisait au moyen de la baguette ou verge; elle était d'ordinaire en argent. Si au contraire le prince demandait réparation, c'était par celui du morceau de bois ou bâton. Nous avons vu la vigoureuse application que la reine Blanche fit de ce droit dans la mémorable affaire de Châtenay. (Voyez page 420.)

Enfin, et pour dernier exemple, sous Louis IX, deux faux monnayeurs de Villeneuve-Saint-Georges furent pendus jusqu'à trois fois : la première, parce que l'abbaye de Saint-Germain, qui s'était saisie de l'affaire, les avait jugés, condamnés et fait exécuter. Celle du roi revendiqua les deux pendus comme appartenant à la justice du prince, soit comme roi, soit comme seigneur du lieu, et le roi les fit pendre une seconde fois. Mais après de fort longs débats pour reconnaître la justice de qui de droit, il appert que ces malheureux appartenaient en effet à la juridiction de l'abbaye, qui dut prouver son droit par une troisième et barbare exécution.

Note 101, page 458.

Les bailliages inférieurs et les prévôtés se vendaient à temps ou se donnaient à ferme : le plus souvent c'était pour une année, comme les revenus du roi.

Note 102, page 458.

Le roi Louis rétablit l'ordonnance touchant les tailles dans les villes, les Communes, les paroisses de ses seigneuries, ou relevant de la couronne. Comme toutes les lois, elle était tombée dans le mépris. Il confirma l'ordonnance de la reine Blanche qui autorise les bourgeois de Paris à faire le guet durant la nuit. Il restreignit la loi des duels entre les frères, en défendant qu'ils se battent *de fief, de terres et de meubles*, mais seulement *de trahison, de meurtres et de rapt.*

Il assemble les barons et les seigneurs de l'Anjou et du Maine, pour discuter avec eux sur les coutumes de ces deux pays touchant le bail et le rachat : elles différaient de celles du royaume ; il les rétablit dans leurs textes originels, et qui remontent aux plus anciens temps.

Il remit en vigueur l'ordonnance sur les monnaies : celles du roi devaient être les seules qui eussent cours dans tout le royaume ; celles des barons durent rester dans leurs seigneuries respectives.

Il parvint à concilier les seigneurs de Flandre, les comtes de Châlons, de Bar, etc., qui se faisaient une guerre atroce autant qu'insensée. Il faut remarquer que cette conciliation eut lieu contre l'avis de plusieurs personnages politiques très-influents. Ils voyaient dans ces guerres le triste avantage d'affaiblir ces hommes turbulents et guerroyeurs. « Vous » ne dites pas bien, leur répondait le roi ; car si les princes voisins s'a- » perçoivent que je les laisse guerroyer par cette malice, ils me pren- » dront en haine et me viendront courir sus. J'y pourrois perdre, outre la » haine de Dieu que je m'attirerois. Dieu dit : Bénis soient les appaiseurs. »

Plus on se porte aux temps anciens de la France, et même des Gaules, plus on reconnaît que le Droit commun y protégeait les intérêts du peuple. L'assiette de la taille en offre encore une preuve frappante.

On ne savait ce que c'était qu'*impôts ;* seulement, quand les rois faisaient des levées d'argent, c'était dans les besoins urgents, à titre de dons, et par droit d'assemblées d'État, comme pour consentir le vœu commun. Ceux qui étaient chargés de faire l'assiette étaient appelés *élus ;* en effet, ils étaient élus, choisis par les plus gens de bien entre les plus renommés prud'hommes.

Cette loi ou coutume s'abîma comme les autres sous le fer et la main-

morte du régime féodal. Par exemple, les prélats levaient la taille, 1° pour l'ost du roi ; 2° pour la chevauchée ; 3° pour le pape ; 4° pour les guerres que leurs églises avaient à soutenir. Comme ces guerres étaient perpétuelles, outre les ravages qu'elles causaient, il est aisé de comprendre l'énormité de l'abus.

Dans les Communes où la loi se maintenait encore, l'abus était grand aussi ; car la taille, imposée par les hommes riches et puissants, ne le fut bientôt plus que par faveur et iniquité. Les parents, les amis, ceux dont on attendait quelque chose, furent favorisés, et le pauvre ou l'homme du peuple demeura écrasé. Les exactions étaient si criantes, que souvent le peuple se révoltait et massacrait les percepteurs.

La reine Blanche et saint Louis rétablirent cette loi pour les villes de Communes. Elle nous apprend que l'en faisait élection de trente ou quarante hommes parmi les notables de la Commune ; que ces élus élisaient à leur tour les douze hommes qui devaient imposer la taille, également, sans acception des personnes, et au sou la livre ; qu'enfin une troisième élection, tenue secrète jusqu'à la publication de l'assiette, se portait sur quatre prud'hommes qui restaient chargés d'imposer les douze élus eux-mêmes. Ils étaient tous liés par la foi du serment.

Cette ordonnance, écrite en latin et en français du temps, est sans date. Plusieurs l'ont placée à l'année 1270, probablement par la seule raison qu'elle est reproduite dans le recueil des *Établissements* dits de *saint Louis*.

Il n'y avait que les bourgeois et les hôtes ou vilains qui étaient contribuables ; les nobles et les clercs ne l'étaient point.

Note 103, page 459.

Sous saint Louis, une femme de Pontoise, et d'une haute naissance, fit assassiner son mari par son amant. Elle fut condamnée à mort. La noblesse demanda sa vie ; ce fut inutilement.

Plusieurs familles, et des premières de la France, sollicitaient l'exécution secrète (*en repos*, comme on disait) d'un de leurs membres, homme scélérat ; et cela dans la crainte, disaient-elles, du déshonneur. Louis ordonne à Simon de Nesle que l'instruction, le jugement et l'exécution soient *en appert*, c'est-à-dire *publics*.

Note 104, page 462.

Il était resté seul héritier de sa maison, son frère aîné, Raoul de Coucy, ayant été tué à la fatale journée de la Massoure.

Note 105, page 468.

Tout seigneur qui tenait terre en baronnie devait être jugé par les pairs de France. Il ne pouvait être arrêté que par des barons ou des chevaliers, et non par des sergents d'armes, comme l'étaient ceux qui ne tenaient point de terre en baronnie. C'est ce droit que réclamait le sire de Coucy. Ainsi le baron est ajourné en justice seigneuriale par ses pairs; il est jugé par eux, et il doit y avoir au moins trois barons parmi les *jugeurs*.

Dans les causes capitales, si l'on niait le fait, *planè*, on offrait en même temps de prouver son innocence par le *duel*. Dans les causes inférieures, on niait de même, et l'on offrait de se purger par son propre serment et celui d'un certain nombre de chevaliers, plus ou moins considérable. Dans l'un et l'autre cas, la noblesse ne voulait point d'enquête.

Jean, seigneur de Sully, était coupable d'homicide. Philippe-Auguste fit faire contre lui une enquête. Jean ne voulut point se soumettre à l'enquête, et il tint le château de Sully durant plus de douze ans, parce que le château n'était pas tenu du roi *sans autre moyen*, c'est-à-dire immédiatement, mais de l'église d'Orléans. Philippe-Auguste n'écouta point l'opposition : il fit prendre le seigneur de Sully par ses sergents d'armes, qui l'amenèrent au Louvre. Le roi l'y garda prisonnier, contre toutes les instances et prières de qui que ce fût.

Après le prononcé du jugement, les seigneurs, discourant entre eux sur ce grand procès, et comme étonnés de ce qu'ils venaient de faire, exhalaient en vaines paroles et leur mécontentement et leur surprise. Jean de Thorote, qui avait été chargé de la parole dans le cours de la procédure, éclata plus vivement que les autres contre ce qu'il appelait l'*introduction de la voie d'enquête* chez la noblesse; et s'échauffant de plus en plus, il dit que *le roi ferait bien s'il les faisait tous pendre*. Instruit de ce propos, le roi donna ordre à ses gens d'armes d'aller arrêter Jean et de l'amener en sa présence. Il y fut amené, et, selon l'usage, s'agenouillant devant le roi, ce prince lui dit : « Comment, Jean, vous dites que je ferai bien si je » fais pendre les barons? Certainement je ne les ferai pas pendre; mais » je les châtierai s'ils méfont. » Jean, usant de la formule voulue, répondit : « Sire, celui qui vous a dit ces paroles ne m'aime pas; car je ne les » ai jamais dites. » Et il offrit aussitôt de se purger par son serment et celui de vingt ou même trente chevaliers. Cette excuse et le recours au serment empêchèrent le roi de le condamner à la prison, comme il l'avait résolu.

Les historiens se sont trompés quand ils ont dit et répété que l'*Information* ou l'*Enquête* était une procédure nouvelle que saint Louis voulait

introduire en France. Il ne voulait, et comme l'avait voulu la reine Blanche, que l'y rétablir ; car de toute ancienneté elle fut du Droit Français. On la voit paraître et disparaître tour à tour sous la première et la seconde race, et même sous la troisième. Par exemple, sous Philippe Ier, sous Louis VI son fils, enfin sous Philippe-Auguste. Elle a partagé les mêmes destins que la législation et tout l'état social des peuples. Elle fut incessamment méconnue ou rappelée, méprisée ou reproduite, selon que les rois, faibles ou puissants, étaient vainqueurs ou vaincus dans la terrible lutte de la féodalité contre le Droit commun.

Note 106, page 469.

On reporte au même temps le nouveau traité de jurisprudence connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis*. Il est divisé en deux livres ; le premier se compose de deux cent soixante-huit chapitres, le second de quarante-deux. Selon la plupart des chroniques du temps, les plus habiles gens de l'époque y travaillèrent. C'est une espèce de compilation de toutes les lois et coutumes des règnes précédents.

Il est très-digne de remarque que ceux qui le firent citent à la fois les lois du Code et du Digeste et le Droit canon, comme les Décrétales. Il diffère donc essentiellement du *Traité de l'ancienne jurisprudence des Français*, publié en 1252 par Pierre de Fontaines et sous les auspices de la reine Blanche *. Pierre ne cite que le Droit Romain et ensemble les coutumes et les usages de l'ancien Droit Français, purgé du Droit canonique. En un mot, le traité de Pierre de Fontaines repose sur les *Bonnes doctrines*, comme on disait, et demeure par conséquent libre des *Mauvaises coutumes*. Rappelez-vous aussi que le principe premier de l'acte d'affranchissement de toute Commune est l'anéantissement des *Mauvaises coutumes* et le vrai *prototype* de son existence nouvelle, ou plutôt c'est la reproduction de son antique origine. Ce *Traité de l'ancienne jurisprudence des Français* était en pleine vigueur dans tous les domaines de la reine Blanche et dans la terre de Vermandois, dont Pierre était le baillif **.

Au reste, les Établissements de saint Louis portent l'empreinte de son règne et de son caractère, comme le traité de Pierre de Fontaines porte celle de la grande image de la reine Blanche, deux monuments historiques qui peignent à grands traits aussi la physionomie de l'état social de la France sous l'un et l'autre règne.

* Voyez p. 425.

** C'est dans le Vermandois qu'avait existé par abus la coutume qui défendait de relever sans la permission du seigneur une charrette versée.

La plupart des historiens ont répété, d'après plusieurs chroniques du temps, que les Établissements de saint Louis parurent en 1270, avant son départ et en même temps que l'acte qui constituait la régence de Simon de Nesle et de Guillaume Matthieu, abbé de Saint-Denis, appelés à gouverner le royaume en son absence. Filleau de la Chaise en doute, et il a raison d'en douter. Le titre des manuscrits de notre bibliothèque nationale qui les reproduisent portent textuellement, et avec le millésime 1270, ces mots : *Le bon roy saint Louis.* Or, l'expression du *bon roy*, comme on parlait alors, est le synonyme rigoureux de notre expression *le feu roi.* Ils ont donc paru après lui. D'ailleurs Louis IX ne fut canonisé qu'en 1297.

Il serait difficile de préciser le temps de leur publication. Que s'ils eussent paru en même temps que l'acte de la régence, on eût écrit 1269 au lieu de 1270, selon l'ancien style ; car l'acte a paru avant Pâques.

Je livre ces observations aux savants.

Note 107, page 476.

Le triste présage du poète Arabe, publié devant Tunis même, ne fut que trop justifié. « Français, ignores-tu que Tunis est la sœur du Kaire? » Songe au sort qui t'attend : tu trouveras devant cette ville le tombeau, » au lieu de la maison de Lokman *, et les deux terribles anges *Munkir* » et *Nakir* ** remplaceront l'eunuque Sabil. »

Un autre poète Arabe, apprenant le départ de l'armée Croisée, avait également publié les vers suivants :

« Portez au roi de France, lorsque vous le verrez, ces paroles, tracées » par un ami de la vérité.

» La mort du serviteur du Messie a été la récompense que Dieu vous a » donnée ***.

» Vous avez abordé en Égypte, comptant vous en emparer. Vous vous » étiez imaginé qu'elle n'était peuplée que d'hommes lâches, ô vous qui » êtes un tambour rempli de vent !

» Vous aviez cru que le moment de perdre les Musulmans était venu, » et cette fausse idée avait aplani à vos yeux toutes les difficultés.

» Par votre belle entreprise, vous avez abandonné vos soldats dans les » plaines d'Égypte, et le tombeau s'est ouvert sous leurs pas.

» Que reste-t-il des soixante-dix mille qui vous accompagnaient? Des » morts, des blessés ou des esclaves.

* La maison où le roi Louis fut recueilli après le désastre de la Massoure.

** Les deux anges qui interrogent le mort aussitôt qu'il est dans le tombeau : *Qui est ton seigneur? — Qui est ton prophète?*

*** Allusion à la personne et à la mort du comte Robert d'Artois.

» Que Dieu vous inspire souvent de pareils projets ; ils consommeront
» la ruine de tous les Chrétiens, et l'Égypte n'aura plus rien à redouter
» de leur fureur.

» Sans doute vos prêtres vous annonçaient des victoires ; leurs prédic-
» tions étaient fausses.

» Croyez-en un oracle plus éclairé : si le désir de la vengeance vous
» pousse à retourner en Égypte, il vous assure que la maison de Lokman
» existe encore, que les chaînes sont toutes prêtes et que l'eunuque est
» éveillé. »

L'Arabe Almoassen, dans le jugement qu'il porte sur le roi Louis, prouve du moins que les écrivains de sa nation avaient aussi le sentiment de l'équité : *Il avait de l'esprit, de la religion, et ses belles qualités lui attiraient la vénération des Chrétiens ; ils avaient en lui une extrême confiance.*

Note 108, page 477.

Philippe III ne fut pas surnommé *le Hardi* parce qu'il aurait donné un soufflet à un officier Arabe, comme on s'est plu à le dire : ce soufflet n'est et ne peut être qu'une fable. Il eut ce surnom pour avoir pris la téméraire résolution de faire la guerre au comte de Foix.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Les églises étaient inféodées aux laïques comme aux ecclésiastiques ; les femmes elles-mêmes et les enfants les tenaient par héritage. Cet abus datait de la fin de la première race ; il s'était accru sous la seconde. L'inféodation des églises et des abbayes fut très-commune lors des désastres des Danois. Rien de plus ordinaire alors que de voir les dîmes et les biens des églises, les bénéfices et les abbayes, entre les mains des seigneurs laïques et des femmes ; rien de plus étrange aussi que de voir ces seigneurs laïques, hommes et femmes, exploiter les sépultures, les naissances, tous les sacrements, comme on exploite un simple domaine. C'était également un abus que tous ces droits et ces biens fussent le domaine absolu, le domaine amorti, des prélats, des abbés, des curés. On voit que le peuple, en tout temps, préféra de les mettre aux mains des moines, qui se montraient plus hospitaliers, plus humains. Il est vrai qu'ils avaient besoin de l'appui des peuples et du trône contre les violences des grands, et qu'ils étaient liés par un même intérêt. Du reste, les fiefs et les biens, entre leurs mains, restaient également amortis : l'amortissement était la lèpre de tout le corps social Européen. Il est trop vrai aussi que les prélats, corrompus par l'abus de leur propre pouvoir, et dans la funeste habitude

de la tyrannie féodale, faisaient peser sur les peuples un sceptre de fer. Par représailles, les peuples les haïssaient plus encore qu'ils ne haïssaient les seigneurs, peut-être parce qu'ils avaient le droit d'en attendre moins d'outrages. Dans tous les temps, l'Église s'éleva avec force contre l'inféodation des biens ecclésiastiques au profit des laïques. Elle achetait quand elle le pouvait ces biens et les dîmes, et les faisait tenir à ferme. En 999, sous le roi Robert, il y eut à Saint-Denis un synode de prélats Français pour les ôter aux laïques et aux moines, et les restituer aux évêques et aux curés, *qui en étaient*, disaient les prélats, *les seuls et vrais titulaires*. Le peuple se souleva en faveur des abbés, des moines; les prélats furent obligés de fuir; et l'archevêque de Sens, Séguin, fut si maltraité, qu'il mourut peu après de ses blessures.

Le Sanctuaire donné à titre d'*usufruitier* ou *bénéficiaire* est un des faits les plus caractéristiques du régime féodal. Le laïque n'y voyait point d'outrage.

Mais quand le temple du Créateur était le fief absolu d'un ecclésiastique imposant le droit de main-morte et l'esclavage, était-il mieux compris? Il ne l'est véritablement que depuis que nous le voyons le bien commun de tous les hommes, de même que le Créateur en est le père.

Depuis l'affranchissement des serfs et des Communes, l'abus commença de perdre de sa puissance. Un grand nombre de seigneurs, dans des nécessités pressantes, vendaient leurs fiefs aux bourgeois, aux vilains, aux serfs, aux Communes, assez riches pour les acheter. Ils rentraient ainsi peu à peu dans le domaine de la grande famille humaine. Ce fut la perpétuelle application de la reine Blanche de les y faire entrer. Le roi Louis son fils ne le comprit pas de même. Par sa loi Ludoviquine, il entreprit de restituer aux églises les dîmes inféodées. Ainsi toutes personnes laïques qui les tenaient à fief dans les terres du roi ou de la couronne les purent céder aux églises, *à quelque titre que ce fût*, sans qu'il soit besoin d'avoir le consentement du roi.

La révolution de 89 a fait justice des uns et des autres.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

Observations sur la France et les Gaules, sur le destin des nations, p. iij. — Au treizième siècle, le souvenir des Gaules encore palpitant. — L'homme social des Gaules étonne, émeut l'historien. — Origine des Gaulois, populations immenses se répandant sur toute la terre. — Se constituent nation du Rhin à l'Océan, iv. — Observation générale sur tous les systèmes de gouvernement. — Celui des Gaules, v. — Ses mérites; son écueil dans le défaut d'*unité*, xxj. — Sa foi religieuse. — Divers cultes, plusieurs déités. — *L'Être Suprême* les dominant toutes, viij et ix. — Mœurs des Gaulois, xiij. — Révolutions politiques des Gaules, xvij. — *Les Druides* ou le pouvoir théocratique surmontant la monarchie, xviij. — Son influence sur les Gaules, xxiij. — *L'aristocratie militaire*, sa tyrannie. — *Révolution populaire* et divers États, diverses constitutions, xxiv. — Il n'est pas vrai que les Gaules fussent barbares. La preuve. Opinion de Tite-Live, Strabon et autres auteurs sur les Gaulois, xxviij. — Observation sur leur culte et sur l'idolâtrie romaine, — sur leur ordre social et celui des Romains. — Caractère des Gaulois, de la nation, xxix. — Les Romains convoitent et préparent la conquête des Gaules, xxx. — Opinion de Cicéron sur les Gaulois. — Guerre des Romains contre les Allobroges. — Fondation d'Aix, par Sextus. — Puis fondation de la *Colonie Narbonnaise*, par Crassus. — Elle est l'image trompeuse de Rome. — Caractère des Romains. — Narbonne, rivale de Marseille, d'une puissance redoutable; ses richesses immenses, sa grandeur originelle, xxxj. — Rivale injuste de Carthage, elle aida et sourit à sa ruine. — Elle ne prévoit pas la sienne. — Alliée des Romains. — Avec elle aussi les Éduens, alliés des Romains, xxxij. — Alliance fatale. — Politique de corruption, de division, leviers des Romains. — Nature, esprit de leurs guerres. — Hommes de la spoliation et de la servitude. — Richesses folles de Rome conquérante. — Sa corruption. — Le pillage impie de Toulouse, proverbe, xxxiij. — Horrible confusion et déchirement de l'Italie. — Marius et Sylla, Catilina. — Mais invasion des Cimbres ou Teutons, — en Italie et dans le midi des Gaules; — arrêtés par les Ibères et Marius. — Seconde invasion. — César. — Vainqueur. — Enthousiasme des Gaules, xxxiv. — Bientôt changé en deuil. —

Guerres de César dans les Gaules, — qualifiées par les énormités même, xxxv. — Néanmoins lui seul vanté, célébré. — Les héros des Gaules — oubliés, effacés, xxxvj. — Invocation de l'auteur. — César envahit sa patrie; il achève de la corrompre. — Le fléau de la corruption souille toute la terre. — Le Christ la vient régénérer, instruire, consoler, xxxvij. — Le Christianisme accueilli des Gaules, — sous le joug même des empereurs romains, se faisant adorer comme *Dieu!* xxxix. — Atroce persécution des Romains. — Leur droit public survit à leur pouvoir destructeur; — s'implante dans les Gaules et chez les Ibères, xl. — Quelques empereurs, amis de l'humanité, le rappellent. — Il y suit les mobiles destins des pouvoirs anarchiques de l'empire déchiré en lambeaux. — Les Gaules ne furent jamais soumises.— Leurs guerres *de partisans*, leurs héros, xlj.— La puissance des choses force les Romains à rappeler les institutions gauloises, — vaines images — à modifier, ne pouvant détruire, xlij. — Écoles publiques. — Libertés *Gallicanes* ou *Gauloises*, xliij. — Le temple d'Auguste, quel. — La frénésie de leur *culte*, de leur pouvoir; l'odieux de la corruption, — caractérisée, xliv. — Quelques lueurs du bien social; les empereurs ou chefs qui l'aiment et le rappellent.— La haine du nom romain trop justifiée dans les Gaules. — Néron provoque un Vindex. — Paroles de l'un et de l'autre.—Un moment *l'empire des Gaulois* recouvré par les Druides, xlv. — Retombe pour ne plus se relever comme *nations Gauloises*. — Invasion des *Goths*. — Leur origine, xlvj. — Leur culte chrétien, — Arius, — l'Arianisme. — Le Catholicisme. — Deux cultes désormais, xlvij. — La foi religieuse des Gaules, de la Grande-Bretagne, l'Écosse, l'Irlande, les Ibères, — quelle, xlviij. — Les empereurs Romains ne peuvent triompher du Christianisme; ils en font un instrument. — Pouvoir *temporel* et pouvoir *spirituel*, ou celui des évêques, bientôt *pontifes* ou chefs suprêmes. — Alliance ou conception fatale. — Ses conséquences, xlix. — Marche progressive des Goths. — Alaric Ier à Rome. — Bientôt les *Visigoths* dans le midi des Gaules; — leur royaume de la Loire aux Pyrénées, l. — En même temps, royaume des *Ostrogoths* en Italie. — Invasion du barbare Attila. — Monstrueux ravages. — Défait par Aétius, gouverneur des Gaules, aidés des deux rois Goths et du chef des bandes Franques, Mérovée, lj. — Politique perfide d'Aétius envers ses auxiliaires. — Les Visigoths s'étendent. — Leur royaume comprend les Ibères ou les *Espagnes*. — Les *Juifs* en nombre prodigieux dans les Espagnes, lij, — pour eux terre hospitalière. — Leurs ennemis barbares. — Hérode. — Trompés ou corrompus, malheureux plutôt que coupables quand ils condamnent *le Christ*, liv. — Alaric II, grand homme, roi des Visigoths. — Son gouvernement, lv. — Celui des Ostrogoths, celui des Burgondes ou Bourguignons, protecteurs de l'homme et de la civilisation : — [illegible] — Bonheur, prospérité des peuples de ces contrées, si long-temps malheureux, lvj–lvij.

DEUXIÈME PARTIE.

Invasion des Francs. — Origine et caractère des Francs, leurs usages, leur foi païenne, leurs coutumes barbares comme eux, p. lviij. — Clovis, — et sa conquête favorisée par les évêques. — Il triomphe d'Alaric II, lix-lx. —Son *Régime franc*, son ambition sanguinaire. — Le partage des terres conquises, entre ses quatre fils. — Faute immense. — Que la féodalité fut la conséquence du régime barbare des Francs, et même des vues politiques de Rome, sous la république et sous l'empire, lxj. — *A nous tout,* disaient-ils, ils n'ont plus rien. —Ils ont fait de tous les peuples vaincus, des esclaves, ils sont esclaves à leur tour; contrastes frappants, lxiij.— Influence des évêques restés fidèles au culte du Christ; corruption des autres; leur pouvoir sans borne. Seconde faute de Clovis, lxv. — Sous le régime des Francs, *quatre pouvoirs*, lxvj.— Causes de troubles, d'anarchie, de ruine.— Son prétendu Code, et la *Loi salique*, — définis, lxviij. —*Le Code Théodosien*, — défiguré par les *Fausses Décrétales*. — Le régime vrai des Francs, — quel, lxx. — Clovis glorifié, malgré ses barbaries. — L'empereur Anastase I[er] simule son ovation; le pape Anastase II enchérit encore sur l'empereur. — Clovis tente une deuxième fois la conquête du midi, lxxj. — Défait devant Arles, par Théodoric II. — Néanmoins le royaume des Visigoths dans les Gaules, détruit. — État de cette contrée. — Les Visigoths, échappés au fer des Francs, — passent en Espagne, lxxij. — Royaume des Goths. — Admirable. — Un de leurs rois, Reksuinde, s'immortalise par la grandeur de sa politique, de ses vues généreuses. — Sa constitution ou son *Forum Judicii*. — Les Espagnes sous l'empire de ces lois. — Définition de la loi, étonnante, lxxiij. — Observations sur les Espagnes. — En regard de l'état politique des Espagnes, celui des Gaules sous les Francs. — État de l'Europe. — Mort de Clovis, lxxiv.— Ses quatre fils, — quatre royaumes, — plus de nation, de patrie, — horrible chaos, — barbaries irrécitables des rois Francs, lxxv. — Tableau de leurs règnes de sang. Jusqu'à la régence de Nanthilde, qui repose et nous étonne, et tout le prodige de celle de Bathilde, lxxvj. — Un fils indigne d'elle replonge la Gaule dans le malheur, lxxxj. — Les maires du palais et les évêques s'emparent de l'autorité. — Rome est toute-puissante, — sa gouverne, ses pontifes,— effets désastreux de cette gouverne, lxxxij.— Déluge de superstitions, lxxxiij. — Réflexion, lxxxv. — Une suite de sept rois sans gloire, sous la double puissance de Rome et des maires du palais. — Pépin d'Héristal, maître, lxxxvj. — Alors, *révolution Arabe*, quelle. — Les Arabes en Espagne, sous les rois Goths dégénérés. — L'Espagne sous les Arabes, — politique, culte, civilisation, lxxxvij. — Ils pénètrent dans les Gaules, s'y étendent. — Défaits par Charles Martel, fils de Pépin d'Héristal. — Maître à son tour des Gaules, son pouvoir, lxxxviij. — Il fraye le chemin du trône à son fils Pepin le Bref, lxxxix. — *Roi* usurpateur, — approuvé du pape Étienne II.— Favorisé, protégé du Saint-Siége, il en constitue le pouvoir temporel, et prépare la ruine de sa race, xc.—

Son fils Charlemagne, la vaste et imposante image du moyen âge, l'étend et le fortifie encore. — Son règne, sa gloire, ses fautes, xcj. — Ses lois, plus canoniques que nationales. — Le Droit Romain, observation, et rapprochemens, sous le rapport des lois et des institutions de Rome antique et de Rome nouvelle, xciv. — Esprit véritable des Capitulaires de Charlemagne, et toute-puissance du Droit canonique, xcvj. — Que l'ignorance ne peut être une excuse invoquée en faveur de Charlemagne, xcviij. — Le partage du pouvoir universel, pour *lui* le temporel, pour Rome le spirituel, fut un écueil où devaient s'ensevelir ses descendants, xcix. — L'*Empire d'Occident* flatta son ambition, l'*Empire des Gaules* la devait ennoblir. — Les Danois lui arrachent des paroles prophétiques. — Lui aussi fait la faute du partage de son vaste empire entre ses fils. — Louis le Débonnaire, ses vues politiques, ses réformes, ses affections, ses lumières, promettent un heureux avenir, c. — Événemens de son règne très dignes d'étude, cj. — Ses malheurs, aussi sa faiblesse, ses fils dénaturés, sa mort, cij. — Charles le Chauve, le seul de ses fils digne de lui et du trône, cv. — Il soutient les derniers reflets du règne de Charlemagne. — Il rappela la justice du pays, cvj. — Son courage contre Rome, cvij. — Le fameux Hincmar défendant et reproduisant nos libertés Gallicanes. — Le moine Gotescalc. La Gaule menacée d'un schisme, cviij. — Les Danois ravagent la Gaule. Il traite avec eux. — Observations, cxj. — Après lui l'autorité monarchique s'annula. Rome et les maires du palais, les évêques tout-puissants. — Les derniers rois n'avaient guère que le nom de roi. — Généreux et nobles efforts de plusieurs, ils luttent en vain, cxij. — Les ducs de *France* ou de la *Francie*, Eudes, Robert et Raoul, sont successivement les maîtres, cxiij. — Et *Hugues Capet* met fin à la deuxième race. — État de la Gaule, monstrueux désordres du Saint-Siége, cxvj. — Théodora et Marosie sa fille, cxvij. — État général de l'Europe, cxviij. — La féodalité se constitue sous un vain prestige de *nationalité*, tableau rapide de son régime de fer, cxxij. — Les provinces qui en repoussent le joug, cxxviij.

TROISIÈME PARTIE.

Usurpation et règne de Hugues Capet. — Gloire et grandeur de son règne, tachées par la mort de son compétiteur. — La nationalité, principe vrai et levier réel de sa puissance. — La *France* ou Francie, son domaine et le terrain de la nationalité, p. cxxxj. — Le pouvoir de principe triomphe du pouvoir de la force brutale, cxxxij. — Hugues évite les causes de ruines sous lesquelles succombèrent les rois Francs. — Principes et lois qu'il fait prévaloir, cxxxiij. — Nouvelle organisation du gouvernement de l'État. — Division nouvelle du sol de la France. — Droit d'hérédité des serfs maintenus, cxxxiv. — La pairie constituée. — Les devoirs des suzerains rappelés, cxxxv. — Sagesse et modération des vues politiques de Hugues, cxxxvj. — La paix, premier besoin de l'État et du peuple, cultivée, entretenue, — à l'intérieur et à l'extérieur, cxxxvij. — Belles paroles à ceux

qui craignent sa vengeance. — La nationalité invoquée et reproduite en toutes choses. — La langue Celtique, restée chère au peuple, remise en honneur, cxxxviij. — Écoles publiques, rétablies ou avivées, — celle de Reims sous le célèbre Adalbéron et le moine Gerbert, pleine d'éclat. — Solennelles reproductions de nos libertés Gallicanes. — Fermeté de Hugues à les maintenir. —Habile à profiter de l'horrible anarchie du Saint-Siége, cxxxix. — On conteste son origine, cxl. — Quelle origine dans ces combats de deux mille ans n'est pas contestable? — Sa belle charte de Compiègne, prélude de la conquête *communale*, cxli. — Sa mort, cxliij.— Règne malheureux de son fils Robert,— dupe et victime du Saint-Siége. — La terrible excommunication de ce prince et de Berthe, aussi inique qu'elle est cruelle. — La France abaissée sous son règne et celui de Henri Ier son fils, cxliv. — Période de soixante ans. — Guillaume le Bâtard, protégé inconsidérément par Henri, — s'empare de la Normandie.— Malheur pour la France, — plus grand malheur pour l'Angleterre. — Philippe Ier, fils de Henri, comprend et son siècle et les nécessités de son royaume. — Tableau de ces nécessités, cxlv. — Ennemis extérieurs, ennemis intérieurs, les suzerains, les évêques, l'horrible concubinage et simonie du haut clergé, cxlvj. — Puissante et délirante ambition du Saint-Siége.—Lutte entre le pouvoir monarchique et celui de Rome. Hildebrand ou Grégoire VII, ses frénétiques manifestations, cxlviij. — Les Croisades, conçues par les pontifes pour faire une puissante diversion politique. — Énergique répulsion des seigneurs et des rois.—Mouvement social qui pénètre tous les pouvoirs.—Développement de toutes ses parties.—La *Croisade*, prêchée et complétée par Urbain II et le moine Pierre l'Hermite, cl. — Armée croisée en Allemagne, clij. — Toute l'Europe se porte sur l'Asie. — Philippe refuse de se croiser, sage résolution que l'état des choses sociales et politiques justifiait. — Ce prince méconnu de l'histoire, cliij. — Sa fermeté contre l'absolu pouvoir de Rome, cliv. — En regard avec la cruelle infortune de l'empereur Henri IV, clv. — Philippe, grand de courage et doué de hautes prévisions. — Il prépare la Commune, dans un règne de quarante-huit ans de durée, cliv. — Paroles mémorables de l'évêque Yves de Chartres, clv. — Règne immortel de Louis VI, son fils. — Éloge de ce prince, clvj. — *Affranchissement des Communes*, clvij. — Analyse historique des chartes communales, clviij. — Les combats de plusieurs contre les seigneurs, ennemis de la Commune, clxiv. — Cri de fureur contre l'affranchissement.—Il a son écho terrible à Rome. La France a trois ennemis redoutables à combattre : Rome, la féodalité, l'Angleterre, clxx. —L'Angleterre, appui fatal des seigneurs félons et de Rome. — Guerres que Louis VI a à soutenir, clxxj. — Les principaux chefs. — Leurs combats de brigands, de voleurs. — Mémorable Parlement, convoqué par Louis, clxxij. — Levée d'une armée. — Le château du Puiset, assiégé, — pris, rasé, de même celui de Thoury, clxxiii. — Ses réformes dans la justice, un véritable brigandage, clxxv. — Fermeté invincible à soutenir et défendre nos libertés Gallicanes. — Ses guerres avec les Anglais : chances diverses. — Défait à Senneville, — traité onéreux, clxxvj. — Circonstance

favorable pour réparer ses pertes. — Il lève la plus belle armée qu'on eût vue depuis les Gaules : il évoque la patrie et ses droits. Admirable mouvement national. — La religion le sanctifie. Louis VI fait de l'oriflamme (*or et flamme*) de Saint-Denis le drapeau national. — L'Angleterre se ligue avec l'Allemagne. — L'empereur Henri V, sur le Rhin, — recule sans combattre, — étonné à la vue d'une si belle armée. — Politique perfide des seigneurs Français, manifestée alors. — Leur refus félon de marcher contre l'Anglais. — Politique développée, clxxvij. — Ce que Louis ne peut conquérir d'un côté par les armes, il le conquiert par une sage alliance. Mariage de son fils Louis avec Éléonore, héritière du duché d'Aquitaine. — Conquête immense pour la France. Elle adoucit la douleur mortelle de Louis, causée par la mort de son fils aîné, Philippe, prince de la plus belle espérance. Il pacifie la France, éteint un schisme pernicieux, clxxviij. — Il est en bonne intelligence avec l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne. État de cette contrée, clxxix. — Maladie de Louis, deuil universel de la France. — Il connaît du moins qu'il est aimé. — La mort de ce grand homme. — Calomnié par saint Bernard, — et vengé par l'amour du peuple, clxxxj. — Il laisse une monarchie belle de puissance et de prospérité. — Son fils Louis VII ne sait ni la comprendre ni la gouverner. — Son règne désastreux, clxxxij. — Philippe-Auguste obligé de reconquérir la plus grande partie de la France sur les Anglais, que le déplorable Louis en avait laissé rendre maître. Les événements de ces deux règnes entrent naturellement dans l'histoire de Blanche de Castille, que Philippe-Auguste donna pour épouse à Louis son fils, huitième du nom, clxxxiij.

HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE.

LIVRE PREMIER.

Naissance de Blanche, douzième siècle; face politique, morale et religieuse de l'Europe; Rome et les puissances, la monarchie et la féodalité, les Communes, les Croisades, le Christianisme, p. 1. — La famille de Blanche et la Castille; son éducation; les Espagnes, les Arabes. — Blanche à seize ans, le treizième siècle, état de l'Europe et le Saint-Siége, 10. — La France et l'Angleterre, depuis Guillaume le Normand, sa race, 12. — Louis VII et son fatal divorce, Éléonore d'Aquitaine; la Commune dans le sud de la France, tableau de l'affranchissement, 13-17. — [illegible], son influence sur Éléonore. — Suger. — A quelle misère territoriale le divorce de Louis VII réduit la France, 17-20. — Philippe-Auguste, son caractère, ses vues d'avenir, l'Angleterre. — Blanche, gage de la paix entre les deux royaumes, son mariage avec Louis VIII, négocié par Éléonore d'Aquitaine, aïeule de Blanche, 21. — Richard Cœur-de-lion, caractère de ce prince, 22. — Celui de Jean Sans-terre, l'Angleterre sous ces deux princes, 23. — Entrevue de Philippe-Auguste et de Jean, le ma-

riage de Blanche avec Louis convenu, 24. — Douaire et dot de la princesse stipulés. — Traité de paix, 25. — Arthur, héritier de la Bretagne, sacrifié, 27. — Éléonore d'Aquitaine va chercher sa petite-fille, 28. — Arrivée de Blanche en France; résolution soudaine d'Éléonore, 29. — Mariage de Blanche et de Louis, leur naturel, leur caractère, fêtes, réjouissances publiques (année 1200); effet de la présence de Blanche au milieu des deux camps et à Paris. La France sous le coup d'un interdit, 30-34. — Tableau de l'excommunication, 35. — Blanche et Alix de Champagne, son premier guide, 36. — Portrait d'Alix, sa vie morale et politique, 37. — Amitié des deux princesses, beau et touchant tableau de l'union conjugale, jusque là inconnu à la cour des Capets, 39. — Philippe-Auguste venait de répudier Yzambore; ce divorce injuste, cause de l'interdit; récit de l'un et de l'autre, 40. — Dénouement extraordinaire de la part de Philippe-Auguste, 43. — Blanche et Yzambore unies par l'amitié. — Mort d'Agnès de Méranie, troisième femme de Philippe-Auguste, durant la répudiation; ses deux enfans, Philippe de France et Marie, élevés par Blanche, 44. —Guerre entre Philippe-Auguste et Jean Sans-terre. — Arthur assassiné, 45. — Toute l'Europe accuse Jean. Constance, mère d'Arthur, la Bretagne, demandent vengeance. — Jean condamné devant la chambre des pairs de France, toutes ses terres confisquées par Philippe-Auguste, 46. — Les barons Anglais demandent même à Philippe-Auguste son fils Louis pour roi. — Politique du Saint-Siége dans la personne d'Innocent III à ce sujet, et celle de Philippe-Auguste, 47. — Jean abandonné de tous, livre l'Angleterre au Saint-Siége; honteux vasselage. — Rome protége Jean contre Philippe-Auguste. — Ligue terrible contre la France, 50. — L'immortelle journée de Bovines, historique de tout l'événement, 53. — Les prisonniers faits, 55. — Suites et conséquences glorieuses. — Abbaye de la Victoire, élevée près de Senlis, en commémoration, 56. — La cour de Philippe-Auguste. — Personnages qui y paraissent, 57. — Blanche, comme suzeraine, ses domaines, ses vues de civilisation, d'avenir; tableau de l'esclavage. Prudence de Blanche contre les obstacles; ses triomphes, 60. — Fondation de l'abbaye du Lys, — avec son amie Alix de Mâcon. — Portrait d'Alix, 67. — Effets magiques de la gouverne de Blanche comme suzeraine, 69. — Ses inquiétudes sur la France et la monarchie, si elle ne donne point d'héritiers, 74. — En 1215, naissance de Louis à Poissy; air plus salubre qu'à Paris, quel. — Éducation de Louis confiée à Blanche, grandeur de ses vues politiques, morales et religieuses, 75. — État malheureux de l'Angleterre sous Jean, et la vassalité Romaine, 76. — Le malheur commun fait naître la nationalité. — *Chartes* arrachées à Jean, 77. — Violées par lui; le prince Louis appelé au trône d'Angleterre. — Récit de cet événement. — La mort de Jean fait respecter le droit, 78. —Louis réduit à une grande extrémité.—Première manifestation du génie de Blanche, 79. — Henri, fils aîné de Jean, couronné, troisième du nom. — Même tentative des grands de Castille pour appeler Louis au trône, 80. — Refus de Blanche. — Causes du refus, 81. — Abdication de Bérangère, sœur de Blanche, en faveur de son fils Ferdinand III, 82.

LIVRE II.

Gouverne de Blanche, dans ses domaines, à la cour, dans l'éducation de son fils, grand éclat, p. 83. — Le Saint-Siége veut paralyser cette éducation. — Ses vues, ses moyens, ses succès, — les Mendiants, ses agents secrets. Triomphe du Saint-Siége. — Le prince-enfant désormais sous la double influence de Blanche sa mère et des frères Mendiants. — Les frères *Prêcheurs* et les frères *Mineurs* sont répandus sur toute l'Europe; ils débordent en France, par le Midi, à la faveur de la guerre Albigeoise et de l'Inquisition. Effets terribles de l'une et de l'autre, 87-96. — Cependant, parmi les frères Mendiants, quelques beaux caractères, 96. — Hugues de Digne, le plus admirable de tous. — Blanche dans ses vues d'amélioration sociale, comme suzeraine, trouve en France des éléments de puissance : lesquels, 97. — Elle fait entrer les femmes dans le partage des fiefs, en dépit de la loi Salique, 100. — En même temps elle donne la liberté à toutes les femmes main-mortables. — Solennel anéantissement de leurs cadastres (année 1222), 101. — Effet prodigieux de cet affranchissement, 101-108. — Heureuse réaction morale des monastères contre l'envahissement des Mendiants. — Espèce de concordat entre eux sous le nom d'*Affrèrement*, 108. — Même réaction dans le civil. — *Grande Confrérie des Bourgeois de Paris*. — Imitée dans la plupart des grandes villes affranchies. — Philippe-Auguste avait il prévu cet effet? — Observations sur ce sujet, — tirées de l'état des choses politiques et morales même, dans le midi de la France, et surtout dans le Béarn, 109 118. — Maladie de Philippe-Auguste. — Sa confiance sans limites dans Blanche pour l'administration de l'Etat. Il reçoit d'elle les soins les plus attentifs, les plus touchants, 118. — Le testament et la mort de ce grand prince (1223); son éloge; profonde impression que laisse son règne et son nom, 119. — Sacre de Louis VIII et de la reine Blanche, 121. — Politique de cette princesse, 122. — Henri III demande la restitution des provinces conquises par Philippe-Auguste, 123. — Refus, 124. — Guerre entre les deux royaumes. Cette guerre toute nationale en France, pourquoi. — Victoires et triomphes de Louis VIII, 125. — L'Angleterre soutenue du Saint-Siége, dont elle est vassale, 126. — Le pape Honoré III envoie en France le cardinal Saint-Ange; grand coup d'état. Caractère du légat, ses ressources, sa conduite politique, 128. — Fameux concile de Bourges, 129. — Louis détourné du cours de ses conquêtes, est porté par le légat dans la guerre du Languedoc. Beaux et nobles efforts de Blanche pour combattre et vaincre les résolutions de Louis. — Contre la foi jurée à Raymond VII, comte de Toulouse, il a résolu la guerre contre les Albigeois, 132. — Très-vives discussions entre Louis et Blanche; il veut emmener avec lui son fils aîné Louis. Le refus de Blanche sur ce point invincible, 134. — Départ de Louis (1226), 135. — Guerre fatale, 136. — Mort du prince: son testament, ses dernières volontés, 138. — Apportées à Blanche par le chancelier Guarin. Régence de la reine Blanche sous la minorité de

Louis, IXe du nom. Prodigieuse activité de Blanche.—Ses premiers actes, 141. — Son conseil composé par elle seule; les membres qui le composent, 142. — L'éducation de ses enfants, — s'en rend maîtresse absolue. Point de gouverneurs en titre, ni d'instituteurs, 143. — Ses ordres pour les funérailles du prince. Son éloge, 144. — Menées et ligues des barons pour disputer à Blanche la régence. D'abord cachées; — puis manifestées. Leurs prétextes; ils refusent d'assister au sacre, 145. — Thibaut et Pierre de Bretagne les principaux chefs de la ligue. — Thibaut marche en force vers Reims, où le sacre se doit faire. Ordre aux Communes de lui refuser le passage. — Forcé de se retirer, 146. — Blanche conduit son fils à Soissons, où il est armé chevalier, et de là à Reims. La cérémonie du sacre commence et s'achève dans un calme profond, 147. — Incident singulier. — Habile politique de Blanche pour déjouer ou surmonter les efforts de la Ligue, son attention à détruire l'opinion qu'elle veut régner, pour acquérir de nouveaux amis à son fils, de puissants appuis à l'État; profonde sagesse et moralité de sa politique, 149. — Liberté de Ferdinand, comte de Flandre, prisonnier de Bovines; elle en fait un ami fidèle. — Renaud de Dammartin reste dans les fers, pourquoi, 151. — Philippe de France, ennemi secret et jaloux de la Régente, habilement paralysé, 153. — Robert III de Dreux également dominé, — elle étudie et suit attentivement les démarches des autres seigneurs et barons, opposés à sa régence, 154. — Toutes les chartes des Communes confirmées; — état actuel de la Commune affranchie, historique des chartes. — Les ennemis et les amis de l'affranchissement, quels, — cruels combats, généreux vouloirs; les Communes les plus éprouvées. — Le noble et puissant soutien de la Régente, 154-165.

LIVRE III.

Manifestation des projets hostiles de la ligue féodale; elle s'attend de triompher aisément d'une femme et d'un enfant. — Les noms injurieux adressés à Blanche comme *Espagnole*, p. 166. — Haine des deux nations habilement allumée dès long-temps; état de l'Espagne, des Arabes, 167. — Les insolentes prétentions des seigneurs ligués. — Sur quels prétendus principes ils appuient leur refus de reconnaître la régence de Blanche. — Belle réponse d'un légiste Italien qu'ils ont consulté, 169. — Les membres principaux de la ligue féodale; — ils sont appréciés de l'Angleterre, 170. — Assemblés à Cursay, près de Loudun, 172. — Le caractère des chefs. — Leur plan, 173-178. — Divisés sur la question de l'unité ou le partage de la régence. — Horribles calomnies qu'ils répandent sur la reine Blanche, 178. — Tandis que divisés ils discutent, prodigieuse d'activité, de résolutions soudaines, — elle apparaît avec son fils à la tête d'une belle armée. — Seigneurs fidèles qui l'accompagnent, 179. — Manifeste de Blanche. — Monument remarquable, 180. — Les ligués surpris, déconcertés à la vue du roi, de Blanche, de l'armée. — Thibaut le premier à se soumettre, 181. — Les autres chefs forcés de l'imiter. La régente

se montre magnanime, 182. — Les divers traités qu'elle fait à Vendôme, 183. — Beau triomphe. — Appelée par acclamation *la fortune de la France*. — L'envie lui refuse cette appellation, 186. — Effets heureux du triomphe de Blanche en France et à l'étranger. — Les Anglais forcés de s'abstenir, 187. — Revenue à Paris. — Ses traités d'alliance avec l'empereur Frédéric II et son fils Henri, roi des Romains, 188. — Trève avec Henri III. — Grande sagesse de gouverne avec le Saint-Siége. — Grégoire IX, quel? 189. — Conduite du légat Saint-Ange. — Concile près de Paris. — Guerre Albigeoise débattue. — Politique éclairée, généreuse de Blanche, 190. — Connaissance approfondie des besoins de la France, de ses ressources et de ses puissances. — État du Languedoc, du Béarn, 191. — La politique de Blanche n'est pas comprise de Raymond VII, son cousin. — La Régente ardemment pressée de porter toute son armée victorieuse dans le Languedoc. Son refus, 193. — Nouvelle manifestation du jeune roi Louis contre les Albigeois. — Sagesse des observations de la reine, sa mère. — Inclination du prince, sa santé, sa faiblesse corporelle. — Cède sans être convaincu, 195. — Blanche calomniée dans sa foi religieuse, et accusée de servir Raymond VII, son cousin, aux dépens de la religion. — Cependant la ligue féodale est vaincue sans être soumise. — Elle ne peut vaincre. — Elle trahit. — Conjuration de Montlhéry pour enlever le roi. — Chefs, 196. — Déjouée par l'admirable présence d'esprit de la Régente, par son courage, 197. — Historique de ce mémorable événement, un des plus beaux triomphes de la régence au profit de la monarchie communale. — Belle et touchante attitude des Communes et des habitants de Paris, 198. — Blanche confie le jeune roi à la garde bourgeoise de cette ville, 201. — Elle-même, elle entre dans la *Grande Confrérie des Bourgeois*. — Élévation et puissance de cette confrérie, et de l'*Affrèrement*, 202. — Mort de saint François, fondateur de l'ordre des frères Mineurs. — Le legs de son traversin à la reine Blanche. — Saint François ne peut être confondu avec son coreligionnaire, saint Dominique, moine barbare, 203. — Rome débordée par les Mendiants. — Paix profonde en France, véritable phénomène politique, 204. — La Régente en profite pour suivre l'éducation de ses enfants. — Historique de cette éducation bien digne de mémoire. — Caractère de chacun de ses enfants, 204-222. — Belle gouverne, belles et utiles conquêtes de la Régente, 222. — Affranchissement des Communes. — Érection de chapelles en paroisses à Paris. — Accomplissement du vœu des sergents d'armes du pont de Bovines. — Etablissement des *Filles-Dieu* pour réprimer la débauche. — Fondation de plusieurs écoles ou colléges. — Grande émulation des bourgeois de Paris. — Robert de *Sorbonne* forme à l'enseignement les *Pauvres Maîtres*, 223. — Solennité de la fondation de l'abbaye de Long-Pont et plus encore de celle de Royaumont, 224. — Intronisation de Guillaume d'Auvergne à l'évêché de Paris. — Portrait du prélat. — Nouvelles machinations de la ligue féodale. — Elle ne peut combattre l'État avec succès. — C'est Thibaut qui devra porter tout le poids de la guerre, — lui détruit, la ligue aura facilement raison de la régence, de

l'État, 225. — Jalousie et haine des barons contre Blanche, 226. — Horribles calomnies dont ils accablent Thibaut. — Leur plan, force et perfidie. — Enlèvement du roi résolu une deuxième fois, 228. — En même temps l'Angleterre, persuadée par Pierre de Bretagne, lève des forces. — Sagesse du grand justicier Hubert du Bourg, opposé à la guerre; caractère de ce seigneur Anglais, ses services rendus à l'État, 229. — Les vues secrètes des barons Français chefs de la ligue féodale. — Philippe de France, comte de Boulogne, joué par eux, s'attend à être chef de la régence, 230. — A la fois, ils suscitent contre Thibaut, ou plutôt ils rappellent, échauffent, enveniment la grande querelle de la succession à la suzerainoté de la Champagne; — ils présentent Alix, reine titulaire de Chypre, pour légitime héritière. — Rome intervient, — comment, 231. — Thibaut a un grand nombre d'ennemis. — Ses poésies, ses chants, censure amère, sanglante des mœurs du clergé et des barons, chants qui retentissent dans toute la France, les multiplient toujours, les irritent sans cesse. — Analyse de ces chants, 232. — Grégoire IX, qui veut la guerre Albigeoise, oblige l'Angleterre à renouveler la trève de 1227. — Il autorise le légat à délier le jeune roi et la Régente du serment qu'ils ont fait. — Belle réponse des deux princes, 234. — Les barons tentent tous les moyens pour entraîner la Régente à les attaquer. — Leurs tentatives inutiles. — Ravages de Pierre de Bretagne et de Richard, frère de Henri III, 235. — Prompte levée de Blanche, marche sur Belesme, 236. — Elle fait détromper Philippe de France ou de Boulogne. — Elle le détache de la ligue, 237. — Elle fait le siége de la ville. — Récit de ce siége, héroïsme de Blanche, égale sagesse et humanité. — Hiver cruel. — Blanche sauve l'armée et prend Belesme, fait d'armes qui a le plus grand retentissement, 238-241. — Blanche et Louis rentrent à Paris en triomphe, 242. — En même temps, troubles de l'Université, — quels. — Infâmes calomnies des écoliers contre la Régente. Elle ne fléchit point, 242-248.

TOME DEUXIÈME.

LIVRE IV.

État du Languedoc, quel. — Développement. — Nécessité de mettre fin aux troubles du Midi; la guerre Albigeoise s'envenimant, se compliquant de tous les intérêts de la politique de l'Angleterre et des seigneurs, et plus encore de ceux de Rome, p. 1-5. — Armée envoyée contre Raymond. — Ce seigneur vaincu, 6. — Traité de Blanche, 7. — Pierre de Bretagne veut reprendre Belesme. — Prompte excursion de Blanche. — S'empare des deux forteresses d'Oudon ou Adon et de Chatonceaux sur la Loire. — Pierre forcé une troisième fois de venir crier *mercy*. — Troubles dans le comté de Foix. — Pacifiés, 11. — C'est alors que parut la fameuse Ordonnance de Blanche, qualifiée *chef-d'œuvre de politique*, et la Loi de réforme, soumises toutes deux à l'autorité de nos libertés Gallicanes. Analyse de l'une et de l'autre. — L'Inquisition a les mains liées. — La Commune rendue à ses

chartes et priviléges, et les populations au Droit commun.—Paix et prospérité du Languedoc, qui fera désormais partie du grand tout social et territorial de la France, 11-18. — Mémorable assemblée des notables à Paris, en forme d'États-généraux, pour remédier aux troubles et dominer l'esprit de faction chez les barons. — Leur cri de fureur, à la vue des notables, ou *Petites gens*, comme ils disent, assimilés aux suzerains, 18. — Mais battus par les armées de l'État plus vite qu'ils n'ont levé leurs bannières, ils paraissent vouloir s'en prendre encore à Thibaut. — Léger, il semble se complaire à les irriter, 20. — Ses imprudences, 21. — Ligue terrible en apparence contre lui, 22. — Haute intelligence de Thibaut ; son courage, 24. — La Champagne ravagée.—Noble conduite de Simon de Joinville, 25. — Livré à lui-même, il était perdu. — Le roi et Blanche se mettent en campagne. — La ligue poursuivie à outrance. — Les chefs, couverts de honte et de confusion, reçoivent la loi, 26. — La Régente, revenue à Paris, assiste à la solennelle procession de la *Grande Confrérie des Bourgeois*, 29. — La France en paix, la Régente poursuit l'éducation de ses enfants. — Quelle, 29-32. — Mémorable transaction au sujet du grand procès des deux branches de la maison de Champagne. — Équité de la reine Blanche. — Aussi sa politique et dans le fait, et dans le droit, que Rome veut intervertir. — Tout l'historique de cette querelle, qui divisait la maison de Champagne depuis plus de trente ans, année 1229, 32-38. — La même année 1229, solennelle manifestation de Blanche touchant les *Régales*, 39. — Affranchissement du village de la Chapelle. — Prestation de foi et hommage-lige du comte de Foix entre les mains de Blanche, 40. — Nouvelles tentatives des barons, de Pierre de Bretagne.—Henri III gagné par lui. — Du Bourg, 40.— Profonde misère de l'Angleterre, 42. — Son état politique et social en regard avec celui de la France. — Tous les motifs qui doivent porter Henri III à s'abstenir. — Caractère de ce prince. — Ses rapports avec Hubert du Bourg, qu'il ne comprend pas, 43-50. — La guerre encore une fois résolue par l'invasion entière de la Bretagne, que Pierre de Bretagne livre en toute suzeraineté à l'Angleterre, 50. — Admirable tactique de la reine Blanche.— Grand fait politique qui neutralise et détruit toutes les forces de l'Angleterre et des rebelles. — Ses traités avec plusieurs seigneurs, 52. — Défi de Pierre de Bretagne, 54. — Sensation qu'il produit, 56. — Le Roi et la Régente entrent en campagne. — Événements de la guerre et noms des seigneurs qui y prennent part. — Henri débarque à Saint-Malo. — L'armée Anglaise enfermée dans la Bretagne, 57-62. — Prise d'Ancenis par l'armée Française. — Assemblée des barons pour juger Pierre de Bretagne, 63. —Pierre de Bretagne déchu.— Départ de Henri pour le midi de la France, 62-69. — Assemblée de Compiègne, où Blanche fait éclater sa haute supériorité sociale et sa puissance de conciliation, 69. — En apprenant la déchéance de Pierre de Bretagne, Henri retourne honteusement en Angleterre, 72. — Frédéric II et Rome.— Caractère du prince, son génie, ses vues, politique de l'empire Germanique, celle de Rome, 73.—Frédéric II forcé de se croiser.—Sa paix avec les Musulmans, honorable et heureuse pour la Chrétienté, 75. — Déplaît à

Rome, 76. — Grégoire IX soulève contre lui les barons Allemands et son propre fils, 77. — Guerre odieuse, atroce entre Rome et l'Empire, et paix subite, inopinée; motif secret, 78. — En France, paix profonde pendant quatre ans. — Vie politique et privée de Blanche; ses enfants, développement et progrès de leur éducation, 81. — Belles fondations, *Saint-Côme*, 83. — Enquêtes sur les *Novales*. — Affranchissements, cultures, Paris, 84. — Restauration entière de l'abbaye de Saint-Denis, 85. — Saint-Omer, commune; sa charte, 86. — Affranchissement de Dormans et de Châtillon-sur-Marne, par Thibaut; leur charte; grande sensation qu'elle cause, 87. — Affranchissement de Crosne par Férié d'Anet, 89.

LIVRE V.

Ordonnance de Blanche sur les Juifs, beau monument à sa gloire, 90-110. — Mort du chancelier Guarin; du connétable Matthieu II de Montmorency, véritable calamité publique, sentie de la nation comme de Louis et de Blanche. — Éloge de ces deux grands hommes, 111. — Nouvelle assemblée générale, à Paris, la plus nombreuse que l'on ait encore vue; — ce qui s'y fait, 114. — Simon de Dammartin, — rebelle insigne, admis par la Régente à la soumission, à quel prix, 116. — Soumission de l'Université, — qui s'était battue de ses propres armes; comment. — Les frères Prêcheurs continuent leurs envahissements, 118. —Couvents de cet ordre, à Paris, à Chartres, 119. — Pierre de Bretagne, toujours réfugié dans Nantes, depuis sa déchéance; abandonné de tous; sollicite la paix; — il l'obtient à de dures conditions trop justifiées, 120. — Le pape appelle ardemment la paix entre la France et l'Angleterre, pour porter les forces armées de l'une et de l'autre en Palestine, ravagée par des hordes barbares. — Misère de l'Angleterre et de l'Irlande, toujours plus cruelle, plus horrible; - développement, 123.—Trève de trois ans conclue. — Mémorable affranchissement de Nevers, par Mathilde de Courtenay, 127. — En regard, servitude maintenue par un vidame de Châlons; Pierre de Bretagne et Henri III, vues probables d'hostilités nouvelles. — Pierre, contre la foi jurée, veut marier sa fille avec Thibaut; fait politique d'une haute gravité, 132. — Thibaut forcé de rompre par la Régente. — Fureur de Pierre et des barons contre Thibaut, 133. — Mort des deux plus jeunes fils de la reine Blanche. — Mort d'Élisabeth de Thuringe, célèbre par ses vertus, 134. — La Régente ne demeure pas oisive sous ses lauriers. — La condition du remboursement des Juifs rigoureusement exécutée; les places fortes visitées; les murailles d'Angers relevées; l'alliance avec l'empereur Frédéric II renouvelée, 135. — Ordonnance contre le braconnage; — visites fréquentes de Blanche dans ses domaines; — celui de Nesle devient sa propriété; elle y poursuit l'éducation de ses enfants, 136. — Paix profonde; les seigneurs cessent de guerroyer. L'esprit de faction, de révolte passe dans le clergé, 137. — Développement. — Troubles ecclésiastiques de Laon, de Metz, de Rouen, de Reims, de Beauvais, du Languedoc. Historique de tous ces troubles. Vigoureuse répression de la Régente, 137-160.

LIVRE VI.

Les frères Mendiants effrayants de nombre et plus encore de puissance et d'audace. Tableau de leurs excès, p. 161. — La perte du *saint Clou*, événement caractéristique; sagesse et prudence de la Régente dans cette circonstance, 165. — Portrait du roi Louis, et tableau de la cour de Blanche, 167. — Audace d'un frère Mendiant qui accuse la Régente de corrompre les mœurs du roi son fils pour se conserver le pouvoir, 168. — Extraordinaire douleur de Blanche; scène touchante, 169. — Mariage du roi Louis avec Marguerite de Provence, 171. — Portrait, caractère de la jeune princesse, 173. — Solennité du mariage. Trait caractéristique de Louis, 175. — La trêve avec l'Angleterre et Pierre de Bretagne expirée: le roi et la Régente firent une manifestation décisive; toute la France fut en mouvement et produisit ses forces, 176. — Armée des plus puissantes organisée comme par enchantement. — État actuel de la ligue féodale, ou plutôt son impuissance, et la puissance de l'État, 177. — Néanmoins, Henri III dans le vertige s'entend avec Pierre de Bretagne. — Il n'était plus éclairé par Hubert du Bourg, qu'il avait jeté dans les fers. — Les barons lui faisaient la loi, et la misère de ses peuples ne pouvait plus croître, 179. — La Bretagne envahie par l'armée française, et Pierre de Bretagne frappé du dernier coup, dans son autorité suzeraine, pour ne plus se relever, 183. — Traité imposé par la Régente. — Traités particuliers avec les seigneurs Bretons, 184. — Avénement de Thibaut au trône de Navarre, par la mort de Sanche VII. — La Régente lui fait renouveler comme roi la fameuse transaction avec Alix, reine de Chypre. — Mort de Ferdinand, comte de Flandre; éloge. — Hommage de Jeanne, sa femme, entre les mains de la Régente. — Mort d'Élisabeth de Châtillon, cousine germaine de la feue reine Isabelle de Hainaut, 187. — Mort de Philippe de Boulogne, et hommage de sa femme Mathilde. — Fondation nouvelle d'Alix de Mâcon, l'amie de Blanche. — Approche du terme de la régence; actes politiques qui la signalent. — Blanche ordonne une enquête solennelle et mémorable de toutes les lois et coutumes du royaume, 188. Développement, 189-197. — Cette enquête suivie de la fameuse assemblée de Saint-Denis, convoquée par elle pour réprimer l'audace du clergé (1235). — Historique de tout cet événement mémorable et de ses conséquences, 197-203. — En même temps, la question de la pluralité des bénéfices, débattue dans une assemblée d'ecclésiastiques, à Paris, et sous l'autorité de Guillaume d'Auvergne. — Récits des débats. — Conclusion, 203. — Colère du pape, inutile sous la puissance de l'état actuel de la monarchie et de la prospérité de la France, 205. — Divers projets de mariage contraires à l'État; celui de Henri III avec Jeanne de Ponthieu, 209. — Celui de Jeanne, comtesse de Flandre, avec Simon de Montfort, seigneur tout à l'Angleterre, et l'ennemi de la Régente, 210. — Avec Mathilde, comtesse de Boulogne. — Rompus par la Régente, 212. — Elle fut moins heureuse quant au mariage de l'empereur Ferdinand II avec Isabelle, sœur de Henri III, fait contre la foi jurée, 213. — Actes secondaires, s'ils en étaient

au moyen âge, également appréciés par Blanche. — Son traité avec le couvent d'Issoudun; sa conciliation des intérêts de l'abbaye de Cluni avec ceux de Jean de Dreux; l'affranchissement de Cormeilles-en-Parisis, 214. — Mort du noble Simon de Joinville. — La fin de la régence ardemment appelée par le haut clergé et le pape Grégoire IX, 215. — Leur espoir dans le gouvernement de Louis, 216. — Le 25 avril 1236, Blanche dépose l'autorité entre les mains de son fils. — État de la France. — Éloge mérité de la régence, 216–220. — Blanche, libre de l'autorité souveraine, et avec une prodigieuse activité, fonde l'église de Taverny et l'abbaye de Maubuisson, 220.

LIVRE VII.

Événements du règne de Louis IX. — Thibaut déclare la guerre, 223. — Louis fait intervenir la reine sa mère, 224. — Thibaut obligé de se soumettre, 225. — Reproches de Blanche à Thibaut. — Traité onéreux à Thibaut, 226. — Mort de la reine Yzambore; son éloge, sa sépulture, 227. — Accord de Jeanne de Boulogne, fille de Mathilde, avec Gaucher IV de Châtillon; éloge de ce jeune seigneur. — La reine Blanche suit, dans sa maison de Nesle, à Paris, l'éducation de ses enfants, Robert, Alphonse, Charles et Isabelle. — Le développement du caractère de chacun, 228. — Mariage de ses deux fils Robert et Alphonse, 231. — Funeste accord de Louis IX avec le Saint-Siége, 233. — L'inquisition en France. — Cruelles et monstrueuses exécutions, 234. — Historique de cet événement désastreux, 235. — Vues et intrigues du Saint-Siége. — Il sollicite ardemment une Croisade pour faire diversion; ses actes, ses résolutions, 236. — Obligé de se contenter d'une Croisade particulière, celle de Thibaut et de Pierre de Bretagne. — État de la Palestine et de l'empire de Constantinople. — Baudoin II, empereur, détrôné. — Louis IX donne aux chefs Croisés des sommes considérables (enlevées sans justice aux Juifs) pour relever Baudoin II, 237. — Caractère de Baudoin. — Il trafique de la Couronne d'épines pour grossir son trésor. — La reine Blanche arrête ce scandale en achetant la Couronne. — Avec le roi son fils elle élève la Sainte-Chapelle pour la recueillir. — Vue secrète de Blanche, 238. — Elle achète en même temps le comté de Namur, fief de Baudoin; pourquoi? — La Croisade de Thibaut, les chefs, l'esprit vrai de cette Croisade; ses résultats, 239. — Grégoire IX veut une Croisade générale, et entraîner tous les rois en Orient. — Énergique refus de Frédéric II. — Il est excommunié, et son trône déclaré vacant. — Offert à plusieurs; refusé. — Belle réponse, cette fois, des barons Allemands, 241. — Offert au roi Louis pour son frère Robert. — Blanche provoque un refus solennel, 242. — Noble et mémorable réponse des barons Français en assemblée générale, 243. — Guerre horrible entre le Saint-Siége et l'Empire. — Grégoire IX, dans le délire de l'orgueil et de l'ambition, exige une Croisade générale contre Frédéric. — Vaine tentative. — État de l'Europe, 246. — De la France; esprit et politique de Louis; l'affection de ses sujets s'affaiblit; l'Orient

dans l'effroi. — Tentative homicide du Vieux de la Montagne contre ce prince, 247. — Les débats de la commune de Reims avec son évêque Henri de Braisne terminés par Louis en faveur du prélat, 248. — Mort de ce grand ennemi de la Commune. — Vacance du siége. — La Commune reprend ses droits. — Opinion ou vue de Louis sur l'institution communale. — Sa vie intérieure comme sa vie politique révèle chez lui, avant tout, l'homme de l'Église, 249. — La justice, en dehors de ses habitudes claustrales, révèle l'homme de Blanche. — Demandé pour arbitre entre le pape et Frédéric. — Inutilement sollicité par Frédéric lui-même. — Guerre monstrueuse entre ces deux puissances. — En même temps, affreux ravages des Turcomans dans la Palestine; ils débordent en Europe. — Consternation générale. — Politique éclairée et généreuse des Arabes; sollicitent en Europe une Croisade contre ces multitudes féroces. — Réponse insensée de l'évêque de Wincester, 250-252. — Leur marche toujours plus rapide, leurs barbaries irrécitables. — Tableau effrayant, énergique, vrai, que Frédéric II en fait, 252. — Grand, magnanime dans cette terrible circonstance, il s'adresse à toutes les puissances pour prévenir la destruction de l'Occident, 253. — Beau mouvement de la reine Blanche pour déterminer le roi à les combattre et les détruire; ses paroles. — Singulière réponse de Louis, 254. — Événement imprévu qui délivre l'Europe de ces barbares. — Cependant Grégoire IX presse sa Croisade contre Frédéric, et annonce le concile où lui empereur doit être jugé, 255. — Protestation de l'empereur, qui fait arrêter les prélats qui s'y rendent. — Les prélats Français prisonniers. - Blanche consultée par le roi son fils; résolutions de deux princes; leur lettre à l'empereur; les prélats Français rendus à la liberté, 256. — Grégoire IX meurt suffoqué par sa colère. — Pendant ces tristes débats, ligue secrète des barons Français, ennemis cachés ou connus du roi Louis. — Chefs de cette ligue, et leurs prétentions. — Plan de la ligue. - L'Angleterre l'âme de la ligue, 258. — Elle est terrible. — Danger imminent pour la France, 259. — Blanche appelée au conseil, son avis et ses résolutions, rappelant sa régence par la soudaineté de l'exécution, et à la fois sa prudence, ses hautes prévisions. — Tout l'historique de ce grand événement, et les actes incidents qui l'accompagnent ou le précèdent, 260-265. — Fameuse bataille de Taillebourg et de Saintes, où Louis IX se couvre de gloire, 265. — Henri III grand et noble dans sa défaite. — Blanche l'heureuse médiatrice entre le vainqueur et les vaincus. — Aspect et prospérité de la France après Taillebourg, 269. — L'Angleterre impuissante à la troubler. — Misère effroyable de ce royaume; son état moral et religieux, 273. — Solennelle translation de la Couronne d'épines à la Sainte-Chapelle, 276. — Mort de Gauthier Cornut, archevêque de Sens; comme celles de Guarin et de Montmorency, elle est un malheur public; son éloge, 277. — Le Saint-Siége en vacance, et les intrigues des cardinaux pour l'élection d'un nouveau pape, 278. — Vains efforts des têtes couronnées pour faire élire un pape. — Énergique manifestation de la France à ce sujet. — Elle effraie le Sacré-Collége. — Le cardinal Sebinaldi *pape* (Innocent IV), et ennemi redoutable de Frédéric II aussitôt sa

papauté, d'ami qu'il avait été. — Caractère et politique de ce pontife. — Vaincu par l'empereur, forcé de fuir, partout repoussé, il vient secrètement à Lyon, 279. — Répulsion véhémente de toute la France. — Paroles orgueilleuses et insensées du pontife. — Ses intrigues auprès du roi Louis contre Frédéric II, 280. — Il fait agir les religieux de l'abbaye de Cîteaux. — La gouverne de la reine Blanche dans cette grave circonstance. — Scène d'émotion entre les religieux et le roi Louis, 282. — Il ne peut rien obtenir du conseil des barons en faveur du pape, repoussé de la France; universelle répulsion, 283.

LIVRE VIII.

Le roi, affaibli par l'excès de ses pratiques dévotes, tombe dangereusement malade. — Toute la France en pleurs, 284. — Le roi cru mort durant quelques moments. Nobles actes et inspirations de la reine Blanche. — Invocation sublime et touchante, 285. — Louis, rappelé à la vie, fait vœu de se croiser. — Deuil général, 286. — Blanche faillit mourir de douleur, 287. — Belles et courageuses oppositions de Guillaume d'Auvergne, des grands de l'État, de la reine Blanche : solennels débats. — Résistance aveugle de Louis, ses refus cruels et sans égard pour sa mère. — État des choses en France : devoirs qu'il impose à Louis comme roi; devoirs méconnus; — fatales illusions de ce prince, 288-296. — Cependant concile à Lyon. Historique de ses actes. Frédéric II déposé. Scène de terreur et de frénésie tout ensemble. — Beau mouvement de Frédéric, 297. — Suite et conséquences de cet événement, 298. — Diversion curieuse et piquante que fait éclater le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, 299. — Entrevue d'Innocent IV avec le roi, à Cluni. Force armée imposante. Blanche y assiste : les deux princes parlent en faveur de l'empereur Frédéric II. — Le pape reste inflexible. — Vif mécontentement de Louis et de la reine sa mère, 300. — Frédéric écrit à toutes les têtes couronnées. Esprit de ses lettres, 301. — Ce prince veut en finir par les armes avec le pape, et le venir combattre à Lyon même. Extrémité très-grave pour la France. — La reine Blanche, appelée au conseil, donne l'avis d'armer aussitôt et de marcher contre les deux souverains, de les combattre à la fois. — Le pape et Frédéric effrayés, — s'abstiennent. — Cependant, parlement convoqué à Paris par le roi pour sa Croisade. — Elle est aussitôt prêchée par le cardinal Raoul de Châteauroux et une foule de religieux Mendiants envoyés dans toutes les parties de la France par le roi, malgré tout son conseil. — Prédications de Raoul et des Mendiants : le petit peuple seul ému, 304. — Priviléges et droits accordés à tous les Croisés, absolutions vendues, achetées, revendues, achetées encore aux Croisés coupables et même criminels, 305. — Désordres, scandales, confusions, énormités d'exactions; impudeur des excès, des violences; état sans parole, tant les déportements de Rome, et en France, et en Angleterre, et en Allemagne sont monstrueux, 307. — Épisode caractéristique, 309. — Résistance des grands de l'État, de la noblesse; — ses actes et manifestations mémora-

bles. — Résistance même du clergé quand il se voit lésé, lui aussi, dans ses intérêts, 310. — Louis, voyant ses efforts impuissants pour entraîner la noblesse dans sa Croisade, use d'un stratagème, insigne vrai de la légèreté des seigneurs, aussi celle du monarque. — Ils se croisent. — Toute la France est en mouvement, 316. — Louis fait creuser le port d'Aigues-Mortes; c'est contre toute prévision et sagesse. — Charte accordée à la ville : ce monument du moins honore le prince, 317. — Seconde entrevue du roi avec Innocent IV, à Cluni, 321; — en grand appareil de force. — Un détachement envoyé en Provence, sous le commandement de Charles d'Anjou, pour enlever Béatrix, la quatrième fille du comte et de la comtesse de Provence. Récit de l'événement, 322. — Mariage de Charles avec Béatrix. Manifestation insolente de Charles à l'occasion de son apanage. — Nouvelles tentatives auprès d'Isabelle pour la porter au mariage : inutiles, 323. — Louis prêt à partir pour sa Croisade (1248). — Reproches que lui adresse la reine Blanche. — Second parlement convoqué par lui pour exiger des barons et suzerains le serment de *foy et hommage* à ses fils. — Enfants de Louis. — Joinville, fils de Simon, paraît pour la première fois sur la scène politique, 324. — Historique du départ de l'armée et du roi vers Aigues-Mortes, rendez-vous général. — Scènes et épisodes qui précèdent, accompagnent et suivent ce mouvement général, 325. — Scrupules inconsidérés de Louis sur la question des restitutions. — Vigoureuse opposition de Blanche et du conseil, 326. — Noms des principaux Croisés, 327. — Itinéraire de Louis, son départ, 330. — Arrivée à Corbeil; fameuses patentes qui confirment à Blanche la régence, 331. — Divers incidents durant le voyage. — Le seigneur de la Roche de Gluin, sur le Rhône, espèce de forban, battu par Louis; le château rasé, 332. — Arrivée à Lyon, — il se confesse au pape, — reçoit sa bénédiction, part pour Aigues-Mortes, — fait quelque séjour dans la ville, 333. — Le 25 août il reçoit les derniers adieux de la reine sa mère; moment solennel, où la nature et la raison reprennent leurs droits. — Louis consomme son sacrifice religieux; il embrasse sa mère, qu'il ne reverra plus, 334. — Isabelle fait une triste diversion à la douleur mortelle de la reine Blanche. — Retour à Paris. Tableau de la France, de la commune douleur, sympathie du peuple, les noms touchants qu'il adresse à sa reine, 335. — Actes politiques de la Régente, 336. — Profonde paix, assentiment général dans toutes les classes. Blanche réunit tous les suffrages, toutes les volontés, tous les cœurs. — Son conseil, 337. — Son séjour à Melun, auprès d'Alix. — Education des enfants de Louis. — Nouvelles enquêtes sur les *Novales*, 338. — Défrichements, affranchissements, Communes, que nécessite la vente des fiefs occasionnée par la Croisade. — Érection de chapelles en paroisses, à Paris, 339. — Parmi les affranchissements, Rosny doit être cité, 340. — Énergique répression exercée par la Régente contre deux seigneurs de la Picardie, 342. — Application de Blanche à éviter le duel. Cruelle justice féodale, qui lui fournit l'occasion d'en faire taire l'atroce usage, 343. — Sa vigilance pour maintenir la paix dans le Midi. — Les seigneurs qu'elle y oblige de se croiser, — ceux qu'elle se concilie et qu'elle met dans l'im-

possibilité de nuire, 344. — Elle s'attache à pacifier les troubles fomentés à Narbonne entre l'archevêque de cette ville et le vicomte Amalric II. — Exposé de ces troubles, d'un caractère très-grave. Homme habile, Guy de Foulques, envoyé pour en connaître, et, s'il se peut, pacifier. — Récit et caractère de ces troubles, 345-348. — La Régente reçoit des nouvelles du roi, de l'armée Croisée. — Louis, le jouet d'un prétendu roi Tartare, 349. — Il reçoit de la reine sa mère une lettre qui peint énergiquement l'état des choses politiques en France, les dangers de l'État, la nécessité de sa présence, 350 ; — portée par deux religieux de Royaumont, 351.

LIVRE IX.

Départ du prince Alphonse avec l'arrière-ban. — Douleur de Blanche, qui n'a plus auprès d'elle que la princesse Isabelle. — État de l'armée Croisée arrêtée en Chypre, — en proie aux dissensions, à la débauche, 353. — État des choses chez les Arabes, ressources, préparatifs, gouvernement et politique. Le sultan, la sultane Sajareldor, beaux caractères, 354. — Famine imminente de l'armée, sauvée par Frédéric II ; noble et public aveu de la Régente, sa gratitude envers l'empereur, — ses plaintes énergiques adressées au pape, — inutiles, 355. — Prise de Damiette par surprise. — Arrivée d'Alphonse à Damiette. — Contre tous les avis des plus sages, Robert, comte d'Artois, fait prendre la résolution de marcher sur le Caire, 356. — Cependant, horribles excès des Croisés à Damiette, 357. — Fatale journée de la Massoure. — Récit de tout l'événement. — Héroïsme de l'armée dans le péril. — Gaucher IV de Châtillon, héros immortel. — Héroïsme du roi dans le combat, sa grandeur dans les fers, 358-363. — Consternation, désespoir de la France entière, magnanime courage de la reine Blanche, — maîtresse de tout le terrible de l'événement, 363. — Toute la colère de la nation se tourne menaçante contre le pape. — Néanmoins ce pontife fait entendre des cris de guerre et contre l'Arabe, et contre Frédéric ; nouvelle Croisade prêchée, 365. — Énergique opposition de la Régente. — Convocation d'une assemblée générale à Paris. — Résolutions prises contre les nouveaux croisés du pape, 366. — En même temps sa vigilance en Languedoc. — Elle pénètre les machinations de Raymond VII avec la Castille ; elle les déjoue ; détachant du parti de Raymond, avec adresse, habileté, les seigneurs les plus influents dans le Midi, 367. — Pour plaire à Rome, Raymond fait brûler vifs quatre-vingts Albigeois, à Agen. — Dupe de Rome, 369. — Les seigneurs que gagne la Régente, — Ses relations politiques avec Thibaut, roi de Navarre, avec Garsende et Gaston VII, souverains du Béarn, 370. — Mort de Raymond VII, son caractère, — son testament. — Prompte résolution de la Régente pour l'exécution du traité de 1228 et 29, 371. — Guy de Chevreuse et son frère Henri, envoyés par elle en Languedoc ; ses instructions, ses ordres, ses lettres aux capitouls, pour rappeler et maintenir les droits de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse, 373. — Elle oblige le vicomte de Turenne, et Alphonse de Brienne, son propre neveu, de se croiser. — Elle

fait frapper une monnaie d'or à son effigie, avec la légende *Christus vincit*, etc., 374. — Elle accroît les revenus de ses deux abbayes du Lys et de Maubuisson, elle les agrandit pour y recevoir les orphelines du désastre de la Massoure, 375. — Le collége des docteurs ou *Pauvres maîtres* créé sous ses auspices par Robert de Sorbonne, 376. — État des choses en Orient, le roi Louis et les Musulmans, 377. — Il reçoit à Acre les deux religieux de Royaumont et le message de sa mère. — Cette fois, il en écoute les avis, — il décide son retour. — Son conseil assemblé — énonce le même avis, 378. — Fatale opposition de Joinville; — elle fait le malheur de la France, 379. — Tous les chefs de l'armée quittent le roi, ses frères les premiers. — Sévères reproches de la Régente envoyés à Joinville, 382. — Intronisation de Robert de Corbeil, ami de Blanche, à l'évêché de Paris, — véritable événement politique, 383. — Un autre événement grave, la mort de l'empereur Frédéric II. — Son éloge, — développement de sa politique et de celle du Saint-Siége, 384. — Conrad, son fils, succède. Beau caractère, 385. — Retour en France des chefs Croisés, — lesquels. — Leurs récits à la reine Blanche, 385. – La mort de Robert tenue secrète jusqu'à l'arrivée d'Alphonse et de Charles, 386. — Ils confirment les récits des seigneurs. — Effet terrible pour elle de la mort de Robert. — Elle fait craindre pour sa vie, maladie très-grave, 387. — Durant sa maladie, de grands troubles habilement combinés. — Les *Pastoureaux*; — leurs affreux ravages, 388. — Leur destruction ordonnée par la Régente à peine convalescente, 390. — En même temps, troubles de l'Université; — les Mendiants veulent en être les maîtres; — trois hommes fameux alors à leur tête, — quel est le caractère de chacun, 391. — Opposition célèbre des docteurs, hommes insignes. — Guillaume de Saint-Amour, le plus insigne de tous. — Ses écrits; profonde sensation qu'il cause, 392. — A la fois, une nuée de Mendiants s'abat sur la France, y prêche audacieusement une Croisade contre Conrad, prince digne de tous les respects des hommes, 393. — Nouveau parlement convoqué à Paris par la reine Blanche; ses mémorables paroles, ses résolutions. — Les Croisés forcés de rentrer chez eux, 394. — Vifs reproches de la Régente au pape. — Elle appelle en sa présence tous les notables de Paris, tous les docteurs de l'Université. — Leurs serments solennels. — Elle impose de nouveaux statuts à l'Université, — soumet les écoliers au droit commun, 395. — Elle rend deux ordonnances pour prévenir et empêcher l'entrée à Paris et dans l'Université des artisans de troubles. — Saint Bonaventure et saint Thomas quittent Paris. — De toutes parts manifestations énergiques contre les frères Mendiants; les mémorables paroles des seigneurs, du clergé même, 396. — Paix profonde, même en Languedoc, dont elle suit attentivement tous les mouvements, 398. — Narbonne, — Commune rétablie. — Serment des bourgeois, 399. — Les vues de cette grande princesse sur Narbonne, 400. — Enfin, tous les esprits, tous les différends habilement conciliés par elle, 401. — Le pape, très-irrité, veut tout rompre; sa lettre à Blanche pour saisir les biens du vicomte Amalric II, et des autres excommuniés; Blanche invincible dans ses refus, 404. — Tout-à-coup

état prospère du Languedoc et de la Gaule Narbonnaise. — Entrée triomphale de Jeanne et d'Alphonse à Toulouse. — Leur serment solennel de maintenir tous les *Us*, *coutumes* et *privilèges* de la province, 405. — Manifestation politique d'Alphonse très-remarquable, 406. — Bonheur et prospérité du Languedoc, gloire de Blanche. — Henri III, un des auteurs des troubles, veut faire diversion dans le Midi, secondé par Simon de Montfort. — Refus significatif de la Régente, et à la fois manifestation de Thibaut et des souverains du Béarn, 407. — Message du roi qui demande des secours pour recouvrer en Orient ce qu'il y a perdu, 408. — Le parlement assemblé refuse tout secours; — motifs du refus. — Le pape, très irrité contre la reine Blanche, annonce sa résolution de partir, 409. — Elle offre au pape une escorte armée, — et même une entrevue. — Réponse du pape. — État de l'Italie. — Application de Blanche à éviter toute occasion de trouble; — elle refuse de s'immiscer dans la guerre des d'Avesnes et des Dampierre. — Mort de Jeanne de Boulogne, veuve du héros de la Massoure, Gaucher IV de Châtillon, 410. — Probité politique de Blanche au sujet de la succession de Jeanne de Boulogne. — Incident qui peint le régime féodal. — Elle impose la loi commune à Charles d'Anjou, 411. — Elle achète le comté de Namur. — Bel éloge de l'année 1251, par tous les historiens, même étrangers. — La santé de la Régente s'affaiblit de plus en plus, — elle cause de vives alarmes. — Elle envoie message sur message à Louis pour presser son retour. — Peintures très-touchantes de l'état des choses politiques en France, et de ses propres souffrances, 412. — Persistance de Louis dans sa Croisade. — Ses paroles fanatiques, — ses actes inconsidérés, 414. — Il apprend le refus du parlement de lui envoyer aucun secours. — Il tombe dans le plus complet abattement, 415. — Paroles généreuses d'un prélat Français pour le rappeler au courage; réponse du roi, 416. — Paroles énergiques du noble guerrier Sergines. — Le roi incapable d'une résolution digne. — Blanche, émue au récit de l'extrême détresse du roi son fils, presse Henri III et le roi de Castille Ferdinand de se croiser. — Henri III, prêt à partir, s'arrête tout-à-coup; peut-être que la santé de Blanche lui donne d'autres pensées. — Mort de Ferdinand, son caractère politique, 417. — Nouveaux troubles au sujet du *Landit*. — Le Landit, 418. — L'occasion de ces troubles. — Comment pacifiés par Blanche, 419. — La même année, acte solennel de Blanche, un des plus glorieux de ses régences. Elle sévit contre l'injustice et l'inhumanité des chanoines du chapitre de Paris envers leurs serfs de Châtenay et autres lieux, 420. — Son équité envers le clergé, manifestée en même temps par des actes, 424. — Vers le même temps, Pierre de Fontaines, fameux légiste du temps, et baillif du Vermandois, publie son *Traité de l'ancienne Jurisprudence des Français*. — Honoré de l'amitié de Blanche, il l'écrit et le publie sous ses auspices, 425.

LIVRE X.

Paralysie d'Alphonse; elle porte à la reine Blanche le dernier coup mortel. — L'air de Melun lui est conseillé par les médecins; — elle donne ordre aux affaires de l'État, va à Taverny, à Maubuisson, 427. — Elle part pour Melun au printemps, 428. — elle éprouve quelque soulagement d'abord. — Au mois de novembre, des souffrances plus acerbes, une violente douleur au cœur la ramène à Paris par eau. — Sa présence d'esprit extraordinaire dans tous les réglements pour les affaires d'État. — Ses instructions dernières, écrites de sa main, pour le roi Louis son fils. — Ses leçons touchantes à tous ses enfants, au fils aîné du roi Louis, à ses frères. — Son testament : le choix de sa sépulture partagée entre Maubuisson, le Lys et Taverny. — Sa profession religieuse entre les mains de l'abbesse de Maubuisson, 429-31. — L'ordre donné par elle de ne plus l'occuper des affaires du monde. — Ses dernières dévotions; ses amis, 431; son agonie, ses dernières paroles, — sa mort. Son dernier soupir reçu par Isabelle, 432. — Effet de sa mort. — Ses funérailles sans exemple dans les annales de la France et du monde, peut-être. — Récit, 433. — Son éloge, 434.

SUPPLÉMENT.

Isabelle, l'on craint pour sa vie. — Le roi Louis apprend la mort de sa mère. — Son désespoir. — Scène touchante, 439. — Il lit le message de sa mère, ses dernières recommandations. — Il reste seul durant deux jours; — le troisième, il fait appeler Joinville; — sa touchante exclamation. — Froideur de Joinville. — Le roi Louis commande le service funèbre, — puis assemble son conseil; — la question du retour proposée. — à l'instant même résolue, 440. — Entrevue révoltante de la reine Marguerite et de Joinville. — Trève avec le sultan d'Égypte. — Départ du roi après Pâques, 1254. — Débarque au château d'Hyères, 442. — L'admirable frère Hugues de Digne; — reçu par Louis, son sermon sur le *devoir des rois*, digne de mémoire, 443. — Itinéraire du roi. — En traversant le Midi, il confirme les institutions, lois, ordonnances du Languedoc. — Il n'ose pas faire exécuter une loi de proscription contre les Juifs, obtenue de lui par les frères Mendiants en Palestine, 444. — Effet de la présence du roi en France. — L'insigne du Croisé à son côté droit, dit sa pénitence. — Louis et Isabelle. — Scène touchante, 445. — Résolution annoncée par la princesse de se retirer du monde et de la cour, 446. — Elle fonde Long-champ. — Récit, 448. — Louis au tombeau de la reine sa mère, monument et inscription qu'il élève à sa mémoire. — Analyse du règne de Louis. — Dans ce prince deux hommes contraires, 449. — Entière réforme de ses vêtements, de sa nourriture, de ses exercices religieux. — Il offre l'extérieur et la vie d'un pénitent, 450. — Tableau analytique des faits. — Sa charité dégénère en aumône. — Paris inondé de pauvres, — ses pratiques et intimités avec eux, — irraisonnables, — sans dignité, scène in-

décente, 451-53. — Paris couvert de couvents; il les multiplie en France. — Sa loi *Ludovicquine* touchant la dîme. — Il veut se faire moine; — énergique opposition de la reine Marguerite. — Si extrême dans ses pratiques dévotes, qu'on le dirait privé de sa raison, de son humanité même. — Les pauvres Juifs cruellement persécutés. — Il leur impose un signe distinctif, 453.— Son ordonnance contre le blasphème, — contre toute raison et justice.— Murmures véhéments dans toutes les classes.— Il appelle en France des inquisiteurs, 454. — Ses scrupules insensés pour l'Angleterre. Abandon de plusieurs provinces, 455.— La barbare et inique usurpation du royaume des Deux-Siciles.—Mort du jeune Conradin, —et couronnement de Charles d'Anjou. Fait politique qui tache la mémoire de Louis et ignominise celle de Charles, 456. — En dehors de l'Église, Louis plein d'équité. — Caractère, chez lui, de l'homme inexplicable. — État malheureux de la France, 457. — Le roi forcé, par l'excès de la détresse publique, de réformer la justice, ou plutôt de la rappeler. — Ses actes, ses jugements, son courage vraiment admirable. — Tableau des faits. — Justice égale pour tous, 458. — Charles d'Anjou son frère forcé de céder à la loi, 461. — Affaire mémorable du cruel Coucy, 462. — La simonie du clergé réprimée par la Pragmatique. — L'ordre partout rétabli, la France prospère comme au temps de Blanche, 468. — Louis entraîné par les frères Mendiants dans une deuxième Croisade, 469. — Noblement combattue par le pape Clément IV, Guy de Foulques, l'honneur du pontificat.—Son caractère, ses conseils sages et généreux méconnus de Louis. — Sa Croisade par tous réprouvée.— Louis y entraîne toute sa famille, 471. — Mort de la princesse Isabelle, après de vains efforts pour arrêter Louis. — Récit de sa mort, de ses funérailles, de l'amour qu'on lui portait, 472. — Les amis et de Blanche et d'elle qui ont survécu, 473. — Départ du roi pour sa Croisade insensée. — Itinéraire. — Embarquement. — Pour les intérêts de son frère Charles, menacé sur son trône ensanglanté, — Louis, contre tout droit des gens et aux grands murmures de toute l'armée, va attaquer inopinément Tunis, 474. — Tunis est son tombeau. — Tous les malheurs l'y assiégent.— La peste dévore l'armée, lui-même succombe. — Il laisse pour lui succéder des fils appauvris; l'aîné, Philippe III, devant régner sur la France partagée par les Anglais, couverte de Mendiants, est le jouet du Saint-Siége, 476.

TABLE

DES SOURCES OU J'AI PUISÉ POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE.

IMPRIMÉS.

Le vrai Joinville, grand in-folio. — Il renferme : 1° Joinville; 2° Annales de Nangis; 3° la Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite; 4° Extraits des manuscrits arabes; 5° Un Glossaire et une Table historique.

Joinville, édition de 1668, de du Cange.— Il comprend : 1° Joinville; 2° Histoire de saint Louis, par Guyart; 3° la Vie de sainte Isabelle ; 4° Sermons de Robert de Sorbonne sur la mort de saint Louis; 5° Testament de Pierre d'Alençon, fils de saint Louis; 6° Généalogie de Joinville; 7° Observations sur l'histoire de Joinville, par du Cange; 8° Dissertations sur Joinville, par le même; 9° Observations de Claude Ménard; 10° Etablissements de saint Louis; 11° Traité de Pierre de Fontaines; 12° Observations sur les Établissements.

Histoire de Blanche de Castille, par Baron d'Auteuil.

Dreux du Radier.

Histoire de saint Louis, par Filleau de la Chaise; *idem*, par l'abbé de Choisy; — *idem*, par le révérend père Jean-Marie de Vernon; — *idem*, la Vie de saint Louis, imprimée à Paris en 1666; — *idem*, par M. de Bury.

Matthieu Paris, historien Anglais,— Grande histoire etc.

Ordonnances de nos rois, etc., par M. de Laurière.

Table générale et chronologique, etc., des Ordonnances des rois de la troisième race, par M. de Vilwault.

Recueil des rois de France, par du Tillet.

Bibliothèque historique de la France, par Fevret de Fontette, *idem*, — Recueil etc.

Traité des Amortissements, le président le Maïstre.

Histoire généalogique de France, tome II.

Mémoires de Tillemont.

Belle-Forêt.

Du Chesne, tome V, latin et français.— Il renferme : 1° Rigord ; 2° Guil-

laume l'Armorique ou le Breton ; 3° Alex. Pictavius; 4° Guillaume de Nangis, en latin et en français ; 5° Galt. Cornutus ; 6° Val. Cernai ; 7° Chronologia Montis fortis, etc.
Histoire générale du Languedoc, Dom Vaissette.
Histoire des comtes de Toulouse, Catel.
Orderic Vital, sous le mot *Missus*.
Metropolis Remensis historia, Merlot.
Histoire des archevêques de Rouen.
Guillaume de Chartres.
Guillaume de Puylaurens.
Guillaume Guyart.
Gestes de Louis VIII, Albéric. — *Id.* Faits et Gestes de Louis VIII, Nicolas de Bray.
Histoire de la République des Gaules, par Noël Talepied.
Tite-Live.
Tacite.
Strabon.
Pline.
Sénèque.
Hirtius.
Aulu-Gelle, Nuits Attiques. (130 ans de J.-C.)
Lucain, Diodore de Sicile, Ammien-Marcellin, Xénophon.
Histoire des Juifs, Philon.— Antiquités judaïques, Joseph.
Marca.
Mariana.
Ferreas.
Masden.
Mézeray, Grande Histoire etc.
Les Poésies de Thibaut, roi de Navarre ; — Observations de Lévesque de la Ravaillière, etc., du P. le Pelletier, etc.
Histoire de Philippe-Auguste, Fontanieu.
Philippe de Mouskes.—Roberti Guaguini, etc.
Le poète Rutebœuf.
Les Grandes Chroniques.
La Chronique de Flandre.
Historie Fiorentine, di Giovani Villani.
Recherches sur les Arabes, Chénier.
Histoire de la Navigation, Huet.
Les Pères de l'Église.
Grégoire de Tours.

La vie des Saints, Baillet.

Idem, Arnaud d'Andilly.— La Vie de sainte Bathilde, *idem*.

Pierre d'Amiens.

Baronius.

Annales de Surius.

Voyages d'Anacharsis, Barthélemy.

Esprit des Lois, Montesquieu.

Annales Bénédictines, Mabillon.

Histoire de Bretagne, Daru.

Histoire de Bretagne, l'abbé Manet.

Histoire de l'Université de Paris, affaire de Saint-Amour et des Mendiants.

Conciliæ Galliæ etc., Appendix etc., Notæ, etc., Baluze.

Annalium etc., Papirii Massoni.

Histoire de la Maison de Châtillon, André du Chesne.

Histoire de la Maison de Montmorency.

Histoire du comté du Perche et du duché d'Alençon, Gilles Bry.

Histoire du pays et duché de Nivernais, Guy Coquille.

Histoire de Melun, Sébastien Rouillard.

Histoire de l'église de Chartres, *idem*.

Histoire générale du Gâtinais, du Sénonais, du Hurepoix, etc., Dom Guillaume Morin.

Abrégé de l'Histoire de l'ancienne ville de Soissons, Melchior Renault.

Antiquités de Beauvais. Antiquités d'Aquitaine, Bouchet.

Mémoires de la ville de Dourdan, Jacq. Lescornay.

Antiquités de Corbeil.

Antiquités d'Étampes, Basile de Fleuriau.

Piganiol, Description de Paris. — Corozet, Antiquité de Paris.

Histoire du diocèse de Paris, l'abbé Lebœuf.

Histoire etc., Dulaure.

Statistique du département de Seine-et-Oise.

Annuaire statistique de l'Orne.

Galliæ Christianæ.

Glossaire de du Cange, t. IV, sous le mot *Moneta*.

Dictionnaire de Morery.

Dictionnaire de la Martinière.

Dictionnaire de l'abbé Baudran.

Dictionnaire d'Expilly.

Dictionnaire du vieux langage français, la Combe.

Ménestrier.
Monnaies, le Blanc. — *Idem*, Tobiesen Duby.
Monnaies, du Cange, Glossaire. (Voir plus haut.)
Histoire des Gaules, Amédée Thierri.
Histoire de la conquête normande, Aug. Thierri.
Preuves de l'Église gallicane, t. I, p. 37.

MANUSCRITS.

Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Chroniques manuscrites de Saint-Denis.
Volume XIIIme et 2me des Maison. Royales de France.
Idem, volume IVme et XVme.
Du Puy. — Volume 1, coté 230. — Volumes 499, 518, 604, 606, 607, 633, 728, 763, de 1216 à 1378, 774.
Manuscrits notés $\frac{8}{33}$, $\frac{9}{33}$, $\frac{12}{33}$, $\frac{13}{33}$, $\frac{14}{3.}$, $\frac{85}{34}$, $\frac{16}{34}$, $\frac{1}{42}$, $\frac{2}{42}$, $\frac{3}{43}$, $\frac{4}{49}$.
Cartulaire de Philippe-Auguste.
Idem, Cartularium, sive Registrum regis Philippi Augusti.
Bibliothèque du Roi, volume coté $\frac{9852}{2}$.
Recueil des registres du Trésor des Chartes, vol. 1.
Copie du Cartulaire de Philippe-Auguste, faite sur l'original, etc., Manuscrits de Lancelot, 2 vol. in-quarto, coté $\frac{9852}{AA}$.
Ancien Cartulaire de Philippe-Auguste.
Journal de saint Louis, *idem*.
Colbert, vol. 2, *idem*, Collection, *idem*, Recueil, etc., *idem*, vol. 3, de 1234 à 1264, *idem*, 21, *idem*, 162, *idem*, 490.
Béthune, vol. 9417, 9418, 9419, 9421, 8698.
Brienne, volumes 23, 28, 34; volume coté 85; volume coté 88; volume coté 341.
Bibl. Mss. de Fontanieu, XIe, XIIe et XIIIe siècles. — *Idem*, Volume intitulé *Bretagne*, *idem*, volume 1.
Fonds de Baluze, cinquième armoire, Mss. de M. de Pruneis, cabinet de Ganiers, vol. 466.
Idem, Recueil de pièces fugitives, in-4°, tome 42.
De Mesmes, $\frac{8541}{6}$, $\frac{8541}{8}$, Inventaire du Trésor des Chartes, *idem*, volume XV, Registre des Chartes, coté 21, *idem*, 3, *idem*, 31. — Inventaire du Trésor des Chartes, t. 1, 2, 4, 6, 7, 8, *idem*, Titre *Dourdan*.
Trésor des Chartes, volume coté 9421, *idem*, tome VI, volume 9422.
Registrum curiæ Franciæ Domini regis de Feudis et negotiis.

Traités ou Registres des monnaies etc., de Lotier.

Recueil des registres au Trésor des Chartes du roi, vol. 3, contenant les registres 1 et 31.

Cartulaire de *Champagne*, chambre des Comptes.

Manuscrits de la bibliothèque de M. de Thou.

Grand Cartulaire de l'archevêché de Paris, vol. VIII.

Manuscrits de volumes 6769, t. III.

Trésor de France, Coffre *Bretagne*.

Cartulaire de Louis VIII.

Premier Cartulaire de saint Louis, deuxième, *idem*, troisième, *idem*

Mss. D., Mss. F., Mss. P.

Sainte-Marthe, fonds de Saint-Magloire, n° 104; — *idem*, 106: — *idem*, Généalogie, n° 11; — *idem*, 237; — *idem*, Histoire généalogique.

CABINET DES GRAVURES.

Monuments de la Monarchie Française, t. II.

Recueil des costumes Français, depuis Clovis jusqu'à Napoléon Ier. — Armures, *idem*.

Recueil de Gaignières, vol. I, *idem*, vol. VII.

Monuments français, *inédits*, de N. X. Willemin, *idem*, Manuscrits tome III.

Manuscrits de la bibliothèque de Laussat, confiés par feu M. Faget de Baure. *Béarn*.

Histoire manuscrite du Béarn, confiée par M. Dingé.

Archives manuscrites de Senlis.

Archives manuscrites de Narbonne.

Archives manuscrites d'Amiens.

Archives manuscrites de Nantes.

FIN.

Paris. — Imprimerie de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



